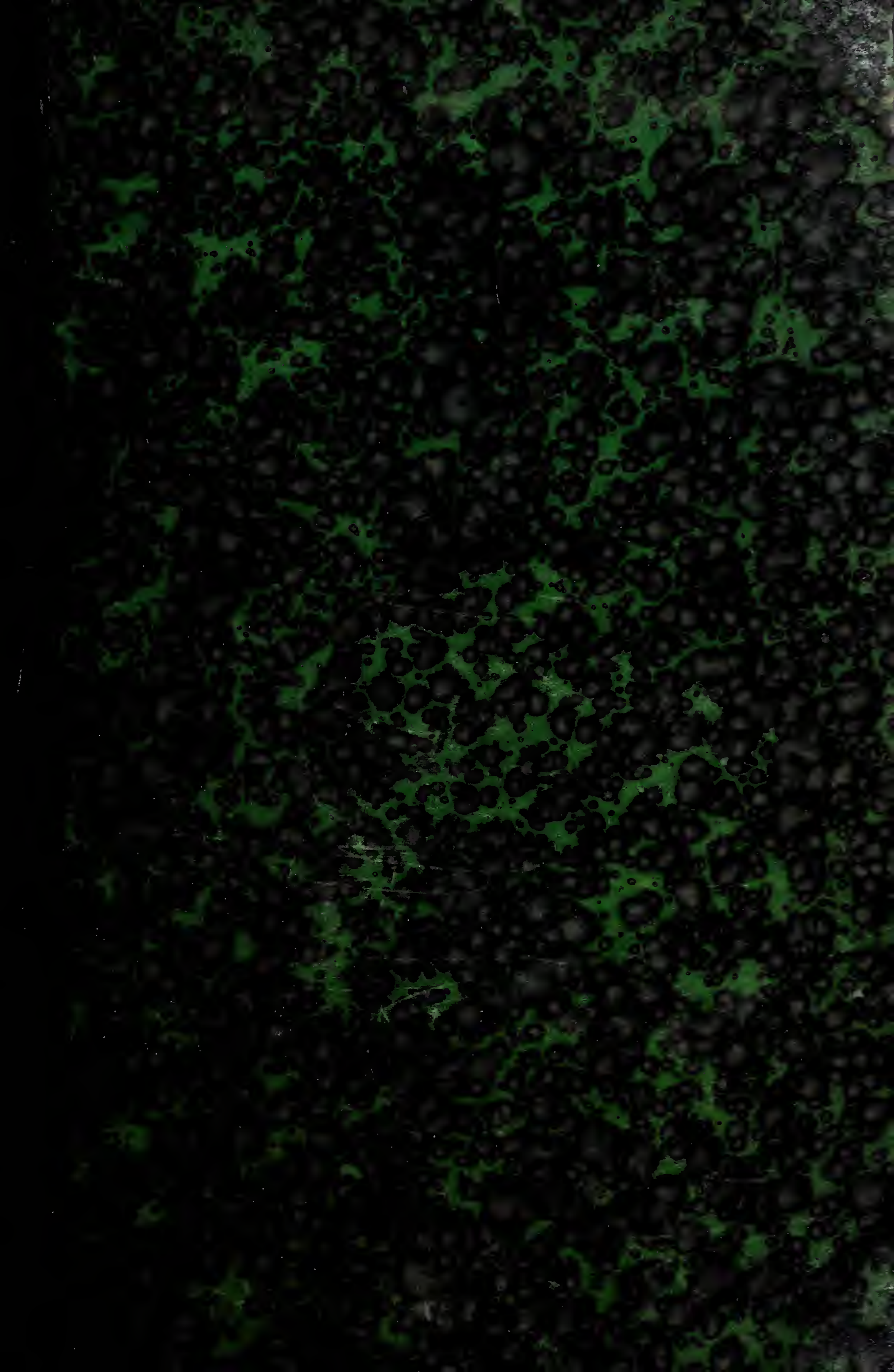


ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 93

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

39e ANNÉE. — TOME 93e DE LA COLLECTION

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1902



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

EMPIÉTEMENTS DE L'ÉTAT MODERNE

ORIGINE ET PROGRÈS DE LA CENTRALISATION

I

Il en est de la vie sociale comme de la vie individuelle : elle exige impérieusement, pour prospérer et s'épanouir, le déploiement facile et harmonieux des divers organes qui composent l'individu ou la société. Si l'un d'eux prend des proportions anormales, il grandit et profite au détriment des autres et au préjudice de la santé générale. Tel est le triste état que présente, depuis un siècle, l'organisation administrative de la France. La vie ne circule plus, libre et opulente, du cœur aux extrémités. Sous la pression d'une centralisation grandissante, l'activité s'est concentrée à Paris en se retirant de la province, qui végète et languit : engorgement du cœur, atrophie des autres membres. Situation lamentable, dont l'opinion publique, comprenant enfin la gravité symptomatique, commence depuis quelque temps à s'émouvoir !

Ce n'est pas d'aujourd'hui pourtant, ni même d'hier, que les sociologues perspicaces ont signalé à l'attention distraite de leurs contemporains l'existence de cette antinomie inquiétante dans laquelle se débat le peuple français depuis 1789, j'entends ce besoin d'air libre et de mouvements autonomes en conflit incessant avec une centralisation étouffante. C'est ce qui faisait dire à Guizot, au lendemain de la révolution de Février : « Lorsque le pouvoir supérieur a mission à la fois de gouverner avec la liberté et d'administrer avec la centralisation, l'œuvre est presque impossible. »

Chacun sait qu'on distingue deux sortes de décentralisation, la politique et l'administrative. La centralisation politique consiste à concentrer tous les services nécessaires à la défense et au progrès des intérêts nationaux (armée, marine, justice, diplomatie, grands travaux d'ordre public) entre les

mains du pouvoir central, c'est-à-dire, en France, entre les mains du gouvernement et du Parlement. On n'a aucunement l'intention de réclamer la décentralisation politique, car, sous peine d'anarchie, il faut à toute société un principe énergique d'unité et de cohésion. Nos revendications sont limitées à la décentralisation administrative; elle consiste, à parler en général, en ce que les unités sociales subordonnées à l'autorité centrale : commune, canton, arrondissement, département ou province, jouissent, sous le contrôle de cette autorité, d'une véritable autonomie pour gérer, à leur manière, les intérêts particuliers qui les concernent. La difficulté du problème est de tracer, d'une façon précise, la ligne de partage entre les questions de politique générale et les questions d'administration locale, parce que parfois elles se mêlent et se compénètrent.

On a proposé de substituer au mot de décentralisation celui de *fédéralisme*, sous prétexte que cette expression est mal faite, « car personne ne songe à supprimer le centre de la France ; ce serait la frapper au cœur [1] ». Le mot a pris par l'usage un sens clair : il signifie l'action de détruire la centralisation, et conséquemment de multiplier les centres administratifs. A quoi bon changer un terme précisé et consacré par un long emploi, surtout pour lui en substituer un autre qui prête aussi à l'équivoque et sonne mal à beaucoup d'oreilles, car, à tort ou à raison, il suggère l'idée de décentralisation politique. « Pour un nationaliste, pour un patriote, même très décentralisateur, il n'y a pas d'État central, ce qui en suppose d'autres, ce qui suppose des États dans l'État; il y a pour lui l'État. Un fédéraliste, au contraire, dit « l'État central » tout naturellement; car, dans son système, il y a dans un pays une trentaine d'États unis entre eux par un lien fédéral et se rattachant à un centre purement géographique [2]. » Le terrain étant déblayé, il nous sera plus facile de prendre nettement position dans le débat.

La réaction contre les tendances centralisatrices de l'État

1. Foncin, *les Pays de France : Projet de fédéralisme administratif.* Paris, A. Colin, 1898, p. 2.

2. É. Faguet, *Questions politiques : Décentralisateurs et fédéralistes*. Paris, A. Colin, 1899, p. 28.

a trouvé d'énergiques partisans parmi les politiques de tous les partis et parmi les penseurs de toutes les écoles[1]. C'est un indice bien significatif que cet accord presque unanime, non pas sans doute sur les motifs et sur la mesure de la décentralisation, mais, ce qui est le point essentiel, sur sa nécessité.

Il y a longtemps déjà que Proudhon a condensé ses revendications décentralistes en cette formule concise : « Qui dit république et ne dit pas fédération ne dit rien. Qui dit liberté et ne dit pas fédération ne dit rien. Qui dit socialisme et ne dit pas fédération ne dit encore rien. » Auguste Comte réclama la division de la France en dix-sept intendances autonomes. Dans *la Réforme sociale en France*, Frédéric Le Play fit une large part à la décentralisation : il proposa de partager la France en treize grandes circonscriptions provinciales[2]. Pendant la dernière période du second Empire la question de la décentralisation fut vivement agitée dans la presse[3]. C'est l'*École de Nancy* qui donna l'impulsion en lançant un programme qui se résumait dans les quatre propositions suivantes : Fortifier la commune en rendant obligatoire pour le pouvoir exécutif le choix du maire dans la liste du conseil municipal et en enlevant à l'administration la tutelle des communes. — Créer le canton, qui n'a pas d'existence administrative. — Supprimer l'arrondissement, qui est un rouage inutile. — Émanciper le département. Ce programme recueillit des adhésions dans les camps politiques les plus opposés.

1. M. Barrès, *Scènes et doctrines du nationalisme* : *Note sur les idées fédéralistes*. Paris, F. Juven, 1902, p. 483-507. On sait assez que le comte de Chambord était favorable à la décentralisation et à une organisation provinciale autonome. Ce qu'on sait moins, c'est que Napoléon III et, plus tard, le prince impérial, s'étaient ralliés à un programme analogue. C'est ce qu'affirmait naguère dans un article de journal (janvier 1902) M. Oscar Havard, en s'appuyant sur le dire de Georges Seigneur, autrefois rédacteur à *l'Ordre* et fidèle pèlerin de Chislehurst. Cf. Barrès, *opere cit.*, p. 484, note 1.

2. Le Play, *la Réforme sociale en France*, chap. LXVI. Cf. t. IV, pièce V : *Esquisse d'une division provinciale de la France*.

3. Raudot, dans *le Correspondant*, 1858 et 1861. — Odilon Barrot, *De la centralisation et de ses effets*, 1861. — Élias Régnault, *la Province, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*, 1861. — Chevillard, *De la division administrative de la France et de la centralisation*, 1862.

Après la guerre de 1870 et la chute de l'Empire, l'esprit d'association, assoupi depuis quatre-vingts ans, se réveilla brusquement et se répandit avec une intensité qui a toujours été en augmentant. On a vu éclore de toutes parts, sous son souffle puissant, des sociétés aux buts les plus divers : sociétés scientifiques, artistiques et littéraires; sociétés ouvrières; sociétés charitables; sociétés patriotiques; sociétés d'assurance et de prévoyance; sociétés de propagande en tout genre et de toute couleur.

Les rédacteurs de *l'Association catholique*, pour la plupart fondateurs de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, prirent, à l'occasion du centenaire de 1789, l'initiative d'un grand mouvement en faveur des assemblées provinciales : la plus importante se tint dans le Dauphiné, à l'instigation du marquis de la Tour du Pin [1]. En 1890, M. Hovelacque, député radical de Paris, déposa un projet très étudié qui répartissait la France en dix-huit régions autonomes. L'année suivante, le Congrès des jurisconsultes catholiques, réuni à l'Université d'Angers, consacra ses travaux à la question de la décentralisation [2]. M. Paul Deschanel, sans aller jusqu'à l'autonomie provinciale, publia, en 1895, un ouvrage bien documenté [3] où il plaide la cause d'une large décentralisation qui consisterait à reporter sur les préfets et sous-préfets une notable partie des affaires jusqu'ici réservées aux ministres. Plus hardi, M. Raoul Frary ose demander l'introduction d'un peu de fédéralisme dans notre centralisation si comprimante. On se souvient sans doute que M. de Marcère, sénateur, ancien président du Conseil des ministres, a fondé une ligue pour propager les idées de réformes décentralisatrices. Et tout récemment, lors des élections de 1902, l'honorable fondateur n'a pas manqué l'occasion d'en rappeler l'existence [4]. Enfin, au cours d'une

1. On trouvera l'intéressante histoire de ce mouvement provincial dans *l'Association catholique* de cette époque (1888-1889).

2. Le résultat de ses travaux a été publié dans la *Revue catholique des institutions et du droit* (année 1892).

3. P. Deschanel, *la Décentralisation*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1895.

4. M. de Marcère adressa aux électeurs l'appel suivant :

« La Ligue rappelle au pays que la question de la décentralisation s'impose plus que jamais à l'examen des pouvoirs publics pour obtenir : 1° la

des dernières législatures, deux propositions de lois ont été déposées à la Chambre, l'une par M. Leydet, l'autre par MM. Lanjuinais, de Mackau, d'Aillières, etc., demandant le remaniement des circonscriptions territoriales et l'élargissement des attributions respectives des administrateurs subordonnés.

Ce mouvement, si nettement dessiné de réformes décentralisatrices, a été soutenu et encouragé par le réveil de l'esprit local, qui s'est révélé à des signes non équivoques. De divers côtés, des linguistes se sont mis à l'étude des dialectes provinciaux, pendant que des savants fouillaient les vieilles archives pour en exhumer l'histoire particulière d'une cité ou d'une institution. Des peintres, comme Daubigny, Courbet, Troyon, Rosa Bonheur, J. Breton, Harpignies, ont reproduit *con amore* les paysages caractéristiques des « pays de France » : le Morvan, la Franche-Comté, le Limousin, le Nivernais, l'Artois, l'Auvergne. Des poètes, en prose et en vers, ont célébré le charme et la beauté de leurs petites patries : G. Sand a décrit les campagnes du Berry ; Hersart de la Villemarqué a traduit les vieilles chansons de l'Armorique ; Brizeux a chanté la Bretagne ; A. Lemoyne, la Normandie ; G. Vicaire, la Bresse ; F. Fabre, les Cévennes ; Fabié, le Rouergue ; Grandmougin, la Franche-Comté. Mais c'est la Provence qui a le mieux inspiré ses enfants : tout un chœur de félibres et de cigaliers, conduit par Aubanel, Roumanille et Mistral, a entonné l'éloge de ses gloires passées.

Ainsi donc l'amour et le besoin de la vie locale s'est vigoureusement affirmé de toutes manières et sous toutes les formes : associations multiples et variées, études sociologiques, linguistiques ou historiques, tableaux, romans ou poèmes. Il était difficile qu'une telle explosion du sentiment provincial restât sans effet. Aussi a-t-on vu surgir, de temps en temps, quelques lois réformatrices, dont nous montrerons

solution rapide des affaires ; 2° l'extension des libertés locales ; 3° l'économie dans les dépenses.

« Les électeurs, qui veulent la simplification des rouages administratifs, la diminution de l'ingérence de l'État et la réduction des impôts, doivent exiger des candidats députés l'engagement formel de présenter ou de soutenir les projets législatifs ayant pour objet la décentralisation. »

plus loin la manifeste insuffisance. Mais enfin, sous la poussée toujours croissante de l'opinion, le gouvernement a officiellement constitué, en 1895, une grande commission extra-parlementaire, qui est chargée d'ouvrir une vaste enquête auprès des divers services de l'administration et d'étudier les législations étrangères, dans le but avoué (*habemus confitentem reum*) de simplifier et d'activer le jeu compliqué et lent de notre organisme administratif.

Il y a là, évidemment, un ensemble de symptômes significatifs, qui permettent d'espérer que, dans un avenir plus ou moins prochain, on tentera une refonte de notre administration. Les réformes essayées jusqu'ici ont été trop incomplètes et trop timides pour donner une satisfaction convenable au besoin incompressible, car il est naturel et légitime, de vie autonome. Les améliorations définitives se feront peut-être attendre longtemps encore, parce que les projets de décentralisation heurtent bien des préjugés toujours vivaces, soigneusement entretenus par toute une légion d'intéressés, les innombrables fonctionnaires qui vivent et bénéficient du régime centralisateur. Il y a une trentaine d'années, quand je suivais les cours de l'École de droit, l'opposition était ardente et fort répandue. Aujourd'hui elle s'est calmée et restreinte : l'idée de décentralisation a fait beaucoup de chemin; or, en France, quand une idée est en marche, elle ne s'arrête pas avant d'avoir atteint le terme désiré : sa réalisation pratique, son entrée dans le domaine des faits.

Certains esprits chagrins sont, malgré tout, réfractaires à ces belles espérances : nous avons, disent-ils, un tempérament unitaire et routinier qui sera un obstacle insurmontable à toute réforme sérieuse. Avant de passer outre, il nous faut écarter cette objection qui nous barre le passage, en montrant que les empiétements de l'État moderne, s'efforçant d'agrandir sans cesse le cercle de ses attributions, ne se sont pas accomplis sans résistance et sans protestation.

II

A entendre ces critiques moroses, nous sommes irrémédiablement condamnés à subir le despotisme de l'État omni-

potent, d'autant que le vent de socialisme, qui souffle si violemment sur la France et sur l'Europe, nous pousse de plus en plus dans cette voie funeste de l'unitarisme et de la centralisation. Le résultat le plus clair et le plus inquiétant de la centralisation administrative a été de paralyser chez nous l'esprit d'initiative et d'introduire le système du laisser-faire et du laisser-passer. Les Français attendent tout du gouvernement, qu'ils ont pris l'habitude de regarder comme le pourvoyeur universel. Pour beaucoup d'administrés l'idéal de la vie ressemble étrangement à l'existence du « bivalve collé à son rocher et épuisant toute son activité à bâiller au sein du flot qui le lave, le rafraîchit, le caresse et lui porte sa nourriture jusque dans la bouche [1] ».

Il y a beaucoup d'exagération dans ces reproches. L'histoire des luttes soutenues par les anciennes provinces et l'énergie de certaines tendances contemporaines suffisent à prouver que notre tempérament national n'est pas définitivement façonné et comme voué fatalement à la servitude administrative [2]. Le mal est grave et invétéré sans doute, mais il ne semble pas incurable.

Sans remonter jusqu'aux origines de la monarchie gallo-franque, on ne saurait passer sous silence l'établissement de la féodalité et l'émancipation des communes; car la constitution féodale et le mouvement communal qu'ont-ils été au fond, chacun dans leur genre, sinon un immense effort pour organiser un régime fédératif et décentralisateur? C'était la direction naturelle de notre génie national; mais elle fut faussée et comprimée par les légistes qui firent de la centralisation un instrument de règne au profit de la monarchie [3].

1. J. de Bonniot, *le Problème du mal*, p. 154.

2. L. Aucoc, *les Controverses sur la décentralisation administrative. Étude historique*. Académie des sciences morales et politiques, 1895. — De Luçay, *la Décentralisation* (*Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, juillet, octobre et novembre 1895). — Cf. sur le projet d'organisation communale et départementale, sous la seconde République, les rapports du Conseil d'État faits, en 1849 et 1850, par MM. Vuitry, Vivien, Tourangin et Boulatignier, ainsi que les rapports de la commission parlementaire à l'Assemblée législative, présentés, en 1850 et 1851, par MM. de Vatimesnil, Odilon Barrot, de la Boulie et de Larcy.

3. Coquille, *les Légistes et leur influence; le césarisme*. — Bardoux, *les Légistes*.

Sans doute, pour réaliser l'unité politique, les rois de France devaient réagir contre la tendance centrifuge de l'esprit féodal qui, livré à lui-même, aurait abouti à la dissolution de la patrie française. La réaction néanmoins fut excessive; aussi n'alla-t-elle pas sans susciter de vives résistances qui se prolongèrent jusqu'à la Révolution. Montrons cette opposition à l'œuvre, afin de bien prouver que notre tempérament national n'est pas aussi facile qu'on le prétend à plier et assujettir aux volontés d'un pouvoir central envahissant.

Du onzième au quinzième siècle la royauté consacra tous ses soins à la formation territoriale et politique de la France. Au commencement du seizième siècle, le gros œuvre était achevé [1]. La réunion des provinces à la couronne eut sans doute pour résultat de resserrer les liens de l'unité politique, parce qu'elle affaiblit leur instinct séparateur et particulariste. Cependant les provinces annexées conservaient des privilèges distincts et une administration autonome. Aussi tout l'effort de la monarchie, pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, fut-il concentré sur ce point : organiser partout une administration homogène en la centralisant.

J. Bodin constatait qu'à la fin du seizième siècle le pouvoir central tâchait par tous les moyens de transformer les *pays d'états*, c'est-à-dire les provinces ayant gardé leur autonomie administrative, en *pays d'élection*, c'est-à-dire en gouvernements administrés par les agents de l'autorité royale. Ce mot d'élection a besoin d'être éclairci, car il prête à l'équivoque. Les États généraux de 1356, en accordant les subsides extraordinaires qu'on leur demandait pour la continuation de la guerre de Cent ans, y mirent pour condition que l'assiette et le recouvrement de l'impôt seraient dévolus à des surintendants généraux et, sous les ordres de ces derniers, à des *Élus*, choisis comme les surintendants par les contribuables. Or, moins d'un demi-siècle après, les *Élus*, perdant leur caractère électif, furent transformés en

1. Mignet, *Mémoire sur la formation territoriale et politique de la France*, 1854. — Laferrière, *Mémoire sur les États provinciaux.*

commissaires royaux et, malgré cette métamorphose, conservèrent leur nom primitif. Les surintendants généraux ne tardèrent pas non plus à être dépouillés de leur caractère électif. En leur qualité nouvelle de représentants du roi, les surintendants généraux, appelés dans la suite *Généraux des finances*, et les *Élus* virent grandir l'importance de leurs attributions : leur compétence fut étendue non seulement à toutes les impositions ordinaires et extraordinaires, mais encore à tout ce qui se rapportait à l'administration provinciale. Leurs pouvoirs étaient donc en opposition et en conflit avec les pouvoirs des États autonomes. Les Généraux et les Élus furent, entre les mains de la royauté, les premiers instruments efficaces de ses visées centralisatrices. Quand le terrain était suffisamment préparé par les envahissements progressifs des commissaires royaux, on transformait les pays d'états en pays d'élection. C'est ainsi qu'au quinzième siècle la Champagne n'avait plus d'états. Il en fut de même, au commencement du seizième siècle, pour le Poitou, le Maine et l'Anjou. A la fin du même siècle, à partir de 1596, les états de Guyenne cessèrent leurs réunions.

Henri IV, il est vrai, redoutant l'influence entreprenante des États généraux et des Parlements, se montra sympathique aux assemblées provinciales. Mais ce fut une faveur de si courte durée qu'elle ne laissa pas à l'esprit provincial le temps de se ranimer et de reprendre un nouvel élan. La main de fer de Richelieu vint vite tout comprimer avec une vigueur d'autocrate. Le cardinal ministre, « grand niveleur [1] », voulut briser l'indépendance des Parlements, réduire l'insubordination des gouverneurs qui se conduisaient en roitelets [2], et restreindre de plus en plus les libertés provinciales qui avaient échappé à la contrainte des Généraux des finances et des Élus. Pendant les deux derniers siècles de la monarchie, ce furent les *Intendants* [3], ces « hommes du roi »,

1. G. Hanotaux, *la Genèse des idées politiques de Richelieu* (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1902, p. 844).

2. Richelieu pouvait dire en vérité à Louis XIII, dans la *Succinte narration de ses grandes actions*, que, lorsqu'il prit le pouvoir, « les plus puissants gouverneurs se conduisaient comme s'ils étaient souverains dans leurs charges ».

3. On a souvent attribué à Richelieu la création de ces fonctionnaires,

comme on les appelait, qui devinrent les énergiques et souples auxiliaires des grands ministres centralisateurs, les Richelieu, les Mazarin, les Colbert, dans ce travail d'uniformité et de nivellement administratifs.

C'est ainsi que, sous le seul ministère de Richelieu, on peut relever des cas nombreux d'envahissement du pouvoir central. Les états du Dauphiné furent remplacés par six élections; ceux du Languedoc par vingt-deux. La Provence et la Bourgogne durent racheter à prix d'or le droit de se soustraire à l'administration des Élus. Les états de Normandie furent suspendus coup sur coup, en 1635 et en 1639. Les états de Bretagne furent contraints de se soumettre à la sujétion de la convocation royale; il leur fallut, en outre, se contenter de siéger tous les deux ans. Pendant le ministère de Mazarin, nombre d'états cessèrent de se réunir [1]. Plus habile, quand il prit en 1662 les rênes du gouvernement, Louis XIV laissa fonctionner les états survivants, mais en limitant étroitement leurs anciennes attributions. Les provinces qui conservèrent ces précieux débris d'autonomie étaient le Languedoc, la Bourgogne, la Bretagne, la Provence, la Bresse, le Béarn, la Navarre, le Bigorre, le comté de Foix [2]. A ce nombre, il faut ajouter l'Artois, la Flandre et le Cambrésis qui, en passant à la France par droit de conquête, gardèrent aussi leurs états particuliers. A la veille de la Révolution cette liste n'avait pas été modifiée. Voici quelle était,

sans doute parce qu'il en régularisa et généralisa l'institution. Mais leur origine est plus ancienne. Cf. G. Hanotaux, *Origines de l'institution des Intendants*, 1884. — De Boislisle, *les Chevauchées d'un maître des requêtes*, 1879. Leur pouvoir s'accrut à tel point au dix-huitième siècle que Law pouvait écrire en juin 1721 au marquis d'Argenson : « Jamais je n'aurais cru ce que j'ai vu pendant que j'ai dirigé les finances. Sachez que le royaume de France est gouverné par trente intendants. Vous n'avez ni parlements, ni comités, ni états, ni gouverneurs, j'ajouterai presque ni roi, ni ministres ; ce sont trente maîtres des requêtes commis aux provinces, de qui dépend le bonheur ou le malheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité. » Necker disait de même en 1777 : « Dans les pays d'élection, l'intendant paraissait bien plus un *vice-roi* qu'un lien entre le monarque et ses sujets. »

1. Ce sont les états de Normandie, du Périgord, de l'Aunis et Saintonge, de la Marche, du Bourbonnais, de la Touraine, du Berry, de la Picardie, du Rouergue, de l'Auvergne.

2. Il faut joindre à ces provinces les pays de Couserans, de Comminges et de Nebouzan. Cf. Ch. Godard, *les Pouvoirs des Intendants sous Louis XIV, surtout dans les pays d'élection*. Paris, 1902.

en 1774, la géographie administrative de la France : on comptait, en fait [1], trente-quatre circonscriptions, appelées *Généralités* et régies, sous le contrôle des secrétaires d'État, par des intendants qui jouaient au « vice-roi ». Sur ce nombre, il y avait vingt et un *pays d'élection*, qui comprenaient les trois cinquièmes de la population (15 millions sur 24 800 000). Les pays d'états n'avaient que 6 550 000 habitants [2].

Mais la réduction progressive du nombre des pays d'états et les restrictions apportées à leurs vieilles franchises soulevèrent des réclamations, dont la vigueur et l'étendue ne firent que croître aux approches de la Révolution. Les états supprimés ne furent, on le pense bien, ni les derniers ni les moins vifs à protester. Ces protestations ne furent pas toujours stériles, puisque nous voyons l'omnipotent Richelieu forcé, par l'édit de Béziers, de restituer au Languedoc, sous quelques réserves, ses anciennes libertés provinciales. Pendant tout le dix-huitième siècle, se succédèrent des publicistes qui se firent les éloquents interprètes des doléances des provinces et finirent par créer un mouvement d'opinion irrésistible qui se manifesta dans les *Cahiers de 1789*. On sait, par exemple, que Fénelon, dans ses *Plans de gouvernement*, concertés avec le duc de Chevreuse pour l'instruction du duc de Bourgogne (novembre 1711), réclame la suppression des intendants et le rétablissement des états provinciaux. En 1750, le marquis de Mirabeau demande au roi d'étendre à tous les pays d'élection le régime provincial du Languedoc [3]. En 1770, les *Remontrances* de la Cour des aides, rédigées par Malesherbes, proclament hautement que, pour répondre au vœu ardent des populations, il faut établir des assemblées provinciales. De son côté, en 1776, Turgot propose une refonte générale de l'administration [4].

1. Quelques-unes n'avaient pas droit à cette qualification, parce qu'elles n'avaient pas de bureau des finances.

2. Certaines généralités, comme Metz, Besançon, n'étaient ni pays d'états, ni pays d'élection.

3. V. de Mirabeau, dans le chapitre qu'il consacre aux *états provinciaux*, dans son grand ouvrage *l'Ami des hommes*.

4. Turgot, *Mémoire au roi*.

Pour accorder quelque satisfaction à ces impérieux désirs, Necker, avec l'agrément du roi Louis XVI, fait à Bourges (1778), à Montauban (1779) et à Moulins (1780), l'essai loyal d'une administration provinciale; elle devait remplacer le gouvernement des fonctionnaires royaux et remplir une partie des attributions cumulées par les intendants. La chute de Necker empêcha cette tentative de produire ses fruits. Mais la réforme de l'administration fut successivement reprise par Calonne et Loménie de Brienne. Un édit de juin 1787 décida la création d'assemblées locales dans toutes les provinces où il n'existait plus d'états. Du 22 juin au 28 août, des arrêts du Conseil royal avaient, coup sur coup, constitué vingt administrations nouvelles. C'était là, assurément, un progrès immense dans la voie de la décentralisation [1]. Mais cette réforme ne répondait qu'incomplètement aux vœux des provinces, consignés dans les *Cahiers* des États généraux [2]: elles protestaient unanimement contre la mainmise par le pouvoir royal sur les libertés locales, et réclamaient, aux lieu et place des assemblées provinciales qui n'avaient pas fait leurs preuves, la concession ou le rétablissement des états particuliers. Cette faveur fut accordée, dès 1788, au Hainaut, à la Franche-Comté et au Dauphiné. Si la royauté était entrée résolument dans cette voie, devançant gracieusement les réclamations officielles des provinces aux États généraux de 1789, elle aurait peut-être été assez forte encore pour diriger le mouvement, au lieu de le subir d'abord et d'être ensuite emportée par lui : cette évolution aurait prévenu la révolution.

A l'ouverture des États généraux (5 mai 1789), Necker, au nom du gouvernement, faisait la promesse suivante : « Les états provinciaux s'acquitteront de toute la partie du bien public qui ne doit pas être soumise à des principes uniformes. » La déclaration royale du 23 juin suivant réitérait ce solennel engagement, que les circonstances, plus puissantes que la volonté du roi et de ses ministres, rendirent illusoire.

1. De Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, 1863. — De Luçay, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de 1789*, 2e édit., 1871.

2. Hovelacque, *la Décentralisation.* — Ed. Champion, *la France d'après les cahiers de 1789.*

III

Trahissant le mandat qu'elle tenait des vœux unanimes de ses commettants, la Constituante détruisit les provinces, et établit sur leurs ruines la division départementale, dont nous montrerons plus bas l'arbitraire et l'incohérence. Cette nouvelle circonscription administrative a été maintenue jusqu'à ce jour par tous les gouvernements qui se sont supplantés depuis un siècle; elle nous tient lieu d'unité provinciale. C'est que tous les pouvoirs autoritaires, qui ont su se servir du département comme d'un puissant moyen de domination, feraient volontiers la réponse qu'on prête au duc d'Angoulême, disant à un légitimiste qui le pressait, lors du retour des Bourbons, de réorganiser les anciennes provinces : « C'est inutile, nous aimons mieux le département. »

L'organisation départementale, telle qu'elle sortit des mains de la Constituante et de la Convention, aboutit à une véritable anarchie. « Des administrations collectives à tous les degrés, délibérant perpétuellement et n'agissant jamais, ayant à leurs côtés des commissaires du gouvernement central chargés de solliciter auprès d'elles ou les expéditions des affaires de l'État, ou l'exécution des lois, mais privés du pouvoir d'agir eux-mêmes : tel était, au 18 brumaire, le régime départemental en vigueur. » C'est le jugement porté par Thiers dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Taine est plus sévère encore. Il était réservé au génie organisateur de Bonaparte de donner une forme viable à l'administration locale et d'exploiter habilement la division départementale au profit de la centralisation : ce fut l'œuvre de la loi fameuse du 28 pluviôse an VIII.

Dans l'exposé des motifs, Rœderer formulait ce principe équivoque : « Délibérer est le fait de plusieurs, agir est le fait d'un seul[1]. » Il importe d'esquisser à grands traits

1. A. de Tocqueville le regarde comme la grande découverte du dix-neuvième siècle en matière administrative. Mais M. Deschanel fait justement observer qu'il ne faut pas confondre *agir* et *exécuter* avec administrer, comme semble le faire Rœderer : « *Agir*, *exécuter*, fort bien, mais *administrer*, non pas ! Est-ce que, dans les sociétés industrielles et financières, dans les compagnies de chemins de fer, par exemple, qui ont des intérêts financiers autrement considérables que ceux de nos plus grandes communes et

cette nouvelle organisation, puisque, avec de légères modifications, elle régit encore la France aujourd'hui. Nous pourrons ensuite la critiquer en connaissance de cause.

La France comprend alors 98 départements. Chaque département est divisé en arrondissements communaux, au nombre de 402 ; les arrondissements sont partagés en cantons, au total de 3 317 ; les cantons enfin sont subdivisés en 44 033 communes.

Les attributions administratives des autorités locales furent réparties en trois services distincts : *Administration proprement dite. — Délibération sur les intérêts de la circonscription et jugement en matière de contributions. — Le contentieux.*

1° Conformément au principe proclamé plus haut, l'administration, pour chaque degré de la hiérarchie, est confiée à un seul agent, responsable devant le gouvernement : un préfet dans le département, un sous-préfet dans l'arrondissement, un maire dans la commune [1].

2° Au chef-lieu de chaque département, se tenait la session annuelle du Conseil général, composé de seize à vingt-quatre membres, selon le chiffre de la population. Le rôle essentiel de cette assemblée délibérante était de répartir les contributions directes entre les arrondissements communaux et de statuer sur les demandes en réduction d'impôts formées par les conseils d'arrondissement et les communes. Secondairement, elle devait déterminer le chiffre des centimes additionnels à demander pour les dépenses départementales, et elle transmettait au ministère de l'Intérieur l'exposé des besoins de la circonscription.

Au-dessous du conseil général, un Conseil d'arrondissement s'assemblait annuellement au siège de la sous-préfecture; il était composé de onze membres et avait pour fonc-

même de nos plus grands départements, ce n'est pas un conseil qui administre ? Il y a un agent, un directeur qui exécute, qui agit ; mais c'est un pouvoir collectif qui administre ; et jamais l'idée ne viendrait aux actionnaires de remplacer ce pouvoir collectif par le pouvoir personnel d'un agent unique. » (*La Décentralisation*, p. 4-5.)

1. Les cantons qui, d'après la constitution du 5 fructidor an III, étaient les sièges des municipalités communales, redevinrent, comme au temps de la Constituante, de simples circonscriptions judiciaires et électorales.

tion principale de répartir les contributions directes entre les villes, bourgs et villages.

Enfin, dans chaque commune, se réunissait un Conseil municipal, dont le nombre des membres variait avec l'importance de la population. Sa mission était de régler les affaires locales de la communauté, de voter les contributions communales reconnues nécessaires, de faire connaître à l'administration supérieure les besoins des habitants.

3° Le contentieux, en matière de contributions directes, de grande voirie, de travaux publics et de domaines nationaux, était confié à un Conseil de préfecture présidé par le préfet. On pouvait appeler de ses décisions au Conseil d'État.

L'effet immédiat de la nouvelle organisation fut excellent : on sortit de l'anarchie pour rentrer dans l'ordre. Mais, peu à peu, cette législation de l'an VIII finit, sous la pression du gouvernement impérial, par éteindre toute vie locale. Au début, un semblant de système électoral présidait au recrutement des divers conseils ; mais il disparut promptement pour faire place à la nomination directe par le chef de l'État. Le préfet, chargé seul de l'administration, aux termes de la loi du 28 pluviôse, avait des attributions multiples, dont l'importance faisait songer en quelque manière aux pouvoirs des anciens intendants. Mais, pendant le premier Empire, leur droit de décision personnelle fut très restreint : toutes les affaires de quelque conséquence furent réservées au Conseil d'État[1].

« Les grandes institutions, dit avec raison Taine, qui datent du Consulat et de l'Empire, n'ont pas encore atteint leur terme historique... Depuis 1800, à travers huit changements de régime politique, tout l'ordre social a subsisté presque intact. » On doit dire, en effet, que la législation de l'an VIII, malgré quelques transformations secondaires, s'est maintenue jusqu'à nos jours. C'est poussés par l'opinion de plus en plus exigeante que les gouvernements successifs ont dû faire quelques concessions dans le sens de l'autonomie et de

1. C'est du premier Empire que date pour le département le retour à la personnalité civile (Décrets de 1811).

la décentralisation. Voici la série des plus importantes modifications apportées à la loi du 28 pluviôse.

La loi du 28 mai 1831 établit l'élection des conseils municipaux; la nomination des maires et adjoints fut réservée au roi ou au préfet, mais ceux-ci devaient les choisir dans les rangs du conseil municipal. La loi du 22 juin 1833 étendit le régime électoral censitaire aux conseils de département et d'arrondissement. Les attributions des conseils généraux furent définies et classées par les lois du 18 juillet 1837 et du 10 mai 1838 : malgré une certaine extension donnée à leurs pouvoirs, les conseils de département restèrent étroitement soumis à la tutelle gouvernementale. La constitution de 1848 confiait au suffrage direct l'élection des conseils de département et d'arrondissement. Les décrets-lois du 25 mars 1852 et du 13 avril 1861 restreignirent la centralisation administrative, en investissant les préfets du droit de trancher certaines affaires communales et départementales pour en accélérer l'expédition. Les attributions des conseils généraux furent accrues par la loi du 18 juillet 1866 et celles des conseils municipaux par la loi du 24 juillet 1867.

Après la chute de l'Empire, l'Assemblée nationale, à peine installée, aborda la question de l'organisation départementale. La loi du 10 août 1871 établit deux sessions par an pour les conseils généraux; elle leur reconnaît le droit d'émettre des vœux sur toutes les questions d'économie politique et d'administration générale; elle permet aussi aux conseils généraux de se syndiquer en vue d'intérêts régionaux qui dépassent les étroites limites des circonscriptions départementales. Mais la grande innovation de la loi fut la création d'une commission de permanence, émanée du conseil général et chargée de contrôler l'administration préfectorale. La loi du 18 avril 1884 étend les attributions des conseils municipaux et leur confère aussi le droit d'entente pour régler les intérêts qui regardent plusieurs communes. Les maires et adjoints sont désormais, sans exception, choisis par les conseillers municipaux. La loi du 22 mars 1890, pour développer le régime des syndicats de communes, en a autorisé l'extension au delà des limites d'un seul département. Une loi plus récente encore a constitué des universités régionales,

jouissant d'une certaine autonomie : c'est un commencement de décentralisation intellectuelle.

Mais ce ne sont là que des améliorations de détail, des palliatifs impuissants à enrayer les funestes conséquences de la centralisation. Nos législateurs ont repoussé les mesures vraiment décentralisatrices qui leur ont été proposées : par exemple, au cours de la discussion de la loi du 18 avril 1884, le transfert aux conseils généraux de la tutelle administrative des communes, réservée jusqu'ici aux préfets. On peut donc répéter, en les atténuant légèrement, les graves paroles que prononçait Royer-Collard dans son mémorable discours du 22 janvier 1822 : « La Révolution n'a laissé debout que les individus, et la dictature qui l'a terminée a consommé sous ce rapport son ouvrage : de la société en poussière est sortie la centralisation. Elle nous a fait un peuple d'administrés sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans la main du pouvoir dont ils sont les ministres. » C'est ce qu'il nous faudra prouver, dans un prochain article, en montrant les vices rédhibitoires de notre organisation actuelle.

Gaston SORTAIS.

(*A suivre.*)

LE CONGRÈS MARIAL DE FRIBOURG

18-21 août 1902.

Elle était en fête, le 18 du mois dernier, la catholique ville de Fribourg, si étrangement accrochée sur les pentes à pic qui descendent vers la Sarine. L'on oubliait presque son profil moyenâgeux, ses vieilles tours et ses couvents, ses convicts et ses collèges, ses fontaines antiques, ses ponts d'autrefois, lourds et couverts, déposés presque au ras des eaux. A peine l'on donnait un regard aux ponts plus modernes, audacieusement suspendus, voilà moins d'un siècle, par-dessus les vallées de la Sarine et du Gotteron. La ville entière se montrait bruyante et animée : dans la rue de Lausanne ou sur la place Notre-Dame, ce n'étaient qu'étrangers, que prêtres de toutes robes et de toutes langues. Soutanelles de Genève, soutanes flottantes d'Autriche ou d'Italie, soutanes de France, moins gracieusement ajustées, se frôlaient à qui mieux mieux. Des prêtres polonais portaient à la fois le vêtement long des ecclésiastiques et le chapeau des laïques. L'on voyait des prélats aux larges ceintures de pourpre, aux coiffures chargées de glands rouges ou verts. Il y avait jusqu'à un évêque copte dont la robe de satin violet chatoyait, splendide, au soleil. Le *Congrès international en l'honneur de Marie* avait amené ce concours. Et Fribourg avait fait de son mieux pour accueillir ses hôtes : partout c'étaient des lampions et des guirlandes de verdure, des drapeaux aux couleurs du canton. Chacun s'était mis à l'œuvre, gouvernants et gouvernés, catholiques et protestants, juifs même. Il fallait fêter les congressistes.

Aussi la surprise fut grande lorsque, à la séance d'ouverture, dans la salle de la Grenette, S. A. R. le prince Max de Saxe, président du comité d'organisation, réclama notre indulgence. Nous avions vu fonctionner déjà, fort bien d'ailleurs, tant de bureaux et de comités, organisation, réception, décorations, logements, cérémonies... Sans doute, dans la

hâte des dernières heures, il y eut quelques fausses indications, quelques renseignements oubliés. Peut-être aussi le Congrès avait été décidé trop tard, et l'on n'avait pas eu le temps de le préparer à loisir. Il est des choses qu'on n'improvise pas. La faute n'en fut pas, dit-on, aux comités de Fribourg. Au reste, ce sont là des détails. A distance, on les oublie ; on se rappelle seulement un accueil excellent et d'infatigables bonnes volontés. C'est donc de grand cœur qu'on remercie les organisateurs, Français, Allemands ou Fribourgeois, tous également dévoués.

Mon dessein serait d'insister sur le fond même du Congrès : je passerai donc sur les réunions d'apparat, les séances d'inauguration ou de clôture, même sur les cérémonies religieuses. Cependant les paroles de bienvenue de Mgr l'évêque de Lausanne et Genève, celles de S. A. R. le prince de Saxe, les réponses de Mgr Guyot, les allocutions de Mgr Jaquet ou de Mgr Esseiva, celles de Mgr Molo ou de Mgr Marini, la conférence de l'abbé Lémann, le panégyrique du B. Pierre Canisius prononcé par Mgr Dadolle, le discours de l'abbé Coubé [1], mériteraient tout autre chose qu'une mention rapide.

Il convient pourtant de s'arrêter sur ce que le programme avait intitulé la *grande journée diocésaine*. Ce fut la journée caractéristique. Dès le matin, les pèlerinages de toutes sortes, congrégations ou paroisses, gens de la campagne surtout, avaient afflué dans la ville. Un cortège devait s'organiser sur la place Notre-Dame, et se rendre en procession jusque sur les *grand'places* : là, en plein air, l'un des évêques officierait pontificalement. Hélas ! la sainte Vierge se contenta de notre bon vouloir : l'orage et la pluie firent rage. L'on dut se réfugier dans les églises, et occuper, comme l'on put, les pèlerins désorientés. Ce furent des heures pénibles. On décida cependant que, malgré la pluie, la procession de l'après-midi ne serait pas contremandée. A une heure et demie, le canon tonna, la grande sonnerie de

1. L'orateur a pris pour texte le *Gloriosa Regina mundi* de l'office de la très sainte Vierge. Il établit splendidement que Marie, Mère du Roi des rois, est Reine de tout l'Univers, Reine du ciel, Reine des hommes, Reine jusque dans les enfers. Voir *la Liberté*, journal catholique de Fribourg, samedi 23 août.

Saint-Nicolas se mit en branle, et l'on commença, sous la pluie, de se grouper sur la place Notre-Dame. Bientôt le ciel fut de la partie : les nuages se dissipèrent, et le soleil brillait, lorsque le cortège s'ébranla. Les groupes se succédaient, priant et chantant. Plusieurs d'entre eux, je crois, ont surtout attiré l'attention des Français. Ce fut d'abord le corps des étudiants *en couleurs*, comme l'on dit, revêtus de leurs costumes traditionnels; ils marchaient, crânes, avec leurs oriflammes. Ce furent aussi les sections des jeunes gens de la Suisse allemande, portant des bannières aux couleurs de leurs villes ou de leurs cantons. Derrière eux venaient les magistrats de la ville et du canton de Fribourg, précédés de leurs huissiers au vêtement moyen âge, une sorte de long manteau aux couleurs de la cité, écartelé de sable et d'argent — ce sont les huissiers de la ville, — ou aux couleurs cantonales, écartelé d'azur et d'argent — ce sont les huissiers du canton. Le défilé dura près de deux heures. Puis, l'on se massa sur les *grand'places*, et là, les discours finis, l'on consacra solennellement à la très sainte Vierge le Congrès, la ville et le canton. Près de dix-huit mille personnes se trouvaient là, dit-on. Ce qui nous touchait le plus, nous autres Français, c'était d'apercevoir, au premier rang de cette foule, le gouvernement de Fribourg rendant officiellement à Dieu son culte social et ne rougissant pas de prendre sa part d'une cérémonie religieuse. Le peuple lui-même était d'accord avec ses gouvernants; sur tout le parcours, lorsque la croix passait, chacun se découvrait, comme on ne le fait plus chez nous, même au passage du saint Sacrement.

Ces cérémonies, grandioses et pieuses, étaient faites vraiment pour donner de la splendeur à notre Congrès : à côté d'elles, l'Exposition Mariale contribuait à relever les fêtes. Malheureusement, elle avait été annoncée presque à la dernière heure. Et cependant, pas plus qu'un congrès, une exposition sérieuse ne se peut improviser. Sans doute, à force d'efforts et de dévouement, dans un temps trop court, l'on put réunir des objets d'art fort beaux : citons, à titre d'exemples, la tapisserie des Ursulines de Fribourg et leur chasuble dite *de Jessé*, une eau-forte de Rembrandt, une vierge de Fra

Angelico, des collections particulières comme celles de l'abbé Pagès, du graveur Penin, du comte de Persan; des tableaux anciens, des cuivres repoussés, des enluminures, des émaux et des ivoires. Mais ces objets vraiment artistiques étaient rares ; le reste n'était qu'imagerie et librairie pieuse, réclames d'imagiers ou de libraires. L'on n'a pas même pu songer à donner une idée d'ensemble de l'art marial. Pourtant cet essai d'exposition est un progrès immense sur le Congrès de Lyon. Il est du meilleur augure pour les fêtes de 1904 : si l'on s'y prend de bonne heure, l'on réalisera, en grande partie, sinon en totalité, l'idéal si beau qu'on a proposé[1]. Félicitons donc *la Voix de Marie*, Mgr Guyot et M. l'abbé Croisier qui ont osé entreprendre, si tardivement, cette première Exposition Mariale : ils ont fait des prodiges pour la mener à bonne fin.

Nos cérémonies et notre exposition n'ont donc pas manqué d'intérêt : toutefois le Congrès même était plus intéressant. Ce devait être une réunion internationale, et, de fait, les congressistes venaient de partout, ou à peu près. On put former une section française — la section franco-belge — avec cinq bureaux, une section allemande avec deux bureaux, une section italienne ; il y eut même une section espagnole, mais, trop peu nombreuse, elle se fondit dans la section italienne. Malheureusement, aucune communication ne fut établie entre les diverses sections : même entre les bureaux d'une même section, il n'y eut aucun échange d'idées. Aussi le Congrès de Fribourg fut plutôt une collection de congrès nationaux qu'un congrès international. C'est là un tort, semble-t-il, et il conviendrait d'aviser pour le congrès de demain. Ce tort, il était juste de l'indiquer, puisque la section allemande n'est aucunement responsable des vœux émis par la section française, pas plus qu'un bureau de la section française n'est responsable des résolutions adoptées par les autres bureaux.

Pour ce qui est des travaux eux-mêmes, ceux de la section franco-belge furent de beaucoup les plus nombreux : le programme mentionne quatre-vingt-onze lectures. Pourtant il y

1. *Études* du 5 juin 1902, p. 608 et suiv. René-Marie de la Broise et Alain du Bec-Boussay, *les Fêtes mariales de 1904*.

eut trop peu de travaux dogmatiques : six, si je ne me trompe[1]. Sans doute, à en juger tout au moins par les titres, il y eut d'autres rapports intéressants : ceux, par exemple, qui concernent la dévotion à la sainte Vierge dans certains pays ou dans certains diocèses, les traditions mariales de certains ordres religieux[2]; des études d'art marial[3], la sainte Vierge d'après les saints, les papes ou les grands écrivains[4]; des mémoires sur les congrégations de la sainte

1. La Mère de Dieu et la Mère des hommes (J.-B. Terrien, S. J.). — Traité de la B. V. Marie (R. P. Alexis-Marie Lépicier, O. S. M., de Rome). — Marie, Mère de grâce (M. Bainvel, professeur à l'Institut catholique de Paris). — La Définibilité de l'Assomption de la très sainte Vierge (Dom Paul Renaudin, O. S. B.). — La Définibilité de l'Assomption de la B. V. Marie (Dr Pieraccini, Corse). — Prédestination éternelle de Marie (R. P. Fidèle, O. F. M., de Chambéry).

2. La Dévotion à Marie, au Tonkin oriental (Mgr Joseph Terrès, vicaire apostolique du Tonkin oriental). — Le Culte de Marie en Belgique (R. P. Schoutens, O. F. M., d'Anvers). — Le Culte de la très sainte Vierge dans le diocèse de Nevers (M. l'abbé Charrier, de Nevers). — Le Rosaire en Belgique (R. P. Henri-Marie Irveins, de Louvain). — Le Culte de Marie à Jaffna, Ceylan (Mgr Joulain, O. M. I., évêque de Jaffna). — Le Culte de Marie dans le diocèse de Troyes (R. P. Dhuyelle, oblat de Saint-François-de-Sales). — Le Culte de Marie en Belgique (M. Edouard Geelhand, d'Anvers). — Le Culte de Marie en Afrique (R. P. Stéphane Comte, des Pères blancs). — Le Mois de Marie dans la liturgie alexandrine des Coptes (Mgr Kyrillos II, patriarche copte d'Alexandrie). — De la vraie dévotion à la sainte Vierge au Canada (M. l'abbé J. Lavallée). — La sainte Vierge et la Martinique (Mgr Guyot, président de la section franco-belge). — La Dévotion à Marie au Luxembourg (chanoine L. Held, professeur au séminaire de Luxembourg). — Le Culte de Marie à l'île de Madère (Xavier Prévot). — La Vierge à l'Ile-de-France (Mgr Guyot, président de la section franco-belge). — Le Culte de Marie dans le diocèse de Viviers (chanoine Mollier, de Viviers). — Le Culte de la sainte Vierge dans la mission du Maduré (R. P. Héraudeau). — Les Traditions mariales de l'ordre de Saint-Camille de Lellis (M. l'abbé Eugène Baudin, de Lyon).

3. L'Art marial d'après les monuments du treizième siècle (M. l'abbé Marbeuf, curé de La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure). — Le Culte de Marie et l'art marial en Bourbonnais (M. l'abbé Clément, aumônier à Moulins). — L'Art marial du douzième au seizième siècle (M. Henry de Cardonne, de Blois). — Un livre illustré du dix-huitième siècle en l'honneur de la sainte Vierge (M. Alexandre Teillard).

4. La Très Sainte Vierge d'après le bienheureux de Montfort (R. P. Lhoumeau, de la Compagnie de Marie). — La Très Sainte Vierge d'après les encycliques de Léon XIII (M. Bourgeois, curé de Méricourt, Pas-de-Calais). — La Très Sainte Vierge d'après les encycliques de Léon XIII (M. le chanoine Berry, d'Autun). — La Vierge Marie d'après le Dante et Verdaguer (M. Vassal, de Montpellier). — La Sainte Vierge et les poètes anglicans (R. P. Philpin de Rivière, de l'Oratoire de Londres).

Vierge [1]. D'autres probablement mériteraient d'être mentionnés [2]. Il faut remarquer au surplus que plusieurs sujets, capables de plaire par leur seul fond, ont pu être présentés d'une façon médiocre.

A côté de ces travaux, dignes vraiment d'un congrès international, l'on en put voir d'autres qui ressemblaient fort à des non-valeurs, — je demanderai la permission de ne citer aucun titre, — de petits traités sur des dévotions minuscules, des études d'un intérêt par trop local ou par trop restreint.

Évidemment il y aurait mauvaise grâce à se montrer trop exigeant : tel pèlerinage ignoré n'intéresse pas par lui-même. Pourtant, si on le fait rentrer dans une série, dans un ensemble de travaux, il acquiert par comparaison je ne sais quoi d'étendu, même d'international. C'est ainsi, par exemple, que la série des monographies diocésaines des pèlerinages de France, l'une des meilleures du Congrès Marial de Lyon, prise dans toute son étendue, pourrait arrêter l'attention d'un congrès de n'importe quelle langue.

Peut-être l'indulgence serait moins de mise, lorsque, dans les travaux, le public, à tort quelquefois, croirait voir percer comme une arrière-pensée, comme un désir intime, inconscient, cela va sans dire, de faire prévaloir telle dévotion ou tel pèlerinage au-dessus d'une autre dévotion, d'un autre pèlerinage. Il n'était pas utile peut-être d'insister tant sur le culte de Notre-Dame de Pellevoisin, comme aussi d'affirmer que Lourdes est un commencement, Pellevoisin le couronnement [3]. Je ne voudrais blesser personne ; il me semble

1. Les Congrégations de Marie en Belgique (M. l'abbé Vandenhoudt, d'Anvers). — Les Congrégations des Enfants de Marie en Pologne (comtesse Hélène Mycieleska, de Poniec Pûnitz, Posen). — Les Congrégations des Serviteurs de Marie en Pologne (R. P. Étienne Bratkowski, S. J.).

2. Le Symbolisme de Marie dans les fleurs (M. l'abbé E. Noffray, curé de Pruniers, Loir-et-Cher). — La Sainte Vierge et l'union des Églises (traduit de l'espagnol) (R. P. Antoine Mariscal, rédemptoriste, Espagne). — Ce ne sont là que des exemples, et j'aurais certainement dû relever d'autres titres.

3. Notre-Dame de Pellevoisin et le Rosaire (M. l'abbé Bréant, vicaire à Notre-Dame de Paris). — Pellevoisin : le salut de la France, le règne du Sacré-Cœur, la Messe réparatrice (M. Rotier, aumônier à Blois).

pourtant que si la *Mère toute miséricordieuse* veut amener à Pellevoisin des foules comme celles qui se dirigent aujourd'hui vers Lourdes, elle y parviendra certainement. Pas n'est besoin que nous luttions pour elle avec une insistance qui peut sembler excessive. D'ailleurs, des discussions publiques sur des apparitions ou des révélations privées, lorsque l'Église n'a point prononcé encore, n'étaient pas sans présenter quelque danger dans ce canton de Fribourg, où des protestants de Berne suivaient assidûment nos séances : aussi plusieurs ont regretté de voir défendre, dans l'une des études, l'authenticité partielle des mystérieuses apparitions de Tilly-sur-Seulles [1].

Ce sont là des réflexions que peut suggérer le programme des travaux de la section française. Il semble qu'à la section italienne, et surtout à la section allemande, les rapports, moins nombreux, ont été plus sérieux. Ils étaient, d'ailleurs, d'une portée générale : chez les Allemands, par exemple, ce furent des études dogmatiques, — en nombre trop restreint, il est vrai [2], — liturgiques [3], historiques [4], d'esthétique mariale [5], ou de théologie positive [6]. — D'autres avaient trait à

1. Les Apparitions de la sainte Vierge à Tilly-sur-Seulles, Calvados (Chanoine Lesserteur, directeur au séminaire des Missions étrangères).

2. La Définibilité de l'Assomption de la sainte Vierge (prof. Dr Gfœlner). — Importance de l'Immaculée Conception pour la réfutation des erreurs modernes (R. P. Lehmkuhl).

3. Les Fêtes de la Vierge (P. Raphaël Molitor). — Marie dans la liturgie grecque (Prince Max de Saxe). — Marie dans les prières publiques de l'Église (P. Cyrille Weese, O. S. B.). — Explication du *Salve Regina* (R. P. Magnus, capucin).

4. Le Vœu du roi de Pologne Jean Casimir (l'abbé Siemenski). — Histoire du pèlerinage de Notre-Dame-des-Ermites depuis 1864 (R. P. Odilo Ringholz). — Les Apparitions de Lourdes (l'abbé Dr Schneider). — Les Sanctuaires de la sainte Vierge dans l'archidiocèse de Fribourg (chanoine Schober). — Le Culte de la sainte Vierge dans le diocèse de Bâle (chanoine Wyss). — La Dévotion à la sainte Vierge dans le diocèse de Saint-Gall (l'abbé Tremp). — La Dévotion à la sainte Vierge dans l'archidiocèse de Vienne (P. Georges Kolb). — La Dévotion à la sainte Vierge dans la ville d'Aix-la-Chapelle (M. l'abbé Heusch).

5. Les Représentations de la sainte Vierge au Musée national suisse (l'abbé Tremps). — On peut ramener à ce groupe deux autres travaux : Marie dans la poésie (M. Delebar). — Les Poésies du franciscain Jacopone de Todi (R. P. Hilarin, capucin).

6. Le B. Canisius. Ses travaux pour le culte de la sainte Vierge (R. P.

telle ou telle grande dévotion, à telle ou telle question d'une importance majeure[1]. Certains d'entre eux, si l'on juge sans parti pris, ne paraissent pas avoir offert plus d'intérêt que plusieurs de nos travaux français. Cette réserve une fois faite, il faut ajouter que l'ordre a été grand dans les bureaux, plus que chez nous peut-être ; ainsi, dès la première séance, l'on s'est réparti en deux groupes, l'un pour les seules questions dogmatiques ou historiques, l'autre pour les questions de dévotion populaire à la sainte Vierge[2]. — Quant aux discussions, c'est à la section italienne qu'elles ont été peut-être le plus dignes de remarque. La plus intéressante roula sur la définibilité de l'Assomption : l'école historique ou critique fut bientôt aux prises avec l'école purement scolastique, et plaida si bien sa cause que, par un ordre du jour, on lui reconnut des droits à l'existence. Voici cet ordre du jour; il est à l'honneur des congressistes d'Italie : « La section italienne émet le vœu que les études théologiques fassent une place légitime aux questions historiques et critiques[3]. »

Il était juste, sans doute, d'examiner comme nous l'avons fait, sinon sévèrement, au moins avec impartialité, les travaux de la section franco-belge. Nous en sommes encore aux premiers congrès marials : le second congrès de langue française vient d'avoir lieu, et il n'y avait encore jamais eu

Braunsberger). — Les Encycliques de Léon XIII sur la dévotion du Rosaire (l'abbé Dr Witz).

1. Sur l'importance et le rôle de l'Association de la Sainte-Famille (l'abbé Lossen). — Marie et la sainte Eucharistie (R. P. Krones). — Marie et la réunion des Églises dissidentes (Mgr Steigenberger). — Les Publications périodiques concernant le culte de la sainte Vierge (P. Isidore, capucin).

2. Ce point mérite quelque attention : au lieu de distribuer au hasard les travaux dans les diverses sections, ne vaudrait-il pas mieux les classer par catégories? L'on aurait ainsi la section du dogme, celle de l'histoire du culte, celles des comptes rendus diocésains, des pratiques de la dévotion, etc., etc. Et comme les travaux de toutes langues seraient répartis dans chacune des sections, ce classement méthodique donnerait le moyen d'avoir un seul congrès vraiment international, là où, comme à Fribourg, l'on pourrait courir le risque de réunir seulement plusieurs congrès nationaux. Le procédé n'est pas nouveau : on l'a employé, je crois, dans les congrès scientifiques.

3. Sur les travaux de la section italienne, on peut voir *la Liberté*, 20, 21 et 23 août. Les comptes rendus du Congrès, tels qu'on les trouve dans *la Liberté* (19-24 août), donnent l'idée à peu près exacte des séances.

de congrès international. Il importe donc de faire une expérience qui nous aide à recueillir un fruit plus grand chaque fois, à mieux choisir nos sujets, à mieux diriger nos labeurs et nos séances. Mieux valait donc, sans méconnaître les mérites vrais des travailleurs et leur incontestable dévouement, indiquer les points faibles et montrer que nous gagnerions à imiter les Allemands ou les Italiens. Cette constatation, loyalement établie, nous permettra d'atteindre à des résultats plus féconds et de surpasser, demain peut-être, ceux qui, aujourd'hui, ont mieux fait que nous.

Les cinq bureaux de la section française ont rédigé un nombre vraiment bien grand de vœux, et ces vœux si nombreux ont été proclamés solennellement, j'allais dire avec aisance et brio, par S. A. R. le prince de Saxe, successivement en français, en allemand et en italien. On voulait ainsi, disait-on, les faire sanctionner par la masse des congressistes ; mais, à cette heure tardive de la séance de clôture, quelques minutes avant le couronnement de Notre-Dame de Fribourg, en pleine place publique, le temps des discussions était passé. On ne pouvait que laisser courir. Et cependant il y avait à dire sur les vœux de notre section. D'aucuns, qui n'osaient discuter tout haut, ne se gênaient point pour critiquer à demi-voix ; témoin ce prêtre polonais qui se trouvait à mes côtés. Les vœux portaient presque tous, comme trop de nos travaux, sur des points de détail ou des dévotions minimes. L'on pourrait même se demander si les congressistes, dans les bureaux, ont toujours saisi la portée théologique des résolutions qu'ils adoptaient. Ce vœu, entre autres, fut promulgué : « Que l'on sollicite du Souverain Pontife l'institution d'une fête de la Prédestination *éternelle* de Marie. » Il avait été emporté d'enthousiasme à la fin d'un travail du R. P. Fidèle, de Chambéry. Il est irréalisable cependant, dans l'état du moins où sont les choses : il suppose résolue une question discutée dans les écoles, et affirme une thèse défendue par plusieurs docteurs, mais qui a, je crois, contre elle, l'opinion la plus commune[1]. Il eût mieux

1. Prédestination éternelle de Marie (R. P. Fidèle, O. F. M., de Chambéry). *La Liberté*, samedi 23 août, laisse deviner l'état des esprits, tandis qu'on lisait ce beau rapport : l'auditoire, composé cependant en majeure

valu écarter un vœu, gros de discussions, et laisser subsister une demande moins périlleuse, adoptée en conclusion d'une étude sur *Marie, Mère de grâce :* « Que les théologiens étudient le rôle de Marie dans la distribution de la grâce et que NN. SS. les évêques daignent aussi s'en occuper[1]. »

Au reste, il n'est sans doute guère nécessaire de multiplier ainsi les vœux et d'émettre des désirs qui, pour la plupart, ne seront jamais réalisés. Je ne sais quel mauvais plaisant disait que ces désirs des sections françaises demeureraient à l'état de *vœux perpétuels*. Ici encore, les Allemands paraissent plus sages : ils forment des vœux en petit nombre, ou plutôt ils prennent des résolutions pratiques qui ne restent pas lettre morte, mais qu'ils poussent au contraire jusqu'à la réalisation. C'est ainsi qu'au Congrès de Fribourg ils ont organisé un *Sodalentag* solennel, ou une journée des congrégations. Ce jour-là, ils ont tenu trois séances à la suite desquelles directeurs de congrégations ou groupes de congréganistes ont adopté des résolutions. Ces résolutions ont formé la meilleure partie, sinon la totalité des vœux de la section allemande. Je n'en ai pas sous la main le texte exact, mais elles peuvent, je crois, se résumer ainsi : que l'on développe les congrégations dans les collèges ; puis, au sortir des collèges, que l'on n'abandonne pas les congréganistes. On créera donc des congrégations dans les universités. Il existe à Vienne un journal des congrégations, la *Sodalen-Correspondenz* : chaque congrégation devra le recevoir. Bien plus, un membre sera désigné, qui dépouillera cette feuille ; lorsque les communications en vaudront la peine, il la résumera et lira son résumé devant les congréganistes réunis. Le même membre, ou un autre, se tiendra prêt à fournir les renseignements qui seraient utiles aux rédacteurs du journal ou aux autres congrégations. Ces résolutions, toutes pratiques, on le voit, seront appliquées à partir d'aujourd'hui. Au prochain *Sodalentag*, dans une des premières séances, l'on

partie d'ecclésiastiques, ne songeait qu'à manifester son bonheur d'avoir entendu si bien parler des grandeurs de Marie : il ne pensait pas aux arguments bien forts opposés par l'opinion adverse.

2. Marie, Mère de grâce (M. Bainvel, professeur à l'Institut catholique de Paris).

examinera ce qu'on a fait pour les mener à l'effet et l'on enregistrera le profit qu'elles ont apporté.

Il y aurait là peut-être un exemple à suivre. On pourrait, dans les congrès marials de demain, se contenter de prendre quelques résolutions, mais d'un intérêt majeur et toutes capables de passer dans la pratique. L'on demanderait, par exemple, aux théologiens d'étudier un point de dogme, aux historiens une question d'histoire ou de critique; on réclamerait la diffusion d'une dévotion féconde vraiment et universellement approuvée. Enfin, ces vœux ne devraient pas demeurer une lettre morte, à jamais ensevelie dans les rapports imprimés de nos congrès. On tiendrait à honneur de les appliquer, et dans les réunions suivantes, l'on examinerait les résultats précieux qu'ils auraient produits : s'il y avait lieu, on les sanctionnerait une fois de plus et on en presserait l'exécution.

C'en est assez, je pense, pour montrer que le Congrès international de Fribourg n'a pas été seulement une manifestation splendide, un ensemble de cérémonies magnifiques avec d'éloquents discours et des séances d'apparat. Il a été tout cela sans doute, mais il a été au surplus un congrès, un vrai congrès. Les Français ont fait de leur mieux à l'honneur de cette Vierge dont la France catholique se glorifie, aujourd'hui encore, d'être le royaume. Peut-être ils n'ont pas réussi en tout; du moins, comparant leurs travaux et leurs procédés avec ceux des Allemands ou des Italiens, ils ont aperçu ce qui manquait : ils auront à cœur de ne pas rester en arrière, demain. C'est là certes un profit réel que les organisateurs si dévoués de nos sections françaises[1], aussi bien que nos congressistes, venus si nombreux, ne laisseront pas infécond.

Instruits de la sorte par l'expérience, mais encore édifiés, nous pouvions quitter Fribourg la Catholique. Nous emportions un souvenir reconnaissant : nos hôtes nous avaient cordialement reçus, et tous, étrangers ou Fribourgeois, d'un

1. J'ai déjà nommé Mgr Guyot, président du comité franco-belge. Il faut citer encore son secrétaire, M. l'abbé Bauron, curé de Saint-Eucher de Lyon, et Mgr Kleiser qui fut le promoteur du Congrès. J'oublie probablement d'autres noms : c'est un défaut de mémoire, mais non pas de reconnaissance.

même cœur et d'une même âme, avaient tant fait pour glorifier la sainte Vierge ! Nous avions aussi l'espoir fondé que ce premier Congrès international en l'honneur de Marie était un commencement.

Après lecture d'un rapport où M. de la Broise avait reproduit, en grande partie, des articles parus dans cette revue[1], la section française du Congrès a émis le vœu suivant, qui fut proclamé sur la place Notre-Dame et sanctionné, celui-là, mieux que beaucoup d'autres, par les applaudissements des congressistes : « Que l'on fête le cinquantième anniversaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception par des pèlerinages à Lourdes, des solennités locales, un *Congrès Marial* à Rome et une Exposition de l'art marial[2].

En finissant, nous nous donnerons donc rendez-vous à Rome, pour le Congrès Marial de 1904 : tous, profitant des expériences faites et des comparaisons, toujours utiles, entre nations, nous aurons à cœur de mieux faire qu'à Fribourg ; nous nous inspirerons aussi des exemples de dévouement, de travail et d'abnégation qui nous ont été montrés par les congressistes de toutes langues, surtout par les organisateurs de notre Congrès.

1. *Études*, 20 mai et 5 juin 1902. René-Marie de la Broise et Alain du Bec-Boussay, *les Fêtes mariales de 1904*.

2. Ce vœu avait été accepté au troisième bureau de la section française, avec des développements qui présentent quelque intérêt. Peut-être on nous saura gré de les reproduire :

Le troisième bureau propose à la section franco-belge du Congrès d'émettre le vœu suivant et souhaite le voir formellement ratifier par les autres sections du Congrès international, à savoir que :

1° L'on fête solennellement le cinquantième anniversaire de la définition de l'Immaculée Conception. Année 1904. — Les fêtes comprendraient de grands pèlerinages à Lourdes durant l'année, — des solennités locales au jour du 8 décembre, — un Congrès Marial qui se tiendrait à Rome et qui se terminerait à la fête du Rosaire (2 octobre 1904), — une Exposition de l'art marial qui aurait lieu à Rome aussi ;

2° Puisque le Cercle romain de l'*Immaculée-Conception* est constitué comité promoteur des fêtes de 1904, sous la direction de Mgr Radini Tedeschi, l'on reconnaisse formellement ce comité promoteur et qu'on le supplie de constituer les divers comités organisateurs qui seront nécessaires au succès des fêtes de 1904.

N. B. — L'on peut adresser, dès à présent, des projets et des aumônes à Mgr Radini Tedeschi, 21, corso Vittorio-Emmanuele, Rome.

Grâce à eux, nous avons ouvert à Fribourg la série des Congrès internationaux en l'honneur de Marie : nous la continuerons à Rome, en 1904.

Alain de BEC DE LIÈVRE.

LE RIRE DES SAINTS

I

Est-il à propos de parler du rire? L'heure est-elle bien choisie? Il est un temps pour le rire ; l'Écriture sainte nous l'affirme; sommes-nous à ce temps-là? Je devine la réponse, qui n'est point douteuse, et je la préviens.

D'abord, il y a rire et rire. Et puis, même en ces tristes jours où tant de nuages voilent l'horizon, où tant d'angoisses étreignent le cœur, pas mal de gens se sont occupés du rire. L'an passé, un homme de lettres, un des Quarante, se proposait — on s'en souvient peut-être — de prêcher le rire, le bon rire, le « rire gai », les avantages, l'hygiène morale du rire, à des écoliers qui partaient en vacances. Il devait, en ce moment opportun, leur développer ce thème non moins plaisant qu'utile :

« Riez ; le rire c'est la nature en vacances... Il ne faut ni pleurer ni rire tristement. Il faut rire, comme si le rire était un signe de gaieté.

« Je vous souhaite une gaieté joyeuse. Elle est agréable à Dieu, aux hommes et à soi-même. »

Conseils peu moroses d'un orateur qui a beaucoup d'esprit à des jeunes gens qui ont réellement besoin de rire, pour lesquels le bon rire est un gage de la santé de l'âme. Mais les maîtres auxquels la France abandonne ses destinées estimèrent cette éloquence déplacée, frondeuse, subversive, fleurant le complot, la réaction, le bouleversement prochain de la chose publique ; bref, ils interdirent à M. Émile Faguet, de l'Académie française, la joie de recommander le rire gai aux élèves de Charlemagne, et d'écrire, en vraie langue de France, quelques-unes de ces pages alertes, fines, savoureuses dont les honnêtes gens sont friands. Le discours n'eut pas lieu.

Et pourtant il est bon d'entendre parler, et bien parler, du rire qui, au gré de certains penseurs, est l'expression naïve des meilleurs penchants de l'humanité, presque le synonyme

de la vertu. M. Émile Faguet, dans la harangue qu'il n'a point prononcée, devait émettre cette opinion assez peu mélancolique : « On ne sait pas combien de devoirs on accomplit en riant aux éclats. Je crois bien que toute la morale est dans la gaieté. » M. Faguet n'est point de l'école d'Héraclite qui larmoyait du matin au soir.

D'autres hommes graves professent cette même philosophie joyeuse ; et, dans un livre très érudit qui vient d'éclore, je rencontre cette théorie, on ne peut plus consolante : « Le rire est toujours un phénomène de santé intellectuelle, morale ou physique [1]. » Oui, théorie consolante ; mais contre laquelle nombre de faits protestent et plusieurs sortes de rire aussi. Voilà trois ou quatre mois, les gazettes nous apprenaient qu'en un certain canton d'Amérique, on voyait des jeunes gens secoués par le rire, pendant des heures et des jours, au point d'en perdre la connaissance et la vie. Pour venir de loin et d'Amérique, cette triste nouvelle des méfaits du rire ne manque point de vraisemblance. Les Anciens n'ont-ils pas raconté que Chrysippe, un philosophe, un sage, est mort de rire ?

Et puisque nous en sommes aux nouvelles qui se lisent dans les feuilles publiques, nous y avons lu naguère que le rire s'en allait, disparaissait de ce monde, comme la justice ; que c'est fini de rire ; qu'on ne rit plus en France. Cette fâcheuse disparition était annoncée, avec preuves à l'appui, sous ce titre peu divertissant : *La mort du rire*. Après un éloge du rire, où l'on passait en revue ses qualités et ses réels services, le narrateur concluait : « Malheureusement, il a un défaut chez nous, un défaut capital, c'est celui de la jument de Roland : c'est qu'il est mort.

« Aujourd'hui, fini de rire. Les lauriers sont coupés. Philosophes, sociologues, simples observateurs, tous s'accordent à constater que cette belle gaieté d'autrefois s'est enfuie devant les tristes effets de la vie moderne, les ennuis et l'ennui, les cupidités et les inquiétudes, les ambitions et les déceptions, les négations et le pessimisme ; de même que, parmi les ombres du soir, les pinsons et les fauvettes dispa-

1. *Psychologie du rire*, par L. Dugas, docteur ès lettres, agrégé de philosophie. Paris, Alcan, 1902.

raissent devant les sinistres oiseaux de nuit. Les poètes eux-mêmes ont sonné le glas du rire. On connaît les vers qu'y consacra Musset. Barbier, l'auteur des *Iambes*, a dit à peu près de même :

> Nous avons tout perdu, tout jusqu'à ce gros rire,
> Gonflé de gaîté franche et de bonne satire,
> Ce rire d'autrefois, ce rire des aïeux,
> Qui jaillissait du cœur comme un flot de vin vieux. »

Le bon vieux rire est mort. Qui a tué le rire ? C'est avant tout cette lourde atmosphère d'impiété qui nous enveloppe, qui cache le ciel, qui empêche de chanter la *vieille chanson* ; c'est le désarroi de toutes choses et l'incertitude du lendemain ; c'est la désillusion des explorateurs du pays des rêves, qui vont chevauchant en dehors des frontières ensoleillées de la foi ; c'est l'absence d'idéal ; c'est l'âpre lutte pour la vie, pour l'argent, pour les jouissances mornes qui abêtissent ; car enfin : « Le pochard chantait, l'alcoolique blasphème [1]. »

Oraison funèbre en règle. Espérons que l'on s'est un peu trop hâté de rédiger cette spirituelle lettre de faire part d'un vivant. Si le rire est malade, s'il étouffe dans l'air ambiant où nous respirons à peine, il peut renaître ; il suffit pour cela d'une bouffée d'air pur, d'un souffle de saine liberté, d'un rayon d'en haut.

Au surplus, ne nous lassons pas de répéter qu'il y a rire et rire. Il y a même un rire qui se fait jour en dépit de la souffrance ; il y a des figures souriantes malgré les larmes. — « J'ai vu rire la mort », écrivait Louis Veuillot parlant d'un prêtre son ami, brisé par la maladie, mais d'une âme vaillante. Naguère, à l'époque du douloureux exode des religieuses de France, partant pour des rivages plus hospitaliers, les chroniqueurs des journaux racontaient que sur le visage des saintes filles exilées on avait pu voir la paix confiante et la résignation joyeuse. Ce n'est point une découverte étrange, ni un fait nouveau ; c'est l'histoire bien vieille de la joie manifestée par les apôtres quand, après leur avoir interdit d'enseigner au nom de Jésus, — *neque docerent in nomine Jesu*, — on les emprisonna, on les traîna devant les

1. H. Lautard, *Soleil du Midi.*

juges, on les condamna et battit de verges; avec menace d'autres peines en cas de récidive. Les apôtres, au sortir du tribunal et de la prison, s'en allaient joyeux : *Ibant gaudentes*[1]. Voilà une joie dont s'étonnent beaucoup ceux qui réfléchissent peu ; il y a un rire des saints, que le monde ou ne comprend pas, ou ne connaît point. Il en est d'autres que le monde ne s'explique guère mieux.

M. Émile Faguet, dans le discours rentré sur le rire, devait exhorter les fils de l'Université au bon rire, à la saine joie, par ce motif imprévu en pareil lieu, que le rire est une des formes de la prière. Écoutez plutôt :

« Ce rire-là, c'est un acte de reconnaissance envers le Créateur; et donc, c'est une espèce de prière.

« Je vous souhaite de faire votre prière du matin, votre prière du soir, et une petite oraison vers midi. Ne vous scandalisez pas. Je suis, ce disant, beaucoup plus d'Église que vous ne croyez peut-être.

« Les religieux et les religieuses non seulement pratiquent la gaieté, mais se la commandent. C'est une de leurs règles. Il faut être gai, il faut rire en récréation, comme il faut être sérieux dans la méditation et dans le travail. Ils ont parfaitement raison ; ce sont de très bons psychologues. »

Cette règle du rire monastique, cette formule de la psychologie des cloîtres, existe-t-elle quelque part ? M. Faguet a-t-il, dans ses lectures, rencontré ce précepte énoncé par les bâtisseurs de ces nids d'âmes qu'on nomme des monastères ; par le père de l'un de ces peuples d'âmes qui sont les Ordres religieux ? Je voudrais avoir vu le texte authentique de cette règle du rire, pour y croire et pour en donner mon avis. Je me souviens toutefois qu'un saint dont le nom épouvante, paraît-il, des gens très hardis, un fondateur d'Ordre que plusieurs se représentent comme un homme extraordinairement terrible, saint Ignace de Loyola, invita un jour un de ses jeunes frères à rire de bon cœur. C'était un novice ; il avait je ne sais quel gros chagrin et, par suite, la mine toute désolée. Ignace le rencontra et lui dit : « Mon enfant, je veux vous voir rire : *Ego ridere, fili mi, te volo.* »

1. *Act. Ap.*, IV, 18, 41.

On conviendra que le commandement n'était pas trop sévère. Mais puisque j'en ai l'occasion, je vais citer tout le discours de saint Ignace au petit novice; discours qui épanouit le visage et l'âme du pauvre enfant si affligé. Ce n'est point une règle du rire; mais, en quatre lignes, un bon conseil et un court traité de la joie religieuse, qui vaut mieux encore : « Mon enfant, je veux vous voir rire; je veux que vous soyez gai dans le Seigneur. Un religieux n'a aucun motif d'être triste; mais il en a beaucoup de se réjouir. Pour garder toujours la joie et la gaieté, soyez humble toujours, et toujours obéissant. »

Tout le monde connaît le mot charmant d'un autre saint, fondateur d'Ordre, le plus aimable des saints et l'ami de notre joyeux roi Henri IV : « Un saint triste est un triste saint. » Ce n'est pas une règle non plus; mais, en quelques syllabes, saint François de Sales a promulgué, si j'ose dire, un code pratique de philosophie spirituelle et religieuse. Aussi bien, ceux qui ont fréquenté les habitants du cloître, dans leur vie intime, ont entrevu cette joie, ou même entendu ce rire qui, sans être imposé par une règle, est un fait et une coutume.

Un autre académicien le constatait jadis; avec des demi-sourires, ou des demi-réticences, touchant la spontanéité, la sincérité de cette joie; ayant quasi l'air de croire, lui aussi, que c'est chose « commandée et voulue ». M. Jules Lemaître écrivait cette page non moins enjouée que barbelée, à propos de l'éloquent et vénérable P. Monsabré, lequel est, disait-il, « très gai, d'une gaieté facile, joviale, bruyante... » Voilà, du moins, pour parler le style de M. J. Lemaître, un « moine gai »; un religieux qui rit du cœur et des lèvres, sans y être condamné par un texte de règle monacale; une règle étant grave par nature, et portant avec elle l'idée d'austérité.

... Cette gaieté des moines échappés dans les jardins des couvents entre deux exercices religieux est quelque chose de très particulier. Notre gaieté, à nous, grimace presque toujours et n'est presque jamais inoffensive. Mais cette allégresse monastique ressemble à la gaieté des enfants, exprime la légèreté d'âme et la sécurité complète. Ces hommes sont affranchis par leur genre de vie de tout souci matériel et ont d'ailleurs toutes les certitudes : dès lors, comment seraient-ils

tristes? Ils ont l'enfance du cœur qui permet de s'amuser à des riens.
Quelquefois aussi (et alors elle est moins aimable et sonne un peu faux aux oreilles des profanes), cette gaieté laisse entrevoir une arrière-pensée d'édification ; elle paraît commandée et voulue ; elle s'étale comme un argument en faveur de la foi, comme un défi à la tristesse ou aux rires mauvais des pécheurs. Il n'en est pas moins vrai qu'en ces temps moroses les derniers refuges de la gaieté innocente, ce sont les salles d'asile, les écoles primaires et les couvents. La belle humeur des religieux et, en général, des hommes d'église, n'est point une invention des conteurs du moyen âge [1]...

A part les réticences et la comparaison des couvents avec les salles d'asile, cette prose légère contient ou suggère plus d'une réflexion sérieuse. Pourquoi les moines seraient-ils tristes ? Les conteurs du moyen âge savaient que les moines étaient gais; les conteurs de notre vingtième siècle pourront contrôler leurs dires, s'il reste encore, au vingtième siècle, des moines qui s'obstinent à servir Dieu, dans cette France où jadis, pour le pauvre peuple et pour les moines, il faisait si bon *vivre sous la crosse.* Espérons qu'il en restera : les moines sont immortels comme les chênes, ou même, Dieu aidant, un peu plus.

Et si l'on me disait que les religieux et les religieuses bannis de leurs couvents, condamnés à l'exil, tout en ressentant profondément et vivement l'injustice dont ils sont victimes, le deuil qui plane sur l'Église, les hontes qui pèsent sur la patrie; si l'on me disait que ces proscrits conservent quand même « l'enfance du cœur » et la sérénité de l'âme, sœur de la joie, je n'en serais point surpris outre mesure. Ils n'ignorent point où est pour eux la consolation, l'espérance, le salut. Je n'ose ajouter la vengeance. Mais, pourtant, plusieurs d'entre eux ont lu dans les divines Écritures l'infaillible et redoutable oracle du Juge incorruptible et éternel contre les impies qui méprisent ses lois, qui se rient de ses avertissements ou de ses menaces : *Moi aussi, je rirai, au jour de votre mort, d'un rire retentissant* [2].

Même en exil, les moines persécutés ont le droit de garder, avec la confiance en Dieu, cette inaltérable joie du cœur, que le monde ne saurait ni leur donner ni leur ravir; joie qui

1. *Les Contemporains.* 2e série, p. 122.
2. « Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo. » (*Prov.*, I, 26.)

ressemble, de bien près, à ce que nous appelons le rire des saints.

II

Peut-être, avant d'aller plus loin, serait-il bon de préciser un peu l'idée du rire et d'en avoir au moins une notion générale. Qu'est-ce que le rire ? Ne le demandez point aux savants. Leurs réponses vous feraient rire, sans vous instruire beaucoup. Larousse, par exemple, définit le rire : « La réaction de la faculté esthétique de l'ordre, blessée par le spectacle des choses. »

Ah ! qu'en termes plaisants *ces choses-là sont mises.*

Et pourtant Larousse est clair, si on le compare.

Consulterez-vous cette thèse fort érudite et toute neuve, que j'ai nommée plus haut et qui s'intitule : *la Physiologie du rire* ? Après l'avoir feuilletée d'un bout à l'autre, après avoir admiré l'abondance des aperçus, la variété des systèmes, je crains que vous ne sachiez plus du tout ce que c'est que le rire, et que vous ne soyez enclin à répéter la phrase de M. Jourdain : « Il y a trop de tintamarre là dedans, trop de brouillamini »; ou bien, avec les sceptiques dont parle l'auteur, vous avouerez « qu'il faut être content de rire et ne pas chercher à savoir pourquoi on rit ». Cicéron était de ceux-là : « Qu'est-ce que le rire, comment l'excite-t-on, où siège-t-il, quelle est sa raison d'être ?... Je n'en sais rien, et je n'ai pas honte de mon ignorance. Ceux qui promettent de nous l'expliquer, ne le savent pas eux-mêmes [1]. »

« Rien de plus banal, écrit M. L. Dugas à la première page de son livre, rien de plus banal que le rire, et rien qui demeure plus inexpliqué. » N'entrons dans le dédale d'aucune théorie; tout bonnement, avec M. Dugas, posons un *distinguo*; c'est un fanal. Distinguons le rire *physique* et le rire *psychique*; l'un, phénomène nerveux; l'autre, qui vient d'abord d'une émotion de l'âme. Ils se ressemblent, au moins de loin, dans certaines manifestations extérieures; ils diffèrent dans leur signification comme dans leurs causes. Il serait

1. « Quid sit risus, quo pacto concitetur, ubi sit, quo modo existat..., nescire non pudet; ne ipsi quidem sciunt, qui pollicentur. » (*De Orat.*, II.)

faux de dire, comme on le fait, d'une manière absolue, que le rire est le signe de l'intelligence humaine.

Il y a un rire niais, le rire de l'idiot, celui du tout petit enfant que l'on chatouille et qui rit sans savoir pourquoi; il y a un rire qui éclate dans un accès de douleur; et des gens, intelligents ou non, sont secoués par le rire, quand ils ont aspiré du *gaz hilarant* ; ou encore, quand ils ont bu le *haschisch*, comme les compagnons du *Vieux de la Montagne*. Combien de rires où l'intelligence n'a aucune part. Quant au fou rire, qui fait qu'on rit aux larmes, qu'on se pâme, qu'on se roule, qu'on est malade de rire, il est tout à la fois psychique et physique ; il commence par l'esprit, bientôt il finit par *tordre* cruellement les nerfs et les muscles : l'intelligence n'y peut rien, pas plus que la volonté.

Pour ce qui est des rires *humains*, signe et expression d'intelligence et de volonté, on en compte juste autant que d'états d'âme. La variété en est grande; et, chose pénible à constater, les mauvais rires — sans compter le gros rire et le rire grossier — sont de beaucoup plus nombreux que les bons. Nommons, par exemple, le rire de mépris, de dépit et de dédain; le rire de pitié, de moquerie, d'ironie, de sarcasme; et le rire *forcé*, qui est un des pires ! « La férocité peut rire; celui qui a tué sans émotion peut rire; la légèreté peut rire; l'indifférence peut rire; l'insouciance peut rire [1]. »

La façon de rire traduit, à elle seule, non seulement l'état d'âme, mais aussi l'intelligence, même la vertu. Un observateur a posé des règles pour le son du rire, représenté par des voyelles : le rire en A est signe de franchise; en I, signe de naïveté; le rire en U est, paraît-il, celui des hypocrites. Chacun sait les métaphores du langage courant, qui jugent le rire par le goût, par les couleurs, et d'après lesquelles il y a un rire *jaune*, un rire *amer*, et un rire *sardonique*, ainsi nommé parce qu'il ressemble à la grimace des gens qui mangent de la sardonie (*Ranunculus sceleratus*).

On distingue le rire de l'honnête homme et celui de l'homme mal élevé; de l'homme d'esprit et du sot. Presque toujours,

1. Ernest Hello, *l'Homme*, p. 37.

comme l'Écriture sainte le remarque, les sots rient aux éclats[1]. Et, dans un autre endroit, l'Écriture emploie cette image pittoresque : « Le rire du sot est pareil au bruit des épines qui flambent sous un chaudron[2]. » — « Il rit, il crie, il éclate, on bouche ses oreilles, c'est un tonnerre[3] », et c'est un fléau.

Le rire humain et intellectuel naît des choses plaisantes, comiques, ridicules. Mais il est aussi des gens qui rient de tout, à tout propos, à propos de rien, et pour n'avoir à pleurer de rien ; ces rires-là sont déplorables ; comme celui des pauvres gens qui rient sans savoir de quoi. Saint Grégoire de Nazianze, dans le portrait fameux qu'il a laissé de Julien l'Apostat, signale le rire de ce « méchant diseur de bons mots » : « Il s'exerçait à dire des bons mots et des bouffonneries; il riait à gorge déployée. »

Ce n'est là ni un signe d'esprit, ni un signe de vraie joie; pas plus que l'expression d'une âme honnête et heureuse. Évitez les gens qui se forcent à rire et ceux qui se travaillent à faire rire : « Il n'est pas ordinaire que celui qui fait rire se fasse estimer[4]. » La vraie joie vient à la fois du bon esprit et du bon cœur; la jovialité, du caractère; la gaieté, du tempérament. Tous les bons rires se rapportent au rire de vraie joie et de bienveillance; ils ont pour premier effet d'être communicatifs : *Ridentibus arrident... humani vultus*[5].

Il paraît que le Français est né *risible* entre tous les peuples. Le pape Benoît XIV en fit un jour la spirituelle remarque. Un officier lui présentait un groupe de *gardes-marine*, qui, au beau milieu de l'audience, furent saisis du fou rire, et cela, on le conçoit, au grand ennui de l'officier qui les conduisait. Le Saint-Père essaya de l'en consoler : « Monsieur le chevalier, lui dit-il, tout pape que je suis, je n'ai pas assez de pouvoir pour empêcher un Français de rire[6]. »

Par contre, c'est peut-être le cas de rappeler le mot de notre bon La Fontaine, qui doute qu'un pape puisse rire; toutefois, il n'en est pas sûr et, en cela, il a raison :

1. « Fatuus exaltat vocem. » (*Eccle.*, XXI, 23.)
2. *Eccle.*, VII, 7.
3. La Bruyère, *Caractères*, chap. IV.
4. La Bruyère, *De la société et de la conversation.*
5. Hor., *Ars Poet.*, vers 101-102.
6. Nicolaï, *les Enfants mal élevés*, p. 221 : La gaieté dans l'éducation.

Qu'un pape rie, en bonne foi,
Je ne l'ose assurer; mais je tiendrais un roi
Bien malheureux s'il n'osait rire[1].

De fait, notre grand roi saint Louis riait, au dire de son fidèle Joinville, « moult clerement ». C'était un saint bien français, à tous les titres.

S'il y a rire et rire, il y a sourire et sourire; de celui-ci, comme de celui-là, les nuances sont multiples. En général, le sourire exprime « une joie calme, faite de sympathie, d'attendrissement, d'indulgence et de bonté »; mais il traduit aussi « des émotions complexes »; il rend, beaucoup mieux que le rire, « toutes les délicatesses du sentiment, tous les raffinements de l'esprit; il prend tous les tons, il est grave et léger, ironique et tendre...

« Le rire peut n'être qu'une expansion de vie physique; le sourire est le rayonnement de l'âme sur les visages; il exprime les sentiments les plus élevés : la tendresse, l'amour, l'intelligence de la vérité, l'admiration du beau.

« Il est donc autre chose qu'une forme du rire, ou un rire atténué; il est le rire transformé, spiritualisé, élevé au-dessus de lui-même[2]. »

Rien de plus digne de l'homme que ce rire spiritualisé, que ce rayonnement de l'âme sur les visages. C'est dans une des formes du sourire que l'on peut d'ordinaire chercher et ranger le *rire des saints*. Autour du front des saints, l'Église et l'art chrétien posent une auréole de lumière; sur leur visage, la vertu, la paix du cœur mettent ou laissent deviner un épanouissement de joie qui est une des nuances du sourire, et qui n'a nul besoin de se répandre en éclats. On connaît des saints très affables, sur la joyeuse sérénité desquels on ne vit passer aucun nuage, et qu'on n'a jamais entendus éclater de rire. Nommons en première ligne deux de nos grands saints de France : un évêque, saint Martin; une reine, sainte Radegonde. Sulpice Sévère, l'ami et l'historien de l'illustre apôtre des Gaules, raconte ceci dans sa *Vie* : « Jamais personne ne le vit irrité, ému, ni affligé; personne jamais ne

1. Liv. XII, fab. 7.
2. *Physiologie du rire*, p. 125.

le vit rire. Supérieur à l'humaine nature, il était toujours un, toujours le même, et son visage resplendissait en tout temps d'une céleste allégresse. »

Quant à sainte Radegonde, voici ce que dit sa bien-aimée compagne Baudonivia : « Par le Dieu du ciel, c'est la vérité que tout en elle reflétait la splendeur de l'âme. » Au dire de saint Grégoire de Tours, cette splendeur de paix, de joie calme et douce, illumina le visage de Radegonde jusque dans la mort [1].

Et si, naguère, les chroniqueurs des gazettes furent frappés du rayonnement tranquille qui accompagnait les vierges bannies du cloître, ceux-là qui ont l'habitude de ces âmes volontairement exilées du monde connaissent bien ce véritable rire des saints. L'un des plus graves directeurs d'âmes religieuses écrivait, voilà quelque trente ans, au sortir d'une visite au Carmel : « La joie règne sur tous les visages ; une joie qu'on ne trouve pas dans le monde. Le bonheur est bien du dedans et non du dehors...

« Il est bien vrai que la patrie des âmes n'est pas le monde et que les vaines joies ne donnent pas la paix. Le bonheur est chose trop profonde pour que le plaisir, une chose si légère, n'en soit pas l'ennemi [2]. »

C'est que le bonheur, celui du dedans, est là ; et il transparaît, sans bruit comme sans effort, sur les traits des serviteurs et servantes de Dieu qui travaillent à devenir des saints.

Parfois il se trahit et se communique avec plus d'expansion ; voire même, comme chez saint Louis, « moult clerement ». Mais quoi qu'il en soit, qu'il y ait rire, sourire ou simple rayonnement de joie dans l'esprit, dans la conversation et la vie, un saint ne doit pas être triste ; un moine non plus ; un vrai chrétien pas davantage.

C'est la leçon de l'Évangile ; c'est l'enseignement des maîtres ; c'est l'exemple de ceux que Dieu et l'Église nous offrent comme protecteurs et modèles.

1. *De gloria Confessorum*, t. XVI.
2. Mgr Gay, *Correspondance*, t. I, p. 158-159.

III

Ce que nous venons de ramasser en ces trois dernières lignes, se trouve développé tout au long dans de vieux livres qu'on lit au fond des cloîtres, derrière les grilles, à l'abri de ces grands murs qui épouvantent les gens frivoles et les puissants dont l'impiété a peur d'une ombre.

Les hommes de lettres, membres de l'Académie — et non des moindres — qui raisonnent sur la gaieté des moines, n'ont peut-être jamais ouvert les livres de l'un de ces vénérables auteurs, compatriotes du Cid, traduits en notre langue, vers la fin du grand siècle, par un secrétaire perpétuel de l'Académie française. Ce secrétaire de la docte Compagnie eut une large part dans la rédaction du *Dictionnaire* et fut chargé de la *Grammaire*, au nom des Quarante. Il s'appelait Régnier-Desmarais; le vieil auteur espagnol est le P. Alphonse Rodriguez; son œuvre s'intitule : *la Perfection chrétienne.* Je crains qu'il ne soit guère feuilleté par les lointains successeurs du bon Régnier-Desmarais. Et pourtant s'ils veulent se renseigner à fond sur la joie du couvent et des gens d'église, ils rencontreront là tout ce qu'on peut penser et dire de cette joie : d'où elle vient, qui la donne, l'alimente, la ravive, l'assure.

Je ne transcrirai pas ici le P. Rodriguez, et je renvoie à ses substantiels traités ceux qui ont le goût et le loisir des choses de l'âme. Mais je me suis, plus d'une fois, inspiré de ses vues sur cette matière, qui est un peu plus importante qu'on ne s'imagine. Nous avons entendu M. Émile Faguet dire, avec l'aimable désinvolture du penseur qui se hâte : « Je crois que toute la morale est dans la gaieté. » Philosophie ailée qui voltige alentour d'objets sérieux, mais qui néanmoins y touche en passant, du bout de l'aile. Les docteurs de la vie et de la perfection chrétiennes affirment, non pas que toute la vertu est dans la joie, mais que la joie aide singulièrement la pratique de toute vertu. Et ils insistent sur cette vérité d'expérience en nous montrant comment la divine Écriture prêche la joie, comment la doctrine des hommes parfaits nous y invite et comment leurs exemples nous y portent.

Toute la Bible nous exhorte à la joie ; le mot de « joie » y revient presque à chaque page ; ce livre des vérités éternelles qui ne passeront point, des devoirs qui s'imposent, des sacrifices où la foi nous convie, ce livre est comme une suite ininterrompue de chants de joie : *Gaude et lætare !* L'Évangile débute par la nouvelle de la grande joie : *Gaudium magnum.* Le Sauveur, maître et infaillible docteur des Béatitudes, qui préconise et sanctifie la douleur, la pauvreté, les larmes, la persécution, résume l'exposé de ses divins enseignements dans ces deux mots : « Réjouissez-vous et tressaillez de joie[1]. » En s'en allant mourir, et à quelques pas du jardin de l'agonie, il prédit à ses apôtres une inaltérable joie : « Votre tristesse se changera en joie ; votre joie, personne ne vous l'ôtera : *Gaudium vestrum nemo tollet a vobis*[2]. »

Et cette parole a, de siècle en siècle, de persécution en persécution, son vivant écho dans les cœurs fidèles. Ne vous étonnez plus de la paix rayonnante des proscrits ; ils s'en vont joyeux, parce que leur Roi immortel leur a dit : « Votre joie est à vous ! On peut vous dépouiller de tous vos biens, vous insulter, vous chasser de vos demeures et du pays que vous aimez, vous interdire jusqu'à la liberté de prier ou de vous dévouer ; mais il est un trésor qui échappe à vos proscripteurs et que personne ne peut vous prendre : c'est votre sainte joie. » « On dit, raconte Rodriguez, que le saint abbé Déicole avait toujours le visage riant, et qu'étant interrogé d'où lui venait ce contentement, il répondit qu'il venait de ce que personne ne pouvait lui ôter Jésus-Christ. »

Voilà l'unique secret de la paix, le dernier mot de la joie des saints.

Les apôtres, semeurs de la parole du Maître, sont des semeurs de joie. Saint Pierre veut que les disciples, associés aux souffrances du Christ Jésus, tressaillent et bondissent de joie : *Gaudeatis exsultantes*[3]. Les *Épîtres* de saint Paul redisent partout, sans se répéter jamais : « La joie, toute joie ; réjouissez-vous toujours dans le Seigneur ; encore une fois,

1. *Gaudete et exsultate...* (Matth., v, 12.)
2. Joan., xvi, 22.
3. I Petr., iv, 13.

je vous le dis, réjouissez-vous[1].» Quant à lui, l'intrépide et inconfusible héraut du Dieu crucifié, il marche à travers les combats, les menaces, les supplices, dans une joie qui éclate et déborde : « Je surabonde de joie, s'écrie-t-il, en toute tribulation[2]. »

Voilà ce qui est enseigné aux chrétiens qui ont des oreilles pour entendre ; ce qu'ils lisent dans leurs livres inspirés ; ce qui retentit dans leurs assemblées qu'ils appellent des fêtes, et dont plusieurs commencent par cette maternelle invitation de l'Église : *Gaudeamus omnes*. Tous ! même les affligés; car le jour viendra, et ce jour est proche, où ceux qui pleurent seront consolés; où « Dieu essuiera toute larme des yeux de ses saints; où il n'y aura plus ni deuil, ni plainte, ni aucune douleur[3] ». Voilà ce que l'Église chante aux solennités des martyrs. Et même dans les prières qu'elle suggère aux pécheurs pénitents, elle songe à la grande joie que cause au ciel le retour d'une âme égarée; c'est une fête des anges; et sur la terre, les cris de joie retentissent jusque dans le *Miserere* : « La poésie austère (de la liturgie catholique) célèbre la joie, parce que la joie vient de Dieu : *Lætetur cor meum ut timeat nomen tuum*, disait le Roi-Prophète ; et les psaumes de la pénitence sont remplis du nom de la joie[4]. »

Chaque matin, au pied de l'autel, le prêtre même brisé par l'âge et couronné de cheveux blancs, ou encore, broyé par la douleur du corps et les blessures de l'âme, déclare qu'il va monter vers le Dieu qui réjouit sa jeunesse. Un chrétien est toujours jeune; et pour cette jeunesse aux jours sans déclin, la joie se renouvelle à chaque aurore, en face de Dieu !

Saint Augustin prêchait cette joie à tous les chrétiens, ayant soin d'ajouter qu'il ne la faut point chercher en nous ; quand elle est en nous, elle ne vient pas de nous : « Celui, disait-il, qui veut se réjouir de soi, sera triste; mais celui qui veut se réjouir de Dieu, se réjouira toujours, parce que Dieu est éternel[5]. »

1. *Philip.*, IV, 4.
2. *II Cor.*, VII, 4.
3. *Apoc.*, VII, 17.
4. E. Hello, *l'Homme* : la Vie, p. 76.
5. « Qui vult gaudere de se, tristis erit. Qui autem de Deo vult gaudere, semper gaudebit, quia Deus sempiternus est. » (*Tractatus*, 24, super Joannem.)

Se réjouir en Dieu, c'est n'admettre aucune des joies qu'il condamne ; c'est vouloir ce qu'il veut, et rien autre chose. « Voilà d'où procédoit la tranquillité et la joie qui paroissoit toujours sur le visage, dans toutes les paroles et les actions des saints ; d'un saint Antoine, d'un saint François et de plusieurs autres saints des siècles passés. On rapporte la même chose de saint Ignace, et cela se voit d'ordinaire dans tous les vrais serviteurs de Dieu[1]. »

Cette joie ne les quittait pas même sous les ongles de fer des bourreaux, ni sur le gril ardent et rouge. Saint Théodore, lisons-nous dans son office[2], fut jeté en prison ; et là, tandis qu'on déchirait ses flancs avec des ongles de fer, il chantait plein de joie : « Je bénirai le Seigneur en tout temps. » Et dans la joie de son inénarrable martyre, le diacre Laurent lançait au juge cette triomphante plaisanterie : « Voilà un côté cuit à point; retourne-moi et mange[3] ! »

Les martyrs, pas plus que les autres saints, ne sont des saints tristes et il n'y a point de saints tristes. L'auteur, plutôt timide, de *Vies des Saints* assez fameuses veut bien convenir qu'il est permis à un saint de laisser voir sa bonne humeur, et, dans l'occasion, son esprit. C'est Godescard qui fait cet aveu, à propos de Sulpice Sévère, un saint de France dont le nom ne répond pas tout à fait au caractère. « La piété de Sulpice Sévère, dit-il, n'avait rien de farouche. Il se permettait quelquefois d'innocentes plaisanteries. Qu'on lise le commencement de sa lettre à Bassula et celle qu'il écrivit à saint Paulin, en lui envoyant un cuisinier dont toute la science se bornait à assaisonner fort mal quelques légumes[4]. »

Oh ! ceux-là seraient à blâmer qui, par humilité fausse et malencontreuse modestie, mettraient toujours leur esprit sous le boisseau et le tiendraient clos, comme le limaçon dans sa coquille. C'était le sentiment de sainte Thérèse qui,

1. *La Perfection chrétienne*, 1re partie, 8e traité, chap. IV.

2. Au neuvième jour de novembre.

3. Dans l'histoire des persécutions modernes, je ne sais rien de plus admirable en ce genre, que l'attitude et les réponses du P. John Ogilvie, S. J., tué en haine de la foi, au milieu d'atroces tortures, par les protestants d'Écosse. (Voir sa *Vie*, par le P. James Forbes.)

4. Godescard, *Vies des Saints*, t. I, janvier, p. 29.

en pareil cas, disait gaiement à ses filles : « Nous sommes assez sottes par nature; ayons soin de ne point l'être par grâce. » Elle disait encore : « Que deviendrait notre petite maison, si chacune de nous s'appliquait à enfouir le peu qu'elle a d'esprit? Personne n'en a trop. Que chacune montre avec humilité ce qu'elle en a pour *réjouir* les autres. N'imitez pas ces pauvres gens qui, dès qu'ils ont un peu de dévotion, prennent un air tout renfrogné, n'osent plus parler ni respirer, de peur que leur dévotion ne s'en aille [1]. »

Une grande servante de Dieu, de notre temps, la vénérable Mère Barat, fondatrice du Sacré-Cœur, avait les mêmes maximes; et c'était précisément sainte Thérèse qu'elle se plaisait à citer, pour encourager ses sœurs à cette joie qui est, après et avec la vertu, le patrimoine inaliénable des familles religieuses : « Les récréations qu'elle présidait étaient fort gaies; elle avouait ne pas aimer les religieuses guindées, ou que la crainte de mal dire tenait renfermées, moroses, taciturnes. *La première règle de la maison*, disait-elle, *est de n'ennuyer personne* [2]. »

Elle n'ennuyait personne et s'étudiait à réjouir tout le monde; si bien que, pendant un de ses voyages, le brave cocher qui la conduisait se prit à dire : « Voilà une sainte comme je les avais rêvées. Je veux aller en paradis, si l'on y est avec du bon monde comme cela [3]. »

Qui donc a écrit que « les saints ont mauvais caractère [4] »? Évidemment, quelqu'un qui a peu fréquenté dans ces compagnies-là, ou qui n'a guère lu les vraies histoires des vrais saints; pas même le livre bien moderne du regretté marquis de Ségur : *la Bonté chez les Saints*. Du reste, je conviens que ces sortes d'ouvrages n'ont pas grand'chose de commun avec les feuilletons que l'on dévore; avec les romans où l'on apprend à vivre, à mal vivre. Parcourez, si le cœur vous en dit, quelques-uns des soixante tomes in-folio des *Acta Sanctorum* ; et comptez combien de saints eurent l'habitude de faire grise mine à leur prochain. La liste, je crois, n'en sera pas longue;

1. Sa *Vie*, par une Carmélite, t. I, p. 368.
2. Sa *Vie*, par Mgr Baunard, t. I, p. 497.
3. *Ibid.*; t. II, p. 255.
4. *L'Idée sociale au théâtre*, par M. de Saint-Auban, p. 167.

d'autant que, dans toutes les biographies des saints, on peut lire une petite phrase comme celle-ci : « Austère pour lui-même, il était indulgent pour autrui. »

Et puis, il s'est rencontré des saints dont la gaieté se communiquait, par une délicieuse contagion, à quiconque les approchait. Ainsi, le moine et fondateur de moines, saint Romuald : « Il avait toujours le visage si gai, que sa seule vue mettait chacun en joie : *Vultu adeo læto semper erat, ut intuentes exhilararet*[1]. »

Au moment où j'écris ces pages sur le rire des saints, on vient de publier un volume intitulé : *le Saint joyeux*. C'est l'histoire d'un pauvre frère capucin, cuisinier, jardinier, porteur de la besace du quêteur, dont les vertus ont « un charme de simplicité et d'aménité auquel personne ne résiste ; et le rayonnement perpétuel de sa bonne humeur le fit surnommer, de son vivant même, *le Saint joyeux*[2] ».

Ce bon saint qui riait toujours est un vrai fils du *poverello* d'Assise, l'un des plus résolus ennemis de la tristesse, non pas seulement chez les moines, mais aussi chez tous les chrétiens. Selon saint François « la tristesse dans le cœur des chrétiens était un sujet de joie pour le démon[3] ».

L'une de ses joies à lui, c'était de voir rire ses enfants et frères : « Une des raisons pour lesquelles saint François ne vouloit point voir ses religieux tristes, c'est que la tristesse est la marque d'une volonté mal disposée et d'un corps pesant... Saint François, qui n'en pouvoit souffrir l'apparence sur le visage de ses religieux, dit un jour à un de ses compagnons qui paroissoit triste : « Un vrai serviteur de Dieu « ne doit jamais être triste, que pour avoir fait quelque « péché[4]. »

Après saint François d'Assise, nommons saint François de Sales, qui fut également un saint joyeux, et le plus aimable des hommes qui ont fait aimer Dieu. — « Notre Bien-

1. Off., Lect. V^a, 7 feb.

2. De Langogne (Pie), *le Saint joyeux ou vie du bienheureux Crispin de Viterbe*, de l'Ordre des Frères mineurs capucins. Paris, Œuvre de Saint-François-d'Assise; Paris, Ch. Poussielgue. 1 vol. in-12, pp. XIV-310.

3. Rodriguez, 2e partie, 4e traité, chap. I.

4. *Ibid.*, chap. II et III.

heureux faisoit tant d'état de cette joie sainte, qu'il y établissoit la félicité de cette vie...

« Aussi étoit-il l'ennemi du trouble et de la tristesse. » Il écrivait à une âme dévote, portée vers les pensées chagrines : « Ne vous relâchez nullement à la tristesse, ennemie de la dévotion[1]. » Plus il avait à souffrir, mieux il répétait pour son propre compte le mot de saint Paul : « Je surabonde de joie en ma tribulation. » « Ce Samson cueilloit le miel dans la gueule des lions et trouvoit la paix dans la guerre. Comme les trois enfants, il trouvoit les rosées dans les fournaises, les roses dans les épines, les perles dans la mer, l'huile dans le rocher et la douceur dans l'amertume la plus amère[2]. »

Il s'ensuivait de là que personne n'excellait comme lui à dilater les cœurs vers le Dieu de toute consolation, et à répandre la douceur de Jésus-Christ sur les amertumes de la vie. Il écrivait à une personne affligée : « Vivez donc joyeuse entre les épines de la couronne du Sauveur ; et, comme un rossignol dans son buisson, chantez : *Vive Jésus*[3] ! »

Oh ! la gracieuse chanson ; et comme aisément l'on deviendrait rossignol, à l'école d'un maître si doux, qui chante si juste et qui a toujours le style gai !

On a dit des gens de Port-Royal qu'ils ont tous le « style triste ». C'est qu'ils n'avaient pas le cœur gai. On ne s'imagine guère un janséniste qui rit, ou qui écrit une page joyeuse. Le rire d'un janséniste n'est point dans la nature. Le bon rire, celui qui vient « du dedans », celui que les saints recommandent par leur exemple, leurs conseils, leur doctrine, c'est l'épanouissement spontané, je dirais presque la floraison, d'une âme qui aime Dieu. Un janséniste n'a point l'âme fleurie. C'est le fait de ceux-là seulement qui savent que Dieu est bon et qui l'aiment tel qu'il est.

Non point, certes, que cette joie profonde les empêche de sentir ou leurs propres douleurs ou celles d'autrui. Les saints ont un cœur de chair ; et plus avant Dieu y pénètre, plus ce cœur est capable de s'émouvoir, de compatir. Le

1. *Esprit de saint François de Sales*, 18e partie, chap. II.
2. *Ibid.*, 10e partie, chap. XIX.
3. Lettre 728e.

Cœur du Dieu-Homme, cause de notre joie, s'émut de nos peines, comme jamais cœur d'homme.

Sur ses amis, sur sa patrie, Jésus pleura.

Ceux qui essayent de le suivre, et auxquels il enseigne le mystère de la sainte joie, pleurent sur leurs amis, sur leur pays. Sur celui-ci et sur ceux-là, ils appellent, avec des larmes, ses consolations et ses divines miséricordes. Mais, selon l'invitation du très aimable docteur de l'*Amour de Dieu*, il chantent comme un rossignol dans le buisson d'épines; ils ont appris de saint Paul que le fruit de l'Esprit, c'est d'abord la charité, la joie, la paix : *Caritas, gaudium, pax*[1]; enfin ils ont entendu la voix du Maître qui ne cesse de dire aux disciples de l'Évangile : *Gaudete et exsultate*; réjouissez-vous quand même; réjouissez-vous en moi. Votre joie est à vous; et personne ne vous l'ôtera.

Voilà d'où vient le rire des saints.

Victor DELAPORTE.

1. *Epist. ad Gal.*, cap. v, 22.

LE QUIÉTISME

LETTRES INÉDITES DU FRÈRE DE BOSSUET

(Sixième article [1].)

Cette façon d'attendre la décision pontificale cadre à merveille avec l'idée que se faisait Antoine de cette autorité doctrinale, et ses préventions d'excellent parlementaire contre l'« infalibilité » dont il se raille bien volontiers, témoin cette lettre du 4 août :

XXIX

Paris 4. Aoust 98

Uous uerrés par le paquet de M. de M. que nous auons reçu uos lettres du 15 iuillet[;] nous uoudrions bien que les examinateurs pussent finir au commencement de sept[embre] mais il faut se defier de quelques nouueaux tours de la façon de *M. le cardinal de Bouillon* et (des) *jésuites*. On trouue pourtant ici que la chose est bien eclaircie et cette grande reputation de *M. de Cambrai* qui eblouissoit tant de gens [2] est bien gastée, ie ne scay si *le cardinal de Bouillon* et les

1. Cf. *Études*, 5 novembre, 5 décembre 1901; 20 juillet, 5 et 20 septembre 1902.

2. Là, en effet, avait porté l'effort. Quoi de plus décisif à cet égard que le texte même des correspondants ? « J'écris fortement à M. de Paris pour l'éclaircissement des faits, mandait le neveu, et avoir des preuves de la liaison de M. de Cambrai avec Mme Guyon au moins et savoir comment il répond : mais il faut des pièces authentiques et originales. Comptez que cela est décisif en ce pays et rien n'y pourra résister : cela est même nécessaire dans la circonstance du partage des examinateurs... » (22 avril 1698, Lachat, t. XXIX, p. 399; cf. lettres du même, 8 et 17 avril, p. 384 et 392.) A la lettre du 8, l'évêque répond, le 28 avril : « Le P. Lacombe... est à Vincennes où on le doit interroger... On a sa Déclaration où il avoue toutes les pratiques de Molinos... Il ne reste plus qu'à faire voir la liaison avec M. de Cambrai : nous la prouverons, par actes, *et je suis chargé d'en faire la relation*, qui paroîtra au plus tôt où je citerai le roi et Mme de Maintenon, comme témoins sur tous les faits. » (*Ibid.*, p. 403.) V. la lettre de l'abbé de Bossuet, 27 mai (*ibid.*, p. 431), et celle du 3 juin, où on lit : « L'usage que j'ai fait de la lettre que vous m'avez envoyée de M. de Cambrai à Mme de Maintenon, ne pouvoit être plus à propos... Cela étoit absolument nécessaire dans ces circonstances, où il falloit faire impression avant qu'on entendit parler les exami-

adherens applaudiront aussi hautement a ceux des consultans qui sont *contre* le *liure* qu'ils l'ont faite (*sic*) *pour* ceux qui le fauorisent, un abbé qu'on nomme ce me semble M. raguenet[1] qui est auprez de M. le C[ardin]al de Bouillon mande qu'on est content de uous a rome, *il* dit *que* le *pape* consulte les uniuersités et de tout coté et *que* l'infalibilité uiendra aussi tost par la *que* par le S[t] esprit, uous aurez bientot en forme les trois traittés latins on fera l'admonition que uous auez uüe qui m'a paru bien nette et bien a propos a l'egard des auis qui ont eté (enuo[yés]) ouuerts[2][;] uous aurés bien tot une traduction latine et

nateurs, comme on a fait depuis... Ce sont de ces choses qui font ici une grande sensation et qui décrient, comme il convient, la mauvaise cause. » (*Ibid.*, p. 436.) Le 10 juin, l'abbé rend compte de l'audience durant laquelle il a lu ces pièces au Pape, et il conclut : « M. de Cambrai commence à être connu, sa réputation est perdue et le seroit à moins. On commence à le regarder comme un homme très dangereux; on ne comprend pas qu'il reste précepteur; on en est scandalisé (scandale de faibles ou de pharisiens ?). Si, par hasard, on avoit des faits particuliers de Mme Guyon, de M. de Cambrai et de la cabale, qu'on ne voulût pas publier, il faudroit les montrer à M. le nonce, et me les envoyer seulement pour le Pape... Ces sortes de pièces sont excellentes pour fortifier le Pape, qui en a toujours besoin. » (*Ibid.*, p. 441.) Bossuet répond à la lettre du 3 juin : « Le principal est qu'on connoisse deux choses; l'une, que le roi est implacable sur M. de Cambrai : ce qu'il a fait dans la maison des princes en est la preuve. Assurez-vous qu'il n'y a point de retour : ce que nous imprimons ici aux yeux de la cour en est une confirmation. Quoi qu'il arrive et quand même on molliroit à Rome... on n'en agira pas ici moins fortement... » (Lettre du 23 juin, *ibid.*, p. 449.) Le 7 juillet, rendant compte à son neveu de la « manifeste bénédiction » que sa *Relation* a reçue de Dieu, l'évêque de Meaux s'effraye quelque peu des conséquences : « Je suis assuré qu'il (le nonce) a su et vu en grande partie ce qui s'est passé à Paris et à la cour, où le déchaînement contre M. de Cambrai est si grand, qu'il est à craindre que l'indignation n'aille trop loin, et ne fasse perdre le respect à beaucoup de gens. » (*Ibid.*, p. 487.) Donc, l'obstacle de la réputation de Fénelon était abattu, à tel point même que certains en voulaient à Bossuet d'avoir « eu recours » à Rome, comme il dit l'avoir fait dans cette même lettre, lui qui ailleurs proteste que ce fut le fait de Fénelon seul. (Cf. lettre de Bossuet à son neveu, 4 août 1698, p. 523.)

1. L'abbé Raguenet, né à Rouen en 1660, avait suivi, à Rome, le cardinal de Bouillon. Il est surtout connu par sa *Vie de Turenne*. Son livre intitulé : *Description des monuments de Rome*, qui lui valut le titre de citoyen romain, dont il se montra très fier, eut, s'il en faut croire une « réclame » du *Mercure galant*, une spéciale approbation de Bossuet : « Son livre ne fait que paroistre, écrivait au mois d'août 1700 le nouvelliste. Cependant, il m'est déjà tombé entre les mains deux lettres par l'une desquelles j'ay vû que M[r] l'Évêque de Meaux, que tout le monde connoist pour l'un des plus sçavans Prelats du Royaume, avoit admiré la variété et la noblesse des expressions qui se trouvent dans cet ouvrage... » (*Mercure galant*, août 1700, p. 105 et 106.)

2. Le dernier des trois traités : *Quietismus redivivus*, n'était pas encore parvenu à l'abbé Bossuet qui, le 12 juillet, en accusant réception des der-

italienne de la relation qui est au gré de tous la piece decisiue du procez [1].

Le grand camp prez de Compiegne qui deuoit s'ouurir le 18 de ce mois est differe. jusqu'au 29. a cause de la recolte [.] On ne parle que de l'afaire de M. le grand prieur auec M. le P[rince] de Conty, elle a commencé en ioüant a l'umbre a Meudon [;] un iour aprez dans le parc de meudon meme [,] le premier fit un espece d'appel au Prince, le roj qui le scut par Monseigneur refusa de uoir le grand prieur qui s'étoit presenté et lui manda de uoir M. de Pontchartrain qui lui diroit ses ordres qui furent de se rendre a la bastille [et] ce qu'il fit le meme iour sur le soir. Le roi dit a M. le p [prince] de Conty l'ordre qu'il auoit donné, M. le duc de Vendôme qui etoit a Anet pour sa santé, Il fit toute sorte de soumissions a tous les princes du sang et en part[iculi][er] a M. le p [rince] de Conti qui a demandé la liberté du grand prieur auec M. de Uendome, le roi dit au Prince qu'il etoit bien aise de les uoir ensemble et qu'il fut content et que c'etait a lui a faire le reste, M. du Maine et M. le P[rince] de Tholoze a qui M. le grand prieur uoulut aller tournerent tout court a M. le P[rince] de Conty [,] toute la france en a fait de meme[;] on ne scait encore quand le prisonnier sortira [2].

nières feuilles de la *Relation*, ajoute : « Nous attendons le *Quietismus redivivus.* » (*Ibid.*, p. 496, cf. 15 juillet, *ibid.*, p. 501; Phelipeaux, lettre du 22 juillet, p. 512.) Le 28 juillet, Bossuet la promet encore et en envoie la préface (p. 515). Le 4 août, Phelipeaux l'appelle encore de ses vœux (p. 527) et, le 12, l'abbé Bossuet (p. 536). Sa lettre du 19 n'en signale que les premières feuilles (p. 542). Cf. les lettres de Bossuet des 10, 13, 17 août, annonçant les envois (p. 532, 537, 540). L'*Admonitio*, dont parle la lettre d'Antoine, n'est point, malgré la ressemblance de titre, la préface du *Quietismus redivivus*, appelée *Admonitio prævia* (Lebel, t. XXIX, p. 395), mais la pièce intitulée *Admonitio generalis ad animarum directores*, publiée à la suite de la lettre du 30 juin (Lebel, t. XLI, p. 284; Lachat, t. XXIX, 467).

1. Sur la version italienne due à l'abbé Regnier des Marais, cf. lettres de Bossuet, 28 juillet, 10 et 13 août 1698 (Lachat, t. XXIX, p. 515, 531, 537) et plus bas, lettre d'Antoine du 11 août. Cette traduction, dont le privilège accordé à Bossuet est du 25 septembre 1697 (ce qui prouve qu'on y songea de longue date), porte l'achevé d'imprimer du 20 septembre 1698. In-8 de 150 pages. (Bibl. nat., D 19093.) Les expressions d'Antoine sont exactes; ce sont bien là — quoique Bossuet ait affirmé le contraire (lettre du 3 mars 1698, p. 328 : « nous écrivons pour l'instruction non du procès, mais des peuples ») — des « pièces du procès », et non des écrits pour conjurer le scandale des peuples. Des écrits latins et italiens, c'était ce qu'avait réclamé Phelipeaux, et ce qu'avait formellement promis l'évêque : « en faire en latin, parce qu'on les demande à Rome et en Flandre, les faire courts et décisifs ». (Lettre à Renaudot, 7 avril 1698, p. 380.) La version italienne fut lue par le Pape « avec beaucoup de plaisir ». (Phelipeaux, IIe part., p. 147.)

2. Cette querelle des deux princes, suivie d'une provocation le lendemain, a été racontée au long par Saint-Simon (*Mémoires*, éd. de Boislisle, t. V, p. 313-316) et par le marquis de Sourches (t. VI, p. 49, etc.) V. aussi la

M l'abé Boutard[1] m'a remis ces quatre exemplaires pour uous les enuoier de la part de M. de M.

Nous aurons bien tot M. Chasot qui passe par n[ot]re d[am]e de Soissons, ma sœur et uotre frere uous embrassent

A Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet a rome.

Les nouvelles des incidents notables de la cour, que les lettres d'Antoine communiquent à l'abbé Bossuet, montrent que leur correspondance n'était pas confinée dans les seuls événements du procès contre les *Maximes des Saints.* Nous avons déjà remarqué, par les réponses d'Antoine, que l'abbé réclamait les « nouvelles à la main », si défectueuses fussent-elles.

Il est constant toutefois que ce qui l'y intéressait davantage était ce que disaient les feuilles publiques de la marche de cette grave affaire. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante :

XXX

Paris, XI aoust 98.

J'aj recu uotre lettre du 22 Juillet. Je souhaite que la fluxion qui uous a empesché de m'écrire de uotre main s'en soit allée aussi uitte que uous auiés cru qu'elle feroit[2].

[[On imprime ici une uersion italienne de la relation de la façon de l'abbé regnier[3] que uous aurés bien tôt, si uous l'auiez preuenue par une autre, tant mieux.

en uérité il seroit bien important que pendant que les examinateurs discoureront les choses se disposassent a une decision au uatican =

lettre de Madame, datée de Saint-Cloud, 31 juillet : « Depuis trois jours il y a grand vacarme à la cour. Dimanche dernier... à Meudon... » (Ed. Jaeglé, t. I, p. 176.)

1. Sur l'abbé Boutard, le *Poète des Bourbons* (1664-1729), v. *Revue Bossuet*, avril 1900, p. 103, note 1, et Lebeuf, *Histoire de Paris* (Paris, Pelhoz, 1883, t. III, p. 12, 124, 204 et 235). Son ode sur Marly, de 1698, fut présentée au roi par Bossuet et traduite par Perrault. Élisabeth-Sophie Chéron, morte en 1711, auteur d'un portrait excellent de Bourdaloue, avait traduit en 1669 sa description de Trianon, et l'abbé du Jarry mit en vers français, en 1703, son ode sur Meudon.

2. V. la lettre de même date dictée par l'abbé Bossuet : « J'ai une fluxion dans la tête qui m'a pris ce matin. Ce que j'ai est moins que rien : je sens bien que demain, je serai dans mon état normal. » (Lachat, t. XXIX, p. 512.)

3. Cf. plus haut, p. 56, note 1.

tenés pour certain que ie ferai tenir les quinze cent liures au Sr guerin pour acquitter pareille somme que uous auez tiré sur lui J'ai mandé a M. de Meaux qu'il donnast ordre aux XII c[ents] £ il m'a mandé qu'il le feroit.

ie n'ai pas oüi parler de l'assemblée extraord[inai]re du Clergé dont parlent les nouuelles a la main d'aujourd'hui, mais si cela arriuoit et que *Rome* n'eut encores rien decidé sur le *liure de M. de Cambrai* on pouroit faire des deffences en attendant ou prendre la dessus quelque resolution prouisionnelle et *Rome* en seroit peut etre faché[e], portés uous bien

i'ai raié dans ces nouuelles l'article impertinent qui regarde M. du Mont, ne le faites pas uoir.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet a Rome

Ce serait grand hasard de retrouver les « nouvelles à la main » de cette date, qui nous pourraient renseigner sur l'article relatif à M. du Mont[1]; mais ce sont là des affaires privées peu intéressantes pour l'histoire du Quiétisme. Il est plus piquant de rencontrer dans le *Mercure* de Hollande l'explication de la phrase des « nouvelles à la main » qui fait allusion à l'Assemblée du Clergé. On y voit que les menaces souvent insinuées[2] pour presser Rome par la crainte de voir les évêques de France « réduits » à prendre de leur chef une décision doctrinale, n'étaient pas tellement des propos en l'air. Nul ne croira qu'un partisan de Fénelon ait fait insérer ce mémoire[3], qu'on trouve au *Mercure historique* publié à La Haye en juillet 1698 :

... La Cour de France entrevoit bien tout cela (les difficultés pour Rome d'une décision qui, selon l'auteur calviniste, lui ferait condamner des saints canonisés) aussi assure-t-on que se méfiant des subterfuges de celle de Rome, et d'une espece de cabale qui s'y est formée en faveur de M. de Cambrai, elle a déjà pris des mesures pour voir la fin de cette affaire. Et les pénétratifs disent là dessus que l'assemblée

1. Ne s'agirait-il pas d'un parent par alliance? On a vu que le frère de Bossuet, Antoine, avait épousé Renée-Madeleine de Goureau du Mont (*Études*, 5 novembre 1901, p. 366).

2. Cf. la lettre de l'abbé Bossuet énumérant les arguments présentés au cardinal Nerli (*Études*, 20 septembre 1902, p. 807).

3. Il était au moins bien conforme aux nouvelles de France que Phelipeaux insinue avoir été « répandues confidemment », à Rome, par Roslet entre autres, et non sans effet. (Cf. p. 123.)

Générale du Clergé de France qui a été convoquée extraordinairement au mois d'octobre prochain, l'est bien moins pour délibérer sur les moyens d'affermir la Conversion des Nouveaux Réunis et de pourvoir aux nécessitez des Catholiques Refugiez de la grand'Bretagne que pour faire comprendre au S. Siège que s'il differe plus longtemps a donner une décision qu'on a bien voulu lui demander, on peut s'en passer fort bien et faire decider cette affaire dans un Concile National. Ce procédé seroit un peu violent sans doute, mais il ne seroit pas sans exemple[1].

L'intention de ceux qui inséraient ces réflexions du *Mercure* de Hollande était-elle de desservir ou d'aider Fénelon? Nous n'avons pas ici à résoudre cette question[2]. L'article, en tous cas, éclaire et explique la lettre d'Antoine :

XXXI

P[aris] 18 Aoust 98

Le courier extraord[inai]re[3] n'arriua a *Paris que* ieudi 14e au soir et jestois parti le matin auec M. Bazin pour aller auec M.[4] Bazin et uotre frere en sa terre de bandeuille qui est a dix lieues d'ici, le lendemain au soir on m'j apporta *le* paquet du 4[5] ie ne fis que l'ouurir fort lege-

1. *Mercure historique et politique*, La Haye, 1698, t. II, p. 254.

2. Il y aura lieu, pour l'ensemble des *gazettes* de Hollande, de rechercher jusqu'à quel point sont vraisemblables les fréquentes accusations de Bossuet et de son neveu, affirmant que Fénelon et ses partisans font insérer tout ce qu'ils veulent dans les feuilles calvinistes. — La vérité semble être que les gazetiers recevaient de toutes mains et se montraient disposés à insérer pour ou contre les deux adversaires tout ce qui leur paraissait intéressant pour leurs lecteurs, et surtout désobligeant pour le catholicisme. Leurs griefs personnels contre Bossuet, adversaire du protestantisme et auteur de l'*Histoire des Variations*, ne sont pas pour rien dans leur attitude et leur soin de donner aux nouvelles un air défavorable à l'évêque de Meaux.

3. La lettre de l'archevêque de Paris à l'abbé Bossuet, du 18 août, parle d'une lettre reçue par le moyen de ce courrier extraordinaire, et remise par l'abbé Madot, frère du gentilhomme à qui s'intéressait l'abbé Bossuet. (Cf. Lachat, t. XXIX, p. 541. V. aussi la lettre du même, 11 août, et celles de Bossuet, du 13 et du 17, p. 532, 536, 539.)

4. Autographe : « avec + Bazin... »

5. On lit dans la lettre de Bossuet du 17 août : « J'ai reçu votre lettre du 12 du mois dernier par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, celle du 22 écrite d'une autre main (la lettre dictée à cause de la fluxion, cf. plus haut, p. 57, note 2), celle que madame de Foix m'a fait tenir et celle de votre courrier extraordinaire du 4 de ce mois. » (Cf. Lachat, t. XXIX, p. 539.) Nous avons bien une lettre de l'abbé Phelipeaux en date du 4, mais celle de l'abbé Bossuet ne nous a pas été conservée. Serait-ce à dessein? Il paraît, d'après la réponse de son père, qu'il y était question de nouveaux

rement et l'enuoiai en dilligence a cheual toute la nuit par l'archer auec ordre de prendre la poste, il fit si bien qu'il le rendit à M. *de Meaux* entre six et sept heures du matin, le Jour meme l'archer reuint à Paris[;] uotre paquet pour M. de Paris et la piece latine[1] lui furent remises, a mon arriuée ie trouue une lettre de M. de Meaux qui m'en donnoit auis, J'enuoié querir *le* courier, *il* me compta ce qui l'auoit retardé a turin et a Lion, une chaise qu'il auoit prise a Lion qui se rompit en chemin, etc. *Il* loge chez un de ses freres, il ne peut s'empescher de uoir ses amis et Mad. la duchesse de (?)[2] de qui il est connu, *il* ne parlera de *vous* en aucune manière, il ne s'impatientera pas, il verra *M. de Meaux* demain au soir a son retour et apres que *M. de Meaux et M. de Paris* auront causé, *il* ira a *la cour* et en suitte on fixera le Jour du depart *pour Rome*]].

M. de M. saura de (?)[3] si on aura dit quelque chose de vous et s'il scait *que* le cardinal de Bouillon ait rien écrit [;] si cela n'est pas *il* ne parlera *que pour* conetre ce *qu'on* peut sauoir et preuoir *contre* tout ce qui poura uenir de *M. le cardinal de Bouillon* et (des) *jésuites.*

Je ne vous [crois] pas assez mal auisé pour auoir donné lieu par aucun endroit a renouueller ce *qui* s'est dit que la cour et le monde auoit une grande disposition a croire [,] en sorte que la moindre circonstance qui viendroit par (votre) fait[4] rendroit le mal irréparable [;] il est bien aisé d'en juger par *les* puissans *ennemis* qu'on se met sur les brachs [.] Il ne faut pas s'imaginer qu'une verité dans ces sortes d'*affaires*, quand le domestique depuis le (?)[5] de grands *ennemis* et tout le public a les yeux dessus, il ne faut point se flater cela n'est pas possible et *on* en a pour sa vie[6].

incidents relatifs à ses vieilles aventures du mois de décembre précédent et dont Antoine parle en termes assez énigmatiques. Du reste, dans la lettre du 12 à son oncle (*ibid.*, p. 536), l'abbé dit un mot du duc Cesarini, mêlé, comme je l'ai montré ailleurs, à cette affaire.

1. La lettre de l'archevêque de Paris, du 18 août, nous donne l'explication : « Elle est arrivée, dit-il en parlant de la lettre du 4, aussi bien que la belle pièce que vous m'envoyez. » C'est la réponse de Fénelon, que M. de Noailles trouve naturellement des plus faibles (*ibid.*, p. 541).

2. Le nom est représenté par un signe ressemblant à un *i*, et qu'on ne rencontre pas dans les clés.

3 Même remarque : le signe est ici une croix suivie d'un 6; serait-ce une déformation de 26, chiffre de Mme de Maintenon ? Dans le doute, je préfère laisser subsister la lacune et ne point insérer dans le texte cette interprétation incertaine.

4. Autogr. : « viendroit par le fait de 32... »

5. L'autographe porte : « depuis le 15 ». Ce chiffre est absent des listes, et dom Coniac, qui a traduit une bonne partie des endroits chiffrés, a, sans doute, renoncé à identifier ce 15. Par contre, il a remplacé à deux reprises par *ennemis* le chiffre 53, inconnu dans les listes de Lachat. C'est une confirmation certaine de l'hypothèse émise plus haut. (Cf. *Études*, 5 septembre, p. 659, note 1.)

6. C'est l'expression, à peu près, qu'avait employée l'abbé lui-même, qui

Je ne suis point surpris qu'il j ait des espions en campagne [;] il j a long temps que je scay que c'est un moien que M. de Cambraj ne manque pas de mettre en vsage[1] c'est fort bien fait de garder son homme en l'obseruant de fort prez si ce n'est *qu'on* trouuat moien de le mettre en surté et *qu'il* pût seruir a confondre *les ennemis* de pratiquer de mauuaises uois quaud au 15 de la 10 (*sic?*)[2], a regarder *l'affaire* par rapport au monde il y a intérêt en intrigant d'être *pour uous* a moins de *la* perdre mais si on pouuoit *faire qu'il* decouurit ou publiquement [ou] a *un ami* de ce que *le cardinal de Bouillon* a tenté auprez de lui pour *faire* sortir de Rome[3] il ne seroit peut-être pas inutile, il faudroit connoitre l'affaire ...[4] *pour* en juger.

ne s'était pas fait illusion sur les conséquences probables de ces bruits infamants : « Je ne saurais assez vous prier, vous et vos amis, écrivait-il à son oncle, le 18 mars, de publier la fausseté de ce qui me regarde homme ou femme. Je vous prie de ne pas oublier Monseigneur le Dauphin : il est très dangereux qu'il ne prenne des impressions qui dureraient *autant que la vie.* » (Lachat, t. XXIX, p. 29, 357.) Bossuet avait aussi insisté déjà sur l'urgente nécessité de n'offrir aucun prétexte aux propos malveillants. Il avait mandé à son neveu, le 24 février, en lui affirmant qu'il le tenait pour justifié : « Cependant, vous voyez bien que vous ne sauriez trop vous rendre en toutes choses irrépréhensible. » (P. 319.) Le 19 mars suivant, il lui disait encore : « Vous voyez; faites comme dites : nul ressentiment, mais les mettre au pis, et leur ôter tout prétexte. » (*Ibid*, p. 250.) Après ces avertissements, Antoine pourrait écrire à son fils, qu'il le croyait « trop avisé » pour avoir commis quelque imprudence. (V. plus bas, dans la lettre du 25 août, une nouvelle insistance du même genre.)

1. Admettons, si l'on veut, le fait. Il n'en est pas moins étrange d'entendre Antoine s'en scandaliser, alors qu'on lit dans la lettre de l'abbé, répondant ainsi d'avance à un conseil de son oncle : « Aussitôt que le grand vicaire (l'abbé de Chanterac) sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits. » (Lettre du 3 septembre à son oncle.) V. la lettre de Bossuet, du 16 septembre 1697 : « On a nouvelle que M. de Chanterac est parti de Toulon ; nous aurons besoin d'être instruit de ses démarches, surtout des explications qu'il pourroit porter. » (Lachat, t. XXIX, p. 29, 147 et 150.) Comment lire, sans un sourire ironique, dans les lettres de Bossuet et de son neveu, ce mot de « cabale » employé sans cesse pour qualifier tout ce que font en faveur de Fénelon ses partisans, lorsque ces mêmes notes intimes qui se plaignent de la « cabale », nous révèlent les contremines si laborieusement suivies par l'agent très retors que fut le neveu de Bossuet? (Cf. E. Griselle, *Épisodes de la campagne antiquiétiste*, *Revue d'hist. et de littérature religieuses*, sept.-oct. 1902, p. 394.)

2. Ici encore reparaissent les chiffres demeurés illisibles même à dom Coniac. On devine ici le conseil de gagner à sa cause l'espion prétendu chargé de procurer le départ de Rome de l'abbé Bossuet, manœuvre qu'il dénonce à plusieurs reprises comme le plus ardent désir de ses adversaires. (Cf. Lachat, t. XXIX, p. 29, 400, 542 ; lettres des 29 avril et 19 août 1698. Cf. Bossuet à son neveu, 24 février 1698, p. 319.)

3. Une lettre de l'abbé Bossuet, restée elle-même énigmatique parle des démarches tentées par le cardinal de Bouillon (c'était sa « bête »), près du

Quant a (M)[1] Giori auprez de qui on *vous* a brouillé *il* ne faut rien oublier pour retablir la confiance et pour confirmer ses amis [;] si *le roi* enuoie un ambassadeur comme on le dit le cardinal de Bouillon n'en sera plus considéré.

On a dit ici *que l'affaire contre le livre* se menoit a *Rome* auec bien de l'esprit mais que c'estoit l'intérêt qui estoit le grand mobile dans cette *cour* et que c'estoit par la *qu'on* auoit gagné l'6 de ... [2] et le sacriste, ie ne scay quelle sorte d'intérêt.

duc Sforza Cesarini, pour obtenir contre lui un témoignage permettant de l'écarter de Rome. Apparemment c'est au même incident que fait allusion la lettre d'Antoine. Le courrier extraordinaire était chargé de porter cette lettre très secrète du 4 août et d'en rapporter la réponse. (Cf. Lachat, t. XXIX, p. 542, lettre du 19 août; cf. p. 536, lettre du 12 août.)

4 (de la page précédente). Les points représentent encore une nouvelle inconnue. L'autographe porte : « Il faudroit connoitre Ci i. » Dom Coniac a déchiffré, pour le signe C : *l'affaire*; mais le double *i*, ou peut-être 11 (car on sait que le chiffre 1 était pointé dans les copies du temps) ne donne ici aucun sens plausible. Il ne figure point dans la clé; *i i* n'y signifie que « courrier ». Faut-il lire : « l'affaire du courrier», et supposer que la lenteur de celui-ci et ses excuses sur les retards subis à Turin et à Lyon semblaient louches à Antoine? Antoine est porté comme son fils à imaginer partout des manœuvres des agents de Fénelon. Ainsi, dès qu'un envoi de livres tarde à parvenir, il crie à la persécution : c'était oublier que « l'archevêque de Cambrai qui, à les entendre, inonde le monde de ses écrits », n'avait ni la liberté de les faire imprimer, ni le droit de les introduire en France. Le compte des ballots des opuscules de Fénelon saisis par ordre du roi n'est pas à faire. (Cf. Bossuet à l'archevêque de Paris, 2 juillet 1690, p. 480.) L'évêque de Meaux eût dû savoir à qui s'en prendre de la difficulté de se procurer certaines réponses de sa partie.

1. L'autographe porte : « Quant a ┼ Giori... » Cette croix paraît décidément suppléer l'M. — C'était un précieux auxiliaire que Giori; on conçoit l'inquiétude de le perdre. (Cf. Lachat, t. XXIX, p. 306. Lettre de Bossuet à ce prélat, 10 février 1698 et les lettres de l'abbé signalant son zèle près du pape, par exemple : 28 janvier, p. 294; 25 mars, p. 360; 27 mai, p. 431; de Noailles, 16 juin, p. 448, etc.) Sur la difficulté à laquelle il est ici fait allusion, on ne trouve dans les lettres de l'abbé que cette seule phrase, dans une lettre du 8 juillet à son oncle : « Il y a un mois que je n'ai vu M. Giori. Entre nous, mais n'en dites rien, c'est un homme un peu extraordinaire quoiqu'avec beaucoup de feu et beaucoup d'esprit... » (Lachat, t. XXIX, p. 491.) Son oncle lui répondit le 24 août : « M. le cardinal d'Estrées m'a dit que Mgr Giori n'avait rien contre vous, mais que comme vous voyiez souvent M. le cardinal de Bouillon qu'il n'aime pas, il avait eu quelque défiance de vous. Ce cardinal m'a *assuré* qu'il avait écrit à ce prélat d'une manière à lever tous ses soupçons. Souvenez-vous que c'est un homme qu'il faut ménager. » (Lachat, t. XXIX, p. 551.)

2. Le chiffre resté obscur représente sans doute l'archevêque de Chieti, Rodolovic, comme on le peut conjecturer par le voisinage avec le sacriste Le Drou. Pour ces deux personnages restés fidèles à Fénelon, il a fallu en effet trouver des raisons pour attribuer leur vote à un contrat. On a dit que l'archevêque de Chieti espérait le cardinalat, qu'il obtint du reste, et

[[en attendant les nouuelles a la main Je uous enuoie avec le paquet de M. de M. vne liste des benefices distribués a la notre dame[1] et un memoire des accusations faites au parlement [de] diion contre le curé de Seurre[2] chez qui mad. guion a été souuent et meme elle y a demeuré auec le P. la Combe, et de l'arrest qui porte sa condamnation a etre brulé, est bon pour lui (*sic*) c'est que c'est par contumace, il se sauua aussi tot qu'il scût qu'il étoit decretté. nous aurons une copie de l'arrest, voilà comme tous les parlemens traiteront en france ces mauuais et suspects catholiques tous les gens de bien crient contre les euesques et le clergé qui ne les exterminent pas partout dans leur dioceses. Il paroit dans les tribunaux des juges seculiers de memes dispositions qu'au parlement de Dijon.]]

A Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet

L'attention à suivre les événements de Dijon et le procès du curé de Seurre confirme les remarques déjà faites sur les préocupations de Bossuet à cet égard[3]. Une partie de cette lettre répond vraisemblablement à la lettre perdue du 4 août, dont le contenu avait été jugé de nature à motiver l'envoi d'un courrier extraordinaire. Comme on ne rencontre à cette époque aucune phase notable dans la marche du procès de Fénelon[4], cette lettre absente semble avoir roulé principalement sur les inquiétudes causées à l'abbé par de nouveaux

que Le Drou visait l'évêché de Liége. Mais que n'ont pas dit l'abbé Bossuet dans ses *Lettres* et Phelipeaux dans sa *Relation* (v. IIe part., p. 22) pour expliquer comment Fénelon obtenait des partisans ? C'est toujours à leurs yeux uniquement affaire de « cabale ».

1. Dangeau (t. VI, p. 397) énumère ces bénéfices dont le principal est l'archevêché de Besançon donné « au neveu du défunt archevêque, frère de MM. de Gramont ». Apparemment l'abbé Bossuet attendait avec anxiété les époques régulières de ces distributions, dans l'espoir, toujours déçu, qu'un « témoignage public » de l'estime royale ferait taire les rumeurs désobligeantes et l'accréditerait officiellement.

2. Phelipeaux (*Relation*, p. 135) a déclaré avoir reçu ces pièces le 3 septembre. L'arrêt qu'il reproduit est du 13 août 1698. (Cf. Lachat, t. XXIX, p. 580.)

3. V. H. Chérot, *Autour de Bossuet* (*Études* du 5 décembre 1900, p. 624 et in-8 de 113 pages, Paris, Retaux, 1901 ; v. surtout p. 17 et suiv.)

4. La lettre de Phelipeaux, de même date, non plus que sa *Relation* ne signalent rien d'extraordinaire ; il est possible néanmoins que le seul désir d'envoyer à Bossuet et à l'archevêque de Paris la réponse de Fénelon à celui-ci qu'ils ont eu tant de peine à trouver et ont copiée en une nuit, ait été l'occasion ou le motif principal de cet envoi. Il faut pourtant tenir quelque compte de l'insistance d'Antoine sur ce sujet personnel et spécial à son fils.

chefs d'accusation relatifs à sa conduite. Le ton de la réponse justifie cette conjecture.

Cette anxiété paternelle sur les graves et irréparables inconvénients qu'il y aurait à prêter le moindre flanc à de nouvelles accusations pourrait bien donner quelque corps aux soupçons qui n'ont guère cessé de planer sur la conduite de l'abbé Bossuet. Quelle que soit d'ailleurs la solution adoptée sur ces points obscurs de son séjour à Rome [1], l'attention persistante de Louis XIV à l'écarter ensuite de l'épiscopat procéderait moins, ce semble, des « impressions » qu'ont dû laisser les accusations de ce genre, que des fréquentations, bien plus graves aux yeux du roi, de réfugiés comme Charlas, Daurat, Maille et autres antirégaliens notoires. En faveur auprès du pape, ces hommes ne pouvaient que porter malheur à l'abbé dans l'esprit de Louis XIV, et pour se ménager leur concours, on dirait volontiers qu'il s'est sacrifié et a joué son avenir. Probablement il ne soupçonnait pas ce danger, auquel son oncle n'eût pas consenti à l'exposer [2].

La lettre qui suit va reprendre de plus hautes questions et rentrer dans l'affaire du procès; on y trouve une analyse de la réponse de Fénelon à la *Relation sur le Quiétisme*.

XXXII

† Paris 25 Aoust 98

M. de M. alla samedi a uersailles apres auoir vu M. de P. qui j alla

1. Même après l'étude entreprise *ex professo* sur cet incident obscur, mais réduite à dessein aux lettres très authentiques de l'accusé et de son oncle, il est malaisé de prononcer pour ou contre l'abbé Bossuet, faute de preuves expresses. Les présomptions demeurent peu favorables. Elles seraient terriblement appuyées par la lettre de Du Vaucel, en date du 4 septembre 1700, dont l'autographe se conserve à l'archevêché de Malines et a été publié, pour la première fois, par l'abbé Bouix (*Revue des sciences ecclésiastiques*, 1865, t. II, p. 125). A la suite de plaintes contre Bossuet, qui n'a pas ménagé les jansénistes (à les entendre), qui « se perd de réputation » et « abandonne sa dénonciation contre le *Nodus* (le livre de Sfondrate) », l'agent de la secte écrit à Quesnel : « On le soupçonne d'avoir trop de passion pour l'avancement de son neveu, *dont la conduite n'a pas été ici des plus édifiantes.* » Même à tenir compte de la mauvaise humeur du témoin, sa parole reste accablante, et témoigne de bien peu de reconnaissance pour les efforts déployés par l'abbé Bossuet en faveur des amis. On n'est jamais trahi que par les siens.

2. Cf. *Revue d'hist. et litt. relig.*, p. 398, note 1.

aussi hier au soir, Je lui ai donné un memoire touchant uotre courier a qui j'ai fait donner 360. [livres] pour quelques emplettes qu'il ueut faire pour lui, M. de M. ne m'a rien dit sur son chapitre, Il reuiendra demain et dira ce qu'il en ueut faire [[vous apprendres par la lettre ci jointe et celle de M. Chasot qui est auec lui que la reponse en françois de M. de C. est toute publique [;] il en a fait faire partout de tres grandes distributions, Je n'ai fait que la parcourir, j'i trouue partout le meme esprit sur les faits qu'il a vu ou sur la doctrine, c'est un procureur qui chicane pour donner de fausses couleurs à un mauuais procez [.] Il ne ueut qu'éblouïr et montrer de l'esprit aux despens de la uérité et de la bonne foi, si peu qu'on ueuille se donner la peine d<e> i regarder un peu de prez et repasser sur la relation on uerra le foible et le faux par tout [.] c'est ...[1] l'eueque de geneue qui lui a fait estimer mad. g[uion] en lui parlant de sa mauuaise doctrine et du P. la Combe, il tourne pour lui iusqu'aux lettres de M. de la trappe, Il a eu des approbations de M. de Paris et de M. de Chartres C'est M. de M. qui a uoulu le sacrer et qui a fait une grande dissertation pour en auoir l'honneur[2], quand il a fait son liure il prend Dieu a temoin qu'il n'auoit point uu ses ecrits, il auoit bien autre chose a faire auprès des princes [.] mais M. de Chartres qui auoit pris soin de rapprocher les torrens de M[adam]e guion des (écrits de M. de Cambrai)[3] ne lui auuait pas laissé ignorer ce bel endroit de la doctrine de cette dame, Il raille fort ingenieusement de prescille (*sic*) et de son montant, tout y est grand serieux et sincere, je ne lui ueux opposer que les lettres et les memoires de sa main dont parle la relation [.] Il a la mine de faire faire le proces a M. de M. <de M.> po[ur] auoir reuelé sa confession si celle q[u'i][1] a faite dans son memoire ne sauue le confesseur, cette derniere pièce lui ote toute créance parmi les honnestes gens [.] il ne laisse pas de trouuer du monde qui se paient de sa fausse monnoie [.] les gazettes d'hollande n'ont point parlé de votre histoire mais je uous enuoie un extrait d'un noueau gazetier qui s'est eleué depuis cette année mais cet imprimé que j'ai est uenu si tard qu'il est tombé auec le conte]] ma sœur et uotre frere uous embrassent[4].

1. Mots illisibles.

2. Cette partie de la défense de Fénelon ne manque pas au moins d'une bonne preuve, c'est-à-dire la citation d'une lettre de Bossuet, qu'il sera opportun, dans la future édition des *Lettres de Bossuet*, de placer à sa date, en la détachant de l'ouvrage de Fénelon qui seul nous en a conservé un fragment. V. *Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, chap. IV (édit. de Saint-Sulpice. Lyon, Périsse, 1843, in-4, t. II, p. 26).

3. La parenthèse est purement conjecturale. L'autographe porte : « des 95 », ce qui n'offre aucun sens d'après les clés usuelles où 95 désigne seulement *Alfaro*.

4. Il n'est guère possible d'identifier cette gazette qui, hors de Hollande, en France, probablement, commença à paraître en 1698, et semble, d'après cette phrase, avoir rappelé tardivement quelque chose des aventures de l'abbé à Rome. Quel peut être cet imprimé ?

L'aveu est à recueillir qui nous montre la réponse de Fénelon trouvant quelque crédit. Il est vrai, comme l'affirme la lettre suivante, que les amis de Bossuet attribuent cet effet au prestige de l'esprit, cet esprit « jusqu'à faire peur [1] », que, faute peut-être de discuter les faits avec patience et impartialité, on accorde plus libéralement à l'archevêque de Cambrai que le bénéfice de la bonne foi.

XXXIII

Paris 1er sept[embre] 98

[[Nous auons recu uos lettres du 12 et du 19 aoust, uoici la reponce que M. de M. uous fait, il me mande de retarder encores de quelques iours le retour du courier [2], il uous portera le plus d'exemplaires qu'on poura de la traduction italienne de la relation, et des trois traittés latins [3], peut etre y auroit il quelque memoire sur le proiet qu'il fait pour repondre a la derniere reponse de M. de C. sur cette relation, Ie ne doute pas qu'il (M. de C.) [4] l'ait rendüe publique a present a rome comme elle l'est a paris [5], les habiles et les sages qui ont vû ce qui s'est fait de part et d'autre sur la matiere trouuent que M. de C. ne fait qu'imposer redire et auancer hardiment et de mauuaise foi le contraire de ce que les 3 Eueques et lui même ont dit sur les faits, les Esprits superficiels qui ne s'attachent qu'a ce qu'ils ont sous les yeux se laissent éblоüir par les tours d'esprit de l'auteur, par ses deguisemens et ses artifices, c'est pour ceux la qui sont pour le dernier qui parle que l'on conseille a M. de M. de faire une courte replique sur certains faits principaux [.] M. Pirot denie formellement auoir [6] dit ce qu'on lui fait dire que

1. Bossuet, à la fin de l'*Avertissement sur les signatures des docteurs*, p. 16 des *Passages éclaircis*, édition originale.
2. Il s'agit du courrier dont parle la lettre du 18 août. V. plus haut, p. 59.
3. L'abbé Bossuet avait insisté pour avoir en nombre la *Relation* : « Vous ne pouvez nous envoyer trop d'exemplaires de votre *Relation*, qu'il faut donner ici à tout le monde, tout le monde étant capable des faits. La traduction latine et italienne fera des merveilles. Il faudroit ne pas perdre de temps, car ce qui est en françois ne fait pas ici tout l'effet qu'on pourroit désirer : il me semble vous l'avoir mandé positivement, il y a bien longtemps... Le *Mystici* et le *Schola in tuto* ont fait un effet admirable. Le *Quietismus redivivus* n'en fera pas moins. » (Lachat, t. XXIX, p. 500-501.)
4. La parenthèse est ajoutée en interligne par Antoine pour empêcher toute équivoque.
5. D'après la lettre de l'abbé Bossuet, le 2 septembre 1698 arriva à Rome la seconde édition de cette réponse. (Lachat, t. XXIX, p. 571. Cf., p. 531, la lettre de Bossuet du 10 août.)
6. Autogr. : « auoit... »

le liure de M. de C. etoit tout d'or[1] il m'a dit aussi que si M. l'archeuesque de P. repondoit a la reponce que uous lui auies enuoiee en latin, ce ne seroit que par des notes courtes en marge.

il n'a point paru a *M. de Meaux qu'il* y ait rien de nouueau a *la cour* sur (votre) chapitre, si bien *qu'on* n'a rien dit la dessus. Si *vous* (étiez) bien assuré *que le cardinal de Bouillon* eut entreprit de le faire il j faudroit prendre garde, le mieux est de s'asseurer de soi même et sur sa propre conduite[2]]].

ma sœur et uotre frere uous embrassent et M. phelipeaux comme ie fais.

A la même date que cette lettre d'Antoine partait de Reims un mot de l'archevêque, publié en partie par les éditeurs[3]. C'est la lettre qui commence par les mots : « J'ay leü et releü la responce de M. de Cambray a la relation de M. de Meaux. » Le passage publié l'est exactement, mais avant la phrase finale, après les mots : « Je vous conjure de m'en envoyer par la poste un exemplaire », à la suite desquels les Bénédictins avaient tracé le crochet indiquant l'extrait à faire imprimer, venait ce paragraphe resté inédit[4] :

ie vous prie de lire ma presente lettre a dom Estiennot [.] le roy est d'hier a compiegne ie n'iray point voir le camp, i'en ay tant veü que ie

1. Le propos est attribué à Pirot dans la *Relation d'une conversation entre MM. les Docteurs de la Sorbonne, au dîner de la doctorerie de M. l'abbé de Fève*, avril 1898 (Fénelon, *Correspondance*, t. VIII, p. 552-555). Ce qui est incontestable, c'est qu'il n'avait pas vu dans le livre les maximes condamnables, poursuivies et dénoncées ensuite par Bossuet, et l'avait pour le moins jugé inoffensif. Pirot d'ailleurs a montré dans sa vie plus d'une complaisance, témoin sa conduite lors de l'enregistrement de l'avis de la Sorbonne sur les propositions de 1682. Il joua dans cette affaire un rôle assez ambigu ; les oppositions des docteurs qui refusèrent de signer ses procès-verbaux peu fidèles l'ont convaincu d'une dextérité peu enviable à satisfaire les puissants du jour. (V. *Mémoires* de Joseph Grandet. *Histoire du Séminaire d'Angers*, publiée par E. Letourneau, Angers, 1893, in-8, t. II, p. 209 et suiv.)

2. On voit que les recommandations ne manquent pas à l'abbé Bossuet et que les inquiétudes sont loin d'être dissipées.

3. V. Deforis, t. XIV, p. 417 ; Lebel, t. XL, p. 426 ; Lachat, t. XXIX, p. 570 et avant eux, Phelipeaux qui la cite dans la *Relation*, p. 141, sous le titre très exact d'*Extrait d'une lettre*, etc., et dit qu'elle arriva le jeudi 18 septembre.

4. Les éditeurs ont rejeté en queue de la lettre et légèrement modifié le lieu et la date ainsi exprimés dans l'original :

a reims ce premier septembre
Lundi matin 1698.

ne suis point tenté d'aller a celuy cy, la cour sera si grosse qu'on ne pourra pas s'y tourner [.] ie me rendray a paris le 14 de ce mois pour me trouuer a Versailles a la descente du carosse du roy (*mots illisibles et barrés*) S. M. y reuiendra le 21 ou le 22 de ce mois

ie suis touiours entierement a vous

L ar.duc de reims

La lettre d'Antoine, en date du 15 septembre, nous indique que Bossuet était à ce camp de Compiègne, dédaigné par l'archevêque de Reims.

XXXIV

Paris lundi 15 sept[embre] 98

Nous auons reçu uos lettres du 26 aoust [;] uoici la reponce que uous j fait M. de M du camp deuant Compiegne. M. Chasot est allé à la guerre. Il s'est jetté dans la place qui ne laissera pas d'etre prise demain.

[[Il y a plus de trois semaines que la reponce de M. de C. a la relation que uous n'auies pas a rome le 26 aoust [1] est ici toute publique. Il fait encores distribuer depuis hier trois nouuelles lettres sous le titre de reponce a celle de M. de M. aux quatre précédentes lettres [2]. On ne les a pas apportées a M. de M. qui pouroit bien n'i auoir pas repondu si tot mais il ne tardera pas a le faire a celle a la relation [3] comme plus importante sur les faits.

1. L'abbé Bossuet mande dans sa lettre du 26 août à son oncle : « On commence à faire voir ici en secret la *Réponse à la Relation du Quiétisme* : elle est très sûrement arrivée imprimée en françois », etc. (Lachat. t. XXIX, p. 556.) Cf. *Lettre* de l'abbé de Chanterac (23 août), t. IX, p. 368, où l'on voit qu'à cette date l'agent de Fénelon n'a pas encore reçu cette *Réponse* qu'il réclame avec insistance. L'accusé de réception du paquet se trouve dans la lettre du 30 août (*Ibid.*, p. 392). Toutefois, d'après Phelipeaux (p. 132), il aurait couru d'abord une première édition supprimée ensuite ou remaniée.

2. V. Phelipeaux, IIe part., p. 144 : « Le dimanche 28 septembre on fit, à Sainte-Marie-Majeure, la translation du corps de Pie V. L'abbé de Chanterac distribua trois lettres en réponse à celle de M. de Meaux. » C'était pour répliquer au livre de Bossuet intitulé : *Réponse de Mgr l'évêque de Meaux à quatre lettres de Mgr l'archevêque de Cambrai.* Paris, Anisson, 80 p. in-8. Ce livre de Bossuet avait été « achevé d'imprimer le 31 mai 1697 » (*sic* pour 1698). Il arriva à Rome le 12 juin (Phelipeaux, IIe part., p. 97) Bibl. nat., D 19061. Il faut noter que cet ouvrage porte le privilège général donné à Bossuet, pour huit ans, d'imprimer *Divers écrits ou mémoires* latins et françois sur le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, privilège en date du 25 *septembre* 1697, ce qui cadre mal avec l'achevé d'imprimer.

3. C'est l'ouvrage ayant pour titre : *Remarques sur la Réponse de Mgr l'ar-*

On s'etonne de plus en plus du chapitre de l'estime qu'a eu l'auteur pour Me g[uyon]. Il y a bien des gens qui croient qu'il se departiroit plutôt de son liure que de cette estime et qu'il aimera mieux passer pour fanatique que pour un homme capable de donner pour sublime et estimable a toute la cour, une femme dont il connoissoit les extrauagances et qu'il n'estimoit pas lui meme, ce seroit trop ouuertement se declarer fourbe et trompeur. On dit que l'affaire a rome ne sera pas finie a pâques, cela seroit facheux pour rome meme et pour la relligion. Est-il possible qu'on se hate si peu.

Le roi ne reuiendra pas a uersailles que le 24 de ce mois, M. de M. fera de mesme [.]

On croit que si M. de Paris repond ce ne sera que par des notes en marge de la reponse latine que lui a faite M. de C.

Votre tante et uotre frere uous embrassent [;] nous auons ici mad. de magni[1] et ses deux aisnées qui sont grandes belles et bien [faites] et qui uous embrassent aussi.

Aux deux lettres du 22 septembre et du 5 octobre, nous trouvons un nouvel écho du trop fameux panégyrique de saint Bernard, prêché par le P. de la Rue, et dont le texte exact a été, ici même, si heureusement signalé[2].

XXXV

Paris, 22 sept. 198 (*sic*)

Vos lettres du 2[3] de ce mois m'ajant paru de conséquence ie les enuoié tout la nuit[4] a Compiegne par un expres a cheual aussi tot que ie les eu recües qui fut uendredi soir 19, parce que la cour en devoit partir auiourd'hui 22 comme elle a fait pour chantillj ou elle couche et y sejourne demain pour etre mercredi a uersailles.

[[M. de Meaux sera le meme iour a Germiny par une autre route. Il a été un peu pressé pour repondre [;] il suffit de sauoir que uotre conduite est approuuée a l'egard (du) *Pape* [,] de *M. le cardinal de Bouillon* et des *cardinaux*.

chevêque de Cambrai, à la Relation sur le Quiétisme par Messire Jacques-Bénigne Bossuet, etc. Paris, Anisson (in-8, 239 p., achevé d'imprimer 18 octobre 1698). La relation que défendait cette réponse, achevée d'imprimer le 31 mai 1698, n'avait que 148 pages in-8.

1. Cette dame, amie ou parente des *Bossuet*, a déjà été nommée par Antoine dans sa lettre du 8 avril 1697. (*Études*, 20 juillet 1902, p. 191.)

2. H. Chérot, *Autour de Bossuet*, p. 76 et suiv., et *Études* du 5 janvier 1901, p. 49. La nouvelle de ce sermon parvint à Rome le 11 septembre (Phelipeaux, p. 139).

3. L'autographe porte : « Vos lettres du 22 ». C'est un lapsus qui s'explique, Antoine étant « influencé » par la date qu'il vient d'écrire.

4. C'est-à-dire : la nuit même, en pleine nuit.

On fait courir ici toute sorte de bruits [:] les uns ueullent *que l'ambassadeur* n'aille a *Rome* qu'au printems [;] les autres *que le roi* ait destiné *M. de Paris* et nommé *pour le* premier *chapeau.*

M. de Meaux ne trouue rien ni de fort ni de urai ni dans la reponse a la relation ni dans les trois lettres qu'on a distribuées depuis.

M. l'abbé Madot m'a fait uoir de son ... [1] de meme date que *la vôtre* et dont il a enuoié copie *a M. de Meaux* ou il mande la meme chose *que vous* sur les dispositions de *Rome* pour cette *affaire.*

Les Jésuites desapprouvent fort le sermon de S[t] bernard du p de la rüe *contre* (*le livre de M. Cambrai*) [2] *et ils* n'en parlent a *Paris* qu'en cachette nous nous portons bien par deça M. Chasot est allé faire des cources depuis le camp. Je salue M. Phelipeaux.

L'ordinaire suivant donnait à l'abbé Bossuet des nouvelles de la réponse de Bossuet en cours d'impression.

XXXVI

Paris, 29 sept. 98

[[Nous auons reçu uos lettres du 9 [;] M. de M. arriue de germini[;] c'est a lui a uous faire reponse et a M. Chasot qui est reuenu auec lui. Je ne les ai uû qu'un moment l'un et l'autre [;] il est tard [;] ils sont allé uous écrire, uous aués deia appris par les lettres de M. de M. de quelle maniere le roi est détrompé; il connoit tous les iours de mieux en mieux combien l'esprit de *M. de Cambrai* est dangereux et de quoi lui et sa cabale seroient capables s'ils n'etoient renuersés

la replique de M. de M. commence a etre mise sous la presse. Il faut bien 8 ou 10 jours pour acheuer apres quoi *uous* l'(aurez) en dilligence par (un courrier extraordinaire) [3]. Les amis de M. de Cambrai uoudroient bien persuader ici que liure ne sera pas censuré, qu'on re-

1. Ne faut-il pas supposer : « m'a fait voir de son *frère*, une lettre de même date que la vôtre » ? L'autographe porte : « m'a fait voir de son 17 de meme date que 14. 51 ». Le chiffre 17 ne représente, dans les clés, que M. de Chartres ; ce qu'il n'est point possible d'appliquer ici. Il est assez vraisemblable que l'abbé Madot ait reçu des lettres de son frère aidé à Rome par l'abbé Bossuet, et lui servant d'auxiliaire. La lettre du 13 octobre inviterait à le supposer.

2. C'est dom Coniac qui a déchiffré les mots mis entre parenthèses.

3. L'autographe porte : « par 51. 11 » (ou ii). Dom Coniac a écrit, au bas de la lettre, avec renvoi à ce passage impossible à lire à l'aide des chiffres connus : « Je crois qu'il faut lire : *un courrier extraordinaire.* » Cette conjecture est fortifiée par le début de la lettre suivante, et surtout par le texte de Phelipeaux : « Le vendredi 19 octobre nous reçumes *par un courrier exprès* les remarques de M. de Meaux sur la réponse à la déclaration (*sic* pour Relation). Le lendemain l'abbé Bossuet le présenta au Pape... » (*Relation*, p. 148.)

nonce a ses interpretations sur cinq ou six choses persuadé qu'on est a rome des bonnes intentions de l'auteur. Je crois que les plus zélés de ses amis qui sont en ce pais lla n'oseroient le penser ainsi [.] continués a uous bien porter[;] votre tante et uotre frere uous embrassent.

XXXVII

Paris lundi soir, le 5 oct. (98) [1]

[[M. l'abbé de Madot nous auertit qu'un courier extraord[inai]re va partir Ie me sers de cette occasion pour uous enuoyer une copie fort peu correcte du sermon du p. de la rüe aux feuillans le Iour de St bernard [2]. Il a fait du bruit a paris et c'est un Jésuite qui paroit n'etre pas du meme auis que ceux de rôme, M. de M. n'a pas encore acheué sa replique a M. de C. qu'on pourra uous enuoyer dans 7 ou 8 jours (un courier extraordinaire) [3].

L'*ambassadeur ne* sera ici qu'au retour du uoiage de fon[taineble]au c'est a dire que tout sera fait a *Rome* auant qu'il j soit, *le cardinal de Bouillon* aura beau jeu si on ni pouruoit, ce que uous auez fait dont *le cardinal de Bouillon* a prit copie est fort bien, Il est approuué à *la cour* [4] comme a Rome.

Nous auons uos lettres du 16.

gallerand [5] a grande enuie de paruenir a être sec[retai]re de l'ambassadeur nous uous embrassons tous.

a Monsieur
monsieur l'abbé Bossuet, a Rome.

Les lettres de l'abbé Bossuet, en date des 2, 9 et 16 septembre donnent les détails nécessaires à l'intelligence de cette réponse. Elles exposent l'effet produit à Rome par l'écrit remis au cardinal de Bouillon. Il s'agit du *Mémoire* imprimé dans les éditions à la suite de la lettre du 2 sep-

1. Millésime ajouté de la main de dom Coniac.

2. Cette copie fut portée à Frascati par l'abbé Bossuet le 26 octobre. « L'abé Bossuet avait porté la copie du sermon du Pèro La Rue. L'abé Berthet, ecclésiastique du Cardinal, en fit la lecture aux Pères Charonier et Sardis qui entrèrent dans un tel emportement qu'ils scandalisèrent toute la compagnie. » (Phelipeaux, IIe part., p. 147.)

3. Même chiffre et même note de dom Coniac que pour la lettre précédente.

4. « Il » est évidemment employé ici, en un sens impersonnel et neutre, pour : cela, ce que vous avez fait.

5. Sur Galeran, v. *Études*, 5 décembre 1901, p. 606, note 4, et 20 juillet 1902, p. 202.

tembre, qui en explique longuement le but et la portée [1]. Dès le 21 septembre, Bossuet envoyait à son neveu ses félicitations pour cette démarche, qui avait le mérite d'atténuer tout ce qui eût pu sembler, de la part des évêques, une menace de se passer de Rome, tout en préparant une « décision... précise et... honorable pour le Saint-Siège [2] ». D'ailleurs, le négociateur songeait vraiment à tout, puisqu'il écrivait à son oncle :

Il ne sera, pas mauvais de préparer le nonce à insinuer ici qu'en finissant cette affaire il sera bon que le Saint Siège loue le zèle et le procédé des évêques [3].

Son zèle n'avait donc pas besoin d'être excité. Ne serait-ce pas d'ailleurs sur ses instances que son oncle, sitôt qu'il eut achevé sa réponse, se hâta de rejoindre la cour, alors à Fontainebleau, comme nous l'apprend la lettre d'Antoine du 13 octobre. Le 23 septembre, son neveu lui avait écrit :

Si j'apprens par vos lettres que vous alliez à Fontainebleau, je vous y adresserai les miennes en droiture, pour que vous les ayez plus tôt. Il seroit bon que vous ne quittassiez plus la cour ; les moments sont précieux ; un mot fait plus que cent lettres [4].

Le prochain séjour de Bossuet à Fontainebleau devait être annoncé à l'abbé par la lettre de son père.

1. V. Lachat, t. XXIX, p. 574, 584 et t. XXX, p. 5. Cette pièce porte pour titre : *Mémoire que M. le cardinal de Bouillon a souhaité que M. l'abbé Bossuet lui donnât, signé de lui, sur les représentations et les demandes qu'il avait faites au Pape*. La crainte de voir « étrangler » la conclusion de l'affaire, au risque de n'obtenir qu'une condamnation trop générale de Fénelon, et « peu digne du Saint-Siège », mais aussi de se voir accusé de retarder la solution, domine dans ce mémoire. Cf. Phelipeaux, IIe part , p. 134.

2. Lachat, t. XXIX, p. 575. Cf. les mêmes expressions dans la *Relation* de Phelipeaux à propos de l'audience du 18 mai 1698 (IIe part., p. 85).

3. Lettre du 9 septembre (Lachat, t. XXIX, p. 586). Bossuet, ses amis consultés, trouva la précaution dangereuse : « Nous ne sommes pas d'avis ici de rien faire insinuer sur la mention qu'on pourra faire du clergé de France dans le décret, de peur qu'on ne nous dise des choses *quæ invidiæ forent*. Il faut être fort délicat là dessus par rapport au saint Office. » (Lettre du 5 octobre, Lachat, t. XXX, p. 29.)

4. Lachat, t. XXX, p. 15.

XXXVIII

Paris lundi 13 octobre 98

Je ne reçu qu'hier au soir vos lettres du 27. M. de M. n'auoit pas encores son paquet quand il uous a écrit la lettre ci-jointe[1]. Il l'aura reçu aujourd'hui.

M. l'abbé de Madot m'auoit dit qu'il auoit des v[ot]re[s] du 30 sept. par un courier extraord[inai]re de M. le card. de Boüillon a la cour[;] ne pourriés uous point uous seruir quelque fois de pareille voie par l'entremise de son frere ou autrement.

[[M. de M. ne tardera pas d'aller a font[aineble]au [;] son liure ne sera acheué d'imprimer de deux ou trois iours au plutôt [;] apres quoi le courier partira. Il sera un bon tiers plus gros que la relation [;][1] c'est un contredit exact ou on ne feint euiter de bien faire d'une repetition pour repondre aux objections [;] mais il est d'une grand force. Je suis bien aise que uous sojjé content de uotre audience [,] ne doutant pas que SS. ne le soit de uous]].

M. Chasot qui est auec M. de M. ne uous ecrira pas aujourdhuj. Il est occupé auec M. et Mad. d'heruard qui sont a germini.

M. Guillaume ...[2] du roi [,] de bonne et antienne famille noble de dijon demande auec instance une place de relligieux qu'on lui a dit qui etoit vaccante dans votre abbaie pour son filz, don Claude Guillaume, relligieux Profez de S[t] benoist de l'antienne obseruance, prieur de Cragni en Charollois. Il est agé de 25 ans eleue du diocese de ...[3].

Je ne scay s'il a d'autres ordres mais il a dessein de se faire prestre bien tot.

Sa famille est de tout temps amie de la notre et le pere est mon ami part[iculi]er. Je uous prie de lui accorder ce qu'il demande si les choses j sont disposées [;] le filz est un homme d'esprit et de tres bonnes mœurs.

J'ay mandé a M[r] Guerin de preuenir M. vo[tre] grand Vicaire[4] pour ne pas nommer sans sauoir uotre intention sans s'exposer neanmoins a uous laisser preuenir ni surprendre et que led[it] S[ieu]r Guerin vous fasse sauoir s'il j a une vaccance [,] le nom et toute l'instruction

1. Ce doit être la lettre du 12 octobre, datée de Germigny, et qui témoigne d'une certaine inquiétude au sujet de ce retard. Bossuet écrivit le lendemain, 13 octobre, une seconde lettre, après réception du courrier attardé. Cette réponse passa aussi par Paris. Elle rassure l'abbé Bossuet sur l'intention de ne plus quitter la cour (Lachat, t. XXX, p. 37 et 38).

2. Ici un mot abrégé illisible. On lit sa[r] du roi, ce qui ne suppose guère l'abréviation de *secrétaire* ni *conseiller*. C'est le rôle de l'histoire locale d'identifier ce personnage, lié d'amitié avec Antoine Bossuet.

3. Le mot a été omis.

4. C'était, nous l'avons vu, l'abbé de Chateauneuf (*Études*, 5 sept. 1902, p. 664, note 3).

necessaire, suiuant son auis vous donneres les ordres que vous jugeres a propos

A Monsieur
Monsieur L'abbé
Bossuet au palais
Massimi
a Rome [1]

De la même date que cette lettre, s'en rencontre une de l'archevêque de Reims, partiellement publiée dans les éditions [2], mais à compléter fortement, en ce qui concerne les nouvelles étrangères au procès du Quiétisme.

il [Bossuet] m'a dit deuant que de partir pour Meaux qu'il vous en adresseroit a rome plusieurs exemplaires [3] par un courier extraordinaire dez que cette impression sera acheuée

Mademoiselle fut hier fiancee dans le cabinet du roy par M le Card. de Coislin [.] M le duc d'Elbeuf est porteur de la procuration de M le duc de Lorraine, ce mariage sera fait aujourd'huy dans la chapelle de S. M. ou ie m'en vas descendre pour y assister.

Madame la duchesse de Lorraine ua aujourd'huy a paris ou monsieur et madame la menent [.] elle en partira ieudy dans les carosses du roy seruye par la maison de S. M. Mad[ame]e la princesse de Lislebonne la conduit, elle sera a bar samedy 25 de ce mois et elle y trouuera M le duc de Lorraine.

Le roy et la reine d'Angleterre sont icy de mercredy dernier, leurs Majestés y demeureront iusques au 24 de ce mois, le roy nostre maistre ne retournera a versailles que le 12e novembre. iamais la cour n'a esté si grosse qu'elle l'est icy, il y fait un temps admirable.

ie vous prie de dire a d[om] Estiennot que la lettre du 23 du mois passé m'a aussy esté rendu auec ce qui l'accompagnoit, et de luy faire lire celle cy qui seruira s'il vous plaist de responce à la sienne, ie suis tout a vous.

l'ar. duc de reims

1. C'est la première des adresses rencontrées dans cette correspondance qui nous indique le domicile à Rome de l'abbé Bossuet. L'adresse extérieure portait aussi ces mots, indiquant, sans doute, la taxe à percevoir : *Deub* (dû) de Paris, 31 (trente et un sols, sans doute).

2. Deforis, t. XIV, p. 513; Lebel, t. XLI, p. 523; Lachat, t. XXX, p. 39. C'est la lettre commençant par les mots : « J'ay receu monsieur vostre lettre du 23... » Après la fin de phrase se terminant par : *va paroistre,* se fermait le crochet indiquant, dans la pensée de dom Coniac, le passage à publier. Le reste, consistant en nouvelles du temps, a été omis. Nous ne donnons ici que la partie inédite. L'autographe porte, en tête : « A fontainebleau Lundy matin 13e oct. 1698. »

3. Il s'agit de la réponse intitulée *Remarque sur la Réponse,* etc.

On verra, par la lettre du 18, que Bossuet avait été retenu par les incidents de ce mariage et par son synode. Mais les affaires du Quiétisme n'en figureront pas moins assidûment dans chacune des lettres d'Antoine jusqu'au terme de cette correspondance, brusquement interrompue par sa dernière maladie, à la fin de cette année.

Eugène GRISELLE.

(*La fin prochainement.*)

LES PRIMITIFS FLAMANDS

A BRUGES

Voici que vient de se fermer, à Bruges, l'exposition des Primitifs flamands.

On avait réuni, du 15 juin au 15 septembre, au palais du gouvernement provincial, près de quatre cents tableaux des maîtres des Pays-Bas, ayant vécu dans les anciens comtés de Flandre et de Hainaut, entre 1398 et 1568.

L'exposition a eu grand succès et cela se comprend. Et d'abord n'y avait-il pas une merveilleuse harmonie entre la ville et l'art de ces vieux maîtres? Bruges vit naître peu d'entre eux, mais la plupart l'ont habitée, l'ont aimée; beaucoup ont fait partie de sa *Gilde* de saint Luc, fondée en 1351; il n'est pas étonnant que leurs œuvres soient là si bien chez elles.

Ce serait trop d'ambition de vouloir faire un travail fouillé, savant, complet sur cette exposition. Tout ce qu'on pouvait en dire a été bien dit. Le Congrès archéologique de Bruges a discuté la plupart des questions techniques et, en Belgique, les articles du *Bien public* signés A. D. ont offert à tous les visiteurs un excellent guide. J'en omets d'autres et des meilleurs. En France, les critiques autorisées n'ont pas manqué non plus. Il ne me reste donc qu'à glaner quelques impressions personnelles.

Pour voir à loisir cet art profondément calme, je l'ai dit, Bruges offrait un cadre bien choisi. Débarqué dans ces petites rues aux pignons à redents, on se croirait au milieu d'un immense béguinage. Tout y est silencieux; mais une porte ou l'autre s'ouvre et, parfois, l'on entend des adieux fort aimables prouvant qu'il y a derrière ces murs beaucoup de vie : une vie d'intérieur très cordiale et très active. Ceux qui ont reçu l'hospitalité là-bas le savent bien.

Entrez à l'exposition : vous y éprouverez la même impres-

sion, toute de calme et de paix. Rien ici de banal! On rencontre trop souvent ailleurs des cohues de toiles disparates, qui, dans une lutte épouvantable, se détruisent les unes les autres : l'œuvre fine et délicate rend sa voisine criarde; le tableau plein de vigueur et de coloris éteint et affadit l'alentour. Ici, merveilleux concert de tons et de couleurs. Serait-ce que ces peintres, protégés dans la corporation contre la concurrence, n'avaient pas, pour attirer l'attention et les commandes, à faire assaut d'étrangeté?

L'éclairage portait peut-être trop au recueillement; je n'ose pas dire que c'était par insuffisance. L'avantage d'une semblable exposition n'est-il pas de voir en pleine lumière ce que révèle mal le demi-jour d'une église ou d'une collection particulière? Mais l'absence d'éclat ajoutait sans doute à l'harmonie d'un art si discret.

* * *

Les organisateurs avaient essayé de suivre l'ordre chronologique, de sorte qu'on se trouvait, dès l'arrivée, devant cinq œuvres de prédécesseurs des Van Eyck. L'hospice Belle avait envoyé d'Ypres une sainte Vierge avec l'Enfant Jésus et des donateurs avec leurs enfants sous le patronage de saint Georges et de sainte Catherine. Ce sont les tons éclatants des fresquistes : fonds d'or, azur, écarlate splendides. Auprès était un triptyque de Broederlain, dont le centre représentait la forme traditionnelle de la Trinité, tandis que sur les volets étaient peints les apôtres. Ces fresques se distinguent par certains caractères de celles que nous voyons dans l'ouest de la France et en Italie; mais elles n'annonçaient pas toute l'originalité de l'art que les Van Eyck viendraient donner à la Flandre, art qui allait immédiatement devenir un bien national, tant il était fait pour exprimer l'idéal dont tous rêvaient autour de lui.

A travers les salons de l'exposition, on cherche à se préciser cet idéal du quinzième siècle.

Pour cela, on voudrait avoir là le polyptyque de *l'Adoration de l'Agneau*, la grande œuvre qui révéla le génie des Van Eyck et leurs hautes préoccupations. On sait comment

Hubert Van Eyck entreprit, vers 1412, ce grand travail que sa mort laissa inachevé (1426). Jean le continua; nous savons encore mal la part qu'il y apporta, nous nous contentons d'attribuer à Hubert les personnages dont les têtes sont plus douces et plus moelleuses. Hubert nous semble très idéaliste, Jean plus fidèle copiste de la nature; mais le dernier mot n'est pas encore dit. Malheureusement, la fabrique de Saint-Bavon à Gand, et le musée de Berlin ont craint les détériorations du voyage, et le musée de Bruxelles avait seul envoyé les volets représentant *Adam et Ève*. Ce sont des chefs-d'œuvre de clarté et de vigueur. On y trouve de la rudesse et du manque de goût à côté de quelque chose de très profond : du recueillement et de la vie intime. La rougeur d'Adam laisse surprendre en lui la confusion de toutes les turpitudes humaines; mais ce n'est qu'un fragment de l'œuvre et, pour avoir une émotion d'art bien complète, il faut être devant *la Vierge et saint Donatien*.

Très vite on est saisi par ce tableau, il nous fait oublier ce qui n'est pas lui : on y entre, on l'habite, on est pleinement satisfait. Le manque de beauté de la sainte Vierge ne nous choque pas. L'Enfant Jésus apparaît grimaçant et rachitique, c'est une copie d'un très laid modèle ; il caresse sans grâce un perroquet. Nous n'y pensons pas ; nous fixons avec joie ce beau saint Donatien en mître et en chape bleu et or, tenant la roue sur laquelle brûlent cinq petits cierges; combien il est majestueux et digne! En vis-à-vis, c'est-à-dire à gauche du tableau, saint Georges, tout bardé de fer, aux traits un peu vulgaires, aux cheveux mal peignés, se découvre pour présenter gauchement le chanoine de Paele : vieillard chauve, au visage « flasque et rugueux » qu'on s'imagine asthmatique, sanguin et volontaire. On ne peut faire, s'appelât-on Holbein, un portrait plus fortement observé et pensé ; une fois que l'œil l'a rencontré, il y est toujours attiré, et pourtant une question se pose : dans ce tableau n'y a-t-il qu'un seul portrait ? le saint Georges n'est-il pas quelque homme d'armes que l'artiste a fait poser, et le saint Donatien ne portait-il pas au moins la chape de chantre dans une église de Bruges ? On le croirait, tant la vérité éclate ici intense, et l'on trouve un contentement particulier à voir ces person-

nages du quinzième siècle si rapprochés de soi. On admire tout cela, mais n'est-ce pas le milieu de la scène qui en fait le plus grand charme ? Ce jour verdâtre si merveilleusement observé, qui tombe des vitres lenticulaires de l'abside, ce parquet de marbre qu'interrompt ce beau tapis persan, tout cela chante le bien-être, la somptuosité et reconstitue l'état d'esprit de ces gros marchands de Bruges, ayant traversé l'Europe, lutté contre les voleurs de grands chemins, inspecté leurs comptoirs, et rentrant enfin dans leurs beaux palais de Bruges, heureux quand ne montaient pas les rumeurs des combats de la rue !

La paix, le repos, c'était bien l'idéal pour ceux que poursuivait la nécessité de batailler partout, même dans les métiers les plus pacifiques. Van Eyck l'a compris, et il a aimé de placer ces âmes fortes, énergiques de la race de Van Paele et du saint Georges, dans des églises ou des palais très silencieux et très somptueux. S'il n'y avait pas ces portraits si beaux on s'arrêterait davantage devant le petit panneau des *Marie au tombeau*, qu'on attribue à Hubert Van Eyck ; devant la *Sainte Barbe* d'un si grand style, et devant l'admirable *Vierge debout auprès de la fontaine*, qui est si noble et si magnifiquement peinte. Hélas! il n'y avait que douze tableaux des Van Eyck! C'est énorme, étant donnée la rareté de leurs œuvres, mais on ne se fatigue pas de les contempler.

Que deviendra ce bel idéal de paix, si savamment et si soigneusement exprimé après que les Van Eyck auront disparu ?

On va auprès de leurs élèves pour retrouver quelque chose d'eux. *Pierre Christus* de Baerle n'a pas la même science du clair-obscur ni la même souplesse de dessin. Son *Saint Éloi* ou, si l'on veut, la *Scène de la vie de sainte Godeberte* est un document d'histoire du quinzième siècle, puisque nous y voyons la boutique d'un orfèvre et ses plus élégants clients copiés dans l'entourage du peintre, pour qui la vérité semble le grand but de l'art. Dans son *Calvaire*, dans la *Déposition de croix*, il n'y a plus la finesse d'observation de Van Eyck, mais il y a toujours le souci de reproduire la physionomie.

Roger de la Pasture, ou Van der Weyden, avait recueilli aussi les traditions des Van Eyck, bien qu'on ne lui connaisse

comme maître que Robert Campin. Il fonda l'école de Bruxelles, où il s'établit en 1435. En 1449, il se rendit en pèlerinage à Rome ; il visita plusieurs villes de l'Italie, partout il répandit l'influence de l'école flamande. Ne suffisait-il pas de voir cette peinture si claire, ces personnages si pieux (car Roger de la Pasture est plus tendre et plus ému que Van Eyck) pour éprouver de la sympathie ? Alors, qui parlait éloquemment la langue chrétienne était compris partout. Peut-être une certaine raideur dans les personnages, les cassures des draperies rappelaient-elles trop que Roger de la Pasture avait sculpté du bois. Dans le peintre c'était un défaut ; néanmoins, les œuvres de ce maître, bien autrement nombreuses que celles des Van Eyck, sont bien attrayantes par leur aspect cristallin et leur belle lumière blanche ; elles révélaient des procédés de métier encore inconnus en Italie, la découverte de la peinture à l'huile.

En parcourant du regard les salles de l'exposition, en fixant Thierry Bouts dont la *Sainte Cène* et la *Sainte Madeleine aux pieds de Notre-Seigneur* sont si originaux, malgré un peu de froideur de coloris, ou bien les Memling et les Gérard David, on trouvait un caractère semblable dans la facture, ou plutôt on se demandait si tous les maîtres flamands n'avaient pas pour idéal de métier de dérober la facture. Était-ce l'amour de ces sortes d'émaux ou leur énergique patience qui les inspirait ainsi ? Peut-être ; mais les procédés dont ils disposaient les entraînaient nécessairement à matérialiser ainsi leurs tendances.

Ce serait une erreur de croire qu'après Van Eyck on se servit immédiatement des couleurs à l'huile comme aujourd'hui : empâtant, râclant avec le couteau à palette, et attendant l'achèvement de l'œuvre pour y mettre un vernis.

Avant les Van Eyck on peignait à fresque[1] ; c'est-à-dire qu'on étendait sur un panneau de bois une légère couche de plâtre. On y reportait très soigneusement le dessin, et on peignait avec des couleurs délayées dans du blanc d'œuf ou certains jus de fruits. Parfois déjà on employait l'huile, mais elle restait épaisse, impropre aux touches délicates et elle

1. Consultez sur ce sujet : Conway, *Early flemish artists*.

séchait lentement. On ne l'employait que pour des dessous, des fonds d'étoffe. Les Van Eyck, semble-t-il, trouvèrent une substance, qui, mélangée avec l'huile, séchait rapidement. Peut-être était-ce de la résine. Ils perfectionnèrent encore leur trouvaille et purent n'employer que des couleurs ainsi préparées.

Mais on conservait encore le panneau de bois revêtu de plâtre, on y posait toujours les tons généraux, comme autrefois, puis on revenait exécuter les détails, ajouter des lumières et pousser les modelés avec des couleurs mélangées d'un vernis transparent. Le tout était si adroitement uni, qu'à la fin la surface était comme émaillée. Voilà pourquoi aussi ceux qui voulurent restaurer de telles œuvres, en ôtant le vernis, s'aperçurent qu'ils avaient enlevé la couleur.

Cette méthode longue, compliquée, avec des matériaux surveillés par les corporations, devait maintenir l'unité et la défendre contre la fantaisie de l'inspiration. On hésite à se lancer dans l'inconnu, quand un insuccès peut détruire l'ouvrage de plusieurs mois. Beaucoup de corrections étaient impossibles. Le plâtre éraflé, il fallait recommencer.

Aussi voyons-nous chez tous cette facture prudente : chez tous l'idéal est d'approfondir l'étude du sujet et de racheter les contours fautifs par plus d'observation et de fini.

Le métier a-t-il donc emprisonné la pensée ? C'est beaucoup dire. Il n'a pas empêché certains esprits plus ardents de sortir des conventions : Van der Goes a fait le grand triptyque de Florence, cette merveilleuse conception que vient de vulgariser en France la belle gravure de M. Flameng. Nous avions à l'Exposition *la Mort de la Vierge* de Van der Goes; c'est une étude d'expressions un peu monotone peut-être; à l'exception de la sainte Vierge, dont la tête est bien belle, toutes les physionomies extériorisent la même tristesse résignée sans souligner de nuances.

Memling allait prouver jusqu'où ce métier pouvait s'assouplir et nous faire, avec son pinceau, un poème tout de douceur et de suavité. Il va reprendre ce qu'avait de paisible l'art de Van Eyck, seulement il y perdra en vigueur. Ses portraits d'hommes seront mélancoliques et songeurs, mais quand même charmants. Ses portraits de femmes dépasse-

ront de beaucoup ceux de Van Eyck. Il saura mettre dans toutes ses saintes et héroïnes, de la grâce et de la pudeur ; on reconnaîtra en elles un sang royal, des gestes d'une élégance raffinée. D'où viennent ces modèles? car, en honnête Flamand, il n'ose pas peindre sans faire des portraits, c'est sensible, et Van Eyck ne vous avait pas montré cette élite délicate, lui qui connaissait pourtant la noblesse et les cours, puisqu'il fut ambassadeur. Cette société d'élite vivait-elle dans l'idée du peintre seulement? S'il l'a créée, cela suffit-il pour faire de lui un autre Fra Angelico? On l'a dit; mais il me semble que l'idéal religieux de l'un et de l'autre sont différents. L'Italie donnera un art plus extatique et plus passionné, la Flandre un art de foi plus dépourvu d'élan, mais plein de conviction. Regardez tous les donateurs, leur air grave : ils font chose sérieuse en s'agenouillant aux pieds de la sainte Vierge; c'est évident, mais souvent ils ne la regardent pas, et les saints de Memling eux-mêmes semblent ignorer les colloques ardents. On s'occupe pacifiquement autour du trône de la Reine du Ciel ; des anges viennent y jouer de l'orgue, ou, quelque autre fois, présenter des pommes et des fleurs ; la divine Mère feuillette un gros missel que tient un ange, pendant que sainte Barbe, si exquise dans sa tenue, lit de son côté ; sainte Catherine tend le doigt à l'anneau de fiançailles; saint Jean l'Évangéliste bénit son calice, et le Précurseur indique l'Enfant-Dieu. Voilà ce qui se passe sous une clarté très blanche, dans un air transparent. A travers les colonnes, on aperçoit un joli paysage. C'est un petit paradis terrestre très doux. Je décris là *les Noces de sainte Catherine,* de l'hôpital Saint-Jean de Bruges ; mais, avec quelques petites modifications ou quelques suppressions, j'aurais dépeint *la Sainte Vierge*, *l'Enfant Jésus et un ange*, de M. Adolphe Thiem ou le même sujet appartenant à M. Clarke, ou au baron Béthune, et je ne nomme pas d'autres *Noces de sainte Catherine* que M. Goldschmidt avait envoyées de Paris.

Cette note religieuse de béatitude calme est celle où Memling se surpasse. Dans les scènes de la vie de Notre-Seigneur, le maître innove peu : il reproduit les traits des hommes pieux qu'il a rencontrés; c'est ainsi que nous admirons, dans

un volet de *l'Adoration des Mages*, une tête d'Anne la Prophétesse merveilleusement vivante. La sainte Enfance l'inspire plus que la Passion, où il est parfois déclamatoire ; ce que n'est jamais Fra Angelico.

Quant à *la Châsse de sainte Ursule*, je regrette qu'il soit établi qu'elle a été peinte vers la fin de la vie de Memling ; on se permettrait de l'appeler une œuvre de jeunesse. Fromentin ne la trouvait pas la meilleure du peintre. « C'est une miniature à l'huile, ingénieuse, ingénue, exquise en certains détails, enfantine en beaucoup d'autres; une inspiration charmante, — à vrai dire un travail un peu minutieux. » Les personnages sont bien entassés dans ces petits cadres, ces gros bateaux sont laids et lourds, est-ce vraiment une émotion religieuse qu'on garde ? Je le sais, il y a la scène de la réception à Rome, qui a grand caractère. Cela ne suffit pas ; qu'il y a loin d'ici à Carpaccio !

Qu'importe pour Memling, puisque c'est un charmeur que tout le monde comprend malgré les modes ?

Après Memling pouvait-on bien espérer qu'un autre peintre referait avec autant de succès des vierges autour de leur Reine et des *Noces de sainte Catherine* ? C'était audacieux; pourtant Gérard David est là, représenté par ce beau tableau du musée de Rouen : *les Vierges auprès de la sainte Vierge et de l'Enfant Jésus* : ce petit Dieu est très doux, distingué, presque timide, il est adorable ! (on le peut dire de lui). Puis, pour nous montrer qu'il sait exprimer autre chose que du recueillement gracieux, Gérard David a ici *le Jugement de Cambyse* et *l'Écorchement du mauvais juge*. Quelle finesse d'observation ; avec quel succès il exprime l'idéal de son école : extérioriser sur un visage la vie de l'âme ! Dix ans de travail (1488-1498), pour ces deux panneaux, n'ont pas été perdus.

* *

Il faut se borner, et en jetant un regard de regret sur les Vierges de Quentin Metsys, sur les paysages pleins de promesses de Patenir, s'éloigner de ces maîtres qui ont su si bien émouvoir tout un côté du cœur humain.

Il aurait fallu suivre encore les italianisants et voir la

réaction que leur oppose Pierre Porbus. Mais alors serait-ce bien l'idéal flamand dans toute sa pureté que nous contemplerions, cet idéal qui, jusqu'à la fin du quinzième siècle, restait si simple et si éloquent? Ce qu'il faudrait faire maintenant, c'est rechercher si les Italiens, par amour de la perfection de la ligne, n'ont pas négligé le jeu du visage que les Flamands ont si bien rendu. On pourrait aussi se demander pourquoi, malgré leur science du dessin et de l'anatomie, les hommes du Nord sont restés si longtemps inférieurs pour peindre le corps humain. On examinerait avec intérêt combien la conscience et le caractère flamands ont besoin d'appuyer leur inspiration sur la nature; serait-ce cela qui a rendu les plus italianisants d'entre eux impropres à se plier à l'idéal italien et qui ne leur a permis de produire qu'un art hybride? Il aurait fallu faire cette étude à Bruges pendant cette admirable réunion de chefs-d'œuvre. Cette occasion se retrouvera-t-elle? L'avenir répondra; en attendant, merci à ceux qui nous ont procuré celle-ci.

E. de FORCEVILLE.

LE SAINT-SUAIRE DE TURIN

RÉPONSE A M. J. DE JOANNIS

En rendant compte, dans un des derniers numéros des *Etudes religieuses*, du *Linceul du Christ* de M. Vignon, M. J. de Joannis a bien voulu parler de mon *Saint-Suaire de Turin*. Ce fut d'ailleurs pour indiquer le peu de poids de mes arguments, en présence de la valeur scientifique du livre de M. Vignon.

Mais, au cours de son résumé (p. 453), M. de Joannis déclare que volontairement, il a laissé de côté bien des points. Comme je vois que ce sont précisément les plus importants, ceux sur lesquels M. Vignon lui-même ne peut fournir la réponse satisfaisante, annoncée cependant depuis longtemps et toujours attendue [1], je crois que, s'il est inutile de revenir sur les passages que M. de Joannis prétend avoir réduits à néant, il est indispensable actuellement de reproduire, sans cependant en faire un volume, nombre de détails intéressants, qui sont vraiment demeurés trop dans l'ombre; je voudrais, enfin, introduire dans la discussion un renseignement absolument nouveau, qui va, je pense, modifier complètement l'aspect de la question.

Je laisse de côté toute la partie scripturaire. M. P. Bouvier, dans *la Quinzaine* (1er juillet 1902), et M. C.-F. Bellet, dans *l'Art et l'Autel* (août 1902), l'ont traitée en maîtres, je ne saurais que les répéter ; la partie historique, prise de si haut par M. le chanoine U. Chevalier, est jusqu'ici demeurée inattaquable : je n'y reviendrai pas; je ne répondrai pas davantage aux critiques bibliographiques que veut bien me faire M. de Joannis. Il paraît, par exemple, qu'on lit dans mon étude, à la page 44, 1502 au lieu de 1503, pour la date de l'épreuve du Suaire par l'huile bouillante. Comme partout

1. Voir *le XXe siècle*, Bruxelles, 20 juillet 1902.

ailleurs j'ai bien indiqué 1503, c'était évidemment une faute d'impression. Qui donc n'en laisse échapper ? Si M. de Joannis lui-même relisait aujourd'hui son article, il serait bien surpris d'y voir (p. 437) que M. Secundo Pia a exécuté sa photographie du Suaire en 1890 (au lieu de 1898) ; ce dont, pour ma part, je me garderai bien de lui faire un reproche.

L'exclamative interrogation : « Et le camphre, et la naphtaline ? » qu'il m'adresse, à propos de l'évaporation des cristaux *secs* de l'urée, ne m'arrêtera pas plus. Et cependant, je pourrais lui faire remarquer que les deux corps dont il parle — *huiles volatiles concrètes*, absolument différentes, par conséquent, des *sels cristallisés* — sont bien malheureusement choisis comme terme de comparaison ; j'aime mieux, dans ses pages, retenir la phrase dans laquelle il promet de croire M. de Mély lorsqu'il restera sur le terrain qui lui est propre (p. 443). Je reprendrai donc seulement les questions artistiques et archéologiques : peut-être, en terminant, devrai-je effleurer le côté scientifique, mais ce sera si rapidement qu'il faudra me pardonner.

On excusera tout d'abord mon étonnement de voir laisser de côté, comme avec une sorte de dédain, la consultation photographique que j'ai reproduite dans mon travail (p. 29). Je suis d'autant plus à mon aise pour insister sur son importance extrême, qu'elle n'est pas de moi, mais d'un maître incontesté, que M. Vignon connaît fort bien. Aussi, vraiment, on se demande ce que peut peser contre elle le procès-verbal du notaire de Turin, Giuseppe Cantù. Vingt notaires, cinquante notaires empêcheront-ils un cliché d'être négatif ? Sauront-ils seulement distinguer le positif du négatif ? Se douteront-ils même de ce que le photographe aura mis dans l'appareil : glace, pellicule, papier ? Est-ce la présence du notaire Giuseppe Cantù qui expliquera pourquoi la goutte de sang *schématisée* — celle sur laquelle repose en grande partie la thèse de M. Vignon — est venue en *positif*, *seule*, quand toutes les autres venaient en *négatif* ?

Et l'on me reproche d'avoir écrit : *très précisée*, souligné, quand dans la reproduction du P. Solaro elle n'existe pas ! J'ai souligné : *très précisée*, parce qu'elle est effectivement

très précisée ; et c'était à M. Vignon et non pas à M. de Joannis de me répondre. Mais ici, pour la troisième fois, comme pour les clous, comme pour les dimensions du Suaire, l'auteur, très embarrassé, se fait défendre par un intermédiaire.

Ce fut, en effet, la *Revue thomiste* (juillet 1902), alors que nul ne pouvait s'élever contre le passage de saint Hilaire, nous apprenant que le Sauveur avait été attaché avec des cordes sur la croix, qui nous expliquait, d'après M. Vignon, que du moment où « nous n'apercevons sur l'image que le dos des mains, il n'y aurait rien d'absurde à supposer que les clous ont pénétré obliquement, se sont enfoncés par-dessous les muscles fléchisseurs du pouce, puis se sont engagés dans la région du carpe en y produisant une très grave désorganisation » (p. 357).

De cette façon, on pouvait masquer la reculade nécessaire sur les clous si authentiquement fixés, prétendait-on, dans les poignets.

A peine avais-je fait remarquer la largeur de 1 m. 40 du Suaire correspondant si exactement à l'aunage des toiles de Rouen du quatorzième siècle, que dans la même *Revue*, le frère Th.-M. Pègues publiait cette note (p. 349) : « Dans sa première édition, M. Vignon avait donné comme dimensions du Suaire, d'après tous les écrivains précédents, 4 m. 10 sur 1 m. 40. Mais il a su depuis que ces dimensions étaient erronées. Les véritables sont 4 m. 36 sur 1 m. 10. » Regrettable erreur ; car elle permet de supposer que M. Vignon, qui n'a jamais vu l'étoffe et qui n'en parle que d'après des photographies et les auteurs précédents, pourrait, sur d'autres points, avoir étudié des documents également erronés, dont, peu à peu seulement, il reconnaîtra successivement la fausseté.

Et puisque nous en sommes aux mesures du Suaire, M. de Joannis aurait bien dû nous expliquer comment il se fait qu'au lieu des six empreintes que nous devrions voir sur le Suaire replié, il n'en est demeuré qu'une, si exactement centrée, que le milieu du nez se trouve à *un millimètre* près au milieu de la toile : et pourtant, mathématiquement, nous devrions trouver là une déformation géomé-

triquement égale, comme je l'ai dit, à π R, ou $\frac{\text{Dos}}{2} \times 3,1416$, c'est-à-dire à 78 centimètres pour la face antérieure du corps, si le dos mesure 50 centimètres.

Or, de tout cela, pas un mot.

Si nous nous attachons à l'art pur, je ne lis pas chez M. de Joannis la moindre allusion aux mesures anatomiques, si extraordinaires, qu'on peut constater sur le Suaire : 8 têtes 1/2 dans la longueur du corps, alors que le canon n'en admet que 7 1/2 ; pas plus d'ailleurs qu'aux si nombreux et si intéressants portraits du Christ que j'ai réunis, montrant ainsi combien la véritable tradition est éloignée de celle invoquée par M. Vignon. Comme ce dernier, d'ailleurs, voulant ignorer le *Parement de Narbonne*, il affirme que semblable image ne saurait avoir été exécutée par un peintre du quatorzième siècle ; il se contente de nous parler de l'authenticité de la Véronique de Rome (?) et d'admirer l'extrême beauté de la tête du Suaire, en nous renvoyant dos à dos avec M. Puaux.

Il nous apprend, enfin, que le Suaire est d'une teinte unique, qui peut avoir pâli, mais a toujours été unique. Que devient alors le passage d'Antoine de Lalaing, qui, en 1503 « voidt le suaire clèrement ensanglenté du très précieux sang de Ihesus, nostre redempteur, comme si la chose avoit esté faitte aujourdhui ». Peut-être, par exemple, n'y ajoute-t-il pas plus de foi qu'à l'épreuve par l'huile bouillante et par le feu, qu'il discute lorsqu'il en arrive à mon explication de l'*irréalisable flou* de l'empreinte.

« Si l'épreuve était authentique, en effet, dit-il, il y aurait eu miracle, c'est évident : car ordinairement une étoffe « boutée en feu » y reste, et, dès lors, si les lois de la nature ont été suspendues, on n'a le droit de tirer de ce fait aucune conclusion au point de vue naturel. » (P. 446.)

Je ne me permettrai pas certes de lui rappeler, même en passant, la fameuse nappe de poil de salamandre qui enveloppait le suaire de Rome et que le Pape avait reçue du Grand Khan (Marco Polo, l. I, c. XLVII) ; elle, pouvait parfaitement subir l'épreuve du feu ; je ne crois pas que le Suaire de Turin soit en amiante. Mais les anciens connaissaient nombre de procédés pour rendre les étoffes incom-

bustibles[1], entre autres par l'alun, et celui-ci a été certainement employé dans la préparation de l'étoffe de Turin, si, comme elle en a bien l'apparence, elle a été imprimée ou teinte à la pipette.

Et l'irréalisable flou trouverait encore un complément de confirmation naturelle dans la récente démonstration, si péremptoire, de M. Choppin (Paris, Picard, 1902, in-8), qui prouve que la photographie de M. Secundo Pia ne donne que l'envers du Suaire.

Il semble que depuis ce que j'en ai écrit, l'identification du suaire de Lirey et du suaire de Constantinople, vu par Robert de Clary en 1204, a perdu un peu de terrain; il n'en est plus jamais question. On ne saurait trop répéter qu'en 1150 il n'y avait à Byzance, au nombre des reliques du Christ, que le linge qui fut mis sur la face du Sauveur (*Exuviæ C. P.*, t. II, p. 211). Quant au suaire signalé par Robert de Clary, il est plus que probable que c'est de lui qu'il est question dans le *Pèlerinage d'Arculfe à Jérusalem*, qui le vénéra en 670, dans la Basilique Constantinienne. Mais, si ce suaire, qu'on croyait tissé par la Vierge Marie, portait bien la représentation du Sauveur..., elle était entourée des douze apôtres. (Voir également Bède.)

Nous sommes, certainement, en présence d'une toile copte, facilement reconnaissable, tant par ses deux côtés, rouge et vert, que par le sujet, très probablement une ἀνάστασις, telle que nous l'ont conservée le canon byzantin et les mosaïques postérieures, comme celle de Saint-Luc en Phocide.

Et, d'ailleurs, la représentation du Christ sur toile, dans l'église copte, était fort anciennement connue, puisqu'Antoine le Martyr signale celle qu'il vénéra, lors de son passage à Memphis, en 570.

Quant au Suaire véritable, s'il fut jamais conservé, il ne portait assurément aucune figure. M. Puaux l'a, sans contestation possible, démontré, et l'appréciation de la *Revue archéologique* (juillet 1902) à cet égard est catégorique; bornons-nous à reproduire le texte de saint Jérôme, sur lequel s'est appuyé M. Puaux : « L'Évangile, qui est aussi

1. Voir le manuscrit de Hassan Al-Rammah.

appelé « suivant les Hébreux », dont Origène a fait souvent usage, rapporte qu'après la résurrection du Sauveur, le Seigneur, lorsqu'il eut donné le Suaire à l'esclave du Souverain Sacrificateur, alla vers Jacques et lui apparut. » (Hiéron, *Lib. de Vir. illustr.*, éd. Richardson, Leipzig, 1896, p. 8.) Il est évident que si l'image du Christ était restée empreinte sur le Suaire, ce n'est pas l'esclave du plus mortel ennemi du Rédempteur, mais certainement l'apôtre Jacques qui eût reçu la précieuse relique. Quant à saint Jérôme, s'il ne fait aucune remarque qui puisse laisser entendre que le Suaire eût conservé l'image du Sauveur, c'est qu'il ne portait vraisemblablement aucune figure.

M. de Joannis, enfin, ne discute pas la quantité d'urée que pouvait sécréter le corps du Divin Supplicié : trois ou quatre grammes au plus cependant, ai-je dit, répartis sur un mètre et demi carré. Il se contente d'imprimer : « M. de Mély répète, avec une sorte de ton narquois : « Les yeux, si bien marqués, ils ont sué ! » A une affirmation aussi nettement scientifique, proclamée par les plus éminents physiologistes, ce n'est pas la réponse scientifique que j'attendais, comme j'attends, du reste, toujours la réponse de M. Vignon.

Mais je dois m'arrêter, et je voudrais le faire sur un argument plutôt intéressant.

Il faut dire que M. Vignon, docteur ès sciences, préparateur en Sorbonne, était si affirmatif, si précis, qu'il ne semblait pas qu'on eût à examiner après lui son point de départ : ses très intéressantes expériences avec le commandant Colson étaient parfaitement scientifiques, et l'oxydation de l'aloétine, contenue dans une mixture d'huile et d'aloès, en présence des alcalis, indiscutable.

Mais, et on l'a fait déjà remarquer à M. Vignon, sa traduction grecque était plutôt fantaisiste. Le mot μίγμα signifie mélange et non pas mixture (médicament liquide), qui se dit κρᾶμα. Dès lors, on se trouvait engagé à rechercher ce que pouvait être ce mélange de myrrhe et d'aloès, dont parle saint Jean (Chap. XIX, § 39).

Pour la myrrhe, aucune hésitation : elle est bien connue et son emploi dans les embaumements ne soulève aucune difficulté ; il n'en est pas, par exemple, de même de l'aloès.

Et quand j'ai demandé aux écrivains de l'Antiquité ce qu'était ce parfum, mon étonnement a été grand, celui de M. Vignon ne sera pas moindre.

J'ouvre d'abord le *Dictionnaire de la Bible*, de l'abbé Vigouroux, au mot *aloès* (paru en 1892). Si après avoir trouvé dans les premières lignes la description de l'aloès (en hébreu *ăhālim*), la plante grasse, aux feuilles rudes, aux durs piquants, de la famille des *Liliacées*, dont on tire une résine amère et purgative, je continue, je lis : « Aloès, parfum. — Le parfum d'aloès dont il est question dans les Psaumes, dans les Proverbes, dans saint Jean [ensevelissement du Christ], est un *bois* fourni par l'*Aquilaria agallocha*, ou l'essence qu'on en tire : on donne aujourd'hui ce nom au *bois* de l'*Aloexylon agallochon*, originaire de Cochinchine, mais il y a tout lieu de croire que les Hébreux connaissaient seulement celui qui était tiré de l'Inde... On obtient une essence parfumée d'aloès, en pilant le bois dans un mortier et en le faisant ensuite infuser dans l'eau bouillante, jusqu'à ce que l'huile flotte à la surface. A cause de son prix élevé, on mêlait ordinairement le parfum d'aloès avec des parfums moins coûteux... L'aloès est encore aujourd'hui en Orient un des parfums les plus estimés et les plus recherchés. »

La *Grande Encyclopédie*, au mot *Aquilaire*, la donne comme un genre de plante de la famille des *Thyméliacées* et cite l'*Aquilaria malaccensis* comme fournissant le *bois d'Aloès* du commerce ou *Garo* de Rumphius : bois qui répand en brûlant une odeur aromatique analogue à l'encens.

Mais ce n'est là qu'un commencement d'identification. Ibn el-Beithar, qui a compilé au treizième siècle tous les vieux écrivains grecs et arabes, réunit dans le paragraphe 1603 les propriétés de l'agalloche, et son commentateur, le savant docteur Leclerc, en le résumant, nous apprend que l'agalloche de Galien, d'Avicenne, en arabe *O'ud*, était le bois d'Aloès, le ξυλαλόη, l'*Aloexylum* qui pendant toute l'Antiquité s'appela simplement ἀλόη ; et Dioscoride, qui nous ramène précisément au temps de la Passion, nous dit qu'après l'avoir séché et broyé, on s'en servait pour se parfumer la bouche et tout le corps.

C'est l'*Aloa* de saint Isidore de Séville.

Cet aloès (*O'ud*), de la famille des *Thyméliacées*, n'a donc aucun rapport, mais aucun, avec l'aloès pharmaceutique succotrin (en arabe *Sabr*), de la famille des *Liliacées*, sur lequel repose toute la théorie de M. Vignon.

L'un, le dernier, est la résine contenant la fameuse *aloétine*, soluble dans l'eau bouillante, dans l'alcool faible, dans l'éther, dans les huiles fixes et volatiles; c'est un drastique amer, qui a une odeur très faible; l'autre est un bois, finement pulvérisé, parfumé par une huile essentielle, comme le bois de santal; inutile de faire remarquer qu'il est insoluble et ne contient pas trace d'aloétine. C'était l'aloès employé dans les embaumements antiques.

M. Vignon les a tout bonnement confondus, parce qu'il n'a pas songé que dans toutes ces identifications botaniques de l'Antiquité, il était indispensable avant tout de remonter aux sources.

Du coup, voilà le facteur principal de l'authenticité du Suaire de Turin, l'aloétine, supprimé.

Par quoi M. Vignon va-t-il pouvoir le remplacer?

F. DE MÉLY.

OBSERVATIONS SUR LA RÉPONSE DE M. DE MÉLY

M. de Mély, dans la réponse qui précède, affirme bien des choses qui m'étonnent.

Tout d'abord, dans l'article que j'ai publié, le 20 août, sur le Saint-Suaire de Turin, il paraît que je *prétends avoir réduit à néant* certains de ses arguments. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit simplement ce que je pense, à savoir que la force des arguments scientifiques de M. de Mély m'échappe.

Plus loin, M. de Mély affirme encore que « pour la troisième fois, M. Vignon, très embarrassé, se fait défendre par un intermédiaire ». Il n'en est absolument rien; j'ignore si M. Vignon est embarrassé, mais je suis absolument certain qu'il ne m'a point prié, en aucune façon que ce soit, de le défendre. M. Vignon dit ce qu'il juge à propos; je fais de même. Le jour où je verrais que M. Vignon a tort, je le dirais avec la même indépendance avec laquelle j'ai dit que sa thèse me paraît actuellement vraisemblable et probable.

Dans mon article du 20 août, j'ai omis volontairement bien des points; je l'ai déclaré, M. de Mély le rappelle. C'était pour prévenir le lecteur, si besoin était, que je ne pouvais, en vingt-cinq pages, lui donner une idée complète d'un sujet aussi complexe et aussi discuté. M. de Mély estime que j'ai omis les points qui sont « précisément les plus importants ». Je ne m'en étais pas douté et, en les parcourant à sa suite, je vais avoir l'occasion de dire pourquoi.

J'ai relevé une erreur de date, faute d'impression, dans le travail de M. de Mély; il a l'obligeance d'en signaler une dans mon article; je l'en remercie, nous sommes quittes.

J'avais dit que M. de Mély supposait à tort qu'une substance sèche n'émettait pas de vapeur : « sèche, elle (l'urée) n'émettrait pas de vapeurs[1] », et j'avais cité des exemples du contraire, notamment le camphre et la naphtaline[2], que j'avais choisis parce que ce sont des substances bien connues de tout le monde. M. de Mély trouve ces exemples « bien malheureusement choisis ». A cela deux réponses : la première, qu'il me suffisait, pour justifier ma thèse, de citer n'importe quelle substance qui fût volatile à l'état solide; mais surtout, M. de Mély a oublié de rappeler qu'après le camphre et la naphtaline, j'avais cité le carbonate d'ammoniaque, exemple bien choisi, je pense, puisque c'est précisément de lui qu'il s'agit dans le cas actuel; l'urée, en se décomposant, donnant justement du carbonate d'ammoniaque.

M. de Mély s'étonne que j'aie laissé de côté, « avec une sorte de dédain » (je ne sais où il a vu percer ce dédain qui n'existe pas), une consultation, — de grande valeur, je le reconnais sans aucune difficulté, — reproduite dans son travail (p. 29) et concernant principalement les erreurs possibles en photographie. Si je n'en ai point parlé, c'est que, dans l'application qu'en a faite M. de Mély à la question du Saint-Suaire, je n'avais rien trouvé qui méritât d'être signalé. Je m'expliquerai donc ici sur ce point.

1. *Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique?* Paris, Poussielgue, p. 88. Faut-il répéter encore que ce n'est pas l'urée qui s'évapore, mais le carbonate d'ammoniaque résultant de sa décomposition ?

2. La naphtaline n'est pas une huile essentielle concrète. Ce terme, appliqué par M. de Mély au camphre et à la naphtaline, ne convient qu'au premier.

Voici les réflexions dont M. de Mély faisait suivre cette consultation[1] :

« Elle montre que M. Secundo Pia a pu *à volonté* obtenir de ce suaire, où précisément « le dessin présente des contrastes de jaune, de bleu et de rouge », un cliché négatif, tout comme il pouvait révéler sans plus de difficulté le cliché positif qu'il prétend avoir développé seulement dans la suite.

« La réponse de M. Vignon à cette note savante, ou, à son défaut, celle de M. Secundo Pia, ne saurait manquer d'être pleine d'intérêt.

« Ceci dit pour mettre les choses au point nécessaire. »

Et c'est tout.

Ainsi M. Secondo Pia a pu obtenir un cliché positif ou négatif. Mais la question n'est aucunement celle-là, il est clair qu'un photographe *peut* se tromper et tromper. Mais, *de fait*, la photographie donnée par M. Pia est-elle fautive, oui ou non? Tel est l'unique point en question. M. de Mély se demande ce que peut peser contre la consultation qu'il cite « le procès-verbal du notaire de Turin ». Qui a songé à opposer ces deux documents? La consultation dit : On peut obtenir un cliché négatif dans tel cas, positif dans tel autre, etc. Le procès-verbal ne parle point de cliché positif ou négatif, car, M. de Mély le dit excellemment, « cinquante notaires empêcheront-ils un cliché d'être négatif? » Mais un notaire suffit pour constater qu'un appareil photographique est à huit mètres de distance de l'objet, et autres circonstances matérielles de ce genre : c'est là tout ce que contient le procès-verbal, et ces détails ont leur intérêt.

De plus, la consultation rappelle que des objets « présentant des contrastes de jaune, de bleu et de rouge » peuvent donner en photographie des images absolument disparates, suivant la sensibilisation de la plaque et la lumière employée à éclairer l'objet. Rien de plus exact. M. de Mély applique ce passage au Saint-Suaire. Que l'on se reporte à la figure 8 de l'ouvrage de M. de Mély : si quelqu'un peut y découvrir du bleu, je concède immédiatement que le Saint-Suaire de Turin n'est qu'une défroque sans valeur.

1. *Op. cit.*, p. 30.

Et voilà pourquoi je n'avais pas parlé de la consultation.

Et la goutte de sang « venue en *positif*, *seule*, quand toutes les autres venaient en négatif » ?

J'ouvre le livre de M. Vignon, à la page 102 (1re édition) et je lis :

« Suivant quelles lois, tant physiques que chimiques, les caillots ont-ils fait leur image sur l'étoffe ?

« Tout d'abord, au point de vue physique, il va nous sembler que cette image soit au rebours de ce que nous avons observé sur le reste des empreintes, puisqu'elle s'est faite directement en positif sur le Suaire. Mais l'exception n'est qu'apparente », etc.

Ainsi, d'après M. Vignon, « les caillots » (au pluriel) ont fait « leur image en positif » ; ce qui n'a pas empêché M. de Mély d'écrire[1] que « la grande goutte de sang du front, par un *invraisemblable* hasard, seule, dans tous ces détails *négatifs*, est venue en positif. M. Vignon est obligé de l'avouer (page 102 de sa première édition). »

On a vu tout à l'heure si M. Vignon parle *seulement* de cette goutte de sang à la page 102. Le singulier au lieu du pluriel, une goutte unique au lieu de tous les caillots de sang, telle est la confusion faite par M. de Mély.

« Et l'on me reproche d'avoir écrit *très précisée*, souligné, quand dans la reproduction du P. Solaro, elle n'existe pas. » Il s'agit toujours de la même goutte de sang du front. J'invite le lecteur à se procurer le volume de M. de Mély, s'il ne le possède pas déjà, et à l'ouvrir à la page 27 ; à gauche, il verra la figure 5 : c'est un rectangle contenant la réduction de la tête du Christ sur le Suaire de Turin, telle que le P. Solaro la donne dans son ouvrage. A un centimètre au-dessous du bord supérieur du rectangle, à dix-huit millimètres de son bord vertical de droite, le lecteur se trouvera en plein au milieu de ladite goutte de sang. Et M. de Mély dit qu'elle n'existe pas dans la reproduction du P. Solaro.

Pourquoi M. de Mély veut-il qu'il y ait eu six empreintes sur le Suaire ? Dans l'hypothèse de M. Vignon, il ne devait y en avoir qu'une seule, puisque le linceul, *en une seule épais-*

1. *Op. cit.*, p. 28.

seur, reposait à terre sous le corps et se repliait par-dessus le cadavre.

M. de Mély parle ensuite de la déformation relative que devraient présenter les images dorsale et pectorale. Il assimile le cadavre reposant à terre à un demi-cylindre coupé suivant son axe. Cette assimilation est très inexacte. Le lecteur trouvera un meilleur exposé dans l'ouvrage de M. Vignon, notamment page 64 à propos de la figure 6.

« Or, de tout cela, pas un mot », dit M. de Mély. C'est vrai, mais si j'étais à recommencer, je n'en parlerais pas davantage; je pense que le lecteur en comprend le motif.

Je n'ai pas fait allusion non plus aux mesures anatomiques. C'est que je ne me proposais pas d'examiner la question au point de vue esthétique, pas plus qu'au point de vue archéologique, historique, scripturaire ; j'ai dit pourquoi. J'avais cependant cherché à contrôler les mensurations de M. de Mély; elles sont difficiles à faire avec précision, à cause du bord estompé des images; de plus, il faut tenir compte de ce que, sur l'image dorsale, la plante des pieds se trouve prolonger en apparence la longueur du corps. Or, en mesurant avec le plus de soin possible, je ne puis parvenir à trouver 8 têtes 1/2 dans la longueur totale, ainsi que le dit M. de Mély. Comme il s'agit d'une mesure matérielle que chacun peut faire et vérifier, le lecteur pourra contrôler lui-même ces assertions.

Je parle, dit M. de Mély, « de l'authenticité de la Véronique de Rome (?) ». Il oublie de dire que c'est uniquement comme argument *ad hominem*. Il ignore d'ailleurs complètement ce que j'en pense au fond.

J'admire l'extrême beauté de la tête du Suaire. Oui, et je ne suis pas le seul.

J'ai dit que le Suaire est « d'une teinte unique, qui peut avoir pâli, mais est toujours restée unique ». Si le lecteur veut bien se reporter à la page 444 de mon article (*Études*, 20 août), il aura une idée de la façon dont M. de Mély sait accommoder les textes.

Et que devient alors le passage d'Antoine de Lalaing voyant, en 1503, « le Suaire clèrement ensanglenté » ? Cette appréciation me semble renfermer trop d'arbitraire pour

constituer un argument décisif. Le Suaire faisant son apparition historique vers 1353, avait, en 1503, pour le moins cent cinquante ans. Si donc il avait, à cette époque, une vivacité de teinte telle qu'il parût, *véritablement*, « clèrement ensanglenté », c'est que la matière colorante employée (je parle dans l'hypothèse de la non-authenticité) était *bon teint*, elle avait donc toute chance de durer bien plus longtemps; et de même que certaines peintures de la même époque gardent encore de nos jours toute leur fraîcheur, on ne voit pas pourquoi le Suaire ne la garderait pas aussi lui actuellement; or il n'en est rien. Et si M. de Mély insiste en rappelant les épreuves auxquelles on a soumis le Suaire à cette époque de 1503, je renverrai le lecteur à ce que j'en ai dit (*Études*, 20 août, p. 446). Je pense donc qu'Antoine de Lalaing mettait, dans son appréciation, quelque pieuse et naïve exagération.

Et ici, comment M. de Mély peut-il dire que le Suaire pouvait avoir été rendu incombustible, puisque l'étoffe porte les traces de l'incendie de 1532?

En quoi l'hypothèse de M. Chopin, d'après laquelle l'étoffe a été photographiée à l'envers, peut-elle aider à expliquer l' « irréalisable flou » des images? J'avoue que cela m'échappe.

Quant à la quantité d'urée qui pouvait se trouver répartie à la surface du corps du divin Supplicié, je crois que c'est bien en vain que l'on essayerait de la discuter, les données manquant trop complètement. En tous cas, je ne puis admettre comme base de raisonnement le chiffre fourni par M. de Mély : 1 gr. 55 d'urée par 1000 centimètres cubes de sueur. C'est, en effet, la proportion dans la sueur normale; mais tel n'était évidemment pas le cas ici.

M. de Mély termine sa réponse par une observation intéressante. Il existe deux plantes portant le nom d'aloès : l'une appartient à la famille des *Liliacées* et fournit une résine peu odorante, de goût très amer; c'est avec ce produit que M. Vignon a fait ses expériences. L'autre plante appartient à la famille des *Thyméliacées* et son bois, contenant une huile essentielle aromatique, fournit un parfum très agréable. Or, dit M. de Mély, c'était ce dernier produit, et non la résine

d'aloès, qui était employé pour l'embaumement des morts dans l'antiquité.

Ce renseignement est loin d'être « absolument nouveau », comme le dit M. de Mély. Le 13 août dernier, au Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, à Montauban, M. le Dr L. Bræmer a exposé la même thèse; un compte rendu assez développé de cette communication a paru dans le *Journal des Débats* du 16 août, et le même journal, dans son numéro du 28 août, contient une réponse de M. Vignon.

Je ne puis reprendre ici toute la question. Disons seulement que cette identification est discutée par certains auteurs; mais supposons bien établie l'observation de M. le Dr Bræmer et, après lui, de M. de Mély : j'ignore si elle détruit la thèse de M. Vignon; il faudrait, pour cela, des expériences qui seront peut-être faites, mais qu'il faut attendre. Le bois d'aloès, ou, comme on l'appelle souvent, le bois d'agalloche, contient une huile essentielle; qui sait si cette huile ne peut subir quelque action comme la résine d'aloès ? Il est possible que non, mais c'est à voir. Et si elle ne peut en subir aucune, tout sera-t-il dit ? Mais, non. Il faudra éliminer la possibilité de toute action du même genre; car celle que M. Vignon a signalée n'est qu'une sorte de type d'une classe générale. Et si on parvient à démontrer qu'aucune action semblable n'a pu intervenir ? Eh bien, alors, il faudra dire que le Suaire de Turin n'a pas reçu d'empreinte comme M. Vignon le supposait; mais le problème de son origine restera tout entier; en tous cas, cette fois-là, on aura écarté la thèse de M. Vignon par des arguments sérieux.

Joseph de JOANNIS.

CHEZ NOS VOISINS

De l'autre côté du pays wallon, aux murs rouges des fermes flamandes, des affiches blanches ont annoncé la *monstrance* septennale. Et en gardant, dans leurs prés épais, les vaches blanches tachetées de noir ou de feu, en tressant, d'un mouvement machinal, les brins de feurre, sur le seuil des maisons propres, les bonnes gens du Limbourg ont résolu de voir les fêtes traditionnelles. Pipes de bois et pipes de porcelaine ont tremblé aux lèvres réjouies. Du Limbourg, de la Bavière, du Brabant, de l'Allemagne, sont parties des traînées de pèlerins vers Maëstricht, vers Cornelimünster, vers Aix-la-Chapelle, les trois stations de Charlemagne, et, comme tous les sept ans depuis dix siècles, du matin au soir, ce qui reste des reliques carlovingiennes, exposé dans les absides parées, a reçu les foules pressées.

Plusieurs de ces reliques peuvent n'être pas authentiques. Foin de la crèche, manteau de saint Joseph, encens des rois Mages,—ces indications, je l'avoue, me surprennent. Admettons que tout date de Charlemagne : l'on sait combien l'Orient s'est servi, pour les duper, de la simplicité de Charlemagne et de celle des Croisés. Néanmoins, ceux même de ces objets qui semblent les plus étranges, ne sont pas si évidemment apocryphes qu'on soit autorisé à les rejeter. D'autres sont d'une authenticité probable, bien qu'il soit malaisé de l'établir historiquement. Beaucoup, enfin, sont historiques. A tous, d'ailleurs, ne s'adresse qu'un culte conditionnel et relatif. L'erreur des fidèles qui les vénère ne serait donc qu'accidentelle. Leur hommage atteint les saints. Il est une affirmation de la divinité de Jésus-Christ, dont ces martyrs furent les témoins. Rien donc ne doit troubler la foi vaillante des pèlerins.

Maëstricht s'étend sur la rive gauche de la Meuse, le long du canal navigable creusé par la Belgique pour dédommager sa voi-

sine des prises d'eau de Visé. Autour de la *groote straat*, s'ouvrent des magasins neufs, aux devantures sans caractère. Ailleurs, des rues tranquilles, larges comme l'hospitalité hollandaise et, comme elle, empreintes de bonhomie. De la prétention, nulle part. Sur la grande place du marché, un banal hôtel de ville, noirci par la pluie. Quelques vieilles églises grises, quelques récentes chapelles gothiques. Sur le *Vrijthof*, la grande place aux ombrages pacifiques, deux églises s'allongent, côte à côte : Saint-Jean et Saint-Servais. Saint-Jean, née catholique au quinzième siècle, devint luthérienne en 1633; convertie en 1673, elle est retournée aux protestants, à la paix de Nimègue. Elle dort maintenant son morne sommeil, image de cette Réforme, qui a beaucoup détruit, peu bâti, et qui n'a de vivant que ce qu'elle garde encore du catholicisme.

Saint-Servais est une vieille église romane du onzième siècle, bâtie sur le tombeau du premier évêque de Maëstricht. Restaurée en gothique, au seizième siècle, fraîchement polychromée, elle est sérieuse et affable. Les draperies sévères qui la décorent, durant les fêtes de la monstrance, sont découpées avec style, à la différence des falbalas or et rouge, chers aux églises d'Italie. Cet intérieur d'église n'est ni luxueux, ni mélancolique : il est grave ; il dit la sérénité d'une âme juste, et j'aime cette expression d'église.

De son passé de gloire et de batailles, Maëstricht n'a rien gardé. La vieille cité romaine, que la France et la Germanie se sont tant disputée, dont le Brabant et Liége se partageaient le gouvernement, l'héroïque vaincue d'Alexandre Farnèse, de Louis XIV, du maréchal de Saxe et de Kléber, a rasé ses remparts. Sur les murailles, si cruellement bombardées, débordent, aujourd'hui, des pelouses fraîches. Sur une porte gothique, plaquée contre la muraille qui supporte une villa, je lis cette jolie inscription :

En 1888 cette porte a été construite.
Craignez Dieu, honorez le roi, faites votre devoir.
Que le Seigneur protège la ville de Maëstricht.

Maëstricht s'est peinte dans ces lignes. Elle craint Dieu, honore sa gentille reine, et fait son devoir. Les catholiques d'aujourd'hui recueillent, en Hollande, le fruit des luttes et des souffrances passées. Ils sont libres. Du reste, l'intelligence et l'amour de la

liberté remplissent l'air néerlandais, et 1830 a guéri la Maison de Nassau de son intolérance première. Le bon sens profond, l'honnêteté naturelle à cette race l'empêchent d'abuser de la liberté. Ils sont sincères dans leur foi. A Maëstricht, quand, simplement drapé dans un manteau noir, un prêtre porte aux malades le Viatique, chacun s'agenouille sur son passage; dans le Limbourg, comme dans le Brabant, lorsqu'une soutane traverse une rue, devant elle, gavroches et ouvriers, voituriers, facteurs, agents de police, bourgeois, presque tous les hommes se découvrent. Modestement, les bonnes femmes s'inclinent, et les toutes petites filles blondes tendent leurs jolies mains roses.

Doux spectacle, sourire bienfaisant des enfants; il console de cette navrante superstition de l'ouvrier parisien, que j'ai si souvent vu, à la rencontre d'un prêtre, courir toucher du fer, avec des terreurs de Maori.

Et tout, dans ces rues calmes, respecte la décence. Je cherche, des yeux, nos kiosques des pays latins, débordant d'obscénités. A Rome, à Florence, à Madrid, à Paris, un misérable quelconque enfermera, dans une caricature sans esprit, de quoi empoisonner mille âmes. Il raillera impunément les institutions les plus vénérables : cardinalat, monachisme, papauté, vertu, autorité. Rien n'est à l'abri de l'horrible *blague*.

Nos comités d'hygiène défendent de cracher sur le sol, mais permettent de vomir sur les âmes. Ils redoutent la tuberculose et craignent peu la corruption.

La loi serait peu armée, en Hollande, contre l'immoralité ou l'irrespect de la presse, mais le bon sens des magistrats supplée aux oublis de la loi, et le pays, qui aime la netteté, s'accorde pour balayer les ordures.

La monstrance se fait à l'église Saint-Servais. Agenouillée dans les bancs de bois sculpté, la multitude prie gravement. Les figures semblent détachées des cadres de Van Schooveel ou de Geldorp. Aujourd'hui, l'archevêque d'Utrecht officie. Il porte des ornements de brocart, de coupe gothique. Les enfants chantent des antiennes lentes.

La messe finie, huit prêtres en surplis, gantés de blanc, vont prendre les reliques dans le chœur. Très lentement, leur théorie revient. Ils portent des évangéliaires d'or, incrustés de reliques,

des châsses, des bustes, des olifants, des ostensoirs. De sa baguette, l'archidiacre indique les reliques. Le cortège se reforme sept ou huit fois. Après chaque ostension, les antiennes éclatent, chantent les gloires des Vierges, des Pontifes, des Confesseurs, des Martyrs, des Apôtres, du Rédempteur. Et, respectueusement, la famille des enfants de Dieu écoute et vénère. Puis l'église se vide et se remplit encore d'une foule, qui, tous les jours, se renouvellera devant les vieux joyaux qu'ont baisés les ancêtres et qu'a vénérés Charlemagne.

Dans la ville, à chaque maison, pend le drapeau néerlandais, auquel est attachée la flamme orange de la Maison de Nassau. Les rues sont pavoisées. Les inscriptions des bannières disent la perpétuité de la foi et l'éternel triomphe du Christ. Le peuple s'écoule à leur ombre, les hommes saluant toujours leurs prêtres, et les enfants offrant, en souriant, leur main amie.

Cornelimünster possède un suaire du Sauveur, et la corne à boire dont se servait saint Cornelius ; les épileptiques qui y buvaient étaient guéris. Mais Aix-la-Chapelle reste la plus riche et la plus fréquentée des stations carlovingiennes.

La monstrance se fait du sommet de la tour de l'église. On y expose une tunique — sorte de *galabieh* — de la sainte Vierge, des langes de l'Enfant Jésus, un suaire de saint Jean-Baptiste et un linge qui aurait couvert le Sauveur crucifié.

La foule remplit les rues qui donnent accès au dôme. Les toits des maisons sont chargés de tribunes à gradins. Aux fenêtres, sur les estrades, flottent des drapeaux multicolores : le drapeau tricolore de l'empire, l'étendard bleu et blanc de Bavière, noir et blanc de Prusse, jaune et noir d'Aix, rouge et jaune de Bade. Un chœur puissant, accompagné par une fanfare, chante, dans le clocher, des hymnes qui tombent, fermes et graves, sur la ville. L'hymne achevée, un prêtre se présente au balcon du clocher, et, d'une voix puissante, voix de héraut d'armes, il annonce, sur un ton d'*oremus*, la relique qu'on va présenter. Ses phrases parviennent, nettement scandées, à tous les toits, à toute la place. Quand, devant Charlemagne, se célébraient les tournois épiques, ainsi, sans doute, du haut des beffrois, les hérauts lançaient les défis.

Le prêtre va jeter son annonce à un autre point cardinal. Une croix d'argent brille, portée par un enfant. Des bedeaux suivent,

coiffés d'une toque rouge et noire, vêtus d'une robe de velours, l'écusson de la ville brodé sur la poitrine. Ils jettent, sur le balcon du clocher, un tapis écarlate, lamé d'or, et un prélat expose la relique, qu'il laisse pendre sur le tapis.

Aucun bruit sur les toits ni dans les rues. L'ostension se fait lentement. La longue station, sous le soleil, fatigue. Patiemment, chacun regarde et attend. Après avoir annoncé la dernière relique, le prêtre, de sa voix dominatrice, prie pour tous les habitants d'Aix-la-Chapelle, pour les pèlerins, pour l'empire, pour l'empereur. Il dit un *Pater* et un *Ave*, et lance sur la ville un *Amen*, qui semble atteindre l'horizon. Le prélat, relique en main, bénit la foule. Puis les linges vénérables sont déposés dans une grande châsse de velours, et, tandis que la foule se retire, la châsse rouge, posée sur des épaules blanches, passe au sommet de la tour et disparaît.

Derrière la rotonde octogonale, contemporaine de Charlemagne, s'étend le chœur gothique, où l'on vient de replacer les reliques. Le trésor d'Aix-la-Chapelle est remarquable. Une superbe châsse du douzième siècle renferme des ornements du bienheureux Charlemagne ; un buste d'or contient son chef; un bras doré, sa main. Dans les vitrines, brillent des évangéliaires d'or du neuvième siècle, l'olifant d'ivoire du grand empereur, des reliquaires précieux, datant, du neuvième jusqu'au seizième siècle. Sur le maître-autel du chœur, se déploie une *pala d'oro,* plus riche que celle de Saint-Ambroise de Milan.

La foule s'écoule, dévotement. Dehors, la police règle le mouvement. Aucun mot, aucun cri. Seul, le murmure du chapelet récité par groupes. L'agent, au casque à pointe, lance un coup de sifflet strident, inexorable, et la foule suspend ou accélère sa marche. Un geste, et les promeneurs, qui allaient traverser, s'arrêtent. Aucune bousculade, aucun soupçon de rébellion : dans cette seule façon de mener une foule, éclate l'omnipotente discipline de l'empire.

Au nord de l'église, au delà d'une vaste place où fut l'ancien palais de Charlemagne, s'élève le *Rathhaus*, l'hôtel de ville, nouvellement restauré. Il dresse vers le ciel ses clochetons noirs aux boules de cuivre. Ses murs de pierre jaune disent l'orgueil et la puissance des héritiers de Charlemagne. Une large dalle aux colonnes massives occupe tout le premier étage. L'histoire de

Charlemagne est peinte aux murailles, et, dans un angle, on voit encore le trône de pourpre et d'or, que, naguère, le 19 juin, a gravi, d'où a parlé l'empereur Guillaume II. En face de ce trône d'or, je me suis répété cet éclatant discours, qui n'a point frappé comme une vaine fanfare les cœurs allemands : « Il ne faut pas oublier, disait l'empereur, que la base première de l'empire est la simplicité et la crainte de Dieu, et je compte que tous, ecclésiastiques et laïques, m'aideront à maintenir la religion dans le peuple, afin de conserver à la race germanique la saine vigueur qu'elle possède... C'est avec orgueil et joie que je vous fais savoir que le Pape a déclaré au baron de Loë qu'il avait toujours eu une haute idée de la piété du peuple allemand, et, en particulier, de l'armée allemande... Cela m'autorise à exprimer l'opinion que nos deux grandes religions doivent s'efforcer, l'une à côté de l'autre, de maintenir et de fortifier la crainte de Dieu et le respect de la religion... Que nous soyons des hommes modernes, que nous agissions sur un terrain ou sur un autre, peu importe : quiconque ne base pas sa vie sur la religion est perdu. C'est pourquoi je jure de mettre tout l'empire, l'armée, moi-même et ma maison, sous les auspices de la Croix, et sous la protection de Celui qui a dit : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles « ne passeront pas ! »

Je sors du Rathhaus, et j'erre dans les rues calmes, où les bannières flottent pour le triomphe de Dieu, où la foule prie encore. Aux devantures de plusieurs libraires, j'avise diverses brochures que je reverrai souvent ailleurs, en Allemagne. Ce sont des épisodes de la grande guerre. Elles sont intitulées : *Le Mans, Belfort, Orléans*... Une d'elles, à la vignette sinistre, porte ce titre : *Dies iræ*.

La foi de la Hollande m'avait touché ; la force de l'Allemagne m'effraye. Elle respecte, elle obéit, elle adore ! De la Seine à la Meuse, de la Meuse au Rhin, le terrain a monté, ce terrain stable, qui, seul, peut soutenir un peuple. Or, si chez nous ce terrain s'affaisse, s'il s'élève chez d'autres : l'éboulement n'est-il pas à redouter ? Il se produira, en dépit des naïfs qui rêvent actuellement, comme on le faisait au dix-huitième siècle, d'une paix universelle. Ah ! les rêves fous de l'abbé de Saint-Pierre !

Fatalement, le terrain défoncé appelle l'avalanche. Les guerres

sont d'inévitables résultantes. Elles sont de gigantesques éboulements de peuples. Aveugle qui ne les redoute plus, et criminel qui les prépare, en arrachant du sol national le seul granit qui le rendrait stable : le respect de l'autorité et la crainte de Dieu !

Mais quel pessimiste je suis ! Laissons s'éteindre la fanfare des discours impériaux. Laissons ce peuple accroître sa population, développer son commerce et son industrie, ajouter, chaque jour, à son formidable esprit d'organisation et de discipline. Quand les clairons du matin leur ont sonné la diane, laissons leurs soldats faire leurs cinq minutes de prière silencieuse. Naguère, un de leurs généraux servait, en costume, une messe du dimanche, et, derrière lui, ses hommes chantaient comme des bedeaux. Permettons-leur ces faiblesses. Sondons, sans peur, l'infinie mélancolie bleue des yeux allemands.

Chez nous, règne un vainqueur autrement organisateur et fort : ne lui a-t-il point suffi d'un geste, pour broyer, malgré toutes les révoltes de l'opinion et du droit, plusieurs centaines de nonnes !

*
* *

Nous parlions de la malade, et la malade était la France. J'éprouvais un grand déplaisir à en causer ; car, dans ce calme salon d'Amsterdam où nous étions assis, j'étais seul Français. Mes hôtes connaissaient notre pays. Je rencontrais chez eux un protestant orthodoxe, membre de la seconde Chambre des États. Ils ne voulaient, à cause de moi, avouer, d'abord, que la moitié de leurs pensées ; mais le *schiedam* ouvre les cœurs, et je me taisais à dessein, afin de saisir, dans leurs peintures, l'aspect qu'a la France vue de loin.

Le sénateur disséquait le sujet ; les autres écoutaient, avec les mines attentives qu'ont les élèves du professeur Tulp, dans le tableau de Rembrandt.

— Serait-ce vous offenser, dit le sénateur, se souvenant de ma présence, que d'affirmer la France perdue ?

— Je voudrais, du moins, savoir à quoi vous le jugez, répondis-je.

— Aux signes, répliqua le sénateur, qui annoncent toute

décomposition. Mais j'ai mal dit : « la France perdue », c'est le catholicisme que j'estime perdu en France, et c'est, de cette perte imminente, que je conclus à la ruine de votre pays.

Mon hôte était financier et catholique. Il savait, comme financier, les détresses du marché français, mais son optimisme sympathique le portait à voir, dans la France, la fille aînée de l'Église, la terre d'élection du Christ.

La thèse du sénateur le consterna, et, à travers les nuages de son cigare, il nous lança un vrai sermon de pèlerinage : « Le catholicisme ne restait-il pas la religion de la grande majorité des Français, et Dieu n'avait-il pas besoin de la France, afin, par elle, d'accomplir ses gestes : *Gesta Dei per Francos*; et la générosité française ne continuait-elle pas à donner de l'or à toutes les œuvres, des hommes à toutes les missions, du sang à toutes les grandes causes ? »

Ce qu'ayant dit, il but une gorgée de *schiedam*, et me regarda. Je le remerciai d'un signe de tête et d'un sourire triste.

— Je voudrais me tromper dans mon diagnostic, reprit le sénateur, — il était médecin, — mais vos observations me semblent vieilles de trente ans, mon ami, et je vous répète, qu'actuellement, la France souffre d'une crise religieuse, laquelle s'achèvera par la ruine du catholicisme... Vous permettez ? me demanda-t-il.

— Comment donc !

— Oui, vos observations sont vieilles de trente ans. Vous assurez que le catholicisme reste la religion de la majorité des Français. Je ne le crois plus. Que la majorité du pays soit baptisée, il n'importe. Je n'appelle pas être d'une religion avoir été marqué sur ses registres, mais vivre selon ses lois. Or, qui peut soutenir que la majorité des Français vit en catholique ? A mon avis, l'actuelle majorité est, sinon irréligieuse, du moins areligieuse (permettez-moi ce barbarisme). On l'a rendue, en tout cas, anticléricale, c'est-à-dire rebelle au joug sacerdotal. Or, le catholicisme étant essentiellement hiérarchique, être anticlérical, c'est être anticatholique. Dans notre Hollande, je vois le curé catholique maître de son troupeau. Il le paît, il le gouverne. A Pâques, il se présente dans chaque demeure, mande les sujets catholiques, et s'informe s'ils ont accompli leur devoir. Avant le mariage, il soumet les époux à un examen de catéchisme. Et tout est à l'avenant. Sauf dans certaines régions, qu'un pasteur français s'avise de

régenter les foyers, on l'éconduira. Que sont devenus, en France, les mariages et les morts des catholiques ? Croyez-vous aux billets de confession qui précèdent les unions, et à la validité des sacrements dont parlent les billets de faire part ? Quant aux obligations du mariage chrétien, n'en parlons pas. Il n'est pas dix catholiques sur cent qui les observent. Que me parlez-vous, après cela, de majorité ? C'est la minorité, l'infime minorité, en France, qui reste catholique, je veux dire qui vit en catholique. Ce peuple a donc le gouvernement qu'il mérite.

Et c'est, en cette atrophie du catholicisme, que moi, protestant, je vois le symptôme de mort pour la France. L'institution sociale est, peut-être, dans d'autres pays, aussi attaquée qu'en France ; mais, nulle part, l'institution religieuse n'est plus en discrédit. Non pas que les sectaires y soient bien nombreux, mais les indifférents y forment la multitude, et la poignée des sectaires détruira la poignée des croyants, parce que la multitude est indifférente, Christ ayant dit : « Qui n'est pas avec moi est contre moi. »

Les sectaires reprochent hypocritement aux catholiques de France d'être chrétiens avant d'être Français. Qu'ils se trompent ! Longtemps, beaucoup de catholiques français, avant d'être chrétiens, étaient royalistes, bonapartistes ou autre chose, et, dans la mêlée, ils délaissaient la croix commune pour suivre leur fanion respectif. Eux, les sectaires, sont sectaires avant tout, et c'est leur force. D'instinct, les jacobins seraient plutôt monarchistes, étant tyrans ; la conception vraie de la République leur échappera toujours.

Aussi, me semblent-ils être dans une mortelle illusion, ceux qui veulent, en France, refaire la patrie, tout en se désintéressant de la question religieuse, qui est, là-bas, et ne peut être que la question catholique. « Si le Seigneur n'élève pas la cité, en vain travaillent ceux qui la bâtissent. » C'est ce que Ferdinand Brunetière a remarquablement exprimé dans une lettre dont j'ai oublié les termes, qu'il adressait naguère à un président de jeunesse catholique[1].

1. Sans doute, la lettre à M. Bazire, où M. Brunetière disait qu'il aurait voulu se rendre à son invitation « pour protester contre l'illusion de ceux qui semblent croire qu'ils triompheront, avec un vague libéralisme, de l'action combinée du jacobinisme et de la franc-maçonnerie ; pour faire obser-

Que Dieu *ait besoin* de la France, mon cher ami, il serait puéril de le penser. Il n'a pas eu besoin du Saint-Empire romain, et, quant aux merveilles de la générosité française, laissez-moi n'y voir qu'un reste d'habitudes ataviques, lesquelles donneront à ce pays un beau geste dans la mort. »

Un silence gêné suivit le discours du sénateur. Les cigares jouent, dans ces temps d'arrêt, un rôle très opportun.

— Et vous, Monsieur, me dit enfin mon hôte ; vous êtes au milieu d'amis : nous direz-vous ce que vous pensez ?

Je ne pouvais me dérober. Le langage du sénateur ne m'avait point surpris. Je l'avais entendu tenir à tant d'étrangers, en tant d'endroits !

— Si je m'écoutais, répondis-je, je combattrais M. le sénateur, par chauvinisme d'abord, puis pour le plaisir si naturel de riposter. Mais j'aime mieux l'approuver... et le compléter.

Oui, l'approuver, car il voit juste, ce qui est d'autant plus méritoire qu'il est orthodoxe. Le catholicisme supporte, en France, un troisième assaut, plus redoutable peut-être que les deux qu'il a repoussés, au seizième et au dix-huitième siècles. Une coalition s'est conclue, il y a vingt-six ans, entre tous les ennemis de l'Église. Ce que poursuit cette coalition, ce n'est point d'imposer une théorie sociale, c'est de ruiner une foi religieuse, et il est bien vrai de dire, que, cette clé de voûte enlevée, l'édifice national croulerait sur les vandales qui l'auraient violé.

Mais je ne crois pas la coalition assurée de triompher. Non pas, Monsieur, que je sois optimiste, ni que je me fasse illusion sur la valeur de notre majorité catholique. Je l'apprécie à peu près comme vous faites, et j'avoue bien, que, si elle demeure ce qu'elle est, vos prophéties se vérifieront. D'autant plus que le Christ retranche lui-même de sa vigne les rameaux desséchés, et

ver qu'entre francs-maçons, d'une part, et catholiques, de l'autre, à l'heure actuelle, en France comme ailleurs, un tiers parti ne pourrait représenter qu'une coalition d'intérêts matériels ou moins encore que cela... ; pour ajouter que ceux-là sont aveugles qui ne voient pas que le programme de nos adversaires étant de *déchristianiser* la France, nous fuyons le combat, et nous livrons la patrie, si nous feignons de croire que la lutte est ailleurs ; et, pour conclure enfin, que l'idée religieuse est la condition, ou plutôt le fondement de tout ce que l'on invoque sous le nom de *droits de l'homme* ».

qu'il pourrait, de sa propre main, couper le cep français devenu infertile. Alors, oui, vous diriez vrai : nos églises désaffectées redeviendraient, comme sous la Convention, des temples et des loges, et, à une forte majorité, nos Chambres décréteraient la suppression de Dieu. Après quoi, le pays, délivré de sa foi, deviendrait vite la proie et la victime de ses impitoyables libérateurs.

Remarquez, cependant, Monsieur, qu'un arbre émondé ne meurt pas, et que réduits en nombre, les soldats de Gédéon furent plus forts. Si les événements qui se déroulent en France avaient pour effet d'y dépouiller l'arbre catholique du bois pourri et des feuilles mortes, cet arbre reverdirait. Lors donc que la multitude indifférente se détournerait de lui, le catholicisme, soulagé, ne serait pas près de mourir, ni la patrie sur le point de le suivre au tombeau.

Mais cette multitude elle-même, il ne faut pas en désespérer. La routine, la peur, le respect superstitieux de la légalité l'ont anesthésiée, et un habile homme, qui profiterait de sa torpeur, la pourrait piller à son aise. Mais ne vous semble-t-il pas que nos sectaires se donnent la tâche de réveiller, malgré elle, la multitude endormie? Pensez-vous que les tocsins éperdus de Bretagne aient sonné vainement?

La conscience publique est, chez nous, moins oblitérée qu'endormie. On ne croit pas sérieusement au péril que court la foi, et l'on se passe aisément de religion. Mais quand le crime envahissant aura trop épouvanté, quand les imprudences des bandits auront rendu la guerre à Dieu manifeste, un réveil est possible, et, réveillée, la multitude indifférente vous peut réserver des surprises.

Aussi bien, sans prétendre que Dieu ait besoin de la France, je sais l'importance qu'ajoute l'ennemi à la capture de notre pays. Nous conquis, ils prendraient vite, pensent-ils, l'Espagne et l'Italie. L'Autriche, divisée, s'effriterait, et la vieille Église catholique disparaîtrait de l'histoire. C'est leur plan, et ils comptent les étapes qui les séparent du triomphe ; ils les croient peu nombreuses. Je ne pense certes pas qu'il faille se dissimuler le péril, et borner ses moyens de défense à compter sur un miracle de Dieu. Il faut, au contraire, jeter l'alerte et sonner la diane aux endormis. Il faut déterminer les catholiques à l'être pratiquement. Il faut penser que l'ennemi, à peu près maître de la place, ne la

cédera pas volontiers, et qu'une mêlée meurtrière est probable.

Le mal a ses marées montantes, comme la mer. Le flot qui vous couvrait naguère déferle aujourd'hui sur nous. Il n'a pu vous renverser ; il nous laissera debout.

— Ainsi soit-il ! dirent mes hôtes, en me serrant la main. Je le dis aussi, et avec plus d'émotion qu'eux, sinon avec plus d'espoir.

Pierre SUAU.

LE SPECTRE DE LA DÉPOPULATION

On a beau dire et beau faire pour nous étourdir, nous distraire et nous illusionner, la question de la dépopulation en France est de plus en plus capitale et pressante. Son spectre se dresse, hideux et menaçant, et hante douloureusement l'esprit de tous ceux qui aiment notre pays. Les économistes sont unanimes depuis trente ans à en signaler l'importance et les graves conséquences. Les pouvoirs publics eux-mêmes n'en ignorent rien : ils se sont émus à l'aurore du nouveau siècle et ont décrété la formation d'une *grande commission*... pour remédier au mal. Les plus illustres maîtres y figurent et se sont répartis en plusieurs sous-commissions d'étude. On prépare des rapports savants sur les causes *physiques*, *morales*, *sociales*, *professionnelles*, *économiques*, *fiscales*, *juridiques*, *politiques* de la dépopulation ; et, par un pharisaïsme insensé, par une hypocrisie coupable, personne ne souffle mot de la vraie cause que tous connaissent.

Un de nos confrères, le Dr Casset, qu'on peut qualifier d'*enfant terrible* de la presse médicale, a eu l'honneur et le courage de la franchise. « On n'a pas d'enfants, écrit-il, *parce que l'on n'en veut pas*. Voilà la seule, la grande, la véritable cause de la dépopulation [1] ! »

C'est la vérité même. Le mal tient à la désertion de l'Église, à l'abandon de la foi. La dépopulation est due à la profanation des lois du mariage, à la méconnaissance des lois imprescriptibles de Dieu. Et il faut décidément revenir à ces lois, si l'on veut enrayer une crise alarmante qui nous mène tout droit à la décadence et à la ruine de la France.

Pour éclairer la question et la mettre au point, on a multiplié les enquêtes, les calculs, les comparaisons ; une seule statistique, la dernière, suffit. D'après le plus récent recensement, en cinq ans, la France, qui a connu les navrants excédents de décès, a eu

1. *Réveil médical*, 15 mars 1902.

un heureux et exceptionnel excédent de 400 000 naissances. Dans le même temps l'Allemagne, notre puissante voisine, a enregistré un excédent de 4 000 000 de naissances. Multipliez par 10, et vous apprécierez la situation respective des deux pays dans cinquante ans. La comparaison est terrifiante, et il n'y a rien à ajouter au tableau.

Des esprits légers s'empressent de noter que le mal de la dépopulation commence à sévir dans d'autres pays, en Angleterre par exemple. Ce n'est pas pour nous une consolation d'apprendre que les voisins souffrent de notre mal, et il est vraiment douloureux d'avouer que nombre de nations marchent à grands pas dans la voie fatale de la déchristianisation.

La dépopulation sévit aux États-Unis et menace gravement le développement de ce peuple jeune, entreprenant et qu'on croyait plein d'avenir. Le dernier recensement ne permet pas d'en douter. Tous les médecins américains la constatent et la déplorent, et l'un d'eux, le Dr Lindley faisait à un congrès de Los Angelès, en juin 1895, ces importantes déclarations : « Le médecin accoucheur *n'aura bientôt plus l'occasion d'exercer* parmi les femmes *américaines*. C'est un fait ; la famille *américaine* qui a plus d'un ou deux enfants *est une exception*... Un grand nombre de jeunes femmes *américaines* se marient *avec le dessein arrêté de n'avoir pas d'enfants*. » Il ajoute que cette inquiétante pratique ne s'observe que chez les protestants et les agnostiques. Et son témoignage ne saurait être suspect. « Je suis protestant, dit notre confrère, et je serai très aise d'apprendre que je me trompe [1]. »

Les catholiques, j'entends ceux qui observent et pratiquent leur foi, ignorent ces misères et se distinguent par leurs belles et nombreuses familles. En Amérique même, le Dr Lindley leur rend un légitime et précieux hommage. Et, au nord des États-Unis, le Canada, cette *Nouvelle France*, nous donne un réconfortant exemple de leur valeur. Une monographie qui vient de paraître a précisément l'avantage de nous fournir la statistique complète d'une petite paroisse : Saint-Paul, en 1900. Elle compte 1 709 âmes et 330 familles. Mariages, 20 ; décès, 46 ; naissances, 88 ; soit 55 naissances et 29 décès par 1 000.

1. Cf. *Morale et médecine*, par le P. Coppens, p. 100-104. Maloine. Excellent ouvrage à recommander aux médecins et aux prêtres.

L'auteur de la monographie, le P. Alexis, capucin, établit aussitôt le tableau suggestif qui suit :

Par mille habitants.	Naissances.	Décès.	Excédent des naissances.
—	—	—	—
Province d'Ontario. .	19	21	2 en moins.
France.	22	21	1 naissance en plus.
Etats-Unis.	23	20	3 — —
Paroisse Saint-Paul. .	55	29	**26** — —

Et il ajoute cette simple réflexion qui vaut un long discours : « Comment s'étonner, après cela, que les Canadiens se croient appelés à l'hégémonie de l'Amérique [1] ? »

C'est une espérance, et c'est peut-être l'avenir.

Les nations prolifiques mangeront les autres, celles qui ne se multiplient pas et qui fatalement s'étiolent. Le mal trouve là sa punition ; l'honnêteté sa récompense, et comme sa revanche. On n'outrage pas impunément les lois de la nature qui sont par surcroît les lois de Dieu. Les nations *chrétiennes* auront raison des autres tôt ou tard : elles sont le nombre, et elles vaincront.

Notre chère France, grâce à Dieu, n'a pas perdu la foi et garde en elle d'inépuisables ressources de vie. Ses provinces croyantes, en maintenant les bonnes mœurs, la sauveront quand même et rendront la vitalité aux autres qui s'abandonnent. Si la Normandie se dépeuple et déserte ses églises, nos vaillantes populations de Bretagne, de Flandre et d'ailleurs restent prolifiques et fidèles. Catholiques avant tout, elles résistent admirablement aux mauvaises pratiques du siècle et constituent la solide réserve de l'avenir.

Prions, travaillons et luttons pour que l'effort des bons chrétiens se soutienne, se multiplie et grandisse à la hauteur de la tâche. C'est le seul moyen de chasser le spectre menaçant de la dépopulation. Il s'agit de nos intérêts les plus chers, de l'honneur et de la vie du pays, du salut de la France. Et ces intérêts, sachons-le, ne sont sauvegardés que par la foi chrétienne, gardienne sévère de la morale, appui tutélaire contre nos faiblesses et riche par surcroît des promesses éternelles.

Dr SURBLED.

1. *La Nouvelle France*, revue mensuelle de Québec, février 1902.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Le Monténégro et le Saint-Siège, *la question de Saint-Jérôme*, par le marquis Mac Swiney de Mashanaglass, chambellan intime de Sa Sainteté. Rome, Imprimerie coopérative sociale, 1902.

Cette brochure renseigne complètement sur une affaire qui, récemment, occasionna quelque émotion dans le monde slave. En 1886, le Monténégro et le Saint-Siège avaient signé un concordat, le premier qui ait établi d'une façon officielle la situation de l'Église catholique dans une nation orthodoxe. Depuis ce jour, les relations les plus amicales régnaient entre le Vatican et le gouvernement princier de Cettigne.

Or, le 1er août 1901, l'hospice Saint-Jérôme de Rome, fondé en 1453 par le pape Nicolas V pour les pèlerins de Dalmatie et d'Esclavonie, fut transformé en collège ecclésiastique. Un mot — facile à comprendre pourtant — échappé aux rédacteurs du bref, déplut aux Monténégrins. Le séminaire était destiné *pro Croatica gente*. C'est sur l'assurance expresse, donnée à la commission, que tous les catholiques appartenant aux régions en question se considéraient comme Croates, que le terme nouveau fut adopté et employé dans la rédaction du bref *Slavorum gentem*. D'aucuns y ont voulu voir une manifestation de tendances pancroates contre lesquelles le serbisme est en lutte. De là, des incidents regrettables, que le gouvernement du Quirinal s'empressa d'exploiter. Grâce au bon vouloir du Saint-Père et du prince de Monténégro, des lettres furent échangées, le 7 mars 1902, entre le cardinal Rampolla et le comte Voïnovitch, envoyé extraordinaire du prince de Monténégro, « faisant disparaître tout motif de doute et de difficulté ». Le comte Voïnovitch exprimait, dans sa réponse « la reconnaissance de l'auguste prince et de son gouvernement pour la paternelle sollicitude du Saint-Siège envers le Monténégro ».

Antoine Rabbath.

BIOGRAPHIE

Les Dernières Années de Chateaubriand (1830-1848), par Edmond Biré. Paris, Garnier frères, 1902. In-8, 420 pages.

Publiera-t-on jamais une *Correspondance* de Chateaubriand, comme on a publié, au siècle passé, celle de personnages qui sont loin de valoir l'auteur des *Martyrs*, soit par le génie, soit par le caractère et par l'unité de la vie ? M. Edmond Biré l'espère, il le souhaite, il y travaille; il croit même que « le moment est proche, où il sera possible de réunir ces lettres éparses, de recueillir les épis oubliés et de lier enfin les gerbes » (p. 2).

Et après avoir, avec sa sûreté d'information accoutumée, ouvert lui-même aux chercheurs les horizons, et marqué les champs où l'on glane, il commence à recueillir les épis; il lie en une noble gerbe nombre de lettres, semées de-ci de-là par le grand écrivain, au soir assombri de sa carrière, depuis la chute du trône qu'il avait puissamment aidé à rétablir, jusqu'à la veille de sa mort, 4 juillet 1848.

Déjà nous devions à M. Edmond Biré de consolantes révélations sur les dernières années et sur la fin chrétienne du créateur de notre littérature moderne; c'est par là qu'il avait clos — voilà deux ans — sa monumentale édition des *Mémoires d'outre-tombe*. Ce volume nouveau continue les notes du sixième tome des *Mémoires*; il les complète. Ce sont les miettes de la grande autobiographie posthume; c'est la vieillesse de Chateaubriand racontée encore par lui-même, avec moins d'éclat, mais avec plus d'abandon et souvent plus de charme. Dans les *Mémoires*, on voit mieux son esprit; on devine plus aisément son cœur dans ce recueil de lettres ou de billets, tracés d'abord par la main qui écrivit tant de chefs-d'œuvre, en « caractères d'un demi-pouce de haut, comme s'il n'y avait que des majuscules dans l'alphabet » ; puis, vers la fin, par les doigts de son fidèle Pilorge, sous la dictée du maître perclus, goutteux, ruiné, mais d'âme toujours vaillante.

Groupées en quatorze chapitres, reliées l'une à l'autre, soulignées et éclairées par de copieux commentaires, ces lettres forment une histoire qui se tient, qui se lit avec un intérêt varié, avec une sympathie qui va grandissant, avec une mélancolie

dont les espérances de l'au-delà tempèrent l'amertume et illuminent les nuages.

Là, c'est le grand prosateur-poète qui se réveille, comme dans sa gracieuse épître de *Jeune fille et jeune fleur* (p. 133); ailleurs, c'est l'ardent et attristé royaliste qui s'affirme, dans ses lettres aux princesses de la Maison royale; notamment dans les longues pages sur l'éducation du duc de Bordeaux; plus loin, c'est le vieux lion, pauvre et fier, réduit à traduire Milton pour payer ses dettes; puis, ce sont les feuillets alertes envoyés à Mme Récamier ou autres intimes; enfin les réponses à tous les gens de lettres, — sans excepter ce petit poète romantique dont les *Études* ont parlé, ce Marie Pharou qui rêvait, à seize ans, d'être un Lamartine, et auquel l'auteur assagi de *René* écrivait : « Défiez-vous de cette rêvasserie de la jeunesse moderne ». Marie Pharou s'en défia si bien, qu'il se fit jésuite et ne rêva plus.

Dans un bon nombre de ces causeries épistolaires, il s'agit du Grand-Bé, de la tombe que Chateaubriand s'y prépare, de loin, et que la ville de Saint-Malo lui octroie. Il y songe, il en parle, il y revient à tout propos; il répète qu'il est temps pour lui de se coucher, vu qu'il est pris de « sommeil », qu'il ira, comme le lièvre, dormir au gîte natal : « Mon gîte est prêt. » Avec une coquetterie d'artiste, il arrange son lit de granit, pour la postérité; mais une chose frappe, dans ces billets aux amis qui creusent pour lui la roche du Grand-Bé : l'insistance avec laquelle il leur recommande de faire bénir ce coin de terre bretonne; car il ne veut reposer qu'en terre sainte et sous la croix.

Si quelqu'un doutait encore de la foi chrétienne et *pratiquante* de Chateaubriand, ou de son inaltérable fidélité à la monarchie, qu'il lise *les Dernières Années*, et il ne doutera plus, après avoir vu de quelle force l'homme qui avait, comme il le dit, « osé le premier proclamer la royauté d'Henri V », s'attache à son jeune roi, même « aux bords de la tombe »; après avoir entendu en quels termes il parle de son vieux confesseur, âgé de quatre-vingt-treize ans, « le bon P. Séguin qui, tout vieux qu'il est, aura la force de lever la main pour me blanchir et m'envoyer à Dieu » (p. 311).

Ce fut l'abbé Deguerry, le futur otage de la Commune, qui eut la consolation de l'envoyer à Dieu; et M. Biré conte en termes touchants comment, sur son lit de mort, l'auteur du *Génie du*

christianisme rétracta tout ce qu'il y aurait en ses œuvres de contraire « à la foi et aux mœurs ». La pièce authentique de la rétractation fut communiquée par le vicomte Louis de Chateaubriand au P. de Ponlevoy, qui l'inséra dans la *Vie du P. de Ravignan*. D'autre part, Chateaubriand a entrevu et prédit l'avènement de la démocratie; mais, loin de se précipiter dans le torrent qui monte, il le redoute, et le regarde passer avec effroi; pour lui, c'est le « torrent qui submergera la France, la vraie liberté politique et la dignité de l'homme » (p. 384).

Dans la correspondance de ses *Dernières Années*, Chateaubriand est tout chrétien ; il prêche la foi aux hommes de lettres incroyants, et il déclare à dom Guéranger qu'il s'inscrit au nombre des « Bénédictins honoraires de Solesmes » (p. 160). Récemment, un volume a paru pour prouver la *Sincérité religieuse* de Chateaubriand. Beau sujet de thèse sans doute, dit M. Edmond Biré, mais dont la nécessité se faisait peu sentir : « on ne démontre pas l'évidence » (p. 326).

Si la publication des lettres de ces dix-huit dernières années ne diminue point Chateaubriand, il n'en va pas de même pour tous ses contemporains; pour Sainte-Beuve, par exemple, critique-Janus au double jeu et aux *coups doubles*, semant les fleurs, de la main droite, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur un livre qu'il déchirait, de la main gauche, dans la *Revue suisse* — où, du reste, il ne signait pas ses articles (p. 367).

J'aime mieux signaler, pour finir, un souvenir personnel de M. Biré qui, à propos d'une biographie de Chateaubriand, raconte comme quoi, sur les bancs du collège, il lisait pendant les classes de physique et de chimie, la *Galerie des contemporains illustres par un homme de rien*. Cet homme de rien fut plus tard quelque chose et même académicien; c'était M. Louis de Loménie. Après avoir lu « cinq ou six fois », dans cette *Galerie*, la notice d'Ampère, le jeune Biré fut tout juste interrogé au baccalauréat sur la *Loi d'Ampère*, la seule question, dit-il, sur laquelle il avait quelque lumière, grâce aux petites brochures grises de l'homme de rien. Et il brilla.

Les apprentis bacheliers qui liraient les œuvres de M. Edmond Biré, pendant les classes d'histoire, ou même pendant les cours de physique, n'auraient point perdu leur temps. Ils sauraient à la perfection toute l'histoire de la Révolution et du dix-neu-

vième siècle ; par-dessus le marché, ils connaîtraient peut-être aussi bien que lui la *Loi d'Ampère.* Victor Delaporte.

PHILOSOPHIE

Compendium Philosophiæ Scholasticæ, auctore *Joanne-Josepho Urráburu*, S. J., Vol. 1er, *Logica.* Madrid, Sáens Jubera hermanos, Campomanes, 10. Grand in-8, 478 pages.

Après avoir heureusement terminé son grand ouvrage : *Institutiones Philosophicæ* (huit gros volumes, 10 000 pages), le R. P. Urraburu nous en propose le *Compendium.* Son premier volume, la *Logica*, qui vient de paraître, sera suivi de cinq autres.

On retrouvera dans ce résumé le mérite du grand ouvrage, plusieurs fois apprécié dans les *Études*, bien connu du monde savant, où il a déjà rendu d'éminents services. Toutes les questions philosophiques y sont traitées avec la plénitude, la solidité, la clarté qui distinguent les œuvres du R. P. Urráburu.

Ce *Compendium* n'est pas un manuel. C'est un cours complet destiné aux élèves qui étudient la philosophie en vue de la théologie. Ils auront le précieux avantage d'avoir un cours, dont ils suivront le développement dans les *Institutiones*, où les questions de philosophie ancienne et moderne sont savamment traitées, sous leurs aspects utiles et intéressants.

Le premier volume comprend la dialectique et la logique majeure.

La *dialectique* ne se borne pas à définir les notions, à les ordonner : elle en approfondit et en explique la nature d'après Aristote, commenté par saint Thomas, semant ainsi le germe d'importantes solutions. Elle s'applique à donner l'intelligence de la terminologie de l'école, si lumineuse dans sa concision. Je signale la théorie de l'induction comparée au syllogisme.

La *logique majeure* insiste sur les questions de probabilité, de certitude, d'évidence, nécessaires au traité de la foi. Elle ruine par la base le scepticisme, en développant des preuves et des réponses neuves au moins quant à la manière lucide de les proposer.

Excellentes explications sur la valeur du témoignage, par exemple la solution claire de cette difficulté qu'une collection de

témoins faillibles ne saurait donner la certitude. Remarquable aussi la question des universaux, traitée dans tous ses détails, avec des solutions très nettes.

La question du suprême critérium de vérité ne reste-t-elle pas un peu dans le vague? L'auteur semble admettre deux critères suprêmes et derniers : l'évidence *objective* et l'évidence *subjective*. — Pour nous, il n'y a qu'un critérium suprême et dernier : l'évidence *objective*, seule règle universelle et définitive de la vérité de nos jugements. C'est en effet l'objet, en tant que tel, qui dans tous les cas règle et vérifie en dernier ressort notre connaissance. Quelquefois l'objet est dans le sujet, mais c'est par accident, par rapport à l'objet en tant que tel. — Le dissentiment n'est peut-être qu'apparent.

C'est un vrai talent du R. P. Urráburu de faciliter l'intelligence des questions difficiles : on le lit, on le suit, on le comprend sans effort ; il y a un peu plus de peine à synthétiser et à retenir l'ensemble de la doctrine. Nous désirerions souvent voir plusieurs thèses groupées en une seule. C'est là un travail réservé au professeur qui enseignera sur livre ; il sera du reste simplifié par l'ordre très suivi des matières.

On a fait de nos jours de louables efforts pour mettre la philosophie scolastique à la portée des esprits. Parmi les heureux vulgarisateurs de cette philosophie, le R. P. Urráburu doit compter au premier rang. Vulgariser à sa manière n'est point le fait d'une intelligence vulgaire : c'est le talent d'un esprit net et vigoureux, qui a vu le fond des questions et sait les exprimer clairement.

Le *Compendium* du R. P. Urráburu est appelé à rendre de précieux services. Ceux qui possèdent le grand ouvrage des *Institutiones* ne manqueront pas de se procurer cet excellent résumé.

Charles Delucas.

ZOOLOGIE

Les Arts et Métiers chez les animaux, par Henri Coupin, docteur ès sciences, lauréat de l'Institut. Paris, Nony, 1902. 1 vol. in-8, illustré de 225 gravures. Prix : 4 francs.

Les animaux n'ont pas d'écoles d'arts et métiers. Ils n'en rivalisent pas moins avec nous d'art et d'habileté dans leurs travaux.

Beaucoup d'entre eux ont même précédé l'homme dans de multiples branches de l'industrie.

Qui de nous ne connaît, peut-être pas par leur nom, mais pour les avoir souvent vues à l'œuvre dans nos régions méridionales, les chalidodomes, sortes d'abeilles maçonnes, dont le mortier est si dur qu'il faut pour l'entamer des instruments de fer; ou les agènes, ces bestioles aux robes noires, véritables potiers, dont la céramique paraît exécutée au tour ?

Les tisserands sont représentés par le loriot, le mahali, le cassique et tant d'autres.

Il y a des fabricants de papier parmi les guêpes et les fourmis, des manufacturiers en coton chez les colibris et les cardinaux; chez les fourmis encore, des ingénieurs des ponts et chaussées; des couturières chez les fauvettes; des mouleurs de cire parmi les abeilles; de résine chez les anthidies, sorte d'hyménoptères, et chez le rupicole orangé; des tapissiers chez les mégachiles.

Les terrassiers et les mineurs ont de nombreux représentants. Faut-il citer le renard, le blaireau, la taupe, l'ornithorynque, le chien des prairies et, sans aller si loin, Jeannot lapin ?

Le rossignol, la rousserole, les grèbes sont des vanniers, les térébelles des incrusteurs, les rynchites des cigariers.

Tels, comme les teignes et beaucoup de lépidoptères, sont des fabricants d'habits émérites. Les araignées font des filets, les saturnias des bonbonnières; la chenille du chou s'y taille des ceintures; les liparis se font des tentes qui leur permettent de dévorer tranquillement les feuilles.

Les pics, les scolytes, les capricornes naissent charpentiers; le rat musqué se construit des huttes; le castor élève des digues; les pholades taraudent les pierres; les ammophiles préparent des conserves alimentaires; les nécrophores sont fossoyeurs.

Nous pourrions pousser plus loin encore cette énumération. M. Coupin nous y inviterait. On le suit avec un plaisir intense à travers cette civilisation que l'aube des temps a fixée sans que jamais invasion de barbares l'ait ramenée en arrière, sans que jamais le travail accumulé de milliers et de millions de générations l'ait fait avancer d'un pas. Et c'est là précisément ce qui peut consoler l'homme, quand il se trouve dans telle et telle industrie inférieur à l'animal.

L'ensemble des faits rapportés par l'auteur constitue une étude

fort attrayante. Les philosophes, eux-mêmes, peuvent l'aborder avec profit, surtout les adversaires du transformisme, car, suivant un mot de M. Coupin, ici la théorie de l'évolution perd ses droits.

Édouard Capelle.

GÉOLOGIE

Les Entrailles de la Terre, par E. Caustier. Paris, Nony, 1902. 1 vol., illustré, de 496 pages.

Si, au dire de son auteur et de celui qui l'édite, tout ouvrage vient à son heure, cette assertion est plus particulièrement vraie du volume que la librairie Nony offre cette année à ses clients. Lorsque M. Caustier l'a écrit, se doutait-il que nous allions de nouveau assister à une de ces épouvantables catastrophes qui jalonnent de loin en loin la route de l'humanité et dont les causes profondément mystérieuses fournissent toujours aux géologues même les plus émérites matières à d'interminables discussions? Il est, à ce titre, d'une grande opportunité.

Sans s'attarder à discuter les théories qui cherchent à expliquer la formation des couches terrestres jusque dans leurs intimes replis, l'agréable et savant professeur déroule sous nos yeux les données certaines que la science a péniblement acquises au cours du dernier siècle sur l'origine et le passé de la terre; il essaye de soulever d'une main discrète le voile qui en dérobe l'avenir à nos yeux, puis pénètre d'un pas assuré dans le domaine des explorations souterraines.

A vrai dire, je ne sache pas qu'il nous fasse grâce d'une seule excursion vraiment utile, à travers ces régions où chaque pas, durant de longues années, fut une découverte.

L'eau et le feu se partagent d'abord, comme il convient, l'attention du lecteur. L'eau, sa position dans les couches souterraines, la façon de l'y découvrir, les sondages, la baguette divinatoire, les puits, les sources; le feu, la lave, les volcans, le volcanisme, ses causes; les geysers, les sources thermales, les tremblements de terre : tout cela entremêlé d'anecdotes et de traits historiques dont l'auteur sait, avec une incomparable adresse, agrémenter son exposition.

Plus loin c'est la houille, ce pain de l'industrie, ce « vieux roi Charbon », *old king Coal*, sa nature, son origine, ses gisements;

ses mines et ses mineurs ; le diamant, qui est une variété de carbone ; et, en face de la houille noire, la « houille blanche », les dix millions de chevaux des chutes françaises, qui peuvent en faire bénéficier notre industrie.

Voici le tour du pétrole : pétrole russe ou caucasique, pétrole américain. Que de notions intéressantes là encore !

Les métaux et leur histoire méritent bien une place à part dans ce musée géologique. M. Caustier la leur fait bien large. Il nous promène de l'Égypte et du Sinaï au pont de Garabit et au pont Doumer, en nous faisant successivement visiter des mines d'or, d'argent, de cuivre, de mercure et de fer. Le zinc, le plomb, l'aluminium, le nickel défilent à leur tour et nous racontent mille choses intéressantes sur la façon dont on les extrait ou les exploite.

Le sel, les carrières de pierre ont aussi leurs pages.

Nous voici enfin dans les cavernes naturelles et artificielles. M. Caustier nous y montre bien des merveilles. Les moindres ne sont pas les caves de Champagne ou de Roquefort.

Cet ouvrage de haute vulgarisation revêt un puissant intérêt pour la grande masse des lecteurs. Il trouvera accès dans bien des milieux où une science trop aride ne saurait se faire accepter.

Édouard Capelle.

ANALYSE MATHÉMATIQUE

Leçons élémentaires sur la théorie des fonctions analytiques, par Édouard A.-Fouet, professeur à l'Institut catholique de Paris. Première partie (chap. I à V). Paris, Gauthier-Villars, 1902. Grand in-8 de 330 pages avec 35 figures. Prix : 7 fr. 50.

Voici un ouvrage destiné à rendre d'incontestables services aux étudiants des facultés, ou plus généralement aux personnes qui veulent être initiées à la lecture des grands traités d'Analyse et des mémoires originaux. En coordonnant avec une méthode parfaite les matières éparses dans de nombreux ouvrages, en synthétisant les recherches les plus récentes des auteurs français ou étrangers, l'auteur a réussi à élucider les notions si épineuses et si abstraites qui servent de base à la théorie des fonctions. Une

des difficultés de cette étude, c'est d'abord la diversité des points de départ adoptés par les analystes, ou même celle de leurs définitions, par exemple, dans la théorie des ensembles ; puis c'est l'immense accumulation des matériaux qui se rapportent à ce vaste sujet. Il fallait unifier, préciser, élaguer aussi ; en un mot, fournir le fil conducteur à travers ce dédale. Une telle œuvre ne pouvait être menée à bien qu'avec une longue habitude du professorat.

Dans l'introduction, la notion de fonction est exposée avec ses développements successifs et le sens qu'on doit donner au langage géométrique. La théorie des ensembles est traitée ensuite avec une rare précision. L'auteur, après avoir signalé quelques types de fonctions et leurs divers modes de classification aux points de vue de du Bois-Raymond, de MM. Baire, Borel, etc., entreprend d'étudier seulement les fonctions analytiques. Ce sont, de fait, celles qui offrent le plus d'intérêt dans les diverses branches des mathématiques ; on peut d'ailleurs les envisager au point de vue de Cauchy et de Riemann, ou au point de vue de Weierstrass.

Après avoir rappelé les notions relatives à la continuité et à la convergence, l'auteur définit les fonctions analytiques, établit l'équation aux dérivées partielles qui leur correspond, et considère celles qui sont uniformes, holomorphes, méromorphes, automorphes, etc.

Le livre I est consacré aux méthodes générales de définition et de représentation. Le premier chapitre traite des fonctions algébriques. Après avoir donné quelques exemples de fonctions uniformes ou multiformes, l'auteur définit la fonction algébrique générale ; il démontre l'existence des deux types de singularités, indique le moyen de les reconnaître et termine par un aperçu sur la représentation géométrique d'une fonction au moyen des surfaces de Riemann. Il n'est guère possible de rendre plus claire cette difficile conception.

Le second chapitre a pour objet les fonctions définies par des séries. Il débute par une étude générale des développements convergents, suivie de quelques indications sur les travaux récents relatifs aux séries divergentes. Au moyen des séries ou des produits infinis, l'auteur établit les propriétés transcendantes élémentaires (exponentielle, fonctions trigonométriques, fouction eulérienne, série hypergéométrique).

Le troisième chapitre comprend une étude analogue des séries multiples, avec des résultats importants et assez peu connus sur les séries entières à plusieurs variables ; puis l'application de cette étude à des transcendantes d'ordre supérieur (fonctions Weierstrass, fonctions thêta à un ou plusieurs arguments), qui servent d'éléments simples pour représenter les fonctions périodiques méromorphes.

Le quatrième chapitre est relatif aux fonctions définies par des intégrales. On y rappelle la notion d'intégrale définie précisée par Cauchy et Dirichlet, et élargie par Riemann, puis celle de l'intégrale entre des limites imaginaires, suivant l'idée si féconde de Cauchy (à laquelle Gauss était parvenu, dès 1811, comme le prouve sa correspondance). Un paragraphe est consacré aux intégrales de Cauchy, lesquelles, avec la théorie des résidus, constituent un des plus beaux titres de gloire du grand géomètre.

Le cinquième chapitre contient la théorie nouvelle si intéressante du prolongement analytique, introduit par Weierstrass, et qui a donné lieu aux travaux de MM. Poincaré, Volterra, Painlevé, Pringsheim, Runge, Hilbert, Mittag-Leffler. Signalons les questions suivantes : Une infinité dénombrable d'éléments suffit-elle à faire connaître la fonction ? A quelles conditions une fonction est-elle prolongeable au delà d'une coupure ? etc. Il est à remarquer que si le prolongement par séries enchaînées est un excellent mode de définition d'une fonction, d'autres méthodes semblent préférables quand il s'agit de l'étude effective de cette fonction, c'est-à-dire du calcul de ses valeurs et de ses points singuliers. M. Mittag-Leffler représente les fonctions uniformes dont les singularités forment un ensemble dénombrable, au moyen de séries qui, si elles sont peu maniables, mettent les singularités en évidence. MM. Runge, Painlevé, Hilbert introduisent non des séries de puissances de la variable, mais des séries de fractions rationnelles ou de polynômes. Enfin, M. Mittag-Leffler recourt à une série de polynômes convergente à l'intérieur d'une *étoile*. Tout ce chapitre est un peu condensé, mais il donne un aperçu général des progrès accomplis dans cette partie de l'Analyse et, d'ailleurs, il sera développé ultérieurement.

Au reste, la rédaction de cet ouvrage éminemment substantiel est en général assez serrée, et exige du lecteur un travail de méditation et d'assimilation parfois intense. M. A.-Fouët ne pré-

tend pas appartenir à la catégorie des auteurs *faciles* qui sacrifient la profondeur à la clarté.

Des notes, parfois très étendues, contiennent certains résultats dont l'énoncé aurait encombré le texte, et fournissent de nombreuses indications bibliographiques.

Nous ne pouvons que souhaiter de voir prochainement paraître la seconde partie de cette remarquable étude qui fera grandement honneur à l'enseignement de l'Institut catholique de Paris.

Robert d'Esclaibes.

BEAUX-ARTS

Introduction à l'étude de la figure humaine, par le Dr Paul Richer, de l'Académie de médecine. Paris, Gaultier, Magnier et Cie. In-8 jésus, 187 pages. Prix : 10 francs.

Malgré la haute valeur de cet ouvrage, nous ne lui consacrerons que quelques lignes pour dire que l'on ne saurait trouver une préface plus engageante à l'importante publication artistique et scientifique dont il est l'annonce. Beauté d'architecture ou anatomique, beauté de fonctions ou physiologique, beauté d'expression ou physionomique, tout cela est déjà répandu sur les diverses parties du corps humain, mais tout cela se concentre et s'accentue dans le visage. C'est sur le visage qu'il faut chercher l'épanouissement et le rayonnement de la vie. C'est quand le front s'illumine ou s'assombrit, quand les yeux lancent des éclairs ou se voilent de larmes, quand les lèvres se dilatent par le sourire ou se contractent par l'émotion, quand tels sillons du visage s'effacent ou se creusent, quand la musique de la voix accompagne le jeu multiple de la physionomie, c'est alors que l'homme est véritablement beau, et l'on comprend que l'étude de cette beauté ait tenté la plume des savants et le crayon des artistes.

Henri Barnabé.

GÉOGRAPHIE

Autour de la Méditerranée, par Marius Bernard. Illustrations de A. Chapon, H. Avelot, Le Pan de Ligny, etc. Neuf beaux volumes gr. in-8, ornés de 1 100 gravures et accompagnés de cartes inédites. Prix : broch., 90 francs; rel. toile, 117 francs.

« Une idée nous est venue, écrivait jadis Alexandre Dumas, qui nous a paru grande et nationale, la voici :

« Un voyage tout de poésie, d'histoire et de science, exécuté *Autour de la Méditerranée*, manquait non seulement à la France, mais à l'Europe.

« Plusieurs ont bien feuilleté, comme l'ont fait Chateaubriand, Champollion et Volney, quelques pages de ce grand livre où l'histoire du monde est écrite tout entière; mais nul ne l'a lue de suite depuis Homère jusqu'à Bonaparte, depuis Hérodote jusqu'à Cuvier.

« C'est, dans une époque où l'on dit l'art et la science étouffés par la politique, une expédition d'art et de science que nous allons tenter. A ceux qui accusent notre âge d'être matériel et antipoétique nous répondrons que nous allons visiter la Corse, la Sardaigne, l'Italie, la Sicile, la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure, la Palestine, l'Égypte, les côtes d'Afrique, les États barbaresques et l'Espagne, c'est-à-dire le monde de Napoléon, d'Auguste, de Constantin, du Christ, de Sésostris, de Mahomet, d'Annibal et du Cid. »

Ce voyage, Alexandre Dumas l'avait rêvé, il ne l'accomplit jamais. M. Marius Bernard, ancien officier de marine, a eu la bonne fortune de l'entreprendre ; mieux que cela, l'excellente inspiration de servir de guide à ceux de ses contemporains qui voudront le suivre dans ses délicieuses excursions.

Les *côtes barbaresques*, les *côtes latines*, les *côtes orientales*, telles sont les trois séries, chacune de trois volumes, où l'auteur consigne ses notes, notes d'art et de littérature, d'histoire et de géographie, d'ethnographie et d'histoire naturelle ; notes politiques, militaires ou religieuses. C'est, en un mot, une véritable encyclopédie que M. Marius Bernard place sous nos yeux, mais une encyclopédie attrayante, sans prétention et d'un seul jet, une encyclopédie vécue.

Cette œuvre suppose, avec un immense travail, une grande puissance d'observation qui n'a d'égale que la souplesse avec laquelle l'auteur sait parler en artiste des choses de l'art, en philosophe ou en ethnologue des peuples morts et de leur histoire, en naturaliste des merveilles de la nature, avec respect des croyances et humour des coutumes et des mœurs qu'il étudie.

Le style se déroule avec facilité, sans heurts ni soubresauts.

Les peintures sont fidèles, les traits bien choisis, les idées d'ordinaire assez sûres et les informations exactes.

L'ouvrage de M. Marius Bernard mérite donc d'être consulté. Il sera, pour quiconque voudra suivre le même itinéraire, un guide indispensable. Pour ceux que la santé, les affaires ou la bourse retiennent chez eux, il pourra donner l'illusion du voyage même.

Voilà, en quelques mots, beaucoup d'éloges ; mais ne sont-ils pas mérités ?

Maurice d'Augier.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

R. P. J.-M. Lambert, missionnaire apostolique. — **Une retraite à des prêtres éducateurs**. Paris, Lethielleux. 1 vol. in-12, xii-316 pages. Prix : 3 francs.

Cette *Retraite* est le complément d'un autre ouvrage du P. Lambert : *l'Education de la jeunesse par le prêtre*, qui a été adopté par l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*. Elle est divisée en deux parties. La première partie rappelle au prêtre les obligations communes à tous ceux qui ont reçu la grâce du sacerdoce ; la seconde traite des devoirs du prêtre comme éducateur. Cette œuvre de la formation chrétienne de la jeunesse est, pour la plume du P. Lambert, un sujet inépuisable, parce qu'elle est pour son cœur un travail ardemment aimé. Avec une modestie qui n'est pas un des moindres attraits de son livre, l'auteur renvoie, lorsqu'il y a lieu, aux maîtres et aux ouvrages dont il a mis à contribution les lumières : P. Faber, Manning, cardinal Gibbons, abbé Planus, Mgr Gay, etc. On goûtera particulièrement la méditation sur l'*esprit de sacrifice dans l'éducation*. C'est ordinairement écrit d'une plume facile et abondante, trop abondante peut-être, étant donné du moins le public spécial auquel le livre est destiné. Mais on y rencontrera aussi de ces avertissements qui s'enfoncent dans l'âme, parce que c'est l'expérience des réalités vécues qui les a dictés. Tel celui-ci : « Le grand danger pour le prêtre, dans le ministère de l'éducation, c'est de se considérer comme... un oiseau de passage, de ne voir dans ce ministère qu'une halte, qu'un essai... en attendant mieux. » (P. 216.)

Joseph Ferchat.

POLÉMIQUE

Lettres d'un abbé à M. Waldeck-Rousseau. Paris, Bloud. 1 vol. in-12. Prix : 1 fr. 50.

Il semble d'abord qu'il y ait quelque anachronisme à publier les *Lettres d'un abbé à M. Waldeck-Rousseau*, lorsque celui-ci, déchargé du fardeau du pouvoir, promène sa hautaine indifférence dans les fiords de Norvège. Elles viennent pourtant bien à leur heure, et les bonnes vérités comme les éloquentes protestations qu'elles présentent, enveloppées d'esprit et d'humour, sont admirablement de saison, au moment même où le successeur du président du Conseil ferme d'une main brutale près de trois mille écoles. Aussi bien, M. Waldeck-Rousseau n'est mis en cause que comme un instrument, j'allais dire un symbole. Ce qui est stigmatisé,

dans les *Lettres d'un abbé*, c'est l'œuvre néfaste, maudite, antifrançaise, accomplie sous le précédent ministère et dont les abominables conséquences se poursuivent. De main de maître, avec une ironie vengeresse, l'auteur démasque l'hypocrisie, écarte le mensonge et met à nu l'injustice.

Ce n'est pourtant pas une œuvre de haine. Bien loin de là. L'indignation — trop légitime — contre le forfait, n'enlève rien à la charité envers le proscripteur. Tel passage devrait trouver le chemin du cœur de M. Waldeck-Rousseau, et, en lisant certaines pages, je me rappelais que les premières prières récitées sur la tombe abandonnée de Pombal, le furent par un jésuite.

Les *Lettres d'un abbé* ne sont pas seulement agréables à lire. Sous une forme enjouée, elles rappellent à l'esprit du lecteur toutes les grandes thèses, tous les indestructibles arguments en faveur de la vie religieuse, de la liberté de conscience, du droit de faire le bien et de se dévouer. La plume alerte se fait soudain sérieuse; le spirituel correspondant de l'homme d'État s'élève alors jusqu'à l'éloquence la plus émue. J'imagine un réfectoire de communauté religieuse — non encore dispersée — pendant la lecture des *Lettres*. Tantôt les bonnes sœurs ou les graves moines répriment un sourire, et tantôt essuient une larme.

Un délicat du pays des lettres pourrait reprocher peut-être à *l'abbé* certaines comparaisons par trop familières, quelques grains d'esprit d'un sel un peu trop gros. Foin des délicats ! Les bonnes gens — et il y en a encore beaucoup en France — ne se plaindront ni de cette simplicité, ni de ces « joyeusetés » légèrement naïves, dont saint François de Sales, un rude polémiste à l'occasion, recommandait à sa Philotée d'égayer la conversation.

Qu'on fasse beaucoup de propagande aux *Lettres d'un abbé* comme à celles *d'un jésuite*, dont elles sont la suite. L'éditeur, M. Bloud, les a imprimées bon marché, pour faciliter la vente. Qu'on les sème un peu partout, mais spécialement dans le « milieu peuple », qui, en même temps qu'un si bon cœur, a des préjugés gros comme des montagnes. Enfin — si la chose n'a été faite déjà — qu'une main charitable réunisse les deux volumes, les ficelle et les adresse à M. Waldeck-Rousseau. A leur lecture, son esprit distingué goûtera quelque plaisir, et qui sait si la plume effilée du jésuite ne dégonflera pas quelque gros sophisme familier au premier avocat de France ? Joseph Adam.

QUESTIONS SOCIALES

Gabriel d'Azambuja. — **Catéchisme antisocialiste.** Paris, Librairie des Saints-Pères, 1902. Brochure in-16. Prix : 20 centimes.

Mon professeur de rhétorique m'avait appris à voir dans les discours de Cicéron le modèle unique et irréformable du plaidoyer. Et voici que j'ai sous les yeux un plaidoyer sans exorde, sans divisions, sans péroraison, et très fort cependant, je vous l'assure. Écoutez :

Que fait un homme quand il sait que son travail lui profitera à lui seul ou à sa famille ? — Il travaille avec plaisir et avec ardeur.

Que fait-il quand il travaille pour tout un groupe et qu'il sait que ses efforts pour mieux faire sont perdus ? — Il travaille le moins possible et tâche de rejeter la besogne sur les autres.

Que fait un homme quand les provisions n'appartiennent qu'à lui? — Il les économise.

Que fait-il quand ces provisions appartiennent à une collectivité? — Il les gaspille.

N'y a-t-il pas un mot plaisant qui exprime alors son état d'esprit? — Oui, il dit que c'est « la princesse qui paye ».

Que dites-vous de ce plaidoyer en faveur de la propriété? Lisez donc, et faites lire le *Catéchisme antisocialiste*, car tout y est écrit avec cette verve simple et lumineuse qui est l'éloquence du bon sens. Joseph FERCHAT.

Pierre DE BARNEVILLE. — **Au seuil du siècle.** *Esquisses contemporaines.* In-8, 295 pages.

Au seuil du siècle se présentent un certain nombre de questions d'ordres divers et d'importance inégale, mais qui sont en possession d'attirer, quelquefois même de passionner l'attention publique. C'est le seul trait commun, le seul point de contact entre celles qui sont traitées dans ce livre. On y passe du *problème féministe* à la *lecture des philosophes*, du *roman des mœurs militaires* à la *critique moderne*, de la *littérature descriptive* à l'*esprit provincial*, etc. Sur ces sujets disparates, M. DE BARNEVILLE promène les réflexions d'un esprit juste et bien informé. Je n'aime pas beaucoup l'entendre prêcher à la jeunesse l'abandon des études désintéressées au bénéfice des connaissances pratiques, plus nécessaires à l'heure présente. Une haute culture intellectuelle n'empêche pas de réussir dans le commerce ou l'industrie; au contraire.

Mais j'aime à rencontrer dans le *Problème féministe* des pages comme celle-ci : « Il est impossible à l'ouvrière française de vivre sans le secours de la prostitution. Or, qu'a fait le féminisme moderne pour remédier à ce monstrueux état de choses ? Rien ou presque rien; je ne vois que la pure, simple et vieille charité qui, en silence et à l'abri de tout esprit de secte, ait tenté de panser de telles plaies. Elle seule s'est aperçue que la condition de l'ouvrière française est encore, un siècle après la Déclaration des droits de l'homme, un véritable enfer... Dans le peuple, le labeur de la femme tend à devenir pire que celui de l'homme. Pousser ainsi l'ouvrière à bout est une infamie et une sottise. Que nos dirigeants y prennent garde ! Le socialisme s'est emparé de l'ouvrier; il ne fait encore que tourner autour de l'ouvrière : quand, à son tour, elle sera conquise, alors l'homme et la femme et les enfants formant bloc, se rueront à l'assaut de la bourgeoisie, et vous ne trouverez plus de digue qui tienne contre l'élan de l'anarchie triomphante. »

L'étude sur le *roman militaire*, un genre qui date d'hier et qui

compte déjà quantité de belles œuvres, est de tout point remarquable. Mais on aurait pu s'abstenir de citer tout au long telles pages de Paul Adam. Il y a des abominations qu'on n'est jamais excusable de reproduire en peinture ; c'est bien assez qu'elles se produisent en réalité.

Joseph Burnichon.

MÉDECINE

Dr A.-F. Plicque. — **Précis populaire d'hygiène pratique.** Paris. Plon, In-16. Prix : 2 francs.

L'hygiène est la préoccupation et presque l'obsession moderne. Peu de sciences se sont en dix ans aussi profondément modifiées. Un livre simple, clair, accessible à tous, mais pleinement au courant des données les plus récentes, vient donc à son heure. Le *Précis populaire d'hygiène pratique* réalise heureusement ce difficile programme. Hygiène de l'air, des saisons, des climats, des éléments, des boissons, de l'habitation, des vêtements, hygiène professionnelle et sportive, soins spéciaux nécessaires au nouveau-né, à l'enfant, à l'adolescent, protection contre les diverses maladies ; toutes ces questions vitales sont très pratiquement résumées. De nombreuses figures, tableau en couleur et schémas éclaircissent les moindres points un peu difficiles.

Ce livre, pouvant être mis dans toutes les mains, rendra de grands services à l'enseignement dans les écoles. Il sera, chaque jour dans les familles, utilement consulté. Il sera pour celles-ci un guide d'autant plus sûr que le docteur Plicque a su (mérite assez rare chez les hygiénistes) éviter manifestement toute exagération.

André Bonnardel.

SCIENCES INDUSTRIELLES

L. Marchis, professeur adjoint de physique à la Faculté des sciences de Bordeaux. — **Leçons sur les moteurs à gaz et à pétrole** *faites à la Faculté des sciences de Bordeaux* (Bibliothèque des Actualités scientifiques). Paris, Gauthier-Villars, 1902. 1 vol. in-16 de xl-175 pages, avec 19 figures. Prix : 2 fr. 75.

M. Marchis vient de publier sur les moteurs à gaz et à pétrole une étude fort documentée.

Ce n'est pas, comme le grand ouvrage de M. A. Witz, une monographie complète et détaillée de tous les types de moteurs en usage; mais bien un travail d'ensemble, concis et cependant assez étendu, sur la constitution de ces machines, les mélanges gazeux qui les alimentent, les plus avantageuses conditions de leur fonctionnement, le rendement thermique auquel elles doivent prétendre.

La marche de l'ouvrage est originale. L'auteur définit pour chacun des types le diagramme théorique et en déduit le rendement auquel le moteur doit s'élever. C'est ainsi qu'il passe successivement en revue les diagrammes Beau de Rochas, Otto, Charron, Brayton, Diesel, les décrit, en discute le système évoluant et fait

jaillir de la théorie une foule de considérations personnelles d'un haut intérêt.

Édouard Capelle.

Léon Guillet, ingénieur des arts et manufactures, licencié ès sciences, professeur de technologie chimique au Collège libre des sciences sociales. — **L'Industrie des acides minéraux.** (*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.*) Paris, Gauthier-Villars, 1902. Petit in-8, avec 24 figures. Prix : broché, 2 fr. 50; cartonné, 3 francs.

L'industrie des acides minéraux s'est à ce point développée durant ces dernières années qu'il est devenu vraiment utile de réunir dans un petit volume quelques notes destinées aussi bien aux commerçants qu'aux ingénieurs. Telle est la pensée qui a présidé au travail que M. L. Guillet nous offre aujourd'hui. Nous ne doutons pas qu'on ne lui fasse bon accueil.

L'auteur a puisé, pour le rédiger, aux sources les meilleures et aux études les plus récentes, telles que celles beaucoup plus étendues de Sorel, Haller, Schmatolla, etc.

Il a réuni une foule de documents économiques, dont l'ensemble fait de son livre un ouvrage des plus précieux pour les chimistes et les négociants qui exploitent les acides minéraux.

Édouard Capelle.

J. Defays et H. Pittet, ingénieurs civils, lauréats de la Société industrielle du Nord de la France. — **Étude pratique sur les différents systèmes d'éclairage.** *Gaz*, *acétylène*, *pétrole*, *alcool*, *électricité*. (*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.*) Paris, Gauthier-Villars, 1902. Petit in-8. Prix : broché, 2 fr. 50; cartonné, 3 francs.

Ce petit traité fait partie de la bibliothèque des *Aide-Mémoire*. On ne peut donc lui demander que ce qu'il promet.

C'est un aperçu rapide sur les divers systèmes d'éclairage qui se disputent l'empire des ténèbres depuis quelques années : le gaz, l'acétylène, l'alcool, l'électricité, le pétrole.

L'auteur, en se proposant d'écrire un simple manuel, l'a entendu d'une façon utile et pratique pour ses lecteurs. Il a envisagé les trois grandes qualités qu'on est en droit d'exiger d'un éclairage, quel qu'il soit : économie, beauté, sécurité.

Il va de soi que l'une ou l'autre aura, dans les diverses circonstances où l'on pourra se trouver placé, un intérêt prédominant. Aussi une sage réserve doit-elle toujours présider aux conseils à donner ou aux résolutions à prendre. C'est ce que MM. Defays et Pittet ont parfaitement compris et exprimé.

Édouard Capelle.

HISTOIRE

Chronique d'Antonio Morosini. *Extraits relatifs à l'his-*

toire de France, publiés par la Société de l'Histoire de France. *Introduction et Commentaire*, par Germain Lefèvre-Pontalis. *Texte* établi et traduit par Léon Dorez. Tome IV : *Étude sur Antonio Morosini et son œuvre. — Annexes et tables*. Paris, Renouard, 1902. In-8, 460 pages.

Quatre volumes et bien remplis, il n'a pas fallu moins pour révéler définitivement au public français cette chronique d'Antonio Morosini, naguère encore si inconnue, aujourd'hui si célèbre. C'est en 1892 seulement, que Mme Adèle Butti, dans son étude sur Chapelain, — à quoi servent les mauvais poètes ! — en indiquait l'existence; en 1895, que M. Léopold Delisle en faisait l'objet d'une communication à la Société de l'Histoire de France; en 1895 et 1896, que le P. Ayroles en donnait, dans les *Etudes*, la première traduction française [1].

Et voici qu'aujourd'hui, dans l'orbite de Jeanne d'Arc, apparaît comme un radieux satellite nouvellement découvert aux profondeurs de l'histoire, Antonio Morexin ou Morosini. Son manuscrit, son œuvre, sa personne, tout nous intéresse désormais. Dans une langue excellente, M. Lefèvre-Pontalis nous expose ce qu'actuellement l'on sait — encore trop peu — sur ce Vénitien très curieux, qui ne fut ni un homme d'église, ni un homme de guerre, mais un fervent tertiaire de Saint-Dominique, un ami de la mer et des choses de mer, une victime du Conseil des Dix, un chroniqueur avisé et un ancêtre de nos reporters.

Henri Chérot.

1. Sur le tome III, voir les *Études* du 20 septembre 1901, p. 846.

Rance de Guiseuil, ancien magistrat. — **Les Chapelles de l'église de Notre-Dame de Dôle.** Paris, Picard, et Dôle, Jacques, 1902. In-8 illustré, XIII-420 pages. Prix : 10 fr.; pour les souscripteurs, 7 fr. 50.

Dans le mouvement de restauration qui a rendu à nos anciens monuments religieux une partie de leur physionomie primitive, trop souvent on a négligé, parfois même sacrifié les chapelles latérales. Elles étaient cependant bien curieuses, avec leur décoration artistique, leurs vitraux, leurs pierres tombales, leurs grilles, leurs inscriptions. Plus d'un architecte diocésain a consommé leur ruine ou leur pillage, et achevé, sur ces restes curieux d'un passé plein d'histoire locale, l'œuvre des vandales révolutionnaires.

Dans la vaste et massive église de Dôle, cette œuvre du quinzième siècle espagnol, il en a été tout autrement. Malgré quelques remaniements maladroits, l'ensemble de ces chapelles a été habilement restauré au cours du dix-neuvième siècle. Mais un historien manquait encore à ces souvenirs. M. Rance de Guiseuil vient de les fixer désormais, en leur consacrant une excellente monographie. Recherches sur les fondateurs, sur les familles illustres, telles que les

Froissard-Broissia, les La Mare, les Boyvin, sur les corporations ouvrières et les dévotions populaires; dépouillement des archives publiques et privées, aucun genre d'étude n'a été oublié par le savant magistrat pour remettre en lumière trois siècles de foi religieuse et de production artistique dans l'ancienne capitale de la Franche-Comté. La Sainte-Chapelle de Dôle, ce reliquaire de l'hostie miraculeuse de Faverney, était seule connue jusqu'ici. Les autres n'auront plus rien à lui envier. Henri CHÉROT.

H. MORANVILLÉ. — **Chroniques de Perceval de Cagny**, publiées, pour la première fois, pour la Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 1902. In-8, XVIII-288 pages. Prix : 9 francs.

L'honneur de Perceval de Caigny ou Cagny est d'avoir été le chroniqueur de Jeanne d'Arc. Attaché à la maison d'Alençon, qui se montra si bienveillante envers la Pucelle, il a pris le parti de l'héroïne et de son « beau duc » contre Charles VII et son triste entourage.

Quel était au juste Robert de Cagny *dit* Perceval, écuyer d'écurie du duc d'Alençon, c'est ce que M. MORANVILLÉ, aidé de récentes communications de M. de Beaucourt et de M. Noël Valois, est parvenu à établir exactement. D'ailleurs, sa personne importe moins que son œuvre. Celle-ci se divise en deux parties de valeur très inégale; la première est une généalogie des comtes puis ducs d'Alençon, depuis saint Louis jusqu'à l'année 1436 (p. 1-30). La seconde constitue une véritable chronique qui va de l'année 1239 où « le roy saint Louis fist aporter en France la sainte couronne dont Dieu fut couronné », à l'année 1438 (p. 31-257).

Le vieux serviteur des Alençons écrivit ces choses en sa vieillesse, tant à l'honneur de ses maîtres, « tres obeissans et loyaulx à la couronne de France », que pour intéresser la postérité aux « mechiés, guerres et pestilences » qui ne manquèrent ni avant lui, ni de son vivant. Mal publiée par Duchesne, d'après une copie défectueuse, sa chronique est éditée par M. Moranvillé avec un appareil critique et scientifique très complet. Henri CHÉROT.

G. DE LAFONT.— **Les Aryas de Galilée et les origines aryennes du christianisme**. 1re partie. Paris, Leroux, 1902. In-8, 256 pages.

M. DE LAFONT veut « battre en brèche l'opinion si longtemps reçue, que le Christ était de race juive » (Préface, p. VII). Beaucoup d'antisémites feront, sans doute, des vœux pour le succès de son entreprise.

Ceci me fait penser à une historiette authentique. Deux petits enfants, l'un chrétien et l'autre juif, se battaient un jour à gros coups de poing. Survient le maître, qui veut les séparer. L'enfant chrétien se met à sangloter : « Mais X... prétend que Notre-Seigneur était Juif... »

Un si délicat sentiment n'anime pas M. le comte de Lafont. Ses prétentions ne sont ni religieuses ni scientifiques : c'est une thèse qu'on veut prouver envers et contre tous. Je me garderai bien de suivre l'auteur dans son argumentation, si argumentation il y a ; j'allais dire : dans ce fatras incohérent. Je n'ai qu'un regret : que d'encre ! que de papier excellent ! que de pages ! 256 pages, et nous n'avons que la première partie !

Antoine Rabbath.

Lieutenant-Colonel Clerc. — **Capitulation de Baylen.** Fontemoing, 1902. In-8, 204 pages.

Ce travail consciencieux, fait sur pièces, aboutit à rendre Napoléon responsable de la célèbre capitulation de Baylen. Ni dans l'enquête de 1809, ni dans la procédure de 1812, l'Empereur ne traita le général Dupont selon les règles de la légalité et de la justice. Dupont fit des fautes ; mais ces fautes n'étaient pas les *crimes* dont le charge l'acte d'accusation sur lequel il a été condamné ; en outre, même avant Baylen, la situation du commandant en Andalousie était mauvaise par le fait de Napoléon, qui, connaissant mal les circonstances, le privait des renforts indispensables pour les opérations prescrites.

L'ordre chronologique adopté par l'auteur pour conduire son ouvrage l'oblige à des répétitions. La démonstration eût gagné en lucidité et en force si elle eût été faite en une seule fois ; telle qu'elle est, elle est solide et convaincante.

Paul Dudon.

M. de Baillehache. — **Prétendants.** Édition du *Carnet*, 1902. In-12, 432 pages.

Ces pages sont consacrées au chevalier de Saint-Georges, au prince Louis-Napoléon Bonaparte et au comte de Chambord. L'auteur ne se pique pas de faire des révélations. Il prétend seulement résumer et juger avec impartialité des faits connus de tout le monde. Ses préférences sont pour les prétendants *militants* ; c'est assez logique de la part d'un bonapartiste. M. de Baillehache rend d'ailleurs hommage aux qualités royales du comte de Chambord.

Paul Dudon.

René Blachez. — **Bonchamps et l'insurrection vendéenne** (1760-1793). Paris, Perrin, 1902. In-12, VIII-362 pages.

Le jeune gentilhomme, généreux, bon, instruit, maître de lui-même, méthodique à la guerre, qui fut, peut-être, le seul vrai général de la Vendée militaire, méritait l'hommage que M. Blachez vient de lui rendre.

Pour que l'hommage fût digne du héros, l'auteur n'a point épargné sa peine. A travers les pages innombrables des imprimés et des manuscrits qui concernent la « guerre des géants », il a pris le temps de chercher, et, ce qui est plus rare, il a pu choisir. Son récit y gagne en clarté, sans que ses jugements y perdent en justesse. Son *Bonchamps* se lit avec ce plaisir particulier que donnent les livres bien faits et de bonne foi.

Paul Dudon.

Alexandre Sturdza. — **La Roumanie moderne.** Conférence au profit des victimes de la Martinique, faite le 4 juin 1902, à Paris, salle de la Société des agriculteurs de France. Paris, Laveur, 1902. 61 pages.

En un langage tout vibrant de patriotisme et de reconnaissance pour la France, l'orateur nous fait assister aux luttes soutenues par le peuple roumain pour son indépendance. Il nous montre, par une vue d'ensemble, les progrès accomplis depuis quelques années dans une législation vraiment libérale, dans l'instruction publique, dans l'industrie, etc. Exemple qu'il propose aux peuples de l'Orient : c'est le sens, ce semble, du sous-titre ; « La Roumanie moderne, comme facteur de la civilisation en Orient. »

Le profit de la conférence a été versé au ministère des Colonies, au profit des victimes de la Martinique. Délicat sentiment qui honore M. Sturdza et assure au vaillant petit peuple les sympathies des amis de la liberté.

Antoine Rabbath.

ÉCONOMIE POLITIQUE

H. Sarrette. — **Étude sur le contrôle** *du budget de l'État, en France, en Angleterre et en Italie.* Paris, Guillaumin, 1902. In-8, 211 pages.

L'auteur vise à mettre « le grand public » au courant d'une importante question budgétaire. Son exposé est d'une clarté parfaite. Il n'est point nécessaire, pour le comprendre, d'avoir préparé des examens en vue d'un auditorat à la Cour des comptes. Et quand on l'a compris, on regrette que le contrôle du budget, dans la situation financière où se trouve la France, se trouve si mal assuré.

Moins rapide qu'en Angleterre, postérieur et non concomitant à l'exécution du budget comme en Italie, notre système de contrôle des *agents comptables* est cependant entouré de garanties sérieuses. Mais il faut bien convenir que celui des *ordonnateurs*, c'est-à-dire des agents qui engagent les dépenses, est chez nous insuffisant. Il n'y a point de contrôle préventif. Et le contrôle qui suit les opérations budgétaires est tardif, incomplet, sans effet défini.

En terminant, M. Sarrette tire ses conclusions et codifie les réformes à faire. Il y a là un utile sujet de discussion pour un Parlement qui serait résolu à travailler pour le pays !

Paul Deslandes.

VOYAGES

Henri d'Orléans. — **L'Ame du voyageur.** Calmann-Lévy, 1902. In-18, xxiv-458 pages.

Ce volume n'est qu'un recueil d'articles déjà parus dans des périodiques divers. On a bien fait de les réunir. Le prince Henri méritait cet hommage. Ils achèvent, d'ailleurs, de caractériser l'œuvre et la personne du patriote voyageur.

On relira, avec un particulier intérêt, à l'heure où se pose de

nouveau la question siamoise, les pages que le prince Henri consacrait au Tonkin et à la province de Battambang. Paul Dudon.

Greffin-Affagart. — **Relation de Terre sainte (1533-1534)**. Publiée, avec une introduction et des notes, par J. Chavaron, archiviste-paléographe. Paris, Lecoffre, 1902, In-8, 245 pages.

Les pèlerins d'autrefois — comme ceux d'aujourd'hui — aimaient à écrire leurs voyages en Terre sainte ou en pays turquesque. Ils nous ont laissé d'innombrables relations manuscrites ou imprimées. Les catalogues de livres d'occasion fourniraient à l'ami de l'histoire de l'Orient de quoi garnir les rayons de sa bibliothèque.

Après avoir lu ou parcouru une cinquantaine de ces voyages, le découragement vous prend. Combien peu de détails sûrs, de renseignements exacts qui puissent prendre place dans l'histoire! Débarqué avec des préjugés ou des connaissances fort restreintes, on a vu en courant, on a appris par des on-dit; on répète parfois ce que l'on tient d'un truchement plus ou moins ignorant ou intéressé; que sais-je? Mais n'importe! L'histoire du christianisme en Orient aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles est à faire. Dans cette forêt vierge ou ce désert sans eau et sans chemin, tout pionnier est un ami, et on le salue avec sympathie.

C'est dire que la *Relation* d'Affagart que M. Chavaron appelle, dans sa préface, un guide du pèlerin, prend dignement sa place à côté des publications si intéressantes de ces dernières années sur l'Orient. Ce n'est pas à dire qu'Affagart nous révèle des choses inconnues ou peu connues. Mais on aime à lire les récits des pieux pèlerins des temps jadis — et c'en est un — quand ils partaient « avec bonne intencion... non pour prouffict temporel, comme font aulcuns almans; avec bon cueur... et couraige d'endurer virillement toutes les peines... froidures et autres misères; avec bonne bouche : il ne faut pas vanter si on a de l'argent... car il y en a de maulvays garçons et ne cesseront jamays par leurs subtils moyens qu'ils ne l'eussent tiré ou robbé..., avec bonne bource : qui veut faire le voyage, doibt avoir trois bources : l'une plaine de patience, l'autre de foy, et l'autre de finance ».

A signaler le paragraphe sur Nazareth et « la chambrette noble et digne en laquelle estoit la très sacrée Vierge, quand l'ange Gabriel tant révérentement la salua». Le bon pèlerin révoque en doute la tradition de Lorette. « Aulcuns ont voulu dire que cette prédicte chambre est de présent à Notre-Dame de Laurette, près le Marque d'Anconne; mais il me semble estre un gros abus. »

Affagart est-il l'écho des missionnaires d'alors? Possible.

Antoine Rabbath.

GÉOGRAPHIE

Pol Korigan. — **Chinois et chinoiseries**. Ire série. Paris, Arthur Savaète. 1 vol. gr. in-8, 296 pages.

« Je n'ay point d'autre sergent de bande à ranger mes pièces que la fortune : à mesme que mes resveries se présentent je les entasse... Quelque diversité d'herbe qu'il y ait, tout s'enveloppe sous le nom de salade ; de mesme je m'en voys faire ici une galimafrée de divers articles. » Ainsi parle Montaigne en ses *Essays* de ses *Essays*. Ainsi fait l'auteur de *Chinois et chinoiseries* en ses *croquis*. Gardons-nous de critiquer une méthode qui s'autorise d'un tel exemple. Et de fait, *la faiblesse de la Chine*, — *la force de la Chine*, — *les Chinois se transformeront-ils ?* — *le Chinois est-il heureux ?* — *le Chinois est-il militaire ?* et vingt autres chapitres répondant à des questions d'un intérêt aussi actuel, laissent au lecteur l'impression d'une conversation très vivante. Celui qui est avide de documents précis et de données positives serait fatigué et peut-être déçu par les zigzags de ces causeries. L'auteur n'a pas voulu faire un manuel de géographie ou d'histoire sur la Chine, mais seulement un recueil de croquis. Cependant, ces articles, — car la plupart des chapitres ont paru d'abord en articles dans *l'Écho de Chine*, journal français de Changhaï, — tout en gardant leur libre allure, pourraient faire plus large place aux renseignements circonstanciés sur les mœurs et les institutions. Entre beaucoup de pages intéressantes on remarquera celles où sont établies, pièces en mains, les quatre conclusions que voici :

1° Le missionnaire catholique en Chine n'est pas un agent politique ;

2° Le missionnaire catholique ne force pas les Chinois à se faire chrétiens ;

3° Le missionnaire catholique n'est pas la cause des démêlés politiques ;

4° Le missionnaire catholique est en bonnes relations avec les autorités et ses voisins païens. (P. 255-286.) Joseph Ferchat.

Louis Vossion. — **L'Australie nouvelle et son avenir.** In-8, 199 pages, avec gravures. Paris, Guillaumin, 1902.

Les six colonies anglaises qui se partagent le continent australien viennent de se constituer en États-Unis d'Australie sous le protectorat de la couronne d'Angleterre. La confédération a commencé à fonctionner le 1er janvier 1901. M. Vossion fait d'abord l'historique de cette grande œuvre, longtemps entravée par des conflits d'influences et d'intérêts. Il fallut quinze ans pour se mettre d'accord. La constitution issue de ces laborieux débats reçut enfin au mois de juillet 1900 l'approbation du Parlement anglais et le consentement royal. Elle comprend cent vingt-huit articles, analysés au cours de l'ouvrage et reproduits *in extenso* dans un appendice. M. Vossion tire en finissant l'horoscope de la jeune confédération ; les points noirs ne manquent pas à l'horizon. Le fonctionnement du nouvel organisme est vicié par l'influence prédominante du *Labour Party*, autrement dit du socialisme. L'Australie est, dit-on, le paradis des ouvriers; le pouvoir politique y est, en somme, leur chose. Il en résulte tout d'abord, là comme

partout, une exagération toujours croissante des dépenses publiques, qui se traduit dès maintenant par une dette de huit milliards pour une population inférieure à quatre millions d'habitants. C'est, proportionnellement, le double de la dette publique française, de beaucoup la plus forte de l'Europe. Ajoutez une réglementation du travail minutieuse et vexatoire, au point qu'on se demande ce qui reste pour la liberté. Avec nombre d'hommes d'État et de sociologues, M. Vossion paraît entrevoir l'avenir de la fédération australienne sous un jour plutôt sombre. Joseph Burnichon.

BEAUX-ARTS

Les Grands Artistes. *Raphaël*, par E. Muntz ; *Albert Dürer*, par A. Marguillier ; *Watteau*, par G. Séailles. — Laurens, 1902. 3 in-8 anglais, 128 pages, avec 24 illustrations hors texte.

La librairie Laurens commence une collection d'études sur *les Grands Artistes*, en vue de l'enseignement et de la vulgarisation. C'est M. Roger Marx, inspecteur général au ministère des Beaux-Arts, qui dirige cette publication.

Il est difficile de bien dire, en peu de pages, l'essentiel sur la vie et les œuvres d'un peintre fameux. On y arrive pourtant. Et après avoir lu attentivement les trois petits volumes dont je parle ici, un homme de culture appropriée saura assez au juste en quoi Raphaël, Dürer et Watteau sont une admirable expression de l'art italien, de l'art allemand et de l'art français. Paul Deslandes.

ROMANS

Joseph Divat. — **Les Dieux d'or.** Paris, Lethielleux, 1902. In-12, VIII-322 pages. 2 fr. 50.

Roman d'aventures dont l'isthme de Panama est le théâtre. En le lisant on reconnaît dans la physionomie de Lobston, l'agent anglais, plus d'un trait qui fait penser à Cécil Rhodes. Ce Lobston est le type, peu dégrossi sans doute, de ces éclaireurs que l'impérialisme britannique envoie sur tous les chemins inexplorés. En face de Lobston, Alvare représente le chercheur français. Il en a les imprudences, mais aussi les ardeurs communicatives. Ce livre est propre à éveiller dans l'âme de plus d'un jeune lecteur la belle audace des tentatives d'outre-mer.

Joseph Ferchat.

Champol. — **Cas de conscience.** Paris, Plon. In-18, 221 pages.

Champol narre bien ; ses histoires ne sont point banales, on les écoute avec plaisir. Celle-ci ne dépare pas la collection. Le sujet en est délicat et donne lieu à une analyse d'âme passablement raffinée. Il y a au second plan plusieurs figures originales et bien dessinées. Le militaire y tient des rôles plutôt ingrats et point faits pour lui attirer la sympathie. La remarque s'applique à d'autres œuvres du même auteur.

Joseph de Blacé.

Léonard Merrick. — **L'Imposteur**, roman traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par M. T. de Wyzewa. Paris, Perrin. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50.

Présenté au public français par M. T. de Wyzewa, le roman de Léonard Merrick tentera sa curiosité. L'ouvrage, sans doute, n'est pas d'une haute portée morale et nous ne le placerions pas dans une bibliothèque de patronage, mais ses pages en tout cas sont absolument vierges de ces peintures désordonnées où se complaît tristement l'imagination inféconde ou mercantile de tant d'auteurs contemporains.

Il offre l'intérêt singulièrement attachant d'une assez curieuse étude psychologique mêlée à un récit rapide et très émouvant. La donnée est tout à fait dramatique, l'intrigue ingénieuse et sévèrement menée. Il règne enfin dans toute la composition une sobriété, une justesse de ton qui donne à l'observation des personnages une très vive acuité ; aux péripéties, une vigueur et une vérité saisissantes.

Grâce à la prose élégante et ferme de M. de Wyzewa, le jeune romancier anglais aura certainement des lecteurs. Et nous ne serions pas surpris si de son œuvre on tirait quelque jour une belle pièce pour des spectateurs à la fois soucieux de l'art et dégoûtés du spectacle immoral.

J.-J. Navatel.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 11. — **France.** L'exercice financier du mois d'août se clôture par un déficit de 18 576 300 francs. Le déficit total du budget ordinaire, pour les huit premiers mois de l'année, s'élève à 164 millions.

— Au **Venezuela**, les insurgés surprennent Los Teques, faisant près de deux cents tués ou blessés aux défenseurs du gouvernement. Ils occupent ensuite Rio-Chico et s'avancent sur La Guayra.

12 et 13. — A **Brest**, le tribunal, après deux jours d'audience, rend son jugement dans l'affaire de M. Croc, poursuivi pour faits relatifs à la défense des écoles congréganistes : M. Croc est condamné à 100 francs d'amende, avec sursis.

13. — A **Landerneau**, nouvelle expulsion des Sœurs du Saint-Esprit. M. Verne, sous-préfet de Brest, M. Denier, procureur de la République, M. Mœrdès, commissaire spécial et M. Robert, commissaire de police, soutenus par une compagnie d'infanterie coloniale, une brigade de gendarmes et accompagnés d'un serrurier-crocheteur, pénètrent dans le couvent dès le matin et surprennent les sœurs au sortir de la messe. Les scellés sont apposés. Les habitants offrent l'hospitalité aux religieuses. Le lendemain, la sœur Séraphin, restée seule dans l'école, est expulsée.

— A **Pékin**, l'empereur et l'impératrice douairière, accompagnés de toute la cour, sont rentrés au Palais d'été où ils n'étaient pas allés depuis trois ans. Le palais a été réparé à grands frais, de façon à faire disparaître toute trace de la guerre.

— A **Berlin**, réception au Nouveau-Palais, en l'honneur du roi de Saxe. L'empereur Guillaume porte, en termes chaleureux, un toast au roi. Il déclare qu'il reporte de tout cœur, sur la personne du roi Georges, la très profonde reconnaissance et l'attachement affectueux qu'il ressentait pour le roi Albert.

Dans sa réponse, le roi de Saxe dit : « Moi, ma maison et mon peuple, nous sommes, avec une constance inébranlable, les soutiens de l'empereur et de l'empire. »

14. — A **Rome**, les pèlerins français arrivés ces jours derniers sont reçus par le pape. Comme à la dernière réception, l'audience a été accordée dans la nouvelle galerie des Cartes géographiques.

Le Saint-Père, accompagné de son maître de chambre, Mgr Bisleti, des autres personnages de la cour pontificale, et escorté des gardes nobles, est, dès son apparition dans la galerie, frénétiquement acclamé

par les pèlerins qui ont crié : « Vive le pape ! vive Léon XIII ! » et qui ont applaudi.

Le pape, qui semblait jouir d'une bonne santé, était visiblement heureux de cette manifestation spontanée, regardait le spectacle et bénissait l'assistance.

Après avoir pris place sur la *portantina*, il a commencé à passer devant les pèlerins rangés de chaque côté de la galerie. Pour chacun il a eu un mot aimable ou un sourire. Il caressait paternellement la tête des fidèles, donnait sa main à baiser, bénissait les objets qui lui étaient présentés et acceptait les offrandes.

Les présentations, qui n'ont pas duré moins d'une heure et quart, étaient faites par l'abbé Garnier et M. Maupetit.

Après avoir donné la bénédiction d'une voix forte et d'un geste qui s'étendait à tous les pèlerins, le pape s'est retiré dans ses appartements privés. Il a été longuement acclamé et applaudi comme à son arrivée. Tous les pèlerins se déclarent enthousiastes et émus de l'accueil paternel et affectueux que leur a fait Léon XIII.

— Dans la **Drôme**, élection de M. Maurice Faure, radical, vice-président de la Chambre, en remplacement de M. Bizarelli, sénateur.

— A **Dublin**, un meeting de 20 000 personnes a lieu à Phœnix Park, pour protester contre la proclamation étendant à Dublin le régime du *Crime act*. Plusieurs discours très violents sont prononcés.

— A **Munich**, ouverture du treizième congrès des socialistes allemands.

— A **Genève**, le Congrès universel de la Libre Pensée vote un ordre du jour de félicitations à M. Combes.

15. — En **Suède**, sur les 230 élections qui doivent avoir lieu ce mois-ci pour la seconde Chambre du Riksdag, 153 sont terminées depuis hier. Le parti de la gauche, qui disposait jusqu'à présent de 90 sièges, en a déjà gagné 15 ; le parti de la droite, dit parti des paysans, qui possédait 116 sièges, en a déjà perdu 16.

16. — M. **Pelletan**, ministre de la Marine, prononce à Bizerte un discours contre les droits des pères de famille, la liberté d'enseignement et la liberté des congrégations. C'est d'ailleurs la réédition de propos semblables tenus à Ajaccio le 12 septembre.

17. — A **Colon**, menacé par les révolutionnaires colombiens, le croiseur américain *Cincinnati* débarque des troupes pour protéger la libre circulation dans l'isthme de Panama.

18. — Le shah de Perse est reçu par le tsar, qui donne une fête en son honneur à **Rychkovo**.

19. — A **Spa**, mort de la reine des Belges. Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, née à Schœnbrunn, le 23 août 1836, était fille de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, et de l'archiduchesse Marie-Dorothée, duchesse de Wurtemberg. Elle avait épousé à

Bruxelles, le 23 août 1853, le prince royal Léopold de Brabant, qui devait monter sur le trône douze ans plus tard.

20. — En **Colombie**, un nouveau détachement de marins est débarqué par le *Cincinnati*. Les forces américaines dans l'isthme de Panama atteignent déjà le chiffre de 1500 hommes.

21. — A **Libourne**, M. Joseph Brisson, républicain antiministériel, élu au 11 mai et invalidé par la Chambre, est réélu contre M. Lataste, candidat ministériel.

— A **Matha** (Charente-Inférieure), M. Combes, président du Conseil des ministres, prononce un discours-programme, en vue de la rentrée des Chambres. Après avoir félicité les radicaux de l'arrondissement (Saint-Jean-d'Angély) d'avoir « secoué à tout jamais le joug de la réaction », il a interprété ainsi les dernières élections législatives :

Les élections se sont faites à la fois contre la dictature, dont le nationalisme est l'étiquette trompeuse, et contre les prétentions hautement affichées par le cléricalisme à la domination de la société civile. C'est contre ce double péril, ce double ennemi de la démocratie que tous les républicains convaincus de la Chambre se sont unis et soudés en un bloc compact et c'est du même courant d'opinion et de sentiment qu'est sorti le ministère.

Il aborde ensuite la question qui semble absorber, plus encore que le nationalisme, tout l'effort de sa politique :

Inutilement, Messieurs, nous avons annoncé du haut de la tribune que le Concordat serait la règle de notre politique religieuse. C'est à la religion que nous sommes accusés d'avoir voulu attenter, parce que nous exigeons des congrégations qu'elles se soumettent aux lois de ce pays.

Il est vrai de dire que, pour les défenseurs des congrégations, le Concordat a perdu toute valeur légale et sans doute toute efficacité religieuse par cela seul qu'il exclut les congrégations du fonctionnement régulier du culte catholique et qu'il ne leur reconnaît pas le droit de se former en toute liberté. Il n'en est pas moins pour nous, comme pour les gouvernements antérieurs, la charte du culte catholique. Tant qu'il existe, il nous oblige comme il oblige le pouvoir ecclésiastique. Nous entendons le respecter, mais nous sommes absolument décidés aussi, et nous le montrerons *dès la rentrée des Chambres*, à le faire respecter par autrui.

Ce n'est pas le violer que de légiférer en toute indépendance sur les congrégations, qui sont nées en dehors de lui, et qui ne relèvent, dans leur formation comme dans leur situation sociale, que du pouvoir civil, à l'exclusion de toute intervention étrangère.

Il essaye ensuite de calmer les susceptibilités éveillées à l'étranger par les récents discours du général André, ministre de la Guerre, et de M. Pelletan, ministre de la Marine. Enfin, il répartit ainsi les responsabilités en matière de parole publique, sous le régime parlementaire tel qu'il le comprend :

Nos adversaires n'ignorent pas, ils ne peuvent ignorer, tant la règle est absolue et la tradition constante en cette matière, que, sous un régime parlementaire, le gouvernement n'est jamais engagé par les déclarations individuelles d'un ministre ; il n'est engagé que par les déclarations du chef du

gouvernement. C'est le chef du gouvernement seul qui est responsable devant les Chambres et devant le pays de la direction donnée à la politique, et c'est lui seul qui a qualité pour faire connaître cette direction. Chaque ministre pris individuellement n'a compétence et autorité que pour l'administration de son département.

Rappeler cette règle, qui est de l'essence même du régime parlementaire, c'est réduire à sa véritable valeur, qui est nulle, la prétention affichée par nos adversaires d'enchaîner le ministère tout entier à une phrase, plus ou moins infidèlement reproduite, qui se serait glissée dans le travail analytique de quelque reporter.

S'agit-il, par exemple, de politique intérieure : il n'y a que le président du Conseil qui puisse être pris à partie comme organe du gouvernement et du pays pour les déclarations qu'il juge utile de faire.

S'agit-il de politique extérieure : il n'y a que le ministre des Affaires étrangères qui ait mission de parler et d'agir au nom du gouvernement.

Telle est la vérité du régime parlementaire.

— A **Carenno**, près Milan, mort du vaillant publiciste catholique don Davide Albertario, directeur de l'*Osservatore cattolico*. Il s'éteint à l'âge de cinquante-six ans. A la suite des émeutes socialistes de 1898, il avait été impliqué dans un procès politique et condamné à la prison. Deux années de détention ruinèrent la vigoureuse santé de l'intrépide polémiste.

22. — A **Laeken**, obsèques de la reine Marie-Henriette de Belgique.

23. — A **Paris**, au séminaire Saint-Sulpice, ouverture d'un synode diocésain, présidé par S. Ém. le cardinal Richard.

24. — Une dépêche privée de **Séoul** annonce la mort de l'empereur de Corée.

25. — A **Bruxelles**, ce matin, a été célébré en grande pompe, à Sainte-Gudule, le service solennel des funérailles de la reine des Belges.

Paris, le 25 septembre 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

Louis ÉTIENNE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.

SURNATUREL ET DÉIFICATION

I

Le surnaturel est une des assises fondamentales de notre sainte religion. Actuellement, il semble préoccuper l'apologétique autant que la science des dogmes; et bien des âmes, qu'il attire, voudraient le concevoir avec un peu plus de clarté.

Les Pères grecs sont les premiers qui aient fait la synthèse du surnaturel et lui aient donné son nom, τὰ ὑπέρ φύσιν, « sur-nature [1] ». Ils ont consacré aussi le mot correspondant d'« élévation », pour exprimer la donation du surnaturel : saint Athanase dit que Dieu a « surélevé » l'homme, ὑπερύψωσε [2]. Le terme même employé dans les deux cas (ὑπέρ) indique un don qui dépasse la nature, qui est au-dessus d'elle, hors de proportion avec elle. Excès, disproportion, transcendance, saint Thomas nous donne du surnaturel la même idée, quand il désigne la fin surnaturelle par cette périphrase explicative : *Finis excedens proportionem naturæ humanæ* (1. 2. q. 109. a. 5).

Telle est la notion première du surnaturel. On l'a souvent appelée philosophique, par opposition à quelque autre définition plus raffinée, à laquelle on a donné le nom de théologique. Mais, comme le remarque bien le P. Schiffini [3], il n'est guère exact d'appeler philosophique, plutôt que théologique, une explication donnée par les Pères, suggérée par les termes mêmes de la langue sacrée et liée étroitement avec plusieurs dogmes de l'Église. On a prétendu aussi que c'était une définition purement négative : « Elle nous apprend

1. Cyrille d'Alexandrie, sur le premier chapitre de saint Jean, Migne, *P. G.*, t. LXXIII, col. 154. — Léonce de Byzance contre Nestorius et Eutychès, liv. II, Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 1329. — Maxime le Confesseur, *Centurie I*[e], chap. LXXVI, Migne, *P. G.*, t. XC, col. 1211.

2. Athanase, *IV*[e] *discours contre les Ariens*, n° 6, Migne, *P. G.*, t. XXVI, col. 475.

3. *Tractatus de Gratia*, 1901, p. 1.

ce que le surnaturel n'est pas, mais elle est muette sur ce qu'il est [1]. » Nous avons peine à la juger aussi sévèrement. Quand on dit d'une forteresse qu'elle est imprenable, d'un cavalier qu'on ne peut le gagner de vitesse, d'un général qu'il est invincible, d'une réputation qu'elle est au-dessus de toutes les attaques, n'est-ce pas une idée positive que l'on donne et une très haute louange ? N'en sera-t-il pas de même quand nous dirons d'un don divin qu'il dépasse la nature, qu'il est hors de ses atteintes, qu'il en triomphe ? J'en demande pardon au R. P. Mercier, mais il me paraît avoir un peu trop rabaissé la définition première et traditionnelle du surnaturel, entraîné peut-être par les aperçus grandioses qu'il développe d'ailleurs avec tant d'intérêt. Objectera-t-il à cette définition le vague du mot « nature », l'incertitude de son véritable sens au milieu des opinions diverses ? Mais, d'abord, si nous n'allons pas trop vite en besogne, si nous ne suivons pas ces théologiens, assez nombreux, je l'avoue, qui s'élancent du premier bond jusqu'à la « nature » la plus universelle, jusqu'à l'ensemble de tous les êtres créés, ou même créables, un premier sens se présentera à nous, suffisamment fixé par la tradition.

Avant tout, le don est dit « surnaturel » par rapport à la nature qui le reçoit. Je fais d'abord abstraction des autres natures, je compare le don à celle-là seulement qui lui sert de piédestal, et si alors je constate la transcendance du don, je le déclare surnaturel. N'est-ce pas avec la nature « humaine » que saint Thomas, dans le texte cité, compare la fin surnaturelle ? Ne trouve-t-on pas le même procédé chez les Pères ?

« L'homme, dit saint Grégoire de Nysse, dépasse *sa propre nature* quand de mortel il devient immortel, quand d'homme il devient dieu [2]. » « Celui qui reçoit le don du Saint-Esprit, dit à son tour saint Cyrille de Jérusalem, est illuminé dans son âme; élevé *au-dessus de l'homme*, il voit ce qu'il ignorait [3]. » « L'âme, ajoute saint Maxime, triomphe en quelque sorte de *sa* nature et, devenue dieu par participation, elle

1. R. P. Mercier, dans la *Revue thomiste*, mai 1902, p. 127.
2. *Discours VII sur les Béatitudes*, Migne, *P. G.*, t. XLIV, col. 1279.
3. *Catech. XVI*ᵉ, n. 16, Migne, *P. G.*, t. XXXIII, col. 942.

change la loi *de sa propre nature*, comme on transporterait miraculeusement une montagne[1]. » — C'est toujours l'homme, la nature humaine, que l'on prend ici comme terme de comparaison et critérium du surnaturel. De là vient que certains dons, comme l'exemption de la concupiscence et de la mort, qui dépassent la nature de l'homme ici-bas, mais non pas celle de l'ange, peuvent très bien recevoir, relativement à nous, le nom de surnaturels : il faut même éviter de les présenter comme naturels à l'homme, naturels à Adam avant sa chute, surtout depuis les erreurs de Baïus, que cette manière de parler pourrait favoriser ; c'est pourquoi Pie VI[2] a condamné les jansénistes, qui présentaient l'exemption de la mort, promise à Adam dès le principe, comme la condition « naturelle » de l'homme.

Le point de départ, la première mesure avec laquelle il nous faut avant tout comparer un don pour le traiter de surnaturel, c'est donc la nature même qui le reçoit : pratiquement pour nous, la nature humaine. Et par « nature » on entend la substance telle que la conçoivent les philosophes. « Dans tout être, dit Suarez, sa propre substance est le premier fondement et comme la mesure de toutes ses propriétés naturelles ; c'est pourquoi l'on se contredit quand on parle de substance surnaturelle. Mais les accidents s'ajoutent à la substance, et quand ils viennent du dehors, il n'est pas nécessaire qu'ils soient tout à fait mesurés à l'imperfection de la substance qui les reçoit ; mais ils peuvent être des participations d'une nature plus haute et tirer leur perfection de leur objet ou d'ailleurs[3]. » C'est ainsi que les accidents ou compléments peuvent être surnaturels, quoique les substances ne le puissent pas. Suarez dit encore : « Les accidents sont faits pour perfectionner les substances et suppléer leurs défauts ; de là vient que, par des accidents surajoutés, une substance inférieure peut participer en quelque façon aux propriétés d'une nature supérieure. » Telle est bien aussi la doctrine de saint Thomas : « L'accident qui est causé par les principes du sujet est moins digne que lui, comme l'effet

1. *Loco citato*, col. 1226.
2. Bulle *Auctorem fidei*, prop. 17. Denzinger, *Enchiridion*, n. 1380.
3. Suarez, *De Deo*, liv. II, chap. IX, n° 15.

est moins digne que la cause ; mais l'accident qui vient de la participation d'une nature supérieure est plus digne que le sujet qui la reçoit, en tant qu'il est la similitude d'une nature supérieure... Ainsi la charité, en tant qu'elle est une certaine participation de l'Esprit-Saint, est plus digne que l'âme [1]. »

Les Pères n'entendaient pas autrement le mot « nature ». Dans toutes leurs controverses sur les mystères, la « nature », φύσις, était pour eux la substance même, οὐσία, le principe des opérations. De même quand ils parlent du surnaturel. A la grâce qui sanctifie, saint Basile oppose indifféremment, comme incapable de la produire et de l'exiger, tantôt la *nature*, tantôt la *substance*. Parlant des anges, il dit qu'ils ne sont pas saints par *nature*, φύσει [2]. Répétant cette idée un peu plus loin, il dit que la sanctification est en dehors de leur *substance*, ἔξωθεν τῆς οὐσίας. Ils l'ont reçue dès le premier instant infuse et mêlée à leur substance [3].

La substance qui reçoit le don, voilà donc la première mesure pour juger du surnaturel. Rien n'empêche ensuite de passer de cette substance à toutes les autres, et d'examiner si le don est également au-dessus de toutes. Cette nouvelle considération aura l'avantage de diviser le surnaturel en plusieurs classes. Nous pouvons en distinguer trois.

La classe la moins noble contiendra les dons qui dépassent la nature humaine sans dépasser la nature angélique. Une autre classe, évidemment supérieure, sera au-dessus des forces et des exigences de toutes les substances créées. Enfin on peut concevoir une catégorie de dons si sublimes, qu'ils échappent aux exigences et à l'activité, non seulement de toutes les substances créées, mais de toutes celles qui pourraient l'être. C'est le surnaturel par excellence, celui dont la transcendance serait illimitée; quelques-uns disent le « surnaturel absolu ». Ce serait un accident fini assurément et susceptible d'augmentation, mais auquel nulle substance possible ne pourrait élever ses prétentions, et que

1. Saint Thomas, 2. 2. q. 23, a. 3, ad 3m.
2. Saint Basile, *De l'Esprit-Saint*, chap. XVI, Migne, *P. G.*, t. XXXII, col. 136.
3. Saint Basile, *Hom. in Ps.* XXXII, n. 4, Migne, *P. G.*, t. XXIX, col. 333.

Dieu resterait parfaitement libre de refuser en quelque création que ce soit.

Dans laquelle de ces catégories doit-on ranger les dons surnaturels les plus hauts que Dieu ait voulu implanter en notre substance, la vision béatifique et la grâce sanctifiante qui en est le germe? — Dans la troisième, répond la doctrine commune des théologiens. — Dans la seconde, répond Ripalda. D'après lui, ces dons échappent bien aux exigences des hommes et des anges, et planent au-dessus des plus hauts sommets du monde présent, sur lesquels ils ne descendent que par une concession purement gratuite : mais une substance est possible qui aille de plain-pied à ces dons magnifiques, comme à son complément nécessaire et proportionné. C'est ce qu'il a nommé la « substance surnaturelle » : appellation impropre, puisque cette substance, naturelle comme toutes les autres, posséderait à l'état naturel ce qui est pour nous le surnaturel le plus élevé.

Cette opinion de Ripalda, qui semble à première vue perdue dans un monde chimérique ou purement possible, atteint par contre-coup, et profondément, le monde réel de la grâce et de la gloire, et le jugement qu'il faut porter sur sa valeur. Elle vient d'être reprise et soutenue dans un article de la *Revue du Clergé français*[1]. Nous accordons volontiers à l'auteur, M. l'abbé Morlais, que, dans cette controverse très ardue, beaucoup de théologiens ont apporté contre Ripalda des arguments débiles, dont ce puissant polémiste a eu facilement raison. Mais le très distingué défenseur de Ripalda ne va-t-il pas bien loin contre la doctrine des théologiens, lorsqu'il n'y voit d'autre point d'appui qu'une double pétition de principe, avec une interprétation arbitraire de textes scripturaires[2]? Il n'entend pas, toutefois, prononcer un arrêt définitif, mais plutôt engager une sorte de conférence contradictoire; et, avec lui, la direction de la *Revue du Clergé français* fait un bienveillant appel à la discussion. Encouragé par cet appel, nous apportons notre modeste contribution. Sous une forme peut-être nouvelle, ce

1. *Revue du Clergé français*, 1er août 1902, p. 464 *sqq.*
2. *Loco citato*, p. 494.

sera un plaidoyer pour la doctrine commune. On nous permettra de reprendre la question d'un peu plus haut.

II

Une des gloires de la Société des Missions étrangères à son origine, Mgr Laneau, premier vicaire apostolique de Siam, se consolait dans son cachot par la méditation du surnaturel. « Un jour, nous dit l'ouvrage qu'il ébaucha dans sa prison même[1], je tombai sur ces paroles de saint Jean : *Videte qualem caritatem dedit nobis Pater ut filii Dei nominemur et simus*[2]. L'allure grandiose de cette phrase de l'apôtre me saisit tout à coup; comme dans un éclair, je devinai là quelque chose de sublime et divin que je n'y avais pas encore soupçonné... Le disciple bien-aimé n'a-t-il pas voulu dès l'abord nous faire pressentir un admirable mystère par ces mots : Voyez, contemplez, admirez quel amour, quel don? Ce don, il l'aurait suffisamment exprimé, sans doute, s'il eût dit simplement que nous sommes *appelés* enfants de Dieu. L'Ange n'avait-il pas dit du Christ, sans préjudice d'une filiation réelle : « Il sera *appelé* le Fils du Très-Haut » ? Mais pour enlever tout scrupule, pour empêcher que l'on ne vît là une pure dénomination sans réalité, l'apôtre a joint ces deux mots : *nominemur et simus* ; ce n'est pas seulement le nom d'enfants de Dieu, c'est la réalité qui nous est donnée... Ailleurs saint Jean ne nous appelle pas seulement des *fils* de Dieu, mais ceux qui sont *nés* de Dieu[3]. La première expression est d'un usage plus étendu et plus large; la seconde s'emploie dans un sens plus strict. L'adoption purement extérieure qui se fait parmi les hommes donne droit au nom de fils, mais on ne dira pas du fils adoptif qu'il est né de celui qui l'a adopté. Or, nous sommes nés de Dieu (engendrés par Dieu, ἐκ θεοῦ ἐγγεννηθῆσαν), nous dit le même apôtre dans son évangile[4]. »

1. *De deificatione justorum,* p. 15. Hong-Kong, imprimerie des Missions étrangères, 1887.
2. I Jo., III, 1.
3. I Jo., V, 2.
4. Jo., I, 12. (Cf. Jac., I, 18.)

Engendrer, c'est communiquer sa nature : Dieu nous a engendrés, il nous a donc communiqué la nature divine, il nous a faits dieux. C'est la remarque de saint Augustin : « Si nous avons été faits fils de Dieu, nous avons été faits dieux [1]. » L'apôtre saint Pierre ne s'écarte donc pas de la pensée des textes précédents, quand il dit que Dieu, par les dons magnifiques et précieux qu'il nous avait promis, nous rend participants de la nature divine [2].

Tous ces textes, la tradition, authentique interprète de l'Écriture, les entend dans un sens très élevé : elle affirme nettement notre déification. A saint Augustin, cité tout à l'heure, nous pouvons joindre les grands docteurs de l'Orient. Saint Basile, après avoir énuméré toutes les grâces qui nous viennent de l'Esprit-Saint : « C'est de lui, conclut-il, que nous vient la similitude avec Dieu et ce don, le plus sublime de tous, la déification [3]. » Saint Grégoire de Nazianze ne parle pas autrement : « Tu deviendras Dieu, élevé par celui qui s'est abaissé pour nous sauver [4]. »

Dans ces témoignages, qu'il serait facile de multiplier, la déification reste obscure et mystérieuse ; cependant il est un premier fait bien clairement affirmé par l'Écriture et les Pères, c'est que cette filiation divine, cette participation de la nature de Dieu, n'est pas le résultat de notre création, mais d'une évolution ultérieure, d'un devenir qui appartient aux seuls chrétiens. « Il leur a donné la puissance de devenir fils de Dieu, à ceux qui croient en son nom », dit saint Jean au début de son évangile. C'est dans le baptême que nous recevons cette nouvelle naissance, cette nouvelle génération [5].

Un second fait lié au premier, c'est que la tradition n'entend pas cette évolution ultérieure comme un simple développement de la nature humaine dans sa propre sphère,

1. *Qui justificat, ipse deificat, quia justificando filios Dei fecit... Si filii Dei facti sumus, et dii facti sumus.* Aug., *enarr. in Ps.* XLIX, n. 1 ; Migne, *P. L.*, t. XXXVI, col. 565.

2. *IIe épître*, I, 4.

3. Basile, *De Spiritu Sancto*, chap. IX, Migne, *P. G.*, t. XXXII, col. 110.

4. Greg. Naz., *Orat. 4a theologica*, Migne, *P. G.*, t. XXXVI, col. 134.

5. Jo., III, 5 ; Tit., III, 5.

comme un perfectionnement de l'homme en tant qu'homme, mais comme un changement du tout au tout, comme un passage de l'ordre humain à l'ordre divin. Écoutez Chrysostome : « Il est né selon la chair, pour que tu naisses en l'esprit; il est né de la femme, pour que tu cesses d'être le fils de la femme[1]. » Cesser d'être le fils de la femme, n'est-ce pas quitter l'ordre purement humain pour passer dans l'ordre divin? Saint Augustin ne diffère pas des Pères grecs : « Ce que Dieu veut, c'est que nous ne soyons pas des hommes (*ut non simus homines*)... N'être plus homme, voilà à quoi te convie celui qui pour toi s'est fait homme... Dieu veut te faire dieu (*Deus enim deum te vult facere*)[2].

Ils s'éloignent donc de l'Écriture expliquée par la tradition, ces maigres interprètes de sublimes paroles, qu'ils soient partisans de Baïus et soi-disant d'Augustin, protestants ou semi-rationalistes, tous ceux qui ramènent bourgeoisement la déification du chrétien à la production d'actes moralement bons, à l'observation des règles de l'éthique, au développement de l'homme comme homme, comme animal raisonnable. C'est en vain que, pour relever la grâce de Dieu malgré tout et lui trouver une raison d'intervenir dans tous nos actes, ils supposeront, avec Luther et Baïus, nos facultés naturelles tellement mutilées par le péché d'Adam, qu'elles ne puissent plus faire un seul acte moralement bon. Ce sera substituer au splendide mystère de la déification une série de mystères bien plus inconcevables et d'ailleurs repoussants : le mystère de la damnation d'un homme qui a perdu son libre arbitre, le mystère du péché sans liberté, le mystère du péché originel exagéré et travesti. On conçoit que, pour la faute d'Adam, Dieu retire à toute la race des dons surnaturels sans lesquels il aurait pu la créer, comme un prince retire à un coupable et, par suite, à sa famille, des titres de noblesse qu'il lui avait libéralement donnés. Mais conçoit-on que, pour la faute d'un chef de famille, on brise les membres à chacun des enfants qui naîtront de lui et de sa race? Ainsi les interprètes dont nous parlons, sans arriver

1. Chrysost., *Hom.* 2, *in Matt.*, II, Migne, *P. G.*, t. LVII, col. 25.
2. Aug., *Serm.* CLXVI, Migne, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 908.

à satisfaire davantage la raison humaine dans leur explication de l'Écriture, et même en heurtant toutes nos idées de justice, réduiront, d'autre part, les textes les plus magnifiques au sens le plus vulgaire et l'œuvre du Rédempteur à un pur rhabillage de membres cassés.

Ce n'est pas ainsi que l'entendaient les Pères. Ce qui achève de le prouver, c'est que la déification n'est pas pour eux une accumulation d'actes moraux, une croissance de vertus lentement acquises ou la lutte d'une grâce passagère contre les manifestations passagères de la concupiscence, mais la production subite d'une nouvelle nature. « Représentez-vous, dit saint Jean Chrysostome, un pauvre vieillard épuisé par la faim et les maladies les plus affreuses; figurez-vous qu'il est tout à coup transformé en un beau jeune homme, splendide de forme et de couleur, l'œil brillant de tous les feux du soleil, le diadème au front, et, jetée sur ses épaules, la pourpre impériale. Voilà comment Dieu a transformé et orné notre âme[1]. »

« Où donc, ô homme, es-tu monté soudain sur les ailes de la grâce ? s'écrie saint Pierre Chrysologue; où donc as-tu été ravi par cette nature céleste, pour que, vivant sur terre et dans la chair, tu ignores désormais et la chair et la terre, disant : Notre Père, qui êtes aux cieux ? » Loin que la déification consiste dans les bonnes actions du chrétien, ces actions la supposent d'après les Pères. « Que notre vie, continue saint Pierre Chrysologue, réponde à la noblesse de notre nouvelle naissance ; que le chrétien affirme par ses actions ce qu'il a obtenu par sa nature céleste[2]. » C'est la pensée de saint Léon dans une parole bien connue : « Admis à partager la génération du Christ, renonce aux œuvres de la chair. Reconnais ta dignité, chrétien, et, devenu participant de la nature divine, ne retombe pas dans ton ancien néant par une décadence de ta vie[3]. »

1. Chrysost., *Hom.* 1, *in Ephes.*, Migne, *P. G.*, t. LXII, col. 14.
2. Chrysol., *Serm.* LXXII, Migne, *P. L.*, t. LII, col. 404.
3. Leo M., *Serm.* I, *De Nativ.*, chap. III, Migne, *P. L.*, t. LIV, col. 192.

III

Mais enfin cette déification, en quoi consiste-t-elle ? — Dans l'union avec Dieu, avec l'Esprit-Saint, répondent plusieurs théologiens illustres : Lessius, Petau, Thomassin, Goudin. — Nous ne nions pas cet élément d'union, mais nous pensons qu'il n'est pas exclusif, qu'il résulte d'une ressemblance avec Dieu par la communication d'une propriété divine, en sorte que l'élément premier et fondamental de la déification, c'est l'assimilation à Dieu. N'est-ce pas ce que cet auteur si remarquable, dont les ouvrages nous sont parvenus sous le nom de Denys l'Aréopagite, insinue dans cette brève formule : « La déification est une assimilation et une union à Dieu » (ἀφομοίωσις τέ καί ἕνωσις[1]).

Le R. P. Mercier semble vouloir tout expliquer par l'union. « Nous ne croyons pas, dit-il, qu'elle (cette participation surnaturelle) consiste dans aucune perfection divine, communicable et communiquée par voie de pure causalité et de pure similitude. Les efforts tentés par les théologiens pour classer et hiérarchiser à cette fin les perfections de Dieu me paraissent n'avoir guère produit que de l'obscurité... La participation de l'être individuel exige une certaine union d'identité. La ressemblance pourra s'y adjoindre, c'est le cas ordinaire, mais elle ne constitue pas cette participation[2]. » De là cette définition de l'être surnaturel : « Une participation de l'être propre et individuel de Dieu, résultant de son union avec la créature[3]. » Toutefois, dans un autre article, le révérend Père explique davantage sa pensée, tout en maintenant l'union comme principal élément[4].

Nous préférons, avec saint Thomas, donner le rôle principal à l'assimilation. « Dieu, dit le saint docteur, déifie en communiquant le *consortium* de sa nature divine par une certaine participation de similitude, *per quamdam similitudinis participationem*[5]. »

1. Dionys., *De eccles. hierarchia,* chap. I, n. 3, Migne, *P. G.,* t. III, col. 575.
2. *Revue thomiste,* mai 1902, p. 135.
3. *Loco citato,* p. 137.
4. *Loco citato,* juillet 1902, p. 302.
5. Saint Thomas, 1. 2. q. 112, a. 1.

Assurément, s'il se faisait entre la nature divine et la nôtre une véritable « union d'identité », elle expliquerait notre déification d'une manière aussi simple que surabondante. Mais la raison et la foi repoussent également l'absurdité d'une telle union et, comme le dit très bien le R. P. Mercier, « il y a une identité entre Dieu et la créature dont le rêve, trop souvent caressé, est une monstrueuse chimère et aboutit au panthéisme. C'est la pleine et réelle identité de nature. L'union qui, par impossible, s'achèverait dans cette identité, entraînerait la suppression de l'un des deux termes, de la créature sans doute, par son absorption dans l'essence divine. Ce rêve est spécialement celui des religions de l'Inde[1]. » C'est aussi celui des faux mystiques condamnés par l'Église. Elle a condamné, au moyen âge, la dixième proposition d'Eckart, dont voici la teneur : « Nous sommes transformés totalement en Dieu et nous sommes convertis en lui, comme dans le sacrement de l'eucharistie le pain est converti au corps du Christ; je suis donc tellement converti en lui qu'il me fait son être : il y a unité, et non similitude. » Elle a condamné, au dix-septième siècle, cette cinquième proposition de Molinos : « L'âme en n'agissant plus s'annihile et revient à son principe et à son origine, qui est l'essence de Dieu, dans laquelle elle demeure transformée et divinisée ; et alors Dieu demeure en lui-même, car alors il n'y a plus deux choses unies, mais une seule[2]. »

Sans aller ainsi jusqu'au panthéisme, et sans confondre les deux natures, si l'on se figurait, entre le Saint-Esprit et nous, l'union hypostatique en vertu de laquelle Jésus-Christ est Dieu, une telle union suffirait encore à expliquer notre déification, nul autre élément n'y serait nécessaire. Mais une telle union nous égalerait au Christ. Arrière une supposition pareille ! La révélation la renverse par la différence profonde qu'elle met entre le Christ et nous, entre la filiation naturelle et la filiation adoptive. Il faut donc enfin se contenter d'une union accidentelle avec Dieu et qui n'établit entre lui et nous qu'une certaine unité morale.

1. *Revue thomiste*, juillet 1902, p. 304.
2. Denzinger, *Enchiridion definitionum*, n. 437, 1092.

Mais une union de ce genre existe déjà par le fait de la création. Dieu pénètre sa créature, agit avec elle, et l'être raisonnable lui est uni spécialement par la connaissance et l'amour. Comment, de cette union naturelle avec Dieu, distinguera-t-on la surnaturelle? Une nouvelle union suppose un changement intervenu au moins dans l'une des choses unies. Et comme l'immutabilité divine s'oppose à ce qu'aucun changement intervienne en Dieu, c'est en nous que devra être reçu un surplus d'être, une perfection divine non encore possédée, qui nous assimilera à Dieu par le fait même. C'est sur cette communication de perfection, sur cette assimilation que devra être fondée l'union nouvelle. L'union n'est donc qu'un corollaire de l'assimilation.

C'est bien ainsi qu'en définitive le R. P. Mercier explique comment l'union surnaturelle diffère de l'union naturelle : « Dieu, dit-il, communique son être en lui-même ou (ce qui en Dieu revient au même) quelqu'un de ses attributs, quelqu'une de ses opérations, pour devenir l'un des principes constituants de l'être, des opérations de la créature à laquelle il s'unit... Dieu ne se contente pas de descendre jusqu'à la créature, il l'élève positivement jusqu'à lui, en l'associant à des œuvres et à des fonctions proprement divines... Il communique à une intelligence humaine la connaissance et la vision qu'il a de lui-même, à une volonté l'amour dont il s'aime », etc.[1].

IV

Cependant nous rencontrons ici une grave difficulté! Déjà la création, déjà la nature humaine, déjà l'acte moralement bon nous assimilent à Dieu, premier exemplaire de toute création, idéal et règle de toute moralité. Que fera donc la grâce surajoutée, sinon de nous rendre plus semblables? Question de plus et de moins, et non de changement d'ordre. Et la nouvelle ressemblance avec Dieu ne sera jamais qu'une lointaine analogie, qui nous laissera à une infinie distance. Dès lors comment les Pères ont-ils pu admettre une déifica-

1. *Revue thomiste*, juillet 1902, p. 303, 305.

tion où l'on passe à l'ordre divin, et où l'on cesse d'être homme pour devenir Dieu ?

Avant de répondre à cette objection, il nous faut énumérer trois catégories de perfections divines.

La première contient les perfections qui sont, proportion gardée, communes par nature à Dieu et aux êtres créés. Voici, par exemple, la liberté : si Dieu veut créer l'homme, une nécessité hypothétique lui fera donner à l'homme la liberté ; il y aura liberté de la créature, comme il y a liberté du Créateur : la liberté est naturellement commune à Dieu et à l'homme, quoique toujours avec un mode différent. Vienne l'homme à développer sa liberté, sa moralité, il ne sera pas élevé par là au-dessus de sa nature, parce que ces propriétés appartiennent à sa nature ; il grandira, mais dans la sphère de son activité humaine et dans les limites de l'ordre naturel.

La deuxième catégorie contient les perfections réservées à Dieu dans le sens le plus strict, les perfections essentiellement incommunicables ; telle est l'aséité, tel le souverain domaine sur toute chose. « La perfection, dit saint Thomas, ne peut être en Dieu de la même manière que dans la créature. Aussi, chaque fois qu'on désignera une perfection divine en faisant abstraction du mode suivant lequel elle est en Dieu, cette perfection sera communicable à la créature ; ainsi la puissance, la sagesse, la bonté. Mais si le nom que l'on emploie fait allusion au mode suivant lequel la perfection est en Dieu, il est incommunicable à la créature ; ainsi en est-il de la qualité de souverain bien, de tout-puissant », etc.[1]. Et ailleurs : « Les noms qui, en exprimant la perfection divine, spécifient le mode suréminent suivant lequel elle convient à Dieu, sont réservés à Dieu seul, comme d'être souverain bien, cause première », etc.[2].

Entre ces deux catégories de perfections, plusieurs ne conçoivent la possibilité d'aucun milieu, et c'est ce qui rend insoluble la difficulté que nous travaillons à résoudre. Un milieu est possible, cependant : on peut concevoir une perfection d'ordre divin en ce sens que Dieu seul y ait droit et que nulle créature imaginable, si parfaite soit-elle, ne puisse

1. Saint Thomas, *in* 1. *Sentent.*, d. 43. q. 1, a. 2, ad 1m.
2. *Id.*, liv. I. *Cont. Gentes*, chap. XXX.

l'exiger, sans que cette perfection pourtant soit absolument incommunicable. Soit, par exemple, la science des secrets divins. D'une part, c'est un bien auquel Dieu seul a droit ; car s'il est de la dignité de l'homme de pouvoir garder pour lui seul les secrets de son cœur, à combien plus forte raison sera-ce de la dignité de Dieu de garder les siens ? Comprend-on un être créé qui, par la perfection de sa nature, aurait le droit de s'ingérer dans les secrets de son souverain Maître, dans le sanctuaire de sa vie intime ? Fâcheusement intrus et désagréablement policier à l'égard de Dieu, ce saint d'un nouveau genre, digne d'être le patron de tous les violateurs du domicile privé, ne répond-il pas à une conception absurde ? Et pourtant, d'autre part, la connaissance des secrets de Dieu, dans une certaine mesure, n'est pas une perfection incommunicable, puisqu'elle est communiquée, puisqu'elle fait l'objet de la révélation surnaturelle. Voilà donc parmi les perfections divines une troisième catégorie : propres à Dieu seul, mais dans un sens plus large ; — communicables, mais surnaturellement.

Supposez maintenant qu'une perfection de cette espèce soit donnée au chrétien, non pas en l'atteignant superficiellement dans une seule de ses facultés, comme serait la révélation d'un secret divin faite à l'intelligence assez obscurément, mais de manière à envelopper et à renouveler tout son être, à lui constituer comme une seconde nature : alors on pourra dire avec suffisamment de justesse que l'homme est déifié, qu'il passe de l'ordre humain à l'ordre divin.

Or, ce n'est pas là une supposition chimérique. La vision intuitive de Dieu avec son ineffable lumière, avec son retentissement dans toutes nos facultés, bonheur ravissant, amour nécessaire, impeccabilité absolue, est un don qui enveloppera tout notre être, le renouvellera, lui constituera comme une nouvelle nature et une nouvelle vie. D'autre part, cette vision, sans être incommunicable, est un bien propre de Dieu, comme le remarque saint Thomas : « Voir la première vérité est si fort au-dessus de l'humaine nature, que c'est un bien propre de Dieu seul, *proprium solius Dei*[1]. » L'hom-

1. Saint Thomas, liv. III, *Cont. Gentes*, chap. CXLVII.

me sera donc déifié en partageant le bonheur propre de Dieu, en vivant de la vie divine, qui consiste pour Dieu à se connaître et à s'aimer ; il aura cette spéciale assimilation à Dieu, distincte de la ressemblance naturelle non par la seule quantité des degrés, mais par le passage à l'ordre divin. « Nous lui serons semblables, parce que nous le verrons comme il est en lui-même[1]. »

V

C'est ici que nous nous heurtons à l'opinion de Ripalda et de son nouveau défenseur. On nous dira : Comment prouvez-vous ce dire de saint Thomas, que la vision de Dieu est propre à Dieu seul ? C'est cela même qui est en question. Pourquoi déclarer impossible une substance finie capable d'exercer naturellement cette vision ; une substance dont les facultés naturelles feraient précisément ce que doit faire en nous, un jour, le don surnaturel appelé « lumière de gloire », qui n'est, après tout, qu'un don fini, tendant à un acte de vision finie ?

Par une étude psychologique de la connaissance humaine, il est facile de prouver que son caractère vague et abstrait s'oppose diamétralement à la vision de Dieu, laquelle demeure transcendante et surnaturelle au moins relativement à nous. Par des considérations psychologiques aussi, bon nombre de théologiens s'efforcent d'établir une semblable contradiction, pour toute créature possible, entre les facultés naturelles qu'elle aurait et la vision de Dieu. Mais cette seconde démonstration psychologique est bien autrement difficile à faire que la première, et je comprends que M. l'abbé Morlais n'en soit guère satisfait[2].

Essayons une autre voie pour arriver au même point. Ne cherchons pas l'impossibilité du côté de la créature et de sa faculté de connaître ; cherchons-la plutôt du côté des attributs divins. Et quand nous parlons d'attributs divins, ne regardons pas en Dieu la seule puissance physique, mais

1. I Jo., III, 2.
2. *Revue du Clergé français*, 1er août 1902, p. 475 *sqq*.

encore les attributs moraux qui en règlent l'usage. Si l'on regardait en Dieu la seule puissance, en laissant de côté la justice, la sagesse, etc., une chose pourrait paraître possible à Dieu qui, en réalité, ne l'est pas : par exemple, saisir un saint du ciel et le précipiter en enfer. De même, si nous considérons la seule puissance créatrice, sans tenir compte d'aucun autre attribut, Dieu pourra, je le veux bien, faire un être dont l'intelligence naturelle équivaudrait à notre faculté perfectionnée par la lumière de gloire : au moins on ne prouve pas le contraire avec évidence. Mais pourquoi ne considérer en Dieu que la puissance créatrice ? L'application de cette puissance, et par suite la possibilité pratique et réelle, n'est-elle pas réglée, et par conséquent restreinte, par d'autres attributs divins ?

M. l'abbé Morlais, ne considérant que la puissance, a raison de dire : « Il est impossible de fixer des limites à la créabilité..., rien de fini ne pouvant égaler la puissance créatrice. » Et ailleurs : « Le monde n'est pas le plus parfait possible. En le créant, Dieu n'a pas épuisé sa puissance créatrice, et dès lors pourquoi les dons surajoutés à la nature humaine, si éminents qu'ils soient, ne pourraient-ils pas entrer dans la constitution d'une nature supérieure à la nôtre[1] ? »

Très bien ; mais ne nous arrêtons pas à la puissance physique : considérons ici un autre attribut, la souveraine indépendance de Dieu, sa dignité morale, le droit qu'il a d'être maître chez lui, de garder pour lui seul le sanctuaire de sa vie intime. Si l'homme, disions-nous plus haut, a un droit semblable à l'égard des simples créatures, combien plus Dieu ! Or, la vision intuitive pénètre dans la vie intime de Dieu ; ces mystérieuses relations des trois personnes divines, que nous croyons en cette vie sans les voir, nous les verrons dans l'autre, au témoignage des Pères. La vision intuitive, c'est la suprême révélation ; c'est, suivant l'étymologie de ce mot, le dévoilement complet de l'être divin, sondé jusque dans ses profondeurs[2]. Si déjà en cette vie, par l'effet d'une

1. *Revue du Clergé français*, 1er août 1902, p. 468.
2. *I Cor.*, II, 10.

révélation imparfaite qui n'est qu'une aurore, Dieu commence à nous dévoiler ses secrets, et à nous traiter par là non en esclaves, mais en familiers et en amis[1], que sera-ce dans la clarté du plein jour? La dignité de Dieu exige donc que ces secrets soient un domaine réservé, ainsi que la vision qui les pénètre; que nulle créature n'y puisse prétendre de droit; que Dieu, s'il donne à une nature créée, toujours vile en face de l'Infini, son intimité, sa familiarité, l'entrée du saint des saints, puisse toujours lui dire : « Je te la donne; mais je pourrais te la refuser, et tu n'aurais pas le droit de te plaindre. »

Cette preuve de la transcendance absolue de la vision divine se fortifie de textes positifs, qu'elle peut servir aussi à mieux entendre. Tout s'éclaire, tout se corrobore. — L'Écriture, en me promettant la vision de Dieu, déclare d'une manière absolue que Dieu est invisible, qu'il habite une lumière inaccessible[2] : quelle peut bien être cette invisibilité sans limites, sinon le droit absolu qu'a Dieu de refuser cette vision à tout être imaginable? — Saint Cyrille d'Alexandrie nous dit que la créature est naturellement esclave du Créateur et n'atteint au surnaturel, à l'amitié divine, qu'en vertu d'une élévation librement surajoutée par lui[3]. Et il n'appuie pas son assertion sur des motifs tirés de l'ordre présent, mais sur la condition même de créature, ce qui comprend tout être possible : « Si l'on considère, dit-il, le rapport qui existe entre le Créateur et sa créature, celle-ci est nécessairement sous le joug de la servitude[4]. » Il oppose cette servitude à l'amitié, à l'intimité que le surnaturel nous donne avec Dieu.

Mais un autre argument plus général nous est fourni par la révélation, quand elle affirme, ainsi que nous l'avons vu, notre « déification » par les dons de la grâce et de la gloire. Cette affirmation solennelle, l'opinion de Ripalda aboutit indirectement à la contredire. Admettre avec lui dans l'échelle des êtres une substance qui par sa nature aurait droit à la

1. Jo., xv, 15.
2. I Tim., I, 17; VI, 16.
3. Cyrille Alex., *in Jo.*, liv. I, Migne, *P. G.*, t. LXXIII, col. 154.
4. *Ibid.*, liv. X, Migne, *P. G.*, t. LXXIV, col. 383.

vision de Dieu ou à toute autre perfection qui est censée nous déifier, c'est admettre que cette perfection serait commune à Dieu et à cette substance, de même que la liberté est naturellement commune à Dieu, à l'ange et à l'homme, et l'exemption de la concupiscence ou de la mort à Dieu et à l'ange. En ce cas, l'homme, quoique surnaturalisé, ne serait pas déifié en atteignant cette perfection. Car toutes les fois qu'une créature placée à un certain degré de l'échelle des êtres atteint surnaturellement un bien commun à plusieurs des échelons supérieurs, on ne peut dire qu'elle soit déifiée. Supposons par impossible (c'est l'hypothèse de Darwin) un animal élevé à la raison et à la liberté, on pourrait dire : il est humanisé, on ne dirait pas : il est divinisé. Supposons un homme préservé ici-bas de la concupiscence : en vertu de ce seul don, naturellement commun aux anges et à Dieu, on pourrait dire qu'il participe à la nature des anges, et c'est dans un sens analogue que l'on parle de l'angélique Louis de Gonzague, de l'angélique docteur Thomas d'Aquin; mais on ne pourrait le regarder comme déifié par cela seul.

Cette preuve indirecte, qui nous semble très solide, n'est pas nouvelle. Nous la retrouvons dans deux anciens théologiens de la Compagnie de Jésus, réfutant leur confrère Ripalda.

« La révélation, dit le P. Esparza, nous affirme que par ces dons nous participons à la nature divine. Elle ne pourrait ainsi parler, si en dehors de Dieu une autre nature substantielle était possible, dont nous deviendrions participants par ces mêmes dons... Participer à la nature divine, en un sens large et général, est commun à toutes les créatures : pour pouvoir l'attribuer à quelques-unes dans un sens absolu, excellent et spécial, elles doivent participer à un bien qui appartienne à Dieu seul, et qui ne se trouve en germe dans aucune autre substance [1]. »

« Si cette substance (dont parle Ripalda) était possible, dit à son tour le P. Haunold, la grâce ne serait plus pour nous une participation spéciale de la nature divine, mais seulement la participation de ce degré générique, commun

1. Martini de Esparza, *Cursus theol.*, t. I, l. 5, q. 2.

à Dieu et à cette substance, c'est-à-dire voir Dieu par exigence de nature..., avoir le droit de voir Dieu. Ce degré serait naturel à cette créature elle-même : donc, en y montant, nous ne participerions pas davantage à la nature divine qu'à la nature de cette créature [1]. »

Et cependant, ce n'est pas une nature inconnue, inférieure que nous rêvons de revêtir. Encouragés par la révélation, c'est bien vers la nature divine elle-même que nous élevons nos aspirations hardies : rebutés dans cet essor, la tristesse nous saisirait, comme disait ce parnassien :

La pierre était triste, en songeant au chêne
Qui, libre et puissant, croît au grand soleil...
. . . .
Le chêne était triste, en songeant aux bêtes
Qu'il voyait courir sous l'ombre des bois...
. . . .
La bête était triste, en songeant aux ailes
De l'aigle qui monte à travers le bleu
Boire la lumière à pleines prunelles...
Et l'homme était triste, en songeant à Dieu !

VI

Un dernier mot. Avec saint Thomas Suarez et tant d'autres, pour expliquer la déification, nous sommes partis de la vision de Dieu. — Objectera-t-on que, cette vision n'ayant lieu qu'au ciel, le chrétien ne serait pas encore déifié en cette vie ? — Mais de fait, il ne l'est pas encore d'une manière achevée ; il l'est en germe, ayant la grâce sanctifiante qui le constitue héritier du ciel et lui donne droit à la vision béatifique, ayant les vertus théologales infuses, étroitement liées avec cette fin surnaturelle et qui transforment déjà toutes ses puissances. N'est-ce pas avoir en son âme la « source d'eau jaillissant vers la vie éternelle », dont parle le Sauveur [2] ? Je ne puis ici que renvoyer à un excellent chapitre du R. P. Terrien, expliquant la contradiction apparente des textes, et montrant dans quel sens nous sommes et dans quel sens nous ne sommes pas encore déifiés [3].

1. Haunold, *Theol. speculativa*, l. 2, n. 621.
2. Jo., IV, 14.
3. R. P. Terrien, *la Grâce et la Gloire*, liv. IX, chap. I.

Dans une éloquente improvisation, Mgr Berteaud, évêque de Tulle, rendait ainsi la même pensée : « Dieu a besoin de partager ses richesses. Ne pouvant communiquer son essence, il veut communiquer sa félicité... Ici se fait le travail de notre divine transfiguration; ici est le noviciat de cet état; ici je vois la pépinière du paradis. La foi nous greffe dans le Christ sur la tige de Dieu, le baptême nous transmet sa sève, les sacrements nous trempent de sa rosée, la parole nous lance sa lumière, la grâce nous berce de son souffle, l'Église nous cultive de sa main : nous sommes des dieux en fleur. » Voilà qui exprime mieux que je ne pourrais le faire notre déification commencée ici-bas.

Stéphane HARENT.

L'ORGANISATION D'UN CLUB DE PROVINCE

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

(1791-1793)

L'histoire des clubs de Paris n'est plus à faire et leur action, si souvent prépondérante sur la marche de la Révolution, a été signalée par tous ceux qui se sont occupés de cette époque. Les clubs de province, par contre, sont moins connus; jusqu'ici même ils ont à peu près été laissés dans l'ombre. Pourtant, eux aussi, dans une sphère plus restreinte, il est vrai, eurent une influence considérable dont il faut tenir grand compte si l'on veut s'expliquer nombre d'incidents parfois fort importants.

La raison du silence des historiens sur ce point se devine aisément.

Lorsqu'on dépouille, en effet, les liasses poudreuses des archives départementales et communales, du moins dans l'Ouest, on est tout surpris de n'y découvrir presque jamais les procès-verbaux que, dans toutes les réunions de cette espèce, des secrétaires étaient cependant chargés de rédiger. A peine, tout au plus, si l'on rencontre çà et là quelques pages échappées, on ne sait comment, à la destruction.

Nous avons eu néanmoins la bonne fortune de trouver l'un de ces rares et précieux documents; il va nous permettre de retracer la vraie physionomie d'une de ces mille associations locales.

Le lecteur voudra bien nous accompagner aux séances de la *Société des Amis de la Constitution* établie à Vannes.

Il y apprendra quelle était l'organisation de ces groupements malfaisants; dans quels milieux ils se recrutaient, vers quel but ils tendaient. Ajoutons qu'en lisant les pages que nous consacrons à ces questions, il devra se souvenir que ce qui se faisait dans le Morbihan se faisait équivalemment partout ailleurs; que par suite, en connaissant l'un de ces

clubs, il connaîtra tous les autres, au moins dans les grandes lignes.

I

.Ce fut le 11 février 1791 que les patriotes vannetais « se constituèrent en *Société des Amis de la Constitution*, à l'instar de celle des Jacobins de Paris, de celle de la ville de Lorient et de toutes les autres qui existaient (dans le royaume) sous le même régime [1] ».

Ce jour-là, après avoir « juré d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale » ; après avoir adopté le règlement ordinaire [2], ils décidèrent qu'à leur tête serait un président [3], aidé de secrétaires dont le nombre varia. L'organisation se compléta par l'adjonction d'un trésorier [4]

1. Séance du vendredi 11 février 1791 : Procès-verbaux de la *Société des Amis de la Constitution établie à Vannes.*

2. On peut en voir un en 16 articles aux Archives départementales de la Sarthe.

3. Dans une séance subséquente, 13 avril 1791, on arrêta qu'il serait loisible de choisir pour présider même un officier. En réalité, on ne le fit jamais.

4. Il semble bien que cette fonction ne fut pas une sinécure. — Pour être membre du club des *Amis de la Constitution*, il fallait payer chaque année la somme de six francs, bientôt ramenée à trois francs pour les enfants dont les pères étaient affiliés ; le tout destiné « à subvenir aux frais et dépenses de la Société ». La cotisation, on le voit, était relativement modique. Pourtant le recouvrement s'en opérait assez difficilement. « L'état des fonds de la Société a occupé l'assemblée, lisons-nous dans le procès-verbal du 19 mai 1792 ; l'invitation a été faite à tous les membres de verser au trésorier ce qu'ils doivent de leur semestre. » Deux fois dans les dix jours qui suivirent, on revenait à la charge et des instances étaient réitérées aux intéressés, pour qu'au moins ils consentissent à déclarer ce dont ils étaient redevables. Malgré cela, le trésorier peu après, rendant compte de l'état de la caisse, se voyait contraint d'insister sur la négligence des frères anciens « qui ne payaient point leur trimestre » et celle des nouveaux initiés qui n'avaient point encore payé leur denier d'entrée (6 décembre 1792). Force fut même parfois d'en venir aux menaces. Un zélé proposa dans la séance du 20 mai 1791 « qu'on nommât un comité pour vérifier sur le registre du trésorier les payements faits ou refusés pour que ces derniers (les récalcitrants) fussent rayés de dessus le tableau ; un autre demanda qu'on envoyât aux clubs voisins les noms de ceux qui auraient été rayés. La Société arrêta ces deux articles ». Quelques jours plus tard (31 mai 1791), elle renouvela ces rigueurs, en excusant toutefois ceux qui, par pauvreté, ne pouvaient verser leur cotisation. Enfin, un membre ayant été congédié, on arrêta qu'il serait légalement forcé de solder le trimestre échu lorsqu'il se retira, et le premier secrétaire fut chargé de la poursuite de cette affaire. (Séance du 28 mai 1791.)

et de deux commissions, l'une chargée de la correspondance et l'autre du bon ordre et du fonctionnement régulier du club[1]. Ces divers officiers, élus au scrutin, n'étaient nommés que pour un mois.

Les réunions, qui d'abord eurent lieu tous les jours ou à peu près[2], s'espacèrent bientôt davantage : plus tard, elles ne devaient plus se tenir que deux fois la semaine[3] et, enfin, les jours de courrier seulement; ce qui n'empêchait pas d'indiquer des séances extraordinaires toutes les fois qu'on le jugeait utile : lorsque, par exemple, les électeurs étaient à Vannes, lorsque des troupes de passage y séjournaient quelque temps, lorsque « nos frères des campagnes » y étaient attirés par les foires ou autres motifs. Communiquer ainsi la lumière à tant de pauvres aveugles, n'était-ce pas faire acte de douce fraternité !

Quant au local du club, il changea pareillement. Née dans la salle principale du district, la Société n'y demeura pas longtemps. Trois jours plus tard, on parlait déjà d'aller ailleurs. On avait jeté les yeux sur une chapelle encore affectée au culte. Nos dévots patriotes proposaient de la séparer en deux par un rideau qu'ils s'engageaient à payer de leurs deniers. L'une des parties servirait aux séances de la Société et l'autre aux réunions d'une congrégation qui s'y rassemblait pour prier[4]. Cette ingénieuse combinaison déplut bientôt. Un membre[5] fut même d'avis de demander l'église des Cordeliers; mais il parut préférable d'exposer aux officiers municipaux les difficultés de la situation et d'attendre leur décision. La patience des clubistes ne fut pas soumise à une trop longue épreuve : le lendemain, la Société recevait

Tout cela n'empêchait pas qu'on ne fût souvent obligé de constater le déficit de la caisse. Les *Amis de la Constitution*, si généreux en dénonciations, — les procès-verbaux nous le disent à chaque page, — l'étaient moins quand il s'agissait de leurs écus.

1. Cette dernière ne fut créée qu'au bout de quelques mois. — Les *Amis de la Constitution* du Mans n'établirent pas seulement deux, mais cinq commissions. (Cf. Archives départementales de la Sarthe.)

2. Par exemple, du 18 au 24 février 1791.

3. Cf. procès-verbal du 24 février 1793.

4. Procès-verbal du 19 février 1791.

5. Les procès-verbaux ne donnent jamais le nom des *motionnaires*, par discrétion sans doute !

la réponse sollicitée. Il était ordonné à M. le recteur de Saint-Pierre de célébrer dans la cathédrale les offices qui se célébraient dans cette chapelle avant que les *Amis de la Constitution* y vinssent tenir leurs séances. Rien de plus élémentaire, on le voit : on chassait le prêtre pour donner place au clubiste[1].

Quatre mois plus tard, le département fut prié de permettre un nouveau déplacement[2] : l'église des Carmes paraissait aux *Amis de la Constitution* mieux convenir à leurs besoins; ils l'obtinrent, mais seulement au bout d'un an[3].

Il semble que l'aménagement de ces divers locaux fut assez simple : on y voyait un bureau où siégeait le président, une tribune d'où parlait l'orateur[4], des galeries où se plaçaient les auditeurs étrangers au club[5] et les dames; le reste de la salle était réservé aux membres de la Société.

II

Les changements de local que nous venons de signaler furent, sans aucun doute, occasionnés principalement par le développement que prit la *Société des Amis de la Constitution*. Dans les premiers mois, on s'y inscrivait avec entrain et il était rare qu'une séance se terminât sans quelque demande d'admission.

Pour l'ordinaire, l'affiliation était précédée d'une présentation faite par deux membres, puis d'une proclamation des noms à trois réunions consécutives. C'est après ces formalités seulement qu'on était agrégé au club. Parfois, néan-

1. Procès-verbal du 19 février 1791.
2. Procès-verbal du 25 juin 1791.
3. Procès-verbal du 1er juin 1792. — L'année suivante, le club régénéré par Prieur de la Marne quitta ce local et se transporta « dans la salle du ci-devant présidial ». A cette occasion, une somme de 1 200 livres fut mise à sa disposition par ce représentant. (Cf. Archives nationales, AFII, 125, plaq. 964, pièce 26.)
4. Plus tard (31 mai 1791), un membre demanda en faveur des timides qu'ils pussent parler de leur place; cette concession fut refusée.
5. Les procès-verbaux ne permettent pas d'entrevoir s'ils venaient ordinairement nombreux ; ils nous apprennent seulement qu'un jour ils écoutaient si peu silencieusement que les dames furent contraintes de leur faire imposer silence. (Séance du 3 mai 1791.)

moins, la réception avait lieu par acclamation, lorsque le candidat paraissait mériter cette faveur. Le général Canclaux, entre autres, fut admis de cette manière.

Dans la suite, l'enthousiasme des premiers jours se refroidit sensiblement[1] et les inscriptions devinrent de moins en moins fréquentes[2]. Le club de Vannes était nombreux cependant. Les procès-verbaux sur lesquels nous nous appuyons citent plus de deux cent cinquante noms et nous ne croyons pas aller au delà de la vérité en portant à trois cents[3] le nombre des affiliés qui, de 1791 à 1793, parurent à ces réunions[4].

La plupart appartenaient à la bourgeoisie ou à cette partie de la petite noblesse ralliée aux idées révolutionnaires. A peine rencontre-t-on çà et là le nom d'un homme du peuple : on nous parle toutefois d'un concierge de prison[5], d'un garçon boulanger[6] et « de membres qui ne pouvaient pas rapporter un procès-verbal[7] ».

1. La ville de Vannes, d'ailleurs, ne présentait pas un terrain favorable à la culture révolutionnaire ; on la disait « l'un des principaux repaires de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale ». (*Mémoire justificatif pour les anciens fonctionnaires du département du Morbihan destitués et détenus à Vannes, en vertu d'arrêté du représentant Prieur de la Marne, du 8 brumaire.* — Archives du collège Saint-François-Xavier.)

2. On doit signaler aussi quelques défections, notamment celles de MM. Jausions et La Chasse. (Cf. séance des 28 et 31 mai 1791.) Ce dernier, reçu le 1er mars précédent, avait été commissaire du roi et juge au tribunal du district de Vannes (cf. séance du 1er mars 1791); d'autres furent rayés des listes. (Cf. séances des 2 juillet et 13 septembre 1791.)

3. Le comité de surveillance fit demander la liste générale des membres de cette société. (Cf. séance du troisième jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la République une et indivisible, 13 novembre 1793.) Il semble bien qu'elle ne fut pas dressée, du moins nous n'avons pu la retrouver.

4. Notons que tous ces clubistes n'étaient pas de Vannes. Outre les officiers dont nous parlerons plus bas, on admit des étrangers, soit qu'ils n'eussent pas de réunions dans leur localité, soit qu'ils préférassent la Société de Vannes. (Cf. séance du 28 mars 1791.) Vingt citoyens de Sarzeau furent reçus à la fois. (Cf. séance du 23 février 1791.)

5. Séance du 19 avril 1791.

6. A propos de ce dernier on lit dans le procès-verbal les étonnantes lignes qui suivent : « Un membre a fait la motion d'admettre un certain Dupré, garçon boulanger, qui a été sans doute soudoyé pour chanter des chansons qui n'ont ni rime ni raison, mais en revanche beaucoup d'impertinence inconstitutionnelle, ou *d'infliger à ce chantre de taverne* une punition

Parfois le père y introduisait ses enfants. On signale spécialement un certain Quellenec, qui, le même jour, présenta ses deux fils [1]. On devine quel enthousiasme excita cet acte de rare civisme ! Les deux jeunes citoyens furent admis sans proclamation et au milieu « des battements de mains et des bravos de toute la salle ».

La Société avait vu précédemment des affiliations qui paraissent l'avoir échauffée plus encore. « Les vertus civiques n'étant pas étrangères au sexe », porte le procès-verbal du 14 février 1791, il est possible qu'on trouve à Vannes des femmes « qui désireraient être témoins de nos débats et s'instruire des matières qui s'y traitent; en conséquence, sur la motion d'un membre, il a été arrêté qu'on recevrait les dames à nos séances et, qu'à cet effet, on leur réserverait une place particulière à la galerie ».

Effectivement les postulantes ne se firent guère attendre : la réception des premières eut lieu le 20 février, neuf jours après la formation du club. Six étaient présentes [2]. Montées aux places qu'on leur avait assignées, elles demandèrent à prêter le serment. M. le président chargea sans retard deux commissaires d'aller prendre leurs noms. Cela fait, il leur posa la question suivante : « Jurez-vous, Mesdames, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout votre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le roi, d'élever vos enfants dans les principes de la même Constitution? » Elles répondirent : « Je le jure ! » Et alors « la salle retentit de battements de mains et des cris multipliés de *Bravo* [3] ! »

Les réunions suivantes virent quatorze nouvelles citoyennes

proportionnée à la nature de son délit. Cette motion a été adoptée. » (Séance du 14 avril 1791.)

7 (de la page précédente). Séance du troisième jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la République une et indivisible (13 novembre 1793).

1. On ne pouvait être membre du club avant l'âge de dix-huit ans (cf. séance du 20 février 1791), mais on pouvait plus tôt assister aux séances. C'est ainsi que les *Amis de la Constitution* cherchèrent à attirer les élèves du collège patriotique. (Cf. séance du 1er novembre 1791.)

2. Cf. séance du 20 février 1791.

3. Cf. séance du 20 février 1791.

s'ajouter à ce petit groupe choisi [1]. Leur admission eut lieu avec la même solennité ; une délicate particularité en vint seule relever l'éclat. Dans la séance du 1er mars, le frère Beysser, major des dragons nationaux de Lorient, fit la motion de présenter à toutes les dames qui avaient prêté le serment civique et à celles qui le prêteraient par la suite, un pompon aux trois couleurs nationales. Cette idée, discutée et agréée fut aussitôt mise à exécution et huit dames, qui venaient d'être reçues au club, obtinrent, « aux grands applaudissements de toute l'assemblée », le pompon mérité.

Deux nouvelles réceptions, l'une de sept membres [2], l'autre de deux [3], portèrent à vingt-neuf [4] le nombre des femmes affiliées aux *Amis de la Constitution*.

Cette admission valut au club un léger ennui. A la séance du 2 avril, un membre prévint ses frères que, suivant quelques mauvaises langues, les dames qui s'étaient engagées dans l'association l'avaient fait à contre-cœur et contraintes. Aussitôt un commissaire est envoyé successivement à chacune d'elles. Toutes protestent avec énergie et, « pour prouver la négative, elles se proclament disposées à prêter de nouveau le serment ». On eut la galanterie de les en dispenser. Bien plus, un des assistants, M. Curo, « dont l'épouse était absente, dit qu'elle avait prêté de plein gré son serment, qu'elle venait de le rendre père d'un gros garçon, et il prêta serment pour son fils ; et à l'instant la salle retentit des plus vifs applaudissements [5] ». — C'est extraordinaire comme certains trouvent facilement le grotesque !

1. Trois furent reçues le 23 février, trois autres le 27, huit le 1er mars. — Le manuscrit que nous utilisons donne les noms de tous les candidats au club ; il nous semble préférable de ne point les publier ici, ces personnages étant pour l'ordinaire trop inconnus.

2. Le 8 mars.

3. Le 19 mars.

4. Cette liste est courte, comparée à celle des hommes. Faut-il en conclure ou bien qu'elles ne partageaient pas les idées de leurs époux, ou bien que ceux-ci n'aimaient guère à voir leurs épouses s'embarquer dans la galère où ils étaient montés eux-mêmes ? Effectivement on rencontre rarement les noms du mari et de la femme. Une famille seule paraît avoir été vraiment zélée. Les procès-verbaux mentionnent l'affiliation du père, de la mère, de deux fils et d'une fille. Cette dernière fut, croit-on, la *déesse Raison* de Vannes. Les siens, du moins, méritaient cet honneur.

5. Séance du samedi 2 avril 1791.

Le rôle des femmes au club fut assez effacé[1]. D'abord, elles ne pouvaient présenter de motion que par l'intermédiaire d'un commissaire, et dans la suite, du moins quand il s'agissait de l'élection du président[2], elles n'avaient toutes ensemble qu'une seule voix[3]. En les admettant, il semble qu'on se soit proposé surtout de donner quelque intérêt aux réunions de la Société. C'est ainsi que parfois elles charmèrent leurs assistants « en déployant leurs voix enchanteresses » et en faisant retentir sous les voûtes de la salle étonnée et réjouie « l'hymne célèbre des Marseillais[4] ». Vraiment le résultat était beau, et l'on conçoit que de telles séances se « terminassent de part et d'autre par les témoignages naïfs de la fraternité la plus parfaite[5] » !

Toutefois, si les *Amis de la Constitution* tenaient à la présence dans leur Société des personnes du sexe, comme ils disaient pudiquement, ils attachaient plus de prix encore à celle des prêtres citoyens. Évidemment il ne s'agit ici que des jureurs et des schismatiques. Dix noms nous sont fournis par les procès-verbaux du club. Nous trouvons au nombre de ces apostats deux anciens religieux, un bénédictin et un lazariste, deux vicaires-généraux de l'évêque intrus du Morbihan[6], Audrein et Jollivet.

Parfois leur admission se fit par acclamation. Le 16 février 1791, une séance extraordinaire eut lieu « en faveur de nos frères des campagnes » venus ce jour-là en grand nombre à Vannes. M. Morgan, prêtre et procureur de la commune de Grandchamp, parut à la tribune. « Il développa en langue celtique-bretonne tous les principes de paix et de concorde » exposés dans le discours de M. Pichon, curé-recteur de Dreffeac, département de la Loire-Inférieure, et de M. Gabriel[7],

1. Cf. séance du dimanche 22 mai 1791.

2. Séance du mercredi 13 avril 1791.

3. Cf. séance du 13 avril 1791. — D'ailleurs il ne paraît pas qu'elles aient assisté bien régulièrement aux séances. (Cf. 5 novembre 1791.)

4. Séance du 28 janvier 1793. — 5. *Ibid.*

6. Lemasle.

7. René Gabriel, né à Vannes le 18 avril 1741, recteur de Questembert en 1773, élu aux États généraux le 20 avril 1789, prêta le serment le 3 janvier 1791. Après l'avoir rétracté publiquement, il se réfugia en Espagne; il revint de là dans son ancienne paroisse, où il mourut en 1821.

curé-recteur de Questembert. Il expliqua de plus à « nos frères des campagnes » les divers décrets de l'Assemblée nationale et notamment l'instruction relative à la constitution civile du clergé. L'assemblée applaudit à ce discours et engagea M. Morgan à se rendre dans son sein aussi souvent qu'il le pourrait, pour être l'interprète de tous ses sentiments et de son entier dévouement à nos frères des campagnes. M. Morgan en fit la promesse solennelle « à la grande satisfaction de tous les bons citoyens et de tous les amis de la Constitution [1] ».

Un tel civisme méritait une récompense : il l'obtint.

« Un membre, continue le procès-verbal, pour se rendre au désir de M. Morgan, proposa de l'admettre (sans retard) à la Société... en exception à la règle adoptée par l'assemblée de ne recevoir au nombre de ses membres aucun associé qui n'eût subi l'épreuve de trois proclamations. L'assemblée consultée y consentit unanimement... En conséquence, elle arrêta, par l'organe de son président, que M. Morgan serait admis de suite au nombre des *Amis de la Constitution* de Vannes [2] », et aussitôt il prêta le serment d'usage.

Un autre apostat reçut semblable faveur : il se nommait Pichon, ex-bénédictin et frère de ce recteur de Drefféac dont les élucubrations schismatiques passaient, nous l'avons vu, les frontières de Morbihan et venaient de la Loire-Inférieure réjouir les clubistes de Vannes. Pour lui pareillement, on oublia les règlements de la Société; il en était digne [3].

Un plus digne encore, c'était M. Jollivet [4], de l'entourage immédiat de l'intrus Lemasle [5]. Son admission ne fut pas banale et témoigna hautement de l'exquise délicatesse de nos sœurs clubistes. « Un membre, lisons-nous dans le premier procès-verbal du 31 mai 1791, exposait à ses frères les

1. Cf. séance du mercredi 16 février 1791, dix heures du matin (séance extraordinaire). — 2. *Ibid.*

3. Cf. séance du 26 mars 1791.

4. Dans une lettre adressée à Prieur de la Marne, on affirmait que de tous les prêtres constitutionnels, il était le seul « à avoir des principes au niveau de la révolution et de la république ». (Archives nationales, AFII, 126, plaq. 970, pièce 17.)

5. Nous aurons bientôt l'occasion de faire plus ample connaissance avec ce pauvre prélat.

inconvénients qui résultent des grands retards qu'éprouvait depuis quelque temps l'arrivée des courriers.

« Tout à coup, des applaudissements dont les dames ont fait retentir la tribune l'ont interrompu ; tous les regards se sont portés vers l'entrée, et bientôt les applaudissements de la salle se sont confondus avec ceux de la tribune. M. Jollivet, vicaire-secrétaire de notre auguste prélat, a paru ; il a demandé à être admis à la Société et a prononcé un discours d'un vrai patriote, d'un citoyen attaché à la Constitution, à la vertu et à la religion.

« M. le président a en peu de mots exprimé et rempli les vœux de la Société : il a peint à M. Jollivet la joie de l'assemblée de le posséder dans son sein [1]. »

La joie fut plus grande encore quand « l'auguste prélat » lui-même daigna se rendre au club. Il y fut accueilli « aux applaudissements de toute l'assemblée », et M. le président lui adressa une harangue dans laquelle il lui exposait rapidement la vive satisfaction de tous de le voir au milieu d'eux. « Dans la réponse du digne prélat à ce discours, il donna à connaître, d'une manière non équivoque, qu'il était ami de la Constitution [2]. »

Quel spectacle étrange ! Un évêque venant consacrer par sa présence la profanation d'une église arrachée au culte par une municipalité impie et aveugle, sans qu'elle ait même pris la peine de prévenir l'autorité ecclésiastique !

Malgré ces exemples venus de haut, malgré cet accueil exceptionnellement bienveillant, le nombre des prêtres au club de Vannes, nous le savons, ne s'éleva guère ; mais, en revanche, la place qu'ils y tinrent est considérable. Audrein, le futur conventionnel [3], et Broust, entre autres, y parlèrent fréquemment [4], et fréquemment aussi reçurent de leurs collègues des missions importantes.

1. Cf. séance du 31 mai 1791.

2. Cf. séance du vendredi 1er avril 1791.

3. On sait qu'après une vacance de trois ans, il succéda à Expilly sur le siège épiscopal du Finistère et que deux ans plus tard il tomba, non sous les coups des révolutionnaires, comme son prédécesseur, mais sous ceux de faux chouans. (Cf. Peyron, *Fin de l'Église constitutionnelle dans le Finistère.*)

4. « L'impression du discours prononcé par M. Audrein, dans la séance du 14 de ce mois, a été demandée ; l'assemblée a unanimement arrêté qu'il

A côté de la soutane du prêtre jureur, les clubistes aimaient particulièrement à voir la tunique du soldat. Dans ce but, les avances succèdent aux avances, les invitations aux invitations. On voulait à tout prix attirer les militaires au siège de l'association : les procès-verbaux le disent éloquemment. Dès la première réunion des *Amis de la Constitution*, un honorable membre fit la motion de presser « Messieurs nos frères de Walsh, de l'artillerie, de la maréchaussée, des colonies et autres troupes de ligne de concourir aux séances de la Société : elle fut agréée avec transport » ; et à l'instant une commission est nommée pour exposer aux différents corps « les désirs du club[1] ».

Le temps n'éteignit point cette ardeur patriotique, loin de là. Un membre, lisons-nous dans le compte rendu du 3 mars 1791, proposa « de députer vers MM. les commandants, officiers, sous-officiers et soldats du régiment de Royal-Picardie cavalerie, arrivés (récemment) en cette ville, pour les prier d'assister à la séance ». Cette idée fortement applaudie et appuyée, une délégation nombreuse fut chargée de porter à ces braves militaires le vœu de la Société. L'accueil que ces commissaires trouvèrent ne laissa rien à désirer. A son retour, l'un d'eux raconta, en effet, que MM. les officiers et soldats les avaient reçus « de la manière la plus amicale et la plus fraternelle, et avaient accepté avec reconnaissance l'offre et la prière qui leur furent faites ;... (il ajouta) qu'en quittant les députés, ils avaient crié d'une voix unanime : Vivent la nation et la liberté[2] ! »

Quelques jours plus tard (27 mars), afin de couronner l'œuvre, on envoya vers M. l'officier général[3] pour lui demander d'autoriser « nos frères du régiment de Picardie » à se rendre aux réunions comme il convenait à des citoyens libres[4].

serait imprimé à ses frais et qu'on voterait à l'auteur des remercîments. » (Séance du 18 juin.) — Audrein avait parlé de l'importance qu'on doit attacher au choix des électeurs et des députés. — Cf. séance des 25 et 26 juin 1791 ; de nouveaux remercîments y furent décernés à Audrein.

1. Cf. séance du 11 février 1791.
2. Séance du 3 mars 1791.
3. Cette députation fut décidée sur la demande des dames citoyennes. (Cf. séance du 29 mars 1791.)
4. Séance du dimanche 27 mars 1791.

Tout cela parut encore insuffisant pour gagner les soldats: des séances exceptionnelles étaient organisées en leur faveur et tout s'y passait de façon à flatter « ces braves défenseurs de la patrie[1] ».

Ces avances s'adressaient principalement aux troupes de passage; les bataillons qui formaient la garnison de Vannes n'étaient pas moins choyés. Non seulement on ne perdait pas une occasion de célébrer leur courage et leurs vertus civiques[2], de solliciter pour eux des récompenses[3]; on multipliait en leur honneur les réjouissances et les fêtes.

En février 1791, « nos braves frères de Walsh » n'avaient pas encore obtenu la permission de substituer sur leur drapeau à la cravate blanche la cravate aux trois couleurs de la nation que leur offrait la municipalité[4]. Les clubistes souffraient avec eux de ce douloureux état de choses, ils s'employèrent donc sans retard à y porter remède. Un membre

1. Séance du vendredi 1er juin 1792.

2. Un frère de Vannes a dit que depuis longtemps il avait demandé la parole « pour que l'assemblée se hâtât de témoigner à nos frères d'armes toute la reconnaissance dont elle est pénétrée du zèle qu'ils manifestèrent... pour le maintien de la Constitution et la défense de notre ville, que surtout nous la devions à nos braves frères des colonies qui, affligés jusqu'aux larmes de ne pouvoir suivre l'armée, acceptèrent avec la plus grande soumission aux ordres des administrations, le glorieux emploi de garder nos foyers ». Cette motion a été couverte des plus vifs applaudissements et la « société a arrêté que des députés se retireraient sur-le-champ vers les différents corps de l'armée pour leur témoigner toute sa reconnaissance et pour, en même temps, aller visiter nos frères les dragons et notre camarade de Walsh blessé, et remercier de sa part le noir de M. Beysser, dragon, dans le zèle qu'il a montré pour la défense de son maître ». (Cf. séances du 20 février et du 1er juillet 1791.)

3. Par l'organe d'un membre, « une dame a dit que, d'après un décret sanctionné, il est accordé aux officiers des troupes de ligne la décoration militaire à vingt-quatre ans révolus de service... Elle a proposé à la Société de demander à qui de droit que le médaillon soit donné sur le même pied aux sous-officiers et soldats des mêmes troupes, en témoignage de reconnaissance de leur constance au service pour la défense de la patrie. Cette motion a été adoptée à l'unanimité. » (Séance du mardi 15 mars 1791.) — Un honorable membre « a fait motion de députer vers messieurs du département pour appuyer auprès de ces administrateurs la demande déjà faite par nos vénérables frères de Lorient... d'une place dans la gendarmerie nationale pour notre brave frère Picard, sergent-major de l'artillerie des colonies ». Une députation fut aussitôt nommée à cet effet. (Séance du 11 février 1791.)

4. Cf. séance du 16 février 1791.

proposa « de s'adresser à MM. les commissaires du roi pour se faire autoriser à cette démarche si flatteuse et si agréable pour les bons citoyens de Vannes ». Un autre conseilla, sous forme d'amendement, « d'envoyer des députés à M. O'Riordan, ce digne chef de nos frères de Walsh, pour lui demander s'il avait reçu la réponse du ministre » sur cette affaire.

Ces motions témoignaient trop évidemment du civisme le plus pur pour n'être pas adoptées d'enthousiasme [1].

Sur ces entrefaites on eut l'heureuse nouvelle que le ministre de la Guerre, M. Duportail, accordait enfin la faveur sollicitée. Ce fut « notre brave frère » Déléan, quartier-maître trésorier du régiment de Walsh, qui vint l'annoncer aux *Amis de la Constitution*. A cette occasion « il fit un discours où il exprima l'empressement de tout son corps à recevoir ce gage certain de l'union et de l'harmonie qui ont régné et qui régneront toujours entre les bons citoyens, la *Société des Amis de la Constitution* de Vannes et le régiment de Walsh, et son regret de ce que des circonstances impérieuses l'avaient empêché de recevoir plus tôt ce gage chéri et précieux. Trop heureux, dit-il en terminant, si nous parvenons à convaincre tout l'empire que le premier jour qui verra flotter fièrement sur nos drapeaux cette cravate tant désirée sera le plus beau... que le régiment de Walsh aura passé depuis sa création. » On devine si ce brave frère fut chaleureusement applaudi [2].

Quelques mois plus tard les clubistes étaient moins favorisés. Ils avaient résolu d'offrir un drapeau au 92e, alors dans leurs murs. En conséquence, ils préviennent le général Canclaux [3] et sollicitent l'autorisation requise. Celui-ci, à son grand déplaisir, se vit contraint de la refuser. Le 92e avait déjà deux drapeaux, la loi ne lui permettait pas d'en recevoir un troisième. Lui-même, sans se compromettre, ne pouvait déférer à la requête qui lui était présentée [4].

C'était une fête patriotique de supprimée.

Par bonheur, le civisme des *Amis de la Constitution* était

1. Cf. séance du 27 février 1791.
2. Cf. séance du jeudi 3 mars 1791.
3. Il commandait alors à Vannes.
4. Cf. séance extraordinaire du 11 novembre 1791.

tenace et inventif. Après la désolante déclaration de Canclaux, un membre se leva. « Il demanda que, puisque la loi ne permettait pas au régiment de recevoir le guidon qui lui était destiné, il fût placé dans l'endroit le plus apparent de la salle[1], en signe de reconnaissance des sentiments dont ce régiment avait toujours été animé; que M. de Canclaux et les officiers du 92ᵉ régiment fussent invités d'assister à la cérémonie qui serait faite pour la réception de ce guidon, et qu'il fût député vers M. O'Neil (lieutenant-colonel du 92ᵉ), pour le prier d'accorder la musique du régiment pour rendre cette cérémonie plus solennelle : ce qui fut arrêté par la Société, et la cérémonie fixée au lendemain[2]. »

Sans doute elle fut brillante.

Ce n'était pourtant là qu'une ébauche, surtout si on la compare à celle dont, quelques mois plus tard, le club de Vannes fut le témoin attendri : elle eut lieu le dimanche 6 mai 1792. Les procès-verbaux que nous étudions en font une description dont il serait cruel de priver le lecteur : « Ce jour, y lisons-nous, environ les quatre heures et demie de l'après-midi, la Société s'est assemblée ; nos frères les artilleurs sont entrés et ont présenté à l'assemblée le bonnet de la liberté, placé sur une pique. Les cris de *Bravo !* et de *Vive la liberté !* ont aussitôt retenti dans la salle, et il a été arrêté que le bonnet serait porté en pompe dans les différents quartiers de la ville. A l'instant, nos frères les artilleurs sont sortis ; un groupe nombreux des *Amis de la Constitution* les a accompagnés. Ils ont fait voir au peuple l'emblème de la félicité publique, et des cris multipliés de *Bravo*, *vive* (sic) *la nation, la loi*, *le roi!* se sont fait entendre. Le signe de la liberté et ce groupe des *Amis de la Constitution* qui se pressait à l'entour (*sic*) a été reçu au milieu du bataillon de nos frères, les volontaires nationaux, rangés sous les armes. Les membres des corps administratifs étaient confondus dans cette cérémonie avec les *Amis de la Constitution*. Le signal de la marche a été donné au bruit du canon et des

1. Dans une autre occasion on avait résolu, si l'autorisation de donner de nouveaux drapeaux était concédée, de suspendre les anciens « à la voûte de l'église cathédrale ». Quelle édifiante pensée! (Cf. séance du 1ᵉʳ mars 1791.)
2. Cf. séance extraordinaire du 11 novembre 1791.

instruments de musique. Dans toutes les rues où le bonnet de la liberté a paru, il a été salué par les acclamations de tous les bons citoyens. C'est ainsi qu'il a été conduit jusque sur la place de la Réunion, où les *Amis de la Constitution* ont ensuite planté l'arbre de la liberté. Le bonnet de la liberté a été placé à la cime de cet arbre. Aussitôt l'air *Ça ira* s'est fait entendre et les cris d'allégresse ont retenti de toutes parts. Les plus délicieux sentiments transportaient les spectateurs [1]. »

Nous voulons espérer que les acteurs eux-mêmes de cette mascarade ne restèrent pas en retard sur ceux qui en furent les témoins enthousiastes, et que dans le cœur des militaires notamment se développèrent les sentiments de gratitude pour les avances que le club multipliait en leur faveur.

Effectivement quelques-uns se laissèrent gagner à tant d'aimables procédés et prirent rang parmi les *Amis de la Constitution* [2]. A leur tête on distingue le général Canclaux.

La Société avait compris sans peine combien une telle affiliation lui serait utile et honorable. Aussi ne comptait-elle pas encore un mois d'existence que, sur la motion de l'un de ses membres, elle décida, voyant qu'il ne se hâtait pas de venir à elle, d'aller magnanimement à lui en lui envoyant une députation pour le prier d'assister aux séances. Quatre clubistes des plus influents furent désignés pour se rendre à sa demeure. Ils furent accueillis très honnêtement. Canclaux répondit « qu'il serait toujours bien aise de se montrer bon citoyen », que partant il aurait bientôt le plaisir de se trouver au milieu d'eux, mais que pour le moment les affaires ne le lui permettaient pas [3].

Quinze jours plus tard, 22 mars, il s'acquittait de cette promesse. Lorsqu'il entra dans la salle, on lisait une lettre des députés de Vannes à l'Assemblée nationale. A sa vue les cris de joie éclatèrent, coupant la parole au lecteur. Le président se lève aussitôt et souhaite la bienvenue au général « dans un

1. Procès-verbal de la séance du 6 mai 1792.

2. Les procès-verbaux donnent les noms de six seulement. On signale toutefois quelques autres admissions, même sans proclamation préalable. (Cf. séance du 28 août 1791.)

3. Séance du 9 mars 1791.

discours qui fut généralement applaudi ». Canclaux fit « une réponse dictée par le civisme et par la raison ». Elle fut couverte « par les applaudissements de toute l'assemblée et les cris répétés de *Bravo!* » Les clubistes étaient enthousiasmés. Aussi l'un d'eux demanda-t-il qu'insertion fût faite au procès-verbal des harangues qu'on venait d'entendre; que partant Canclaux fût prié de donner copie de la sienne. Le général s'excusa : il n'avait songé qu'à exprimer ce qu'il pensait, il lui serait peut-être difficile de retrouver les expressions dont il s'était servi ; il promettait néanmoins de ne rien négliger « pour satisfaire au désir de l'assemblée[1] ». Il tint loyalement parole et, quatre jours plus tard, son discours, envoyé à la réunion du club, y était lu de nouveau et salué d'applaudissements unanimes[2].

En tenant Canclaux[3], les *Amis de la Constitution* tenaient l'armée. Mais ce qu'ils cherchaient dans les rangs des simples soldats, ce n'était pas tant des collègues que des auditeurs[4]. Cette société, foncièrement bourgeoise, désirait rester bourgeoise[5]. Elle admettait volontiers le peuple à écouter

1. Séance du 22 mars 1791.
2. Séance du 26 mars 1791.
3. Les clubistes n'épargnèrent rien pour se l'attacher. (Cf. séance du 26 juin 1791.)
4. Nous ne connaissons à cette loi générale que quelques exceptions (cf. séance du 5 novembre 1791) dues parfois à des circonstances spéciales. (Cf. séances des 17 et 19 novembre 1791.) Mentionnons encore, d'après les procès-verbaux, l'affiliation de deux volontaires (séance du 7 avril 1792), d'un sergent au 92e, ci-devant régiment de Walsh (31 mai 1792), d'un sergent au 8e régiment d'artillerie des colonies (5 novembre 1791), de plusieurs sergents-fourriers, caporaux et fusiliers du régiment de Rouergue (séance du 15 mai 1791). Cette dernière admission se faisait contre les officiers de ce régiment qu'on avait dénoncés de Quimper.
5. Elle y réussit, au témoignage du conventionnel Prieur de la Marne. « Nous nous rendons, dit-il, à la Société populaire ; le peuple ne s'offre point à nous. Quelques bourgeois, admis à raison de trente sols par mois, réunis aux membres des autorités constituées, composent le club; les sans-culottes, dont la richesse est dans le patriotisme, n'y trouvent point d'accès... Des sans-culottes m'apprennent qu'ils ont été rejetés des assemblées populaires, de la Société même, qui devait ouvrir son sein au peuple et n'exister que par lui. » (*Mission de Prieur de la Marne; rapport des opérations faites à Vannes.* — Arch. nat., ADI, 81.) — Le procureur général, syndic du département, disait la même chose, mais en termes dignes d'un sans-culotte provincial : « La Société populaire était la réceptacle de la puante et impudante (*sic*) aristocratie. » (Arch. départ. du Morbihan, série L, 248.)

les élucubrations de ses membres, non à partager la direction de l'association[1]; elle voulait bien en faire des disciples, non des égaux. C'eût été déroger. Ne suffisait-il pas, pour observer les exigences de l'égalité, d'inscrire ce mot magique sur tous les murs ?

Les braves défenseurs de la patrie se rendirent-ils aux sollicitations qu'on leur prodiguait ? Vinrent-ils entendre les harangues, applaudir aux motions des *Amis de la Constitution* ? Les procès-verbaux sont muets sur ce point[2] : ce qui ne laisse pas d'être un mauvais signe.

Du moins les clubistes, nous le savons déjà, firent tout pour les attirer, tout pour leur faciliter l'accès aux réunions. Dans ce but ils allèrent jusqu'à s'en prendre à la sévérité de la discipline[3]. Profitant un jour de la présence de Canclaux, un membre monta à la tribune et demanda sans détours au général de retarder la retraite des troupes de ligne, « afin que nos frères d'armes... en garnison dans cette ville pussent faire aux *Amis de la Constitution* l'amitié d'assister à leurs séances ». Cette motion fut vivement applaudie. Néanmoins, sur l'observation d'un autre membre, l'assemblée décida de remettre entièrement la chose à la prudence patriotique du général. Celui-ci, flatté sans doute de cette confiance en son civisme, promit de prendre toutes les mesures utiles pour qu'il fût loisible aux militaires d'aller recevoir les témoignages d'amitié et de fraternité des clubistes[4], surtout s'éclairer à leur contact.

Canclaux fit plus encore : pour complaire à ses nouveaux amis, il ne craignit pas de désavouer deux de ses officiers[5].

1. Lire pourtant quelques lignes du procès-verbal de la séance du 28 juin 1791, qui semblent contredire cette assertion.

2. Voir néanmoins le procès-verbal du 29 mars 1791 et celui du 11 décembre 1792.

3. Cf. séances des 28 et 29 mars 1791.

4. Cf. séance du 22 mars 1791. — Une autre fois Canclaux, à la prière des clubistes, rapporta un ordre de départ donné à l'un de ses bataillons. (Cf. séance du 29 juin 1791.)

5. On sait comment il fut récompensé de toutes ses faiblesses vis-à-vis de la Révolution. Voici notamment avec quelle désinvolture dans une proclamation de Hentz et de Prieur de la Marne, sa destitution était annoncée : « Le souvenir des La Fayette, des Dumouriez, des Custine... donne à la nation de justes inquiétudes sur les hommes d'une caste qui a soulevé

Dans la séance du 26 avril 1791, le président lut une lettre de la société de Pontivy priant ses frères deVannes de s'interposer auprès du commandant de l'armée de l'Ouest pour obtenir « qu'il engageât les chefs des compagnies de Royal-Picardie en garnison à Pontivy de laisser à ces braves militaires, à ces hommes-citoyens soumis à leur commandement, la liberté d'assister aux séances publiques de leur club, dont depuis quelque temps des ordres supérieurs sans doute, mais donnés secrètement, paraissaient les écarter malgré eux ». A l'instant, une députation fut nommée pour se rendre près de Canclaux et lui exprimer les désirs de l'assemblée. Le général reçut les envoyés avec une parfaite courtoisie, leur fit un discours qui respirait le patriotisme le plus pur, ajoutant qu'il écrirait par le premier courrier aux chefs de Royal-Picardie. Cette lettre lèverait toutes les défenses portées et accorderait aux soldats l'autorisation demandée[1].

Une pareille concession, à laquelle plusieurs s'opposaient dans l'intérêt de la discipline[2], était-elle de la part de Canclaux acte de pure condescendance ? C'est possible. Du moins, elle lui épargnait d'ennuyeuses difficultés et même une dénonciation. Précédemment, en effet, dans la prévision d'un refus en semblable matière, l'assemblée avait décidé de prier l'officier récalcitrant[3] « d'en donner les motifs par écrit », et dans le cas où il persisterait en sa résolution, « de lui déclarer que, s'il ne se rendait pas aux vœux de la Société, il serait fait à ce sujet une adresse à nos frères séant aux Jacobins à Paris et à tous les clubs du royaume[4] ».

l'Europe contre nous. Il n'y en a plus à la tête de nos armées : Canclaux et Dubayet, ci-devant nobles, sont rappelés. Léchelle, homme du peuple, ancien soldat, est votre général. » (*Proclamation à l'armée de l'Ouest*, octobre 1793.) — On sait combien ce dernier choix était heureux !

1. Cf. séance du 21 avril 1791.
2. Cf. séances des 28 et 29 mars 1791.
3. Les procès-verbaux n'ont pas conservé son nom.
4. Séance du 29 mars 1791.— Quelques jours plus tard, un membre ayant « dénoncé la conduite anticonstitutionnelle du commandant de Royal-Picardie qui avait eu l'indignité de condamner à la prison un de nos frères les cavaliers, pour être allé en députation, comme il y avait été nommé à une séance précédente, auprès de l'évêque métropolitain de Rennes », ce récit excita l'indignation de l'assemblée, et, malgré l'intervention d'un militaire qui

On voit combien hardis et audacieux étaient ces bourgeois, si souvent odieux et grotesques, il serait aisé de le montrer.

Malheureusement leur puissance répondait à leur audace. On le comprendra sans peine lorsqu'on saura que le club de Vannes comptait dans son sein les personnages les plus influents des principales localités du département; que bientôt même il devint un centre, un lieu de ralliement pour les onze autres réunions semblables qui enserraient le Morbihan; que le plus grand nombre de ces sociétés lui avaient demandé l'affiliation et attendaient de lui le mot d'ordre. D'ailleurs, en rapports constants avec les représentants aux Assemblées nationales, il recevait d'eux une sorte de direction supérieure, comme de son côté il leur imprimait à eux-mêmes un mouvement plus rapide dans la voie de la tyrannie et de la persécution.

Toutefois cette action réciproque pour le mal ne fut guère sensible que dans la première année de l'existence de la société vannetaise. Florissante alors et assidûment fréquentée[1], elle tomba insensiblement au point que parfois les réunions ne se purent tenir vu le petit nombre de membres présents, que souvent du moins on s'y contentait de la lecture des feuilles de nouvelles. En vain changea-t-elle de nom, en décembre 1792, s'intitulant mensongèrement *Club des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, cette modification, plus apparente que réelle, ne lui infusa pas une vie nouvelle. L'arrivée même du représentant Prieur de la Marne et ses excitations terroristes ne la galvanisèrent pas davantage[2].

défendit son chef, le président députa vers l'audacieux officier pour lui demander l'élargissement du détenu : ce qui fut accordé. (Séance du 5 avril 1791.)

1. Pourtant, même dans les débuts, l'assiduité des clubistes ne fut pas toujours exemplaire. (Cf. séance du mardi 28 avril 1791.) « La séance a été ouverte très tard, à sept heures ; il n'y avait que vingt membres, sans y comprendre nos frères d'armes : cette séance était la première (ouverte en de telles conditions). Il n'y a que le premier pas qui coûte; il faut (pourtant) espérer que nous serons en plus grand nombre. » — Dans la suite, on en vint à décider « qu'on pourrait délibérer en quelque petit nombre que les membres se fussent rendus à la séance ». (Séance du 18 janvier 1793.) Malgré cela, le 1[er] avril suivant, cinq membres seulement s'étant présentés, on jugea bon de se séparer sans attendre.

2. Séance du premier jour de la première décade du second mois de l'an II (22 octobre 1793).

Aussitôt, en effet, que le farouche conventionnel eut quitté Vannes, la Société retomba dans sa somnolence : à peine si vingt-cinq citoyens assistaient ordinairement aux séances [1].

D'ailleurs, les emprisonnements des divers fonctionnaires du département du Morbihan, arrêtés les 8 et 9 brumaire an II (29 et 30 octobre 1793), en privant l'association de plusieurs de ses chefs les plus actifs, lui avaient porté un coup sensible. Elle végéta quelques semaines encore et ne fut définitivement dissoute que le 1er frimaire an II (21 novembre 1793) [2]. Elle n'avait que trop vécu.

IV

Dès les premiers jours, la Société s'était nettement fixé le but à viser. Elle se proposait : 1° de se bien pénétrer des décrets de l'Assemblée nationale et de les faire connaître aux citoyens qui ne pouvaient se les procurer ; 2° de répandre les lumières et l'instruction en mettant la plus grande publicité dans ses travaux ; 3° de discuter toutes les questions relatives à l'intérêt public ; 4° de correspondre avec toutes les sociétés patriotiques ; 5° de travailler sans relâche au maintien et à l'affermissement de la Constitution [3].

Si l'on en juge par les travaux du club de Vannes, ce programme commun aux diverses réunions des *Amis de la Constitution* n'avait pas une égale importance dans tous ses articles. Sans doute on y lisait les décrets de l'Assemblée nationale [4], les correspondances des représentants, les jour-

1. Lettre à Jullien, commissaire du Comité de Salut public, 20 brumaire an II (10 novembre 1793). (Archives nationales, AFII, 276, plaq. 2316, pièce 41.)

2. Barré-Manéguen à Mancel, 3 frimaire an II (23 novembre 1793). (Archives départementales du Morbihan, série L, 248.) — Une autre société plus révolutionnaire lui succéda.

3. Programme de la Société de Port-Louis, cité par M. R. Kerviler, *Armorique et Bretagne*, t. III, p. 23.

4. On lut également « *la Déclaration des droits de l'homme*, ce chef-d'œuvre de l'esprit humain ». (Séance du 27 février 1791.) — Parfois les lectures faites étaient plus divertissantes. Citons *la Lanterne magique patriotique* ou *le Coup de grâce de l'aristocratie*. (Cf. séance du 21 juillet 1791.) — D'autres fois les occupations des clubistes étaient moins sérieuses encore. Un jour, par exemple, « les dames citoyennes, membres de l'assemblée, deman-

naux même; on cherchait à semer les idées nouvelles surtout parmi « nos frères des campagnes et de l'armée »; sans doute on aimait à correspondre avec les sociétés patriotiques de Bordeaux comme de Dunkerque, de Besançon comme de La Rochelle, à les soutenir dans leurs réclamations et dénonciations; on travaillait à l'affermissement de la Constitution, du moins on renouvelait sans fatigue et à tout propos le serment de lui rester à jamais fidèle. Pourtant la discussion des mesures relatives au bien commun paraissait aux membres du club chose de beaucoup plus nécessaire. Les procès-verbaux le disent clairement. « Un membre, y lisons-nous, a rappelé une motion faite dans une des séances précédentes tendant à ce que tous les membres de la Société fussent invités à donner par écrit les sujets sur lesquels ils pensent que l'intérêt général de l'empire, le bien du département, celui de la ville exigeaient que l'on portât et que l'on se communiquât les observations les uns des autres. »

On voit que nos bourgeois inexpérimentés s'octroyaient facilement une large compétence.

Si du moins la raison et non la passion, la modération et non la violence les eussent guidés dans ces sentiers où trop souvent ils marchaient à l'aventure ! Loin de là; nous le verrons dans un second article.

Pierre BLIARD.

dèrent que le citoyen Desgatines, plus tard président, fût invité à chanter la chanson patriotique qu'il avait chantée dans la séance précédente ». (Séance du 8 décembre 1792.) On devine sans peine que le frère Desgatines était trop galant pour résister à cette flatteuse demande. Il en fut récompensé par les applaudissements de toute la salle. Deux jours plus tard, c'était le tour du brave Matorel, sous-officier au 109e régiment; son succès fut égal à celui du frère Desgatines. (Séance du 12 décembre 1792.) Toutefois l'enthousiasme fut plus grand encore quand « du haut de leur tribune les dames citoyennes déployèrent leurs voix enchanteresses », bientôt renforcées de celle d'un des assistants enivré de patriotisme. (Séance du 28 janvier 1793.)

LES

MÉFAITS DE LA CENTRALISATION

I

Nous avons, dans un précédent article[1], retracé, à grands traits, le plan et décrit le mécanisme de notre organisation administrative. Il nous faut maintenant en signaler les vices et défauts pour avoir le droit de conclure ensuite qu'une réforme franchement décentralisatrice s'impose, si l'on veut réveiller le pays d'une torpeur séculaire.

Parmi les divisions territoriales de la France, il en est deux qui priment les autres en importance : c'est la *commune* et le *département*. Les communes sont nos *unités locales*; les départements nous tiennent lieu d'*unités provinciales*. L'*arrondissement* est une subdivision du département; le *canton*, enfin, n'est pas même une circonscription administrative. Seuls la commune et le département jouissent de la personnalité civile.

Dans l'organisme administratif, c'est la commune qui est la cellule sociale. Or il importe grandement à la vie de tout le corps que la cellule ne soit pas endormie, paralysée, impuissante. La commune, telle qu'elle existe en France, réunit-elle les conditions suffisantes de vitalité ? Jugez vous-mêmes.

On compte présentement 36 170 communes. Il règne entre elles la plus grande diversité au point de vue de l'étendue et de la population. La superficie moyenne est de 14 à 15 kilomètres carrés. Or, plusieurs communes n'atteignent pas 1 kilomètre carré, tandis que d'autres dépassent la centaine. Même divergence pour la densité de la population. Sur nos 36 170 communes, 35 000 n'ont pas 3 000 habitants ; 27 400 n'en ont pas 1 000 ; 17 000 n'en ont pas 500[2]. Il y en a même

1. *Études*, 5 octobre 1902, p. 5.
2. P. Deschanel, *la Décentralisation*, p. 31.

qui n'en ont qu'une centaine, ou qui tombent au-dessous de ce chiffre. Morteau, par exemple, dans la Haute-Marne, n'en possède que 14. Si l'on en excepte 509, qui sont des villes de 5 000 à 300 000 âmes, les communes françaises sont donc très exiguës. Cette étroitesse condamne la plupart d'entre elles à l'inertie et à l'impuissance.

Comment, en effet, trouver, parmi un aussi petit nombre d'habitants, des hommes capables d'administrer convenablement leur commune? Non seulement les administrateurs manquent, mais encore, à cause de l'exiguïté du territoire communal, les ressources nécessaires à l'entreprise d'une œuvre tant soit peu importante. C'est pourquoi les communes, prises dans leur ensemble, ne sont qu'un amas de poussière sans consistance en face de l'immense mécanisme du pouvoir central. Rien n'est plus favorable à la centralisation que ce morcellement et cette pulvérisation. Aussi la bureaucratie a-t-elle intérêt à maintenir et à multiplier les divisions minuscules, car de telles unités communales sont évidemment, au point de vue politique, de vains atomes, de « purs riens [1] ». Ce sont des *incapacités* : elles sont incapables de s'administrer elles-mêmes, faute de personnel approprié; incapables de résister aux empiétements de l'État (en cas de lutte, ne serait-ce pas l'histoire du pot de terre et du pot de fer?); incapables, enfin, de vivre; réduites, par conséquent, à mendier des subsides au gouvernement, qui les tient à sa merci. C'est le cas de redire que l'État moderne a divisé et subdivisé pour régner; chaque commune est en présence du pouvoir central comme un grain de sable au pied d'une montagne. Ceci écrase cela. « Comment ces petits groupes, même après l'extension d'attributions que leur a conférée la loi de 1884, pourraient-ils devenir des foyers de vie, des écoles de liberté [2]? »

Après la commune vient le *canton*. On en compte actuellement en France 2 899, composés, en moyenne, d'une douzaine de communes. Chaque canton, siège d'une justice de paix et d'une gendarmerie, envoie un représentant au conseil

1. É. Faguet, *Questions politiques : Décentralisateurs et fédéralistes*, p. 57.
2. P. Deschanel, *opere citato*, p. 31.

général; c'est une circonscription judiciaire, militaire et électorale. Au point de vue administratif, il n'est pas utilisé[1]. Nous demanderons qu'on le constitue administrativement, et ainsi vivifié, on y trouvera, pour la réorganisation de la province, cette unité organique que nous avons vainement cherchée dans la commune.

L'*arrondissement* est la subdivision immédiate du département. C'est le siège de la sous-préfecture, du tribunal de première instance et du conseil électif qui porte son nom. On compte présentement 362 arrondissements. Tels qu'ils sont organisés, ils ne forment, dans la machine administrative, qu'un rouage accessoire et factice, si accessoire même et si factice, qu'on a plusieurs fois réclamé la suppression des sous-préfectures[2]. Avant de condamner l'arrondissement à mort, étudions-le de près pour voir s'il ne serait pas, au contraire, très utilisable, moyennant une bonne organisation.

M. Foncin[3] s'est consciencieusement acquitté de cette inspection. Or, il a découvert (c'est le mot propre, car le résultat fut pour lui, et sera pour beaucoup d'autres, une vraie révélation) que la grande majorité des arrondissements correspondaient en gros avec ces divisions naturelles qu'on nomme « pays », c'est-à-dire avec ces petites régions aux-

1. « L'organisation cantonale est une des questions dont le Parlement a été le plus fréquemment saisi, sans jamais encore aboutir. Elle avait été proposée par M. Vivien en 1837. Décrétée par la Constitution de 1848, elle fit l'objet, en juillet 1851, d'un rapport de M. Odilon Barrot à la Législative, qui en déterminait ainsi le double objet : 1° remédier autant que possible au morcellement trop grand des communes rurales, sans toucher à leur individualité ; 2° créer entre la commune et le département un conseil intermédiaire assez rapproché des communes pour bien connaître leurs besoins et même exercer sur elles une influence favorable, assez éloigné cependant pour ne pas être entièrement asservi aux préventions et aux routines locales. Le Conseil d'État avait étudié en 1869 un projet relatif à l'organisation de conseils cantonaux, qui n'a pas eu de suites. On peut citer, depuis 1870, le projet de loi présenté le 20 mai 1882 par M. Goblet, comme ministre de l'Intérieur, les propositions d'avril 1886 et mai 1887 émanées de l'initiative parlementaire. » (De Luçay, *la Décentralisation*, p. 596, note.)

2. La Chambre vota, le 3 décembre 1886, la suppression des sous-préfectures comme étant un rouage inutile. Ce vote n'a pas été suivi d'effet, pas plus que le projet de transaction, réduisant de 66 le nombre des sous-préfectures, lequel fut présenté par le gouvernement le 17 janvier 1887

3. P. Foncin, *les Pays de France*, p. 31-38.

quelles le climat, la géologie, la configuration, etc., ont donné une physionomie particulière. Les noms de ces pays ont survécu à toutes les dominations politiques et à tous les remaniements de la carte qui se sont succédé depuis de longs siècles. Ici, c'est le Gâtinais ou la Cerdagne; là, c'est la Bresse ou la Thiérache; ailleurs, c'est le Velay ou le Morvan; plus loin, c'est la Caux ou le Médoc, etc., etc. Pourquoi cette persistance et cette ténacité? Précisément parce que les « pays », au lieu d'être une division factice et artificielle, sont des circonscriptions fondées sur des rapports naturels. Il y a là une indication précieuse dont il faut faire son profit; au lieu de supprimer l'arrondissement, rectifions ses frontières où besoin est, d'après les convenances anciennes et les besoins nouveaux; surtout, faisons-le entrer comme un rouage effectif dans la nouvelle organisation administrative, en lui infusant une vie propre, au lieu de le laisser végéter et languir.

Reste à examiner le *département*. La France a de grandes circonscriptions, ecclésiastiques, judiciaires, militaires, académiques, qui englobent plusieurs départements. Elles rappellent les anciennes provinces, à peu près comme l'ombre fait songer à la lumière, la mort à la vie. Mais, au point de vue de l'administration générale, la France n'a pas même ce semblant d'organisation régionale. Elle en est réduite au département, qui a remplacé l'unité provinciale. Que vaut ce remplaçant? Pour s'en rendre compte, rien n'est plus instructif que d'assister à la genèse de la division départementale.

Si l'on s'en rapporte aux *Cahiers* de 1789[1], la France réclamait, avec une insistance particulière, deux réformes : la suppression des intendants, qui s'étaient rendus odieux par leurs allures et procédés de vice-rois; ensuite l'extension à tout le royaume de l'institution des états provinciaux. Les états du Dauphiné, que Richelieu avait biffés d'un trait de plume, s'étaient, à la veille de la Révolution, spontanément

1. Edme Champion, *la France d'après les cahiers de 1789.*

réunis à Vizille, et avaient obtenu, à Romans, le rétablissement officiel de leurs anciennes franchises. Moreau de Beaumont juge ainsi l'arrêt du Conseil royal qui les reconstitua en 1788 : « On le considère comme un chef-d'œuvre de bon sens, d'humanité, de justice et de noblesse de sentiments dans les deux premiers ordres de la province, et l'on pense que l'organisation de ces états doit servir de modèle à la formation des états des autres circonscriptions. » Cet exemple fut contagieux : les provinces privées d'états particuliers furent unanimes à en revendiquer l'octroi ou la reconstitution. Le courant de l'opinion était tellement irrésistible que, dès le 9 juillet 1789, Mounier, au nom du Comité de Constitution, inscrivait la question de l'organisation provinciale et municipale en tête des délibérations de l'Assemblée nationale. Le rapport sur ce projet d'organisation fut déposé, le 29 septembre, sur le bureau de la Constituante, par Thouret, député de Rouen et ancien procureur-syndic de l'Assemblée de Haute-Normandie. Aux termes de ce rapport, la France devait être divisée en 81 circonscriptions égales ou *départements,* d'une étendue de 324 lieues carrées. Chaque département était partagé en 9 *districts* ou *communes*, d'une superficie de 36 lieues carrées. Enfin, chaque district était subdivisé en 9 *cantons*, de 4 lieues carrées : au total, 720 communes et 6 480 cantons. Des assemblées administratives, représentant le pouvoir populaire, étaient installées au district et au département. On était bien loin des vœux exprimés par les provinces dans leurs cahiers. L'esprit révolutionnaire avait fait beaucoup de chemin en peu de temps et la nuit du 4 août avait tourné bien des têtes [1]. Le projet

1. « Sur l'initiative des députés du Dauphiné, ceux du Languedoc, de la Bretagne, de la Provence, de la Bourgogne, du Béarn, des pays de Bigorre et de Foix, ainsi que des communes à privilèges, avaient spontanément déclaré qu'ils renonçaient aux franchises et droits particuliers des populations qu'ils représentaient, et, méconnaissant le mandat impératif qu'ils avaient reçu à cet égard, avaient consenti l'article 10 du décret qui consacra les résultats de cette séance mémorable, et fut ainsi rédigé : « Une constitu- « tion nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces « que les privilèges dont quelques-unes jouissaient et dont le sacrifice est « nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré « que tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, can- « tons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre

de Thouret ne vint en discussion qu'après les journées d'octobre et les tentatives de résistance opposée au mouvement de la Révolution par certaines provinces comme le Dauphiné, la Bretagne, le Languedoc. Les débats se ressentirent de cet ensemble de circonstances défavorables à la décentralisation.

La discussion s'ouvrit le 19 octobre [1]. C'était la première séance tenue à Paris : la Constituante délibéra sous la pression menaçante des sections armées de la capitale. Sous couleur de détruire les abus de l'ancien régime et pour mieux étouffer l'esprit provincial, avide de privilèges, les partisans de la centralisation soutinrent avec passion le principe de la division départementale. Le plan de Thouret souleva cependant de vives et nombreuses critiques.

Les adversaires du projet, pour calmer les craintes ombrageuses que provoquait le maintien des provinces, faisaient justement remarquer que le danger redouté était illusoire, puisqu'un droit uniforme allait être substitué aux immunités et franchises locales. Puis, prenant à leur tour l'offensive, ils avaient beau jeu à montrer l'arbitraire des nouvelles circonscriptions, tracées au cordeau d'une façon géométrique. Un député du Berry, ancien procureur-syndic de cette province, M. de Bengy-Puyvallée, disait avec un spirituel bon sens : « Au lieu de couper la France comme un morceau de drap, en 81 pièces, pour en faire 81 départements, pourquoi ne pas se rapprocher de l'ancienne division par généralités, qui semble la plus simple, la mieux adaptée au génie et au goût des peuples, qu'un législateur a le devoir de consulter ? » N'était-ce pas expérimenter sur la France, comme on ferait sur une matière insensible, et la tailler à merci ?

Un des points les plus vulnérables et le plus vivement attaqué du projet était la disproportion établie entre Paris et les départements. Paris restait intact, tandis que les provinces étaient démembrées. Aussi les députés du Gévaudan disaient-ils du plan élaboré par le Comité de Constitution :

« nature, sont abolis sans retour et confondus dans le droit commun de tous « les Français. » (De Luçay, *opere citato*, p. 528-529.)

1. Voir le compte rendu des séances dans le *Moniteur* du temps.

« Avec ce plan, Paris sera tout et la province rien[1]. » Un représentant du Dauphiné, Pison du Galland, prédisait, avec une sagacité hélas ! trop clairvoyante, que le morcellement de la France en 81 départements entraînerait fatalement une intolérable centralisation, parce que les petites administrations locales, inaptes à traiter les questions tant soit peu compliquées, seraient contraintes d'abdiquer toute initiative et de s'abandonner sans résistance aux caprices et aux exigences du gouvernement. Le représentant Bouche exprimait la même objection par une comparaison familière : « Dans tous les pays de la terre, le gouvernement peut être comparé à un loup sans cesse en proie à une faim dévorante. Si vous voulez essayer de le contenir en lui opposant 75 ou 85 petits roquets, il les dévore ; mais si, au contraire, vous lâchez contre lui 32 dogues, il est effrayé, se retire et le troupeau est sauvé. » On ne manqua pas non plus de faire valoir les considérations économiques : la multiplicité des circonscriptions départementales entraverait l'entreprise des grands travaux publics et augmenterait, dans une proportion notable, les dépenses afférentes à l'administration : « Vous allez, s'écriait le député du bailliage de Besançon, vous allez tripler et quadrupler les frais. Si vous avez trois départements en Franche-Comté par exemple, il faudra trois hôtels d'administrateurs, trois commissions intermédiaires, trois secrétaires-greffiers, six procureurs-syndics... Vous triplez tout. »

Mirabeau lui-même, choqué de la brutalité de l'opération proposée, protesta énergiquement contre l'idée de composer les départements avec les fragments de diverses provinces : « Je sais bien qu'on ne couperait ni des maisons, ni des clochers ; mais on diviserait ce qui est encore plus inséparable, on trancherait tous les liens que resserrent depuis si longtemps les mœurs, les coutumes, les productions et le langage. Dans ce démembrement universel, chacun croirait perdre une partie de son existence, et, s'il faut en juger par

1. On formulait déjà cette plainte sous l'ancien régime, qui avait peu à peu confisqué les franchises locales au profit de Paris et au préjudice des provinces : « Il n'y a que les provinces éloignées qui soient quelque chose, parce que Paris n'a pas pu encore les dévorer. » (Montesquieu, *Lettres familières.*)

les rapports qui nous viennent des provinces, l'opinion publique n'a point encore assez préparé ce grand changement pour oser le tenter avec succès. » Afin de ménager des susceptibilités respectables et adoucir la douleur de l'amputation, on convint, à la demande du grand tribun, qu'au lieu de déchiqueter les provinces au hasard et d'en répartir les morceaux entre plusieurs départements, on en conserverait les frontières et qu'on les prendrait pour base des subdivisions jugées nécessaires. Mais les adversaires de l'esprit provincial agitèrent si habilement cet épouvantail qu'ils réussirent, en quelques jours, à retourner complètement les députés que l'éloquence de Mirabeau avait un moment subjugués. Infidèle aux vœux primitifs de ses commettants, qui réclamaient, avec une unanimité significative, le rétablissement des états provinciaux, la Constituante vota, le 11 novembre, la clôture de la discussion générale. Le projet du comité fut adopté dans sa partie essentielle, la division départementale : le nombre des départements à établir fut fixé entre 75 et 85, selon les exigences et les difficultés qu'on rencontrerait dans la pratique. Le comité de constitution fut chargé de préparer la délimitation des nouvelles circonscriptions. Ce travail immense, d'une extrême délicatesse, qui aurait demandé à être longuement mûri, fut achevé en quelques mois, en dépit de réclamations nombreuses et au détriment d'intérêts multiples. Le décret général des 26 février-4 mars 1790 régla la répartition des départements, dont le nombre fut porté à 83.

Quiconque connaît ces faits et ne se laisse pas séduire, selon le mot de Le Play, par le mirage des « faux dogmes de 89 », ne saurait trouver trop sévère le jugement porté, peu après les événements, par un illustre étranger : « C'est la première fois qu'on voit des hommes mettre en morceaux leur patrie d'une façon aussi barbare[1]. » Oui, vraiment, ces législateurs cruels, oublieux du passé de la France et de ses traditions séculaires, firent, aux dépens de la noble patiente, une expérience douloureuse, comme s'il s'agissait d'un être vil et inanimé. L'esprit de chimère inspire déjà ces pauvres

1. Ed. Burke, *Reflections on the french Revolution.* London, 1790.

constituants, idéologues dangereux, qui, après avoir démembré la France, vont maintenant s'essayer à fabriquer de toutes pièces une constitution nouvelle pour régir, non pas les Français en chair et en os de 1790, mais l'homme abstrait qu'avait rêvé le brillant et néfaste sophiste de Genève. Thouret, le rapporteur du projet, avait vu juste quand il disait, dans la séance du 3 novembre 1789 : « Un plan de division d'un grand empire est déjà presque à lui seul la constitution. »

La Constitution du 3 septembre 1791 était, en effet, en germe dans la nouvelle division imposée à la France. Rien peut-être ne montre mieux l'esprit qui possédait la majorité des constituants, que les discussions relatives à la nomenclature des départements, car la création des noms est révélatrice des sentiments intimes. Certains députés, vraiment trop épris d'abstraction, eurent la candeur de demander que les départements fussent désignés par un simple numéro d'ordre : cette dénomination, à vrai dire, était la plus conforme à la nature de la nouvelle division, que le projet du comité avait tracée d'une façon mathématique[1]. Mirabeau combattit la proposition : « Je m'élève contre cet avis, car l'amour-propre, qui se replie en tout sens, sans nous abandonner jamais, pourrait bien persuader un jour que le numéro 24 ne vaut pas les numéros 1 et 2. » L'abbé Maury, pour sauver quelques épaves du passé, proposa, conformément à l'usage suivi pour les anciennes généralités, de donner aux départements les noms de leurs chefs-lieux. C'était encore, paraît-il, trop accorder aux anciennes traditions ; l'amendement de Maury fut repoussé, parce qu'il favorisait (c'est l'argument présenté par Bureaux de Pusy et Target !) l'aristocratie des villes. On finit par s'entendre sur une dénomination moins abstraite qu'un simple chiffre, mais plus étrangère à l'histoire que les noms glorieux des villes. Si l'on excepte Paris et la Corse, qui gardèrent seuls leur appellation historique, on fit, pour les autres circonscriptions, table rase du passé ; soixante départements prirent le nom des fleuves et rivières qui les arrosent ; les chaînes de montagnes et la situation

1. Qu'on se rappelle la belle symétrie du projet : 81 départements de 324 lieues carrées, divisés en 9 districts de 36 lieues carrées, subdivisés eux-mêmes en 9 cantons de 4 lieues carrées. Vive l'égalité !

géographique (vg. départements du *Nord*, du *Jura*) fournirent le reste.

La Constituante, plus rétrograde qu'elle ne pensait, achevait ainsi l'œuvre de centralisation si vivement poussée par Richelieu. Désireuse de consommer l'unité nationale, elle oublia que la vie exige la variété des organes, et elle confondit l'unité avec l'uniformité. Amoureuse de la liberté, elle façonna aveuglément, à l'usage de tous les pouvoirs autoritaires de l'avenir, un instrument très puissant de despotisme administratif. Voulant prévenir ces empiétements néfastes, elle substitua des conseils élus aux anciens intendants, et crut faire merveille en remplaçant ainsi les représentants du pouvoir royal par les agents du peuple réunis en assemblées. Ces administrations électives n'aboutirent, nous l'avons constaté [1], qu'à une effroyable anarchie; cette anarchie provoqua, de la part du Premier Consul, cette formidable réaction centralisatrice qui se fit jour par la loi du 28 pluviôse an VIII. Les cadres naturels de la centralisation administrative, les départements, étaient tout préparés.

Pourquoi donc, dans le passé, les départements ont-ils été des organes centralistes ? Pourquoi le resteront-ils dans l'avenir, quels que soient les essais qu'on imagine dans le sens de la décentralisation, si on les laisse dans leur isolement ? On peut en apporter deux raisons principales.

La première raison, c'est que la division départementale, résultat du dépècement plus ou moins brutal des anciennes provinces, ne correspond presque jamais à des régions naturelles. Cette conséquence n'a rien qui puisse surprendre, après l'exposé, si sommaire qu'il ait été, du projet géométrique de la Constituante et de son exécution hâtive. C'est une déduction qu'on aurait pu tirer logiquement des principes mêmes qui présidèrent à la création des nouvelles circonscriptions. Les faits, d'ailleurs, la confirment rigoureusement. M. Foncin a ouvert une enquête sur ce point spécial de la topographie départementale, au quadruple point de vue de la géologie et de la géographie physique; — de l'ethno-

1. Cf. article précédent, *Études*, 5 octobre 1902, p. 17.

graphie et des divisions historiques; — des productions agricoles et industrielles, et des relations commerciales; — du groupement autour d'un centre prépondérant. Or, voici les conclusions[1] de cette enquête, qu'on peut dire intelligente et consciencieuse : sur 89 départements (en comptant l'Alsace-Lorraine), 30 sont plus ou moins homogènes, c'est-à-dire réalisent plus ou moins le type de région naturelle, qui suppose tout un ensemble de rapports communs, au quadruple point de vue indiqué plus haut. Leur valeur respective se répartit de la manière suivante : 6 départements sont vraiment homogènes (vg. le *Lot*); 13 le sont en grande partie (vg. l'*Indre-et-Loire*); 11 le sont médiocrement (vg. les *Côtes-du-Nord*). Les départements plus ou moins hétérogènes et incohérents, c'est-à-dire plus ou moins composés de pièces et de morceaux disparates, sont au nombre de 59; cela fait les deux tiers. On doit ranger dans cette catégorie l'*Aisne*, les *Alpes-Maritimes*, les *Ardennes*, l'*Ariège*, les *Bouches-du-Rhône*, la *Corrèze*, l'*Eure*, le *Finistère*, la *Haute-Garonne*, la *Meuse*, le *Nord*, l'*Orne*, le *Pas-de-Calais*, les *Basses-Pyrénées*, la *Seine-Inférieure*, le *Var*, l'*Yonne*, etc., etc.

La seconde raison qui plaide contre le maintien des départements, c'est leur faible superficie. Cette exiguïté n'a même fait qu'empirer depuis qu'ils sont institués, par suite de la rapidité croissante des communications. Un des motifs invoqués par les auteurs du projet pour légitimer une division aussi fragmentaire, était précisément la question des distances : « En divisant le royaume, disait le représentant Target, en plus de quatre-vingts parcelles, nous avons voulu que, de tous les points du département, on puisse arriver au centre de l'administration en une journée de voyage. » On doit dire aujourd'hui que « les départements retardent sur l'époque actuelle, à peu près autant que les coches et les diligences[2] ». Leur étroitesse les empêche d'être des foyers de vie assez intense pour rayonner au loin. N'ayant par là même qu'une faible force de résistance et ne disposant que de maigres ressources, ils deviennent quémandeurs et dociles

1. P. Foncin, *opere citato*, p. 22-27. On trouvera là les preuves de faits, qui appuient ces conclusions.
2. P. Foncin, *opere citato*, p. 22.

tributaires de l'État, et se montrent impuissants à tenir tête à ses envahissements. Qu'a-t-il fallu, en 1870, pour supprimer tous les conseils généraux? Un trait de plume, un simple décret d'un avocat improvisé dictateur. Quelle protestation efficace aurait pu sortir de ces assemblées sans autonomie? On n'avait pas compté en vain sur leur impuissance.

Le département est une circonscription artificielle et factice; il a été, aux mains de tous les gouvernements depuis un siècle, le complice de leur despotisme administratif. Il mérite donc de disparaître puisqu'il a été et restera toujours, par vice de constitution, le souple instrument des méfaits de la centralisation, dont il nous reste à établir le triste bilan.

II

En France, les citoyens parlent et délibèrent, mais ils n'administrent pas. Ils sont administrés par MM. les maires, sous-préfets, préfets et ministres : c'est l'état passif. Ce système de gouvernement a produit des effets malfaisants [1].

Le premier reproche qu'on doive adresser à la centralisation, c'est d'avoir nui à la prospérité matérielle du pays. La prétention, toujours plus encombrante qu'a l'État de tout faire aux lieu et place des citoyens, a nécessité la formation d'une véritable armée de fonctionnaires et de bureaucrates. Leur nombre a toujours été en augmentant : en 1850, on en comptait 118 000; on en compte aujourd'hui 416 000 [2]. C'est beaucoup trop pour la besogne qu'ils ont à faire; mais le gouvernement a tout avantage à les multiplier, car ils sont ses soutiens naturels et ses agents électoraux. Combien, nantis de sinécures relatives, vivent comme des parasites aux dépens des contribuables! En 1850, les fonctionnaires coûtaient à la France 255 millions; ils lui coûtent aujourd'hui

1. *La Quinzaine*, articles sur la décentralisation en 1895.

2. C'est bien pire encore dans les colonies; à Saïgon, par exemple, sur 44 000 Européens, on compte 22 000 fonctionnaires. (Cf. M. Rouire, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1898, p. 897 *sqq.*) L'auteur cite un exemple typique de centralisation dans une colonie française et de décentralisation dans une colonie anglaise.

720 millions[1]. Tous ces *budgétivores*, immobilisés et plus ou moins inutiles, serviraient bien mieux leur pays dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture. Chaque année, la recrue des bureaucrates fait, dans les forces vives de la nation, une saignée considérable qui anémie tout le corps social, car, sur 40 millions d'habitants, nous avons 1 fonctionnaire par 97 habitants. Une décentralisation bien organisée dans les provinces reconstituées, en rendant les Français à la gestion de leurs affaires, diminuerait, dans une proportion appréciable, le nombre des fonctionnaires salariés[2]. Nous pourrions alors soutenir la comparaison, sans désavantage, avec les autres nations, tandis qu'aujourd'hui : « là où nous avons 10 fonctionnaires, les Anglais en ont 1, les Allemands, les Autrichiens, les Belges, les Hollandais et les Italiens, 4[3] ».

Passe encore si la plupart des fonctionnaires faisaient de bonne besogne et si les grands travaux publics étaient exécutés avec plus de soin et d'économie par l'administration que par les particuliers ! Mais c'est un fait maintes fois reconnu et que partant il suffira de rappeler en courant, c'est un fait que les ouvrages, entrepris par des administrateurs officiels, coûtent ordinairement plus cher et sont moins soignés, parce que les agents de l'État font partie d'une collectivité, plus ou moins anonyme et irresponsable, qui n'est pas stimulée par l'aiguillon puissant de l'intérêt personnel[4].

Si du moins les affaires étaient discutées avec plus de compétence et terminées avec plus de célérité ! Mais c'est encore, en matière administrative, un lieu commun rebattu, d'affirmer que la nécessité de faire passer les affaires

1. « Les services publics coûtent, par habitant : en Suisse, 6 fr. 06; aux États-Unis, 8 fr. 08 ; en Angleterre, 10 fr. 33; en Hollande, 11 fr. 61 ; en Autriche, 14 fr. 03; en Belgique, 15 fr. 05; en Prusse, 15 fr. 07; en Italie, 19 fr. 75; en France, 24 fr. 07. » (P. Deschanel, *la Décentralisation*, p. 21.)

2. Cf. *infra*, p. 202, note 1.— Sans parler des fonctionnaires subalternes, je note en passant que la constitution de 24 provinces permettrait de supprimer 62 préfectures sur 86. Ce serait déjà une notable économie.

3. P. Deschanel, *la Décentralisation*, p. 21.

4. P. Leroy-Beaulieu, *l'État moderne et ses fonctions : les Travaux publics*.

d'intérêt local par la filière d'un grand nombre de bureaux entrave leur bonne et prompte expédition. Dupin le constatait déjà sous la Restauration : « Pourquoi cet éternel rouage d'avis, de devis, de procès-verbaux, de plans, d'estimations, de visites, d'envois et de renvois de pièces qui ne finissent pas, et dont le résultat est toujours que les travaux des communes reviennent beaucoup plus cher que si ces travaux avaient été faits en famille à prix débattu ? » Tout ou presque tout doit aller à Paris et en revenir, en faisant halte aux bureaux des ministères, de la préfecture et de la sous-préfecture. Napoléon III, désireux de porter remède à une organisation si dommageable aux intérêts de la province, disait en 1863 : « Comment comprendre que telle affaire communale, d'une importance secondaire et ne pouvant soulever aucune objection, exige une instruction de deux années au moins, grâce à l'intervention obligée de onze autorités différentes [1] ? »

Il est manifeste aussi qu'on est plus compétent, pour bien juger des affaires locales, de leur valeur toute relative aux circonstances de temps, de lieux et de personnes, dans la commune même ou le département que dans les bureaux de Paris, qui, pour voir les choses de haut, les voient par là même de loin et ne peuvent, à distance, en mesurer les véritables proportions. C'est un principe, en effet, que « si l'on peut gouverner de loin, l'on n'administre bien que de près » : le gouvernement est placé au sommet, parce que son horizon doit embrasser, dans toute leur ampleur, les questions d'intérêt national ; l'administration, au contraire, doit résider en province, parce que son horizon est borné aux questions d'intérêt local ou régional et aux menus détails des nécessités quotidiennes.

On l'a si bien senti que les décentralisateurs, qui ne sont pas favorables à une division territoriale plus vaste que le département, sont les premiers à dire qu'il faut du moins et

1. Napoléon III, *Lettre du 24 juin 1863*. Le remède apporté par l'empereur fut l'extension des attributions des conseils généraux et des conseils municipaux. Mais ce ne fut qu'un palliatif. (Cf. de Luçay, *la Lettre impériale du 24 juin 1863 et la Décentralisation*, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, septembre 1866.)

sans retard étendre largement les attributions des préfets et des sous-préfets. Actuellement, le préfet n'a presque aucune initiative et responsabilité personnelles : c'est un éclaireur qui doit renseigner le gouvernement; c'est un agent officiel qui doit pétrir la pâte électorale; c'est enfin « une simple courroie de transmission qui reçoit le mouvement et le communique [1] ».

M. Deschanel a dressé une liste interminable des questions administratives qu'on pourrait avantageusement transporter des ministres aux préfets ou aux sous-préfets [2]. On est vraiment ahuri du nombre prodigieux d'affaires qui ressortissent aux différents ministères. Voici quelques exemples pris non pas entre mille, mais on peut dire entre cent autres en restant au-dessous de la vérité. La création des bureaux de bienfaisance, la nomination et la révocation de leurs membres; la nomination d'un gardien de prison; l'octroi d'un congé à un médecin d'hospice d'aliénés; la suspension d'un maire ou d'un adjoint, fût-ce dans une commune de 17 habitants, comme la Tartre-Gaudran (Seine-et-Oise) ou d'une superficie de 89 hectares, comme Bressieux (Isère); l'approbation ou le rejet d'un nom de rue proposé par un conseil municipal; la suspension ou la révocation d'une société de secours mutuels; la concession d'un congé à un vérificateur des poids et mesures; la constitution d'un comité pour acheter et inspecter les livres des bibliothèques scolaires; la désignation des avocats et avoués dans les affaires locales d'expropriation pour cause d'utilité publique; la nomination d'un officier de sapeurs-pompiers, d'un commis des ponts et chaussées, d'un éclusier, d'un garde de navigation, d'un garde-pêche, etc., etc., voilà autant d'affaires minuscules, d'un intérêt purement local, qui sont classées comme affaires d'État et dont la décision, paraît-il, exige les lumières transcendantes de MM. les ministres, ou, si vous préférez, la grâce d'état... ministérielle !

En vérité, on reste confondu en présence de telles aber-

1. É. Faguet, *loco citato*, p. 50.

2. On trouvera cette liste dans *la Décentralisation*, 2e partie, p. 83-181, par P. Deschanel.

rations ! Il faudrait chercher longtemps, dans toute l'Europe, pour trouver des exemples de pareilles anomalies. On saisit là sur le vif, à l'œuvre, cette manie envahissante de l'État omnipotent et omniscient qui descend jusqu'aux détails infimes. Les ministres sont trop occupés pour jeter un regard, même superficiel, sur cet amas de minuties qui de tous les points de la France viennent aboutir et s'entasser au centre. Force leur est donc d'abandonner l'examen de ces innombrables requêtes à l'intelligence des bureaux, agents impersonnels, irresponsables, anonymes. Les ministres deviennent, dans l'espèce, des machines à signature, qui approuvent ou condamnent à l'aveuglette. Vraiment leur temps serait plus utilement employé à l'étude et à la gestion, déjà assez absorbantes, des intérêts généraux du pays : *De minimis non curat prætor*.

Transférer des ministères aux préfectures ou aux sous-préfectures le règlement de ces questions et autres semblables qui demandent, pour être résolues au mieux des intérêts de tous, à être examinées et tranchées sur place, ce serait déjà sans doute un notable progrès accompli dans le sens de la décentralisation. Mais cet élargissement des attributions préfectorales et sous-préfectorales, tout en relâchant les mailles du réseau administratif, ne réussira pas à infuser aux départements une vitalité véritable : l'expédition des affaires gagnerait en célérité et en compétence. Cependant les départements eux-mêmes, faute d'institutions autonomes et d'espace suffisant pour développer de grandes entreprises, continueraient, comme par le passé, à traîner une vie languissante : ils seraient toujours administrés au lieu de s'administrer eux-mêmes. Pour ce motif et d'autres dont l'énumération va suivre, il faut, si l'on veut sérieusement enrayer le mal commis par la centralisation, briser son instrument et son cadre naturels, la division départementale.

Malfaisante dans l'ordre des intérêts matériels, la centralisation est plus funeste encore à la grandeur morale du pays et à la formation de l'homme et du citoyen.

Le développement excessif de la centralisation administrative a tué, chez beaucoup de Français, l'esprit d'initiative.

Habitués à se reposer de tout sur l'État, qui devient une sorte de providence universelle, les citoyens ont négligé d'apprendre l'art de se conduire par eux-mêmes, trouvant plus commode de s'en remettre à des fonctionnaires salariés du soin d'affaires qui les touchent cependant de très près. Les générations ainsi façonnées n'acquièrent plus la virile habitude de l'effort personnel, source de tout progrès, et prennent peur de la responsabilité, fardeau salutaire qui fortifie ceux qui le portent avec courage. La centralisation a dégoûté les Français du *self-government*. Ailleurs, les citoyens remplissent gratuitement ou pour un léger subside un certain nombre de fonctions administratives [1]. Il y a là un double avantage social : c'est d'abord une économie pour le budget; de plus et surtout, cette participation d'un grand nombre de citoyens au maniement des affaires locales les prépare efficacement à la gestion des affaires publiques : c'est une pépinière féconde d'hommes politiques. Chez nous, trop de gens n'ont d'estime que pour ce qui est marqué à l'estampille du gouvernement. Aussi le fonctionnarisme est-il une carrière très encombrée : être assis sur un rond-de-cuir pendant six ou sept heures par jour, au milieu d'une atmosphère empestée, pour griffonner quelques paperasses, voilà l'idéal d'un trop grand nombre de jeunes gens forts et robustes [2] ! La bureaucratie ne sera

1. J. Ferrand, *les Institutions administratives en France et à l'étranger; les Peuples libres.* — On pourrait prendre, comme exemple significatif, l'organisation de la municipalité de Berlin qui comporte un très grand nombre de fonctions exercées gratuitement par les citoyens. (Cf. A. Cochin, *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1870 ; — H. de Ferron, *D'où vient le mal ? Où est le remède ?* 1890.)

2. Les familles devraient donc regarder la carrière de bureaucrate comme un *pis aller*. C'est la conclusion d'un spirituel et récent article de M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères. En voici un court extrait : « Il faut que la jeunesse française sache le comprendre : il est indigne d'elle de borner ses ambitions à ces métiers sédentaires. Les parents devraient se faire un cas de conscience d'enfermer pour la vie, dans l'atmosphère empuantée d'un bureau, la nature vigoureuse et saine que leurs soins ont formée. Ces hercules à larges épaules et à barbe noire, devenus frileux et courbés dès la trentaine, sous l'abat-jour vert, font pitié. En tout cas, l'État se doit à lui-même de rejeter loin de ses services ceux qu'une indolence native ou une puérile appréhension des risques de la vie lui amènent. Les emplois de cette nature dont il dispose, qu'il les réserve pour ceux qui ont accompli le service militaire, qui se sont rengagés, qui ont été officiers ou sous-officiers. Le rond-de-cuir sera respectable quand il sera la fin natu-

jamais une école d'endurance et de virilité où se forment des hommes énergiques et dévoués ; on y fait trop souvent l'apprentissage de la servilité et de l'insignifiance. Le bon fonctionnaire ressemble à une monnaie dont l'effigie a perdu tout relief : c'est une personnalité effacée.

Cependant il faut, dans un pays libre, un débouché à l'activité du citoyen. Les Français, ne trouvant pas à la dépenser dans les affaires locales et régionales, puisqu'ils ne sont pas admis à les administrer, se sont rués, avec leur *furia* coutumière, sur les questions de politique générale. A cause de l'immense diffusion de la presse, dont le flux se fait sentir jusque dans les moindres bourgs, les habitants des campagnes lisent leur journal comme les ouvriers des villes. L'on arrive par ce moyen à répandre au loin une instruction frelatée, superficielle, verbale. Chacun retient un certain nombre de phrases et les sert dans les discussions qui s'élèvent à la sortie des ateliers, dans les estaminets, ou bien les jours de foire et les dimanches, sur le modeste *forum* des plus humbles communes, je veux dire la place de la mairie. C'est du *psittacisme* politique. Ces discussions stériles sur des sujets que leur complexité et leur généralité met au-dessus de la compétence des orateurs de carrefours ou de cabarets, dégénèrent en âpres ressentiments. « On s'occupe, en province, de politique générale beaucoup plus que d'affaires locales, et, par suite, l'activité se porte sur des questions de noms propres. Elle est très vive, mais, d'une part, elle est très générale quant aux questions, et étroitement et dangereusement individuelle quant aux hommes. Entre les deux, c'est l'affaire locale ou générale qu'il vaudrait mieux qui fût l'objet des préoccupations, lesquelles seraient des études au lieu d'être des discussions, des ressentiments et des colères [1]. » Mais cette surexcitation passionnée n'est pas plus la vie normale pour une nation, que l'agitation fébrile n'est la santé pour un individu.

C'est l'une des grandes erreurs de l'esprit révolutionnaire d'avoir mis au premier plan la liberté politique pour rejeter

relle de la culotte de peau. » Cet article forme l'un des chapitres de l'ouvrage intitulé *Choix d'une carrière*.

1. É. Faguet, *loco citato*, p. 53.

au second ou supprimer complètement les libertés primordiales, les seules absolument nécessaires : les libertés civiles. C'était donner aux citoyens français l'ombre pour la proie, car la liberté politique ne vaut que comme garantie de la liberté civile [1]. On a berné agréablement le peuple crédule en lui répétant sur tous les tons qu'il était souverain. Quelle duperie! Les électeurs étant au nombre d'environ 11 millions [2], chaque électeur, en nommant tous les quatre ans un député, exerce un onze millionième de la souveraineté populaire [3]. Pendant que la nation se contentait de cette participation infinitésimale et indirecte au pouvoir politique, l'État accaparait à son profit les libertés et les droits civils des citoyens mis en tutelle : le droit de tester est étranglé [4]; le droit d'association [5], étroitement ligotté pendant un siècle, vient d'être concédé avec des restrictions odieuses qui établissent, parmi des citoyens tous égaux devant la loi, des catégories de suspects; la liberté d'enseignement, refusée pendant un demi-siècle, puis parcimonieusement accordée, est actuellement expirante [6]; le droit primordial de tendre à

1. « L'essentiel de la liberté, a dit justement M. Ém. Ollivier, n'est pas la liberté politique, *simple garantie*, le plus souvent nécessaire, parfois inutile ou dangereuse; c'est la liberté sociale et civile, dont aucun parti ne paraît avoir souci. »

2. Exactement, d'après le recensement des dernières élections, 10 987 500 inscrits.

3. « L'Angleterre — non compris l'Écosse et l'Irlande — compte plus de 300 000 citoyens occupés au service du pays dans les paroisses, les comtés, les districts de route, d'hygiène, etc. La population de la France est très supérieure à celle de l'Angleterre proprement dite; or, au lieu de 300 000 citoyens qui administrent, nous en avons 36 000, un par commune, et qui succombe sous le faix. (Cf. Le Berquier, *le Corps municipal*.) 14 à 18 conseillers municipaux en moyenne *délibèrent* quatre fois par an pendant quelques heures; 35 conseillers généraux en moyenne *délibèrent* deux fois par an pendant quelques jours; et les 4 à 7 membres de la commission départementale *délibèrent* pendant quelques heures chaque mois. Et c'est tout! Car il ne faut pas parler, n'est-ce pas? des conseillers d'arrondissement. *Et voilà, dans une grande république, tout l'organisme du « self-government »!* Et la population presque entière n'a d'autre occasion ni d'autre moyen de participer à ses affaires que de mettre tous les quatre ou tous les six ans un bulletin dans l'urne! » (P. Deschanel, *la Décentralisation*, p. 19-21. — Cf. Leroy-Beaulieu, *l'Administration locale en France et en Angleterre*.)

4. G. Albert, *la Liberté de tester*. (Cf. dans la *Bibliothèque de la paix sociale*, l'*Enquête sur l'application des lois de succession*.)

5. H. Prélot, *Études*, juillet et août 1893.

6. De Mun, *la Loi des suspects*.

la perfection morale est indignement foulé aux pieds par la loi du 1er juillet 1901 ; le droit d'administrer les affaires locales est méconnu. Faut-il s'étonner qu'après cent ans d'une telle formation, j'entends d'une telle compression, on ne voie surgir qu'exceptionnellement des hommes capables de bien administrer la chose publique (*rem publicam*) ? Il nous manque des écoles préparatoires à la vie politique, c'est-à-dire des assemblées régionales autonomes, où l'on puisse, dans une sphère restreinte, s'initier au maniement des affaires. A la place d'hommes politiques on voit pulluler de toutes parts des *politiciens*. Race vile et famélique, prête à parler sur toutes les questions avec une faconde intarissable et une égale incompétence, multipliant les interpellations oiseuses et entravant par suite la confection des lois utiles. C'est la plaie du *parlementarisme*, dont nous souffrons à en mourir. Nous venons d'indiquer le remède le plus efficace : c'est de préparer, de longue main, dans l'administration provinciale bien organisée, un ensemble de citoyens rompus aux affaires d'intérêt local et régional, qui pourront, après cet indispensable apprentissage, aborder avec compétence les questions d'intérêt général. Alors seulement les séances de la Chambre ne seront plus, ce qu'elles sont trop souvent, de vaines parades oratoires, quand elles ne dégénèrent pas en foires tapageuses : on dirait vraiment parfois, à entendre les cris harmonieux qui se croisent, qu'on se trouve dans une ménagerie politique.

Les gouvernés ne sont pas seuls à pâtir de la centralisation. Cette arme dangereuse se retourne aussi contre les gouvernements qui en abusent[1]. L'autorité, ayant la préten-

1. « A l'étranger, la commune et la province sont des foyers de vie, d'efforts, d'agitation saine ; on y lutte, on s'y concerte, on s'y passionne à propos des questions et des magistratures locales, de l'impôt, de l'instruction, de l'assistance, de l'hygiène, des travaux publics ; mais, grâce à ces *dérivatifs*, les affaires de l'État sont soustraites, au moins dans une certaine mesure, à la controverse universelle, à l'emportement, et traitées en général avec plus de maturité. Chez nous, la commune, le département, et encore plus le canton et l'arrondissement, inertes, dépourvus de puissance éducative, laissent chacun indifférent; mais chacun discute la forme du gouvernement et le gouvernement lui-même ; chacun est républicain, bonapartiste,

tion de tout faire, est rendue responsable de tout. On fait naturellement remonter jusqu'au sommet de la hiérarchie l'odieux des fautes commises par ses moindres agents, parce qu'on sait que le mouvement et la direction imprimés à l'immense machine administrative partent du pouvoir central. C'est châtiment mérité. Pourquoi, en effet, l'État assume-t-il des tâches innombrables, au-dessus de ses forces, nécessairement plus ou moins mal remplies ? C'est, de gaieté de cœur, se créer des adversaires et recruter soi-même l'armée de la révolution qui se grossit de tous les mécontents. Quand le mécontentement est monté à l'état aigu, une simple étincelle suffit pour qu'il fasse explosion au dehors. Que Paris prenne la tête du mouvement et renverse le gouvernement, avec lui succombe l'administration. Tous les fils administratifs étant concentrés anormalement dans la capitale, il a suffi de frapper un grand coup au centre pour désorganiser tout l'appareil. N'est-ce pas l'une des causes qui explique la périodicité de nos révolutions politiques ?

Pour ne pas allonger outre mesure la liste des méfaits de la centralisation, n'en signalons plus qu'un : c'est elle qui a frayé la voie au socialisme. En poussant de plus en plus dans le sens de la centralisation, le collectivisme arrivera, sans trop de heurt, à la réalisation, du moins partielle, de son rêve malfaisant. Autant de progrès matériels : trains rapides, cyclisme, télégraphe, téléphone, autant d'instruments de la centralisation, qui conspirent avec elle et pour elle. L'État omnipotent concentre déjà en sa main tous les rouages de l'administration. Ce n'est pas encore assez pour son appétit dévorant. Il parle déjà d'acheter les chemins de fer ; et, en attendant qu'il se constitue le pourvoyeur unique de tous nos besoins physiques, il s'apprête à supprimer les misérables restes de la loi Falloux.

La bourgeoisie, très conservatrice de sa bourse et de sa vie, commence à trembler en voyant les progrès du socialisme, parti actif et remuant, guidé par des meneurs sans scrupule. C'est la grande menace de l'avenir ; c'est le gros point noir qui va s'élargissant à l'horizon troublé du vingtième

orléaniste. » (Ferrand, *les Institutions administratives en France et à l'étranger.*)

siècle. Or, la crainte est le commencement de la sagesse. Peut-être que le peuple français, qui depuis trop longtemps s'en remet, pour la gestion de ses affaires les plus vitales, au bon plaisir d'une administration lente, compliquée, routinière, coûteuse, va enfin, par peur du spectre socialiste, secouer sa nonchalance et accepter, fût-ce en rechignant, le remède, amer pour lui après une si longue désuétude d'initiative personnelle, mais seul vraiment salutaire, d'une large décentralisation. Nous verrons, dans un prochain et dernier article, comment elle doit être organisée pour remédier efficacement aux langueurs du corps social.

Gaston SORTAIS.

UNE GRANDE AMIE

DES COMMUNAUTÉS ENSEIGNANTES

I

« Je lui demandois un jour, raconte Mlle d'Aumale parlant de Mme de Maintenon, si elle n'avoit jamais eu envie d'être religieuse. Elle me dit que non; mais que, si elle l'avoit été, ç'auroit été dame de Saint-Louis, afin de pouvoir *instruire.* »

Ainsi donc, l'une des ambitions de l'illustre marquise qui fut trente ans presque reine de France, eût été de devenir religieuse enseignante. Une de ses premières grandes œuvres, en prenant auprès de Louis XIV la place que l'on sait, fut la création de l'Institut de Saint-Louis, pour l'éducation des jeunes filles nobles et pauvres; et, vers la fin de sa vie, elle se faisait gloire d'avoir toujours « aimé et respecté l'état religieux »; imitant en cela le zèle et secondant les vues de Louis le Grand, pendant le règne duquel les maisons religieuses avaient comme pullulé dans les murs de la capitale. De 1610 à 1700, il s'en était fondé, à Paris, *cent douze* nouvelles[1]; si bien que l'on pourrait dire de Louis XIV ce que le bon Joinville disait de son incomparable aïeul : « Comme l'escrivain qui a fait son livre l'enlumine d'or et d'azur, ainsi enlumina le saint Roi son royaulme de tant de belles Abbayes et Maisons-Dieu. »

Du respect et de l'amour que témoignait aux ordres religieux celle que le pape Alexandre VIII nommait sa « très chère fille en Jésus-Christ, la noble Madame de Maintenon », les preuves abondent dans l'intéressant *Mémoire* de sa secrétaire et confidente, Mlle Jeanne d'Aumale; *Mémoire* qui vient d'être publié par M. le comte d'Haussonville[2].

1. Germain Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris*, édition de 1706, t. II, p. 296.

2. *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, publiés par le comte d'Haussonville et G. Hanotaux, de l'Académie française. *Mémoire et Lettres inédites* de Mlle d'Aumale. Paris, Calmann-Lévy. In-8 de CI-300 pages. Prix : 7 fr. 50.

De ce *Mémoire*, La Beaumelle, l'étrange éditeur des *Lettres* de Mme de Maintenon, avait acheté une copie et y avait fourragé pour son histoire de la marquise. C'était en 1752; Mlle d'Aumale vivait encore; elle avait alors soixante-dix ans. Justement indignée des emprunts que La Beaumelle s'était permis sans son aveu, elle prit d'énergiques mesures pour que son manuscrit lui fût rendu. Fort heureusement, le manuscrit a été sauvé. Avec une loyauté et une critique toutes différentes de celles du sieur Angliviel, MM. Lavallée et Geoffroy y ont puisé des documents; mais il n'a jamais été publié *in extenso*. Après avoir lu les *Lettres* — les vraies lettres — de la fondatrice de Saint-Cyr, il faut, si on veut la bien connaître, lire ces pages curieuses, écrites par son ancienne élève et amie, qui excellait, dit-elle, « aussi bien à faire du riz qu'à jouer du clavecin », et dont la main, l'esprit, le cœur, étaient tout au service de sa grande bienfaitrice et maîtresse.

Mlle d'Aumale avait, suivant sa pittoresque expression, quatre dévotions : « La sainte Vierge, le Roi, Mme de Maintenon et Saint-Cyr. » Pendant dix ans, elle ne quitta pour ainsi dire pas une minute Mme de Maintenon; elle vivait sans bruit à son ombre, dans les splendeurs de Versailles, de Fontainebleau, de Marly; ne se mêlant ni aux intrigues ni aux plaisirs de la cour. C'était le dévouement discret, la piété souriante et enjouée. Elle n'avait qu'un défaut, commun à plusieurs personnages de l'un et l'autre sexe, la poltronnerie; Mme de Maintenon l'appelait « un lièvre »; quand le ciel était à l'orage, elle ne comptait point sur le secours, douteux alors, de sa chère secrétaire, pas même pour le moindre billet; mais, en temps ordinaire, Mlle d'Aumale écrivait jusqu'à vingt lettres dans un jour, en son nom, sous sa dictée; parfois même au nom et sous la dictée du roi.

Elle en écrivait aussi pour son propre compte, où, d'une façon charmante et d'une plume alerte, elle traduisait sa « dévotion » pour le roi et pour *Madame*. M. le comte d'Haussonville publie une quinzaine de ces lettres à la suite du *Mémoire*, auquel il joint une Introduction, sorte de cadre vivant, dans lequel, avec sa science historique de l'ancienne France, avec la franchise de son style, il met en belle lumière

cette figure modeste, que Saint-Simon n'a pas daigné apercevoir, que Dangeau signale trois fois tout au plus, et dont Mme de Maintenon ne craignait pas d'affirmer : « Elle est de plus grande naissance que moi. »

Parmi les emplois que Mme de Maintenon lui confia, il faut mettre en première ligne celui d'éducatrice en son lieu et place et sous sa haute direction ; n'ayant rien tant à cœur, après le salut du roi, que l'éducation des jeunes filles de France. De là venait son zèle pour la Maison et les religieuses de Saint-Cyr, dont, par spéciale autorisation du pape, elle était *supérieure laïque.* La communauté des Dames de Saint-Louis avait bien une supérieure nommée à l'élection pour trois ans ; mais une commission, formée par l'évêque de Chartres, Mgr Godet des Marais, approuvée par le pape, avait décerné à Mme de Maintenon le titre de supérieure spirituelle, — situation unique, remarque avec raison M. d'Haussonville ; mais qui était autre chose qu'une glorieuse et vaine sinécure. La noble dame en exerçait les fonctions jusqu'aux moindres détails, allant même surveiller à la cuisine le bouillon des malades, et, comme elle l'écrit, « s'abîmant dans les marmites » ; mais elle s'occupait avant tout de la formation intellectuelle et morale des élèves ; unissant à l'idée très élevée qu'elle se faisait de cette œuvre par excellence, le désir hautement avoué que Saint-Cyr devînt la maison modèle et une façon d'école normale pour les autres communautés enseignantes : « Il y a, disait-elle, dans l'Institut de Saint-Louis, de quoi renouveler dans tout le royaume la perfection du christianisme. »

On a voulu, dernièrement, faire de Mme de Maintenon une avocate de l'enseignement par les laïques ; peut-être même des lycées de filles, dont la seule idée eût révolté sa religion et sa haute raison. Ce serait lui faire une injure aussi grave que gratuite. Toutefois nous ne saurions ignorer une lettre écrite par elle en 1715 au curé de Saint-Sulpice[1], où elle manifeste une certaine préférence pour les *communautés séculières* « plus utiles et moins à charge que les couvens ».

1. Geoffroy, t. II, p. 364. Lettre publiée par *le Correspondant*, décembre 1859.

Entend-elle déclarer par là son estime pour la communauté séculière de Saint-Sulpice, ou s'agit-il de communautés séculières destinées à l'éducation des filles? Dans ce dernier cas, il y a belle apparence que Mme de Maintenon veut mettre la communauté, dont elle est supérieure séculière et laïque, au-dessus des couvents dont l'entretien absorbait une notable partie de ses revenus. Saint-Cyr et la communauté des Dames de Saint-Louis, voilà pour elle l'idéal d'une communauté enseignante; puisqu'elle était capable de « renouveler la perfection du christianisme ».

Oui, du christianisme; car le but où visait sa direction, sa protection, sa vigilante affection pour Saint-Cyr et pour les autres couvents qui furent l'objet de ses soins, c'était d'abord de façonner des chrétiennes fortes dans la foi. Aussi bien, en lisant certaines de ses Lettres, croirait-on souvent entendre une Jeanne-Françoise de Chantal, une Jeanne de Lestonnac, une Alix Le Clerc, ou quelque autre grande religieuse éducatrice du dix-septième siècle. Un jour qu'elle chargeait Mlle d'Aumale d'aller la remplacer parmi les élèves pensionnaires d'une abbaye qu'elle affectionnait, elle lui remit une note dont voici le début : « Il faut, Mademoiselle, vous servir, en cette occasion que Dieu vous présente de travailler pour sa gloire, de toute la piété et de toute la raison qu'il vous a données et employer utilement, pour le bien de la maison où vous allez, la capacité et les talents dont vous êtes remplie. »

Qu'on parcoure ses *Conseils aux demoiselles*, ses *Lettres sur l'éducation des filles*, ses *Avis sur les classes*, on y retrouvera partout les marques de cette « solidité » dont Louis XIV faisait si grand cas, et l'énergique vouloir de travailler, par l'éducation, « pour la gloire de Dieu ». Aider les communautés, les religieuses enseignantes à remplir cette mission en vue de renouveler « la perfection du christianisme » dans le royaume, voilà son intime souhait qui éclate dans les fortes pages sorties de sa plume et illuminées de son ferme bon sens. Le calomniateur Saint-Simon lui décoche quelque part l'injure « d'abbesse universelle », et l'accuse de gaspiller tout son temps — lui qui employait si vertueusement le sien — à la direction de « mille couvents ». Mille, c'est beaucoup et c'eût été trop. Les mille couvents auxquels s'in-

téressait plus directement la marquise, outre la Maison de Saint-Cyr, se réduisaient à deux : Gomerfontaine et Bizy, dont les abbesses étaient d'anciennes élèves de Saint-Cyr. Car il est à noter que la supérieure spirituelle et temporelle des Dames de Saint-Louis distribuait généreusement aux autres couvents la double aumône des rentes qu'elle tenait du roi et des sujets formés à son école. « On me demande partout des demoiselles, écrivait-elle un jour avec une légitime fierté. Nous en avons qui veulent être *Capucines* et Filles de l'*Ave-Maria*; d'autres, *Carmélites*. Sainte-Thérèse s'empare de nos filles. Menons-les à Dieu, n'importe comment. »

Elle ne regrettait rien et n'épargnait rien de ce qu'elle pouvait donner à Dieu, dès là surtout qu'il s'agissait de l'*instruction* chrétienne. L'instruction, avouait-elle plaisamment, c'était « son fort »; et Mlle d'Aumale raconte à ce propos cette piquante anecdote. Le comte d'Aubigné, frère de la fondatrice, amena un jour à Saint-Cyr le P. Bourdaloue qui devait y prêcher; mais avant de partir, il lui avait recommandé de faire un copieux dîner, comme s'il se fût agi de traverser un pays désert :

« Au moins, mon Père, dînez bien; car Saint-Cyr est la maison de Dieu ; on n'y boit, ni on n'y mange.

— Il est vrai, dit Mme de Maintenon, que nous sommes sur ce pied-là. Mais on ne peut faire toutes sortes de bien, ajouta-t-elle en riant; *notre fort est l'instruction*, et notre faible est l'hospitalité. »

Parmi les poèmes qui furent le plus goûtés à la cour, en 1712, il y en eut un du vieux secrétaire de l'Académie, Régnier-Desmarais, où, malgré ses quatre-vingts ans bien comptés, il louait, en vers jeunes et alertes, l'éducation et l'instruction données à Saint-Cyr; Mlle d'Aumale n'a eu garde d'oublier cette tirade où le poète félicite le roi d'avoir ouvert ce saint et savant asile aux enfants nobles et pauvres :

... Dans le superbe enclos où ta bonté les place,
Sous de sages regards, loin des yeux des humains,
Tu les fais élever par de savantes mains;
Là, chaque jour s'exerce à quelque tâche aisée
La belle et jeune troupe en classes divisée;

On prend soin d'y former les cœurs et les esprits,
Et pour chaque leçon on propose des prix.

Saint-Cyr était sans doute au premier rang dans les sollicitudes de Mme de Maintenon. Mais combien d'autres communautés enseignantes attirèrent son attention et eurent part à ses largesses. A Gomerfontaine, elle donna, « tant en présents qu'en pensions, environ 40 000 livres en peu d'années », et elle y envoya durant quelques mois plusieurs demoiselles de Saint-Cyr, pour y établir les meilleures méthodes et usages d'éducation.

Au bourg même de Saint-Cyr, il y avait un couvent de Bénédictines appelé Notre-Dame-des-Anges. La supérieure *laïque* des Dames de Saint-Louis ne négligeait point ce pensionnat, où elle faisait « élever et instruire » une jeune Irlandaise. Pendant trente-huit ans, elle soutint les Bénédictines de Moret; et elle-même racontait, en 1715, à Mme de Caylus, qu'à ses aumônes « considérables » pour ces religieuses, le cardinal de Rohan ajoutait, « avec une grande exactitude, 500 francs ou environ, à toutes les communions du Roi ».

Ancienne élève des Ursulines de Niort et de Paris, elle soutenait, de ses dons et de l'argent du roi, les Ursulines de Mantes, et « bien d'autres », écrit Mlle d'Aumale. Détail curieux souligné par sa secrétaire, la jeune Françoise d'Aubigné n'avait pu payer sa pension aux Ursulines de Niort et « elle étoit encore due quand Mme de Maintenon se trouva en faveur. Elle l'a bien payée depuis. »

Outre les communautés enseignantes pour les filles, son efficace protection s'étendait aux maisons d'éducation pour le clergé. « Elle a établi et soutenu, dit Mlle d'Aumale, bien des séminaires où elle avoit toujours beaucoup de gentilshommes qu'elle faisoit élever. »

Glanés çà et là dans le *Mémoire*, ces quelques traits suffisent à démontrer quel intérêt celle qui s'intitulait modestement « une personne en crédit » témoignait aux œuvres d'enseignement chrétien, contre lesquelles s'acharnent tous les ennemis de Dieu et de notre pays.

II

Le *Mémoire*, qui n'était point destiné à la publicité, mais écrit pour les seules Dames de Saint-Cyr, devient, par sa naïveté et sa simplicité mêmes, une belle apologie de Mme de Maintenon, calomniée soit par la haine rancunière, soit par la jalousie, soit par l'ignorance lettrée. C'est un miroir où se reflètent, sans apprêt ni effort, sa vie, ses nobles vues, son esprit de foi, sa soumission à l'Église. On en trouve, dans des études mieux ordonnées, des exemples choisis avec des anecdotes connues. Ici, dans le pêle-mêle de ces souvenirs, les anecdotes s'étalent et sourient à la manière des fleurs au milieu des broussailles, mais elles n'en ont que plus de fraîcheur. On nous permettra d'en arranger quelques-unes en gerbe ; un peu comme l'a fait M. d'Haussonville pour les belles pages de son Introduction.

Ailleurs, on s'occupe surtout de l'action que la marquise exerça sur la politique et de son influence à la cour, influence et action que les esprits forts de toute couleur s'accordent à déclarer désastreuses ; mais auxquelles désormais, selon l'heureuse expression de M. d'Haussonville, « ceux qui savent les choses rendent volontiers justice ». On s'étend à plaisir sur son mérite d'écrivain et d'épistolière ; mais ses actes de vertus journalières, de piété ou de dévotion catholique intéressent médiocrement les critiques et les gens de lettres. Ces choses-là, pour eux, ce sont des vétilles et de la bigoterie ; ou, comme ils parlent à présent, sans savoir bien au juste ce qu'ils disent, c'est du *mysticisme*, et ils passent outre. La moindre historiette scandaleuse ferait mieux leur affaire. Mlle d'Aumale, Dieu merci, n'est point de l'école de Tallemant des Réaux ; ce qu'elle raconte repose l'âme et montre sous un jour qui repose le regard du croyant les éblouissantes splendeurs de Versailles ou de Fontainebleau. Parfois même, en feuilletant le *Mémoire*, on serait tenté de trouver exacte la moitié d'une phrase de Louis XIV : « Madame, c'est une sainte ; elle a toutes les perfections avec beaucoup d'esprit, et moi je n'en ai point. »

Petite-fille du farouche huguenot Agrippa et fervente

huguenote elle-même, la jeune Françoise d'Aubigné s'était convertie sincèrement, grâce à la patiente charité des bonnes religieuses ursulines; elle se fit catholique sérieusement et *solidement*, suivant son habitude en tout; puis elle entra comme de plain-pied dans les pratiques de la foi romaine, sans en excepter l'esprit de pénitence. Madame « racontoit un jour que, dans sa jeunesse, étant dans un couvent, — selon toute apparence, chez les Ursulines de la rue Saint-Jacques, — elle voulut, un carême, se priver de tous les desserts qu'on lui donnoit et ne les manger qu'à Pâques avec ses amies qui les gardoient comme elle. Le jour de Pâques étant venu, elle dit en elle-même : « Est-il possible « que ces bagatelles dont je me suis privée soient présente-« ment si mal employées, en les mangeant avec mes amies? » Aussitôt elle alla les distribuer à toutes celles qu'elle aimoit le moins. »

Plus tard, elle montra son respect pour les lois de l'abstinence, avec un sentiment de chrétienne fierté, au milieu de la compagnie peu édifiante qui fréquentait chez le *bohème* Scarron : « Elle a raconté bien des fois qu'à la table de monsieur Scarron, elle sentit en elle-même une grande complaisance de ce que tous ceux qui y étoient, mangeoient de la viande en carême par libertinage, et que cela ne l'empêchoit pas de faire le sien avec exactitude, ne mangeant que du hareng, du beurre et de la salade : cela, au milieu des sauces et des ragoûts qu'ils faisoient et *que je leur faisois*, disoit-elle, *moi-même.* »

Notons tout de suite que, quand elle se fut retirée à Saint-Cyr, après la mort du roi, elle renonça, non seulement aux vanités de toilette comme « pâtes pour les mains et essence pour les cheveux », mais aussi au chocolat qu'elle aimait fort, « pour ne pas introduire à Saint-Cyr cette délicatesse ». La marquise de Sévigné aurait-elle eu le courage de cette privation ?

Veut-on savoir l'ordre habituel des journées de Mme de Maintenon à la cour ? En voici du moins quelques points invariables : « Elle se levoit ordinairement entre six et sept heures, et alloit aussitôt à la messe » ; elle communiait trois ou quatre fois la semaine, ne se confessant, ajoute le *Mé-*

moire, « que tous les huit jours »; ce qui était presque une merveille à une époque où sévissait le jansénisme. « Pendant qu'elle s'habilloit, elle faisoit lire dans le *Nouveau Testament*, ou l'*Imitation*, ou le *Bréviaire.* » Vers les cinq heures du soir, après tout le tracas de la journée, elle « prioit Dieu et faisoit lire comme le matin ». Vers dix heures, avant de se coucher, elle se livrait à un long examen de ses actions et de ses fautes, qu'elle notait avec soin et détail ; chaque mois elle envoyait ce compte de conscience à l'évêque de Chartres, son directeur ; puis, après la mort de Mgr Godet des Marais, au curé de Saint-Sulpice, M. de la Chétardie. Le P. Bourdaloue avait décliné cette charge, ne pouvant, dit-il, lui accorder qu'un jour tous les six mois, réponse qui ressemblait bien à une fin de non-recevoir.

Même dans le train de vie de la cour, elle « faisoit autant qu'elle le pouvoit un jour de retraite tous les mois ». Plus tard, à Saint-Cyr, « elle fit exactement la retraite de tous les mois, et lisoit ce jour-là la *Préparation à la mort*, de monsieur Bossuet, évêque de Meaux » ; assistant chaque matin à la messe, en dépit des médecins, même de M. Fagon, car « jamais aucune fièvre ne l'a empêchée d'aller à la messe ; elle s'y faisoit porter quand elle ne pouvoit y aller ».

Le saint Sacrement était sa force et sa joie ; aux jours de grand deuil pour elle ou pour la France, elle se retirait pour prier dans une petite tribune que le roi lui avait fait construire. Bien loin de contrarier cette dévotion à la sainte eucharistie, Louis XIV en donnait l'exemple, et nous voyons dans les *Mémoires* des Dames de Saint-Louis que le roi, la veille de son départ pour la campagne de Mons, étant venu à Saint-Cyr dire adieu à Mme de Maintenon, « ils furent deux heures ensemble dont la plus grande partie se passa devant le saint Sacrement ».

Pour témoigner son respect au mystère de l'autel, la marquise fournissait les objets du culte aux églises pauvres, faisant faire « quantité d'ornements et de linge pour les pauvres églises, à qui elle donnoit des calices et des ciboires quand elles en manquoient ». Dans un voyage à Barèges, elle avait obtenu « la permission de se faire ouvrir les tabernacles, pour donner des ciboires d'argent où il n'y en avoit pas ».

Mlle d'Aumale, insiste en ces termes sur les lectures de piété de *Madame* : « Ses lectures étoient toujours dans le *Nouveau Testament*, l'*Imitation*, le *Bréviaire*, les *Instructions* de M. l'évêque de Chartres pour sa conduite, et les *Psaumes*; c'est ce qu'elle goûtoit le plus et dont elle ne s'est jamais lassée. » M. d'Haussonville reproduit également une liste des ouvrages qu'on devait lire, par son ordre, dans la Communauté de Saint-Cyr. C'était l'*Évangile*, l'*Imitation*, les *Soliloques* de saint Augustin, l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, le *Guide des pécheurs* du dominicain Louis de Grenade, et *la Perfection chrétienne* du jésuite Alphonse Rodriguez.

Telle était la littérature de cette grande dame, maîtresse en l'art d'écrire; à quoi il faut naturellement joindre les vers harmonieux de Racine, composés sur sa demande ou à son inspiration, et qui possédaient, comme l'*Imitation*, le secret de lui mettre l'âme tout en joie : « Elle me fit chanter un jour, dit Mlle d'Aumale, un cantique de Saint-Cyr qui est de M. Racine et qui commence par ces paroles : *Quel charme vainqueur du monde*; et quand je fus à celles-ci :

O Sagesse, ta parole
Fit éclore l'univers,

elle parut dans l'admiration, jeta quelques larmes et me le fit recommencer parce qu'il la mettoit en dévotion. Toutes les fois qu'elle entendoit chanter le trio d'*Esther* :

Ah ! qui peut avec Lui partager notre amour ?

elle étoit toute prête de faire l'oraison. »

Lorqu'elle était encore à la cour, elle sentait quelque plaisir et une arrière-pensée d'orgueil familial à la lecture de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné; mais on voit dans une lettre qu'elle adresse, en mars 1716, à Mme du Pérou, supérieure de Saint-Cyr, qu'elle défend d'introduire dans la maison le livre de son grand-père, à cause de « la passion qui règne partout pour le huguenotisme... C'est un grand in-folio dont je n'ai que faire. »

Les meilleures prières à son goût étaient les plus communes, et d'abord le *Pater*. Quant à l'*Ave Maria* et au cha-

pelet, voici une anecdote recueillie par sa secrétaire : « On lui dit que les jansénistes défendoient ou n'approuvoient pas le chapelet. Elle me dit : « Je n'ai pas accoutumé d'en porter « un dans ma poche ; donnez-m'en un, que je montre l'exemple « aux timides. » Louis XIV n'était point de ces timides ; il portait bonnement son chapelet dans sa poche, comme un bourgeois de son royaume. On en voit la preuve dans un touchant passage du *Mémoire*, à propos de la dernière maladie du vieux roi. Madame était près du lit ; le roi « lui demanda ses poches et chercha lui-même ce qu'il y avoit à ôter ; et, trouvant son chapelet, il le donna à Mme de Maintenon, lui disant en souriant : *Ce n'est pas comme relique, mais pour souvenir.* »

Louis XIV, on le sait par Saint-Simon lui-même, avait dans ses appartements privés un ou plusieurs crucifix ; Mme de Maintenon témoignait aussi un respect singulier à l'image du Sauveur en croix ; c'est là qu'elle trouvait, disait-elle, sa consolation, en baisant « humblement les pieds de mon Seigneur ». On lit ailleurs, dans les lettres de Mme Dunoyer, gouvernante de la duchesse de Bourgogne, que sa plus belle parure était « une croix de quatre diamants pendue à son col ; qui est la seule chose à qui on ait donné son nom ».

Les rêveries du quiétisme envahirent, on s'en souvient, les murs de Saint-Cyr, à telles enseignes que les plus jeunes pensionnaires, les sœurs converses, les servantes raffolaient du « pur amour et de la sainte indifférence ». M. Bossuet dut y venir faire des conférences dont la vigueur éteignit ce beau feu. Après Bossuet, ce fut Louis XIV en personne qui daigna, dans une exhortation spirituelle, engager la communauté aux plus généreux sacrifices pour conserver la pureté de la foi ; il le fit « avec la majesté d'un grand Roi et toute la force d'un prédicateur zélé ». Louis XIV prêchant, après Bossuet, contre les *nouveautés* et l'hérésie, quel spectacle ; certes le royal prédicateur de Saint-Cyr mérita ce jour-là, un peu mieux que le roi d'Angleterre, le titre de *defensor fidei.*

III

Mme de Maintenon prêchait aussi. Ses conseils de direc-

tion aux religieuses de Saint-Cyr fourniraient un admirable chapitre. Mais on peut lire mieux qu'un chapitre sur ce sujet dans ses *Œuvres*, notamment dans ses lettres à Mme de Glapion. Moins connus, mais tout édifiants et charmants, sont les récits de Mlle d'Aumale, à propos des catéchismes que Madame allait faire au village d'Avon, près de Fontainebleau. Comme tant de nobles chrétiens et chrétiennes d'aujourd'hui, — mais dans d'autres conditions, — elle avait créé son école de garçons et son école de filles, et elle passait jusqu'à trois heures de suite à cette école de village, enseignant les vérités de la foi aux petites paysannes; en préparant « plus de soixante » au sacrement de confirmation; donnant « de l'argent à celles qui apprenoient le mieux »; choisissant parmi les plus habiles six garçons et six filles pour l'aider en ce ministère d'apostolat; faisant « habiller les garçons et les filles de ces écoles pour l'hiver »; après avoir expérimenté — j'en demande pardon aux lecteurs sensibles — qu'à fréquenter ce menu peuple, elle gagnait des poux et qu'elle était « obligée de changer d'habit en sortant d'avec eux ».

Aussi bien, à sa passion, ou, comme elle disait, à sa « folie » d'instruire, se joignait une égale passion de donner aux pauvres, de « répandre l'argent » dans les plus humbles chaumières, ou dans les bureaux de *charité* qu'elle avait installés en maints endroits. Sa compagne et confidente cite une foule de traits de sa générosité envers les pauvres; bornons-nous à transcrire cet alinéa qui en dit long et qui laisse soupçonner beaucoup : « Elle alloit chez eux visiter jusqu'à leurs hardes, pour leur donner celles qui leur manquoient; leur portant du pain, de la viande, du sel, des couvertures, draps, linges, layettes d'enfants, robes, chemisettes, justeau-corps, et donnant de l'argent à ceux qui n'avoient pas besoin de ces choses. Elle portoit aussi du vin, du sucre, aux malades. »

Toutes les fois qu'elle se rendait à Fontainebleau, elle n'oubliait pas de faire « mettre de la monnoie dans son carrosse, pour distribuer sur le chemin ». C'était la coutume de Louis XIV d'emporter pour le même usage « environ une centaine de louis »; lorsqu'on arrivait au château, Madame avait soin de réclamer ce qui restait dans la bourse du roi et,

avec une joie presque enfantine : « J'ai encore cela, disait-elle, pour donner aux pauvres. »

Comme de juste, dans le *Mémoire* de Mlle d'Aumale, le roi tient une grande place. Nulle part, je crois, on ne trouvera plus abondantes ni plus convaincantes les preuves du mariage secret de Louis XIV avec Mme de Maintenon, du « mystère de Fontainebleau », comme on l'appelait à la cour, et dont le pieux évêque de Chartres écrivait à la marquise elle-même : « Il est vrai, Madame, que votre état est une énigme, mais c'est Dieu qui l'a fait... c'est le mystère de Dieu. » Mlle d'Aumale avait eu sous les yeux la correspondance de l'évêque de Chartres et elle a pris la peine d'y cueillir nombre de passages qui confirment le fait du mariage secret, ce fait duquel « on ne doute pas », dit-elle; mais elle y ajoute tout ce qu'elle a vu, entendu et connu. A défaut du contrat écrit, qui sans doute n'existe pas, les notes de la secrétaire constituent un document de haute valeur[1].

On y voit de plus comment et à quel point Mme de Maintenon s'estimait chargée de la plus grave mission auprès du monarque très chrétien; qu'elle avait pris à la lettre ces mots de Mgr Godet des Marais : « Dieu met entre vos mains le salut d'un grand roi »; et cette phrase de Fénelon : « Le vrai moyen d'attirer la grâce de Dieu sur le Roi, sur l'État, n'est pas de crier et de fatiguer le Roi; c'est de l'édifier et de mourir sans cesse à vous-même. »

Mourir à soi, souffrir sans plainte, refouler ses larmes,

1. Les *Études* du 5 juillet 1899 (article du P. Joseph Brucker) ont publié pour la première fois, en entier, la pièce *décisive* au sujet de ce mariage. C'est la lettre de Mgr Godet des Marais adressée à Louis XIV : lettre dont l'original, certifié par les Dames de Saint-Cyr, existe encore à Chartres. Le duc de Noailles (*Histoire de Mme de Maintenon*, t. II, p. 123) en avait cité un fragment; sans doute d'après la copie qui se trouvait dans les papiers de Noailles brûlés au Louvre en 1871 (Inventaire par P. Paris, dans le *Cabinet historique*). C'est évidemment à cette lettre que Mlle d'Aumale fait allusion, quand elle écrit (p. 91-92) :

« J'ai ouï dire à monsieur de Mérinville[1], aujourd'hui évêque de Chartres, qu'il avoit trouvé dans les papiers de son prédécesseur une lettre de madame de Maintenon ou de l'évêque, je ne sais lequel des deux, qui marquoit bien ses liens avec le Roi. Il la peut produire s'il veut; je lui ai demandé, il n'a pas voulu me la donner. »

1. Charles-François des Monstiers-Mérinville, nommé évêque en 1709.

pleurer sans bruit « entre ses quatre rideaux », c'est ce qu'elle fit trente années durant; ne laissant entrevoir son martyre qu'aux directeurs de son âme et aux confidentes les plus intimes, comme Mlle d'Aumale, devant laquelle, plus d'une fois, elle se mit à fondre en larmes en jetant « les hauts cris ».

Elle n'ignorait point que le plus funeste conseiller des rois, c'est l'ennui, et elle veillait de son mieux à en écarter toutes les causes. Saül, pour chasser le mauvais esprit, appelait David, et David jouait de la harpe devant lui. Ainsi faisait Mme de Maintenon, sauf à remplacer la harpe par le clavecin moderne. Louis XIV avait toujours aimé la musique, il avait la voix juste et chantait volontiers. Pour l'accompagner et chanter avec lui, elle fit apprendre le clavecin à Mlle d'Aumale, qui jouait ou chantait jusqu'à deux heures de suite « pour amuser le Roi ». Après les chansons joyeuses, il y avait des chants austères et qui étonneraient fort nos contemporains, peu accoutumés à pareil genre de divertissement. Mlle d'Aumale écrit : « Le Roi se porte parfaitement bien, et moi, indigne, j'eus l'honneur de psalmodier et de chanter hier au soir les vêpres de Saint-Cyr, Sa Majesté disant le verset alternativement. »

Louis XIV psalmodiant les vêpres avec la secrétaire de Mme de Maintenon, c'est, dit M. d'Haussonville, un trait qui a échappé à Saint-Simon. Il a échappé à bien d'autres. Louis le Grand occupé, comme Charlemagne ou Robert le Pieux, à chanter des psaumes, et trouvant là un repos, une joie dignes de lui, n'est-ce pas une révélation? J'en découvre une autre dans un des billets qu'il écrivait à Mme de Maintenon. Celle-ci, avant de mourir, les brûla presque tous, par motif d'humilité; Mlle d'Aumale et les Dames de Saint-Cyr ne purent en sauver que quelques-uns, assez courts, mais qui font regretter les autres, d'autant que l'on possède peu d'autographes de Louis XIV; « il n'écrivait presque jamais de sa main, dit M. d'Haussonville, sauf aux têtes couronnées, ou aux personnes de sa famille. Il signait même rarement, et ce majestueux Louis qui s'allonge au bas de tant de dépêches ou de lettres, n'est presque jamais de sa main. »

Le billet que voici et qui est bien de lui, est donc précieux

à double titre. Il l'écrivit le 2 juillet 1698, en la fête de la Visitation, fête de Marie, divine Reine de France :

Je crois que je pourrai aller à Complies, à Saint-Cyr, si vous l'approuvez, et revenir après avec vous en nous promenant. On pourroit aujourd'hui, qui est une fête de la Vierge, dire les Litanies, qui allongeroient un peu les prières. En cas que vous approuviez ma pensée, vous ferez trouver quelques dames pour revenir avec nous, et me manderez, en réponse de ce billet, votre volonté afin que je m'y conforme. Louis.

Faire réciter les litanies de la sainte Vierge et aller aux Complies dans la chapelle d'une communauté enseignante, voilà des préoccupations peu familières aux puissances du vingtième siècle, mais préoccupations qui ne sont point pour diminuer le roi très chrétien qui s'appela le grand roi.

Touchant les derniers jours et les dernières heures de Mme de Maintenon, le *Mémoire* de Mlle d'Aumale fournit bon nombre d'édifiants détails, entre autres ce mot qu'elle dit à sa pieuse secrétaire : « J'aime passionnément l'Extrême-Onction. » Elle laissa par testament aux deux évêques de Chartres et de Rouen ses crucifix : l'un en tableau sur fond or et noir, l'autre sur velours noir, qui était au chevet de son lit avec le portrait du roi.

Pour Mme de Maintenon il n'y eut d'autre oraison funèbre que les larmes et les sanglots de la Communauté et Maison de Saint-Cyr. Ce *Mémoire* peut en tenir lieu. C'est, avec un panégyrique sincère, un intéressant feuillet chrétien de l'histoire du grand Siècle.

Victor DELAPORTE.

AUTOUR D'UNE ÉCOLE LIBRE

EN L'AN XI

Tous les matins, la liste s'allonge des maires révoqués par le ministre de l'Intérieur, pour avoir refusé de partir en guerre contre des congréganistes « coupables... après tout de quoi? De passer leur vie, sans permission des autorités compétentes, à débarbouiller, à soigner, à élever selon la morale évangélique, à faire épeler avec une patience inlassable, des enfants pauvres[1]. » Quant aux préfets, tout le monde sait avec quelle docilité souple et joyeuse ils obéissent à la circulaire par laquelle M. Combes, à peine installé à la place Beauveau, leur a fait savoir qu'ils n'étaient que les chiens de garde du gouvernement.

En l'an XI, Bonaparte étant premier consul, la discipline administrative était moins roide.

Ceci ayant l'air d'un paradoxe dicté par un furieux esprit réactionnaire, a besoin d'une démonstration[2]. On me permettra d'en essayer une, en racontant quelques aventures de trois ou quatre Pères de la Foi dénoncés, en 1803, aux « autorités compétentes » comme prédicateurs et maîtres d'école en exercice dans le département de la Loire, — juste ce département qui, en faisant rentrer dans la politique un avocat fatigué de gagner des procès célèbres, nous a valu ce chef-d'œuvre jacobin qu'on appelle la loi Waldeck.

I

Vers la fin de brumaire an XI, l'honorable maire de Saint-

1. *Débats*, 16 septembre 1902. — Bien entendu, je cite cette phrase de M. Eugène Rostand, sans affirmer par là que les religieuses en cause aient besoin de la permission que M. Combes prétend indispensable.

2. Les documents inédits, sur lesquels s'appuie cette étude, sont tirés des Archives nationales, des Archives de la Loire et de l'Ain.

Chamond recevait du sous-préfet de Saint-Etienne ces renseignements confidentiels :

Il m'a été rapporté que des membres de la société qui s'était établie à Lyon, sous le nom de Pères de la Foi, s'étaient, après la dissolution ordonnée par le gouvernement, réfugiés dans votre commune, et que même ils se proposaient d'y former quelque établissement, ou bien à Valfleury, dans la ci-devant communauté. On assure encore qu'ils exercent dans votre commune, et que leurs prédications sont marquées au coin de la haine qu'ils portent au gouvernement, à sa tranquillité et aux ministres du culte avoués par lui.

Tels sont, citoyen maire, les rapports qu'on fait sur ces individus. Je ne sais s'ils sont exacts; mais j'ajouterai qu'ils sont indiqués par des personnes amies de la paix. Je viens donc vous prier de m'instruire de leur véracité, et, dans ce cas, vous inviter à prendre à l'égard de ces citoyens les moyens que vous suggérera votre sagesse et votre prudence, pour faire cesser ces hommes dangereux et les empêcher de troubler la tranquillité de votre commune. Il serait même, alors, nécessaire de les engager à la quitter.

Connaissant votre amour pour l'ordre et le zèle qui vous anime pour tout ce qui est lié à la tranquillité publique et aux vues du gouvernement, je demeure persuadé de votre empressement à arrêter un ruisseau qui pourrait devenir un torrent.

Dans ce pays montueux de Jarez[1], l'occasion est fréquente de voir un étroit ravin que mouille à peine un mince filet d'eau, s'emplir tout à coup, disparaître sous des nappes qui montent toujours, et dont les flots rapides et bourbeux roulent vers la plaine, entraînant tout dans leur cours irrésistible. La métaphore était donc saisissante par laquelle le sous-préfet de Saint-Etienne terminait sa lettre administrative. Il ne semble pas que le maire de Saint-Chamond en ait été fort troublé. Il répondait, le 9 frimaire :

On vous a mal à propos alarmé sur la tranquillité de cette commune, en raison des soi-disant Pères de la Foi qui s'y étaient réfugiés; un seul, à la vérité, y a été accueilli; son nom est Enfantin, venant de Romans, département de l'Isère, où il a fait la soumission exigée par le Concordat. Ses pouvoirs ecclésiastiques ont été reconnus par les prêtres desservant l'église de Notre-Dame, et, d'après leur autorisation, il a prêché ici publiquement.

1. Du latin *Jaresium*, nom de la rivière Gier et du pays qu'elle traverse.— M. l'abbé Condamin, dans son *Histoire de Saint-Chamond*, proteste, avec raison, contre l'orthographe actuelle *Jarret*.

Ces lignes, vieilles de cent ans, semblent écrites d'aujourd'hui, à l'occasion de ces poursuites de prédicateurs qui ont occupé, ces derniers temps, une douzaine de tribunaux et autant de préfectures. Et il est remarquable que, quelques mois après la promulgation du Concordat, un maire obscur de la Loire ait formulé ce principe — si méconnu par le gouvernement de M. Combes — à savoir qu'un prêtre quelconque, dûment autorisé à prêcher par le pouvoir ecclésiastique compétent, n'a point à se munir, avant de monter en chaire, d'un visa de l'administration civile.

Certes, en jugeant de la sorte, le maire de Saint-Chamond, Grangier, n'entendait point faire le dévot. On assure dans sa famille qu'il ne l'était point. Et sa lettre sur les Pères de la Foi, où il marque sa pitié « pour les cerveaux faibles », trahit son voltairien. Mais s'il n'était pas dévot, il n'était pas non plus jacobin. Les siens conservent un charmant tableau qui le représente debout à côté de sa femme qui tient son enfant sur ses genoux[1]. Les traits sont calmes, les yeux et les lèvres pleins de bienveillance. Quand on a vu ce portrait, on comprend mieux le témoignage précis, mesuré, équitable, rendu par cet honnête homme sur les prédicateurs mis en cause. Je me demande, d'ailleurs, si, malgré cette indifférence souriante dont il aimait à se parer comme d'une distinction d'esprit, le maire n'était pas allé, comme « le peuple », aux sermons de Notre-Dame. Son mot sur l'éloquence du P. Enfantin semble bien d'un témoin :

Sa manière pathétique, touchante et à la portée du peuple, en attirant la foule à ses sermons, a enlevé des prosélytes aux prêtres des autres paroisses, mais par la confiance seule qu'il a inspirée, non par des déclamations contre le gouvernement; c'est ce que je puis vous certifier. Si ces prédications ont été marquées au coin d'un zèle peut-être trop emporté, dangereux pour des cerveaux faibles, elles ont au moins produit un bon effet sur la morale du peuple, car on cite des amendements et des restitutions qu'elles ont amenés. Au reste, ceux qui voient avec jalousie le succès de ce prédicateur n'auront bientôt plus lieu de s'en inquiéter, car il se dispose à quitter la commune.

Quels étaient ces jaloux dont parlait le maire? Les con-

1. M. Grangier voudra bien agréer ici mes remerciements pour les renseignements qu'il m'a communiqués sur son grand-père.

naissait-il pertinemment ou formait-il, au hasard, une conjecture?

Il y avait alors, dans l'antique paroisse de Saint-Ennemond, patron de la ville, un intrus, nommé Vinois, qui avait bien la prétention de rester en place. Les agissements en sens divers qui ont lieu, à cette date même, le prouvent assez clairement[1]. Or, sans qu'il fût besoin d'une grande sagacité, l'intrus devait songer que les sermons du P. Enfantin, en réveillant la foi parmi la population, menaçaient sa position qui dépendait de l'opinion seule. Il se peut donc que « le citoyen Vinois — dans un esprit de vengeance et de haine trop commun parmi ses pareils — ait cru tout à la fois pourvoir à sa défense et jouer un bon tour aux réfractaires, en dénonçant à la police le prédicateur de Notre-Dame.

Quant au clergé fidèle, le soupçon d'une démarche aussi odieuse ne saurait l'atteindre. Le Concordat venait d'être publié. En attendant la réorganisation des paroisses qui ne devait aboutir qu'en 1803, le régime des vingt-trois missions — entre lesquelles le conseil diocésain avait divisé le territoire du diocèse — était en pleine vigueur. La mission de Saint-Chamond comptait dix-sept prêtres, dont huit résidaient dans la ville même. Leur chef était M. Gabriel, un véritable apôtre, dont le conseil faisait cet éloge expressif : « Ayant beaucoup travaillé pendant la Révolution. Talent, zèle, piété. » Le P. Enfantin, du reste, était envoyé par Mgr de Mérinville, administrateur apostolique. M. Gabriel et ses collaborateurs avaient trop l'esprit de leur état, esprit de discipline et de zèle, pour ne pas prêter au missionnaire leur concours le plus dévoué.

Rien donc ne nous empêche d'imaginer, dans l'église Notre-Dame, tous les bons prêtres de la ville, graves sur leurs sièges, au fond du sanctuaire, contemplant avec une

1. J'ai trouvé une pétition, appuyée par vingt-sept signataires, pour obtenir de l'archevêché que « le citoyen Vinois » soit reconnu curé de Saint-Ennemond (10 frimaire an XI). — Le fait dut venir à la connaissance des bons catholiques; il y a, en date du 29 frimaire an XI, une contre-pétition, portant cent vingt-cinq signatures, suppliant Mgr de Mérinville de ne confier aucune paroisse aux constitutionnels, « hommes immoraux pour la plupart, ennemis de tout ordre et de toute autorité », alliés aux jacobins « auxquels ils servent eux-mêmes d'appui et dont ils sont les chiens courants ».

émotion joyeuse la foule empressée et attentive autour de la chaire du P. Enfantin. Ce tableau idéal a toutes les chances d'être réel.

Les « jaloux », je le répète, c'étaient les constitutionnels; ni le maire de Saint-Chamond qui les dénonce, ni le sous-préfet, son correspondant, ne pouvaient s'y tromper. Le souvenir était trop frais, dans leur mémoire, de la lutte héroï-comique que venaient de soutenir Vinois et ses partisans, avant que de laisser aux prêtres insermentés la paisible possession de l'église Notre-Dame [1]. Les intrus, pour soutenir leurs prétentions, savaient recourir aux pouvoirs publics; rien donc ne serait moins fait pour surprendre qu'un rapport calomnieux adressé par Vinois au sous-préfet de Saint-Étienne. Mais je croirais plutôt qu'il aura agi indirectement; les « personnes amies de la paix », de qui Sauzéas disait tenir ses confidences, étaient tout simplement des gendarmes [2].

Or, les gendarmes ne sont pas infaillibles. Nous le savons par le démenti catégorique de Grangier, leurs « rapports » étaient inexacts. Il était faux que les prédications eussent été « hostiles au gouvernement ». Il était faux encore que les Pères de la Foi eussent formé le projet de s'établir à Valfleury.

« Construit à la source de la Darèze, dans un vallon que les brises du printemps transforment en parterre [3] », l'ancien prieuré bénédictin de Valfleury était devenu, en 1689, une maison de Lazaristes. La Révolution avait fait de l'église consacrée à la sainte Vierge un de ces biens nationaux livrés à la cupidité du premier spéculateur. La piété de Nicolas Baron, qui se porta acquéreur, sauva de toute profanation le sanctuaire de Notre-Dame. Au moment où le sous-préfet de Saint-Etienne se laissait dire que les Pères de la Foi convoitaient « la ci-devant communauté », voici, au juste, ce qui avait eu lieu. Je cite toujours Grangier :

L'ancien couvent des Lazaristes vient d'être acquis par M. Cellard,

1. Une lettre de M. Gabriel à un grand-vicaire de Lyon (3 août 1802) raconte minutieusement les épisodes de cette lutte.

2. Une lettre d'un lieutenant de gendarmerie, datée du 29 brumaire an XI, dénonce à Sauzéas l'apparition des Pères de la Foi à Saint-Chamond.

3. James Condamin, *Histoire de Saint-Chamond* (Picard, 1890), p. 689.

prêtre de la ville; mais il n'a encore aucun but déterminé pour sa destination qui sera subordonnée, dans le temps, aux autorités civiles et ecclésiastiques [1].

Soyez donc, citoyen sous-préfet, parfaitement tranquille sur la situation de cette commune qui ne tardera pas, je l'espère, à voir tous les partis se confondre dans l'organisation du diocèse.

J'ai l'honneur de vous saluer. GRANGIER, *maire*.

Malgré ces assurances, le sous-préfet de Saint-Étienne ne parvenait pas à se calmer l'esprit. De toutes parts, il est vrai, on s'intéressait à l'aventure de Saint-Chamond. Le chef de légion de Lyon, Blanchard, le préfet de Montbrison, Imbert, le grand-juge ministre de la police, Régnier prétendaient chacun fournir ou exiger le dernier mot sur l'apparition des Pères de la Foi dans la Loire. Le très simple P. Enfantin ne se doutait guère, apparemment, qu'un aussi mince personnage que lui et aussi inoffensif pût donner des inquiétudes à tant de monde. Pendant tout l'hiver, ses sermons et sa personne occupèrent les hauts et bas fonctionnaires préposés à l'ordre public. Seul, le maire de Saint-Chamond persistait à ne point croire au danger. Son silence dédaigneux, en face des questions émues qui lui venaient de Saint-Étienne, finit par agacer le sous-préfet qui, pour triompher de cet entêtement, imagina d'écrire, à la fois au maire et à l'adjoint, cette lettre pressante :

Sous la date du 21 courant [pluviôse an XI] le Préfet me rappelle sa demande du 21 nivôse et me demande une réponse prompte et catégorique. Je crois devoir m'adresser à vous, citoyens magistrats, comme les seuls en état de me donner des renseignements relatifs à ces Pères de la Foi présumés existants à Saint-Chamond. Si vous persistiez dans votre silence, je crois qu'après en avoir prévenu le Préfet, je serais forcé, à regret, de m'adresser à tout autre. Je suis persuadé que vous ne pourrez vous refuser à cette nouvelle demande formée par l'autorité supérieure sur un objet qu'il lui importe, sans doute, de connaître. Je crois qu'aucune raison ne peut vous détourner d'y répondre.

1. Étienne Cellard, ancien lazariste, exerçait, en 1802, le saint ministère à Saint-Chamond. En son nom, Antoine Neyrand acquit de Marcellin Delon, protestant, le couvent de Valfleury et ses dépendances. Le 8 décembre 1802, le culte fut solennellement rétabli dans l'antique sanctuaire. (Cf. Salesse, *Histoire du sanctuaire de Notre-Dame de Valfleury*, p. 119.)

Grangier était un trop brave homme pour prolonger à plaisir l'embarras et la peine de son sous-préfet. Dès le lendemain, il répondait à la « demande formée par l'autorité supérieure » :

J'ai négligé de satisfaire aux informations que vous me demandiez par votre lettre du 7 de ce mois, présumant que les renseignements que je vous avais donnés, sur les soi-disant Pères de la Foi qui avaient séjourné dans notre commune en brumaire dernier, devaient vous satisfaire. Il est faux qu'ils aient ici aucun établissement pour l'instruction publique ; et depuis le départ des deux individus de cette société qui étaient venus prêcher, dans cette ville, munis des pouvoirs de l'administration du diocèse, je n'en ai plus entendu parler. Je sais seulement qu'ils ont été appelés par leur supérieur à Belley, où ils ont un pensionnat assez bien accrédité. On dit aussi qu'il en existe un à Saint-Galmier et il vous sera facile de vous procurer dans cette commune les informations que désire le Préfet.

J'ai l'honneur de vous saluer. GRANGIER, *maire*.

Le maire prenait le bon moyen pour mettre fin aux questions obsédantes dont on le fatiguait. Il montrait tranquillement établi ailleurs l'ennemi que les éclaireurs du gouvernement s'obstinaient à « présumer existant à Saint-Chamond ». Ce n'était point là, du reste, ruse de guerre. Les informations données sur Belley et Saint-Galmier étaient parfaitement exactes.

II

Vers le temps même où le P. Enfantin était venu prêcher à l'église Notre-Dame ces sermons qui alarmaient la gendarmerie et le grand-juge, le sous-préfet de Belley, Rubat, passait avec deux Pères de la Foi une convention pour ouvrir une école secondaire.

Depuis l'an X, les bâtiments inoccupés du ci-devant collège des Joséphites à Belley avaient été mis, par arrêté préfectoral, à la disposition du sous-préfet. Un instant, un sieur Chapel, maître particulier à Belley, avait accepté de « se transférer dans ces bâtiments » et « d'y établir un pensionnat ». Mais après avoir fait de vains efforts pour former cette entreprise, il déclara « l'impossibilité où il se trouvait de monter cet établissement ». C'est alors que Rubat

s'adressa aux « citoyens Coydy et Debrosse, tous deux instituteurs de langue latine et grammaire française, belles-lettres, histoire, géographie, mythologie, philosophie et mathématiques ». Le contrat fut signé le 6 frimaire. Le 15 nivôse, les classes commençaient.

Il est probable que si le sous-préfet avait pris la peine de consulter le préfet, l'affaire eût rencontré quelques entraves. C'est seulement en pluviôse que Rubat manda à son chef hiérarchique — sans l'ombre d'un embarras, d'ailleurs — tout ce qu'il avait fait. Sa lettre se terminait ainsi :

L'école est en parfaite et pleine activité. Les professeurs sont au nombre de dix, tous sujets méritants et se livrant exclusivement à l'éducation. Quarante pensionnaires sont déjà logés, nourris, soignés et appliqués à l'étude. Tous les jeunes garçons de la ville et des environs fréquentent les classes, matin et soir, aux heures déterminées. Et tout me promet que l'instruction y sera plus florissante, plus suivie, plus rapide et embrassera plus de branches qu'avant la désorganisation des collèges.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre l'acte d'abandon que j'ai fait aux citoyens Coydy et Debrosse, en vous priant de l'homologuer et de le soumettre à l'approbation du ministre de l'Intérieur. Sans les embarras extraordinaires et inséparables de la formation subite qu'ils ont opérée d'un établissement aussi considérable, ils seraient déjà allés à Bourg pour vous présenter leurs hommages ; ils auront cet honneur au premier jour.

Veuillez agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

Rubat.

Le préfet de l'Ain ne pouvait être que flatté de la visite qu'on prenait la peine de lui annoncer. Mais il ne cacha point à Rubat que sa conduite dans l'affaire ne lui agréait pas de tout point :

Je loue, citoyen sous-préfet, votre zèle pour l'instruction publique. Je ne désapprouve pas formellement la mise en possession des instituteurs du collège de Belley. Mais je vous prie de vous pénétrer des dispositions de l'arrêté du gouvernement, du 30 frimaire dernier... Il est dans la position des citoyens à qui vous avez confié le collège des circonstances particulières dont vous auriez dû m'instruire, au moins confidentiellement.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Je n'insisterai pas davantage sur Belley. L'école est bien connue. Quand vint le décret de messidor, le préfet la défen-

dit et la sauva. Lamartine lui a prêté une ombre de sa gloire... J'ai tenu simplement à préciser les origines assez curieuses de la célèbre maison des Pères de la Foi, l'initiative hardie de Rubat ayant, jusqu'ici, échappé aux historiens.

Le maire de Saint-Chamond, contemporain des événements, la connaissait peut-être et y trouvait un encouragement pour sa propre attitude. En tout cas, il se montrait parfaitement renseigné en assurant au sous-préfet de Saint-Étienne, au printemps de l'an XI, que les Pères de la Foi avaient à Belley « un pensionnat assez bien accrédité ». Mais les pouvoirs du préfet de la Loire ne pouvaient atteindre, jusque dans l'Ain, les audacieux éducateurs dont le grand-juge demandait des nouvelles avec tant d'instances. Saint-Galmier, au contraire, était situé dans l'arrondissement même de Montbrison. C'est donc là qu'il fallait agir, et frapper au besoin, si les informations de Grangier étaient exactes. Elles l'étaient.

Saint-Galmier n'avait pas alors la réputation d'à présent. La fontaine dite *Fontfort* était bien connue; seulement on estimait que ses eaux perdaient « presque toutes leurs vertus par le transport[1] ». Sur la route qui y conduit on ne rencontrait donc pas les lourds camions chargés de ces bouteilles d'eau minérale si secourable aux mauvais estomacs. Mais l'aspect de la petite ville forézienne était le même : en la revoyant aujourd'hui, les Pères de la Foi, qui y vinrent il y a précisément cent ans, la reconnaîtraient bien.

Elle est coquette sur le mamelon qu'elle couronne à l'entrée de la plaine. Au sommet, l'église dont la tour carrée se profile, en une belle ligne droite, sur le ciel. Les maisons s'étagent et se pressent tout autour, comme des alvéoles d'abeilles. A mi-hauteur de la ruche, parmi la monotonie des murailles grises et des toits rouges, s'allonge un bâtiment plus vaste, plus ancien et de structure singulière. Il s'appuie, au nord, sur une façon de tourelle massive et presque sans fenêtres. Puis le corps de logis se déploie suivant une ligne brisée qui avance et recule comme les angles

1. *Almanach de la ville de Lyon pour l'année 1790*, p. 74.

d'un bastion. Une galerie, aux arceaux romans, portant sur colonnettes de pierre très courtes mais d'heureuses proportions, se déroule, en ceinture, aux flancs de la façade toute nue. L'ensemble prend un air à la fois militaire et monacal.

C'est la seconde impression qui est la vraie. Jamais des soldats ne vécurent là, s'il en vint, qu'à titre d'invalides. La maison fut bâtie pour des Ursulines. Elles y demeurèrent jusqu'en 1779, date à laquelle leur communauté fut dissoute par sentence de l'archevêque de Lyon. L'hôpital de la ville hérita alors du couvent, et les malades prirent la place des élèves. Des malades y sont toujours, — soignés avec dévouement par les Sœurs de Saint-Charles. Avant qu'elles ne vinssent là, en 1806, envoyées par le cardinal Fesch, le couvent redevint, un instant, une école [1].

Cette école, ouverte en 1802 par les Pères de la Foi, est « le pensionnat » dont Grangier, le maire de Saint-Chamond, révéla l'existence au sous-préfet de Saint-Étienne. Des tracasseries administratives s'ensuivirent. Tandis que le P. Enfantin poursuivait tranquillement ses prédications dans le diocèse, le P. Barat et ses collaborateurs de Saint-Galmier luttaient pour maintenir leur école suspecte. C'est une modeste page dans l'histoire de l'enseignement libre au début du dix-neuvième siècle; à l'heure où les congrégations et leurs œuvres traversent, en France, une crise redoutable, elle aura, peut-être, son intérêt.

III

Quand le préfet de la Loire, Imbert, reçut communication de la lettre du maire de Saint-Chamond, en bon administrateur, il commença par interroger autour de lui les gens sérieux. Voici la commission qu'il donna au juge de paix de Saint-Rambert :

> Je suis instruit qu'il existe, dans la commune de Saint-Galmier, des individus se disant Pères de la Foi, et j'aurais besoin de quelques éclaircissements sur leur établissement.

1. Je remercie M. Desjoyeaux et M. Maurice de Boissieu d'avoir bien voulu se faire mes guides aimables dans ma visite à Saint-Galmier et à son hôpital.

Ces prêtres tiennent à une société formée et même accréditée, dit-on, à Belley, département de l'Ain. Ils en ont reçu, dans le courant de l'an X, des pouvoirs pour prêcher à Lyon, Saint-Chamond, etc. Successivement expulsés de ces villes, par l'ordre du gouvernement, quelques-uns d'entre eux ont dû se réfugier à Saint-Galmier, où il est constant qu'ils sont en ce moment réunis au nombre de deux ou trois.

On aura remarqué combien cet exposé des faits est peu fidèle. Grangier avait dit, en toutes lettres, que le P. Enfantin avait prêché à Saint-Chamond, « muni des pouvoirs de l'administration du diocèse ». Imbert les lui fait tenir du supérieur de Belley. Encore une fois, on se croirait dans les prétoires de Lille, de Bordeaux ou de Lyon, où nos modernes procureurs de la République protestent — avec des frémissements d'indignation — que le P. X..., cité à la barre du tribunal pour délit de prédication, n'a et ne peut avoir mission que de ses supérieurs congréganistes. — Le préfet de la Loire n'est pas plus exact, quand il assure que les Pères de la Foi ont été « successivement expulsés de Lyon et de Saint-Chamond par ordre du gouvernement ». C'est fable pure. A Lyon, le collège ouvert par le P. Roger, à la montée Saint-Barthélemy, a été fermé par ordre du commissaire général; les religieux n'ont pas été chassés de la ville[1]. Quant au P. Enfantin, il partit de Saint-Chamond, de lui-même. Personne ne lui intima l'ordre de quitter la place.

Et les récits administratifs continueront à faire foi... Je reviens à la lettre du préfet de la Loire :

Les rapports de votre arrondissement de justice de paix avec Saint-Galmier vous auront sans doute mis à portée de connaître ce qui concerne ces Pères. Il vous est du moins facile de vous assurer quel est leur genre de vie et d'association, l'espèce de crédit dont ils jouissent, le lieu qu'ils habitent; s'ils sont voués tout à la fois à la prédication et à l'enseignement, ou spécialement à l'un ou à l'autre; et, enfin, quelle influence leurs discours et leur conduite exercent à Saint-Galmier et dans les communes environnantes.

Je me persuade, citoyen, que vous ne trouverez aucun inconvénient à vous charger d'éclaircir, dans ses différents détails, l'objet de cette lettre. Les renseignements que vous voudrez bien me transmettre ne serviront qu'à mon instruction particulière. Je les attends du zèle im-

1. Cf. *Études*, 20 mars 1902, p. 844.

partial et éclairé qui vous dirige, et de cette complaisance dont j'ai reçu des preuves en plusieurs occasions.

On verra, par la suite, l'usage que fit le préfet des « renseignements » qu'il sollicitait pour sa seule « instruction particulière ». Il savait sans doute — et c'est son excuse — que la « complaisance » du juge de Saint-Rambert ne se fâcherait pas d'une indiscrétion. Mais en quoi il est inexcusable, c'est de n'avoir pas interrogé le maire de Saint-Galmier. Celui-ci était-il donc suspect ? Craignait-on qu'il ne montrât pas plus d'empressement que le maire de Saint-Chamond ? Je comprends à merveille que Imbert ne voulut point se trouver dans la ridicule posture de Sauzéas, le sous-préfet de Saint-Étienne, dont les lettres demeuraient sans réponse. Mais la porte du juge de Saint-Rambert était la dernière à laquelle il dût frapper pour avoir des informations de tout repos. Le « zèle » de ce magistrat ne pouvait être ni « impartial » ni « éclairé » dans une question où le jansénisme était en cause. Or, le jansénisme était ici en cause, de toutes façons.

Au moment où commença à Lyon le travail de l'organisation paroissiale du diocèse, Saint-Galmier était évangélisé par l'abbé Vial, un de ces missionnaires qui furent si admirables de courage et de zèle pendant la Révolution[1]. Le P. Barat, qui fut quelque temps associé à ses travaux apostoliques, l'avait en haute estime. « Heureuse la paroisse qui le possédera, écrivait-il à un grand vicaire de Lyon; sa piété et son zèle éclairé attireront des bénédictions abondantes sur le peuple qu'il aura à conduire. Il a ramené beaucoup de monde et toute la ville serait catholique, si le souffle de l'enfer n'eût pas poussé dans ce pays deux misérables jansénistes, Popin et Georges, qui ont fait boire à tous ceux qui les suivent le poison de l'hérésie. »

Popin et Georges étaient deux anciens oratoriens, jureurs, qui donnèrent au cardinal Fesch, par leurs intrigues et leur persistance dans le schisme, les plus sérieux embarras. L'un

1. Sur cette organisation des missions, voir Durieux, *Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la persécution religieuse* (Briday, 1869), p. 332-354.

et l'autre moururent sans revenir à l'unité catholique[1]. Au moment de la promulgation du Concordat, leur ambition était de se fixer à Saint-Galmier : le premier voulait en être curé; le second, installé dans sa famille, lui aurait prêté son concours.

Ceux qu'ils tiennent dans leurs filets, continue le P. Barat, sont de forcenés jansénistes, et de ce nombre sont des religieuses ursulines qui demeurent à côté de nous, dans notre maison, et qui tiennent un catéchisme public qu'elles et M. Georges font faire à un laïc. Nous avons quelque espérance que cet affreux scandale cessera après l'installation du curé.

En attendant, les zélés missionnaires entreprirent une série de conférences dialoguées sur les points essentiels de la religion. Pour faire aux réunions jansénistes — qui se tenaient dans la même maison — une concurrence plus décisive, on tâchait de chanter « des cantiques plus beaux que les leurs ». L'exercice se terminait par la prière du soir. Le succès des apôtres fut complet. Le 15 août 1802, Vial écrivait à un grand vicaire de Lyon : « Nous avons réussi à détruire presque entièrement les réunions schismatiques. »

Mais, en juillet, l'horizon était moins réjouissant; les points noirs se montraient partout; les plus menaçants étaient du côté de Saint-Médard, comme le constatait le P. Barat :

Ce n'est pas d'ici que sort le plus grand mal. Nos deux constitutionnels ne se sont pas attiré beaucoup de confiance. Les gens qu'on appelle

1. On trouvera dans *les Derniers Jansénistes*, de M. Séché (t. II, p. 36-41), le panégyrique, d'après Taveau, de ces deux amis du curé de Saint-Médard Jacquemont. C'étaient, paraît-il, des hommes à miracles, ni plus ni moins que le diacre Pâris. Les notes du conseil diocésain sur le clergé du diocèse de 1802, accusent pourtant Popin de « mauvaises mœurs ». Le vicaire général Courbon écrit à son sujet au cardinal Fesch, en janvier 1808 : « Le sieur Popin était, avant la Révolution, au collège de la Trinité de Lyon, tenu par les Oratoriens. Là, il fanatisait les élèves autant qu'il le pouvait, était colporteur de livres jansénistes, tenait magasin des cendres du tombeau du diacre Pâris. Il entretenait ses adeptes des miracles et des convulsions de ce diacre, de prophéties sur la fin du monde, etc. C'est lui qui a fanatisé à cette époque la plupart des prêtres rebelles qui nous donnent aujourd'hui du chagrin. Ces faits sont sûrs. M. Groboz, qui était à l'Oratoire à cette époque, vous en dirait bien davantage. » — Les registres du *Bureau du collège* de la Trinité mentionnent en effet le P. Antoine Popin comme régent, dès 1764, et le P. Georges, dit Poissy, comme directeur du séminaire en 1783.

patriotes en verraient volontiers d'autres à leurs places. Nous avons dans notre voisinage un monsieur de fameuse mémoire qui a perverti les trois quarts de sa paroisse, et qui étend ses ravages jusqu'à cinq lieues à la ronde.

M. Séché, dans ses *Derniers Jansénistes* [1], a mis une auréole sur la tête de ce « monsieur de fameuse mémoire » qui s'appelait Jacquemont. C'est un saint. — Je ne saurais instituer ici son procès canonique; ce serait trop long. Mais j'affirme que, dans la discussion des vertus de foi et d'humilité chez le curé de Saint-Médard, l'avocat du diable aurait la partie belle, et le P. Barat pourrait lui fournir une citation intéressante :

Dans les prônes que je fais quelquefois à ma messe, j'aurai, par occasion, prononcé contre les erreurs de la secte des phrases assez claires pour que l'on pût en faire l'application. Je n'ai sûrement pas nommé les fauteurs, ni même laissé échapper le nom de jansénisme. On lui a rapporté [à Jacquemont] des allusions où il s'est reconnu. Sa bile s'est échauffée contre moi, et il vient de me menacer du gouvernement... Je ne le connais que par quelques-unes de ses pénitentes de Saint-Galmier, toutes pétries de ses extravagances, jusqu'au fanatisme, et devenues, comme lui, de très zélées prédicantes. Il est impossible de vous le dépeindre avec tous les traits qui le caractérisent. C'est un orgueilleux hérésiarque qui se moque autant du pape et des évêques qu'il s'est moqué de vous depuis quatre ou cinq ans... Quand le missionnaire aura quitté la paroisse, il va essayer de la perdre et continuer d'empoisonner à son aise tout le pays... Il ne s'aperçoit déjà que trop, même sans nous connaître, qu'il n'aura pas beau jeu avec nous. Nous nous attendons, malgré nos ménagements, à ce qu'il va déclarer une guerre ouverte à notre collège.

On le voit, le jansénisme était en cause dans la question de l'école ouverte par les Pères de la Foi à Saint-Galmier. Et voilà pourquoi le préfet de la Loire était fort mal inspiré de s'informer, dans l'espèce, auprès du juge janséniste de Saint-Rambert.

Du reste, voici la réponse de ce magistrat « impartial et éclairé » :

1. Une bonne partie du deuxième volume est consacrée à reproduire ou à analyser la Vie manuscrite de Jacquemont, par Taveau, qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Saint-Étienne.

Je n'ai pu réunir que peu de renseignements sur l'existence et la moralité des Pères de la Foi. Voici ceux que j'ai obtenus. Ces Pères sont au nombre de trois : deux prêtres et un diacre. Le premier, qui est supérieur, se nomme Barrat, le second de Saint-Pierre, et le troisième, qui est le diacre, Cahier[1]. Ils habitent la maison des ci-devant Ursulines qui appartient à l'hospice... Le régime intérieur de ces jésuites n'est point connu. Leur conduite au dehors est régulière et ils ne tiennent aucun propos contre le gouvernement. Ils se livrent à l'enseignement scolaire et public. Le diacre fait le catéchisme et les deux autres prêchent. Les uns et les autres marchent par la même ligne que les réfractaires qui les ont appelés à Saint-Galmier... Ces Pères, qui ont oublié la loi au silence rendue, autant qu'il peut m'en rappeler, en 1774 sur les affaires du jansénisme, font à ceux qu'ils taxent de l'hérésie dont ils disent coupable le fameux évêque d'Ypres, une guerre ouverte. Ils ne se contentent pas de leur dire anathème, ils les poursuivent dans leur retraite. Ils sont violemment soupçonnés d'être les auteurs d'une lettre anonyme qu'un de leurs écoliers a écrite à un citoyen Popin, ci-devant prêtre de l'Oratoire, qui exerçait le culte à Saint-Galmier[2]. Dans cet écrit infâme on lui dit que s'il ne quitte pas Saint-Galmier on l'égorgera dans son domicile. Ce prêtre, effrayé d'une telle menace, vient de se retirer à Notre-Dame-de-Grâce[3], auprès du P. Rocher, cet estimable janséniste qui a quitté sa patrie (il est de Tours), ses parents, ses biens, pour nourrir, entretenir et prodiguer ses services à trois vieillards dont le gouvernement, lors de la suppression du corps, a oublié les services et ne connaissait pas les besoins. Deux de ces vieillards sont descendus dans la tombe, et il demeure dans cette solitude jusqu'à ce qu'il ait fermé la paupière au troisième, âgé de quatre-vingts ans.

Si j'apprends par la suite d'autres faits concernant ces jésuites, j'aurai l'honneur de vous en instruire. G. Gonin.

Imbert estima qu'il était suffisamment instruit. Les détails qu'on pourrait ajouter sur les disputes théologiques entre les nouveaux jésuites et les anciens oratoriens l'intéressaient, sans doute, assez médiocrement. Et puis, le mot d'ordre du gouvernement n'était-il pas d'éteindre toutes les que-

1. Les vrais noms des Pères étaient Barat, Lapierre et Cahier.

2. C'est le personnage dont parle le P. Barat dans la lettre citée plus haut.

3. Notre-Dame-de-Grâce, en Forez, était un collège de l'Oratoire, fondé auprès du sanctuaire de la Vierge, bâti en 1619 par le P. de Saint-Pol, à quelques lieues de Montbrison. (Cf. Cloyseault, *Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, t. II, p. 233.) — Georges Poissy était à Notre-Dame-de-Grâce au moment de la suppression de l'Oratoire. C'est lui qui fut constitué gardien des scellés apposés, le 8 octobre 1792, au nom de la nation. (Voir A. Broutin, *Notice historique sur les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâce* [Lyon, Vingtrinier, 1871], p. 106.)

relles de religion? Un homme éclairé, un bon fonctionnaire ne pouvait donc hésiter : pour assurer la paix, le mieux était de séparer les combattants.

Il ne pouvait être question, évidemment, de disperser les anciens membres de l'Oratoire qui avaient cherché à Saint-Galmier un refuge, lors de « la suppression du corps ». Le juge de Saint-Rambert les appelait révérencieusement d'estimables jansénistes. Et le préfet, vu sa conception administrative de la religion, avait une préférence pour les jureurs et leurs amis à qui, dans un de ses rapports, il donnait le joli nom de « prêtres soumis avant le Concordat [1] ». Il fallait donc frapper les Pères de la Foi qui suivaient, selon l'expression du juge Gonin, « la ligne des réfractaires ». Au surplus, du moment que le ministre de la police s'enquérait sur leur compte, n'étaient-ils pas déjà suspects?... Le préfet écrit immédiatement à Régnier que les Pères de la Foi existent en effet dans le département de la Loire, qu'ils habitent Saint-Galmier, que cela est intolérable et ne sera pas toléré :

Les principes de ces prêtres sont les mêmes que ceux des ministres du culte connus ci-devant sous le nom d'insoumis. Ils ne paraissent s'être relâchés en rien de la doctrine d'exclusion et de schisme qu'on a longtemps reprochée à cette classe de professer. L'opinion publique les confond, non sans raison, avec les ex-jésuites dont elle leur applique le nom. Leur présence est d'autant plus dangereuse dans la localité qu'ils ont choisie, qu'il s'y trouve plusieurs ex-oratoriens réputés jansénistes, dont quelques-uns ont été l'objet des menaces les plus violentes.

J'ai l'honneur, citoyen ministre, de vous adresser l'arrêté que j'ai pris pour me conformer à vos ordres du 30 frimaire. Je m'empresserai de vous rendre compte de l'exécution des dispositions qu'il renferme, et de vous faire part des éclaircissements ultérieurs que cette mesure me mettra à même de recueillir.

La « mesure » préfectorale consistait exactement en ceci :

1° La « corporation enseignante » établie dans la maison des ci-devant Ursulines de Saint-Galmier était « dissoute »;

2° Les « prêtres et autres individus formant cette corpora-

1. Plus tard, l'administration diocésaine fit des démarches directes auprès du préfet pour éloigner ces prêtres anticoncordataires. Ce fut sans succès. (Lettre de Courbon déjà citée.)

tion » devaient cesser « toutes fonctions relatives à l'enseignement et à la prédication » et évacuer leur logis « dans le délai de quinze jours » ;

3° Interdiction leur était faite de « transférer leur établissement » dans aucune commune de la Loire ;

4° Toute infraction donnerait lieu à des « poursuites extraordinaires suivant l'exigence du cas » ;

5° Le maire de Saint-Galmier était chargé de « notifier » l'arrêté « aux sociétaires », de dresser procès-verbal de l'exécution et de rendre compte au préfet « dans un délai de cinq jours » de toutes les mesures prises par lui.

Le jour même où il prenait cet arrêté, Imbert écrivait au maire de Saint-Galmier :

> Je vous adresse, citoyen maire, une expédition de mon arrêté de ce jour relativement à une société de votre commune sous le nom de Pères de la Foi. Je vous invite à exécuter sans délai les dispositions de l'article 5 de cet arrêté et de me transmettre le résultat.

C'était la concision impérieuse d'un ordre sans réplique. Le maire ne se laissa pas déconcerter.

IV

J'ai rapporté ailleurs[1] un fragment de la lettre dans laquelle il présente au préfet « les observations » qui l'ont amené à différer l'exécution de l'ordre reçu. On se rappelle l'hommage qu'il rendait au zèle des Pères de la Foi qui, après une courte apparition dans la commune « vers la fin de l'an X », étaient revenus, en frimaire, « à la sollicitation des citoyens de la commune, continuer leurs instructions à la jeunesse ». On se rappelle surtout avec quelle vigueur il faisait le procès de la « secte intolérante » en rébellion contre le premier pasteur du diocèse, et acharnée à « calomnier la conduite des instituteurs, au mépris des avantages » que pouvait « en retirer la commune ». Après ce réquisitoire contre les jansénistes, pour lesquels le juge de Saint-Rambert avait écrit au préfet un plaidoyer tout cordial, le maire de Saint-Galmier terminait ainsi :

1. *Études*, 15 juillet 1902, p. 13.

Veuillez, je vous prie, citoyen préfet, prendre des informations sur la certitude de ce que j'ai l'honneur de vous avancer. M. de Brioude, inspecteur de l'hospice, voisin de notre commune, est à portée de vous en donner qui ne seront point équivoques. Dans tous les cas, je me soumettrai à vos ordres, que je ne remplirai pas sans regret, s'ils continuent de vouloir nous priver d'une institution aussi avantageuse à tous mes concitoyens.

Salut et respect. FOUJOLS, *maire.*

Il ne semble pas que ces « observations » aient beaucoup ému le préfet. Le 17 germinal, rendant compte de la situation au ministre de la Justice, il écrit :

Aucune des allégations de M. le maire ne m'ayant paru propre à détruire les motifs de l'arrêté que j'ai pris pour l'exécution de vos ordres, je prends le parti de l'adresser au capitaine de gendarmerie, avec invitation de le notifier aux prêtres de Saint-Galmier par un officier de cette arme, qui ajoutera à cette formalité l'injonction de s'y conformer dans le délai des quinze jours prescrits.

Dès le lendemain, le capitaine de gendarmerie recevait les instructions préfectorales. On ne lui cachait pas qu'on le chargeait d'une mission à laquelle le maire s'était quasi refusé. En policier discipliné, le capitaine envoya ses hommes à la poursuite de ces congréganistes contre lesquels on lui disait que le grand-juge avait ordonné de procéder. Le 20 germinal, les gendarmes se présentaient à la porte de l'hospice. Le maire Foujols résista encore et on va comprendre d'où, cette fois, lui venait sa force. Le préfet manquait à sa parole de la veille :

C'est avec une extrême surprise que j'ai vu dans notre commune, aujourd'hui, des gendarmes commis pour notifier votre arrêté du 5 courant relatif à la dissolution de notre maison d'éducation. J'avais pensé que la promesse que vous eûtes la bonté de faire à ceux d'entre mes concitoyens avec lesquels j'eus l'honneur de me présenter dans votre hôtel, devait suspendre toute notification ultérieure de votre arrêté... Les professeurs de cette maison, entendant se conformer exactement aux ordres du gouvernement, suspendront toute instruction scolaire. Mais comme le vœu général de mes concitoyens serait qu'ils continuassent et que cela ne peut se faire que de votre consentement, veuillez, je vous prie, citoyen préfet, me confirmer par écrit la promesse que vous nous fîtes hier, de vive voix, de suspendre votre arrêté jusqu'à nouvel ordre... J'espère que vous voudrez bien condescendre aux

vœux de mes concitoyens, à leur avantage, et les en assurer en daignant me répondre au plus tôt à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous saluer très respectueusement.

Foujols, *maire.*

De son côté, le P. Barat écrivit au citoyen Brioude pour lui recommander la cause compromise. Celui-ci communiqua à Montbrison le plaidoyer *pro domo* de la petite communauté. Peut-être eut-il avec le préfet un entretien confidentiel. Toutes ces instances amenèrent une nouvelle concession :

L'espoir de ces ecclésiastiques, écrit Imbert à Foujols, de pouvoir justifier leur association aux yeux du grand-juge, le désir sincère que vous avez de leur voir continuer l'enseignement paraissent des motifs suffisants pour ne pas me refuser à [votre] demande. Je vous invite en conséquence à les prévenir, en leur donnant, s'ils le désirent, copie de la présente, que, pendant le délai d'un mois à partir de ce jour, il ne sera donné aucune suite à l'arrêté dont il s'agit.

La décision définitive était donc remise et la cause portée en haut lieu. Pressé sur place par les intéressés, le préfet cédait, laissant au grand-juge l'odieux et le soin d'assurer l'exécution d'une mesure dont le seul avantage était de mettre en joie une poignée de fanatiques.

Les démarches courtoises et tenaces du maire Foujols avaient gagné un sursis de trente jours. On le mit à profit pour organiser un pétitionnement. Instruit de toutes les difficultés pendantes, Portalis avait informé le cardinal Fesch, pour sa gouverne, de l'exposé fait au grand-juge par le préfet de la Loire. Le jour même où le conseiller d'État chargé des cultes l'avisait ainsi, en confidence, l'archevêque de Lyon recevait cette protestation signée par soixante-sept habitants de Saint-Galmier, maire et curé en tête [1] :

Monseigneur,

Votre Éminence connaît sans doute les désagréments que viennent d'éprouver trois instituteurs établis dans notre ville depuis près de deux ans, et elle n'a pu en méconnaître la source. Aussi nous croyons-nous dispensés de rappeler à Votre Éminence l'arrêté du préfet de la

1. Le curé était Pierre Piron, que la confiance de Fesch allait bientôt nommer à Saint-Étienne. Voici la note de Courbon sur son compte dans l'état de 1802 : « Chef de mission, ayant beaucoup travaillé pendant toute la Révolution, excellent sujet sous tous les rapports. »

Loire qui enjoint à ces trois instituteurs de quitter, sous quinzaine, la maison qu'ils occupent et de s'abstenir de toute prédication (interdit bien étonnant). Par la même raison, nous nous croyons dispensés de dire à Votre Éminence que cette mesure est évidemment le fruit des intrigues de quelques chefs du jansénisme, dont le foyer est pour ainsi dire au milieu de nous. Le sieur Jacquemont, curé de Saint-Médard, près Saint-Galmier, — qui continue d'exercer publiquement quoiqu'il ne soit pas dans votre communion, et qui est à proprement parler le fléau de la religion dans notre contrée, — le sieur Jacquemont ne dissimulait plus, depuis longtemps, l'espérance qu'il avait de nuire à nos instituteurs. Quelles que soient les calomnies hasardées contre eux, nous devons protester à Votre Éminence qu'ils sont également irréprochables dans leur conduite publique et dans leur vie privée; qu'ils ont régénéré les mœurs de la jeunesse dans notre canton et surtout dans notre ville; qu'ils ont le don particulier de former les jeunes gens à la science et à la morale; qu'ils ont mérité notre confiance et celle de la plus saine partie du département, par leur prudence, leur douceur, la pureté de leurs principes et de leurs mœurs. C'est précisément ce qui a allumé la rage du jansénisme, provoqué la calomnie, et, par suite, ce terrible arrêté qui nous a jetés dans la consternation. Nous avions cru que nous perdrions ces instituteurs précieux, au moment où une lettre obligeante de notre préfet leur accorde un mois pour se pourvoir devant qui de droit, et leur assure qu'il ne donnera pas suite à son arrêté sans de nouveaux ordres du grand-juge. Nos regards, Monsieur le Cardinal, se portent aussitôt vers Votre Eminence. Nous espérons tout de son puissant crédit, de son inclination obligeante, de son amour bien connu pour les intérêts de la religion, particulièrement dans son diocèse. Nous espérons donc que Votre Éminence arrêtera les effets des trames horribles de nos sectaires et ordonnera à nos instituteurs de continuer leurs fonctions au milieu de nous. Saint-Galmier est bien situé, jouit d'un air pur et renferme une maison très propre à un pensionnat. Nous manquons absolument d'instituteurs pour la jeunesse dans le département. Le pensionnat ne peut donc qu'être infiniment utile. Le bien de la religion, que Votre Éminence a si fort à cœur, demande la conservation de cet établissement. Il importe d'opposer de telles colonnes au zèle hypocrite de nos jansénistes. Il importe de ne pas leur donner un triomphe qui ne pourrait avoir que les suites les plus funestes. Quel est celui de vos curés ou desservants qui pourrait tenir dans nos contrées contre des milliers de dénonciations calomniatrices? Déjà quelques-uns de ces ecclésiastiques qui méritent votre confiance sont abreuvés d'amertume, par mille moyens insidieux employés pour paralyser leur ministère. C'est assez en dire à Votre Éminence; elle réprimera l'audace de ces ennemis de toute autorité, elle comblera nos vœux, et nous continuerons à bénir le ciel de nous avoir donné, dans sa miséricorde, un prélat, un père dont les vertus et les lumières forcent l'estime et la vénération.

A Saint-Galmier, le 24 avril 1803.

Le cardinal Fesch avait un sentiment trop vif de la nécessité d'une éducation religieuse, une estime trop sincère des Pères de la Foi, une susceptibilité trop irritable vis-à-vis des empiétements de la police sur le pouvoir ecclésiastique, pour ne point accueillir avec faveur les vœux des notables de Saint-Galmier. Les documents faisant défaut, il m'est impossible de préciser comment il intervint. Comme le Premier Consul était demeuré en dehors du conflit, il n'est guère probable que son oncle ait eu recours à lui. L'avis reçu de Portalis fournit, sans doute, au prélat une occasion pour éclaircir les choses et révéler ses vues. Peut-être prit-il sur lui d'écrire au ministre de la Justice. Bien des fois, au milieu des difficultés que présenta, dans son diocèse, l'organisation du culte, il usa d'une pareille initiative. En tout cas, le grand-juge demeura désormais peu curieux des affaires de Saint-Galmier, et le préfet, de plus en plus conciliant, écrivit à Foujols, vers la fin de floréal :

Je suis informé, citoyen maire, par le citoyen Dulac, membre du Conseil d'arrondissement, que les ecclésiastiques, dont la réunion dans votre commune a fait la matière de mon arrêté du 5 germinal, désirent un nouveau sursis à ses dispositions. Je vous invite à les prévenir que n'ayant reçu du grand-juge, ministre de la Justice, aucun ordre ultérieur les concernant, ce sursis est prolongé indéfiniment; et que, si j'étais chargé de mettre à exécution les mesures qu'il avait provoquées contre eux, j'aurais soin de vous en informer et de laisser un délai suffisant pour prendre tous les arrangements que pourrait nécessiter ce nouvel état de choses.

Plus soucieux des intérêts de ses administrés que de la sotte vanité de pousser jusqu'au bout les effets de son arrêté de germinal, le préfet capitulait honorablement : il attendit des ordres qui ne vinrent pas. L'école de Saint-Galmier demeura ouverte.

Dans les salles et à la chapelle de l'ancien monastère des Ursulines, les Pères de la Foi virent s'empresser autour d'eux la jeunesse du pays, jalouse d'apprendre, comme disait le maire Foujols, « la science et la morale ». Jacquemont, les ex-oratoriens ses amis, les prêtres jureurs, les religieuses fanatisées et toute la faction janséniste en durent être fort dépités. Un jour vint pourtant où ils virent enfin s'éloigner

de leur fief ces nouveaux jésuites dont la vue leur était si pénible. Mais le gain fut bien mince. Quand les Pères de la Foi s'en allèrent, ce fut pour ouvrir à Roanne, sous la haute protection des autorités de la ville et par arrêté ministériel, un collège communal; tandis que des prêtres du diocèse, choisis par les vicaires généraux, continuaient à développer ce pensionnat, ouvert par le P. Barat, à Saint-Galmier, et que l'initiative du cardinal Fesch devait transporter, un an plus tard, dans l'ancien couvent des chanoinesses nobles de Largentière [1].

V

Conclusion :

Aux premiers jours du Consulat, l'instruction publique était généralement dans l'abandon le plus déplorable. La grande enquête de l'an IX, bien qu'elle eût pour but de remédier surtout au mauvais état des finances, mit les conseillers d'État en mission à même de constater la ruine des études de tout ordre. Et quand on cherche, dans la correspondance des directoires ou des préfets avec le ministère de l'Intérieur, à contrôler les assertions des enquêteurs de l'an IX, on acquiert la conviction que la réalité était encore plus lamentable que leur témoignage ne l'indique.

Dans le département de la Loire, la situation n'est pas meilleure qu'ailleurs. Au moment même où il s'occupe de réunir, à l'usage du chef du département, les renseignements sur l'affaire de Saint-Chamond que j'ai racontée plus haut, le sous-préfet de Saint-Etienne écrit, sur l'état de l'instruction publique dans son arrondissement, une lettre où il n'est question que de l'ignorance universelle.

1. C'est à tort que l'abbé Chausse, dans la *Vie de l'abbé Jean-Louis Duplay* (t. I, p. 66), attribue à M. Recorbet la fondation de l'école de Saint-Galmier. Recorbet ne fut que le successeur des Pères de la Foi. En revanche, il fut le premier supérieur de Largentière, dont il laissa la direction aux Pères de la Foi en 1805. En 1804 (20 février), un état, signé par M. Recorbet, porte à Saint-Galmier 136 élèves : dont 44 philosophes, 22 rhétoriciens, 13 troisièmes, 14 cinquièmes, 21 sixièmes, 9 huitièmes, 8 commençants, 5 apprenant l'écriture. Sur le nombre, il n'y a que 17 élèves de Saint-Galmier. — Parmi les noms des élèves, j'ai relevé ceux-ci : Claude Foujols, de Saint-Galmier, en huitième ; et Jules Gonin, de Saint-Rambert, en cinquième; les fils, sans doute, du défenseur des Pères et de leur adversaire, se rencontrant dans la même école congréganiste. Déjà !...

Or, les premiers efforts sérieux et durables pour rouvrir les collèges fermés depuis la Révolution, sont tentés par des prêtres. L'Église, fidèle à sa mission d'enseigner et à ses traditions de culture intellectuelle, apparaît au milieu de cette société, qui commence à retrouver, dans la paix, le loisir de s'instruire, comme l'institutrice indispensable. Et c'est l'honneur des Pères de la Foi d'avoir été les plus empressés et les plus tenaces ministres de l'Église, dans ce rôle de maîtresse des intelligences et des mœurs.

C'est leur honneur aussi que les défiances du pouvoir civil les aient poursuivis avant tous autres. Au lendemain des fureurs antireligieuses du jacobinisme impie, la restauration du culte ne pouvait aller sans contrarier beaucoup des habitudes de vexation déjà invétérées. Le maître, d'ailleurs, qui venait de signer avec l'Église un contrat d'alliance, la voulait aussi dépendante de l'État que n'importe quel service public. L'esprit révolutionnaire et l'esprit césarien s'unissaient donc pour entraîner les fonctionnaires à une jalouse surveillance de quiconque prétendait porter dans sa robe la liberté religieuse.

D'un droit de l'État à enseigner primordial, exclusif et source de tout autre droit, il n'était pas question. Personne n'avait cette conception du monopole, qui se produira plus tard avec une si nette et si persistante brutalité. Mais le gouvernement revendique et ses agents prétendent exercer sur les esprits une police qui leur paraît une garantie de la paix sociale. Cette police, qui s'étend à la prédication aussi bien qu'à l'enseignement scolaire, est surtout en éveil sur la qualité des personnes : c'est par là qu'on préjuge du danger de leurs classes ou de leurs sermons. La moindre affinité avec les idées ou les hommes qui combattirent, au prix de leur vie même, la constitution civile du clergé, apparaît comme une réaction vers l'ancien régime et suffit pour rendre suspect. Et c'est ainsi qu'au nom de la loi de germinal an X — c'est-à-dire de ce Concordat dont la raison d'être capitale et le grand bienfait fut de mettre fin au schisme constitutionnel — des préfets, comme celui de la Loire, des ministres, comme Fouché, et le Premier Consul lui-même, se donnent le droit de poursuivre des prêtres dont la conduite et la situation

sont on ne peut plus concordataires : commissionnés qu'ils sont par les évêques légitimes, et, dans les limites de cette commission régulière, propageant des doctrines, exerçant des fonctions avouées par cette Église catholique, apostolique et romaine, à qui la convention de germinal avait promis la liberté.

Dans ce conflit entre l'État et l'Église au sujet des écoles dont j'ai raconté un épisode, il arrive que les gens de bien prennent la défense des maîtres chrétiens contre les exigences du pouvoir. On l'aura remarqué, en lisant tout à l'heure les lettres du maire Foujols ou la pétition des notables de Saint-Galmier, ils ne songent pas à se réclamer du droit individuel. Ni pour les maîtres, ni pour les pères de famille, ils ne revendiquent la liberté d'élever les enfants à leur guise. Ils se placent à un point de vue moins philosophique. Leur plaidoyer s'appuie sur des faits, non sur des théories. Les Pères de la Foi font de la bonne besogne pédagogique dans leur école. Leur conduite d'hommes et de prêtres est d'ailleurs irréprochable. Toute la question est là pour eux et il n'y a pas à chercher plus outre.

Cette manière simple de résoudre le problème de la liberté d'enseignement ne supporte guère d'objection valable. C'est la manière populaire par excellence : qui ne l'a point entendue se traduire en cent formules diverses, au cours de ces manifestations saisissantes par lesquelles le peuple signifiait au gouvernement de M. Combes qu'il comprenait autrement que lui la question de l'école ? Il y a cent ans, les habitants de Saint-Galmier inauguraient, en face du préfet de la Loire, les protestations que les paysans du Léon viennent de faire en face du préfet du Finistère. Pour ne point se traduire, comme au Folgoët, par des barricades et des journées de garde, elles n'en partaient pas moins des mêmes sentiments : le désir d'assurer aux enfants baptisés une éducation chrétienne, et le défi qu'on pût adresser aux maîtres, dont on exigeait le renvoi, un seul reproche fondé.

Plus hardi et plus habile que le moderne préfet du Finistère, le préfet de la Loire de l'an XI céda devant l'explosion du sentiment public. Il pensa qu'après tout les habitants de Saint-Galmier étaient meilleurs juges que le ministre de la

Justice, dans la question de savoir si les Pères de la Foi étaient utiles ou nuisibles à leur commune. Cette façon de concevoir l'administration départementale n'aurait pas eu certainement les éloges de M. Combes. Elle n'en est pas moins raisonnable. Et, malgré moi, elle me fait songer au jugement par lequel s'est terminée la querelle que des puritains farouches avaient soulevée, l'an dernier, contre l'existence des Jésuites en Angleterre. Le tribunal a déclaré que la loi prohibant dans la Grande-Bretagne la présence des Jésuites n'était point abrogée, mais qu'il n'y avait point lieu de l'appliquer comme l'auraient voulu les dénonciateurs protestants.

Un de nos plus célèbres professeurs de droit paraît fort embarrassé qu'un tel pouvoir discrétionnaire soit laissé aux juges [1]. Mais oserait-il soutenir qu'il ne serait ni ridicule ni odieux de condamner des jésuites au bannissement en vertu de lois pénales faites au temps d'Élisabeth ? Quand l'usage n'est pas d'abroger des lois iniques, le bon sens se met forcément en désaccord avec la légalité, et aussi avec cette logique de la haine dont se piquent les jacobins qui jurent, à toute occasion, d'aller jusqu'au bout de leurs idées et de leurs édits.

Et dans le fait que je rappelle — il s'agit de la sentence de la Cour de Londres concernant les Jésuites anglais, aussi bien que du retrait de l'arrêté du préfet de la Loire relatif aux Pères de la Foi — il y a un exemple de la fortune qui attend les idées justes et les droits incontestables. En vain, comme d'infranchissables barrières, se dressent les préjugés établis, les passions violentes et les décrets injustes. S'il trouve pour le porter des mains courageuses et qui ne se lassent pas, le drapeau sacré des revendications de la conscience finit toujours par passer outre.

Il est bon de nous le dire aujourd'hui, et d'observer encore que ce glorieux passage n'est jamais un triomphe définitif. Le bon droit conquis peut se perdre. Mais qui le veut bien le reconquiert.

Paul DUDON.

1. Article de M. Ernein, dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 août 1902, p. 364.

ÉMILE ZOLA

Comme les impuissants vulgaires, arrêtés par un trop lourd obstacle, sentant, comme Hennebeau, « l'inutilité de tout, l'éternelle douleur de l'existence », Émile Zola, « le broyeur de noir », comme il s'appelait, a-t-il, lassé de vivre, appelé lui-même la mort? On assure que non, et il faut croire qu'un vulgaire accident a vaincu ce lutteur. Noyé dans une couche basse d'air vicié, que sa taille d'homme aurait dû lui faire dominer, il s'est asphyxié par terre, et n'a laissé de lui qu'un triste cadavre souillé.

Une trop intime solidarité nous unit les uns les autres, pauvres êtres condamnés mêmement à périr, pour que cette mort nous ait causé d'autre sentiment que la pitié. La misère de cette fin nous rend pitoyables à l'homme, et ce n'est pas avec équité seulement, c'est avec indulgence, que nous voudrions apprécier son œuvre.

Ce parti pris d'indulgence est nécessaire à qui veut rester juste, car il serait facile, en parlant d'Émile Zola, de se laisser gagner par l'antipathie et le dégoût, et parce qu'il est malaisé de garder son sang-froid en présence de l'apothéose manquée qu'il vient de recevoir.

Du dehors, lui sont venues des louanges affectées, mais ce n'est point à l'étranger qu'il faut demander de nous apprendre la valeur de nos écrivains. Son enthousiasme est suspect, et sa compétence douteuse. Ceux qui vantent aujourd'hui le génie de Zola exaltent, en même temps et surtout, l'innocence de Dreyfus. Le chœur qui célèbre ces deux hommes semble être aux gages du même maître.

Qu'Émile Zola ait beaucoup écrit, il nous importe peu, car ce n'est point à leur fécondité qu'on apprécie la valeur des artistes. Aussi bien, cette fécondité n'est-elle pas singulière, et la facilité n'est-elle point la caractéristique de Zola. Ouvrier

patient, travailleur régulier, — avec la verve si elle venait; si elle tardait à venir, sans elle, — il écrivit, chaque jour, pendant quarante ans, un nombre précis de pages, de cette écriture droite, aux lettres désunies, qui accuse le manque de déduction et l'absence de sentiment.

Cela fit, comme il disait : « et des pages, et des pages, et des pages, tout un monde de personnages et de faits ».

Cela prouvait aussi qu'Émile Zola était un laborieux, un *struggleforlifeur* résolu. Son père, Vénitien, avait été soldat, puis ingénieur. L'hérédité armait Zola de la constance et de la force voulues pour arriver. Le besoin, d'abord, l'orgueil, ensuite, ajoutèrent leurs stimulants à ces dispositions. Sans un acharné travail, Émile Zola fût resté un médiocre et un obscur, et dans les lettres plus encore que dans un autre métier. Parisien de hasard, il grandit en Provence, et rapporta, des régions du soleil, un peu de douce poésie. Il la garda jusqu'aux *Contes à Ninon*. Mais la douce poésie ne nourrit pas. Elle ne l'avait même pas fait réussir au baccalauréat. Admis enfin à la maison Hachette, Zola comprit que la plume devait être son outil. Courageusement, il s'en servit, mais n'en tira d'abord que des œuvres médiocres. Son *Salon*, publié dans *l'Événement*, en 1866, fit quelque peu scandale. *Thérèse Raquin*, en 1867, était déjà traitée par Louis Ulbach de « littérature putride ». En 1869, Zola entreprenait les *Rougon-Macquart*. Une veine s'offrait à lui, la veine des laideurs sociales. Il s'y enfonça : elle recélait sa fortune littéraire. L'époque était au réalisme, à la luxure, aux machines, à l'orgueil de la science. Dans les ténèbres, mal éclairé par une intelligence sans principes, le mineur creusa le filon. Il mit au jour *l'Assommoir* : ce fut le scandale triomphal, le succès couronnant d'âpres luttes, la fureur contre ceux qui lui contestaient la légitimité de sa prise. *Une page d'amour*, *Nana*, *Pot-Bouille* suivirent. Le labeur était bon, qui rapportait des millions, et qui créait l'auteur chef d'école. Zola s'y obstina. Il écrivit *Germinal*, *la Terre*, *la Débâcle*; il acheva les *Rougon-Macquart*. Les chefs-d'œuvre était produits. Le maître était arrivé, pas à l'Académie, que dix-neuf assauts ne lui ouvriront pas, mais à la grosse fortune, à la lourde domination de l'ouvrier vainqueur. Que lui importaient les injures

dont on l'accablait! Il régnait. Il disait sa gloire aux revues étrangères. Tous les rastaquouères du monde l'adoraient. Il fit de grands rêves; il chercha d'autres sujets dignes de lui. Il chanta trois villes; il médita quatre évangiles. Lourdes était plus qu'une ville, c'était une foi, c'était la Vierge. En y touchant, Zola se perdit. Son impuissance à dépasser certain niveau d'idées éclata, ainsi que sa manie de réduire toute réalité à un système préconçu. Ses livres redevinrent médiocres, et, toujours laborieux, il n'amoncelait plus que des œuvres grises, quand une occasion inespérée lui vint promettre un rajeunissement de popularité. Il avait écrit *la Débâcle*, il pouvait défendre la trahison. L'Europe ennemie acclama le réquisitoire qui déshonorait l'armée, notre idole et sa terreur. Elle pardonna au romancier en faveur du pamphlétaire, et l'autorité de Zola lui parut souveraine, parce que son témoignage nous écrasait.

Et puis Zola mourut. Quelle que soit la valeur de ses livres, il laissait à ses confrères et à son époque un bon exemple, celui du travail soutenu, du sillon mené jusqu'au bout, d'une volonté qui s'est tenu parole. Cet exemple est le meilleur de lui.

Je veux croire aussi que, travailleur acharné, Zola fut écrivain consciencieux. Je veux croire qu'il a dit ce qu'il pensait, qu'il crut ce qu'il disait. Dans sa philosophie confuse, il niait la liberté. Il se trompait, et n'avait pas le droit, je le montrerai bientôt, de bâtir ses romans sur cette erreur. Mais j'admets qu'il a suivi irrésistiblement sa voie, sans mentir à sa conscience. S'il s'est trompé, je veux qu'il se soit trompé de bonne foi. J'admets Zola candide, au risque de le paraître moi-même. Je ne songe pas, non plus, à le juger ici d'après les règles de la morale chrétienne, mais au seul regard du bon sens et de l'art.

« La haine est sainte, écrivait Zola en 1866. Elle est l'indignation des cœurs forts et puissants, le dédain militant de ceux que fâchent la médiocrité et la sottise. Haïr, c'est aimer, c'est sentir son âme chaude et généreuse, c'est vivre largement du mépris des choses honteuses et bêtes. La haine soulage, la haine fait justice, la haine grandit. »

Oublions ces lignes, de peur d'être amené à haïr celui qui les a écrites. Oublions ce que, à la même époque, Zola écrivait contre l'abbé X..., auteur anonyme de mauvais livres : « Il y a une mauvaise foi évidente dans ces peintures trop poussées au noir... Il sort des pages une senteur épaisse de médiocrité... Le dégoût vous monte aux lèvres à la lecture de ces romans pataugeant en pleine fange, aussi vulgaires par la forme que par la pensée, et destinés à contenter les appétits grossiers de la foule... Mon cri d'indignation n'est que le cri d'un honnête homme et d'un artiste révolté. » Je ne veux point songer à la mauvaise foi en parlant de Zola, ni crier d'indignation, ni même crier du tout. Suivant le conseil de M. Anatole France, je tiens à ne « prononcer que des paroles graves et sereines, à ne donner que des signes de calme et d'harmonie ! »

Parce qu'il n'existe point d'effet sans cause, le renom littéraire de Zola doit être justifié par quelques qualités. La charpente de ses romans, du moins des meilleurs, est solide et large. Il ne captive, ni par le charme du style, ni par l'agrément de ses tableaux, mais il entre avec une telle conviction dans l'existence de ses héros, qu'il y enferme avec lui le lecteur. Son imagination grossissante lui exagère à tel point les objets, qu'il en donne des peintures puissantes. On suffoque dans le monde où il nous mène, mais on y est. On souffre, comme Etienne, la première fois que celui-ci descend dans le puits du Voreux. Zola sait rendre les confusions, les remous, les fureurs des foules. La monotonie de sa peinture têtue finit par obséder. Il anime la gueule de la mine, dévoreuse d'hommes, la machine et le cabaret. Il est le chantre de l'enfer terrestre, le poète épique du bagne. Son œuvre accuse une vraie force, « je ne veux pas dire un grand talent, — écrivait, après *la Terre*, M. France, — mais un gros talent ». Néanmoins, il s'en faut de beaucoup que cette œuvre soit belle.

Sans doute, Zola lui-même connut la beauté du diable, et fit les *Contes à Ninon*. Il fut joli. Sans doute aussi, plus tard, voulant séduire la prude Académie, il eut la force d'écrire

trois cents pages sans y glisser un seul gros mot. La donnée du *Rêve* était charmante. Mais, pour être un chef-d'œuvre, le joli conte invraisemblable aurait dû être narré très purement, en une jolie langue, et se passer en des régions de rêve, dans celles où se meuvent *les Romanesques*. Zola fut convenable : c'était beaucoup. Une ou deux fois, au cours du récit, on eut une belle peur qu'Angélique se retrouvât Mouquette, et que Mgr de Hautecœur s'oubliât. Il n'en fut rien, mais la décence avait, quand même, trop peu réussi à Zola, pour qu'on le reprît à la poursuivre deux fois.

Il manqua donc toujours la beauté, et, pour qu'on ne me chicane point sur l'idée que je me fais de la beauté, trois défauts, inconciliables avec la beauté, me semblent déparer les œuvres de Zola : il est faux, il est malpropre, il est mauvais.

La philosophie d'Émile Zola n'est point faible seulement, elle est nulle. « Un système philosophique m'a toujours effrayé », a-t-il avoué. Il le prouve par son impuissance à coordonner une théorie quelconque, littéraire, morale ou politique. Ses succès l'ont établi chef d'école; mais rarement homme de lettres manqua, autant que lui, d'originalité dans ses vues, de logique dans ses opinions.

Le romantisme n'était plus, quand Zola vint au monde littéraire, et ce qui devait remplacer le romantisme, existait depuis longtemps. Le temps des confessions et du lyrisme était passé; le temps aussi de la liberté imposée, comme règle unique, à l'essor des tempéraments. Réalistes et Parnassiens se faisaient une étrange illusion, quand ils s'imaginaient que la poésie peut être la copie *impersonnelle* de la réalité objective; mais ils poussaient, avec raison, à la représentation du non-moi. Ils demandaient, justement, que l'art s'alimentât de vérité, c'est-à-dire de réalité. Ils faisaient bien de ramener à l'étude attentive de l'unique modèle : la nature. Aussi bien, comme tous les grands artistes de tous les temps, les plus libéraux des romantiques avaient pratiqué cette étude, et, s'ils furent grands, c'est qu'ils furent vrais.

Croyant être original, Zola reprit les théories d'art qu'on avait professées avant lui, et il adopta des théories contra-

dictoires. « Je n'aime ni les Égyptiens, ni les Grecs (!), disait-il dans *Mes Haines*, ni les artistes ascétiques, moi qui n'admets dans l'art que la vie et la personnalité... Si l'œuvre n'est pas du sang et des nerfs, si elle n'est pas l'expression entière et poignante d'une créature, je refuse l'œuvre, fût-elle la *Vénus de Milo.* » Si cette déclaration a un sens, elle nous ramène au *Pélican* de Musset. Ailleurs, Zola dit : « Je cherche des hommes de chair et d'os, se confessant à vous. » Rien n'était plus romantique. Mais il écrira d'autre part : « Le romancier doit s'en tenir aux faits observés, à l'étude scrupuleuse de la nature, s'il ne veut pas s'égarer dans des conclusions menteuses. Il disparaît donc, et garde pour lui son émotion. Il expose simplement ce qu'il a vu. Cette impersonnalité morale des œuvres est capitale. » Et nous voilà loin du sang et des nerfs, en plein Gautier !

Zola ne s'apercevait pas du désaccord de ces deux systèmes. Au fond, il tenait surtout au premier. Découvrant, à son tour, l'Amérique, il déclarait : « Il y a, selon moi, deux éléments dans une œuvre : l'élément réel, qui est la nature, et l'élément individuel, qui est l'homme. Une œuvre d'art est la combinaison de l'homme, élément variable, et de la nature, élément fixe... Une œuvre d'art est un coin de la création, vu à travers un tempérament. »

Cette dernière formule, qui était acceptable, fut son programme. Il l'expliqua davantage, dans une étude sur Erckmann-Chatrian : « J'aime à considérer chaque écrivain comme un créateur, qui tente, après Dieu, la création d'une œuvre nouvelle. L'homme a sous les yeux l'œuvre divine ; il en étudie les êtres et les horizons ; puis il essaye de nous dire ce qu'il a vu ; de nous montrer, dans une synthèse, le monde et ses habitants. Mais il ne saurait reproduire ce qui est dans la réalité ; il n'a aperçu les objets qu'à travers son propre tempérament ; il retranche, il ajoute, il modifie, et, en somme, le monde qu'il nous donne est un monde de son invention. »

Zola n'abandonna point cette théorie, quand il devint inventeur du naturalisme et du roman expérimental, et, par le choix qu'il en fit, par la couleur qu'il leur donna, les sujets qu'il a observés et peints forment un monde de son invention,

aperçu à travers son propre tempérament. Il ne pouvait en être autrement.

Aussi bien, le principe du roman expérimental était-il d'un illogisme absolu. On n'expérimente pas sur les actes d'une foule libre, comme sur la blessure d'un cobaye. On ne commande pas une expérience psychologique, comme on prépare une combinaison chimique. Les faits existent en dehors de nous. A nous de les observer et de les comprendre, si nous voulons être des réalistes ; à nous de les choisir, de les représenter et d'en dégager la caractéristique, si nous sommes des artistes. Mais Zola était un faux réaliste.

Il a beau, avec une outrecuidance candide, se donner pour un physiologiste avisé, et prendre des airs entendus. Il peut, à son aise, affirmer qu'« il faut s'en tenir au quotidien, à l'histoire vraie des choses », et s'interdire toute synthèse...; que « le mot de roman entraîne une idée de conte, d'affabulation, de fantaisie, qui jure singulièrement avec les procès-verbaux que nous dressons » ; que « le romancier n'est qu'un greffier » ; que ses romans sont « des tranches de vie ».

Il n'est pas un greffier ; il ne s'en tient pas au quotidien ; il ne fait que des synthèses, et ce n'est pas lui qui s'accommode à la réalité, c'est la réalité qu'il contraint de servir, bon gré, mal gré, à ses expériences. Il dresse son siège. Il imagine son roman. Ensuite, il observe, il se documente, il monte sur une locomotive, descend dans une mine, fréquente chez Nana, assiste, je le suppose, aux gracieux saluts de la Mouquette. Mais si les faits ne répondent pas à l'appel du maître, tant pis pour eux. « Le Pape n'a aucune raison de ne pas me recevoir, disait-il avant d'aller à Rome. Et puis, à la rigueur, je passerai outre ! » Le Pape ne reçut pas Zola, et Zola passa outre. Ainsi, ce maître expérimentateur finissait-il par être un peintre faux, en vertu même de son système. Observateur à la façon de Bouvard et de Pécuchet, il borne sa science à une observation superficielle et à une érudition de troisième main. Il ne faut donc pas s'étonner que ni ses soldats, ni ses paysans, ni ses ouvriers, ni ses bourgeois, ne soient nos soldats, nos paysans, nos ouvriers, nos bourgeois de France. Si bien que *Graziella*, par exemple, est un roman expérimental, plus expérimental que *Nana*, et qu'il entre plus de

vérité dans une stance des laboureurs de *Jocelyn* que dans toute *la Terre*.

Un vice, du reste, altère irrémédiablement toutes les peintures de Zola. Ses hommes ne sont pas des hommes, car ils ne sont pas libres. Ne vous en étonnez pas, répondent les admirateurs de Zola. Le maître « remplace le libre arbitre par le déterminisme. Il élimine du vocabulaire le vieux fonds de la psychologie classique, qui consistait essentiellement dans la lutte de la volonté contre les passions... Ainsi, les nuances subtiles du sentiment et de la pensée, les complexités des maladies mentales viennent se fondre, pour M. Zola, dans la partie animale de l'homme [1]. »

« Il remplace le libre arbitre par le déterminisme ! Il élimine le vieux fonds de la psychologie classique ! » — C'est commode à dire. Mais de quel droit opère-t-il cette mutilation, et qui lui permet d'en prendre si à son aise avec l'humanité ? Emile Zola est-il donc un philosophe si autorisé, qu'il puisse ériger le déterminisme en loi, et, le serait-il, n'est-on point forcé de reconnaître que l'humanité croit à la liberté, que tout se passe, ici-bas, comme si la liberté régnait ? La lutte morale existe donc. Elle est dans la réalité. Un enfant la voit, et le réaliste doit la relater, s'il est sincère, s'il a daigné observer l'humanité autrement que dans son rêve et dans son tempérament.

Ce déterminisme animal des personnages de Zola fait leur fausseté et leur laideur foncières. Il sait, lui-même, si bien qu'il peint des bêtes et non des hommes, qu'habituellement il applique aux hommes des appellations de bête. Je cherche, au hasard, quelques exemples dans *Germinal*. « Cet étouffement des chambrées les mieux tenues, qui sentent le *bétail humain*. » — « Un enfournement confus *de bétail*. » (Il s'agit d'hommes.) — « Il gigotait, son masque *de singe* blafard et crépu, troué de ses yeux verts élargis par ses grandes oreilles. » — « Il aperçut *deux bêtes* accroupies, une petite, une grosse : c'étaient Lydie et la Mouquette. » — « Les chemises volaient, pendant que, gonflés encore de sommeil, ils se soulageaient sans honte, avec l'aisance tranquille d'*une*

1. *Pages choisies* de Zola. *Introduction*, par Georges Meunier, p. XVI.

portée de jeunes chiens grandis ensemble. » — « Nue maintenant, pitoyable, ravalée au trot de la femelle quêtant sa vie par la boue des chemins, elle (Catherine) besognait, la croupe barbouillée de suie, avec de la crotte jusqu'au ventre, ainsi qu'une *jument de fiacre*. A quatre pattes, elle poussait. » En revanche, Zola écrit : « Les chevaux, avec leurs gros yeux d'enfants. »

La philosophie sociale n'est pas moins murée à Zola que les autres, et, dans les lourds volumes où les plus délicats problèmes sont étourdiment soulevés, il est inutile de chercher une solution à aucun.

Est-ce une théorie sur la guerre, que cette opinion de Chouteau : « C'est dégoûtant d'envoyer un tas de braves garçons se faire casser la gueule pour de sales histoires dont ils ne savent pas le premier mot » ? — Est-ce une théorie de la vie, que ce conseil du vieil Hubert : « Puisqu'ils s'aiment, ils sont les maîtres. Il n'y a rien au delà, quand on aime et qu'on est aimé. Oui, par tous les moyens, le bonheur est légitime » ? — Souvarine dit-il avec raison : « Allumez le feu aux quatre coins des villes, fauchez les peuples, rasez tout, et, quand il ne restera plus rien de ce monde pourri, peut-être en repoussera-t-il un meilleur » ? — Zola adopte-t-il la pensée d'Hennebeau : « Le seul bien était de ne pas être, et, si l'on était, d'être l'arbre, d'être la pierre, moins encore, le grain de sable qui ne peut saigner sous le talon des passants » ?

Il faut assez se moquer du monde, pour parler de l'optimisme de Zola. Sans doute, plus d'un de ses romans se ferme sur un morceau en l'honneur d'un progrès vague et lointain. Sandoz retourne au travail, à la fin de *l'Œuvre*, mais Claude s'est pendu. Jean signale le grand et rude labeur d'une France à refaire, mais le pays qui a subi la débâcle ne semble guère propre à être refait. L'armée noire et vengeresse qui gronde, à la fin de *Germinal*, pour les récoltes des siècles futurs, ne semble pas plus rassurante que celle qui a détruit le Voreux.

S'il ressort une conclusion, des expériences artificielles imaginées par Zola, c'est que le monde est vulgaire et bas, qu'il est pourri, qu'il est laid, qu'il est ignoble, et que, sans

justice, sans ciel, sans espérance, sans Dieu, sans autre consolation que de répugnantes priapées, il ne mérite que la haine et la mort.

« Le monde est plein de braves gens! » avait dit Angélique, dans *le Rêve*. Angélique parlait d'or. Mais ces braves gens, Zola ne les a guère vus. Aussi, son œuvre est-elle fausse.

J'ajoute qu'elle est malpropre. Zola définissait d'avance son œuvre, quand il disait, dans *Mes Haines* : « Le réalisme, pour bien des personnes, consiste dans le choix d'un sujet vulgaire. » Sa triste originalité ne fut pas de copier la réalité, mais de choisir exclusivement pour modèles de très vilaines réalités.

Je prie de remarquer que je n'appelle point Zola immoral. D'abord, parce que celui-là seul est immoral, qui a conscience de l'être, et qu'il ne m'appartient pas de sonder la conscience de Zola. Ainsi que le goût et le tact, le sens des convenances lui échappait. C'était un infirme, atteint de *coprolalie* et d'une sorte de daltonisme moral[1]. Et puis, un des immortels gardiens du sens des mots français, M. Anatole France, ne vient-il pas de dire : « Zola était profondément moral ! » et d'ajouter que la gloire de Zola est « dressée sur le plus prodigieux amas d'outrages que la sottise, l'ignorance et la méchanceté aient jamais élevé » ?

M. Anatole France fut de ceux qui élevèrent cet amas d'outrages. Comme il n'était, alors, ni sot, ni ignorant, ni méchant, je me perds en conjectures sur ce qui a pu causer le déplacement de ses idées, et j'en conclus que le sens du terme « moral » est en train de changer en France, ou que la moralité de Zola est un de ces problèmes dont les plus malins ne peuvent trouver la solution.

Je ne l'aborde donc pas, et je dis seulement que Zola est malpropre, ce qui, naturellement, m'empêche de le trouver beau.

La littérature d'Émile Zola est une littérature ithyphallique.

1. Voir le très remarquable chapitre consacré à *Zola et son école*, par M. Max Nordau, dans son ouvrage : *Dégénérescence*, t. II. Alcan, traduction Aug. Dietrich.

Il semble que, pour la composer, l'auteur a dû s'enfermer dans la maison close de Pompéi. Quand on sollicita la voix de Pasteur, pour la candidature de Zola : « Volontiers, répondit le savant, à condition qu'il n'écrira plus de cochonneries. » Et le *Daily Chronicle* vient de rappeler qu'en Angleterre « le nom de Zola était le symbole de tout ce qui était malpropre, dégoûtant et obscène ».

La vérité scientifique demandait-elle que l'écrivain fît, dans ses œuvres, l'exposition d'ordures que l'on y trouve? Assurément non. M. Anatole France constatait lui-même que le paysan français n'est, nulle part, atteint de la satyriasis que lui prête Zola, et il appelait *la Terre* « les *Géorgiques* de la crapule ». C'est donc parce que le romancier a vu la nature à travers son tempérament, que la nature lui a paru si sale. Quels fâcheux services rend un vilain tempérament!

« Je ne veux point placer mon admiration où je craindrais de mettre le pied », disait Nettement, parlant d'un mot célèbre dont on vantait la crânerie sonore. J'en dis de même, et pour la même raison, de toute l'œuvre de Zola.

Puis-je taire, enfin, que l'œuvre de Zola fut mauvaise ? La bonhomie de son commerce a séduit peut-être ses amis. Personnellement, il fut, peut-être, exempt de toute méchanceté. Son œuvre n'en est pas moins mauvaise, parce qu'il a ravalé toutes les grandeurs, qu'il a calomnié toutes les faiblesses de l'humanité.

Les plus sublimes fonctions de la femme, l'allaitement et la maternité, il les a peintes d'une façon répugnante. Les mœurs des petits et des faibles, il les a grossièrement chargées. Il leur a prêté son immonde langage. Il a calomnié la France ; il a calomnié l'humanité. En voyant nos régiments sombrer dans la fournaise de feu, le roi Guillaume disait, du moins : « Les braves gens ! » Zola peint nos soldats ineptes et barbares, grossiers et rebelles, emportés, parfois, par une « bravoure inintelligente... : la bête emportait l'homme, et c'était la folie de l'instinct » ; — guidés toujours par des chefs imbéciles, comme Rochas ou Bourgain-Desfeuilles.

Même quand il peint ce malheureux empereur s'exposant, à Sedan, aux obus qui le fuient, Zola ne rencontre aucune

parole de pitié; même quand il décrit la défense de Bazeilles et la mort de Weiss, il ne sait trouver de ces accents qui remuent et qui enlèvent. Ce qu'il décrit à plaisir, c'est « la brutalité imbécile des foules ».

Aucune œuvre n'inspire, plus que la sienne, le mépris du peuple, le mépris de l'homme. Quant à la France, si ses paysans sont bien ceux de *la Terre*, ses ouvriers ceux de *l'Assommoir* et de *Germinal*, ses soldats et ses chefs ceux de *la Débâcle*, ses bourgeois ceux de *Pot-Bouille*, je comprends que l'étranger en ait si grand'pitié, si grand mépris.

Zola a méconnu les plus belles choses du monde : Dieu, la liberté, la beauté. Il a avili notre langue, en lui faisant parler l'argot des mauvais lieux. Il s'est fait une clientèle immense, de l'immense multitude de ceux que l'art ennuie, et qui se sont crus artistes, parce qu'ils goûtaient sa lasciveté. Si la France meurt de la corruption qui la ronge, il sera de ceux qui l'auront tuée; si elle guérit, il sera de ceux qu'elle devra oublier.

Il conseillait à la jeunesse « la méfiance des culbutes dans le bleu ». Si le bleu est l'idéal, aucune œuvre, mieux que la sienne, n'est faite pour éteindre, en une âme, le sens et le goût de l'idéal.

Après *la Terre*, M. Anatole France écrivait cet écrasant arrêt :

Son œuvre est mauvaise, et il est un de ces malheureux dont on peut dire qu'il vaudrait mieux qu'ils ne fussent pas nés.

Certes, je ne lui nierai point sa détestable gloire. Personne, avant lui, n'avait élevé un si haut tas d'immondices. C'est là son monument dont on ne peut contester la grandeur.

Jamais homme n'avait fait un pareil effort pour avilir l'humanité, insulter à toutes les images de la beauté et de l'amour, nier tout ce qui est bon, tout ce qui est bien.

Jamais homme n'avait, à ce point, méconnu l'idéal des hommes.

Il y a, en nous tous, dans les petits comme dans les grands, chez les humbles comme chez les superbes, un instinct de la beauté, un désir de ce qui orne et de ce qui décore, qui, répandus dans le monde, font le charme de la vie. M. Zola ne le sait pas.

Il y a dans l'homme un besoin infini d'aimer qui le divinise. M. Zola ne le sait pas.

Bien des faiblesses même, bien des erreurs et des fautes ont leur beauté touchante. Leur douleur est sacrée. La sainteté des larmes est

au fond de toutes les religions. Le malheur suffirait à rendre l'homme auguste à l'homme. M. Zola ne le sait pas.

Il ne sait pas que les grâces sont décentes, que l'ironie philosophique est indulgente et douce, et que les choses humaines n'inspirent que deux sentiments aux esprits bien faits : l'admiration ou la pitié.

M. Zola est digne d'une profonde pitié.

Parlant d'un mauvais livre, Zola, lui-même, écrivait, en 1866, ces lignes qu'on peut lui appliquer : « Si je ne parviens pas à les chasser de toutes les maisons honorables, j'obtiendrai, peut-être, que l'on cache ces volumes sous l'oreiller, comme des livres honteux. »

Décidément, sa mort fut le symbole de sa vie. Il n'a jamais pu s'élever au-dessus d'une couche basse d'air vicié, et il s'est asphyxié par terre.

Pierre SUAU.

DEUX POÈTES[1]

Et ils disaient depuis un bien long temps : « Les dieux s'en vont ! Le grand Pan est mort ! La poésie a vécu ! Le bruit des automobiles et des *teufs* couvre le chant des lyres harmonieuses, et, au vingtième siècle, on n'imprimera plus de vers. »

A ces prophètes de malheur il faut rappeler le *lied* allemand :

Wann werdet ihr, Dichter,
Des alten, ewigen Liedes einmal müde !

« O poètes, quand donc serez-vous fatigués de la vieille éternelle chanson ? » Et les poètes, interpellés par les philistins et les épiciers, répondent : « Nous serons muets quand les printemps n'auront plus de roses et la jeunesse en fleur plus d'espérances, quand les étés resplendissants ne répandront plus sur la plaine l'or des moissons... », etc. On voit le motif poétique, on comprend le sens de la réponse et pourquoi la poésie, si elle mourait un jour, tel l'oiseau fabuleux, renaîtrait de ses cendres ! Effectivement, ce vingtième siècle a deux ans à peine, et sur son berceau, comme aux temps antiques, les voix d'or résonnent, et elles charment la race immortelle des rêveurs et des amants de l'idéal.

Ab Jove... ce qui veut dire : commençons par *Olympio*.

On nous offre aujourd'hui la *Dernière Gerbe* du plus grand d'entre tous les moissonneurs qui, tenant en main la faucille sacrée, aient jamais parcouru les champs de la fiction poétique. *Dernière Gerbe*, ce titre seul soulève une question, et l'on se demande si vraiment ce volume clôt la série des œuvres du poète qui débutait, il y a près de quatre-vingts ans, par les *Odes*

1. Victor Hugo, *Dernière Gerbe*, in-8, Paris, Calmann-Lévy, 1902. — Comtesse Mathieu de Noailles, *l'Ombre des jours*, in-18, Paris, Calmann-Lévy, 1902.

et Ballades. N'y a-t-il pas encore dans les tiroirs de Victor Hugo quelques feuillets où, de sa grosse écriture, il ait griffonné quelques vers ? Je veux dire, dans les greniers où cet infatigable ouvrier de la glèbe idéale amassait ses récoltes, ne trouverait-on pas encore quelques épis oubliés ? Et vous voyez que les éditeurs de ce volume nouveau n'auraient pas à se mettre en frais d'imagination pour trouver un titre adapté ; ils diraient tout uniment : *Dernière Glane*.

Or, pour plusieurs bonnes raisons, il est à souhaiter que la *Dernière Gerbe* soit aussi, définitivement, la dernière glane et que plus rien ne paraisse désormais au plein jour de la publicité sous le grand nom de Victor Hugo. Tout d'abord, pour terminer la liste si longue de tant de volumes accumulés, la date ne pourrait être mieux choisie : 1802-1902, l'histoire littéraire, à la gloire du poète immortel, dira que de sa vie et de ses œuvres il a rempli un siècle entier.

Oserai-je manifester aussi je ne sais quel doute fâcheux qui me vient à l'esprit, et que je n'exprimerai qu'en tremblant, *sous toutes réserves*, comme on dit dans la presse ? Et de vrai, si le nombre déjà trop considérable des œuvres posthumes du poète allait chaque année s'augmentant, ne croyez-vous pas, comme moi, que la terrible question d'authenticité finirait par se poser pour les lecteurs intelligents ? Tout le monde sait qu'il n'y a rien de plus facile pour une plume exercée que de *faire* du Victor Hugo. Pastiches sans doute, mais que de fois on a pu s'y tromper ! J'ai un ami intime qui réussit admirablement dans ce genre, et qui, avec une superbe maîtrise, vous tourne une conversation avec la *Bouche d'ombre* ou bien un *Châtiment*. Il y a quelque vingt ans, quand on parlait de la dictature possible de Gambetta, les journaux publièrent une pièce de vers signée Victor Hugo, et qui se terminait par cette violente apostrophe au tyran futur :

A Dieu
A qui j'ai toujours cru j'adresse un dernier vœu,
C'est de vivre assez vieux de cervelle et de plume
Pour te broyer les os sous un nouveau volume,
Pour faire, justicier et poète inclément,
Sous mon vers enflammé rougir ton front fumant.

Qu'en pensez-vous ? Et cette tirade apocryphe, avec son ton un peu cocasse et sa belle image finale, déparerait-elle beaucoup

les œuvres du grand poète ? Pour moi, j'estime qu'elle serait à sa place très bien et qu'elle ferait bonne figure dans l'invective célèbre :

Ah ! tu finiras bien par hurler, misérable !

Il faut bien aussi avoir le courage d'en faire le triste aveu : ce qu'on nous donne depuis une quinzaine d'années, sous le nom de Victor Hugo, sauf de rares exceptions, n'ajoute rien, absolument rien à sa gloire incontestée. Particulièrement, cette *Dernière Gerbe* aurait pu, sans dommage pour cette grande renommée, rester dans l'ombre. Hélas ! ce n'est point des épis d'or seulement que l'on nous offre ; dans cette gerbe, il y a des coquelicots, des bleuets, beaucoup d'herbe sèche, — et d'herbe folle. Ce n'est pas avec tout cela que l'on fait le pain savoureux qui nourrit et réconforte les âmes avides de jouissances idéales et d'oublier, dans les joies du rêve poétique, les vulgarités et les brutalités de l'existence.

Ces pièces, qui portent des dates différentes, ne nous révèlent pas un Victor Hugo inconnu. Tout au contraire, à chaque page, on se rappelle, involontairement, tel passage des *Odes et Ballades*, de *la Légende des siècles* ou des *Contemplations*, et l'on a vaguement, pendant toute la lecture du volume, la sensation de de revoir des *choses vues*.

Un maître de conférences à l'École normale écrivit un jour cette phrase lapidaire qui le rendit plus célèbre que tous ses ouvrages et pour laquelle peut-être il vivra dans la postérité : « On a bientôt fait le tour des idées de Bossuet. » Ce n'est pas de Bossuet, — j'en demande bien pardon à la mémoire de Paul Albert, — c'est de Victor Hugo qu'il faut dire cela, et la *Dernière Gerbe* n'est pas faite pour donner une autre idée des œuvres du grand poète.

On a réuni sous ce titre les fragments divers qui, par leur tour général et leur ton, manifestement, semblent appartenir à des œuvres que nous connaissons déjà. Il y a dans *les Contemplations* une pièce très remarquable et très remarquée, pauvre d'idées et riche de métaphores, *les Mages*. Par un prodige d'invention verbale, avec un luxe inouï d'images opulentes et de vocables sonores, le poète développait ce thème unique :

Pourquoi donc faites-vous des prêtres,
Si vous en avez parmi vous ?

Mais le morceau est bien long, et les développements sans fin brisaient le cadre d'une *contemplation*. Et donc, l'auteur des *Mages* a gardé en manuscrit quelques strophes que nous donnent aujourd'hui les éditeurs de la *Dernière Gerbe* :

Oh ! vers le progrès magnifique
Guidez les générations.
Malheur à l'âme qui trafique
De son souffle et de ses rayons !
Que le supplice vous attire,
Précipitez-vous au martyre,
Penseurs ! pour vaincre, il faut souffrir.
L'homme qui ne peut rien connaître
Marche de cette énigme : naître,
Jusqu'à cet abîme : mourir.

C'est encore aux idées de métempsycose et aux théories manichéennes, dominantes dans *les Contemplations*, qu'il faut rattacher les pauvres pièces qui ont pour titre : *Dialogue avec l'esprit*, *le Droit de l'animal*, etc. Inutile de s'y arrêter. On sait dans quels abîmes d'obscurités et d'absurdités Victor Hugo précipite le lecteur imprudent qui a le courage de suivre ce penseur blême dans ses élucubrations philosophiques.

Je retrouve aussi, çà et là, dans la *Dernière Gerbe*, des traces de l'inspiration libertine à laquelle nous devons les *Chansons des rues et des bois*. Le poète avait quelque soixante ans, à peu près l'âge, comme le faisait remarquer L. Veuillot, des vieillards qui s'introduisirent près de Suzanne, quand il chantait Margot et Suzon en des couplets légers qui mirent dans un grand embarras ses admirateurs fidèles. Ici encore, Margot et Suzon et le reste, et le poète salue dans un avenir prochain le jour où

l'inquiet genre humain
Osera secouer la vieille chaîne noire
Du cœur libre d'aimer comme l'esprit de croire.

J'ai dit qu'il est permis de penser que l'on nous donne aujourd'hui, dans toute la vérité de l'expression, une *Dernière Gerbe*. Or, si vous entreprenez un jour, en suivant l'ordre chronologique, la lecture complète de l'œuvre immense du poète, savez-vous sur quelles pages, finalement, tomberont vos regards, et quel sera, si j'ose ainsi m'exprimer, le bouquet de ce grand feu d'artifice qui fut une fête si radieuse et si longue pour les imaginations poé-

tiques du dix-neuvième siècle? Avant le grand mot *Fin*, on lira un petit dialogue entre « Jacquot, sept ans; Chiquot, treize ans » :

JACQUOT
Oui, je suis amoureux! De Nini,
CHIQUOT
C'est déjà
Très bien. Jacquot épris de Nini.

Laissons Jacquot et Chiquot continuer leur conversation quelque peu polissonne : il y a peut-être là un châtiment pour le poète, et, sans doute, Dieu avait fait Victor Hugo pour mériter mieux et pour mieux finir.

A quelle œuvre précédente faut-il ramener, et pour quelle masure ou pour quel palais pourrait-on utiliser le *Tas de pierres* qui forme la quatrième partie du livre? Je ne saurais le dire, et le poète probablement n'en savait rien lui-même. On trouvera là un ou deux petits diamants bien taillés, mais le reste du *tas* ne vaut point la peine d'être ramassé.

Quelquefois on échoue où l'on croit débarquer.
. . . .
Tous les hommes sont l'homme et tous les dieux c'est Dieu.
. . . .
La vie est un torchon orné d'une dentelle.

Je cite ces pensées profondes et neuves pour consoler les amis de la littérature à qui, en ces jours troublés, manquerait le loisir qu'il faut pour lire *Dernière Gerbe*.

J'espérais, dans ce volume nouveau, tomber sur quelque *châtiment* inédit. L'inspiration de la haine fut pour Victor Hugo l'inspiration puissante et féconde; « l'âme violente et grossière » a trouvé pour l'invective l'expression la plus chaude et la plus véhémente : torrents de lave brûlante qui, à l'heure des colères formidables, roulaient dans l'éclat des tonnerres et dans le resplendissement des beaux éclairs. Mon espérance a été déçue totalement. On dirait, à lire certaines pages de *Dernière Gerbe*, que le poétique insulteur de Bonaparte, de Troplong, de Veuillot, a eu pour devise toujours le vers connu de Verlaine :

De la douceur! de la douceur! de la douceur!

Voyez quel bel idéal de sérénité le hante maintenant; il veut que le poète

sache boire l'absinthe,
Et, laboureur pensif sur son sillon courbé,
Qu'il marche gravement par son cœur absorbé,
Oubliant les frelons dont l'essaim l'environne,
Et les insectes noirs qui mordent sa couronne.

Je ne voudrais point laisser croire cependant que tous les épis de la *Dernière Gerbe* ont la tête vide. Non, certes, vous trouverez, çà et là, autre chose que de la paille sèche. Parfois, bien rarement, on éprouvera le petit frisson à quoi, dit-on, les amateurs de la grande poésie reconnaissent le rapide passage de la Muse. Voici, par exemple, quelques strophes d'une belle venue et d'une allure plus militaire assurément que le képi dont le poète, pendant le siège de Paris, couvrit sa tête vénérable. Écoutez ce coup de clairon :

Mais aujourd'hui qu'un souffle inconnu me rapporte
Dans ce Paris qui voit la bataille à sa porte
Et qui se tient debout;
Dans ce Paris où tout frémit, où rien ne tremble,
Qui s'emplit d'une pourpre immense et qui ressemble
A l'urne où l'airain bout,
Je voudrais bien mourir sur ces remparts célèbres...

Voici encore une jolie aquarelle, jolie à en être précieuse, légèrement, et je la donne ici d'autant que je la trouve perdue précisément dans le *Tas de pierres* :

Voici que le matin dont l'haleine est remplie
De brises qu'il répand sur la forêt qui plie,
Enfant vêtu de pourpre, au sourire immortel,
Sur les étoiles d'or, flambeau du grand autel,
Se hâte de souffler comme un jeune lévite
Qui les éteint, de peur de les user trop vite.

Fin. Tout est fini, la vie et les œuvres! Victor Hugo a subi le jugement de Dieu.

Pour lui, un jour, la postérité sera sévère quand l'éclat des apothéoses aura pâli dans le lointain du passé et que sera tombé le tumulte des passions contemporaines. On demandera compte au poète des magnifiques dons qu'il avait reçus. On déplorera tant de génie mis au service des plus mauvaises causes. On lui reprochera d'avoir perverti l'esprit public, d'avoir répandu parmi

nous la grande folie verbale dont souffrent les générations actuelles et qui nous fera mourir peut-être, c'est à savoir le culte des grands mots à quoi rien ne répond dans la réalité de l'histoire et de la vie, en dehors du Christ et de l'Évangile : Liberté ! Progrès ! Civilisation ! Lumière ! On regrettera que l'humilité chrétienne lui ait manqué totalement. L'humilité chrétienne l'aurait préservé du péril, auquel il ne put échapper, de se croire presque un dieu ; avec un peu d'humilité chrétienne il aurait compris les réponses du petit catéchisme catholique, et, lui qui trébuchait si lourdement en voulant suivre la trace des grands penseurs, il n'eût pas tenté cet effort impossible de donner une solution nouvelle à la grande énigme de la destinée humaine. Au simple point de vue littéraire, qui ne voit que la cause la plus fréquente de ses pires erreurs et de ses ridicules élucubrations est là précisément, dans ce monstrueux orgueil qui forme l'un des traits dominants de sa physionomie morale ? Mais, quel que soit le jugement de la postérité, elle pourra, dans la vie et dans l'œuvre de Victor Hugo, trouver de grandes leçons et de salutaires avertissements.

*
* *

Si à ce nom sonore et qui a rempli le dix-neuvième siècle, je joins le nom d'un poète de notre siècle commençant, c'est premièrement pour fournir un argument nouveau contre ceux qui vont à travers notre monde moderne, disant que la poésie se meurt, que la poésie est morte ; c'est afin de montrer qu'il y aura toujours des mains qui se tendront vers l'arbre de vie idéale pour y cueillir le rameau d'or :

Uno avulso, non deficit alter
Aureus.

C'est aussi pour le seul plaisir de la nouveauté et du changement. L'aède divin de *l'Odyssée*, Démodocus, a dit cette parole immortelle : « Le chant que les hommes aiment le mieux, c'est le plus récent. » Il faut s'entendre. Le récent est bien vieux parfois. Aussi, ce n'est qu'en tremblant un peu, avec une hésitation marquée que vous verrez tous les critiques littéraires ouvrir un volume de vers fraîchement imprimé. Hélas ! sous cette couverture vierge et qui fleure bon la nouveauté, il n'y a peut-être

que d'effroyables vieilleries, — et l'auteur, sincèrement, se dit poète! Il est vrai, au milieu de ce torrent qui roule pêle-mêle tous les fragments usés des platitudes authentiques, parmi ces hémistiches vieillots et ces rimes démodées, sous cette forme banale et vague et terne, on devine d'excellentes intentions, on découvre des idées très justes. Mais à l'écrivain qui vous offre un volume de *poésies* on voudrait donner en échange quelques euilles du laurier toujours vert, et on ne peut louer dans son œuvre que les idées très justes et les intentions excellentes ! Que c'est donc chose triste et pleine d'amertume !

Mais, ô surprise charmante et rare ! dans un volume de vers, vos yeux, dès l'abord, tombent sur ces strophes que je vais vous dire et qui sont intitulées *la Raillerie* :

Autrefois puérilement
Tu menais ton cœur et ta vie,
Chaque journée était suivie
D'un repos paisible et clément.
Le matin tu filais la laine
Tu couvrais d'odeur tes cheveux
Et puis tu finissais tes jeux
Au bord des eaux de la fontaine.
. . . .
Mais tes jours sont bien mieux remplis :
Maintenant ta vie est heureuse,
Des larmes chaudes et nombreuses
Coulent entre tes doigts pâlis.
. . . .
Afin d'attendrir le destin,
Heureuse et superstitieuse,
Tu forces ton âme amoureuse
A croire l'espoir incertain.
. . . .
Et tout le jour au fond du cœur
Tu gardes ce malaise étrange :
Tu ne dors, ne ris, ni ne mange,
Mais qu'importe ! C'est le bonheur.

Enfin ! comme dit maître Nicolas, parlant de Malherbe. Voilà donc un air nouveau et qui rajeunit « la vieille éternelle chanson », suivant l'expression du *lied* allemand. Sans doute, d'autres ont dit cela avant l'auteur de *l'Ombre des jours* ; ils ont dit les tristesses de l'amour et de quelles angoisses il remplit la vie humaine ; ils ont contre lui, dans de superbes apostrophes, lancé l'anathème sonore :

Amour, fléau du monde, exécrable folie !...

Mais la petite flûte railleuse que vous venez d'entendre, cette note pénétrante et douce ne force-t-elle point, par son originalité exquise, l'attention du passant distrait? Remarquez aussi l'art qui se cache sous ces simplicités apparentes. *La Raillerie* est admirablement composée : c'est la forme antithétique, l'opposition de deux fortes idées maîtresses qui s'éclairent mutuellement d'une vive lumière : *Autrefois*, *Maintenant*.

L'Ombre des jours, malgré son titre obscur, me semble bien, au premier abord, mériter une place brillante parmi les œuvres poétiques que chaque saison voit éclore. Cette impression favorable, une lecture attentive de tout le volume ne l'a pas amoindrie. Tout au contraire.

Je loue, premièrement, dans ces pages, la sincérité de l'inspiration. La poésie ressemble à la voix humaine : elle fait entendre parfois des accents où il est impossible de se méprendre, elle pousse des cris que l'on sent qui viennent des profondeurs sacrées de l'âme. Et par là, précisément, par ce don souverain, le poète domine le troupeau des versificateurs. Remarquez que je n'apprécie pas encore au point de vue moral la valeur de cette inspiration ; je n'examine point ce qu'il y a de déprimant et de borné dans telle façon de comprendre la vie ; mais on reconnaîtra par exemple dans la première pièce : *Jeunesse*, autre chose que l'habileté du métier littéraire, une flamme de vie, une source jaillissante d'émotion profonde. Il faudrait citer tous ces beaux vers qui se terminent par cette strophe d'un tour si vif et si alerte :

> Ah ! jeunesse, qu'un jour vous ne soyez plus là,
> Vous, vos rêves, vos fleurs, vos rires et vos roses,
> Les plaisirs et l'amour vous tenant, — quelle chose
> Pour ceux qui n'ont vraiment désiré que cela !

On a dit, en manière de paradoxe et, probablement, pour taquiner les professeurs de philosophie, qu'il y a plus de psychologie vraie dans une pièce de Racine, *Andromaque*, par exemple, ou *Phèdre*, que dans tous leurs manuels. Il y a une part de vérité dans cette boutade. Effectivement, si vous voulez pénétrer certains replis cachés du cœur humain qui échappent à l'analyse savante, adressez-vous aux poètes. Leur « âme seulette » — comme disait l'un d'eux, Verlaine — s'est étudiée, observée, approfondie elle-même, longuement. Ils savent tout ce

qui se passe en nous et ils nous font la révélation du mystère intérieur. Pour en donner une preuve, ils débattent ce délicat problème, c'est à savoir si dans les jours de malheur, se rappeler le bonheur passé apporte joie ou tristesse : le vieux poète florentin a donné son avis et il affirme qu'il n'y a pire misère :

Nessun maggior dolore...

Alfred de Musset ne partage point cette opinion, tout au contraire, et il dit :

Un souvenir heureux est peut-être sur terre
Plus vrai que le bonheur.

Et donc, puisque la question est pendante, on peut encore, après l'auteur des *Nuits*, après l'auteur de la *Divine Comédie*, essayer d'y répondre poétiquement, et voici, dans *l'Ombre des jours*, une pièce charmante intitulée *la Mémoire :*

Alors ce qui dormait et ce qui n'était plus
Se lève et recommence.

Dans ces recommencements, y a-t-il pour l'âme tristesse ou joie ? Le poète du vingtième siècle ne tranche pas la question, ne la pose même point, mais pour mettre d'accord Dante et Musset (qui d'ailleurs ne sont point nommés ici), je ne connais rien de plus vrai, de plus pénétrant, de plus subtil que cette dernière strophe à *la Mémoire :*

Et tu reviens toujours, et rêves cet honneur
Que l'âme inassouvie,
Sans voir ton vêtement et sans voir ta pâleur,
Te prenne pour la vie.

Je n'ai pas dit tout ce qui me plaît dans *l'Ombre des jours.* L'expression trouvée, pittoresque et vive y abonde; l'image heureuse y fleurit dans sa verte nouveauté ; et il y a dans telle strophe des mots qui se détachent en pleine lumière et qui d'un trait rapide éclairent les états d'âme les plus familiers. Lisez les premiers vers de *l'Attendrissement :*

Maison où j'ai passé tous les plus tendres mois
De mon aventureuse et frissonnante vie,
Mon rêve vous bâtit dans mon âme ravie
Et voici qu'aujourd'hui *je vous habite en moi.*

D'autres, les fidèles de Boileau, les classiques, les tenants de l'inflexible tradition, ne trouveront point, dans le répertoire à cet usage, d'anathèmes assez véhéments pour condamner les *licences poétiques* de l'auteur de *l'Ombre des jours*. Ils se voileront la face et fermeront le livre, à la lecture de ces énormités :

Le beau train violent, si rude et si pressé...
Il siffle, quel appel, vers quelle heureuse Asie !
Ah ! ce sifflet strident, crieur des beaux départs !
Moi aussi, m'en aller, vers d'autres quelque part...

Hiatus ! Rimes prohibées !... J'avoue que rien de tout cela ne scandalise mon orthodoxie littéraire. C'a été pour moi toujours une cruelle énigme, je n'ai jamais pu comprendre qu'il soit permis, en vers français, de conjuguer le verbe *tuer* sous toutes ses formes et toutes ses désinences, et que l'on encoure les plus sévères condamnations pour avoir écrit ces simples mots : *Tu es* mon Dieu ; que, par exemple encore, dans la citation précédente, *crieur* n'offusque point les regards de nos dieux du Parnasse et qu'ils ne puissent supporter ce *Moi aussi*, expression si vive du grand désir qui s'envole aux pays du rêve. J'estime que, dans une sage mesure, le poète a fait la juste part du respect dû aux anciens et des exigences de la versification nouvelle.

D'autres, les érudits, les connaisseurs, noteront au passage quelques réminiscences, et ils rendront à Sully-Prudhomme ce qui lui appartient dans le vers suivant :

L'impossible union des âmes et des champs.

Mais c'est un détail de peu d'importance, et les mots empruntés se retrouvent ici transformés et rajeunis agréablement par une heureuse alliance.

D'autres enfin, les éplucheurs de syllabes, remarqueront, si j'ose m'exprimer ainsi, certaines manies littéraires de l'auteur de *l'Ombre des jours* ; ils s'étonneront de la place dominante et privilégiée qui est faite dans ces beaux vers à l'épithète *innombrable*.

Vétilles que tout cela ! J'imagine que le poète garde un souvenir reconnaissant et un culte sincère pour le vocable inscrit en tête de son premier volume de vers, qui fut couronné par l'Académie française : *le Cœur innombrable*.

Cœur des plaines, ouvert d'une innombrable entaille...

Il faut en venir à des reproches plus graves et sur quoi d'ailleurs, pour plusieurs bonnes et délicates raisons, je n'insisterai point. J'ai rappelé, à propos de Victor Hugo, les *Chansons des rues et des bois*. Malheureusement la même inspiration circule dans *l'Ombre des jours*, s'y attarde aux mêmes visions dangereuses, y répand les mêmes parfums de volupté.

Ce livre ne doit pas rester sur la table du salon, à la portée des petites mains « joyeuses et bénies » qu'a chantées un autre poète. Ne lisez pas à haute voix, devant un auditoire de têtes blondes, *l'Heure nocturne*, *la Chanson de Daphnis*, et, particulièrement, ce dialogue idyllique entre Rhodon et Melissa, intitulé *l'Étreinte* et que l'on dirait traduit de Théocrite : c'est tout dire. Encore une fois, très rapidement, je passe, et je dis qu'en s'attardant à ces *jeunesses*, en négligeant les thèmes éternels où les grands génies de tous les âges ont trouvé les inspirations consolatrices des âmes, l'auteur de *l'Ombre des jours* trahirait sa destinée qui l'appelle à être parmi nous l'un des meilleurs poètes des temps nouveaux.

L. CHERVOILLOT

REVUE DES LIVRES

Le bel ouvrage **Autour de la Méditerranée,** *dont les* Études *ont rendu compte* (5 octobre 1902, p. 125-127), *se trouve à la librairie Laurens, 6, rue de Tournon, Paris.*

ASCÉTISME

La Vie spirituelle à l'école du bienheureux L.-M. Grignion de Montfort, par Antonin Lhoumeau. Paris, H. Oudin, 1902.

Ce n'est pas un traité quelconque sur la vie spirituelle que M. l'abbé Lhoumeau prétend nous donner dans cet ouvrage. Fervent admirateur et disciple passionné du bienheureux Grignion de Montfort, il s'est proposé de retracer la voie de perfection que le grand apôtre des provinces de l'Ouest, au début du dix-huitième siècle, enseignait dans ses prédications et dans ses écrits aux populations ramenées par son zèle à la pratique de toutes les vertus chrétiennes; voie qu'il avait suivie lui-même, et qui l'avait conduit rapidement et sûrement au plus haut faîte de la sainteté. Cette voie de perfection n'est autre que la dévotion à la Mère de Dieu, considérée sous *la forme spéciale* qu'elle revêt dans le petit livre du Bienheureux, auquel les premiers éditeurs ont donné le titre de *Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge.* Entrer dans cet ordre d'idées et le mettre en pleine lumière, telle a été la tâche de piété filiale entreprise par M. l'abbé Lhoumeau; et quiconque aura lu son ouvrage, confessera qu'il a su la mener à bonne fin.

Lui-même nous avertit, dans sa préface, qu'il « a fait la plus large part aux vérités dogmatiques sur lesquelles s'appuie la parfaite dévotion à Marie ». Ses motifs pour agir de la sorte, c'est d'abord « qu'il ne voulait pas fausser compagnie au bienheureux Père », lequel consacre à l'exposition du dogme marial la plus grande partie de *son petit traité*, avant d'arriver à la pratique de la dévotion ; mais c'est principalement parce qu'il avait à cœur d'entrer « dans le mouvement de réaction contre le séparatisme

qui, aux siècles derniers, isolait trop souvent du dogme la morale et la spiritualité », enlevant à la piété chrétienne sa meilleure sève pour la faire vivre « d'impressions, de sentimentalités, de variations et de caprices ».

Donc, il lui fallait, pour éclairer la foi du chrétien, résumer la théologie de la sainte Vierge, et c'est à quoi il consacre toute une partie de son ouvrage. Mais, parce que la dévotion à Marie, telle que la concevait et la pratiquait le bienheureux de Montfort, est le moyen le plus efficace et le plus sûr d'arriver à la perfection de la vie chrétienne, c'est-à-dire à cette union qui fait vivre Jésus-Christ en nous et nous en lui, l'auteur a jugé qu'il devait traiter assez longuement de cette union, et rappeler les vérités théologiques sur lesquelles est fondée sa vertu sanctifiante. Autrement, on ne connaîtrait assez ni le but de la dévotion à la sainte Vierge ni la merveilleuse aptitude qu'elle a comme moyen de nous conduire à ce but : la sainteté dans le Christ et par le Christ.

De là vient la distribution du livre en trois parties principales. A la première, il appartient d'expliquer comment Jésus-Christ, le Dieu fait homme, étant saint en lui-même et la plénitude de la grâce, est aussi le principe de toute sainteté par l'union que nous avons avec lui. La seconde partie nous offre Marie comme la Mère des hommes, leur souveraine et, après Jésus-Christ, leur universelle médiatrice de grâce ; c'est-à-dire, comme le moyen prédestiné d'arriver à l'union parfaite avec le Dieu fait homme. Ici, jaloux de suivre pas à pas la doctrine du Bienheureux, l'auteur nous présente cette double union, dont l'une est le but et l'autre le moyen, sous la notion d'*esclavage*. Se faire l'esclave de Marie pour devenir l'esclave de Jésus, telle est, en résumé, la vie spirituelle apprise à l'école du bienheureux Grignion de Montfort. Mais, quand on parle d'esclavage, il faut rejeter bien loin tout ce que ce terme peut renfermer de bas, de contraint, de dégradant. Le *saint esclavage*, celui qui faisait dire à la Vierge : *Ecce ancilla Domini*, est un esclavage de totale dépendance vis-à-vis de Notre-Seigneur et de sa Mère, mais d'une dépendance toute à notre avantage et fondée sur l'amour.

Dans la troisième partie de son ouvrage, l'auteur étudie tout spécialement les pratiques de la parfaite dévotion à la sainte Vierge. Il les trouve résumées dans ces quelques mots du Bienheureux : « Cette dévotion consiste à se donner tout entier en

qualité d'esclave à Marie, et à Jésus par elle; ensuite à faire toutes choses par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie. » Montrer l'étendue de cette consécration et ses conséquences, et préciser ensuite le sens de la formule : agir par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie, comparée avec la formule analogue : agir par le Christ, avec le Christ, dans le Christ et pour le Christ, telle est, en substance, la matière de cette partie du livre. A la rigueur, l'auteur aurait pu s'arrêter après ces développements. Il a pensé toutefois que son œuvre resterait inachevée, s'il ne descendait pas aux applications particulières, et ne montrait pas, dans une dernière considération, que cette manière d'aller à l'union avec Jésus par l'union avec Marie, pourvu qu'elle soit bien comprise, est, en toute vérité, « une voie aisée, courte, parfaite et assurée » d'atteindre la perfection de la vie spirituelle. C'est la matière d'une quatrième partie, formant comme *l'ascétique de cette dévotion.*

On peut juger déjà, par le résumé que j'en viens de faire, quelle abondance et quelle sûreté de doctrine contient l'ouvrage de M. l'abbé Lhoumeau, soit au point de vue des théories doctrinales, soit à celui des pratiques chrétiennes. Tous ceux qui ont à cœur la gloire de leur Mère et la grande affaire de leur perfectionnement dans le Christ, partageront, en le lisant, le plaisir et l'édification que nous avons retirés de sa lecture. Le style, d'ordinaire, en est clair, vivant, incisif, pittoresque. Des comparaisons heureusement choisies et nullement banales viennent fort à propos jeter leur lumière sur ce que les raisonnements peuvent avoir de trop abstrait. Je recommande, en particulier, les pages vraiment lumineuses qu'il a écrites soit pour expliquer la notion du *saint esclavage* préconisé par le bienheureux de Montfort, soit pour le dégager de toute accointance avec certaines pratiques improuvées par l'Église.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'on ne puisse ajouter à ces éloges mérités quelques critiques de détail. Où est l'ouvrage si parfait de tous points qu'il ne laisse rien à désirer dès sa première édition, pour ne pas dire jusque dans la dernière? Peut-être les lettrés signaleront-ils çà et là quelque chose de trop familier ou de trop négligé dans le style : ce qui n'est pas un défaut dans l'éloquence populaire est moins convenable pour un livre, qui s'écrit et se lit à tête reposée. Peut-être aussi l'auteur n'a-t-il

pas été suffisamment soucieux d'éviter les redites et les longueurs, surtout dans la première et les dernières parties de son œuvre. Peut-être aussi la liaison logique entre les différents chapitres n'est-elle pas toujours assez nettement accusée. Ajouterai-je que M. l'abbé Lhoumeau, lorsqu'il énumère les représentants de l'école de spiritualité dans laquelle il range son bienheureux Père, me semble avoir fait un oubli, certainement bien involontaire, mais dont pourrait se plaindre un fils de saint Ignace. Que la spiritualité qui, loin de retenir, d'ordinaire, les âmes devant des abstractions effrayantes pour la nature, comme la croix, le sacrifice, la mortification, l'humilité, aime à les placer en face de Jésus-Christ, ait été celle des grands auteurs ascétiques de l'Oratoire et de Saint-Sulpice, au dix-septième siècle, je n'en disconviendrai pas; mais où la trouver plus expressément formulée que dans les *Exercices spirituels*? « Qu'on me fasse contempler et connaître Jésus-Christ, dit *la Doctrine spirituelle à l'école du Bienheureux*, car plus je le connaîtrai et plus je pourrai l'aimer. Par une conséquence naturelle, si je l'aime, je m'efforcerai de lui ressembler, de faire en tout sa volonté, de partager ses états... » (P. 94-95.) Contempler le Seigneur Jésus pour mieux le connaître afin de le mieux aimer et de le suivre de plus près, pauvres avec lui pauvre, humiliés avec lui dans l'opprobre, souffrants avec lui crucifié, n'est-ce pas le programme de perfection pratiquement tracé dans les *Exercices spirituels*? Et cette idée d'aller à Dieu par son Christ et au Christ par Marie, n'est-elle pas aussi la grande leçon du même livre et de son auteur? C'est du Saint-Esprit que le Bienheureux reçut de si vives lumières sur l'efficacité du commerce perpétuel avec Notre-Seigneur et sa Mère tout aimante et tout aimée. Mais serait-il téméraire de penser qu'il dut ses premières inspirations au contact des religieux qui furent et ses amis et ses maîtres?

Je terminerai ces quelques remarques par un vœu qui est une espérance : c'est que la diffusion de *la Vie spirituelle à l'école du bienheureux Grignion de Montfort* concoure à ranger de nombreux *esclaves* aux pieds de la céleste Reine, afin de faire croître dans la même proportion le nombre des *esclaves* du Roi Jésus.

J.-B. Terrien.

PHILOSOPHIE

Le Plaisir, d'après Platon et Aristote, *étude psychologique, métaphysique et morale*, par l'abbé Albert Lafontaine. Paris, Alcan, 1902. In-8, xvii-299 pages. Prix : 6 francs.

L'étude de M. l'abbé Albert Lafontaine présente un double intérêt. Elle contient, en effet, outre une thèse historique sur les théories platonicienne et aristotélicienne du plaisir, des remarques générales sur les éléments et l'efficacité d'une morale du bonheur.

D'après M. l'abbé Lafontaine, le disciple précise la pensée du maître plus qu'il ne la contredit. Bien que Platon attribue moins de valeur au plaisir qu'Aristote, « on peut dire que, pour Aristote et son maître, le plaisir n'est réel et ne vaut que dans la proportion où vaut l'acte accompli, ou, si l'on veut, que par le progrès même de l'être dans lequel il se produit ». Pour Platon et pour Aristote « nature et moralité se confondent, ou, plutôt, l'ordre moral n'est, comme l'ordre logique, qu'un aspect particulier de l'ordre de l'existence, de même que le bonheur n'est, pour l'être qui le ressent, autre chose que la traduction de sa réalité la plus accomplie ». Telle est la conclusion historique à laquelle aboutit M. Lafontaine.

Il pense que nous pourrions tirer profit de l'eudémonisme. Sans doute, Dieu seul fonde l'obligation. Mais, pour fournir un mobile d'action aux consciences qui méconnaissent la morale métaphysique et la morale religieuse, et pour rendre la vertu plus attrayante aux consciences qui acceptent le devoir intégral, il conviendrait d'établir, sur cette réalité, facile à constater, de notre tendance au bonheur, une morale tout à la fois positive et persuasive. Telle est la conclusion doctrinale de l'ouvrage.

L'érudition de l'auteur est quelquefois en défaut. Sa pensée — ou, du moins, son langage — n'a pas toujours assez de précision. Ainsi, l'on ne saurait apprécier exactement la valeur de l'eudémonisme sans considérer le plaisir ou le bonheur, tour à tour comme règle et critérium, comme stimulant, comme principe d'obligation, comme but, comme sanction; de même qu'il faudrait distinguer ces différents points de vue, pour critiquer, d'une façon précise, la morale de l'utilité ou de la solidarité. L'auteur n'indique pas nettement ce qu'il entend par morale « dogma-

tique », morale « ontologique », morale « humaine ». Il parle de la « morale conceptualiste » de Kant : est-il à propos de qualifier ainsi la doctrine d'un philosophe qui attribue les concepts à la raison pure, et rapporte la morale à la raison pratique ?

Si l'on peut formuler certaines critiques contre le style et l'érudition de l'auteur, si les conclusions morales de son étude ne se dégagent pas assez fermes et assez lumineuses, si sa thèse historique elle-même laisse quelques doutes dans l'esprit, son ouvrage renferme trop de savantes analyses et d'intéressantes remarques, pour qu'il ne compte pas désormais parmi les commentateurs de Platon et d'Aristote. Xavier Moisant.

La Pensée antique, de Moïse à Marc-Aurèle, par Joseph Fabre. Paris, Alcan, 1902. In-8, iv-367 pages. Prix : 5 francs.

M. Joseph Fabre s'est proposé d'étudier, en une série de cinq ouvrages, l'évolution de la pensée humaine, considérée non pas sous ses formes et dans ses productions abstraites, mais dans sa réalité concrète et vivante. Le premier volume offre un tableau de la pensée antique dans le monde oriental, dans le monde grec et dans le monde romain.

Au point de vue littéraire, il faut louer la concision, la clarté et la vie de ce tableau, en regrettant toutefois que les divers sujets ne soient pas groupés d'une façon plus synthétique.

D'un point de vue supérieur aux considérations d'art, félicitons l'auteur du but moral qu'il veut atteindre et de la virile confiance avec laquelle il interroge l'esprit humain. « Je voudrais ne pas intéresser seulement une vaine curiosité. — Sans doute, l'histoire de la pensée humaine est souvent l'histoire de nos erreurs; mais elle est aussi l'histoire de la vérité. » Ces dernières paroles expriment un sage optimisme, qu'approuveront tous ceux qui invoquent le témoignage de l'humanité en faveur de la loi morale, de la vie future et de l'existence de Dieu. S'il est une doctrine qui enseigne que « l'idée morale est née hier » et que « tout le reste, hormis nous, si heureusement nés d'hier, n'est qu'un immense troupeau de déshérités », nous pouvons assurer à M. Fabre que ce n'est point la doctrine de l'Église catholique. Saint Augustin enseignait déjà que, par l'exemple providentiel du saint homme Job, lequel n'appartenait pas au peuple choisi,

nous devions apprendre que les autres nations n'avaient pas été abandonnées de Dieu.

Mais voici où nous nous séparons de l'auteur de *la Pensée antique*. D'après lui, « l'esprit de l'hellénisme, l'esprit du christianisme et l'esprit de la révolution : beauté, amour, justice » pourraient se compléter mutuellement et s'unir en une synthèse supérieure. Or, si l'antiquité païenne présente de lumineux vestiges de vérité et des exemples de vertu ; si même, avec Carlyle, on veut définir la Révolution française : « une vérité vêtue du feu de l'enfer », il ne s'ensuit pas que le trésor du christianisme soit accru par ce double apport de l'antiquité et des temps modernes. Ajoutez la création tout entière à la richesse infinie de la nature divine : vous n'aurez pas fait, de la sorte, une véritable addition; vous n'aurez pas obtenu une somme de réalité supérieure à la perfection de Dieu considérée en elle-même et en elle seule. Dieu est éminemment toute perfection. Ainsi parle la philosophie. On peut caractériser d'une façon analogue les rapports du christianisme avec les éléments de vérité morale ou religieuse qui se trouvent en dehors de lui. « Représentez-vous, dit M. Fabre, les personnalités grecques qu'a racontées Plutarque. Comme ces anciens étaient de riches natures!... Ne sommes-nous pas bien petits en comparaison? » Nous ne voyons vraiment pas quelles vertus les héros de Plutarque pourraient apprendre aux héros du christianisme, ni ce que l'idéal grec ou romain ajoute de beau à la morale évangélique.

Xavier Moisant.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

Le R. P. I.-M. LAMBERT, missionnaire apostolique. — **Retraites évangéliques** : *Zachée*. Paris, Gabriel Beauchesne et Cie. 1 vol. in-18 jésus, Prix : 3 fr. 50.

C'est le troisième volume de la série des *Retraites évangéliques*. L'auteur, dans une courte préface, marque le but qu'il a voulu atteindre : « Faire aimer et goûter l'Évangile à la jeunesse... fournir pour l'époque des retraites dans les maisons d'éducation des volumes d'une lecture à la fois instructive, édifiante et facile... » Il a cru aussi faire œuvre utile à ses « vénérés confrères voués à la formation religieuse de la jeunesse ».

On revient à l'Évangile et l'on a bien compris qu'il n'y a pas de source plus pure où puissent s'abreuver les âmes et s'y fortifier pour les luttes de la vie chrétienne. Mais nous demandons au commentateur qu'il nous offre la liqueur sacrée dans une coupe qu'il ait ciselée par un travail personnel et marquée de son empreinte; nous voulons une certaine originalité dans les développements de la doctrine sainte; nous cherchons quelques aperçus nouveaux qui nous fassent pénétrer plus avant dans la profondeur infinie des paroles divines. Tout cela manque un peu au livre que nous présentons au public. Ajoutez que le lecteur, comme on sait, supporte moins facilement que l'auditeur ce qu'a de flottant et de lâche le style oratoire d'une instruction.

Mais il n'importe. L'auteur des *Retraites évangéliques* mérite le beau succès que ses premières publications ont obtenu; il a raison d'estimer qu'il continue ainsi « son apostolat d'une façon plus étendue et plus durable », et, pour le bien des âmes, il faut souhaiter que cette pieuse série s'enrichisse encore de nombreux volumes.

Louis CHERVOILLOT.

APOLOGÉTIQUE

L'abbé GOURAUD. — **Notions élémentaires d'Apologétique chrétienne.** Paris, Belin, 1902. In-16, 422 pages. Prix : 3 fr. 25.

M. le chanoine GOURAUD, l'éminent directeur de l'*Externat des Enfants-Nantais*, vient de publier la huitième édition de son *Apologétique chrétienne*. Nos lecteurs connaissent déjà la valeur de cet ouvrage. Il suffira donc de leur faire remarquer que la présente publication n'est pas une simple réédition revue et augmentée; c'est une refonte complète, où l'auteur a mis à profit les observations qu'il a reçues. Son but n'est pas de convertir les incrédules,

mais d'affermir dans leur foi les jeunes gens chrétiens, en montrant le bien fondé de nos croyances. Le plan, entièrement transformé, se déroule en une série de conférences où l'on traite successivement : 1° *de Dieu et de la Religion ;* 2° *de la Religion chrétienne ;* 3° *de l'Église ;* 4° *de l'enseignement de l'Église, dans leurs rapports avec la raison.*

L'ouvrage a déjà fait ses preuves : ainsi amélioré, il mérite mieux encore que par le passé d'être bien accueilli dans les maisons d'éducation. Gaston Sortais.

QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES

Que devons-nous faire des élections de 1902 aux élections de 1906 ? *Programme d'action. Lettres à M. Jacques Piou*, par l'Auteur des *Lettres à M. Waldeck-Rousseau.* Paris, Bloud et Cie, 1902. In-12, 272 pages. Prix : 1 fr. 50. (Remises importantes pour exemplaires de propagande pris en nombre.)

Au lendemain de tout désastre militaire, la première question qui se pose est celle-ci : Comment réorganiser l'armée? Tandis que les historiens ou les attardés de la politique se livrent à des études rétrospectives sur les causes et les responsabilités, les hommes pratiques envisagent l'avenir, et, pour le préparer, se mettent à l'action. C'est toute la philosophie de ce livre ; elle est excellente.

L'auteur, qui jadis avait exercé sa verve spirituelle sur l'auteur de la loi contre les congrégations, a pris ici le ton grave, le seul qui convienne à l'heure douloureuse que nous traversons. Et au lieu de regarder en arrière ou de se croiser les bras en sceptique, il examine les voies et moyens, en vue de la revanche pacifique et légale, mais nécessaire quoique difficile, aux élections prochaines. Devant nous, quatre ans. Si le temps est un facteur utile, il ne saurait suffire à qui ne saurait en tirer parti.

Donc, à l'œuvre ! Nos forces sont émiettées ; unissons-les. Imitons nos voisins de Belgique et d'Allemagne ; associons-nous, groupons-nous, syndiquons-nous. Le suffrage universel a subi, dit-on, violence ; armons-le contre ceux qui exercent sur lui leur pression triomphante. Il est victime de son ignorance et de ses erreurs ; éclairons-le.

Ici ce ne sont pas seulement les étrangers, nos compatriotes eux-mêmes et nos concitoyens, les socialistes sont ceux qui nous donnent la leçon. Allons au peuple moins par l'aumône que par la presse, la parole, l'école libre. Et alors, qui sait si la race française ne se ressaisira pas ? L'idée dominante de l'auteur est que, dans une démocratie, ce n'est pas sur l'appui du pouvoir, mais sur le groupement des forces individuelles qu'il faut compter. Personne ne lira ses remarquables considérations sans être persuadé et entraîné. Henri Chérot.

HISTOIRE

L'abbé Léon Jérôme. —

L'Église Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Nancy. Nancy, René Vagner. In-16, 310 pages.

Perdue à l'extrémité d'un long faubourg, l'église de Bon-Secours est plus intéressante pour l'historien que tant d'édifices religieux, superbes d'ailleurs, qui s'élèvent au cœur de Nancy. Elle fut érigée, en 1477, sur l'emplacement de la bataille où Charles le Téméraire trouva la mort. Près de quatre mille Bourguignons y furent enterrés dans une « fosse grande et puissante ». Le vainqueur, le duc René II, qui venait de sauver la nationalité lorraine et d'arrêter à jamais le rêve d'un royaume de Bourgogne, fit construire par reconnaissance une chapelle à Notre-Dame.

Mais, depuis un siècle et demi, en dehors des pèlerins si nombreux se rendant à ce sanctuaire national de la Lorraine, ce qui attire les visiteurs, c'est qu'il est le Saint-Denis du roi Stanislas et de sa famille. Là repose, à côté des soudards flamands, bourguignons et lombards, le souverain philanthrope et religieux qui mena le deuil de la vieille Lotharingie, déjà décrétée de mort. Et c'est un étrange contraste que celui de ces gracieux monuments en rocaille, semés de portraits et encadrés par des amours, avec le souvenir des rudes batailleurs du quinzième siècle.

M. l'abbé Jérôme a résumé les annales de cette église doublement historique, les chroniques relatant les nombreux miracles de la Madone, les fondations, les révolutions et les restaurations. La partie descriptive n'est pas moins complète ; on y reconnaît la plume d'un érudit nancéien, c'est-à-dire d'un historien ayant le culte et la culture d'une des villes les plus élégantes de France.

Henri Chérot.

Les Élections et les Cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789. *Bailliages de Nancy, Lunéville, Blamont, Rosières, Vézelise et Nomeny.* Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1899. In-8, 172 pages.

Avez-vous été contempler à Lunéville la statue de l'abbé Grégoire ? On lui a donné du bronze, malgré sa soutane, sous la troisième République ; mais personne encore n'avait publié les cinq Cahiers du clergé lorrain que le futur évêque constitutionnel de Blois, alors curé d'Emberménil, porta à Versailles, en 1789, avec un prélat (combien différent de lui !) Mgr de la Fare, évêque de Nancy. En les faisant paraître, M. l'abbé Jérome comble une lacune des *Archives parlementaires* de Mavidal et Laurent ; mais surtout il nous apprend quel était, en ces temps troublés, l'état d'esprit des diverses classes du clergé lorrain. Là, comme partout, il y avait lutte entre le bas clergé d'une part, et, de l'autre, le haut clergé avec les réguliers. Le bon roi Louis XVI, plus révolutionnaire que ses ennemis, avait excité lui-même d'avance cet antagonisme en favorisant, par un droit de représentation qui était un vrai privilège, « tous les bons et utiles pasteurs ». Sa raison était qu'ils

s'occupaient « de près et journellement de l'indigence et de l'assistance du peuple », et qu'ils connaissaient « plus intimement ses maux et ses appréhensions ». On sait comment le bas clergé récompensa l'excellent monarque. Ce qui montre comment les meilleures intentions peuvent tourner au pire et les plus braves gens faire le jeu des scélérats. Henri Chérot.

Louis Dimier. — **Les Danses macabres et l'idée de la mort dans l'art chrétien.** (*Science et religion.*) — Paris, Bloud, 1902. In-16, 64 pages. Prix : 60 centimes.

Étrange imagination que celle d'accoupler ensemble dans une même danse un squelette ou un cadavre et un vivant. Quel peut être le sens de ces représentations? Il ne faut pas y voir, dit M. Dimier, une protestation ou une raillerie contre l'idée chrétienne de la mort. Égalité de tous devant la grande niveleuse, compte à rendre par chacun de nous au terme de la vie : telle est bien plutôt la double leçon visée par le naïf artiste. De là, ces séries de groupes où sont représentées les diverses conditions. De là, les attributs donnés aux squelettes qui sont moins la personnification de la mort que le double du vif.

Les groupes sont figurés dansant, pense M. L. Dimier, parce que ces cortèges furent joués sur le théâtre avant d'être représentés en peinture. Or, il n'y a rien de plus naturel qu'on danse au théâtre, quel que soit le rôle des personnages. On peut ajouter que, par là, le peuple marquait plus fortement sa revanche contre les conventions ou les supériorités sociales.

Car les danses macabres, depuis la représentation du Petit-Bâle en l'an 1312, furent presque uniquement un art populaire. Sauf Holbein qui, au seizième siècle, résuma là-dessus toute la tradition en quarante et une planches qui sont des chefs-d'œuvre, aucun artiste de talent ne semble s'y être appliqué. Au contraire, le jugement dernier, thème populaire par son objet et, à cause de cela même, si fréquemment figuré au tympan du portail de nos vieilles cathédrales, a inspiré le génie des artistes, en particulier des peintres.

C'est avec science et pénétration que M. L. Dimier a étudié les diverses figurations de la mort dans l'art chrétien. Sa façon d'écrire, où l'on retrouve les formes un peu solennelles du grand siècle, donne comme un cachet de gravité à son étude.

Peut-être aurait-il trouvé chez les sermonnaires anciens quelques rapprochements à faire avec les œuvres figurées de l'art. De plus, la bibliographie qui termine l'opuscule a omis la reproduction due au R. P. Berthier, O. P., du manuscrit où Emmanuel Bücher a dessiné le premier la Danse du Klingenthal, à Bâle. (Paris, Lethielleux. Voir *Études*, 5 octobre 1897, p. 125-7.) Lucien Roure.

GÉOGRAPHIE

MM. Marcel Dubois, professeur de géographie colo-

niale à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, maître de conférences à l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres, et J.-G. Kergomard, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Nantes. — **Précis de Géographie économique**. Deuxième édition, revue et corrigée, avec la collaboration de M. Louis Laffitte, professeur à l'École supérieure de commerce de Nantes. Paris, Masson. Prix : 8 francs.

Le *Précis de Géographie économique* de MM. Marcel Dubois et J.-G. Kergomard n'est pas seulement un ouvrage de statistique, comme le *Statesman's Yearbook*, d'Angleterre, ou l'*Almanach du Gotha* allemand. C'est un des ouvrages de géographie les mieux compris et, dans les limites où son but le renferme, les plus complets.

Les auteurs ont puisé les informations dont ce volume est rempli aux sources les plus autorisées, notamment aux notices si particulièrement soignées que les divers gouvernements publièrent à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, aux derniers recensements, aux ouvrages réputés les meilleurs parmi les plus récemment parus.

Le choix des documents, la façon dont ils ont été mis en œuvre, la sobriété des descriptions, la connaissance approfondie des conditions économiques de chaque région, l'impartialité des jugements donnent à ce volume une rare valeur.

Maurice d'Augier.

CHRONOMÉTRIE

Congrès international de chronométrie (*Exposition universelle de 1900*). — *Comptes rendus des travaux*, *procès-verbaux*, *rapports et mémoires* publiés sous les auspices du bureau du Congrès, par MM. E. Fichot et P. de Vanssay, secrétaires. Paris, Gauthier-Villars, 1902. 1 vol. in-4, xi-254 pages, avec figures. Prix : 15 francs.

En raison même de la précision des travaux chronométriques déjà exécutés, il y avait, dans la science si délicate de la mesure du temps, bien des questions à mettre au point.

C'est ce qu'a essayé, non sans succès, le Congrès international de 1900.

Tout y a été discuté : le choix d'une unité de temps indépendante du mouvement diurne ; le problème, toujours si intéressant, de la compensation des balanciers ; le réglage des chronomètres de poche; enfin l'application, réellement curieuse, du mouvement à billes dans les mécanismes d'horlogerie.

Un semblable volume marque donc, pour la chronométrie, un progrès sérieux qui intéressera les astronomes, les physiciens, les marins, en général tous ceux qui se servent des appareils de précision et aussi tous ceux qui les construisent.

B.

ROMANS

FERNAND-LAFARGUE.—L'Hostie. Paris, Ern. Flammarion. 1 vol. in-18, 352 pages.

En même temps que le roman militaire et le roman social, le dernier quart du siècle a vu naître le roman clérical. La vie du prêtre peut aussi bien qu'une autre se prêter à cette description exacte et minutieuse de la réalité que l'on demande aujourd'hui au romancier. C'est Ferdinand Fabre qui a créé le genre. M. FERNAND-LAFARGUE ajoute, avec *l'Hostie*, un essai aux *Scènes de la vie cléricale*. Ce n'est pas le premier, mais il n'en est que mieux réussi. Le vieux prêtre qui paraît au premier plan, le P. Valdor, commet des extravagances qui ne conviennent ni à son caractère, ni même à son âge ; il lui arrive de faire des exhortations comme celle-ci : « Ma fille, sois belle et tu seras agréable à Dieu. » L'action se traîne béatement, longuement, paisiblement. Les invraisemblances ne se comptent pas ; les plus grosses consistent à faire, pour les besoins de la cause, les gens plus bêtes ou plus mauvais que nature. Toutefois, les prêtres ne peuvent pas trop se plaindre de la figure qu'on leur fait faire : ils ne sont ni grotesques, ni pervers ; le romancier a réservé son fiel pour « les Pères », des hommes qu'on ne voit pas, mais qui, tout en restant dans la coulisse, n'en jouent pas moins un rôle malfaisant et odieux. C'est le journal *la Croix* et toute l'admirable œuvre de presse des Pères de l'Assomption que M. Lafargue s'efforce de rendre ridicules. Quant aux Jésuites, « ils ont réduit à une dizaine de chapelet la pénalité des fautes les plus lourdes ». Comment le savez-vous ?

Çà et là quelques coins de psychologie féminine finement fouillés, et quelques pages de belle allure. Mais il y en a, en tout, plus de trois cent cinquante, hélas !

Joseph DE BLACÉ.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 26. — A **Nantes**, le commandant Le Roy-Ladurie est traduit devant le conseil de guerre, sous la prévention de refus d'obéissance à un ordre de service à lui transmis par le colonel : il avait, le 15 août, par motif de conscience, refusé de coopérer à l'expulsion des sœurs d'école. Déclaré coupable de refus d'obéissance, mais avec circonstances atténuantes, il est condamné à la destitution et aux frais envers l'État. Un recours en grâce, en faveur du commandant, a été signé par tous les membres du conseil de guerre.

— Dans le **Nord**, environ 3 000 mineurs se sont mis en grève. On craint que la situation ne s'aggrave.

— En **Sicile**, un ouragan cause de grands désastres : pour la seule ville de **Modica**, on compte 400 morts.

— On apprend qu'un violent tremblement de terre a dévasté une partie du **Turkestan chinois** : les morts, là aussi, se compteraient par centaines.

27. — A **Bordeaux**, le cardinal Lecot adresse à son clergé, à l'occasion de la fête du Rosaire, une lettre pastorale dans laquelle le prélat traite, avec une grande élévation, de la question de l'enseignement chrétien.

— A **Arleux**, un train express allant de Lille à Cambrai déraille ; il y a plus de 20 morts et de 30 à 40 blessés, dont trois décédés depuis.

— A **Commentry**, la grève générale est votée par le Congrès des mineurs.

— A **Lyon**, le Congrès de la Ligue de l'enseignement demande que l'État ne confère le droit d'enseigner à des particuliers qu'aux conditions suivantes : qu'ils soient laïques, qu'ils aient les mêmes grades que les professeurs officiels, qu'ils aient passé devant un jury spécial un examen à l'effet d'obtenir le droit d'enseigner ; enfin, que les livres servant à l'enseignement soient visés par l'Université.

— Le général Frater, commandant la division d'infanterie de Vannes, est mis en disponibilité ; sa déposition comme témoin dans le procès du lieutenant-colonel de Saint-Rémy, tel serait, d'après l'interprétation commune, le motif de cette mesure.

28. — A **Lyon**, clôture du Congrès de la Ligue de l'enseignement ; M. B. Bérard, sous-secrétaire des Postes et Télégraphes, déclare que la Ligue a puissamment aidé le gouvernement de la République à faire la « guerre sainte à l'ignorance, à l'intolérance, aux préjugés ».

— A **Compiègne**, M. Noël, candidat ministériel est déclaré élu par 11 663 voix contre 11 530 au colonel Bougon, libéral : celui-ci, élu en mai, avait été invalidé par la Chambre.

— M. Pelletan, ministre de la Marine, décide qu'à la rentrée de l'École navale la messe du Saint-Esprit ne sera plus célébrée.

29. — On apprend que vingt-deux évêques viennent d'être mis en demeure, par M. Combes, de remplacer par des prêtres séculiers les lazaristes qui professent dans leurs séminaires.

— A **Paris**, l'écrivain trop connu comme chef de l'école pornographique, M. Emile Zola, est trouvé mort par asphyxie. Cet accident semble dû au mauvais fonctionnement d'un calorifère.

30. — On annonce qu'un raz de marée a fait, au **Japon**, environ 200 victimes dans le district d'Odawara.

— A **Paris**, la rentrée des Chambres est fixée au 14 octobre.

Octobre 1er. — A **Vienne**, baptême du fils de l'archiduc François-Ferdinand, sous le nom de Charles.

2. — M. Combes prépare pour la réouverture du Parlement un projet de loi « ayant pour objet d'apporter certaines modifications à la loi de 1901 » contre les congrégations.

3. — Une conférence provoquée par le président Roosevelt, à **Washington**, en vue du règlement de la grève des mineurs, n'aboutit à aucun résultat. C'est la première fois qu'un président des États-Unis intervient dans une grève.

4. — En **France**, la grève des mineurs du Pas-de-Calais et du Nord prend une grande extension. 20 000 ouvriers ont cessé le travail.

5. — A **Rome**, la délégation de l'Association catholique de la jeunesse française est reçue par le Saint-Père en audience solennelle ; l'audience a eu lieu dans la salle du Trône. C'est S. Ém. le cardinal Mathieu qui a présenté la délégation au Saint-Père.

— A **Paris**, obsèques civiles d'Émile Zola.

6. — M. Combes, président du Conseil des ministres, prononce au banquet du Comité du commerce et de l'industrie, à Paris, un nouveau discours-programme. « Non, Messieurs, déclare-t-il, il ne sera pas dit que, par la défaillance du ministère, la loi sur les associations restera à l'état de lettre morte et qu'elle laissera la congrégation enserrer la société laïque dans ses mille plis et replis et la comprimer jusqu'à l'étouffement par le réseau indéfiniment agrandi de ses établissements. »

— Dans le **Nord** et le **Pas-de-Calais**, le nombre des grévistes s'élève à près de 40 000. — Les « Jaunes » sont décidés à continuer le travail.

— A **Bruxelles**, les trois généraux boers Botha, Dewet et Delarey trouvent l'accueil le plus enthousiaste.

7. — On annonce la publication d'une nouvelle convention entre la

France et le Siam. Nous acquérons quelques territoires, en échange de l'évacuation de Chantaboun.

8. — A **New-York**, M. Mitchell, président de l'Union des mineurs, annonce que 260 unions locales ont résolu de continuer la grève; on ignore encore la décision de 40 ou 50 unions locales.

9. — Dans le **Centre**, la grève est générale.— Dans le **Midi**, à **Carmaux**, le signal de la grève est donné à tous les puits, et sur 3288 mineurs, aucun n'est descendu.

— A **Genève**, la grève générale de toutes les corporations est proclamée.

10. — A **Paris**, M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, prépare en ce moment un projet de loi dont il a déjà soumis et fait approuver les grandes lignes par le Conseil des ministres. Ce projet tend à l'abrogation de la loi Falloux. Il ne comporte pas cependant, assure-t-on, la suppression totale de l'enseignement libre, mais une réglementation de cet enseignement. On sait ce que signifient ces promesses.

M. Chaumié doit soumettre la semaine prochaine à ses collègues le texte définitif de son projet, qui, s'il est approuvé, sera ensuite publié.

Paris, le 10 octobre 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

LOUIS ÉTIENNE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.

PROGRÈS ET TRADITION EN EXÉGÈSE

L'intérêt qui s'attache actuellement à la question biblique doit être bien vif, si l'on en juge par les efforts qu'elle suscite, les controverses qu'elle soulève et les inquiétudes qu'elle inspire. Il ne se passe guère de mois sans qu'un livre ou un article à sensation réveille les polémiques : c'est la preuve qu'elle n'est pas encore résolue; on se demanderait même, à lire certaines élucubrations récentes, si elle est convenablement posée.

La question biblique est le *modus vivendi* régissant les rapports entre les écrits inspirés et les données profanes; ou, selon la formule antique, c'est l'harmonie de la raison et de la foi, de la révélation et de la science.

Puisque la vérité est une, il est naturel que toutes les sources du vrai restent solidaires et que le progrès des unes réagisse sur l'état des autres. Aussi l'intelligence des Livres saints fut-elle toujours en fonction de la vie générale du dogme, vie réelle quoique latente, et se trouve subordonnée d'autre part aux recherches historiques et à la connaissance plus exacte de la création. Mais, justement, ce contact perpétuel doit amener des conflits, si la science profane et la science sacrée ne marchent plus du même pas. Or, on ne saurait nier qu'il ne règne aujourd'hui entre ces deux institutrices de l'esprit humain — ou plutôt entre leurs représentants plus ou moins accrédités — une certaine mésintelligence, une incompatibilité d'humeur persistante. Plusieurs déclarent l'entente illusoire sous prétexte que les prétentions opposées sont irréductibles. Il n'en est rien. Néanmoins, quand un malentendu s'éternise, il y a d'ordinaire des griefs réciproques et les torts ne sont pas tous du même côté.

Le but de ces pages est de montrer que la saine tradition catholique offre assez de ressources à l'apologiste, pourvu qu'il sache les exploiter. Il ne s'agit pas de forger des armes

nouvelles; il suffit de fourbir à nouveau celles que le temps aurait rouillées.

I

La science est justement fière de ses conquêtes. Ses triomphes, on les lui chante assez haut et sur un ton assez dithyrambique, pour qu'il soit superflu d'ajouter sa note au concert. Du reste, nous y applaudissons de grand cœur. La science n'est pas pour nous l'ennemie, elle n'est pas la rivale; elle est la sœur cadette, l'auxiliaire toujours utile et parfois nécessaire de la révélation.

On lui a reproché de n'avoir pas tenu toutes ses promesses; on est allé jusqu'à parler de faillite et de banqueroute. En effet, quelques-uns de ses représentants les plus attitrés s'étaient engagés en son nom à éliminer le surnaturel et à supprimer le mystère; et l'on voit aujourd'hui combien leurs prétentions étaient chimériques : mais ce n'est pas la science elle-même, la science sans épithète, qui peut faire faillite ou même banqueroute frauduleuse; c'est la science rationaliste, assez aveugle pour méconnaître ses limites, assez imprudente pour nier tout ce qui la passe, assez infatuée d'elle-même pour s'imaginer que son creuset ou son microscope peut l'aider à pénétrer le principe et la destinée de l'âme humaine, assez irréfléchie pour ignorer que sur ses confins les plus immédiats « l'inconnaissable l'entoure, l'enveloppe et l'étreint ». Non, ce n'est pas la science qui fait faillite: car la science n'est ni impie, ni athée, ni matérialiste; elle sait se renfermer dans sa sphère propre de l'expérience, de l'observation et du calcul; ce n'est pas elle qui nous donne le spectacle bizarre et humiliant d'une outrecuidante assurance allant de pair avec les incertitudes, les hésitations et les tâtonnements; ce sont les demi-savants qui l'exploitent, qui la prennent pour piédestal et la font servir d'enseigne ou de réclame à leur philosophie antireligieuse.

Aussi merveilleux, plus merveilleux peut-être, ont été les progrès de l'histoire. Autrefois, en dehors du monde gréco-romain, l'histoire ancienne n'était que chaos et ténèbres. On n'avait de Bérose et de Manéthon que des fragments de seconde main, et les *Antiquités* de Josèphe, presque unique-

ment fondées sur la Bible, n'inspirent pas grande confiance quand elles s'en écartent. L'Écriture sainte, sans contrôle extérieur, n'avait donc qu'à s'accorder avec elle-même. Toute la question biblique se réduisait à la solution des antilogies.

Tout cela a bien changé maintenant. Des civilisations disparues depuis cinq mille ans ressuscitent; nous voyons revivre et se mouvoir devant nous ces puissants monarques dont le nom même avait péri; nous contemplons leurs traits; nous compulsons leurs annales; nous lisons leurs faits et gestes, naturellement gonflés par une vanité naïve, mais parfaitement authentiques, gravés sur la pierre et l'airain par les acteurs et les témoins eux-mêmes. Des dates précises nous permettent d'établir l'ordre de succession des dynasties et des souverains, de tenter des synchronismes, d'ébaucher une chronologie. Ces vieux récits se contrôlent les uns par les autres et l'on peut dire sans exagération que l'histoire d'Assyrie et de Babylone, quinze siècles avant Jésus-Christ, nous est aussi connue que notre histoire nationale avant Charlemagne.

La paléographie, la linguistique, l'ethnologie, la géographie, toutes les sciences tributaires de l'histoire ont avancé du même pas. Ce sont désormais pour nous des sources d'information pouvant aboutir à la certitude, ou tout au moins à cette haute vraisemblance, formée de probabilités convergentes, qui, en pratique, s'en distingue peu. Par suite, un fait historique, regardé comme certain, peut entrer en collision avec une assertion biblique, ou plutôt avec une donnée considérée jusqu'ici comme le vrai sens de la Bible.

Comment, en pareil cas, se comportera le savant catholique, désireux d'harmoniser tous les éléments du vrai?

Il y a longtemps que l'apologétique s'en occupe et s'en préoccupe; mais la crise a pris, de nos jours, un caractère exceptionnel de fréquence et d'acuité et n'a pas peu contribué au désarroi intellectuel dont nous souffrons. Jadis, en présence d'une objection embarrassante, on se contentait souvent de révoquer en doute l'exactitude du fait allégué ou bien on se rejetait sur les fautes de copiste : expédient commode, trop commode même, qui perd de son efficace à mesure

qu'on en abuse et ne satisfait plus l'esprit positif de notre siècle. Sans renoncer absolument à ce moyen de défense, il s'agissait de trouver autre chose.

On se souvient de la double tentative faite à quelques années de distance par le cardinal Newman et Mgr d'Hulst.

Timidement, à la fin d'un long article où il touchait à tant de choses, Newman glissa sa théorie des *obiter dicta*. Il entendait par là des assertions de peu d'importance, étrangères au fond du sujet, jetées comme en passant par l'écrivain sacré, et il se demandait si ces affirmations d'ordre secondaire avaient toujours la garantie de l'inspiration divine. Il ne reconnaissait pas d'*obiter dicta* en matière doctrinale, — et, à ses yeux, les miracles sont des faits doctrinaux, — mais, en dehors de là, l'existence des *obiter dicta* lui paraissait probable. Du reste, il s'en rapportait pleinement au jugement du Saint-Siège, moins désireux, disait-il, de faire triompher son avis que de voir donner à sa question une réponse satisfaisante[1].

Proposée avec ces restrictions, sous une forme dubitative, comme un minimum d'orthodoxie, cette théorie, simple écho affaibli de l'opinion beaucoup plus radicale de Lenormant, ne fit pas grand bruit. Trois grands défauts l'empêchèrent de prendre pied : elle était nouvelle sur un point capital où la nouveauté est à bon droit suspecte ; elle était inconséquente, car du moment qu'on introduit l'erreur dans la Bible, on ne peut plus sans arbitraire en tempérer la dose, et la porte sur l'erreur, qu'on voulait tenir entrebâillée, s'ouvre toute grande ; enfin, elle était de peu d'utilité pour l'apologétique, puisque l'admission de quelques *obiter dicta* mal définis ne résout nullement les redoutables problèmes soulevés de nos jours par la critique littéraire et historique des Livres saints.

C'est ce que vit très bien le noble et éloquent prélat, qui, tout en se défendant de patronner l'école large, s'en faisait l'avocat habile ou tout au moins le rapporteur bénévole. Il évitait le reproche adressé à Newman et à Lenormant de *res-*

1. Newman, *l'Inspiration de l'Écriture sainte*, dans *le Correspondant*, 25 mai 1884, t. CXXXV, p. 693-694. (Article traduit du *Nineteenth Century*, février 1884.)

treindre l'inspiration, mais c'était pour donner sur un écueil encore plus dangereux : l'inspiration *mitigée*.

Si nous le suivons bien, — car sa pensée un peu ondoyante a des remous et des tourbillons, — l'inspiration accompagne *toujours* l'écrivain sacré, sans lui conférer *toujours* l'inerrance : « Comment cela? C'est qu'autre chose est révéler, autre chose inspirer. La révélation est un enseignement divin qui ne peut porter que sur la vérité. L'inspiration est une action motrice qui détermine l'écrivain sacré à écrire, le guide, le pousse, le surveille. Cette motion, selon l'hypothèse que j'expose, garantirait l'écrit de toute erreur dans les matières de foi et de morale; mais on admettrait que la préservation ne va pas au delà : elle aurait alors les mêmes limites que l'infaillibité de l'Église. La *promesse d'inerrance* n'a été faite à l'Église que pour nous proposer avec certitude l'objet de la croyance et la règle des mœurs. Sans doute, la Bible n'est pas seulement *infaillible* comme l'Église, elle est *inspirée*. Mais si l'inspiration s'étend à tout, peut-être ne confère-t-elle pas l'infaillibilité à tous les dires de l'auteur inspiré; peut-être réserve-t-elle ce privilège aux dires qui intéressent la foi et les mœurs; peut-être les autres énoncés que l'inspiration ne garantirait pas, sont-ils là seulement pour servir de véhicules à un enseignement concernant la foi et les mœurs; peut-être le Dieu inspirateur, qui aurait pu redresser, même en pareil cas, les erreurs matérielles de l'écrivain sacré, a-t-il jugé inutile de le faire. » Après de longues considérations, qui ne touchent pas directement au vif du système, Mgr d'Hulst concluait ainsi : « On a toujours admis un élément humain subordonné à l'élément divin dans la composition des saints Livres. Tous les commentateurs, tous les Pères de l'Église ont fait remarquer les différences de style, de génie, de préparation intellectuelle, qui distinguent entre eux les écrivains sacrés... Est-ce que la Genèse, les Livres des Rois ne contiennent pas des répétitions, des doubles emplois, des retours en arrière, des défauts de proportion? Tout cela s'explique aisément si les auteurs sacrés n'ont été protégés contre leur faiblesse naturelle que là où la foi était intéressée. Tout cela reste inexplicable si l'Esprit-Saint prend la responsabilité de tout, s'il absorbe l'activité de son

instrument au point de le réduire à une sorte de passivité. Une œuvre qui est intégralement divine doit être intégralement parfaite. Or, aux yeux de plusieurs, une faute de goût, de composition, en un mot, une faute d'art est une plus grande tache dans un écrit qu'une erreur historique[1]. »

L'encyclique *Providentissimus*, on ne l'a pas oublié, n'accepte pas cette argumentation. En effet, autre chose est l'erreur, autre chose une incorrection ou un barbarisme. Par le fait de l'inspiration, l'hagiographe parle au nom de Dieu et, dès lors, tout ce qu'il dit s'impose à la foi du lecteur : les deux témoignages n'en font qu'un, le dédoublement est impossible ; *Dieu dit* ou *l'auteur sacré dit* sont deux expressions absolument synonymes ; par suite, ne voit-on pas qu'en supposant dans la Bible l'existence de l'erreur, on fait de Celui qui est la vérité même l'inspirateur et l'auteur du mensonge ?

Je sais bien qu'à l'heure actuelle cette conséquence est contestée par plus d'un catholique. On assure que l'inspiration étendue à tout peut fort bien se concevoir sans la pleine garantie de Dieu ; on fait observer que l'inspiration *orale* des apôtres et des prophètes n'était peut-être pas d'une autre nature et l'on nourrit, au fond du cœur, l'espoir que l'encyclique pontificale fera son temps, qu'elle n'est qu'une étape destinée à paver le chemin à une conception plus libérale. Nous croyons ces prévisions vaines ; car, sans aller au fond des choses ni examiner si l'inspiration mitigée n'est pas la négation même de l'inspiration, il saute aux yeux de tous qu'on déplace le problème et qu'on discute à côté de la véritable question. On ne demande point ce que l'inspiration pourrait être en théorie et dans un autre ordre de providence, il s'agit de savoir ce qu'elle est en effet dans des livres concrets, dépositaires de la révélation surnaturelle, telle qu'il a plu à Dieu de nous l'octroyer. Or, si la tradition catholique n'est pas une chimère, si le consentement unanime des Pères n'est pas un vain mot, si la constance, la perpétuité et l'universalité d'une doctrine constituent une règle de foi,

1. Mgr d'Hulst, *la Question biblique*, dans *le Correspondant*, 25 janvier 1893, p. 220 et 233.

il n'est point de dogme plus solidement établi que l'inerrance de l'Écriture. Jamais Père ou docteur, jamais écrivain ecclésiastique, même en présence d'antilogies inextricables, n'ont recouru, pour se tirer d'embarras, à ce commode subterfuge, qu'il peut y avoir dans la Bible, en quelque matière que ce soit, des enseignements erronés. Seul, Origène connaît des critiques assez hardis pour accorder cela; mais Origène, qui ose tant de choses, recule devant la témérité de ces novateurs anonymes, dont, après lui, personne n'a retrouvé la trace.

S'inscrira-t-on en faux contre l'unanimité de ce témoignage? Mais alors, qu'on cite une exception, une seule! Dira-t-on que le fait et la nature de l'inspiration sont une de ces questions indifférentes, étrangères à l'objet de la foi, où les Pères, malgré leur accord unanime, ont pu se tromper? Nous ne le pensons pas. Mgr d'Hulst fut le premier à renier son système dès qu'il le vit en désaccord avec la tradition catholique; et, s'il conserve encore des partisans secrets, attendons, pour peser leurs raisons, qu'ils aient le courage de les publier.

Que fera maintenant l'apologiste rempli de zèle et d'amour pour l'Église, mais qui, au plus fort de la mêlée, sait prendre le mot de Rome? On lui a conseillé de rentrer sous sa tente comme un autre Achille et de se désintéresser dorénavant du sort de la bataille. Je cite : « Les critiques catholiques avaient pensé voir la nécessité de fonder l'étude de la Bible sur une base scientifique... Croyant à la nécessité d'une rénovation de l'exégèse, ils ont cru à sa possibilité et ils se sont mis en devoir de l'effectuer. Leur volonté a été généreuse, bien que le fruit de leurs efforts paraisse maintenant détruit. Ils se conformeront selon leur conscience aux directions pontificales, et l'avenir seul pourra dire à quoi leurs travaux auront servi. A l'heure présente, ils ne sont pas qualifiés pour défendre les positions que Léon XIII leur reproche d'avoir abandonnées, ni pour faire valoir des preuves qu'ils ont naguère déclarées fragiles. Les théologiens qui se flattent de n'avoir rien cédé à la critique n'ont qu'à suivre les progrès de celle-ci, comme le Souverain Pontife le leur recommande, tout en soutenant les opinions dites traditionnelles;

ils ont déjà perdu trop de temps à combattre, en les dénaturant souvent, les conclusions des critiques catholiques. Une besogne plus urgente leur est maintenant dévolue : exposer avec une parfaite sincérité l'état actuel de la critique biblique chez les protestants; démontrer par les faits que toutes les conclusions de cette critique sont arbitraires, et que la science de la Bible tient encore tout entière dans son commentaire théologique[1]. »

Ce ton amer et tant soit peu frondeur ne guérira rien, pas même les petites blessures d'amour-propre. Oublions nos griefs et nos rancunes, et tendons à ces pauvres théologiens une main secourable, supposé qu'ils aient besoin de notre secours : à coup sûr, nous avons besoin du leur.

II

Une vérité presque banale, à force d'être vraie, c'est que « Dieu ne s'est pas proposé d'enseigner aux hommes des notions profanes, sans nul profit pour leur salut[2] ». Nous avons développé ailleurs ce principe gros de conséquences[3].

La révélation et la science roulent dans des orbites distinctes, assez éloignées pour prévenir les heurts. Leurs objets propres sont des valeurs d'ordre différent, des quantités incommensurables.

Supposé que l'Esprit-Saint eût eu pour but de nous initier aux secrets de la nature, les hérauts de la révélation auraient bien mal rempli leur mandat. Quelle science peut-on seulement ébaucher avec les données bibliques? L'astronomie? Mais l'Écriture mentionne seulement le soleil, la lune, l'étoile du matin, avec deux constellations — trois peut-être — qu'on

1. Conclusion d'un article signé Isidore Desprès, paru dans la *Revue du clergé* sous ce titre : *la Lettre de Léon XIII au clergé de France et les études d'Écriture sainte*, 1er juin 1900, p. 17.

2. Le mot est de saint Augustin, *De Genesi ad litteram*, II, IX, n° 20, Migne, *P. L.*, t. XXXIV, col. 270. Léon XIII, dans son encyclique, le répète comme un axiome. Le chapitre cité de saint Augustin et le suivant sont à lire en entier.

3. Voir *Civiltà Cattolica*, 15 juillet et 15 août 1902 : *la Questione Biblica.*

ne sait au juste où placer dans le ciel. La minéralogie? Mais la Bible se borne à nommer six métaux, sept substances minérales des plus vulgaires et une quinzaine de pierres précieuses, d'identification souvent incertaine, qui ornent le rational du grand prêtre, le manteau symbolique du roi de Tyr et les fondements de la Jérusalem céleste. La botanique et la zoologie? Il y a bien dans la Bible une centaine d'espèces animales, à peu près autant de végétaux, mais l'Écriture ne mentionne la plupart de ces êtres que comme termes de comparaison ou dans la liste des animaux purs et impurs, sans nous rien apprendre sur leur nature et sans même nous fournir toujours le moyen de les identifier. Dieu n'a pas inspiré Salomon quand il dissertait sur la flore entière, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope; ou, s'il l'a inspiré, il n'a pas permis que ces ouvrages, d'un tour trop profane, vinssent jusqu'à nous. Fait à retenir : le livre sacré qui renferme de beaucoup le plus d'allusions scientifiques est précisément ce Livre de Job, dont l'étincelante poésie, véritable feu roulant de métaphores, ne laisse à l'enseignement technique et positif qu'un résidu insignifiant.

Aucun ouvrage inspiré n'est un livre de science. Non pas que la Bible ne puisse contenir et ne contienne en effet des affirmations d'ordre scientifique; mais parce que l'Écriture ne saurait être, *ex professo* et avant tout, un manuel de physique ou de géologie, sans cesser d'être, *ex professo* et avant tout, un écrit religieux, un ouvrage inspiré. Conclusion : la Bible n'est ni au-dessous, ni à côté : elle est au-dessus de la science.

Comme son but et sa raison d'être ne sont pas la science, elle pourra parler le langage usuel, sans prétention scientifique, décrire les phénomènes tels qu'ils frappent nos sens, quelle que soit leur nature intime, et garder à travers les siècles, malgré le progrès incessant de toutes les connaissances, une immuable vérité.

Relisez, à la première page de la Genèse, l'œuvre du quatrième jour : « Dieu fit les deux grands luminaires — le plus grand pour présider au jour, le plus petit pour présider à la nuit — avec les étoiles. Et il les plaça dans le firmament du ciel pour éclairer la terre, pour présider au jour et à la nuit

et pour séparer la lumière des ténèbres. Et Dieu vit que cela était bon. » Evidemment, l'auteur sacré ne parle pas ici la langue d'un Copernic, d'un Laplace ou d'un Newton; mais quel raisonnement, quelle découverte astronomique lui donneront jamais un démenti? Le soleil et la lune, seraient-ils les plus petits des astres, ne restent-ils pas, dans le court laps de temps où se déroule l'histoire de l'humanité, c'est-à-dire dans la limite de la durée envisagée par l'écrivain, les deux grands luminaires de notre planète? Et leur fonction, leur destination, leur fin, sinon unique, en tout cas certaine, et la seule qui nous intéresse au point de vue religieux, n'est-elle pas d'éclairer la terre, de mesurer le temps, de nous ménager les alternances d'ombre et de lumière, d'activité et de repos? Est-ce que cela n'est pas bon pour l'homme, et la Providence divine n'y brille-t-elle pas d'un éclat pareil à la clarté du jour?

« L'Écriture, disait le savant cardinal Baronius, nous apprend comment on va au ciel et non pas comment va le ciel. » Par malheur, les auteurs des commentaires prétendus scientifiques l'oublient trop souvent. Préoccupés de hausser leur exégèse au niveau toujours changeant des sciences humaines, ils faussent l'explication naturelle du texte sacré, attribuent à l'écrivain des théories qui n'étaient pas de son âge, qu'il n'aurait pu, faute de termes convenables, faire comprendre à ses contemporains et qui n'aboutiraient, en définitive, qu'à repaître une curiosité vaine, au lieu de nous apprendre les voies du salut. Ces commentateurs *savants* de la Genèse puisent à pleines mains aux traités de cosmogonie, d'astronomie, de cosmographie, de géologie, de paléontologie. A propos du *Creavit Deus cœlum et terram*, ils passent en revue toutes les phases de notre planète, depuis la chiquenaude initiale qui fit sortir de son inertie la nébuleuse primitive. On ne nous fait grâce d'aucune couche sédimentaire ni d'aucune roche éruptive. Avant d'arriver au trias et au lias, il nous faut, bon gré mal gré, traverser la période cambrienne et précambrienne, la période silurienne, la période dévonienne, la période carbonifère, la période permienne. On nous met sous les yeux les mollusques de ce temps-là : ammonites et bélemnites; les lézards gigantesques : ichtyosaures, plésio-

saures, téléosaures; toute une ménagerie de monstres plus bizarres les uns que les autres : iguanodons, tricératops, ptérodactyles, et nous ne commençons à respirer qu'en voyant apparaître le rhinocéros tichorhinus, l'éléphas primigenius avec le grand ours des cavernes. Mais, avant d'en finir, nous ne pouvons décemment nous dispenser de saluer nos ancêtres de Neanderthal, de Canstadt et de Cro-Magnon, ni de visiter leurs chefs-d'œuvre, réunis à Saint-Germain-en-Laye.

Tout cela est fort instructif et même, quand l'auteur est habile et le dessinateur expert, assez intéressant. Le mal est que cette exégèse savante évolue sans relâche, essuyant sans cesse le flux et le reflux des hypothèses éphémères qui ont tour à tour la prétention de dire le dernier mot de la science. Moïse devient neptunien ou plutonien, suivant le système géologique actuellement en vogue, et il change quelquefois d'opinion dans deux éditions successives du même ouvrage[1]. Il était censé jusqu'à ces derniers temps exposer par avance, sous une forme accessible à tous, la cosmogonie de Laplace, hier regardée comme le *nec plus ultra* du progrès. Aujourd'hui que plusieurs faits nouveaux — la rotation rétrograde d'Uranus, de Neptune et de leurs satellites, la révolution vertigineuse de Phobos autour de Mars — ont jeté quelques doutes sur la théorie de Laplace, on commence à trouver que l'auteur de la Genèse favorise plutôt l'hypothèse de Faye : vous verrez qu'il sera demain avec M. de Ligondès.

On se flatte d'honorer la Bible en l'affublant de cette terminologie scientifique et l'on ne voit pas qu'on la rapetisse et qu'on la travestit indignement. Rien de plus téméraire et de plus impie que de révoquer en doute la parole de Dieu, si ce n'est de lui imputer à faux des dogmes qu'il n'a pas révélés. Le premier acte est une révolte et une injure; le second, s'il est calculé, procède d'un froid mépris, d'une orgueilleuse démence. Gardons-nous de prêter à l'Esprit de Dieu nos courtes pensées; mais soyons attentifs à ce qu'il nous dit, en essayant de comprendre ce qu'il veut nous dire.

1. Comparez les éditions successives de l'ouvrage de Reusch : *la Bible et la Nature*.

Il y a, dans toutes les langues, une foule d'expressions qu'une rigide philosophie réprouve. En remontant l'histoire d'un mot quelconque, jusqu'à sa première origine, on rencontre presque toujours au bout des notions inexactes ou même franchement erronées. Néanmoins, les mots font le même usage que s'ils étaient d'une exactitude parfaite. La raison en est qu'en les employant nous ne garantissons ni leur étymologie ni les diverses acceptions dont ils se sont chargés au cours de leur histoire. Dans le mot isolé, pas plus que dans le simple concept, il ne saurait y avoir ni vérité ni erreur. Notre langue poétique emprunte à la mythologie une foule de locutions, un peu démodées peut-être, mais toujours françaises : les bras de Morphée, les dons de Cérès, le métier de Mars, les fureurs de Neptune, l'oiseau de Jupiter, les enfants de Borée; une foule d'autres sont dues à des légendes populaires ou aux essais naïfs d'une science encore dans l'enfance, principalement aux fantaisies des astrologues : un homme ou un cheval lunatique, un air jovial, la voie lactée, les fils de la Vierge, les Indiens d'Amérique. C'est en vertu d'une espèce de mythologie scientifique, pour parler comme Max Müller, que nous attribuons des propriétés aux atomes, aux molécules, aux gaz, aux fluides, à l'éther. Et qui s'est jamais fait scrupule d'employer cette terminologie, qu'on pourrait souhaiter meilleure, mais qui fait maintenant partie intégrante de la langue classique, sous prétexte qu'elle renferme des erreurs, fomente la superstition et sanctionne l'idolâtrie?

On refuse cependant aux écrivains sacrés cette liberté de droit commun. On fera un crime aux évangélistes d'avoir nommé l'Hadès, à saint Pierre d'avoir plongé dans le Tartare les anges coupables, à Isaïe de peupler le désert de monstres fabuleux[1]. A ces sottes objections, dignes de Voltaire, on n'a qu'à opposer le mot de saint Augustin : « Eh quoi! quand nous lisons la Bible, oublions-nous notre manière de parler

1. Matt., XI, 2, 3; XVI, 18. Luc, X, 15; XV, 23, etc. II Petr., II, 4 : ταρταρώσας. Is., XXXIV, 14 : *Ibi cubavit lamia (lilith)*. — Saint Thomas dit, à propos du Cocyte qu'il trouvait dans son texte latin de Job, XXI, 33 : *Veritatem de pœnis malorum post mortem proponit sub fabula quæ vulgariter ferebatur.*

ordinaire? Fallait-il que Dieu, dans l'Écriture, nous parlât un langage différent du nôtre[1] ? »

Nous avons dit plus haut — et c'est toujours là qu'il en faut revenir — que nos Livres sacrés sont en première ligne des écrits religieux et non pas des manuels scientifiques. Or, le degré d'exactitude exigé d'un auteur dépend beaucoup du genre de composition adopté par lui et des prétentions qu'il affiche. Un écrivain qui ferait profession d'enseigner la science ne saurait, sans avis préalable, se servir des formules lâches permises au vulgarisateur. A plus forte raison un phénomène naturel pourra-t-il revêtir une expression tout à fait différente dans un poème, une histoire et un traité de physique. C'est que le poète et l'historien se contentent de regarder et de décrire les choses par le dehors, sans chercher à en pénétrer la nature intime, tandis que le savant de profession, à raison du but qu'il se propose et de ses engagements au moins implicites envers le lecteur, n'a plus ce droit.

Dès qu'il ne prétend pas faire œuvre de science, un auteur, serait-il inspiré, peut ranger, par exemple, les cétacés et les crustacés parmi les poissons, les planètes parmi les étoiles, les chauves-souris parmi les oiseaux, les singes parmi les bipèdes ou les quadrupèdes, le lièvre et le lapin parmi les ruminants, au grand scandale des naturalistes. Ce sont là des manières de parler populaires; mais, en dehors des traités scientifiques, ce ne sont pas des erreurs. Il suffit que le langage reçu les autorise : le seul fait d'employer les classifications en vigueur ne nous constitue pas garants de leur valeur intrinsèque.

C'est là, si je ne me trompe, ce qu'entendait saint Jérôme en faisant cette concession oratoire dont le lecteur, tout d'abord, ne laisse pas que d'être un peu surpris : *Quasi non multa, in Scripturis sanctis, juxta opinionem illius temporis quo gesta referuntur et non juxta quod rei veritas continebat*[2]. Une accommodation de langage n'est pas toujours une erreur, et un énoncé plus conforme à l'opinion commune qu'à la

1. *Contra Faustum*, XXXII, 7, Migne, *P. L.*, t. VIII, col. 516.

2. *In Jerem.*, XXVIII, 10, Migne, *P. L.*, t. XXIV, col. 855. — Saint Jérôme dit cela à propos d'Hananias, qualifié de prophète dans la Bible (Jér., XXVIII, 10), parce qu'il passait pour prophète bien qu'il ne le fût pas.

stricte réalité des choses, dans les limites assignées plus haut, peut très bien se concilier avec l'inerrance scripturaire.

On a quelquefois qualifié cela de *vérité relative*, mot ambigu dont il serait peut-être préférable de s'abstenir. Dans le langage courant, un succès relatif est un piètre succès et, chez plus d'un critique, la vérité relative n'est qu'un euphémisme poli pour désigner l'erreur. D'un autre côté, si l'on considère que la vérité absolue est l'apanage de Dieu seul, il est manifeste que toute vérité humaine sera relative et ce terme ne voudra rien dire. Evitons les questions de mots : il suffit que, pour le fond des choses, nous soyons d'accord avec la tradition. Nous venons d'entendre saint Jérôme : écoutons maintenant saint Augustin.

III

Augustin établit deux catégories de vérités : celles qui ont pour objet la nature, où les savants sont seuls compétents, et celles qui concernent la foi, où leur incompétence est absolue. Nous acceptons les premières sur leur parole, pourvu qu'elles soient accompagnées de preuves suffisantes, et nous montrons que la Bible, dûment interprétée, n'y est pas contraire ; quant aux autres, nous dénions à tout profane le droit de s'en occuper : elles forment le domaine inaliénable du croyant éclairé par la révélation.

Comment distinguer, dans ces deux ordres de vérités, les locutions figurées et les impropriétés de langage ? En matière dogmatique, la règle des mœurs et l'analogie de la foi nous serviront de guides; en fait de sciences profanes, il est juste de mettre à profit l'avis des spécialistes. Car « il arrive souvent qu'un infidèle, aidé du raisonnement et de l'expérience, connaisse avec certitude les mouvements, les révolutions, la grandeur et la distance des astres, les éclipses de soleil et de lune, les retours périodiques des années et des saisons, la nature des animaux, des végétaux, des minéraux et autres sujets semblables. C'est une honte, un danger et un malheur qu'un chrétien se prononce à la légère sur ces

questions-là, comme s'il parlait au nom de la Bible[1]. » Il y a donc le domaine de la foi et il y a celui de la science. Ne permettons pas aux profanes d'empiéter sur le terrain qui nous est propre et où règnent sans rivaux le magistère infaillible et le témoignage de la tradition ; mais, dans l'autre domaine, où les Pères ont pu subir l'influence de leur époque et exprimer des opinions qu'on n'accepterait plus aujourd'hui, il convient de recourir aux dépositaires de la science.

Ce n'est pas saint Augustin qui eût songé à faire intervenir la Bible dans la dispute contre le transformisme. La génération spontanée, la mutabilité des espèces, la chaîne continue des êtres vivants, sans lacune ni interruption, peuvent être des hérésies scientifiques ou philosophiques, — et c'est par la philosophie ou les sciences qu'il faut les combattre, — ce ne sont pas des hérésies bibliques. Ah ! s'il s'agissait de la première apparition de l'homme sur la terre, le texte sacré est formel et l'objet, par sa nature même, se rattache à la foi révélée. Mais la Bible n'a pas pour mission de nous enseigner toute science ni de nous prémunir contre toute erreur, et, parce qu'il est plus facile de trouver des textes que des raisons, on ne doit pas l'engager à l'aveugle dans un débat où elle n'a point affaire.

A ce point de vue, la circonspection de l'évêque d'Hippone et de saint Thomas est caractéristique.

Dans les questions d'herméneutique, saint Thomas suit fidèlement les pas d'Augustin[2]. C'est lui qui vulgarise la doctrine du maître, en lui donnant une expression heureuse, quand il dit que l'auteur inspiré s'en rapporte parfois aux apparences sensibles[3]. Comme on retrouve bien le disciple d'Augustin dans les lignes suivantes : « A l'égard des maxi-

1. *De Genesi ad litteram,* I, XIX, n° 39, Migne, *P. L.,* t. XXXIV, col. 261.

2. Cf. *De Doct. christ.*, III, 14, Migne, *P. L.*, t. XXXIV, col. 71 ; *Epist. ad Marcellin.*, CXLVIII, n° 7, Migne, *P. L.*, t. XXXIII, col. 588 ; *De Genesi ad litt.*, I, IX, n° 31 ; I, XVIII, n° 37 ; I, XXI, n° 41, etc., Migne, *P. L.*, t. XXXIII, col. 588 ; t. XXXIV, col. 233, 260, 261.

3. *Summa theol.*, I, qu. LXX, a. 1, ad. 3. — Pour l'application de ce principe, voir son commentaire de Job, XXVI, 7 : *Qui extendit aquilonem super vacuum et appendit terram super nihilum.* Voir aussi saint Augustin sur ce texte : *Fundavit terram super aquam.* Ps. XXIII, 2 (ancienne version). *De Gen. ad litt.*, II, IV, Migne, *P. L.*, t. XXXIV, col. 264.

mes communément enseignées par les philosophes, sans être opposées à nos croyances, j'estime plus sûr d'éviter tout ensemble et de les affirmer comme des articles de foi et de les rejeter comme contraires aux saintes Lettres, afin de ne pas fournir aux hommes de science l'occasion de mépriser nos dogmes [1]. »

Cette doctrine des deux grands docteurs n'a jamais cessé de régner dans l'École. Je n'excepterai pas même le fameux Pereira qui, dans son énorme commentaire sur la Genèse [2], trouve moyen de faire entrer toute l'histoire naturelle de Pline, toute la physique d'Aristote et toute l'astronomie de Ptolémée. Sa première règle d'herméneutique est qu'il faut à tout prix éviter de rien dire qui soit contraire aux conclusions de la philosophie et des autres sciences. Ce qu'on lui reprocherait plutôt, c'est d'avoir accordé à la science, telle qu'on l'entendait alors, un rôle excessif dans l'interprétation de la Bible. Il dut être prodigieusement savant pour faire de si médiocre exégèse.

De nos jours, le docte abbé Moigno a donné dans le même excès. A l'affût de toutes les découvertes, son bonheur était de montrer qu'elles se trouvaient déjà dans la Bible. A l'entendre, une foule de textes sont restés obscurs jusqu'ici à cause de l'état arriéré des sciences. Pour comprendre que la vie est dans le sang ou que le sang c'est la vie, il nous fallait de toute nécessité les célèbres expériences de Brown-Séquard. Sans la théorie moderne des vents alizés, nous ne pourrions pas même ponctuer correctement deux versets de l'Ecclésiaste. Quand l'Écriture parle d'un feu associé aux ténèbres, ne devance-t-elle pas l'illustre Tyndall faisant naître, du simple mouvement vibratoire de l'éther, un rayon de chaleur assez ardent pour fondre le platine et cependant incapable de produire sur la rétine aucune sensation de lumière? Si Moigno vivait encore, il ne manquerait pas d'alléguer, en faveur de la science biblique, les rayons X et la lumière noire.

Cependant, en théorie, le digne abbé sait, comme tout le

1. *Opusc.*, X.

2. Bened. Pererii, S. J., *Comment. in Genesin*. Romæ, 1589. Nombreuses éditions.

monde, que « l'inspiration donnée aux écrivains sacrés n'a pas pour but de les constituer à l'état de savants ». S'il n'use pas de ses droits, ce n'est pas qu'il les ignore. Il pourrait admettre avec saint Jérôme que « beaucoup de faits sont rapportés dans la sainte Écriture d'après l'opinion reçue à l'époque où ils furent accomplis et non d'après la vérité intrinsèque des choses »; avec saint Thomas, que « certains passages de la Bible sont seulement l'expression d'une opinion populaire qu'il ne faut pas trop presser[1] ». C'est pourquoi l'abbé Moigno n'a pas fait école et sa méthode est de plus en plus délaissée. Il faut s'en féliciter, car elle est aussi peu traditionnelle qu'antiscientifique.

Aux yeux de la science la plus modérée et la plus sérieuse, le monde est beaucoup plus vieux qu'on ne pensait jadis, l'histoire du genre humain ne tient plus dans le cadre restreint des généalogies patriarcales, le déluge n'a pas submergé *toute* la surface du globe, la liste des peuples énumérés au chapitre x de la Genèse n'embrasse pas *toute* l'humanité, la scène de Babel n'a pas eu pour acteurs *tous* les hommes alors vivants; et les exégètes catholiques les plus jaloux de leur orthodoxie ne craignent pas de vieillir le monde, de reculer la première apparition de l'homme sur la terre, d'insérer des anneaux intermédiaires dans le tissu serré des généalogies bibliques, d'admettre que le mot *tous*, dans les passages en question, doit s'entendre d'une universalité relative, délimitée par l'horizon visuel de l'auteur inspiré.

Ils ont raison. L'Écriture n'étant pas *ex professo* un livre de science, l'observation scientifique peut être utilisée, je ne dis pas pour la corriger, mais pour décider jusqu'à quel point son langage est ou n'est pas scientifique. Il n'y a point là de subterfuge ingénieux, imaginé après coup par des exégètes aux abois, pour se tirer d'objections de plus en plus pressantes : c'est une doctrine vieille comme l'Église, irréfutable comme le bon sens.

On nous oppose le cas de Galilée. Les ignorants et les journalistes sont maintenant seuls à l'exploiter contre l'infail-

1. Moigno, *Splendeurs de la Foi*, 3e édition, 1883, p. 210 et 937.

libilité pontificale; mais quelques esprits moins frustes le citent toujours comme fatal à notre thèse. Dans l'affaire de Galilée, nous dit-on, ce n'est pas la science qui aide à éclairer la Bible, c'est au contraire la Bible, interprétée *a priori*, indépendamment de toute donnée scientifique, qui juge la science, la condamne et, qui pis est, la condamne à tort.

Le cas de Galilée, loin de nous causer le moindre embarras, nous paraît renfermer une leçon providentielle et un exemple des plus instructifs. Se doute-t-on que Galilée fut condamné au nom de la science plutôt qu'à celui de la théologie? Il y avait plus de soixante-dix ans qu'un chanoine polonais, Nicolas Copernic, avait publié son ouvrage sur *les Révolutions des corps célestes*[1], où il démontrait le double mouvement de la terre et l'immobilité du soleil. Sa doctrine était librement enseignée dans les académies et le professeur du Collège Romain, le P. Grünberger, lui était notoirement favorable. Galilée avait profité, comme les autres, de cette tolérance, et, grâce à la lunette qu'il venait d'inventer, apportait au système de Copernic des preuves nouvelles : les phases de Vénus, les satellites de Jupiter, les taches mobiles du soleil. Mais ses épigrammes contre Aristote lui aliénèrent les péripatéticiens qui finirent enfin par s'apercevoir qu'une théorie opposée au Stagirite pourrait bien être aussi contraire à la Bible. Peu content de sa renommée d'astronome, Galilée fit l'exégète : cela le perdit. Dans une lettre à son ami Benoît Castelli, lettre que ce dernier ne se fit pas faute de divulguer, le savant mathématicien expliquait, à son avantage, les textes bibliques. A propos du miracle de Josué, il prétendait que « ce passage de l'Écriture démontre, à l'évidence, la fausseté et l'impossibilité du système d'Aristote, tandis qu'il s'accorde très bien avec la théorie de Copernic ». Au fond, il avait raison ; mais, pour les contemporains, son argumentation ressemblait à un paradoxe et à une provocation.

Aussi, le 7 février 1615, un péripatéticien fougueux, le dominicain Nicolas Lorini, dénonçait-il la lettre au Saint-Office, en ajoutant « qu'au gré de tous les Pères de ce très

1. *De revolutionibus orbium cœlestium.* Nuremberg, 1543.

religieux couvent de Saint-Marc, elle contenait beaucoup de propositions qui paraissaient suspectes et téméraires ». Les consulteurs du Saint-Office en jugèrent de même. Ils déclarèrent les deux thèses de Copernic (immobilité du soleil dans l'espace et mouvement de rotation et de translation de la terre) *sottes et absurdes en philosophie*. De plus la première était formellement hérétique comme contraire au sens propre de l'Écriture et la seconde théologiquement erronée[1].

Quelle est l'assemblée, quel est le tribunal où pareille erreur ne se soit produite dix fois? Le cas de Galilée serait passé totalement inaperçu si, derrière une congrégation romaine, on n'avait espéré atteindre le pape. Mais une double leçon se dégage de ce fait unique : il nous enseigne à ne point nous insurger contre un résultat scientifique, déclaré tel par les spécialistes ; et il nous apprend en même temps qu'une expression biblique, prise jusqu'ici au sens propre, pourrait n'être, après tout, qu'une métaphore.

1. On vient de publier une très belle édition des œuvres de Galilée : *le Opere di Galileo Galilei, edizione nazionale sotto gli auspicii di Sua Maestà il Re d'Italia*, Florence. Les documents relatifs à l'affaire de 1616 se trouvent dans le tome V, paru en 1895. Voici l'ordre des événements avec leurs dates précises : En novembre 1612, Galilée apprend que le dominicain Nicolas Lorini a déclaré le système de Copernic inconciliable avec la Bible. — En décembre 1613, le péripatéticien Boscaglia répète la même chose dans un banquet donné par le duc de Toscane. — Le 21 décembre 1613, Galilée adresse sa première lettre exégétique à Castelli. — Le 20 décembre 1614, quatrième dimanche de l'Avent, le P. Thomas Caccini attaque violemment l'opinion de Copernic et de Galilée dans la chaire de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence. — Le 7 février 1615, le P. Lorini, ci-dessus nommé, défère au Saint-Office la lettre exégétique de Galilée à Castelli. — Le 16 février 1615, nouvelle lettre exégétique de Galilée à Pierre Dini, pour être communiquée au P. Grünberger, jésuite, « son grand ami et protecteur », et à Bellarmin. — Au printemps de la même année, troisième lettre exégétique, adressée à Christine de Lorraine, grande-duchesse de Toscane. — Le 19 février 1616, les deux thèses de Copernic et de Galilée sont soumises aux onze consulteurs du Saint-Office (l'archevêque d'Armagh, un augustin, un bénédictin, un jésuite, un clerc régulier et six dominicains, parmi lesquels le célèbre théologien Lemos). — Leur censure est lue le 24 février aux cardinaux membres de la congrégation du Saint-Office. Le lendemain, ordre est donné à Bellarmin d'inviter Galilée à changer d'opinion. Il devra, en cas de refus, lui interdire de l'enseigner, de la défendre ou de l'exposer, sous peine de prison. — Le 26 février 1616, notification en est faite à Galilée, qui promet d'obéir. C'est pour avoir enfreint la défense du 26 février 1616 et violé sa promesse, en publiant *les Dialogues sur les systèmes du monde*, que Galilée fut cité de nouveau et condamné le 22 juin 1633.

Les onze théologiens dont l'avis motiva le décret du Saint-Office n'ignoraient pas cela. Personne ne l'ignorait. Seulement ils partaient de ce principe évident pour eux que les thèses de Galilée étaient, au point de vue scientifique, la sottise et l'absurdité mêmes. Elles étaient si contraires aux théories de Ptolémée et d'Aristote, qui étaient la science d'alors ! Par conséquent, elles n'autorisaient personne à s'écarter du sens propre et naturel du texte sacré, selon la règle la plus élémentaire de l'herméneutique.

Que les contemporains l'entendissent ainsi, j'en ai pour garants les adversaires mêmes de Galilée : « Nous avons plus d'une fois sommé leurs coryphées de nous fournir une preuve du mouvement de la terre, écrivait en 1616, date de la condamnation, le jésuite Fabri. Ils s'y sont toujours refusés. Rien ne s'oppose donc à ce que l'Église prescrive de prendre au sens propre les passages de la Bible en question. S'ils découvrent une preuve, ce que j'ai peine à croire, l'Église ne fera point difficulté d'expliquer ces textes au sens figuré, comme ces paroles du poète : *Terræque urbesque recedunt*[1]. »

Aussi, en réfutant le nouveau système, les controversistes font-ils passer les raisons scientifiques avant les arguments tirés de la théologie et de l'Écriture[2]. La tradition n'a pas changé : c'est bien toujours la manière de saint Augustin et de saint Thomas.

Cette tradition nous indique le sens et les limites du progrès futur. Elle marque assez clairement les bases du *modus vivendi* à intervenir, qu'on peut réduire, ce semble, aux quatre points suivants :

1° Le domaine de la révélation et celui de la science sont distincts; rarement ils se rejoignent; plus rarement ils se compénètrent. C'est sur le terrain de la philosophie qu'a lieu le contact; mais « si théologiens et savants se renferment dans leurs frontières respectives, évitant de donner pour

1. Grisar, *Galileistudien*, etc., p. 165. Ratisbonne, 1882.

2. Cf. *Fr. Ingoli de situ et quiete terræ contra Copernici systema disputatio, ad doctissimum mathematicum D. Galileum, Florentinum.*— Le système n'est ni prouvé ni probable, donc il faut s'en tenir au sens propre de la Bible.—Voir aussi la lettre de Bellarmin à Foscarini, écrite le 12 avril 1615 : Le système est pour le moins très douteux et *in caso di dubbio, non si deve lasciare la Scrittura Santa esposta da Santi Padri.*

connu et certain ce qui ne l'est pas, tout péril de conflit sera écarté[1] ».

2° Le but premier, la raison d'être essentielle d'un livre inspiré n'est pas et ne peut pas être la science. Il n'y a de science révélée que dans la mesure nécessaire au salut de l'homme et à l'économie de la foi. Dès lors, l'explication prétendue *scientifique* — je ne dis pas savante — de l'Écriture est une erreur et un danger : une erreur, car elle méconnaît la fin et la dignité propre des Livres saints ; un danger, car elle engage imprudemment la Bible dans des questions auxquelles elle devrait rester étrangère.

3° Ce caractère religieux, indispensable et suffisant pour un livre sacré, donne à l'auteur le droit d'employer un langage peu scientifique, en décrivant les lois et les phénomènes de la nature. Ce qui n'est pas taxé d'erreur dans un livre profane, qui n'a pas la prétention d'enseigner la science, ne peut pas l'être davantage dans un écrit inspiré.

4° Cependant le rôle des sciences, en exégèse, est considérable. En matière purement scientifique, quand un passage est susceptible de plusieurs explications, on doit éviter celles que la science réprouve. Lorsque le sens propre et naturel d'un texte ne fait pas de doute, il faut le maintenir, jusqu'à preuve du contraire, comme vrai sens de l'Écriture ; mais il n'est pas impossible qu'une découverte ultérieure oblige de l'abandonner pour recourir au sens figuré.

IV

Tout le monde aujourd'hui sent le besoin d'asseoir l'apologétique sur une base solide, et de mettre d'accord la science sérieuse avec l'exégèse sincère. Il n'est pas question d'innover ; il n'y a qu'à tirer les conséquences des principes anciens et à les appliquer aux difficultés nouvelles.

Malheureusement, deux grands obstacles retardent l'entente et prolongent le désarroi : les escarmouches séculaires entre théologiens et critiques, et l'immixtion du grand public dans un débat qui n'est pas fait pour lui.

1. Encyclique *Providentissimus* s'inspirant de saint Augustin, *Op. imperf. in Genes.*, IX, 30.

Il faut convenir qu'il existe encore un certain nombre de théologiens manifestement trop étrangers à l'esprit et à la méthode scientifique, incapables de distinguer les opinions courantes des traditions véritables, réfractaires à tout progrès considéré par eux comme une nouveauté dangereuse, rebelles à toute expression du vrai qui s'écarterait des formules stéréotypées et de la terminologie sacramentelle, décidés d'avance à repousser toute interprétation nouvelle de l'Écriture, — comme si les textes dont l'exégèse est fixée irrévocablement étaient si nombreux! — oubliant enfin que l'Église, contente de définir l'inspiration et de déterminer le canon des Livres saints, n'a point jugé à propos de se prononcer sur la date et l'auteur de ces écrits, non plus que sur les sources, le genre littéraire, la méthode de composition, les retouches voulues ou accidentelles : questions délicates et complexes abandonnées aux recherches et à la sagacité des érudits.

Mais il est aussi de par le monde quelques critiques présomptueux, trop enclins à persifler le passé, à prôner le modernisme, à porter aux nues tout ce qui sent l'hétérodoxie, à réserver leurs sévérités pour tout ce qui vient des catholiques, hardis derrière leurs pseudonymes, du reste moins jaloux d'être neufs que de le paraître, habiles à démarquer la marchandise anglaise ou allemande — allemande surtout — et à mettre une étiquette française sur des produits déjà démodés ailleurs, enfin déployant dans la propagande de leurs idées une ferveur de prosélytisme que les murs du cloître n'arrêtent pas toujours. Quand on les voit afficher le mépris pour la théologie traditionnelle et s'y déclarer incompétents, — ce dont le lecteur s'apercevrait tout seul, — et en même temps aborder les problèmes les plus ardus de la théologie et de l'exégèse, sous prétexte qu'ils ne s'adressent pas aux théologiens de profession et ne veulent être qu'historiens ou critiques, qui ne serait révolté de tant d'inconscience ?

La petite guerre d'épigrammes engagée entre les ultra-conservateurs et les hypercritiques — s'il est permis, pour une fois, d'employer ces barbarismes outrageux et malson-

nants — ne semble pas encore près de finir. Comme les partis extrêmes se donnent plus d'importance et parlent plus haut que les autres, on a pu croire qu'ils étaient la masse; en réalité, ils ne sont qu'une minorité infime; le tiers-parti, les modérés, ceux qui ne veulent être ni plus orthodoxes que le pape, ni plus conservateurs que l'Église, mais qui se refusent aussi à suivre les protestants dans leurs préjugés de caste, et les rationalistes dans leurs négations *a priori*, sont encore, Dieu merci, l'immense majorité. Respectueux de la tradition et amis du progrès, ils sont disposés à bien accueillir la lumière de quelque côté qu'elle vienne, et ne rougissent pas de faire à la vérité les concessions qu'elle exige; mais ils manquent de cohésion et de tactique, et aussi, peut-être, de popularité. La foule n'aime pas les nuances, elle préfère les couleurs criardes; il lui faut des résultats tangibles, des solutions tranchées, des réponses intransigeantes; une discussion calme l'impatiente et l'ennuie. Le grand public mettra toujours la crânerie un peu folle de don Quichotte au-dessus du bon sens robuste, mais un peu terre à terre, de Sancho Pança. Gâté qu'il est par les habitudes du journalisme, rien ne lui plaît tant qu'un éreintement et peu lui importe que vous frappiez juste, pourvu que vous frappiez fort.

Le nombre des juges compétents en matière de critique et d'exégèse est extraordinairement réduit. Les études de nos séminaires sont orientées dans un autre sens; nos universités catholiques, malgré d'honorables exceptions, n'ont pas donné des résultats en rapport avec l'enthousiasme de leurs débuts, le mérite de leur personnel enseignant et la grandeur des sacrifices consentis pour elles; les travailleurs isolés n'ont guère ni les moyens, ni le temps, ni le goût de poursuivre sans profits ni encouragements des labeurs longs et austères. Combien y a-t-il d'hommes en France qui aient fait une étude vraiment scientifique de la Bible et qui soient à même de porter un jugement indépendant sur les questions de dates, de sources, d'authenticité ? Et il y en a des milliers qui n'hésitent pas à dogmatiser sur tous ces difficiles problèmes. Autrefois le latin était une barrière que les lutteurs par trop inférieurs à leur tâche ne franchissaient pas. Maintenant que les controverses théologiques ont lieu en français, tous se

croient idoines à entrer en lice. Quand ils ne descendent pas eux-mêmes dans l'arène, ils forment la galerie autour des champions et leur font perdre le sang-froid par leurs bravos ou leurs sifflets intempestifs, pareils à ces moines syriens, armés de bâtons ferrés, accourus au Concile d'Éphèse. Mais, pour aboutir, une discussion veut plus de calme, et ce n'est pas au moment où les factions rivales des nominalistes et des réalistes ébranlaient de leurs cris la montagne Sainte-Geneviève que la querelle des universaux avait chance d'être vidée.

Une des gloires de Léon XIII — et non la moindre — sera d'avoir mis fin à cet état d'anarchie intellectuelle, en créant la commission internationale des études bibliques. Au lieu de juges sans mandat, prononçant des verdicts sans appel d'après un code sans valeur, les exégètes catholiques ressortiront désormais à un tribunal régulier, environné de toutes les garanties désirables d'autorité, de compétence et de haute impartialité. C'est à lui que nous soumettons ces pages et celles qui suivront prochainement sur une question encore plus délicate et moins étudiée jusqu'ici : les rapports de la Bible et de l'histoire profane.

FERDINAND PRAT.

IDÉES POLITIQUES ET RELIGIEUSES

D'UN CLUB DE PROVINCE

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION (1791-1793)[1]

Lorsque la *Société des Amis de la Constitution* de Vannes s'organisa, les sentiments royalistes de ses membres ne pouvaient faire doute pour personne. Ils se manifestèrent même dès le premier jour. Dans la formule de serment adoptée on jurait, en effet, non seulement fidélité à la nation, à la loi, mais encore au roi, et les dames citoyennes affiliées devaient ajouter l'engagement d'élever leurs enfants dans ces principes.

Pendant quelque temps, la conduite des clubistes vis-à-vis du souverain parut conforme à leurs promesses : les procès-verbaux des séances nous le disent clairement.

Les administrations locales se préparaient à remercier le gouvernement de l'activité qu'il avait déployée pour rétablir le calme dans le Morbihan, après l'échauffourée du 1er février 1791[2].

Les *Amis de la Constitution* ne veulent pas rester en retard. Ils nomment donc une députation, chargée de témoigner à « notre bon roi », comme ils disent, leur gratitude pour de tels soins, si dignes de sa bienveillance.

Toutefois, ce fut bien plus encore lorsque les commissaires du souverain vinrent au club, que ce débordement de reconnaissance s'épandit en flots pressés. A leur entrée, la salle retentit des plus vifs applaudissements, mêlés aux acclamations réitérées de : « Vive la nation ! Vive la loi ! Vive le roi ! Vivent la paix et les pacificateurs ! » Lorsque le calme se fut rétabli, le président, dans un discours emphatique, parla,

1. Voir *Études*, 20 octobre 1902, p. 165.
2. Ce jour-là les paysans des environs de Vannes, croyant la liberté et même la vie de leur évêque, Mgr Amelot, sérieusement menacées, s'étaient portés sur cette ville et l'avaient attaquée. Le sang coula; mais en peu de temps les troupes régulières dissipèrent les mutins.

à la grande joie de tous, « du meilleur des rois, du plus tendre des pères, des vues bienfaisantes et vraiment religieuses de ce bon monarque[1] ». « Le drapeau rouge, continua-t-il, ce signe terrible de la guerre civile, a disparu à l'instant de votre réception dans nos murs. Vous y avez fait substituer ce drapeau blanc, symbole de la paix et de la concorde, qui doit rallier tous les Français, tous les vrais amis de la Constitution. Il ne flottera point en vain sur notre cité; il annoncera à nos campagnes agitées, à ces respectables et trop simples cultivateurs, qu'un monarque chéri veille sans cesse sur eux; qu'il leur envoie des médiateurs, des pacificateurs. Vous vous répandrez au milieu d'eux, l'olivier à la main; ils vous écouteront avec attendrissement; vous plaindrez leur erreur, et la douce persuasion, coulant de votre bouche, se répandra dans les âmes consternées... Les yeux, qui étincelaient de rage et des fureurs du fanatisme, se baigneront des larmes du sentiment. Ce bon peuple vous comblera de bénédictions, et vous porterez aux pieds du trône les témoignages de notre commune soumission à la loi, de notre inviolable fidélité à la nation, de notre reconnaissance et de notre amour pour un roi si digne du monument élevé dans le cœur de tous les Français au *restaurateur de la liberté*[2]. »

Un mois ne s'était pas écoulé qu'une nouvelle occasion, aussitôt saisie, s'offrit aux clubistes d'affirmer derechef leur amour pour le prince. La santé de Louis XVI, un moment altérée, s'était raffermie. Les *Amis de la Constitution*, pour montrer à tous qu'ils comprenaient la grandeur de cette faveur du ciel, se rendirent avec les autorités à l'église cathédrale, afin d'assister à la messe et au *Te Deum* chanté en actions de grâces[3].

Bientôt cependant quelques nuages parurent au milieu d'un ciel si riant; l'enthousiasme pour le monarque diminuait imperceptiblement de jour en jour. Dès le 26 février, un membre proposa « d'écrire à nos frères du club de Paris pour les prier de mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale les formes des engagements militaires comme inconstitution-

1. Séance du 1er mars 1791.
2. Séance du 1er mars 1791.
3. Séance du lundi 28 mars 1791.

nelles en ce qu'il n'y était question ni de la nation, ni de la loi, mais seulement du roi [1] ».

Un autre immédiatement « fit l'amendement d'exposer à nos augustes représentants qu'il conviendrait de qualifier de *nationaux* les vaisseaux qui n'étaient encore désignés que sous la dénomination du roi [2] ».

A ces manifestations d'une sorte de défiance s'en ajoutèrent bientôt d'autres non moins expressives. C'est ainsi qu'au buste de Louis XVI, placé dans la salle des séances, on décida d'adjoindre celui de Mirabeau [3], alors le grand ennemi de la royauté ; qu'en tête de certaines pièces officielles on demanda de n'écrire plus seulement *de par le roi*, mais *de par la nation*, *la loi et le roi* ; on réclama de même que les soldats prêtassent, dans la suite, serment au nom de la nation, de la loi et du roi [4] et non pas au nom du roi seul.

La fuite de l'infortuné monarque et son arrestation à Varennes vinrent hâter ce mouvement de suspicion ou mieux d'hostilité. Un membre ayant lu, dans la séance du 25 juin, les décrets des députés relatifs à ces tristes événements, la Société « applaudit vivement aux dispositions vigoureuses de l'Assemblée nationale [5] », de même qu'à l'adresse énergique énumérant les moyens employés dans le Morbihan pour que la chose publique ne souffrît pas de cette malheureuse tentative [6]. Le lendemain, on alla plus loin. Un clubiste proposa d'envoyer une pétition aux représentants « pour obtenir de faire compter au nombre des bienfaiteurs de la patrie les sieurs Paul Le Blanc et Joseph Poutaut, ainsi que le maître de poste qui avait concouru, avec les deux premiers, à cette arrestation ; il voulait, de plus, que le nom de Lauzun, nom du régiment dont un détachement favorisait la fuite du roi, fût en exécration dans tout le royaume. M. le président ayant fait la division de ces deux parties, la Société adhéra à la première et la question préalable dévora la seconde. On demanda, par amendement, qu'on sollicitât en même temps

1. Séance du samedi 26 février 1791.
2. Séance du 26 février 1791.
3. Séance du 16 avril 1791.
4. Séance du 2 avril 1791. Cf. séance du 29 juin 1791.
5. Séance du 25 juin 1791. — 6. *Ibid.*

une marque distinctive pour ces généreux citoyens, et qu'on écrivît à tous les trois pour leur témoigner la reconnaissance de la Société » ; ce qui fut adopté[1].

Le club était sur une pente glissante ; il ne pouvait s'arrêter. Aussi, deux jours plus tard, un membre, accélérant la marche en avant, fit-il la motion « d'adresser à l'Assemblée nationale une lettre de félicitations sur la sagesse et la fermeté qu'elle avait montrées » à l'occasion de ces événements. Un autre conseilla de pousser la Constituante à donner « un décret par lequel il serait statué que les frais causés par cette fuite fussent supportés en totalité par les émigrants et les prêtres réfractaires ». Les *Amis de la Constitution*, sans même prendre la peine d'examiner si cette dernière proposition était juste, désignèrent quelques-uns d'entre eux « pour rédiger l'adresse qui embrasserait ces deux objets, et arrêtèrent que cette adresse serait envoyée à tous les clubs du royaume[2] ».

Un tel succès enhardit les violents, et le 1er juillet 1791, un membre, dans un long discours, pressa de réclamer « une loi qui déposât Louis XVI et le déclarât déchu de sa couronne, s'il était constaté par la procédure qu'il avait voulu quitter la France ; et, dans ce cas, il engageait la Société à profiter de cette occasion pour solliciter une amélioration de gouvernement, la suppression d'une liste civile de 25 millions, en un mot, l'abolition de la royauté parmi les Français[3] ». Cette affaire, vivement débattue et les raisons de part et d'autre entendues, le club, « ne se trouvant pas suffisamment éclairé sur cette motion importante et délicate, arrêta l'ajournement de la discussion[4] ».

Les ennemis de la royauté revinrent à la charge quelques jours après, mais sans plus de succès. On refusa même de délibérer sur une proposition « tendant à obtenir de l'Assemblée nationale que les régiments de la nation fussent chargés tour à tour de remplacer les gardes du corps » auprès du prince et de la Constituante[5].

1. Séance du 26 juin 1791.
2. Séance du 28 juin 1791.
3. Séance du 1er juillet 1791. — 4. *Ibid.*
5. Séance du 3 juillet 1791.

Vaincus sur ce point, les violents reprirent bientôt leur revanche. Ils emportèrent d'abord l'autorisation « d'écrire à la Société des Jacobins et à l'Assemblée nationale pour obtenir l'abolition de la livrée du roi[1] » ; puis ils firent adopter deux résolutions fort graves. On décida, en effet : 1° que « nos législateurs seraient priés d'établir un comité d'administration pour faire les fonctions du pouvoir exécutif jusqu'à l'âge compétent du dauphin ; 2° qu'ils seraient pareillement suppliés de mettre la reine dans l'impuissance de communiquer avec les cours étrangères[2] ».

Symptôme plus alarmant encore, le club en vint à dénoncer les défenseurs de la royauté. « La Société, dit le procès-verbal du 12 juillet 1791, n'ayant vu dans la protestation d'un grand nombre de députés à l'Assemblée nationale qu'une coupable opposition à ses décrets, a arrêté de mettre son vœu dans une adresse à nos législateurs pour le renvoi et l'instruction du procès des membres qui s'en sont rendus coupables. »

Une assemblée qui souscrivait à de telles motions était mûre pour applaudir aux mesures révolutionnaires de la Convention. Aussi l'entendons-nous un an plus tard proclamer son désir de travailler efficacement à l'établissement de la République[3], mieux encore, féliciter chaleureusement son président qui venait d'accepter avec joie un diplôme d'affiliation à la Société « des ennemis des rois et de la royauté, établie à Rennes[4] ».

Ces sentiments d'hostilité contre un prince auquel ils n'avaient pas ménagé les protestations de dévouement et d'amour, se manifestèrent plus nettement encore dans cette même séance, quand un membre lut une « lettre du citoyen Toudur de Baud qui, commissaire à la garde de Louis le dernier au Temple, donnait les détails les plus curieux et les plus rassurants sur les précautions prises par la commune de Paris pour rendre vains les projets et les efforts des ennemis de la République[5] ».

Il ne restait aux *Amis de la Constitution* de Vannes qu'à se

1. Séance du 5 juillet 1791.
2. Séance du mardi 12 juillet 1791.
3. Séance du 11 décembre 1792. — 4. Séance du 12 décembre 1792. — 5. *Ibid.*

solidariser avec la Convention et à approuver les actes sanguinaires auxquels elle se préparait, notamment vis-à-vis de Louis XVI. Ils ne surent pas s'épargner cette monstruosité.

Le 22 janvier, alors que tout annonçait le crime de la veille, encore ignoré dans le Morbihan, « le citoyen Poussin, ayant demandé et obtenu la parole, invita l'assemblée à faire à la Convention nationale une adresse par laquelle la Société déclarerait qu'elle avait toujours adhéré et adhérerait toujours à tous les décrets rendus et à rendre, et particulièrement à ceux qui concerneraient et concernaient Louis Capet. De plus, sur l'amendement d'un membre, il fut arrêté que les corps administratifs seraient invités, par une députation de la Société, à faire une semblable adresse, et les citoyens Poussin, Fages et Bachelot furent nommés à cet effet[1]. »

Ce n'était là qu'un début. Deux jours plus tard, la séance venait à peine de s'ouvrir qu'on prit connaissance des lettres dans lesquelles les citoyens Le Malliaud et Le Quinio, députés du Morbihan, annonçaient à leurs commettants l'assassinat de l'infortuné Louis XVI. Aussitôt, à l'assentiment général, on rédigea une « adresse à la Convention nationale, adresse par laquelle la Société déclarait adhérer purement et sans réserve à tous ses décrets[2] ».

1. Séance du 22 janvier 1793. Cette adresse se fit le 26 janvier. (Cf. Archives départementales, L, 342.) — Les corps administratifs étaient donc à l'unisson avec le club. Voici d'ailleurs ce que nous lisons dans le *Mémoire justificatif pour les anciens fonctionnaires publics du département du Morbihan*, p. 34 : « Pendant les discussions sur le jugement de Capet, l'administration du département avait écrit, le 11 janvier, à la députation du Morbihan : « Nous craignons que la Convention n'adopte l'avis qui lui a été « proposé de renvoyer le jugement de Capet aux assemblées primaires. Cette « mesure produirait le plus mauvais effet. Les mauvais citoyens afflueront dans « ces assemblées et voudront sauver le tyran. Que la Convention nationale « statue elle-même ; le renvoi au peuple ne peut que compromettre la sûreté « publique et tendre à sauver un monstre coupable de la mort de tant de bons « citoyens. » Et l'administration était en cela l'interprète des autres autorités constituées et de tous les patriotes du département. Bientôt après, et avant que son jugement fût connu, les autorités constituées et les patriotes de Vannes, appelés au sein de l'administration, votèrent en séance publique la mort du tyran par une adresse qui fut lue et applaudie dans la Convention. » Cette page est suivie de quarante-deux signatures que nous ne reproduisons point par respect pour les descendants de ces égarés. — Voir également Archives nationales AFII 276, plaquette 2311, pièce 61.

2. Séance du 24 janvier 1793.

La rage de ces énergumènes ne fut pas assouvie par cette démarche : ils en vinrent jusqu'à s'acharner sur les moindres vestiges de la royauté, demandant notamment qu'on « refondît et convertît en monnaie nationale toutes les espèces marquées au coin du ci-devant roi[1] ».

Toutefois, la volte-face des *Amis de la Constitution* ne pouvait point être tenue pour absolument complète, tant qu'ils n'auraient pas applaudi aux excès de la Terreur et souri au règne de Robespierre. Ils firent ce nouveau pas en avant dans la séance du « premier jour de la première décade du second mois de l'an II de la République une et indivisible » (22 octobre 1793), en présence du représentant Prieur de la Marne, récemment arrivé dans le département, et sous la présidence d'un des ouvriers de la première heure.

Le club de Vannes avait donc, dans l'espace de deux ans, franchi successivement, mais presque inconsciemment, toutes les étapes qui séparaient Louis XVI de Robespierre. De royalistes affichés, les *Amis de la Constitution* étaient devenus jacobins éhontés ; ils avaient commencé par le cri de *Vive le roi!* ils finirent par celui de *Mort au tyran!* témoignant ainsi d'une singulière souplesse, plutôt d'une déconcertante désinvolture.

II

Il ne s'en tinrent pourtant pas à cette première palinodie ; d'autres suivirent, mêlées parfois d'hésitations, de tâtonnements et de fausses manœuvres.

L'un des plus caractéristiques incidents de ce genre dans leur carrière politique est relatif à Mirabeau. Les clubistes de Vannes étaient enthousiastes du puissant tribun : sans doute, ils étaient à même d'apprécier la vigoureuse impulsion qu'il imprimait à la Révolution ! Aussi sa mort paraît-elle leur avoir été tout spécialement pénible, et eurent-ils à cœur de

1. Séances des 18 et 19 avril 1793. — Précédemment (31 janvier 1793), les administrateurs du directoire du département, tous clubistes, avaient répondu à la municipalité d'Hennebont qu'elle devait faire « effacer les fleurs de lys, signe de vassalité, les seules armoiries de la nation étant le bonnet de la liberté qu'elle a arboré ». (Archives départementales du Morbihan, série L, 942.)

l'honorer comme il convenait. « Un des secrétaires, dit le procès-verbal du 9 avril, a donné lecture de la lettre des députés de cette ville à l'Assemblée nationale, arrivée par le courrier de ce jour. Un de ses articles a jeté la consternation dans cette assemblée, relativement à la mort de Honoré Riquetti-Mirabeau. La Société a arrêté à l'unanimité que tous les *Amis de la Constitution* porteront le deuil de ce génie sublime dont le nom seul fait l'éloge, et qu'ils assisteront en corps au service et à l'oraison funèbre de M. de Mirabeau, qui auront lieu vendredi prochain. Elle a arrêté de plus que chacun des membres contribuera suivant ses facultés à une bourse destinée à payer les frais de la pompe funèbre et que le reste de cette bourse sera distribué aux pauvres. Elle a décidé de prier les corps administratifs et militaires d'assister à la cérémonie et M. le président a nommé une députation à cet effet[1]. »

Les *Amis de la Constitution* durent sentir leur douleur diminuer quand ils virent qu'à leurs côtés l'on partageait leur chagrin. C'est ainsi que le commandant du régiment de Walsh, M. O'Riordan les pria « d'accepter sa contribution et celle des sous-officiers et soldats pour la pompe funèbre[2] (annoncée) ; qu'un de nos frères du Royal-Picardie dans un discours concis exprima d'une manière touchante ses regrets et ceux de ses camarades » sur cette perte, ajoutant « l'offre d'une bourse destinée à concourir aux frais du service et du soulagement des pauvres[3] ».

Le vendredi 15 avril, les clubistes « se transportèrent à l'église Saint-Pierre où se trouvèrent, sur l'invitation antérieure de l'assemblée, tous les corps administratifs, MM. les commissaires du roi, les commandants des troupes et nos braves frères d'armes. A la fin du service, l'oraison funèbre fut prononcée par M. Broust, l'un de nos membres et l'un des secrétaires de la Société[4]. » Le lendemain, suprême honneur pour Mirabeau, on décida de placer dans la salle des réunions le buste du grand tribun[5].

1. Séance du 9 avril 1791.
2. Séance du 12 avril 1791. — 3. *Ibid.*
4. Séance du 15 avril 1791.
5. Séance du 16 avril 1791.

Un an plus tard, l'enthousiasme avait notablement baissé. Le club écoutait encore, il est vrai, des odes funèbres à la louange de cet orateur; il décidait pareillement d'assister au service anniversaire qui devait se célébrer à la cathédrale, il y invitait même « nos frères les volontaires, les canonniers et les gendarmes, ainsi que nos chères sœurs les braves citoyennes »; mais il associait à ses hommages l'inconnu Cérutti, et, « pour donner un exemple du respect que les patriotes doivent aux principes d'égalité et de simplicité décrétés, il arrêtait que le service du législateur Mirabeau ne serait ombré d'aucune pompe étrangère et qu'une seule couronne de chêne posée sur le mausolée serait l'emblème des vertus civiques de ce principal génie de la liberté[1] ».

Nous sommes loin, on le voit, de l'apothéose de l'année précédente. C'est que l'étoile de ce destructeur de la royauté pâlissait de plus en plus, que les attaques contre lui se multipliaient, qu'il devenait dangereux de le célébrer et de l'admirer. Le courant révolutionnaire menaçait d'emporter son piédestal comme il avait emporté le trône. Nos braves *Amis de la Constitution* n'étaient pas hommes à tenter de l'endiguer. Vis-à-vis de Mirabeau comme vis-à-vis de Louis XVI, ils étaient capables de toutes les palinodies et prêts à brûler aujourd'hui ce qu'hier ils adoraient.

Ces dispositions, de jour en jour plus apparentes, éclatèrent dans la séance du 11 décembre 1792. Un membre, en effet, proposa « qu'à l'imitation de la Convention nationale les administrateurs du département voilassent le buste de Mirabeau qui se trouvait dans leur salle publique ». Cette motion fut accueillie et une commission nommée pour leur porter le vœu de la Société[2]. L'idole de naguère s'avançait à pas précipités vers les gémonies.

Ce n'est pas toutefois que le club de Vannes acceptât sans répugnance de marcher à la suite des violents. Au contraire, il en vint même parfois à blâmer les plus exaltés[3]. Son grand

1. Séance du 5 avril 1792.
2. Séance du 11 décembre 1792.
3. « La Société a vu avec peine l'adresse de nos frères de Clermont-Ferrand dont le zèle pour la liberté lui a paru trop exalté. » Séance du 28 juillet 1791.

soin semble avoir été de deviner d'où soufflait le vent révolutionnaire, pour seconder ensuite et hâter le mouvement qu'il imprimait, selon que ses intérêts ou ses rancunes l'y poussaient.

Les procès-verbaux ne laissent aucun doute sur ce point. Des lettres lues dans la séance du 21 juillet 1791, aucune n'excita plus vivement l'attention que celle par laquelle des députés à l'Assemblée nationale, autrefois membres de la Société des Jacobins, annonçaient à Vannes la scission qui venait de s'opérer dans ce club et invitaient les *Amis de la Constitution* de province à s'affilier à la nouvelle association, dite des *Feuillants*. Cette lecture jeta nos bourgeois dans le trouble et l'incertitude. Que faire en présence d'une semblable division? A quoi se résoudre? La chose fut longuement examinée et les avis s'entre-choquèrent. Finalement on s'abstint de prendre un parti définitif; on se contenta de décider une adresse de soumission à tous les décrets de l'Assemblée nationale[1]. Ce n'était guère compromettant, et feuillants et jacobins durent se rassurer, chacun de leur côté, dans l'espérance que les braves clubistes vannetais viendraient à eux. Cette fois encore pourtant ils se rangèrent parmi les avancés[2].

Toutefois, s'ils les suivaient docilement pour l'ordinaire, ils essayèrent néanmoins de temps à autre avec grande timidité, il est vrai, de secouer ce joug pesant, soit qu'un reste d'équité naturelle les arrêtât, soit qu'au fond ils ignorassent ce qu'on voulait à Paris et comprissent qu'ils pouvaient bien n'être pas exactement renseignés.

Signalons pour mémoire l'une de ces tentatives d'indépendance ou plutôt d'obéissance imparfaite qui coûta cher aux récalcitrants.

Le 19 avril 1793, la réunion s'était terminée « par des réflexions et dépositions trop fondées malheureusement sur la situation critique de l'État et les traîtres qui se trouvaient dans l'Assemblée et le ministère[3] ». Cet exposé, on le devine,

1. Séance du jeudi 21 juillet 1791.
2. Une motion acceptée dans la séance du 15 mai 1792 portait qu'on écrirait tous les mois à la Société des Jacobins.
3. Séance du 19 avril 1793.

affligea vivement ces bons patriotes et devint l'objet de leurs inquiètes méditations. Aussi, après huit jours de réflexion, adoptèrent-ils une motion « tendant à faire une adresse à la commune de Paris pour lui retracer le crime dont elle se rendait coupable en prenant sous sa protection Marat, décrété d'accusation, et à la Convention pour réclamer l'ordre du jour sur toute discussion relative » à cet homme[1]. A peine cet acte de courage était-il consommé que les clubistes semblèrent pris de peur, et, comme s'ils eussent voulu renier leur audace, ils résolurent de « demander à la Convention l'établissement d'un tribunal révolutionnaire dans chaque chef-lieu de département[2] ». Trois jours plus tard ils accentuèrent leur mouvement rétrograde. On arrêta que l'adresse décidée « serait changée et que Marat n'y serait point nommé[3] ». Qui sait, se dirent sans doute nos prudents démagogues, qui sait si Marat ne finira point par triompher de ses ennemis; et alors qu'adviendrait-il de nous? Le plus sûr était donc d'attendre silencieusement les événements.

Ils ne le purent, car les choses se précipitaient. Des bruits alarmants, auquels la représentation nationale donna crédit, notamment par ses décrets des 12 et 24 mai 1793, se répandaient jusque dans les coins les plus reculés du pays[4]. On se répétait que les députés n'étaient plus libres à Paris, qu'il fallait voler à leur secours.

Le club de Vannes s'émut de ces nouvelles. Après avoir entendu dans la séance du 8 juin la lecture d'une lettre « des citoyens de Rennes représentant à la Convention que la commune de Paris la subjuguait et que les efforts des agitateurs et des anarchistes devaient être punis sévèrement[5] », il décida, dix jours plus tard, d'envoyer à l'Assemblée nationale et à toutes les sociétés populaires une adresse pour « témoigner son indignation contre les anarchistes[6] »; il

1. Séance du 27 avril 1793. — 2. *Ibid.*
3. Séance du 30 avril 1793.
4. Sur l'impression produite en Bretagne par ces nouvelles alarmantes, voir la lettre adressée, le 3 juin 1793, à la Convention, par Gillet et Merlin, députés en mission près de l'armée des côtes de Brest. (Archives nationales, AFII 266; lire pareillement celle du 12 juin, *ibid.*, 46.)
5. Séance du 8 juin 1793.
6. Séance du 18 juin 1793.

applaudit en outre au club de Bourges qui venait de se prononcer nettement dans le même sens[1].

Bientôt même on ne s'en tint pas à ces démonstrations inefficaces, on voulut agir.

Dans ce but une réunion de délégués des cinq départements de la Bretagne avait été décidée et la ville de Rennes choisie pour le lieu du rendez-vous. Les clubistes vannetais adhérèrent chaudement à cette démarche[2] et arrêtèrent de prier la commune de désigner au plus tôt ses mandataires. On sait quelles furent les suites de cette entente. Certains volontaires, au nombre desquels onze des *Amis de la Constitution* de Vannes, se mirent en route pour Paris. Ils prirent chemin par la Normandie, qu'on leur avait dite faussement prête à se soulever; mais partout ils ne rencontrèrent que froideur ou hostilité. Parvenus à Evreux[3], ils revinrent sur leurs pas et rentrèrent dans leurs foyers sans avoir rien fait[4].

1. Séance extraordinaire du 19 juin 1793.

2. Cf. Archives départementales du Morbihan, série L, 251.

3. Voir le récit de cette expédition dans une lettre adressée par les officiers du bataillon de Vannes aux administrateurs du directoire du district de Pontivy. (Archives départementales du Morbihan, série L, 1078.)

4. Citons quelques couplets de l'*Hymne civique des Bretons marchant contre l'anarchie* :

I

Salut, enfants de la Neustrie,
Fiers amis de l'égalité;
Salut, au nom de la patrie,
Des lois et de la liberté.
Guerre et mort aux tyrans ! Mort aux apôtres du carnage !
Que l'horreur à jamais s'attache à leurs coupables noms !
Point de meurtres, point de pillage (*bis*),
C'est la devise des Bretons (*bis*).

II

D'un trône étayé par ses crimes,
Robespierre enivré de sang,
Du doigt désigne ses victimes
A l'anarchiste rugissant.
Qu'il frémisse à nos cris : Mort à l'apôtre du carnage !
Que l'horreur à jamais, etc.

III

Nous marchons et Paris respire,
Paris nous reçoit dans son sein;
Les lois reprennent leur empire,
Et la France n'a qu'un refrain :

Cette tentative avortée fut cruellement punie. Les membres des corps administratifs du Morbihan, accusés de *fédéralisme*, se virent jeter en prison malgré de plates justifications. Quant au club, décimé[1] et châtié, il dut comprendre, mais un peu tard, que les violents trouvent souvent plus violents qu'eux encore et qu'il est malaisé de maîtriser les passions qu'on a contribué à déchaîner. Les *Amis de la Constitution* furent, comme tant d'autres, victimes à leur tour de cette tyrannie révolutionnaire dont ils s'étaient montrés les actifs et dociles agents, ou plutôt les instigateurs et prôneurs peut-être inconscients.

Il semble pourtant qu'ils étaient en droit d'attendre mieux d'une révolution à laquelle ils avaient donné tant de gages. Leur conduite, notamment dans les affaires religieuses, pouvait leur faire espérer plus de ménagements.

Sur ce point, en effet, nulle hésitation, nul atermoiement; ils devinèrent du premier coup d'œil que les principes affichés par les réformateurs attaquaient directement la vieille foi de la France et battaient en brèche la religion des ancêtres; que partant tout bon patriote devait s'engager résolument dans cette voie.

Nous ne les suivrons pas dans leurs odieuses persécutions contre les prêtres fidèles[2]; nous préférons les montrer en présence des apostats. Il est peu de spectacles plus instructifs que celui qui, de la sorte, nous passera sous les yeux.

III

Les choses de la religion n'avaient guère, avant la Révolu-

Liberté, reparais, éclaire de tes feux prospères
L'habitant du Midi, des Alpes, du Jura, du Nord !
Viens entendre un peuple de frères,
Jurer ton empire ou la mort.

1. Sur les quarante-deux administrateurs du Morbihan incarcérés par Prieur de la Marne, vingt et un au moins appartenaient au club.

2. On ne saurait trop répéter que ces actes d'intolérance envers le clergé fidèle furent l'une des causes principales des troubles qui agitèrent les provinces de l'Ouest. « Sans la division élevée par les prêtres, on ne trouverait guère dans les campagnes que des patriotes. » (Les commissaires aux côtes de Lorient à Dunkerque, au Comité de défense nationale, 1er avril 1793. Archives nationales, AFII 264.)

tion, préoccupé les bourgeois qui formèrent la *Société des Amis de la Constitution*; plusieurs même furent au nombre des brebis le plus souvent égarées du troupeau de Mgr Amelot. La promulgation de la constitution civile du clergé vint les transformer subitement et faire de ces hommes, autrefois pour le moins indifférents, les bedeaux et les marguilliers des églises schismatiques.

Les voici d'abord qui prodiguent aux apostats l'hommage de leur admiration, et les couvrent de l'ombre bienfaisante d'une constante protection.

Le club était à peine né depuis un jour que déjà il se dépensait en témoignages de satisfaction à leur endroit. « Un honorable membre, lisons-nous dans le procès-verbal du 12 février, a communiqué à la Société un discours prononcé par M. Pichon, de Vannes, recteur de Drefféac, département de la Loire-Inférieure, en présence de ses paroissiens, le jour de la prestation du serment. Un des secrétaires en a donné lecture à l'assemblée, qui l'a vivement applaudi et a ordonné qu'il serait imprimé aux frais de la Société, au nombre de cinq cents exemplaires tant en langue celtique que française, pour être distribué dans tout le département[1]. »

Un peu plus tard, cette pièce obtint un honneur non moins rare.

Nos frères et amis, les habitants des campagnes, devaient le 18 février — on l'espérait du moins — assister à l'assemblée; il fut décidé qu'on y « donnerait lecture et interprétation tant de l'adresse que la Société avait faite pour eux que du discours de M. Pichon, curé-recteur de Drefféac[2] ». L'apostat était sacré grand homme, docteur de l'église nouvelle; il fallait bien encourager le schisme !

La famille du jureur participa à ses succès et à la reconnaissance des *Amis de la Constitution*. Le 12 février, on eut la joie de signaler la présence de son père à la réunion; aussitôt « un honorable membre fit la motion de l'inviter à prendre séance à la droite de M. le président. La motion fut unanimement appuyée[3]. » Son frère, nous l'avons indiqué,

1. Séance du samedi 12 février 1791.
2. Séance du vendredi 18 février 1791.
3. Séance du 12 février 1791.

reçut une faveur tout aussi précieuse : on l'admit à la Société sans les proclamations obligatoires pour tous autres.

Les actes d'apostasie devenaient même parfois une affaire d'État, à laquelle on donnait toute la solennité possible. C'est ainsi que le samedi 28 mai le président lut « une lettre de la municipalité par laquelle la Société était invitée à assister avec les corps administratifs à la cérémonie de l'installation du nouveau recteur de Saint-Patern et à la prestation du serment de MM. les vicaires de l'évêque pour le lendemain, et il fut arrêté que la Société s'y rendrait en corps[1] ».

On s'imagine donc aisément quelle était la satisfaction de nos pieux clubistes quand on leur annonçait des défections dans les rangs des prêtres fidèles. Le lundi 14 février fut sous ce rapport l'un de leurs plus beaux jours : ils apprirent de divers côtés la soumission de cinq ou six ecclésiastiques aux décrets schismatiques de la Constituante, ce qui valut « une sensation si agréable à l'assemblée qu'elle arrêta unanimement que ses secrétaires feraient une adresse de félicitation pour ces messieurs, par laquelle ils leur témoigneraient toute la joie dont la Société était pénétrée » en considérant leur conduite exemplaire.

Le directoire du département lui-même, qui avait donné connaissance à la Société de l'une de ces apostasies, fut vivement remercié de cet acte de courtoisie si réconfortant pour les vrais amis de la Constitution[2].

C'était bien mieux encore, lorsque les jureurs arrivaient, comme le curé d'Herbignac, à la tête d'autres ecclésiastiques qu'ils avaient arrachés à la vérité; alors l'enthousiasme des clubistes débordait en songeant à ces « brebis égarées » heureusement ramenées au bercail[3].

Aussi quel touchant intérêt ils leur témoignaient!

Nous les voyons d'abord s'apitoyer sur le sort de l'intrus de Saint-Patern, l'une des paroisses de Vannes, que le pasteur légitime repousse avec horreur[4]; sur les avanies que de tous côtés on prodigue aux religieux sortis de leurs couvents.

1. Séance du 28 mai 1791.
2. Séance du 14 février 1791, dix heures du matin.
3. Séance du 14 février 1791, trois heures de l'après-midi.
4. Séance du 28 mars 1791, cinq heures du soir.

Bientôt même ils ne se contentent plus de ces démonstrations platoniques. Les apostats avaient été injuriés conduisant un convoi. « Après de longues discussions et plusieurs amendements proposés, la Société arrêta de prier messieurs de la municipalité d'enjoindre à nos frères de ligne, de la gendarmerie et de la garde nationale d'arrêter de suite toute personne qui insulterait par parole ou action tout ecclésiastique constitutionnel, surtout lorsqu'il serait dans les fonctions de son ministère[1]. »

La protection des intrus par les *Amis de la Constitution* ne se limitait pas à l'enceinte étroite de la ville; elle s'étendait jusqu'aux confins du Morbihan. Tout n'était-il pas du ressort de ces intrigants?

Informés que l'intrus de Férel était journellement en butte à des outrages, à des menaces de mort, les clubistes se mirent aussitôt en devoir de le secourir. Ils se préparaient à prier le directoire départemental d'envoyer vingt-cinq ou trente hommes en cette localité « pour faire rentrer dans le devoir tous ceux qui seraient disposés à exciter quelque trouble dans ce canton », quand ils furent avertis que déjà des mesures énergiques avaient été arrêtées dans ce sens.

Si nous signalons cette conduite des *Amis de la Constitution*, ce n'est pas que nous voulions la condamner absolument; nous nous contentons de regretter que la bienveillance ait toujours été à l'erreur et à l'apostasie, les rigueurs à la vérité et à la fidélité à des serments sacrés.

Cependant, malgré les faveurs qu'on lui prodiguait, le clergé constitutionnel ne se recrutait guère et restait tout à fait insuffisant pour accomplir la tâche qu'on attendait de lui. Le club de Vannes s'en préoccupait. Dans la séance du 27 juillet 1791, plusieurs motions furent inspirées par cet état de choses. La Société décida, par exemple : « 1° qu'il serait député vers l'évêque pour le prier de former son conseil le plus tôt possible et de mettre le séminaire en activité; 2° qu'il serait de même député vers messieurs du district pour les prier de faire assembler sous le plus court délai les électeurs, afin de nommer des curés pour plusieurs paroisses,

1. Séance du 31 août 1791.

notamment pour celles qu'on savait être troublées par des prêtres non conformistes[1] ».

Tant de surprenantes et dévotes mesures ne suffirent pas aux *Amis de la Constitution* pour appuyer l'église schismatique dont ils se faisaient les apôtres.

Non contents, en effet, de dénoncer une coalition formée « afin d'éloigner les personnes trop crédules des prêtres citoyens et les leur faire regarder comme ne méritant pas la même confiance qu'auparavant », ils envoient prier la municipalité de donner « une proclamation tendant à éclairer le peuple sur les odieuses manœuvres qu'on emploie auprès de lui pour surprendre sa piété et le soulever sous prétexte que la religion est en danger[2] ».

Mais voici qui est plus éloquent encore. Soudain, la plupart d'entre eux, d'indifférents qu'ils étaient précédemment, deviennent chrétiens zélés, et la ville que naguère ils avaient trop souvent scandalisée put s'édifier de leur ferveur.

« L'un des commissaires du roi ayant observé l'effet dangereux de la désertion des églises lors de la présence des prêtres citoyens aux autels, invita les membres de la Société d'assister aux messes et autres offices divins célébrés par eux. » Cette invitation eut un succès complet, car à l'instant « un membre ayant proposé de s'informer des heures auxquelles les prêtres citoyens disaient la messe, afin d'y conduire nos femmes et nos enfants, sa proposition fut applaudie et messieurs des galeries demandèrent de se joindre à la Société pour cet objet »; ce qui leur fut gracieusement octroyé[3].

1. Séance du 27 juillet 1791.

2. Séance du mardi 22 mars 1791, six heures du soir. — C'est également pour attirer le peuple aux jureurs qu'ils multiplient les explications de l'instruction relative à la constitution civile du clergé (séance du 16 février 1791); qu'ils cherchent à concilier à l'Assemblée nationale le respect et la confiance. Notons que sur ce point ils trouvaient d'utiles auxiliaires dans les autorités. C'est ainsi que, par ordre des pouvoirs publics, dans la journée du 13 février 1791, les troupes de ligne et la garde nationale « portèrent les armes la matinée entière pour que la lecture des sages décrets de l'Assemblée nationale et principalement de la sage instruction relative à la constitution civile du clergé se fît sans troubles dans les paroisses ». (Adresse à l'Assemblée nationale.)

3. Séance du mardi 22 mars 1791, six heures du soir.

Cet enthousiasme dévot dura peu, semble-t-il, malgré l'intervention de la municipalité, intervention que le club avait sollicitée[1]. Du moins, les dames citoyennes se crurent obligées de souffler sur ce foyer sans ardeur. « Par l'organe de leur commissaire, elles firent (un mois plus tard) une motion tendant à inviter les membres de la Société à assister régulièrement aux offices divins pendant la quinzaine de Pâques », motion d'ailleurs fort bien accueillie[2].

Cette réprimande déguisée produisit-elle ses fruits ? On serait tenté de le penser en comptant les actes de piété que multiplient les clubistes. Ils décident par acclamation des remerciements à deux assermentés « pour les soins qu'ils se sont donnés afin de faire célébrer avec exactitude l'office divin à la cathédrale[3] » ; ils choisissent douze d'entre eux « pour porter le dais à la procession de la Fête-Dieu[4] » ; ils redoublent d'assiduité aux offices, « afin que les malveillants ne viennent point à bout de faire le vide » autour des apostats qu'ils patronnent[5].

Les clubistes n'avaient point encore par tant de dévouement tari leur réserve de bienveillance à l'endroit des jureurs. Reprenant donc leur tactique plus habituelle, ils organisent la délation pour les défendre et les accréditer. Un frère vint un jour prévenir la Société « que la plupart des religieux qui, en vertu des décrets (de la Constituante), avaient quitté leurs cloîtres, éprouvaient journellement, de la part de leurs communautés, des refus formels d'ornements pour dire la messe ». Évidemment cette dénonciation devait émouvoir les *Amis de la Constitution* : sans retard ils députent donc vers la municipalité pour l'inviter à mettre fin à cette injustice[6].

Mais il ne suffisait pas d'extorquer des vêtements sacerdotaux en faveur des assermentés ; il fallait aussi, toujours par

1. Séance du samedi 26 mars 1791, cinq heures et demie du soir.
2. Séance du samedi 16 avril 1791, six heures du soir.
3. Séance du dimanche 22 mai 1791.
4. Séance du mardi 21 juin 1791.
5. Une fois seulement ils semblent oublier leurs résolutions : un membre ayant demandé « que la musique de la cathédrale fût conservée », sa motion fut ajournée. (Séance du 26 avril 1791.)
6. Séance du mardi 15 février 1791.

l'espionnage et la terreur, tromper sur leur compte et les protéger contre les attaques de la vérité. Les clubistes demandaient que des agents secrets fussent postés aux portes des églises « pour remarquer ceux ou celles qui diraient aux fidèles : Cette messe ne vaut rien, c'est un apostat qui monte à l'autel ; il va commettre un sacrilège et vous ne pouvez pas en être le témoin sans devenir son complice » ; ils voulaient enfin que qui tiendrait ce langage, pourtant si vrai, fût aussitôt déféré à la municipalité et puni sévèrement.

Ces dénonciations, quand il s'agissait de soutenir le schisme, n'atteignaient pas seulement les ennemis des intrus ; malheur même aux membres de la Société convaincus de ne pas prêter un concours assez empressé au nouveau culte : sur ce point rien ne semblait léger. En juin 1791, le sieur Jollivet père avait été désigné pour offrir le pain bénit le dimanche 19 ; il s'y refusa. On s'imagine difficilement quel scandale cette audace causa parmi les *Amis de la Constitution*. Ce furent des récriminations, des menaces et des injures ; finalement « on voua au mépris public cet irréligieux[1] ».

IV

Toutefois, ces témoignages d'un constant intérêt prodigués aux simples prêtres sont peu de chose comparés à ceux qui furent multipliés en faveur de l'évêque intrus du Morbihan. On craignait sans doute que le malheur et l'isolement ne rappelassent l'apostat à lui-même.

Lorsque le bruit se répandit que M. Guégan[2], député, venait d'être choisi pour remplacer Mgr Amelot, le club, à l'unanimité, arrêta d'écrire à « ce vénérable pasteur pour lui témoigner la satisfaction de la Société de son élection à l'évêché de ce département et l'engager à hâter son retour dans le diocèse, afin de contribuer à l'organisation de ses parois-

1. Séance du 18 juin 1791.
2. Julien Guégan, né en 1746, curé de Pontivy en 1778, député en 1789, élu évêque du Morbihan le 6 mars 1791. L'un des premiers, il s'était réuni au tiers et avait prêté serment à la constitution civile du clergé, serment d'ailleurs qu'il rétracta bientôt. Obligé de s'exiler, il mourut en Espagne en mars 1794.

ses[1] ». Cette invitation ne fut point entendue ; car M. Guégan, on le sait, refusa l'honneur criminel qu'on lui offrait « et sur son front la couronne de chêne civique se flétrit instantanément[2] », suivant un mot d'alors.

Force fut donc de se mettre en quête d'un autre ambitieux à la conscience moins timorée. Lemasle, curé d'Herbignac, dans la Loire-Inférieure, attira les regards. Ce n'était pas un inconnu pour les *Amis de la Constitution*. Nous avons signalé la lettre de satisfaction qu'ils lui adressèrent en apprenant comment il avait entraîné dans le schisme, à sa suite, tous les ecclésiastiques de la paroisse de Guérande[3]. Après le noble refus de Guégan, on se rappela cet indigne et les suffrages des électeurs le portèrent sur le siège épiscopal du Morbihan. Le dimanche 27 mars cette nouvelle fut reçue au club avec acclamation. A partir de ce moment, une sorte d'intimité s'établit entre l'intrus et les membres de cette société, intimité d'ailleurs qu'ils ne perdirent aucune occasion de manifester bruyamment.

Dans la séance du 28 mars 1791, l'assemblée entendit d'abord avec grande satisfaction le discours que son président avait préparé dès lors pour dire au nouveau prélat le bonheur des clubistes de sa venue dans leur cité ; elle écouta ensuite avec non moins de joie l'invitation, que lui adressait la municipalité, d'assister à la messe et au *Te Deum* qui devaient être chantés le lendemain dans l'église cathédrale en actions de grâces de l'heureux choix du corps électoral. Et ce qui redoubla le contentement des *Amis de la Constitution*, c'est que, notaient les municipaux, la messe devait être célébrée et le *Te Deum* entonné par l'intrus.

Lemasle arriva à Vannes le vendredi 1er avril[4]. A l'instant

1. Séance du mercredi 9 mars 1791. — Le club professa, en d'autres occasions, une vénération touchante pour les évêques intrus. Lorsque Le Coz, le métropolitain d'Ille-et-Vilaine, passa par Vannes, la Société chargea quelques-uns de ses membres de se rendre près de sa personne et apprit avec grande joie qu'ils avaient reçu de lui « le plus favorable accueil et même l'accolade fraternelle ». Cf. séance du 4 avril 1791. Voir également ce qui regarde le sacre d'Expilly et Maroles (séance du samedi 5 mars 1791).

2. Procès-verbal de l'élection de M. Guégan, cité dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1870-1871, p. 30.

3. Cf. séance du 14 février 1791.

4. Sur ce point le manuscrit que nous utilisons présente quelque obscu-

le club nomma une députation pour aller s'informer de la santé de ce « digne prélat ». Il eut bientôt la joie d'apprendre que « le vénérable pasteur » avait fait le plus heureux voyage, sans fatigue sérieuse [1].

De pareils témoignages de sympathie méritaient leur récompense : ils l'obtinrent. L'intrus se rendit à l'une des séances de la Société presque immédiatement après son entrée à Vannes. Le président l'en remercia dans l'un de ces discours emphatiques en vogue à cette époque. Le faux pasteur lui répondit sur un ton pareil, de façon à « donner à connaître d'une manière non équivoque qu'il était ami de la Constitution [2] ».

Peu de jours après ce lamentable épisode, Lemasle se rendit à Paris pour s'y faire sacrer. Dès le 19 avril, le club s'occupait de la réception qu'il convenait de lui faire à son retour dans sa ville épiscopale « vu sa dignité et ses qualités éminentes [3] ». Il témoignait aussi de son désir de le posséder sans retard. Lemasle ne se hâta point de répondre à cette touchante impatience. Les clubistes se résolurent donc à lui écrire de nouveau pour s'informer de l'état de sa santé et le presser d'accourir au milieu de ses fidèles [4].

Ces délais, si durs aux *Amis de la Constitution*, furent probablement, en partie du moins, consacrés par l'intrus à la composition de sa lettre pastorale. Les solennelles banalités qu'elle contenait agréèrent-elles aux clubistes ? On en peut douter. Lorsqu'on en eut donné connaissance à l'assemblée, en effet, un membre proposa de prier messieurs du département de veiller à ce qu'elle fût lue dans toutes les paroisses, mais cette motion, après discussion, fut ajournée [5].

rité. Le procès-verbal de la séance du *samedi 2 avril* dit que l'intrus était arrivé ce jour-là même d'Herbignac. Et pourtant, d'après deux autres procès-verbaux, il s'était rendu le 28 mars à la cathédrale (séance du 28 mars), et le 1er avril au club (séance du 1er avril). — Ce qui paraît le plus probable, c'est qu'il était à Vannes le jour de l'élection, et que, peu après, il retourna pour quelques heures à Herbignac.

1. Séance du 2 avril 1791, cinq heures du soir.
2. Séance du vendredi 1er avril 1791, cinq heures du soir.
3. Séance du mardi 19 avril 1791, six heures et demie du soir.— Lemasle fut sacré le 8 mai.
4. Séance du 3 mai 1791.
5. On se l'explique sans peine si ce premier mandement ressemblait aux

Ce léger nuage, si nuage il y eut, ne tarda guère à se dissiper. C'est ainsi que la Société décida d'aller en corps au-devant de l'apostat[1], et même de déléguer un membre à sa rencontre jusqu'à Ploërmel[2]; ainsi surtout qu'on envoya des commissaires au département pour le prier d'obtenir copie d'un discours du malheureux évêque, afin qu'il fût jeté à profusion dans tous les coins du Morbihan[3]. Peu après même, élargissant cette pensée, les clubistes demandèrent aux corps administratifs « de faire imprimer et répandre le plus tôt possible dans les campagnes le procès-verbal de l'installation de ce digne prélat[4] ». Enfin, ils protestaient avec indignation contre quiconque ne tenait pas cet usurpateur sacrilège pour le vrai successeur des apôtres, et dénonçaient un prêtre qui avait empêché plusieurs paysans d'assister à la messe de l'intrus[5].

Cette sollicitude des *Amis de la Constitution* pour le loup devenu pasteur se manifesta d'une autre manière non moins suggestive. Ils ne l'entourèrent pas seulement de nombreux témoignages d'un respect extérieur plus ou moins sincère, ils le défendirent encore en maintes occasions. Toucher à l'apostat, même du bout du doigt, c'était, semble-t-il, les toucher à la prunelle de l'œil.

Le premier que menacèrent leurs foudres vengeresses fut un clubiste. Dans la séance du 28 mars, en effet, un membre de la Société vint, les larmes aux yeux, « dénoncer un mauvais propos de la part d'un de nos frères contre le nouvel évêque du département[6] ». L'assemblée, remplie tout à la fois d'une juste indignation et d'une compatissante pitié pour l'inculpé décida, avant de brandir le glaive de la justice,

soixante-quatre pages, remplies de lieux communs platement exprimés, qui forment l'instruction du 19 février 1793. (Cf. Archives nationales, AFII 275, plaquette 2308.)

1. Séance du 14 mai 1791.
2. Séance du 17 mai 1791.
3. Séance extraordinaire du 27 mai 1791.
4. Séance du 31 mai 1791. — Elle eut lieu le 22 mai en présence de deux cents fidèles environ, chiffre dérisoire pour une ville qui comptait dix mille habitants.
5. Séance du 25 août 1791.
6. On affirmait entre autres choses que l'apostat avait depuis longtemps renoncé à la fréquentation du sacrement de pénitence.

comme l'on disait alors, que l'accusé comparaîtrait pour se justifier. C'est ce qu'il fit, la douleur au cœur. Il assura « qu'il n'était que l'écho de quelques personnes qu'il ne pouvait nommer, attendu que, domicilié dans cette ville depuis deux ou trois mois seulement, il n'en connaissait pas encore les habitants » ; il conclut donc, la main sur la conscience, qu'il ne se croyait « coupable que d'une inconséquence ». Les juges se sentirent convaincus et lui octroyèrent son pardon ; bien plus, grands et généreux, ils le comprirent dans la députation chargée de féliciter le jureur de son élection[1].

Tous n'obtinrent pas aussi facilement leur grâce. Lorsqu'on dénonça « à l'assemblée les supérieures d'une communauté qui n'avaient pas jugé à propos de faire sonner, comme elles le devaient », à la nouvelle du choix de Lemasle, il fut décidé « qu'il serait envoyé sur le champ une députation à MM. les officiers municipaux pour les prier de sommer ces supérieures de rentrer dans leur devoir[2] ».

Le retour de l'apostat après son sacre vit se renouveler la même comédie, accompagnée cette fois de menaces. Nos apôtres de la tolérance demandèrent aux magistrats de la cité de condamner à l'amende toutes les maisons religieuses dont les cloches étaient restées muettes en cette occurrence, pourvu toutefois, il est vrai, qu'à l'avance on leur eût intimé l'ordre de l'allégresse obligatoire ; et si elles ne payaient pas la somme fixée, ils voulaient que la retenue en fût faite sur le traitement des récalcitrantes[3].

Le bonheur de posséder Lemasle valut à ses diocésains d'autres tracas, et aux clubistes de nouvelles occasions de manifester leur sympathie pour lui. Un membre de la Société ayant annoncé, à la séance du 28 mars, que dans le voisinage du palais occupé par le prélat aucune fenêtre n'avait été illuminée en réjouissance de sa nomination, « il fut arrêté qu'il serait à l'instant envoyé une députation à la municipalité pour la prier de prendre les mesures nécessaires pour que toutes les fenêtres fussent éclairées[4] ». Sans aucun doute,

1. Séance du lundi 28 mars 1791, cinq heures du soir. — 2. *Ibid.*
3. Séance du dimanche 22 mai 1791.
4. Séance du lundi 28 mars 1791, cinq heures du soir.

les officiers municipaux obéirent à cette requête; en tout cas, la demeure « d'un ci-devant noble ayant été surprise sans lampions », le délinquant fut taxé à vingt francs d'amende, mesure à laquelle applaudirent nos inconfusibles amis de la liberté[1], ajoutant de plus que la récidive lui vaudrait de pareilles punitions[2].

La découverte des opposants présentait parfois plus de difficultés, sans que pourtant le zèle des patrons du jureur se lassât ou s'affaiblît. Une lettre anonyme avait été mise à la poste de Vannes et adressée au « digne prélat ». Les termes en étaient fort durs pour l'intrus. A cette nouvelle, les clubistes chargèrent leurs commissaires vérificateurs de tâcher d'en deviner l'auteur « pour le dénoncer à qui il appartiendrait[3] »; par deux fois même il les pressèrent de multiplier les recherches en ce sens. Malheureusement tout fut inutile et ce forfait resta impuni.

Les *Amis de la Constitution* purent se dédommager de cette déconvenue en savourant « la lecture du jugement prononcé par le bureau municipal de Vannes contre un sieur Biclet, ci-devant procureur à Nantes, pour avoir eu la témérité de tenir des propos indécents » contre le vertueux évêque du Morbihan[4]. La compensation, sans doute, devint encore plus complète pour eux, quand ils remarquèrent qu'ils étaient à même de travailler à leur tour au châtiment du coupable. Sur la demande de plusieurs membres, en effet, ils décidèrent que, par le courrier du lendemain, copie de ce jugement serait envoyée aux frères de la Société de Nantes[5], révélant ainsi la honte de l'audacieux dans une ville où il devait être connu.

Cette sympathie pour l'intrus alla s'affaiblissant à mesure que le vent de l'impiété souffla plus fort de Paris sur le club, et que la place tenue par les sectaires s'élargit au sein de l'association. En 1792, on prenait encore des nouvelles de sa santé[6]; mais en 1793 on ne parlait plus de l'éminent évêque, du vertueux et digne prélat; on ne connaissait que le citoyen

1. Séance du 29 mars 1791, cinq heures et demie du soir.
2. Séance du mardi 5 avril 1791, six heures du soir.
3. Séance du lundi 4 avril 1791, six heures du soir. — 4. *Ibid.* — 5. *Ibid.*
6. Séance du 12 mai 1792.

évêque du Morbihan [1]. Il n'est pas téméraire de supposer que la communauté des mêmes malheurs, la souffrance des mêmes persécutions refirent l'intimité entre Lemasle et les clubistes sous les voûtes de la prison où Prieur de la Marne les jeta. Alors aussi, à la lumière de l'adversité, ils purent se convaincre ensemble qu'il est pour l'ordinaire impossible de s'arrêter sur certaines pentes, et toujours dangereux de se faire les auxiliaires des méchants, sous prétexte qu'on pourra les diriger et les contenir, du moins éviter de se souiller à leur contact.

V

Si, au lieu de dégager, comme nous venons de le faire, deux traits seulement de la physionomie morale du club de Vannes, et partant de toutes les sociétés similaires, nous voulions être complet, il nous faudrait signaler quelques mesures utiles auxquelles il eut part. Il demanda, entre autres choses, qu'on abolît les jeux de hasard qui s'étaient introduits dans la ville ; il poussa les dames de la cité à créer des associations charitables, surtout en faveur des prisonniers ; il applaudit au zèle que quelques-unes déployèrent; il travailla, non sans retour sur lui-même, il est vrai, à augmenter la sûreté des témoins, à rassurer les populations sur la valeur des assignats, à établir une caisse patriotique.

Malheureusement pour la mémoire de ces intrigants, tout cela n'est qu'une goutte d'eau perdue dans l'Océan. La grande occupation des *Amis de la Constitution* fut d'espionner et de dénoncer, puis de poursuivre sans relâche quiconque ne pensait pas comme eux, hommes publics et simples particuliers, officiers et administrateurs civils, prêtres et laïques.

Ils semblaient ne pas se douter que leurs adversaires, en leur résistant, étaient en état de légitime défense ; que les révoltés, c'étaient eux-mêmes ; qu'eux seuls avaient d'abord troublé la paix, détruit le calme, la tranquillité dont la France jouissait avant leur rébellion ; empêché, par une imprudente et funeste précipitation, des réformes que la royauté était prête à faire larges et sages. Changeant audacieusement les rôles,

1. Séance du 30 janvier 1793.

d'agresseurs ils se proclamaient victimes; d'oppresseurs, opprimés. Ils parlaient d'égalité et voulaient dominer seuls en tout et sur tous ; de liberté, et leurs actes, comme leurs discours, visaient à proscrire, emprisonner, dépouiller; de fraternité, et avant Robespierre, ils ne connaissaient guère d'autres armes que la menace et la terreur, d'autres arguments que la force.

Par aveuglement généreux peut-être, mais pour le plus grand nombre par rancune et jalousie, ils applaudirent aux débuts de la Révolution, s'employant même avec énergie, pendant plusieurs années, à hâter sa marche. Plus tard, effrayés sans doute des forfaits d'alliés qu'ils auraient dû deviner, ils eussent voulu l'arrêter dans sa course sanglante. Comme Fouché, ils pensèrent vraisemblablement que tout était fait pour la régénération du monde « depuis qu'ils avaient obtenu les avantages personnels auxquels ils pouvaient prétendre ». Le torrent auquel ils tentèrent, bien mollement, de barrer le passage les emporta, et les principaux d'entre eux vinrent échouer dans ces prisons, remplies naguère par leur tyrannie d'adversaires innocents. Comment regretter ce juste retour des choses, et s'apitoyer sur le sort d'hommes que leur faiblesse et leur inconscience parfois, leurs mesquines passions pour l'ordinaire, leur imprévoyance toujours, avaient trop souvent rendus complices et auxiliaires des pires scélérats, fauteurs des mesures les plus iniques ?

Pierre BLIARD.

RENAN CLASSIQUE

« L'AVENIR DE LA SCIENCE »

(1849-1890)

Que des municipalités « éclairées » fassent tailler en marbre ou couler en bronze le romancier des *Origines chrétiennes,* cela devait être, cela vient même un peu tard ; en tout cas et vu notre prodigalité en ce genre, c'est plutôt banal.

Voici qui l'est moins peut-être. L'Université commence de le juger bon pour la formation de la jeunesse ; elle le rend classique. Nous n'en sommes pas encore, que je sache, à la *Vie de Jésus* ; mais, dans le ressort académique de Toulouse, les candidats à la licence ès lettres ont dès maintenant à étudier les douze premiers numéros de *l'Avenir de la science.* (Programme officiel pour les années 1902 et 1903.)

Je serais curieux, je l'avoue, d'entendre le professeur chargé de les préparer sur ce thème. Pour ma part, je voudrais essayer de dire ce qu'une lecture très récente et assez attentive me donne lieu d'en penser.

L'Avenir de la science ! Au cours de sa vingt-sixième année, trois ans seulement après avoir quitté la soutane, Ernest Renan, dans sa chambrette d'étudiant pauvre, écrivait bravement ce titre-programme. Peut-être l'eût-il rempli s'il eût suffi du travail, de l'ardeur, de l'ambition, de la ténacité. Que n'avait-il pas lu, dévoré, dès le séminaire et durant ses trois années d'études profanes, couronnées tout récemment par l'agrégation de philosophie ? Et malgré tout, pour un garcon de vingt-cinq ans, la matière était un peu bien haute et vaste : avenir de la science, avenir de la société, de Dieu même, puisque, nous le verrons, Dieu est encore à venir, attendant que la science l'organise, le fasse, le crée avec tout le reste. Qu'à cela ne tienne ! Le livre — cinq cents pages — s'acheva

en sept ou huit mois (novembre 1848-juillet 1849), et il allait paraître quand de sages conseils empêchèrent l'agrégé de « faire son entrée dans le monde littéraire avec cet énorme paquet sur la tête[1] ».

C'était fort heureux pour sa gloire, mais, par ailleurs, n'y a-t-il pas lieu de s'en plaindre ? Pareil début, à pareille époque, n'eût-il pas tué en germe l'histoire des *Origines chrétiennes* en faisant trop vite à l'auteur une réputation compromettante auprès des gens sérieux ?

Les cinq cents pages dormirent, sauf à se débiter çà et là, dans les *Débats* ou la *Revue des Deux Mondes*. Mais quarante et un ans plus tard, en 1890, Renan crut l'heure opportune pour les tirer de leur léthargie. Désormais sûr de sa renommée, de son public, il jugea piquant de montrer au naturel « le petit Breton consciencieux qui, un jour, s'enfuit épouvanté de Saint-Sulpice parce qu'il *crut* s'apercevoir qu'une partie de ce que ses maîtres lui avaient dit n'était *peut-être* pas tout à fait vrai..., un jeune homme vivant dans sa tête et croyant frénétiquement à la vérité[2] ». Il avouait les graves imperfections de mise en œuvre, le manque d'habileté surtout et d'insinuation[3] ; mais, en se rééditant lui-même, il ne s'accordait que d'insignifiantes retouches de style, ne se blâmait que d'un excès d'optimisme social et protestait que, « pour ses idées fondamentales », on trouverait encore là son invariable fonds d'esprit. En 1890 comme en 1849, *l'Avenir de la science* restait, ainsi que l'atteste l'épigraphe, l'os de ses os et la chair de sa chair. *Hoc nunc os ex ossibus meis et caro de carne mea*. Tenons-nous-le pour dit. Aussi bien, l'œuvre nous intéressera moins à titre de révélation individuelle, que comme une sorte de pandémonium des erreurs modernes, comme signe d'un état commun à bon nombre d'âmes contemporaines, bref, comme signe du temps.

Œuvre malaisée à suivre, car l'auteur, dédaignant de nous

1. Renan, *Préface*, p. III. — Je citerai la neuvième édition, 1894, in-8.

2. *Préface*, p. V et VI. — Les trois atténuations que je souligne montrent déjà un des aspects familiers de son ironie.

3. « L'insinuation de la pensée manque de toute habileté. » (P. VI.) Notez le regret plutôt que l'aveu. De fait, entre la rédaction et la publication, Renan avait sensiblement progressé dans l'art du sophisme.

aider, s'est contenté de la répartir en vingt-trois numéros sans titres ni sommaires. Œuvre longue, touffue, et qu'on ne discuterait pas à moins d'un gros volume. Toutefois, quand, à la sueur de son visage, on a lu, relu, extrait, annoté, quatre points, entre autres, se dégagent et font saillie : des négations radicales et quasi universelles, — un orgueil intellectuel sans mesure, — une confiance illimitée dans le pouvoir magique de la science, — mais finalement, et comme pour donner la réplique à cet optimisme tranchant, superbe, un pessimisme qui saute aux yeux, le désespoir éclatant parfois en aveux demi-volontaires, mais d'ailleurs sortant invinciblement des prémisses posées. La banqueroute de la science est, depuis quelque dix ans, un mot consacré, classique. Or, cette banqueroute, Renan même ne peut se tenir de laisser voir çà et là qu'il la redoute ; mais surtout il la prépare, il la rend inévitable par le rôle qu'il présage à la science et les conditions qu'il lui fait. En dépit de l'auteur, la force invincible des choses tourne le chant triomphal en glas funèbre. C'est le côté vraiment curieux et instructif du livre, la haute leçon qui en reste, le châtiment naturel et nécessaire de cet enthousiasme d'orgueil.

I

Comptons d'abord, et en courant, les négations, les ruines amoncelées. — Plus de christianisme, cela va de soi. Le christianisme a tous les torts : il néglige totalement le beau et le vrai, mais encore il voit dans le bien l'accomplissement de la volonté d'un Être supérieur : conception mesquine, sujétion humiliante à notre dignité d'hommes. Dans l'ordre intellectuel, il distingue le sacré du profane, alors que « tout ce qui est de l'âme est sacré » (p. 9). Sa théologie est directement contraire au véritable esprit scientifique (p. 40) ; de toutes les études elle est « la plus abrutissante, la plus destructive de toute poésie et de toute intelligence » (p. 57). Le reste à l'avenant.

Plus de surnaturel. Renan s'acharne contre la notion même ; il l'estime contradictoire, absurde. A son gré, « l'œuvre moderne ne sera accomplie que quand la croyance du surnaturel, sous quelque forme que ce soit, sera détruite » (p. 48).

Plus de religion positive, précise, révélée, dogmatique. « Dès qu'une doctrine me borne l'horizon, je la déclare fausse, je veux l'infini seul pour perspective. Si vous me présentez un système tout fait, que me reste-t-il à faire ? » (P. 39.)

Plus de religion même naturelle, de cette religion « si pâle, si étroite, si peu poétique », telle enfin que l'on craindrait « d'offenser Dieu en y croyant[1] » (p. 99).

En fait, plus de moralité qui ne soit un vain mot, un leurre. Voyez plutôt. On la ruine par la base, en écartant l'idée chrétienne et rationnelle d'une Intelligence première, divine, qui conçoit l'ordre ; d'une Volonté première, divine, qui le prescrit (p. 9). On la découronne de son faîte nécessaire, en supprimant la vie future... Tout d'abord et en toute hypothèse, l'avenir d'outre-tombe ne doit compter pour rien dans nos déterminations pratiques. « Notre principe, à nous, c'est qu'il faut régler la vie présente comme si la vie future n'existait pas. » (P. 332.) A cela près, existe-t-elle ? Question de pure théorie. Pour la beauté de la chose, Renan penche à l'affirmative ; il nous permet d'espérer — quoi ? — « une façon d'immortalité que la science morale découvrira un jour, et qui sera à l'immortalité fantastique du passé ce que le palais de Versailles est au château de cartes d'un enfant[2] » (p. 99). Voilà de quoi consoler nos peines et fonder nos vertus.

Aussi bien ces vertus vont être singulièrement réduites : cette moralité sans base ni faîte va crouler d'un coup. Autrefois on la mettait dans le jeu du libre arbitre ; l'esprit n'était pas lui-même innocent ni coupable ; la volonté faisait tout. Erreur. « Un beau sentiment vaut une belle pensée, une belle pensée vaut une belle action..., une vie de science vaut une vie de vertu. » (P. 11.) Soyez savant, soyez artiste, soyez poète, soyez beau (p. 79), c'est-à-dire ayez de belles idées : vous voilà saint par le fait. Et Renan a conscience de l'être. « Moi qui suis cultivé, je ne trouve pas de mal en

1. Notez-le d'avance : le Dieu qu'il craint d'offenser n'existe pas encore.

2. Et l'on dit que cet homme n'est point un mystificateur ! Admettons, si l'on veut, qu'il tâche de se mystifier lui-même tout le premier. Ce n'est pas encore l'hypocrisie pure ; c'est un immense effort d'illusion.

moi, et spontanément, en toute chose, je me porte à ce qui me semble le plus beau. Si tous étaient aussi cultivés que moi, tous seraient comme moi dans l'heureuse impossibilité de mal faire. » Pour ces privilégiés, ni loi d'en haut, ni lutte intérieure. « L'homme *élevé* n'a qu'à suivre la délicieuse pente de son impulsion intime... L'homme vertueux est un artiste qui réalise le beau dans une vie humaine, comme le statuaire le réalise par le marbre, comme le musicien par des sons[1]. » (P. 354-355.)

Orgueil, direz-vous; mais qu'est-ce que l'orgueil ? qu'est-ce que l'humilité ? Deux mots à rayer du vocabulaire[2]. En fin de compte « la base de notre morale, c'est l'excellence,

1. Il y aurait plaisir à étudier de plus près ce que sera la vertu dans la religion scientifique : tenons-nous-en au degré élémentaire, aux relations de l'âme avec le corps. Et ne l'oublions point, du reste : selon notre psychologue, âme et corps ne sont que deux phénomènes d'une même substance, par où leur accord va devenir singulièrement aisé. Donc, pas de réhabilitation de la chair, mais aussi pas de lutte entre elle et l'esprit, pas de révolte des sens, pas de mortification à la chrétienne. « Cela a pu être bon pour l'éducation de l'humanité... Abstinence, mortification : vertus de barbares et d'hommes matériels qui, sujets à de grossiers appétits, ne conçoivent rien de plus héroïque que d'y résister. » Il y a quelque chose de plus parfait encore, c'est de ne plus penser à la chair; c'est de vivre si énergiquement de la vie de l'esprit, que ces tentations des hommes grossiers n'aient plus de sens pour vous. « Cela fait, accordez au corps toutes ses jouissances ; car les lui refuser, ce serait supposer que ces misères ont quelque valeur. » (P. 403-404.) Dans la *Séraphine*, de M. V. Sardou, un clérical nommé Chapelard expose ainsi sa théorie : « Quand mon corps me tourmente, je lui dis : « Tu as faim : eh bien, mange ; tu as soif : eh bien, bois », alors il me laisse tranquille. » Ce clérical, ce tartuffe, ne pouvait cependant connaître *l'Avenir de la science*, mais la rencontre est piquante, n'est-il pas vrai ? D'ailleurs, un autre souvenir permettra de juger à quel point « ces misères » perdent tout sens pour les « hommes élevés qui n'ont qu'à suivre la délicieuse pente de leur impulsion intime ». On lit dans M. Edmond Biré (*Victor Hugo après 1852*, p. 232) : « Une médaille en or fin, d'une valeur de 300 francs, a été frappée en 1871 en l'honneur de Brébant, le restaurateur. Elle porte sur la face : « Pendant le siège de Paris, quelques personnes « ayant accoutumé de se réunir chez M. Brébant tous les quinze jours, ne « se sont pas une seule fois aperçues qu'elles dînaient dans une ville de deux « millions d'âmes assiégée. 1870-1871. » Quel souvenir! combien délicat, patriotique, mais surtout idéaliste ! Au revers, une liste de quatorze noms ; en tête, celui d'Ernest Renan. Voilà une médaille à conserver : elle est sans prix comme *ex-voto* de la religion scientifique.

2. L'auteur, il est vrai, les gardera comme tant d'autres, mais pour renverser à leur endroit la vieille conception humaine et chrétienne. Il canonisera l'orgueil et dira son fait à l'humilité.

l'autonomie parfaite de la nature humaine; le fond de tout notre système philosophique et littéraire, c'est l'absolution de tout ce qui est humain » (p. 355). A la bonne heure! Mais alors ne parlons plus de morale. — Soit, dit Renan, mieux vaut parler d'esthétique. — Mais encore, de quel droit? Si la nature humaine est excellente, comment y trouver le difforme? Si tout ce qui est humain veut être admiré ou du moins absous, la distinction du beau et du laid est-elle plus réelle, plus objective que celle du bien et du mal? — Qui démêlera cet embrouillement?...

Après la morale mise à néant, que va-t-on nous laisser de ce qui fut jadis la philosophie?... La métaphysique, les grands principes qui permettent seuls d'assembler les faits et d'en tirer quelque chose? Oui et non, répond l'auteur avec une souplesse merveilleuse, et finalement on ne sait trop s'il résiste au désir manifeste de supprimer cette vieillerie[1]. — La logique? « Envisagée comme un recueil de procédés pour conduire l'esprit à la découverte de la vérité », elle « est tout simplement inutile, puisqu'il n'est pas possible de donner des recettes pour trouver le vrai » (p. 155). D'ailleurs, elle reposait tout entière sur les principes d'identité, de contradiction. Ce qui est est, disaient nos pères, et ne saurait en même temps ne pas être; par suite de quoi ils tenaient en médiocre estime le penseur qui se dément sur place ou même joue un peu trop lestement le jeu des opinions successives. Les Allemands ont changé tout cela, et leur disciple n'en fait pas mystère. « Le premier pas de celui qui veut penser est de s'enhardir aux contradictions... Un homme conséquent dans son système de vie est certainement un esprit étroit. » (P. 100.) « Qu'un philosophe se dépasse lui-même et use plusieurs systèmes, c'est-à-dire plusieurs expressions inégalement parfaites de la vérité, cela n'a rien de contradictoire, cela lui fait honneur. » (P. 61.)

Vous vous récriez au nom du bon sens. Qu'importe? Le bon sens est proscrit, lui aussi, comme vulgaire, comme ouvrier d'erreur, à tout le moins comme stérile. C'est « fausser » les hautes théories philosophiques que de les

1. On peut voir à ce propos certaines citations de ses autres ouvrages recueillies par M. G. Séailles, *Ernest Renan*, p. 54 *sqq*.

« assujétir à l'étroite mesure du bon sens » (p. 411). Et ailleurs : « Tout est fécond, excepté le bon sens. » (P. 424.) Je conçois la mauvaise humeur de Renan à l'endroit de cette puissance populaire; mais, en tout cas, voilà déjà la philosophie bien désemparée. Or, ce n'est pas tout. On était sûr d'avance que la *Théodicée* irait rejoindre dans le gouffre la morale, la logique et le reste. « La morale et la théodicée... ne devraient être que le son divin résultant de toute chose, ou tout au plus l'éducation esthétique des instincts purs de l'âme, dont l'analyse rentre dans la psychologie. » (P. 155.) Bref, la psychologie va rester seule, englobant tout, ce qui dit assez haut qu'il n'y a rien au-dessus de l'homme.

Encore faut-il s'entendre. Que sera la psychologie ? Une pure histoire, l'histoire des « faits multiples et complexes de la vie ». Car enfin qu'appelez-vous du nom d'âme ? « Un fond permanent qui serait le sujet toujours identique des phénomènes... un être fixe, permanent, que l'on analyse comme un corps de la nature ? » Chimère. L'âme « n'est que la résultante toujours variable » de ces « faits multiples et complexes » dont on vous parlait tout à l'heure (p. 181). Et cette âme, n'allez pas la chercher dans ses quelques éléments stables — elle en a donc ! — « Ceux-là, par leur stabilité même, ne sont pas les plus essentiels pour la science. » (P. 175.) Ne la regardez pas dans l'individu, mais dans l'humanité — est-ce facile ? — Ne l'étudiez pas de préférence où elle vous apparaît adulte, cultivée, développée. Le vrai et naïf témoin de l'âme, c'est l'enfant, c'est le sauvage, ce serait le fou ; car « la psychologie de l'humanité devra s'édifier surtout par l'étude des folies de l'humanité, de ses rêves, de ses hallucinations, de toutes ces curieuses absurdités qui se retrouvent à chaque page de l'esprit humain » (p. 184). Est-ce assez clair ? Tout ce qu'on appelait philosophie se réduit à la psychologie pure, et la psychologie est, avant tout, l'inventaire des absurdités humaines. Le philosophe n'est que le spectateur de la vie, et ce qui fait le meilleur du spectacle, on vient de nous le dire. Le philosophe, c'est « l'esprit saintement curieux de toute chose »; c'est « le *gnostique* dans le sens primitif et élevé du mot » (p. 157). Oui, l'homme qui se délecte à connaître, mais rien que des faits, mais, avant tout, les faits les

moins glorieux à l'espèce; l'homme possédé d'une curiosité, non pas sainte, — quel mensonge ! — mais superbe et narquoise, le dilettante égoïste, féroce, qui s'amuse des folies humaines parce qu'elles lui donnent un vif sentiment de sa supériorité personnelle. Dix passages du livre l'attestent : l'homme qui nous parle n'a d'autre Dieu que l'humanité[1]. Mais ne voyez-vous pas comme il la méprise ? Grave leçon, la même toujours.

Voici d'ailleurs le grand arcane, le dernier mot qui va emporter Dieu avec tout le reste. « L'âme est le *devenir* individuel, comme Dieu est le *devenir* universel. » (P. 181.) Ni l'âme ni Dieu ne sont encore, ils sont en fabrication, sur le métier. Pas de psychologie sérieuse tant qu'on n'aura pas compris que « la conscience se fait » (p. 183). Or, elle fait Dieu du même coup, puisque Dieu n'est, ou plutôt ne sera que le grand tout prenant enfin pleine connaissance de lui-même[2] (p. 44, 194, 313, 314). Et l'on salue dans cette décou-

1. « Ma conviction intime est que la religion de l'avenir sera le pur *humanisme*, c'est-à-dire le culte de tout ce qui est de l'homme... *Soigner sa belle humanité* (Schiller) sera alors la loi et les prophètes. » (P. 101.) Comme « le plus haut degré de culture intellectuelle est de comprendre l'humanité » (p. 259) ; de même l'idéal pratique, la fin de l'individu, c'est « d'être homme dans toute l'acception du mot ; c'est d'offrir dans un type individuel le tableau abrégé de l'humanité complète... La vie la plus parfaite est celle qui représente le mieux toute l'humanité. » (P. 12.) Et plus d'une fois ailleurs vous pourrez lire que tout ce qui est de l'homme est divin. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il n'y a d'autre Dieu que l'homme ? En ce point, Renan est bon positiviste, il suppose partout que, selon la déclaration fameuse d'Auguste Comte, « l'humanité se substitue définitivement à Dieu ». Remarquez d'ailleurs le mot de Schiller qu'il adopte : *Soigner sa belle humanité*. Quoi de plus net et de plus simple ? Par l'esprit, vous adorerez l'humanité collective ; par vos actes, vous l'adorerez en vous-même. C'est bien vieux, mais toujours jeune ; c'est l'égoïsme éternel.

2. On a peine à concevoir ce que pourra bien être ce Dieu qui s'élabore, que l'humanité est en train de faire, ce Dieu, créature de l'homme, voire son héritier présomptif, car « quand l'humanité ne sera plus, Dieu sera, et l'humanité aura contribué à le faire » (p. 122). Dieu, « ce το παν mystérieux qui sera encore quand l'humanité aura disparu » (p. 387). — Oui vraiment, bien mystérieux, ce *tout* dont l'humanité ne fera plus partie ; bien difficile à imaginer, ce Dieu qui n'est que le *tout* conscient de lui-même et survivant à l'humanité dans laquelle seule il aura pris cette conscience. Voit-on assez bien quelles billevesées suffisent aux grands esprits déserteurs de la foi ? Renan est donc franchement athée ? Franchement ? oh ! non ; il cesserait d'être lui-même le jour où il serait franchement quelque chose. En attendant l'organisation, la création de ce Dieu si peu intelligible, que ferons-nous de

verte la conquête magnifique de l'esprit, la souveraine lumière. « Le grand progrès de la réflexion moderne a été de substituer la catégorie du *devenir* à la catégorie de l'*être*, la conception du relatif à la conception de l'absolu, le mouvement à l'immobilité. » (P. 182.) Il est vrai, voilà bien le paradoxe germanique où s'est perdu Renan, l'aberration-mère qui, sous nos yeux, vient de jeter pêle-mêle au néant la religion, la morale, la logique, le bon sens, l'âme, Dieu, toute philosophie, toute science même, car, à première vue, quelle chimère, quel monstre, quelle impossibilité en fait comme en droit, qu'une science de ce qui n'est pas encore ! Mais j'ai tort d'anticiper.

II

Aussi bien, Renan ne m'entendrait pas. A son gré, dans ce débris quasi universel, la science, demeure la science réduite

Celui qu'adorait jusqu'ici le monde ? Nous lui ôterons, bien entendu, son caractère « anthropomorphique », lisez personnel, si bien que, n'étant plus personne, il ne sera plus rien : athéisme. D'ailleurs, supprimer son nom serait un trop grand dommage au regard de la poésie, de l'esthétique, de la moralité même, pour les simples... du moins. Dites-leur « de vivre d'aspiration à la vérité, à la beauté » : ce sera lettre close. « Dites-leur d'aimer Dieu, de ne pas offenser Dieu : ils vous comprendront à merveille. » Notez l'aveu, de grâce, et comment les idées abstraites seront à jamais stériles pour l'immense majorité du genre humain. — Donc nous garderons le nom de Dieu, ce bon vieux mot un peu lourd mais expressif; nous le garderons à condition de le raffiner, de n'y voir que « le résumé transcendant de nos besoins suprasensibles, la *catégorie* de l'*idéal*, c'est-à-dire la forme sous laquelle nous concevons l'idéal ». — Je crois vous entendre : Dieu sera la formule abrégée, le signe algébrique de nos rêves : athéisme. — Pas du tout. « Si l'on se place au point de vue de la substance et que l'on se demande : Ce Dieu est-il ou n'est-il pas ? Oh ! Dieu, répondrai-je, c'est lui qui est et tout le reste qui paraît être. » (P. 475-476.) — J'entends encore. Oui, pour chaque objet créé, l'idéal est, mieux que la réalité correspondante, perfection, vérité, *être*, puisque ces trois choses n'en font qu'une ; mais si vous niez le Dieu réel, distinct, prototype et créateur, toute conception idéale où je m'amuse n'est qu'un élan dans le vide, une pure chimère, et votre Dieu, à vous, n'est que le tout de ce rien. On l'a justement remarqué, Renan supprime Dieu mais conserve *le divin* et l'adore, aussi raisonnable en cela que s'il supprimait l'homme et adorait tout ce qui est humain, comme il se glorifie de le faire. Athée sans courage et sans franchise : au fond, comme les hérétiques dont parle Bossuet, il appelle Dieu tout ce qu'il pense et il s'adore lui-même dans sa pensée. N'est-ce pas, au reste, une exquise manière de *soigner sa belle humanité* ?

d'ailleurs à l'histoire, puisqu'il n'y a que des faits, — à la philologie, histoire documentée de la pensée humaine, — à la critique, puisque, « si la critique et la philologie ne sont pas identiques, elles sont au moins inséparables » (p. 145).

De cette science il a l'orgueil immense, infini, l'orgueil sous tous les aspects imaginables. Et d'abord elle est tout humaine, l'homme n'y doit rien qu'à lui-même. Les primitifs se la figuraient comme propriété de Dieu, si bien qu'ils l'attendaient de l'inspiration divine et proscrivaient comme sacrilège l'effort de la chercher par l'étude. Nous voyons, nous, dans cet effort, un droit de race, dans la science une pure conquête de l'humanité. En outre, la science revendique une autonomie absolue; elle n'est possible qu'à ce compte. « La critique ne connaît pas le respect; pour elle il n'y a ni prestige ni mystère, elle rompt toutes les chaînes, elle dérange tous les voiles. Cette irrévérencieuse puissance, portant sur toute chose un œil ferme et scrutateur, est, par son essence même, coupable de lèse-majesté divine et humaine. C'est la seule autorité sans contrôle, c'est l'homme spirituel de saint Paul qui juge tout et n'est jugé par personne. La cause de la critique, c'est la cause du rationalisme, et la cause du rationalisme, c'est la cause de l'esprit moderne. » (P. 45.) Que la science aille donc son chemin, « sans regarder qui elle heurte. C'est aux autres de se garer » : c'est aux théologiens de s'arranger entre eux pour se mettre d'accord avec elle (p. 99). Rangez-vous; laissez passer la reine du monde, la mère de l'avenir!

Œuvre tout humaine, puissance autonome, la science vaut encore par elle-même; elle est fin en soi. Libre à saint Augustin d'estimer que savoir pour savoir est vanité pure. Allons donc! « La science, aussi bien que la morale, a sa valeur en elle-même et indépendamment de tout résultat avantageux. » Vous mettiez sa fonction suprême et son grand honneur à régler la vie, — non : « les applications morales détournent presque toujours la science de sa fin véritable » (p. 22). Etrange contradiction chez un homme qui va nous la montrer créant le bonheur sur terre. N'importe. Si vous le poussez, il ira, dans son enthousiasme, jusqu'à préférer l'étude à la science même; son dernier mot sera, non plus

savoir pour savoir, mais chercher pour le plaisir de chercher. Ne l'avons-nous pas entendu rejeter d'avance tout système précis, parce qu'un système précis ne lui laisserait plus rien à faire? Mais voici mieux : « Le monde croulerait qu'il faudrait philosopher encore. » (P. 433.) « Chercher, discuter, regarder, *spéculer*, en un mot, aura toujours été la plus douce chose, quoi qu'il en soit de la réalité. » (P. 449.) Ici le dilettante se trahit; quant au rationaliste, à l'orgueilleux, vous avez vu s'il s'étale. J'ai dit, non sans raison, que Renan ne se décide jamais à être franchement quelque chose. Il faut me rétracter sur un point unique : Renan est la franchise même en fait de rationalisme et d'orgueil.

III

Mais il s'agit de l'avenir de la science, ou, ce qui revient au même, de ce que la science fera pour l'avenir, pour l'humanité. L'intérêt de l'ouvrage est là; le titre même nous promet une réponse : nous l'exigeons.

L'orgueil est optimiste par nature, c'est-à-dire présomptueux. Il faut donc nous attendre à des prophéties enthousiastes, à de véritables dithyrambes, et, de fait, ils abondent jusqu'à décourager la citation. La science nous fournira « les vérités vitales sans lesquelles la vie ne serait pas supportable ni la société possible » (p. 38). Elle nous enseignera notre fin, notre loi, le vrai sens de la vie : elle dégagera, elle composera « le divin idéal qui seul peut donner du prix à l'existence humaine » (p. 91). Bref, elle corrigera la création, elle organisera l'humanité, et, « dans cette constitution définitive de l'humanité, la science sera le bonheur » (p. 101)[1].

IV

Mais avons-nous le droit d'y compter? L'auteur y compte-t-il assez lui-même? Le fracas de ses affirmations pourrait déjà mettre en défiance; il y a mieux pourtant, et son inquiétude est çà et là visible, malgré qu'il en ait. Il arrive au pro-

1. Inutile d'ajouter, avec l'auteur, qu'elle organisera Dieu. Nous savons ce que vaut ce Dieu, ce qu'il pèse, et l'homme est pour nous intéresser bien plus.

phète de se faire tout à coup modeste, de s'essayer à ces atténuations, à ces insinuations où, plus tard, il passera maître. Ailleurs le dithyrambe optimiste finit assez inopinément sur un aveu comme celui-ci : « La science accomplira-t-elle ces merveilleuses destinées? Tout ce que je sais, c'est que, si elle ne le fait pas, nul le fera, et que l'humanité ignorera à jamais le mot des choses. » (P. 91.) Ou encore : « Nous avons détruit le paradis et l'enfer; avons-nous bien fait, avons-nous mal fait? Je ne sais; ce qu'il y a de sûr, c'est que la chose est faite. On ne replante pas un paradis, on ne rallume pas un enfer. Il ne faut pas rester en chemin. » (P. 330.) En un mot, la religion est morte, elle ne peut renaître; voilà le point fixe et auquel nous tenons. Que reste-t-il que la science? Prenons-la pour guide et marchons, faisant effort pour en espérer des merveilles. On croit entendre Fernand Cortez disant à ses hommes : « Je ne sais si nous vaincrons, mais vaincre est aujourd'hui notre dernière chance : nous avons brûlé nos vaisseaux. »

Quelle curieuse étude ne ferait-on pas, en colligeant les aveux dont est semé le gros livre! Selon Renan (n[os] XV, XVI), notre histoire intellectuelle se résume jusqu'ici en deux âges. Tout d'abord, l'humanité naïve, charmante, l'humanité enfant, se fait, vaille que vaille, ou croit recevoir d'en haut un système complet sur elle-même, sur le monde, sur Dieu. Age primitif, spontané, syncrétique, âge des religions ou mythologie, c'est tout un. Plus tard, elle en vient à douter de ses jolis rêves; la réflexion apparaît, l'analyse, la critique, la science, attributs caractéristiques de l'âge nouveau, qui date d'hier et dans lequel nous vivons. Or, le portrait qu'on nous en offre n'est pas pour nous faire pleurer de tendresse. Nous traversons un désert pour arriver à la terre promise (p. 306). Analyse, réflexion, critique, tout cela, c'est la guerre, la division, la négation, la destruction pure et simple (p. 306, 307); tout cela use l'homme, débilite le caractère, diminue le courage avec le mépris de la vie. « Un peuple de philologues, de penseurs et de critiques serait bien faible pour défendre sa propre civilisation. » (P. 67.) Tout cela tue l'action[1], voire

1. « La critique voit trop bien les nuances pour être énergique dans l'action. Si M. Cavaignac ou M. Changarnier eussent été aussi critiques que

la grande création intellectuelle. Ecoutez et n'oubliez pas ces aveux péremptoires : « La réflexion ne sait pas créer. » (P. 309.) « La réflexion ne saurait opérer l'unité. » (P. 307.) Si donc nous étions condamnés à ne dépasser jamais l'âge ingrat de l'analyse; « si la science devait rester ce qu'elle est, il faudrait la subir en la maudissant, car elle a détruit et elle n'a pas rebâti » (p. 93). Renan savait-il si bien dire? Mais enfin rebâtira-t-elle? Arrivera-t-il jamais, le troisième âge, l'âge bienheureux de la synthèse qui doit succéder au syncrétisme trop naïf et à l'analyse trop dissolvante? La réflexion, qui ne sait pas créer, deviendra-t-elle enfin créatrice? Elle qui ne saurait opérer l'unité, ralliera-t-elle un jour tout le genre humain dans la possession d'une vérité commune et complète? Ou bien quand, selon sa nature et sa fonction propre, elle aura tout détruit, l'homme se verra-t-il armé tout à coup de puissances nouvelles, autres que la critique, la réflexion, la science même? Pour que la science réalise son prétendu avenir, que de miracles à faire, que de contradictions à résoudre, que d'impossibilités! Et rien qu'à poser ainsi la question dans ses termes généraux, mais naturels et nécessaires, on voit surgir de tout près le spectre noir du pessimisme, on sent comme un premier frisson de désespoir.

Il faut mieux voir cependant, mieux sentir encore. Pour cela, mettons une dernière fois en vive lumière le but à poursuivre, les conditions et moyens, la nature même et la valeur des promesses que la science nous fait par la bouche de son prophète.

C'est chose convenue : elle nous doit « les vérités vitales sans lesquelles la vie ne serait pas supportable ni la société possible » (p. 38). Nous ne les avons donc pas, ou plutôt nous ne les avons donc plus; car, selon Renan, la religion nous en donnait au moins l'illusion, l'ombre, et la science a tué la religion sans retour. Ainsi donc, entre la religion détruite et la reconstruction scientifique à venir, la société est impossible et la vie intolérable. Quel pessimisme et combien vrai! Mais la science guérira les blessures qu'elle-même a

moi, ils ne nous auraient pas rendu le service de nous sauver en juin. » (P. 447.)

faites, elle nous rendra au centuple ce qu'elle nous a ôté. — Voyons donc.

Tout d'abord, quelle science? L'histoire, la science des faits de l'esprit humain cherchée à travers les langues et les littératures, d'un mot, la philologie; tout le reste est mort ou mutilé! La philologie est donc notre unique espoir. C'est elle qui créera « dans le monde moral une conviction égale à celle que produisait jadis la foi religieuse » (p. 741).

Et combien de temps lui faudra-t-il? Songez que la tâche est immense... Rien que pour connaître les origines de l'humanité, Renan a dressé le catalogue des questions à résoudre: question ethnographique, chronologique, géographique, physiologique, psychologique, historique! (P. 161, 163.) Or, ce n'est là qu'un préliminaire. « L'œuvre de l'érudition moderne ne sera accomplie que quand toutes les faces de l'humanité, c'est-à-dire toutes les nations auront été l'objet de travaux définitifs... car la critique ne marchera avec une parfaite sécurité que quand elle verra s'ouvrir devant elle le champ de la comparaison universelle. » (P. 296.) Je conçois fort bien dès lors que l'on réclame « des siècles d'étude patiente et attentive »; mais je vois, moi, s'ouvrir une période indéfinie où les vérités vitales n'étant pas encore faites, la vie restera intolérable et la société impossible. Quelle perspective! quel espoir!

Ce n'est pas tout. « La matière de l'érudition va toujours croissant d'une manière si rapide, soit par les découvertes nouvelles, soit par la multiplication des siècles, qu'elle finira par dépasser de beaucoup la capacité des chercheurs. » (P. 249.) A ce compte, où allons-nous? La mise au jour des vérités vitales ne recule plus seulement jusqu'à un lointain immense; elle paraît impossible à tout jamais. Vous l'avez entendu : il y faut « la comparaison universelle »; il faut donc que le thème de comparaison soit épuisé, que l'histoire de l'esprit humain pose tout entière sous l'œil du philologue de génie qui pourra dire avec pleine sécurité le dernier mot de toute chose. Or, l'histoire mobile de l'esprit humain ne peut finir qu'avec l'humanité même, à l'heure précise où il n'y aura personne pour dire le dernier mot ou pour l'entendre. Les vérités vitales resteraient donc toujours cachées, la vie

toujours intolérable, la société toujours impossible ! La science aurait pour avenir le pur néant ! Criez tant qu'il vous plaira le contraire : c'est vous qui nous forcez de conclure ainsi.

Fermons les yeux, acceptons, dévorons les inconséquences, les contradictions, les absurdités manifestes; admettons que, pendant vingt ou cent ou mille siècles encore, d'innombrables critiques, savants, philologues, d'innombrables Renans, pour tout dire, se dévouent avec une abnégation de quiétistes à ce progrès qu'ils ne verront pas réalisé; supposons — car il le faut et rien ne coûte en plein pays de chimère — que notre espèce, échappant à la loi du perpétuel devenir, soit enfin et pour jamais *devenue* ce qu'elle doit être, qu'elle soit et demeure établie en possession des vérités vitales enfin conquises. Je demande encore : de quelle nature seront-elles ? Où montera cette humanité définitive, bienheureuse, qui aura eu pour marchepied mille ou dix mille générations sacrifiées ?

Sans doute, elle aura sur toutes les choses qui intéressent la vie des solutions précises, des formules nettes, décisives, claires comme le soleil. Voilà bien le moins qu'on puisse attendre; voilà ce que nous exigerions, nous que Renan estime quelque part « esprits honnêtes et lourds », nous, gens attardés qui prisons encore le vieux bon sens et la vieille logique. Eh bien, non, l'humanité définitive ne sera pas si difficile. Écoutez : c'est le comble.

En tout ce qui touche l'ordre moral, ne demandez jamais à la science un symbole précis, « un dogmatisme positif... de lourds théorèmes... de petits bouts de phrases... des formules de deux ou trois lignes » qu'on puisse apprendre par cœur.— Et que lui demanderai-je ?— « De délicats aperçus, des vues fugitives et indéfinissables », un *esprit*, c'est-à-dire une façon générale de voir et de sentir, applicable à tout et laissant chacun maître de penser à sa guise... « des vues, des aperçus, des jours, des ouvertures, des sensations, des couleurs, des physionomies, des aspects [1] ». Bref, car il faut finir, « la géométrie seule se formule en axiomes et en

1. Voir pages 53 à 58.

théorèmes. Ailleurs LE VAGUE EST LE VRAI (p. 58). DANS LES SCIENCES MORALES, LES PRINCIPES SONT DES A PEU PRÈS.» (P. 52.) Et je suppose que les conclusions ne seront pas plus fermes que les principes. Et je me doute que cela tient à l'essence des choses, qu'à cet égard il en sera de l'humanité *devenue* comme de l'humanité qui *devient*.

Ainsi donc, le dernier mot est dit : du vague, de l'à peu près, telles seront les vérités vitales, celles qui rendront enfin l'existence tolérable et la société possible, qui organiseront le genre humain et le feront capable d'organiser Dieu. Voilà quel avorton enfantera, selon Renan, la montagne scientifique, élevée, assise par assise, au prix d'incommensurables efforts, au prix de millions de vies humaines héroïquement immolées pour aboutir là.

Vous pensez qu'on se moque. Je n'en sais rien, mais voyez du moins ce qui éclate, ce qui s'impose. Saint Paul a parlé des maîtres d'erreur qui vont apprenant toujours et n'arrivant jamais à la connaissance de la vérité[1]. Renan vous induit à conclure que telle sera précisément la science même, la science émancipée, rationaliste, antichrétienne, s'entend. Il vous en a dit l'avenir, il s'est travaillé à nous le montrer magnifique ; et la force des choses l'a contraint de nous prouver jusqu'à l'évidence que cet avenir tient dans trois mots : impuissance, avortement, désespoir. C'est l'inéluctable conclusion de l'ouvrage, c'en est tout l'intérêt, toute la valeur ; par là seulement il a quelque chance de vivre, si l'apologétique chrétienne daigne s'en servir.

Oui, désespoir pour ces multitudes infinies qui auront inutilement soupiré après la lumière vitale, qui n'auront trouvé dans l'existence « qu'une transition, — à quoi ? — qu'un *intolérable* longtemps continué » (p. 373). Renan nous conte en termes émus que, visitant jadis un vieux cimetière breton, il évoquait « avec effroi » ces légions d'humbles et de simples dormant là dans l'oubli éternel. Mais alors il était chrétien : « la croix de pierre... le tabernacle » expliquaient tout, embellissaient tout. Depuis, il a goûté la

1. *Semper discentes et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.* (*II Tim.*, III, 7.)

science, il s'explique autrement « cette grande nuit ». Non, ils ne sont pas morts, ces humbles, car ils ont contribué à faire la Bretagne, la France, l'humanité (p. 220-221). En vérité ! le savaient-ils ici-bas ? Le savent-ils aujourd'hui ? Quelle dérision de l'homme et de son invincible appétit de bonheur !

Désespoir pour les travailleurs de la pensée, philologues, érudits, savants de tout métier, qui construisent l'humanité future. Vous leur enjoignez un dévouement absolu à ce fantôme. Ils peineront, ils s'épuiseront, ils se résoudront « à ignorer pour que l'univers sache » (p. 235). Et que leur promettez-vous en retour ? La gloire de faire faire un pas à l'esprit humain, de résumer leur vie en quelque « brève formule qui, plus ou moins exacte, entrera comme élément dans la science de l'avenir » (p. 228), et cela, dût l'avenir ignorer jusqu'à leur nom, dussent-ils eux-mêmes n'exister plus pour savoir si l'avenir les connaît ou les ignore ! Quoi, quand il s'agit d'un Dieu vivant, personnel, aimant, souverainement aimable, l'Église et le bon sens de concert proscrivent le quiétisme comme un rêve ; et ce rêve, cette idolâtrie contre nature, vous me les demandez bonnement en faveur du Dieu collectif, du Dieu humanité. Ironie odieuse. Il n'y a ici de sérieux que le désespoir où vous condamnez ma vie.

Mais revenons aux petits, aux simples, à la foule en un mot. Renan écrivait en 1848, au lendemain des journées sanglantes, à une époque où s'imposait plus que jamais la question populaire sociale : impossible de n'y pas toucher. Il y touche donc et amplement[1], si bien qu'il faut renoncer à le suivre en détail parmi les faux-fuyants, les contradictions et les impossibilités où il se jette. Quand Rousseau marchait à la découverte de la société idéale, quel était son point de départ ? L'orgueil individualiste, le désir d'un régime où chacun n'obéirait qu'à lui-même. Quel était fatalement son point d'arrivée ? L'aliénation totale de l'individu au corps, d'un mot, l'esclavage. La même force pousse Renan dans la même voie. Oui, « tout homme a droit à la vraie religion »

1. Nos XVII, XVIII, XIX, XX.

(p. 364), à la « vraie lumière des enfants de Dieu » (p. 321), aux « délices de l'idéal » (p. 327), « à la perfection, à la beauté et, par là, au bonheur » (p. 330). Fort bien. Mais c'est de l'Évangile cela, et l'on n'en veut plus ; mais Renan l'avoue, « la religion rationnelle et pure n'est accessible qu'au petit nombre » (p. 319) ; tout le monde ne saurait vaquer à la philosophie : comment faire ?

Eh bien ! tous ne participeront pas au travail scientifique, mais tous participeront aux résultats de ce travail (p. 395). Lesquels ? Ils sont jusqu'à présent tous négatifs ; ils se résument à dire : pas de christianisme, pas de religion révélée, pas de surnaturel, et nous le voyons de reste, c'est cela qu'il s'agit d'apprendre au peuple et vous ne pourrez lui apprendre que cela. Y gagnera-t-il le bonheur ? On avoue que non, mais on passe outre. « Oui, ces pauvres gens seront plus malheureux quand leurs yeux seront ouverts. Mais il ne s'agit pas d'être heureux, il s'agit d'être parfait. Ils ont droit comme les autres à la noble souffrance. Songez donc qu'il s'agit de la vraie religion, de la seule chose sérieuse et sainte. » (P. 325.)

Verrions-nous donc reparaître à l'horizon je ne sais quel despotisme scientifique et soi-disant religieux ? Pourquoi pas ? L'intolérance n'est odieuse que si l'on prétend imposer une religion toute personnelle. « Massacrer les autres pour son opinion est horrible. Mais pour le dogme de l'humanité ?... la question est tout autre. » (P. 347.) Au moyen âge, quand le christianisme était la religion commune... l'Église « devait être intolérante » ; en pareil cas, « on est charitable en persécutant : c'est défendre la société » (p. 340). A la bonne heure ! Mais voyez-vous maintenant la science devenue religion unique ou tout simplement proclamée telle par une minorité d'intellectuels au pouvoir ? Eh bien, quoi de plus simple ? Observez d'abord que c'est l'ordre que « le philosophe », l'homme nécessairement exceptionnel, soit « souverain de droit divin » (p. 351) ; que le gouvernement idéal serait un mandarinat composé d'hommes « compétents et spéciaux », résolvant les questions d'État à la manière scientifique. Ils seront minorité ? La belle affaire ? « Le bien de l'humanité étant la fin suprême, la minorité ne doit nulle-

ment se faire scrupule de mener contre son gré, s'il le faut, la majorité sotte et égoïste[1]. » (P. 429.)

Mais comment, direz-vous, imposer à la majorité ce qui est le meilleur si elle s'y refuse? — « La religion de l'avenir tranchera la difficulté de sa lourde épée. » (P. 351.) Voilà une phrase inquiétante. Quoi donc! Si les simples, les esprits lourds et honnêtes allaient se refuser à la perfection, à la beauté, aux délices de l'idéal, s'ils alléguaient le droit de rester dans un régime mental, inférieur à votre gré, mais plus satisfaisant au leur?... — Nous répondrions : « Le droit, c'est le progrès de l'humanité ; il n'y a pas de droit contre ce progrès ; et réciproquement, le progrès suffit pour tout légitimer. Tout ce qui sert à avancer Dieu est permis. » (P. 381.) Lourde épée, en effet, mise aux mains du futur mandarinat scientifique ou soi-disant tel. Dès lors, qui l'empêchera de se transformer en comité de salut public, d'intimer aux gens, sous peine de mort, ce vague, ces à peu près sublimes qui seront le dernier mot de la science et, partant, de la religion? Je ne tiens pas Renan pour un méchant homme, j'admire seulement d'autant plus où l'entraîne son enthousiasme rationaliste. Une religion toute de négations et de désespoir, imposée par la tyrannie! La science a là un bel avenir.

Et elle n'en saurait avoir d'autre ; nous n'en doutions pas, nous croyants, mais nous savons gré à Renan de le mettre en si belle lumière. Rappelez-vous ses aveux. La science, telle qu'il la conçoit, dont il a l'orgueil et l'enthousiasme, la science rationaliste qui veut se suffire et repousser avec mépris tout complément surnaturel et révélé, n'a pu jusqu'à présent que détruire. Et maintenant, rappelez-vous les promesses. Quand un miracle aura changé sa nature au point de la rendre féconde, alors même Renan la défie par avance d'enfanter autre chose que le vague, l'à peu près, autant vaut dire le néant[2]. Voilà pour l'ordre spéculatif.

1. Ainsi et en vertu de la même raison, « Paris ayant une supériorité d'initiative et représentant un état plus avancé de civilisation, a bien réellement droit de s'imposer et d'entraîner vers le parfait les masses plus lourdes » (p. 343).

2. Encore la même stérilité doctrinale et morale naïvement avouée dans une seule phrase! « Ce qui fait le prosélytisme, ce qui entraîne le monde, ce sont les vérités incomplètes. La vérité complète serait si quintessenciée,

Dans l'ordre pratique, les choses ne sont pas moins claires. Le pouvoir appartiendra aux intellectuels, aux critiques, aux philosophes, aux hommes « élevés, éclairés » et par là même impeccables. Alors, au nom du progrès qui rend tout légitime, promenant partout la lourde épée de la religion scientifique, ils imposeront à la foule des simples les « délices de l'idéal ». Qu'est-ce à dire ? Ils lui feront lire leurs journaux et des abrégés populaires de leurs ouvrages, ils lui ôteront de force les derniers restes de sa foi chrétienne. Jamais ils ne pourront faire davantage ; nous, chrétiens, nous les en défions, le livre de Renan à la main.

Et que parle-t-on d'avenir? N'est-ce pas déjà le présent, l'actuel, qui se pratique sous nos yeux? On ne dit plus : « la science est une religion », parce qu'on n'estime pas avoir besoin d'hypocrisie; mais à part ce détail, ne fait-on pas précisément tout ce que Renan a prédit et souhaité? Je conçois dès lors que *l'Avenir de la science* devienne classique. Il est bon aux jeunes Français de lire, de goûter l'éloge, la philosophie, la prophétie du régime sous lequel ils auront à vivre. La vie leur en sera-t-elle moins « intolérable » et la société moins « impossible »? Dès maintenant il semble bien qu'on puisse en deviner quelque chose; l'avenir dira le reste, le vrai avenir qui est à Dieu.

Assez sur ce livre, et trop peut-être. Encore n'ai-je touché que le fond et n'en ai-je dit que l'essentiel.

V

Quant au ton, au procédé caractéristique et vraiment original, il n'est pas seulement dans « le parti pris continuel d'équivoque », dans « la terminologie à triple face, qui permet de professer et de démentir à la fois tous les systèmes[1] ». Nous n'aurions là qu'un sophiste un peu plus fuyant, insaisissable et malhonnêtement habile. Chez Renan, le trait personnel et, si l'on veut, de génie, c'est l'audace à démarquer

si pondérée qu'elle n'exciterait pas assez les passions et ressemblerait au scepticisme. » (P. 446.) Nous voilà bien avertis. Pour conserver quelque ressort et même quelque certitude, gardons-nous de trop savoir.

1. É. Faguet, *Politiques et moralistes du XIX*e *siècle*, 3e série, p. 343-344.

les mots de la langue chrétienne, pour en habiller, pour en affubler des objets d'ordre naturel et tout profane, des pensées qui sont la négation radicale du dogme chrétien. Selon plusieurs, la nature s'était jouée à unir en lui deux pièces étrangement disparates : un esprit libre penseur et une âme invinciblement ecclésiastique. Moins coutumier des euphémismes d'académie, Louis Veuillot dit quelque part : « Il a le style mauvais prêtre. » Et c'est vrai. *L'Avenir de la science* débute par un mot de Jésus-Christ même : « *Une seule chose est nécessaire.* J'admets dans toute sa portée philosophique ce précepte du Grand Maître de la morale. » Tout le livre est émaillé de textes bibliques traités avec le même respect. Où va-t-il d'ailleurs, sinon à prouver que la chose la plus irréligieuse du monde, la science rationaliste, est une religion, l'unique religion? Et comment se ferme-t-il, par quelle parodie odieuse, sacrilège! Le clerc minoré de Saint-Sulpice évoque en idée les pompes de l'ordination, le chant traditionnel qu'il disait alors avec ses confrères : « Le Seigneur est ma part d'héritage et mon calice. C'est vous, ô Dieu, qui me rendrez mon héritage. Une part m'est échue, belle entre toutes les autres. » Alors même, s'il faut l'en croire, assiégé par le doute, il aurait usé de restriction mentale, entendant, sous ce vocable sacré de Dieu, la vérité quelconque et se vouant à la chercher où qu'elle pût être. Aujourd'hui encore, et grâce à la même équivoque, il ne rétracte pas les paroles liturgiques, il les profère à nouveau. Pourquoi l'accuser d'hypocrisie? N'est-ce pas adorer, que de s'élever au-dessus des prétentions terrestres, de chercher passionnément le vrai, le beau, le parfait, le divin? Au reste, ne professe-t-il pas de tout devoir à l'Église, ne la remercie-t-il pas toujours de l'avoir séparé du profane? Et quant au Dieu de sa jeunesse, au Dieu Trinité, au Verbe fait homme, écoutez, dirons-nous, l'adieu ému qu'il lui adresse ou le congé hautain qu'il lui signifie : « Autrefois tu m'écoutais : j'espérais voir quelque jour ton visage, car je l'entendais répondre à ma voix. Et j'ai vu ton temple s'écrouler pierre à pierre... Est-ce ma faute? est-ce la tienne? Ah! que je frapperais volontiers ma poitrine, si j'espérais entendre cette voix divine qui autrefois me faisait tressaillir! Mais non, il n'y a que l'inflexible nature;

quand je cherche ton œil de père, je ne trouve que l'orbite vide et sans fond de l'infini; quand je cherche ton front céleste, je vais me heurter contre la voûte d'airain qui me renvoie froidement mon amour [1]. Adieu donc, ô Dieu de ma jeunesse? Peut-être seras-tu celui de mon lit de mort. Adieu; quoique tu m'aies trompé, je t'aime encore. » Etrange fin qu'un blasphème suivi d'une protestation d'amour. Et que peut-elle être, cette protestation? Bouffée de dilettantisme sentimental, ou vulgaire habileté de la haine? La réponse est dans la *Vie de Jésus*.

Georges LONGHAYE.

1. Remarquez, au passage, une maladresse. Renan s'oublie dans cette phrase, il ne voit pas que c'est une profession d'athéisme pur.

LA

RAISON ET LES ACTIVITÉS INFÉRIEURES

ESSAI DE PSYCHOLOGIE TEMPÉRÉE

Chacun de nous trouve en soi, pour peu qu'il s'analyse, un être vivant d'une vie raisonnable, animale et végétale. En même temps, nous avons conscience de notre identité : cet être raisonnable, cet animal, ce végétal que nous sommes, fusionnent dans un même *moi*.

Cependant, si le sujet est un, comment peut-on dire les opérations essentiellement diverses? Il faudrait pour cela que les opérations de l'animalité et de la rationalité fussent en nous à l'état pur. Le sont-elles? En d'autres termes, sommes-nous sensibles comme l'animal, être purement sensible, et végétatifs comme la plante; ou bien ne faut-il pas dire que ce qui distingue essentiellement l'homme des êtres inférieurs, c'est-à-dire sa raison, distingue du même coup sa sensibilité et sa végétalité propres de la sensibilité et de la végétalité pures? Est-ce avoir fait une étude complète de l'être humain que d'avoir étudié ses trois activités en trois chapitres, ou bien ne se pourrait-il pas que, l'analyse faite, un des côtés les plus réels du sujet nous eût échappé?

A cette question, la réponse se prévoit. Il paraît vraisemblable que les facultés ne restent point parquées chacune dans son recoin de l'âme, et que le propre de l'homme doit paraître dans toutes ses actions personnelles.

« Homme, je suis un être raisonnable, dit M. Ollé-Laprune, et si je suis vraiment un homme, je retrouve en moi quelque chose d'humain jusque dans les opérations qui me sont communes avec les animaux[1]. »

1. Ollé-Laprune, *la Vitalité chrétienne*. — Il ajoute : « Chrétien, je suis un être plus qu'humain, un être divinisé; et si je suis vraiment chrétien, je retrouve en moi quelque chose de divin jusque dans les opérations qui sont le propre de l'homme. »

Notre point de départ nécessaire, c'est l'unité substantielle du composé humain. Toute philosophie qui la nie ou n'en tient pas compte n'aboutit pas. Voilà pourquoi, si nous jetons un coup d'œil sur les diverses écoles, nous aurons des déceptions.

Car, en premier lieu, laquelle d'entre les modernes suivrions-nous? — La psychologie contemporaine abonde en monographies consciencieuses, et à l'étudier, on apprend. Mais ce qui fait sa faiblesse, c'est l'absence de principes directeurs. Dans ce dédale d'observations minutieuses, on éprouve le malaise de la désorientation[1]. A quoi tendent toutes ces données positives; par quel lien faut-il rattacher ces phénomènes en complète désagrégation, ou rapportés à un *moi* imprécis dont l'unité est une donnée illusoire de la conscience? — En fait de théorie, une qui paraît dominer, c'est le transformisme de l'activité inférieure. Sous quelque forme séduisante qu'on l'expose, elle se ramène à une audacieuse fantaisie.

Et des écoles plus anciennes, laquelle? — Au moins, pas la cartésienne. Elle a séparé trop imprudemment le corps et l'âme. Impossible par cette voie d'arriver à une solution.

Il nous faut remonter à la grande école du moyen âge, qui a magistralement exposé et prouvé la doctrine de l'unité substantielle.

« L'âme raisonnable, dit saint Thomas, donne au corps humain tout ce que l'âme sensible donne aux brutes, et la végétale aux plantes, et quelque chose en plus; et ainsi la même âme est dans l'homme et végétale et sensible et rationnelle. Ce qui atteste encore ce fait, c'est que si l'opération d'une puissance s'étend beaucoup, l'opération de l'autre en est empêchée, et par contre il y a retentissement d'une puissance à l'autre : ce qui n'arriverait point si les diverses puissances n'avaient leur racine dans une même essence de l'âme[2]. »

1. Celui à qui il plairait de l'éprouver en peu de temps et à peu de frais, pourrait consulter l'ouvrage très instructif à ce point de vue, de M. F. Rauch, *De la Méthode dans la psychologie des sentiments*. Alcan, 1899.

2. « Anima rationalis dat corpori humano quidquid dat anima sensibilis brutis, vegetabilis plantis, et ulterius aliquid; et propter hoc ipsa est in

Ainsi, étudier les relations du physique et du moral, ou pour parler plus précisément, de la raison avec les activités inférieures, c'est rechercher dans l'unité du composé humain la compénétration des divers phénomènes. Cette compénétration est très intime ; ce n'est pas seulement un enchevêtrement de lianes dans une forêt vierge; je dirais plutôt que notre vie intellectuelle et la vie inférieure sont comme ces deux sœurs xiphopages, que la nature avait unies par un lien de chair. L'une n'est pas l'autre, elles ont chacune leurs pensées; cependant si, au cours d'une querelle, l'une frappe l'autre, elle reçoit elle-même les coups qu'elle donne. Mais encore cette comparaison est malheureuse: Radica et Doodica sont deux personnes tellement distinctes de fait, qu'un habile chirurgien a défait le nœud qui les unissait. — Mon animalité, ma rationalité, c'est moi-même, et personne, pas même Dieu, de puissance absolue, ne pourrait séparer ce qui est lié dans l'unité de la nature.

Et comme rien n'est actif dans le composé que l'âme, il nous faut écarter dès l'abord toute explication qui attribuerait au corps humain une sorte d'autonomie dans le jeu des activités inférieures. « Nommer le corps humain, dit aussi saint Thomas, c'est encore nommer l'âme[1]. »

Ce premier pas fait, constatons que notre difficulté demeure intacte. Une substance une produirait les mêmes effets que trois substances juxtaposées, et rien de plus, — et s'il y a quelque chose de plus, qu'est-ce que c'est? Ce « retentissement » des puissances est un mot peu clair, et les philosophes ne semblent pas disposés à l'expliquer. Lisez les scolastiques, les spiritualistes, et saint Thomas lui-même : ils semblent préoccupés avant tout de rechercher les opérations propres des facultés à l'état pur, bien plutôt que dans leurs mélanges. Il y a peut-être une raison morale à ceci : on ne fait pas un livre de psychologie, lorsqu'on est bien pen-

homine et vegetabilis, et sensibilis, et rationalis. Hinc etiam attestatur, quod cum operatio unius potentiæ fuerit intensa, impeditur alterius operatio, et e contra fit redundantia ab una potentia in aliam : quod non esset, nisi omnes potentiæ in una essentia animæ radicarentur. » (*De Anima*, art. 11 in corp.)

1. « In eo, cujus anima dicitur actus, etiam anima includitur. » (Iª, q. 76, art. 4, ad 1.) — Nous passons brièvement sur ces grandes doctrines, sans prétendre les prouver ni même les exposer. Mais il fallait les indiquer.

sant, sans l'idée — au moins de derrière la tête — de réagir contre le matérialisme contemporain, ou le monisme ; et les lois d'une prudente apologétique imposent de montrer en l'homme la faculté maîtresse qui le sépare du monde irraisonnable et lui permet d'asservir, par l'usage réglé de son libre arbitre, cet homme animal et charnel qu'il porte au dedans de lui.

La raison principale est d'un autre ordre.

On ne peut étudier sans diviser ; c'est ce que fait la psychologie. Des opérations qui sont mêlées elle abstrait des concepts qui sont distincts, et la matière immédiate, ce sont les opérations en tant qu'elles seraient distinctes comme leurs concepts, et non en ce qu'elles ont de mêlé dans le réel. Et ainsi, la classification est nécessaire. Elle est l'échafaudage patient et embrouillé qui s'élève parallèlement à l'édifice : plus il sert à l'exécution de l'œuvre, plus il la cache ; mais l'architecte avisé se garde de supprimer ses lignes barbares, quand même elles n'ont de soi aucun sens, si ce n'est qu'elles marquent la faiblesse et la lenteur de toute œuvre humaine.

Pourtant, le monument construit par nos devanciers n'est-il pas aujourd'hui assez avancé, assez stable, pour que l'on essaye de supprimer quelques planches de l'échafaudage... ? L'entreprise ne paraît pas trop hardie. Il ne faudrait même pas dire que l'idée en est nouvelle ; en fait d'idées, depuis que l'on pense, il ne peut plus venir que deux choses nouvelles : l'erreur et le système. Mon désir serait d'éviter l'une et l'autre. Toute la nouveauté, si nouveauté il y a, serait d'avoir tenté, avec de très vieilles idées, le contraire d'un système, en cherchant à atteindre dans son unité objective ce que la science psychologique atteint dans sa multiplicité. Aucun élément n'est introduit, seulement nous faisons un tour de côté, et nous regardons notre âme sous un biais qui en change la perspective. — Je sais bien que, malgré tout, fuir le système, c'est le retrouver ; faisons vingt fois le tour du monument, il faudra enfin choisir une perspective qui sera celle du lieu, un éclairage qui sera celui du moment. Et la nature nous paraîtra toujours compliquée, bien qu'elle soit simple et que ce soient nos idées qui sont compliquées. Mais

enfin il faut tendre au plus vrai, et nos regards inquiets persistent à le chercher derrière ce que nos concepts ont d'ingénieux et de commode.

Voilà pourquoi nous allons parler ici d'une *psychologie tempérée* qui considère les activités diverses de l'âme dans leurs points de contact et dans leurs réactions mutuelles, par manière de complément à la psychologie absolue qui divise et classifie. Et si ce n'est pas nourrir une chimère que d'espérer connaître l'être humain tel qu'il est dans son unité concrète, et faire une dissection du sujet sans le tuer, je voudrais que ce rôle fût donné à la psychologie tempérée, et qu'elle prît la place restée vacante entre deux extrêmes : d'un côté la psychologie philosophique, moins vivante que la nature, et de l'autre la psychologie littéraire, plus humaine, du théâtre et du roman, qui vit, mais qui n'est pas scientifique.

La méthode généralement employée dans les traités de psychologie est ascensionnelle, c'est-à-dire qu'elle s'élève, par degrés, des facultés inférieures à la raison qui les couronne. Cette méthode est, pour nous, impraticable : étudier l'activité inférieure d'abord, c'est nécessairement étudier dans l'homme une activité idéale, qui serait celle de la plante et de l'animal.

Nous suivrons donc une marche inverse, en procédant de la façon suivante : étant donnée la rationalité, quelle doit être l'activité inférieure ? à quelle profondeur les sensations, les sentiments, les opérations végétatives sont-ils atteints et modifiés ? Le problème ainsi posé, nous tâcherons de le résoudre par le double concours de la déduction rationnelle et du témoignage de la conscience.

Le but de cette étude est pratique. Si nous arrivons à démêler un peu plus clairement les lois particulières de notre sensibilité, nous ne serons pas loin de la vraie méthode par laquelle on peut coopérer activement à l'exercice régulier de ces lois, par l'éducation personnelle et volontaire. — S'il se trouve que l'activité supérieure atteint d'une manière quelconque l'organisme dans son fonctionnement, il nous sera dès lors facile de déterminer quelle manière d'agir assure le mieux le bon ordre des activités physiologiques.

I. — LA SENSIBILITÉ

§ 1. *Spécification de la sensibilité humaine.*

Qu'est-ce que notre sensibilité possède en propre ? En quoi se distingue-t-elle de celle des animaux ? — Commençons par le champ d'expérience le plus commode ; c'est en premier lieu ce qu'il y a, dans notre sensibilité, de plus subjectif : le plaisir et la douleur.

Ce que souffre l'animal, il est difficile de le savoir ; mais peut-être, si par impossible nous pouvions dégager nos observations de tout anthropomorphisme, serions-nous surpris de voir à quoi se réduit la douleur sensible resserrée dans les limites infranchissables de la brutalité. Elle est pourtant quelque chose ; le nier serait un paradoxe ; elle se manifeste par des signes non équivoques. Un chien se démène quand on le fouaille ; mais ses cris, qui nous instruisent parfaitement sur l'instinct de conservation de l'animal, ne tromperaient-ils pas, par hasard, notre interprétation humaine, dès que nous les considérons comme indices révélateurs de la souffrance? Tant que la cravache est suspendue sur son échine, le chien pousse, comme un enfant, des hurlements pitoyables : il se mêle à ces cris une certaine habileté de nature, et comme l'équivalent de procédés oratoires. Après le fouet, l'enfant persiste à crier parce que la cuisson se prolonge, et surtout parce que ses intentions portent plus loin : il devine qu'en exagérant sa douleur, il va bourreler de remords le cœur de son papa. Sa psychologie est déjà compliquée. L'animal, lui, une fois les coups reçus, se tait. Son fatalisme est absolu, parce qu'il ne compare avec rien la réalité présente. Nous sommes frappés de l'impassibilité du musulman : mais chez lui elle n'est que relative et factice ; elle résulte de l'idée que son état est nécessaire ; et en dépit de sa croyance, ce musulman reste homme, et peut douter. L'animal ne le peut pas. Dans une de ces rues d'Orient où les animaux errants pullulent, je me rappelle avoir vu un chien qu'un coup de hache avait presque séparé en deux tronçons ; il vivait encore et vaquait, comme il pouvait, à ses occupations familières, plus digne encore, plus dédaigneux de la douleur que les fumeurs de narguilé assis au seuil de

leurs portes. Une autre fois, c'est un cheval dont une jambe a été brisée par le coup de pied d'un confrère. Ce pauvre animal reste tout un jour d'hiver immobile sous la pluie. Les muscles se sont contractés au-dessus de la fracture, et la jambe raccourcie se balance sous le poitrail comme une trompe d'éléphant. Souffre-t-il beaucoup ?... Il n'en manifeste rien. En tout cas, il ignore l'étendue de son malheur ; il ne regrette pas sa vie perdue. Quand on s'approche pour le caresser, il fait le beau ; il garde cet air bon enfant qu'il a toujours eu et, en gourmand qu'il est, il vous flaire aux poches. La journée se passa sans que ce beau stoïcisme se démentît. Le soir, l'équarrisseur vint et l'acheva d'un coup de maillet. Ce qui mit fin aux souffrances des spectateurs compatissants.

Quand on y songe, la souffrance physique est bien peu ; mais pour nous elle n'est jamais seule. Ce qui en fait l'intensité, c'est l'émotion morale inséparable. A quoi se réduirait une visite au dentiste, si l'on pouvait en retrancher les réflexions qui précèdent, le désagrément de s'asseoir sur ce fauteuil ingénieux, pourtant si confortable, mais où l'on se sent à la merci d'un homme puissant, les appréhensions enfin et les regrets ! Celui qui en cette occurrence ne souffrirait rien de plus qu'un animal, nous ne le plaindrions peut-être guère si nous pouvions imaginer le sens exact de cette proposition : souffrir comme un animal. Mais cela est plus difficile qu'on ne pense. Peut-être y réussirait-on presque en se rappelant les douleurs ressenties pendant le sommeil, alors que certaines activités sensibles veillent isolées. Quelquefois, pendant une opération chirurgicale, le sujet endormi donne, comme un animal à l'état de veille, des signes extérieurs de souffrance. Mais cette souffrance n'est pas dans le sujet tout entier considéré comme personne ; c'est comme si elle restait en partie hors de lui. Au réveil, le malade, rendu au jeu de ses facultés, n'en trouve plus qu'un lointain retentissement. En un mot, nous pourrions appeler sensation à l'état pur les témoignages de la conscience élémentaire, lorsque la douleur, dissociée dans l'organisme, n'est pas rapportée au *moi*, c'est-à-dire à une personne très chère.

Quant à la douleur subie en pleine conscience de soi, elle n'est plus simplement brutale, elle est humaine. Nous n'y retrouvons plus l'animalité qu'en nous aidant d'une précision de l'esprit.

De plus, n'est-il pas vrai que la naturelle prise de possession de la douleur par la conscience peut se compléter encore par notre propre ingéniosité? Certains savent user de ce privilège et s'emparent de la douleur pour la surmonter, grâce à une vaillante tenue morale; ou pour la dissiper par d'habiles réflexions. Sans recourir aux fakirs et à leurs supplices volontaires, voyez que de tortures sont infligées à un élégant par l'esclavage des modes, quelles austérités à un sportif pendant l'entraînement. Bien des ascètes n'ont pas poussé plus loin l'héroïsme. Mais peut-on dire qu'une peine mérite ce nom, quand on l'accepte pour le plaisir !

Malheureusement, nous mettons le plus souvent nos souffrances en exploitation. Nous savons l'art d'en retirer tout le suc qu'elles contiennent. Nous souffrons à la fois la souffrance du passé et celle de l'avenir ; la réelle et la possible ; et l'avantage que nous avons de penser nous fait étendre et gonfler pour ainsi dire cet imperceptible présent, qui, si nous le prenions comme tel, serait bien plus supportable.

Et c'est ainsi que l'on voit des gens souffrir beaucoup de peu de chose ; comme cet enfant qui, étant tombé sur des tomates mûres et prenant leur jus rouge pour du sang, pleurait à fendre les rochers.

Mais nous ne souffrons pas que de nos modifications organiques : le désordre des images, la déchirure soudaine de représentations associées par une longue habitude, sont pour l'homme et pour l'animal une douleur semblable dans son origine, mais combien différente dans la conscience du sujet ! L'animal dérangé dans son train de vie, en souffre ; il connaît l'amertume du veuvage, et la rupture d'une amitié peut le briser jusqu'à la mort. Cela montre l'influence de l'imagination sur tous les êtres sensibles. Mais après tout, il y a toujours chez l'animal une proportion apparente entre la douleur sentie et son objet. Les troubles qui suivent le malheur le mesurent.

Il n'appartient qu'à l'homme de créer de toutes pièces une

souffrance subjective ; lui seul sait étayer, sur le plus instable des fondements, de subtiles tristesses. Ne nous arrive-t-il jamais de surprendre en nous de la mauvaise humeur pour des choses insignifiantes ? — La vue d'un arbre coupé au jardin nous attriste comme si un vide réel s'était fait en nous. Et ces vieux garçons qui font des scènes à leur cuisinière pour une porte laissée ouverte ou une salière qui trouble la symétrie ! — Bien plus, la brisure intérieure fût-elle une délivrance, nous savons en souffrir quand même parce qu'elle nous change et nous rappelle ainsi, tout bas, l'instabilité de notre être ; il arrive que l'on ne quitte pas sans peine des lieux où l'on n'a jamais été avec plaisir ; que l'on se sent inquiet et attristé le jour où l'on cesse de prendre, comme de coutume, une potion détestable. Et l'on connaît le mot de cette femme qui, ayant perdu son mari, répétait au milieu de ses sanglots : « Le pauvre cher homme, il ne me battra plus ! »

Voilà, ce me semble, une façon de souffrir que nous pouvons revendiquer en propre et que l'animal ne soupçonnera jamais.

L'homme a aussi sa façon de jouir, qui est celle d'un être à la fois sensible et raisonnable. Encore qu'il sache très bien que le plaisir n'est pas le bonheur, et qu'il distingue en gros la satisfaction particulière de ses sens de ce bien universel que perçoit sa raison et où tend toute sa nature ; cependant, en pratique, cette distinction n'est plus si claire que dans les livres. En fait, ses plaisirs sensibles sont élevés à un certain degré d'intellectualité ; et la raison en est que le sens ne perçoit pas son objet propre sans que l'intellect le revête aussitôt d'universel et d'absolu. Je m'étendrai plus tard sur ce point. Mais constatons pour le moment qu'un plaisir intense absorbe l'homme entier. Et alors celui qui jouit peut se méprendre étrangement sur la chose dont il jouit ; tant que son esprit s'y concentre, il en jouit vraiment comme du seul objet capable de contenter sa nature ; ce qui brille à ses yeux peut ne pas être de l'or ; pour lui, peu importe : s'il le croit, le plaisir est le même. Il faudra qu'une secousse brusque fasse cesser le charme, sépare la sensation particulière de son idée universelle, et ramène le réel dans cette

âme qui est toute à son idéal. Alors seulement, ayant repris la connaissance de plusieurs choses, elle pourra comparer et par suite juger équitablement.

Nous avons ce phénomène à l'état inchoatif chez l'animal pour qui le plaisir peut s'accroître non par intellectualité, mais par entraînement, jusqu'à la fureur. On voit les jeunes chiens se mordiller par jeu ; au bout d'un moment de cet exercice ils finissent par croire, comme on dit, que c'est arrivé, et ils se mordent pour de bon. La concentration des activités sensibles est cause qu'ils en sont venus à subir ce plaisir de mordre comme le besoin le plus impérieux de tout leur être. — Combien davantage se transforme le plaisir pour peu qu'un grain d'absolu s'y mêle ! Si nous passons de l'animal à l'enfant, pour étroit que semble le passage, le fossé n'en est pas moins profond ! Qu'est-ce en effet chez l'enfant que ce sérieux qu'il apporte à ses premiers jeux, sinon la perception de l'absolu transportée dans l'ordre du badinage ? L'enfant ne sait pas encore distinguer entre les importances : tout ce qu'il fait est, à son moment, la chose la plus grave du monde ; et il ne met pas moins de sincérité imperturbable et, qu'on me passe le mot, de piété, à se barbouiller avec une cuillerée de confiture jusqu'aux oreilles, qu'à remercier Dieu ensuite de lui avoir donné de si bonnes choses et de si bons parents. Le premier objet venu lui devient précieux par convention plus que tout le reste (et il n'en va guère autrement des hommes) : un tas de sable est, s'il le veut, un palais ; un paquet de feuilles, une richesse. Andersen décrit, dans un de ses plus jolis contes, le crève-cœur d'une enfant condamnée à rester à la porte de la ferme pendant qu'on enterrait un chien dans la cour. Pour voir de plus près, il fallait payer un bouton de culotte, et les misérables n'avaient pas voulu lui faire crédit ! — Ce qui fascine le plus l'enfant, c'est l'irréel : vous vous rappelez peut-être la plus grande joie de Pierre Nozière : sa mère s'arrête de broder et touche du bout de son aiguille une fleur de la tapisserie : « Je te donne cette rose », dit-elle.

Avez-vous jamais pris plaisir à observer une petite fille emmaillotant sa poupée ? — Au geste pensif et attendri qui ramène une à une les étoffes sur ce ridicule petit sac de son

décoré d'un nom chrétien, il est difficile de ne pas être frappé de la disproportion entre le plaisir et sa cause. Cette poupée, aussi disloquée et informe qu'elle puisse être, a pourtant absorbé en cet instant toutes les pensées, toutes les joies, toutes les tendresses de l'enfant; elle les a transformées. Cette occupation n'est plus un jeu, elle a pris la forme impérieuse d'un devoir : si la poupée restait découverte et au courant d'air, ne pourrait-elle pas s'enrhumer?... Et voilà que se sont éveillés au fond de ce petit être, avec une intensité étrange, des instincts mystérieux qui, en dehors de son jeu, resteront assoupis, et qu'elle ne retrouvera dans la plénitude de leur jouissance que plus tard, bien plus tard, si quelque jour Dieu lui accorde d'être mère.

On dira que les plaisirs du jeu, surtout du jeu à la poupée, sont élevés; il en est de moins nobles. Il y a ces joies douteuses du monde sérieux et blasé ; et ne peut-on pas descendre par degrés jusqu'au plaisir qui tient purement du sens, et qui non seulement n'implique pas la raison, mais encore l'exclut? Assurément, cela est logique ; mais, en fait, je voudrais bien savoir quel état pourrait persister, dans une nature humaine, qui ne fût pas en même temps et le plaisir, et la secousse inséparable des facultés avoisinantes. Et quand le plaisir serait incompatible avec une partie de la raison, il ne le serait pas avec l'intelligence entière. En effet, le plaisir dégradant exclut une partie de la raison, puisqu'il s'oppose contradictoirement à l'idée de devoir ; cela n'empêche point qu'il soit fortifié par l'idée intellectuelle. A supposer qu'au premier instant la sensation ne soit que sensation, elle provoquera au second instant un nuage impalpable d'idées autour d'elle, qui en feront une sensation humaine. Pratiquement, ces deux instants ne sont pas aisés à distinguer.

Ne parlons pas des sens de la vue et de l'ouïe : ces sens sont dits esthétiques, bien qu'il n'y ait pas de sens esthétique de soi ; et si on les considère dans leur activité mêlée de raison, tous peuvent l'être. L'odorat, le toucher, le goût même, dans les plus matérielles de leurs opérations, sont-ils des sens purement animaux ou le sentiment humain ne pénètre-t-il pas leurs jouissances? Lorsque, au soir d'un chaude journée d'été, vous sentez se lever tout à coup un souffle

d'air plus frais, qu'y a-t-il là qui vous affecte, si ce n'est une impression tactile sur votre visage ? Et pourtant cette impression ne vient pas seule ; elle apporte avec elle et en même temps l'idée, plus ou moins claire, du rafraîchissement qui est senti ; avec la fraîcheur se pose sur votre front la paix, et le plaisir que l'on a de *prendre le frais* est tout aussi bien le calme sentiment du repos arrivé à son heure après une rude journée, que le plaisir d'une modification de température favorable à l'épiderme.

Et de même des plaisirs de l'odorat. Qui respirerait avec volupté ce délicieux arome de la brise de mer, s'il sortait d'un alambic ? C'est donc que l'idée en fait le plus grand charme. La mode de se parfumer au foin coupé, quelle pouvait en être la raison, si ce n'est ce goût champêtre qui repose au fond de l'âme des citadins ? Et le parfum des pins ne pénètre-t-il pas de plaisir ceux qui ont écouté en Provence les cigales ensoleillées, tandis que la même odeur de résine laisse indifférent celui qui ne l'a respirée que chez les pharmaciens ? L'odeur même du fumier, répugnante aux narines de l'homme civilisé, est précieuse à celles du campagnard, qui sait y flairer avec orgueil la richesse de la terre. Ainsi en est-il du goût : l'exilé trouve au pain du pays une saveur indéfinissable, dont il est seul à jouir. Les préférences des gourmets sont-elles souvent autre chose qu'une forme de vanité très subtile ? Enfin, que dirons-nous du charme de la cigarette ? Il est tout de fumée et de rêve et c'est pour cela qu'il est si puissant. Tous le savent, et plus encore ceux qui ont enregistré, parmi leurs péchés de jeunesse, la troublante volupté de la cigarette défendue !

On peut multiplier les exemples : dans les plaisirs qui adhèrent le plus à l'homme, il sera parfois difficile de déterminer la part précise de l'idée ; il sera plus difficile encore de la nier.

Et voilà pourquoi, soit dit en passant, nous restons si fort attachés aux biens sensibles ; et, en dépit des apparences, quoi que nous fassions, quelque vertueux que nous nous pensions, nous n'en sortirons jamais pleinement. Là où se rencontrent l'esprit et les sens, il est impossible que le cœur ne s'y trouve pas aussi, parce que là est l'homme presque tout

entier. C'est ce qui fait la force redoutable des passions et le pathétique de la lutte humaine. Le glaive donc qui doit délivrer ne tranchera pas dans le mort, comme si l'entaille suivait une ligne de démarcation tracée d'avance, par où la bestialité se séparerait de l'homme raisonnable et réglé; il s'enfoncera dans le vif, et où qu'il frappe, il fera deux parts auxquelles resteront attachés des lambeaux du meilleur de nous-mêmes, je veux dire de notre esprit. — Nous sommes heureux, nous qui savons que ces blessures incessantes et douloureuses ne sont pas mortelles, et que l'homme reste, après le sacrifice, plus grand et plus fort, quoique mutilé. — Mais la masse de ceux qui jouissent, comment les arrêterons-nous en leur reprochant de vivre à la manière des bêtes, alors qu'ils savent très bien, eux, qu'ils ne vivent pas ainsi? Leur dirons-nous que ce qu'ils ont trouvé n'est pas le bonheur, et tout leur être crie que c'est le bonheur; et là où nous voyons leur honte, ils voient leur fierté, tant les pires bassesses peuvent s'anoblir pour des yeux pleins d'idéal, par cet honneur qui est la beauté. Et quelle éloquence écouteront-ils, quand ils entendent en eux-mêmes, qui les stimule à jouir, la voix sincère de la poésie!

Il faut donc non seulement presser leur volonté, mais plutôt armer leur propre intelligence contre elle-même pour cette lutte où il y a tant de vaincus et dont personne ne sort vainqueur tout entier. Lorsque nous aurons montré le devoir, ne pensons pas avoir tout fait: le plus gros de l'illusion reste à dissiper; ils tomberont encore, les faibles, sans que la volonté ait porté le coup toute seule, parce qu'ils sont pris dans le réseau difficilement évitable de leurs propres pensées. Ce qu'il faut leur montrer, c'est que leur intelligence, encore qu'ils ne l'aient pas tout à fait abdiquée, ne se meut point à son aise, enfermée dans un égoïste plaisir; qu'un idéal particulier montre moins la vérité des choses que les principes premiers de la morale, plus larges et plus humains. Et quand, la pleine lumière ayant dissipé les faux jours trompeurs, les intelligences accroupies se seront redressées assez haut pour discerner le mélange des réalités et des apparences, c'est alors que nous aurons fait le plus difficile et le meilleur de notre tâche pour la délivrance des volontés.

Nos douleurs et nos jouissances ont donc leur caractère qui les sépare nettement des douleurs et des jouissances analogues éprouvées par l'animal. Mais craignons de verser, dès les premiers pas, dans le système. Que nos plaisirs et nos douleurs soient quelque chose d'humain et non d'animal, cela se conçoit aisément : le plaisir et la douleur ne sont, en effet, autre chose que les phénomènes sensibles manifestés selon leur rapport de convenance ou de disconvenance avec le sujet. Si un terme du rapport est changé spécifiquement, le rapport le sera aussi. Or, ce terme n'est pas seulement le sujet en tant qu'être sentant, mais aussi forcément en tant que personne.

Mais l'activité sensible s'étend au delà du subjectif. Un grand nombre de ses phénomènes impliquent la connaissance du monde extérieur. La question se pose donc de savoir quelle est, dans nos relations sensibles avec le dehors, la part de la rationalité.

Il semble d'abord que très souvent elle soit nulle. Que d'objets frappent nos sens, sans que la moindre idée s'y mêle ! Que d'actes nous posons auxquels la raison reste étrangère ! On sait comment Xavier de Maistre interprète spirituellement cette division des activités entre l'*âme* et l'*autre*.

La même observation est faite par M. Fonsegrive dans sa *Psychologie*. Il en apporte comme exemple le fait du monsieur qui va dans la rue en lisant son journal. Tandis que l'âme raisonnable s'établit dans la région, plus ou moins intellectuelle, des faits divers et de la politique, la bête va de son côté et dirige la promenade. M. Fonsegrive en conclut la division des deux psychologies : la psychologie effective, commune à l'homme et à l'animal ; la psychologie des facultés supérieures, propre à l'homme.

Nous ne pouvons récuser les exemples, ni ceux de M. Fonsegrive, ni ceux de Xavier de Maistre. Le tout est d'en saisir la véritable portée.

Les actes sensibles qu'on nous objecte peuvent se ramener à deux groupes : les perceptions et les mouvements.

Ces derniers ne sont pas bien ici à leur place. Sans doute, l'activité routinière envahit les vies les mieux remplies, et la part des actes délibérés, si l'on y regarde de près, est légère.

Cependant l'automatisme et le psittacisme eux-mêmes ne sont pas sans un brin d'attention. Tout en lisant son journal, ce monsieur doit surveiller sa marche, sans quoi gare aux automobiles ! L'attention diminue, il est vrai, en proportion inverse de l'habitude ; le pianiste n'a quasi plus à contrôler le mécanisme des doigts. Mais alors, l'action suppose une impulsion première, une éducation où l'on retrouve la griffe de la rationalité, empreinte sur tous les actes qui viennent de nous.

Restent les perceptions. Évidemment, il en est, à l'état inchoatif, de purement sensibles ; mais, ou l'âme raisonnable s'en emparera par l'attention, ou elles resteront en dehors de la personne, incomplètes et impuissantes. Chez l'animal, l'activité sensible pure est ordonnée de façon à se suffire à elle-même ; chez l'homme, elle ne peut soutenir aucun groupement réglé de phénomènes. De sorte que, si M. Fonsegrive entendait signaler seulement certains états passagers, analogues aux états essentiels de l'animal, rien ne serait plus juste. Il se trompe, s'il pense en déduire les lois de la sensibilité humaine.

Nous avons le droit de laisser ici de côté la végétation parasite des épiphénomènes et des sensations avortées, que nous ne revendiquons pas pleinement comme nôtres, pour nous borner aux seuls phénomènes intéressants, ceux qu'une certaine dose d'attention établit en plein champ de conscience. Ceux-là, l'intellectualité les pénètre.

Ce n'est pas que l'attention soit de sa nature un acte intellectuel, mais elle appelle l'intellectualité. Car, d'une part, l'intellect n'agit pas seul, il lui faut une matière ; de l'autre, la perception sensible qui est pour l'animal le terme dernier de la connaissance, n'a plus en l'homme de raison d'être à l'état pur : elle tend à l'idée comme à une perfection nécessaire.

Essayez de considérer un arbre ou un homme sans vous le représenter en même temps comme quelque chose, au moins comme être !

Cette union de l'image et de l'idée ne se fait point par contact ; il y a bien plus d'unité dans la manifestation de la conscience. Les philosophes expliquent, par d'ingénieux systèmes, la formation de l'idée distincte de celle de l'image.

A leur point de vue, ils ont raison. Mais la conscience ne nous dit rien de tout cela. Et comment nous en parlerait-elle sans ébranler par leur fond toutes nos certitudes? En effet, il faut que l'objet, en tant qu'il est objet du sens et objet de l'intellect, soit perçu comme un; sans quoi, quel jugement aurions-nous le droit de porter sur la réalité de nos concepts? Mais quelle serait donc l'identité de l'objet en tant que matériel et en tant qu'essence, dans l'hypothèse que l'acte par lequel nous l'atteignons serait double? Serait-ce l'unité même du sujet? Mais alors je perçois comme objectif et distinct de moi mon être propre, et ma connaissance n'est qu'une illusion. Serait-ce une unité objective déduite de celle du sujet? Mais cette illation est dure à entendre; je n'ai conscience d'aucune déduction dans mes perceptions immédiates, et, de plus, quelle en serait la légitimité?

L'unité objective, directement perçue, exige un acte de connaissance unique. C'est pour une raison semblable que l'on admet pour les perceptions sensibles mêmes un sens commun qui ne soit ni la vue ni l'ouïe, ni aucun des autres, mais dont l'acte unique est présent à la conscience, lorsque nous attribuons à un même objet, par exemple, sa couleur et son parfum. De même, il me semble nécessaire d'admettre la pénétration de l'image et du concept dans un seul acte, quelle que soit d'ailleurs la distinction des facultés dont ils émanent, et j'adopterais volontiers le mot d'*imbibition psychologique*, dont on s'est servi pour la désigner. Cette pénétration est telle que les modernes philosophes, ceux qui ne se réclament que de l'expérience, se refusent à voir dans l'idée autre chose qu'une image. Nous savons où, dans cette conclusion, est le sophisme. Mais nous concéderons sagement l'immanence des opérations rationnelles et sensibles, non seulement dans leurs facultés propres, mais dans une même activité du sujet conscient.

Aussi bien, j'ai peut-être tort de vouloir m'expliquer par trop de raisons. Je retiens le fait. Il suffit pour caractériser ce que nous pourrions appeler la *spécification de la sensibilité* humaine.

Victor POUCEL.

(*A suivre.*)

LE QUIÉTISME

LETTRES INÉDITES DU FRÈRE DE BOSSUET

(Septième article et fin [1].)

A mesure que le procès se déroulait à Rome, Antoine prenait une part plus vive aux débats. Son ardeur pour le succès de la cause de son frère fait de lui un témoin attentif, quelque peu passionné, mais d'autant plus intéressant à consulter que l'évêque de Meaux, débordé par la besogne, se sert de lui pour transmettre à son neveu ce qu'il n'a point le loisir d'écrire lui-même. Par là, ses lettres offrent un supplément d'information non méprisable. Celle du 18 octobre nous montre Bossuet occupé de sa réponse au dernier ouvrage de Fénelon [2] et soigneux de signaler à son représentant à Rome les *errata* à corriger dans ce livre, enfin prêt à expédier.

XXXIX

Paris, Samedi 18 octobre (98) [3].

Il me fachoit fort de faire partir le courier sans aucune lettre ni Instruction de M. de M. apres l'auoir gardé si long tems mais M. de M. qui auoit a tenir son sinode (,) a receuoir mad. roialle de Lorraine, etc. ma fait ecrire par M. Chasot et par M. le dieu et tant pressé de le faire partir quand le liure seroit prest, qu'il est enfin monté à cheual ce matin à six heures auec 100 liures, et d'un autre coté [[je reçois une lettre d'hier de M. de M. par la poste, par laquelle il me mande qu'il m'enuoirra demain des lettres *pour le Pape*, *le cardinal* Spada et (*vous*)]], a tout hazard pouuant arriuer que le courier s'arrestera en chemain j'addresse celle ci a M. <paget> rouillé [4] a qui j'ecris

1. Cf. *Études*, 5 novembre, 5 décembre 1901; 20 juillet, 5 et 20 septembre, et 5 octobre 1902.
2. Ce sont les *Remarques sur la Réponse* de Fénelon sur la *Relation*, dont il a été question plus haut. (Cf. *Études*, 5 octobre 1902, p. 68, note 3.)
3. Le millésime a été ajouté de la main de dom Coniac.
4. Nous avons déjà rencontré le nom de Rouillé, de Lyon, parent des Bossuet peut-être, et en tout cas leur intermédiaire à Lyon. Cf. la lettre

a lion et le prie de s'en faire informer et au pis aller de vous enuoier la presente par le premier courier.

M. de M. me mande de uous auertir qu'en marge des deux pages (113 et 114)[1] qu'il ne cotte pas mais que uous trouuerés en lisant et qui font le meme feuillet Il j a (cop. (*sic*) p. 180)[2] en citant la derniere reponse de M. de C. et que cette reponse n'a que 170 pages[3], il dit que cela sera aisé à corriger à la main, mais il ne marque pas la datte qu'il faudra mettre au lieu de 180, ce n'est pas un grand mal, a cela prez je crois qu'on sera parfaitement content du reste, a l'égard des *lettres*[4] qu'on promet uous sauré bien les faire esperer et dire qu'elles ont été retardées par megarde [.] est il vrai que les examinateurs aient été partagés jusqu'à la fin et que ceux qui sont pour M. de Cambrai aient été de meme auis iusqu'a ce iour.

A Monsieur
Monsieur l'abbé
Bossuet au palais
massimi à Rome

Cette lettre n'eût-elle que le mérite de nous fournir la date exacte du départ des *Remarques sur la Réponse à la Relation*, il y aurait lieu de la relever. On possédait cette date par conjecture, puisque, le jour même (18 octobre), Bossuet écrivait à son neveu : « Le courrier que nous dépêchons exprès pour porter ma réponse à celle de M. de Cambrai sur la *Relation*, doit être parti de ce matin[5]. »

d'Antoine, du 2 juillet 1696, qui parle aussi des Rouillé de Paris, maîtres des requêtes. (*Études*, 5 décembre 1901, p. 604 et 605.) Le mot Rouillé est sur l'autographe en surcharge, au-dessus du mot *Paget*, nom d'un autre correspondant sans doute, écrit d'abord, puis supprimé.

1. Les deux pages indiquées sont écrites en marge dans un renvoi marqué au texte par une croix.

2. Ne faudrait-il pas lire *rep.* (réponse), sinon *cap.*, chapitre ? Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une rectification dans la référence, « la date », comme parle Antoine, c'est-à-dire l'indication de la page exacte, qu'un lapsus a fait indiquer à un chiffre supérieur à celui des pages du livre allégué. La faute existe en effet (art. 7, n° 39), à la page 114 de l'édition princeps. (Bibl. nat. D, 19061.) Au reste, les éditeurs modernes n'ont point laissé subsister cette erreur. L'édition Lebel (t. XXX, p. 80) corrige : Rep. ch. III, p. 80.

3. Je n'ai pu rencontrer l'édition princeps du livre de Fénelon. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale (D, 19074) est une seconde édition, de Bruxelles, revue et corrigée. Elle a 192 pages, et le passage visé par Bossuet s'y trouve à la page 89.

4. Le chiffre, lu par dom Coniac, est ici un P majuscule. Il figure dans le tableau édité par Lachat, t. XXX.

5. Lachat, t. XXX, p. 47. — La lettre de Bossuet contenait un mémoire latin adressé à son neveu, retardé lui aussi par le « passage de Mme la duchesse de Lorraine ». Ce mémoire est dans l'édition Lachat, p. 49-51.

Nous avons désormais une certitude, et surtout par les lettres qui vont suivre le récit des lenteurs survenues à cette expédition. La fin de la lettre d'Antoine marque aussi les préoccupations des adversaires de Fénelon au sujet du partage des examinateurs. C'était, en effet, le grand motif de confiance de l'abbé de Chanterac. Puisque les juges accrédités se répartissaient ainsi, l'hérésie n'était donc pas si formelle, ou, du moins, si facile à préciser. Là, par suite, devait être la crainte de la partie adverse, et ce qui l'eût atténuée eût été de constater que cet accord était le fait de quelque brigue par laquelle on eût gagné à la cause suspecte des partisans autrefois d'un autre sentiment.

Aucune préoccupation dogmatique ne se rencontre dans la lettre écrite par Antoine deux jours après cet avis de l'envoi du dernier livre. Elle est toute aux questions d'intérêt, et relative uniquement aux difficultés suscitées au courrier extraordinaire, qui a bien la mine d'avoir exploité ceux qui l'envoyaient. Aussi, en tête, une main, où je crois bien reconnaître celle de Phelipeaux, a tracé en grosses lettres : *Rien à prendre*. Pour la *Relation sur le Quiétisme*, en effet, si les lettres d'Antoine et de son fils lui ont été communiquées, comme il est assez probable, la lettre du 20 octobre ne présentait qu'un mince intérêt. Il n'en va pas de même si l'on tient à juger des efforts et des dépenses que coûtèrent à Bossuet et aux siens le procès engagé contre Fénelon en cour de Rome.

XL

Paris, 20 oct. 98 lundi soir.

J'en auois agi assés honnestement auec le Sr maurisseran[1] pour en vser bien auec nous.

Cependant il nous fait un tres vilain tour, Il ne tint qu'à lui de partir vendredi apres diné, on lui remit deux pacquets [:] vn pesant 40 liures pour son postillon et l'autre de dix liures pour lui. Il promit de partir le lendemain de tres grand matin et de faire bonne diligence en sorte qu'il seroit à Rome en sept ou huit jours, je ne fus pas peu surpris hier dimanche quand son frere m'apporta une lettre de lui dattée du meme jour de son [depart] de paris samedi, de font[aineble]au a neuf heures du soir ou il dit qu'il n'a pû aller plus loin accause des difficultés que

1. Ce nom est celui du courrier.

les maitres de poste lui ont faites de lui fournir des cheuaux pour porter auec le postillon ce furieux paquet qui nest de 40 liuvres [,] qu'il auoit fait un alte (halte) à font [aineble] au qu'il ne laisseroit pas de continuer le lendemain mais que ce ne pouuoit etre qu'en prenant un troisieme cheual pour le pacquet ce qui augmenteroit les frais de sa course considérablement, sur quoi il me prioit de donner ordre qu'on lui fit raison à lion ou il attendroit, j'ai prit de son frère son addresse a lion Et le Sr anisson s'est chargé d'écrire a son correspondant d'accomoder tout auec cet homme de maniere qu'en dechargeant le pacquet ou autrement il l'obligea[t] de passer outre mais compté que c'est un misérable capable par mesquinerie de s'en être allé samedi à font[aineble] au par le coche et qui aura augmenté sa charge de bien d'autres paquets que les notres, Je connus son allure en ce qu'apres auoir pris pressamment (*sic*) du Sr Soüin 50. Louis d'or pour partir [1] il dit a La Planche qu'il ne partiroit pas qu'on ne lui donna iusqu'a 2000 ; il mit de l'eau dans son vin [.] Il me vint prier de faire augmenter Je lui fis encore donner dix louis [;] Il parut content et vous voyez le nouueau tour qu'il nous fait, Il me tarde bien que vous ayiez ses paquets Il auoit deja mit onze iours a venir au lieu de sept qu'il vous auoit promit Il me fit dire l'histoire qu'on l'auoit arresté à turin, a lion, qu'il auoit pris un chaize qui s'etoit rompue et qu'il auoit fallu paier et d'autres sornettes.

J'aj euuoié a M. de M. la lettre que vous auiés fait mettre dans le paquet de M. le Nonce il l'aura reçue ce soir, il poura demain vous écrire de fontainebleau.

Monsieur l'abbé
Bossuet au palais Massimi
a Rome.

Phelipeaux, si c'est bien lui qui nota d'un dédaigneux *rien à prendre* cette lettre du 20 octobre, a perdu cependant une occasion de nous montrer par là quelles difficultés rencontraient le prompt envoi des divers écrits par lesquels Bossuet entendait répondre à chacune des réponses de sa partie. En ce qui regarde l'expédition à Rome des *Remarques sur la Réponse*, la lettre ainsi délibérément écartée n'était donc pas à dédaigner [2].

1. Sur Souin, l'homme d'affaires de Bossuet, cf. *Revue Bossuet*, 25 octobre 1900, p. 218 *sqq.* et *Études*, 5 décembre 1901, p. 615, note 2.

2. L'ordre des dates invite à en placer ici une de Bossuet lui-même, écrite à Pirot, le 25 octobre, de Fontainebleau. Les éditeurs de Versailles l'avaient donnée (t. XLI, p. 549) à peu près exactement. Lachat (t. XXX, p. 58) la donne d'après eux. Il eût pu la vérifier à Meaux sur l'autographe. Elle est relative à l'affaire des signatures obtenues en Sorbonne contre le livre des *Maximes* et qu'on eût pu tourner en sujet de mécontentement de Rome

La lettre du courrier suivant, en date du 27 octobre, a davantage attiré l'attention de l'annotateur et non sans raison. Il y a mis entre crochets, sans doute pour les extraire ou les publier, les passages où la marche du procès est signalée.

XLI

P[aris] 27 oct. 98

[[j'ai reçu votre lettre du 7, le succez des remarques passe s'il se peut celui de la relation. Je crois que *le nonce* et *le roi* feront bien Je me reiouis de v[ot]re bonne santé et de celle du pape Et ie me remets pour tout le surplus a ce que vous manderont de la cour M. de M. et M. Ch[asot], tout le monde dit que M. de M. est un grand personnage et fait un beau rolle [:] c'est a uous a couronner l'œuure]] dieu le ueiulle et que uous uous mettiés par une sage conduitte en Etat d'en tirer auantage, M. de M. sera uendredi a meaux et dez le lundi suiuant ils se rendrà a font[aineble]au jusqu'au 13 du prochain que le roi reuient à Versailles.

M. guerin me mande qu'il n'est mort personne a Sauigni [1].

On uous mandera de lion des nouuelles de notre courier de sa cource. Il ne sera peut estre pas encores arriué à rome. Il partit de paris le 18, le lendemain il prit la peine d'aller a nemours [;] il s'est associé auec un autre courier qu'on dit qui ua aussi a rome pour menager les frais ce qu'il m'auoit promit de ne pas faire de peur d'être retardé et ils auoient prit un quatrieme cheual pour porter les paquets des deux couriers, je voudrois bien qu'ils fissent plus de dilligence que nous

contre Bossuet et l'archevêque de Paris, sous prétexte de jugement porté sur un livre alors déféré au jugement du Saint-Siège, ainsi prévenu. Voici les quelques variantes à relever sur l'autographe en ce moment au grand séminaire de Meaux (carton E, 139, n. 4, don de M. Gallard à Mgr Allou) : « L'affaire se tourne tres bien (et non tourne tres bien); le liure fait ici un grand effet. » Les premiers éditeurs ont remplacé le livre par son titre : « La réponse a M. de Cambrai fait ici », etc. Ils ont supprimé enfin la signature, et rejeté, comme d'ordinaire ils le font, la date et le lieu d'envoi, à la fin de la lettre. L'autographe porte en outre cette suscription : « M. Pirot », puis, de la main de Bossuet, en quatrième page, cette adresse :

A monsieur
Monsieur l'abbé pirot chanc[eli]er
de l'eglise et de l'université de Paris
vicaire gnal de mgr l archevesque en
Sorbone a Paris
(*Cachet.*)

1. C'est une réponse à la lettre de sollicitation qui demandait à l'abbé de vouloir bien assurer une place, s'il y en avait quelqu'une vacante, au fils d'un ami de son père, le sieur Guillaume, de Dijon. (Cf. *Études*, 5 octobre 1902, p. 73.)

n'auons sujet de nous j attendre M. de M. est bien faché de ce retardement, nous nous portons bien.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet
Au Palais Massimi
a Rome

Le mécontentement d'Antoine au sujet du malencontreux courrier et de ses lenteurs éclate encore dans l'ordinaire suivant, à la date du 3 novembre. Ces détails ont laissé indifférent l'annotateur déjà signalé. Il a laissé en dehors de ses parenthèses les plaintes intarissables qui remplissent la première page de cette lettre et n'a noté à conserver qu'un passage relatif à la nomination de Fleury à l'évêché de Fréjus. On sait que Bossuet eut à s'entremettre dans cette affaire, mais elle s'éloigne trop de la question du Quiétisme pour être ici exposée.

XLII

Paris 3. no[vem]bre 98

Voici la reponce de M. de M. a votre lettre du 14 du passé

Le frere d'Anisson lui mande de lion qu'il a scu que ce chien de courier que uous nous auiés tant mandé de traitter en honnete homme et qui etoit parti d'ici le XI oct[bre] de grand matin, auoit passé a lion le 21 auec un chirurgien ou autre domestique de M. le card.al de Boüillon et qu'ils auoient à eux deux un postillon chargé de toutes leurs hardes et pacquets sans voir les marchands chez qui il m'auoit mandé de font[aineble]au de lui ecrire, a ce compte la il aura fait belle dilligence pourueu qu'il n'j ait rien de pis, il uous fera de belles histoires comme il me fit ici a son arriuée c'est un franc frippon qui meriteroit bien d'etre chatié Il m'auoit prié de uous le recommander et qu'il auoit de bonnes lettres de recommandations de Mrs les card. d'estree et de Bezancon, voila ce que j'en puis dire de plus doux

[[vous seré bien aise d'apprendre que M. l'abbé de Fleuri, aumonier du roi est nommé a l'euesché de freius Il i a une portion reseruée à l'antien Eueque Et le jeune a l'euesché de Seez, ainsi voila cette grande affaire accomodée [1].

1. Sur l'affaire de l'évêché de Fréjus existe une délibération de Bossuet consulté par le roi sur la conduite à tenir devant l'opposition de l'ancien évêque, Luc d'Aquin, démissionnaire en 1697, mais prétendant que le sacre de son neveu et successeur (Louis d'Aquin, transféré à Séez le 1er novembre 1698) et celui de Fleury n'étaient point légitimes. (Lachat, t. XXVII, p. 86-90, 1er août 1698. Cf. Saint-Simon (1699) éd. de Boislisle, t. VI, p. 42-52.) André-Hercule de Fleury, né à Lodève en 1653, nommé à Fréjus le 1er novembre 1698, fut sacré le 22 du même mois.

la derniere reponce de M. de M. est encore bien plus applaudi que la relation]]

nous nous allons enfin separer M. Milet[1] et moi auant qu'ils soit huit [jours] Il m'est deuenu insupportable par ses procédés et ses extrauagances Je lui dis en deux mots il j a environ 15. jours sans autre raison, qu'a la maniere dont nous uiuions ensemble il uoioit bien que nous ne pourrions pas j durer davantage et qu'en attendant le proces je lui donnerois 400 £ par an, on dit qu'il ueut se retirer a la campagne, il ecrit a M. de M. qui ne lui fera point de reponse, c'est un mauuais esprit capable d'abuser de tout, Je ne me plains de rien mais il scait bien comme il en a vsé, s'il s'auise de uous ecrire contentez uous [le plus tard que vous pourrés][2] de mander a M. Chasot qui lui dira (sans témoigner que je uous en aye rien mandé) que vous en etes faché mais que me connoissant il faut qu'il ait bien manqué à ce qu'il me doit pour m'auoir obligé d'en uenir la, enfin dites peu et sec, ne demandés point de raison Il faut supposer que je n'en manque pas et en effet vous connoitrez un jour qu'il j en a de reste.

M. l'abbé de Madot[3] nous fait voir quelquefois des lettres bien instructiues de M. son frere qui est tout de (*sic*) disposé a le seruir de son mieux mais dans cette circonstance il est bon d'agir auec reserue de peur de nuire plutôt que de seruir.

[[on parle ici comme chacun l'entend des signatures par[ticuli]eres des docteurs, M. de C tache dit-on d'en auoir Je ne crois pas que ce soit dans ce pais ici ou il est fort decrié sur la doctrine et sur tous ses mauuais artifices.]]

Je crois que M. de Chartres ecrira quelque chose On dit qu'il a

1. Sur M. Millet, cf. *Études*, 5 novembre 1901, p. 378; 5 décembre 1901, p. 602, et les diverses lettres d'Antoine où ce nom est fréquemment cité. Le procès, de nature inconnue, qui semble pendant entre ce personnage et Antoine, est signalé dans la lettre du 3 décembre 1696 (*ibid.*, p. 615) comme devant être différé jusqu'au retour de l'abbé Bossuet.

2. Les mots entre crochets sont en surcharge et surajoutés par Antoine.

3. L'abbé François de Madot, le futur évêque de Belley (1705), puis de Chalon-sur-Saône (1712) a déjà été nommé dans cette correspondance et l'on sait le rôle de son frère, réfugié à Rome, puis en Toscane, à la suite d'un duel qui l'avait obligé de quitter son pays. (Cf. *Études*, 5 octobre 1902, p. 70, note 1.) Peut-être cette dernière circonstance portait Antoine à recommander à son fils la prudence. Nous l'avons entendu souhaiter tout à l'heure, dans la lettre du 27 octobre, de voir celui-ci se mettre, « par une sage conduite, en état de tirer avantage » du succès de sa négociation à Rome. Ce n'était donc pas opportun de se trop commettre avec les personnes mal en cour près du roi, comme le pouvait être un réfugié. Bossuet, cependant, dans la lettre même de ce courrier, celle qu'il fit passer ouverte à son frère, se montre disposé à servir Madot par ses recommandations auprès du grand-duc : « Je serai d'autant plus ravi, poursuit-il, de servir ce gentilhomme qu'il a un frère ecclésiastique que j'estime fort, et qui nous a communiqué plusieurs de ses lettres qui sont d'un homme habile et bien instruit. » (Lachat. t. XXX, p. 77.)

quelque bonne piece a mettre au jour[1] [.] personne n'a uu par deça ce que M. de P. a repondu et qu'il a enuoié a rome qu'on ose douter qui fasse bien et tot M. de M. m'enuoie sa lettre ouverte.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet
a Rome.

Entre cette lettre intéressante sur l'accueil fait à la dernière réponse de Bossuet, et celle du 1er décembre nous racontant la fin des aventures du courrier chargé de porter le livre à Rome, se place le dernier des billets de l'archevêque de Reims à l'abbé Bossuet, inédit, dont les œuvres de Bossuet, depuis Deforis, ne nous donnent même pas le court passage relatif au Quiétisme, marqué par les premiers éditeurs comme extrait à signaler. Voici ce bref remerciement contenant quelques nouvelles de la cour :

A paris 25 nou. 1698
mardy matin

Je dois response monsieur a deux de vos lettres dont la derniere est du 4 de ce mois, ie vous rends milles graces de la continuation de vostre souuenir, [[vous m'asseurez par cette derniere lettre, que dans la fin de la presente année l'affaire de M. de Cambray finira glorieusement pour le St Siege et pour l'eglise de france dieu le veuille c'est une honte qu'ell' ayt duré si longtemps.]]

M. de Meaux doit arriuer de Meaux ce soir en cette ville.

Le roy a donné au baron de breteüil la charge d'introducteur des ambassadeurs vacante depuis quelque temps par la mort du feu boneüil a la charge de payer quarante milles escus aux heritiers du defunt pour satisfaire au breuet de retenue de pareille somme qu'il auoit sur sa charge. S. M. en done un de 20 milles escus au baron de breteuil.

Le roy est dieu mercy dans la plus parfaite santé ou j'aye jamais veu S. M. ie uous embrasse de tout mon cœur

L'ar. duc de reims

A Monsieur
Monsieur L'abbé bossuet.

Cette réponse à une lettre de l'abbé Bossuet datée du 4 novembre reflète, on le voit, l'espoir d'une prompte solution. Dans sa lettre du même jour à son oncle, l'abbé n'est point aussi explicite, et de fait le procès devait traîner quelque temps. Le 31 octobre seulement était arrivé à Rome le

1. Cf. *Études*, 5 septembre 1902, p. 670, note 2.

ballot des *Remarques sur la Réponse à la Relation*[1], porté par le courrier dont Antoine fut si mécontent. A cette date apparemment, l'abbé Bossuet n'avait point reçu la lettre de son père, destinée à le prémunir contre les « histoires » par lesquelles ce messager devait essayer d'expliquer son retard. « Il est arrivé, écrit l'abbé à son oncle, deux jours plus tard qu'il n'auroit fait, par des raisons qu'il m'a dites et dont il m'a apporté de bonnes preuves[2]. »

Tel n'est pas le ton de la lettre écrite par Antoine le 1er décembre, en apprenant la date à laquelle s'est faite l'entrée à Rome du courrier Maurisseran.

XLIII

Paris 1er decembre 98

le courier de rome n'arriua qu'hier si tard qu'on n'a enuoié uotre paquet a M. de M. a uersailles que ce matin a son leuer, uoici sa reponce a uotre lettre du XI. no[vem]bre

Je n'ai rien a dire sur Maurisseran sinon qu'il a tout suiet d'etre pleinement satisfait et nous de l'etre tres mal de lui [;] il ne laissera pas de se plaindre et il n'y a point de tours de souplesse qu'il ne fasse et d'histoire qu'il ne suppose pour tirer encore quelques pistolles

C'est un plaisant courier d'aller en 19. iours et de faire uoir qu'il faut un cheual exprez pour porter un paquet du poids de 40 liures.

C'est au contraire pour (mot illisible, dont le sens paraît être : économiser, profiter) en se joignant a un autre pour n'auoir qu'un postillon a deux couriers.

Je n'ai point encore de lettre de Mr guerin, je satisferai a ce que vous me mandé, M. de M. comptoit de fournir 2000 :

[[Je suis tres satisfait d'un sermon qu'a fait aujourdhui aux barnabites M. l'abbé de Madot c'etoit le panegyrique de St Eloy Eueque de Noion, Il l'a fait comme par[ticuli]er et comme Eueque un grand homme et un grand saint, tout son auditoire qui a été fort ample a été fort content de son discours qui a été fort beau, bien soutenu, par tout cretien, moral Edifiant. Il a bien de l'esprit et du merite, une bonne action et bien uiue.

Il m'a fait uoir apres son sermon la lettre qu'il a reçu de rome de M. son fr[ere]

On ueut icy que M. de C s'attende a etre condamné auec beaucoup d'eloge et qu'il a prit le dessus pretendant et en suitte reuenir a la cour

1. « Le vendredi 31 octobre, nous recûmes par un courier expres des remarques de M. de Meaux sur la réponse à la déclaration (*sic*). Le lendemain, l'Abé Bossuet la presenta au Pape. » (Phelipeaux, *Relation*, II, p. 148.)
2. Lachat, t. XXX, p. 79.

c'est un Eueque qui me la dit mais uous en tiendrés relique [1] M. de M. uous en mande [2]]]

M. Chasot est auec luj [;] mad. foucauld et votre sœur [3] uous embrassent on veut aussi a paris que la bulle de decision soit ici a Noel 1er j'aurois bien gré a S. S.

Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet
a Rome [4].

Antoine ne devait point voir paraître « la bulle (ou plutôt le bref) de décision » qu'il appelle ici de ses vœux. Sa lettre du 23 décembre, celle qui vient immédiatement après celle du 1er, dans le recueil incomplet de Meaux, manifeste d'ailleurs quelques inquiétudes sur l'issue de l'affaire et se reprend à craindre que Fénelon ne soit épargné.

XLIV

Paris 23. dec. 1698

On n'a apporté que ce matin vostre lettre du 3 entre 9 et 10. J'ay enuoié en meme temps uostre paquet à meaux ou est M. de M. Je ne scai si uous pourez auoir reponce par cet ordinaire.

1. L'expression « vous en tiendrez relique », avec le sens ironique qu'elle a évidemment ici, signifie sans doute : « vous en ferez le cas que la chose mérite. » Furetière dit, dans son *Dictionnaire* (au mot *reliques*) : « On dit proverbialement d'un homme qui fait grand état de quelque chose, qu'il en fait une *relique* : Il garde sa femme comme une relique. » (Ed. de La Haye, 1725.)

2. D'après la teneur de cette phrase on pourrait croire que la lettre de Bossuet du même jour traite la question de ces espérances caressées par Fénelon d'une heureuse issue de son procès et de la possibilité de reprendre faveur à la cour. On ne voit rien de semblable cependant, à moins qu'Antoine n'ait voulu parler de cette phrase : « Vous ne sauriez trop répéter à leurs Eminences et au Pape dans l'occasion, que si l'on mollit le moins du monde, on aura, au lieu d'un homme soumis, un ostentateur, un triomphateur et un insultateur. » (Lachat, t. XXX, p. 119.) Ce sont au moins, le dernier mot surtout, des expressions à recueillir pour le Lexique de la langue de Bossuet.

3. J'ignore à qui peut se rapporter cette expression : « votre sœur » adressée à l'abbé Bossuet. On ne connaît à Antoine d'autres enfants que l'abbé Bossuet et son frère Louis. Faudrait-il lire : « notre sœur », en supposant un lapsus et voir ici Marie Bossuet (Mme Chasot), si toutefois elle vivait encore à cette époque ? C'est fort douteux. (Cf. *Études*, 5 novembre 1901, p. 377.)

4. En dernière page, sur la feuille restée blanche du recto, au carré de droite formé par les plis de la lettre, on lit ce détail de ménage : « Vous recevrez par ce meme courier un pacquet de deux paires de bas dont le port est payé jusqu'a lion. »

[[toutes les longueurs qu'on apporte a rome a l'examen du liure ne s'accorde pas mal auec les bruits que l'on fait courir ici qu'il ne sera pas condamné et que la plupart des examinateurs sont eux-memes quietistes [.] un honneste homme qui a de [;] bonnes correspondances a rome etc. parloit tantot dans ces termes en bonne compagnie et cela est assez repandu, on dit que toutes ces explications quelque finesse que M. de Cambray i puisse entendre or (*sic*, pour *hors*) ce qu'il j peut auoir de malin dans sa doctrine, il a ici assez de partisans, on dit qu'a rome c'est tout autre chose et c'est de ce pais la qu'on le mande.]]

M. Chasot est a Meaux Il a donné ordre qu'on m'apportat en son absence des nouuelles à la main [;] elles sont assez mauuaises [;] il n'y coute qu'un écu par mois, gardés uous bien de les donner pour bonnes

voici vne liste des ministres que le roi enuoie chez les Etrangers outre M. de Tallard, bon repaux et le marquis d'harcourt [;] vous j trouueres M. de Gergi ce dernier deuoit passer en Angleterre pour uoyager mais M. de Harlay m'a dit qu'il n'iroit pas, ma sœur, votre frere etc vous embrassent et M. phelyp[eaux]

Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet a Rome.

Nous avons constaté déjà que les nouvelles à la main, même sujettes à contrôle, entraient comme un élément d'intérêt dans la correspondance du père avec son fils, et que M. Chasot avait le soin de pourvoir à ces informations [1].

La source des nouvelles arrivant à Rome par l'entremise d'Antoine devait bientôt tarir. Le début de sa lettre du 29 décembre, la dernière de l'année 1698, et probablement la dernière qu'il écrivit à son fils, indique que la maladie l'avait frappé. Les questions de finances y ont leur place, mais surtout le souci de la réussite de ce procès dont il ne devait pas connaître le dénouement.

XLV

P[aris] lundj 29 decembre 98

Apres m'estre remis a des mains etrangeres pendant les deux der-

1. Cf. *Études*, 20 juillet 1902, p. 185, note 2 ; 5 octobre 1902, p. 58. — La liste des ambassadeurs n'intéresse que l'histoire générale et on la connaît par ailleurs. Peut-être faut-il plus attentivement recueillir le prix d'abonnement à ces feuilles de nouvelles controuvées : un écu par mois. Mince détail, mais moins facile à trouver qu'on ne jugerait au premier abord. C'est de ces mille riens imperceptibles que se fait l'histoire des mœurs et coutumes, si malaisée à reconstituer à deux ou trois siècles de distance.

nieres ordinaires [1] pour uous donner des nouuelles d'une assés forte incommodité qui m'etoit suruenue, il est tems que ie uous assure moimeme qu'elle est passée, il m'en coute deux grandes saignées etc. il m'en reste assés de foiblesse mais a cela prez j'en suis quitte dieu mercy

M. Soüin a donné 1200 £ au courier de M. le grand duc qui a apporté vos lettres du 10. de ce mois et qui s'en retourne a sa comodité; vous deuéz etre satisfait de l'effet de cette depesche puisque sur l'aduis, *le roi* a enuoi un courier en dilligence auec des lettres tres pressantes pour faire auancer rome.

(mot illisible) ie reçois presentement par les mains de Mr l'abbé renaudot vos lettres du 16 uenüs par un extraordre a M. de Torcy et que M. de M. receura demain matin a Meaux ou il apprendra bien d'autres (mot illisible) Je n'ai pas eu le loisir de la decouper. Je mande seulement a M. Chasot qui est aupres de luj [et] a M. de M. que M. lui fera uoir a son loisir la lettre pour qui vous m'écriuiez au sujet des deux mille ecus, qu'il ne faut pas vous abandonner et que ie contribuerai uolontiers a l'auance qu'il vous en faut faire. J'aurai soin de faire fermer le paquet pour M. Noblet demain matin, Il est trop tard presentement [.] M. de Paris aura apparemment le sien que je n'ai pas vû, M. de M. ne doit reuenir que samedi, si uotre derniere lettre ne le fait auancer, prenné de nouuelles forces [.] les dispositions sont bonnes par deça et il n'est pas possible de croire que M. le Cardinal de Bouillon [2] tienne tete contre *le roi* et que *le pape* se relasche.

On auoit asseuré que l'archeu. de Chieti[3] s'etoit dedi de son vœu aux pied de SS. et condamné le liure mais uous n'en dittes rien ou je ne

1. Comment entendre ceci à la rigueur ? Le courrier immédiatement précédent, celui du 23, avait emporté une lettre autographe d'Antoine Bossuet, celle qu'on vient de lire. Sa remarque porte sans doute sur les ordinaires des 8 et 15 de ce mois de décembre, non représentés dans cette correspondance. En tout cas l'écriture des deux dernières lettres conservées est notablement plus défectueuse et trahit une main de malade.

2. L'autographe porte que 24 tienne... contre 34.

3. Sur l'archevêque de Chiéti, cf. *Études*, 5 octobre 1902, p. 62, et sur cet incident du vœu favorable désavoué devant le pape, Lachat, t. XXX, p. 188, lettre du 8 janvier 1699. On y voit cependant plutôt que l'abbé Bossuet est toujours mécontent de l'archevêque, qu'il accuse au contraire d'avoir changé en vœu favorable sa première désapprobation : « Si le roi continue à parler fortement au nonce sur les cabales... sur l'archevêque de Chieti, qui d'abord avoit fait un vœu contre le livre, et que le P. Alfaro aussi bien que la cabale ont fait ensuite changer, en lui inspirant des vues de politique, cela fera des merveilles. » Phelipeaux (*Relation*, IIe partie, p. 151) parle plutôt dans le sens d'Antoine : « Le même jour (jeudi 13 novembre) je vis M. Giori a qui le cardinal Nerli avoit mandé que Rodolovic viendroit le voir au retour de la campagne, qu'il avoit dessin de rétracter son vœu, craignant que cela ne lui nuisît dans l'esprit du Pape et ne l'empêchat d'être cardinal. » (Phelipeaux, *Relation*, IIe partie.)

l'ai pas vû [.] soiés plus modéré et plus circonspect en tout que jamais [.] je vous embrasse de tout mon cœur

A Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet a Rome

Ici s'arrête, inopinément arrêtée par l'issue fatale d'une maladie qu'Antoine croyait conjurée, la série des lettres à son fils. L'épilogue naturel serait le récit de sa mort, et une sorte de portrait de sa physionomie tel que le pourraient fournir les lettres de Bossuet à son neveu, lui annonçant ce malheur et les diverses lettres de condoléances que l'évêque de Meaux et l'abbé Bossuet reçurent à l'occasion de ce deuil. On les peut lire à loisir dans les éditions, et surtout dans l'introduction à la biographie de Jacques-Bénigne, évêque de Troyes, où M. E. Jovy les a heureusement groupés[1].

Malgré l'intérêt de la lettre du 2 février 1699, écrite presque au lendemain de la mort, « oraison funèbre toute spontanée et toute cordiale[2] », qui, en manifestant les regrets fraternels de Bossuet, fait le meilleur éloge d'Antoine, ce n'est point là que se rencontre pour l'historien le meilleur de l'attention à diriger vers cette figure originale. La part quelque peu passionnée prise, comme il était naturel, par le frère de Bossuet, au procès dans lequel celui-ci luttait de toutes ses forces pour la vraie doctrine donne plus d'ampleur au sujet. Il y aura lieu d'y emprunter plus d'un témoignage.

Aussi valait-il la peine, malgré l'ennui, pour ne point dire l'agacement qu'éprouve plus d'un lecteur, de publier d'abord la copie officielle et diplomatique de ces autographes longtemps délaissés, dispersés déjà en partie, exposés enfin, comme tous les documents originaux, à une destruction complète[3]. Désormais il sera possible de les faire entrer dans

1. *Une biographie inédite de Jacques-Bénigne Bossuet*, évêque de Troyes. Vitry, Tavernier, 1901. Cf. p. 12 *sqq.* et 24 ; Lachat, t. XXX, p. 232 *sqq.*

2. Jovy, p. 14.

3. Je ne puis que répéter à ce propos la déclaration du regretté G. Depping sur la reproduction intégrale des documents nouveaux. Déjà je l'ai prise à mon compte à l'occasion de la publication de lettres autographes de Bossuet (v. *Revue Bossuet*, 25 janvier 1900) et je ne vois aucune raison de rien changer à cette manière de voir : « Ceux qui exhument des documents inédits, écrivait-il, et qui les copient avec l'intention de les mettre au jour,

l'histoire, si complexe et obscure encore du long procès engagé autour des *Maximes des Saints*. L'âpreté de la lutte de part et d'autre a eu l'inconvénient d'entraîner presque toujours les historiens à prendre parti et à tirer à leur avantage et pour la cause épousée, les textes et les documents, ou parfois, comme il est arrivé pour ceux-ci, à les tenir dans l'ombre comme pièces négligeables et fâcheuses. Nous n'avons nul souci d'une critique assez étroite pour regretter de voir exhumés des documents qui, somme toute, appartiennent à l'histoire impartiale.

Eugène GRISELLE.

devraient bien en respecter la forme non moins que le fond, c'est à ceux qui viennent ensuite à en modifier l'orthographe, s'ils le jugent nécessaire, pour la commodité de leurs lecteurs. Au moins le texte primitif est là qui subsiste pour faire loi. » (*La Princesse palatine*, *Revue bleue*, 13 août 1898, p. 200.)

NOTES

SUR

L'OCCULTISME, LE SPIRITISME ET L'HYPNOTISME

Il y a une dizaine d'années, tout ce qui se rattachait à l'occultisme et au spiritisme eut quelque temps le don de passionner le public. L'affaire Diana Vaughan, audacieusement montée par un barnum sans scrupules, donna la mesure de ce que peut supporter la crédulité humaine et la soif du merveilleux. Soudain, elle tomba à plat, et les *Études* peuvent avoir satisfaction à rappeler qu'elles furent en France la première revue à dénoncer nettement cette colossale mystification. Diana Vaughan et son certificat d'abjuration étaient aussi invisibles que M. Crawford et ses millions. Mlle Couesdon eut ensuite son heure de vogue avec ses petits bouts rimés ou assonancés, qu'elle déroulait comme les airs d'une boîte à musique ou la bobine d'un dévidoir sans jamais casser le fil. Depuis, l'archange Gabriel a cessé de se déranger, et le bureau de consultations où l'on venait converser avec le monde invisible a fermé ses portes. La voyante de la place Saint-Georges n'a pu attirer à elle la naïve clientèle de la rue du Paradis.

En somme, le goût populaire s'est lassé de ces fadaises comme de ces promesses, toujours prorogées, d'événements merveilleux. Les groupes d'étude qui s'étaient formés pour mettre un peu de lumière dans ces obscurités plus ou moins louches se sont fondus, faute de faits nouveaux et de membres fidèles. Et les revues qui vivaient du merveilleux se plaignent de l'inconstance de leurs lecteurs. Naguère, M. Jules Bois, dans un journal du matin, essaya de réveiller la curiosité publique en ouvrant une enquête sur l'au-delà. L'enquête n'eut qu'un côté curieux : ce fut de nous montrer les réponses les plus charlatanesques enregistrées fort sérieusement par un journal qui n'a pas assez de plaisanteries et de dédains pour le catholicisme, ses dogmes et ses pratiques. C'est toujours un spectacle réjouissant que celui d'un Homais crédule et superstitieux.

Les catholiques auraient tort cependant de ne pas regarder de temps en temps ce qui se passe de ce côté; ne fût-ce que pour dégonfler l'appareil mystérieux qui fait souvent toute la valeur de ces communications creuses et de ces tours de prestidigitation.

*
* *

A cet égard, le livre du Dr Encausse, autrement dit Papus, *l'Occultisme et le Spiritualisme*[1], est spécialement intéressant. Le Dr Encausse est, à l'heure présente, en France, le maître le plus écouté et le chef le plus suivi de l'occultisme en général et du martinisme en particulier, qui en est une des formes les plus en vue. Il est donc mieux placé que personne pour nous donner un *Exposé des théories philosophiques et des adaptations de l'occultisme*. D'ailleurs, son livre marque à la fois plus de pondération et de vraie pénétration d'esprit qu'on n'en rencontre d'ordinaire chez les adeptes des sciences occultes, et, chose encore plus rare chez eux, il est écrit en un français qui se laisse à peu près lire.

Toute doctrine occultiste, nous dit Papus, se reconnaît à trois caractéristiques :

1° Elle admet entre le moi et le non-moi, entre l'esprit et le corps, l'existence d'un ou de plusieurs principes intermédiaires. La trinité domine toutes les divisions : trois personnes ou trois modalités en Dieu, trois principes dans l'homme, trois plans dans la nature, avec synthèse en une unité totale.

2° Son raisonnement favori est l'analogie. Elle s'efforce de déterminer les correspondances analogiques qui relient les divers ordres d'êtres.

3° L'intérêt principal est accordé au plan ou monde invisible et à ses relations avec le plan physique ou visible. De là, tolérance pour toutes les formes religieuses.

Le corps astral, ou médiateur plastique, est comparable au cheval d'un équipage où la voiture représenterait le corps physique et le cocher l'esprit. Véritable cheval de l'organisme, le

1. *L'Occultisme et le Spiritualisme. Exposé des théories philosophiques et des adaptations de l'occultisme*, par G. Encausse (Papus). Paris, Alcan, 1902. In-12, 188 pages. Prix : 2 fr. 50.

corps astral meut et ne dirige pas. Il correspond au système du grand sympathique, placé sous la dépendance du cerveau et chargé de mouvoir les organes de la vie végétative. Le système nerveux n'est que le support temporaire du principe constituant le médiateur plastique. Ce principe peut d'ailleurs rayonner autour du corps où il est normalement renfermé. Par son rayonnement, il forme autour de l'individu une sorte d'atmosphère invisible appelée *Aura astral.* Il a la faculté de s'extérioriser en partie ou en totalité; de là, l'explication de l'évanouissement, de la folie, des rêves, des pressentiments, de la télépathie, de l'action à distance, des phénomènes de tables tournantes, de lévitation, de matérialisation.

Qu'est-ce, à l'intime, que le corps astral? Est-ce le fluide nerveux? Est-ce un principe plus éthéré résidant dans le fluide nerveux et animant celui-ci? Impossible de débrouiller là-dessus la pensée de Papus, et lui-même semble bien dire qu'on n'en peut trop rien savoir.

Et cependant c'est ce qui importe souverainement. Car si l'on défend l'existence d'une réalité distincte de l'âme spirituelle et de l'organisme physique, il faut bien expliquer ce qu'on entend par cet intermédiaire. Autrement, les adversaires diront que cet « intermédiaire » est tout simplement l'âme en tant qu'elle préside à la vie sensitive et végétative, l'*anima* qui ne se distingue pas réellement du *spiritus*. Ils présenteront précisément l'interdépendance, la compénétration des trois vies : spirituelle, sensitive, organique dans l'homme, comme un indice de l'unité du principe vivant et pensant. En tout cas, on sourira de voir saint Paul, saint Denys, saint Thomas présentés comme les ancêtres des partisans du corps astral pour avoir distingué le sens des mots *anima* et *spiritus*.

Que si, par corps astral, on entend le fluide nerveux ou un fluide vital (?) qui se confondrait plus ou moins avec le fluide nerveux, à quelle fin ce mot prétentieux? Et d'où sait-on que ce médiateur « tire son principe de la substance interplanétaire ou astrale » ?

On est d'autant moins autorisé à affirmer quoi que ce soit à son sujet, que Papus lui-même avoue que tous les essais pour saisir sa présence par des procédés scientifiques, depuis ceux de M. de Rochas jusqu'à ceux du D[r] Baraduc, de MM. Luys et David,

ou de M. Iodko, sont trop récents ou trop incertains. D'accord, et cela est prudent de ne pas faire reposer un des points essentiels de l'occultisme sur des expériences qui auraient tant besoin d'être sévèrement contrôlées, mais alors qu'on ait moins d'assurance pour dogmatiser, surtout, quand tous les arguments présentés se réduisent à une physiologie enfantine, toute de surface, et à une analogie de trinité partout reproduite, trinité qui est précisément en question.

La théorie de l'*aura* ou des *aura* (car, par la suite du livre, nous apprenons qu'il existe l'*aura* du corps physique, l'*aura* du corps astral, l'*aura* de l'esprit) semblerait à Papus plus scientifiquement établie. Il apporte en preuve la psychométrie, c'est-à-dire la science de la mesure ou de la description des êtres au moyen de l'âme. On place l'objet à étudier sur le front d'un voyant. Celui-ci perçoit les différents événements auxquels a été présent l'objet. Un jour, raconte Papus, j'avais amené dans une réunion un de nos amis qui a développé en lui cette faculté de la psychométrie, M. Planey. « Un assistant lui présenta une vieille montre. M. Planey vit : 1° d'abord une cour (genre Louis XV), des nobles et des duels; 2° une scène de la Révolution française, dans laquelle une vieille dame montait à l'échafaud et était guillotinée; 3° une scène d'opération chirurgicale dans un hôpital moderne. La personne qui avait donné la montre était stupéfaite : 1° cette montre avait appartenu à un de ses ancêtres tué en duel sous Louis XV; 2° elle avait passé à une aïeule guillotinée en 1793; 3° mise en réserve, elle avait été portée le jour d'une opération faite à la femme de l'assistant. »

Comment expliquer cette merveille ? « Chaque objet, répond Papus, porte son histoire inscrite en traits invisibles autour de lui. Ces traits sont formés des émanations de l'*aura* dégagée par les êtres et les choses avec lesquels il a été lui-même mis en contact. »

Il y a peut-être une explication plus simple encore que cette enfantine théorie des particules-images, émanées de chaque corps, théorie renouvelée d'Épicure et de Lucrèce. Le subtil psychomètre s'entraîne beaucoup moins à saisir cette *aura* qu'à deviner l'histoire de l'objet et de son propriétaire.

Moi-même, je présentai un jour à un psychomètre renommé un

petit carré de papier jauni portant quelques lignes d'écriture. Le jeune homme aux cheveux longs, au teint pâle, mit avec conviction le papier sur son front. Au bout de quelques instants : « Je vois une chambre, dit-il en parlant par intervalles, une chambre mortuaire, ... autour du lit sont agenouillées des personnes en robes noires. — Regardez bien. Qui sont-elles ? — Je ne peux distinguer si ce sont des religieuses ou des prêtres. — Où vous trouvez-vous ? — Dans une ville du Nord, près de la mer. » — De tous ces détails, un seul était exact. Le papier m'avait été remis dans une ville du Nord (et je crois me rappeler que j'avais été présenté précisément comme étant originaire du Nord), mais la ville était bien loin de la mer. Tout le reste avait été conjecturé, à faux d'ailleurs, sur ce que peut être un signet-souvenir exhibé d'un bréviaire.

En terminant ce qu'il nomme sa « longue étude sur le corps astral », Papus fait remarquer que l'abdomen est le quartier général du corps physique; la poitrine, le quartier général du corps astral; la tête sert de centre, d'une part, à la partie intellectuelle du corps astral, et d'autre part, à l'homme-esprit lui-même. — Notons que cette étude est beaucoup plus confuse que longue : elle n'a pas trente pages. Et ici comme ailleurs, l'auteur donne l'illusion du développement en revenant sans cesse au même point, en reprenant les mêmes affirmations à plusieurs reprises et sans méthode.

« La loi générale de l'analogie, continue Papus, est ainsi définie par le Trismégiste (qui est, pour nous, le nom collectif de l'Université d'Égypte) dans *la Table d'émeraude* :

Ce qui est en haut
est comme
ce qui est en bas

Pour accomplir le miracle de l'Unité.

Et, tout de suite, on fait remarquer qu'analogie n'est pas similitude (l'auteur veut sans doute dire égalité). « Ce qui est en haut est comme, non ce qui est en bas. » — Toujours des choses puériles ou rudimentaires présentées avec des airs de découvertes. Et encore s'empresse-t-on de confondre l'analogie avec la similitude. Quand

Papus parle du « monde considéré comme organisme », il arrive à une véritable assimilation. Il paraît d'ailleurs ignorer tout ce qui a été dit sur les dangers d'une comparaison trop poussée en ce point.

On applique l'analogie à l'étude des trois segments de l'organisme : tête, poitrine, abdomen, que l'on met en présence des trois parties d'un équipage, cocher, cheval, voiture. On dispose ces divers éléments en ligne verticale et en ligne horizontale, à la façon d'une table de Pythagore, et on cherche ce que l'on obtient aux croisements des lignes. Papus s'émerveille sur les « curieux problèmes » que ce procédé permet de résoudre. A notre sens, cela apprend tout juste ce qu'apprend le jeu des « mots carrés ».

Le procédé analogique est d'ailleurs un procédé inférieur. Les occultistes avancés pénètrent par la vision directe dans le monde invisible. Cette méthode d'intuition, « jadis cultivée avec soin dans les écoles de prophètes, puis utilisée par les extatiques et les mystiques », a été « conservée seulement, de nos jours, par quelques rares adeptes des sociétés chinoises, des fraternités brahmaniques ou par des envoyés des plans supérieurs ».

L'union de l'analogie et de la vision directe a donné naissance à l'emploi des Nombres et des Symboles, étudiés surtout par la kabbale. L'addition théosophique consiste, étant donné un nombre quelconque de 1 à 9, à additionner tous les nombres, depuis l'unité jusqu'au nombre considéré. Soit le nombre 5. Pour avoir son addition théosophique, on additionnera 1, 2, 3, 4, 5, c'est-à-dire tous les nombres de 1 à 5. Cela donnera 15. — La réduction théosophique ramène les nombres composés de deux ou plusieurs chiffres à des nombres d'un seul chiffre, par l'addition successive de tous les chiffres du nombre, jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul chiffre. Exemple : le nombre 25 se réduit à $2+5=7$; le nombre 34 224 se réduit successivement à $3+4+2+2+4=15$; $15=1+5=6$; donc 34 224 se ramène à 6 en ultime réduction.

Papus n'oublie qu'une chose : c'est de nous dire quelles lumières nous apportent ces jeux d'enfants.

La métaphysique occultiste s'occupe du plan astral. Autant qu'il est permis de pénétrer dans ces arcanes, le plan astral est

quelque chose comme le monde des idées ou des types exemplaires chez Platon. C'est « le plan des *clichés* négatifs ou des moules dont tous les objets physiques ne sont que des épreuves tirées, chacune, à un plus ou moins grand nombre d'exemplaires, par des agents spirituels spéciaux ». Papus ajoute : « Le passage du subjectif à l'objectif est ainsi justifié. » Nous ne voyons pas comment.

L'occultiste, d'ailleurs, tend à la conciliation du matérialisme et du mysticisme dans une sorte d' « idéalisme synthétique ou intégral », comme de la thèse et de l'antithèse dans « la mathèse ». Car il faut bien créer des vocables nouveaux pour ces notions nouvelles. Et que serait l'occultisme sans ces vocables ?

Ce n'est pas que la découverte du plan astral ne soit féconde en conséquences. Seul, le plan astral nous livre le secret de la théorie de l'évolution. « C'est le corps astral qui fabrique le corps physique. L'évolution d'un type au type immédiatement supérieur a lieu seulement dans le plan astral. Le moule du corps d'un chien, par exemple, devient, après les souffrances d'une incarnation terrestre (ou physique sur une planète quelconque), le moule ou le corps astral d'un futur corps de singe. Telle est la raison qui a empêché jusqu'ici les expérimentateurs de constater sur terre le passage direct d'une espèce à l'autre, quoique ce passage soit évident. » Vous n'avez pas vu le passage, rien d'étonnant : tout a lieu dans la coulisse. Et Papus termine par cette phrase en style de prestidigitateur forain : « C'est le courant descendant ou involutif qui vient régler la spirale de l'évolution dans tous les plans de l'univers. »

Dans les couches inférieures du plan astral, en communication immédiate avec le plan physique, habitent des êtres psychiques, appelés par les anciens : esprits des éléments, et par les modernes, depuis Paracelse : *élémentals*. Ils sont analogues aux globules sanguins, surtout aux leucocytes, peut-être aussi aux microbes de l'homme. Ces esprits, mortels par nature, peuvent acquérir l'immortalité. A cette classe appartiennent les sylphes ou esprits de l'air, les salamandres ou esprits du feu, les ondins ou esprits de l'eau, les gnomes ou esprits de la terre.

Dans une sphère supérieure résident les esprits planétaires de la kabbale, les esprits des défunts nommés parfois *élémentaires*, ceux que l'Église désigne sous le nom d'anges et de démons, enfin

les esprits astraux. Évoquer ou conjurer ces esprits, c'est le rôle de la magie.

La théorie des réincarnations en faveur chez les occultistes est connue. Elle a le grand avantage d'ouvrir un champ sans limite à l'imagination. Au surplus, elle fournit au moraliste la solution du problème de la destinée, du bien moral, de la sanction. Quant au moraliste avancé dans l'occultisme, il enseigne et agit par vision directe. Ainsi il écartera ses élèves « du suicide, non pas en leur faisant des discours philosophiques sur le néant de cet acte, mais bien en les mettant face à face dans le plan astral avec l'esprit d'un suicidé, et en leur montrant les affres indescriptibles de la dissolution du malheureux ». De tels maîtres sont rares. On en trouverait non pas à Paris, mais en quelques villes de France, où ils vivent ignorés « même de leur plus proche voisin ». — On voit que ces hautes leçons ne sont pas accessibles à tout le monde.

L'occultisme a ses traditions sur les origines et l'histoire du monde. Ainsi il nous apprend que le berceau de la race blanche est placé autour de la mer Blanche (découverte due, sans doute, aux lois de l'analogie); que Ram, un druide, eut en songe la révélation de la teinture de gui pour guérir la lèpre qui menaçait de détruire la même race blanche.

La sociologie occultiste est moins avancée. Mais voici que M. le marquis de Saint-Yves d'Alveydre vient de nous révéler que le salut des sociétés est dans la *Synarchie*. Un groupe de chercheurs s'est lancé hardiment sur les traces du maître. Et des ouvrages comme *Cachexie stercorale* et *Ventre et Cerveau* nous font espérer qu'on va enfin aboutir à une véritable construction sociale.

Quelques-uns nous reprocheront peut-être de nous être arrêté si longtemps au « roman » de Papus. Mais, nous l'avons dit, Papus est le maître ès sciences occultistes le plus en vue à l'heure présente. On nous avait souvent répété : « Avez-vous lu Papus ? C'est très fort. » Nous avons voulu en avoir le cœur net. Notre déception a été grande : des solutions puériles données aux plus grands problèmes qui puissent agiter l'esprit humain; le peu qui reste solide dans ces solutions emprunté au spiritualisme traditionnel et au christianisme que l'on démarque et que l'on

déforme ; le culte du vocable sonore et creux, propre à étourdir les naïfs ; une science physiologique rudimentaire, qui se prend aux apparences ; une méconnaissance absolue des sciences anthropologiques, religieuses, philosophiques et sociales, en particulier de tout le grand mouvement philosophique, commencé à Aristote et jamais interrompu, qui tend à montrer l'accord dans le monde du réel et de l'idéal ; dans l'homme, du spirituel et de l'organique.

Papus inscrit au titre de son livre : *Spiritualisme*. Mais du spiritualisme, il ne nous donne qu'une contrefaçon. Malheureusement, il se trouvera des matérialistes à juger le spiritualisme d'après cet exposé, et ce n'est pas là une des influences les moins néfastes de pareils livres. Contrefaçon aussi du christianisme, dont souvent on se réclame : il n'est pas un des dogmes du christianisme qui n'y soit plus ou moins grossièrement déformé. Nous ne pouvons nous rappeler sans stupeur une parole entendue jadis dans la bouche d'un ecclésiastique : « Papus est plus près de nous qu'on ne pense. » Est-ce pour reconnaître ces avances que Papus oppose avec une insistance si continue le christianisme à l'Église, la doctrine du Christ à l'enseignement du clergé ?

Soyons moins naïfs. Et pourquoi le serions-nous plus que le Dr Encausse ? Sincèrement, le Dr Encausse peut-il regarder Papus sans rire ?

* * *

On se rappelle peut-être cette demoiselle Hélène Smith de Genève, à l'existence merveilleuse (*Études*, 20 juin 1901, p. 854). Il y a cinq cents ans, elle était, sous le nom de Simandini, l'épouse d'un prince hindou. Au siècle dernier, elle vécut toute la tragique histoire de Marie-Antoinette. Réincarnée à l'heure présente dans l'humble condition d'une employée de commerce, elle se console de sa grandeur passée par ses relations avec les habitants de la planète Mars, dont elle décrit les paysages et épèle la langue.

M. Flournoy, professeur de psychologie à Genève, qui lui avait déjà consacré un gros volume, publie aujourd'hui de *Nouvelles observations*[1] sur ce cas étrange. Étrange à divers égards : le pre-

1. *Nouvelles observations sur un cas de somnambulisme avec glossolalie*, 21 figures dans le texte, par Th. Flournoy. Genève, Eggimann, 1902. In-8, 154 pages. Prix : 5 francs.

mier travail de M. Flournoy, qui substituait à l'intervention des esprits une explication scientifique et naturelle, a eu pour effet d'accréditer la notoriété de Mlle Smith. De tous côtés, on a eu recours à ses lumières, et une riche Américaine a voulu lui assurer une situation indépendante. D'autre part, Mlle Smith a étendu encore son commerce planétaire. Outre Mars et une planète encore innomée, elle correspond avec Uranus et la Lune. Elle dessine des paysages uraniens et lunaires, ébauche l'alphabet et la langue de ces terres plutôt mal connues. Car la Lune est habitée, quoi qu'en dise la présomption des savants, mais « du côté qui n'est jamais tourné vers la terre ».

M. Flournoy, aussi bien que M. Victor Henry, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à l'Université de Paris, ont eu la patience d'étudier de près ces langues ultra-terrestres. Il sont arrivés à cette conclusion désolante que le langage martien, tout comme le langage uranien, n'est que du français déguisé. Par exemple, tous les substantifs martiens des nouveaux textes produits ont le même genre qu'en français et sont régulièrement précédés de *té* ou de *ti zi*, selon que nous disons *du* ou *de la*. L'alphabet uranien et l'alphabet martien répondent lettre pour lettre à notre alphabet français, sans introduction d'aucun signe ayant une valeur de prononciation étrangère à notre langue ou non représentable par un de nos caractères ordinaires.

Mlle Smith a rapporté aussi de ses relations avec la planète d'au delà de Mars une écriture hiéroglyphique ou idéographique. Mais cette écriture, aux fioritures fantaisistes, et les idées qu'elle exprime correspondent mal avec la civilisation arriérée où l'on nous dit que végète la planète ultra-Mars.

Quel est le sentiment de M. Flournoy sur ces manifestations curieuses? Ni supercherie, ni miracle, dit-il, ni mystification, ni intervention supra-terrestre. Mlle Smith est de la meilleure foi du monde. Mais, dans l'état du demi-somnambulisme, elle réédite et combine des impressions anciennes, des souvenirs qui, en état normal, restent au-dessous du seuil de la conscience. Tous les éléments des cycles supra-terrestres, comme du cycle oriental, peuvent se retrouver dans des conversations ou des lectures d'autrefois. Si les révélations d'Hélène Smith et les communications

spirites en général donnent souvent l'impression de purs enfantillages, c'est que « ces phénomènes jaillissent, pour ainsi dire, de couches enfantiles et primitives de l'individu et sont une sorte de réapparition momentanée » de phases psychiques depuis longtemps dépassées. Cela explique encore comment ces êtres somnambuliques prétendent imposer leurs fantaisies linguistiques pour la langue d'une autre planète : on sait avec quelle candeur et quelle sincérité de conviction les enfants s'abandonnent à leurs fictions et à leurs jeux.

Cette interprétation montre en M. Flournoy une âme bonne et indulgente. Il ne mentionne même pas, ou à peine, le petit coup de pouce qui suppléerait, en cas de besoin, au silence de l'inspiration sub-liminale. Mlle Smith ne s'en est pas moins brouillée avec un observateur qu'elle estime très grossièrement terrestre.

*
* *

Signalons, en finissant, deux publications relatives aux faits dits supra-normaux.

Voici une nouvelle édition d'un ancien opuscule du R. P. Matignon, *l'Évocation des morts*[1]. On suppose admise la réalité des communications spirites. Mais on conteste que l'identité de l'esprit qui se communique aux vivants puisse jamais être assurée. N'a-t-on pas affaire à un esprit mystificateur, malveillant, mauvais? Par suite, il est illicite d'évoquer les prétendues âmes des morts.

La préface mise en tête de la deuxième édition est manifestement d'une autre main. En rappelant les efforts des spirites pour se faire accepter au quatrième Congrès de psychologie, en 1900, elle fait entendre combien la réalité même de beaucoup de ces communications spirites est peu scientifiquement établie.

Le R. P. Rolfi, de l'ordre de Saint-François, professeur de philosophie résidant à Mondovi, a résumé dans un bref volume la question de l'hypnotisme. Ce livre vient d'être traduit en fran-

1. *L'Évocation des morts*, par le P. A. Matignon, S. J. Deuxième édition. Collection « Science et Religion ». Paris, Bloud, 1902. In-18, 64 pages.

çais[1]. Sur nombre de points, c'est un bon manuel qui peut être précieux à des étudiants en philosophie ou à des personnes du monde qui veulent s'initier à ces connaissances encore mystérieuses.

Mais pourquoi l'avoir intitulé : *la Magie moderne ou l'Hypnotisme de nos jours*? D'autant que l'explication qu'on donne de ces deux termes est loin — et par bonheur — d'en faire deux synonymes. Les saintes Écritures annoncent pour la fin des temps de faux Christs et de faux prophètes. Les phénomènes étonnants que, de nos jours, on attribue au spiritisme et à l'hypnotisme, ne seraient-ils pas le prélude des prodiges réservés aux derniers temps? Et « voilà pourquoi, dit le P. Rolfi, j'ai appelé *Magie moderne* » le présent ouvrage. D'autre part, l'hypnotisme n'est pas autre chose que « cet art merveilleux grâce auquel, en suivant certaines méthodes, on arrive à endormir une personne ». Et si cet art est d'un maniement délicat et souvent dangereux, cependant on permet d'y avoir recours comme à un moyen curatif en certaines circonstances et avec certaines précautions. Mais c'est dire — comme il est juste — que toute pratique hypnotique ne relève pas de la magie. Il semble que l'idée première de l'auteur était de faire rentrer plus ou moins tout l'hypnotisme en bloc dans la sphère du surnaturel diabolique, puis qu'il a été amené par l'étude à y reconnaître une part considérable d'éléments *naturels*. Seulement, il garde une tendance à restreindre à l'excès cette part, comme dans la suggestion, après avoir exalté précisément la force de l'imagination.

Le P. Rolfi montre comment les docteurs franciscains, Richard de Médiavilla et Michel de Médina, avaient déjà, au moyen âge, parlé très savamment de la *Science nouvelle*. Et c'est là la partie la plus intéressante de son livre. Mais ce qu'il en dit n'est que la reproduction littérale de deux articles publiés par le R. P. Portalié dans les *Études* de mars et d'avril 1892. On peut regretter qu'il ait omis d'indiquer ses sources. Et voyez le méchant tour que cette omission a joué à son estimable traducteur : celui-ci a peiné pour remettre en français des pages entières qui avaient été transportées mot à mot du français en italien.

1. *La Magie moderne ou l'Hypnotisme de nos jours*, par le R. P. Pie-Michel Rolfi, O. F. M., traduit de l'italien sur la troisième édition, par l'abbé H. Dorangeon, avec une introduction par Mgr E. Méric. Paris, Téqui, 1902. In-12, 368 pages. Prix : 3 fr. 50.

Nous pensons aussi qu'un certain nombre de faits dits merveilleux sont acceptés avec trop de confiance. Pas plus pour la critique historique que pour la discussion scientifique, on ne saurait se contenter, en ces matières, de l'autorité ou du savoir de M. Gaston Méry ou de M. Flammarion.

LUCIEN ROURE.

BULLETIN D'HISTOIRE

LE MOUVEMENT BIOGRAPHIQUE SUR LE XVIIe SIÈCLE

(*Fin* [1].)

De Louis XIII enfant, ou de Louis XIII gardant jusqu'en son précoce déclin les qualités et les défauts de ses premières années, la chaîne dynastique nous conduit naturellement à la jeunesse de son successeur.

M. Lacour-Gayet, qui, dans son savant ouvrage, si détaillé et si complet, sur *l'Éducation politique de Louis XIV*, n'avait pas pu moins faire que d'exhumer les thèmes latins du petit roi conservés à la Bibliothèque nationale, a découvert, au même dépôt, un manuscrit nouveau de ces fameux thèmes. *Une curiosité calligraphique et polyglotte de la Bibliothèque nationale*, *avec deux dessins inédits de Sébastien Le Clerc* [2], tel est le titre de la charmante plaquette sur une traduction en quarante-trois langues des quarante-trois phrases des thèmes royaux. Ces phrases étaient tirées de l'*Institutio principis* de Péréfixe de Beaumont, le futur archevêque de Paris. La traduction est l'œuvre d'un jeune abbé, fils de Charles de Carcavy, le garde de la bibliothèque du roi. Elle semble donc appartenir à l'année 1682. Louis XIV avait alors de plus graves soucis que de revoir ses devoirs d'écolier ; cependant, M. Lacour-Gayet se demande s'il n'y jeta point les yeux dans sa visite du 5 décembre 1681. C'est douteux, car il n'avait jamais été fort en thème. Quant au petit Carcavy, il mourut vaudevilliste manqué.

Louis XIV avait une connaissance plus utile que celle des livres, il savait les hommes. Cependant il a été accusé d'en avoir méconnu quelques-uns, et parmi eux Catinat. Les récentes études qui remettent en lumière cette grande figure laissée un peu jusqu'ici dans la pénombre de l'histoire, comme il avait vécu, malgré

1. Voir *Études*, 5 mai 1902, p. 372.
2. Paris, Fontemoing, 1900. Brochure in-8, 13 pages.

l'éclat de ses victoires, en marge de la société de son temps, ne semblent pas avoir donné le dernier mot du problème, mais elles laissent deviner la solution.

Suivons, pour nous en convaincre, l'intéressante biographie que vient de lui consacrer M. Emmanuel de Broglie, l'historien de Fénelon et de Mabillon.

Très originale et très différente des figures militaires classiques du dix-septième siècle, la figure de Catinat, le vainqueur de Staffarde et de La Marsaille, était, avant ce biographe de bonne volonté, demeurée trop peu étudiée[1]. Un grand nom, c'était tout. La première faute en était peut-être au héros lui-même, le plus modeste des hommes. Annonçant par exemple au roi la nouvelle de cette victoire de Staffarde, où il avait complètement battu le duc de Savoie, lui prenant neuf canons, quatorze drapeaux et tous ses bagages, lui faisant quinze cents prisonniers et le contraignant à se sauver jusqu'à Turin en chaise roulante (1690), il parlait de tout le monde et n'oubliait que soi. Ce sont les « troupes de Sa Majesté » qui ont gagné la bataille ; c'est « l'étoile du roi » qui a porté ce bonheur (p. 70).

Autre tort : Napoléon l'a jugé sévèrement, et les jugements de l'empereur sont d'un théoricien de génie, comme ses batailles étaient des chefs-d'œuvre en action. Mais tout s'explique quand on songe à leur dissemblance de caractère. Napoléon avait tout : méthode savante et foudroyante intuition; il prévoyait et calculait, mais aussi imaginait et improvisait. Catinat n'avait que les « qualités supérieures de fermeté, de prudence, qui s'alliaient avec une résolution tenace et, une fois la décision prise, avec une rare vigueur dans l'exécution ». Mais, par contre, il ne se débarrassait point d'une certaine lenteur ; il hésitait ; dans ce moment critique des débuts qui souvent réclame de la hardiesse et même de la brusquerie, il éprouvait, dit justement M. de Broglie, « comme une sorte de scrupule dans le parti à prendre, une crainte de rien risquer », qui forment les lacunes et les ombres de son talent.

Ceux qui aiment à expliquer les choses par l'hérédité ou par l'atavisme trouveront ici leur compte! Nicolas de Catinat n'ap-

1. *Catinat, l'homme et la vie (1637-1712)*, par Emmanuel de Broglie. Paris, Lecoffre, 1902. In-12, 303 pages. — Cet ouvrage a paru d'abord en articles, dans *le Correspondant*, à partir du 25 décembre 1900.

partenait point à une race militaire, mais à une famille de robe. Le fait est trop rare, à l'époque, d'un bourgeois devenu maréchal de France, pour ne pas être très remarqué.

Le futur homme de guerre était un Parisien du quartier des Écoles. Né le 1er septembre 1637, dans une maison de la rue de la Sorbonne, à quelques pas de la rue Saint-Jacques, il n'avait reçu en rien l'éducation d'un page. Son père devait mourir, en 1674, doyen des conseillers au Parlement de Paris ; homme droit, esprit pondéré, qui, avec d'Ormesson, sauva la vie au surintendant Foucquet, lors du fameux procès. Cet intérieur d'une maison de haute magistrature était grave et austère, imbu des vieilles traditions domestiques et des vertus chrétiennes les plus sévères.

L'atmosphère, un peu sombre et froide, n'était échauffée et éclairée que par les joies des affections familiales. L'union des enfants était touchante et profonde. Les trois frères militaires, Catinat d'Arcy, un des aînés ; Catinat de la Fauconnerie, — le nôtre ; — Catinat de Croisilles, le plus jeune, ne s'aimaient point seulement de cette tendresse de sentiment qui n'est pas incompatible avec l'égoïsme, mais ils allaient dans la vie unis par le lien de l'amitié la plus généreuse et la plus désintéressée. Tous trois n'entrèrent pas à l'armée directement ; le second prit le chemin des écoliers, celui de l'École de droit, et ne débuta qu'à vingt-trois ans. Catinat d'Arcy se fit tuer au siège de Lille (1667). Il était capitaine aux gardes.

Le roi voulut que la charge restât dans la famille, et Louvois la donna à l'autre frère de Catinat, Croisilles, qui était lieutenant dans la même compagnie ; mais celui-ci, qui aimait tendrement son frère et était de deux ans plus jeune, écrivit au ministre pour le prier de lui donner la compagnie. A son tour, Catinat, averti, demanda qu'elle fût conservée à son frère Croisilles, qui, quoique son cadet, était son ancien et y avait tous les droits. Cette lutte d'affectueuse générosité toucha le ministre, qui était un grand connaisseur d'hommes, et valut de sa part aux deux officiers une estime et une confiance qui ne se démentirent jamais (p. 10).

Avec cette générosité de caractère et cette tendance à s'effacer, Catinat n'eût point percé sans une longue suite de services. En 1693, il fit enfin partie de la promotion de sept maréchaux, dont l'incapable Villeroi. Louis XIV, qui avait envoyé au héros de Staffarde une lettre si noble, trouva encore des termes d'une royale grandeur pour accompagner son brevet de maréchal. En annonçant la nouvelle dans son cabinet, il avait prononcé ces

paroles d'une si parfaite justesse : « C'est bien la vertu couronnée. » (P. 121.)

Catinat répondit à la confiance de Louis XIV en gagnant peu après sur son éternel partenaire, tantôt ami, tantôt ennemi, le duc de Savoie Victor-Amédée, la victoire de La Marsaille. En cette grande journée historique, le nouveau maréchal de France eut conscience du rôle capital joué pour la première fois par l'infanterie française chargeant à la baïonnette et il en écrivit au roi. Mais s'il avait su vaincre, il ne sut pas assez profiter de la victoire. Le traité de Turin (29 août 1696), ce préliminaire de la paix de Ryswick, fut le fruit tardif de ce remarquable succès.

Il faut dire que, depuis 1691, Louvois n'était plus là pour tirer de Catinat, comme de ses autres lieutenants, toute leur mesure d'efforts. Louvois lui-même s'était heurté un jour à l'esprit timoré du général. Entrevoyant la possibilité de franchir le Saint-Bernard, il avait proposé à Catinat un plan de campagne analogue à celui qu'exécutera, un siècle après, Bonaparte. Mais l'heure de Marengo n'avait pas encore sonné.

Dans la guerre de la succession d'Espagne, Catinat reprit son commandement aux armées. Envoyé en Italie, il avait à faire face avec notre allié savoyard qui trahissait, aux forces considérables des coalisés. La situation était à la fois fausse et difficile. Un jour, il s'étonna tout haut que le prince Eugène fût instruit non seulement de tous les mouvements de l'armée franco-savoyarde, mais encore de tous les projets discutés au conseil avec Victor-Amédée. Ce fut le signal de sa disgrâce.

Fut-elle le résultat d'une intrigue conduite par le duc de Savoie avec l'aide de la duchesse de Bourgogne, ou bien par Mme de Maintenon? Fut-elle tout simplement l'effet du mécontentement de Louis XIV, que les atermoiements du général temporisateur avaient fini par lasser? M. de Broglie écarte la première supposition, la duchesse de Bourgogne étant trop jeune et la lettre de Mme de Maintenon invoquée en témoignage paraissant apocryphe.

Ce fut en supportant sa disgrâce que Catinat donna toute la mesure de son caractère moral. Il obéit simplement, murmura le *Deus dedit, Deus abstultit, sit nomen Domini benedictum*, essaya en vain de mettre au courant le présomptueux Villeroi, et reparut tantôt à Versailles, tantôt à Paris ou à Saint-Gratien, sans ran-

cune comme sans colère, toujours prêt à éclairer de ses conseils ceux qu'à tort on lui avait préférés.

L'Alsace le revit à la tête de nos soldats; mais il était vieilli, et un général d'une plus haute envergure que lui, Villars, eut l'honneur de la guerre. Celui-ci rêva un jour de marcher sur Vienne, comme fera Napoléon.

Mais si l'on établissait un parallèle suivi entre Catinat et Villars, combien le premier reprendrait vite l'avantage, dès que l'on en viendrait à les considérer dans les loisirs de la retraite. Le maréchal de Villars remplira de son faste le château de Vaux; Catinat s'installera sous son marronnier légendaire, en sa modeste campagne de Saint-Gratien.

C'est là que dans un excellent article de la *Revue bleue*[1] : *le Maréchal de Catinat*, M. Hippolyte Buffenoir nous a invités à considérer le vainqueur de Staffarde et de La Marsaille disgracié ou volontairement retiré. Catinat avait soixante ans quand il connut pour la première fois le repos, en 1697, après la prise d'Ath. De 1697 à 1701, il vécut, sauf les mois d'hiver qu'il passait à Paris, dans sa terre de Saint-Gratien, près Montmorency. Point marié, il demeurait en famille avec sa sœur et son frère Croisilles, celui à qui il écrivait un jour : « Toi et moi ne faisons qu'un! » Mais il avait une autre famille, famille adoptive celle-là, composée de tous les paysans d'alentour. Il se plaisait au milieu des gens simples de la campagne, s'intéressait à eux, s'occupait de leurs besoins et se privait pour leur faire du bien. Par lui-même il avait six à sept mille livres de rente, et les faveurs du roi devaient lui en rapporter quinze mille. Mais, en ces dures années, les pensions n'étaient plus payées, et même après que Louis XIV, informé de cette situation, eut fait remettre à Catinat, par le contrôleur général Chamillart, l'arriéré de plusieurs années, le fisc réclama aussitôt la proie dont il s'était un moment dessaisi.

Sur le modeste revenu de son patrimoine, Catinat trouvait moyen de faire vivre les paysans qui manquaient de tout, quitte à partager avec eux leur pain sec. Il les aidait aussi de ses consultations. Se souvenant qu'il avait appris le droit, il se faisait leur

1. 15 septembre 1900. — Il était fort question alors d'ériger une statue à Catinat, sur l'emplacement de son ancien hôtel, dans le quartier de la Sorbonne. C'est Auguste Comte qui a pris la place.

avocat. Mais il n'oubliait point, bien que jamais dans son domaine on ne lui vît l'épée au côté, qu'il était maréchal de France, et il encourageait les recrues tirées au sort pour les milices, à se montrer des soldats dévoués et braves.

En 1702, il prit sa retraite définitive et mena dix ans, jusqu'à sa mort (1712), cette existence qui l'a fait rapprocher de Scipion à Linterne, de Condé à Chantilly, des Lamoignon à Basville. Philosophe, mais philosophe chrétien et respectueux observateur des lois de l'Église, de même qu'à l'armée on l'avait vu demander régulièrement la dispense du gras en faveur de ses troupes, pour quatre jours par semaine en carême, chaque dimanche, à Saint-Gratien, il allait, seul et à pied, entendre les offices dans la sacristie des Chartreux. On sait qu'il faisait sa retraite annuelle à la Chartreuse de Paris[1].

Ses amis étaient l'élite des penseurs de l'époque, tous ceux dont l'âme sensible et ouverte aux maux d'autrui s'apitoyait sur le sort des humbles. Avec Vauban il échangeait des idées qui aboutirent à la *Dixme royale*. Ses autres amis étaient Fénelon, Mme de Sévigné, Mme de Coulanges, la châtelaine du manoir voisin d'Ormesson. Satisfait de ce cercle d'esprits supérieurs, il ne se rendait à la cour que le plus rarement possible. Louis XIV lui demanda un jour quelle affaire l'empêchait d'y paraître plus souvent : « Aucune, sire, répondit-il, mais la cour est très nombreuse et j'en use ainsi pour laisser aux autres la liberté de faire leur cour. » En vain voulut-on le nommer chevalier des Ordres du roi; il s'y refusa, malgré les instances de La Rochefoucauld. A l'armée « jamais on ne l'avait vu, dit le chevalier de Quincy, rien demander pour les siens[2] ». Tel était l'homme. Mais, comme l'a écrit Sainte-Beuve, « Catinat est plus qu'un grand homme, qu'un simple individu : c'est un caractère et un type ».

Tout naturellement Catinat nous conduit à Quincy; il suffit de descendre du maréchal à l'un de ses capitaines. L'excellent chevalier de Quincy, dont j'ai naguère entretenu longuement nos lecteurs[3], avait servi sous Catinat en 1697 et même il était un peu son parent. Le maréchal s'en était souvenu assez pour sauver de

1. H. Chérot, *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, p. 41.
2. Voir *Études*, 5 mai 1901, p. 383.
3. *Ibid.*, p. 379-389.

la prison le jeune mousquetaire, dans une circonstance difficile, mais pas assez pour lui procurer le moindre avancement. « M. de Catinat, écrit Quincy, au tome premier de ses *Mémoires*, orné de toutes les qualités qui forment les grands hommes, n'a jamais voulu faire plaisir à personne, et surtout à ceux qui avaient l'honneur de lui appartenir. » Dans le tome troisième et dernier qui vient de paraître de ces intéressants *Mémoires*[1], il prend occasion de la mort du maréchal (*22* et non *23* février 1712) pour composer son éloge. Il le proclame, sans rancune personnelle, « un des plus grands, des plus sages et des plus prudents capitaines que la France ait jamais eus ». Il rapporte le refus du cordon bleu et la retraite passée par Catinat, dans sa terre de Saint-Gratien, « comme un simple particulier ». Ces faits sont connus par d'autres, mais en voici un qui est de Quincy lui-même. « C'est un seigneur piémontois, écrit-il, qui me l'a rapporté, lorsque je passai à Turin, l'année 1702. »

Messieurs les François, nous dit-il, vous ne faites pas assez grand cas d'un grand homme que vous avez chés vous; je parle de M. de Catinat. Il ajouta qu'il étoit présent lorsque ce général dîna avec le duc de Savoie, son maître, à Turin, lorsqu'il passa par cette ville, en 1701, pour aller commander l'armée du roi en Italie, et que ce prince dit : « Quand j'étois jeune, j'aurois donné, si on m'avoit voulu croire, une bataille tous les jours; mais monsieur le maréchal que voilà, en montrant M. de Catinat, m'a bien corrigé de cette envie. » Quel honneur pour ce général et pour le duc de Savoie même ! (P. 107.)

Mais Quincy n'est pas seulement intéressant lorsqu'il vante les qualités supérieures d'un Catinat, d'un Vendôme (p. 20) ou d'un Villars; même quand il nous raconte ses modestes aventures, nous fait part des gentillesses de sa petite chienne à la bataille de Denain et de l'horreur qu'il contracta pour le fromage de Hollande à la reprise de Marchiennes (p. 161), c'est un conteur aimable et un officier sympathique. Il a en effet une qualité que rien ne remplace : l'amour du métier. Il sait bien que jamais il ne deviendra officier général et qu'il n'aura pas de sa vie à commander certaines manœuvres. Il prend plaisir quand même à y assister en amateur, sinon en professionnel. Des troupes qu'on poste pour l'escorte ou pour la chaîne des fourrageurs, lui semblent beaucoup

1. *Mémoires du chevalier de Quincy, publiés pour la première fois par la Société de l'histoire de France*, par Léon Lecestre, t. III, 1710-1713. Paris, Renouard, 1901. In-8, XXIII-386 pages. Prix : 9 francs.

plus dignes de ses regards et de son attention que « le plus magnifique et le plus brillant spectacle de Paris » (p. 45).

Aussi, après avoir fait les campagnes de Flandre de 1708 à 1712 et celle du Rhin en 1713, bien que sa compagnie eût été réformée à la paix d'Utrecht, il ne renonça définitivement au service qu'en 1720. Sans doute de lui-même il ne l'eût quitté que vaincu par l'âge, si le Régent, cédant à ses nombreuses sollicitations, lui eût donné un bon régiment à commander, au lieu de la croix de chevalier de Saint-Louis. Il s'en consola en écrivant ses *Mémoires*. S'aidant de l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, publiée par son frère, comme Saint-Simon empruntait la trame de ses broderies en haut-relief aux platitudes du *Journal de Dangeau*, il revivait par la pensée tant de marches et contremarches, tant de campagnes heureuses ou malheureuses, tant de villes traversées ou assiégées, ne boudant ni les choses ni les personnes, un peu mécontent, il est vrai, d'être resté en chemin, mais parvenu quand même à vivre en seigneur, ayant épousé successivement deux héritières. Il mourut le 22 juin 1749.

Ce n'est pas sortir de la dernière période du grand règne, que de passer du philosophe de Saint-Gratien à la fondatrice de Saint-Cyr.

En même temps que les *Souvenirs* de Mlle d'Aumale, dont la dernière livraison contenait la vivante analyse[1], les *Mémoires* de Manseau, publiés d'abord dans la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*[2], viennent de jeter un nouveau jour sur Mme de Maintenon et sa royale maison. La Beaumelle avait eu entre les mains les trois volumes de Manseau, il avait même fini par les acquérir et ils sont aujourd'hui la propriété de ses descendants. C'est un recueil fort intéressant et qui nous fait pénétrer dans l'intimité des plus petits comme des plus grands personnages mêlés à l'histoire de la célèbre institution. La marquise de Maintenon avait su, par une anomalie étrange, s'attacher, aux jours de sa mauvaise fortune, de braves gens qui lui restèrent

1. Voir *Études*, 20 octobre 1902, *Une grande amie des communautés enseignantes*, par V. Delaporte.

2. *Mémoires de Manseau, intendant de la Maison royale de Saint-Cyr*, publiés d'après le manuscrit autographe, par Achille Taphanel, conservateur de la Bibliothèque de Versailles. Versailles, Bernard, 1902. In-8, 298 pages. Prix : 15 francs.

fidèles dans la prospérité et les grandeurs, mais tellement fidèles qu'ils ne se prévalurent pas du prodigieux changement de position de leur maîtresse et ne demandèrent qu'à lui continuer leurs services sur le nouveau théâtre, — le théâtre de *Polyeucte* et de *Marianne*, de *Jephté* et d'*Athalie*. Saint-Simon, avec sa clairvoyance de génie, avait peint ce monde subalterne, dévoué et discret : « Ils étoient en très petit nombre, dit-il, modestes, humbles, silencieux et ne s'en firent jamais accroire. Le Roi les connoissoit toutes et tous, il étoit familier avec eux. »

Au premier rang se trouvait Manseau, le serviteur favori, devenu intendant en chef. Il présida à la fondation, à l'ameublement, à l'installation, puis, vers la fin de 1687, il tomba à bout de forces, et il fallut quatre fonctionnaires pour remplacer ce merveilleux maître Jacques. Il se mit alors à écrire *de visu* le détail des événements, en les reprenant en 1685 et en les poursuivant jusqu'en 1693. Son ton est d'un parfait honnête homme et d'un fervent chrétien. La piété est la première qualité qui le frappe chez le roi comme dans Mme de Maintenon.

On en jugera par ce dernier témoignage sur une guérison des écrouelles opérée par le roi.

Le jeudy saint arrivant (1690), le Roy devoit toucher les malades des écrouelles, suivant la coutume. Il se trouva trois demoiselles dans la maison de Saint-Louis affligées de ce mal. Mme de Maintenon pria Sa Majesté de les toucher en particulier, afin que des filles de cette condition (car elles avoient toutes trois mesmes noms et armes que des princes, ducs et maréchaux de France qui estoient alors à la cour) ne fussent pas commises parmi la multitude de pauvres qui devoit être touchée ce jour-là. Mme de Maintenon, estant allée à Saint-Cyr, m'ordonna de mener ces trois demoiselles à Versailles avec une des filles qui avoient soin des malades pour les accompagner. M. Bontems, estant de la confidence, en avertit le Roy, qui ordonna que nous nous tinssions dans les cabinets de marquetage de son appartement. Ce grand prince, après avoir touché tous les malades, rentra chés luy où, feignant d'avoir affaire, il quitta les courtisans et vint seul où nous estions. Les trois malades estoient à genoux, priant Dieu de les guérir par l'attouchement du Roy. La piété de ce monarque se rencontre partout, mais, véritablement, en cette occasion, je trouvai qu'il se surpassa ; car, après les avoir regardées, s'adressant au ciel en y élevant les mains et les yeux, il fit une courte prière; ensuite, s'approchant d'elles, leur mit la main droite sur la joue, en leur disant les paroles ordinaires (Dieu te guérisse, le Roy te touche). Ensuite, les faisant lever, il leur dit adieu, ajoutant : « Mesdemoiselles, je prie Dieu que vous guérissiés. » Je les ramenai ensuite, par une porte dérobée, dans le carosse qui les avoit amenées, qui attendoit près du chasteau, en sorte qu'elles ne furent vues de personne. Peu de jours après, la plus malade des trois se trouva guérie sans autre secours (p. 131-132).

Il n'y a qu'un revers à la religion de Manseau. Il parle beaucoup moins respectueusement du pape que du roi (p. 162).

De Mme de Maintenon aux ouvrages dont il me reste à parler, je ne vois guère que son premier mari, le poète Scarron, qui puisse fournir la transition.

Il y a peu à glaner, au point de vue biographique, dans les *Cent poètes lyriques, précieux ou burlesques du dix-septième siècle*, de M. Paul Olivier[1]. Ce n'est pas la Préface écrite en vers par M. Jean Richepin qui puisse nous apprendre quoi que ce soit, sinon que cet auteur, doué d'un vrai talent poétique, le perd et l'éparpille, à la manière de ses devanciers du temps de Louis XIII. Les notices mises en tête des extraits par M. Paul Olivier sont plus spirituelles qu'exactes. Il semble dire, par exemple (p. 440), que le P. Pierre Le Moyne fit profession à Nancy. C'est à Paris, le 25 mars 1639, qu'il prononça ses derniers vœux. Si sa *Dévotion aisée* a été attaquée par Pascal, le style dans lequel en parle M. Olivier eût fait frémir le solitaire de Port-Royal, beaucoup plus encore que la strophe sur les chérubins.

Des *Répertoires biographiques et bibliographiques* terminent ce volume, qui est digne de faire suite aux *Grotesques*, de Théophile Gautier, moins la critique. Ils sont très incomplets, mais peuvent être consultés avec fruit.

Un ouvrage du même genre, mais dès maintenant beaucoup plus considérable et qui formera un vrai monument d'érudition, s'il est mené à bonne fin, vient d'être entrepris pour réunir les poèmes du dix-septième siècle dispersés ou perdus dans les Recueils du temps. Souhaitons à M. Frédéric Lachèvre de pouvoir terminer ce grand œuvre. Sa *Bibliographie*[2] donne : 1° la description et le contenu des recueils; 2° les pièces de chaque auteur classées dans l'ordre alphabétique du premiers vers et pré-

1. *Cent poètes lyriques, précieux ou burlesques du dix-septième siècle*, par Paul Olivier; *avec, en guise de préface, un poème de Jean Richepin*. Paris, Havard, 1898. In-16, XIX-580 pages. Prix : 4 francs.

2. Frédéric Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*. Tome I[er] (1597-1635). Recueils des Du Petit-Val, des Bonfons, de Du Breuil, de Mathieu Guillemot, de Toussainct du Bray, etc.; et Pièces, non relevées par les éditeurs, de Bertaut, de Brach, Agrippa d'Aubigné, Desportes, Des Yveteaux, Du Perron, Maynard, Racan, N. Rapin, Saint-Gelais, Théophile. Paris, Leclerc, 1901. In-4, 441 pages. Prix : 15 francs.

cédées d'une notice bio-bibliographique; 3° une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales, avec l'indication des noms des auteurs pour celles qui ont été attribuées; 4° la reproduction des pièces non relevées; 5° des tables et des tables! Je dois ajouter, à l'éloge moral de l'auteur qui a voulu avoir sa femme pour unique collaborateur, qu'il a le bon goût d'exclure, outre les chansons et les énigmes, nombre de Recueils licencieux, malheureusement recherchés à ce titre même par plus d'un bibliophile.

Ce travail, prodigieux par le nombre de ses références, de ses tableaux, de ses listes, n'offre-t-il aucune lacune? L'auteur lui-même ne me croirait pas si je le flattais jusqu'à affirmer une aussi invraisemblable proposition. Pour ne prendre qu'un des plus fameux recueils du temps de Louis XIII, *le Parnasse royal, où les immortelles actions du tres-chrestien et tres-victorieux monarque Louis XIII sont publiées par les plus celebres Esprits de ce temps* (Paris, Cramoisy, 1635, in-4), M. Lachèvre se contente d'écrire que sur vingt-trois pièces en français, dix-neuf sont signées et quatre « sont restées anonymes ». Puis il donne le catalogue des auteurs connus, sans chercher à lever le voile de l'anonyme pour les autres. Etait-il donc si difficile, à lui qui dans le Recueil similaire, paru cette même année 1635, en l'honneur du premier ministre de Louis XIII et intitulé *le Sacrifice des Mvses à Richelieu*, avait relevé deux épigrammes du P. Le Moyne, d'y reconnaître une pièce du même auteur : *la France gverie av Roy* :

Est-ce de droit ou d'auanture
Qu'on a par tout vu mesme sort
Et qu'on treuue aussi-tost la mort
Sous le drap d'or, que sous la bure? (P. 100.)

Du même auteur encore l'ode seconde :

A ce coup la France respire (p. 109).

Je ne trouve nulle part, dans ses tables, le nom du poète Deshayes. C'est pourtant lui qui est l'auteur d'une de ces pièces anonymes : *La Rochelle avx pieds dv Roy* :

Grand Roy, souffrez qu'vne Rebelle
Addresse au plus iuste des Roys
Ce peu qui luy reste de voix,
Pour se confesser criminelle (p. 53).

Jean Deshayes, né au Havre en 1599, entré dans la Compagnie de Jésus à l'âge de dix-huit ans, y enseigna la rhétorique et se livra à la prédication. Il mourut à Paris en 1636. Pour consoler M. Lachèvre de l'avoir ignoré et de n'avoir pas identifié sa pièce, je lui avouerai que le regretté P. Carlos Sommervogel, ce grand dénicheur d'anonymes, n'a pu indiquer de cet auteur si inconnu, — et encore sans les avoir vus, — que les ouvrages suivants : *Cantiques sacrés. — Quelques autres opuscules que nos bibliographes ne spécifient pas.*

En voici au moins un de spécifié !

Et en même temps nous nous trouvons ramenés par ces vers au bon roi Louis XIII, nommé au début de ce Bulletin. C'est l'occasion de signaler en terminant, mais de signaler seulement, une superbe publication, parue trop tardivement pour que nous puissions l'analyser ici : *Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, par le comte de Beauchamp (Paris, Renouard, in-folio). C'est le résultat de plusieurs années passées dans les archives de Chantilly. Là sont conservés les précieux autographes. Et combien d'autres ! Il est heureux que ce trésor soit enfin acquis à l'histoire.

Henri CHÉROT.

REVUE DES LIVRES

HISTOIRE

Vie de saint Ouen. *Étude d'histoire mérovingienne*, par l'abbé E. Vacandard. Paris, Lecoffre, 1902. In-8, xxii-394 pages.

En lisant le beau livre de M. l'abbé Vacandard, on pense naturellement aux vieilles basiliques des premiers siècles du christianisme : quand les archéologues les ont patiemment débarrassées des lourdes constructions d'architecture banale entassées au-dessus d'elles par la suite des siècles, ce ne sont plus que des ruines qui restent, mais des ruines aux lignes fermes et originales : que si un savant se trouve là pour prolonger à force d'érudition les architraves brisées et les socles sans colonne, c'est tout un passé qui revit, avec sa physionomie individuelle, bien concrète. Si ce passé est le septième siècle et le septième siècle groupé autour de la puissante figure d'un grand évêque, avec toute la compétence de M. Vacandard, on comprend l'intérêt et la valeur d'une telle restitution.

Tour à tour « nourri » comme palatin à la cour de Clotaire II, référendaire de Dagobert Ier et, enfin, évêque de Rouen pendant plus de quarante ans, de 641 à 684, saint Ouen est mêlé à toute la vie de son siècle. Après avoir connu dans sa jeunesse la cour mérovingienne, il reste comme évêque le conseiller de sainte Bathilde, du fameux Ébroïn et de son successeur Warathon : malgré son ardent amour pour la Neustrie, il domine par sa sainteté ces luttes atroces entre chrétiens demeurés barbares longtemps encore après leur baptême. Dans son diocèse, on le voit occupé avant tout à la formation de son clergé, à la propagation de la vie religieuse, à la conversion des derniers Francs païens et à l'organisation des paroisses rurales. Ces derniers chapitres offrent un excellent résumé des nombreux articles publiés par l'auteur dans la *Revue des questions historiques* ; ils forment un tableau complet de la vie religieuse dans la France

mérovingienne, à cc moment si intéressant où la civilisation gallo-romaine achève de disparaître et où commence à se former ce qui va devenir peu à peu la civilisation franque.

« Ce livre, nous dit-on, est né d'un désir de M. Panel, curé de Saint-Ouen de Rouen », du désir de « propager le culte du patron de sa paroisse ». On ne peut que féliciter M. Panel d'avoir formulé ce vœu, et M. Vacandard de l'avoir si bien réalisé.

Joseph de Catellan.

Les Mystères de Mithra, par Franz Cumont, professeur à l'Université de Gand. Deuxième édition, contenant 22 figures et 1 carte. Paris, Fontemoing; Bruxelles, Lamertin, 1902. xvii-189 pages.

L'éloge de ce petit ouvrage n'est plus à faire. Le savant professeur belge jouit, en ce qui concerne l'histoire du culte mithriaque, d'une autorité universellement reconnue. La publication, récemment achevée, de son grand ouvrage intitulé *Textes et Monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra* [1], qui venait compléter, rectifier et coordonner les matériaux jadis réunis par Lajard [2], a fait époque dans le domaine de l'histoire des religions.

Ainsi que nous l'apprend M. Cumont dans la préface de sa première édition, « ce petit volume reproduit les *Conclusions* qui terminent le tome Ier des *Textes et Monuments*. Allégées des notes et des renvois qui leur servent de justification, ces pages se bornent à résumer et à coordonner ce que nous savons sur les origines et les caractères de la religion mithriaque. Elles suffiront au lecteur désireux de s'orienter sur la question. » Cette seconde édition diffère peu de la première : deux ou trois modifications dans le texte, quelques notes pour renvoyer à des études récentes,

1. Deux volumes in-4 avec 509 figures, 9 planches et 1 carte. — Le tome II avait paru en 1898, avant le tome Ier, qui n'a vu le jour qu'en 1900. (Lamertin, Bruxelles; Leroux, Paris.) L'auteur avait préludé à la publication de ce bel ouvrage par une série d'articles insérés dans différentes revues, et s'y était préparé de longue main par de nombreux voyages exécutés en Europe et en Orient.

2. *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra en Orient et en Occident, 1867*. Paris, Imprimerie impériale, 1867. Un volume de texte in-4 et un album de 107 planches. — Cet ouvrage, le premier grand recueil sérieux consacré à l'étude du culte de Mithra, est aujourd'hui bien vieilli, mais conserve encore sa valeur à titre documentaire.

un choix d'illustrations servant de commentaire à certains passages, enfin un appendice[1] sur l'*art mithriaque* constituent les seuls changements apportés à la première édition, épuisée en moins de trois ans.

Après avoir montré que Mithra, dieu de la lumière céleste, confondu beaucoup plus tard avec le *Soleil*, est d'origine indo-iranienne et retracé à grands traits la diffusion progressive de son culte dans la Perse, l'Arménie et l'Asie Mineure (chap. I, les Origines), l'auteur indique rapidement les raisons pour lesquelles ce culte ne pénétra pas le monde grec et s'étend longuement sur son étonnante propagation en Occident. Cette propagation, constatée par une foule de documents lapidaires, de bas-reliefs, d'ex-voto, etc., découverts en Mésie, en Dacie, en Pannonie, à Carnuntum, en Rétie, en Germanie, en Belgique, en Bretagne, en Afrique, en Espagne, sur le littoral méditerranéen, dans la vallée du Rhône, en Italie et dans le Norique, fut surtout l'œuvre des soldats orientaux que Rome échelonnait sur les frontières de l'Empire, et, à un moindre titre, celle de la *diaspora* syrienne et du trafic des esclaves originaires de l'Orient (chap. II, la Propagation dans l'Empire romain). La situation légale du culte de *Sol invictus Mithra* dans l'Empire romain et les causes précises de la grande faveur dont il jouit auprès des Césars, forment l'objet du chapitre suivant (Mithra et le pouvoir impérial), qu'une revue de Chicago vient de faire traduire intégralement et de publier en tête de son dernier numéro[2]. Dans le chapitre IV (la Doctrine des mystères) et le chapitre V (la Liturgie, le Clergé et les Fidèles), nous assistons à l'évolution de la théologie mithriaque, après avoir constaté les difficultés qu'éprouve un historien impartial à la décrire ; nous apprenons quelles furent, au cours

1. Remaniement des pages 213 à 220 du tome I[er], qui ont paru aussi dans la *Revue archéologique*, septembre 1898.

2. *The open Court*. A monthly magazine devoted to the Science of Religion, the Religion of Science, etc., août 1902. Cf. aussi le numéro de juin de la même revue. — Au reste, le grand ouvrage de M. Cumont, en tant que recueil documentaire, a été utilisé à différentes reprises par ceux qui s'occupent des religions anciennes. Le dernier article de ce genre, à ma connaissance, est celui de M. Toutain, paru dans la *Revue de l'histoire des religions* (mars-avril 1902) sous le titre de *la Légende de Mithra, étudiée surtout dans les bas-reliefs mithriaques*, et reproduisant un mémoire présenté au Congrès international de l'histoire des religions de Paris, 4 septembre 1900.

des siècles, les influences étrangères subies par la doctrine primitive, quelles en furent la morale et l'eschatologie ; le rituel auquel elle donna naissance aux basses époques de son développement, les sept degrés d'initiation, par lesquels le mithriacisme a mérité d'être comparé à la franc-maçonnerie[1] ; nous faisons connaissance avec ce que l'auteur, après d'autres, appelle les sacrements de baptême, de confirmation et de communion mithriaques[2], avec la constitution du clergé, la liturgie quotidienne, etc. Un dernier chapitre (vi, Mithra et les Religions de l'Empire), à mon avis, le plus intéressant de tous, a pour objet la situation de Mithra en face des religions de l'Empire romain, surtout du christianisme, son inconciliable et mortel ennemi : on y relève, tracées d'une main exercée et maîtresse de son sujet, les ressemblances et surtout les dissemblances profondes des deux grandes religions rivales, dont l'une, malgré la faveur des maîtres de l'Empire et la tendance des esprits, allait brusquement disparaître alors que tout semblait faire croire à sa domination universelle, et l'autre, sans appui, sans ressources temporelles, mise au banc de la société, « accomplissait ce prodige de triompher du monde ancien malgré les lois et la police impériale ».

Cette dernière partie du travail est à comparer aux pages remarquables que M. Paul Allard a consacrées au même sujet dans le premier volume de son beau livre sur *Julien l'Apostat*, dont la fin vient de paraître[3]. Le lecteur qu'intéressent les grandes questions des origines, de la propagation et du triomphe définitif du christianisme, y trouvera groupés les textes et les références les plus utiles à connaître sur Mithra, et pourra s'en contenter en attendant le moment d'aborder le grand ouvrage de M. Cumont, qui s'adresse surtout aux spécialistes et dont le prix est extrêmement élevé (90 francs !).

En présentant pour la première fois aux lecteurs des *Études* le petit volume de M. Cumont, on peut le recommander presque sans

1. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 577.

2. Effectivement, il y avait de telles analogies extérieures entre le culte de Mithra et le christianisme, que l'emploi de ce mot de « sacrement » ne saurait surprendre. Les Pères de l'Église reconnaissaient eux-mêmes ces similitudes (cf. saint Justin, *Apolog.*, i, 66 ; Tertullien, *De præscript.*, 40), et saint Augustin a rapporté ces mots d'un prêtre païen du cinquième siècle : *Mithra christianus est.* (*In Joann.*, v.)

3. 1er octobre, chez Lecoffre.

réserve comme un modèle de monographie religieuse, destinée au grand public lettré : clarté du style, sobriété dans le détail, exposition simple et communicative, saine interprétation des textes et des monuments, départ consciencieux du certain et de l'incertain, discussion de bon goût et ferme dans sa logique exempte de tout parti pris *aprioristique*[1], choix judicieux d'illustrations[2], tout concourt à assurer à cette seconde édition un succès encore plus rapide et plus universel qu'à la première, surtout à une époque où l'étude des religions passionne de plus en plus les esprits et semble appelée, dans un avenir qui ne peut être éloigné, à prendre une place officielle et définitive dans les programmes même de l'enseignement secondaire.

Séb. Ronzevalle, S. J.

Pages d'Histoire, par le vicomte E.-M. de Vogüé de l'Académie française. Paris, Armand Colin. 1 vol. in-18 jésus, 320 pages.

Ce volume se termine sur une citation et l'auteur des *Pages d'Histoire* parle comme Bossuet du « débris inévitable des choses humaines ». Telle est bien, effectivement, l'impression triste et

1. Un exemple suffira : il est très instructif, même au point de vue des convictions personnelles de l'auteur. « Il semble probable, dit ce dernier à la page 164, qu'on chercha à faire de la légende du héros iranien le pendant de la vie de Jésus, et que les disciples des mages voulurent opposer une adoration des bergers, une cène et une ascension mithriaques à celle des Évangiles. On compara même la roche génératrice, qui avait enfanté le génie de la lumière, avec la pierre inébranlable, emblème du Christ, sur laquelle était bâtie l'Église, et jusqu'à la grotte, où le taureau avait succombé, avec celle où Jésus serait né à Bethléem. » Et en note : « M. Jean Réville (*Études publiées en hommage à la Faculté de théologie de Montauban*, 1901, p. 339 *sqq.*) suppose que le récit de l'Évangile sur la naissance de Jésus et sur l'adoration des mages a été suggéré par la légende mithriaque, mais il reconnaît que nous n'avons aucune preuve de cet emprunt. De même, M. A. Dietrich, dans un article récent (*Zeitschr. f. Neutest. Wiss.*, 1902, p. 190) où il a cherché, non sans ingéniosité, à expliquer la formation de la légende des rois mages, admet que l'adoration des bergers s'est introduite du mithriacisme dans la tradition chrétienne. Je ferai cependant observer que les croyances mazdéennes sur la venue au monde de Mithra ont singulièrement varié. » (Cf. *Textes et Monuments*, t. I, p. 1605.)

2. En reproduisant le plan et la coupe du Mithreum découvert à Heddernheim (p. 45), il eût été utile de signaler, dans la légende, la destination des parties marquées par les lettres de renvoi à partir de G, y compris toutes les minuscules. Le lecteur sérieux et attentif éprouve ici une petite déception.

forte qui envahit l'âme tout entière et la domine, quand on ferme le nouveau recueil d'oraisons funèbres, d'une inspiration si haute et si grave et d'une forme si pure, que l'académicien moderne offre au public du vingtième siècle commençant.

J'ai bien dit *oraisons funèbres* et j'ai voulu donner à ce mot le sens et la portée d'un très grand éloge. Il y a là, vraiment, des « têtes de morts très touchantes », comme disait, parlant de ses chefs-d'œuvre, l'homme de génie et de naïveté qui s'appelait Jacques-Bénigne Bossuet.

M. de Vogüé, lui aussi, a le culte du passé, le culte des morts, et il dit les leçons du passé, il fait *parler les morts* avec une éloquence digne des grands sujets qu'il traite.

Anniversaire tragique, c'est le récit de la mort du tsar Alexandre II, fait par un témoin qui vécut à Saint-Pétersbourg cette mémorable journée du dimanche 13 mars 1881 ; c'est, dans toute la force de l'expression, une *page d'histoire* qui restera et qui prendra, dans l'avenir, la valeur d'un véritable document.

Pour des regards et des âmes françaises, l'impression est plus triste encore et plus douloureuse à suivre l'auteur dans sa rapide promenade à travers le musée de tableaux et de souvenirs où revit *l'Histoire à Versailles*. Ici les morts ne parlent point le langage que la postérité demande aux ancêtres ; ils ne donnent point les fortes leçons et les exemples qui sont la force tout à la fois et la gloire et l'héritage sacré des générations suivantes. Le Régent et cette duchesse de Berry « qu'on ne peut calomnier », la Pompadour, la Du Barry, Cagliostro, quels noms d'ignominie, de boue et de sang ! avec quel dégoût dans l'âme on quitte cette nécropole hideuse et abominable !

Châteaux-Fantômes, *les Tuileries*, *Saint-Cloud*, dont l'emplacement a été nivelé, entre l'Arc de Triomphe et le monument de Gambetta, « le monument de la défaite et des vaines paroles » ; Saint-Cloud, « trou vide, large pan d'horizon encadré entre les verdures... Où donc est le château ? demandait l'enfant. »

On ne peut indiquer, dans ce rapide compte rendu, toutes les belles pages qu'il faut lire et qui portent si légèrement et d'une façon si charmante le poids d'une forte érudition et les leçons d'une philosophie profonde. *Impressions d'Allemagne*, *Au seuil d'un siècle*, *Regards français sur l'Angleterre*, *Deux hommes de la Révolution*, etc., il faudrait tout citer. Mais je tiens

à signaler comme un chef-d'œuvre littéraire et comme une bonne action, le salut plein d'admiration émue et de reconnaissance patriotique que l'auteur, dans sa *Visite à Solesmes*, adresse aux moines qui vont partir. C'est courageux, c'est éloquent et très touchant, et quand l'ancien député, contemplant les fils de dom Guéranger dans les stalles du chœur, se rappelle certaine autre assemblée où il siégea, « l'inénarrable tohu-bohu, l'affairement bruyant et sans but, les faces contractées par la passion ou tourmentées par l'incertitude, les paroles furibondes, les doucereuses, les ineptes et, pis encore, celles qui ne sont pas dans le cœur et bavent lâchement des lèvres... » ; quand il conclut : « C'est ici, à Solesmes, qu'un peintre viendrait chercher ses modèles pour représenter un sénat respectable » ; on applaudit de tout cœur à ce fier et beau langage, et, avec l'auteur des *Pages d'Histoire*, on se prend, dans l'espérance de jours meilleurs et de réparations nécessaires, à rêver le retour triomphal des exilés : « Nous entendrons de nouveau leur belle prière sous les blancs arceaux du chœur, et si les jours futurs devaient devenir intolérables... le monde aurait encore cette consolation célébrée par Voltaire « qu'il y ait des asyles ouverts à tous ceux qui veulent fuir les oppressions du gouvernement goth et vandale ».

Je ne prie point que l'on me pardonne ces longues citations. C'est proprement un charme au milieu de la décadence qui roule pêle-mêle dans les journaux et dans les livres du jour les débris informes et mutilés de ce qui fut la noble langue française, c'est un charme de retrouver chez quelques écrivains dignes de ce nom le respect de nos vieilles traditions littéraires. Il y a quelque vingt ans, quand parurent les premiers ouvrages de M. de Vogüé, les gens qui, à cette époque déjà lointaine, faisaient profession d'ironie, parlèrent d'imitation trop visible et dirent en souriant malicieusement qu'un nouveau vicomte de Chateaubriand nous était né. Plaisanteries niaises et petits traits sans portée. Tout au contraire, la vérité, c'est que le grand talent de l'auteur de *Cœurs russes*, *Spectacles contemporains*, *Regards historiques et littéraires*, etc., s'est affirmé chaque jour plus original, plus ferme et plus souple, et que l'élite des lecteurs (j'entends les lecteurs qui lisent) lui est restée fidèle.

Observez d'ailleurs que, par une nécessité inéluctable, il n'est point dans notre littérature de prosateur ou de poète auquel on

ne puisse trouver des ancêtres proches ou lointains, et qui, par sa manière et son style, ne rappelle quelque grand nom du passé. On prétend que dans ces pages colorées et chaudes la filiation de l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* est visible. J'y retrouverai encore, si vous le voulez bien, du Bossuet ou du Saint-Simon. Dites-moi, le duc enragé aurait-il pu, d'une façon plus vive et plus pittoresque, peindre le monument de Gambetta « le monument de la défaite... Pauvre redingote d'avocat flottante au vent des harangues, entre les blessés et les vaincus ! Des paroles, un ruissellement de paroles sur toutes les faces de la pyramide... Chaque jour, elles sonnent plus faux, comme des menaces inoffensives de lutteurs forains. »

A ce beau livre d'une pensée si haute et d'une forme si pure, il manque quelque chose, et de là vient, je crois, l'impression vague de tristesse qui s'en dégage et qui persiste, malgré qu'on en ait, dans l'esprit du lecteur. Dans la *Visite à Solesmes* on nous déclare qu'on a « écarté de ces pages toutes les considérations d'ordre mystique ». Que l'éminent académicien me permette de le dire respectueusement : « les considérations d'ordre mystique », voilà ce qui donnerait un sens aux spectacles si variés qu'il fait passer sous nos regards. Que signifient ces drames sanglants, ces ruines accumulées, ces personnages qui défilent dans une procession si rapide sur la scène des grands événements ? où va tout le mouvement et toute l'agitation humaine ? dans quelle nuit et dans quel sombre cauchemar se débattent nos petites passions ? — Ces questions reviennent obstinément quand on se rappelle l'*Anniversaire tragique* ou que l'on étudie *l'Histoire à Versailles* ou que l'on visite l'emplacement des *Châteaux-Fantômes*, et l'auteur n'y donne point de réponse. De la lecture de ces *Pages d'Histoire* on sort pessimiste, j'allais dire nihiliste ; on se dit que donc nul but ne vaut aucun effort et qu'elle est donc bien vraie la boutade d'un autre académicien du dix-neuvième siècle, Alfred de Vigny, jugeant en ces termes mélancoliques le monde et la vie : « Je sens sur ma tête le poids d'une condamnation... je subis la prison. J'y tresse de la paille pour oublier quelquefois : là se réduisent tous les labeurs humains. »

Oui, la lecture de ces belles *Pages d'Histoire* est triste, parce que la pensée chrétienne n'y est pas assez présente et visible ; parce

qu'il faudrait un Bossuet pour tirer de ces spectacles de caducité et de mort les grandes et fortes leçons qu'ils peuvent nous donner et pour réconforter nos âmes dans la vision d'un monde meilleur de justice et de vérité.

Louis Chervoillot.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

L'abbé Louis Abi Karame. — **Exercice médité du Chemin de la Croix.** Paris, P. Bernardeau, 1902.

Excellent petit opuscule plein de réflexions pieuses et surtout pratiques. Faisons bon accueil à ces prémices de la littérature sacrée, française et orientale.

HISTOIRE

L. de Combes. — **La Vraie Croix perdue et retrouvée.** Paris, édit. de *l'Art et l'Autel*, 1902. In-8, vi-294 pages.

M. de Combes entreprend une série d'études sur les reliques de la vraie croix; en lisant son livre, on se demande souvent à qui il s'adresse : a-t-il voulu résumer, pour le grand public, les travaux déjà faits sur cette matière? Veut-il faire avancer les nombreux problèmes soulevés par son beau sujet, en y employant les ressources de son abondante érudition? Quoi qu'il en soit, on peut regretter que cette érudition ne soit pas toujours maniée avec assez de sûreté et assez d'aisance. Trop souvent les amateurs trouveront la lecture de ce livre difficile et pénible, et trop souvent les érudits se plaindront des à peu près de l'information. *Socrate, Sozomène*, sans aucune autre indication, sont des références plus qu'insuffisantes; M. Boissier (cité p. 118) parle au tome Ier de sa *Fin du paganisme* (p. 36 et non p. 29) de l'*Aruspicine*, et non pas de l'*Aruspicisme*. De plus, à quoi bon renvoyer pour Josèphe (p. 2) ou pour Grégoire de Tours (p. 157) à des traductions? A quoi bon citer en note la traduction latine des Pères grecs (p. 64, par exemple)? La traduction française du texte, revue, nous n'en doutons pas, sur l'original, a autant de valeur.

Certains arguments de M. de Combes ne satisferont peut-être pas tout le monde : le *labarum* n'a pu apparaître à toute l'armée de Constantin parce que l'inscription *In hoc vinces* était en grec, et que ces soldats ne comprenaient pas cette langue... De preuve que l'inscription ait été en grec, on n'en trouve pas dans le livre, si ce n'est peut-être un texte de la vie de saint Artemius (cité p. 129) et qui, à cette place, est écarté comme non authentique; d'ailleurs, si, pour ce texte, M. de Combes ne s'en était pas tenu à la traduction, plus que large, de M. le chanoine Lucot, mais s'était reporté aux *Acta S.S. Oct.* (VIII, p. 873), comme il invite son lecteur à le faire, il y aurait lu que, d'après cette Vie de saint Artemius, l'inscription du labarum était non *en grec*, mais *en latin* (ῥωμαϊκοῖς

γράμμασι). *Traduttore*, *traditore*, c'est bien le cas.

Enfin, si M. de Combes paraît assez au courant de son sujet, il lui échappe plus d'une erreur d'histoire générale : jamais, au début du quatrième siècle moins qu'à aucune autre époque, la légion romaine n'a compté 15 000 hommes (p. 118), non compris les auxiliaires ; c'était plutôt 1 500 au temps de Constantin. Hadrien, dans son rescrit à Minucius Fundanus, a *réglementé* la persécution, il ne l'a jamais *prohibée* (p. 72) ; les paroles attribuées à saint Pierre (p. 142), d'après *Act.* (II, 17), ne sont qu'une citation de *Joël* (II, 28) et, par suite, ne contiennent pas le renseignement historique qu'on croit y trouver. Nous regrettons que ces déficits, et d'autres encore, nous empêchent de recommander le livre de M. de Combes autant que le mériterait l'excellent esprit dans lequel il est écrit. Joseph de Catellan.

G. Lacour-Gayet, docteur ès lettres, professeur à l'École supérieure de marine. — **La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV.** Paris, Champion, 1902. In-8, x-571 pages.

L'histoire maritime du règne de Louis XV était à refaire. Ni celle du commandant Rivière, parue en 1859, ni les études du capitaine de frégate Chabaud-Arnault n'étaient suffisantes ou faciles à consulter. Aujourd'hui que la majeure partie des archives coloniales vient d'être mise à la portée de tous par leur transfert aux Archives nationales, et qu'un bon état sommaire, publié en 1898 par M. Neuville, permet de s'y orienter jusqu'à la Révolution, la pensée de rajeunir et de compléter le sujet par le dépouillement des sources originales et authentiques devait tenter un historien. M. Lacour-Gayet, si avantageusement connu par son *Education politique de Louis XIV* et par divers mémoires sur notre ancienne marine, s'est livré à ce travail. De ces recherches il a tiré des conférences devant les lieutenants de vaisseau de l'Ecole supérieure de marine ; puis les conférences, converties en chapitres, ont formé un beau livre d'histoire, bien ordonné, à l'exposition méthodique, aux conclusions précises. Cet ouvrage intéressera à la fois le grand public et le personnel enseignant ; chacun y trouvera largement de quoi s'instruire et au besoin instruire les autres.

L'idée maîtresse de l'auteur est que les « destinées véritables de la France ne se jouèrent pas, à l'époque du règne de Louis XV, sur les champs de bataille du continent, mais sur les champs de bataille maritimes ». Aussi a-t-il donné tous ses soins à l'exposition de nos guerres avec l'Angleterre, des efforts tentés par les secrétaires d'Etat de la marine et des projets de débarquement.

Henri Chérot.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 11. — A **Terre-Noire**, près de **Saint-Étienne**, des grévistes s'attaquent à deux gendarmes, dont l'un, atteint par une pierre, tombe inanimé devant son camarade; celui-ci tire son revolver et fait feu : la balle blesse un ouvrier et en tue un autre. Les grévistes assiègent pendant plusieurs heures la gendarmerie à coups de pierres.

— A **Denain**, la situation est extrêmement grave. Deux cents ouvriers ont eu leurs carreaux cassés ; on compte quarante-cinq attentats contre les personnes.

— L'*Officiel* annonce que dans les dix premiers jours d'octobre, les dépôts aux caisses d'épargne ont atteint le chiffre de 1 927 803 francs, et les retraits celui de 14 101 066 francs. L'excédent des retraits sur les versements, depuis le 1er septembre, dépasse 34 000 000.

— A **Genève**, la grève est terminée grâce à l'énergie du gouvernement cantonal qui, vendredi, a fait arrêter les meneurs.

12. — A **Valence**, M. Loubet préside à l'inauguration d'un nouveau pont sur le Rhône. En l'absence de Mgr l'évêque, le premier vicaire général présente au président de la République le clergé de Valence. Voici le passage principal de son allocution :

Nous demandons à Dieu, qui a voulu que toutes les hautes magistratures eussent pour apanage de jeter des ponts, c'est-à-dire de combler les abîmes, de rapprocher les hommes entre eux et d'en faciliter l'union ; nous demandons à Dieu de vous aider à réaliser cette noble tâche pour l'honneur de la France et de la République.

Puissiez-vous partout jeter des ponts qui suppriment les discordes, qui facilitent la concorde, qui fassent en même temps le bonheur d'une nation et l'honneur d'un gouvernement dont vous êtes le chef!

M. Loubet a répondu :

Je suis heureux, Monsieur le vicaire général, de vous entendre exprimer de semblables pensées. Cela ne m'étonne pas, car ces sentiments, vous les professiez déjà quand vous étiez jeune vicaire dans une petite commune qui m'est chère. Si les ponts rapprochent les populations et facilitent leurs rapports, nous ne devons pas oublier que les hommes doivent toujours prêter leur concours à l'œuvre de réconciliation et de rapprochement. Je sais l'action que peut exercer dans ce sens le clergé.

En prêchant avec l'Évangile le respect de la loi, de toute la loi, il peut aider puissamment au résultat que vous souhaitez, que tout le monde désire ardemment pour notre pays, et j'ai confiance dans l'efficacité de votre action dans cette voie.

— A **Orléans**, le centenaire de la naissance de Mgr Dupanloup est

célébré en grande pompe à la cathédrale d'Orléans. Quatre cardinaux, quinze archevêques et évêques, trois prélats romains avec un nombreux clergé et une foule considérable y assistaient; S. Ém. le cardinal Perraud prononce l'éloge de Mgr Dupanloup.

— A **Koloszvar**, en Hongrie, inauguration d'un monument érigé à la mémoire de Mathias Corvin.

13. — A **Paris**, arrivent les trois généraux boers. Le public, à la gare du Nord, leur fait un chaleureux accueil ; une réception plus solennelle leur est faite dans la salle d'attente, transformée pour la circonstance en salon de réception.

— Le cardinal-archevêque de Bordeaux, à qui M. Combes avait promis de le recevoir le lundi 13 octobre, à trois heures de l'après-midi, s'étant présenté à l'heure indiquée, n'a pas été reçu. Son Éminence assistait la veille au centenaire de Mgr Dupanloup : « J'avais promis audience à l'archevêque de Bordeaux ; je ne reçois pas le manifestant d'Orléans », dit M. Combes.

— A **Stains** (Seine), deux aéronautes, MM. Bradsky et Morin, partis de Vaugirard en aéronef dirigeable, tombent du haut des airs et sont tués dans leur chute.

— A **Marseille**, les ouvriers charbonniers prennent la résolution de ne plus décharger de charbon de provenance étrangère.

— A **Roanne**, 8000 tisseurs se mettent en grève.

— A **Montceau-les-Mines** règne le calme et le travail est régulier.

— A **Anzin**, la direction de la Compagnie décide qu'il n'y aura plus de descentes pour l'extraction du charbon dans ses vingt fosses.

— En **Belgique**, on signale un commencement de grève au Grand-Hornu, dans le Borinage.

— En **Sicile**, près de **Syracuse**, la force armée doit intervenir pour protéger la liberté du travail : un carabinier et deux émeutiers sont tués.

— Au **Venezuela**, un grand combat a lieu près de **La Victoria** entre les troupes gouvernementales fortes de 4100 hommes et les révolutionnaires au nombre de 6000. Après sept jours de lutte acharnée, le président Castro reste vainqueur.

14. — A **Paris**, rentrée des Chambres. Au Sénat préside M. Fallières; il prononce l'éloge funèbre des sénateurs morts durant les vacances. M. Chamaillard demande à interpeller sur l'application de la loi contre les congrégations et sur la fermeture des écoles dans le Finistère. On renvoie à la semaine prochaine la fixation de la date de la discussion. A la Chambre, M. Bourgeois préside. M. Rouvier dépose le budget de 1903. Les dépenses sont évaluées à 3575000000 de francs, et les recettes au même chiffre : il faut cependant, pour équilibrer le budget, créer 207 millions de ressources nouvelles, dont le détail est donné.

Puis l'ordre du jour est fixé : en tête viennent les interpellations sur les congrégations et les fermetures d'écoles. Les débats se sont ouverts séance tenante par un courageux discours de M. Aynard. M. de Mun lui succède à la tribune, et prononce une magnifique défense des victimes de l'arbitraire ministériel.

— A **La Haye**, la cour d'arbitrage décide, dans la question du fonds pieux de Californie, que le Mexique devra verser à l'Église de la Haute-Californie la somme de 1 420 683 dollars, et lui servir à perpétuité une annuité de 43 051 dollars. Ce fonds, créé par des dons faits aux Jésuites, passa à la couronne d'Espagne après l'expulsion des Jésuites, puis au Mexique devenu indépendant.

15. — A **Paris**, sur la proposition du ministre de la Guerre, le président de la République refuse de signer la grâce du commandant Le Roy-Ladurie.

— Aux **États-Unis**, la grève des mineurs a pris fin cette nuit.

16. — A **Paris**, rentrée des Cours et des Tribunaux ; il n'y a pas de messe rouge.

— A la Chambre des députés, dans la discussion de l'interpellation sur la fermeture des écoles congréganistes, M. Charles Bois démontre, par arguments juridiques, l'illégalité des expulsions et appositions de scellés.

— *L'Univers* publie la pétition signée par les six cardinaux et soixante-huit autres archevêques et évêques, et adressée à MM. les sénateurs et députés en faveur de la demande d'autorisation des congrégations. Les membres de l'épiscopat qui n'avaient pas signé ont depuis exposé les motifs de leur abstention, de telle sorte que l'on peut dire que l'épiscopat est unanime sur le fond de la question.

— A **Tulle**, M. l'abbé Paz, poursuivi pour avoir prêché le carême à Millau, bien qu'ayant été membre de la Compagnie de Jésus dissoute en vertu de la loi du 1er juillet 1901, est acquitté, la prédication constituant une fonction du sacerdoce catholique.

— En **Allemagne** et en **Autriche**, les Parlements reprennent leurs séances ainsi que la Chambre des communes en **Angleterre**.

17. — A **Paris**, M. Combes renouvelle à la Chambre ses menaces d'aller jusqu'au bout dans la voie où il est entré ; il invite la majorité à se souvenir qu'elle a en main la force pour achever l'œuvre commencée. Enfin il dépose un projet de loi qui aggrave certaines des dispositions de la loi déjà si antilibérale du 1er juillet 1901.

— A **Berlin**, les généraux boers sont l'objet d'un accueil enthousiaste.

18. — A **Paris**, M. Dumay, directeur au ministère des Cultes, refuse de recevoir l'évêque de Langres et celui de Mende, parce qu'ils ont signé la pétition aux membres du Parlement. M. Combes approuve

M. Dumay; il lui a même donné comme instruction de ne recevoir aucun des prélats signataires de cette pétition, jusqu'après le prochain Conseil des ministres.

— Un télégramme d'Aden annonce qu'au **Somaliland** les Anglais ont essuyé une grave défaite et ont dû se replier devant les forces du Mullah, après avoir perdu un colonel, un capitaine et cinquante hommes.

— De **Port-au-Prince** (Haïti) un télégramme annonce la fin de la guerre civile : la ville de Gonaïves, où tenait encore le chef des insurgés, vient de se rendre aux troupes du gouvernement.

19. — A **Milan**, ouverture du Congrès catholique international.

20. — A **Rome**, Léon XIII reçoit le cardinal-archevêque de Bordeaux; l'audience a duré trois quarts d'heure.

— A **Paris**, M. Ernest Roche, socialiste antiministériel, propose à la Chambre un projet de loi tendant à la dénonciation du Concordat et à la suppression tant de l'ambassade du Vatican que du budget des cultes. L'urgence, qu'il demande et qui est combattue par M. Brisson « pour ne pas mettre le gouvernement dans l'embarras », est finalement repoussée, grâce à un subterfuge imaginé par M. Réveillaud, ministériel.

— A **Madrid**, les Cortès se réunissent.

— A **Haïti**, le général Sénèque est élu président de la République.

— Une partie de l'île **Saint-Vincent** vient d'être dévastée par une nouvelle éruption volcanique.

21. — A **Paris**, le président du Conseil des ministres communique à ses collègues, réunis à l'Élysée, les dernières dépêches relatives aux grèves, et la réponse qu'il se propose de faire aux interpellations. Ensuite il les entretient de la pétition de l'épiscopat aux membres du Parlement. A son avis, cet acte est anticoncordataire, et le Conseil décide de le déférer comme d'abus au Conseil d'État. Le Conseil a également décidé que le cardinal-évêque d'Autun serait invité à désavouer le langage outrageant pour le gouvernement qu'il aurait tenu en chaire à la dernière fête religieuse, à Orléans; le cardinal aurait traité le gouvernement de « ministère de dépravation ». — Le cardinal Perraud a déjà protesté contre cet odieux travestissement de sa parole.

— A la Chambre, débats sur les grèves.

— L'*Officiel* donne, pour les opérations des caisses d'épargne du 11 au 20 octobre, les chiffres de 2 015 151 francs déposés et 14 934 286 francs retirés.

— A **Nîmes**, le tribunal acquitte les Petites-Sœurs de l'Assomption et déclare dans ses considérants que l'article 16 de la loi du 1er juillet 1901 n'est applicable qu'aux congrégations fondées postérieurement à cette loi.

— A **Berlin**, M. de Bülow, dans un long discours au Reichstag,

montre que les prétentions des agrariens intransigeants sont exagérées; mais ceux-ci ne se laissent point convaincre.

— A **Pékin**, Mgr Favier est de nouveau gravement malade.

22. — A **Paris**, au Panthéon, on renouvelle l'expérience du pendule de Foucault. Du haut du dôme du Panthéon, au bout de son fil métallique de 64 mètres de longueur, la sphère de 28 kilogrammes a oscillé devant les yeux du ministre de l'Instruction publique, de savants et de nombreux invités. Chaque oscillation du pendule dure huit secondes. Il peut osciller pendant cent heures. Dans sa première oscillation il va du sud au nord; huit heures plus tard, par l'effet de la rotation de la terre (en vertu de laquelle le Panthéon tourne autour de cette sphère), les oscillations vont de l'est à l'ouest, de l'abside au grand portail.

— En **France**, la grève n'est plus générale que dans la région du Nord.

— La ville de **Dunkerque** est terrorisée par les grévistes.

23. — A **Paris**, au Sénat, M. Girault (du Cher) propose des mesures très sévères pour réprimer le duel, et sa proposition est prise en considération. Puis on aborde la discussion d'une proposition de M. Maxime Lecomte tendant à la suppression de la liberté de l'enseignement supérieur. M. Wallon proteste avec beaucoup d'énergie et d'autorité; la majorité du Sénat a la surprise d'entendre le ministre de l'Instruction publique déclarer, au nom du gouvernement, qu'il ne s'oppose pas à la prise en considération. « Mais je tiens, ajoute-t-il, à faire les plus expresses réserves sur le fond. Je compte, en effet, lorsque la discussion viendra à cette tribune, prendre fermement la défense de la liberté d'enseignement. »

— A **Paris**, plusieurs maisons des Petites-Sœurs ont reçu la visite de M. Ménage.

— M. Combes écrit une lettre à Mgr l'archevêque de Besançon pour l'informer de la suppression du traitement de l'un de ses vicaires généraux, M. Laligant, coupable d'avoir voyagé pour recueillir des signatures à la pétition de l'épiscopat en faveur des congrégations.

24. — A **Paris**, une motion excluant de la commission des associations tout membre de la minorité — en décidant que cette commission sera nommée au scrutin de liste — a été adoptée par la Chambre, malgré une vive protestation de M. Ribot contre un tel « coup de force ».

— A **Brest**, le tribunal jugeant les personnes incriminées pour les faits de résistance des populations de Saint-Méen et de Plougonvelin, condamne M. l'abbé Salaun à quatre mois de prison, et Mlles Huloas et Siche à trois mois de la même peine, avec application de la loi Bérenger.

— A **Privas**, les Petites-Sœurs de l'Assomption sont condamnées à 25 francs d'amende.

25. — A **Paris**, séance publique annuelle des cinq académies, sous la présidence de M. Albert Vandal, directeur, pour ce trimestre, de l'Académie française.

— L'évêque catholique de **Plymouth**, Mgr G. Vaughan, meurt à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

— A **Londres**, la « procession royale », qui clôt les fêtes du couronnement, met toute la ville sur pied. 30 000 hommes de troupes de toutes armes font la haie sur le passage du cortège. Le roi et la reine sont très acclamés.

Paris, le 25 octobre 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

Louis ÉTIENNE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.

LA BIBLE ET L'ASSYRIOLOGIE

APERÇU GÉNÉRAL SUR LEURS RAPPORTS

AU POINT DE VUE CRITIQUE ET EXÉGÉTIQUE

Sur les découvertes modernes en Assyrie et en Babylonie, tout le monde a pu lire l'ouvrage de M. Vigouroux, et y prendre une idée générale du travail des fouilles et du déchiffrement des textes. Aujourd'hui plus de 160 000 inscriptions, sur pierre ou sur argile, sont conservées dans les grands musées d'Europe et d'Amérique. Le *British Museum* en possède environ la moitié, dont plus de 20 000 proviennent de la bibliothèque d'Assourbanipal. Ces chiffres paraissent énormes; et cependant j'ai entendu un savant français, M. Pognon, longtemps consul à Bagdad, dire, au Congrès des orientalistes en 1897, qu'on n'avait pas remué la millième partie des ruines éparses dans les immenses plaines du Tigre et de l'Euphrate. Les assyriologues — ils sont peut-être à présent une soixantaine — ont tout de même de quoi s'occuper. Les documents découverts ne sont pas tous publiés, tant s'en faut; et la littérature assyro-babylonienne est déjà si vaste que, pour s'y rendre compétent, on doit choisir un champ spécial à cultiver : histoire; lois, contrats et actes juridiques; lettres et dépêches; textes religieux; cosmologie et astronomie.

Quand on considère cette écriture cunéiforme si étrange, — sans exagération le P. Delattre, S. J., a pu dire, dans la *Revue des questions scientifiques*[1], qu'elle est dix mille fois plus compliquée que la nôtre, — il est naturel de se demander : Où en est-on du déchiffrement et de l'interprétation des textes? A l'exception de quelques formes assez rares, les signes de l'écriture, assyriens, babyloniens et archaïques, sont identifiés et leurs diverses valeurs phonétiques bien déterminées.

1. Juillet 1900, article intitulé : *la Civilisation assyrio-babylonienne*.

Quant aux valeurs idéographiques, il y a toujours à compléter et à préciser. De même pour le vocabulaire. On découvre tous les jours des mots nouveaux, des acceptions nouvelles ou la signification plus exacte de mots déjà connus. Les textes historiques, en général faciles, ont été traduits les premiers. Les textes relatifs à l'astrologie, au culte et à la magie sont hérissés d'expressions techniques dont le sens reste çà et là incertain ou totalement obscur. Cette partie a progressé beaucoup depuis une douzaine d'années. Tant de travaux ont singulièrement étendu et souvent même renouvelé nos connaissances sur la religion, les mœurs et la civilisation de l'Orient dans l'antiquité. Bornons-nous ici à considérer les résultats de l'assyriologie dans leurs rapports avec la Bible. Ce champ est encore vaste, et, pour ne point s'y perdre, il est bon de tracer quelques divisions. Jetons un coup d'œil sur : la *langue*, l'*histoire*, la *religion*, les *traditions communes sur la création et le déluge*.

LA LANGUE

Traitons cette partie technique le plus brièvement possible. On lit au chapitre x de la Genèse : « Les fils de Sem sont Elam, Assour, Arphaxad, Loud et Aram. » Renan niait que les Elamites et les Assyriens aient jamais parlé une langue sémitique[1]. Les inscriptions lui ont donné tort. La langue assyro-babylonienne est une langue sémitique, sœur de l'hébreu, du phénicien, de l'araméen et de l'arabe. En comparant ces langues entre elles, on comprend mieux leur génie et on trouve mille profits particuliers pour la grammaire et le lexique de chacune d'elles. De l'ancienne langue hébraïque, tous les documents qui nous restent sont, à très peu de chose près, contenus dans la Bible. Là, bien des termes, employés rarement ou même une seule fois, ne sont pas toujours suffisamment éclairés par le contexte, les versions anciennes, la tradition. La lumière peut venir des langues de la même famille, si les termes en question y sont conservés avec un sens connu. Or, l'assyro-babylonien offre

1. Renan, *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*. 4e édition, 1863, p. 2, 71, etc.

en abondance des textes variés sur des sujets parallèles à ceux de la littérature hébraïque, textes plus anciens que ceux d'aucune autre langue sémitique; il peut donc rendre à l'hébreu d'éminents services. En voici quelques exemples, sans parler, bien entendu, des mots comme *tartan*, *rabšaqê* et autres, pures transcriptions de mots assyriens.

Une thèse chère aux protestants est celle de la justification qui *couvre* les péchés, au lieu de les effacer. On l'appuie sur un petit choix de textes et de locutions; on veut en particulier que le verbe hébreu *kipper*, « accomplir l'expiation en faveur de quelqu'un », ait pour sens primitif *couvrir*, *cacher*. Mais en assyrien, ce verbe, également usité dans les rites expiatoires, signifie *essuyer*, *effacer*, d'où paraît bien venir le sens métaphorique *effacer les péchés*[1]. Comparez aussi l'hébreu *mûš* (Zach., III, 9) avec l'assyrien *mâšu*, *pardonner* (*les péchés*), strictement *éloigner*.

Après la prédication de Jonas à Ninive, un jeûne public fut prescrit par un *ṭa'am* du roi, c'est-à-dire, suivant le contexte, par un *ordre* du roi. Le sens précis de ce mot a échappé au traducteur grec et à saint Jérôme; il devient clair et certain par le rapprochement de l'assyrien *ṭêmu*, *ordre*, *décret*.

Le substantif hébreu *ḥalipha*, *vêtement*, est rattaché au verbe *ḥalaph*, *changer*, par la traduction des Septante, ἀλλασσομένας στολάς, et de saint Jérôme, *mutatoria vestimentorum*, *vestes mutatorias*, *des vêtements de rechange* (?) (IV Reg., V, 5, 22). L'assyrien nous présente comme dérivés de la racine *ḫalâpu*, *se vêtir*, *s'envelopper*, plusieurs substantifs signifiant *manteau*, *vêtement*.

Un mot énigmatique du Livre des Rois (IV Reg., XX, 13) trouve son explication toute naturelle, en harmonie avec le contexte, dans l'expression *bît nakamti*, *maison du trésor*[2].

L'interprétation fort intéressante du nom commun du pro-

1. H. Zimmern, *Beiträge zur Kenntnis der babylonischen Religion : Ritualtafeln*, lexique : « *Kuppuru*, abwischen, sühnen. » — Voyez une analyse complète et très intéressante de ce savant ouvrage, par le P. Lagrange dans la *Revue biblique*, 1901, p. 392-413.

2. Fried. Delitzsch, *Prolegomena eines neuen hebräisch-aramäischen Wörterbuchs zum Alten Testament*, 1886, p. 141, et le compte rendu de cet ouvrage, par Nöldeke, dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. XL, p. 731.

phète, *nabî* par le verbe *nabû*, *annoncer*, nous entraînerait trop loin. Prenons plutôt un nom propre de prophète, Habacuc. *Ḥabaqûq* en hébreu, Ἀμβακούμ dans la version des Septante, paraît identique à l'assyrien *ḫambaqûqu*; ce serait tout simplement un nom de plante [1].

Rapprochons maintenant quelques locutions et figures communes aux deux langues.

Se tenir devant le roi, *voir la face du roi*, c'est être serviteur du roi; car ses serviteurs se tiennent devant lui et ne le perdent pas de vue, pour lui obéir au moindre signe. Cette expression, rare en hébreu, est fréquente dans les inscriptions cunéiformes : « J'ai fait regarder ma face à ces gens-là » veut dire : « J'en ai fait mes sujets, mes serviteurs. »

Ouvrir l'oreille à quelqu'un, c'est-à-dire lui parler (Is., L, 5), lui *remplir la main*, c'est-à-dire lui *mettre en mains* le pouvoir ou l'investir rituellement de quelque fonction (Ex., XXVIII, 41), c'est en assyrien *uznâ puttû*, *qâtâ mullû*. Ainsi de suite.

Une remarque grammaticale pour terminer. En hébreu, les voix *piel* et *hiphil*, avec la signification *causative* et *déclarative*, ont parfois un sens purement *permissif*. Ainsi le verbe *ḥaya* s'emploie à ces deux voix pour dire *vivifier*, *faire vivre*, ou bien *laisser vivre*, tout comme en assyrien, *uballiṭ napšatsu*, *je lui ai laissé la vie*. La forme *ušeṣâ* (de *aṣû*, hébreu *yaṣâ*) signifie également bien *faire sortir* ou *laisser sortir*. Cette distinction, qui comporte bien des nuances, s'impose dans plusieurs passages; la parole de Dieu : « *Je ne profanerai plus* mon saint nom » doit se traduire : « *Je ne laisserai plus profaner* » (Ezech., XXXIX, 7); « *Ne me fais pas errer* loin de tes préceptes » revient à dire : « *Ne me laisse pas errer.* » (Ps. CXIX, 10, Vulg., CXVIII.) Dieu *a endurci* le cœur de Pharaon, en n'agissant pas d'une façon efficace pour le toucher : il l'a laissé s'endurcir.

L'HISTOIRE

La Bible nous a transmis quelques noms et quelques faits de l'histoire assyrienne et babylonienne. Elle nomme Téglath-

1. Fried. Delitzsch, *The hebrew language viewed in the light of assyrian research*, 1883, p. 36.

phalasar, Salmanasar, Sargon, Sennachérib, Asarhaddon, Mérodach-baladan, Nabuchodonosor, Evil-Mérodach, Cyrus, Darius, Xerxès, qui est l'Assuérus de la Bible, et Artaxerxès I[er]. Ajoutons Nergal-sareser; dans la Vulgate ce nom a été dédoublé, et le titre qui l'accompagne, *Rab-mag* (assyrien *Rab-mugi*), a été pris pour un nom propre, ce qui a donné naissance à trois personnages : Neregel, Sereser et Rebmag (Jér., xxxix, 13).

Il y a soixante ans le nom de Sargon n'était connu, sous sa forme actuelle, que par un passage d'Isaïe. Plusieurs critiques, ne sachant trop à quel monarque ce nom s'appliquait, doutaient de l'exactitude du renseignement biblique. Depuis, on a découvert en Assyrie non seulement le nom de Sargon, mais son palais, son portrait, ses annales.

Un mot d'Ezéchiel était le plus ancien témoignage sur la ville de Helbon, au nord de Damas, et sur son vin fameux. Or, le vin de *Hilbunu* se trouve mentionné dans une inscription de Nabuchodonosor et dans une liste de vins sur une tablette bilingue. En matière importante ou bien pour de légers détails, sur une foule de points, la Bible a reçu de la sorte une confirmation ou un éclaircissement tout à fait inattendu.

Les annales, les autres inscriptions des rois de Ninive et de Babylone, transcrites et traduites en quelques volumes in-8, sont précieuses pour l'historien de l'Ancien Testament. Grâce à elles certaines données, frustes ou isolées, se complètent et se groupent; les événements se déroulent dans un ordre chronologique plus sûr, les situations s'éclairent. On a pu fixer la date précise de plusieurs prophéties, savoir à quelle occasion elles furent prononcées, et, par suite, en comprendre beaucoup mieux le sens et la portée.

Nous connaissions par la Bible la lutte de Sennachérib contre Ezéchias, péril de mort dont le royaume de Juda ne fut sauvé que par miracle. Qui pouvait espérer qu'on lirait un jour le document contemporain où les historiographes de Sennachérib ont rédigé le récit détaillé de cette campagne en Palestine? On y voit la coalition des roitelets syriens se fondre brusquement à l'approche du grand roi. Les uns fuient, les autres viennent baiser les pieds du conquérant, lui

apporter de riches présents, de lourds tributs. Les villes de Phénicie sont soumises, bientôt celles de Philistie; puis le pays de Juda est envahi, quarante-six places fortes sont prises; Ezéchias est « enfermé dans Jérusalem comme un oiseau dans une cage ». Sur ce tableau sombre du désastre et de la consternation générale, Isaïe se détache plus grand, plus surhumain. Longtemps à l'avance il a prédit ces malheurs; maintenant que tout semble perdu, il promet le salut, contre toute vraisemblance il annonce la ruine de l'armée assyrienne :

Iahvé, Dieu des armées, l'a juré ; il a dit :
Comme j'ai décidé,
La chose arrivera ;
Comme j'ai résolu,
Cela s'accomplira !

Je vais briser Assour sur ma terre,
Et l'écraser sur mes montagnes.
Et ils seront délivrés de son joug,
Et leurs épaules délivrées de son poids. (xiv, 24, 25.)

Le jour de la délivrance approche, et alors, dit le prophète s'adressant à son peuple :

Tes yeux contempleront le roi dans sa beauté;
Ils verront un pays qui s'étendra au loin.
Ton cœur se souviendra de ces jours de terreur :
« Où est l'inspecteur ? Où est le contrôleur ?
Où est celui qui inspectait les tours ? »
Ce peuple insolent, tu ne le verras plus,
Ce peuple aux mots obscurs et que l'on n'entend pas,
Qui bégaye une langue impossible à saisir ! (xxxiii, 17-19.)

La catastrophe finale de l'armée assyrienne est racontée dans la Bible, et signalée aussi, quoique expliquée autrement, dans un passage d'Hérodote. Bien entendu, Sennachérib n'en fait aucune mention dans ses annales. La question se pose aussitôt : Faut-il se fier à ces documents officiels? Ne sont-ils pas de purs panégyriques, tissus d'exagérations ou même d'inventions? A la différence des Hébreux, qui enregistrent leurs malheurs avec humilité, comme des châtiments divins et des leçons utiles, les conquérants assyriens sont d'une discrétion absolue sur le chapitre de leurs défaites. D'ailleurs les échecs, en réalité peu nombreux, peuvent ordinairement se deviner à la façon brusque dont se

termine le récit, ou au silence qu'il garde sur ces deux résultats significatifs : tribut payé, territoire conquis. Faisons une part à l'exagération, surtout dans certaines inscriptions triomphales et décoratives. Avouons aussi que parfois les historiographes du grand roi ont pu, à défaut de renseignements précis, tirer de leur imagination quelques chiffres et quelques menus détails. Leurs relations pourtant, contrôlées de diverses manières, apparaissent généralement exactes, composées d'après des notes prises sur place, au cours des opérations militaires, par des témoins oculaires ou très bien informés.

Les documents cunéiformes nomment les royaumes d'Israël et de Juda et les peuples voisins, Ammon, Moab, Edom, les Philistins, Tyr et Sidon, Damas, d'autres villes et pays de l'Asie Mineure et plusieurs de leurs rois ; parmi les rois d'Israël et de Juda, Omri, Achab, Jéhu, Ménahem, Phacée, Osée, Achaz, Ezéchias, Manassès. Il nous apprennent sur leur compte certains traits omis par la Bible, par exemple, le tribut payé par Jéhu au roi d'Assyrie, l'entente d'Ezéchias avec les Philistins dans sa révolte contre Sennachérib, détail typique : les Philistins ont détrôné leur roi et l'ont envoyé à Ezéchias qui le tient enfermé dans Jérusalem. Ces omissions dans la Bible ne sont point le fait de la négligence mais d'un propos délibéré ; l'auteur inspiré ne veut pas composer *ex professo* l'histoire complète d'Israël ; il écrit, dans un but d'édification, les grandes leçons de l'histoire ; il montre l'action de la Providence dirigeant les destinées du peuple élu : ce qui sert à son but, il le prend dans les *Annales des Rois* d'Israël et de Juda ou ailleurs ; ce qui ne rentre pas dans son cadre, il le laisse de côté. Nous connaissions déjà ce caractère des récits historiques de la Bible ; l'assyriologie, en comblant les lacunes de l'histoire, nous le rend manifeste.

Et cependant, tandis que l'œuvre des historiens grecs, Hérodote, Ctésias et autres, a plutôt souffert de la confrontation avec les monuments, la Bible y a gagné, de l'aveu unanime des savants. Les Hébreux, mieux renseignés que les Grecs sur les grandes nations de l'Est par le voisinage et les rapports hostiles ou amicaux, nous ont transmis plus fidè-

lement les noms et les faits étrangers qui touchaient à leur propre histoire.

Aussi certains critiques indépendants, trop prévenus contre la valeur des témoignages de la Bible et trop confiants dans les critères internes, ont dû modifier çà et là des conclusions qui n'étaient pas à l'abri des surprises de l'archéologie. On peut le voir dans l'*Histoire critique des livres de l'Ancien Testament* par A. Kuenen, traduite par M. A. Pierson. Nous lisons en tête du second volume (1879) : « Les textes cunéiformes, importants à cause des points de contact nombreux que présente l'histoire d'Assyrie avec celle des Hébreux, ont aussi fourni des révélations inattendues, qui ôtent leur portée à certains arguments de M. Kuenen. Lui-même a été amené, tant la science marche rapidement, à transformer sur quelques points son ancienne manière de voir... » (Avertissement, p. II.)

Dans son *Histoire du peuple d'Israël* Renan disait : « L'écriture, en Israël, est postérieure à Moïse et à Josué de trois cents ou quatre cents ans. Les siècles sans écriture n'engendrent et ne transmettent que des fables[1]. » Juste au moment où Renan l'érigeait en règle de critique, ce prétendu fait perdait toute vraisemblance par la découverte la plus imprévue. A la fin de 1887, à El-Amarna[2], sur les bords du Nil, on venait de trouver trois cents tablettes d'argile couvertes d'inscriptions : c'était la correspondance d'Aménophis III et d'Aménophis IV, rois d'Egypte vers l'an 1400 avant Jésus-Christ, avec divers princes et intendants de l'Asie occidentale. Chose étonnante, les lettres envoyées par ces deux rois d'Egypte sont en caractères cunéiformes et en langue assyrienne ; de même les lettres qui leur sont adressées par les rois de Babylonie, d'Assyrie, de Mitani, d'Alasiya, et par les gouverneurs de Byblos (appelée alors *Gubla*, aujourd'hui

1. T. I[er], 10[e] édition, revue et corrigée, p. 181, note 3. Cf. p. XVI, 23, 209, 227, 258, 303, 374, 384.

2. « En 1887 », suivant le P. Delattre ; « dans l'automne de 1887 » (C.-H. Cornill) ; « dans l'hiver de 1887 » (Fried. Delitzsch). Selon d'autres en 1888 (Mac Curdy, R.-W. Rogers, H. Winckler, Carl Niebuhr). — On n'est pas d'accord non plus sur l'orthographe du nom : d'autres écrivent *Tell-el-Amarna* ; avec MM. Maspero, Knudtzon, Niebuhr, etc., je préfère *El-Amarna*.

Gebeïl), de Beyrouth (*Birûtu*), de Tyr, de Sidon, d'Acco, de Jérusalem (*Urusalim*) et de plusieurs autres villes du pays de Canaan (*Kinaḫḫi* ou *Kinaḫna*), alors province de l'empire égyptien.

Soit qu'on explique l'emploi, dans ces lettres, de l'écriture cunéiforme et de la langue assyrienne en disant que l'assyrien était la langue de la diplomatie dans le monde oriental au quinzième siècle avant Jésus-Christ, soit qu'avec le P. Delattre on admette l'usage de l'assyrien comme langue vulgaire en ce temps-là dans la région entre le Tigre et la Méditerranée [1], il faut nécessairement reconnaître, à une époque antérieure à la conquête des Hébreux, l'influence très étendue de la civilisation assyro-babylonienne et l'usage assez commun de l'écriture dans le pays de Canaan. Est-il donc vraisemblable que les Hébreux, après leur conquête, aient ignoré si longtemps l'art d'écrire, s'ils ne le tenaient pas déjà des Egyptiens par Moïse ou des Chaldéens par Abraham ? Surtout, si, comme Renan le dit dans le second volume de son *Histoire du peuple d'Israël*, « l'étonnante précocité de l'esprit hébreu a souvent fait apparaître chez les Israélites certains phénomènes intellectuels et moraux avant qu'ils fussent mûrs chez les autres peuples » (p. 164).

On n'a pas toujours gardé une juste mesure dans l'appréciation des témoignages que les monuments ont rendus, de nos jours, en faveur des écrits de l'Ancien Testament. Quelques historiens s'obstinent dans un scepticisme radical à l'endroit des anciennes traditions d'Israël, et en cela ils paraissent dominés par un parti pris peu scientifique. M. H. Winckler, par exemple, regarde toujours Abraham comme un héros légendaire, un mythe lunaire [2]. D'autre part, des pages d'apologie enthousiaste, comme on en ren-

1. A.-J. Delattre, S. J., *le Pays de Chanaan, province de l'ancien empire égyptien*, dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1896, p. 34 ; *Les Progrès de l'assyriologie depuis dix ans*, 1899, p. 19.

2. H. Winckler, *Die Keilinschriften und das A. T.*, p. 30, note 1 ; p. 211, 3e édition, ou plutôt refonte de l'ouvrage de E. Schrader, faite sur un plan si différent, avec un tel esprit d'indépendance et de scepticisme qu'on ne reconnaît rien de l'ouvrage primitif.

contre dans les innombrables ouvrages de M. Sayce, professeur à Oxford, pourraient faire croire qu'on a découvert à Babylone une confirmation formelle du récit biblique sur le patriarche des Hébreux. Si les monuments ne contiennent aucun témoignage *direct* certain en faveur d'Abraham, ils ont montré du moins la parfaite vraisemblance des principaux traits de son histoire, de sa migration dans le pays de Canaan, de sa lutte contre les rois envahisseurs dont il est parlé au chapitre xiv de la Genèse. Il n'est pas improbable qu'on découvre un jour là-dessus des documents tout à fait clairs.

A propos du roi impie Manassès « emmené captif à Babylone, puis reconduit à Jérusalem et réintégré sur le trône », n'est-il pas un peu excessif de dire : « Aucun passage de l'Ecriture n'avait été plus attaqué dans ces derniers temps ; mais aucun n'a reçu une justification plus éclatante, quoique indirecte. Manassès fut conduit à Babylone et non à Ninive, parce que le roi assyrien résidait alors dans la première ville. [Il est *possible* qu'il y ait résidé alors ; mais on n'en sait rien.] Et les annales d'Assurbanipal nous le montrent traitant Néchao de Saïs comme Manassès [1]. » Il n'en demeure pas moins étrange que la captivité et le repentir de Manassès soient complètement passés sous silence par le Livre des Rois (IV Reg., xxi, 1-18 ; xxiii, 26 ; xxiv, 3, 4), qui énumère les crimes de ce roi et leur attribue le châtiment *du peuple*, l'exil de Babylone ; et par Jérémie, qui parle dans le même sens (xv, 4). Le récit des Paralipomènes (II Par., xxiii, 11-13) rapporte-t-il un fait strictement historique ? Les inscriptions ne tranchent pas la question, comme le remarque avec raison M. Driver. Elles nous apprennent : 1° que Manassès paya un tribut aux rois Asarhaddon et Assourbanipal ; 2° que Shamashshoumoukîn entraîna dans sa révolte contre Assourbanipal les rois de l'Ouest, parmi lesquels Manassès se trouvait *probablement*. Nous ne savons pas si Assourbanipal les châtia. D'autre part, les inscriptions d'Assourbanipal offrent un exemple de clémence tout à fait parallèle. Néchao,

1. Schöpfer-Pelt, *Histoire de l'Ancien Testament*, 3e édition, t. II, p. 259, note 1. Ce manuel est d'ailleurs un guide très sûr que je recommande volontiers.

roi de Memphis et de Saïs, vaincu et conduit à Ninive, les fers aux mains et aux pieds, fut renvoyé en Egypte, revêtu des insignes de la royauté, et rétabli sur son trône. Pareille chose *put* arriver au roi de Juda : cela paraît maintenant très vraisemblable; mais les monuments n'en disent rien. Reste la difficulté signalée plus haut. Conclusion probable : nous sommes en présence d'un fait historique, grossi un peu par la tradition populaire en ce qui concerne le repentir du roi[1].

Les inscriptions cunéiformes ont donné à tout le monde des leçons de prudence. Aux critiques trop libres, elles ont appris à respecter davantage les anciennes traditions israélites, et elles ont averti les conservateurs exagérés de ne pas attacher une égale importance à toutes les interprétations plus ou moins traditionnelles de certaines données bibliques. Celui qui le premier additionna les chiffres des généalogies patriarcales et autres nombres épars dans les livres de l'Ancien Testament a, sans le savoir, rendu à la chronologie autant qu'à l'exégèse un bien mauvais service. Ce système artificiel de chronologie prétendue biblique, bâti à l'aide de pièces disparates, insuffisantes, parfois mal conservées et souvent mal comprises, est aujourd'hui ruiné définitivement, abandonné par les savants catholiques[2]. Des exégètes bien connus pour leur zèle à défendre les traditions, comme M. Vigouroux et le P. J. Brucker[3], sont d'accord pour lui préférer la chronologie assyro-babylonienne. Au début du siècle dernier on connaissait le jour précis de la création du monde, le 23 octobre de l'an 4004 avant Jésus-Christ. Aujourd'hui, dans un manuel devenu classique, M. Schöpfer

1. S. Driver, *Hebrew authority*, dans *Authority and Archæology*, publié sous la direction de M. Hogarth, 1899. — M. Maspero admet comme historiques la déportation et la grâce de Manassès ; il les place sous Asarhaddon, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III, p. 368.

2. Voir la très judicieuse *Introduction au Livre des Juges*, par le P. Lagrange, *Revue biblique*, 1902, p. 23-28 (à méditer). Cf. du même auteur *le Livre des Juges*, traduction et commentaire qui vient de paraître chez Lecoffre.

3. « Il est grand temps, écrivait le P. J. Brucker, en 1897, pour ceux qui partagent encore certaines idées étroites, qu'ils qualifient à tort de traditionnelles, touchant la chronologie biblique, de se rallier à une interprétation à la fois plus large et plus juste. » (*Études*, t. LXX, p. 835.)

et M. l'abbé Pelt écrivent avec une réserve digne de tout éloge, en tête d'un tableau chronologique :

Création du monde.	Date inconnue.
Création de l'homme	Date inconnue.
Déluge.	Date inconnue.

Cette « date inconnue » laisse toute la marge possible au développement de la civilisation babylonienne.

Sur les occupations de nos pères, il y a cinq, six mille ans et plus, voici quelques mémoires publiés ces dernières années : *la Comptabilité agricole en Chaldée au troisième millénaire*, par M. François Thureau-Dangin; *Une villa royale chaldéenne vers l'an 4000 avant notre ère*, par M. Léon Heuzey, membre de l'Institut; *l'Administration des domaines, les comptes exacts et les faux au cinquième millenium avant l'ère chrétienne*, par M. Jules Oppert, membre de l'Institut, un des fondateurs de l'assyriologie, déjà célèbre en 1850. De son côté M. Hilprecht, savant assyriologue, chargé de la partie archéologique dans l'expédition babylonienne de l'Université de Pensylvanie, écrivait en 1896, avec preuves à l'appui : « Je n'hésite pas à dater la fondation du temple de Bel et les premières constructions de Nippur de 6000 à 7000 avant Jésus-Christ et peut-être même plus tôt [1]. »

Et à son tour maintenant, la civilisation élamite, inconnue jusqu'à nos jours, affirme sa très haute antiquité. « Les plus anciens textes découverts à Suse, dit le P. Scheil, sont certainement antérieurs à 4000 avant Jésus-Christ, comme il ressort du caractère de l'écriture [2]. » Or, ces textes ont été trouvés à quinze mètres de profondeur. S'appuyant, au sujet de leur âge, sur le jugement très autorisé du P. Scheil, M. de Morgan demande : « Que devons-nous penser de l'antiquité des niveaux inférieurs situés à vingt mètres au-dessous des couches à tablettes archaïques ? Si en six mille ans, les civilisations raffinées, avec leurs grands édifices, leurs tra-

1. *The babylonian expedition of the Univ. of Pennsylvania*, vol. I, part. II, p. 23, 24.

2. *La Délégation en Perse du ministère de l'Instruction publique*, 1897 à 1902, par J. de Morgan, délégué général, p. 105. — Dans les fouilles de Suse, le P. Scheil est collaborateur de M. de Morgan pour la partie épigraphique.

vaux de fortifications, n'ont amené que le dépôt de quinze mètres de débris, combien de siècles ont été nécessaires pour la formation de ces vingt premiers mètres, alors que l'homme ne disposait que de faibles moyens pour la construction de ses demeures[1]? »

A la lumière de ces témoignages on a compris que les auteurs inspirés ne veulent pas nous enseigner la chronologie, pas plus que l'astronomie, la géologie et l'histoire naturelle.

Qui fera le juste départ de ce que l'auteur enseigne et de ce qui sert de cadre à son enseignement? Sur le principe tous les commentateurs sont d'accord. Il est capital, disent-ils, de discerner dans la Bible ce que l'écrivain entend donner comme rigoureusement vrai, et ce qu'il exprime en langage vulgaire selon les idées de son temps, ce qu'il faut prendre au pied de la lettre, et ce qui est symbolique, allégorique, métaphorique, poétique. Dès qu'ils appliquent ce principe aux textes, ils ne s'entendent plus : les uns s'aventurent très loin sur le terrain de l'allégorie; les autres, par peur de s'égarer, s'attachent au sens matériel de chaque mot. Plusieurs craignent d'amoindrir une prophétie, s'ils ne la proclament pas claire et détaillée; sans y prendre garde, ils donnent beau jeu à nos adversaires : un gros volume de Kuenen est fondé sur ce raisonnement : si la prophétie est révélée, tout ce détail a dû s'accomplir exactement; or, il a manqué bien souvent de s'accomplir; la prophétie n'est donc pas surnaturelle. M. l'abbé de Broglie disait avec raison : « Kuenen a un avantage évident contre une école étroite et imprudente d'apologistes, contre ceux qui ont essayé de trouver dans l'étude des prophéties anciennes des preuves plus nombreuses et plus évidentes que celles qui existent réellement. » En effet, exagérer l'intention de l'auteur inspiré, forcer le sens de ses paroles pour en faire un programme clair et détaillé de l'avenir, pareille méthode, au lieu de démontrer le caractère surnaturel des Ecritures, aboutit à le compromettre gravement ; car les prophéties, ainsi entendues dans un sens trop strict et tout matériel, se trou-

1. *La Délégation en Perse*, p. 82.

vent mal réalisées par les événements. « Ce qui a autorisé et encouragé Kuenen à adopter cette notion exagérée et fausse de l'application prophétique, c'est qu'il l'a trouvée chez un grand nombre de controversistes protestants. N'ayant pas, pour prouver l'inspiration de la sainte Ecriture et en fixer le canon, l'appui de l'autorité de l'Eglise, certains exégètes protestants ont voulu se servir de l'accomplissement des prophéties comme preuve non pas seulement de la vérité du christianisme en général, mais de l'inspiration de chaque chapitre de la Bible en particulier. Ils ont donc supposé un accord beaucoup plus complet, plus clair et plus exact que celui qui existe réellement[1]. » Pour souscrire sans peine au jugement de M. de Broglie, il suffit de jeter un coup d'œil sur le livre de l'apologiste protestant Keith, *les Prophéties et leur accomplissement littéral, tel qu'il résulte surtout de l'histoire des peuples et des découvertes des voyageurs modernes*[2]. Suivant cet auteur, « l'accomplissement des paroles prophétiques offre cette *évidence* que les ennemis du christianisme demandent, évidence qui s'applique au temps présent, *qui ne dépend du témoignage de personne* » ; on est volontairement endurci et aveuglé si l'on ne voit pas « briller *sur chaque page* la lumière du ciel » (p. 6, 11).

Les prophéties messianiques n'ont pas toutes la même forme ni la même force. De l'aveu de tous les exégètes, il y a beaucoup à distinguer. Le chapitre LIII du Livre d'Isaïe trace du Messie un portrait qu'on prendrait pour une page de l'Evangile. Ailleurs le royaume messianique est représenté par des peintures poétiques remplies de métaphores évidentes :

Alors le loup habitera avec l'agneau,
  Et le léopard se couchera près du chevreau...
La génisse ira paître avec l'ourse,
  Et leurs petits gîteront ensemble ;
  Le lion, comme le bœuf, mangera de la paille... (Is., XI.)

Dans les oracles contre les nations, n'y a-t-il pas lieu de distinguer, de la même manière, entre la substance de la pro-

1. *Revue des religions*, 1895, p. 54, 56. Cf. *Questions bibliques*, p. 348 *sqq.*
2. Traduit de l'anglais, 1856. Le texte anglais a eu au moins trente-sept éditions.

phétie et la mise en scène ou la poésie? Isaïe annonce en ces termes l'invasion soudaine de Sennachérib dans le pays de Juda :

... Il est arrivé à Aiath;
Il a passé par Magron;
A Machmas, il laisse ses bagages.
Ils ont franchi le défilé;
Ils ont campé la nuit à Gaba.
Rama est dans l'épouvante;
Gabaa de Saül, en fuite... (x, 28, 29.)

C'est la marche directe, du nord-est au sud-ouest, dans la direction de Jérusalem. Or, les inscriptions nous apprennent que Sennachérib a suivi un itinéraire tout à fait différent : campagne en Phénicie, puis en Philistie, et enfin attaque du pays de Juda par le sud-ouest. Isaïe s'est-il trompé? Non; parce qu'il ne donnait pas ce détail comme l'objet du message divin; il en faisait seulement le cadre de sa pensée, l'ornement poétique de son discours[1]. N'oublions pas ce fait certain : les prophètes hébreux sont en même temps des poètes; ils ont coutume d'annoncer la parole de Dieu en style lyrique, en vers et en strophes; leurs écrits doivent être jugés, en toute équité, d'après les lois du langage poétique. Dans le cas présent, le point essentiel, connu par révélation divine, était l'envahissement du royaume de Juda. Il fallait en tracer un tableau concret, saisissant. Isaïe, à défaut d'une lumière spéciale sur la route qui serait choisie, fait venir naturellement l'armée assyrienne par le plus court chemin; il représente ainsi la soudaineté de l'invasion. Si la description *imagée ou idéale* des choses prédites ne coïncide pas toujours, *dans les détails*, avec l'événement, au lieu de s'alarmer, ne devrait-on pas dire : tant mieux ! c'est une preuve que la prophétie a été faite *avant l'événement*.

En appliquant cette manière de voir aux prophéties sur les nations, on éviterait de se réfugier dans des interprétations

1. M. l'abbé Fillion dit fort justement, à propos de ce passage : « Le tableau est idéal, et, pour ainsi dire, une individualisation poétique. Isaïe ne s'est nullement proposé de tracer d'avance l'itinéraire obligatoire de Sennachérib, lequel, du reste, n'essaya de s'emparer de Jérusalem qu'après l'avoir dépassée et être descendu plus au sud. » (*La Sainte Bible commentée*, t. V, p. 318.)

désespérées qui amusent nos adversaires, sans nous contenter nous-mêmes. Il me paraît nécessaire de citer des exemples.

Isaïe annonce la chute de Damas, l'antique cité, alors alliée d'Israël contre Juda :

> Voici Damas retranchée du nombre des villes;
> Ce n'est plus qu'une ruine...
> Plus de forteresse pour Ephraïm,
> Ni de royauté à Damas ! (xvii, 1-3.)

Embarrassé sans doute par des expressions poétiques réfractaires au sens littéral, le D[r] Keith juge à propos de passer sous silence cette magnifique prophétie. Un esprit plus juste et plus pénétrant, au lieu de se faire esclave des mots, cherchera la pensée du prophète et en constatera sans peine l'accomplissement. Damas fut conquise en 732 par Téglath-phalasar; *sa royauté fut supprimée* ; un gouverneur assyrien fut installé à la place du roi. Mais la ville continua d'exister, et, à la fin du siècle suivant, Jérémie renouvelait contre elle les anciennes menaces (xlix, 23-27). Le début de la prédiction d'Isaïe n'était donc qu'une hyperbole poétique, une vive image pour signifier la chute de la puissance de Damas. Parlant en historien après l'événement, le prophète n'aurait pas dit de la ville : « Ce n'est plus qu'une ruine » : la prophétie est donc, par le fait même, datée d'avant 732.

Le chapitre xiii du Livre d'Isaïe nous dépeint les Mèdes marchant contre Babylone et massacrant les habitants :

> Alors Babylone, la perle des royaumes,
> L'orgueilleuse parure des Chaldéens,
> Sera comme Sodome et Gomorrhe que Dieu ruina.
> Elle ne sera plus jamais habitée,
> Ni peuplée dans les siècles futurs.
> L'Arabe n'y dressera point sa tente ;
> Les pasteurs n'y parqueront pas leurs troupeaux.
>
> Mais les bêtes sauvages s'y parqueront,
> Et les hiboux rempliront ses maisons ;
> Les autruches y habiteront,
> Et les satyres y feront leurs danses.
>
> Les chacals hurleront dans ses palais,
> Et les loups dans ses maisons de plaisance.
> Son temps est sur le point d'arriver,
> Et ses jours ne se prolongeront pas !

Des prophéties semblables se lisent dans Jérémie (chap. L) :

... Babylone est prise !
Bel est confondu, Mardouk est abattu,
Ses images sont confondues, ses idoles sont abattues.
Car un peuple qui vient du nord marche contre elle :
C'est lui qui changera sa terre en désert.
Il n'y restera plus d'habitant :
Hommes et bêtes s'enfuient, s'en vont.

Et au chapitre suivant :

Aiguisez vos flèches ; prenez vos boucliers !
Iahvé excite l'ardeur des rois de Médie :
Contre Babylone il a décrété la destruction. (LI, 11.)

Plus loin, les Mèdes et autres peuples sont convoqués pour faire de Babylone un monceau de pierres, un repaire de chacals, une solitude. La ruine doit venir au temps où le peuple juif est en captivité, car le prophète s'écrie :

Les murs de Babylone tombent !
Sortez de là, mon peuple !
Et que chacun se sauve
Des fureurs de Iahvé ! (LI, 45.)

Mais, au témoignage des inscriptions, les conquérants sont entrés dans Babylone sans coup férir[1]; la ville n'a pas

1. *Bala ṣaltum.* — Le changement de souveraineté à Babylone s'est opéré sans secousse, et l'installation de Cyrus dans sa nouvelle capitale s'est faite, semble-t-il, d'une façon pacifique et toute naturelle. On peut constater à quelques jours près la succession des règnes dans un bon nombre de contrats de cette époque, savamment recueillis et publiés par le P. Strassmaier, S. J. (*Inschriften von Nabonidus*, 1887, et *Inschriften von Cyrus*, 1890.) Trente-cinq contrats sont datés de la dix-septième année de Nabonide (539 avant Jésus-Christ). L'avènement de Cyrus eut lieu à la fin de cette même année, et plusieurs contrats des derniers mois portent le nom de « Cyrus, roi de Babylone ». Cyrus reçoit également le titre de « roi de Babylone » dans neuf contrats de 538 et au moins quarante-deux de 537. M. Prašek pense que Cambyse, fils de Cyrus, fut roi de Babylone, du mois de Nisan au mois de Kislev 538 (cité par H. Winckler dans *Die Keilinschriften und das A. T.*, 3e édition, p. 114). Comment François Lenormant écrivait-il sans hésiter : « Sur les contrats babyloniens et chaldéens en écriture cunéiforme, Cyrus n'est qualifié de *roi de Babylone, roi des nations*, qu'à partir de l'an III, compté depuis la prise de la cité ; dans les contrats de l'an I et de l'an II, il est appelé seulement *roi des nations* » ? (*La Divination chez les Chaldéens*, p. 181-182.) Cette assertion, si brutalement démentie depuis par les faits, a été par malheur avidement saisie et utilisée par plu-

été ruinée, ni désertée; elle est devenue la capitale de Cyrus et de ses successeurs.

Dès lors, est-ce bien la peine de remplir trente pages, comme fait Keith, de témoignages des voyageurs modernes, pour démontrer que Babylone est véritablement en ruine *aujourd'hui*? Et peut-on dire avec assurance, à la suite de plusieurs exégètes : « Tous ces traits figurent, d'une façon extrêmement dramatique, la dévastation absolue de Babylone. *Ils se sont réalisés à la lettre*. Pausanias pouvait écrire, sous le règne d'Adrien : « Babylon, omnium quas sol aspexit « urbium maxima, jam nihil præter muros habet[1] »? Est-il bien sûr que la destruction prochaine et subite de Babylone *par les Mèdes*, *pour la délivrance du peuple juif*, ait commencé à s'accomplir à la lettre au premier siècle de l'ère chrétienne ? Le grand commentateur Estius n'avait pas songé à cette explication : « Hæ sententiæ satis declarant longe plenius hæc de Babylone spirituali dici, quam de terrena, nam Babylon terrena non multo post eversionem hic prædictam, a Persarum regibus instaurata fuit et habitata. Qui tamen hæc etiam ad literam terrenæ Babyloni accommodare voluerit, dicere poterit, quod fuit deserta et inhabitabilis : scilicet quia nunquam fuit postea tam populosa, quam fuerat

sieurs exégètes et apologistes, à l'effet de trouver une place pour Darius le Mède, du livre de Daniel, entre Nabonide et Cyrus. (Cf. Cornely, *Introductio*, vol. II, 1887, p. 469 et 471, note 5.) En 1891, dans *les Livres saints et la critique rationaliste*, 2e édition, t. IV, 2e partie, p. 336, M. Vigouroux cite encore Lenormant, mais avec cette note en sens contraire (!), par laquelle on voit qu'il est au courant des derniers travaux : « Nous devons remarquer cependant qu'on a trouvé depuis des contrats de l'an II de Cyrus, « roi de Babylone. » Le révérend John Urquhart est moins bien informé : en 1895, il s'appuie toujours sur Fr. Lenormant et il persiste à croire que Darius le Mède a régné deux ans entre Nabonide et Cyrus. (*The inspiration and accuracy of the Holy Scriptures*, 1895, p. 527.) Dans un autre ouvrage traduit en allemand, *Die Neueren Entdeckungen und die Bibel*, 2e édition, 1902, t. I, p. 314, le même auteur se plaint que sa démonstration de l'authenticité de Daniel ait mal profité au révérend Driver; mais il aurait pu apprendre de celui-ci (*Introd.*, 5e édition, 1894, p. 469) l'existence des contrats babyloniens datés de la première année de Cyrus; il aurait pu aussi se renseigner à ce sujet, p. 528, d'un livre du révérend Sayce qu'il cite, *The higher criticism and the verdict of the monuments*, 1894.

1. *La Sainte Bible commentée*, t. V, p. 328 ; cf. p. 732, 735. M. l'abbé Fillion me paraît mieux inspiré dans son commentaire du chapitre x, 28-32, que j'ai été heureux de citer plus haut.

tempore Monarchiæ Chaldæorum : imo magna parte fuit deserta[1]. » Ainsi Estius préfère le sens allégorique; mais, partant de l'hypothèse que Babylone a été ruinée, puis rebâtie et moins peuplée qu'avant, il admet comme possible le sens propre exprimé par une très forte hyperbole.

Ne demandons pas la solution du problème aux Pères de l'Église. Ils exposent avec pleine autorité le dogme et la morale; ils ne traitent pas, en qualité de docteurs, les questions historiques. En histoire, ils sont parfois assez mal informés, et ils s'en inquiètent peu. Saint Jean Chrysostome parle du siège de Jérusalem par les *Perses* au temps de Jérémie (Migne, *P. G.*, LVI, 169). Saint Jérôme pense que Babylone a été détruite par les Mèdes et les Perses (*in Is.*, XIV, 1; *in Jer.*, XXV, 12).

En présence des nouvelles données historiques, l'ancienne exégèse, sur quelques points, n'est vraiment plus satisfaisante. M. Vigouroux l'a parfaitement compris. Il cite les menaces des prophètes contre les idoles de Babylone :

> Bel s'incline, Nébo tombe;
> On charge leurs statues sur des bêtes de somme..., etc.
> (Is., XLVI, 1-2; Jér., L, 2; LI, 52.)

Et il ajoute : « Ces passages des prophètes ne doivent pas être entendus, comme les ont interprétés plusieurs commentateurs, d'une guerre déclarée faite par Cyrus à la religion babylonienne, par le zoroastrisme au polythéisme, *encore moins de la destruction matérielle des idoles chaldéennes par le conquérant* [je souligne]; il faut l'entendre simplement de l'humiliation des divinités babyloniennes, en qui les habitants de la capitale avaient mis leur confiance[2]. »

On peut, je pense, étendre cette explication aux prédictions citées plus haut. Les prophètes ne pouvaient exprimer leurs menaces en termes abstraits : la langue ne s'y prêtait pas, ni le génie des auditeurs. Comment annoncer à des Juifs la fin de l'antique domination sémitique à Babylone et de son influence, sinon en transformant cette idée en image, en

1. Guilielmi Estii, *Annotationes in præcipua ac difficiliora S. Scripturæ oca*, 1667, *in Jer.*, LI, 25, 29, col. 617.
2. *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édition, t. IV, p. 568.

représentant la puissance sur le penchant de sa ruine sous les traits d'une forteresse battue en brèche ? Nous-mêmes, Occidentaux, ne parlons-nous pas, dans le même sens, de rois détrônés et de trônes renversés ? Peut-être on aimera mieux dire, comme au sujet de Sennachérib, que les prophètes ont connu par révélation divine et prédit ces deux faits souverainement importants pour le peuple élu : la chute de la dynastie qui régnait alors à Babylone et la fin de la captivité juive. Le reste est tout à fait secondaire, et n'est point nécessairement l'objet d'une révélation surnaturelle. Que Babylone fût conquise d'une façon ou de l'autre, prise d'assaut, par ruse ou par trahison, détruite de fond en comble ou profondément humiliée, en somme qu'importait aux Juifs, pourvu qu'ils fussent vengés et rendus à la liberté ? Si Dieu ne juge donc pas à propos de faire connaître par miracle toutes les circonstances d'un événement futur, les prophètes, dans ce cas, s'en tiennent, pour les détails de leur mise en scène, à ce qui se passe d'ordinaire ; ils placent le fait prédit, qui est certain, dans son milieu probable ; et, comme ils font une peinture vive et passionnée, à la prédiction proprement dite ils peuvent mêler parfois, sous forme de souhaits, leurs sentiments personnels. Et quand ils n'auraient pas reçu des lumières d'ordre supérieur sur une foule de points accessoires, ils n'en sont pas moins divinement inspirés dans tout ce qu'ils écrivent, et, par suite, exempts d'erreur. Mais l'inspiration n'empêche pas les prophètes d'être des hommes, des poètes, et de parler hébreu. Une fois leur genre de littérature bien compris, nous n'exigerons pas de leurs écrits plus que ne comporte ce genre et le but des auteurs, et nous verrons s'évanouir une foule de difficultés ou d'erreurs prétendues qui venaient seulement de notre ignorance [1].

Assurément pareille conception s'accorde mal avec cette conviction des anciens protestants, que la Bible, ouverte au hasard, porte en elle-même, manifeste, éclatante, la marque de son origine divine. Au sentiment de l'Église catholique,

1. Saint Jean de la Croix nous met en garde contre la tendance à prendre trop facilement les prophéties bibliques au pied de la lettre, *la Montée du Carmel*, liv. II, chap. XIX, XX. Voyez aussi les explications remarquables de saint Augustin, *Enarr. in Ps.* LXXVII. (Migne, *P. L.*, XXXVI, 999, 1000.)

la Bible n'est pas, pour le premier lecteur venu, un livre d'une clarté parfaite. Saint Jean Chrysostome a écrit deux homélies sur l'obscurité des prophéties. Les témoignages abondent ; inutile de citer. L'Église, appuyée sur la tradition, nous découvre le sens des prophéties messianiques; interprète infaillible des Écritures en matière de foi et de morale, elle laisse se produire librement, dans les questions historiques, toute exégèse qui respecte le dogme de l'inspiration et les enseignements de la foi.

Albert CONDAMIN.

(*A suivre.*)

L'ORGANISATION PROVINCIALE

Deux principes nous dirigeront dans le délicat travail de l'organisation de la province.

Les citoyens doivent administrer eux-mêmes leurs affaires, puisque la principale cause du mal social dont nous souffrons vient de leur passivité. Telle est la conclusion pratique à laquelle ont abouti nos recherches précédentes[1]. Mais quelle est la condition essentielle de l'autonomie? A quel indice peut-on la reconnaître? — Une commune, une province ne sont vraiment autonomes que si elles peuvent voter leur budget. Car qui dit autonomie, dit indépendance, du moins relative. Or, le groupement social qui tient la bourse et peut en disposer, jouit d'une certaine indépendance; il ne ressemble pas aux conseils municipaux ou généraux actuels, pauvres nécessiteux, qui vont mendier des ressources à l'État et se font souples, flatteurs, serviles même pour obtenir une plus grasse subvention.

Mais cette première règle a besoin d'un complément; ce premier principe directeur demande un correctif. Si nous accordions l'indépendance complète aux communes, aux régions, aux provinces, le pays serait la proie d'un fédéralisme voisin de l'anarchie. Au-dessus des autorités communale, régionale, provinciale, il y a l'autorité nationale, qui a aussi ses devoirs et ses droits. Si l'État ne doit pas, comme il en est coutumier à l'heure présente, supplanter les groupements locaux et substituer constamment son action à la leur, dans les matières qui ne sont pas de son ressort, il a cependant un rôle à remplir vis-à-vis de ces collectivités inférieures et subordonnées: c'est un contrôleur et un excitateur. Il doit les encourager dans la poursuite de leur bien-être légitime, les mettre, par une bonne administration générale

1. Voir *Études*, 5 et 20 octobre 1902.

du pays, dans des conditions favorables à leur développement physique, intellectuel et moral. Mais il a aussi le devoir de contrôler leur activité et de veiller à ce que la recherche des intérêts particuliers ne compromette pas la sécurité des intérêts nationaux dont il a la garde et dont il doit procurer l'avancement. Le pouvoir central n'a à s'occuper directement que de ce qui, regardant la vie commune de la nation, ne peut être imposé que par une autorité supérieure à toutes les autres : à lui par conséquent l'administration de l'armée, de la marine, de la diplomatie, des travaux qui intéressent la prospérité ou la défense de tout le territoire, de la justice enfin, qui doit être organisée avec des garanties d'indépendance. Pour faire face à ces devoirs et les remplir dignement, il a droit aux moyens nécessaires, notamment à un budget proportionné à leur importance.

La raison qui explique et légitime cette délimitation des pouvoirs respectifs des individus et de l'État, est simple et manifeste. Les hommes sont entrés en société, non pas pour immoler leurs droits au dieu État, mais pour en jouir avec sécurité et pour développer plus pleinement leurs aptitudes. Sans doute, pour atteindre ce double avantage, il faut le payer de quelques sacrifices; mais ils ont pour limites l'intérêt général. Chaque associé n'entend relâcher quelque chose de ses droits naturels que dans la mesure nécessaire au bien commun. L'individu et la famille sont antérieurs à l'État[1] : c'est pourquoi l'État, dépositaire de l'autorité sociale, est pour le peuple, groupement d'individus et de familles, et non le peuple pour l'État. L'autorité centrale, laissant à l'initiative privée (individuelle ou collective) tout ce que celle-ci peut faire convenablement, ne doit prendre sur ses épaules que les fardeaux trop lourds pour les associations particulières[2]. Si donc nous adoptons la division administrative suivante : assemblée cantonale, assemblée régionale, assemblée provinciale, assemblée nationale, sauf à en montrer tout à l'heure la légitimité, notre second principe directeur sera

1. *Est homo republica senior.* (Léon XIII, encyclique *De Conditione opificum.*)

2. Cf. pour le développement de cette question notre article sur *les Fonctions de l'État dans la société civile,* dans les *Études,* 20 juin 1897, p. 780-806.

ainsi formulé : « Au canton, les intérêts cantonaux; à la région, les intérêts régionaux; à la province, les intérêts provinciaux; à la nation, les intérêts nationaux. » Mais comme, selon le vieux proverbe, ce sont les bons murs qui font les bons voisins, il faudrait déterminer avec précision la nature des ressources financières qui seraient afférentes à l'État et aux provinces. Sans entrer ici dans le détail de cette question technique, notons qu'un certain nombre de décentralisateurs, à la suite de Léon Say, proposent d'attribuer à l'État les impôts indirects et de réserver aux provinces les contributions directes.

Le terrain ainsi déblayé, il nous sera plus facile de tracer les grandes lignes de la réforme décentralisatrice qui nous paraît désirable. Au-dessous de l'État, il y aurait à constituer trois subdivisions territoriales et administratives : la province, l'*arrondissement* ou *région* et le *canton*. Toutes trois seraient le siège d'une assemblée élective, chargée d'administrer par elle-même et par des délégués choisis dans son sein les intérêts de son ressort, sous la surveillance d'un représentant du gouvernement, qu'on pourrait appeler contrôleur pour bien délimiter ses pouvoirs, et sous la garantie d'appel comme d'abus à l'assemblée du degré supérieur.

Il faudrait, comme nous l'avons déjà fait pressentir, supprimer la commune, que son exiguïté condamne à l'inertie et à l'impuissance, et la remplacer par une *municipalité cantonale*[1]. Voilà, ce nous semble, la solide base d'opération décentralisatrice, car le canton est la véritable monade politique ou, si l'on y tient, la véritable cellule sociale. C'est, en effet, un organisme élémentaire très bien constitué. Moitié rural, moitié urbain, il a ordinairement pour chef-lieu une petite ville qui sert de point de ralliement à une douzaine de communes. Des points les plus éloignés, on peut y aller et l'on peut en revenir, à pied, en une journée. Il est déjà le siège d'une justice de paix et d'un détachement de gendarmerie; c'est encore un lieu de rendez-vous pour les marchés impor-

1. Nous nous séparons en ce point de M. Foncin, qui admet comme premier degré l'arrondissement : il nous paraît trop éloigné des anciennes communes. Un intermédiaire entre elles et l'arrondissement est nécessaire.

tants et pour les foires. Il serait investi de la personnalité civile et deviendrait le centre naturel où se réunirait une vaste municipalité cantonale, composée des représentants des anciennes communes, qui seraient de simples sections électorales[1]. Dans les grandes agglomérations urbaines, le sectionnement se ferait d'après les différents quartiers.

Cette réforme a déjà été essayée. L'Assemblée constituante, on s'en souvient[2], avait partagé la France en 44 000 communes. La Constitution de l'an III supprima ces divisions minuscules pour grouper les anciennes communes en municipalités cantonales (loi du 22 août 1795). C'était l'aveu sincère que l'émiettement communal aboutit nécessairement à l'impuissance et à l'effacement. Mais Bonaparte, voulant précisément imposer sa volonté sans rencontrer de résistance, s'empressa de rétablir les communes, tout en diminuant leur nombre (36 000 au lieu de 44 000). C'était revenir au système de la pulvérisation administrative, système contre nature. Or, on ne comprime pas indéfiniment la nature des choses ; tôt ou tard, elle finit par se redresser ; c'est ainsi qu'on a concédé aux communes le droit de se syndiquer. Mais ce syndicat communal n'a pas été jusqu'ici et ne saurait être à l'avenir efficace, parce que c'est un groupement artificiel, abstrait en quelque sorte, qui n'a dans le sol aucune racine. C'est une manière de municipalité factice, intermittente, en l'air. Comment les organisateurs des syndicats de communes ont-ils pu oublier que le canton est l'unité organique rudimentaire ? Le passé aurait pu leur fournir des renseignements précieux. Bien que le canton ne soit pas une circonscription administrative, on a dû, dans le cours du dix-neuvième siècle, y concentrer peu à peu diverses commissions consultatives ; par exemple, pour les chemins, pour l'assistance, pour les écoles. La force des choses l'a emporté. C'est une indication sûre, parce qu'elle est naturelle. Il faut la suivre, c'est-à-dire faire du canton la circonscription primaire de la division administrative de la France, puisqu'il est, selon l'heu-

1. L'on pourrait, pour les sections trop distantes du chef-lieu de canton, désigner l'un des conseillers cantonaux y résidant, pour recevoir les déclarations de l'état civil.

2. Cf. *supra*, *Études* du 5 octobre 1902, page 18.

reuse expression de M. Paul Deschanel, « un syndicat de communes tout formé [1] ».

La circonscription, intermédiaire entre le canton et la province, sera la *région* ou « pays » qui correspond, en général assez bien, nous l'avons vu, aux arrondissements actuels, qu'il suffirait de rectifier plus ou moins çà et là. L'arrondissement n'a pas sa raison d'être dans une division départementale, parce qu'il forme une subdivision trop vaste pour l'étroitesse des départements actuels. On comprend donc qu'il ait été déjà condamné à mort, et qu'il n'a survécu que par grâce. Mais il en est tout autrement, si l'on fait de l'arrondissement rectifié une subdivision de la province. C'est une région naturelle, puisqu'il se confond avec les vieux « pays » de France; c'est une circonscription d'une étendue bien proportionnée à sa destination intermédiaire : il comprendrait en moyenne 150 000 hectares avec 100 000 habitants, ce qui représente la valeur d'une dizaine de cantons. On obtiendra de la sorte des unités régionales homogènes et vivantes. Le chef-lieu de la région sera une ville, tantôt petite, tantôt grande, en tout cas suffisante pour être un centre d'activité qui rayonnera sur l'ensemble des cantons groupés autour de lui. Il faut se souvenir, en effet, que nombre de ces futures cités régionales (dont quelques-unes seront d'anciens chefs-lieux départementaux) possèdent déjà un ou plusieurs collèges, une bibliothèque, un musée, une société d'études locales, etc. Que dire surtout quand elles seront dotées d'une administration autonome et qu'elles seront le siège d'une assemblée régionale, composée des délégués des municipalités cantonales, qui représenteront une centaine des communes d'autrefois? Quel contraste avec nos conseils d'arrondissement, mornes et stériles!

La dernière circonscription, englobant la région et le canton, sera la *province*. Comment la constituer? Bien des projets ont déjà été élaborés. Le Play [2] a proposé de diviser la

1. P. Deschanel, *la Décentralisation*, p. 39.

2. Le Play, *la Réforme sociale en France*, chap. LXVI. (Cf. tome IV, pièce V : *Esquisse d'une division provinciale de la France.*)

France en 13 grandes circonscriptions; A. Comte[1], en 17; Hovelacque[2], en 18; Raudot[3], en 24; Hervé-Bazin[4], en 26; M. Foncin[5], en 32 (l'Alsace-Lorraine y comprise).

La nécessité d'une organisation provinciale résulte de tout ce que nous avons dit sur l'insuffisance du département. Cette insuffisance fut manifeste dès l'origine; c'est pourquoi on tâcha d'y remédier en groupant certains intérêts majeurs en circonscriptions plus grandes : provinces ecclésiastiques, ressorts académiques et judiciaires, grands commandements militaires. Il y a une trentaine d'années, une loi (10 août 1871) a autorisé les départements à se syndiquer. Mais ces groupements, étant factices, n'ont pas même réussi à galvaniser la province : elle est restée engourdie et somnolente.

Une bonne division provinciale devrait remplir, autant que faire se peut, les conditions suivantes :

1° Grouper les pays semblables par la constitution géologique, le climat, le relief du sol, la nature des produits, la race, les traditions et l'histoire.

2° Se préoccuper, dans la répartition des pays entre les différentes provinces, de la direction des grandes voies de communication ferrées ou fluviales, ainsi que des groupements actuels opérés par la vie industrielle, commerciale et agricole. Bref, en deux mots, il faut tenir compte du passé et du présent, tâcher de concilier les droits anciens et les droits nouveaux. C'est dire qu'on ne doit pas imiter le procédé mathématique de la Constituante. Sans doute, on cherchera à former des provinces à peu près équivalentes en importance et en étendue, mais sans viser à l'égalité et à l'uniformité, qui ne sont pas dans la nature, parce que la vie suppose la variété dans l'unité.

Voici le résultat de notre enquête. Nous indiquons le nom

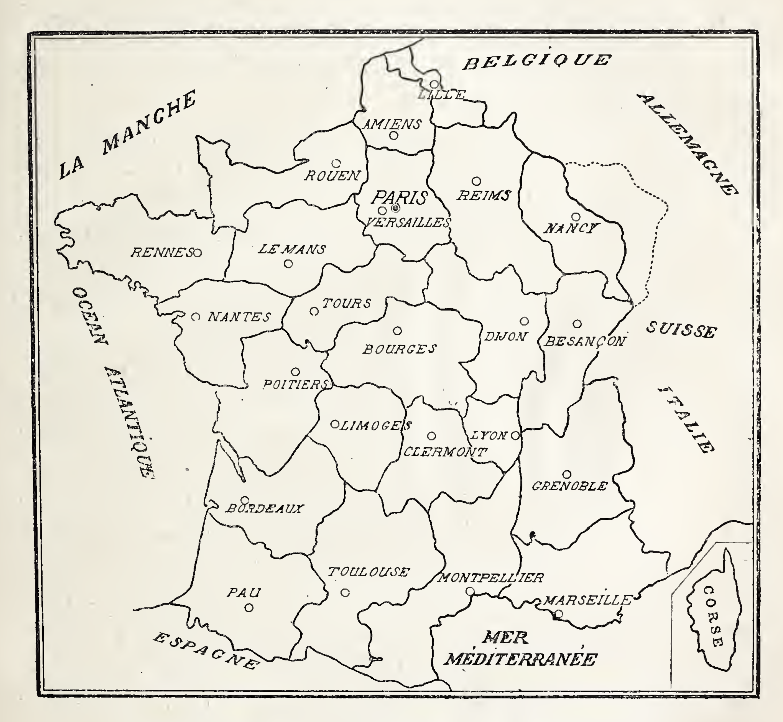
1. A. Comte, *Système de politique positive.*
2. Hovelacque, *la Décentralisation.*
3. Raudot, *le Correspondant*, 1858 et 1861.
4. Hervé-Bazin, *Revue catholique des Institutions et du Droit*, année 1892. — Le travail de Hervé-Bazin a été aussi publié en brochure.
5. Foncin, *les Pays de France*, p. 39-80.

de chaque province en le faisant suivre des départements[1] qu'elle comprend, du chiffre de sa population et de sa superficie en kilomètres carrés :

	Habitants.	Kilom. carrés.
1. Paris	3 340 000	475
2. Versailles : Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise	1 432 000	17 200
3. Amiens : Somme, Pas-de-Calais	1 449 000	12 900
4. Lille : Nord	1 800 000	5 700
5. Reims : Marne, Aisne, Ardennes, Aube, Haute-Marne	1 798 000	33 000
6. Rouen : Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche	2 095 000	24 300
7. Le Mans : Sarthe, Mayenne, Orne, Eure-et-Loir	1 369 000	23 300
8. Tours : Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher	994 000	19 700
9. Bourges : Cher, Indre, Allier, Nièvre	1 395 000	28 100
10. Rennes : Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan	2 529 000	27 900
11. Nantes : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée	1 605 000	20 300
12. Poitiers : Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Inférieure	1 494 000	25 900
13. Limoges : Haute-Vienne, Creuse, Corrèze	997 000	14 870
14. Bordeaux : Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne	1 561 000	25 200
15. Toulouse : Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Lot, Ariège	1 859 000	34 500
16. Pau : Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Landes	1 185 000	27 700
17. Montpellier : Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Gard, Lozère, Ardèche	1 889 000	33 000
18. Marseille : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse	1 594 000	34 800
19. Grenoble : Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie	1 510 000	31 000
20. Lyon : Rhône, Loire	1 464 000	7 500
21. Clermont : Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire	1 106 000	18 700
22. Dijon : Côte-d'Or, Yonne, Saône-et-Loire	1 339 000	24 500
23. Besançon : Doubs, Haute-Saône, Jura, Ain	1 285 000	21 400
24. Nancy : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Territoire de Belfort	1 261 000	17 409

1. Il est clair que, dans la répartition définitive des départements, leurs frontières actuelles seraient plus ou moins modifiées d'après les principes posés ci-dessus. Mais cette répartition exigerait une longue et consciencieuse

Au total 24 provinces. Si l'Alsace-Lorraine nous revient un jour, comme on doit l'espérer, l'Alsace formerait la vingt-cinquième province (*Haut-Rhin* et *Bas-Rhin*, 1 092 000 habitants) avec Strasbourg pour capitale. La partie annexée de la Lorraine (la *Moselle*) ferait naturellement retour à la province de Nancy.



CARTE D'UNE DIVISION PROVINCIALE

On devrait appeler les provinces du nom de leurs capitales, d'autant qu'elles ont toutes pour chefs-lieux des villes notables et marquantes. Il est d'ailleurs impossible de faire revivre les vieilles appellations, parce que souvent la nouvelle province ne cadre pas avec l'ancienne, qui était ou trop vaste ou trop étroite et ne répondrait plus aux besoins actuels.

enquête préalable, afin de concilier, dans la mesure possible, les intérêts divergents.

On peut faire, sur la division provinciale que nous venons de proposer, quelques remarques propres à la justifier :

1° La population de chaque province est, en moyenne, de 1 500 000 habitants; c'est un chiffre assez grand pour permettre à chaque province de devenir un foyer de vie active, sans éveiller l'idée d'un démembrement;

2° Tous les chefs-lieux de province sont des villes au-dessus de 50 000 âmes, sauf Poitiers, qui est d'ailleurs une cité historique que l'importance de son nouveau rôle ne manquerait pas de stimuler;

3° Parmi les capitales des provinces figurent : la plupart des sièges d'archevêché (sauf Cambrai, Sens, Aix, Avignon, Auch, Chambéry); — presque toutes les cours d'appel (sauf Caen, Douai, Chambéry, Aix, Agen, Riom, Orléans, Bastia); — tous les chefs-lieux académiques et sièges d'université (sauf Caen, Chambéry et Aix, dont l'université porte d'ailleurs le titre d'Aix-Marseille); — enfin tous les chefs-lieux de corps d'armée (sauf Orléans et Châlons). On voit que la coïncidence, qui n'a été nullement recherchée, existe le plus souvent. Sans vouloir la réaliser pleinement, au moins du premier coup (car il faudrait ménager les transitions et une absolue uniformité n'est pas d'ailleurs naturelle), on pourrait la compléter, çà et là, par quelques suppressions ou transferts qui s'imposent : *vg.* les Cours d'appel de Riom, de Douai, d'Agen pourraient être transférées à Clermont, à Lille, à Bordeaux. La Cour d'appel de Chambéry pourrait être supprimée, puisque la Savoie, trop petite (525 000 habitants) pour former une province prospère, a dû être rattachée à la province de Grenoble.

Il nous faut donner, en terminant, un aperçu des attributions qui pourraient compéter aux assemblées cantonale, régionale et provinciale. Elles s'administreraient elles-mêmes : par conséquent, elles voteraient leur budget respectif et le répartiraient entre les contribuables; elles rendraient des arrêts administratifs pour résoudre les questions d'intérêt local; elles nommeraient les fonctionnaires nécessaires à l'exécution de leurs arrêts et à la bonne administration de leurs affaires. Une commission, choisie par chaque assemblée, serait en permanence dans les différents chefs-

lieux : ce serait le pouvoir exécutif. Une série d'appels, en cas d'abus administratif, serait autorisée du canton à la région, de la région à la province et de la province à un conseil supérieur formé des délégués de toutes les provinces. Ce serait une constitution calquée sur l'administration actuelle de la justice.

L'élection se ferait par le suffrage direct et universel en ce qui concerne les assemblées cantonales et régionales, car, dans les limites étroites des intérêts locaux que comprennent le canton et la région, l'ensemble des citoyens paraît avoir la compétence suffisante pour en bien juger. L'élection à l'assemblée provinciale serait, au contraire, à deux degrés : les municipalités cantonales nommeraient un certain nombre de délégués chargés d'élire les députés provinciaux.

Le gouvernement, pour remplir son rôle de surveillant et de tuteur des intérêts généraux du pays, serait représenté par des contrôleurs provinciaux et régionaux : leur fonction, comme leur nom l'indique, consisterait à reviser les administrations locales et à signaler au pouvoir central les empiétements dont elles se seraient rendues coupables. Pour exercer efficacement leur droit de surveillance, ils assisteraient aux réunions des assemblées délibérantes, comme font actuellement les préfets dans les conseils départementaux.

Tel est, dans ses principaux linéaments, le plan de réformes qui nous paraît le mieux approprié aux besoins du temps présent. J'entends déjà les partisans obstinés de l'omnipotence de l'État s'écrier : « C'est une organisation chimérique ! »

A ces pessimistes, je répondrai en leur faisant une question. Si l'on vous eût dit, il y a une centaine d'années : L'administration de la justice sera distribuée de la façon suivante : justice de paix au canton ; tribunal de première instance au chef-lieu d'arrondissement ; cour d'appel dans certaines villes importantes, ordinairement capitales des anciennes provinces ; enfin Cour de cassation à Paris ; vous n'auriez pas manqué de vous récrier, comme vous faites aujourd'hui contre l'organisation similaire de l'administration : « C'est un plan irréalisable ; un tel système judiciaire ne saurait bien fonctionner. » Auriez-vous prédit juste ? Évidem-

ment non, car l'organisation judiciaire est, de toutes les institutions du premier Empire, celle qui a donné le meilleur rendement, tant qu'on a respecté l'inamovibilité des magistrats, c'est-à-dire tant qu'ils ont gardé vis-à-vis du pouvoir central une respectueuse indépendance.

Or, il se trouve que, sans préméditation aucune (car la coïncidence ne nous est apparue qu'après coup), l'économie de la nouvelle division provinciale rappelle, trait pour trait, le plan adopté pour les circonscriptions judiciaires. Pourquoi donc ne pas faire l'essai loyal d'une organisation provinciale, puisqu'une organisation analogue pour l'administration de la justice a bien réussi ? Le risque d'ailleurs n'est pas gros à courir. Les résultats de la centralisation et de la division départementale ont été si désastreux, qu'on ne peut attendre pire de la décentralisation et de la division provinciale. On peut même, sans être grand prophète, en s'appuyant sur les considérations qui ont été développées dans cette série d'articles, on peut annoncer avec confiance que les effets obtenus seront bien meilleurs. Après une expérience de quelques années, on pourra écrire un ouvrage intitulé : *les Bienfaits de la décentralisation provinciale.*

Enfin, l'exemple des autres nations qui nous ont précédés dans cette voie, est bien fait pour nous entraîner : « Il n'y a, dans toute l'Europe, que cinq États dans lesquels le pouvoir exécutif provincial ne soit pas exercé, à un certain degré, par les assemblées locales, ce sont : la France, le Danemark, la Norvège, la Bavière et la Saxe ; mais ces deux dernières ont donné à leurs comités de districts des pouvoirs plus étendus que ceux de notre commission départementale. *La France se trouve donc au dernier rang* avec le Danemark et la Norvège. Elle est aujourd'hui un des seuls pays de l'Europe où le pouvoir exécutif provincial ne soit pas partagé entre l'assemblée provinciale, un comité nommé par cette assemblée et le représentant du pouvoir central[1]. »

1. P. Deschanel, *la Décentralisation*, p. 75. « En Prusse, la loi du 13 décembre 1872 sur l'organisation des cercles, la loi du 29 juin 1875 sur l'organisation des provinces, ont étendu de nouveau les libertés des provinces, des cercles, des villes et des communes rurales. Elles ont remis *tout le pouvoir administratif aux mains des pouvoirs locaux élus* ; bien plus, elles

Une réorganisation provinciale, sagement dirigée, respectueuse des droits acquis et répondant aux besoins nouveaux, aurait sur l'avenir de la France une décisive influence[1]. Le rôle des capitales de province serait bienfaisant pour le pays tout entier. Elles seraient tout ensemble des centres de résistance à l'égard de Paris et des centres d'attraction pour les régions voisines. Afin d'arrêter ou du moins de modérer le courant d'émigration qui emporte tant d'hommes de talent ou tant d'aventuriers vers Paris, il faut les retenir sur place et, pour cela, ouvrir à leur activité un champ où elle puisse se produire avec succès et même avec éclat. Quand chaque province, au lieu d'être morne et terne comme un département isolé, sera groupée autour d'une petite capitale au passé glorieux et au présent actif, elle deviendra un foyer de vie intellectuelle, une pépinière d'administrateurs et d'hommes d'État, une école de liberté. Alors les provinciaux seront moins tentés d'aller chercher la fortune ou la gloire dans la grande capitale[2]. En diminuant cet afflux incessant de la province à Paris, on ferait peu à peu disparaître l'hypertrophie de ce cœur énorme et, par suite, l'atrophie du corps entier. Une vie opulente circulerait normalement jusqu'aux extrémités du pays, ranimant les membres engourdis et les organes paralysés : ce serait, pour la France rajeunie, l'époque du renouveau.

N'est-ce là qu'un beau rêve, une brillante mais creuse espé-

leur ont confié la justice administrative. » (*Ibidem*, p. 20, note 1.) *Fas est et ab hoste doceri.*

1. « Les provinces ont été un élément essentiel des anciennes prospérités de la France. Elles sont plus que jamais placées parmi les fondements de la constitution sociale, chez les peuples qui prospèrent encore aujourd'hui. Enfin, elles ont été détruites, sans aucune raison légitime, par des hommes passionnés et ignorants ; jamais, en effet, on n'avait articulé un grief contre les circonscriptions provinciales, au milieu des récriminations contre l'ancien régime et des entraînements vers la nouveauté qui précédèrent les violences de la Révolution. » (Le Play, *la Réforme sociale en France*, chap. LXVI, § 6.)

2. Un familier des Tuileries, Octave Feuillet, écrivait à Napoléon III, en janvier 1867, une lettre éloquente dont voici un passage : « Il est difficile que l'Empereur se rende un compte exact de l'état d'inertie mortelle où est tombée la province par l'effet de la centralisation. La France tout entière n'est plus qu'un faubourg de Paris. La suprématie de Paris manque de contre-poids, et, à chaque crise, chaque mouvement brusque de la tête menace d'emporter le corps. »

rance ? On peut croire que ce rêve et cette espérance seront un jour une consolante réalité, en voyant l'idée de réforme décentralisatrice recevoir bon accueil d'un nombre de jour en jour plus grand d'esprits très opposés cependant sur d'autres questions. C'est ainsi, pour donner un dernier exemple tout récent, que, le 19 juin 1902, se clôturait à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Beauquier[1], député du Doubs, le troisième Congrès de la *Fédération régionaliste française*. Tous les rapports sur les diverses questions d'ordre économique, signés par MM. Plantadis, de la Renommière, Le Goffic, de la Rochefoucauld, Clapier, etc., ont conclu à l'adoption de vœux relatifs à l'autonomie régionale. M. Charles Brun, secrétaire général de la Fédération, a montré, avec force preuves à l'appui, que la centralisation dont nous souffrons est un mal social d'une gravité inquiétante et que le régionalisme est la seule garantie efficace contre les syndicats accapareurs, contre les trusts mondiaux, qui sont le dernier effort et comme le chef-d'œuvre de la centralisation. Des députés de toutes nuances, MM. Beauquier, de Lanjuinais, de Gailhard-Bancel, Antide Boyer, Jules Legrand, Chabrié, l'abbé Lemire, Chanal, de l'Estourbeillon, Socq, Le Cloarec, etc., ont honoré le congrès de leur présence et ont constitué un groupe qui a pris pour programme la décentralisation[2]. Ils pourraient mettre en tête, comme épigraphe, ces mots d'A. de Tocqueville : « Si les institutions provinciales sont utiles à tous les peuples, aucun ne semble avoir un besoin plus réel de ces institutions que celui dont l'état social est démocratique[3]. »

GASTON SORTAIS.

1. Dès 1890, M. Beauquier avait demandé le remaniement des circonscriptions. Il proposait de réduire à moitié le nombre des départements, arguant de la facilité et de la célérité des communications à l'heure actuelle, et il ajoutait cette autre raison : « La plaie du fonctionnarisme, dont nous souffrons si vivement, est historiquement une des suites de la division de la France en de trop nombreuses circonscriptions administratives. »

2. Le prochain congrès régionaliste se réunira en 1903, à Caen.

3. Plus d'un républicain, centralisateur forcené, pourrait aussi méditer avec fruit ces réflexions de M. Paul Deschanel : « Il fut un temps où, sous le second Empire, les républicains demandaient « la liberté comme en Autriche ». Nous, sous la République, nous demandons la liberté comme dans les monarchies constitutionnelles, la liberté comme en Belgique, la liberté comme en Italie. » (*La Décentralisation*, p. 81.)

L'ÉCOLE ET LA VIE

Au milieu des préoccupations fort graves qui se disputent l'attention publique, la question de la réforme de l'enseignement devient si petite qu'elle disparaît presque.

Au Parlement, on ne l'a discutée que pour garder les convenances : M. Leygues a fait, devant la Chambre, acte de courtoisie envers la commission d'enquête présidée par M. Ribot, et M. Chaumié a tenu à montrer, sur l'invite de M. Denoix, qu'il avait pour le Sénat quelque déférence. Quelque chose comme un salut familier qu'on échange en se croisant sans s'arrêter, c'est tout ce que le gouvernement pouvait accorder. Il était pressé. En février, le ministère Waldeck avait besoin de préparer les élections ; il fallait à M. Combes, en juillet, cette solitude césarienne qui lui a permis de travailler, comme l'on sait, à la pacification religieuse du pays. Et puis, l'un et l'autre de ces deux présidents du Conseil connaissent trop bien la majorité du Parlement pour supposer, sans rire, qu'elle peut faire figure, s'il le faut, d'un congrès de philosophes, de moralistes, d'économistes, ou d'historiens et d'éducateurs. Or, il eût bien fallu que nos honorables représentants réunissent toutes ces compétences pour s'occuper décemment d'une question aussi complexe et aussi grave que celle de la réforme scolaire.

C'est aussi, sans doute, ce qui fait l'embarras des pères de famille. Pendant de longs mois, ils ont entendu disputer pour et contre les nouveaux programmes. Les journaux, les revues, les congrès, aussi bien que les pédagogues et les parlementaires, ont pris parti dans la querelle. Dans ce conflit des opinions, comment ne pas demeurer perplexe? D'autant que c'est l'avenir des fils qui est en jeu. Voilà des collégiens qui, dans le nouveau stade ouvert à la jeunesse studieuse, arrivent à un carrefour : par où continuer la route?... C'est embarrassant. Et les pères maudissent la réforme qui les contraint de jouer, sur la tête de leurs enfants, à une sorte

de *pile ou face*. Et surtout ils se demandent ce qu'il faut penser de ces études classiques si universellement vantées, si décriées aussi, et dont la réforme, en définitive, proclame la faillite, puisqu'elle prétend tirer d'un tout autre enseignement la vertu de produire les hommes qu'il faut, à cette heure, à notre pays.

Les décrets du 31 mai ont été appréciés ici-même à leur juste valeur[1] dans des articles bien informés et sans parti pris. Je voudrais fournir à ceux qui seraient encore inquiets sur la malfaisance des études classiques quelque raison de se rassurer. Je répéterai des choses dites, j'essayerai d'en dire de nouvelles. Les unes et les autres amèneront peut-être, dans l'esprit du lecteur, un peu de lumière.

I

Qu'ont voulu les réformateurs?

Nul n'est plus à même de le dire, j'imagine, que M. Ribot. Il a présidé les longues séances de la commission d'enquête. De ce qui a été dit par les universitaires et les professeurs libres, les industriels et les académiciens, les économistes et les membres des conseils généraux, des conseils académiques ou des chambres de commerce, il a essayé, à diverses reprises, de dégager ce qui semblait être l'opinion générale de ceux qui connaissent les choses de l'enseignement et l'état du pays. Si cette opinion existe, si elle est fondée, si M. Ribot l'a saisie et formulée exactement, je ne l'examine pas à cette heure. Il s'agit de sa pensée, de l'état d'âme où l'a mis l'enquête.

> A cette démocratie qui envahit tous les jours davantage — c'est son droit et je m'en réjouis — les cadres de l'enseignement, la question est précisément de savoir quel aliment nous donnerons, et comment nous concilierons le maintien de cette haute culture, qui est l'honneur de la société française, avec les nécessités nouvelles qui sont nées de la complexité des développements économiques[2].

Voilà le problème en face duquel M. Ribot s'est trouvé

1. Cf. *Études*, 20 juin, p. 762, et 5 septembre, p. 672.
2. *Journal officiel*, 14 février 1902, p. 654.

amené par l'observation sociale. Les conclusions de son rapport — elles contiennent, en substance, toute la réforme inaugurée en octobre 1902 — ne sont pas autre chose que la solution de ce problème, vu, d'une part, les errements précédents, et, d'autre part, les besoins urgents du pays.

Là-dessus, M. Leygues est d'accord avec M. Ribot. C'est lui qui a promulgué la réforme, en contresignant les décrets parus à l'*Officiel*, le 2 juin dernier. Lorsqu'il défendait, devant la Chambre, le projet du gouvernement, le ministre de l'Instruction publique disait :

On reprochait à notre enseignement de ne pas répondre aux besoins modernes... on nous disait : « Vous préparez vos élèves pour des carrières libérales; vous ne donnez pas au pays l'armée active, agissante, qu'exigent les conditions économiques du monde. » Les uns voulaient sacrifier les études classiques; les autres accusaient de tous les maux l'enseignement moderne. La vérité est que l'enseignement doit fournir à deux besoins distincts : il doit, d'une part, maintenir jalousement l'influence intellectuelle de la France et former l'esprit de la nation; d'autre part, il doit développer dans la large mesure notre puissance économique, industrielle, commerciale et agricole[1].

Dans la pensée du ministre, rien au monde, mieux que la réforme, codifiée sous son nom, ne saurait assurer au pays cette double garantie de sa vie future.

Né sous le même ciel gascon que M. Leygues, M. Chaumié, qui lui a succédé rue de Grenelle, voit les choses sous le même jour. Interpellé au Sénat sur les « décrets du 31 mai 1902, relatifs à l'enseignement secondaire », il déclarait, dès le début, qu'il arrivait au ministère « tout résolu à poursuivre l'œuvre » commencée par son compatriote.

Tout pourra-t-il changer autour de nous, ajoutait-il, le monde entier sera-t-il transformé, tandis que seul restera immuable l'enseignement donné aux jeunes gens des classes moyennes? Les barrières tomberont entre les peuples, les continents iront se rapprochant et se pénétrant, et dans l'enseignement, rien ne sera changé... Ne pas donner satisfaction à ces nécessités [qui résultent des modifications du monde] c'est méconnaître le temps d'aujourd'hui, ce temps avec lequel il faut compter et avec lequel nous devons vivre[2].

1. *Journal officiel*, 15 février 1902, p. 663.
2. *Journal officiel*, 11 juillet 1902, p. 994.

Transformations du monde, évolution du monde, ébranlements du monde, il n'est pas de thème sur lequel aient plus volontiers improvisé leurs variations les artistes qui ont mis leur talent à célébrer la réforme. En quoi, au surplus, ils ne montraient pas plus de courage que de génie, car aucun de ceux qui ont combattu les décrets du 31 mai n'avait à apprendre, je suppose, que « la machine ronde » tournait toujours. On peut lire, ligne par ligne, leurs discours, on n'y verra point qu'ils contestent, ni le mouvement démocratique qui entraîne notre société française, ni le mouvement scientifique qui conditionne de plus en plus le travail manuel ou mécanique, ni le mouvement économique par lequel les nations diverses, jetant hors de leurs frontières leurs commerçants, leurs industriels et leurs ingénieurs, se disputent, à travers les hémisphères, des conquêtes nouvelles qu'on eût achetées jadis au prix de la bravoure et du sang des soldats.

Le vrai point de la question serait-il donc ailleurs? Et faut-il dire qu'aucune de ces trois données incontestables ne contient les conclusions qu'en tirent les partisans de la réforme? C'est à examiner de près.

II

Je ne veux point reprendre ici une discussion vingt fois ouverte sur la puissance colonisatrice de la France[1]. Notre histoire, la psychologie de notre race sont d'accord pour attester et expliquer comme quoi nous pouvons, nous aussi, avoir notre empire d'outre-mer. Mais il y a évidemment tout à parier que cet empire ne saurait ressembler, de tout point, à celui que les Allemands, les Anglais ou les Hollandais se sont créé par le monde. Et pareillement, à moins de surfaire ou de dénaturer nos véritables ressources nationales, qui donc peut vouloir que la France prime les nations rivales, sur le marché industriel et commercial?

Notre sol nous veut agriculteurs, notre tempérament soldats, notre intelligence lettrés, et notre histoire catho-

1. Cf. *Études*, 20 février 1901, t. LXXXVI, p. 525.

liques. Prétendre que nous ne devons plus être rien de cela, mais tout le contraire ou quelque chose d'autre, c'est transporter dans l'histoire d'un peuple les hypothèses gratuites par lesquelles les matérialistes établissent, dans les livres, la transformation des espèces. Si l'on me demande en quoi consiste, physiologiquement, cet irréductible par lequel une espèce, de quelque règne que ce soit, se refuse à se perdre en une autre, j'avouerai sans honte que je n'en sais rien. Et je ne sais pas non plus comment ni par où se maintiennent indélébiles, à travers les siècles et les bouleversements de l'histoire, ces traits qui marquent, aux yeux de tous, la physionomie et l'âme d'une nation. Mais, si inexpliqué qu'il demeure, cela est, cela résiste à toutes les tentatives des manipulateurs de la science ou de la politique. Les mots magiques ont beau venir aux lèvres de ceux qui prônent ces transformations comme le secret d'un avenir prestigieux, le bon sens persiste à découvrir, sous la magie des mots, le vide des théories sophistiques et des conventions mensongères.

Dans ses admirables *Considérations sur la France*, Joseph de Maistre a raillé la chimère de ces constituants qui essayèrent de construire, *a priori*, une société nouvelle. Volontiers je dirai que que les réformateurs de notre enseignement secondaire portent, dans leur esprit, le même virus philosophique. Plus ils raisonnaient sur l'homme en général, plus les idéologues de 89 perdaient de vue le Français, qui seul était en cause. A force de voir les « barrières tomber » entre les peuples et les « continents se pénétrer », on en vient, aujourd'hui, à oublier que les fils de France, pas plus au vingtième siècle qu'au moyen âge,— et moins encore,— ne peuvent être des fils d'Albion ou de Germanie.

Qu'on parle donc, tant qu'on voudra, de garder notre supériorité parmi les peuples. Nous, catholiques, nous applaudirons. Nous avons lu l'Évangile ; il y est dit que le maître céleste n'a confié aux siens des talents que pour les faire valoir. Mais nous croyons aussi qu'une nation — tout comme un homme — ne saurait s'octroyer les dons que Dieu lui a refusés. Ni les recettes de M. Demolins ne feront de notre

race une contrefaçon heureuse et durable de la race anglo-saxonne. Ni les ambitions d'un parlement ou les décrets d'un ministre ne suffiront pour entasser dans notre sol les trésors miniers qu'il n'a pas.

Parmi les économistes qui sont venus, devant la commission d'enquête, dire les résultats de leur expérience et de leurs méditations, l'un des plus autorisés, sans doute, est M. Paul Leroy-Beaulieu. Voici son témoignage sur le point qui nous occupe :

> Je ne crois pas que jamais la France puisse arriver à lutter, d'une manière victorieuse, dans la généralité des industries communes, avec l'Angleterre, avec l'Allemagne, ni même avec les États-Unis... Cela ne veut pas dire qu'elle doive abandonner ces branches d'industrie, mais elle ne doit pas leur sacrifier les branches où elle excelle et pour lesquelles elle a une véritable vocation éminente, tant par le tempérament du peuple que par la tradition de quatorze siècles qui pèse moins sur nous qu'elle ne nous soutient, en définitive.

Donc, le point de départ des réformateurs est faux. Il n'est pas vrai que nous devions être les maîtres du marché industriel ou commercial. Dès lors, pourquoi subordonner à ce rêve chimérique tout un système d'enseignement ? Notre hégémonie, si nous en avons une, s'appuiera dans l'avenir — comme elle s'y est appuyée dans le passé — sur la force de nos armes, la richesse de nos champs, l'excellence de nos lettres et l'essor de notre apostolat catholique. Or, pour autant que ces quatre choses dépendent de l'école, la réforme les ignore ou les compromet.

La réforme ignore la question religieuse, et elle coïncide avec la loi Waldeck, dont l'effet nécessaire est d'entraver et de ruiner, à la longue, le recrutement de ces semeurs de l'Évangile qui sont les plus nombreux, les plus économiques, les plus infatigables et les plus efficaces semeurs de l'autorité de la France au dehors.

La réforme ignore la question militaire, et elle coïncide avec la proposition d'une loi dont tous les bons juges estiment qu'elle sacrifie la solidité et le chiffre des troupes dont nous avons besoin.

La réforme ignore la question agricole : il en a été à peine

question dans les débats parlementaires. Ce n'est point que la Société des agriculteurs de France ait laissé passer l'occasion d'élever la voix. Son président, M. le marquis de Vogüé, et les vaillants organisateurs des syndicats agricoles du Sud-Est sont venus, devant la commission d'enquête, dire leurs doléances et recommander des intérêts qui se chiffrent par 78 milliards de francs. On a failli leur fermer la bouche comme à des réactionnaires importuns. Et les dispositions des décrets du 31 mai ne portent pas trace d'une préoccupation à l'endroit de leur clientèle.

La réforme n'ignore pas la question littéraire, mais elle compromet les lettres. Le ministre s'en est défendu avec vivacité. Il y est allé de son couplet en l'honneur de la culture classique. Tout le monde, d'ailleurs, a fait de même. Dans cette discussion singulière où il s'agissait, au fond, de savoir si l'on serait enfin délivré des Grecs et des Romains, tous se sont trouvés d'accord pour chanter en chœur les louanges des « Anciens », nos pères du Latium, nos grands-pères de l'Attique, si vénérables, si beaux, si bienfaisants, dans ce temple de l'Histoire où ils vivent immortels. Personne n'a dépassé en enthousiasme M. de Lamarzelle, M. Fabre ou M. Wallon, si ce n'est M. Ribot, M. Viviani ou M. Massé. Mais des conclusions pratiques qui ont succédé à tous ces hommages attendris, il reste : que la culture gréco-latine n'est pas la seule culture désintéressée possible chez nous ; — que ce n'est pas même celle qui convient le mieux à un Français de notre siècle ; — que pour le citoyen d'une démocratie, la vie est trop occupée pour s'amuser à goûter les classiques ; — que la France, dans la guerre économique où elle est engagée, a besoin que la majorité de ses fils lui rapporte de beaux deniers comptants. Si ce n'est point là le nœud de la réforme, elle est pour moi inintelligible. Et si là en est le nœud, que veut-on qu'attendent les lettres anciennes si ce n'est le discrédit, la défiance, l'abandon ?

Je le répète donc, sous prétexte de conquérir une primauté commerciale et industrielle qui demeurera forcément un vain rêve, les réformateurs de notre enseignement secondaire ont méconnu les conditions qui seules peuvent assurer une plus grande France.

III

Mais peut-être se défendront-ils de poursuivre de si grandioses chimères. Leur pensée, en apparaissant dans l'appareil quelque peu théâtral de leur éloquence, a pris des proportions exagérées qu'il faut sans doute réduire; peut-être veulent-ils simplement que, dans la lutte si âpre que les vieilles nations de l'Europe se livrent sur le terrain économique, nous puissions garder le rang qui convient.

La question est différente. Mais elle ne met pas davantage en cause ce collège traditionnel qu'on rend si volontiers responsable aujourd'hui de toutes les déchéances. Ni la connaissance des langues vivantes, ni une culture scientifique ne sont incompatibles avec les études gréco-latines.

Tout d'abord, on exagère beaucoup l'importance que peut avoir, pour notre commerce, la connaissance des langues.

Quand il écrivait dans *le Journal* les articles fort remarqués qui sont devenus le volume intitulé *Du Choix d'une Carrière*, M. Hanotaux laissait entendre que le commerçant en détail aussi bien que le commerçant en gros, le commerçant de province aussi bien que le commerçant de Paris *livreraient* d'autant plus qu'ils sauraient plus de langues. Cette assertion ne passa point sans conteste et, loyalement, l'auteur en fait l'aveu :

> Beaucoup m'ont écrit... Vous conseillez l'étude et la connaissance des langues étrangères. Mais cette connaissance n'est guère appréciée que dans le haut commerce; et on me citait des exemples, hélas! trop nombreux, de jeunes gens connaissant plusieurs langues et ne trouvant que difficilement à se placer [1].

M. Paul Leroy-Beaulieu le disait, avec infiniment de bon sens, devant la commission d'enquête :

> Sur les 38 millions d'habitants de la France, sur les 10 millions d'adultes, combien y en a-t-il qui auront jamais l'occasion de placer un mot d'allemand ou d'anglais? Très peu, sauf ceux qui vont à l'étranger comme voyageurs. Par conséquent, l'intérêt pratique à savoir l'anglais ou l'allemand, quoiqu'il soit grand pour certaines catégories d'indi-

1. *Du Choix d'une Carrière*, p. 129. Flammarion, 1902.

vidus, notamment les esprits cultivés... qui s'occupent de questions générales, littéraires et scientifiques, et, d'autre part, pour un certain nombre, plus limité qu'on ne croit, de commerçants, cette connaissance n'est pas d'une nécessité certaine, ni même d'une utilité grande pour l'ensemble de la population.

Et alors même qu'il serait démontré que cette connaissance des langues est aussi indispensable qu'on veut bien le dire, pense-t-on qu'il suffira, pour que les enfants, leurs classes finies, soient *maîtres pratiquement* de parler l'allemand ou l'anglais, qu'ils aient été formés dans les sections B, C, et selon les fameuses méthodes dites directes ?

La question a été agitée au dernier Congrès de l'enseignement chrétien, à Lyon. Dans un excellent rapport, M. l'abbé Dimnet disait avec raison :

La méthode orale, ou bien fait appel à une sagacité qu'une classe nombreuse ne peut avoir; ou bien elle s'adresse à la mémoire et retombe dans le vice qu'on reproche à la méthode grammaticale. Deuxièmement, elle donne aux mots une importance exagérée, et, employant de préférence des textes détachés d'un caractère familier à l'excès, ne laisse plus de temps pour l'étude d'ouvrages vraiment classiques. Cela suffit à la juger autant comme moyen d'éducation que comme système pratique. Elle ne fera ni des hommes intelligents ni des bacheliers.

Il n'y a, en effet, qu'un moyen pour être maître d'une langue, — vivante ou morte, il importe peu, — c'est d'en posséder le vocabulaire et la grammaire. Le thème seul met en possession de l'une et de l'autre. D'où M. Dimnet concluait :

J'affirme qu'un bon élève de rhétorique, formé selon la méthode grammaticale, se fait comprendre dès la première minute de son séjour à l'étranger quand il faut qu'il y séjourne, et qu'en trois mois il a plus de pratique qu'on ne lui en aurait donné en cinq ans de méthode directe au collège, au grand détriment de sa formation[1].

Le séjour à l'étranger est en effet le vrai moyen d'apprendre les langues et, à dire vrai, le seul; — j'entends de manière à en avoir un usage familier et qui ne faiblisse pas.

Quoi qu'on fasse, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, il sera toujours

1. *L'Enseignement chrétien*, 1er octobre 1902. Compte rendu du Congrès, p. 21.

difficile d'apprendre les langues vivantes au collège, et c'est même là une des raisons pour lesquelles je suis partisan du maintien des langues classiques anciennes... Il n'y a qu'une manière aisée d'apprendre les langues, c'est de les parler en famille. J'ai connu des familles russes et polonaises où l'on avait l'habitude de parler au repas une langue différente chaque jour de la semaine... C'est ainsi que la plupart des Russes cultivés parlent ce qu'ils appellent « les quatre langues ». Ceux d'entre eux qui n'ont pu suivre cette méthode ne parlent guère les langues étrangères mieux que nous.

Je me rappelle m'être entretenu, à ce sujet, avec un professeur de français, à Nijni-Novogorod. Il se plaignait de ce que ses élèves russes faisaient peu de progrès en français : « Je leur donne des leçons depuis des années, disait-il, mais ils ont la tête dure. »

Il y a bien quelques hommes d'initiative qui ont pensé que l'étude des langues vivantes occuperait, avec avantage, les premières années de collège, et qu'à l'âge de quatorze ans, les élèves auraient tôt fait d'apprendre les langues anciennes[1]. Mais cette idée n'a pas rencontré beaucoup de crédit. M. Rambaud, entre autres, l'a très nettement combattue. Et bien des raisons autorisent la pratique inverse. En général les professeurs ne sont pas favorables à un enseignement trop précoce de l'anglais et de l'allemand, justement parce que ces langues offrent plus de difficultés pour l'enfant, étant moins apparentées avec sa langue maternelle. La gradation est plus naturelle du français au latin, du latin au grec, des langues anciennes aux langues modernes.

On a fait en Allemagne une expérience intéressante. Dans une trentaine d'établissements, on a substitué le français aux langues mortes comme base d'instruction, en réservant dans les classes supérieures l'étude du grec et du latin. La réforme est en faveur auprès du public. Mais elle soulève des contradictions dans le monde pédagogique. Un des pédagogues les plus éminents d'Outre-Rhin, M. de Sallvüsk, et M. de Landmann, ministre de l'Instruction publique en Bavière, sont convaincus et disent bien haut que ce système amènera la mort des études classiques. Leurs raisons sont fortes. Mais si leurs craintes étaient démenties par les faits, nous ne saurions conclure que le mieux est d'imiter les réfor-

1. Voir dans *l'Enquête* les dépositions de MM. Gréard, Monod, Foncin, Morel, Ernest Dupuy.

mistes allemands; comme l'a fait observer M. Pinloche, le français est pour les Allemands une langue classique qui les prépare à l'étude du latin et du grec; jamais l'allemand ne sera cela pour nous Français.

En définitive, loin que, chez nous, les études gréco-latines soient nuisibles à l'étude des langues, elles la favoriseraient plutôt, suivant l'observation de M. Anatole Leroy-Beaulieu :

J'en parle par expérience personnelle, le latin peut servir à apprendre d'autres langues. Il sert d'abord à apprendre le français... il sert aussi à apprendre d'autres langues trop négligées aujourd'hui : les langues latines, l'italien et l'espagnol, qui ont une grande importance politique et commerciale.

Je dirai même que la grammaire latine rend plus facile l'étude des langues slaves. J'ai vu des femmes et des hommes, ignorant le latin, essayer d'apprendre le russe ou le polonais et reculer devant les déclinaisons ; or, ces déclinaisons slaves sont analogues à celles du latin et du grec; la connaissance même superficielle du latin rend beaucoup plus facile l'étude de ces langues d'une importance croissante.

Personne en effet ne saurait contester que l'Espagne, malgré les malheurs qui l'ont frappée dans ces derniers temps, demeure, par sa langue, la maîtresse de cette Amérique du Sud avec laquelle, nous Français, nous faisons tant d'affaires. Comme l'a observé M. Paul Leroy-Beaulieu, « nous vendons beaucoup aux Anglais, mais une partie de ce que nous leur vendons leur est achetée par d'autres peuples; ils ne sont que des distributeurs. Au contraire, le monde espagnol est un des premiers clients de la France et aussi, un peu, le monde italien. »

En quoi cela peut-il nous déconseiller l'étude du latin ? Il est inutile de pousser plus loin ces discussions pédagogiques. De tout ce que nous venons de dire, il résulte : 1° que la question des langues vivantes est mal posée; 2° que pour la résoudre, il ne suffit pas d'employer les méthodes directes; 3° que l'emploi de ces méthodes ne comportait pas l'organisation B, C; 4° qu'un élève de la section A, toutes choses égales d'ailleurs, apprendra mieux les langues qu'un élève des sections B, C.

Mais on ne saurait réduire à l'usage de l'allemand ou de

l'anglais tout le problème commercial ; il faut l'envisager en lui-même, dans ses éléments essentiels.

Au cours de ces polémiques, qui ont duré plus de deux ans, autour de torts — vrais ou imaginaires — de l'enseignement classique, comment s'est-on fatigué de répéter que, d'une part, l'esprit de négoce et, d'autre part, l'abondance de capitaux et la sécurité sociale étaient choses autrement importantes que celle de savoir en combien de langues un Français pourra faire une commande outre-Rhin, outre-Manche ou ailleurs ?

Quand l'air est lourd de menaces de grèves ; quand les finances publiques sont en détresse ; quand une politique sotte envahit et paralyse tous les ressorts de la vie nationale, l'esprit d'entreprise ne peut se développer largement. M. Hanotaux assure que par delà les 5 millions de Français qui vivent du commerce, beaucoup d'autres en pourraient vivre s'ils le voulaient[1]. C'est possible, mais ce n'est pas sûr, puisque, parmi les négociants lecteurs de ses articles, beaucoup lui ont écrit que leur carrière était encombrée comme les autres. En tout cas, je n'imagine guère que le manque de tranquillité publique, ou d'argent, ou de vocation pour les affaires, ou de courage pour les lancer, soit le fait du grec et du latin. On peut l'affirmer, mais qui le prouve? Est-ce que la gloire littéraire du dix-septième siècle l'a empêché d'être aussi le siècle de Colbert ?

Un vieil intendant de Louis XIV disait : « Dès qu'un marchand a amassé un peu de bien, il ne songe qu'à être échevin. » M. Hanotaux qui relève le mot, ajoute : « C'est un défaut national. Les fils ne persévèrent pas longtemps, chez nous, dans la profession du père. M. Jourdain veut jouer au gentilhomme. Il faut corriger nos défauts[2]. »

M. Hanotaux pense-t-il que le vrai moyen de corriger ce « défaut national », c'est de bouleverser des programmes d'études? Parce que, aux portes des classes, il y aura des écriteaux neufs portant des dénominations nouvelles, nous verrions en France des commerçants plus nombreux et meilleurs ! *Quis credat?* dirait Cicéron sceptique.

1. *Du Choix d'une Carrière*, p. 119. — 2. *Ibid.*, p. 117.

IV

Parlons de l'industrie.

Elle est de plus en plus conditionnée par les sciences, c'est évident. Mais sait-on exactement ce qu'on dit, quand on affirme qu'étant donné le mouvement scientifique de notre siècle, il faut « résolument porter le pic dans le vieil édifice universitaire, et sur le roc de l'argile pure, comme le demandait Descartes, construire de toutes pièces [1] » l'école nouvelle d'où sortiront les industriels que l'enseignement classique est impuissant à produire ?

S'agit-il de donner au collège un enseignement pratique ? Non, évidemment, ce serait « pervertir l'instruction publique » a dit M. Viviani [2]. M. Ribot lui-même ne saurait condescendre à tant d'utilitarisme. A la commission d'enquête, M. Pruvost, inspecteur général, faisait remarquer qu'à Brest, à Caen, au Havre, à Rouen, à Reims et partout, un grand nombre d'élèves abandonnait la seconde et la première moderne ; et il en tirait cette conclusion qu'il fallait supprimer ces classes ou bien installer, comme à Brest, des ateliers au lycée. Le président interrompit immédiatement :

> On ne peut guère faire des lycées des écoles commerciales techniques et professionnelles, au vrai sens du mot.

Ce que l'on veut donc, dans l'école nouvelle que l'on rêve, c'est organiser une culture scientifique plus intense qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Sur quoi, je me permettrai deux ou trois observations :

1° Les élèves n'en sont pas capables, quand ils sont jeunes. Des classes de botanique ou de zoologie à des bambins de dix ans ne peuvent être qu'un amusement. A leurs mères seulement il est permis de croire que ces leçons soient autre chose qu'une variété de l'enseignement par la lanterne magique. M. Fernet faisait remarquer, devant la commission d'enquête, que les classes de science placées après la philosophie lui avaient laissé uu souvenir charmant, et il ajoutait :

1. *Journal officiel*, 14 février 1902, p. 631.— 2. *Ibid.*, p. 651.

Il faut que l'esprit ait acquis une certaine maturité, sans quoi l'enseignement scientifique ne pénètre pas ; il n'a pas l'efficacité qu'on lui demande.

2° Les programmes scientifiques sont déjà trop chargés. C'est une frondaison touffue dans laquelle les élèves ont peine à respirer. Des lettrés, comme M. Gebhart, M. Bérard et M. Picot, ont persiflé agréablement cette prétention vaniteuse des parents qui tiennent à ce que leurs enfants soient au courant de tout, et la manie des spécialistes qui estiment tout perdu si l'abondance de leur savoir ne devient pas matière d'examen. Ils ont trouvé des complices en bon sens parmi des hommes de science. Je citerai seulement quelques mots de M. Pruvost, inspecteur général, au sujet de cet enseignement moderne, dont on aime tant à vanter la supériorité sur le classique, justement parce qu'il consacre plus d'heures aux sciences de toutes sortes :

Dans l'enseignement moderne actuel, on a supprimé toute la partie pratique ; elle n'est plus représentée que par quelques courtes leçons de comptabilité... On a cru devoir y introduire la théorie des dérivés [qui] appartient à la classe de mathématiques spéciales. On a donc donné à cet enseignement un caractère plus théorique que pratique. Je crois que c'est un malheur.

A quoi donc veut-on aboutir quand on parle de culture scientifique intense, puisque celle d'aujourd'hui l'est déjà au point de faire éclater les programmes et de prolonger, plus qu'il ne convient, la durée des études?

3° Si l'on tient à un enseignement théorique intense, toutes choses égales d'ailleurs, un classique y réussira mieux qu'un moderne.

C'est une question que M. Ribot a souvent posée dans l'enquête qu'il présidait : lesquels, des classiques ou des modernes, ont plus de valeur? Presque tous les professeurs ont répondu qu'ils se ressemblent à la base, c'est-à-dire dans la médiocrité, mais qu'au sommet le classique dépasse le moderne. La remarque a été faite particulièrement pour les sciences :

Nous tous qui avons été longtemps professeurs de sciences, dit M. Joubert, inspecteur général, nous sommes d'accord pour recon-

naître que les meilleurs élèves qui nous ont passé par les mains étaient de brillants élèves de lettres.

M. Fernet porte le même témoignage :

J'ai pu constater dans bien des circonstances que les études littéraires suffisamment développées donnent toujours à ceux qui se consacrent aux sciences une supériorité incontestable.

Le directeur de l'École centrale, M. Buquet, n'a pas constaté cette « supériorité incontestable » des classiques sur les modernes. En revanche, M. Mercadier, directeur des études à l'École polytechnique, est très affirmatif sur ce point en même temps que très précis :

La culture classique ne nuit pas à l'enseignement scientifique. Je crois que les pères de famille qui veulent faire faire des études complètes à leurs fils ont raison. Ceux qui sont doués moyennement pour les sciences les apprennent rapidement lorsqu'ils ont pris leur culture classique [1].

Mais c'est surtout M. Brouardel qui a attiré sur ce point l'attention de la commission d'enquête :

Lorsque je suis devenu doyen de la Faculté de médecine, j'ai poussé beaucoup à ce que les licenciés ès sciences fussent dispensés du baccalauréat ès lettres et fussent admis à faire leurs études médicales. Que pour l'enseignement supérieur la gymnastique de l'esprit soit acquise par un procédé ou par un autre, cela me semblait indifférent. Il nous est venu près de deux cents licenciés ès sciences depuis une dizaine d'années. Eh bien, j'ai pu constater que leurs notes d'examen sont très inférieures à celles de la moyenne des élèves. Ce sont pourtant des gens distingués, ayant beaucoup travaillé. De plus, ils n'arrivent pas à l'internat. Pour nous c'est un *critérium* important, car beaucoup d'étudiants s'y présentent et peu sont nommés...

...Il y a là un point sur lequel j'attire votre attention. Je crois bien que les licenciés ès sciences n'ont pas les méthodes nécessaires pour aborder les études médicales. Au contraire, ceux que nous avons dispensés du baccalauréat ès sciences et qui sont licenciés ès lettres ou licenciés en droit font des élèves exceptionnellement distingués. Il y a là un résultat tout différent de celui qu'on attendrait au premier abord,

1. On sait que dans la liste générale de classement, les élèves de l'enseignement classique l'emportent sur les modernes dans la proportion de 80 p. 100 dans les cinquante premiers et qu'ils maintiennent leur avantage, dans des proportions diverses, jusqu'à concurrence des trois cents premiers. (Constatation de M. Vuibert, pour les examens de 1898.)

mais qui est nettement accusé. Je serais heureux que vous entendiez M. Lippmann et que vous lui fassiez développer ce point. Il m'a parlé un jour, en quelques mots, au sortir de l'Institut, du fait suivant : Des jeunes gens sont arrivés brillamment au doctorat ès sciences sans faire d'études littéraires. Eh bien, une fois qu'ils sont reçus docteurs, ils ne travaillent plus, ils ne font plus de découvertes; guidés, ils vont bien; mais pour marcher seuls, ils n'ont pas la gymnastique suffisante.

Il semble donc, c'est un point sur lequel j'insiste, que les facultés d'initiative se trouvent au moins aussi développées par les études littéraires que par les études purement scientifiques.

Nous serions déjà en droit de conclure que, pour l'étude des sciences, les lettres ne sont pas un obstacle, mais un secours. Mais il faut les dégager plus complètement encore des accusations sous lesquelles on les prétend étouffer.

De quel poids peut être l'influence du collège sur le sort de notre industrie auprès de celle des écoles spéciales où se préparent les sous-officiers et l'état-major de notre armée industrielle? La comparaison serait ridicule : on ne saurait y songer un instant. Il est trop évident que la prospérité d'une entreprise quelconque dépend, en premier lieu, de la valeur professionnelle des gens qui s'y emploient. Quelle est cette valeur, chez nous?

Je ne voudrais pas abuser des comparaisons avec l'étranger; elles peuvent porter à une inexacte appréciation des choses et elles sont délicates à établir. Mais, prises avec les précautions voulues, elles peuvent éclairer. Sait-on quelle est, en France, la proportion entre l'effectif des écoles primaires et l'effectif des écoles techniques? Elle est de 2,80 p. 100, et encore faut-il observer que dans ce chiffre, M. Levasseur, à qui j'emprunte ces données, a englobé la population de l'enseignement secondaire, qui équivaut à 1,40 p. 100. En Italie, les chiffres sont plus forts, soit 3,31 p. 100; plus forts encore en Prusse 5,04 p. 100. D'où le savant économiste conclut avec sa modération habituelle :

Sous le rapport de l'enseignement industriel, la France n'est pas au niveau de la Prusse, ni même de l'Italie... J'y vois un indice d'un développement à donner ou d'une création à faire; notre enseignement industriel n'est pas suffisant.

Voilà donc une cause de notre faiblesse économique nettement indiquée : les sous-officiers de notre armée industrielle ne sont pas recrutés comme il faut.

L'état-major, comme on sait, se recrute dans nos grandes écoles dont le renom et le prestige sont au plus haut point. Par malheur, ces grandes écoles sont des écoles de mandarins. M. Bertrand et M. Darboux ont fait la critique la plus vive de leurs programmes encyclopédiques et des conséquences déplorables que cela entraîne pour la formation des intelligences auxquelles on les impose. La mémoire entre en jeu pour un effort énorme ; rien n'est approfondi ; la pénétration et la justesse d'esprit sont sacrifiées à « la bosse de l'algèbre » et à la possession parfaite d'un jeu de « ficelles » qui permettent de « s'en tirer » selon que l'on a affaire avec tel ou tel examinateur.

Les hommes compétents ne font d'ailleurs aucune difficulté d'avouer que les mathématiques spéciales n'aboutissent qu'à familiariser avec une « certaine gymnastique de chiffres qui ne forme pas beaucoup l'intelligence et pas du tout le jugement ». Le mot est du directeur de l'École centrale. Les élèves sont d'ailleurs rebelles aux exercices pratiques. Il faut « faire campagne pendant des mois, dit M. Buquet, pour leur faire comprendre qu'on ne vit pas d'algèbre ».

M. Maneuvrier, ancien élève de l'École normale, directeur, a insisté avec beaucoup de verdeur sur cette fausse conception des grandes écoles. Je citerai quelques lignes de sa déposition :

La préparation pratique, indispensable à de futurs ingénieurs, fait totalement défaut... Quand un ingénieur allemand sort de Freyberg, par exemple, il peut être immédiatement utilisé et rendre des services pratiques. Il a déjà une valeur professionnelle. Lorsqu'un jeune Français sort de l'École centrale, il sait beaucoup plus de choses que son collègue allemand ; on lui a enseigné depuis l'apiculture jusqu'à la construction navale. Il sait tout... et pratiquement il est, comme on dit, apte à tout, bon à rien... et je crois que c'est là une des raisons pour lesquelles ces jeunes gens ont une certaine difficulté à se placer en sortant de l'école... [Et puis] je crains qu'ils n'emportent de nos écoles à enseignements encyclopédiques comme de nos lycées à programmes universels, l'habitude d'examiner les choses en superficie

plutôt qu'en profondeur : un ingénieur vraiment utile n'est pas celui qui sait beaucoup de choses, mais celui qui en connaît une ou deux admirablement...

L'état-major, une fois bien formé, doit conserver le goût et avoir les moyens de vaquer à des travaux de science pure dont les résultats, quand ils sont poursuivis avec méthode et ténacité, amènent d'incessants perfectionnements de détails dans l'immense machine industrielle. Or, ici encore, les étrangers sont plus avisés que nous. M. Blondel, si compétent en matière économique, a bien mis ce point en lumière devant la commission d'enquête :

La force de certaines usines allemandes, j'en ai visité un bon nombre cette année, c'est le caractère de laboratoire de recherches scientifiques qu'on a su leur donner, c'est la préoccupation constante qu'ont les chefs d'industrie d'apporter eux-mêmes à la science une contribution journalière.

Ainsi les grandes usines de produits chimiques ont à leur service des légions de jeunes savants : 80 à Ludwigshafen, 96 à Elberfeld, 95 à Haechst.

Ces jeunes gens passent ordinairement deux ou trois ans dans des instituts chimiques annexés aux universités...

Nous sommes vaincus par un ennemi scientifiquement organisé... Cela est d'autant plus attristant que nous avons les qualités nécessaires pour mieux faire. L'Allemand (pas plus que l'Anglais d'ailleurs) n'a pas notre justesse de coup d'œil, notre sûreté de main, notre bon goût.

Dans toutes ces considérations, est-ce qu'il y a un point quelconque qui engage la responsabilité des études classiques ?

Il faut savoir en convenir, tant que la houille blanche n'aura pas tué la houille noire, les peuples qui possèdent du charbon seront mieux outillés que nous pour l'industrie. Et là où une ténacité méthodique est requise, nous ne viendrons jamais les premiers. Mais ce n'est point assez dire. Nous deviendrions les rois de l'électricité, à cette « justesse de coup d'œil », à cette « sûreté de main », à ce « bon goût » qui distinguent nos ouvriers, nous joindrions la patience appliquée des Allemands, la cause ne serait pas gagnée. Si notre capital industriel s'élève à 96 milliards 700 millions de

francs, le capital agricole atteint 78 milliards. Des intérêts aussi considérables et aussi pressants que ceux de notre agriculture disputent donc à l'industrie et au commerce la pensée, les efforts, les fortunes d'un nombre d'hommes dont nos rivaux n'ont point à s'inquiéter. Et d'ailleurs, pour nous tenir en échec, nous paralyser, nous écraser, ont-ils besoin d'autre chose que d'être plus nombreux que nous et mieux gouvernés ?... Une population croissante et un gouvernement stable, ce sont là deux bras nerveux entre lesquels ils nous étreignent, comme le mouvement de capricorne de leurs armées, lors de l'année terrible, enveloppait et broyait les défenseurs de notre sol envahi.

Quand le problème économique se pose dans des conditions aussi redoutables, s'arrêter, pour le résoudre, à peser dans une balance de pharmacien les onces de grec et de latin, de chimie et d'allemand qu'on injectera aux cervelles françaises, c'est un enfantillage. Évidemment, la solution est ailleurs.

V

Ces pages deviennent longues. Sans plus tarder, j'examine le troisième grief articulé contre les études classiques, à savoir qu'il y a désaccord entre l'humanisme et la société démocratique qui est la nôtre. Nous sommes au cœur du sujet. Car la réforme entreprise a, dans l'intention de ses auteurs, une portée sociale encore plus que pédagogique. Par son fond, d'ailleurs, la question est sociale.

Bien qu'ils s'attribuent tous deux le rôle de serviteurs-nés de la démocratie, l'extrême gauche et le centre du Parlement n'ont pu, dans les débats sur la réforme, ni partir des mêmes principes, ni aboutir aux mêmes conclusions. Pour les socialistes, chez lesquels les théories et les jalousies égalitaires dominent tout le reste, le point capital est d'amener les enfants pauvres sur les mêmes bancs de collège que les enfants riches. S'ils osaient dire crûment toute leur pensée, ils réclameraient la gratuité absolue de l'enseignement secondaire, la suppression de toute école privée, le privilège du professorat réservé aux adeptes authentiques du collectivisme. Ce serait l'avènement de la liberté, un nouveau 89.

Les modérés ont d'autres vues, puisqu'ils défendent les écoles privées et attaquent le socialisme. Il est vrai qu'ils défendent la liberté en parlant très haut des droits de l'État et qu'ils attaquent le socialisme en faisant sonner les droits de la démocratie. Leur instinct conservateur les préserve d'un égalitarisme radical ; mais ils veulent attacher les masses à la République, ils ont une philosophie *fraternitaire*, ils croient au progrès par l'instruction. En définitive, aussi bien que les socialistes, quoique pour des raisons et peut-être dans des mesures différentes, ils sont partisans de la plus large diffusion possible de l'enseignement secondaire.

Si je ne me trompe, c'est là, au point de vue social, la cause initiale de la réforme. Dès lors, on comprend tout de suite comment l'enseignement classique devait être sacrifié.

Il avait des privilèges, il gardait, lui tout seul, la clef de certaines carrières. Plus de privilèges, plus de clef réservée ; et, du coup, le peuple verrait s'ouvrir devant lui des voies nouvelles pour « monter vers la lumière ». Et voilà l'*égalité des sanctions*.

D'après les statistiques du ministère de l'Instruction publique, 32 p. 100 des candidats échouent au baccalauréat classique. Pour « réduire le nombre de ces déclassés », qu'on ouvre « une porte de sortie honorable », de telle sorte « qu'ils puissent, avec le bagage qu'ils emporteront, devenir les pionniers de la défense économique de la France[1] ». Et voilà le *principe des cycles*.

Les petits bourgeois — où s'arrête la petite bourgeoisie ? — ont de la peine à mener au bout de leurs études des enfants qui, d'ailleurs, ont besoin de gagner leur vie, leurs classes faites. S'ils sont trop pressés, il leur faut un enseignement plus court. S'ils veulent entrer dans le commerce, l'industrie, il faut qu'ils le puissent sans qu'ils aient à regretter d'avoir passé leur temps de collège à des études sans relation avec leur carrière future. Et voilà les *sections B*, *C, D* du second cycle et la *branche courte*.

Que faut-il penser de cette *démocratisation* de l'enseigne-

1. Ribot, *Journal officiel*, 14 février 1902, p. 655.

ment secondaire ? Est-elle une adaptation à des besoins réels ? Marque-t-elle la fin de l'ancienne culture humaniste ? Arrêtera-t-elle le déclassement ?

M. Ribot, à la Chambre, a tiré l'horoscope des langues anciennes. Après avoir protesté qu'il était « temps d'en finir avec toutes ces luttes de mots et de vocables, comme au moyen âge, entre le moderne et le classique, avec ces catégories qui ne peuvent enfermer l'esprit humain », il a ajouté :

> Les langues anciennes seront mieux apprises à une minorité qui ne se contentera pas de cet à peu près qui déshonore le baccalauréat.
>
> On recherchera, dans cet enseignement antique, autre chose que des apparences et des prétentions ; on en prendra la fleur, le suc, la force. Une minorité ne vaudra-t-elle pas mieux que cette masse confuse à laquelle on veut aujourd'hui, dans une pensée très inefficace de protectionnisme en faveur du latin, faire pousser ses études jusqu'au bout[1] ?

Jamais il ne s'est agi, que nous sachions, dans l'esprit de ceux qui ont attaqué la réforme, ni d'enfermer l'esprit humain dans des « catégories », ni d'imposer des études complètes à « une masse confuse », ni de protéger le latin par des douanes universitaires. Les partisans des études classiques sont convaincus de leur excellence et l'expérience faite depuis dix ans avec l'enseignement moderne leur donne raison. On veut essayer des systèmes nouveaux. Rien de mieux. Il fallait essayer sur une petite échelle et, d'après les résultats, on eût codifié une réforme. C'était la voie à suivre ; il est dommage qu'on ait préféré sauter dans l'inconnu. Quant au renouveau humaniste que M. Ribot présage, on peut croire qu'il ne se produira pas sans peine : il aura contre lui la mode qui entraînera aux nouveautés, l'utilitarisme qui va grandissant, les programmes et les examens qui continueront à opprimer la vraie formation intellectuelle, et l'incuriosité des élèves dont les causes sont nombreuses.

Ces vues sont pessimistes ; les faits diront si elles sont justes.

Quant aux sections B, C, D et à la *branche courte*, si elles ont une vigoureuse poussée, la branche classique dépérira

1. *Journal officiel*, 14 février 1902, p. 656.

d'autant. Si elles languissent, c'est que la réforme ne répond pas à des besoins réels. Dès maintenant, l'on peut dire que la réforme ne répond pas aux conclusions qui se dégageaient de l'enquête. On critiquait l'enseignement moderne comme un pastiche maladroit du classique ; il persiste dans les sections B, C, D, sans avoir perdu ses défauts. On reprochait aux programmes d'être chargés ; ils le sont autant, plus même pour les sciences et pour les lettres. On regrettait que les études fussent si prolongées ; leur durée reste la même. Enfin, et surtout, en vue des élèves sortis des rangs du peuple, on réclamait un enseignement qui rappelât l'enseignement spécial créé par M. Duruy. Cette *branche courte* est la seule qui ne soit pas organisée. J'avoue d'ailleurs que le programme en est assez malaisé à définir. Un professeur célèbre de pédagogie, qui est en train de devenir un professeur de politique, a été invité par M. Ribot à caractériser ce qui distingue l'enseignement secondaire moderne de l'enseignement primaire supérieur. Il y aurait une différence si les élèves suivaient la filière jusqu'au bout, a répondu M. Buisson, mais ils ne la suivent pas. En fait, les classes de seconde et de première moderne sont désertes. D'où M. Buisson a conclu :

Il n'y a pas la distance qu'il devrait y avoir entre un élève qui passe trois ans à l'enseignement moderne et celui qui passe trois ans à l'école primaire supérieure... La principale distinction vient de l'idée d'inégalité sociale qu'y attache la vanité des parents.

L'aveu est bon à retenir et j'y reviendrai.

En résumé, les carrières actives n'ont pas à leur disposition ces écoles qui prépareraient leurs cadres et dont le besoin se faisait sentir, disait-on, avec tant d'urgence. Et le peuple, pour qui l'enseignement moderne était gênant comme une redingote trop longue, attend encore cet habit de travail, court, fait à sa taille et à sa besogne, qu'on lui avait promis.

C'est justement une raison de plus pour que le déclassement continue.

Certes, M. Ribot ne voudrait pas qu'il continuât :

Dans une société démocratique comme la nôtre, a-t-il dit, on ne peut

pas produire tant de déclassés et de fruits secs, car ceux qui sortent du lycée ayant perdu leur temps deviennent encombrants et parfois dangereux pour la société.

M. Leygues a insisté, avec plus de vigueur encore, sur « le nombre déjà si grand des prolétaires intellectuels », sur la noblesse du travail manuel, sur la nécessité « d'enrayer l'émigration vers les villes, où tant d'énergies s'usent, où sombrent tant de courages ». Il a dit que, « sous prétexte de favoriser la démocratie », il ne fallait pas « s'exposer à voir ce qui serait la fin de la démocratie : l'atelier vide et la terre déserte [1] ».

Très bien. Mais il ne faudrait pas croire que les études classiques soient seules à fournir les *ratés* qui forment l'armée inquiétante du prolétariat intellectuel. M. Ribot n'a parlé que des candidats qui échouent au baccalauréat classique. La proportion est de 32 p. 100. Elle est de 50 p. 100 pour le baccalauréat moderne. Le certificat d'études a, lui aussi, son contingent d'élèves dévoyés. Eh bien, la réforme nouvelle aura le sien. Elle offre aux ambitions plus de portes pour entrer dans la vie, — elle ne serait pas démocratique dans l'opinion de ses parrains si elle ne faisait pas ces offres, — par le fait même, elle multiplie les chances de déception, elle prépare plus douloureuses ces meurtrissures de l'amour-propre qui jettent les vaincus de la vie dans le servilisme ou la révolte.

Du reste, il faut le remarquer, on n'est pas un déclassé précisément parce qu'on a manqué ses classes. On est un déclassé parce qu'on se trouve hors de sa vraie place sociale : ce peut être le cas d'un bachelier aussi bien que celui d'un candidat malheureux. Et, de ce point de vue encore, la réforme poussera, quoi qu'on dise, au déclassement ; car, loin de combattre ce qu'on a fort bien nommé « le préjugé scolaire » et le fétichisme du diplôme, elle les cultive à plaisir, comme pour mieux les enraciner dans les esprits. Loin de s'opposer à la sotte vanité des parents qui rêvent d'épargner à leur fils, à tout prix, l'humble et dure besogne de leur métier plébéien, elle lui propose des appâts nouveaux où

1. *Journal officiel*, 15 février 1902, p. 666.

elle ne demande pas mieux que de se laisser prendre. Loin d'endiguer la folle prodigalité de l'État, elle la provoque en lui rappelant qu'il est, par office, le tuteur de la démocratie et l'éclaireur des foules, et qu'il se doit à lui-même, par le recrutement d'une clientèle imposante et bien à lui, de montrer à ceux qui l'oublient, jusqu'où vont ses droits et sa force.

Qu'on ne fasse donc plus aux études classiques un grief d'être un enseignement aristocratique, c'est-à-dire l'enseignement d'un petit nombre de gens de loisir. Tout enseignement secondaire aura forcément ce caractère, ou bien il ne sera plus qu'un enseignement professionnel. Dès qu'on parle de culture générale, la masse doit être écartée, soit parce qu'elle n'est pas apte, soit qu'elle se trouve face à face avec ce rude problème que toutes les tirades démocratiques ne résolvent pas : vivre.

Certes je n'entends point qu'un fils de paysan et d'ouvrier, parce qu'il est tel, soit irrémédiablement condamné à ne jamais goûter les choses de l'esprit, les plus hautes même. Au surplus, il n'en a jamais été ainsi. Les gens qui assurent que les Jésuites viennent de machiner la grève générale pour faire opposition à M. Combes, sont fort capables de penser qu'ils ont bâti leurs collèges, il y a trois cents ans, pour élever, entre manants et nobles, une infranchissable muraille de Chine. Mais, parmi ceux qui ont coutume de savoir les choses dont ils parlent, il est notoire que les Jésuites donnaient un enseignement gratuit. En sorte que, au lieu de réclamer la gratuité du lycée comme un « vœu de la démocratie » en marche, M. Couyba aurait pu tout simplement dire : les hommes d'avant-garde du parti républicain demandent qu'on retourne au temps de Louis XIV où les gens de peu faisaient leurs classes, pour rien, chez les Jésuites. Une motion pareille était assurée d'un magnifique succès oratoire... Sans remonter jusqu'à l'ancien régime, l'Église de France, en recrutant son clergé dans les rangs du peuple, montre aujourd'hui encore qu'il y a manière de concilier les études classiques et la démocratie. Mais cet exemple contemporain, comme celui que j'invoquais tout à

l'heure, prouve aussi que cette conciliation n'est avantageuse que dans la mesure où certains contrepoids règlent l'accélération excessive qui est naturelle au mouvement démocratique.

Quels sont les contrepoids de jadis ? Quels sont ceux qu'il faudrait aujourd'hui ? Cette étude m'entraînerait trop loin. Il suffit d'en avoir marqué la nécessité, puisque c'est l'erreur des réformateurs de ne l'avoir pas sentie. Ce que vaut une ascension sociale, hâtive, brusque, la Révolution française le fit voir, et le malaise dont nous souffrons si cruellement devrait le révéler au moins clairvoyant. Il est singulier que, parmi les partisans de la réforme, tant d'esprits avisés et de sincères patriotes l'aient si peu compris ou si complètement oublié.

VI

En somme, les reproches que l'on fait à la culture classique sont mal établis. Par elle-même, elle ne contrarie point le développement économique du pays, et l'évolution démocratique qui est compatible avec la santé du corps social ne demande ni qu'on supprime les études gréco-latines ni qu'on les déconsidère.

La question est ailleurs, — j'entends la vraie question.

Je ne dirai point qu'en portant un coup à la prééminence des langues anciennes, on espère atteindre l'Église. On peut vouloir la même chose que Bancal et Proudhon sans avoir exactement leurs intentions intimes. Ces deux messieurs estimaient que pour « décatholiciser le royaume » il suffisait de « changer la matière de l'enseignement[1] ». Leur idée n'est pas morte avec eux; mais personne n'en a fait étalage ni au Parlement ni devant la commission d'enquête.

Il ne m'en coûte pas de croire que ceux qui font la guerre au latin, au nom des colonies, du commerce, de l'industrie et de la démocratie, aient observé, constaté, touché du doigt les antinomies qu'ils dénoncent avec tant d'âpreté. Je per-

1. Le mot est de Proudhon, dans son *Système des contradictions économiques*. Bancal, dans son discours du 24 décembre 1792, à la Convention, raisonnait de même.

siste seulement à penser que leur observation est hâtive, superficielle, erronée.

La vraie question, encore un coup, est ailleurs que dans le point où l'on a voulu l'enfermer.

Avant de conclure qu'il fallait dériver le tiers ou la moitié des élèves de l'enseignement secondaire vers quatre autres types de culture générale, certaines considérations préalables s'imposaient auxquelles il ne semble pas qu'on se soit suffisamment arrêté.

Il fallait se demander d'où viennent à l'enseignement secondaire d'une part, et d'autre part à l'enseignement professionnel leur population scolaire, et où elle va, les études faites ; quelle est la condition des parents au moment où ils décident de l'école que fréquenteront leurs fils, et quelle devient la condition de ceux-ci, au moment où ils entrent dans la vie. Une statistique précise et complète, portant sur les écoles libres aussi bien que sur les écoles officielles, sur la province aussi bien que sur Paris, sur les boursiers aussi bien que sur les élèves payants : voilà la base d'opération indispensable. Et personne, à part M. Levasseur, ne s'en est mis en peine. Il ne saurait pourtant y avoir d'autre moyen de savoir s'il y a trop d'enfants qui font leurs classes et quelle sorte d'enfants sont appliqués à des études inutiles à eux-mêmes et au pays.

A vouloir guérir ce mal, il fallait se demander si le remède le mieux choisi était de différencier l'enseignement par la base. Comme si cette différenciation ne rendait point paradoxale et vaine la prétention qu'on avait d'ouvrir, d'un enseignement à l'autre, d'utiles portes de communication ! Comme si l'âge des vocations sûres n'était pas plutôt tardif ! Comme si, en fait, le choix d'une carrière ne dépendait pas plus étroitement des influences de la famille que de celles du collège ! Comme si, en droit, les motifs de s'engager dans telle direction, pour faire son chemin en ce monde, ne devaient point se tirer de l'ensemble des aptitudes d'un jeune homme, plutôt que du catalogue de ses connaissances à un âge donné ! Comme s'il y avait une infaillible recette pour empêcher l'école de porter des fruits secs ! Comme si le rêve d'une société où tout le monde serait instruit, à l'exacte

mesure de ses capacités, ne devait pas se briser souvent aux caprices d'une folle paresse, au hasard d'une basse naissance, à la brutale force des choses !

Enfin, puisqu'il paraît indubitable que les études secondaires ne seront point ce qu'elles doivent être, avant qu'on en ait abrégé la durée, allégé les programmes et banni le chauffage, il fallait se demander si toute réforme sincère n'était pas impossible, tant que l'État continuerait à entrevoir les problèmes pédagogiques à travers le cauchemar d'un enseignement rival, suspect et florissant.

Voilà, à mon sens, quelles considérations dominaient tout le problème de la réforme. Il suffit de les indiquer pour montrer à quel point, c'est-à-dire combien peu, l'essor de la France se fût trouvé gêné par le maintien de l'ancien enseignement.

Vers la fin du dix-huitième siècle, on damnait le latin avec autant d'assurance et de fureur que peuvent le faire aujourd'hui les plus farouches. Pour qu'il retrouvât sa place, il suffit que l'ordre reparût en France. Il y a donc espoir que le temps, une fois encore, résoudra l'antinomie supposée et devenue aujourd'hui presque populaire entre les études classiques et la vie nationale.

Paul DUDON.

LA

RAISON ET LES ACTIVITÉS INFÉRIEURES

ESSAI DE PSYCHOLOGIE TEMPÉRÉE

(Deuxième article [1].)

---

§ II. Individuation de la sensibilité.

Il nous faut descendre dans le particulier ; et, après avoir considéré ce qui distingue la sensation humaine de la brutale, rechercher par quelles voies la rationalité s'infiltre dans la sensibilité ; comment, après l'avoir établie dans un ordre à part, elle la diversifie suivant les sujets, créant ainsi dans les goûts, les habitudes et les tempéraments l'originalité individuelle. Cela serait, si je prétendais être complet, une formidable entreprise. Il faudra nous borner, et synthétiser, autant que possible, sans trop de raideur, le mécanisme si compliqué et si souple de l'être sensible. Nous suivrons l'ordre même de la nature dans le développement des phénomènes : une connaissance, une émotion, une action, trois phases auxquelles un philosophe anglais [2] donne le nom de *spectre mental*, par comparaison avec les trois couleurs élémentaires du spectre, qui, mélangées, donnent toutes les autres.

1° *La phase perceptive.*

La sensation pleinement consciente se voit, par la force même de la nature, imprégnée d'universel et d'absolu. Toutefois, elle ne s'impose pas toujours de la même manière. L'attention, suivant son degré, la rapproche ou l'éloigne, l'estompe ou la détaille, comme font les verres grossissants, selon leur numéro. Et c'est la première cause d'originalisation de la sensibilité.

Nous vivons plongés dans l'océan des vibrations exté-

1. Voir *Études*, 5 novembre 1902, p. 361.
2. Lewes.

rieures; toutes nous atteignent; mais en vérité nous n'atteignons que le petit nombre de celles auxquelles nous prenons garde. Le reste s'éteint dans les organes sensoriels, ou vient expirer dans la sub-conscience. Si quelques-unes reprennent vie plus tard, ce n'est que grâce à l'attention. Il n'existe pour nous, en somme, que ce à quoi nous sommes attentifs. Après une promenade faite par trois compagnons, l'un rentre les yeux pleins des éblouissements d'un coucher de soleil ; le second a tout vu ; il rapporte un butin pressé, peut-être même encombrant, de connaissances nouvelles. Le troisième n'a rien vu : il avait quitté sa chambre l'esprit enveloppé de concepts; tout le temps ses idées se sont interposées entre le monde et lui, amortissant le choc des phénomènes; il revient Gros-Jean comme devant, et ne saurait dire si l'on a côtoyé la mer ou longé les vallées, si la ville était bruyante ou endormie, si les prés fleuraient le fenouil ou la violette. Ils ont donc vécu tous trois pendant le même temps une autre vie, et reviennent orientés davantage vers l'état particulier où leurs habitudes d'esprit les entraînent.

De l'attention proprement dite, l'esprit passe sans effort à la réflexion. Il peut, dans le petit groupe des sensations perçues, en développer quelques-unes, comme on détaille la vue d'un objet, en combinant une seconde lentille avec la première. L'objet, précisé par la convergence de l'attention, se développe et s'affermit dans le champ de l'âme, d'autant plus qu'il y est plus seul. Dans le cas théorique où nous réussirions à l'isoler entièrement de tout le reste, cet objet se trouverait subjectivement sans limites. On le comprend aisément, l'idée de limite implique une comparaison de la chose avec ce qui n'est pas elle ; celle de petitesse, la connaissance de ce qui est plus grand. Or, si cela est vrai de la sensation pure, que doit-il en être de cette sensation humaine que l'intelligence pénètre ? Elle n'est plus un absolu négatif, elle est un absolu réflexe. Et nous entrevoyons déjà par là quelle puissance peut usurper dans un sujet le moindre phénomène, lorsque l'esprit s'en occupe avec quelque prédilection.

Car il ne faudrait pas croire que le fait d'être attentif à ceci ou à cela n'ait qu'une importance passagère. L'état d'âme

qui est, dans le principe, le résultat d'une attention volontaire, s'impose à son tour, et par l'habitude on le subit malgré soi. Il arrive qu'en fin de compte on ne peut plus se défendre d'attribuer aux choses cette importance toute relative qui vient de l'attention. Si donc nous voulons remettre notre vue au point, et sentir d'une façon proportionnée, il faut auparavant, de toute nécessité, apprécier la dose d'attention que nous avons donnée à chaque chose. Mais est-ce bien possible ? Il s'agit en effet de juger des myriades de sensations; si habile que soit notre psychologie, nous n'en rectifierons qu'un petit nombre, et encore il faudra nous contenter d'une approximation. Car comment juger impartialement ses habitudes d'esprit avant de s'en être dégagé !

Ce n'est pas tout. L'attention ne fait pas seulement la dimension apparente de l'objet; elle en prolonge encore la durée dans la conscience. Et cela de plusieurs façons : tantôt elle le mélange à toutes les sensations nouvelles, comme nous retrouvons le soleil, après l'avoir fixé, sur tous les objets environnants; et cependant, nous ne sommes pas dupes de l'illusion. C'est ainsi qu'une mère voit les traits de son fils sur des visages inconnus. Tantôt, l'objet est reconstitué à part, dans la complète détermination de son existence : c'est le cas des hallucinés. C'est un cas extrême, et je ne compte m'occuper ici que des cas moyens; mais cependant il faut bien noter une chose : c'est que la nature ne fait pas de sauts dans l'ordre psychologique; les faits qui paraissent monstrueux dans leur isolement se rattachent en réalité aux cas moyens, dont ils sont dérivés. Entre les degrés normaux et le degré pathologique, il y a des variantes infinies. L'esprit commence par teinter les objets de la nuance qui lui est chère; peu à peu il absorbe tout dans une même couleur. Tel un peintre qui remarque d'abord les belles profondeurs que donne le violet aux ombres, et qui, poussant jusqu'au bout sa manière, finit par voir toute la nature en violet !

En résumé, l'attention commence à différencier le sujet. Elle peut le mener très loin, vers un état mental, et aussi vers des habitudes corporelles.

Vous avez lu dans les contes de Perrault comment le fils

du roi, dévorant avec avidité le gâteau pétri par les mains de Peau-d'Ane, « pensa s'étrangler par la bague » que la princesse avait, « soit de dessein, soit autrement », laissé tomber dans la pâte. Alors, dit le conte, « son ardeur à dévorer ce gâteau se ralentit, en examinant cette fine émeraude montée sur un jonc d'or, dont le cercle était si étroit, qu'il jugea ne pouvoir servir qu'au plus joli doigt du monde ». Il ne cesse plus dès lors de contempler cette bague, il la place sous son chevet, il en devient fou, et « à cause du tourment de ses idées, la fièvre le reprit fortement ».

Ce fils du roi, c'est nous-mêmes. Nous dévorons par nos sens la réalité matérielle, mais précipitamment et sans y prendre nulle garde, jusqu'à ce que brusquement nous y découvrions ce bijou inestimable qui est l'idée cachée au milieu du sensible, dans la pâte. Alors notre précipitation se ralentit. Ce petit anneau, signe des fiançailles de l'âme avec la beauté, a pris en un moment tout ce que nous avons d'actif. Que l'attention ne soit pas distraite par d'autres soins, elle restera jour et nuit sur son cher trésor, à le couver, à s'en faire quelque chose d'unique et de nécessaire, et ainsi se crée l'état individuel. Que l'attention persiste, c'est la passion qui se lève, et avec elle la fièvre, c'est-à-dire un état corporel. Qu'elle devient puissante, la plus petite idée, une fois maîtresse !

Ici une difficulté se présente : c'est l'attention qui fait l'intensité de la sensation. Mais n'est-ce pas aussi bien le contraire qu'il faut dire, et l'attention n'est-elle pas provoquée précisément par la sensation la plus forte ? l'attention se fixerait-elle comme une étourdie, sans raison suffisante ?

Ce que l'on appelle attention, dans le langage courant, est autant effet que cause : c'est aussi bien la conscience même du développement de l'image, et de l'effort musculaire grandissant avec la perception, que l'acte volontaire qui ordonne ou permet. Or, la raison de ce développement et de cet effort, c'est, principalement, l'importance donnée aux objets par l'association des idées.

Pourquoi le fils du roi pensa-t-il mourir d'avoir trouvé un anneau d'or dans un gâteau de farine ? Qu'était-ce qu'un bijou de plus, pour un prince le plus riche du monde ? L'an-

neau le rendait si attentif, parce qu'il voyait autre chose qu'un anneau. Il n'avait pas plus tôt remarqué la finesse de son cercle qu'il pensait à celle du doigt... et du doigt, il rêvait à la main. Ainsi en est-il de toute sensation puissante. Si nous lui ouvrons notre intérieur, c'est qu'elle s'enchâsse aisément dans les formes de notre âme.

Il se fait, à toute perception nouvelle, un certain travail de l'esprit pour la rattacher aux perceptions antérieures, travail plus ou moins prompt, plus ou moins conscient. Nous pouvons parcourir à rebours la conversation passée, en remontant un à un tous les anneaux de sa chaîne. Mais la pensée est plus alerte dans son travail que la parole; si l'objet de la perception nouvelle s'accommode à nos idées familières, il s'y associera sans que nous en soyons prévenus : l'anneau s'enfile au doigt qu'il trouve à sa mesure et ne fait plus qu'un avec lui. Des différents termes de l'association un seul restera, dont le caractère dominant sera précisément le caractère commun aux autres, et les différences seront annulées.

Ainsi commence pour chacun une systématisation de la sensibilité, suivant les idées formées au préalable par l'éducation, les circonstances, la direction volontaire. Cette systématisation peut varier à l'infini, parce que les combinaisons possibles entre un objet et une idée sont infinies.

Voyez, en effet, toutes les combinaisons que présente, entre les êtres matériels, la seule contiguïté du temps et du lieu; et encore, unique fondement de l'association pour l'animal, elle n'est presque rien pour l'homme. Nous avons, nous, le champ éternel des associations intelligentes, dans lequel chacun peut déterminer sa série propre, sans empiéter sur celle du voisin. Et dans ces choix des séries particulières, l'originalité s'accentue d'autant plus que l'intellect participe davantage aux opérations sensibles. Plus l'individu se perfectionne et prend conscience de soi, plus il tend à unifier les éléments les plus dissemblables en les assimilant à son être.

Cette faculté d'enchaîner ainsi les objets et les idées est commune à tous les hommes. Elle est comme la première pierre du temple de l'art posé par la nature au fond des cœurs. A vrai dire, l'art n'est constitué dans sa forme propre qu'au point où l'idéal peut se reconnaître comme tel, et son

illusion se contrôler par des règles. A l'état inchoatif, la faculté de l'idéal est ingénue, elle est nature, elle ne sait pas distinguer son objet matériel de son objet formel. Et l'on peut dire que tout homme est artiste, en ce sens qu'il voit d'une façon particulière les choses communes, et que, pour sa félicité ou son malheur, il interprète tout ce qui l'entoure. Rien ne le frappe qui ne soit symbole : le vert des prés est fraîcheur; le bleu du ciel, sérénité. Quand gronde le tonnerre, l'homme simple entend la colère de Dieu. Et lorsque le soir, par une mer bleue et douce, le bruit des vagues régulières vient s'assoupir sur le bord, le pêcheur, assis dans sa barque, écoute, avec le souffle pacifique de la mer, les calmes espoirs entrer dans son âme.

De même que le plus ignorant des hommes a en lui quelque chose d'un poète, le plus stupide ne peut pas moins faire que de voir les choses en homme, à travers son esprit. Que l'esprit embellisse l'objet ou qu'il le dépare, il le change. Et c'est une supposition presque sans fondement que je fais, lorsque j'imagine la connaissance intellectualisée d'un objet sensible pénétrant dans un tel repos intérieur et un tel isolement, que le choc des pensées préexistantes ne la dévie nullement de son sens naturel. Et puis, cette perception, ou par suite de son isolement même elle disparaîtra, ou elle se fondra parmi les autres. Et qu'elle se rattache ici plutôt que là, ceci est laissé au libre empressement de l'esprit, qui travaille incessamment et avec amour à se bâtir son petit monde logique, à fermer autour de lui, jalousement, le cercle de ses persuasions subjectives, où il vit, ne s'intéressant guère aux choses du dehors, sinon en tant qu'il les trouve d'accord avec le fond vivant de ses idées personnelles.

L'association suppose une contiguïté. Après la contiguïté de similitude, il convient de signaler la contiguïté causale. Nous la concevons si spontanément, que je ne la crois pas d'une médiocre influence dans la formation de nos habitudes.

Or, plus nous ignorons les vraies causes, plus ce vaste filet dans lequel nous emprisonnons les phénomènes est notre œuvre ; la réalité en traverse les mailles et s'écoule ironiquement de toutes parts, alors que nous nous réjouissons le

plus de nos captures. Voyez l'enfant : suivant l'éducation qu'il reçoit, rien ne lui est plus facile que de découvrir dans tout ce qui arrive un ordre providentiel, ou de livrer sa croyance aux superstitions les plus ridicules. Il ne peut supporter son ignorance des causes. Il cherche en tout le pourquoi, et il s'inquiète, si la bonne ou la maman refusent de répondre à ses indiscrètes questions. Mais aussi l'explication la plus absurde le réconforte. Peu lui importe l'instabilité des appuis qui lui sont offerts, dès le moment que son esprit peut s'y reposer.

Avec l'âge et la culture, l'activité des associations causales se modère. Les unes deviennent plus prudentes, d'autres ne sont que plus subtiles, et il reste toujours à la fantaisie la part qui manque à la science complète. Que personne donc ne se flatte d'éviter entièrement les associations arbitraires, de ceux qui ont conscience de n'être pas tout à fait intelligents.

Nous arrivons à une des limites de la phase perceptive.

Nous avons vu, au début de ces pages, la raison pénétrant les couches sensibles et se mêlant aux opérations de la vie animale dans la mesure où ces opérations sont personnelles. L'étude des associations mi-sensibles, mi-intellectuelles nous fait constater maintenant que la sensibilité reflue dans les régions supérieures de la raison et prend part à son suprême conseil.

Ne nous insurgeons pas trop vite contre cette raison moyenne et mêlée de sentiment. C'est elle qui nous régit dans la pratique ; et pourquoi pas? la sagesse n'est-elle pas d'agir selon sa nature? et la nôtre n'est pas celle des purs esprits. Celui qui pense juger à la manière des anges se trompe, et celui qui se flatte d'estimer les choses pour ce qu'elles valent, sans plus, est bien ingénu. Comme si ce n'était pas la pire des erreurs que de prétendre établir une vie géométrique sur une continuité de théorèmes, et de tout raisonner avec la raison raisonnante, en oubliant la force, pour ne pas dire le droit de ces raisons intimes que la raison ne comprend pas !

Tout le monde connaît l'histoire, narrée dans le « livre de mon ami », de ce vieux savant dont la vie s'était écoulée au

service de l'intellectualité. Il avait entrepris un vaste travail, qui était de cataloguer les erreurs humaines : la première erreur était celle de naître; venait ensuite une liste méthodique et raisonnée, qui s'empilait en in-folio sur les meubles poudreux. Vous vous rappelez son étonnement le jour où une petite enfant lui tient ce raisonnement étrange : « Il faut m'aimer, parce que je suis petite. » Il note l'erreur et poursuit son mémoire. Cependant, malgré lui, cette enfant change ses pensées. Il se laisse aller à l'erreur de garder les fleurs qu'elle lui rapporte des champs. A la fin, il ferme ses grimoires tranformés en herbier, et s'exerce, sur le tard, à lire dans la fraîche nature de l'enfant une science et une raison qu'il avait toujours ignorées.

Nous disions, en parlant des phénomènes sensibles surpris à l'état pur, qu'ils sont d'une certaine manière en dehors de la personnalité; on peut le dire, avec la même exactitude, des opérations intellectuelles. Les vérités perçues par la raison pure n'ont qu'un lien fragile avec le sujet. Ce sont, selon le mot de M. Jules Payot, ces « vérités du dehors... qui n'ont subi aucun travail d'assimilation et à qui notre mémoire ne sert que d'entrepôt ». Froides, inutiles même, s'il ne dépendait du sujet qu'elles descendent se vivifier dans des zones plus chaudes, parmi l'activité sensible.

En un mot, il faut prendre l'homme tel qu'il est, et souffrir que ses opérations personnelles et efficaces jouent dans un certain milieu, entre deux extrêmes également imparfaits, les actes purement sensibles et les actes purement rationnels.

L'élément immédiat dont se sert la raison habituelle est l'*impression*, c'est-à-dire cet élément mi-rationnel et mi-sensible que l'on pourrait définir ainsi : l'identification du premier et du dernier terme d'une association, — sorte de jugement virtuel; cela même, si je ne me trompe, que saint Thomas appelle : jugement de la raison particulière ou cogitative. — Quel que soit le nombre et l'hétérogénie des éléments associés, leur synthèse a souvent la soudaineté et parfois la sûreté d'une intuition. La moindre trace sur le sol, quelques feuilles froissées avertissent le chasseur, et le plan de poursuite se présente à son esprit au même instant.

L'impression touche parfois au but avec une raideur étonnante, par des chemins qu'elle seule connaît. Des enfants jouaient au colin-maillard; deux d'entre eux, qui étaient en période de tendresse, se devinaient à un simple effleurement du bout des doigts. Je crus d'abord à une tricherie, et je leur bandai moi-même les yeux. Ce fut inutile. Lorsqu'ils avaient saisi quelqu'un, ils étaient l'un et l'autre fort maladroits à deviner; mais si dans leurs évolutions ils venaient à frôler l'ami le moins du monde, le nom échappait des lèvres comme un cri du cœur. Or, ni l'un ni l'autre ne purent dire à quel signe ils se reconnaissaient.

L'impression est une voie directe pour aller au vrai. Toujours et absolument? Oh! non.

Chez l'animal, les impressions, toutes matérielles d'ailleurs, s'harmonisent suivant des lois propres à l'espèce, et tendent avec une sorte d'infaillibilité à la conservation de l'individu. Ces « consécutions », comme dit Leibnitz, sont pour lui un équivalent pratique du principe de causalité, et elles sont nécessaires. Chez l'homme, les impressions se systématisent suivant la direction que leur imprime le sujet intelligent et volontaire, de manière à différencier entre eux les divers esprits. Mais à mesure qu'elles élargissent la sphère de l'activité, elles multiplient les chances d'erreur. Et l'on voit par là que, toutes précieuses et même nécessaires à l'homme qu'elles sont, elles ne suffisent pas à le régir, parce que leurs décisions, absolues chez l'animal, ont en lui un principe positif d'erreur : la faiblesse de la raison particulière.

A un certain degré, l'impression fait l'originalité de l'esprit, la spontanéité du caractère et le véritable charme de la personne. Trop isolée de la raison universelle, elle n'est plus qu'une maladie d'esprit. A quel point est-elle trop isolée, c'est ce qu'il serait malaisé de définir; mais on s'en rend assez compte, lorsque, en disant de quelqu'un qu'il est original, on ne croit plus faire son éloge.

Je n'entreprendrai pas de faire remarquer en détail la transformation de l'impression, suivant qu'elle s'individue plus ou moins à l'avantage ou au détriment de la raison; c'est affaire de tact et de nuance. Lorsqu'une personne se trouve mal en face du *Milon* de Pierre Puget, nous disons

qu'elle a vu juste et que son impression lui a révélé un chef-d'œuvre. Mais voici la contre-partie. Dans ce merveilleux petit coin du Louvre réservé aux Rembrandt seuls, le flot des promeneurs amène un monsieur et une dame qui s'arrêtent par hasard en face du *Bœuf écorché*, une des plus savoureuses toiles du maître. Un geste de dégoût, un petit cri : « Dieu ! quelle horreur!... » En moins de rien, ce couple élégant avait disparu, et toute l'école hollandaise était jugée!

Parmi les impressions, les plus aisément fautives sont celles dont on est soi-même l'objet. Nous avons notre « moi » trop à cœur pour rester ignorants de ce qui le touche, et nous subissons les premiers la peine de nos jugements précipités. Qui n'est enclin à préciser la cause de ses misères corporelles, et cela, avec un dogmatisme qui n'a rien de scientifique ? Comme l'enfant qui décharge sa colère sur le meuble qui l'a blessé, nous rendons volontiers le ciel responsable de nos migraines, parce que les nuages, ou le vent, ou une baisse barométrique ont coïncidé avec un malaise. Ne serait-il pas plus sage de procéder avec méthode à la recherche de la vraie cause? par exemple, en éliminant les causes apparentes par des expériences où le préjugé ne pourrait se glisser et décider en sa faveur. Il y aurait un intérêt véritable à redresser autant que possible les impressions de ce genre. Car rien n'a plus de chance de se réaliser que les phénomènes attendus ; l'association créée en esprit s'établit ensuite dans les choses. Que nous ayons décrété une fois le parallélisme des variations barométriques et de nos états corporels, ce ne sera plus que l'heureux effet d'une distraction de notre part, si, faute d'avoir consulté le baromètre à temps, nous venons à manquer une migraine.

Ce qui fait le malheur de l'homme nerveux, c'est que, le plus souvent, il ne sait pas remonter de ses impressions à la réalité ; et par suite, sa trop prompte crédulité faisant toute leur force, il s'enlève à lui-même le moyen d'y échapper. Tout bon neurasthénique connaît cette fatigue, désespérante en proportion de son mystère, qui envahit les membres au réveil du matin. Le repos de la nuit semble avoir pesé plus que les travaux du jour ; et il se demande avec inquiétude quel surcroît d'épuisement lui prépare la matinée qui com-

mence. Livré à sa propre réflexion, peut-il moins faire que d'attribuer la sensation de fatigue à un excès de dépense, de se dépiter un peu, ce qui n'arrange jamais les choses, et enfin de conclure à la nécessité d'augmenter à l'avenir le soin et le repos? — Comme il raisonnerait différemment s'il savait que la torpeur douloureuse de ses membres est due en grande partie à l'encombrement des réserves dans l'organisme et que sa force le gêne comme les munitions alourdissent le soldat! Il s'empresserait alors de verser utilement ses richesses dans un travail alerte et sans regret, et s'apercevrait bientôt du peu de fondement de ses réflexions pessimistes.

Mais nous nous sommes avancé sur le terrain de la neurasthénie. Il est trop particulier.

Concluons, d'une façon générale, que l'impression est la ressource de l'esprit, à condition qu'elle reste à sa place d'impression mixte, et se garde de prétendre passer pour toute la raison. Il est bon de se rappeler cette vérité banale dans un temps où l'impression a tant de crédit, dans les hommes et dans les œuvres. Car encore que l'école dite « impressionniste » n'ait eu qu'une faveur passagère, cependant son esprit reste vivant. Or, il serait aisé de montrer que ce qui fait d'une part la véritable supériorité de notre époque et sa fécondité est, par ailleurs, un danger véritable. La joie de multiplier à l'infini, par le moyen de l'impression, les combinaisons des idées et des choses fait trop facilement oublier que l'impression ne peut être de soi règle de critique; elle n'est pas davantage l'unique principe fécondateur des arts; de soi, elle est le bien exclusif de l'individu, et par son mélange de sensible avec le rationnel, elle tend par un côté à la particularité et au sensualisme. Et l'impression maîtresse est mère de deux écoles : celle de l'inintelligible et celle de l'immoralité.

Ceux-là savent en profiter qui lui permettent d'individualiser leur esprit jusqu'où ils veulent, sans lui donner toutefois leur confiance entière ni lui abandonner leurs œuvres. Si le dilettantisme ne s'était attiré, par ses abus, la défaveur des sages, je dirais que, restreint à la sphère de l'impression, il conquerrait toute l'autorité d'une philoso-

phie. Il aurait alors pour maxime qu'il ne faut pas trop croire à ses propres idées, dans la mesure où elles sont propres, dans la crainte de trop séparer l'homme de l'humanité ; mais que l'esprit doit progresser avec le plein exercice de son activité particulière — sur la route commune.

2° *Phase de l'émotion.*

Venons-en à la sensibilité considérée dans sa partie émotive, et en tant qu'elle suivrait certaines lois d'intellectualité. Mais à ce tournant, voici que notre point de départ disparaît, caché par le roc fatal des manifestations organiques. Jusqu'ici l'idée a pénétré la sensation, la transformant et la régissant. Mais il semblerait que l'influence de la raison dût s'arrêter là. Nos troubles, nos mouvements émotifs ne subissent-ils pas des lois inexorables siégeant dans les profondeurs de la bestialité ? Ne grandissent-ils pas sous l'impulsion de forces dirigées de bas en haut? Si cela est, la méthode est de demander à la physiologie le mécanisme des activités inférieures; puis à la psychologie de l'animal, les lois des passions; enfin de rechercher comment la raison humaine s'oppose à ces forces ennemies, ou les endigue, comme on fait un torrent sauvage pour qu'il apporte, malgré lui, la fécondité à la terre. Cette manière de voir les choses est commune. Il n'est du reste pas étonnant que l'apparence d'une brutale opposition entre le corps et l'âme ait amené une psychologie simpliste à faire de l'homme un résultat de deux courants en sens contraire, entre lesquels il n'y a pas de conciliation possible, si ce n'est que le plus fort arrête l'autre. Et l'on donne le nom de paix à l'équilibre instable des deux courants opposés.

Ce n'est pas sous cet aspect, partiellement vrai et donc aussi partiellement faux, que nous envisageons la question.

Nous avons pris en main au départ le fil conducteur; tenons-le bien, et marchons avec confiance, la route est bonne. Ne nous scandalisons pas des apparentes antinomies de notre psychologie et de l'opinion. Puisque nous sommes partis de bases positives et de principes certains, espérons que nous aboutirons à la vérité : non pas sans doute cette

vérité absolue que serait l'expression de la nature humaine dans sa synthèse dernière, mais une lumière suffisante pour l'action.

Nous avons vu l'idée s'emparant de la sensibilité dans la phase perceptive. Mais cette phase n'est pas dans le jeu de l'activité un cercle fermé ; c'est-à-dire que la perception sensible ne s'élabore pas avec les concepts de manière à former des jugements, des raisonnements, des états d'esprit, au delà desquels l'activité s'éteindrait comme arrivée au bout de sa tâche. Rien ne serait plus contraire à l'ordre de la nature que des représentations qui s'érigeraient en fin au sein de l'individu. Et de fait cela n'est pas. Toute représentation est de soi pour une action. Les états perceptifs ne sont que la première phase de ce courant vital qui pénètre de l'objet dans le sujet sous forme de connaissance, et s'y oriente vers une action extérieure finale par la provocation d'un état émotif et passionnel. Il y a même plus qu'une provocation. Car le sujet ne peut être considéré comme divisé par je ne sais quels hiatus, au travers desquels, par un phénomène analogue à l'induction électrique, la connaissance exciterait des appétits endormis. Non, le sujet est continu, et le passage de la connaissance à l'appétition est une évolution véritable. Puisqu'on ne trouve pas l'émotion isolée, nous ne la séparerons pas des états qui la précèdent, et la physiologie n'a rien à faire pour le moment, à l'origine des états passionnels[1]. Ce serait également procéder par une méthode vaine que de chercher des lois humaines dans le mécanisme passionnel des animaux. La question est avant tout psychologique : car l'émotion et l'appétit suivent la sensation ; non pas la sensation idéale que nous imaginons dans un être purement sensitif, mais la sensation telle qu'elle est ; celle même que nous aurions voulu reconstituer dans les pages qui précèdent. Il suit de là que

1. Ceux qui trouveraient que j'accorde en général trop de part à l'idée dans la production des phénomènes inférieurs pourront remarquer à propos la *réversibilité* du courant vital : une excitation extérieure peut faire naître d'abord une émotion, laquelle, à son tour, appelle l'idée ; une douche peut mettre en gaîté et par là provoquer des pensées joyeuses. C'est juste, et cela vient de la grande continuité des activités. Mais, une fois pour toutes, je m'attache à suivre le courant dans le sens direct, parce que, dans ce sens-là, nous en sommes les maîtres.

l'intelligence, en rapport direct avec les états perceptifs sensibles, l'est aussi avec les états subséquents ; elle en est fonction, et non seulement elle concourt à les réprimer, mais encore à les produire.

A vrai dire, la preuve par l'expérience n'est pas facile ; ce ne seront pas des analyses superficielles qui nous renseigneront beaucoup. Interrogez la plupart des gens sur la cause de certaines émotions bizarres. Pourquoi une araignée fait-elle pâlir celui-ci, et pourquoi celui-là, s'il rencontre un roquet, prend-il la fuite? Demandez à un autre pourquoi cette antipathie à l'égard d'une excellente personne. Tous constatent la relation de l'objet à leur état d'âme ; aucun ne dira pourquoi cet état d'âme est tel, et quelle est la cause de la singularité et de la disproportion. Poussons-les plus loin, les voilà bientôt acculés à la dernière réponse : « Que voulez-vous? je suis comme cela. C'est ma nature. »

Quant à moi, je ne suis pas satisfait. Est-ce connaître un phénomène que de le connaître en suspension dans le vide, et se suffisant à soi-même, comme un principe? — Le point d'attache, il est dans les états perceptifs antérieurs, plus ou moins saisissables, mais dont le processus naturel aboutit à l'état émotif.

Au lieu de se satisfaire des phénomènes à fleur d'âme, il faut donc le courage de plonger en soi résolument, et en bas, lorsque nos yeux se seront faits à l'obscurité, nous commencerons à entrevoir un fourmillement d'idées, d'inductions régulières ou monstrueuses, de raisonnements virtuels entrelacés et rampants. Et toute cette population silencieuse travaille ; elle prépare ces émotions, ces mouvements qui remontent ensuite à la surface, et que nous prenons pour les fleurs capricieuses de la vague, alors que leur vie a éclos dans le mystère des profondeurs.

Rechercher le rôle de l'idée dans toutes les manifestations émotives serait l'œuvre d'un livre. Arrêtons-nous à quelques points. Le mieux sera de commencer notre enquête par les troubles les plus apparemment en dehors du champ intellectuel, dussions-nous, à cause de la continuité des phénomènes, empiéter sur le chapitre de la végétalité.

L'émotion du vertige et les multiples espèces de *phobies* ;

les terreurs qualifiées de *nerveuses* ; la timidité sous toutes ses formes : sont-ce là de purs désordres d'un organisme affaibli, des émotions simplement brutales? Je sais que certains caractères privilégiés les répriment par un bel effort, comme on dompte un fauve. Mais les autres; mais, j'oserai le dire, nous-mêmes? Car qui peut se flatter d'être universel en fait de courage?

Une fois pour toutes, faisons d'abord sa part à la passivité de l'individu. Il est certain que l'état actuel de son organisme le rend plus ou moins apte à la culture des émotions. A la base de chaque tempérament il y a quelque chose de primordial, un substratum héréditaire que l'on ne peut moins faire que d'accepter tel qu'il est. En plus, il faut tenir compte de la fatigue, du climat, du régime. Mais on oublie trop qu'en tout cela l'état organique est bien plus une occasion qu'une cause [1]. Un gars fort et bien nourri a moins à craindre que d'autres les émotions importunes et les surprises du cœur, tandis que la névrose sévit sans peine sur les épuisés. Cependant on voit de vigoureux campagnards se faire, en très peu de temps, un tempérament neurasthénique; des filles de ferme, une fois en service, mal résister aux entraînements nerveux : il suffit pour cela qu'un souci, des relations ou des lectures développent, en ces pauvres gens, des habitudes d'esprit nouvelles, que la vie des champs n'avait pas favorisées jusque-là. Quelquefois, par la seule contagion de l'exemple, telle femme de chambre, robuste campagnarde, se permet bientôt des crises de nerfs, comme sa maîtresse. Ces affinements maladifs de l'intellectualité sont même d'autant plus dangereux qu'ils échappent au contrôle de l'analyse interne. D'autre part, l'homme le plus épuisé physiquement restera maître de ses émotions tant qu'il le sera de son esprit.

1. Voici comment nous comprendrions dans le processus sensationnel la part de l'organisme et celle de l'intellectualité. Lorsqu'une voiture descend une côte, il y a deux raisons de son mouvement : la pente et la traction. La pente, raison passive, est la disposition organique. La vraie cause est assise en livrée sur le siège; c'est elle qui dirige, qui pousse, et qui arrête. Que si à un tournant la pente se trouve être un précipice et que la voiture y soit entraînée, cet accident répond au cas où, par suite d'une lésion accidentelle ou héréditaire, l'activité supérieure est empêchée. Nous ne faisons que le reconnaître sans nous y arrêter.

Ce qui frappe, dans le phénomène du vertige, c'est l'apparition des troubles corporels. Mais ces troubles, qui les cause? Le vide? Qu'est-ce que cela signifie? Le vide, un être de raison, persisterait-il à causer l'horreur de la nature? La hauteur? Mais pourquoi la hauteur quand elle est perçue de haut en bas, et non quand elle l'est de bas en haut? Non, la cause est une représentation de nature mixte : elle est cette impression dont nous avons parlé, résultat unique d'une perception sensible et d'un acte intellectuel. « Ce rocher est à pic », dit le sens ; « il serait facile et terrible de tomber », ajoute l'esprit. Et ces deux voix se fondant en une seule, la conscience entend à son oreille l'approche du danger.

S'il y avait, comme plusieurs pensent, une harmonie préétablie entre les précipices et les vertiges, leur rapport aurait la nécessité d'une loi physique. Mais l'expérience montre qu'il n'en est rien : au bord du précipice le plus escarpé, l'homme le plus enclin au vertige l'évitera, si une balustrade, même trop instable pour le préserver d'une chute, ou l'encouragement d'une voix connue, réussit à modifier son état d'âme. Et la contre-épreuve se fait aussi : on peut prendre le vertige dans sa chambre en lisant le récit d'une escalade, comme le mal de mer sur le plancher des vaches, en voyant de loin des bateaux. Il en est de même des phobies et des autres cas pathologiques dans l'ordre de l'émotivité. Seulement, plus l'idée devient difficile à démêler, précisément parce que l'état mental a été individualisé et fixé davantage, plus aussi le phénomène s'y cheville, entre dans la nature, revêt la ressemblance de la fatalité. C'est alors qu'on envoie le malade au médecin, parce qu'il ne se trouve plus, pour le soigner, d'assez bon psychologue.

Louis Z... a la terreur des cadavres ; une terreur *instinctive*, comme il dit. La vue d'un cercueil, ou même simplement d'une planche noire le bouleverse. Pour un mort dans la maison, ses nuits se passent dans l'insomnie et la sueur froide. Mais allons au fond de ce sentiment en apparence irraisonnable. Louis s'occupe d'histoire naturelle et l'anatomie l'intéresse. Le cadavre qui l'épouvante en tant qu'image de la mort l'attire en tant que sujet anatomique. Son émotion se transforme ; elle est terreur ou plaisir, suivant l'objet formel de la per-

ception. Car Louis, qui est incapable de dormir près de la chambre mortuaire, y entrerait sans effroi, et même avec un certain plaisir, pour assister à une autopsie. Cela ne prouve-t-il pas évidemment que les émotions de l'homme ont un élément humain, qu'elles suivent la tournure de l'esprit, et qu'on aurait tort de les appeler instinctives ?

Le mécanisme de l'animal est plus simple : un état corporel est excité par une connaissance purement sensible, et l'apparition des émotions tient bien davantage de l'automatisme. C'est comme un stade intermédiaire entre la réaction vitale des végétaux, par exemple l'émotion tout apparente de la « Mimosa pudica », et l'émotion humaine.

On a souvent cité l'histoire du chien de Gratiolet. Cet animal, tout jeune encore et n'ayant jamais rien vu, manifestait une frayeur désordonnée lorsqu'on lui faisait flairer un vieux morceau de cuir de loup. L'expérience n'est pas difficile à faire ; je suis persuadé qu'elle réussira toujours, parce que l'émotion animale ne peut faire autrement que d'être aussi fatale que le sens. Il n'en est plus ainsi pour l'homme, parce que rien n'impose, de soi, l'association intellectuelle : de sorte qu'en présence d'un objet il peut être troublé ou ne l'être pas, suivant le biais du regard et l'idéal du moment. Ce qu'il y a d'individuel dans l'état d'esprit fera l'originalité ou l'absurdité de l'émotion. Par contre, une circonstance donnée provoquera d'autant plus aisément, sur des sujets divers, une émotion semblable, que l'association d'idées intermédiaires, étant plus fondée sur la nature des choses, se présentera plus nécessairement à plusieurs esprits. Ainsi la vue du serpent est fâcheuse à presque tout le monde, parce qu'il y a beaucoup de serpents dangereux ; que celui-ci, en particulier, pourrait bien l'être, et que contre cet ennemi rampant et sournois, la lutte est inégale. Que si de fait ce serpent est inoffensif, voire même empaillé, et que nous persistions à craindre, cela prouve en plus l'adhérence des idées personnelles et l'activité des persuasions subjectives. A cette première raison de craindre s'ajoute une réflexion qui n'est pas sans effet : on sait par son catéchisme l'histoire du vieux serpent, et quand on ne craindrait pas la morsure, on répugnerait au contact du monstre qui mange la terre par

ordre de Dieu et rampe sous le poids d'une malédiction. Quel état d'esprit différencié du nôtre suppose l'ancienne mode romaine de porter au cou un serpent familier ! Nous l'imaginons à peine. A mesure que les émotions de ce genre se font rares, elles supposent des esprits différenciés. La peur des souris est exceptionnelle chez les hommes. Mais cette petite faiblesse, la statistique l'a montré, reste fréquente dans l'autre moitié du genre humain. Une souris dans une chambre, cela est horrible quand on a des jupons : cela court si vite, et cela grimpe !... Maintenant voici La Rochejacquelein, ce brave, qui tremble de toucher un écureuil[1]. Nous ne comprenons plus guère : son esprit est trop en dehors du nôtre.

Victor POUCEL.

(*A suivre.*)

1. « Sitôt qu'Henri entra et vit ce petit animal, il devint pâle et me raconta en riant que la vue d'un écureuil lui inspirait une horreur invincible. Je voulus lui faire passer la main sur son dos ; il s'y résolut, mais il était tremblant. » (Marquise de la Rochejacquelein, *Mémoires.*)

DU FORMALISME DANS L'ÉDUCATION

Une lutte ardente se livre en France, à l'heure présente, autour de l'éducation nationale : lutte politique dont le champ clos est le Parlement et l'enjeu la liberté; mais encore conflit d'idées, où, sur le terrain de la pure spéculation, les avis s'entre-choquent selon que les penseurs les élaborent, que les revues les accueillent, que les journaux les propagent. De tant d'avis ouverts, il est sorti quelque chose qu'on appelle une réforme, en attendant de savoir si on peut l'appeler un progrès. Il est sorti autre chose encore de plus inattendu et de moins généreux : c'est la condamnation radicale du passé. On dirait qu'en France il ne se peut rien élever que sur des ruines et qu'une réforme serait malheureuse si elle ne commençait par vouer aux gémonies tout ce qui fut avant elle. Les changements survenus, comme les services avérés, ne sont comptés pour rien; non, sur le passé retombe en bloc la responsabilité des déceptions et des échecs. Qu'y avait-il donc dans ce passé néfaste, quel vice rédhibitoire était le sien pour qu'on l'accable à l'unanimité? Du progrès du temps et de l'âpreté même de la discussion on a du moins obtenu que les charges fussent articulées avec précision. Même elles se trouvent ramenées toutes à une seule : l'éducation d'autrefois, — et l'on fait aux Jésuites l'honneur de la représenter, — l'éducation d'autrefois fut vaine et malfaisante, viciée qu'elle était dans son fond par un incurable *formalisme*. Le formalisme, voilà son mal intime, son ver rongeur. Le formalisme, le formalisme des Jésuites, ces gens qui affinaient le goût sans façonner l'âme, par quoi vaut l'homme : haro sur le formalisme! Et les journaux crièrent, après les revues, haro sur le formalisme, et le vulgaire, qui n'aime rien tant qu'une opinion toute faite, s'en va répétant que si la France ne compte plus d'hommes, la faute en revient tout droit au formalisme des éducateurs jésuites.

De ce formalisme, Mlle Dugard parle après bien d'autres,

mais avec une belle assurance, dans la *Revue universitaire* du 15 novembre 1901. On sent bien que l'auteur défend moins une opinion originale et personnelle, qu'elle ne se fait l'écho — écho harmonieux du reste — de l'opinion commune. Mlle Dugard, fille de l'Université, a là-dessus son siège fait. Si donc nous allons citer ses paroles, ce n'est pas pour entrer en discussion avec la distinguée professeur du lycée Molière, ni pour la contredire; c'est seulement que son texte dit assez clairement ce que chacun répète, et de plus présente les pensées dans un ordre tel que nous pouvons précisément, en le suivant, présenter à notre gré nos réflexions.

Le premier coupable, dans l'ordre des dates, ce fut, dit-elle, le Moyen Age. Le Moyen Age faussa l'idéal même de l'éducation, en lui proposant pour but de former non pas « l'être viril accoutumé à faire usage de sa raison pour réaliser l'humanité en lui et autour de lui, mais l'écolier studieux capable d'argumenter doctement en latin ». Un moment, à l'époque de la Renaissance, on aurait dit que tout allait changer. « A voir la hardiesse des premiers humanistes, on put croire qu'au contact des anciens qui n'avaient jamais séparé le savoir de l'action, ils allaient s'affranchir de certaines contraintes et faire toutes choses nouvelles, y compris l'enseignement. Mais l'esprit conservateur veillait. Les maîtres de la jeunesse, — qu'on veuille bien noter quels hommes noirs étaient ces maîtres de la jeunesse au seizième siècle finissant et au dix-septième commençant, — les maîtres de la jeunesse eurent l'intuition du péril qu'un commerce intime avec la libre antiquité ferait courir aux institutions qui reposaient sur le principe d'autorité absolue. Dans tous les pays, avec un instinct sûr, quelle que fût par ailleurs la divergence de leurs convictions, ils le conjurèrent de la même manière : des deux éléments de la culture antique, ils ne retinrent que la forme et ne demandèrent à la pensée qu'un petit nombre d'idées générales, vérités de sens commun soigneusement triées, dégagées des réalités qui les vivifiaient comme du libre travail de la raison dont elles étaient l'aboutissement. »

Et quels produits pouvaient donner ces méthodes? « Des

gens du monde ne rêvant rien au delà des institutions et des vérités établies, des esprits à la fois cultivés et dociles, tels que les aime le despotisme intelligent... »

Encore une fois, nous ne discutons pas; nous ne relevons ces paroles que pour l'affirmation qu'elles expriment, que la grande faute — on peut dire le grand crime — de l'éducation ancienne et des Jésuites, qui en étaient les maîtres reconnus, était le *formalisme.* Sans entreprendre un procès en revision ni une apologie posthume, nous voudrions seulement serrer le mot d'un peu près et voir s'il convient bien à ce que l'on veut dire; s'il était réellement vrai que l'éducation ancienne fût *formaliste*, au sens désobligeant que chacun entend, ou si son prétendu formalisme n'était pas plutôt un certain caractère d'ampleur et d'universalité, d'où elle tenait une bonne part de son renom autant que de sa valeur; si les éducateurs anciens eurent vraiment si grand tort, ou si, dans le fait, il n'y aurait pas à la base de toute éducation sainement comprise un élément que l'on pourrait peut-être appeler « formaliste », mais qu'on appellerait mieux *formel*, quand ce ne serait que pour éviter la méprise, et qui est tout juste l'opposé de l'utilitarisme qu'on prône tant aujourd'hui. On devrait, à ce compte, épargner au passé un discrédit immérité et d'injustes malédictions.

Si l'on arrivait, dans ces quelques pages, à mettre en lumière cet élément et à montrer quelle place fondamentale il occupe dans l'éducation, ne leur pourrait-on pas donner pour conclusion que le vrai danger pour l'avenir de l'éducation française n'est pas dans les brutalités passagères de la politique, mais dans l'envahissement des idées utilitaires, tombées de la tribune, germées dans les masses, et qui font tout simplement risquer à la France de ne savoir même plus former des hommes avec le nombre annuellement réduit de ses enfants ?

II

Dans le langage courant, le formalisme est ou bien une infirmité du jugement ou une infirmité de l'action, qui les arrête, l'un à la superficie des idées, l'autre à la superficie des pratiques.

Un esprit formaliste ne voit des idées que l'enveloppe et ne s'introduit jamais dans leur fond; il prend pour argent comptant la piperie des mots : ainsi M. Joseph Prudhomme. On est formaliste encore lorsque, sans accomplir les pratiques pour elles-mêmes et dans leur plénitude, on ne le fait que pour autant qu'il est nécessaire afin de paraître délivré de leur obligation. On est un baron de Féneste, un songe-creux qui n'est plein que de vent, ou bien un sépulcre blanchi, purifié au dehors, souillé par dedans : voilà les produits du formalisme.

Si on donne inconsciemment dans ce formalisme, il est une infirmité; si la volonté est complice, il est une faute, une lourde faute, une faute immense. Chez le maître éducateur la faute devient un crime : c'est frelater le pain des âmes.

Est-ce cela que l'on veut dire? Entend-on que l'éducation incriminée ne s'attachait qu'aux mots, à l'écorce, systématiquement exclusive de ce que Rabelais appelait « la substantificque moëlle »? Va-t-on plus avant et prétend-on dire que, sous la correction de la vie, elle enseignait à cacher la corruption du cœur? On l'a dit, je le sais bien; mais il faut laisser dire : Tartufe est mort, on ne le ressuscitera pas. Quant à ceux qui veulent s'éclairer sur la valeur substantielle des leçons d'autrefois, qu'ils ouvrent seulement ces éditions des classiques latins laissées par les Jouvency ou les La Rue, qu'ils feuillettent ensuite telles éditions de Virgile ou d'Horace dont se sont honorées les presses contemporaines, et ils verront d'où viennent aux dernières la substance et la moelle dont on dit qu'elles sont pleines. M. Victor Cousin ne fut pas seul à trouver son P. Grou. La grande faute commise, ce fut de laisser prescrire entre des mains hostiles le magnifique héritage de science que les aînés de la Compagnie de Jésus avaient légué à leurs cadets. Mais d'avoir sciemment et volontairement favorisé la frivolité et l'hypocrisie, d'avoir, trois siècles durant, tenu sous ce régime les générations de la France, n'aurait-il pas fallu, en vérité, rien que pour en avoir l'idée, être le génie du mal en personne? Et pour persuader qu'on l'a fait, ne faut-il pas être le génie du mensonge? Certains reproches s'émoussent par leur énormité même.

Aussi bien ne le prend-on pas d'habitude sur ce ton. On

avance seulement ceci : que des deux éléments — fond et forme — de la culture antique, matière universelle de l'ancien humanisme et partant de l'ancienne éducation, l'esprit conservateur, un instinct sûr, une sorte de loyalisme, la fidélité à l'autorité monarchique et religieuse a inspiré de n'en retenir qu'un seul : la forme, le mot.

Passons sur les intentions qu'on soupçonne et qu'on dénature et venons au fait. Que veut-on dire? Retenir la forme et le mot, les expressions éternellement jeunes et belles dont les anciens, les Grecs surtout, ont fait la parure de leur lumineux génie, ce n'est pas formalisme imbécile, c'est souci de la culture et de l'art :

La langue que parlait le cœur de Phidias
Sera toujours vivante et toujours entendue :
Les marbres l'ont apprise et ne l'oublieront pas.

Moins que d'autres, nous Français, nous avons le droit de l'oublier, et ceux qui, pour notre châtiment, vont nous condamner à la désapprendre, pourraient bien être cause que nos neveux payeront cher cette manœuvre maladroite et cette ingratitude. Si l'âpre et rude latin de Caton, d'Ennius, de Lucrèce, affiné par l'hellénisme, devenu souplesse chez Cicéron, limpidité chez Tite-Live, harmonie chez Virgile et chez Horace, a pu nous apporter tout ce qu'il avait trouvé de naïveté sincère dans Homère pour nous donner La Fontaine, de précision vigoureuse chez Démosthène pour nous donner Bossuet, de grâce exquise chez Théocrite pour nous donner Racine, comment serait-ce un crime de tenir à tout cela et de le retenir? Et comment ceux qui, le retenant, ont fait des « gens du monde » et des « esprits cultivés », mériteraient-ils d'en être blâmés? S'il y a ici-bas du formalisme, ce n'est pas là qu'il convient de le chercher. Le formalisme coupable serait dans l'exclusion; où serait la faute, ce serait non pas de s'attacher au mot, mais de ne s'attacher qu'à lui seul; non pas à faire cas de l'écorce — ici elle est précieuse — mais à la garder seule en rejetant le fruit.

Dans le fait, on insinue qu'il en fut ainsi; bien plus, on l'affirme, encore que, contraint par la vérité, on doive bien reconnaître que ces maîtres de la jeunesse n'ont cependant

pas tellement vendu leur âme à la seule forme, qu'ils n'aient aussi demandé au fond, à la pensée antique « un petit nombre d'idées générales et de vérités de sens commun ».

Des idées générales et des vérités de sens commun, ce n'est pourtant plus du formalisme tout pur. Mais encore il importe ici de mettre en son plein jour ce caractère *formel* de l'ancienne éducation, que l'on peut bien, si l'on veut, appeler « un formalisme », pourvu que l'on ajoute, afin de lever l'équivoque, que c'est un formalisme d'excellent aloi et qui traduit la seule idée vraiment humaine qu'il faut se faire de l'éducation et de l'élève, de l'enseignement et du disciple.

On demande aux anciens des idées générales, des vérités de sens commun, « formes » éternelles de la pensée de l'homme, mais que faudrait-il leur demander autre chose?

Que serait-ce donc, à vos yeux, qu'une âme de douze ans, éveillée d'hier seulement et qui, sortie comme de ses langes de l'insouciance enfantine, jette sur le monde son premier regard curieux et franc ? Est-ce un albâtre charmant, vierge de toute empreinte, vide de tout parfum; une table rase où le maître qui enseigne n'aura qu'à buriner des leçons toutes faites, doctrines et préceptes moraux? Alors, oui vraiment, votre enseignement est si éloigné de tout formalisme qu'on pourrait dire, par une opposition de mots que n'eût pas dédaignée l'ancienne scolastique, qu'il devient un pur matérialisme, répondant, comme de juste, à la conception matérialiste que vous vous faites de l'âme de l'enfant. A nos yeux, l'enfant est tout autre chose. L'enfant, c'est mieux qu'un vase inanimé, si gracieux soit-il : c'est chose vivante, fleur qui s'ouvre et qui demain donnera son fruit; l'enfant, c'est la vie et non l'immobilité : bourgeon gonflé de sève et non pas matière plastique qui n'attend que d'être pétrie. Sa virginité d'âme, ce n'est pas le dénûment et le vide; c'est, dans son intégrité pure, ce fonds encore intact de vérité et d'amour, ces maximes éternelles du vrai et du bien, lesquelles, si elles ne sont pas l'intelligence même et la conscience, en sont du moins la loi et le ressort; patrimoine inaltérable que l'homme transmet à l'homme, que le chef de la race portait en soi et que le plus reculé de ses héritiers dans le lointain des âges ne manquera pas de recevoir, avec le jour, de ceux qui lui

donneront la vie. L'humanité ne recommence pas avec tout enfant qui vient au monde ; elle s'y prolonge, elle s'y retrouve, et ce qui fait justement la chaîne sans rupture, ce qui fait que tout homme reconnaît dans un autre homme quelque chose d'humain qui ne lui est pas étranger, c'est justement ces principes du vrai et du bien, cette réserve commune, immuable, toujours ancienne et toujours nouvelle comme la vérité, la beauté, la bonté, ses archétypes éternels.

L'enfant qui porte en soi tant et de si chères espérances, on le conduit à l'école des anciens; on lui fait découvrir, sous leur admirable langage, ces quelques « idées générales », ces « vérités de sens commun » dont on a très bien dit qu'elles sont au fond de la culture antique, et non seulement au fond, mais son fond même et sa substance : grandeur de Dieu, reconnaissable jusque sous les travestissements olympiques; misère de l'homme si poignante dans Œdipe ; majesté du devoir si resplendissante dans Antigone. Ajoutez deux ou trois autres et vous aurez tout le faisceau de lumière que les pères passent aux enfants, toute la charte intangible et le trésor de notre raison.

En prenant contact avec lui, tout s'agite chez l'enfant ; la fermentation commence ; il s'ouvre, dit-on, il grandit, il s'élève, il se développe. Autant de mots pour désigner cette œuvre vive qui se fait en lui, les « formes » de la pensée, latentes et comme en puissance, se dégageant et passant en acte. Elever, c'est susciter cet effort de l'âme par quoi elle arrive à exprimer en soi les formes universelles qui sont en tous (Platon dirait : à s'en souvenir), à s'enrichir personnellement du patrimoine commun, à s'en armer pour la vie, afin de se trouver prête, le jour venu d'être à soi-même l'artisan de sa destinée. Si cette philosophie est la vraie, il faut bien qu'il y ait à la base de l'éducation cet élément formel d'universalité et d'ampleur. Qu'on l'appelle comme on voudra, formalisme si l'on veut, mais à la condition d'ôter au mot tout ce qui s'y attache de légitime défaveur et de dissiper du moins une équivoque voisine de la calomnie.

III

Un autre antagonisme de vues, également radical, existe encore sur la nature même et le but de l'enseignement, qui a produit ou une erreur ou une équivoque pareille.

Ceux qui regardaient l'âme comme un réceptacle furent conduits à considérer la fonction d'enseigner comme une sorte de transfusion de doctrines opérée de l'âme du maître dans l'âme de l'enfant. La fonction de cet homme est un métier : il verse dans une âme une liqueur qui peut être exquise, mais qui est faite d'avance et composée de ses mains. Bien plus, une autre opinion vint encore aggraver celle-ci. On crut volontiers que ce qu'il fallait donner à l'enfant qu'on instruit, c'est la matière même, l'étoffe de sa vie ; que ce qu'il apprend au collège, c'est cela même qu'il devra vivre plus tard; qu'il faut lui présenter la vie toute faite quoique sur un plus petit modèle. Erreur, erreur totale et fatale. Nous ne croyons pas découvrir l'Amérique en le disant. Voilà bien des années qu'on a pu lire, dans d'excellentes pages qui répondaient à un livre fâcheux, ces paroles pleines de sens : « On paraît croire aujourd'hui que l'objet propre de l'éducation serait effectivement de meubler les mémoires, de les meubler utilement, de les approvisionner pour la vie de connaissances positives, de chiffres et de faits... ; l'éducation de l'enfant et de la première jeunesse n'a pas, ne peut pas avoir d'autre objet qu'elle-même : elle doit être purement *formelle*... ; elle ne doit pas anticiper inutilement sur une expérience de la vie que la vie seule peut nous donner[1]... » Rien donc de tout cela n'est nouveau, mais si on ne se lasse pas d'y contredire, pourquoi se lasserait-on de l'affirmer ? L'éducation doit faire un homme ; elle ne le suppose pas tout fait, quoique de petite taille et de muscles réduits. Et d'où vient cependant — pour toucher ce point encore — d'où vient chez de bons esprits cette précipitation à retirer l'enfant de la formation première et universelle de ses facultés grandissantes, pour le présenter au plus tôt aux études spéciales et à l'enseignement professionnel ?

1. Brunetière, *la Question du latin*. (*Revue des Deux Mondes*, 1885, t. VI, p. 866, 867, 876.)

De cette idée qu'il faut avoir tout de suite son petit homme, et de l'oubli de ce fait que l'enfant ne devient homme que par une évolution lente, régulière, complète. « Notre pédagogie, déplore un excellent penseur, tend de plus en plus à spécialiser l'enfant : elle le prend, elle l'achemine vers le compartiment de l'atelier social où il sera parqué plus tard. Tout appliquée à former un rouage parfait pour la partie de la machine où il est destiné à servir, elle se soucie peu que l'homme soit imparfait[1]. »

Voilà bien l'utilitarisme contemporain, lequel assurément est bien loin du formalisme. Est-il du moins plus près de la vérité et de la raison ? Il est à leurs antipodes, si l'enseignement et l'éducation sont bien, dans leur conception vraie, un secours destiné à seconder, chez l'enfant, l'effort du travail vital. Or, ils ne peuvent être autre chose.

La langue hébraïque établit une analogie singulièrement profonde quand elle désigne par le même mot la doctrine et la rosée, l'une tombant sur l'âme et lui faisant donner son fruit, comme l'autre, sans renfermer nulle saveur ni nul parfum, fait cependant les fruits savoureux et les fleurs parfumées. Vous plaît-il mieux de l'appeler un soleil ? Je le veux bien : c'est le soleil des âmes, et comme aux rayons qui tombent sur notre terre, chaque être caressé par eux déploie ses énergies, tout de même, sous les clartés de la doctrine, l'enfant prend conscience des lois immuables du connaître et de l'agir, entre en possession de soi-même et conquiert sa personnalité. Mais encore faut-il, pour atteindre ce but, que la doctrine soit assez large et assez universelle pour ne pas se substituer à l'effort de l'enfant en s'imposant à lui ; qu'elle lui donne, non pas la vie toute faite, mais le moyen de la faire, puisqu'elle s'adresse, non pas à un homme réduit, mais à un homme en espérance, qu'elle doit aider à devenir plus homme, *humaniores litteræ*. Ainsi se retrouve toujours au fond de l'éducation, à son centre, à son foyer, cet élément *formel* qui est elle-même, à savoir : les idées universelles au contact desquelles tombent les enveloppes de l'enfance comme une semence qui éclate et pousse sa tige.

1. De Vogüé, *Rappel des ombres*, p. 7.

Haute et sainte mission de l'enseignement, œuvre d'émancipation et de liberté, la voilà dans sa beauté et dans sa grandeur ! Œuvre vivante, progressive, universelle, et non pas hâtive, étroite, fragmentaire. Socrate l'appelait une maïeutique; on pourrait la nommer aussi la fécondation des âmes. La revue citée plus haut parle d'apprendre à l'enfant à « réaliser l'humanité en lui et autour de lui ». Si les mots gardent leur sens, cela signifie-t-il autre chose que l'acquisition par l'enfant des « formes » ou lois supérieures de son penser et de son agir ? L'Université, elle aussi, serait-elle donc « formaliste », ou les Jésuites ne le sont-ils pas plus qu'elle, ou bien se rencontre-t-elle avec eux dans la seule conception vraie du rôle de l'éducation ?

IV

Nous voudrions pouvoir nous arrêter à cette dernière supposition ; mais il y faut bien renoncer en entendant comme on appuie sur le grief. On soutient, en effet, que les idées générales ont été réduites par certains « maîtres de la jeunesse » à la condition de rêveries creuses, occupés qu'ils furent à les « vider de la réalité qui les vivifiait comme du libre travail de la raison dont elles étaient l'aboutissement ». Ce qui revient à mettre en cause ni plus ni moins que l'honnêteté même des hommes qui, pendant trois cents ans, ont élevé la majeure partie de la jeunesse de France, et à les présenter comme des corrupteurs conscients et volontaires de la nourriture qu'ils offraient aux âmes.

Passons sur ces allégations charitables. Il y a autre chose dans les paroles qu'on vient de citer : ou bien il y a une double équivoque, ou bien elles sont tout l'envers et le rebours de la vérité.

Dieu, l'homme, les rapports de l'homme avec Dieu, voilà ces idées simples, universelles, que toute raison qui s'éveille acquiert des premières, non par l'effort d'une genèse laborieuse, mais où elle atteint de son premier coup d'aile, comme le regard s'emplit de clarté rien qu'à s'ouvrir au soleil. Après les idées d'être et de bien, il n'en est pas que l'enfant conçoive plus aisément. Il y a un Dieu très bon, très grand;

l'homme est petit devant lui comme un serviteur devant son maître : voilà ce que l'enfant vous dirait d'abord avec son âme « naturellement chrétienne », et voilà ce que les païens, sans le secours de la foi, avaient connu, eux aussi. Voilà ces « formes », ces idées générales que l'éducation doit présenter à l'enfant.

Après cela, que les hommes « ayant connu Dieu ne l'aient point honoré comme tel, mais se soient évanouis en leurs pensées ; qu'ils aient échangé la gloire du Dieu incorruptible pour les images corruptibles de l'homme et de la bête[1] », c'est la déchéance de l'idée, cela, sa déchéance jusqu'au niveau de nos passions dépravées. C'est la réalité, si l'on veut, ou l'idée déchue, déformée, détruite. La réalité, c'est la matière variable et contingente ; l'idée, c'est la forme éternellement jeune et vraie; l'idée, ce n'est pas le rien, c'est le grand, le vrai, l'universel; la réalité, c'est l'humain, le faillible, le changeant. Voudrait-on qu'on servît aux âmes cet aliment indigne ? La réalité, c'est les choses dont la vie est faite; l'idée, c'est le moyen de *faire* la vie, de la concevoir et de la réaliser.

Il y a là, je le sais bien, toute une philosophie. Si vous donnez à l'enfant la réalité toute faite, vous ne le formez pas, vous ne l'élevez pas : vous le traitez en matière inerte, à quoi vous imposez votre façon ; vous n'arrosez pas, vous mettez en terre des plantes de votre choix; vous donnez *vos* lumières, vous ne donnez pas *la* lumière. D'autres maîtres de la jeunesse l'entendent autrement, et s'il en est de ceux-ci ou de ceux-là dont les idées sont étroites et qui attentent à la liberté de l'enfant, j'attends qu'on prononce lesquels.

On se souvient de la question, jadis brûlante, de ce qui fut appelé le *gaumisme*. Il s'agissait d'enlever aux classiques païens leur droit, estimé néfaste, de figurer aux programmes de l'enseignement, et d'y installer en leur lieu et place les auteurs illustres des premiers siècles chrétiens. Certes, l'occasion fut belle pour l'Église d'encourager le mouvement et de conduire les âmes non plus à l'agora ni au forum, mais au pied des chaires où avaient parlé, en Orient, les Grégoire,

1. *Rom.*, I, 21, 25.

les Basile, les Chrysostome ; en Occident, les Prosper d'Aquitaine et les Augustin. Même la langue dont usaient ces grands hommes soutenait la comparaison avec le parler admirable de leurs devanciers païens, et de mener l'enfance à pareille école, on ne risquait pas l'accusation d'obscurantisme et de barbarie. L'Église, néanmoins, ne l'a pas voulu faire. Si beau jeu qu'elle eût alors de se dégager des païens, de se délier de cette redevance littéraire, de se rendre autonome et de verser dans les âmes la réalité — et combien grande — telle que ces grands hommes l'avaient comprise, l'Église ne l'a pas voulu faire, et ceux qui, sous son inspiration, plaidèrent le plus chaleureusement la cause de ces classiques païens, ce furent ces « maîtres de la jeunesse » qu'on s'entête à accuser de redouter, jusqu'à la sottise, le « commerce intime avec la libre antiquité ». Tant l'Église se souvient de son propre passé, de ses Jérôme et de ses Cassiodore, de la souveraine indépendance de l'enseignement, des obligations du maître et du respect dû à l'enfant, en un mot, de la saine et profonde pédagogie, de la pédagogie de tous, quand la pédagogie n'était qu'elle-même, qu'on ne l'avait pas encore tristement compromise dans les bas étages de la politique, ni courbée sous le joug d'une secte haineuse par principe, violente par inclination et par nécessité.

V

Quant au libre travail de la raison, qu'on nous accuse de cacher ou d'interdire à l'enfant, c'est encore un de ces mots à double face bons pour la réclame, mais rien de plus. Libre travail de la raison ? Est-ce encore la néfaste conception reprise de Descartes, exagérée après lui, du recommencement perpétuel ? Faire litière du passé, de tout acquis, de tout avoir, et reprendre à ses frais la reconstruction de sa fortune intellectuelle, est-ce cela qu'il faudrait apprendre à l'enfant ? Nous ne le voulons pas et nous n'appellerons jamais cela autrement que chimère, erreur, présomption, folie. Libre travail ? Mais encore ? Ce qu'a trouvé la libre raison des anciens, ma raison libre, à moi, prétend bien n'en être pas vassale. La raison libre, c'est la raison individuelle, c'est

l'œuvre de l'homme, et nous prétendons ne relever que de l'idée qui s'exprime dans la raison nécessaire. Libre travail de la raison? Est-ce toute relation rompue avec les devoirs de la vie, les lois de l'action? N'est-ce pas plutôt l'autonomie de l'esprit et son indépendance totale des données de la foi? Alors, qu'on le dise: nous ne discutons plus enseignement, ni éducation; nous parlons morale ou nous parlons religion, et la question, brusquement transportée, passe dans un nouvel horizon, qui la déborde. Mais ce qu'on peut conclure, c'est l'insuffisance radicale de l'intellectualisme pur à satisfaire tous les besoins de l'homme, et qu'après avoir appris à penser, celui-ci doit encore apprendre à agir et, si Dieu lui parle, à croire. Le *De viris illustribus* et le *Conciones* ne suffiront jamais à meubler la bibliothèque de l'éducateur; il lui faudra toujours un autre petit livre, plus modeste avec son papier à gros grain et sa couverture de carton gris, le catéchisme. Là il trouvera des *réalités*, des réalités vivifiantes, les seules qu'il ait le droit, celles qu'il a le devoir d'introduire sous l'idée pure, parce qu'elles portent seules la consécration du divin témoignage et le sceau infaillible de la vérité.

J'entends bien ce qu'on va dire : on va dire qu'après avoir revendiqué contre le paganisme ancien et le moderne déisme un enseignement purement *formel*, dégagé de leurs conceptions erronées, je réclame à présent pour la religion positive, en qui j'ai foi, un bénéfice que je refuse aux autres. Singulière et persistante chimère de l'illusion libérale! On ne voudra donc accorder jamais qu'il existe un point fixe où l'homme peut jeter l'ancre sur la terre de la certitude; qu'il y a ici-bas de la vérité et de l'erreur; que l'une n'est pas l'autre; qu'on peut distinguer l'une de l'autre, se reposer sur l'une et repousser l'autre? Si une religion qui se donne pour divine appuie ses prétentions sur des témoignages certains de toute certitude rationnelle et historique, est-ce qu'elle ne se place pas de ce chef hors de pair parmi toutes les manifestations de l'idée religieuse; et si elle est tolérante pour la bonne foi qui l'ignore ou qui la méconnaît, peut-elle cependant renoncer à ses titres et aux droits fondés sur eux? Qu'on le veuille ou non, on aura beau dire et beau faire: le Dieu Inconnu, à qui la frivole Athènes élevait des autels,

nous a parlé par son Fils, et quand vous-mêmes, éducateurs de l'enfance, vous parlerez à l'enfant de Celui dont il entend la voix dans le concert des nids et dont il voit le regard dans le scintillement des étoiles, il faudra bien que vous le nommiez par son nom : Jupiter, ou l'Être suprême, ou notre grand Dieu à nous. Quand vous lui parlerez de l'homme, infiniment petit devant l'infiniment grand, l'homme, sera-ce Œdipe écrasé sous la fatalité aveugle ? sera-ce Prométhée révolté ? ou sera-ce le fils d'Adam ployé vers la terre, mais bientôt relevé par l'immense espérance qui a traversé les cieux ? Quand vous lui parlerez du devoir, le devoir que sera-ce ? Un impératif catégorique, un mot, un mot heureux qui pare la conscience à peu près comme une rosette pare une boutonnière ? ou bien l'obligation stricte solidement fondée sur la raison éternelle des choses et solidement garantie par d'éternelles sanctions ? Il faudra bien que vous preniez parti.

VI

On le voit, s'il y a au fond de toute éducation quelque chose de large et d'universel au-dessus du temps et de la matière, un élément *formel* enfin, cela ne veut pas dire que l'enfant ne sera nourri que de vent. Aussi longtemps qu'il s'agit seulement d'éveiller l'esprit, de le solliciter à vivre, de l'amener à prendre possession de soi, on le met en présence des idées les plus générales, de celles qu'il a le moins de peine à formuler puisqu'elles sortent tout spontanément de son fond, et comme la culture antique offre l'expression la plus belle de ces formes supérieures de la pensée, on va demander à la culture antique les éléments d'une éducation saine, vivante, humaine. S'il n'y avait rien de plus, si Dieu avait laissé l'homme à lui-même, il n'y aurait non plus rien davantage à faire et l'esprit, suivant ses seules lois, devrait et pourrait arriver à sauver de l'erreur l'idée pure et vraie de la divinité. Mais un fait s'est produit, un homme a paru sur la terre, un livre est tombé dans le monde, et ni ce livre qui est l'Évangile, ni cet homme qui est Jésus-Christ, ni ce fait qui est la Rédemption, ne permettent à personne de passer en fermant les yeux. Et c'est pour cette raison qu'à l'élément *formel* des seules vraies

humanités, il faut que s'ajoutent des données *réelles*, un enseignement positif, l'enseignement positif non seulement des vérités naturelles et de la morale civique, mais du catéchisme. Sous peine d'infuser le poison et l'erreur dans des coupes neuves qui gardent longtemps l'arome de leur premier parfum ; sous peine d'attenter sur la plus belle des choses humaines qui est une âme d'enfant, de méconnaître le vrai et de nier la beauté, il faudra bien qu'on se souvienne que le Vrai, le Beau et le Bien se sont montrés un jour ici-bas sous des traits que vingt siècles ont adorés, et qu'après avoir fait bégayer à l'enfant le nom du Père qui est dans les cieux, on façonne encore ses lèvres à bénir le nom qui est au-dessus de tout nom, le nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Éducation utilitaire, éducation sans Dieu : s'il est vrai que les puissants du jour enferment dans ces deux mots la substance de leurs réformes et la moelle de leurs théories, n'est-il pas vrai aussi qu'ils ne vont à rien moins qu'à mettre à néant la notion même de l'éducation ? S'ils arrivaient à persuader leurs idées, ils auraient fait plus de mal et un mal plus irréparable qu'en chassant de leurs collèges les tenants du bon droit et de la saine doctrine. Qu'on nous laisse espérer encore qu'ils ne les persuaderont pas et que derrière les clameurs de la haine finira par retentir un rappel de bon sens et de loyauté. Nous y croyons, parce que le besoin demeure vif au cœur de l'homme et très particulièrement du Français de retourner toujours aux idées éternellement jeunes, qu'on peut tuer, mais qui ne meurent pas, comme on revient dans la maturité aux douces mélopées de l'enfance, mélopées antiques, jamais vieillies.

Il reste la force, je le sais bien. Mais quand la force remporterait sur nous cette facile victoire, c'est l'œuvre qui ne meurt pas ! Ne savons-nous donc plus les beaux vers d'Antigone chantant la loi éternelle qui demeure et la caducité des ordonnances écrites par les tyrans ?

Henri BARON.

« LA DERNIÈRE IDOLE »

Dans son numéro de juillet, la *Revue de métaphysique et de morale* publiait un article qui voulait être retentissant. Le titre : *la Dernière Idole*, rapproché du sous-titre : *Étude sur la « personnalité divine »*, mis en regard de la signature : *Abbé Marcel Hébert*, tout cela était calculé pour frapper l'attention. La façon dont l'étude était conduite n'était pas de nature à diminuer l'étonnement du candide lecteur. On commençait par voir dans les preuves de l'existence de Dieu, telles que les a formulées saint Thomas, d' « inconscients sophismes » ; on demandait ensuite à Renan des lumières pour sortir d'embarras ; on finissait par plaider les circonstances atténuantes en faveur des définitions du Concile du Vatican relatives à la notion de Dieu, et généralement en faveur de tous les enseignements et des pratiques de l'Église.

I

« L'antique croyance au *Dieu transcendant* » ne doit-elle pas « céder la place à l'affirmation du *Divin immanant* ? demande M. Hébert. Le Tout-Puissant (le « Roi des Rois ») n'est-ce pas une de ces métaphores chaldéennes que le christianisme nous a transmises avec sa doctrine si élevée moralement, mais si mélangée, si encombrée de conceptions et comparaisons archaïques ? Cette image, la métaphysique l'a retouchée de son mieux, elle l'a de plus en plus corrigée, idéalisée, mais elle y a conservé la notion de personnalité, de telle sorte que cette construction imaginative, faite à la ressemblance non plus de notre corps, mais de notre âme, n'en reste pas moins, malgré certains avantages d'ordre pratique, la dernière idole contre laquelle proteste notre esprit averti par tant de réflexions et d'expériences. »

Beaucoup n'aboutissent à l'affirmation d'un Dieu personnel que parce qu'ils ont la croyance antérieure à l'existence de ce Dieu personnel. Dans la série des syllogismes, où, au début de la *Somme*, saint Thomas poursuit cette démonstration, les

majeures contiennent incorporée en quelque principe l'affirmation de la personnalité de Dieu, de sa séparation d'avec le monde : rien d'étonnant à ce que la conclusion soit si énergique dans le même sens.

Voyons la première preuve.

« Tout être mis en mouvement est mis en mouvement par un autre être. *Omne quod movetur ab alio movetur.* » Et un peu plus loin : « Il est impossible qu'un être, sous le même aspect et selon le même mode (*secundum idem et eodem modo*) soit moteur et mobile, ou qu'il se meuve lui-même. » La conclusion se devine : on ne peut aller à l'infini. Il faut donc arriver à un premier moteur qui ne soit mis en mouvement par aucun être ; c'est ce sujet que tous entendent par Dieu.

L'argument tombe, dit M. Hébert, si l'on suppose comme possible que la nature se meut elle-même. Il ne tient que parce qu'on suppose, sans preuve, « les êtres isolés les uns des autres, juxtaposés comme une rangée de billes où chacune communique à l'autre le mouvement ».

Est-il vrai que l'argument ne doive sa valeur qu'à une pétition de principe et à « une image spatiale » ?

Sans doute, saint Thomas est, par tendance d'esprit, réaliste. Il ne l'est pas au point de voir dans tout principe d'action une entité séparée. Il n'est certes pas plus réaliste qu'Aristote. Or, voici comment le Stagirite expose ce qu'est la puissance au livre V[e] de sa *Métaphysique* : « On nomme « puissance » le principe du mouvement ou de la mutation produite dans un autre sujet, ou *dans le même sujet en tant qu'il est autre* ; ainsi la puissance de bâtir n'est pas dans l'édifice. Il est vrai, la puissance de guérir peut être *dans celui qui est guéri*, mais ce n'est *pas en tant qu'il est guéri*. Donc la puissance est le principe du changement ou du mouvement dans un autre sujet, ou *dans le même mais en tant qu'il est autre*[1]. »

Saint Thomas, dans les lignes mêmes citées par M. Hébert, à côté de l'action transitive, admet l'action immanente. En disant qu'il est impossible qu'un être se meuve lui-même, *secundum*

1. Voir *Métaphysique des Causes*, par le P. Th. de Régnon, S.J. Paris, Retaux, p. 162-163.

idem et eodem modo, n'enseigne-t-il pas qu'un même être peut être à la fois le principe et l'objet de sa propre action sous des aspects différents ? D'ailleurs, c'est M. Hébert qui introduit gratuitement dans l'axiome une idée de séparation quand il traduit : *Tout être mis en mouvement est mis en mouvement par un autre être.* Il a sans doute ses raisons pour tenir à cette traduction, la seule qu'il nous donne de tous les textes cités. L'axiome dit simplement : *Tout ce qui est en mouvement est mû par un autre,* ce qui présente un sens bien différent. On sait, d'ailleurs, que, dans la langue péripatéticienne, le mot *mouvement* indique tout changement. L'axiome n'est donc pas comme l'expression abstraite d'une image spatiale : cette image n'est dans aucun des exemples apportés par Aristote.

Toute cette doctrine est mise en pleine lumière dans le bref commentaire dont saint Thomas fait suivre l'aphorisme péripatéticien, en cet *article* sur l'existence de Dieu. « Mouvoir n'est rien autre que faire passer quelque chose de la puissance à l'acte. Mais rien ne peut passer de la puissance à l'acte que sous l'action d'un agent qui est déjà en acte... Or, il ne se peut que le même être soit tout ensemble en acte et en puissance sous le même aspect; cela n'est vérifiable du même être que sous des aspects différents... Impossible donc que, sous le même aspect et selon le même mode, un être soit moteur et mobile (en existence actuée et en devenir), qu'il se meuve lui-même. »

Ainsi, à la suite d'Aristote, saint Thomas enseigne en termes formels que les deux éléments dont l'un est en mouvement, l'autre en repos, l'un en puissance, l'autre en acte, l'un en devenir, l'autre en existence actuée, ne sont pas nécessairement deux réalités séparées, deux entités numériquement distinctes. Eux qui formulent l'axiome qui sert de majeure au présent argument, définissent aussi la vie : une action de l'être sur lui-même. L'axiome a donc une portée très large ; il s'étend aux cas où l'être, suivant des virtualités différentes, est terme et principe de son action. Spinoza, invoqué par M. Hébert, *distingue* entre la *natura naturans* et la *natura naturata*, sans mettre de *séparation.* L'axiome péripatéticien ne dit nullement par lui-même *séparation.*

La seconde preuve présentée par saint Thomas est accusée de « pétition de principe encore plus évidente ».

Il y a dans les phénomènes d'expérience sensible, dit saint Thomas, une série de causes efficientes. Mais nul être ne peut être cause efficiente de soi-même. D'autre part, on ne peut aller à l'infini. Il faut donc, de nécessité, s'arrêter à une cause première, que nous nommons Dieu.

La pétition de principe est dans ce fait que l'argument suppose les causes efficientes « rangées les unes à côté des autres en série numérique » ; d'où nécessité de « remonter au numéro un ». Tout s'écroule si l'on fait remarquer que les phénomènes peuvent simplement s'enchaîner comme *condition* les uns des autres.

Nous dirons de nouveau : On prête aux prémisses une supposition gratuite. Le mot *cause efficiente* doit manifestement s'y prendre au sens le plus large de production ; ce n'est, en effet, que plus loin que saint Thomas examine de quelle manière Dieu est cause efficiente du monde. L'argument garde toute sa valeur lors même qu'on entendrait l'efficience au sens d'émanation ou d'écoulement, lors même qu'on admettrait, avec M. Hébert et le monisme idéaliste, qu'il y a dans le monde non causalité, mais seulement enchaînement d'antécédent à conséquent, raison suffisante, lien de condition à phénomène conditionné.

Car enfin, quel est le sens dernier, la portée précise de cet argument de saint Thomas, comme de celui qui précède et de ceux qui suivent ? C'est que dans toute série, tout enchaînement, toute éduction ou toute déduction d'êtres qui n'ont pas en eux-mêmes, à un point de vue quelconque, la raison de leur être, qu'il s'agisse de la totalité des phénomènes sensibles, de l'existence d'un homme isolé, d'actes de la volonté, de mouvements du corps humain, que toute suite de ce genre doit nécessairement s'arrêter à quelque chose qui soit supérieur au reste, qui le domine, qui soit premier. Cela est vrai dans la théorie du monisme idéaliste aussi bien que dans la doctrine de la création. Poussé à fond, l'argument établit l'existence, pour parler en langage moderne, d'un Absolu, d'un Inconditionné.

Ce premier, ce supérieur, cet Absolu, cet Inconditionné, est-il non seulement au-dessus, mais en dehors de la série ? C'est ce qu'il convient d'examiner ensuite. Saint Thomas le fait dans un article à part, le huitième de la troisième question : *Dieu vient-il en composition avec d'autres êtres ?* Le problème de la création, qui doit fixer définitivement la séparation de la cause première

d'avec le monde, n'est abordé que plus loin encore. En tout cela, saint Thomas procède avec ordre et méthode.

Quant à son argumentation sur ce point, elle se ramène à ceci : la cause première est non seulement distincte, mais séparée du monde, parce qu'il faut arriver à un être qui soit premier dans toute sa plénitude. Or, un tel être ne peut se trouver mêlé avec le reste qui le commanderait, dont il dépendrait en quelque manière, dont il attendrait sa pleine réalisation. Il ne se peut que la masse elle-même soit cet être premier, source et principe de toute activité : l'infinie perfection, l'aséité qui conviennent à la cause première ne s'accommodent pas d'une manière d'être qui l'entraînerait à travers toutes les mutations d'une évolution sans fin.

II

L'être premier, étant une réalité subsistante, séparée du reste du monde, revendique pour soi la qualité et le nom de *Personne*. Mais la notion de personnalité ne serait-elle pas un concept épaissi d'anthropomorphisme, une image humaine qui ne saurait que défigurer et matérialiser la divinité à laquelle on l'applique ? Les théologiens et les philosophes chrétiens qui ont parlé de la personnalité divine n'ont pas eu ces craintes. Ils avaient sur l'idée qu'on doit se former de Dieu et sur les dénominations qu'il convient de lui appliquer une doctrine très haute.

Nous connaissons mieux, disent-ils, de Dieu ce qu'il n'est pas que ce qu'il est, et nous en parlons mieux par exclusion que par attribution directe. Nous disons qu'il n'est ni imparfait, ni limité, ni dépendant, ni variable. Dans tous les concepts positifs que nous nous efforçons de former de lui, dans toutes les dénominations positives que nous lui attribuons, si nous partons de concepts et de dénominations puisées dans notre expérience humaine (et de quelle autre façon procéder ?), nous ne les appliquons pas à Dieu par identité de degré ou de nature ; nous ne nous contentons même pas de les grossir et de les amplifier comme à l'infini ; nous ne les prenons même pas comme terme d'une similitude proprement dite, ainsi qu'il arrive entre deux objets compris dans le même genre d'êtres ou le même ordre. Nous n'attribuons ces notions et ces qualifications à Dieu qu'à titre d'analogie. C'est-à-

dire nous les purifions de tout ce qui appartient à l'ordre de la dépendance et précisément de ce caractère de dépendance dont sont imbibés tous les êtres créés, et nous les transportons ainsi purifiées à Dieu. Et qu'on ne dise pas que ces notions ainsi purifiées ne sont plus que des mots vides. Elles répondent à quelque chose de très réel, car la cause suprême, comme toute cause, met nécessairement quelque chose d'elle-même dans tout ce qu'elle produit; l'effet décèle toujours en quelque manière la nature de la cause, à l'imitation de laquelle il est produit. Transportées de l'effet à la cause, ces notions restent ainsi pleines de réalité.

Mais comme nul effet ne peut égaler la vertu du premier opérateur, et qu'il tombe même nécessairement comme effet dans un ordre inférieur, il faut dire que Dieu est dans son fond incompréhensible, dans son fond ineffable. L'être divin se tient en dehors de tout genre, de toute catégorie, de toute classification. La distance entre Dieu et le reste est telle que les Pères et les scolastiques, s'appuyant sur l'Écriture, disent que les autres êtres sont au regard de *Celui qui est* comme des non-êtres, que Dieu seul est l'être proprement dit, qu'il est au-dessus de tous les êtres, au-dessus de l'être même [1]. Ou bien encore, nous avons, comme dans l'auteur des *Noms divins* [2], ces termes créés par un effort de la langue humaine défaillant devant son objet, où Dieu est appelé le *Sur-être*, la *Sur-substance*, le *Sur-parfait*, la *Sur-intelligence*, la *Sur-bonté*.

Faut-il appliquer cette doctrine à la notion de *Personne* ?

La définition précise de personnalité communément reçue par les théologiens et les philosophes catholiques, nous vient de Boèce. Pour lui comme pour eux, *Personne* dit Substance ou Subsistence raisonnable et individuelle [3]. Les mêmes philosophes parlent de Personne divine, d'un Dieu personnel. Mais il est manifeste qu'ils n'usent du mot *personne* qu'en faisant subir à son concept humain la transposition nécessaire. Puisque la notion

1. Saint J. Damascène, *De Fide orth.*, lib. I, cap. I. — P. Lombard, *Lib. Sent.*, I, dist. 8.

2. Dionysius, *De Divinis nominibus*, Migne, *P. G.*, cap. I, § 5; cap. XIII, § 1.

3. Saint Thomas, *Somme théologique*, 1re partie, q. XXIX, a. 1 et 2; q. XXX, a. 1. — *Études de théologie positive sur la sainte Trinité*, par Th. de Régnon, S.J. Paris, 1892, t. I, p. 227-236.

d'être ne se vérifie que d'une manière analogue de Dieu et des créatures, il ne peut en être autrement de toutes les notions dérivées, complémentaires, explicatives ou déterminatives de cette notion d'être.

Saint Thomas se pose la question : *Le nom de personne convient-il à Dieu ?* Et que répond-il ? Que M. Hébert veuille bien écouter la réponse : Le nom de *personne* convient à Dieu, mais non selon le mode suivant lequel il est dit des créatures, il lui convient *selon un mode plus excellent*[1]. Voilà le problème que M. Hébert estime nouveau, et que saint Thomas s'était déjà posé, il y a six siècles. Et il lui donne la solution qui épure autant qu'il se peut l'idée divine. Cependant, on accusera la philosophie chrétienne de se figurer un Dieu anthropomorphique, de s'en créer une construction imaginative, de le rêver à la ressemblance de notre âme !

Mais en quoi peut consister ce travail de transposition et d'épuration auquel il importe de soumettre la notion de personnalité humaine avant de la faire passer à Dieu ? Ce qui tombe de cette notion, c'est tout ce qui appartient en propre à l'être créé et humain, ce qui implique ou ce qui emporte l'idée de limite, de borne. Sans doute, le concept de personnalité humaine n'entraîne directement par lui-même aucune restriction de ce genre. Il dit être déterminé, et non être limité. Et c'est pour n'avoir pas compris la distinction capitale de ces deux modes d'êtres, que l'école éclectique en France répugnait à parler d'un Dieu personnel au sens métaphysique. Mais enfin tout sous-entend la limite. Si la personne humaine est pleine et subsistante, ce n'est que dans sa sphère, laquelle est nécessairement restreinte. Son être est plein, parce qu'il remplit sa sphère naturelle de réalité et d'activité, parce qu'il s'étend jusqu'aux limites qui lui conviennent. Il est subsistant, parce que dans cette sphère nul autre ne pénètre, qu'il y existe et s'y soutient de lui-même. Mais tout cela doit s'entendre au sens relatif et conditionnel, comme réalisé dans l'ordre créé, lequel est de nécessité un ordre limité et subordonné.

Transporté à Dieu, le concept de personnalité tend à revendiquer pour lui la plénitude, la subsistence, affranchie positivement

1. *Somme théologique*, 1re partie, q. XXIX, art. 3.

de toutes les restrictions, de toutes les limites qui, ailleurs, enserrent nécessairement l'être. Parler d'un Dieu personnel, c'est dire que Dieu subsiste souverainement par lui-même, qu'il est pleinement indépendant, qu'il domine, sans réserve dans la puissance et l'étendue, tout ce que nous voyons ou concevons de variable et de changeant, qu'il n'est pas lui-même engagé dans cette chaîne de mouvements, dans cette trame d'actions et de réactions réciproques, dans ce flot mouvant fait d'impulsions et de répulsions, d'élans et de résistances, que nous apparaît l'univers. L'océan des êtres contingents, l'Être suprême l'a versé hors de lui, sans s'y verser lui-même et sans s'y mêler. Tout l'être qui s'y trouve vient de l'Être suprême et n'est pas l'être même de l'Être suprême. L'être produit reste sous la prise incessante de l'Être increé, sans que les mouvements qui en modifient et en remuent la masse aient quelque retentissement sur la Puissance qui la pénètre et la maintient de toutes parts.

Les modernes, étrangers à la scolastique, aiment mieux définir la personne par la conscience et la liberté que par la subsistence. Pour eux, personne dit un être libre qui a conscience de lui-même. Est personnel tout ce dont un être a le sentiment d'être l'auteur, tout ce qu'il peut rapporter à lui, et dans la mesure où il peut le rapporter à lui. Ce concept est moins large et moins compréhensif que celui des anciens, mais il est aisé de ramener celui-là à celui-ci. La personnalité serait la conscience de l'indépendance, laquelle, pour être complète, ne va pas sans la subsistence. D'autre part, la subsistence d'une nature intelligente est nécessairement une indépendance consciente.

Réunissons, si l'on veut, ensemble les deux concepts, et disons que Dieu, à titre d'être personnel, est l'être éminemment subsistant, libre et conscient.

Si cette notion de la personnalité divine, par son point de départ, s'appuie sur l'idée que nous nous formons de l'homme, par la transcendance que nous lui attribuons, elle entre dans un ordre à part, et ainsi se purifie de tout anthropomorphisme. Est-ce à dire que par là nous levons tout le mystère qui couvre Dieu? Nullement. La doctrine de l'analogie et de la transcendance, qui

conclut à la *sur-personne*, est la profession même du mystère. La nature intime de Dieu reste derrière le voile.

Que, de nos jours, quelques-uns aient une tendance à trop humaniser Dieu, il se peut. Quoique cet excès ne nous apparaisse pas, à l'heure présente, plus menaçant que celui d'une abstraction qui va à volatiliser le concept même de la divinité. Mais s'il est bon de tenir en observation les idées métaphysiques et de rappeler à l'exacte mesure ceux qui s'en écartent, nul besoin de partir en guerre contre des « idoles » qu'on a créées soi-même, de se faire pourfendeurs de vains fantômes.

Au surplus, la théologie catholique qui, par sa doctrine d'un Dieu personnel, *sépare* Dieu du monde, n'ignore pas quels liens intimes rattachent le monde à Dieu et les êtres créés entre eux. Dans l'ordre naturel, ses docteurs commentent les fortes paroles de saint Paul : « En Dieu, nous avons l'être, le mouvement et la vie »; ils insistent sur l'omni-présence divine, sur l'action conservatrice de Dieu. Dans l'ordre surnaturel, ils essayent de dire les merveilles de la vision et de l'union béatifique, la dépendance intime qui règne entre les membres du corps mystique du Christ et entre les membres et leur chef. Partout, ils montrent la solidarité et l'union. Ils poussent hardiment, ils resserrent aussi étroitement que possible la communion des êtres et des âmes. Ils ne s'arrêtent que devant l'identification et l'unité physique. Dieu, mis à part des êtres, leur reste partout présent et uni.

III

Dès lors, nulle nécessité de remplacer le mot *Dieu*. Si « dans son usage habituel, il implique la personnalité », nous ne voyons à cela nul inconvénient : cette personnalité, nous venons de le voir, n'est pas affirmée gratuitement. D'autant qu'il faut un mot pour désigner l'Absolu, l'Inconditionné. La place ne peut rester vide. Et M. Marcel Hébert ne sait trop quel terme choisir. Il emprunterait volontiers à Renan la définition : Dieu est « la catégorie de l'Idéal »; mais « à l'expresse condition de ne pas considérer cette catégorie comme une forme *purement subjective* de la pensée ». On y verrait « notre mode intellectuel d'adaptation à un aspect *objectif* de la Réalité, tout aussi objectif, par exemple, que l'aspect *unité* de notre activité psychique ». Au lieu de *Dieu*,

on dirait *le Divin*, en entendant affirmer par là « la réalité, l'objectivité de l'Idéal, de l'Absolu ». Mais « nous croirions, dit M. Hébert, commettre une faute contre la Raison en n'habituant pas l'Humanité, peu à peu, à une formule religieuse plus loyale et moins dangereuse dans ses conséquences pratiques que celle du passé ».

Ce scrupule de M. Hébert fait sourire. Si au moins le remède qu'il propose au danger qui le trouble était lui-même inoffensif. Mais s'imagine-t-il que « la masse » dont il a tant souci, que l'Humanité fera au sujet du mot *Divin* toutes les savantes réserves, toutes les doctes annotations par lesquelles il l'explique ? *Le Divin* ne sera plus bientôt pour cette « masse » qu'une idée, un concept de l'esprit, sinon un mot vide. A moins qu'il ne devienne la réalité universelle, non plus *séparé*, non plus même *distinct* du reste, mais identifié fondamentalement avec tout ce qui existe.

Car M. Hébert, après avoir concédé à l'Église et aux conciles l'emploi des qualifications de *personne*, de *substance* et d'*essence*, en parlant de Dieu, à titre de procédé représentatif, de *procédé pratique* en vue de « la masse », finit par contester même la réalité de la personne humaine. « Nous ignorons, au fond, ce qu'est cette personnalité humaine à l'image de laquelle nous créons l'objet de notre piété. Une réalité objective ? Ou une simple forme de la pensée ?... En tout cas, elle nous apparaît comme quelque chose d'essentiellement variable, qui se fait, se réalise sans cesse. » On voit la pensée de l'auteur. La personnalité humaine, comme la distinction des êtres, ne sont que d'apparence. Sous la diversité des phénomènes, il n'y a qu'une réalité, qui mue et évolue sans cesser d'être elle-même. Nous sommes en plein monisme idéaliste.

Dès lors, il ne faut plus dire ni Pierre, ni Paul, ni M. Marcel Hébert, ni les hommes, il faut parler seulement de l'*Humain*. Il faut se garder des noms propres, et même des noms substantifs communs, comme d'idoles trompeuses ; au moins convient-il d'avertir le peuple et même nombre de philosophes que ce ne sont que des formes imagées, des procédés représentatifs et pratiques. Ils cachent peut-être le continu, l'identique. Ne serait-ce pas « commettre une faute contre la Raison » que de ne pas habituer l'humanité, peu à peu, à des formules « plus loyales et moins

dangereuses dans (leurs) conséquences pratiques que celles du passé » ? Faute aussi contre l'Humanité. Car n'est-ce pas retarder le règne de la solidarité que de ne pas prêcher aux hommes le dogme, que de ne pas leur parler le langage de l'unité substantielle? N'est-ce pas la croyance aux personnalités séparées qui maintient la doctrine du mien et du tien, avec le triste égoïsme, et l'âpre lutte pour la vie ?

M. Hébert peut voir combien sa tâche d'iconoclaste est vaste, que d'idoles trompeuses il a à renverser.

Le malheur est que, dans la première campagne qu'il a entreprise, pour une idole à laquelle il s'en prend, il en dresse d'autres, beaucoup plus fragiles et beaucoup moins vénérables. Il ne veut plus que l'on dise *Dieu*, mais il proclame et écrit avec une majuscule la *Raison*, l'*Humanité*. Sans nul doute, à l'occasion, il dira la *Science*, la *Critique*[1], par ce mysticisme à rebours qu'on a signalé chez tous les démolisseurs de Dieu.

En finissant, signalons à M. Hébert dans son article un oubli étrange ou une étrange faute de tactique. Lui qui a si grand souci des « formules loyales » et nullement trompeuses, lui qui a scrupule d'user de termes qui pourraient induire la masse en erreur, comment s'est-il oublié à signer son article : *Abbé Marcel Hébert* ? Se dire *abbé*, n'est-ce pas donner à entendre qu'on est toujours membre croyant et soumis d'une Église qui repose sur la foi et sur le principe d'autorité ? Or, il est malaisé de se prétendre tel quand on enseigne que les « formes religieuses », les formes chrétiennes sont variables et transitoires, quand on attaque précisément l'idée d'un Dieu personnel parce que « les interprètes

1. Par exemple, voir son livre : *le Sentiment religieux dans l'œuvre de Richard Wagner*. Paris, Fischbacher, 1895, p. 242. — Il s'y condamnait d'avance lui-même en écrivant : « L'Église est faite pour tous et doit se proportionner au niveau moyen des intelligences. Supposons qu'elle fasse droit aux réclamations de telle ou telle école philosophique; imaginons — par impossible — qu'elle consente à renouveler ses formules en adoptant à cet effet le langage des Idéalistes; au lieu de parler de « Dieu », elle ne dira plus que l' « Idéal ». — Hélas ! elle aura fait ainsi œuvre de dilettante, mais oublié son rôle de mère et nourrice de l'humanité. Ainsi subtilisés, les dogmes risqueront fort, en effet, de n'avoir plus aucune influence pratique sur la masse des hommes... » (*Ibid.*, p. 243-244.) — Le tort de l'auteur est de laisser, dès lors, entendre que cette « adaptation théologique » laisserait intact le dogme et qu'elle serait désirable pour les penseurs.

d'une Volonté absolue » ne peuvent qu'être « absolus eux-mêmes dans leurs commandements et leur doctrine ». Se dire *abbé*, n'est-ce pas professer sa foi à certains *rites* sacrés, à certaines *formules* propres au sacerdoce catholique ? Et cependant l'on revendique pour chacun la liberté « de symboliser, selon son tempérament, son sens religieux, et de n'attacher d'importance à tel rite, à telle formule, que dans la mesure où ces *moyens* nous aident efficacement à devenir meilleurs ». Enfin, par là on induit, non plus « la masse », mais les lecteurs peu familiarisés avec la théologie, à croire que la doctrine exposée s'accorde avec le dogme de l'Église. Or, il n'est pas un docteur reconnu par cette Église qui consentirait à la contresigner. Donc vocable trompeur, vocable idolâtrique. Que les réformateurs veuillent bien commencer la réforme par eux-mêmes. Qu'on écarte cette idole d'un beau geste, d'un geste loyal.

Lucien ROURE.

« LE MIROIR DE LA VIE[1] »

Est-ce le titre qui dépasse le livre, ou le livre qui va plus loin que le titre ? Toujours est-il qu'en feuilletant le volume intitulé *le Miroir de la vie*, on est vaguement tenté de se demander comment ceci cadre bien avec cela. Toujours est-il également qu'il y a ici un miroir de la vie, qu'elle s'y reflète, sinon tout entière, — où se reflète-t-elle tout entière ? — du moins avec vérité, avec charme, avec puissance, souvent avec profondeur.

M. de la Sizeranne réduit son *Miroir de la vie* aux œuvres d'art ou, plus exactement, aux œuvres artistiques du pinceau et du crayon : mais il éclaire ce miroir avec force ; il y fait voir, avec le prestige de la science et la magie du style, presque toute la vie, en commençant aux alentours du Déluge et du siège de Troie. Il y a d'autres miroirs de la vie, et la peinture, quelque merveilleuse qu'on la suppose, ne montre en réalité la vie humaine que par fragments. Pour la connaître dans sa plénitude, il y faudrait joindre la philosophie, la théologie, l'histoire, l'ethnographie, l'étude des monuments, la littérature, qui est, comme l'a dit M. de Bonald, la plus complète expression de la société, et plusieurs autres lumières encore.

Mais l'artiste écrivain nous prouve, en son Introduction, qu'un seul tableau étant l'évocation d'une époque ou d'une date, évocation des choses, des hommes, des aspirations, de l'idéal, du costume, de la foi même, « le fait d'une époque et son désir » (p. 7), il s'ensuit que les œuvres de peinture, prises dans leur ensemble et vues par ceux qui savent, — *coloro chi sanno*, — peuvent s'appeler *le Miroir de la vie*.

Dans ce volume qui est une « première série », un premier fragment du Miroir, M. de la Sizeranne examine quatre faces, ou, comme il dit et comme on parle à présent, quatre évolutions

1. *Le Miroir de la vie*, Essais sur l'évolution esthétique, avec 34 gravures ; par M. Robert de la Sizeranne. Paris, Hachette, 1902. 1 vol. in-16, xxxix-280 pages.

de la vie. Sous ces titres variés, ou disparates, l'*Esthétique des batailles*, la *Caricature*, la *Modernité de l'Évangile*, les *Portraits d'enfants*, cette quadruple étude embrasse tous les temps, toutes les latitudes où l'art peut éclore,

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome;

et précisément c'est de Rome, patrie de tous les arts, de toutes les âmes, que l'auteur date l'ouvrage.

Dans ce livre, l'auteur a nommé tous les artistes, signalé toutes les peintures qui présentent ou qui suggèrent une idée; il a tout vu, tout lu, tout retenu, tout jugé. De là vient que le livre échappe à l'analyse. Il faut le lire, au risque d'être ébloui. Ébloui, on peut l'être : on l'est bien au sortir d'un musée, d'un salon, d'une pinacothèque; mais captivé, on l'est à coup sûr; renseigné aussi, et induit à réfléchir, si l'on s'en donne la peine. En cette œuvre, il y a plus que l'artiste; il y a le penseur qui veut qu'on pense avec lui; et il y a l'écrivain, dont les pages, tantôt prolongent la pensée comme un *Rêve* de Detaille; tantôt l'élèvent et l'agrandissent comme une fresque de Michel-Ange; ou la reposent comme une toile chrétienne de notre Nicolas Poussin; ou l'amusent sérieusement comme ces albums joyeux et graves que Caran d'Ache publie « pour les enfants de quarante ans et au-dessus ».

Disons un mot en courant des chapitres qui se suivent et qui ne se ressemblent guère, sinon par la richesse des développements et le fini de l'*écriture*.

Que l'esthétique des batailles ait « évolué », rien de plus évident. On ne concevait pas la bataille sur les bords du Xanthe, comme voilà deux cents ans au *Passage du Rhin*, comme voilà cent ans au passage de la Bérésina, ni comme l'autre jour au passage de la Tugela. Les Égyptiens et les Hellènes, dans leurs bas-reliefs, figuraient la bataille en alignant des guerriers qui défilent une arme à la main. Van der Meulen dessinait pour Louis XIV de très beaux gentishommes sur des chevaux superbes et sous des arbres dignes de Versailles. Horace Vernet remuait un monde d'escadrons et d'équipages dans un paysage grandiose. Et tout cela, ce sont des tableaux de batailles.

M. de la Sizeranne fait surtout ressortir comme quoi « dans la bataille antique, le combattant était plastiquement *beau* ; dans le

combat moderne, il est *pittoresque* » (p. 25). C'est que non seulement la façon de combattre a changé, avec les armes et la stratégie, mais aussi la façon de voir les batailles, encore bien que ce soient toujours des hommes qui se tuent, et ce geste-là, en soi, ne sera jamais beau. Les *Misères de la guerre* de Callot disaient bien mieux ce que c'est que la guerre qu'une toile de Van der Meulen; et de nos jours on voit ce qu'elle est vraiment et ce qu'elle fait, dans les pages lugubres de Neuville, de Berne-Bellecour, de Morot, où l'on aperçoit aux premiers plans « ces soldats harassés, hâves, maigris, couverts de givre ou de poussière; les routes défoncées, les talus ensanglantés, les blessés grattant la terre de leurs doigts crispés, les ambulances, les bouillies de chairs vives, ces tas de débris de maisons mêlés de débris d'hommes, ces *fabriques de cadavres* » (p. 44). — *A peste, fame et bello, libera nos, Domine!*

Le chapitre de la *Caricature* est peut-être celui qui prodigue le plus d'idées neuves, à commencer par celle-ci que la caricature n'est pas ce qu'un vain peuple s'imagine : une image drôle pour faire rire. Car s'il y a des caricatures qui font rire, il y en a qui font peur, il y en a qui font rêver, il y en a qui font mépriser ou haïr, et... les autres. La caricature est vieille comme l'humanité, où l'on se moque de son prochain depuis qu'il existe un prochain et du charbon pour le portraiturer. Elle florissait au « doux pays » des Pharaons, comme dans les recueils de Granville, de Cham ou de Forain. Les gamins d'Herculanum dessinaient des *charges* sur les murs que menaçait la lave du Vésuve; et naguère on a trouvé à Rome le *graffito* d'un « goujat inconnu » contre les chrétiens et le mystère de la croix (p. 76).

Mais là encore, quelles évolutions et quelles révolutions; et quel chemin a fait la caricature, depuis les Pyramides jusqu'à la bonne ville où se dresse l'obélisque de Louqsor! M. de la Sizeranne estime que le ridicule n'a jamais tué personne en France; ne serait-il pas plus exact de s'en tenir à cette formule plus générale : Certain ridicule ne tue pas certains hommes? Et ce serait vrai; surtout de la caricature politique, qui tire les oreilles ou allonge le nez de tous les gens au pouvoir, mais ne leur fait pas grand mal. Une autre formule heureuse et que souligne l'expérience : « Les grands caricaturistes ne sont pas des amuseurs » (p. 121) achève et résume un alinéa que je voudrais reproduire

et qui signale entre plusieurs autres caricatures d'histoire, celle d'un homme glorifié tout récemment par les *Bleus de Bretagne* et les francs-maçons, à l'endroit même où il se couvrit d'une honte éternelle. C'est la « *Mort de Hoche* de Gillray, où le héros s'élève dans les airs jouant d'une lyre qui est une guillotine ». Voilà bien la guitare ou le symbole qu'il convenait de donner à celui qui, « embrassant fraternellement son cher ami » Marat, se vantait auprès de lui « d'avoir commandé l'avant-garde lorsqu'on fut chercher Capet à Versailles [1] ».

La *Modernité de l'Évangile* est une étude absolument nouvelle sur un sujet qui est vieux et que des fantaisies contemporaines ont eu le fâcheux avantage de rajeunir. Depuis qu'il y a des peintres et des peintures représentant les scènes de l'Évangile, on a prêté des costumes *modernes* de tel pays, de telle époque, aux personnages qui y figurent, sauf toutefois à Notre-Seigneur, trop divinement grand pour être habillé à la mode flamande ou italienne, fût-ce même comme un doge de Venise. Mais il y a loin — la distance d'un abîme — entre la naïve modernité d'autrefois et celle d'à présent. Celle d'autrefois, ainsi que le remarque M. de la Sizeranne, ne choque point, alors même qu'elle fait sourire; celle d'aujourd'hui choque et révolte.

L'écrivain du *Miroir de la vie* se place au point de vue de l'art; mais il est un point de vue plus haut, d'où cette modernité doit être jugée et condamnée. « Tout le monde se rappelle avoir vu, au Salon de 1891, cette pécheresse en robe de bal prosternée aux pieds du Christ, qu'entouraient, en guise de pharisiens, quelques notabilités parisiennes prenant leur café » (p. 150); au beau milieu de la table s'étalait l'odieux apostat Renan. Eh bien, ces audaces, que domine et qu'excuse une pensée vigoureuse, ont été dépassées, pour le grand dommage de l'art, sans doute, mais avant tout, des convenances, du respect de la foi chrétienne. L'empereur d'Allemagne Frédéric III, voyant la *Cène* du peintre de Uhde, s'écria : « Cela, une Cène! allons donc! c'est une ripaille d'anarchistes! » Hélas! ces ripailles et ces débauches de l'art pullulent en France, depuis une douzaines d'années. On a

1. Cf. les *Mémoires d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, par M. Edmond Biré. Numéro du 16 mai du *Publiciste de la République française*.

vu la divine figure de Jésus-Christ livrée aux caprices de l'imagination democratisée et dévergondée jusqu'au sacrilège.

On a vu « le *Fils de l'homme* en veston, parcourant les villages dont on lui amenait les malades comme à une espèce de rebouteur, à la barbe des guérisseurs officiels et patentés. Dernièrement, nos peintres nous montraient encore le Christ à chaque pas : sur une terrasse des Tuileries où il catéchisait des enfants en rupture d'école primaire; dans une ferme de nos vieilles provinces où il rompait le pain d'Emmaüs devant des manouvriers stupéfaits; puis à la table d'une famille de petite bourgeoisie parisienne; lié à la colonne et injurié par des bouchers de La Villette, des présidents de convents maçonniques, des intellectuels à binocles. Enfin on le voyait mort, raidi, blafard, sur les hauteurs de Montmartre, dans la brume et dans la boue, mis au linceul par des ouvriers, des électeurs de M. Joffrin, des bohèmes, de vieilles dévotes, tandis qu'un « galvaudeux » en blouse montrait le poing à la ville qui avait laissé périr le Juste. » (P. 150.)

Comme le fait observer M. de la Sizeranne, ces folies de la peinture ont coïncidé avec les hardiesses du drame prétendu *sacré*, avec les lamentables *Passions*, mises en scène sur les boulevards de la capitale par MM. Haraucourt, Grandmougin et autres travestisseurs de l'Évangile.

Est-ce blasphème voulu ou simple inconscience de dilettante, ou manque de goût et de tact, ou autre chose? Quoi qu'il en soit du motif qui l'inspire, cet art *moderne* est un fâcheux miroir de la vie à une époque de désarroi. Et cette modernité ne ressemble ni de près ni de loin à celle des vieux artistes croyants, à la fantaisie d'un Fra Angelico dessinant un saint Dominique et un saint Jérôme aux pieds de Jésus en croix.

Ces façons de voir et d'agir leur eussent paru, non pas une faute contre l'art, mais un crime contre l'adorable personne de Jésus-Christ. Ils essayaient toujours de faire beau; ils entouraient le Sauveur de tout ce qu'ils savaient ou rêvaient de plus beau. Et s'ils dessinaient, près de la croix ou près de la Vierge, des personnages connus, des rois, des évêques, des créateurs d'ordres religieux, des bourgeois *donateurs*, auraient-ils jamais eu l'idée de peindre sur les murs d'une église, comme on l'a fait au Panthéon, dans *le Triomphe de Clovis*, les portraits d'un Clémenceau ou d'un Coquelin?

M. de la Sizeranne entre, à ce propos, dans des considérations curieuses sur les anachronismes de jadis que l'on admet sans peine et ceux d'aujourd'hui qui détonnent et agacent; sur la couleur locale, sur l'ampleur gracieuse des costumes du temps passé, sur la laideur du paletot et de la blouse. Tout cela est vrai, mais ce n'est pas tout le vrai. Le beau ne consiste point seulement dans les habits, les draperies flottantes, les nobles toges et les palliums superbes : il est avant tout dans l'idée; j'ajoute : et dans la volonté. Au surplus, l'artiste du *Miroir de la vie* juge comme nous, quand il écrit : « Ce qui a choqué les croyants dans les drames sacrés, ce n'est pas la modernité plastique de ces exhibitions, c'est la modernité des sentiments qui étaient exprimés par l'auteur. » (P. 183.) Voilà le dernier mot qui dit tout et qui condamne aussi bien cette peinture-ci que cette littérature-là.

L'étude minutieuse de l'histoire, des hommes, des choses, des temps, des lieux, de tout ce que Fénelon appelait *le costume*, n'est, dans la représentation artistique de l'Évangile, qu'un côté de la question. Un grand artiste chrétien vient de mourir, qui a poussé aux extrêmes limites la conscience et la science de son art. M. James Tissot, pour peindre l'Évangile, a visité, fouillé, dessiné tous les recoins de la Terre sainte, étudié les paysages, les effets de lumière, les types de race juive. Son œuvre satisfait-elle de tout point la vérité, notre foi, l'idéal divin et humain de l'Évangile? Ce serait trop dire. D'abord, la Palestine dénudée qu'il a vue n'est ni l'ancienne Terre promise, ni la Palestine du temps des Césars et d'Hérode. Et puis, s'il a saisi avec une prodigieuse exactitude les types de Juifs gueux, mendiants ou hypocrites, où et quand a-t-il réalisé l'incomparable type de Jésus-Christ, Dieu-Homme, et la physionomie des apôtres, grandis et illuminés par le contact divin du Maître? Quant à la sainte Vierge, quel chrétien la reconnaîtra jamais dans cette Napolitaine qui est censée chanter le *Magnificat*?

Encore une fois, l'étude, la science, le savoir-faire sont nécessaires à l'artiste aux prises avec les scènes de l'Évangile; mais combien plus l'âme qui éclaire tout!

M. de la Sizeranne nous repose l'âme et les yeux avec ses *Portraits d'enfants*. L'enfance, c'est la vie, c'est la fleur, c'est la grâce plus belle que la beauté. Et que de pages exquises sur l'enfant qui « n'est jamais laid », sur cet âge printanier qui « a le charme

de ce qui est éphémère » (p. 210). L'auteur du *Miroir de la vie* affirme que le peintre seul peut nous dire ce que c'est que l'enfant; il se calomnie. Car enfin, il le dit mieux lui-même avec sa plume que le peintre — fût-il Carolus Duran, ou Bonnat, ou Carrière — avec le pinceau. Le peintre n'exprime (hélas! comme le photographe) qu'une attitude de l'enfant, qu'un sourire, qu'une larme. Regardez vingt fois la photographie ou le portrait, l'image est toujours charmante, mais vingt fois la même. Au contraire, dans le chapitre *Portraits d'enfants*, on voit défiler quasi toute l'enfance, presque toutes les attitudes de cet âge qui nous montre « le peu de paradis que nous apercevons encore sur la terre ».

Et puis les portraitistes d'enfants, qui ne peignent jamais leurs héros en laid, ne laissent pas du tout voir les réels défauts des bébés. Chez M. de la Sizeranne, on en devine du moins quelques-uns; oh! quelques-uns seulement, et il y insiste peu, n'ayant à nous entretenir que de gracieuses images, et ces images ne laissant guère voir le tréfonds d'une âme de sept ans, laquelle, selon le mot cruel de La Bruyère, est déjà l'âme d'un petit homme.

L'art de peindre les enfants est « très moderne, presque contemporain » (p. 215). Autrefois, en effet, on s'occupait un peu plus de les fouetter que de les peindre et ils ne s'en portaient pas plus mal. On peint les idoles, et les enfants sont trop souvent des idoles. Les parents, ces idolâtres civilisés, ces pratiquants du *Baby-worship*, aiment à conserver, en dépit du temps qui nous emporte, un souvenir de ce qu'ils ont adoré. L'enfant est l'espérance, ils font faire « le portrait de l'espérance » (p. 261); ils le gardent et ils le regardent, comme si l'espérance n'était pas souvent le regret. Ce n'est point l'aimable écrivain des *Portraits d'enfants* qui les en corrigera. Et, du reste, les parents qui ont le goût des pages bien françaises liront avec joie et profit ce chapitre trop court, en face de l'image de l'enfançon bien-aimé. Combien de réflexions piquantes, originales, utiles, sous les deux titres : *Ce qu'ils devaient être* et *Ce qu'ils sont*. Je ne conseille toutefois qu'avec réserve le passage où l'on estime que le pain sec dessèche les cerveaux de dix à douze ans et que les examens étiolent l'enfance dite studieuse. M. de la Sizeranne ne professe aucun goût pour les examens que l'on fait subir au jeune âge, aucun goût pour le pain sec dont la perspective est un stimulant à mieux passer les examens. Certes, l'excès en ceci ne vaut pas

mieux que l'excès en cela. Mais s'ils n'avaient jamais à craindre ni ceci ni cela, combien de bons petits enfants, dont on fait les jolis portraits, ne mordraient pas du tout au fruit amer de la science, qui les rendra capables de lire et d'écrire de beaux livres! Je plaindrais les parents qui supprimeraient le pain sec comme chose malsaine et l'examen comme chose inutile; ils s'en repentiraient plus tard, et qui sait? trop tard.

Mais je les engage à méditer le chapitre où il s'agit des jouets et de l'argent qu'on y gaspille en pure perte; alors que l'enfance s'amuse beaucoup mieux avec un morceau de bois qu'elle appelle un cheval, ou avec une poignée de sable qu'elle appelle une maison. M. de la Sizeranne découvre chez ces petits *explorateurs*, *poètes*, *alchimistes*, *escrimeurs*, beaucoup plus que le commun des mortels, même des parents; et il raconte ses découvertes avec un charme qui fait regretter de n'être plus enfant, et de n'avoir pas deux cents pages au lieu de quarante à lire sur ce sujet dans *le Miroir de la vie*.

Parfois peut-être prête-t-il (ce sont les riches qui prêtent) quelques sentiments, je dirai volontiers ses propres sentiments, aux chers marmots qui ne voient d'ordinaire ni si loin, ni même si triste. Il affirme, par exemple, que sur tous les fronts, de sept à dix ans, pèse un gros nuage — un *nimbus* — qui décolore toute la vie. Quel nuage? La pensée du collège, qui est la chose la plus effrayante, la plus cruelle, la plus lugubre; si bien que, songer au collège, entrer au collège, vivre au collège, cela suffit à ruiner l'humanité dans sa fleur. En vérité, M. de la Sizeranne généralise un peu trop; et, après de longues, d'heureuses années passées dans ces « geôles d'enfance captive », je puis dire que le nuage n'est pas si noir, que beaucoup d'enfants ne l'aperçoivent pas et qu'on peut le teindre en rose. J'ai vu, de mes yeux vu, et combien de fois, tout le contraire de ce qui est affirmé dans ces aimables pages; j'ai vu des enfants pour qui le collège n'était ni une prison, ni un pays assombri de nuages noirs; et l'un des derniers souvenirs que j'ai emportés d'un séjour récent dans un grand collège est celui d'un enfant,

Non pas des plus petits,
Mais garçon de quinze ans, si j'ai bonne mémoire,

me disant à moi-même, la veille de la distribution des prix et des

vacances : « Ça me coûte de partir. » J'ai même vu tel grand jeune homme de rhétorique pleurer de vraies larmes, au seuil du collège qu'il allait quitter pour deux mois.

Je conçois que tout le monde ne pleure point à cette heure-là ; mais je sais que nombre d'enfants ne voient pas le collège avec les yeux de l'homme d'esprit qui a écrit les *Portraits d'enfants*; et puis, je suis sûr qu'il y a collège et collège.

Pour finir, M. de la Sizeranne se demande ce que seront un jour les enfants dont on fait de si agréables peintures et sur lesquels on aligne des considérations si ingénieuses. En généralisant un peu, à sa manière, nous pourrions résoudre le problème d'un mot : Ils seront ce qu'ils auront été façonnés par la famille. Si on ne les a point trop gâtés dans la famille, si la famille leur fournit de vrais maîtres, ces petits devenus grands seront capables de comprendre et de goûter les belles choses et les bons livres; dans cinquante ans et plus, ils liront encore, avec autant de fruit que de plaisir, *le Miroir de la vie.*

VICTOR DELAPORTE.

LA FOI ET SA PREUVE SIMPLIFIÉE

La foi est la base première de la religion, la racine essentielle de la vie chrétienne. Et à cause de cela, elle est le point de mire principal des assauts de la libre pensée et de l'irréligion. Malheureusement, beaucoup de ceux qui ont reçu le don de la foi n'en sentent pas assez le prix; et plusieurs, troublés ou séduits par les sophismes de la philosophie sceptique, ont même perdu la vraie notion de la foi chrétienne. Comment cette foi, ainsi amoindrie dans les âmes, pourrait-elle encore y produire les puissants effets d'autrefois ?

Mgr l'évêque de Nancy, toujours attentif aux nécessités de notre temps, et toujours sur la brèche pour repousser les erreurs menaçant d'envahir même le sanctuaire, fait donc œuvre souverainement opportune dans sa lumineuse brochure sur *la Vraie notion de la Foi*[1]. Après avoir rappelé l'importance suprême de la question, il expose la *définition* catholique de la foi, d'après le Concile du Vatican ; puis il montre quel est le *motif* de la foi ou la raison pour laquelle nous croyons ; il précise le rôle des *préambules* de la foi, c'est-à-dire des preuves du fait de la révélation et de l'obligation de croire, preuves qui ne sont pas le motif de la foi, mais qu'elle présuppose ; il délimite l'*objet* de la foi ou les vérités qu'il faut croire ; et il termine par les *propriétés* essentielles de la foi. Le fond de l'explication n'est autre que le dogme tel qu'il a été formulé dans le dernier grand concile ; mais les systèmes des théologiens sur les points demeurés matière d'opinion sont indiqués autant qu'il est utile, et à ceux qui désirent les connaître plus complètement, les références nécessaires sont fournies. Dans la fameuse question de l'*objet formel* (motif) de la foi, Mgr Turinaz donne ses préférences à la théorie que soutient au Collège romain le P. Louis Billot, d'accord avec plusieurs théologiens distingués de notre temps.

1. In-12, 112 pages. Nancy, Drioton ; Paris, Roger et Chernoviz.

Une seconde brochure de Monseigneur de Nancy[1] ne répond pas à des besoins moins actuels et moins pressants. Combien d'esprits, souvent intelligents et généreux, sont à demander, à chercher une « démonstration claire et décisive de la divinité de la foi » ? Des démonstrations excellentes ne manquent pas cependant ; mais ou elles sont trop étendues pour nos contemporains affairés ; ou elles ne leur parlent pas assez le langage qui leur est familier ; ou, au milieu de savantes réponses à toutes les objections modernes, elles ne laissent pas assez entendre la raison péremptoire qui supprime le doute et fait taire toute réplique. Il faut ajouter qu'ici également des tentatives malheureuses ont eu lieu, en vue de faciliter à l'apologétique l'accès des esprits modernes.

Mgr Turinaz commence par caractériser brièvement les différentes méthodes d'apologétique, depuis celle des Pères de l'Église, qui est aussi celle du Concile du Vatican, jusqu'à la méthode d'*immanence*, contre laquelle il élève de justes critiques. Il prépare ensuite son terrain en réfutant, par les arguments du bon sens, les fins de non-recevoir que plusieurs opposent à toute apologétique, et qu'ils tirent soit de l'opposition prétendue entre les *mystères* de la foi et la raison, soit des objections que soulèvent les dogmes chrétiens.

Puis il expose la démonstration qui lui paraît à la fois simple et accessible à tous, et d'une efficacité inéluctable. Elle se réduit à une preuve *historique*, une preuve *expérimentale* et une preuve *par exclusion*.

La première établit la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en n'invoquant pour cela que « le fond et la substance des Évangiles », c'est-à-dire les faits les plus indiscutables de la vie et les affirmations les plus incontestées de l'enseignement du Sauveur.

La seconde, que chacun peut vérifier par sa propre expérience, déduit la divinité de la religion chrétienne de son influence bienfaisante, des vertus, des œuvres qui sont ses fruits naturels.

La troisième, procédant par élimination successive des autres religions, conclut à la divinité de la religion catholique et de l'Église catholique.

1. *Une démonstration claire et décisive de la divinité de la Foi.* In-12, 114 pages. Mêmes éditeurs.

Cette démonstration à trois degrés, conduite avec une clarté et une logique éloquentes, ne peut manquer de produire une forte impression sur tout lecteur de bonne foi.

Nous souhaitons une grande diffusion à ces brochures, véritable apologétique *in nuce*.

Joseph BRUCKER.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Jésus intime, *élévations dogmatiques*, par Charles Sauvé, S.-S. Paris, Vic et Amat, 3 vol. in-12, avec manchettes et tables analytiques, LXXIII-408, 420 et 472 pages, 5e édition. — **Dieu intime**, XXXII-492 pages. Prix des 4 vol. : 10 francs. — **L'Ange et l'Homme intimes**, *élévations dogmatiques*, 2e édition, t. V, XXXVI-406 pages ; **l'Homme intime**, *élévations dogmatiques*, t. VI, VII, VIII, 404, 486 et 442 pages. Prix des 4 vol. : 10 francs. — *États mystiques*, appendice à **l'Homme intime**, in-12, 178 pages. Prix : 1 fr. 50.

Plus d'un lecteur s'est demandé pourquoi M. l'abbé Sauvé ajoute à la première partie du titre de chacun de ses volumes cette épithète uniforme : *intime*. *Intime*, répond-il, signifie « ce qui est le plus au dedans, ce qui est le plus profond, le plus essentiel » ; dans les sujets précités, le sens du mot *intime* « équivaut à peu près à celui de dogme ». Ce sens, d'ailleurs, achève de se dégager, grâce au sous-titre : *élévations dogmatiques*.

Encore que l'auteur soit loin d'avoir épuisé son champ d'études, puisque l'objet en est infini, il a néanmoins réuni dans ses neuf volumes à peu près tous les principes et les principales applications que cherche une âme pieuse et instruite. Nous ne recommencerons pas l'examen de la première partie de cette œuvre, dont nous avons fait l'éloge mérité. « En illuminant l'intelligence, disions-nous, le docte et pieux sulpicien vise aussi à émouvoir le cœur. Chez lui, le théologien ne fait point tort à l'ascète. Il veut que le dogme, après avoir éclairé l'esprit, réchauffe l'âme et s'y résolve en amour. » (*Études* du 5 mars 1899.)

Ces caractères de solidité et de piété que nous avons observés dans *Jésus intime* et *Dieu intime*, nous les retrouvons dans *l'Ange et l'Homme intimes*. C'est la même méthode, où se montre, avant tout, le théologien et le professeur, mais où se trahit aussi l'apôtre soucieux de satisfaire aux besoins individuels des âmes. L'auteur s'attache d'abord à éclairer, à convaincre, et puis à

entraîner les cœurs vers les sommets de la sainteté. Dans le cinquième volume, descendant de la cause aux effets, de la considération du Créateur et du Sauveur à celle des plus parfaites créatures, il décrit la nature exquise, l'épreuve et le rôle des anges, la fidélité et la récompense des uns, la chute et l'éternelle punition des autres. Il aborde ensuite l'homme surnaturel, et fait voir comment, par la grâce dont le prix est inestimable, Dieu vit en nous et nous transforme.

Mais, plus encore que l'âme sanctifiée, l'Église est la « réfraction de la vie de Dieu »; elle est, en outre, une société dont tous les membres sont intimement unis, et au sein de laquelle les sacrements, comme autant de puissantes artères, portent et font circuler la vie surnaturelle (t. VII). A cette communion, qui a sa source dans le cœur de Jésus, participent les âmes qui luttent sur la terre, celles qui souffrent dans le purgatoire, ou qui triomphent dans le ciel. Seuls, les damnés en sont exclus (t. VIII). Enfin, il est des âmes privilégiées que Dieu, dès ici-bas, purifie davantage, auxquelles, ensuite, il s'unit plus intimement et donne, même dans la souffrance, je ne sais quel avant-goût des joies extatiques dont il enivre ses élus (Appendice, *États mystiques*).

Cette brève et sèche analyse laisse à peine deviner la grandeur et la beauté du cadre rempli par l'auteur, l'intérêt inattendu de quelques-uns de ses aperçus, la variété et l'étendue de ses lectures. Celles-ci, d'ordinaire, sont bien choisies. Nous croyons avoir signalé ailleurs sa prédilection pour les écrits de Mgr Gay et du P. Faber. Il faut lui savoir gré d'avoir enrichi ses *Élévations* de maintes belles pages, que la plupart des lecteurs n'ont point à leur portée. Il en est, comme celles de Mgr Berteaud sur l'Église, qui ajoutent encore à l'attrait des *Élévations*, par leur pittoresque éclat.

Il se peut, cependant, que ces citations, si intéressantes soient-elles, amènent quelques longueurs et aussi quelques redites. D'autres fois, le lecteur médiocrement instruit, ébloui par l'étendue de certains développements, est exposé à confondre l'accessoire avec l'essentiel. Et puis, il est en droit de se demander si tel brillant aperçu est aussi exact qu'il est poétique ou consolant. Il est bien des théologiens qui ne souscriraient point, par exemple, à ces paroles du P. Faber : « C'est à cause de l'Eglise que Dieu a formé la voûte des cieux, qu'il a créé le bassin des

mers, qu'il a créé l'atmosphère qui nous environne, et qu'il a jeté les fondements de la terre. » (T. VII, p. 13.) Le très distingué professeur sait bien que c'est là trancher contre saint Thomas une question à tout le moins incertaine.

Il faut dire, pour être juste, que si M. Sauvé choisit souvent, entre les opinions controversées, celle qui lui paraît la plus attrayante, il s'abstient, d'ordinaire, de lui attribuer une certitude qu'elle n'a pas. Chez lui, le sens de la vérité catholique est tellement affiné, tellement éclairé par une large information, qu'il n'hésite pas, le cas échéant, à fausser compagnie même aux auteurs qu'il admire le plus et dont les opinions, plus généreuses envers la créature qu'elles ne sont justes envers le Créateur, séduisent trop aisément les esprits peu théologiques. Ainsi nous avons été quelque peu surpris en entendant louer sans réserve la dissertation de M. Émery sur la *mitigation de la peine des damnés* : « Si vous étudiez sérieusement cette dissertation, vous aurez l'impression d'un monument dont il serait bien difficile de détacher une pierre. » (T. VIII, p. 213.) En continuant notre lecture, cette inquiétude s'est vite dissipée; car, aux pages suivantes, M. Sauvé rejette certaines doctrines assez téméraires sur la mitigation, qui ont été discrètement préconisées par l'éminent auteur que nous venons de citer. (V. notre opuscule : *Opinions du jour sur les peines d'outre-tombe*, 3e édition, Paris, Bloud, p. 55 et suiv.)

A la page suivante, l'auteur des *Élévations* nous semble dans le vrai, en admettant que les peines dues au péché véniel ne seront pas éternellement punies; mais, quand il rappelle l'opinion contraire des Thomistes, il y met tant de discrétion qu'il paraît l'atténuer et prendre le change sur les motifs de leur conclusion. Aux yeux des Thomistes, en effet, nulle peine n'est remise, tant que la coulpe n'est point pardonnée; or, point de faute qui soit remise en enfer.

Nous croyons enfin que l'auteur a été bien inspiré en mettant à parts on traité sur les *États mystiques*, dont la lecture n'est bonne qu'à un petit nombre de lecteurs et surtout de lectrices. Seulement, pourquoi, en tête de cette élévation, une cinquantaine de pages sur le péché mortel, le péché véniel et la tiédeur? L'auteur, à vrai dire, trouve son excuse ou sa justification dans le soustitre de cet appendice, *États, ou carte des âmes sur la terre.*

Cette carte, pour être exacte, ne doit-elle pas, hélas ! faire une large place au péché et à la tiédeur ? — Mais nous craignons qu'à force de promener la loupe sur l'œuvre de l'éminent sulpicien, nous fassions naître quelque doute sur la sincérité de nos éloges. Aussi, convient-il de répéter que l'ouvrage nous semble aussi pieux que solide, propre à former des âmes sérieusement chrétiennes, et digne par conséquent d'être recommandé.

François TOURNEBIZE.

Thomæ Hemerken A Kempis, Can. Reg. Ord. S. Aug. *Orationes et Meditationes de Vita Christi*, Epilegomenis et apparatu critico instructas recognoscebat Michael-Josephus POHL. Fribourg (Bade), Herder, 1902. In-12, x-464 pages. Prix : 3 fr. 75.

Nous avons déjà parlé plus d'une fois des beaux travaux de M. J. POHL, directeur honoraire du *Gymnasium Thomæum*, à Kempen, sur le célèbre ascète que cette ville est justement fière de nommer parmi ses enfants. Non content d'avoir rendu plus évidents ses droits sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, M. Pohl aspire à restituer toute l'œuvre de Thomas A Kempis, dans une nouvelle édition vraiment critique. On ne peut que faire des vœux pour qu'il lui soit donné d'accomplir cette tâche. La publication qu'il nous présente aujourd'hui paraît être comme un spécimen de ce qu'il compte faire et laisse pressentir avec quelle conscience, avec quelle profusion de soins pieux il éditera son auteur favori.

A vrai dire, l'opuscule dont il s'agit et qui a été publié plusieurs fois, dès le quinzième siècle, sans nom d'auteur, et en 1607, pour la première fois, sous le nom de Thomas A Kempis, a été contesté à ce dernier. M. Pohl a récemment soutenu une discussion sur ce sujet avec le R. P. Zenner, jésuite allemand ; et Mgr Puyol, dans l'ouvrage où il s'est efforcé de prouver que Thomas n'est pas l'auteur de l'*Imitation*, lui refuse également cet écrit, avec d'autres qui lui étaient généralement attribués. Le Dr Pohl, dans ses *Epilegomena*, après la description des manuscrits et des éditions qui lui ont servi à établir son texte, reproduit en abrégé, avec quelques compléments, les arguments qu'il a déjà donnés en faveur de Thomas. Ce sont, avant tout, les témoignages des contemporains de celui-ci et l'attribution qui lui est faite de

l'opuscule par les anciens éditeurs; puis les caractères intrinsèques de l'œuvre elle-même, notamment la ressemblance étroite, non seulement dans les idées, mais encore dans l'expression, avec les autres écrits de Thomas, en particulier avec l'*Imitation*. Le savant éditeur s'étonne, et je ne puis m'empêcher de faire comme lui, que Mgr Puyol ait écarté ces preuves, surtout les témoignages, d'une façon si sommaire, *levi brachio*, sans daigner y opposer autre chose que des dénégations.

La thèse du Dr Pohl me paraît bien établie, et ce résultat n'est pas pour affaiblir son autre thèse, relative à l'auteur de l'*Imitation*. Mgr Puyol, qui a une si haute idée de ce dernier livre, juge ainsi l'opuscule réédité par M. Pohl : « Il ne semble pas que les *Meditationes* puissent être considérées comme une œuvre de grande valeur littéraire et doctrinale[1]. » S'il s'agissait de comparer cet ouvrage avec l'*Imitation*, je ne les mettrais certainement pas sur la même ligne, et je ne crois pas que personne ait songé à le faire. Mais ce ne peut être une œuvre vulgaire que celle qui eut une si belle place parmi les livres qui, avec l'*Imitation*, nourrissaient la saine piété de nos ancêtres.

Au reste, les deux ouvrages n'appartiennent pas au même genre : l'un est essentiellement pratique, didactique même, bien qu'en dehors des formes scolastiques; l'autre est plutôt contemplatif et affectif. Mais ils ont un caractère commun, qu'on ne peut mieux désigner que par le terme cher aux ascètes allemands et néerlandais du quinzième siècle, *innigheit* : les sentences de l'*Imitation*, comme les affections des *Orationes et Meditationes*, sortent d'une âme intimement unie à Jésus-Christ et qui ne voit et ne sent plus qu'en Lui; ce sont deux épanchements qui se complètent et se conditionnent l'un l'autre. Tandis que l'*Imitation* contient surtout les leçons que le pieux auteur trouvait dans la méditation de la vie du Christ, les *Orationes et Meditationes* représentent cette méditation même, du moins en résumé ou en canevas. En tout cas, rien de plus pieux, ni de plus propre à exciter et à nourrir l'amour envers le Sauveur que ces « Élévations[2] » sur sa vie et ses mystères ».

1. *L'Auteur du livre « de Imitatione Christi »*, 2e section, p. 120. Paris, Retaux, 1900.
2. C'est ainsi que le traducteur français de 1728 a rendu le titre *Orationes et Meditationes...*, non sans bonheur.

Tous les lecteurs de l'*Imitation* voudront y joindre ce pieux volume, qui d'ailleurs leur est présenté sous la forme d'un vrai bijou de typographie. Joseph Brucker.

JURISPRUDENCE

Le Mariage civil, *étude historique et critique*, par René Lemaire, docteur en droit; ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris. Paris, L. Larose. Prix : 4 francs.

Ouvrage critique surtout consacré au conflit des lois civile et religieuse en matière de mariage.

Après un exposé historique tout à fait remarquable de la façon dont est né ce conflit, l'auteur l'examine avec une grande netteté de vues, dans l'état où il existe aujourd'hui. Il fait ressortir les résultats déplorables auxquels conduit le dualisme actuel des célébrations civile et religieuse du mariage, et avec une certaine crânerie indique comme remède un système comportant une célébration unique, qui puisse être, au gré des parties, soit religieuse, soit civile, avec toutes les conséquences résultant de la forme choisie.

Cette thèse, moins originale qu'elle paraît au premier abord, est soutenue par son auteur avec beaucoup de verve et d'à propos. En tout cas, elle doit frapper tous ceux que préoccupe l'avenir de notre société. Après l'avoir lue, on se rend parfaitement compte de l'opportunité d'une réforme, moins difficile qu'on se l'imaginait, en cette délicate matière. Joseph Prélot.

PHILOSOPHIE

Les Approximations de la vérité, *étude de philosophie positive ou expérimentale*, par Hervé Blondel. Paris, Alcan, 1900. In-18, XII-239 pages. Prix : 2 fr. 50.

M. Hervé Blondel consacre la première partie de son livre à un examen général des sciences ; mais, s'il tâche de les définir et de les classer, c'est pour acheminer et préparer le lecteur à la véritable conception de la philosophie. Quelle idée de l'homme et du monde le philosophe doit-il se faire, à l'heure

actuelle? L'auteur ne se propose pas d'autre but que de résoudre ce problème.

On nous présente donc d'abord, à titre d'introduction nécessaire, une théorie de la science : la théorie positiviste. Comme dans la doctrine scolastique, la matière sert ici de point de départ et de point de repère à l'étude comparative des diverses sections du savoir humain. Mais, tandis que les scolastiques échelonnaient les objets de la connaissance spéculative d'après leur degré d'indépendance à l'égard de la matière, la classification qu'adopte M. Blondel n'indique, de ce chef, aucune différence entre les six propriétés fondamentales qui fondent et déterminent la hiérarchie des sciences positives. « Ce que nous appelons vie est la propriété d'une certaine matière... la propriété sociale n'appartient qu'à une portion restreinte encore de cette matière déjà spécialisée. » Si l'on parle de propriétés abstraites, entendez seulement propriétés irréductibles. Après Comte, M. Blondel énumère six sciences fondamentales qui sont, suivant l'ordre inverse de leur généralité et l'ordre direct de leur complexité : la mathématique, subdivisée elle-même en analyse, géométrie et mécanique; l'astronomie, la physique, la chimie, la sociologie statique et dynamique. De ces différentes sciences, on nous offre une vue historique et une appréciation d'ensemble. La déduction, l'induction, l'observation, la nomenclature chimique, le procédé comparatif, l'histoire, bref, les divers éléments de la méthode positive se dégagent tour à tour et s'éclairent mutuellement. Méthode souple et complexe, mais homogène. Un même esprit, des aspirations communes et de communes renonciations rapprochent et unissent toutes les sciences définies par le positivisme. Le savant, quelle que soit la spécialité dont il s'occupe, s'abstient de chercher la réalité absolue. Quant à s'inquiéter de l'Inconnaissable, il s'en garde bien, certain que derrière ce fantôme on ne trouvera que deux sortes de problèmes qui ne recèlent aucun mystère effrayant : les problèmes mal posés, et ceux qui, insolubles pour nous, seraient accessibles à des intelligences supérieures et ne se déroberont pas toujours à l'esprit humain. Toute vérité est relative, c'est-à-dire limitée, ou conditionnelle, ou dépendante de certaines conventions. L'expérience pour fondement, l'expérience pour règle de la spéculation. Plus de théories invérifiables. Tels sont les principaux articles de la charte scientifique qui affranchit l'esprit moderne.

Une certaine pratique de la science et des méditations fréquentes sur l'ensemble du savoir humain amèneront dans notre esprit, plus efficacement que des démonstrations, un rationnel et tranquille oubli des questions mal posées et des hypothèses impossibles à contrôler. Nous admettrons dès lors, sans peine, que la philosophie est confinée dans les mêmes limites qui bornent la science positive, et que son rôle est de la conclure, sans essayer de la dépasser. Ainsi, du reste, doit se propager le positivisme, « par une lente substitution, sans attaque directe, sans aucune réponse aux attaques de la philosophie primitive ». Voici à peu près ce que pense du monde, de l'homme et de la société le philosophe formé d'après l'idéal de M. Blondel, c'est-à-dire imprégné de l'esprit positif et préoccupé uniquement de coordonner les résultats de la science. Pour un tel philosophe, la théorie atomique de la matière et les ondulations de l'éther ne présentent qu'un intérêt symbolique. L'unité des forces physiques, la nébuleuse primitive d'où serait sorti le système solaire, le transformisme, du moins sous la forme précise qu'on lui donne généralement : autant d'hypothèses, non pas chimériques, mais qui attendent vérification. Au contraire, l'étude de notre planète révèle « des traces évidentes et directes d'équilibres géologiques successifs ». Autre vérité certaine : le système solaire constitue « un milieu particulier qui ne cesserait pas, même si son évolution devenait vérifiée, d'être indépendant du milieu général constitué par toutes les unités de l'univers ». « La logique d'aujourd'hui... nous oblige à concevoir l'éternité de la matière et à rejeter toute création *ex nihilo.* » Il faut placer « l'origine de la matière vivante dans la génération spontanée ». « Aucune ligne essentielle de démarcation » ne sépare « cet animal (l'homme) de ceux qui le précèdent immédiatement ». « Tant que l'élite de l'humanité n'aura pas, à tout jamais, répudié ses espérances et ses intérêts d'outre-tombe, nul ensemble moral vraiment scientifique ne pourra vivre, croître, dominer. » Le spiritualisme est irrévocablement disqualifié et banni par la philosophie positive. Mais M. Blondel conçoit « parfaitement la possibilité d'un avenir où l'expérimentalisme se matérialiserait complètement ». Nos aïeux unissaient morale et religion. « A nous, aujourd'hui, d'identifier le *sens moral* au *sens social.* »

En somme, M. Blondel nous présente une théorie de la science

et une profession philosophique. Que valent l'une et l'autre?

Nous n'insisterons pas sur une classification des sciences qui est depuis longtemps soumise à l'examen et qui, dans le présent ouvrage, sert uniquement de cadre et d'introduction à la philosophie. Admettons donc, pour plus de brièveté, le principe de classement proposé. Autant de propriétés irréductibles, autant de sciences abstraites et fondamentales. Toute difficulté ne s'évanouit pas. Ainsi, de quel droit réunir l'analyse, la géométrie et la mécanique en une seule science, comme si le mouvement se réduisait à l'étendue et l'étendue au nombre? On ne supprimerait pas toute objection, en assignant à ces trois objets un attribut commun : la quantité. Resterait, alors, à identifier la quantité continue et la quantité discrète en une même irréductible propriété. De plus, on supposerait que la géométrie est spécifiée par l'étendue (quantité) et non par la forme ou la figure (qualité). On devrait dire que la force et la masse dont s'occupe la mécanique sont choses essentiellement quantitatives? S'il suffit qu'un objet soit, de façon plus ou moins directe, mesurable, pour ressortir à la mathématique, dès lors l'astronomie, la physique, la chimie sont absorbées dans la science initiale de la classification positiviste, et l'on ne voit pas nettement où cesse le domaine mathématique. Bien des protestations se sont élevées en faveur de la psychologie, que Comte éliminait du nombre des sciences. Pour avoir maintenu cette exclusion, M. Blondel ne mérite-t-il pas d'être critiqué plus vivement encore que le maître? Depuis l'époque de Comte, en effet, s'est développée une psychologie qui se dit précisément positive ou expérimentale, et qui, par la multiplicité de ses recherches, dirige l'attention du philosophe, parfois même sans le vouloir, sur cette propriété irréductible : la conscience. La psychologie ne se ramène ni à la biologie, ni à la sociologie, parce que la conscience ne se réduit ni à la vie, au sens physiologique, ni au fait social, que, du reste, la philosophie contemporaine ne parvient pas à définir. Les différents articles du code scientifique, que nous résumions plus haut, soulèvent aussi des objections ou appellent des éclaircissements. Comme il conviendrait, en particulier, de démêler les sens multiples du mot : *vérification*, et même du mot : *expérience* !

Admettons maintenant, toujours pour abréger la discussion, le principe de la philosophie de M. Blondel, de même que nous

lui concédions provisoirement son principe de classification des sciences. Il est donc entendu que la science fournit la matière nécessaire et suffisante de la philosophie. Tenons-nous-en à l'expérience et aux données positives. Est-ce instruit par l'histoire, que M. Blondel souhaite et espère l'établissement d'une morale en dehors de tout fondement métaphysique et religieux? Est-ce en vertu d'une loi biologique, est-ce au nom de Pasteur, qu'il professe la théorie de la génération spontanée? Nous nous étonnons aussi que, partisan d'une propagande toute philosophique, il acclame « l'avènement politique de la *laïcité* », comme si, de fait, notre politique laïque employait des arguments et des procédés de l'ordre rationnel. Il est vrai que le seul développement de la science ne parvient pas encore à supprimer la religion. Nombre de savants et de penseurs — M. Blondel ne nie pas le fait, mais il ne l'a pas considéré avec assez d'attention — persistent à chercher en eux-mêmes, autour d'eux, au-dessus d'eux, autre chose que des lois de similitude et de succession.

Les critiques que nous venons de formuler peuvent être réunies en une même objection : l'auteur des *Approximations de la vérité* s'écarte plus d'une fois de la route où l'engageaient ses propres principes.

D'un autre point de vue, qui est à la fois historique et littéraire, nous regrettons que M. Blondel indique seulement d'une manière générale, ou bien de-ci de-là, tantôt en note, tantôt dans le texte même de l'ouvrage, qu'il reproduit ou qu'il parfait, la pensée d'Auguste Comte ou de M. de Roberty. Ce sont les deux auteurs qu'il a médités. Ne pouvait-il pas préciser de façon plus méthodique ce qui revient à chacun d'eux, et en quoi lui-même pense avoir complété ou corrigé la doctrine positiviste?

Xavier Moisant.

HISTOIRE

L'Armée à travers les âges. Troisième série. *Les Mémoires. Conférences faites en 1900, à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr*, par MM. Sorel, Guiraud, Lehugeur, Coville, Gebhart, Chuquet, Rambaud, Vandal. Paris, Chapelot, 1902. In-12, 410 pages. Prix : 3 francs.

Il n'y a guère de source historique plus trouble que les Mémoires,

et surtout moins impartiale, moins sincère, moins sûre. Aussi, en présence de toutes ces doctes études sur le soldat grec d'après Xénophon, le soldat romain d'après César, le moyen âge d'après les chansons de geste et les chroniqueurs, sources trop anciennes pour être facilement contrôlées, mais relativement limpides, on ne peut se défendre de quelque défiance en arrivant aux temps modernes. Assurément les conférenciers sont des maîtres et ils savent critiquer non moins qu'admirer; mais on peut se demander si M. Sorel, nous entretenant de la vie militaire dans les romans du dix-neuvième siècle, ne nous en apprend pas autant avec Balzac, Vigny, Mérimée et Stendhal, que MM. Gebhart, Chuquet, Lehugeur, Vandal et Rambaud avec leurs cours érudits et spirituels sur Montluc, Saint-Simon, Dumouriez, Ségur et Abd-el-Kader. En somme, les mémorialistes font connaître leur moi et encore leur moi. Ils disent premièrement du bien d'eux et puis du mal d'autrui. Ils ramènent l'histoire du monde à leur personne, s'attribuent tous les succès, rejettent les revers sur la fortune, ont toujours tout prévu, tout conseillé, tout exécuté.

Les mémorialistes du dix-septième siècle constituent peut-être une exception. Déjà M. Moreau, dans sa nouvelle édition des *Mémoires de Mme de la Guette*, avait naguère établi leur supériorité. M. Lehugeur ne leur semble pas aussi favorable; mais il daigne les mettre au-dessus des oraisons funèbres de Bossuet et de Fléchier, ce qui est déjà quelque chose, car il y a beaucoup plus d'histoire qu'on ne pense dans ces morceaux d'incomparable éloquence. Il reproche à ces Mémoires de parler trop peu souvent de l'officier subalterne; mais qu'il lise ceux de Quincy et il sera peut-être satisfait.

Avec raison il fait remarquer la clarté et la simplicité de ceux de Turenne, toujours si sérieux et si modeste dans ses narrations comme dans sa vie. Cependant, Turenne n'est pas une exception absolue et il a simplement employé pour le public le style que tous les généraux, de Condé à Catinat ou même au vaniteux Villars, employaient dans leurs dépêches au roi. Un bulletin tel que celui de Solférino : « Grande bataille, grande victoire » n'était point du tout dans les habitudes de l'époque.

Villars est sévèrement jugé; Saint-Simon encore plus, mais lui, il le mérite. Après Chéruel, après Gaston Boissier, M. Lehugeur fait le procès de son œuvre où la vie fourmille, mais qui,

malheureusement, « a plus de valeur littéraire que de valeur historique » (p. 204). Il analyse aussi avec exactitude son procédé, lequel est le suivant : « Dès qu'il s'agit de ses ennemis (et ils sont nombreux), il tient pour vrai tout le mal qu'il entend dire sur leur compte, parce qu'il les juge capables de tout. Il a pour eux des touches grossières, triviales même ; il les noircit à plaisir ; il n'accentue que leurs vilains côtés, « de façon à emporter la pièce, comme il le reconnaît lui-même ». Au demeurant, le plus aristocrate des ducs et pairs et le plus entiché de son origine. Mais était-il vraiment « très noble » ? En tout cas, son caractère était assez bas, et s'il préférait l'entresol de Versailles à un hôtel ou à un château, c'est que ce paperassier de génie avait des goûts bourgeois, des goûts de *civil* et non de militaire.

Henri Chérot.

Les Guerres d'Espagne sous Napoléon, par E. Guillon. Paris, Plon, 1902. In-18, 346 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Edouard Guillon, auteur d'un ouvrage si distingué sur nos *Écrivains militaires*, vient de résumer, en un petit volume d'un style clair et alerte, ces terribles guerres d'Espagne qui, en six ans (1808-1813), nous coûtèrent 300 000 hommes. Après les avoir exposées dans un brillant tableau d'ensemble et avec une méthode très nette, il conclut. Tous les historiens n'ont pas ce beau courage de conclure. Mais comment conclut-il ? De la façon la plus hardie et presque la plus inattendue.

La conquête lui paraît légitime. Il déplore seulement la manière défectueuse dont furent menées les six campagnes successives, la prétention de Napoléon à tout conduire de loin, l'insuffisance de son frère Joseph fait tout au plus pour une petite cour italienne, la rivalité des généraux, l'éparpillement des troupes réduites à chercher leur subsistance ; enfin, les excès de nos officiers et de nos soldats. Cependant, les fautes militaires à part, il témoigne d'ordinaire la plus large indulgence envers les autres. Nous serions plus sévère.

Mais là où volontiers nous tombons d'accord avec lui, c'est quand il exprime l'idée que Napoléon aurait dû faire une triplice latine, en unissant fortement les trois nations sœurs : la France, l'Italie et l'Espagne. Encore convient-il même ici de ne pas exa-

gérer. Les unir, soit, mais les fondre en un seul État, non point. Or, Napoléon, du jour au lendemain, rendait par exemple les décrets de 1810, qui détruisaient l'intégrité de l'Espagne, en faisant administrer la plupart de ses provinces « pour le compte de la France ». C'était irriter le patriotisme national et obtenir l'effet contraire à celui qu'on visait. L'unité morale du peuple espagnol est sortie de cette crise.

Napoléon a eu ici la main lourde, trop lourde en vérité pour qu'elle fût capable d'étreindre avec sûreté. Il eût mieux fait de laisser Rome au pape et l'Espagne aux Bourbons.

Henri Chérot.

Le Prince Eugène et Murat (1813-1814). *Opérations militaires, négociations diplomatiques*. Tomes III, IV et V, avec cartes. Paris, Fontemoing, 1902. 3 vol. in-8, 688, 620 et 691 pages.

Les deux premiers volumes de ce remarquable ouvrage ont été déjà signalés (*Études*, 20 janvier 1902, p. 274). Il n'y a qu'à répéter, à propos des trois derniers, les mêmes éloges. Ce monumental travail fait honneur non seulement à son auteur, mais à la science française. En même temps qu'il offre aux stratégistes un récit minutieux et circonstancié, toujours établi sur preuves et savamment documenté, des opérations militaires, il enrichit l'histoire diplomatique par le détail de négociations souvent fort complexes.

L'instant était tragique. A qui appartiendrait l'Italie? L'Empire s'effondrait. Murat espéra follement que se jeter entre les bras des Alliés, c'était sauver sa couronne de Naples et, qui sait, fonder en sa faveur l'unité italienne. Le drame n'est donc pas seulement extérieur, sur la scène des batailles et dans les coulisses des chancelleries; il est d'ordre intime et psychologique. Il se passe dans la tête — je n'ose pas dire dans le cœur — du soldat de fortune acculé à la fidélité reconnaissante ou à la plus lamentable des trahisons.

Dans les conclusions remarquablement motivées de son bel ouvrage, M. Weil nous montre ce qu'aurait pu faire Murat joignant le prince Eugène au lieu de le combattre, repoussant les Autrichiens au delà des Alpes au lieu de se rallier à leur cause,

et accourant au secours de Napoléon pour faire pencher la victoire en sa faveur, dans l'héroïque mais impossible campagne de 1814.

En face des défaillances de Murat, apparaît en toute sa beauté le rôle du vice-roi Eugène de Beauharnais. Sa vie militaire et politique ne fut que la mise en actes de sa loyale devise : *Honneur et fidélité.* Henri CHÉROT.

L'Impérialisme allemand, par Maurice LAIR. Paris, Armand Colin, 1902. In-12 de VII-342 pages.

Écrit avec entrain, d'un style alerte, ce livre, bourré de faits et de chiffres, attache comme un roman et émeut comme l'histoire. C'est de l'histoire, en effet : non le récit d'une suite d'événements, mais l'exposition véridique d'un grand fait politique et actuel. Aucune réflexion, — c'est la manière antique ; — à la lecture, elles naîtront assez sérieuses et, pour nous Français, étrangement tristes.

Dans le monde, nous dit l'introduction, toutes les nations sont aujourd'hui plus ou moins « impérialistes », — sauf quelques exceptions, hélas ! — Grandes armées, grandes marines, grande industrie, grand commerce, grandes visées, grandes ambitions coloniales, mondiales ; longs espoirs, vastes pensées, toutes en sont là.

L'Allemagne, venue au monde — au monde des grandeurs — en 1870, se fortifie, pendant dix ans, dans les langes du protectionnisme. Le passage d'un régime à l'autre ne va pas sans quelque cahot dans le cours de la prospérité nationale. L'agriculture, prospère sous la faveur du premier régime, retombe dans la condition chétive que lui fait la pauvreté du sol allemand.

L'industrie entre dans une voie de prospérité presque effrayante. La population s'amasse dans les usines et les grandes villes se créent (p. 75) : « L'Allemagne ne possédait en 1840 que deux villes de plus de 100 000 habitants : Berlin et Hambourg. Le recensement du 1er décembre 1901 en signale trente-trois qui dépassent ce chiffre et englobent 16 p. 100 de la population totale. »

Tant de production exige des débouchés. Cependant la politique coloniale ne donne pas ce que l'opinion publique s'en était

promis. Les pays occupés sont trop pauvres et le génie colonisateur n'est pas formé.

Le temps n'est plus d'une politique conquérante et guerrière, malgré une armée formidable. C'est l'esprit allemand qui doit conquérir le monde. On ne sait que trop les sympathies que rencontre l'esprit allemand-prussien dans l'empire d'Autriche, où, pour le malheur de tous les deux, on a voulu le confondre avec l'esprit protestant et révolutionnaire. — Ailleurs, cette tendance est moins marquée : « Le sol de la Prusse est pauvre, les usines et les magasins sont encombrés, la discipline militaire est rude ; il (le Prussien) la quitte, l'Allemagne, mais il ne l'oublie pas. » (P. 115.) Il fonde partout une Allemagne nouvelle, patriote et fidèle à la vieille Germanie. « Ce ne seront pas des colonies allemandes, mais des colonies d'Allemands. »

L'auteur nous fait ensuite assister à cette prise de possession du monde entier, examinant alternativement l'esprit, les moyens, la méthode, les résultats. Tableau d'une prospérité qui forme un saisissant contraste avec tel autre pays où le gouvernement, au lieu de les seconder et de les protéger, semble prendre à tâche d'étouffer et de paralyser toutes les initiatives et toutes les vertus.

De ce brillant tableau, les ombres sont indiquées plus que dessinées. « L'empire allemand est à la fois catholique et protestant, maritime et continental, industriel et agricole ; c'est trop à la fois, et les grandes choses ne croissent pas si rapidement. On n'a pas oublié les embarras et la crise dus au besoin de protéger simultanément les intérêts opposés de l'industrie et de l'agriculture. »

La situation religieuse n'est pas moins heureusement présentée. Par son origine et ses traditions, l'État, né de l'apostasie du margrave de Brandebourg, était destiné à confondre l'esprit national et l'esprit sectaire. Hier encore, le cri de *Los von Rom* retentissait avec la frénésie spasmodique des choses qui vont mourir. Toutefois, la leçon donnée par l'insuccès du *Kulturkampf* n'a pas été perdue pour l'esprit élevé de l'empereur ; mais avec ses tendances mystiques, et captif en son protestantisme, il se prend à rêver de je ne sais quelle religiosité vague demi-protestante, demi-catholique. Peut-on espérer vraiment que celle-ci soit pour les nations autre chose que pour les individus : stérile pour la vie future, impuissante dans le monde présent ? D'ailleurs,

le socialisme est là : le grand nombre veut jouir, jouir dès ici-bas, et il proclame ses revendications avec menaces. Parviendra-t-on à l'assagir? au nom de quel principe lui parler, et par quelle force parviendra-t-on à le persuader? Fr. Jullien.

Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset (1814-1836), publiés par son petit-fils le vicomte de Reiset, avec un beau portrait en héliogravure. Tome III. Paris, Calmann-Lévy, 1902. In-8, 649 pages. Prix : 7 fr. 50.

Les tomes I et II de cet intéressant ouvrage ont déjà été signalés par les *Études* (5 février 1900 et 5 juillet 1901). Le mode de publication est le même. Tantôt nous sommes en présence de fragments originaux, de correspondance ou de notes pour mémoires ; tantôt devant des commentaires qui établissent la soudure de façon presque insensible.

Il est presque incroyable avec quelle facilité les généraux de Napoléon se rallièrent à la Restauration, et aussi comment l'ancien régime, avec ses sentiments et ses tendances, reparut vite à la surface, après les effroyables tempêtes de la Révolution. La fête de Saint-Louis, en 1814, fut si bien célébrée par toutes les classes de la société, qu'on oubliait les vingt-deux ans séparant la fin de l'Empire de la fin de la monarchie, 1814 de 1792. « Paris, écrit Reiset, semble avoir retrouvé son vieil amour pour ses rois, et toute la journée Louis XVIII a recueilli les témoignages de l'affection qu'il inspire à son peuple. » (P. 37.) Et il nous montre le vieux monarque, qui, avec sa mémoire prodigieuse, se rappelle tous les noms d'autrefois, comme avec sa bonne grâce, et malgré sa massive impotence, il sourit à tous ses nouveaux sujets du fond de son fauteuil.

Comment tout cela s'est-il trouvé aboutir à 1830? Il est clair que Charles X ne sut pas gouverner avec la même habileté que son prédécesseur. Mais ces Mémoires sont muets sur le rôle des partis politiques et de l'opposition libérale. On y voit seulement l'admirable dévouement des gardes du corps accompagnant l'infortuné monarque détrôné jusqu'à Cherbourg. A la veille même de la catastrophe, Charles X n'avait rien compris à rien. Au soir de la seconde journée de Juillet, — le 28, — « Sa Majesté, qui croyait tout péril conjuré depuis qu'on n'entendait plus à Saint-

Cloud le canon ni la fusillade, fait avec le plus grand calme sa partie de whist habituelle après le dîner, et organise même, avec M. de Girardin, une chasse pour le lendemain » (p. 594).

De la cour, on ne savait apercevoir ni Paris ni la France. Et pourtant, à Versailles même, la population s'était soulevée et avait pillé les hôtels des gardes du corps, menaçant de massacrer ceux du dépôt. Il y avait là, tout proche, un symptôme peu rassurant de l'état des esprits. Cependant Charles X manqua d'énergie. Il se laissa tromper par les commissaires du duc d'Orléans sur les forces des insurgés, et ne tenta pas même une démonstration, avec ses dix mille hommes de troupes fidèles et ses quarante-deux pièces de canon, contre le « ramassis de canailles presque sans armes » qui marchaient sur Rambouillet.

Il ne se rappelait donc plus le sort de Louis XVI ! Reiset observait les choses en gentilhomme et en soldat. Il lui en coûta de contempler cette inertie. Après 1830, il vécut dans la retraite, à Rouen, entouré de sa famille. « Honoré de l'estime et des bontés particulières de Louis XVIII et de Charles X, il resta toujours fidèle à la religion du malheur. » (P. 628.) Le 25 mars 1836, il s'éteignait, à l'âge de soixante et un ans, quelques mois seulement avant la mort du vieux roi à Goritz.

Ce troisième volume de ses *Souvenirs* est plutôt la peinture d'un beau caractère et de la vie à la cour, que le tableau des événements publics; mais on trouvera dans ces pages, les dernières de cet agréable ouvrage, plus d'un renseignement curieux. On y voit se dérouler la série des sentiments qui animèrent, de 1789 à 1830, à travers tant de prodigieux événements, un gentilhomme distingué, un vaillant général et un bon Français.

A signaler le curieux chapitre sur l'assassinat du duc de Berry. Ces pages renferment maint tableau d'une beauté tragique ; mais la chronique a préféré s'emparer des détails relatifs à Amy Brown, la prétendue épouse du prince, et à leurs enfants. De là une polémique de presse qui a fait couler beaucoup d'encre, sans faire avancer la question. Les deux filles, nées de cette union, ont épousé un Charette et un Lucinge-Faucigny. Tout le reste es de l'hypothèse. Aucun document sur le mariage n'a laissé de trace.

Henri Chérot.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

Le Sacré-Cœur. — Discours prononcé le vendredi 6 juin 1902, fête du Sacré-Cœur, dans la chapelle de la Visitation à Paray-le-Monial, par M. l'abbé G. Simon, vicaire général de Luçon. Paris, Téqui, 1902. Prix : 60 centimes. (Remises pour la propagande.)

Dans ce discours, dit le P. Coubé, l'auteur a condensé la moelle d'un traité sur le Sacré-Cœur : Doctrine, — piété, — flamme apostolique, on y trouvera tout ce qui peut faire aimer Notre-Seigneur dans le symbole le plus touchant de son amour. — Les pèlerins de Paray, en particulier, seront heureux d'entendre, dans ces pages, l'écho de la vaillante voix qui les a émus le 6 juin dernier. L. R.

HAGIOGRAPHIE

Arvède Barine. — **Saint François d'Assise et la Légende des Trois Compagnons.** Paris, Hachette, 1901. In-16, x-254 pages. Prix : 3 fr. 50.

Mme Arvède Barine a réuni dans un petit volume, *la Légende des Trois Compagnons*, « le plus beau monument franciscain et l'une des productions les plus délicieuses du moyen âge » (Paul Sabatier), et une étude personnelle sur saint François.

Cette étude n'apporte rien de bien nouveau sur l'aimable saint, sinon l'impression que fait sur une âme son incomparable vertu.

Mme Arvède Barine a écrit ce livre « avec admiration et fierté », dit-elle, et elle a voulu nous montrer dans saint François ce qu'est le vrai christianisme « net de tout compromis humain », « cette triomphante folie », « cette pensée de Jésus dans sa nudité », que le séraphin d'Assise a remise sous les yeux des chrétiens, soutenant, « avec un doux entêtement, que ses exigences ne sont pas au-dessus des forces humaines ».

Malgré son admiration profonde, malgré sa piété sincère pour saint François, je me demande si l'auteur a tout à fait compris son héros ; si elle a bien vu que la « pauvreté » n'était aimable aux yeux du saint que parce qu'elle était la *nudité du Sauveur*. Bref, je trouve que l'amour de Jésus n'a pas dans ce livre la place qu'il tenait dans la vie de saint François : il devrait en expliquer les merveilles, et l'on n'en parle pas.

Aussi bien, je n'aime guère à entendre parler de « l'Évangile socialiste », à voir tant insister sur « l'œuvre sociale » du saint. Saint François voulut, avant tout, faire

œuvre sainte, œuvre chrétienne; il ne songeait point tant à la terre et prêchait l'Evangile sans épithète, la bonne nouvelle du ciel ouvert aux pauvres gens. Il me semble, enfin, qu'on ne devrait pas présenter comme obligatoire dans la doctrine du Christ — pour la déclarer, au reste, « précepte décidément impraticable » et s'en dispenser sans remords — une perfection, une abnégation totale que Notre-Seigneur ne fait que conseiller à la bonne volonté des meilleurs chrétiens : *Si vis perfectus esse...*

Il est vrai, pourtant, qu'on l'oublie trop : la doctrine du Maître impose à tous un certain renoncement, et le monde, même se disant de bonne foi chrétien, le lui refuse souvent. Il était bon qu'à l'heure où une loi chasse loin des yeux de ce monde les moines et les religieuses, dont la vie, dont l'habit seul proclame que l'abnégation, même totale, pour l'amour de Dieu, est décidément praticable, une voix émue dît, avec un grand charme, les beautés et les joies du sacrifice complet.

Luc Dumarbre.

JURISPRUDENCE

Annuaire de la législation du travail. Année 1901.

Dans un gros volume de plus de 600 pages in-8, l'Office du travail de Belgique publie les documents législatifs de l'année 1901 sur la réglementation du travail.

En les parcourant, on reste frappé de l'abondance des matériaux et surtout de la minutie des détails. Involontairement on songe que s'il est bon de protéger les pas de l'enfant, il ne faut pas cependant que ses lisières l'empêchent de marcher. J. P.

PHILOSOPHIE

A. Naville. — Nouvelle classification des sciences, *étude philosophique*. Paris, Alcan, 1901. In-18, vii-178 pages.

De tous les principes qui peuvent servir de fondement à une classification des sciences, celui sur lequel s'appuie M. Naville paraît le plus naturel. Puisque la science, au sens obvie du mot, ne désigne ni la réalité formellement existante, ni la seule activité de l'esprit, mais un ensemble lié de conclusions fondées en nature, œuvre simultanée, reproduction et synthèse idéales de l'objet et du sujet; il semble rationnel de grouper les différentes branches du savoir humain, non d'un point de vue tout subjectif, comme le faisait Bacon, qui, malgré son empirisme, considérait, dans sa répartition des sciences, les facultés qui les construisent; ni d'après un ordre purement objectif, comme le faisait Ampère, qui distinguait les sciences de la nature et celles de l'esprit; mais suivant un plan adapté au caractère composite de la science humaine, et où l'on retrouve la collaboration de l'intelligence et des choses. Lorsque les scolastiques distribuent les sciences d'après leur objet formel et leur degré d'abstraction ; lorsque Comte, au-

dessus de la hiérarchie des six sciences abstraites, établit une répartition plus générale en sciences théoriques abstraites, sciences théoriques concrètes et sciences d'application ; lorsque Cournot reconnaît trois séries de sciences: la série théorique, la série historique et la série technique ; lorsque M. A. Naville lui-même, se souvenant de cette dernière classification, distingue la théorématique, l'histoire et la canonique, comme autant de réponses générales aux trois grandes questions que suggère le monde : Qu'est-ce qui est possible ? Qu'est-ce qui est réel ? Qu'est-ce qui est bon ? ils reconnaissent tous, en principe, malgré des différences apparentes ou véritables dans leurs conclusions, qu'il faut compter et coordonner les sciences d'après les aspects originaux que l'esprit découvre dans les objets. Reste, il est vrai, à décider quels sont les aspects particulièrement intéressants et proprement scientifiques. Malgré l'excellence du principe général dont elle s'inspire, la classification proposée par M. A. Naville est de nature à provoquer certains étonnements. Une science générale des lois, sorte de logique supérieure, constitue la première subdivision de la théorématique. La cinématique appartient à la seconde subdivision : les mathématiques ; mais la mécanique se rapporte au troisième groupe : les sciences physiques. La psychologie, qu'on prétend restreindre à l'observation et au classement des faits, et la sociologie, dont on a voulu faire une science historique, forment ici la quatrième classe de la théorématique. Par contre, l'astronomie devient une science de faits et se rattache à l'histoire. A bon droit, M. Naville distingue les arts et la morale : premier et troisième groupes de la canonique. Mais le second, qui comprend le droit rationnel, la pédagogie, etc., forme-t-il un tout distinct et déterminé ?

M. A. Naville se propose d'établir une classification des sciences, et non de fonder ou de défendre une doctrine philosophique. Les remarques finales auxquelles il aboutit, et où il expose brièvement ses vues sur les rapports de la science et de la métaphysique, sont moins la conclusion d'un théorème philosophique que le corollaire d'une thèse scientifique. Pour parler plus exactement, c'est à la philosophie des sciences que se rapporte le sujet traité par M. Naville. Les observations par lesquelles il termine son étude, valent certainement que les philosophes les remarquent et les apprécient. Sa théorie sur les relations de la philosophie avec les sciences occupe le milieu entre deux thèses extrêmes : celle qui subordonne entièrement et réduit la philosophie aux conclusions scientifiques, et celle qui déclare que la métaphysique et la science sont situées sur deux plans parallèles où jamais elles ne se rencontrent pour se combattre ou s'unir. La vérité scientifique annonce et suppose une vérité supérieure : telle est la pensée de M. A. Naville. Il compare la science moderne, qui s'occupe des lois, avec la science de jadis, où dominait la notion de type et d'exemplaire. Mais il reconnaît que « les sciences théorématiques mettent l'intelli-

gence en présence de l'idée de réalités uniformes et permanentes dont l'uniformité et la permanence fondent la nécessité des lois ». Les sciences historiques nous présentent la réalité concrète « où tout ne nous semble pas également admirable, c'est vrai, mais où cependant l'ordre domine... comme si le mouvement des choses était réglé par l'intelligence ». La morale enfin pose cette inévitable question : D'où vient à la conscience l'autorité avec laquelle elle nous parle ?

Sans modifier l'objet de son travail, M. Naville pouvait conclure plus hardiment. La science suscite ou rappelle les grands problèmes. Mais souvent aussi elle indique dans quel sens il faut les résoudre.

Xavier Moisant.

HISTOIRE

A. Perrault-Dabot. — **L'Hôtel de Bourgogne et la Tour de Jean-sans-Peur, à Paris.** Paris, Laurens, 1902. In-8 illustré, 33 pages.

Cette plaquette, illustrée et éditée avec distinction, se divise en deux parties. Dans la première est racontée l'histoire du fameux donjon, qui représente, en plein centre du Paris des Halles, l'unique spécimen complet, sinon intact, de l'architecture militaire et féodale du moyen âge. Les hôtels de Sens et de Cluny sont plutôt des édifices civils.

La tour de la rue Étienne-Marcel fut bâtie, au cours de l'année 1408, par le duc de Bourgogne Jean sans Peur. « Le duc, écrit Monstrelet, se tenoit toujours fort garni de gens de guerre et fort accompagné, en son hôtel ; car il fit loger auprès d'icelui tous ceux qu'il avoit amenés, ou au moins la plus grande partie ; et mesmement fit faire, en ces propres jours, à puissance d'ouvriers, une forte chambre de pierre bien taillée *en manière d'une tour*, dedans laquelle il se couchoit par nuit ; et estoit ladite chambre fort avantageuse pour lui garder. »

La chambre qui servit de repaire à cet illustre assassin et dans laquelle il chercha refuge après le meurtre du duc d'Orléans (23 novembre 1407), existe encore.

M. Perrault-Dabot suit l'hôtel de Bourgogne à travers toutes ses destinations successives, jusqu'à sa démolition, en 1866, après avoir abrité la plus fameuse des troupes dramatiques du dix-septième siècle. Mais quelle tragédie valait ce meurtre du frère du roi Charles VI, vengé douze ans après par le châtiment du coupable au pont de Montereau !

Dans la seconde partie, toute technique, l'auteur discute les plans de restauration des architectes Berard et Huillard et retrouve le véritable état primitif des grandes baies.

Henri Chérot.

Comte Fleury. — **La France et la Russie en 1870,** *d'après les papiers du général comte Fleury*. Paris, Émile Paul, 1902. In-16, 251 pages. Prix : 4 francs.

En octobre 1869, Napoléon III faisait choix du général Fleury

pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Le 6 septembre 1870, le général adressait de Saint-Pétersbourg sa démission à Jules Favre. Ces onze mois avaient vu une tentative de rapprochement entre la France et la Russie. Mais l'heure de l'alliance n'avait pas encore sonné. Sans doute Fleury — un militaire — fut dès l'abord *persona grata* auprès d'Alexandre II; mais le tsar ne lui donna que de platoniques marques de sympathie presque aussitôt contre-balancées par l'influence familiale du roi Guillaume.

Dans l'affaire de la candidature Hohenzollern, la Russie refuse d'appuyer la France et ses revendications de garanties sérieuses. A toutes les demandes de notre ambassadeur, Gortschakow répond par des doléances sur le traité de Paris en 1856 et sur l'appui prêté par la France à la Pologne.

Ce qui frappe dans ces dépêches, c'est combien personne à l'étranger, dès le début de la guerre, ne se fit d'illusion sur son issue fatale. Aussi la Russie avait-elle refusé toute autre intervention qu'un vague souhait de voir le conflit se « localiser ». Or, cela voulait simplement dire qu'elle s'opposait énergiquement à toute alliance de l'Autriche, peut-être même de l'Italie avec la France, sous peine de partir elle-même en guerre contre l'Autriche.

M. le comte Fleury, fils de l'ambassadeur de l'Empire, a cherché à établir nettement le rôle diplomatique joué après Sedan par l'impératrice Eugénie. L'admirable démarche de l'ex-souveraine oubliant ses malheurs pour ne songer qu'à sauver la France d'un démembrement, est bien mise en lumière (p. 221). Mais on désirerait des preuves solides de la modération des propositions de Bismarck, à Ferrières. Le chancelier de fer se fût-il vraiment jamais contenté de nous prendre Strasbourg et sa banlieue? Les Mémoires de Trochu établissent que dès l'entrée en campagne les Allemands convoitaient beaucoup plus.

Henri Chérot.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Ascétisme. — *L'Année chrétienne*, conseils aux femmes du monde pour bien sanctifier l'année. Paris, Téqui. 1 vol. in-18, viii-386 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Notre-Dame d'Ay*, histoire de son pèlerinage, par J.-B. Domaine, missionnaire. Lille, Desclée, De Brouwer et Cie. 1 vol. in-8 illustré, 200 pages. Prix : 2 francs.

— *La Dévotion aux trois « Ave Maria »*, par le P. Jean-Baptiste, O. M. C. Paris, Poussielgue. 1 vol. in-32 broché. Prix : 80 centimes.

Polémique. — *A l'assaut des écoles*. Paris, Société de Saint-Augustin, 30, rue Saint-Sulpice. 1 vol in-8 raisin, 144 pages. Prix : 1 franc.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 26. — A **Nantes**, inauguration d'un monument à la mémoire de Villebois-Mareuil, le héros de Boshof.

27. — A **Rennes**, la Cour, présidée par M. le président Adam, statuant sur le droit de propriété et sur l'inexistence des scellés administratifs, acquitte MM. de Chamaillard, sénateur, de Carheil et Le Gouvello de la Porte, poursuivis pour bris de scellés apposés sur des écoles congréganistes. Dans ses arrêts fortement motivés, la Cour déclare que les prévenus, propriétaires des immeubles mis sous scellés, avaient le droit de rentrer en possession d'immeubles dont ils avaient été *illégalement et arbitrairement dépouillés*; — que les Sœurs, citoyennes françaises et non en puissance de mari, avaient le droit de rester dans la commune dont on prétendait vouloir les expulser; — qu'elles avaient, en outre, le droit de continuer à faire l'école, puisque les écoles n'avaient pas été fermées par jugement, et que la liberté ministérielle n'allait pas jusqu'à fermer une école par décret, alors que ce mode de fermeture va à l'encontre de la loi de 1886 sur l'enseignement; — qu'il y avait lieu de distinguer entre l'établissement congréganiste et l'établissement scolaire; — que, selon la parole de M. Waldeck-Rousseau, l'existence de l'école était indépendante de celle de la congrégation; — qu'enfin les commissaires de police étaient incompétents pour apposer les scellés, ce qui est une nullité d'ordre public.

— A **Rennes**, également, s'ouvre aujourd'hui le Congrès des jurisconsultes catholiques par la messe du Saint-Esprit célébrée par le cardinal Labouré.

28. — A **Paris**, après avoir pris connaissance du discours prononcé à Orléans par le cardinal Perraud, évêque d'Autun, le Conseil des ministres décide de supprimer son traitement.

M. Combes déclare, à l'issue du Conseil, que le gouvernement n'appuiera les demandes d'autorisation que de six congrégations d'hommes: deux hospitalières, Frères de Saint-Jean-de-Dieu et Camilliens; une contemplative, Chartreux; une agricole, Trappistes, et deux vouées aux missions africaines, Pères blancs et Pères du Saint-Esprit.

Au Sénat, MM. de Chamaillard et Gourju ont éloquemment flétri les procédés illégaux dont a usé M. Combes pour la fermeture des écoles.

M. Combes a averti NN. SS. les évêques signataires de la pétition collective qu'ils sont déférés au Conseil d'État: il les invite à faire parvenir leurs moyens de défense.

— A **Reims**, à **Clermont-Ferrand**, **Avignon**, etc., M. Ménage con-

tinue, soit en personne, soit par mandataires, ses opérations comme liquidateur des biens ayant appartenu à la Compagnie de Jésus : c'est, avec quelques variantes, la répétition en province de ce qui s'est passé à Paris.

— Les maires de onze communes du canton de **Plabennec** (Finistère) refusent de remplir le rôle odieux dont M. Combes les voulait charger contre leurs curés, et proclament, avec leur attachement à la langue bretonne, la nécessité absolue du maintien de cette langue pour l'enseignement de la religion dans le canton.

29. — A **Rennes**, clôture du Congrès des jurisconsultes : les questions du Concordat et des écoles libres surtout ont été traitées.

— Aux **États-Unis**, la grève recommence dans plusieurs endroits.

— Du **Guatemala**, on annonce de violentes éruptions volcaniques.

30. — A **Paris**, au Sénat, l'amiral de Cuverville fait entendre une éloquente protestation contre la fermeture des écoles en Bretagne. — M. Clémenceau fait sa rentrée dans la vie publique par un discours anticlérical d'une violence remarquée : il ne veut cependant point la suppression de la liberté d'enseignement.

— A la Chambre des députés, la commission de trente-trois membres pour les associations est élue par les radicaux et les socialistes : les progressistes, les membres de l'Action libérale et de la droite n'ayant pas accepté de présenter une liste pour les huit sièges que la majorité leur laissait, se sont abstenus.

— A **Roanne**, la grève paraît toucher à sa fin.

31. — A **Rodez**, le tribunal correctionnel acquitte trois anciens jésuites poursuivis pour avoir prêché et confessé, « en contravention avec la loi sur les associations ».

— En **Bretagne**, à la suite de l'enquête prescrite par Mgr Dubillard, évêque de Quimper, il est établi que, sur 260 rapports reçus, il y a 110 paroisses où pas un seul enfant n'est capable de recevoir l'instruction religieuse en français.

Novembre 1er. — A **Paris**, *l'Univers* publie une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans aux membres du Conseil d'État : Mgr Touchet démontre que les évêques signataires de la pétition n'ont commis aucune des contraventions pour lesquelles le Conseil d'État peut condamner « comme d'abus », selon la formule usitée.

— A **Autun**, une souscription avait été ouverte pour rendre son traitement au cardinal Perraud, qui a prié son clergé de renoncer à cette résolution.

— D'après le *Journal officiel*, les dépôts aux Caisses d'épargne se sont élevés, pour le dernier tiers du mois d'octobre, à 2 136 391 fr. 75, et les retraits à 15 957 993 fr. 69. L'excédent des retraits pour les deux derniers mois monte à 60 944 946 fr. 49.

2. — A **Londres**, les soldats libérés après la guerre et qui se trouvent sans emploi, réunis en meeting, ont voté un ordre du jour portant qu'ils sont décidés à obtenir justice par tous moyens.

3. — A **Brest**, les gendarmes ont reçu ordre d'ouvrir une enquête pour savoir quelles personnes retirent leurs fonds des Caisses d'épargne et les noms des personnes qui les ont engagées à le faire.

— A **Rennes**, *l'Indépendance bretonne*, poursuivie par le parquet de Saint-Brieuc sous la prévention d'excitation d'attroupements, avait décliné la compétence de la correctionnelle et s'était pourvue en appel contre la décision du tribunal de Saint-Brieuc. La Cour de Rennes confirme la sentence et adopte les motifs du tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, non sans critiquer sévèrement le procédé par lequel le gouvernement, profitant d'une omission législative, foule aux pieds la liberté de la presse.

4. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie la lettre apostolique d'institution de la Commission des études bibliques.

— A **Paris**, pour la première fois, le *Journal officiel* publie une liste de nominations de curés agréés par le gouvernement, publication conforme à la lettre du Concordat, mais qui ne s'était jamais faite.

— A **Valenciennes**, la grève, qui continue dans les centres miniers, est l'occasion de graves désordres.

— A **New-York**, pendant que trente mille personnes se pressent à Madison Square, attendant le résultat des élections, une bombe, éclate au milieu de cette foule, fait de nombreuses victimes et cause une panique indescriptible.

5. — A **Roanne**, le travail a repris dans toutes les usines.

— A **Paris**, les arbitres choisis pour trancher le différend entre les compagnies minières et les ouvriers du bassin du Pas-du-Calais, font connaître leur décision : il n'y a pas lieu, aux termes des conventions d'Arras, de relever les primes actuellement en vigueur.

6. — A **Paris**, la Cour de cassation rejette le pourvoi des Petites-Sœurs de l'Assomption de Saint-Étienne contre l'arrêt de la Cour de Lyon les condamnant à des amendes pour avoir continué à faire partie d'une congrégation non autorisée.

— A **Cologne** a lieu l'élection du nouvel archevêque : c'est Mgr A. Fischer qui est élu.

— Au **Mexique**, par suite d'un tremblement de terre, la ville d'Ocos, un des principaux ports mexicains sur la côte du Pacifique, a presque entièrement disparu dans la mer.

7. — En **France**, comme conséquence immédiate de la guerre aux congrégations enseignantes et de la laïcisation à outrance, les dépenses du budget de l'instruction publique se sont accrues, d'une année à l'autre, de 2 441 000 francs; dans ce chiffre ne sont pas comprises les

augmentations de traitement. Sur le chapitre 84 (écoles normales d'instituteurs et institutrices), augmentation de 195 000 francs ; sur le chapitre 85 (nouveaux postes), 20 000 francs ; sur le chapitre 87, augmentation de 700 000 francs, provenant des « laïcisations effectuées en 1902 ». Sur le chapitre 88 (création d'écoles et d'emplois), augmentation de 1 015 000 francs, « représentant, dit l'exposé des motifs, les traitements à allouer pour les emplois d'instituteurs qui seront créés, tant dans les écoles laïcisées, que dans les écoles publiques, dont l'effectif scolaire s'est accru à la suite de la fermeture d'écoles privées congréganistes ». Enfin, sur le chapitre 99 (constructions scolaires de l'enseignement primaire), augmentation s'élevant à 500 000 francs.

8. — A **Sandringham**, l'empereur allemand est l'hôte de son oncle, le roi d'Angleterre, à l'occasion du soixante et unième anniversaire de la naissance d'Édouard VII.

9. — En **France**, les grèves continuent; dans le Nord et le Pas-de-Calais on avait pourtant espéré d'en voir bientôt la fin : cet espoir est déçu.

— A **Lille**, M. Jacques Piou prononce un discours remarquable sur la situation actuelle de la France et les moyens de remédier aux maux de la société.

— A **Besançon**, *la Semaine religieuse* publie une lettre fort digne de Mgr Petit à M. Combes; de cette lettre ressort clairement l'injustice de la mesure arbitraire par laquelle M. Laligant a été privé de son traitement.

Paris, le 10 novembre 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

Louis ÉTIENNE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.

LETTRE APOSTOLIQUE[1]

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

INSTITUANT UNE COMMISSION DES ÉTUDES BIBLIQUES

LÉON XIII

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

Nous rappelant la vigilance et le zèle avec lesquels Nous devons, en raison de Notre charge, et bien plus que les autres, garder intact le *dépôt de la foi*, Nous avons, en l'année 1893, publié Notre Lettre Encyclique *Providentissimus Deus*, où Nous embrassions plusieurs questions relatives aux études sur l'Écriture sainte.

L'extrême importance et l'utilité du sujet Nous demandaient, en effet, de régler de notre mieux l'étude de cette science, surtout en ces temps où l'érudition, en progressant,

---

LEO PP. XIII

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Vigilantiæ studiique memores, quo *depositum fidei* Nos quidem longe ante alios sartum tectumque præstare pro officio debemus, litteras encyclicas *Providentissimus Deus* anno MDCCCXCIII dedimus, quibus complura de studiis Scripturæ sacræ data opera complectebamur. Postulabat enim excellens rei magnitudo atque utilitas, ut istarum disciplinarum rationibus optime, quoad esset in potestate Nostra, consuleremus, præsertim cum horum temporum eruditio progrediens quæstionibus quotidie novis, aliquandoque etiam temerariis, aditum januamque patefaciat. Itaque

1. Cette traduction est empruntée en grande partie aux *Questions actuelles*.

ouvre chaque jour la porte à des questions nouvelles, parfois même téméraires.

C'est pourquoi Nous avons rappelé à tous les catholiques, surtout à ceux qui font partie du clergé, la part que chacun, selon ses facultés, doit prendre en cette matière; Nous avons aussi soigneusement recherché la méthode et la marche d'après lesquelles ces mêmes études doivent être poursuivies conformément aux besoins de notre époque. Nos enseignements à cet égard n'ont pas été inutiles. Nous Nous le rappelons avec joie, les évêques et un grand nombre d'autres personnages éminents en doctrine se sont empressés de Nous adresser les témoignages de leur soumission, proclamant l'opportunité et l'importance de ce que nous avions écrit, et Nous promettant d'exécuter avec soin Nos ordres. Il ne Nous est pas moins doux de Nous souvenir de ce que, dans cet ordre de choses, les catholiques ont accompli depuis, leur ardeur pour ces études s'étant réveillée en divers lieux. Néanmoins, Nous voyons persister ou plutôt s'aggraver les causes pour lesquelles Nous avons jugé bon de publier Notre Lettre. Il est donc nécessaire d'insister davantage sur les règles que Nous avons déjà données, et Nous voulons de plus en plus les recommander à la vigilance de Nos vénérables Frères les Évêques.

---

universitatem catholicorum, maxime qui sacri essent ordinis, commonefecimus quæ cujusque pro facultate sua partes in hac caussa forent; accurateque persequuti sumus qua ratione et via hæc ipsa studia provehi congruenter temporibus oporteret. Neque in irritum hujusmodi documenta Nostra cecidere. Jucunda memoratu sunt quæ subinde sacrorum Antistites aliique præstantes doctrina viri magno numero obsequii sui testimonia deferre ad Nos maturaverint; cum et earum rerum, quas perscripseramus, opportunitatem gravitatemque efferrent, et diligenter se mandata effecturos confirmarent. Nec minus grate ea recordamur, quæ in hoc genere catholici homines re deinceps præstitere, excitata passim horum studiorum alacritate. — Verumtamen insidere vel potius ingravescere caussas videmus easdem, quamobrem eas Nos Litteras dandas censuimus. Necesse est igitur illa ipsa jam impen-

Mais, pour que l'effet désiré soit obtenu avec plus de facilité et d'abondance, Nous avons résolu d'ajouter un nouvel acte de Notre autorité. Expliquer et défendre les Livres saints, ainsi qu'il le faut, est, de nos jours, à cause de ces manifestations si variées de la science et des formes si multiples de l'erreur, devenu chose trop difficile pour que les exégètes catholiques puissent en toute occasion s'en bien acquitter isolément : il convient donc que leurs études communes soient aidées et réglées sous les auspices et la direction du Siège apostolique. Ce résultat Nous paraît pouvoir être commodément obtenu si Nous employons, dans le sujet dont il est présentement question, le moyen dont Nous avons usé pour promouvoir d'autres études.

Pour ces motifs, il Nous plaît d'instituer un Conseil ou une *Commission* d'hommes compétents qui auront comme fonction de travailler à ce que les divines Écritures soient parmi les catholiques l'objet d'une étude approfondie telle que notre temps la réclame et qu'elles soient préservées non seulement de tout souffle d'erreur, mais même de toute témérité d'opinions. Il convient que le principal siège de ce Conseil soit à Rome, sous les yeux du Souverain Pontife, afin que cette ville, maîtresse et gardienne de la sagesse chrétienne, soit aussi la source d'où découlent dans tout le corps

---

sius urgeri præscripta : id quod Venerabilium Fratrum Episcoporum diligentiæ etiam atque etiam volumus commendatum.

Sed quo facilius uberiusque res e sententia eveniat, novum quoddam auctoritatis Nostræ subsidium nunc addere decrevimus Etenim cum divinos hodie explicare tuerique Libros, ut oportet in tanta scientiæ varietate tamque multiplici errorum forma, majus quiddam sit, quam ut id catholici interpretes recte efficere usquequaque possint singuli, expedit communia ipsorum adjuvari studia ac temperari auspicio ductuque Sedis Apostolicæ. Id autem commode videmur posse consequi si, quo providentiæ genere in aliis promovendis disciplinis usi sumus, eodem in hac, de qua sermo nunc est, utamur. His de caussis placet certum quoddam Consilium sive, uti loquuntur, *Commissionem* gravium virorum institui : qui eam sibi habeant provinciam, omni ope curare et

de la république chrétienne les sains et purs enseignements d'une science si nécessaire.

Les membres de cette Commission devront, pour s'acquitter pleinement de leur charge, grave entre toutes et des plus honorables, prendre pour règle de leur zèle les points suivants.

Premièrement, après avoir très attentivement observé quelle est actuellement, au sujet de ces sciences, la marche des esprits, ils devront penser que rien de ce qu'a découvert l'ingéniosité des modernes n'est étranger à l'objet de leur travail. Bien au contraire, si un jour apporte quelque chose d'utile à l'exégèse biblique, qu'ils veillent à s'en emparer sans retard et à le faire passer par leurs écrits dans l'usage commun. Aussi devront-ils cultiver activement l'étude de la philologie et des sciences connexes, et suivre tous leurs progrès.

Puisque, en effet, c'est par ces sciences que viennent généralement les attaques contre les saintes Écritures, c'est en elles aussi que nous devons chercher les armes, afin que ne soit pas inégale la lutte entre la vérité et l'erreur. De même, il faut travailler à ce que la science des anciennes langues

---

efficere, ut divina eloquia et exquisitiorem illam, quam tempora postulant, tractationem passim apud nostros inveniant, et incolumia sint non modo a quovis errorum afflatu, sed etiam ab omni opinionum temeritate. Hujus Consilii præcipuam sedem esse addecet Romæ, sub ipsis oculis Pontificis maximi : ut quæ Urbs magistra et custos est christianæ sapientiæ, ex eadem in universum christianæ reipublicæ corpus sana et incorrupta hujus quoque tam necessariæ doctrinæ præceptio influat. Viri autem ex quibus id Consilium coalescet, ut suo muneri, gravi in primis et honestissimo, cumulate satisfaciant, hæc proprie habebunt suæ navitati proposita.

Primum omnium probe perspecto qui sint in his disciplinis hodie ingeniorum cursus, nihil ducant instituto suo alienum, quod recentiorum industria repererit novi : quin imo excubent animo, si quid dies afferat utile in exegesim Biblicam, ut id sine mora assumant communemque in usum scribendo convertant.

orientales et la connaissance des manuscrits, surtout des plus anciens, ne soient pas moins en honneur chez nous que chez nos adversaires, car l'un et l'autre de ces deux genres de travaux sont d'un précieux secours pour les études bibliques.

Secondement, qu'ils déploient un grand soin et un zèle ardent à maintenir intacte l'autorité des saintes Écritures : qu'ils s'efforcent surtout de ne jamais laisser prévaloir parmi les catholiques l'opinion et la méthode, assurément blâmables, qui consistent à beaucoup trop accorder aux opinions des hétérodoxes, comme si le vrai sens des Écritures devait être cherché en premier lieu dans l'appareil de l'érudition étrangère. Aucun catholique ne peut, en effet, regarder comme douteux ce que Nous avons ailleurs rappelé plus au long : Dieu n'a pas livré les saintes Écritures au jugement privé des savants, mais il en a confié l'interprétation au magistère de l'Église : « Dans les choses de la foi et des mœurs se rattachant au corps de la doctrine chrétienne, doit être regardé comme vrai sens des saintes Écritures celui qu'a adopté et que maintient notre Mère la sainte Église, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation

---

Quamobrem ii multum operæ in excolenda philologia doctrinisque finitimis, earumque persequendis progressionibus collocent. Cum enim inde fere consueverit Scripturarum oppugnatio existere, inde etiam nobis quærenda sunt arma, ne veritatis impar sit cum errore concertatio. — Similiter danda est opera, ut minori in pretio ne sit apud nos, quam apud externos, linguarum veterum orientalium scientia, aut codicum maxime primigeniorum peritia : magna enim in his studiis est utriusque opportunitas facultatis.

Deinde quod spectat ad Scripturarum auctoritatem integre asserendam, in eo quidem acrem curam diligentiamque adhibeant. Idque præsertim laborandum ipsis est, ut nequando inter catholicos invalescat illa sentiendi agendique ratio, sane non probanda, qua scilicet plus nimio tribuitur heterodoxorum sententiis, perinde quasi germana Scripturæ intelligentia ab externæ eruditionis apparatu sit in primis quærenda. Neque enim cui-

des saintes Écritures; par suite, il n'est permis à personne d'interpréter l'Écriture sainte contrairement à ce sens, ni à l'encontre du sentiment unanime des Pères[1]. »

Telle est, d'ailleurs, la nature des Livres divins que, pour dissiper cette religieuse obscurité qui les enveloppe, les lois de l'herméneutique sont parfois insuffisantes et que l'Église doit être regardée comme la conductrice et la maîtresse donnée par Dieu; enfin, le sens légitime de la divine Écriture ne peut être trouvé nulle part en dehors de l'Église, ni être donné par ceux qui ont rejeté son magistère et son autorité.

Ceux qui feront partie de la Commission devront donc avoir soin de veiller à ce que ces principes soient chaque jour plus attentivement respectés, et si, par hasard, il se rencontre certains esprits professant une admiration excessive pour les hétérodoxes, ils les amèneront, par la persuasion, à suivre et écouter fidèlement l'enseignement de l'Église.

Sans doute il arrive à l'interprète catholique de trouver quelque aide chez les auteurs dissidents, surtout en matière de critique; toutefois la prudence et le discernement sont nécessaires. Que la science de la critique, assurément très

---

quam catholico illa possunt esse dubia, quæ fusius alias Ipsi revocavimus : Deum non privato doctorum judicio permisisse Scripturas, sed magisterio Ecclesiæ interpretandas tradidisse : « In rebus fidei et morum, ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium, eum pro vero sensu sacræ Scripturæ habendum esse, quem tenuit ac tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum sanctarum; atque ideo nemini licere contra hunc sensum aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam Scripturam sacram interpretari[1] »; eam esse divinorum naturam Librorum, ut ad religiosam illam, qua involvuntur, obscuritatem illustrandam subinde non valeant hermeneuticæ leges, verum dux et magistra divinitus data opus sit, Ecclesia; demum legitimum divinæ Scripturæ sensum extra Ecclesiam neutiquam reperiri, neque ab eis tradi posse qui ma-

1. Conc. Vatic., sess. III, cap. II, *De Revelatione*.

utile pour la parfaite intelligence des écrivains sacrés, devienne l'objet des études des catholiques, c'est ce que nous approuvons entièrement. Qu'ils se perfectionnent dans cette science, en s'aidant au besoin des hétérodoxes, Nous ne Nous y opposons pas. Mais qu'ils prennent garde de puiser dans la fréquentation habituelle de ces écrivains la témérité du jugement. C'est, en effet, à cet écueil qu'aboutit souvent cette méthode de critique, dite supérieure, et dont Nous avons Nous-même plus d'une fois dénoncé la périlleuse témérité.

En troisième lieu, la Commission devra tout particulièrement s'occuper de la partie de ces études dont le but spécial est l'exposition des Écritures, qui importe grandement à l'utilité des fidèles.

Quant aux textes dont le sens a été authentiquement déterminé, soit par les auteurs sacrés, soit par l'Église, il faut se convaincre, à peine est-il besoin de le dire, que seule cette interprétation peut être admise comme conforme aux règles d'une saine herméneutique. Il existe, il est vrai, nombre de passages dont l'Église n'a pas encore définitivement précisé et fixé le sens et au sujet desquels chaque docteur

---

gisterium ipsius auctoritatemque repudiaverint. — Ergo viris qui de Consilio fuerint, curandum sedulo, ut horum diligentior quotidie sit custodia principiorum : adducanturque persuadendo, si qui forte heterodoxos admirantur præter modum, ut magistram studiosius observent audiantque Ecclesiam. Quanquam usu quidem venit catholico interpreti, ut aliquid ex alienis auctoribus, maxime in re critica, capiat adjumenti : sed cautione opus ac delectu est. Artis criticæ disciplinam, quippe percipiendæ penitus hagiographorum sententiæ perutilem, Nobis vehementer probantibus, nostri excolant. Hanc ipsam facultatem, adhibita loco ope heterodoxorum, Nobis non repugnantibus, iidem exacuant. Videant tamen ne ex hac consuetudine intemperantiam judicii imbibant : siquidem in hanc sæpe recidit artificium illud criticæ, ut aiunt, sublimioris ; cujus periculosam temeritatem plus semel Ipsi denuntiavimus.

Tertio loco, in eam studiorum horum partem quæ proprie est

privé peut suivre et défendre l'opinion qu'il croit juste : même dans ces cas, il faut, on le sait, garder comme règles l'analogie de la foi et la doctrine catholique.

De plus, il faut, en cette matière, veiller avec soin à ce qu'une ardeur trop vive dans la discussion ne dépasse point les bornes de la charité mutuelle; il importe aussi, dans la controverse, de ne jamais faire porter le débat sur les vérités révélées ni sur les traditions divines. Car, si l'on ne sauvegarde pas l'union des esprits et le respect des principes, il n'y aura pas à espérer qu'une multitude de travaux variés fasse réaliser à cette science de notables progrès.

C'est pourquoi l'un des devoirs de la Commission sera de régler d'une façon légitime et digne les principales questions pendantes entre les docteurs catholiques : elle apportera, pour les résoudre, tantôt les lumières de ses jugements, tantôt le poids de son autorité.

Il en résultera cet autre avantage de fournir au Saint-Siège une occasion favorable de déclarer ce que les catholiques doivent inviolablement tenir, ce qu'il faut réserver à un

---

de exponendis Scripturis, cum latissime fidelium utilitati pateat, singulares quasdam curas Consilium insumat. Ac de iis quidem testimoniis, quorum sensus aut per sacros auctores aut per Ecclesiam authentice declaratus sit, vix attinet dicere, convincendum esse, eam interpretationem solam ad sanæ hermeneuticæ leges posse probari. Sunt autem non pauca, de quibus cum nulla extiterit adhuc certa et definita expositio Ecclesiæ, liceat privatis doctoribus eam, quam quisque probarit, sequi tuerique sententiam : quibus tamen in locis cognitum est analogiam fidei catholicamque doctrinam servari tanquam normam oportere. Jamvero in hoc genere magnopere providendum est, ut ne acrior disputandi contentio transgrediatur mutuæ caritatis terminos; neve inter disputandum ipsæ revelatæ veritates divinæque traditiones vocari in disceptationem videantur. Nisi enim salva consensione animorum collocatisque in tuto principiis, non licebit ex variis multorum studiis magnos expectare hujus disciplinæ progressus. — Quare hoc etiam in mandatis Consilio sit, præcipuas inter doctores catholicos rite et pro dignitate moderari quæstiones; ad

examen plus approfondi, et ce qui doit être laissé au jugement de chacun.

Donc, voulant assurer le maintien intégral de la vérité chrétienne et promouvoir les études sur l'Écriture sainte conformément aux règles établies plus haut, Nous instituons par les présentes lettres, en cette Ville Éternelle, un Conseil ou une *Commission*. Nous voulons que ce Conseil se compose de quelques cardinaux de la sainte Église romaine, choisis par Notre autorité. Notre intention est de leur adjoindre comme devant prendre part aux mêmes études et aux mêmes travaux, avec les fonctions et le titre de Consulteurs, ainsi qu'il est d'usage dans les Sacrées Congrégations romaines, quelques hommes éminents, choisis dans différentes nations et se recommandant par leur science sacrée, spécialement par leur science biblique.

Il appartiendra à la Commission d'avoir des réunions régulières; de publier des écrits qui paraîtront soit périodiquement, soit selon les besoins; de répondre à ceux qui la consulteront et lui demanderont son avis; enfin, de travailler

---

easque finiendas qua lumen judicii sui, qua pondus auctoritatis afferre. Atque hinc illud etiam consequetur commodi, ut maturitas offeratur Apostolicæ Sedi declarandi quid a catholicis inviolate tenendum, quid investigationi altiori reservandum, quid singulorum judicio relinquendum sit.

Quod igitur christianæ veritati conservandæ bene vertat, studiis Scripturæ sanctæ promovendis ad eas leges, quæ supra statutæ sunt, Consilium sive *Commissionem* in hac alma Urbe per has litteras instituimus. Id autem Consilium constare volumus ex aliquot S. R. E. Cardinalibus auctoritate Nostra deligendis : iisque in communionem studiorum laborumque mens est adjungere cum Consultorum officio ac nomine, ut in sacris urbanis Consiliis mos est, claros nonnullos, alios ex alia gente, viros quorum a doctrina sacra, præsertim biblica, sit commendatio. Consilii autem erit et statis conventibus habendis, et scriptis vel in dies certos vel pro re nata vulgandis, et si rogatum sententiam fuerit, respondendo consulentibus, denique omnibus modis, horum studiorum, quæ dicta sunt, tuitioni et incremento prodesse. Quæcumque vero res

de toutes manières au maintien et au progrès de ces études.

Nous voulons que, sur toutes les questions traitées en commun, un rapport soit fait et présenté au Souverain Pontife par celui dès Consulteurs qu'Il aura nommé secrétaire de la Commission.

Afin de fournir pour ces études communes de précieux instruments de travail, Nous affectons dès maintenant à cet objet une partie de Notre Bibliothèque Vaticane. Nous Nous occuperons dans un bref délai d'y faire installer une abondante collection de manuscrits et de volumes de toute époque, traitant des questions bibliques, et que Nous mettrons à la disposition des membres de la Commission. Pour constituer et enrichir cette bibliothèque spéciale, Nous désirons vivement que les catholiques plus fortunés Nous viennent en aide, même par l'envoi de livres utiles, et que, de cette manière tout à fait opportune, ils veuillent bien servir Dieu, l'Auteur des saintes Écritures, et aussi l'Église.

Au surplus, Nous espérons que Notre œuvre, entreprise en vue de la sauvegarde de la foi chrétienne et du salut éternel des âmes, recevra de la divine Bonté d'abondantes bénédictions, et que, avec la grâce de Dieu, les catholiques

---

consultæ communiter fuerint, de iis rebus referri ad Summum Pontificem volumus; per illum autem ex Consultoribus referri, cui Pontifex ut sit ab actis Consilii mandaverit. — Atque ut communibus juvandis laboribus supellex opportuna suppetat, jam nunc certam Bibliothecæ Nostræ Vaticanæ ei rei addicimus partem; ibique digerendam mox curabimus codicum voluminumque de re Biblica collectam ex omni.ætate copiam, quæ Consilii viris in promptu sit. In quorum instructum ornatumque præsidiorum valde optandum est locupletiores catholici Nobis suppetias veniant vel utilibus mittendis libris; atque ita peropportuno genere officii Deo, Scripturarum Auctori, itemque Ecclesiæ navare operam velint.

Ceterum confidimus fore, ut his cœptis Nostris, utpote quæ christianæ fidei incolumitatem sempiternamque animarum salutem recta spectent, divina benignitas abunde faveat; ejusque munere, Apostolicæ Sedis in hac re præscriptionibus catholici,

adonnés à l'étude des Livres saints correspondront avec une soumission pleine et entière aux prescriptions du Saint-Siège en cette matière.

Nous voulons et ordonnons que toutes et chacune des décisions que Nous avons, en cette matière, jugé à propos de prendre et de formuler, soient et demeurent ratifiées et confirmées telles que Nous les avons établies et décrétées, nonobstant toute clause contraire.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 30 octobre de l'année 1902, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

A. Card. MACCHI.

---

qui sacris Litteris sunt dediti, cum absoluto numeris omnibus obsequio respondeant.

Quæ vero in hac caussa statuere ac decernere visum est, ea omnia et singula uti statuta et decreta sunt, ita rata et firma esse ac manere volumus et jubemus; contrariis non obstantibus quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die xxx octobris anno MDCCCCII, Pontificatus Nostri vicesimo quinto.

A. Card. MACCHI.

LA CRISE RELIGIEUSE D'ERNEST RENAN

« Gœthe choisit, pour titre de ses mémoires : *Vérité et Poésie*, montrant par là qu'on ne saurait faire sa propre biographie de la même manière qu'on fait celle des autres. Ce qu'on dit de soi est toujours poésie [1]. » C'est ainsi qu'Ernest Renan présente au public les fragments d'autobiographie qu'il réunit, dans sa vieillesse, sous le titre de *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. La tenue littéraire de ces pages, les préoccupations d'apologie discrète qui s'y font jour en tant d'endroits, le ton de condescendance narquoise qui nuance d'ironie l'émotion même des souvenirs sacrés, ne sont pas faits pour augmenter la confiance du lecteur. Mais voici qu'on nous livre, après la *Correspondance* [2] d'Henriette Renan avec son frère, les *Lettres du séminaire* [3], — des séminaires plutôt, car elles sont datées de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, d'Issy, de Saint-Sulpice. Il serait superflu d'insister sur la valeur hors ligne de ces pièces : antérieures à la crise religieuse du jeune homme, ou contemporaines de ses doutes, elles restituent le cadre, évoquent les figures, accusent les péripéties du drame intérieur et douloureux qui fait le sujet de cette étude. Sans nous dispenser de recourir aux *Souvenirs*, elles nous permettront de les contrôler, de les compléter, de corriger l'impression d'ensemble qui s'en dégage.

I

On ferait un recueil de quelque étendue en colligeant tous les renseignements que Renan nous a donnés sur ses antécédents. Il les a prodigués, à la fin de sa vie surtout, y cher-

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. III. Je cite la trente-deuxième édition.

2. Ernest Renan-Henriette Renan, *Lettres intimes*, précédées de : *Ma sœur Henriette*. 1896.

3. *Lettres du séminaire*. 1836-1846. Publiées en 1902.

chant avec insistance l'explication de son développement intellectuel et moral. Sans essayer ici ce travail de scoliaste, ni attacher plus d'importance que son auteur à la fameuse « formule ethnique : un Celte, mêlé de Gascon, mâtiné de Lapon[1] », tâchons de mettre en lumière, dans ces confidences un peu apprêtées, ce qui n'est pas « littérature ». Petit-fils et fils de marin, l'enfant resta orphelin très jeune, le bateau que commandait son père étant un jour revenu sans lui à Saint-Brieuc. Le corps fut retrouvé sur la grève, mais on n'eut jamais le mot de cette fin tragique. Frêle, et fort éloigné d'âge de son frère Alain, de sa sœur Henriette, Ernest grandit à l'ombre de cette noble cathédrale de Tréguier, qu'il a décrite avec une émotion filiale, seulement traversée, sur le tard, d'un accès d'exclusivisme attique. La petite ville monacale, toute de couvents et de maisons pacifiques, *morte*, au sens que Rodenbach devait plus tard poétiser, n'avait pas échappé plus que les autres aux bouleversements de la tourmente révolutionnaire. Le grand-père de Renan se rangea du côté des « patriotes », mais sans vouloir toucher aux biens d'Église : son instinct désintéressé de marin le sauva de cette faute. Après quelques années, le calme revint; avec lui la vieille foi bretonne, les mœurs antiques reprirent le dessus, et quand — vers 1832 — le petit Ernest commença son éducation, on aurait pu croire que rien d'anormal n'avait, en si peu de temps, traversé si profondément les habitudes des paisibles Trécorrois.

Les prêtres qui formaient les cadres du collège ecclésiastique, à les juger sur les *Souvenirs* de leur élève, — et force nous est de nous en tenir, sous bénéfice d'inventaire, à l'image un peu simplifiée, mais enfin singulièrement haute, qu'il en a tracée, — étaient des hommes excellents, d'une pureté de vie irréprochable, d'une foi sérieuse et inébranlée. Classiques tranquilles et obstinés, volontairement forclos des courants littéraires contemporains, ils apprenaient aux enfants qu'on leur confiait, à l'aide de mauvaises méthodes (ce sont, nous assure Renan, les bonnes, celles qui ne prétendent pas suppléer le travail de l'élève), ce qu'ils savaient eux-mêmes : le

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 88.

latin, l'histoire, les mathématiques, le catéchisme d'abord et surtout. Les condisciples d'Ernest étaient « de jeunes paysans des environs de Tréguier, vigoureux, bien portants, braves », travaillant presque tous pour être prêtres. « Le latin produisait sur ces natures fortes des effets étranges. C'étaient comme des mastodontes faisant leurs humanités. Ils prenaient tout au sérieux, ainsi que font les Lapons quand on leur donne la Bible à lire [1]. » Tels du moins les revoyait, cinquante ans plus tard et quand il ne prenait, hélas ! plus rien au sérieux, celui qui partageait alors leurs enthousiasmes et leur conviction. En attendant, choyé par sa mère, excellente femme demeurée, à travers bien des épreuves, d'une santé, d'une gaieté robustes, le petit Renan mordait au rudiment et disputait les prix d'excellence. Sa sœur n'était plus là pour le cacher, quand il fallait, les jours de pluie, gagner la cathédrale, dans les plis de sa grande cape noire, — mais l'enfant n'était pas, pour si peu, oublié par sa seconde mère. L'influence de l'absente allait, au contraire, et de plus en plus, devenir prédominante dans la vie du jeune Breton. Son père, en mourant, avait laissé des dettes qui dépassaient de beaucoup la valeur du peu de bien qu'il possédait. Mais « les affaires se traitaient encore, en ce bon pays, d'une manière si patriarcale, qu'aucun créancier ne songea à presser une solution [2] ». On convint que la veuve garderait la maison et payerait « ce qu'elle pourrait, quand elle pourrait ». Henriette Renan se dévoua à la tâche ardue de faire honneur à la signature paternelle. Pourvue d'une éducation très forte et qu'elle complétait chaque jour, douée en outre d'une énergie inflexible et d'une affection un peu exclusive, mais profonde, pour les siens, elle entreprit de donner des leçons. A Lannion d'abord, ensuite à Paris, elle put savourer toutes les amertumes d'une position ingrate, aussi dure alors qu'aujourd'hui. A la longue pourtant, son mérite s'imposa à quelques personnes, émues d'ailleurs par son dévouement, et, encore que toujours mal rétribuée, elle finit par conquérir l'influence qui lui permit d'agir efficacement en faveur de ce petit frère, sur

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 137.
2. *Ma sœur Henriette*, p. 24.

lequel elle avait concentré une tendresse deux fois refoulée, par l'éloignement des siens et les convenances de son état. Une lettre d'elle[1], en effet, nous apprend positivement qu'elle demanda et obtint pour Ernest une bourse au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. La présentation du palmarès de Tréguier ne nuisit pas sans doute au succès de sa démarche : M. Dupanloup, supérieur de Saint-Nicolas, était en quête de bons élèves qui pussent élever et maintenir son établissement au premier rang des maisons d'éducation parisiennes. Mais il faut replacer cette première intervention d'Henriette, oubliée dans les *Souvenirs d'enfance*[2], dans la trame de la vie d'Ernest Renan.

Voilà, débarquant de la diligence de Bretagne, avec tous ses effets, « tout son linge, sale ou blanc[3] », — tant le départ avait été brusqué, — le nouvel élève de Saint-Nicolas : c'était le 7 septembre 1838. Retenons cette date ; elle marque le point de départ de la seconde vie de Renan. Faute de quoi, si nous l'en croyons, sa carrière eût été telle : à vingt-deux ans, professeur au collège de Tréguier ; vers cinquante ans, chanoine, peut-être grand-vicaire à Saint-Brieuc, homme très consciencieux, très estimé, bon et sûr directeur[4] ». Quoi qu'il en soit, le petit Breton passa sans préparation, sans transition d'aucune sorte, de la pure atmosphère natale, dans l'air saturé de ferments de la capitale. Le coup fut rude, l'impression profonde. Non qu'il y ait grand'trace, dans les *Lettres du séminaire,* de ce « terrible accès de nostalgie » dont parlent les *Souvenirs d'enfance* : séparé de sa mère, de ses premiers maîtres, du cadre entier de ses affections, chaque nouveau pensionnaire éprouve à peu près le dépaysement que nous découvrent les lettres d'Ernest. Mais ce dépaysement ne fut pas nostalgie : il y eut au sacrifice des compensations, à la peine des adoucissements. La bonté cordiale du supérieur de Saint-Nicolas, son art souverain d'éducateur surent se faire apprécier et aimer dès le premier moment. Henriette venait chaque semaine voir au parloir son cher enfant, Alain quel-

1. *Lettres du séminaire*, p. 1, 2.
2. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 171 *sqq.*
3. *Lettres du séminaire*, p. 2.
4. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 157.

quefois. Un des grands vicaires de Mgr de Quélen, Breton comme lui, M. Tresvaux, eut l'exquise attention de venir parler au nouvel élève la langue du pays. Surtout la vie intellectuelle, qui passait dès lors avant tout pour Renan, se montra d'emblée à lui comme renouvelée : il assure sans doute ses anciens maîtres de sa reconnaissante affection, mais il sent la supériorité des nouveaux... Une contre-épreuve montre mieux que tous les indices le caractère tout relatif de la tristesse de l'enfant : l'année suivante, il parvint à décider ses deux meilleurs amis de Tréguier, Guyomard et Liart, à venir à Saint-Nicolas; le premier mourut de consomption, à Paris même, l'autre ne put tenir qu'un an et regagna la Bretagne. Renan se fit à Paris, s'y plut, ne cessa pas de s'y bien porter.

Ce n'est pas à dire que son cœur d'enfant ne fut pas mis à une rude épreuve : ses lettres à sa mère témoignent d'un attachement qui fait honneur à tous les deux. M. Dupanloup le remarqua, en fut touché, et proclamant les places de la première composition — le nouveau venu était cinquième sur vingt — : « Ah ! dit-il, si le sujet eût été celui d'une lettre que j'ai lue ce matin, Ernest Renan eût été le premier[1]. » Déjà cependant les préoccupations scolaires, l'attachement grandissant à ses maîtres, les distractions d'une vie si nouvelle, le réconfort d'une pitié sincère font à l'enfant une existence heureuse : la Bretagne n'est pas oubliée, elle passe au second plan. La classe d'humanités était forte à Saint-Nicolas, et, après un travail acharné, Ernest fut heureux de partager, à la fin de l'année, le second prix d'excellence avec Henri Nollin : le premier resta au « petit Alfred Foulon[2] ». A la fête de la Pentecôte, le jeune humaniste avait reçu l'habit ecclésiastique « avec une joie véritable ». L'année scolaire s'achève en juillet, et l'on part pour Gentilly (le voyage de Bretagne était au-dessus des maigres ressources de Mme Renan) passer des vacances que s'ingénie à rendre agréables et instructives la bonté des maîtres de Saint-Nicolas. « La voilà donc passée, cette année qui m'a semblé si courte, tant

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 177.
2. Mort cardinal-archevêque de Lyon. (Voir les *Lettres du séminaire*, p. 57.)

elle a été heureuse pour moi ! » conclut Ernest : l'acclimatation est complète.

Il faut nous hâter[1] : relevons cependant deux faits survenus au cours des années passées encore à Saint-Nicolas. C'est d'abord le départ d'Henriette Renan pour la Pologne, où elle alla faire l'éducation des filles du comte Zamoyski : cet éloignement nous a valu des lettres qui sont les plus sûrs témoins que nous ayons de l'état d'âme du séminariste d'Issy et de Saint-Sulpice. Est-il paradoxal d'ajouter qu'il a favorisé des ouvertures, souvent plus malaisées, entre frères, de vive voix que par écrit, et grandi l'autorité de l'absente auprès de son confident? L'autre fait à noter est la prédominance, de plus en plus accusée chez l'adolescent, des préoccupations littéraires et scientifiques. Il reste sans doute un excellent fils, inquiet de ceux qu'il aime : « Dites-moi, tendre mère, comment vous vous trouvez, si vous êtes bien, si vos maux de tête ne vous tracassent pas trop, si vous êtes assidue à la petite goutte de café. Ne me cachez rien, ma chère maman[2]... » Mais s'il parle moins de ce qu'il pense à l'excellente femme, qu'il ménagea toujours sur ce point, le jeune homme ne se livre pas avec moins de passion aux études qui s'offrent à lui, mordant à pleines dents à tous les fruits de l'arbre de science. On peut l'en croire, quand il décrit rétrospectivement ces jours d'exaltation intellectuelle : « Ici [à Saint-Nicolas] l'atmosphère du siècle circulait librement. Au bout de quelque temps, une chose tout à fait inconnue m'était révélée. Les mots talent, éclat, réputation eurent un sens pour moi. J'étais perdu pour l'idéal modeste que mes anciens maîtres m'avaient inculqué ; j'étais engagé sur une mer où toutes les tempêtes, tous les courants du siècle avaient leur contre-coup... Durant trois ans, je subis cette influence profonde, qui amena dans mon être une complète transformation. Mon christianisme subit de grandes diminutions; il n'y avait cependant rien dans mon esprit qui pût encore s'appeler doute[3]. »

1. Je renvoie, pour plus de détails, à l'intéressant article de M. de Lanzac de Laborie, paru dans *le Correspondant* du 10 octobre 1902.

2. *Lettres du séminaire*, p. 125.

3. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 185-195.

N'accusons pas de ce trouble l'éducation de Saint-Nicolas : le changement soudain d'orientation, tant d'aperçus nouveaux sur le monde et sur la vie, le contact nécessaire avec les mouvements intellectuels qui agitaient alors les esprits, suffisent à l'expliquer. Rien n'était perdu, rien même sérieusement compromis ; et peut-être est-ce une loi des temps troublés, comme le nôtre, que beaucoup de bons esprits doivent rendre un combat très méritoire pour garder leurs convictions chrétiennes, contre le choc des faits enrégimentés dans des théories philosophiques qui les dépassent, ou les faussent. La réflexion, l'humilité d'esprit, la prière suffisent à assurer la victoire. Mais la lutte pour la foi a sa place dans la vie de ces jeunes hommes, à côté de cette lutte pour la pureté qui fut de tout temps l'impérieux devoir de leur âge[1]. Essayons de déterminer ce qui manqua à Ernest Renan pour sortir triomphant de cette lutte.

II

Au moment où nous sommes arrivé (1842), le séminaire d'Issy l'accueille comme un élève d'élite, et tout de suite Renan s'y plaît. Rhétoricien médiocre, s'il faut l'en croire, il entreprend avec joie ces études plus substantielles de science et de philosophie. Là-dessus les *Lettres du Séminaire* rendent le même son que les *Souvenirs*. Tout le charma, de son nouveau séjour : le sérieux, le dévouement, l'originalité de ses

1. Cette inquiétude n'est pas nouvelle. Voici ce qu'écrivait, au douzième siècle, un des plus fermes tenants de l'orthodoxie à cette époque, Guillaume de Saint-Thierry : « Souvent des âmes pleines d'une religieuse ferveur, mais encore trop tendres dans la foi, sont assaillies par les tentations contre la foi. Ces tentations n'attaquent point en face et à découvert ; elles cachent leurs embûches, elles se présentent de côté. Elles tiraillent par derrière le vêtement de la foi. Elles ne disent pas : *est, est, non, non* ; mais elles murmurent : *forsitan et forsitan...* » Tout le passage, que je n'ai pas la place de citer, est admirable. (*Speculum Fidei,* Migne, *P. L.*, t. CLXXX, col. 374. — J'emprunte la traduction du P. Th. de Régnon : *Études de Théologie positive...*, t. II, p. 12.) Sur la cause profonde de cette inquiétude, il faut lire les réflexions de saint Thomas : *De Veritate,* quæst. xiv, art. 1 ; en particulier : « *... dicendum quod fides habet aliquid perfectionis et aliquid imperfectionis : perfectionis quidem est ipsa firmitas, quæ pertinet ad assensum ; sed imperfectionis est carentia visionis, ex qua remanet adhuc motus cogitationis in mente credentis..., sic motus cogitationis remanet in ipso inquietus.* »

maîtres, la liberté donnée aux élèves, le cadre même, si riche de grands souvenirs et de beaux arbres : « Notre parc commence à être délicieux ; il n'y manque que du feuillage et des fleurs, et la saison va bientôt ramener l'un et l'autre[1]... » Plus notables encore sont les premières impressions philosophiques de l'étudiant d'Issy : « C'est une chose singulière que la révélation que ces études opèrent dans l'esprit, au sortir des études frivoles de la rhétorique. On y fait autant de chemin en un an que le genre humain en un siècle. On voit les choses d'une manière si différente ; on reconnaît tant de préjugés et d'erreurs, là où l'on ne croyait voir que vérité, qu'on serait tenté d'embrasser un scepticisme universel. On serait porté à douter de tout, si la nature le permettait... C'est là, il est vrai, un résultat bien négatif, et peut-être faudrait-il être sobre de louanges envers la philosophie, si elle n'avait d'autre effet que d'ébranler toute conviction. Mais elle en a d'autres infiniment précieux, surtout quand on y joint l'étude des mathématiques qu'on ne doit jamais en séparer, non plus que la physique. Elle forme une raison inflexible, elle apprend à tout voir à nu et sans voile[2]... » Je ne m'excuse pas de la longueur de la citation ; elle montre à l'état naissant, pour ainsi dire, les deux tendances qui se partageront la pensée d'Ernest Renan : le scepticisme qui va lentement, mais à coup sûr, détacher son esprit de toute doctrine positive, l'acheminer au dilettantisme, à travers les ruines des convictions religieuses, de la religion de la Science, qui s'y substituera pour un temps, et de la religion même — si vague, si fuyante, si peu dogmatique — de la Beauté[3]. Et, en face, la réaction d'une raison « inflexible » qui s'érigera en juge dernier, en norme absolument suffisante, en maîtresse absolument autonome de tout ce qui est. Les lectures de Renan, l'examen qu'il entreprendra de ses croyances, et sa façon de l'instituer l'avanceront dans cette voie. Mais dès à présent ces impressions ont leur contre-coup sur sa vie intime :

1. *Lettres du séminaire*, p. 176.
2. *Lettres intimes*, p. 96.
3. M. G. Séailles dans son livre : *Ernest Renan, essai de biographie psychologique* (2e édition, 1895), a bien montré la logique interne de cette course à l'abîme.

« Jusqu'ici, j'y avais peu pensé [à son avenir]... j'ai commencé enfin à y porter un examen attentif... J'ai d'abord craint d'avoir fait quelque démarche téméraire, et je me suis réjoui de n'en avoir fait aucune décisive et irrévocable[1]... »

Il semble que dans ces lignes la vocation sacerdotale soit seule en jeu. En réalité, c'est déjà de la foi qu'il s'agit, de l'adhésion à toute vérité dépassant l'homme. Seule confidente des pensées fraternelles, Henriette les force à se préciser : elle relève les doutes de son frère, l'engage à la circonspection, lui montre une autre voie qui donnerait satisfaction à ses goûts studieux, sans lui imposer les obligations du sacerdoce chrétien. Détachée elle-même, depuis nombre d'années, de toute croyance dogmatique, mais restée fidèle à la beauté morale du christianisme, elle voit le terme probable des réflexions d'Ernest, et se donne pour tâche d'affermir la volonté de l'absent que trouble la vue de l'aboutissement pratique de ses pensées. Il faudrait tout citer de ces lettres persuasives et hardies, j'allais dire tentatrices[2]. Ernest les comprend si bien qu'il plaide la cause de sa vocation : mis en demeure de s'engager dans les ordres mineurs, et redoutant même ce premier pas, pourtant révocable, il attend, il hésite ; — mais en même temps défend, comme possible pour lui, la vie sacerdotale : si le christianisme est le vrai, si la volonté de Dieu se manifeste par le goût d'une vie sérieuse et utile, pourquoi hésiter devant le fardeau, si honorable, du sacerdoce? La seule indépendance dont il prive est l'abus de la liberté[3]... Toute la lettre est belle, et montre qu'à cette époque (juin 1843) la cause de la foi pouvait triompher.

Ce travail intérieur n'échappait pas aux maîtres du jeune homme. Son professeur de philosophie, M. Manier, le met en garde contre la fascination que commençait d'exercer sur lui la philosophie allemande; en guise de contre-poison, il lui conseille de lire les Écossais : « L'Écosse rassérène », aurait-il dit[4]. Rappelons le discrédit où était tombée, à cette époque, la philosophie scolastique ; c'était la faute du temps,

1. *Lettres intimes*, p. 97, 98.
2. Voir surtout, dans les *Lettres intimes*, celles d'août-septembre 1845.
3. Lettre du 16 juin 1843.
4. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 249.

non celle des profeseurs d'Issy, — mais on peut se demander si la lecture de saint Thomas n'eût pas mieux servi les desseins de M. Manier que celle de Thomas Reid. Les autres livres de chevet du séminariste : « Pascal, Malebranche, Euler, Locke, Leibniz, Descartes, Dugald-Stewart », ne suffirent pas à balancer cette « philosophie du *fieri* » qui s'élaborait dans son esprit, et qui était bien, au sens où il l'entendait, « l'hétérodoxie même[1] ». Un jour qu'il avait poussé ses objections, en classe, avec une âpreté singulière, un autre de ses maîtres, M. Gottofrey, le prit à part, lui reprocha son attitude, et finit sur ce mot sévère, et peut-être imprudent : « Vous n'êtes plus chrétien ! » C'était beaucoup dire, et l'émotion mêlée d'effroi qui s'empara du jeune homme n'était que trop justifiée. Chrétien, il l'était encore, et non pas seulement par le sentiment esthétique et l'instinctif attachement à des croyances auxquelles il devait tout, mais par la volonté (encore que vacillante) de rester fidèle à sa foi, raffermie par une adhésion plus éclairée aux principes qui la fondent. Seulement, dès cette heure, il portait en lui, peut-être inaperçu, le germe fatal qui devait, s'il ne l'étouffait, croître au point de ne plus laisser place, dans son âme, pour la noble fleur de la foi chrétienne. Les secours dont il avait besoin dans cette œuvre de santé morale et de paix intellectuelle, se faisaient, d'ailleurs, par sa faute, chaque jour plus précaires : les traces d'un recours filial à Dieu par la prière sont de plus en plus rares dans ses lettres ; il transposera bientôt les mots de la langue chrétienne dont il usera : « la nature, c'est-à-dire la Providence elle-même[2]... » Dès maintenant, il ne cherche pas d'autre appui que sa raison même et l'affection de sa sœur, dans la lutte suprême qui va s'engager.

III

Car les délais sont comptés. Sans doute Ernest Renan a gagné du temps en acceptant, après bien des atermoiements, la tonsure et les ordres mineurs. Écoutons-le raconter à sa

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 258.
2. *Lettres intimes*, p. 172.

mère, dont cette décision comble les vœux, les impressions de cette journée : « Oui, ma bonne mère, autant les pénibles incertitudes et les douloureux combats qui avaient précédé le grand acte de ma première consécration à Dieu avaient altéré la paix de mon cœur, autant j'ai retrouvé de calme et de joie en le prenant enfin pour mon partage et me consacrant à lui sans retour... Et depuis ce moment, pas un mouvement de regret, pas le plus léger sentiment de crainte ; mais un calme et une sécurité qui m'étaient depuis longtemps inconnus [1]. » A sa sœur Henriette, le nouveau clerc tient un langage moins optimiste ; il explique sa décision d'un ton qui sent l'excuse, et se rassure en traduisant, par le procédé signalé plus haut et qu'il poussera plus tard jusqu'au blasphème, la formule de sa consécration : « En me consacrant à Dieu et à ce que je crois la vérité, en la prenant pour mon partage et la portion de mon héritage, selon les paroles que j'ai dû prononcer, en renonçant pour elle aux vanités et aux superfluités... je n'ai fait après tout que ce que j'ai toujours sans hésitation voulu faire... Mais soit que j'eusse embrassé ou non l'état ecclésiastique, je dis plus, quels qu'eussent été mes sentiments sur la religion dans laquelle j'ai cru trouver la vérité, une vie sérieuse et retirée, éloignée des superfluités et des plaisirs, eût toujours fixé mon choix : or voilà tout ce que j'ai promis [2]... » On voit assez que ce premier pas ne termina pas la crise. Du moins l'accalmie qui suivit nous permet de nous initier à la vie studieuse du séminariste. Autant et plus qu'à Issy, le jeune homme se trouve bien dans le « très bel édifice » qu'il habite : « Tout ici est d'une élégance admirable et d'une propreté qui va presque jusqu'au luxe : pourtant elle s'arrête sur les limites convenables [3]. » Les études aussi lui plaisent, surtout celle de l'hébreu, à laquelle l'inclinent des aptitudes hors ligne et le surcroît d'intérêt qu'y ajoute le commerce familier avec un professeur admirable, M. Le Hir. Sur le chapitre de ce dernier, Renan ne tarit pas, et il eut le bon goût de continuer à reporter vers ce maître éminent les louanges que ses tra-

1. *Lettres du séminaire*, p. 236, 237 (janvier 1844).
2. *Lettres intimes*, p. 164 (avril 1844).
3. *Lettres du séminaire*, p. 227.

vaux en ce genre lui méritèrent dans la suite. Sur la fin de sa vie, quand il crut bon, contrairement au témoignage de ses lettres et à toute vraisemblance, d'attribuer sa défection à ses études de philologie, il sentit combien le cas de M. Le Hir — tant de science unie à une foi d'enfant — rendait son explication difficile à accepter. C'est alors qu'il mit en avant sa théorie de la « cloison étanche », appelée à une si grande fortune en littérature. Mais en 1844 l'éloge est sans réserve, et l'enthousiasme du jeune hébraïsant pour son maître n'eut pas à se nuancer d'une condescendance au moins équivoque. Cependant les jours se succèdent, et les mois, et le séminariste voit s'approcher, comme une mise en demeure, le pas décisif du sous-diaconat. « Pour les démarches préliminaires que j'ai déjà faites, écrit-il à sa confidente habituelle, une raisonnable probabilité, fondée sur de sages conseils a dû me suffire, mais désormais une certitude absolue, résultat... d'une conviction intime, d'une volonté libre et personnelle, m'est devenue nécessaire [1]. »

Arrêtons-nous ici, et puisque aussi bien la crise va se précipiter, essayons de préciser les causes qui amenèrent le dénouement. Écartons d'abord le problème moral : il est très vrai que des motifs de cet ordre, que le désir de secouer le joug qu'impose aux sens la foi chrétienne influent souvent, le plus souvent, sur les décisions similaires; on fuit la contrainte morale, et l'on colore de raisons intellectuelles ce qui n'est au fond que passion pure. Mais aucun indice positif ne nous permet d'avancer que tel ait été le cas ici, et le témoignage des contemporains est d'accord en ce point avec les lettres du jeune homme et sa conduite durant les années qui suivirent immédiatement sa rupture d'avec l'Église. Écartons encore, non sans une réserve importante, les influences du dehors : sans aucun doute les lettres d'Henriette Renan, ses encouragements, ses offres positives ont contribué largement au dénouement; on peut même se demander si la volonté irrésolue du séminariste eût pu, sans cette aide morale et matérielle, vaincre aussi vite ses appréhensions d'avenir, ses craintes très fondées, et cruelles,

1. *Lettres intimes*, p. 208, 209.

de peiner profondément sa mère. Néanmoins le motif déterminant n'est pas là. Il n'est pas non plus dans les études de philologie que Renan allégua plus tard : « Si j'avais pu croire que la théologie et la Bible étaient la vérité, aucune des doctrines plus tard groupées dans le *Syllabus* ne m'eût causé la moindre émotion. Mes raisons furent toutes de l'ordre philologique et critique ; elles ne furent nullement de l'ordre métaphysique, de l'ordre politique, de l'ordre moral[1]... » L'on a pris texte de ces paroles pour incriminer ses professeurs d'alors, qui lui auraient laissé croire que la doctrine révélée couvrait des points relevant, en réalité, de l'histoire seule et de la critique. Et il faut avouer que Renan, qui défend ses maîtres d'avoir majoré le dogme et réduit la liberté des opinions, semble pourtant donner raison à cette manière de voir : « On n'est pas catholique si l'on s'écarte sur un seul de ces points de la thèse traditionnelle », affirme-t-il magistralement. Or, parmi ces points, se trouve « l'obligation de croire que les livres bibliques sont les ouvrages de ceux à qui les titres les attribuent », la date du livre de Daniel, etc.[2]. On aura peine à croire que les théologiens sulpiciens n'aient pas distingué dès lors, avec tous les autres, ce qui est opinion traditionnelle, dont on ne saurait, sauf de bonnes raisons, s'écarter sans témérité, de ce qui est point de foi. Quoi qu'il en soit, et tout en reconnaissant très volontiers qu'il y a aussi des fautes d'omission, et que le refus de se mettre au courant du mouvement théologique et scientifique, que l'habitude de tenir tout progrès pour une perversion serait une de ces fautes, je persiste à penser que M. l'abbé Cognat, condisciple et confident d'Ernest Renan à Saint-Sulpice, a vu plus juste quand il a écrit que « l'hébreu est encore plus innocent que la femme de son émancipation intellectuelle[3] ». N'accusons pas ici la sincérité des *Souvenirs d'enfance* : outre que l'auteur accuse assez nettement, dans les pages qui précèdent celles que j'ai citées, ses préoc-

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. p. 298.
2. *Ibid.*, p. 293, 294.
3. Abbé Cognat, dans *le Correspondant* du 10 juillet 1882. — C'est aussi l'avis motivé du juge désintéressé qu'est M. Séailles : *Ernest Renan...*, p. 14 *sqq*.

cupations philosophiques d'alors, il a pu se persuader que les erreurs qu'il crut remarquer dans la Bible ont servi de considérants décisifs dans le jugement final qu'il porta sur le christianisme. J'ajoute que peut-être ils le furent, en ce sens qu'il y trouva les raisons de ne pas croire qu'il cherchait. Mais ces raisons de ne pas croire, *il fallait qu'il les trouvât*, de par l'état d'âme où il était quand il entreprit l'examen de sa foi. On me permettra d'insister sur ce point, qui donne, à mon avis, la clef du problème psychologique et moral que ces pages ont pour but de résoudre.

Le christianisme est-il le vrai ? Si la réponse était oui, Renan, au plus fort de la crise, déclarait qu'il « se sentait prêt à mépriser » toutes ses appréhensions, à « se dévouer, non pas à la mort, puisqu'il ne s'agit plus de cela, mais au mépris et à la raillerie pour défendre une cause qui aurait ravi sa conviction[1] ». Mais la réponse fut *et devait être* : non, préformée qu'elle était par une conception philosophique et, plus encore, par une méthode d'investigation incompatibles avec la foi chrétienne. Cette conception, rarement énoncée sous forme positive, mais affirmée dans la mise en lumière de ce qu'elle exclut, — et cela depuis les *Lettres du séminaire* jusqu'à l'*Examen de conscience philosophique*, c'est le panthéisme immanent, écartant du monde toute intervention d'une volonté transcendante, et l'expliquant par le développement d'une activité nécessaire, évoluant vers un terme idéal. Cette méthode, que nous allons dès lors prendre sur le fait, c'est de n'admettre rien comme acceptable pour la raison qui dépasse la portée de cette raison même.

Pour justifier pleinement ces dires, nous devons, il est vrai, faire réagir sur les données fragmentaires des *Lettres* les écrits postérieurs de Renan, en particulier les *Souvenirs*. Mais si, comme on l'accorde, aucun développement mental ne fut plus personnel que le sien, plus obstinément fermé à ce qui n'était pas le progrès naturel de sa propre pensée[2], on trouvera qu'il n'est pas injuste d'interpréter, par les affirmations de Renan historien et philosophe, les exposés que faisait, de son état d'âme, Renan séminariste.

1. *Lettres intimes*, p. 227.
2. G. Séailles : *Ernest Renan...*, chap. III : la Méthode philosophique.

« Ce que M. Pinault (son professeur de science à Issy) m'apprit d'histoire naturelle générale et de physiologie m'initia aux lois de la vie. J'aperçus l'insuffisance de ce qu'on appelle le spiritualisme ; dès lors, j'étais idéaliste [1]. Un éternel *fieri*, une métamorphose sans fin me semblait la loi du monde ; la nature m'apparaissait comme un ensemble où la création particulière n'a point de place et où, par conséquent, tout se transforme. Comment cette conception, déjà assez claire, d'une philosophie positive, ne chassait-elle pas de mon esprit scolastique et christianisme ? Parce que j'étais jeune, inconséquent, et que la critique me manquait [2]. » Cette idée, l'idée de Hegel, s'imposa-t-elle à lui, comme il le dit, au cours des études, relativement élémentaires, qu'il fit à Issy des sciences naturelles ? Lui vint-elle de ses lectures philosophiques ? Arriva-t-elle à lui par l'intermédiaire des leçons, si édulcorées, mais enfin évocatrices, que faisait Cousin à cette époque ? Il est certain, dans tous les cas, qu'il l'accueillit, qu'il l'adopta : ses premiers articles sur l'*Origine du langage*, publiés en 1848, en portent — il le fait lui-même remarquer — la trace évidente. Il est sûr aussi que l'étude passionnée qu'il fit, dès le séminaire, des poètes et philosophes allemands, la précisa, l'ancra dans son esprit. Au contact de leur panthéisme esthétique, il croit « entrer dans un temple » ; il leur doit son « initiation à un esprit nouveau [3] ». Herder et Gœthe ont alors ses préférences ; Kant, dont sa sœur lui cite une maxime célèbre, ne semble pas lui offrir, au même degré, « l'heureuse combinaison de la poésie, de l'érudition, de la philosophie » qu'il prise surtout en eux. Mais de développer cette vue générale du devenir universel en un système intégral, de reconstruire le monde, comme l'avait fait Hegel, en partant de là, ce serait méconnaître la trempe d'esprit d'Ernest Renan que le lui demander. Il s'arrête à une conséquence qui suffit à décider contre la vérité du christianisme, et qu'il reprendra sous vingt formes, tantôt comme idée et tantôt comme fait, chaque fois qu'il essayera de justifier sa défec-

1. Le contexte indique assez le sens, assez inusité, que donne ici Renan au mot, d'ailleurs si déplorablement fuyant, d'*idéaliste*.

2. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 251.

3. *Lettres intimes*, p. 299, 301.

tion. Le christianisme se donne comme révélé de Dieu, il implique une intervention surnaturelle et transcendante dans notre monde éphémère, et toujours *in fieri*. Mais il ne saurait y avoir, il n'y a pas de divin particulier, de surnaturel particulier, d'intervention transcendante appréciable dans la marche des choses, dans la trame historique de l'humanité. Je renonce à citer les passages où cette doctrine s'affirme [1]; il faudrait transcrire une partie des œuvres de Renan.

Cette exclusion du surnaturel, partant, du christianisme, semblerait suffire. Elle suffirait, en effet, à un esprit entier, convaincu de la vérité absolue de la conception moniste. Mais nous savons, de reste, que Renan ne fut pas un de ces esprits, qu'il n'eut jamais qu'une métaphysique, si l'on ose dire, de provision. Le cadre philosophique qu'il adopte lui apparaît comme une hypothèse, la meilleure sans doute pour lui, mais enfin sujette, comme toute théorie abstraite, à l'illusion, à l'erreur. Il se peut qu'elle ne soit pas la vraie; il se peut que le christianisme, qui la contredit, ait raison. « Si Dieu m'accordait en ce moment l'illumination intérieure qui fait toucher l'évidence et ne permet plus le doute, oui, dès ce moment, je me consacrerais au catholicisme [2]. » En d'autres termes, l'évidence d'un miracle, d'une intervention de Dieu dans le monde, lui permettrait de garder ses convictions chrétiennes.

Mais, justement, le christianisme orthodoxe n'en appelle-t-il pas au miracle? N'engage-t-il pas à vérifier ses titres à être cru? — Oui, mais pas de la façon qu'exigeait Renan, et c'est ici qu'apparaît le vice de méthode signalé plus haut. A cette constatation du bien fondé de la foi, à ces motifs de croire qu'il demande impérieusement, qu'il est en droit de demander, le séminariste, ébranlé, impose des conditions d'évidence intrinsèque, palpable, inéluctable, dont il se fait indûment le juge. C'est à cette évidence qu'il veut céder, en

1. Voir, par exemple, les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 337; *l'Avenir de la métaphysique*, dans les *Fragments philosophiques*, p. 318; l'*Examen de conscience philosophique*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1889, p. 722. On a fait justement remarquer que les sept volumes des *Origines du christianisme* forment un long plaidoyer pour cette thèse.

2. *Lettres intimes*, p. 227.

dernière analyse, non pas à l'autorité divine, certainement connue comme attestant une vérité, mais n'en mettant pas aux yeux l'évidence interne, mais débordant, parce qu'elle enseigne la raison humaine sans la contredire. Nous sommes ici au cœur de la question. « Je l'aimerai [le christianisme], je l'admirerai toujours, écrit Ernest à sa sœur; c'est lui qui a nourri et réjoui mon enfance; il m'a fait ce que je suis; sa morale (j'entends celle de l'Évangile) sera toujours ma règle. Jésus surtout sera toujours mon Dieu. Mais quand on descend de ce christianisme pur, *qui, bien entendu, ne serait que la raison elle-même*, à ces idées mesquines et étroites, à toute cette mythologie qui tombe devant la critique[1]... » Et encore : « Le philosophe aime la latitude, et le christianisme du nord de l'Allemagne en laisse autant qu'on en peut désirer[2]. Aussi la philosophie allemande est-elle, en sa morale, imprégnée de christianisme... Ah! qui ne serait chrétien comme cela[3]? » « Et puis cela [la préparation de l'agrégation des lettres] m'écarterait de mes idées chéries. Non, non, je me rapprocherai le plus possible de ce centre qui est philosophie, théologie, science, littérature, etc., *qui est Dieu*, suivant moi[4]. » « Celui-là [le penseur] est le Jupiter olympien qui juge de tout et n'est jugé par personne[5]. »

Qui ne voit le terme où doit aboutir une vérification rationnelle du christianisme entreprise dans cet esprit? Si, « bien entendue », la religion doit être « la raison même », il faut donc que le catholicisme, bien plus, que toute confession religieuse impliquant le surnaturel et le mystère, soit une religion mal entendue. Et si le croyant, ébranlé dans sa foi, mais cherchant loyalement à l'affermir, est et prétend rester « celui qui juge de tout et n'est jugé par personne », il a décidé contre cette foi même qu'il cherche à reconquérir ou à garder. — Mais le fidèle « ne croirait pas s'il ne voyait pas qu'il faut

1. *Lettres intimes*, p. 228, 229. C'est moi qui souligne.

2. Inutile de relever l'inexactitude. Chacun sait les procédés du ministre des Cultes de Frédéric-Guillaume II à l'endroit de Kant.

3. *Lettres intimes*, p. 300.

4. Lettre à M. Cognat, dans l'appendice aux *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 398.

5. *Ibid.*, p. 409.

croire[1] ». — Sans doute, et l'on serait autrement bien fondé à parler de fidéisme, de raison contrainte, de saut mortel dans l'inconnu ! Seulement, parce que ce jugement préliminaire où la raison pèse, compare et décide ; parce que l'évidence des motifs de crédibilité laisse, en tout état de cause, à l'assentiment de foi son caractère d'hommage à celui sur la parole duquel on croit ; parce que, dans le cas particulier de la foi chrétienne, la nature même des objets de croyance dépasse, par hypothèse, la portée de toute raison créée, et donc laisse place au mérite, à la liberté, à la bonne volonté, dans l'adhésion d'ailleurs raisonnable, et connue comme telle, qu'elle propose, — il faut bien en venir à un acte de soumission d'esprit et captiver l'entendement (encore une fois à bon escient) sous une autorité qui n'est pas la sienne[2]. En deux mots : il faut croire à Dieu et non à sa raison même. C'est ce que ne voulut pas comprendre, c'est ce que ne voulait pas accepter Ernest Renan. L'humilité d'esprit lui manqua.

On se rend compte dès lors que ce rationalisme intransigeant, joint à la conception du monde qu'il préférait alors, l'ait si vite entraîné à l'abandon, non seulement de toute croyance au surnaturel, mais de toute foi définie, de toute doctrine religieuse positive. On ne fait pas sa part à une raison qui peut se flatter d'être le plus haut degré, actuellement existant, du devenir universel. Pour Renan, cette raison est plus qu'un arbitre, plus qu'un juge : elle est la vérité, elle est dieu même, — le dieu des monistes, celui qu'ils préfèrent à notre Dieu, vivant et voyant, — je veux dire le reflet, dans notre âme éphémère, de la force immense, inconnue, aveugle, qui mène le cosmos au terme, ou, d'après les optimistes, dont ne fut pas toujours Renan, au but de son évolution.

IV

Reste l'histoire extérieure de ces derniers mois de crise

1. Saint Thomas : *Summa Theologica*. IIa IIæ, quæst. I, art. 4, ad 2um.

2. Je renvoie, pour le développement de cette doctrine, jusque-là incontestée, au livre de M. Bainvel : *la Foi et l'Acte de Foi*, 1898. On peut voir aussi la communication du R. P. Schwalm au Congrès de Fribourg sur *la Croyance naturelle et la Science*. (*Revue Thomiste*, 1897, p. 627 *sqq*.)

intime : nous avons dû, pour mettre en relief le point critique, dégager les pensées décisives de leur cortège d'appréhensions, d'objections, de retours désolés sur le passé, de vues inquiètes sur l'avenir. Mais on sent bien que si la raison dévoyée eut le dernier mot, ce ne fut pas sans luttes et sans anxiété. Anxiété qui portait, il faut bien le dire, autant sur les suites de la décision à prendre que sur sa portée intrinsèque. Que penserait-on de sa démarche? surtout qu'en penserait sa mère ? Et c'est une chose qui intéresserait, dans tout autre cas, que de voir le manège du séminariste à la veille de déserter la voie qui mène au sacerdoce, et même — les deux questions se posaient ensemble — ses croyances chrétiennes, pour donner le change à la pauvre veuve, qui voyait dans tous ses rêves « son pauvre petit agneau blanc dans les gras pâturages de Saint-Sulpice[1] », et aussi (nous voudrions entendre plus distinctement cette note surnaturelle) son fils à l'autel. L'infatigable Henriette, du fond de l'exil qui, d'ailleurs, va finir, se charge de plaider à Tréguier la cause de son frère, et de quel ton ! « J'ai la certitude, et nous devons l'avoir tous, qu'Ernest sera un honnête homme, un homme distingué et supérieur dans la voie qu'il suivra; c'est tout ce que, pour nous-mêmes, nous pouvons lui demander : je n'ai jamais compris qu'il nous dût autre chose, quoique je sache combien son âme est généreuse et dévouée. C'est de lui qu'il s'agit en ceci, et nullement de nous; vous le sentirez comme moi, ma bonne mère, et ce serait vous faire injure que d'insister... Les agitations de ma vie m'ont fait beaucoup voir, beaucoup connaître, beaucoup observer; j'ai acquis plus d'expérience que bien des personnes qui ont vécu quatre-vingts ans dans notre chère province; eh bien ! c'est avec cette expérience, cette raison mûrie par les événements que je vous assure qu'il n'y a rien à craindre pour notre Ernest; que dans toutes les voies il sera toujours digne d'être votre enfant bien-aimé, d'être le frère et presque le fils de mon adoption[2]. » Non contente de cette intervention, elle se multiplie pour résoudre les problèmes matériels qui

1. Lettre de Mme Renan, dans les *Lettres intimes*, p. 295.
2. Lettre d'Henriette Renan à sa mère, *Lettres du séminaire*, p. 328, 329.

vont se poser : préceptorat en Allemagne, secours permettant la préparation à l'École normale supérieure, fonds suffisant à quelques années de travail indépendant; elle offre tout, elle a réponse à tout. Certes, ce n'est pas sans raison que son frère l'appelle son appui, le soutien de son cœur et de sa vie. On se demande comment il aurait pu, sans son aide, faire le dernier pas. La bonté, le désintéressement, la hauteur de vues des prêtres de Saint-Sulpice et de son ancien supérieur de Saint-Nicolas, M. Dupanloup, se manifestèrent d'ailleurs, avec un éclat incomparable, autour de ce disciple, infidèle sans doute, mais dont on aime le passé studieux, dont on apprécie le talent, dont on espère le retour. On s'ingénie à trouver une place honorable qui le mette, sans engager l'avenir, à l'abri du besoin. M. Le Hir, avec une abnégation qui touche à l'héroïsme, lui propose de l'aider dans la publication de ses notes de grammaire hébraïque, et s'engage à faire adopter l'ouvrage dans les séminaires sulpiciens. On l'adresse enfin à M. Gratry, supérieur du collège Stanislas. Les vacances arrivent sur ces entrefaites et, rendu au calme de sa Bretagne, aux soins tendres de sa mère, Ernest Renan peut encore, par intervalles, nourrir l'illusion qu'il est chrétien [1].

Mais la raison, cette raison suffisante et impliable, qui seule a désormais qualité pour le conduire, parle plus haut que toutes les appréhensions, que tous les regrets. Elle présente comme un devoir la séparation, la rupture discrète, mais complète, d'avec le milieu ecclésiastique qui avait été jusque-là celui du jeune homme. Renan s'abandonne, et avec un sang-froid, une décision que ses lettres ne faisaient pas prévoir, rompt en quelques heures, à son retour à Paris, tous les liens qui l'attachaient à Saint-Sulpice et au monde religieux. Il accepte une place de répétiteur au pair dans une pension laïque, quitte la soutane et prend son gîte dans cet hôtel patriarcal de Mlle Céleste, que sa description a rendu presque célèbre. Durant les premiers mois il retourne chaque semaine à Saint-Sulpice, où M. Le Hir l'accueille en

1. Lettres à M. Cognat, dans l'appendice des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 387.

père, au point qu'il le présente à sa mère — on ménage encore la pauvre femme — comme son « directeur ». Il rencontre à sa pension le fils d'un médecin de Paris, Marcelin Berthelot, « jeune homme très religieux[1] », et en fait son ami. Puis le tourbillon des études, le désir, le besoin de percer, de vivre sa science et d'en vivre, emporte l'ancien séminariste, accélère la marche de son esprit vers l'incrédulité totale. Ici finit la première vie d'Ernest Renan : nous ne pouvons le suivre dans la seconde. Notons seulement, parce que cet indice confirme l'explication tentée dans ces pages, que cette heure décisive ne lui fut pas aussi cruelle qu'à d'autres âmes plus vibrantes, moins exclusivement possédées du démon rationaliste. Il a décrit les anxiétés, je n'ose dire les angoisses, des jours où il prit conscience de son état. Il y a loin de ces regrets, mêlés de vues d'avenir humain, gâtés par une suffisance à peine croyable, aux cris désespérés dans lesquels Théodore Jouffroy déplorait la perte de sa foi ancienne, et même aux tragiques effusions d'un Nietzsche pleurant « la mort de Dieu » dans son âme. Ernest Renan a pleuré ses croyances : on ne brise pas impunément des liens intimes et longtemps si doux; mais ses larmes tarirent vite, et autorisent à se demander si son âme était à la hauteur de son talent. Dieu en moins dans une vie d'homme, une vague religiosité substituée à la foi vivante et sincère, l'autorité divine de Jésus-Christ ravalée à un magistère humain, — en vérité, le pensionnaire de Mlle Céleste porta ces effroyables diminutions d'un cœur léger...

C'est le 6 octobre 1845 qu'Ernest Renan fit ses adieux à Saint-Sulpice. Bien loin de là, dans la solitude de Littlemore, près d'Oxford, John-Henry Newman, qui devait deux jours plus tard entrer dans le giron de l'Église romaine, écrivait les dernières lignes de son *Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*, et saluait, en ces termes inspirés, l'aurore de la foi complète : « Telles étaient les pensées d'un homme dont la longue et persévérante supplication avait été que le Très-Miséricordieux ne méprisât pas l'œuvre de ses

1. *Lettres du séminaire*, p. 312.

propres mains et ne l'abandonnât pas à lui-même, alors que, la vue encore trouble, le cœur chargé, il ne pouvait employer que la raison dans les choses de la foi[1]. » Ce n'est pas un vain désir d'antithèse qui me fait rapprocher ces noms à cette date. Ces deux hommes achevaient, l'un et l'autre, de traverser une crise longue et d'une gravité suprême. Tous deux, magnifiquement doués par la Providence, devaient entraîner dans leur sillage bien d'autres hommes. Mais l'un, dans la maturité de son génie, arrivait par l'humilité, par la prière, par des études prolongées auxquelles collaborait toute son âme, au port de l'intégrale vérité; — l'autre, à un âge qui eût dû lui inspirer quelque défiance de lui-même, cherchait en lui seul le sens de la vie et du monde, et se risquait sur la mer sans étoiles où, séduit tour à tour et trompé par des lueurs décevantes, il errera jusqu'à la fin.

Léonce DE GRANDMAISON.

1. J'emprunte la traduction de ce passage au beau livre de M. P. Thureau-Dangin : *la Renaissance catholique en Angleterre*, t. I, p. 319.

PROGRÈS ET TRADITION EN EXÉGÈSE

(Deuxième article [1].)

V

Avons-nous le droit d'étendre aux sciences historiques les conclusions précédemment posées pour les sciences de la nature ? L'analogie nous y invite et l'encyclique pontificale semble nous y autoriser. Après avoir tracé, d'une main ferme et d'un esprit large, les règles qui assureront à l'exégèse progrès et stabilité, Léon XIII ajoute : « On pourra aussi appliquer ces principes aux sciences voisines, surtout à l'histoire. »

Il est vrai, la religion se rattache à l'histoire par un lien beaucoup plus étroit qu'à aucune autre science, et tandis que la nature intime des phénomènes physiques intéresse fort peu le problème de nos destinées, plusieurs de nos dogmes reposent sur la réalité objective d'événements passés. Nier ces faits, c'est nier le dogme. Dans l'Évangile, en particulier, le point de vue historique et le point de vue religieux se rapprochent tellement, ils sont si mêlés et si entrelacés qu'ils arrivent presque à se confondre. De même, proportions gardées, dans les Actes des Apôtres. Certains livres de l'Ancien Testament exigent aussi, à un degré moindre, le caractère historique, parce qu'ils soutiennent l'édifice de la révélation et concourent à la fondation de la foi chrétienne, en nous montrant, par exemple, la vigilante providence de Dieu sur le peuple élu et la suite des préparations évangéliques. La parité que nous pensions entrevoir entre l'histoire et les sciences naturelles va-t-elle donc s'évanouir ? Non ; mais elle se dégage et se circonscrit.

Entre l'histoire et la religion, la connexité est plutôt l'exception que la règle. Que le monde ait commencé quelques milliers d'années plus tôt ou plus tard, que la captivité

1. Voir *Études* du 5 novembre 1902.

d'Egypte ait duré quatre cent trente ans ou seulement deux cent quinze, que le gouvernement des Juges ait été ou non local et simultané, cela ne change rien à l'économie de notre foi ni à la moralité de nos actions. Ici encore se vérifie le mot de saint Augustin : « Dieu ne se proposait pas d'enseigner aux hommes ces choses, sans profit pour leur salut. » Ou plutôt il a bien pu se proposer cela, mais ce n'est pas le but premier de la révélation ni le caractère distinctif des Livres saints ; car, dans un livre inspiré, le point de vue religieux prime tout le reste et ne saurait, en aucun cas, passer au second plan.

Pourquoi, se demande saint Grégoire de Nysse, l'Écriture néglige-t-elle parfois l'ordre chronologique ? « Cet ordre, répond le grand docteur, est indifférent au maître et au directeur de nos âmes, l'Esprit-Saint, uniquement attentif à nous guider dans les voies du salut[1]. » Aussi, au jugement des Pères, les livres historiques de la Bible seraient indignes de Dieu, s'ils ne renfermaient, greffé sur le sens littéral, un sens plus noble, plus sublime, plus mystérieux, qu'ils appellent de divers noms : mystique, allégorique, spirituel. Théodore de Mopsueste fut condamné au cinquième Concile général pour avoir refusé de le reconnaître dans le Cantique des cantiques. « Si le Cantique de Salomon, remarque Théodoret, n'était rien qu'un épithalame et la description d'un mariage vulgaire, il serait également indigne du Saint-Esprit et de l'Eglise[2]. »

Ce caractère spécial de nos Livres saints, élevés par leur objet propre au-dessus des ouvrages profanes, n'avait pas échappé aux docteurs de la Synagogue. Il est à noter qu'ils n'ont pas fait dans leur canon une place à part aux livres historiques. Les plus anciens de ces écrits, Josué, les Juges, Samuel, les Rois, sont rangés parmi les prophètes ; les derniers, Esdras, Néhémie, Esther, les Paralipomènes, sont comptés au nombre des *Maktûbim* ou hagiographes, à côté

1. *In Psalmor. inscriptiones*, xi, Migne, *P. G.*, t. XLIV, col. 541. Lire dans le même Père le commentaire de ce texte : La lettre tue mais l'esprit vivifie : *In Cantica cant. Proœmium*, Migne, *P. G.*, t. XLIV, col. 756-764 ; *Contra Eunom.*, vii, Migne, *P. G.*, t. XLV, col. 741-745.
2. *In Cantic. Prolog.*, Migne, *P. G.*, t. LXXXI, col. 29.

de Job, des Psaumes, des Proverbes et du Cantique des cantiques. Ce n'est pas pour déroger à leur valeur historique, mais pour faire entendre qu'ils ont une fin plus haute, que ce ne sont pas de simples manuels d'histoire.

S'il en est ainsi, on doit s'attendre à y trouver des lacunes, des enjambées à travers les siècles, des interversions chronologiques, des retours en arrière, des disproportions, des manques d'harmonie, enfin d'autres libertés qui passeraient pour licences dans un écrivain uniquement jaloux de nous enseigner l'histoire. Peut-être saint Jérôme avait-il cela en vue, quand il écrivait : « La coutume de l'Écriture est de rapporter beaucoup de choses d'après l'opinion et la croyance universelle du temps, plutôt que d'après les exigences de la vérité intrinsèque[1]. »

Comme l'inspiration s'accommode de tous les genres littéraires, la Bible nous offrira des récits bien différents de conception, de manière et d'allure. On n'écrit plus guère l'histoire comme elle s'écrivait au temps des Grecs et des Romains. Même parmi nous, quelle diversité !

Aux deux pôles extrêmes, nous distinguons deux méthodes de composition partant de principes diamétralement opposés. La première est la méthode de *compilation*. Elle consiste à réunir tous les matériaux accessibles, à les débiter sans autres changements que des modifications superficielles de style, à les juxtaposer malgré leurs disparates, à influencer le moins possible l'opinion du lecteur, en laissant au récit un caractère anonyme et en quelque sorte impersonnel. La seconde s'appellera, faute d'un terme plus convenable, méthode d'*élaboration*. Après avoir compulsé tous les documents à sa portée, l'historien qui l'emploie digère ses lectures, les coordonne, les réduit à l'unité. Tous ses jugements lui appartiennent ; il doit, sous peine de tromper le lecteur, les nuancer suivant la couleur exacte de sa pensée. Un passage qu'il citerait sans référence serait, chez lui, un pur plagiat.

1. *Consuetudinis Scripturarum est ut opinionem multarum rerum sic narret historicus quomodo eo tempore ab omnibus credebantur. In Matth.*, xiv, 8, Migne, *P. L.*, t. XXVI, col. 98, à propos de ces mots : *Et contristatus est rex.* Hérode ne s'attrista pas, d'après saint Jérôme, mais ses convives le crurent triste, parce qu'il affectait de l'être.

On est allé jusqu'à soutenir que cette dernière n'est permise — en dehors des mémoires et des autobiographies — qu'au cas où le trop grand nombre de documents la rend nécessaire; car la reproduction intégrale des documents serait à la fois plus instructive et plus intéressante[1]. Toujours est-il qu'elle est la plus naturelle dans l'enfance de l'histoire et qu'elle s'impose presque quand la pénurie des documents ne semble guère justifier leur mise en œuvre.

A côté de ces deux méthodes, il convient d'en signaler une troisième : c'est la méthode mixte, où l'auteur, guidé par une fin bien précise et un cadre historique bien délimité, opère un triage parmi les documents dont il dispose, élimine ceux qui ne vont pas à son but, puis combine, reproduit, abrège ou résume les autres. Moins littéraire que la seconde, moins primitive que la première, cette méthode participe un peu aux avantages et aux inconvénients de toutes les deux. Pour ne pas dérouter le lecteur, l'historien sera tenu de faire connaître, au moins par une indication sommaire ou une mention générale, la nature des documents transcrits ou analysés. Cependant, un document peut être si connu dans un pays et à un moment donné, que toute référence expresse devienne superflue. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que l'usage des citations et la manière de les faire dépendent beaucoup des mœurs littéraires de l'époque.

Selon toute apparence, c'est la méthode mixte qui domine dans l'histoire biblique.

Que les auteurs inspirés, dans le récit d'événements dont ils n'avaient pas été les témoins oculaires, se soient servis de documents, personne ne songerait à le contester. Saint Luc et l'auteur du second Livre des Macchabées nous renseignent assez sur ce point. La question est de savoir s'ils roulent parfois dans leur œuvre des matériaux étrangers, sans en avertir expressément le lecteur.

1. Cf. R.-F. Clarke, *The Attitudes of Catholics towards Pentateuchal Criticism*, 3e article, dans le *Tablet* du 11 décembre 1897. M. Clarke est consulteur de la Commission des études bibliques.

VI

La citation implicite est celle qui se présente sans les signes ordinaires de référence. Si le lecteur contemporain, auquel s'adresse directement le livre, n'arrivait pas à la reconnaître, ce serait un plagiat, ou du moins, à une époque où la propriété littéraire est ignorée, un moyen commode et économique d'exprimer ses idées avec les paroles d'autrui. Mais, dans un cas comme dans l'autre, l'écrivain prendrait à son compte l'emprunt tacite, et la pièce étrangère serait regardée à bon droit comme partie intégrante de sa pensée.

Des artifices typographiques nous permettent aujourd'hui d'indiquer une citation sans en nommer l'auteur. Mais, quelquefois, tout signe extérieur devient superflu : un vers dans un récit en prose, une phrase latine égarée au milieu du français, les proverbes, les mots historiques, certains passages de l'Ecriture que tout le monde sait par cœur, se détachent immédiatement du contexte et sont rapportés sans peine à leurs vrais propriétaires. En pareil cas, citer par chapitre et verset aurait quelque chose de prétentieux et de pédantesque. Voilà ce qu'on peut appeler citation implicite.

Existe-t-il dans la Bible des citations implicites ? Il faut sans hésitation répondre : oui.

Entre les deux parties d'Isaïe s'intercalent quatre chapitres reproduits mot pour mot du quatrième Livre des Rois [1]. Les différences textuelles ne dépassent pas les variantes ordinaires des copies d'un même passage. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les deux textes, dans leur état actuel, contiennent, aux mêmes endroits, une confusion de dates et une interversion de faits [2]. Or, de trois choses l'une : ou bien ce fragment historique, composé par l'auteur des Rois, a été inséré sans

1. Is., xxxvi-xxxix; IV Reg., xviii-xx.

2. La maladie d'Ezéchias (Is., xxxviii; IV Reg., xx, 1-11) et le message de Mérodach-Baladan (Is., xxxix; IV Reg., xx, 12-19) doivent se placer avant l'invasion de Sennachérib, en 701 (Is., xxxvi-xxxvii; IV Reg., xviii, 13-xix, 37), laquelle suivit la défaite et la chute de Mérodach-Baladan et précéda de deux ans à peine la mort d'Ezéchias. De plus, la date (Is., xxxvi, 1; IV Reg., xviii, 13) qui semble se rapporter à l'expédition de Sennachérib, appartient à la maladie d'Ezéchias, treize années auparavant.

référence par Isaïe ou son éditeur; ou bien c'est précisément le contraire; ou enfin l'un et l'autre puisent, sans prévenir le lecteur, à une source étrangère. En tout cas, un des écrivains sacrés, ou tous les deux, s'approprient plusieurs pages d'histoire d'une autre plume, laissant à leurs lecteurs le soin de retrouver l'original.

Comparons maintenant les Livres des Rois avec les Paralipomènes. En écrivant en regard, sur deux colonnes parallèles, les parties communes, nous constaterions qu'elles se montent à une vingtaine de chapitres. L'identité du récit n'est point partout certaine; mais, souvent, les rapports se poursuivent pendant des pages entières, dans le même ordre, avec les mêmes traits et les mêmes expressions caractéristiques[1]. On n'en saurait douter; l'auteur des Paralipomènes cite le Livre des Rois, ou la source de ce dernier ouvrage, ou un écrit postérieur fondé sur lui, et il les cite sans le moindre signe extérieur de référence : ce sont des citations implicites.

Tous les livres historiques de la Bible ont été rédigés à l'aide de documents antérieurs; mais les références expresses sont de plus en plus rares à mesure qu'on remonte le cours des âges. A l'origine, on ne cite guère que les poètes : les écrits en prose sont du domaine public. Le Pentateuque renvoie seulement au *Livre des guerres du Seigneur*[2]; Josué, au *Livre du Juste*[3]. Les Rois utilisent trois sources distinctes : les *Actes* ou *Gestes de Salomon*[4], les *Annales des rois d'Israël*, citées dix-sept fois, dans la notice de tous les souverains du royaume septentrional, à l'exception de Joram et d'Osée; enfin les *Annales des rois de Juda*, citées quinze

1. On peut comparer : I Reg., XXXI avec I Paral., X; II Reg., VII-VIII avec I Paral., XVII-XVIII; III Reg., X avec II Paral., IX; I Reg., XXII avec II Paral., XVIII, etc. Cette comparaison est indispensable à qui veut se faire une opinion personnelle sur la question présente. On remarquera comment l'auteur des Paralipomènes transcrit des expressions qui ne sont pas de son style et copie même un *jusqu'au jour actuel* (II Paral., V, 9) qui n'est plus vrai de son temps.

2. Num., XXI, 14.

3. Jos., X, 13; cf. II Reg., I, 18.

4. III Reg., XI, 41.

fois, après tous les règnes, sauf ceux d'Ochozias, d'Athalie, de Joas, de Jéchonias et de Sédécias. C'étaient des documents publics, composés au fur et à mesure des événements par des dignitaires spécialement chargés de ce soin. Nous savons que la fonction d'historiographe royal ou de chroniqueur officiel existait à la cour de David, de Salomon, d'Ézéchias et de Josias[1] et nous pouvons supposer qu'il en fut de même sous les autres princes, bien que l'Écriture sainte n'ait pas l'occasion de le signaler. Ces documents, par allusion à leur contenu et à la manière dont ils étaient composés, prenaient le nom significatif de *Livres des Jours*, ce que nous traduirions aujourd'hui par diaire, journal, annales ou chronique.

Les Paralipomènes sont encore plus riches en citations. Ils se réfèrent à seize documents et, quoique plusieurs de ces écrits désignent sans doute le même ouvrage sous différents titres, la documentation n'en reste pas moins très abondante. Cependant, fait à retenir, l'hagiographe ne nous dit nulle part dans quelle mesure il est redevable à ses sources; il se contente de nous y renvoyer pour un supplément d'information.

Les contemporains devaient reconnaître d'emblée ces emprunts. Pour nous, quand l'original n'existe plus à côté de la copie, ce travail de dissection, extrêmement laborieux, ne mène en général qu'à des résultats probables. Il est plus malaisé au critique de séparer les matériaux dont se compose un livre et à les remettre chacun à sa place respective, qu'à l'archéologue de discerner l'âge et la provenance des diverses assises d'un édifice, sous le recrépissage qui les recouvre. Il y a bien le style, mais ce critérium est très subjectif; il y a la différence de points de vue, mais cette pierre de touche demande à être maniée avec une extrême dextérité. Malgré l'absence de toute citation, on a cru distinguer dans le Livre des Juges des documents antérieurs, différents de ton, de manière et de langue. L'impression personnelle du critique peut y être pour beaucoup; du reste, ces opérations sont trop délicates et trop complexes pour qu'il soit possible d'en donner ici la plus légère idée.

1. III Reg., IV, 2; IV Reg., XVIII, 18, 37; II Paral., XXXIV, 8.

Quelquefois cependant, la divergence du point de vue est si accusée qu'un lecteur attentif ne peut pas manquer d'en être frappé. Si je lisais, dans une Vie de sainte Thérèse, que la grande réformatrice du Carmel mourut la veille du 5 octobre 1582 et aussi la veille du 15 octobre de la même année, j'en conclurais avec assez de vraisemblance que l'auteur emprunte sa datation à deux systèmes chronologiques, dont l'un adopte la réforme grégorienne, survenue précisément le lendemain du jour où mourut Thérèse, tandis que l'autre l'ignore ou n'en tient pas compte. Un historien fixant l'exécution de Charles Ier d'Angleterre tantôt au 20 janvier 1648, tantôt au 30 janvier 1649, nous imposerait une conclusion analogue.

Nos livres sacrés nous offrent plusieurs anomalies pareilles. Ochozias monte sur le trône la onzième année[1] de Joram d'Israël et aussi la douzième année[2] de ce même roi; Joram de Juda commence son règne la cinquième année[3] de Joram d'Israël, et celui-ci, à son tour, inaugure le sien la deuxième année[4] de Joram de Juda; Joathan et Achaz se succèdent et règnent seize ans chacun[5] : cependant, le règne d'Osée est daté de la douzième année d'Achaz[6] et de la vingtième de Joathan[7]. La liste de ces antilogies serait aussi longue que fastidieuse : le seul moyen d'en venir à bout est, ce semble, d'admettre une différence de point de vue et de documents utilisés.

Arrêtons-nous un peu sur un de ces exemples typiques. Pour ne pas bâtir en l'air des systèmes qu'un souffle dissipe, il faut descendre des hauteurs éthérées de la spéculation et pénétrer résolument dans le domaine prosaïque des faits concrets, des réalités brutales.

Nous possédons cinq ou six généalogies de Benjamin, mais combien dissemblables! L'une n'est que la liste réca-

1. IV Reg., ix, 29.
2. IV Reg., viii, 25.
3. IV Reg., viii, 16.
4. IV Reg., i, 17. Et aussi la dix-huitième année de Josaphat, IV Reg., iii, 1.
5. IV Reg., xv, 32; xvi, 2; II Paral., xxvii, 1; xxviii, 1.
6. IV Reg., xvii, 1.
7. IV Reg., xv, 30.

pitulative de la famille d'Israël, lors de la naissance de Benjamin : « Or, les enfants de Jacob étaient douze. Fils de Lia : Ruben, l'aîné de Jacob, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon ; fils de Rachel : Joseph et Benjamin ; fils de Bala, servante de Rachel : Dan et Nephtali ; fils de Zelpha, servante de Lia : Gad et Aser. Voilà les enfants de Jacob qui lui naquirent en Mésopotamie [1]. » Cette dernière phrase pourra choquer notre formalisme moderne. Eh quoi ! l'auteur vient de nous raconter la naissance tragique de Benjamin à Bethléem [2], au cœur de la Palestine, et maintenant il le fait naître en pays araméen ! Cette difficulté, assez grave pour notre esprit méticuleux, n'existe pas pour un Oriental : ni l'historien inspiré, ni ses traducteurs n'en ont conscience. Dans les usages d'alors, ces sommaires récapitulatifs comportent des exceptions, en particulier celles que le lecteur connaît déjà et qu'il est superflu de lui rappeler.

Le second tableau généalogique nous montre la famille de Jacob émigrant en Égypte : « Fils de Benjamin : Béla, Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Echi, Ros, Mophim, Ophim et Ared [3]. » De prime abord, cette longue liste nous surprend. Joseph touche à peine à la quarantaine ; Benjamin est plus jeune que lui de plusieurs années, et le voilà père de dix enfants mâles ! Mais notre étonnement grandit, si nous confrontons cet endroit avec les passages parallèles. Nous apprenons ainsi que Géra, Ared et Naaman ne sont pas les fils de Benjamin, mais ses petits-fils, issus tous les trois de Béla ; Mophim et Ophim semblent être des noms collectifs de descendants encore plus éloignés. Comment s'explique ce phénomène ? A une époque où l'écriture n'était pas d'un usage courant, on enfermait parfois les listes de noms propres dans le cadre fixe d'un nombre sacramentel, qui avait le double avantage d'aider la mémoire et d'obvier aux interpolations. On n'obtenait pas toujours ce résultat précis sans quelques artifices. Il fallait, ou élaguer des membres qui avaient droit d'y figurer, — et c'est le parti que prend saint Matthieu, pour former ses trois sections d'ancêtres du Christ,

1. Gen., xxxv, 22-26.
2. *Ibid.*, 16-19.
3. Gen., xlvi, 21, 22.

comprenant deux fois sept noms chacune, — ou en ajouter qui, rigoureusement parlant, ne devaient pas s'y trouver : c'est ce que fait la Genèse, pour arriver au chiffre fatidique de soixante-dix émigrants.

Un troisième tableau généalogique de Benjamin, au chapitre XXVI des Nombres, ne nous retiendra pas longtemps. Le caractère en est manifeste. L'auteur sacré énumère les cinquante-neuf chefs éponymes d'Israël, en les rattachant à Jacob ; il exclut de sa liste tous les fils ou petits-fils qui n'ont pas fait souche ; il y met, au contraire, les descendants plus éloignés à qui une circonstance heureuse a valu l'honneur d'être chefs patronymiques d'une famille. Benjamin y est représenté par sept noms : trois enfants bien connus, Béla, Asbel et Abiram ; deux petits-fils, Hered et Naaman ; enfin, deux personnages dont la parenté avec le patriarche reste indéterminée.

Les Paralipomènes nous offrent deux arbres généalogiques de Benjamin, accolés presque bout à bout, malgré leur divergence. Quand on les met en regard, sur deux colonnes parallèles [1], c'est à peine si l'on distingue quelques noms identiques. En y regardant de plus près, on s'aperçoit que le

1. *Généalogie complète du type* A. I Paral., VII, 6-12.	*Généalogie du type* B. I Paral., VIII, 1-28.
6. Fils de Benjamin : Béla, Béchor et Jadiel, trois.	1. Benjamin engendra Béla, son premier-né (*Bechor*), Asbel, le second, Ahara, le troisième,
7. Fils de Béla : Esbon, Ozi, Oziel, Jérimoth et Uraï, cinq chefs de famille très vaillants au combat, dont la descendance comptait 22 034 (guerriers).	2. Nohaa, le quatrième et Rapha, le cinquième. 3. Les fils de Béla furent : Addar, Géra, Abiud, 4. Abisué, Naaman, Ahoé, 5. Géra, Séphuphan et Huram.
8. Fils de Béchor : Zamira, Joas, Éliézer, Elioenaï, Amri, Jérimoth, Abia, Anathoth et Almath. 9. Dénombrés généalogiquement, par chefs de famille, ils furent trouvés au nombre de 20 200 guerriers. 10. Fils de Jadihel : Balan. Fils de Balan : Jéhus, Benjamin, Aod, Chanana, Zéthan, Tarsis et Ahisahar. 11. Tous ceux-là sont fils de Jadi-	6. Voici les fils d'Ahod, voici les chefs de famille des habitants de Géba : on les transplanta à Manahath. 7. Naaman, Achia et Géra, etc. [*D'ici à la fin du chapitre, longue liste de personnages totalement inconnus; on distingue seulement quelques noms de ville : Ono, Lod et Aïalon. La liste se clôt par cette mention* : 28. Voilà les chefs de fa-

premier tableau se rapporte à un recensement exécuté peut-être à l'époque de Joathan : on ne peut penser à celui de David, puisque Joab, se livrant à cette opération avec répugnance, excepta du dénombrement Lévi et Benjamin.

Quant au dernier tableau, l'état présent des études bibliques ne nous permet pas d'en tirer grand'chose. Les enfants de Benjamin, au nombre de cinq, sont classés et numérotés d'après un système tout nouveau. De longues séries de noms inconnus, ne se rattachant à aucun ancêtre, ne nous apprennent rien. De légers indices feraient soupçonner qu'il s'agit des chefs de la tribu de Benjamin après le retour de la captivité. Mais quelle lumière nous donneraient la date précise à laquelle ce document nous reporte et l'intention de l'historien inspiré qui le reproduit !

VII

Après avoir montré la filiation des textes, les rapports entre les sources, les citations déguisées, quelle conclusion tirerons-nous de nos recherches ? Que l'auteur se désintéresse absolument de la vérité ou de la fausseté des documents utilisés par lui? Ce serait irrationnel et contre nature. Qu'il ne garantit pas dans tous ses détails l'œuvre à laquelle il se réfère tacitement ? Peut-être ; mais il faut en fournir la preuve

hel, selon leurs chefs de famille, preux guerriers : en tout 17 200 combattants.

12. Or, Sépham et Hapham sont fils de Hir, et Hasim (est *ou* sont) fils d'Aher.

mille selon leur race. Ils habitèrent à Jérusalem.]

La généalogie du type A rappelle les généalogies d'Issachar (I Paral., vii, 1-5) et d'Aser (*ibid.*, 30-40). Elles supposent toutes un recensement et l'on pense naturellement à celui que mentionne ailleurs l'auteur des Paralipomènes et qui fut exécuté sous Joathan pour Juda, sous Jéroboam II pour Israël (I Paral., v, 17). Sous David, Benjamin ne fut pas compris dans le dénombrement (I Paral., xxi, 6).

Dans la généalogie du type B nous voyons des descendants de Benjamin fixés à Jérusalem (I Paral., viii, 28), ce qui eut lieu en effet au retour de la captivité (Nehem., xi, 4, 7). D'autres s'établissent à Ono, à Lod, à Aïalon (I Paral., viii, 12-13), hors du territoire de leur tribu, conformément à ce que nous apprend Néhémie (xi, 31-35).

pour chaque cas particulier, sous peine de tomber dans le grossier paralogisme qui consiste à prendre le conditionnel pour l'absolu, l'hypothèse pour la thèse, le possible pour le réel, la question de droit pour la question de fait. Toutefois, si le compilateur ou l'abréviateur font expressément leurs réserves[1], se défendant de nier ou d'affirmer ce qu'ils racontent sur la foi d'autrui, il serait injuste et déraisonnable de les en rendre responsables. Leur rôle se borne alors à être rapporteurs et intermédiaires ; s'ils s'en acquittent bien, on ne peut les accuser d'erreur ou de mensonge.

Ou a cru trouver dans le second Livre des Macchabées une déclaration de ce genre, et la Vulgate semble bien favoriser cette interprétation. La déclaration ne porterait évidemment que sur les faits empruntés à Jason de Cyrène : les exploits de Judas et de ses frères, la purification du Temple, la dédicace de l'autel, les combats livrés à Antiochus Épiphane et à son fils Eupator, les apparitions célestes, les victoires providentielles, l'indépendance finale ; elle laisserait de côté les réflexions personnelles à l'auteur, la doctrine, tout le côté religieux du Livre. Même avec ses restrictions, elle nous paraît reposer sur une traduction inexacte. Une phrase détachée se prête tant bien que mal à cette explication ; mais, éclairée par le contexte dont on ne saurait l'isoler, elle suggère un sens tout différent. Voici cette phrase, d'après la Vulgate : *Veritatem quidem de singulis auctoribus concedentes, ipsi autem secundum datam formam brevitati studentes.* Le mot *auctoribus*, répondant, en grec, à un singulier, désigne naturellement l'auteur primitif de l'histoire, Jason de Cyrène, et il semblerait en résulter que l'écrivain sacré se décharge sur lui de toute garantie donnée aux événements. Nous croyons qu'il faut traduire : « Laissant à l'historien le soin de décrire minutieusement les détails, nous nous efforcerons, pour

1. C'est le cas pour un certain nombre d'historiens profanes, quand ils rapportent des faits très éloignés d'eux par le temps ou l'espace et qui, dès lors, échappent à leur vérification personnelle. Il suffit de nommer Hérodote et Thucydide. Les historiens arabes, qui sont les plus grands compilateurs du monde, ont coutume de copier à la file les versions les plus contradictoires d'un même fait, en les accompagnant de cette mention répétée à satiété : *Allāh a'lām, Dieu est plus savant, Dieu sait tout* — c'est-à-dire : Je ne me charge pas de discerner moi-même le vrai du faux dans mon histoire.

notre part, de bien remplir le programme d'un abréviateur[1]. »

Quels sont, dans la pensée de l'auteur inspiré, la tâche de l'abréviateur et le rôle de l'historien contemporain des événements, de l'annaliste à la manière de Jason de Cyrène? Notre auteur s'en explique assez clairement au moyen d'une comparaison que plusieurs trouvent étrange, bizarre et contradictoire[2], faute de s'être donné la peine de la comprendre. Il compare le chroniqueur conduit au jour le jour, sans savoir où il va, par le fil des événements, tout absorbé dans sa besogne actuelle, décrivant chaque fait particulier, sans philosophie ni vue d'ensemble, au peintre ou à l'ornemaniste; au contraire, l'abréviateur, embrassant d'un coup d'œil une histoire déjà finie, en reproduit l'esquisse en miniature, en élague les superfluités et fait une œuvre d'art d'un assemblage incohérent de parties. « L'architecte d'une maison nouvelle doit veiller au plan d'ensemble, le décorateur et le peintre s'attachent à embellir les parties : ainsi en est-il de nous (de Jason de Cyrène et de moi). Aborder tout, parler de tout, s'occuper avec soin des questions de détail : voilà le rôle du premier auteur de l'histoire. Viser à la concision du style, renoncer à traiter à fond le sujet : tel est le programme du metteur en œuvre. » Point de doute. C'est lui l'architecte qui trace dans ses grandes lignes le plan de l'édifice et dis-

1. II Mac., II, 29 : Τὸ μὲν διακριβοῦν περὶ ἑκάστων τῷ συγγραφεῖ παραχωρήσαντες, τὸ δὲ ἐπιπορεύεσθαι τοῖς ὑπογραμμοῖς τῆς ἐπιτομῆς διαπονοῦντες. — Διακριβοῦν n'a pas tout à fait le même sens que ἀκριβοῦν; il signifie *parfaire, parachever, examiner en détail et à fond*, d'où, avec le régime περὶ ἑκάστων, *entrer dans les détails minutieux*, ce qui est le propre du chroniqueur et le contraire de l'abréviateur. — Le verset est bien traduit par Jager dans Tischendorf (*Nov. Testam. Græc.* Didot, 1839) : *Subtilem quidem et exquisitam de singulis tractationem historiographo concedentes, persequi autem delineationes epitomes studentes*; assez bien par Kamphausen, dans Kautzsch (*Die Apokryphen und Pseudepigr.*, t. I, 1900) : « Indem wir die genaue Durchforschung des Einzelnen dem Verfasser überlassen », etc.; moins bien par Reuss : « Die Sorge für die genaue Untersuchung der einzelnen Thatsachen. » Reuss veut que l'auteur rejette toute la responsabilité des faits racontés sur Jason de Cyrène, « vu que ce dernier a bien rempli sa tâche ». Mais s'il en est ainsi, notre auteur approuve explicitement Jason de Cyrène et prend à sa charge les assertions de son prédécesseur comme véridiques et bien fondées. On ne peut donc, de toute façon, invoquer son témoignage contre la garantie donnée par les écrivains inspirés aux faits qu'ils rapportent.

2. II Mac., II, 29-31.

pose, en un tout harmonieux, des matériaux épars recueillis par un autre ; mais qu'il utilise sans examen et sans contrôle les matériaux à sa disposition, c'est ce que l'auteur du second Livre des Macchabées ne dit nulle part et ce qu'il ne faut pas lui attribuer sans preuve. Sa qualité d'abréviateur lui en donnerait peut-être le droit ; mais la question qui nous occupe est une question de fait.

Cette question, nous pouvons bien l'étudier sans la moindre défiance et avec une absence complète de parti pris. Le résultat, quel qu'il puisse être, n'ébranlera pas nos croyances et ne portera nulle atteinte à l'autorité bien entendue de la Bible. Il serait, au contraire, imprudent et périlleux d'ajourner indéfiniment l'examen de ces problèmes critiques, sous prétexte que la solution en est troublante et nous jette dans un réseau d'inextricables difficultés.

Ne craignons pas de regarder les objections en face. Qu'arriverait-il si l'on venait à démontrer qu'une donnée d'apparence historique n'est qu'une simple allégorie ; qu'une prophétie, où l'on croyait voir l'image de l'avenir, n'est qu'un écho du passé ; qu'un document étranger est inséré dans un livre canonique sans garantie complète de tous les détails ? Qu'arriverait-il si un livre, considéré jadis comme ancien, était rajeuni de plusieurs siècles et attribué à un auteur différent de celui dont il porte le nom ? Il arriverait ce qui est déjà arrivé plus d'une fois, lorsqu'un terme, expliqué jusque-là au sens propre, vient à être pris au figuré. Jusqu'au seizième siècle, pour les exégètes comme pour tout le monde, le soleil tournait autour de la terre ; aujourd'hui, d'un consentement unanime, c'est la terre qui tourne autour du soleil. La révélation divine a-t-elle subi, de ce changement, quelque grave atteinte, quelque dommage irréparable ? Les études linguistiques les plus récentes peuvent refuser à Salomon la paternité de l'Ecclésiaste, et dater cet ouvrage du troisième siècle avant Jésus-Christ. L'Ecclésiaste en reste-t-il moins apte à nous enseigner le mystère du monde, à nous instruire de nos devoirs et de nos destinées ? Dans un livre inspiré, celui qui tient la plume — s'appelât-il Salomon et le Sage par excellence — n'est rien par lui-même ; il n'a

de valeur et d'autorité que comme organe de l'Esprit-Saint, qui le meut, l'éclaire et le dirige.

De tous nos livres canoniques, celui dont l'historicité soulève le plus d'objections est certainement le Livre de Judith. Unanimement, à une ou deux exceptions près, les critiques hétérodoxes n'y voient qu'un roman pur et simple ou, si l'on veut, une fiction brodée sur un canevas réel plus ou moins ténu.

Avec la même unanimité, ou peu s'en faut, les exégètes catholiques maintiennent le caractère historique de l'ouvrage et, parmi ceux qui ont fait connaître au public leur sentiment, on n'en compte guère plus de cinq ou six qui soient d'avis contraire. Comment expliquer ce partage? Uniquement par le préjugé et la mauvaise foi? Non. Le désaccord tient à des causes moins apparentes et plus profondes : à une différence de tempérament intellectuel, de mentalité, comme on dirait aujourd'hui.

Le protestant au yeux duquel, en matière critique, la tradition ne compte pas ou compte à peine, met en saillie les nombreuses objections que l'historicité fait naître. Le siège de Béthulie, la détresse d'Israël et sa délivrance inespérée, la fête nationale instituée à cette occasion, l'existence même de Béthulie et de l'héroïne semblent n'avoir laissé absolument aucune trace dans l'histoire sacrée ou profane. Nul auteur inspiré n'y fait allusion; Josèphe n'en dit pas un mot. D'où vient cette conspiration du silence autour d'un événement de premier ordre, si fécond en résultats pour l'avenir d'Israël? Ouvrons le Livre lui-même. Dès la première ligne, nous sommes en présence d'une impossibilité historique : Nabuchodonosor, roi des Assyriens, qui régnait à Ninive. Ce n'est point là un lapsus accidentel; le nom de Nabuchodonosor est répété une vingtaine de fois, sans aucune variante, en latin comme en grec et en syriaque. Partout ailleurs un pareil accord suffirait à produire la certitude critique et nous attribuerions sans hésiter à l'auteur de l'original, aujourd'hui perdu, cette leçon étrange, qui serait fatale au caractère historique de l'ouvrage.

Ce n'est pas tout. Quand il s'agit d'identifier notre Nabuchodonosor avec un souverain ninivite, quinze ou vingt sys-

tèmes s'offrent à nous. Choisissons le plus acceptable et même, ce semble, le seul acceptable : celui qui reconnaît Assurbanipal sous le Nabuchodonosor de Judith et place l'expédition d'Holopherne pendant la captivité de Manassé. Mais alors de nouvelles difficultés surgissent. Nous avons d'Assurbanipal, sans compter les documents de moindre importance, trois cylindres d'annales très circonstanciés, dont l'un renferme plus de treize cents lignes d'écriture. Bien que l'ordre chronologique n'y soit pas rigoureusement observé, ils nous renseignent fort bien sur la première période de ce règne. Nous n'avons pas la naïveté de croire que le grand roi va nous raconter ses défaites ; mais pourquoi ne dit-il rien de la prise d'Ecbatane, de l'écrasement des Mèdes, de son éclatante victoire sur Arphaxad [1], quand ses prédécesseurs, Téglathphalasar, Sennachérib, Asarhaddon, font sonner si haut leurs moindres avantages contre ces terribles ennemis de l'Orient, qui sont à la veille de ruiner à jamais Ninive ? Il est certain que l'histoire des Mèdes, telle que nous la connaissons aujourd'hui, s'accorde difficilement avec les données du Livre de Judith.

Ces raisons, et d'autres semblables qu'il serait oiseux de rappeler, font impression sur beaucoup d'esprits. Nous connaissons plusieurs théologiens catholiques, aussi éminents par leur piété que par leur science, qui ne se chargeraient pas de défendre l'historicité rigoureuse de ce Livre canonique. Ils préféreraient y voir une composition littéraire d'un autre ordre : par exemple, une histoire mêlée d'allégorie, comme s'exprime Maldonat à propos de quelques récits évangéliques, ou une de ces narrations parénétiques du genre *midrasch*, comme les Juifs en connurent tant à toutes les époques et comme ils appellent précisément, aujourd'hui encore, l'opuscule où sont relatés les exploits de Judith. Ils

1. On ne saurait alléguer la mention, contenue dans un des cylindres, d'un certain *Birizhatri, gouverneur de MAT-ai* (Schrader, *Keilinsch. Biblioth.*, t. II, p. 178). MAT-ai n'est pas la Médie ; Birizhatri n'est pas Arphaxad ; ce personnage n'est pas roi, mais seulement gouverneur (*hazānu*) ; d'ailleurs les temps ne concordent pas, puisque l'expédition contre Birizhatri eut lieu pendant la quatrième campagne d'Assurbanipal ; enfin ce fait d'armes eut si peu d'importance qu'il n'est même pas signalé dans le grand cylindre de Rassam.

prétendent que les éloges décernés en passant par les Pères de l'Église à l'héroïne de Béthulie, déposent bien en faveur de son existence réelle, mais ne démontrent pas directement la stricte historicité du Livre; qu'on pourrait peut-être en recueillir autant ou davantage sur le bon Samaritain et sur le pauvre Lazare, sans que nous soyons obligés pour cela d'accorder à ces deux paraboles un caractère historique. Mettront-ils jamais le public dans la confidence de leurs convictions? C'est fort douteux. Quelques-uns se disent : A quoi bon? D'autres ne se sentent pas assez sûrs d'être en possession de la vérité pour s'en constituer les apôtres; ils craignent d'être taxés de témérité en allant, sans raisons décisives, à l'encontre du sentiment commun; ils attendent enfin que de nouvelles découvertes éclairent la question, ou qu'une décision doctrinale tombée de haut les tire de leurs perplexités.

Étant donnée l'allure historique indéniable du Livre de Judith, il faudrait au catholique, conservateur par instinct et nourri dans le respect de la tradition, des arguments bien péremptoires pour abandonner la thèse classique. Cependant, supposons qu'une circonstance imprévue nous fasse découvrir le texte même de Judith et nous montre, sans l'ombre d'un doute, que l'auteur a bien écrit le nom de Nabuchodonosor; supposons que les documents cunéiformes, toujours plus clairs et plus abondants, nous apparaissent comme absolument inconciliables avec les données historiques ou géographiques du Livre; acceptons pour un instant cette hypothèse, peu probable, si l'on veut, mais nullement absurde. Il faudra bien alors se rendre à l'évidence et se rappeler que la canonicité d'un ouvrage n'emporte pas nécessairement son caractère historique. Or, dans cette hypothèse, qu'aurions-nous perdu au point de vue historique et au point de vue religieux? Au point de vue religieux, rien; au point de vue historique, peu de chose.

Nous avons de Judith deux traductions indépendantes, la version grecque et la Vulgate, qui diffèrent beaucoup entre elles : d'abord en étendue, le grec dépasse d'un cinquième environ la longueur de la Vulgate; ensuite dans une multitude de détails. Dieu, qui a permis la perte totale de plusieurs écrits inspirés, a bien pu en permettre aussi la mutilation, à

plus forte raison la corruption partielle. Toujours est-il que l'accord entre les deux textes, représentant maintenant l'original perdu de Judith, n'est pas très fréquent dans les détails d'ordre historique ou géographique et, lorsqu'il existe, il apporte souvent plus d'obscurité que de lumière[1]. Au contraire, l'accord est à peu près complet dans les passages que

1. Le lecteur peut faire lui-même la constatation. Voici, dans les deux textes, le début du premier chapitre, avec la fin en grec seulement. Les italiques indiquent les variantes. Comme on le voit, l'accord porte principalement sur les difficultés.

Texte grec reçu.	**Vulgate.**
I, 1) La douzième année de Nabuchodonosor, qui régnait sur les Assyriens à Ninive, la grande cité, aux jours d'Arphaxad, qui régnait sur les Mèdes *à Ecbatane.*	I, 1) Donc Arphaxad, roi des Mèdes, *avait soumis à son empire de nombreuses nations.*
2) (Ce dernier) *construisit à Ecbatane et tout autour* des murs en pierres de taille, *larges de trois coudées, longues de six,* et il donna au mur une hauteur de soixante-dix coudées *et une largeur de cinquante coudées;*	*Il bâtit une ville très forte, qu'il appela* Ecbatane, 2) en pierres de taille *carrées;* il donna aux murs soixante-dix coudées de haut *sur trente coudées de large;*
3) *Et au-dessus des portes, il plaça des tours* d'une hauteur de cent coudées *et la largeur de ses* (αὐτῆς ?) *fondements était de soixante coudées,*	il fit les tours hautes de cent coudées, 3) *elles étaient carrées et avaient vingt pieds de côté;*
4) *Et il donna à ses portes une élévation de soixante-dix coudées, avec une largeur de quarante coudées, pour la sortie de ses puissantes armées et le déploiement de ses fantassins.*	*il fit les portes à la hauteur des tours* (?). 4) *Et il se glorifiait de la puissance de son armée et de la gloire de ses quadriges.*
5) Or, en ces jours-là, le roi Nabuchodonoser livra bataille au roi Arphaxad dans la grande Plaine, *c'est-à-dire aux confins* (ou sur le territoire) *de Ragau.*	5) Donc, la douzième année de son règne, Nabuchodonosor, roi des Assyriens, qui régnait à Ninive, la grande cité, combattit contre Arphaxad et le prit (obtinuit eum),
6) *Et se réunirent à lui tous les habitants de la montagne et tous les habitants de l'Euphrate, du Tigre et de l'Hydaspe et, dans la plaine, Eirioch, roi des Elyméens* (ou bien : *et, dans la plaine d'Eirioch, le roi des Elyméens*).	6) *dans la grande plaine qui s'appelle Regau, près de l'Euphrate, du Tigre et du Jadason, dans la plaine d'Erioch, roi des Elices.*
. . . .	
13) *Et il (Nabuchodonosor) rangea*	Tout ce passage n'est représenté

j'appellerai d'ordre religieux, comme les prières de Judith, son cantique d'actions de grâces, le récit de ses vertus, les louanges qu'on lui décerne.

Aussi, dût-on jamais renoncer à l'historicité stricte de ce Livre canonique, le point de vue religieux n'en souffrirait guère. J'ose même dire qu'il y gagnerait.

On ne doit pas oublier ceci : il peut y avoir autant et plus de vérité morale et religieuse dans un récit fictif que dans une histoire réelle. Cette observation n'avait pas échappé au regard pénétrant de saint Thomas. Au début de son commentaire sur Job, il note avec raison que la portée didactique du dialogue inspiré est indépendante de son caractère historique. Il admet pour sa part que la théophanie qui clôt le poème peut n'être qu'une vision intérieure dramatisée et projetée au dehors. Il aurait pu ajouter, s'il n'avait craint de friser le paradoxe, même dans l'expression d'une vérité banale, que le Livre de Job serait plus instructif pour nous, que la pensée de Dieu s'y refléterait avec une clarté plus vive, au cas où tout le dialogue serait une pure fiction.

Jésus-Christ affectionnait le langage parabolique, et nous savons qu'à une certaine période de sa vie la parabole fut la forme ordinaire de son enseignement. Prétendra-t-on, par hasard, que des anecdotes vécues auraient mieux servi son

son armée en bataille contre le roi Arphaxad la dix-septième année de son règne; et il le défit dans le combat et il détruisit toute l'armée d'Arphaxad et toute sa cavalerie et tous ses chars;

14) *Et il s'empara de ses villes, et il arriva à Ecbatane, et il se saisit de ses tours et il dévasta ses places, et il ruina sa beauté.*

15) *Et il prit Arphaxad dans les montagnes de Ragau et il le perça de ses traits et il l'anéantit jusqu'au jour présent.*

16) *Et il s'en retourna avec toute sa troupe, multitude innombrable de toute nationalité; et ils passèrent dans l'oisiveté et les festins, lui et son armée, l'espace de cent vingt jours.*

en latin que par le membre de phrase : « Et obtinuit eum. »

dessein? Un exemple historique peut bien nous montrer en gros, par voie d'analogie, ce que nous avons à faire ou à éviter; mais la parabole et sa sœur l'allégorie, élaguant et choisissant à leur gré parmi les traits capables de nous instruire, forment une image idéale immédiatement applicable à notre conduite. Supposé que les touchants récits de l'Enfant prodigue ou du bon Samaritain soient des histoires vraies — saint Luc ne leur donne pas le nom de paraboles — il me semble que la portée doctrinale en serait diminuée et que la dévotion des fidèles y perdrait quelque chose. Nous n'aurions pas alors à nous demander ce que signifient le prompt départ du prodigue, sa misère au pays étranger, sa servitude abjecte, les embrassements du père, les présents dont il comble son fils repentant, la victime immolée, le banquet final et l'allégresse universelle. Il n'y aurait là qu'un fait ordinaire, comme le monde en a vu sans doute plus d'un au cours des siècles. Mais quel aliment pour la piété de songer que les moindres traits de cette exquise histoire sont une création de l'esprit et du cœur de notre divin Maître; qu'il a daigné les choisir exprès pour dépeindre au vif l'état misérable du pécheur et nous faire comprendre les infinis trésors des miséricordes divines!

Le développement de cette idée nous mènerait trop loin. Puissions-nous en avoir dit assez pour rassurer les âmes timides que hante la peur de la critique!

VIII

Je ne terminerai pas sans aborder une difficulté qui préoccupe de bons esprits.

Si l'intelligence de la Bible est connexe au progrès des sciences, si le devoir de l'exégète est de tenir compte des données profanes, le vrai sens de l'Écriture ne demeure-t-il pas toujours incertain et comme en suspens? On pourra flairer partout une métaphore, une allégorie, une citation implicite. Mais alors n'est-ce pas le scepticisme en permanence; et comment, au milieu de ces doutes, faire un acte de foi en la parole divine? L'objection est assez grave et je

ne pense pas l'avoir affaiblie; mais elle s'évanouit à la réflexion.

L'acte de foi, outre l'existence objective de la vérité révélée sans laquelle il ne se conçoit pas, exige la certitude morale du fait de la révélation : certitude toute relative, certitude du charbonnier ou du savant. Le villageois, l'humble servante entendent, au prône du dimanche, leur curé expliquer l'Évangile; ils ne se demandent point s'il est assez bon linguiste, assez fort exégète pour ne pas mêler au pur froment de la parole de Dieu quelques grains d'ivraie de la parole humaine; ils repousseraient cette idée comme une folle imagination, comme une extravagance; avec leur certitude relative, ils font des actes de foi, aussi bien ou mieux que le théologien le plus consommé ; et c'est fort heureux, car autrement la porte du ciel leur serait fermée irrémissiblement.

Le commun des mortels, en lisant la Bible, se trouve précisément dans le même cas. Ne pouvant remonter à l'original, il faut qu'il s'en rapporte à une version, nécessairement défectueuse, le traducteur fût-il saint Jérôme. Le passage qu'on a actuellement sous les yeux est-il bien traduit? Comme cette question peut se renouveler à chaque verset et à chaque ligne, il semble qu'un doute perpétuel planera toujours sur l'esprit du lecteur. Il faut bien cependant que les faiseurs de théories arrangent leurs systèmes de manière à trouver à ces ignorants, à ces simples, une place en paradis.

Le savant est-il mieux partagé ? Il s'abreuve sans intermédiaire aux sources de la révélation; mais cette écriture figée sur la page froide d'un livre ne vient pas directement du ciel; elle a derrière elle une longue histoire; elle a subi bien des vicissitudes. Fautes de copistes négligents, fautes de correcteurs maladroits, erreurs involontaires, erreurs voulues aussi : je sais que tout cela existe dans les saints Livres; je sais qu'il est impossible de transcrire un texte de quelque étendue sans y introduire une foule de changements, grands ou petits; je sais que ces variantes s'additionnent et se multiplient à mesure qu'on s'éloigne des origines; je sais que Dieu n'a pas voulu s'opposer par un

miracle aux causes naturelles de corruption du texte sacré, dès que la vérité religieuse n'y est pas gravement intéressée; je sais tout cela, et la même question, toujours plus pressante, se pose de nouveau : Comment l'acte de foi, dans ces conditions, reste-t-il possible?

A vrai dire, l'objection, ramenée à ces termes, est résolue dans tous les manuels de théologie, et il n'y a pas lieu de s'en émouvoir. Ce n'est pas la possibilité abstraite de l'erreur qui s'oppose à la certitude, — sans quoi la certitude morale, ou même physique, n'existerait jamais, — c'est le doute positif, fondé sur des raisons concrètes. On est assuré, en général, que nos Livres canoniques nous ont été transmis avec une intégrité convenable, que la Vulgate est fidèle en substance, que le sens naturel des auteurs sacrés est bien leur sens légitime : cela suffit à la certitude. Le critique peut sans danger s'efforcer de rétablir le texte primitif; le linguiste, vérifier l'exactitude des traductions; l'historien, étudier les genres littéraires des écrivains et la portée de leurs affirmations. Que sur un point particulier un doute nouveau s'élève, c'est possible ; il n'y a là rien d'insolite ni de nature à nous alarmer.

Mais, dira-t-on, est-ce à nous croyants, à nous catholiques, d'agiter ces questions brûlantes ? Ne vaudrait-il pas mieux abandonner cette tâche ingrate et stérile aux ennemis de la révélation ? Nous avons pour nous la possession et la présomption : qu'on nous démontre, si l'on peut, la fausseté de nos titres. Il sera toujours temps de battre en retraite et de quitter des positions reconnues intenables. Défendons jusqu'au bout, sans reculer d'un pouce, nos opinions traditionnelles : à d'autres l'œuvre néfaste des démolitions et des ruines.

Si cette tactique, répondrons-nous, n'avait pour effet que d'endormir les apologistes dans leur paresse et leur inertie, le mal serait peut-être réparable. Mais en s'obstinant à défendre, avec une bravoure moins réfléchie que chevaleresque, des ouvrages croulants, des points mal choisis qu'il faudra déserter tôt ou tard, on laisse l'ennemi pénétrer au cœur du territoire, s'établir dans les places fortes, d'où l'on ne pourra le débusquer sans de grosses pertes et de pénibles efforts.

On donne au monde le spectacle affligeant de ces retraites tardives, de ces capitulations arrachées par la force, qui ne sauvent plus rien — pas même l'honneur — et font quelquefois suspecter le désintéressement, la capacité et la droiture de ces batailleurs à outrance.

Un livre, qui vient d'avoir un certain succès de curiosité et de scandale, a déversé le ridicule sur ces conservateurs opiniâtres. L'auteur, qui a de la verve, un peu de la manière de Renan, moins la finesse et l'esprit, une érudition abondante, mais plutôt légère pour un ancien disciple de Saint-Benoît, se divertit des tâtonnements, des contradictions, des volte-face, des subtilités, des atermoiements, enfin de toutes les petites misères qu'il croit remarquer chez les apologistes du dernier siècle. C'est un jeu qui réussit toujours en France, même quand on n'a le talent ni de Pascal ni de Molière. Le public qu'on fait rire ne réfléchit pas qu'on pourrait mettre également en scène, après les médecins, les casuistes et les exégètes, les chimistes, les astronomes, les linguistes, voire les mathématiciens, les historiens et les géographes, en un mot les représentants de toutes les sciences qui progressent et se développent. Mais le plaisir d'amuser doit avoir ses limites, et la satire devient une mauvaise action quand elle n'apporte aucune lumière, n'amène aucune réforme, ne favorise aucun progrès et, au contraire, provoque une réaction, excusable sinon légitime, qui dépasse le but et ralentit pour longtemps la marche en avant des esprits.

Le mouvement progressiste triomphera de ce nouvel obstacle. Mais il faut que les catholiques renoncent de plus en plus aux généralisations vagues, aux vulgarisations superficielles, aux minuscules travaux d'apologétique éphémère. Il faut qu'ils se persuadent qu'à l'heure actuelle un bon texte critique, un sérieux instrument de travail, dans quelque genre que ce soit, rendraient plus de services à l'Église et à la cause de la vérité que les apologies les plus volumineuses et les controverses les plus retentissantes. Il faut qu'ils soient assez hardis et indépendants pour se débarrasser des attaches protestantes et des méthodes rationalistes, qu'ils

apprennent à marcher tout seuls, sous la direction du magistère suprême, et à voir de leurs propres yeux sans les verres grossissants de la haute critique allemande. Il faut... Mais nous sommes en train d'esquisser un programme d'études bibliques, comme si nous oubliions que le Souverain Pontife vient de le tracer.

FERDINAND PRAT.

LE
NOUVEAU BARRAGE D'ASSOUAN [1]

Les premiers jours de décembre verront réunis à Assouan, dans la Haute-Égypte, visiteurs et hôtes de marque. Sous la présidence de S. A. le khédive, le duc de Connaught doit procéder à l'inauguration du nouveau barrage que l'on vient d'y terminer, et dont, il y a quatre ans, il avait posé la première pierre. Dès maintenant, de grandioses préparatifs sont faits pour recevoir dignement ces hauts personnages.

Au moment où les regards de l'Europe se tournent vers le Nil, et où les correspondants des principaux journaux partent pour le pays des Pharaons, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de s'entendre rappeler le passé de cette grande entreprise, son utilité dans le présent et ses conséquences possibles.

Nous diviserons ce travail en trois parties :

1° Le régime du Nil;

2° Travaux et projets faits pour le modifier;

3° Le nouveau barrage d'Assouan.

Et nous terminerons par quelques conclusions permettant d'apprécier la nouvelle œuvre, et montrant comment elle l'est par les gens compétents.

I

Les Européens qui n'ont pas vécu un certain temps en

1. Cf. A. Chélu, ancien ingénieur en chef du Soudan égyptien, *le Nil, le Soudan, l'Égypte.* Paris, lib. Chaix et lib. Garnier, 1891.—W. Willcoks, ancien directeur général des réservoirs, *le Barrage d'Assouan.* Londres, 1902. — H. Pensa, *l'Égypte et le Soudan égyptien.* Paris, Hachette, 1895.— A. Milner, *England in Egypt.* Londres, 1891.—L. Malosse, *Impressions d'Égypte.* Paris, Colin, 1896. — W. Willcoks, *Egyptian irrigation.* Londres, 1895. — Colonel C. Ross, *Irrigation and Agriculture in Egypt* (Scottish Geog. Magazine, avril 1893). Cf. aussi rapports officiels annuels et journaux égyptiens (*Phare d'Alexandrie, Réforme*, etc., *Egyptian Gazette,* numéros du 27 octobre au 4 novembre 1902).

Égypte, ou n'ont pas eu entre les mains des ouvrages techniques sur le Nil, ont facilement des illusions sur ce fleuve et le pays qu'il traverse. « L'Égypte est un présent du Nil », répète-t-on après Hérodote, sans se douter que l'Égypte est aussi une victime du Nil. « Toutes les productions et toutes les richesses de l'Égypte lui viennent du fleuve béni qui l'arrose », écrivait en l'an 639 le général Amrou qui venait de conquérir la contrée pour le khalife Omar.

« Les voyageurs qui ont parcouru l'Égypte et les auteurs qui s'en sont occupés, dit M. Chélu, dans l'Introduction de son remarquable ouvrage, sont unanimes à vanter la fertilité de son sol, la beauté de son ciel et le fleuve magnifique qui vient périodiquement déposer, sur les 2 100 000 hectares qui forment la superficie cultivable de l'Égypte tout entière, le limon fécondant que ses eaux tiennent en suspens et qu'elles apportent du centre de l'Afrique.

« Le Nil, disent-ils, a donné à l'Égypte des terres d'une merveilleuse fécondité : un boisseau semé en produit cent, et ce sol ne s'épuise jamais, puisque ses facultés productrices sont constamment revivifiées par l'action bienfaisante des débordements annuels. Suivant une opinion généralement répandue en Europe, il suffirait, pendant la crue[1], de laisser l'eau du Nil s'écouler naturellement dans les champs, ou de faire, de distance en distance, des saignées aux berges du fleuve et des canaux qui en dérivent, pour donner la vie aux terres ensemencées et l'abondance aux habitants de cette heureuse contrée. »

Le tableau était peut-être vrai jadis; chaque siècle qui passe y met bien des ombres. « Le ciel n'a pas cessé d'être toujours pur et le vieux Nil d'être un magnifique fleuve », mais, obéissant à des lois naturelles souvent désordonnées, en tout cas peu faciles à prévoir, — quantité de pluie tombée dans les montagnes de l'Ethiopie, apport d'eau fourni par les grands lacs, coïncidence plus ou moins exacte de la crue du Nil blanc et du Nil bleu avec celle du grand affluent l'Atbara, — ce fleuve déroute parfois toutes les prévisions. Les différents nilomètres, de Philœ, près d'Assouan, de Rodah, au Caire,

1. La crue du Nil a lieu d'août en novembre.

enregistrent des « flots » bien différents suivant les années. Tantôt le Nil n'atteint pas son niveau normal et le pays tout entier souffre du manque d'eau; tantôt il dépasse trop ce niveau et emporte les terres sur son passage.

« Même lorsque la crue est favorable, la distribution des eaux ne laisse pas que d'être laborieuse et beaucoup plus compliquée qu'on ne le croit.

« Sur la plus grande partie de son cours, le Nil n'a qu'une action très limitée sur les terres qu'il traverse : les immenses espaces que l'on appelle le Soudan égyptien ne se couvrent de végétation que pendant la saison des pluies et ne doivent rien au fleuve. En cas de sécheresse, des contrées entières sont en proie à la famine et des milliers de créatures meurent de faim.

« De Khartoum à Assouan, sur un parcours de 1800 kilomètres, les bords seuls du Nil sont susceptibles d'être mis en culture régulière. D'Assouan au Caire, c'est-à-dire dans la Haute et la Moyenne-Égypte (le Saïd), on ne peut faire qu'une récolte par an. Ce n'est que dans le Delta qu'il est possible d'obtenir plusieurs récoltes successives, mais souvent au prix de bien des efforts : il faut, pendant un certain nombre de mois, variable avec la crue, employer des machines pour amener l'eau d'arrosage des canaux à la surface du sol.

« De plus, des siècles d'exploitation routinière et de culture intensive faite sans discontinuité ont fini par compromettre la fertilité du sol : en plusieurs points, le rendement des terres atteint à peine le rendement des bonnes terres d'Angleterre, de France, d'Allemagne ou de Hollande[1]. » Mais, de plus, en Égypte, pays essentiellement agricole et sans autre industrie, les souffrances de l'agriculture atteignent la vie du pays tout entier.

Et alors que ce pays supporte une Dette très forte, dont une partie seulement est convertie, le service de défense contre les inondations, l'entretien du vaste réseau de canalisation absorbent annuellement des sommes énormes.

La main-d'œuvre, heureusement, est à bon marché en

1. Chélu, Introduction.

Égypte. Aussi, de la Méditerranée aux confins du Soudan, les fellahs enrégimentés peinent-ils à longueur de vie dans cette lutte sans trêve pour ou contre l'eau. Dans le Delta, de loin en loin, on voit monter, au bord des canaux, la fumée d'une locomobile actionnant des pompes; mais ailleurs le charbon atteint des prix fabuleux, et le bois est rare : aussi, pour une machine, combien de norias et de saquiehs mues par des animaux, de chadoufs et de vis d'Archimède manœuvrés par des hommes, qui restent des journées entières et parfois des nuits dans l'eau jusqu'à la ceinture!

L'inondation, voilà la vie de l'Égypte depuis des siècles. Autrefois, cette inondation se faisait plus régulièrement qu'aujourd'hui, à cause du niveau supérieur du plan d'eau pendant la crue et à l'étiage. Ce niveau, une partie de l'année supérieur à celui des terres riveraines, permettait, au moyen de digues et de larges canaux, de conduire l'eau sur les champs et de les laisser se colmater à loisir.

Deux causes, d'année en année grandissantes, sont venues modifier ce régime hydrographique privilégié. La première de ces causes, très apparente dans le Delta, vient de l'élévation progressive des terres, due au dépôt de limon laissé par les eaux. Il résulte des analyses de l'eau du Nil que les quantités de matières solides, transportées par le fleuve, d'une crue à l'autre, s'élèvent à 51 428 tonnes, correspondant à près de 30 millions de mètres cubes, et que la quantité des matières en dissolution susceptibles de se déposer par évaporation, dépasse 20 millions de tonnes[1]. Le sol subit donc un exhaussement proportionnel à la quantité d'alluvions déposées par les eaux et aux poussières véhiculées et abandonnées par les vents du désert. Les ingénieurs de l'expédition française de Bonaparte ont calculé que cet exhaussement était d'environ 125 millimètres par siècle. Quelque lente qu'elle soit, cette élévation progressive des terres n'a pas moins occasionné autrefois l'assèchement de cinq des branches du Nil et, de nos jours, singulièrement aggravé la situation économique.

La seconde cause de l'abaissement du plan d'eau relatif

1. Cf. Chélu, p. 178.

vient de la disparition, lente aussi, mais continue, des barrages naturels, qui, sur plusieurs points, servaient jadis à relever le niveau du Nil, par une série de biefs. Le Nil, torrentueux ou rapide dans la première partie de ses deux branches, n'est qu'un fleuve à faible pente depuis les marais s'étendant sous le 9e degré jusqu'à Khartoum. Entre Khartoum et Assouan, les pentes, réduites par un certain nombre de cataractes et de rapides, sont également faibles; entre ces deux points, sur un parcours de 1 796 kilomètres, la déclivité du niveau d'eau moyen n'est que de 279 m. 84[1].

« Les nombreux obstacles accumulés sur certains points des grands tronçons du Nil, et notamment sur la sixième et la première cataracte, sur un parcours de 1 800 kilomètres, sont une des plus belles conceptions de la nature. Alors que les anciens, dont ils entravaient les pérégrinations vers le sud, les considéraient comme nuisibles, la science moderne les admire, parce qu'ils sont le complément indispensable du régime qui a créé l'Égypte, dont il n'a cessé depuis d'entretenir la fertilité[2]. »

Les lacs d'où sort le Nil, les marais qu'il traverse sont de merveilleux régulateurs auxquels on doit les crues périodiques. Mais leur action serait insuffisante sans les barrages naturels dont nous venons de parler. Ces régulateurs complémentaires agissent pendant les crues comme à l'étiage pour retenir les masses d'eau venant du sud. « Sans eux, le Nil serait un torrent furieux, bientôt changé en un ruisseau coulant paresseusement entre des rives sablonneuses et désertes. »

Or, lentement si l'on veut, mais infailliblement, les fleuves subissent des modifications qui altèrent d'abord leur régime, et modifient ensuite l'aspect des contrées qu'ils traversent. Le Nil n'a pas échappé à la loi : les roches de ses cataractes, composées d'éléments hétérogènes, sont violemment attaquées par l'acide carbonique apporté par le fleuve Blanc, chargé, dans son parcours supérieur, de matières organiques en décomposition. « L'action de cet acide, accéléré par les milliards de mètres cubes d'eau qui, depuis des centaines

1. Cf. Chélu, p. 70. — 2. *Ibid.*, p. 71.

de siècles, s'enfuient chaque année de l'Afrique centrale à la mer, n'a cessé de modifier le profil des cataractes. Quelques-unes même, usées ou emportées, ont depuis longtemps disparu. Aussi le plan des eaux s'est-il abaissé et le courant accéléré [1]. »

Un exemple bien remarquable nous est fourni par le rapide de Semneh. Il est établi, par des inscriptions hiéroglyphiques gravées sur les rochers en cet endroit, que le niveau des plus hautes crues constatées de nos jours, est de 8 mètres inférieur à la cote qu'elles atteignaient jadis. Dans la province de Dongola, l'eau doit être élevée de 15 mètres pour pouvoir arroser les terres.

La destruction ininterrompue des seuils a entraîné la ruine des champs que ne visitent plus les eaux d'inondation : des 270 000 kilomètres carrés de terrains nilotiques existant entre Khartoum et Assouan, 2 000 à peine portent encore des cultures. Le reste, depuis longtemps inculte, est progressivement envahi par le sable du désert.

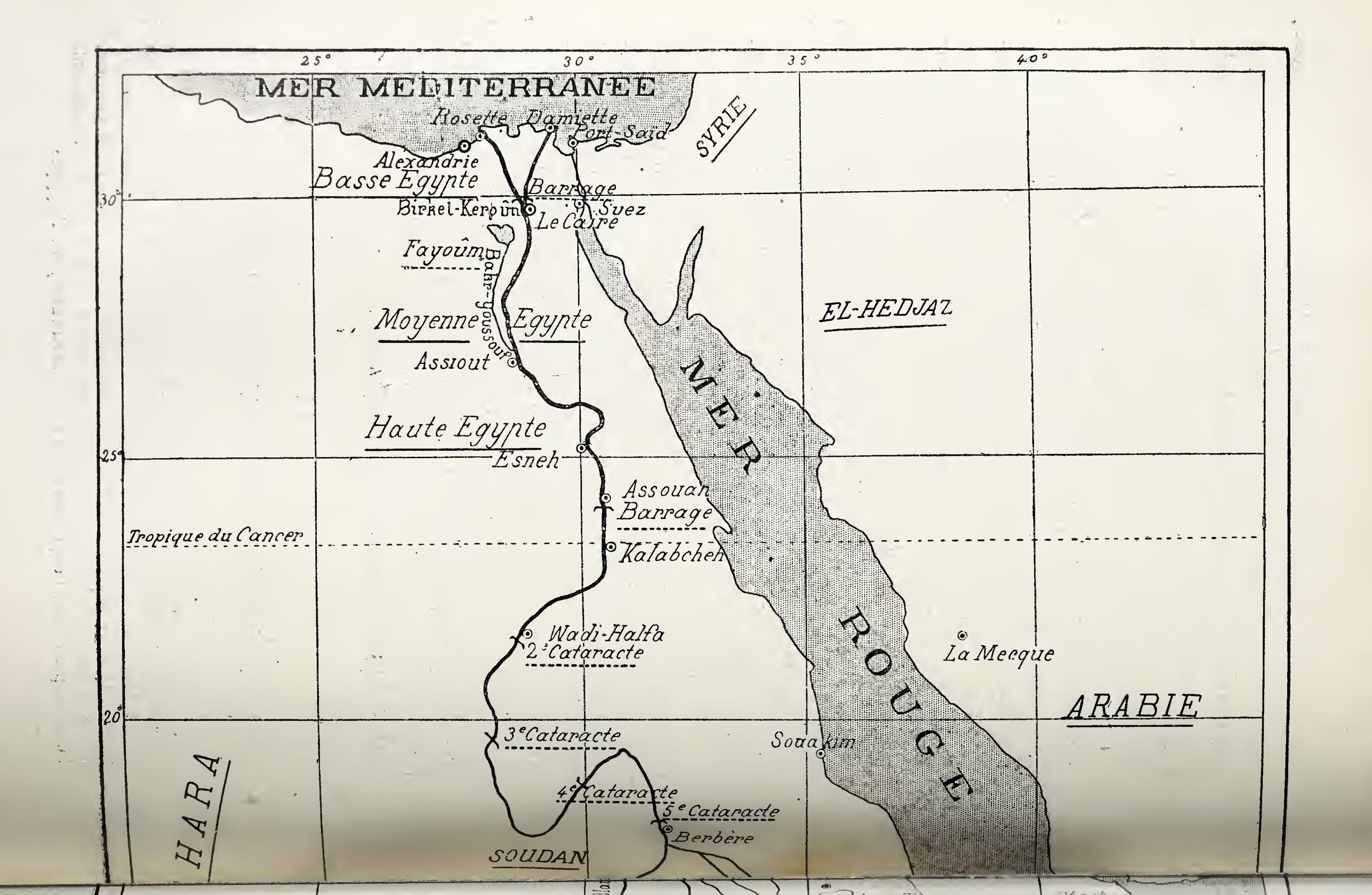
« Si les cataractes n'existaient pas, conclut M. Chélu, il faudrait les créer. Elles sont; mais puisque le temps et le Nil les ont presque toutes sillonnées de brèches trop nombreuses, trop larges et trop profondes, et que d'autres ont été détruites, le problème à résoudre peut se formuler ainsi : rétablir tôt ou tard les seuils emportés [2], et limiter, en les obturant, le nombre des brèches, pour relever le plan d'eau du Nil (régulariser son débit en emmagasinant les crues trop fortes), pour augmenter la végétation et l'étendue des terres cultivées, pour lutter contre le désert et rendre le Nil navigable de la Méditerranée à l'Équateur. »

II

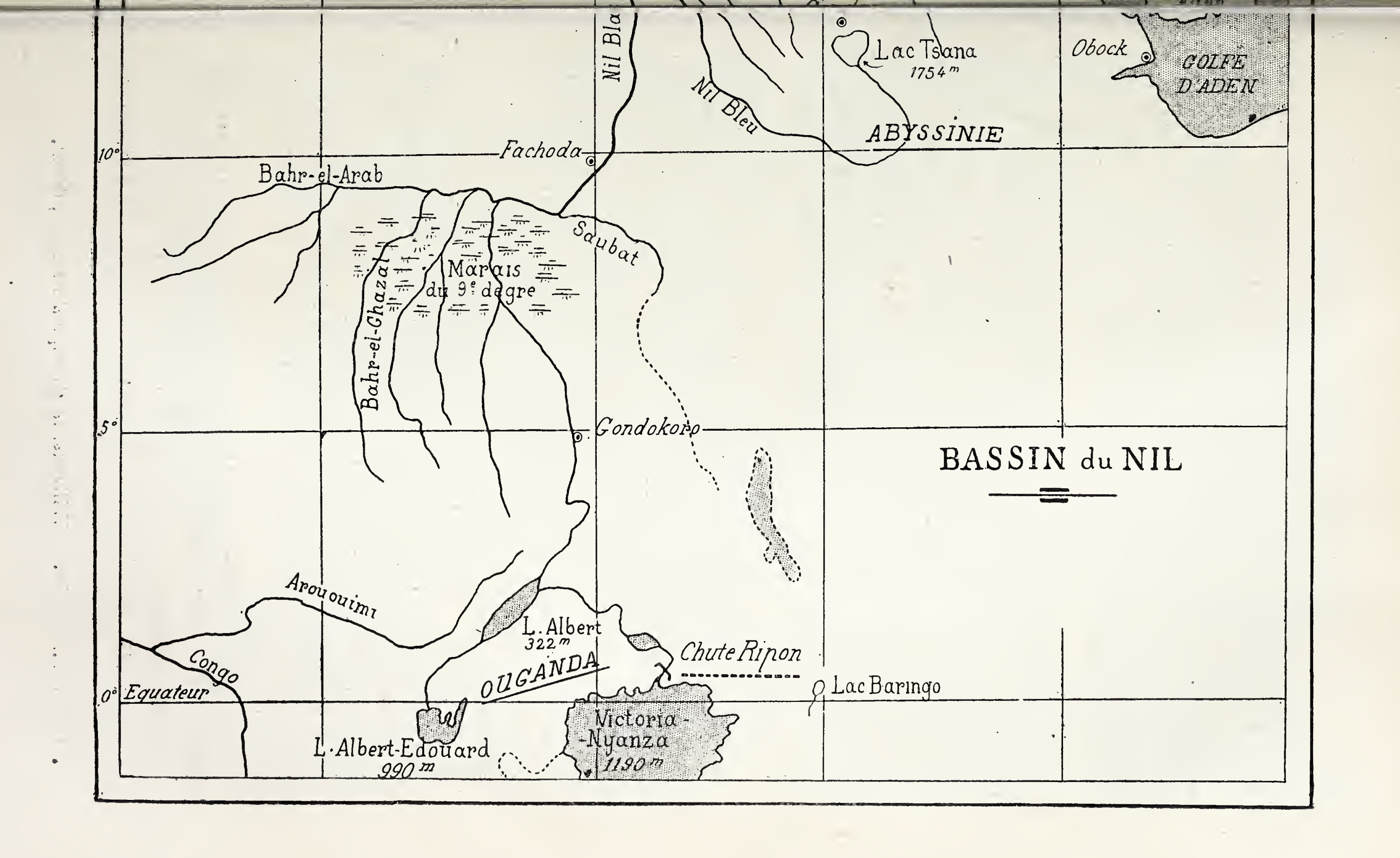
La plus ancienne solution que nous connaissions de ce

1. Chélu, p. 71.

2. C'est ici le cas de citer un fait qui s'est produit à Assouan, il y a une quarantaine d'années. Pour améliorer la navigation dans la cataracte, on fit sauter plusieurs rochers qui encombraient la passe principale. Cette expérience eut pour résultat d'approfondir le chenal, d'en augmenter le courant, et de le rendre d'un accès plus difficile. On s'en tint là, heureusement. Poussée plus loin, l'expérience eût été désastreuse pour l'Égypte.



25°
30°
35°
40°
MER MEDITERRANEE
Rosette
Damiette
Port-Said
SYRIE
Alexandrie
Basse Egypte
Barrage
Birkel-Kerpûn
Suez
Le Caire
Fayoûm
Bahr-Youssouf
Moyenne Egypte
Assiout
EL-HEDJAZ
MER ROUGE
Haute Egypte
Esneh
Assouan
Barrage
Tropique du Cancer
Kalabcheh
Wadi-Halfa
2e Cataracte
La Mecque
ARABIE
3e Cataracte
Souakim
4e Cataracte
5e Cataracte
Berbère
SOUDAN
HARA


BASSIN du NIL
GOLFE D'ADEN
Obock
Lac Tsana
1754 m
ABYSSINIE
Nil Bleu
Nil Bla
Fachoda
Bahr-el-Arab
Saubat
Marais du 9e degre
Bahr-el-Ghazal
Gondokoro
Arououimi
L. Albert
322 m
OUGANDA
Chute Ripon
Lac Baringo
Congo
Equateur
L. Albert-Edouard
990 m
Victoria-Nyanza
1190 m
10°
5°
0°

problème est celle qui avait été fournie par le fameux lac Mœris (ég. Mouer : grand canal), dans le Fayoûm.

C'est une erreur accréditée sur une fausse opinion d'Hérodote et courante encore, dans certains ouvrages de vulgarisation, que ce lac avait été creusé par un roi Mœris (Amenhemet III), dont les statues gigantesques s'élevaient au milieu des eaux.

Le Fayoûm (ég. Phiom : lac), aujourd'hui la province la plus fertile de l'Égypte, formait en partie, à l'époque la plus reculée, une dépression d'environ 2 000 kilomètres carrés, alimentée d'eau du Nil par un canal naturel, le Bahr-Youssouf. Dans la suite, le lac prit une grande importance lorsqu'il eut été transformé, par l'établissement de gigantesques écluses qui remontent, sans doute, aux rois du Moyen-Empire, en un réservoir d'eau qui recueillait le superflu à l'époque de la crue pour le restituer ensuite par le canal du Bahr-Youssouf.

On ne sait à quelle époque le lac a cessé de fonctionner ainsi. Au deuxième siècle après Jésus-Christ, son étendue et sa profondeur avaient tellement diminué, que le niveau de ses eaux ne se trouvait plus qu'à 4 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée, tandis qu'il avait été antérieurement à 21 mètres. Aujourd'hui, de cette immense nappe d'eau il ne reste plus qu'un petit lac de l'étendue du lac de Constance, le Birket-Karoûn. Nous verrons plus loin qu'il est question de reconstituer l'ancien lac Mœris.

Le premier grand projet moderne pour relever le plan d'eau du Nil au moyen d'un barrage, est dû à Méhémet-Ali. Le grand souverain songeait à réaliser une pensée de Bonaparte et à édifier à la pointe du Delta, à l'endroit même où le Nil se sépare en deux branches, un immense ouvrage de retenue, destiné à relever de 4 mètres à 4 m. 50 le niveau du fleuve en amont[1].

L'idée fut étudiée, vers 1830 et 1840, par deux ingénieurs français, Linant de Bellefonds-Pacha et Mougel-Bey. Des deux plans en présence, celui de Linant parut trop coûteux : il proposait une rectification du cours du fleuve et l'établisse-

1. Cf. Chélu, *passim*. — Willcoks, *le Barrage d'Assouan*, début.

ment des écluses plus au nord, sur un point offrant des conditions plus favorables. Le plan de Mougel fut accepté et les travaux commencèrent vers 1843. C'était alors la plus grande œuvre de ce genre qui eût encore été entreprise ; bien des questions techniques, aujourd'hui résolues, étaient encore obscures; aussi la hardiesse de Mougel fut-elle souvent qualifiée de témérité.

Le barrage du Delta comporte, sur la branche de Damiette, un premier tronçon de 522 m. 20, comprenant 71 arches, 68 vannes et une écluse à chaque extrémité; un second tronçon, sur la branche de Rosette, de 452 m. 30 de longueur, avec également deux écluses, 58 vannes et 61 arches. Les deux barrages sont réunis par un quai circulaire partagé, en son milieu, par la prise éclusée du canal de la province de Menoufyé. L'ensemble est vraiment imposant.

Les travaux de construction, menés d'abord avec la précipitation qui suivait toujours la manifestation de la volonté du puissant vice-roi, furent, dans la suite, plusieurs fois quittés et repris. L'établissement des fondations dans le mauvais sous-sol de la pointe du Delta engloutit beaucoup plus d'argent que ne l'indiquait le devis, sans qu'on pût atteindre pourtant la solidité nécessaire au fonctionnement régulier des écluses; le tout fut complètement abandonné en 1867.

En 1885, la Convention de Londres décida que, sur la somme de 26 millions de francs affectée aux travaux d'irrigation, 12 millions seraient consacrés à la réparation du barrage. De 1885 à 1890, sous l'impulsion du colonel Sir Colin Moncrieff, sous la direction du colonel du génie Western, chargé d'élaborer les plans, et de M. Reid, ingénieur civil, chargé des travaux, au milieu de difficultés et de surprises sans nombre, réparation et consolidation furent menées avec la plus grande énergie.

Aujourd'hui, un refoulement des eaux d'un peu plus de 1 mètre est du moins possible. La réparation seule avait coûté 600 000 livres égyptiennes [1].

Le barrage du Delta n'était donc pas suffisant. En 1882, un

1. La livre égyptienne correspond à 25 fr. 923.

Français, M. le comte de la Motte, et M. Jacquet, son collaborateur, auteur du barrage de la Saône à Lyon, proposèrent de reconstituer, dans la plaine de Kom-Ombos, au sud du défilé du Gebel-Silsileh, à 55 kilomètres en aval d'Assouan, un immense lac-réservoir de 790 kilomètres carrés. Les réserves d'eau étaient estimées à 7 milliards de mètres cubes ; le débit quotidien du fleuve pourrait être accru, pendant deux cents jours, de 30 millions de mètres cubes sans que, pour cela, le lac fût complètement asséché. Le projet était grandiose : l'avis général des ingénieurs lui fut favorable, sous réserve d'études ultérieures. Au cours de l'été de 1887, M. de la Motte compléta son projet en indiquant un second réservoir dans la plaine de Kalabcheh, à environ 50 kilomètres de la première cataracte.

Des ingénieurs furent envoyés sur place en 1890, pour faire des nivellements précis. Il résulta de leurs constatations que les résultats possibles au Silsileh étaient bien inférieurs à ceux prévus par l'auteur du projet, et que, de plus, la plaine de Kalabcheh était trop élevée pour pouvoir servir de réservoir. Le projet fut abandonné.

Vers la même époque, on procédait à l'examen du projet dit « du Wadi-Reyan ».

Linant de Bellefonds, dans son *Histoire des Travaux publics en Égypte*, est le premier qui ait soulevé la question d'un nouveau lac à créer dans le Fayoûm. M. de la Motte, en comprenant l'importance, l'indiqua comme faisant partie des améliorations à apporter au régime du Nil, après toutefois la création du lac de Kom-Ombos. Il avait même désigné la dépression du Wadi-Reyan que le lac devrait occuper au sud du Fayoùm.

Un voyageur américain, M. Cope Whitehouse, reprenant la question, mit au net le projet du Wadi-Reyan. Le lac aurait une superficie de 700 kilomètres carrés et restituerait au Nil, dans les basses eaux, 20 millions de mètres cubes pendant cent jours. La dépense prévue était d'environ 20 millions de francs.

Mais des critiques furent formulées contre le projet Whitehouse. La plus importante est indiquée dans une note

publiée en anglais par Sir Scott Moncrieff. Le Wadi-Reyan se trouve, à vol d'oiseau, distant du Caire d'environ 70 kilomètres, tandis qu'il est à 514 kilomètres d'Assouan. Son influence, indiscutable sur le régime des eaux de la Basse-Égypte, serait absolument nulle sur le parcours du fleuve depuis la première cataracte jusqu'à Béni-Souef, c'est-à-dire sur la presque totalité de la Moyenne et de la Haute-Égypte, qui resteraient exposées aux inondations et aux sécheresses.

Pour le moment du moins, de ce chef, le projet fut abandonné.

Aucune décision pratique et immédiate n'ayant encore été prise, M. le colonel Ross, inspecteur général des irrigations, proposa et fit accepter alors un projet d'ensemble, comprenant différents canaux et travaux d'art disséminés dans différentes provinces, et d'un coût de 21 millions et demi. Ce programme, dont on commença l'exécution en 1889, fut à peu près complètement rempli.

Et pourtant des mesures d'un intérêt plus général restaient à prendre, spécialement destinées à préserver le Saïd, afin que le fellah y pût, en pleine sécurité, disposer de l'eau que réclament ses cultures, sans pourtant s'exposer à les voir un jour emportées.

En 1890, M. Prompt, inspecteur général des ponts et chaussées, proposait enfin au gouvernement égyptien un vaste projet visant deux buts :

1° Retenue par un barrage dans le fleuve d'une partie des eaux du Nil ;

2° Reprise du Soudan.

En ce qui concerne le premier but, M. Prompt proposait :

1° De rendre le Nil facilement navigable entre Khartoum et Assouan, en rachetant la différence d'altitude et la pente entre ces deux villes au moyen de vingt barrages submersibles, assurant un mouillage de 1 mètre au moins ;

2° De reporter à Assouan le point terminus du chemin de fer de la Haute-Égypte, qui serait ainsi relié à la voie du Nil. On construirait à Assouan un barrage de 5 à 6 mètres, avec une écluse permettant de franchir la cataracte. De plus, on bâtirait, dans les étroits de Kalabcheh, à 49 kilomètres au sud

d'Assouan, sur la ligne même du Tropique, un réservoir de 17 mètres de hauteur, qui servirait à mettre en réserve un approvisionnement de 15 000 millions de mètres cubes d'eau.

Du même coup, M. Prompt offrait à l'Égypte la possibilité de procéder progressivement et avec sécurité à la pacification des provinces émancipées du Soudan, en drainant les produits de ce pays et en les forçant à passer sur son territoire [1].

C'est ce projet, modifié comme nous allons le voir, qui a été repris dans ses deux parties et va recevoir un commencement d'exécution par les réservoirs qu'on s'apprête à inaugurer.

III

L'idée émise par M. Prompt de construire des réservoirs dans le lit même du Nil, avait été favorablement accueillie. M. W. Willcoks, ingénieur du service des irrigations, fut chargé, dès 1890, d'aller étudier le relief de la vallée du fleuve, en amont d'Assouan. Les différents rapports publiés par lui dès cette année 1890 furent examinés par le colonel Ross, inspecteur des travaux d'irrigation, et Sir Moncrieff, sous-secrétaire d'État au ministère des Travaux publics. Tous trois étaient d'accord sur la possibilité de construire les murs du barrage, mais leurs opinions divergeaient sur d'autres points.

M. Willcoks proposait un barrage de 22 mètres de hauteur, à Assouan même, au pied de la cataracte, barrage qui noierait l'île de Philœ et ses temples pendant l'été seulement. M. Ross pensait que l'île serait noyée même pendant l'hiver et repoussait absolument le projet, qu'écartait aussi M. Moncrieff, si une autre solution était possible; M. Willcoks repoussait le projet d'un barrage à Kalabcheh, tandis que les deux autres ingénieurs estimaient que cette idée pouvait être

1. M. Prompt ne s'était pas contenté de prévoir les résultats que l'agriculture et le commerce obtiendraient grâce aux réservoirs. Il a aussi étudié les avantages que l'industrie du coton et du sucre pourraient retirer de la force motrice créée par les chutes d'eau et transmise par l'électricité, force qu'il évalue à 41 500 chevaux. (Pensa, *op. cit.*, p. 125.)

réalisée avec un barrage de 17 mètres de hauteur au-dessus de l'étiage.

Sur les travaux à faire au nord et au sud d'Assouan les divergences s'accentuaient encore : tandis que M. Willcoks proposait trois barrages au nord, M. Ross en demandait deux, l'un au sud, à 120 kilomètres d'Assouan, l'autre à Assiout. M. Moncrieff se contentait d'un seul à Assiout et portait cependant la dépense totale à 2 millions de livres sterling. « Si l'Egypte, concluait-il, ne peut supporter cette dépense, le projet doit être ajourné comme n'étant pas d'une nécessité urgente. »

Ces perspectives de millions à remuer n'allaient pourtant pas sans quelques appréhensions, dont on trouve facilement la trace dans les journaux du temps.

Le 5 août 1895, *l'Écho d'Orient* gémissait : « Les irrigations sont le grand titre de gloire des occupants, leur grand cheval de bataille quand il est question des services qu'ils prétendent avoir rendus. Nous avons dépensé 3 250 000 livres égyptiennes, soit 84 500 000 francs dans l'espace de dix années... »

D'autre part, de grandes puissances européennes, notamment la France et l'Allemagne, faisaient opposition à un projet qui pouvait détruire l'île de Philœ. Chacun sait que cette petite île, située au sud de la première cataracte, renferme plusieurs monuments de grande valeur : temples d'Hathor et d'Isis construits sous les Ptolémées, le « Kiosque » terminé sous Trajan, dont les formes sveltes et gracieuses charment le regard du voyageur et sont reproduites dans tous les ouvrages.

Un second rapport de M. Willcoks parut en 1894. L'année suivante, précisément, de grandes fouilles faites à Philœ, sous la direction de H. Lyons, officier du génie anglais, et L. Borchardt, archéologue allemand, mirent au jour de nouveaux édifices. La *Correspondance égyptienne-allemande* crut devoir protester contre la disparition possible de tant de merveilles (15 novembre 1895).

« On sait que les ingénieurs anglais avaient élaboré un plan en vue de l'établissement d'un grand réservoir d'eau dans la Haute-Egypte et que l'exécution de ce projet a dû

être abandonné à la suite de la résistance de l'Allemagne et de la France... Le refus de l'Allemagne a été surtout une conséquence de la profonde indignation qu'a fait naître dans le public l'idée de la destruction des antiquités inestimables de l'île de Philœ, destruction qui aurait été la conséquence nécessaire de l'exécution de cette entreprise. »

Le Petit Parisien, de son côté (11 août 1895), consacrait un long article à cette question, et protestait en termes des plus énergiques contre le vandalisme projeté des Anglais. D'autres grands journaux français parlèrent dans le même sens.

Les tenants du projet Willcoks s'émurent : on examina un plan de protection pour l'île. M. H. Villiers Stuart, ministre des Travaux publics, le commente longuement dans un de ses rapports à lord Cromer[1] :

« Il suffirait, dit-il, d'entourer l'île d'un mur de hauteur suffisante pour sauvegarder les monuments. Extérieurement, l'île perdrait un peu de son pittoresque, mais pas autant qu'on pourrait le supposer. La plus importante atteinte portée à ce pittoresque serait lorsque les réservoirs seraient pleins, mais, à cette époque, l'île n'est pas visitée par les artistes et les archéologues... L'île en bénéficierait plutôt. »

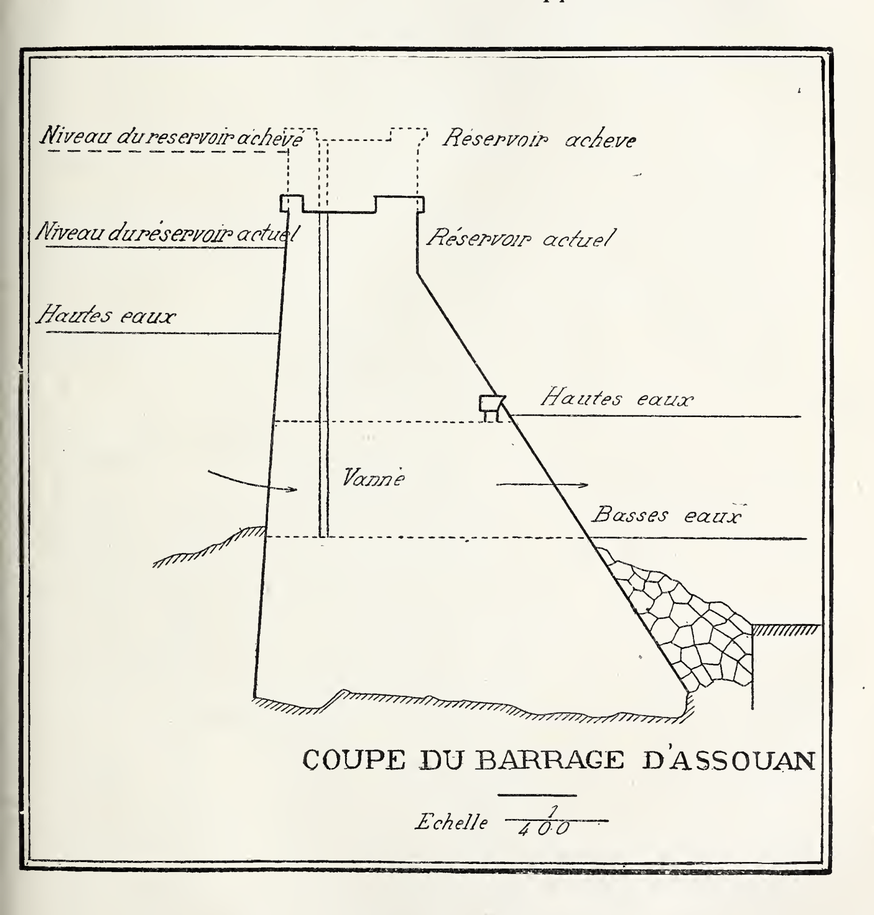
A tout cela, la *Correspondance allemande* ripostait : « Un plan a été élaboré, en vue de protéger l'île de Philœ; mais il était absolument insuffisant, et on n'y a point fait attention. »

Malgré tout, le projet du barrage d'Assouan faisait son chemin. Une commission internationale fut nommée, comprenant MM. Baker, Boulé et Torricelli. La première question qu'ils eurent à examiner fut naturellement celle de l'île. D'aucuns voulaient transporter les ruines les plus belles dans l'île de Bigeh, voisine de Philœ et que son niveau plus élevé laissait en partie au-dessus de l'eau des réservoirs. On refusa. M. Boulé repoussait *a priori* tout projet compromettant le temple ; M. Torricelli, à toutes les demandes qui lui étaient faites de donner son avis, répondait invariablement qu'il n'avait à se prononcer que sur les réservoirs proprement dits, et que le reste n'était pas de son ressort ; M. Baker proposait d'élever le temple principal sur une substruction

1. Rapport du 18 avril 1895.

en maçonnerie, « comme un grand hôtel de Chicago », dit plaisamment M. Willcoks.

Il n'est pas sans intérêt, à quelques années de distance, de voir comment M. Willcoks lui-même apprécie ces discus-



COUPE DU BARRAGE D'ASSOUAN

sions. Nous traduisons littéralement : « Les générations futures s'étonneront que l'affaire si mince de l'inondation d'un temple ait pu, pendant quelque temps, prendre des proportions si ridiculement exagérées [1]. »

Un an se passa. En 1895, parut encore un quatrième rap-

1. *Le Barrage d'Assouan*, p. 8.

port détaillé de M. Willcoks. Le plan fut adopté, mais la Commission de la Dette refusa la somme nécessaire. L'affaire menaçait d'en rester là.

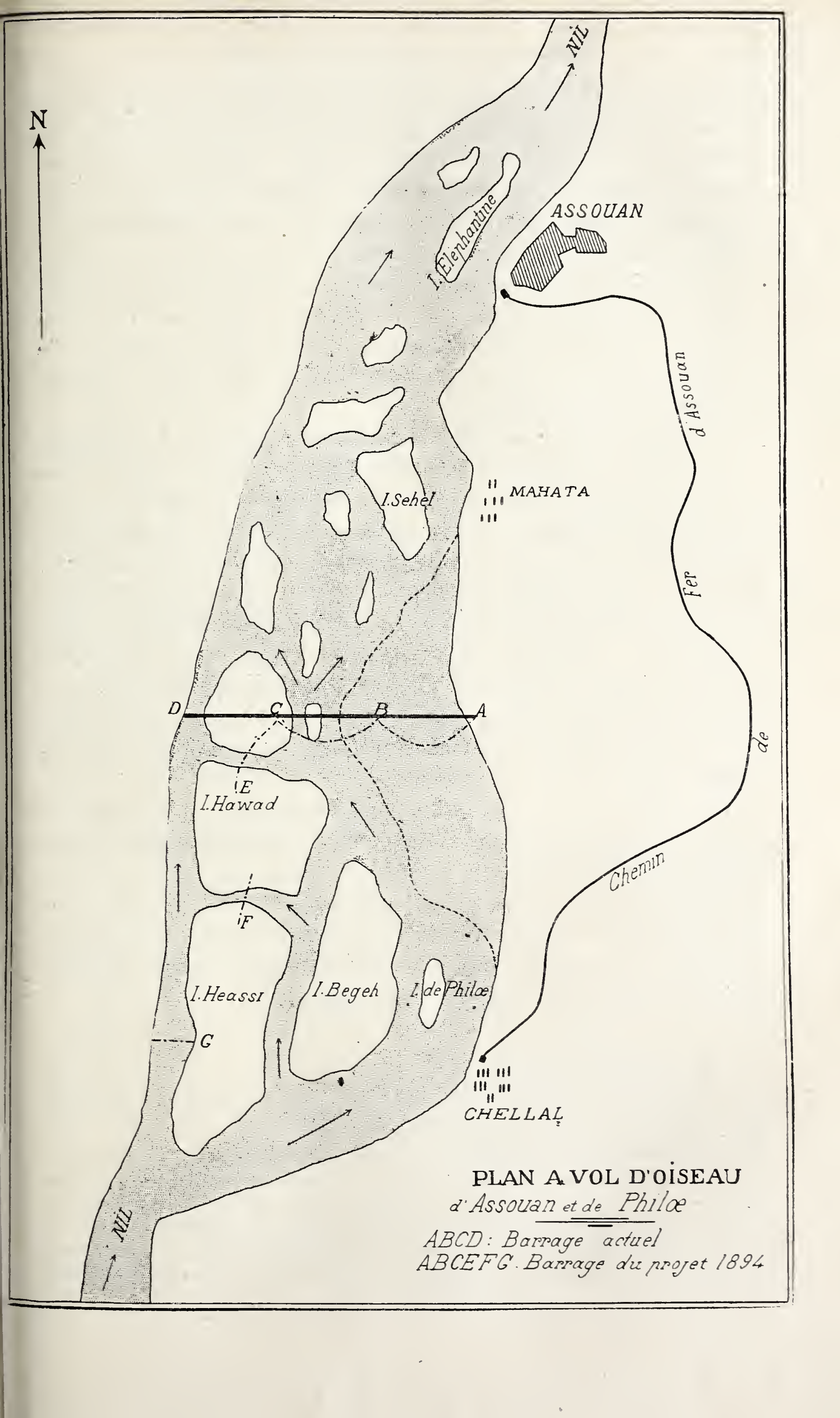
Enfin, trois ans plus tard, en 1898, Sir Ernest Cassel avec Sir John Aird et Cie offrirent d'entreprendre les travaux : en cinq ans, un barrage devait être construit à Assouan et un autre à Assiout. M. Baker était nommé ingénieur-conseil.

Sur ces entrefaites, M. Willcoks quitta son poste et fut remplacé par M. J. Wilson comme directeur général des réservoirs. M. M. Fitzmaurice, nommé à Assouan, commença les travaux d'exécution du plan Willcoks, tandis que M. Wilson devait entamer les travaux à Assiout. M. Wilson mourut malheureusement en 1900, et M. A. Webb fut nommé à sa place directeur général des réservoirs. C'est lui l'ouvrier heureux de la dernière heure. L'ingénieur représentant de la maison J. Aird et Cie, de Liverpool, est M. J. Blue.

Voici quelques détails techniques sur l'œuvre incontestablement grandiose de ces hommes de talent.

Le barrage que l'on va inaugurer est constitué par une énorme digue droite, de 2000 mètres environ de longueur, s'étendant d'un bord du Nil à l'autre, à peu près au quart de la distance qui sépare Assouan de l'île de Philœ, en un endroit où le fleuve, après s'être élargi pour envelopper trois grandes îles, se resserre de nouveau pour former les rapides de la première cataracte. Le vaste épanouissement du fleuve situé en amont et dont nous venons de parler, constituera le réservoir. Dans le projet de 1894, la digue devait affecter une forme courbe, à plusieurs éléments rentrants. M. Willcoks estime aujourd'hui que ce tracé eût été, en somme, préférable au tracé actuel, comme exigeant moins de matériaux, tout en fournissant de meilleures garanties de solidité.

La digue est construite en blocs de granit pris dans les carrières d'Assouan même, et en béton armé. Elle a 8 mètres d'épaisseur au sommet et 22 mètres au niveau des basses eaux d'aval. Elle avait été prévue pour 28 mètres de hauteur au-dessus du sol des réservoirs (40 mètres en comptant la hauteur totale de l'œuvre, jusqu'aux plus basses fondations);


N
NIL
ASSOUAN
I. Elephantine
MAHATA
I. Sehel
Chemin de Fer d'Assouan
D
C
B
A
E
I. Hawad
F
I. Heassi
I. Begeh
I. de Philœ
G
CHELLAL
NIL
PLAN A VOL D'OISEAU
d'Assouan et de Philœ
ABCD: Barrage actuel
ABCEFG. Barrage du projet 1894

on s'est arrêté, pour le moment, à une hauteur de 22 mètres. Dans le projet complet, la digue devait être terminée par un couronnement en forme de pylône qui, selon M. Willcoks, aurait été du plus bel effet. Provisoirement, la digue est surmontée d'une simple corniche faisant, de fait, un assez maigre effet au-dessus de l'énorme masse.

Le réservoir ainsi formé pourra contenir jusqu'à 2 millions de mètres cubes ; l'eau s'en écoulera par 180 vannes. La retenue d'eau permettra à l'Egypte la culture de 2 400 000 mètres carrés de terres nouvelles. Le barrage coûtera 1 750 000 livres.

Le long de la côte ouest s'ouvre un canal de navigation.

Et Philœ ?... Hélas ! la pauvre île demeurera désormais invisible pendant une partie de l'année. C'en est fait, pour l'époque des hautes eaux, « de la barque fleurie, aimée d'Osiris » jadis, de nos jours si chère aux artistes et aux savants. Voici, à titre de document, la façon dont M. Willcoks plaisante, dans son ouvrage[1], sur des regrets selon nous fort légitimes : « Comme Vénus, dont elle porte un temple, l'île sortira chaque année des eaux, renouvelée et rafraîchie par cette immersion temporaire... *Renovated and refreshed by her temporary immersion.* » Les mots ne manquent pas de saveur[2].

M. Willcoks avoue d'ailleurs que les bas corridors du temple reposent en partie sur le sable, et que des précautions devront être prises[3].

Le barrage d'Assouan n'est d'ailleurs qu'un des éléments du vaste projet élaboré. D'autres réservoirs sont étudiés sur plusieurs points du haut Nil : Ouadi-Halfa, d'après certains bruits locaux, serait même déjà désigné[4].

1. *Le Barrage d'Assouan*, p. 8.

2. Rappelons ici l'anecdote citée par Malosse (*op. cit.*, p. 181) du touriste que la disparition de l'île de Philœ n'intéressait plus du moment qu'il avait pu en prendre une série de photographies.

3. Plusieurs monuments ont leurs fondations reposant sur le sable : on pouvait craindre des infiltrations et des effondrements. On a imaginé de glisser sous les édifices menacés des poutres de fer qui les soutiendront. Ce travail, comme bien on pense, ne s'est pas fait sans difficultés.

4. Le plus important des réservoirs, après celui d'Assouan, est celui d'Assiout à 380 kilomètres au sud du Caire, commencé par Sir John Aird

L'Egypte, selon M. Willcoks aurait besoin de 60 milliards de mètres cubes d'eau; 2 millions lui en sont désormais assurés par Assouan; les travaux futurs devront assurer le reste. Cet ingénieur donne même, dans ses grandes lignes, le projet d'un énorme barrage à créer aux chutes Ripon, près du lac Victoria, « en plein territoire anglais », dit-il, et qui fournirait normalement jusqu'à 3 500 mètres cubes par seconde.

IV

Quoi qu'il en soit de ce brillant avenir, une partie considérable de l'œuvre est aujourd'hui terminée : elle fait sans nul doute grand honneur à ceux qui l'ont conçue et exécutée.

Le 12 décembre prochain, le vieux Nil verra réunies, au bord de ses flots emprisonnés, bien des illustrations politiques, scientifiques, industrielles; il entendra de superbes discours, et moirera sa surface aux vibrations des cuivres et des fifres scandant le *God save the King*. Ce jour-là, qui douterait?

Mais, le lendemain de la fête, celui qui rêvera, assis sur les collines qui dominent la cataracte, au pied du colosse d'Osiris, d'où la vue jadis s'étendait si belle sur Philœ, sur le ruban du fleuve ondulant au sud, vers le Soudan mystérieux, que pensera-t-il?

A notre avis, s'il est impartial, et quelle que soit sa nationalité, il trouvera que les ingénieurs anglais ont fort bien réalisé la première partie du programme jadis indiqué par M. Prompt, et que les ingénieurs et les diplomates anglais s'uniront sans doute pour réaliser mieux encore la seconde.

Il est incontestable que les réservoirs actuels avec leurs travaux complémentaires seront de puissants régulateurs dont bénéficiera l'Egypte entière : des inscriptions n'auront plus lieu d'être, comme celle de l'île Sehel, entre Philœ et Assouan, où l'on rapporte que, sous l'antique roi Zoser, la crue n'eut pas lieu pendant sept ans, occasionnant ainsi une terrible famine.

et Cie dans l'hiver de 1898 et terminé au printemps de cette année. Il a environ 800 mètres de longueur, et sert à élever le plan d'eau du grand canal Ibrahimieh, lequel s'amorce en ce point.

Incontestablement aussi, le barrage relèvera le plan d'eau du Nil, et si ce relèvement inonde quelques champs, il permettra de rendre à la culture une grande étendue de terrains depuis longtemps en friche. Mais, — il y a toujours des mais! — si les Nubiens ne manquent plus de sorgho, leur condition sera-t-elle bien améliorée? Il est permis d'en douter : l'impôt foncier, fort diminué dans ces parages, augmentera vite, écrasant les petits propriétaires. Sur ce point, l'avis du colonel Ross paraît plein de sagesse : « Dans la Haute-Egypte... la population n'est ni riche, ni instruite, ni éclairée, et le jour où un réservoir sera créé, la terre tombera entre les mains de riches capitalistes étrangers qui déposséderont les pauvres fellahs et exciteront de vifs mécontentements; ce serait une très mauvaise chose au point de vue social, et je suis d'avis que la question des réservoirs doit faire son chemin très lentement. »

On n'est plus guère habitué aujourd'hui à une pareille franchise, et nous tenions à citer ce témoignage, tout en formant des vœux pour que ces craintes ne se réalisent pas.

La deuxième partie du programme de M. Prompt est contenue sous la rubrique : Reprise du Soudan. Cette reprise peut s'envisager à un double point de vue : point de vue de l'agriculture et du commerce, et point de vue stratégique.

Au point de vue de l'agriculture, surtout si l'on construit les barrages du haut Nil, il est certain que d'immenses espaces seront victorieusement repris sur le désert, le sable et l'aridité.

Au point de vue commercial, la grande voie du Nil acquiert désormais une énorme importance comme voie de trafic. Les routes de la Nubie et du Soudan, que les caravanes franchissent si péniblement, pourront avantageusement être remplacées par la navigation fluviale. La vie commerciale une fois rendue à la vallée supérieure du Nil, les habitants disparus se grouperont de nouveau sur ses bords, et des villes, aujourd'hui désertes, se repeupleront d'ici peu de temps. Tous les produits de l'Afrique centrale afflueront désormais par là vers la Méditerranée.

La reprise du Soudan sera plus complète encore au point de vue stratégique.

Nous n'avons pas à examiner ici la question de savoir si, l'Egypte ayant vu s'émanciper de sa domination les provinces du Soudan, ces provinces sont par le fait « à prendre », ni si l'aide offerte par l'Angleterre à l'Egypte, à l'époque de cette émancipation, lui donne des droits imprescriptibles à l'occupation exclusive de ce territoire. Qu'il nous suffise de rappeler le texte des conventions signées, le 1er juillet 1890 et le 15 avril 1891, entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, délimitant leurs sphères d'influence dans l'Est-Afrique. Il y est spécifié « que l'occupation de certains territoires *égyptiens* du Soudan n'abroge pas les droits de l'Egypte, mais les suspend jusqu'à ce que le gouvernement égyptien soit en mesure d'en entreprendre l'administration directe ».

Mais plusieurs années d'occupation effective ne sont pas un argument négligeable. Aussi bien, les raisonnements semblent-ils avoir changé, eux aussi. Sir Edward Grey, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, disait en 1895 : « Il n'y a aucun doute que les titres *de l'Angleterre et de l'Egypte réunis* ne s'appliquent à la totalité de la vallée du Nil. »

Actuellement, les titres du second associé à la possession du Nil soudanais, n'auraient-ils pas un peu diminué ?

Quoi qu'il en soit, le Soudan va être envahi par une armée d'ingénieurs, d'industriels, de commerçants anglais, invasion toute pacifique. Mais elle ne sera sans doute pas unique : pour garder les réservoirs présents et futurs, il faudra des postes... et des postes, à l'occasion, se transforment en garnisons.

Enfin, les maîtres des réservoirs du haut Nil, quels qu'ils soient, deviennent nécessaires à l'Egypte : maîtres de l'eau, c'est-à-dire de la vie, ils pourront la lui dispenser à leur gré. Et malheur à l'Egypte si, un jour, des révoltés parvenaient à s'emparer de ces millions de mètres cubes d'eau : ils pourraient, en l'inondant, y causer des dégâts incalculables. D'aucuns ont souvenir de l'inondation partielle ordonnée jadis par Méhémet-Ali, pour réduire une ville rebelle. Et n'avons-nous pas sous les yeux, pendant que nous écrivons ces lignes, le lac Maréotis que les Anglais inondèrent à nouveau

en 1801, lors du siège d'Alexandrie, en perçant les dunes à l'ouest d'Aboukir ? La mer fit irruption, anéantissant 150 villages, et, malgré tous les efforts faits pour assécher cette nappe d'eau salée, elle couvre encore à l'heure qu'il est près de 40 000 hectares.

Il nous semble, en terminant, que notre tâche serait incomplète si nous ne prononcions pas encore une fois le nom de la France. Dans les solennités qui vont avoir lieu, aux mâts portant le pavillon britannique devraient être attachés des écussons portant des noms français. Oublier les devanciers des ingénieurs d'Assouan serait plus qu'une erreur : une grande injustice.

« Sur cette terre d'Egypte, où l'on ne trouverait pas un pouce de terrain que n'ait foulé un pied français, ces hommes d'initiative ont imprimé partout la marque de leur activité et de leurs talents[1]. »

Peu aidés souvent, au point de vue financier et administratif; aux prises avec des difficultés matérielles que d'autres auraient jugées insurmontables, ils ont fait des prodiges et méritent une admiration que, du reste, leurs successeurs ne leur marchandent pas.

Tout autre est la situation faite par l'Angleterre à ses ingénieurs prêtés à l'Egypte : « Ils sont les maîtres absolus au ministère des Travaux publics, et ils obtiennent de l'Egypte à peu près toutes les sommes qu'ils demandent pour l'exécution, dans son intégralité, du programme d'ensemble qu'ils poursuivent[2]. »

C'est ce qui leur permet de si bien réussir.

PIERRE DE VREGILLE.

1. Chélu, p. 446. — 2. *Ibid.*

LA

RAISON ET LES ACTIVITÉS INFÉRIEURES

ESSAI DE PSYCHOLOGIE TEMPÉRÉE

(Troisième article[1].)

Après l'émotion, voyons le goût. L'impression purement perceptive a évolué dans le sujet; elle lui a imprimé la secousse émotive et déjà participe à la nature de l'appétition. Le goût ne dit pas encore détermination, mais il est tendance. Pour comprendre l'origine du goût, il faut de nouveau se rappeler que nous nous intéressons aux choses suivant notre capacité d'interprétation. La réalité brute est un livre fermé; nous n'en lisons que des traductions. Comment expliquer, par exemple, l'intérêt que l'on prend à voir agir et travailler les bêtes, si ce n'est qu'on leur prête des sentiments humains qu'elles n'ont pas? Comprendriez-vous que la musique la plus détestable soit celle dont le vulgaire se lasse le moins, si ce n'est qu'il est habile à mêler à la platitude des phrases ce qu'il a vécu dans son esprit? Je vois encore d'ici cette vieille des Petites-Sœurs des pauvres se pâmant, attendrie, tandis qu'un violon guilleret enlevait les *Pifferari* de Gounod. Ce n'est pas que le morceau soit banal. Mais je vous donne en mille ce qu'y entendait cette bonne femme : les dernières paroles d'un martyr, vêtu d'une robe ensanglantée et marchant, soutenu par les bras de ses amis, vers le lieu du supplice!

Et les couleurs, ne pourrait-on en parler un peu, en dépit du proverbe? Il est certaines couleurs sur lesquelles tout le monde est d'accord; et quand l'accord n'existe plus, c'est le cas ou jamais de discuter. Car enfin, il y a une raison à tout dans la nature; si elle n'est plus objective, elle devient sub-

1. Voir *Études*, 5 et 20 novembre 1902.

jective et n'échappe à la physique que pour tomber dans la psychologie. Tout le monde trouve le vert des prés reposant, le rose gai. Ce sont les seuls raffinés qui se complaisent dans les violets languides. En suivant plus loin la différenciation des goûts, on arrive au cas singulier, presque morbide, de l'original qui a voué son âme au jaune paille ou à telle nuance compliquée. Comment ces goûts se sont-ils ainsi diversifiés?

En premier lieu, le vert doit paraître reposant à tout le monde. C'est la couleur de la campagne; et il n'est personne qui n'aime à répondre, au moins un après-midi de dimanche, à l'invitation des bois et des champs. Ceux qui craignent de comparaître seuls devant la nature, l'abordent en société et dînent sur l'herbe. Ceux qu'un besoin plus intense de paix et de réflexion travaille, s'enfoncent dans les sous-bois. Pour tous, la verdure du décor encadre l'état d'âme; et le vert est goûté comme un repos. Le rose est la couleur de l'enfant, de l'aurore... de la rose; c'est la couleur des visages qui sourient, et ainsi il devient lui-même sourire. Je sais bien que plusieurs vont se récrier : ne trouverait-on pas une explication plus matérielle : le rose, par exemple, n'est-il pas une couleur gaie en soi, indépendamment de toute idée? Vraiment, je ne crois pas. Et vous-même voyez-vous bien, une couleur « gaie en soi », ce que cela peut être? Mais ce que l'on concède aux physiologistes, c'est ceci : que la perception organique ordonnée se traduit subjectivement, suivant son degré d'intensité vitale, par un certain état de plaisir; lequel coopère avec l'idée à la production du sentiment humain. Tout est harmonie dans le plan divin, et il n'était pas indigne de la sagesse du Créateur de disposer ainsi les choses, que les qualités des objets les plus aimables fissent la plus douce impression sur nos organes. Encore je n'oserais pas trop généraliser. Mais puisque nous parlons de la gaieté du rose, voici quelle pourrait être la coopération des sens :

Théoriquement, la couleur simple la plus agréable semblerait devoir être la jaune : elle est, en effet, la plus lumineuse. Cependant les rayons rouges attirent particulièrement le regard; c'est sans doute grâce à leurs propriétés colorifiques surajoutées et plus ou moins perçues. Ces rayons

lumineux et chauds, quoique très pauvres en effets chimiques, seraient donc des excitants spéciaux de l'activité visuelle (il y a encore bien du mystère là dedans); et au genre de réaction vitale qu'ils provoquent, correspondrait un plaisir déterminé.

Mais le travail, à un certain degré, irrite; le taureau fonce sur l'étoffe rouge que fait vibrer encore davantage le vert de la prairie; des neurasthéniques ultra-sensibles ne supportent pas l'ébranlement du rouge vif. Mais si ce rouge se dilue et s'étend, et devient rose, le travail visuel diminue, la nature de la perception restant la même, et ainsi, tandis que les yeux des gens robustes se plaisent à affronter le rouge pur dont la brutalité rehausse leur ton vital, les féminins et les affaiblis préfèrent le rose, dont la caresse est plus moelleuse. Et toutefois, ni pour les uns ni pour les autres, l'élément matériel de la sensation n'expliquera entièrement l'émotion ou le goût : il expliquerait tout au plus le plaisir, et nous savons combien difficilement le plaisir reste à l'état inférieur dans l'être intelligent. A la perception sensible viendront s'ajouter les associations dont nous avons parlé. Associations très générales, très naturelles, par le fait spontanées et insaisissables. En fin de compte, l'objet et l'état d'âme se fondent sans conscience des intermédiaires : un réveil dans les rideaux roses sera un réveil gai, sans qu'on puisse dire au juste pourquoi.

Ainsi encore la couleur blanche s'unit, par des analogies si simples à l'idée d'innocence et par suite de bonheur, que nous en faisons une couleur de fête; si nous vivions en Chine, où, par une convention particulière, elle est signe de deuil, elle nous paraîtrait bien différente.

A mesure que l'intellectualité se complique, les goûts s'individualisent. Les couleurs fondamentales, traduisant des idées communes, ne parlent plus aux esprits blasés; il faut que la couleur se fasse nuance, qu'elle ondoie dans l'imprécis, pour s'accommoder aux exigences d'une pensée lasse des formes impersonnelles et repliée dans son chez soi, où tout est pour l'intimité. Et plus le raffinement des goûts dans les couleurs, dans la musique, à plus forte raison dans les modes, s'écarte de la nature, plus il suppose un état d'esprit

constitué et à part, et demande, pour être expliqué, la clairvoyance de la psychologie.

Ainsi se forment les goûts, par l'habitude de telle ou telle impression particulière devenue tel sentiment. Les goûts à leur tour, pris dans leur ensemble, contribuent à la formation du caractère.

Il est facile de voir par là pourquoi les hommes se diversifient extrêmement suivant les goûts, tandis que les animaux se distinguent si peu dans la même espèce. Toutes les souris aiment le fromage; quel que soit le matou qui dorme à la cuisine, il n'est pas prudent d'y laisser le poisson. Pour l'animal, le principe de l'originalité ne peut venir que de la circonstance extérieure, dont il subit le retentissement.

Un chat, oubliant ses préjugés de race, avait lié familiarité avec un chien, et à la banale antipathie s'était substitué un sentiment plus rare : la secrète jalousie qui naît des amitiés à la fois étroites et égoïstes. Lorsqu'on faisait manger au chien des raisins, dont il était friand, le chat, vexé de la préférence, surmontait sa répugnance naturelle et mangeait sa part à la grappe de son compagnon. Il fallait évidemment que ce chat trouvât, en ce moment-là, une certaine satisfaction à manger. Mais ce goût nouveau était trop passager pour engendrer une habitude. Supposez que la jalousie soit restée à l'état permanent, le goût du raisin se serait fixé par le fait même. Prenez maintenant l'enfant au premier éveil de la raison. Toutes ses sensations qui, à l'origine, sont, à peu de chose près, celles de n'importe quel autre enfant, se canalisent suivant le cours des idées naissantes, soit qu'il perçoive de lui-même des rapports, soit que l'autorité l'influence. Et si, pour rester dans le même ordre d'exemples, l'enfant est d'une famille où par tradition le fromage est détesté, il détestera le fromage. Le même résultat sera produit, si cet enfant se laisse aller à réfléchir que ce mets est, en comparaison des fruits ou de la crème, moins propre d'aspect ou plus étrange d'odeur. De là, une répugnance qui se fortifiera dans la même proportion que la conviction originelle. Voilà donc une direction prise, une habitude fixée. Plus tard, soustrait à l'influence primitive et alors que dans son naïf orgueil l'enfant devenu homme pensera s'être affranchi de

l'autorité et du préjugé, il pourra changer de parti politique, perdre jusqu'à ses principes; il ne perdra pas son dégoût du fromage. Et il attribuera ce dégoût à la nature, parce qu'il en aura oublié la vraie raison, ce lien d'idées qui rattache indissolublement l'objet et le goût, dans l'obscurité de la subconscience.

Je ne sais pourquoi j'ai pris cet exemple plutôt qu'un autre; ce n'est là qu'une maille imperceptible dans le tissu dont est faite notre sensibilité. Pourtant, suivant les états d'esprit, des goûts d'apparence négligeable peuvent faire tache d'huile démesurément dans une vie. C'est peu de chose que le dégoût du fromage : nous lisons dans l'histoire d'une sainte que Dieu se servit de cette cause nulle en soi pour lui faire accomplir les plus durs sacrifices. Cela ne serait point arrivé, si cette sainte n'avait accordé, par erreur, à sa répugnance la valeur d'une tendance de nature.

Voilà une maille; les autres sont formées de même. Tandis que le point de certaines est visible à l'œil nu, il y en a dont le nœud d'attache est plus finement enlacé, et au premier examen, la raison de bien des états passionnels nous échappe. Mais si une analyse superficielle fait conclure à l'absurdité de certains phénomènes et leur délivre hâtivement leur certificat d'a-priorisme, une étude plus approfondie de nos impressions secrètes nous conduira toujours dans le sens d'une impartiale solution. Il n'y a pas dans l'âme que ces carrefours à ciel ouvert où passent avec apparat les jugements en tenue officielle ; il y a aussi ces rues borgnes où la police ne s'aventure pas volontiers : c'est dans ces quartiers que sortent, par les portes clandestines, les jugements masqués, aux allures indécises. L'intérêt le plus profond et véritablement poignant de la psychologie intime est de suivre leurs allées et venues, de filer les suspects, de les appréhender en flagrant délit de perturbation publique. Les autres, les actes au grand jour, cette aristocratie brillante et banale de notre état intérieur, mon Dieu, ils sont plus inoffensifs qu'ils n'en ont l'air. Peut-être pourrait-on dire qu'ils deviennent inactifs à proportion de leur opulence. Car les principes, comme les opinions, plus ils s'énoncent aisément et courent les grandes routes du langage, plus ils s'énervent. Lorsqu'ils

sont extériorisés tout à fait, ils sortent de l'homme et restent suspendus au dehors sur les murs, sur les feuilles publiques et dans les discours populaires. A ces apparences, l'homme vain attache son espoir. Par une erreur analogue, nous demandons quelquefois aux idées les plus en vedette dans la conscience, de nous expliquer nos mystères. Elles ne le peuvent pas, et nous concluons à l'absurdité ou au mensonge, sans nous apercevoir qu'il n'y a ni absurdité ni mensonge à ce que nos goûts et nos émotions suivent, non les idées du dehors, mais les intérieures; pensées tellement pensées qu'on ne peut pas les dire, et d'une étreinte si vivante qu'on n'a pas la force de les objectiver.

Celui qui aura bien compris la part de l'impression intellectuelle et sensible dans la production des phénomènes émotifs, en retirera un grand profit. La série entière de ces phénomènes, qui jusque-là lui échappait, entrera dès lors dans la sphère de son activité personnelle. Et je crois ce mode d'éducation à la portée de tous les esprits doués de quelque facilité d'observation. Il est en effet impossible de ne pas se sentir de plus en plus indépendant vis-à-vis des circonstances extérieures, quand on a une bonne fois constaté combien au fond elles sont peu causes, et combien nos troubles, nos craintes, nos émotions diverses dépendent moins d'elles que du cours de nos idées.

Le travail de celui qui veut régler ses émotions peut donc, dès à présent, s'entrevoir. La première règle que nous donnerions à ce sujet est qu'il ne faut pas concéder aux réactions sensibles une nécessité qu'elles n'ont pas d'elles-mêmes, et la principale raison de notre impuissance est que nous sommes trop souvent portés, avant même de les combattre, à nous croire vaincus. L'influence des mots nous abuse en cela : quand les désordres dont nous souffrons ont été qualifiés de *nerveux,* tout est dit ; il ne reste plus, semble-t-il, qu'à se prendre soi-même comme l'on est; à s'humilier devant l'outrage ; à se réjouir même, si l'on est assez vertueux pour cela, de la souffrance.

A vrai dire, une pareille tactique paraît une singulière interprétation du christianisme. Se soumettre à la volonté de Dieu, n'est-ce pas, avant tout, renier ses propres imperfec-

tions et mettre en valeur toutes les activités qui nous ont été confiées? Ce n'est que par une erreur, bien excusable il est vrai, mais une erreur véritable, que nous supportons passivement les désordres que notre esprit a concouru activement à produire.

Je ne puis mieux faire que de laisser en cette matière la parole au P. Surin; il est un maître. Selon lui, la timidité, les terreurs dites nerveuses et autres « infirmités » n'échappent pas entièrement à notre libre arbitre.

« Pour entendre bien cela, il faut remarquer qu'il y a en nous certaines défectuosités, desquelles, quelquefois, au lieu de nous humilier comme il faut, nous ne nous en tenons aucunement coupables; et tant s'en faut que nous nous en accusions devant Dieu et les attribuions à notre peu de vertu, qu'au contraire nous marchons le front levé comme si l'on n'avait rien à nous reprocher en cela...; par exemple vous verrez des hommes faits et capables de posséder des charges parmi les autres et de faire des offices importants, qui sont encore peureux et sujets à des terreurs paniques, qui n'oseraient aller seuls la nuit ni se tenir en un quartier sans compagnie, et sont, quand quelqu'un est mort en leur quartier, faibles comme des enfants... De même, il y en a qui sont si peu résolus et courageux que la présence d'un homme de qualité les étonne et leur fait perdre la parole; d'autres ne peuvent parler en public, faute d'assurance, et mettent cela au nombre des choses que Dieu ne leur a pas données, n'attribuant ce défaut aucunement à leur faute. Toutefois, il est certain qu'on peut souvent mettre cela au rang des choses morales qui dépendent de notre étude et de notre travail joint à la grâce [1]. »

Ce témoignage est précieux; quant au traitement indiqué, il n'est pas précisément le nôtre. Le P. Surin ne fait pas un traité de psychologie, encore moins d'hygiène. Il fait remarquer seulement que « ceux qui par vertu s'apprivoisent aux choses surnaturelles et se rendent familiers à Dieu, à la longue viennent à bout de ces faiblesses ».

Mais, notez-le, il y a dans ce traitement moral quelque

1. *Traité de l'amour de Dieu.*

chose d'essentiel et quelque chose d'accidentel. L'essentiel, c'est qu'il se crée un état mental incompatible avec les troubles dont nous voulons nous défaire. Que cet état mental soit créé et soutenu par les pensées de la foi, c'est cela qui est accidentel. En soi, la voie de la correction n'est pas plus chrétienne que païenne, elle est purement psychologique. De sorte que le beau premier mécréant peut réformer sa sensibilité, s'il s'avise de la traiter par le moyen que nous disons, et l'on voit d'autre part des gens fort avancés en vertu et encore embarrassés par des faiblesses, parce que leur croyance n'est pas encore éclairée sur tous les points.

Il faut en dire autant de la méthode qui consiste à combattre de front l'impressionnabilité. Elle réussit lorsqu'elle est suivie avec vaillance; mais elle réussit non pour avoir été violente, mais parce qu'en fin de compte ces beaux efforts, cette recherche du difficile ont ramené, dans un esprit amoindri par l'impression, la conscience de sa supériorité, la joie de se dépenser, le mépris enfin pour des occasions que l'on se trouve pouvoir dominer après les avoir tenues pour redoutables. C'est le cas de Garcia Moreno, qui s'impose de venir tous les jours faire un quart d'heure de lecture au pied du rocher branlant, jusqu'au jour où il peut s'endormir en paix sous sa voûte menaçante. Méthode simple, pratiquement résumée par saint Ignace en deux mots d'une rudesse toute militaire : *Agendo contra*[1]. Mais enfin méthode qui ne peut être dite nécessaire qu'autant qu'elle le serait à la réforme de l'idée. Car cela seul est requis. Prenons donc le moyen qui nous plaira, pourvu que finalement nous ayons ramené à leur proportion vraie nos interprétations des choses. Et tandis que les vaillants tranchent d'un coup de sabre le nœud gordien de leurs pensées, je dirai au grand nombre des désarmés : Reprenez ces fils et dégagez-les un à un; une fois le nœud débrouillé, l'émotion qu'il tenait suspendue ne pourra pas moins faire que de tomber. Mais avant tout, croyez qu'il n'y a pas de nœud, si compliqué soit-il, que votre patience ne défasse, et n'attribuez pas à la fatalité

1. *Exercices*. 2e semaine.

de votre nature des maux dont l'origine dépend de vous. Ne craignez pas votre crainte, ne vous troublez pas de votre trouble, ne vous intimidez pas de votre timidité : mais allez droit aux jeux de lumière qui donnent corps à ces fantômes ; d'un geste sûr ouvrez au soleil toute votre âme. Vous comprendrez alors quel domaine apporte à l'homme la connaissance de son véritable pouvoir.

La pratique est, dans les questions de ce genre, le plus difficile, ce n'est plus de la science, mais de la conscience, comme disent les Allemands. Nous avons vu, en effet, que les diverses séries d'associations mentales étaient aussi variées que les personnes, et dans la somme des séries possibles, il n'y a que chacun qui puisse reconnaître la sienne. Mais prenons pour exemple une impression commune, jusqu'à une certaine limite, à la plupart : la vue du sang répandu émeut. C'est une représentation liée de trop près à celle de la douleur. Il y a donc pour presque tous une compassion naturelle — égoïste et subjective à son premier degré — et dont la manifestation pourrait être dite instinctive, si elle n'était essentiellement basée sur une opération intellectuelle. Mais je suppose qu'elle prenne chez quelques-uns des proportions exagérées, par exemple qu'on ne puisse voir du sang couler, sans défaillir. Où chercher la cause ? Si quelqu'un dit que c'est son impressionnabilité, je lui répondrai : la question précisément est de savoir pourquoi cette impressionnabilité est originale. Mais il est évident qu'il n'expliquera rien s'il ne tient compte de son intellectualité. Que si les associations imprudentes qui ont fait l'état d'âme ne sont pas nécessaires, comme il doit en convenir, elles peuvent se dissoudre et faire place à d'autres moins particulières.

La contingence de l'impression une fois reconnue, il est indispensable de ne pas redouter les occasions extérieures, et de ne pas s'ingénier à les éviter : ce serait poser son infériorité *a priori* et décréter sa défaite ; il n'est pas non plus requis de les rechercher : ce serait encore les traiter en ennemies. L'important, c'est de s'en prendre à la cause qui est subjective et de dissoudre l'impression en éléments vrais. Un peu de physiologie convaincra notre nerveux que le tissu sanguin n'a rien de magique, que la perte de quelques centi-

mètres cubes de sang n'est pas pour troubler beaucoup l'économie générale, et qu'elle est vite réparée. Et il peut suffire de donner à son esprit une tournure plus scientifique et positive pour le prémunir contre le caprice de l'impression. Après cela, il est encore loin d'avoir épuisé les ressources : les choses intellectuelles ont tant de côtés ! Qu'il songe, par exemple, combien cette douleur physique, à qui la généralisation trop prompte prête le caractère du mal absolu, est en somme abusivement regardée comme un mal, à côté des désordres de l'âme, qui laissent d'ordinaire si froid ! Peu importe du reste la considération, pourvu qu'elle soit vraie; du moment qu'elle aura suffisamment pénétré pour convaincre, l'impression sera formellement détruite, et l'émotion n'est pas plus capable de persister hors de son idée, que la fleur de mûrir loin de sa branche.

3° *Phase de l'action.*

Ce que nous avons dit jusqu'ici s'éclaircira, j'espère, davantage, si nous étendons nos observations à la troisième phase sensible : celle des impulsions et des appétits. Je voudrais montrer brièvement quelle part l'intelligence s'y maintient, et quels droits reviennent à la direction volontaire. Ainsi se terminera la partie morale de cette étude psychologique.

Rien n'est à changer dans notre manière de procéder : nous gardons les positions acquises, et nous faisons un pas de plus en suivant la progression du phénomène sensible. Nous l'avons vu, simple image d'abord, descendre dans l'intime du sujet, s'y mêler aux opérations intellectuelles et, à mesure, s'orienter vers l'action ; remuant d'abord l'organisme sous forme d'émotion ou de goût, il revêt le caractère franchement déterminé de la tendance; enfin il est acte. Comme en tout cela, il n'y a pas de transition heurtée, mais une évolution continue, il semble certain dès l'abord que les appétits subissent la même loi que les états précédents, et que si l'intellectualité s'est mêlée à la source sensible, elle en suivra le cours jusqu'à la fin.

Toutefois, pour éliminer une objection possible, jetons

un coup d'œil sur certaines formes de l'appétit auxquelles l'intellectualité semble ne participer aucunement.

L'appétition apparaît avec la forme la plus simple de la vie. La plante se meut vers la lumière et s'avance par ses racines vers la terre la plus nourrissante. On constate chez les protistes monocellulaires des mouvements curieux et souvent compliqués — phénomènes de chimiotaxie, de galvanotaxie, et autres — qui les guident vers le milieu favorable. Ces phénomènes se retrouvent en nous, à l'état élémentaire, dans les innombrables cellules dont se compose notre corps, et d'une manière plus évidente dans certaines : ces étranges leucocytes, par exemple, qui parcourent incessamment l'organisme à la recherche des produits malsains, qu'ils absorbent — dévouement dont nous devons leur savoir gré, bien qu'ils fassent partie de notre personne.

Un degré plus élevé de la réaction vitale, c'est le réflexe : l'impression, après avoir cheminé, se transforme, suivant la loi générale, en mouvement, et ressort sans avoir atteint les centres de pleine conscience. Le réflexe reproduit en miniature l'évolution de la sensibilité, et on pourrait l'appeler un courant de dérivation branché sur le grand circuit vital. A ce titre, il n'appartient qu'imparfaitement au sujet. A Dieu ne plaise que, trompés par son apparence d'autonomie, nous lui accordions une complète indépendance ; nous ne l'accordons pas non plus à la réaction vitale cellulaire ; et l'opinion des savants qui font de l'homme une simple colonie de cellules, sièges de mouvements spontanés, ou une agrégation accidentelle d'organes, principes d'activité autonome, est philosophiquement inadmissible. Il nous faut constater toutefois que, de ce domaine des forces vitales inférieures, l'intellectualité paraît tout à fait éloignée.

Mais ce ne sont pas précisément ces mouvements incomplets que nous considérons à cette heure. La question est plutôt de savoir comment naissent les appétits sensibles dont le sujet est non une partie du moi, mais la personne entière. De ceux-là, nous affirmons sans hésiter qu'ils entrent dans cette région tempérée où l'intellect est en contact avec les puissances inférieures, et qu'ils tombent sous l'influence directe de l'idée.

On a fait souvent remarquer combien les penchants humains sont peu précis, et impuissants, par eux-mêmes, à rien produire d'ordonné.

« A peine le jeu des fonctions corporelles a-t-il donné l'éveil à notre personnalité, dit M. Henri Joly[1], que celle-ci, prenant conscience d'elle-même, s'émeut en vertu des rapports qu'elle aperçoit entre elle et les choses. Non seulement les premières stimulations physiologiques n'engendrent pas tous les mouvements de la sensibilité humaine; mais les quelques mouvements qu'elles provoquent immédiatement dans le corps ne peuvent pas se continuer d'eux-mêmes et s'achever sans l'intervention d'une autre activité. »

Fort bien; mais encore je crains que la nécessité de la méthode ne fasse trop séparer des choses qui, dans la réalité, ne le sont pas. Cette manière de considérer le contact de l'activité animale et de l'activité supérieure comme une soudure appliquée sur le cercle vital, me semble encore trop tenir du système, et pas assez de la nature. Pour moi, je crois voir plus d'unité dans l'être vivant; point de soudure, point de contact, mais une activité mêlée et dont la direction résulte de l'impulsion de deux forces composantes : la force nécessaire de la nature qui pousse la sensation à évoluer suivant la loi de l'espèce; la force spontanée du sujet intelligent qui l'incline à se mouvoir suivant la forme mentale particulière de l'individu.

Ce qui est pour les animaux le plus brutal, le plus impérieux des instincts, l'amour, comment apparaît-il chez l'enfant? Par la perception ultra-sensible de la beauté. Mais, par le fait même que cette perception est ultra-sensible, elle est infinie dans ses formes. C'est ce qui explique l'apparente bizarrerie, pour ne pas dire l'absurdité, de certaines passions.

Anatole France a, dans le *Livre de mon Ami*, une bien jolie page : Suzanne, charmant bébé de trois mois et vingt jours[2], se met à la recherche du beau « avec beaucoup d'ardeur. » C'est qu'elle vient d'apercevoir, au fond d'une

1. *L'Instinct*, 2e partie.

2. Cette Suzanne est tout de même bien avancée pour son âge.

assiette en porcelaine, un coq peint en rouge. Ce coq, elle ne peut le prendre ni le manger, *elle le veut donc parce qu'il est beau.* Si elle l'avait pris, il est vrai, elle l'aurait mis dans sa bouche au lieu de le contempler; mais, fait remarquer le père, « elle l'y aurait mis comme une belle chose, et non comme une chose nourrissante ». Et, en effet, l'enfant assouvit sa passion naissante comme il peut, avec sa bouche,— qui est à cet âge l'organe discrétif et éducateur par excellence,— mais c'est déjà un acte d'ordre à part et presque le baiser humain. Il n'est pas besoin de dire que lorsque les pigeons se becquètent ou que le chien lèche la main de son maître, aucune émotion esthétique ne pénètre leur sentiment et ne dirige leur acte.

Comment les instincts et les penchants de l'animal passent-ils de la puissance à la réalisation? C'est ce qu'il est souvent difficile de déterminer. Un chat, après être resté assis pendant une heure, part subitement, sans bruit, sans que rien sur sa face énigmatique ait bougé. Cet animal est un problème vivant. Sa détermination est-elle le fruit d'une longue élaboration psychologique, et, pendant son heure de repos, les phantasmes se sont-ils accumulés lentement jusqu'à ce que leur poids entraînât l'acte? ou une image subite, évoquée par une excitation inconnue pour nous, a-t-elle pénétré brusquement au cerveau derrière ses impassibles prunelles? C'est ce qu'il n'a nul souci d'expliquer. Mais son idée, s'il la garde pour lui, il ne l'a pas moins. Ceux qui jouissent de quelque familiarité auprès des chèvres savent le plaisir qu'elles s'accordent à déjouer toute analyse psychologique ; comme le caprice n'est pas chez elles un défaut, il fait la saveur de leur caractère. Et les jeunes veaux; on ne trouverait en nul autre animal succession de mouvements plus bizarre : quand ils semblent le plus se livrer, c'est alors qu'ils se défient ; ils retirent leur familiarité et la redonnent, et passent sans transition de la taciturnité à de folles gambades. — En dépit de la spontanéité de ces déterminations, nous ne pouvons nous y tromper : elles sont fatales comme la perception correspondante.

Je n'ose reprendre un parallèle qui finirait par devenir fastidieux. Mais qu'on me permette de rappeler que, dès lors

qu'il se mêle à la perception sensible la moindre dose d'intellectualité, les conditions sont tout autres : s'il se fait avec l'objet extérieur une association d'idées, cette association n'est pas nécessaire, et par suite l'appétition qui en dépend ne le sera plus. On voit chez les enfants les tendances les plus étranges. J'en ai connu un qu'il fallait surveiller de très près et corriger de plus près encore : il mangeait les boutons d'habit et les poudres dentifrices. L'explication d'un pareil instinct devient impossible, si l'on ne tient compte des étranges idées qui ont dérivé de son cours primitif le défaut commun de la gourmandise.

Nous avons fait remarquer, au début de ces pages, les deux caractères opposés de la connaissance mixte. Le même objet, en tant qu'il est l'objet du sens, est connu singulier; en tant qu'objet de l'intellect, il est représenté par l'idée générale. Il y a donc entre les deux caractères de la connaissance exclusion de concept; il y a beaucoup moins exclusion des choses : l'image et l'idée, en vertu de leur affinité, s'unissent étroitement, à peu près comme s'unissent les deux éléments d'un composé chimique, et toutes deux sont reçues par la conscience, dans un seul acte.

Une semblable antinomie a lieu pour la détermination. Arrivée au bout de sa course, la sensibilité se détermine à l'action; mais comment s'y détermine-t-elle ? fatalement, suivant la loi propre de la sensibilité ? Oui, si elle est sensibilité pure; non, si elle est mixte et si l'appétit rationnel y a sa part. De sorte que comme nous avons admis une certaine zone tempérée où jouent les opérations de l'esprit les plus personnelles, de même il faudrait reconnaître une certaine zone de déterminations, contradictoires quant à leurs concepts, et pourtant assez homogènes aux yeux de la conscience; lesquelles, suivant le biais dont elles sont regardées, pourraient être libres et non libres, comme, suivant la manière de considérer l'impression, on peut l'appeler raisonnable et non raisonnable.

Ces déterminations dont je parle ne seraient autres que les mêmes impressions, en tant qu'elles ont pris le caractère de la réaction. Mais avant de prendre ce caractère, il

faut qu'elles se soient transformées dans la phase émotive. L'impression serait donc en premier lieu un état de connaissance, mi-raisonnable et mi-sensible, quoique un; puis un état passionnel mixte ; enfin, un état actif, mi-sensible et mi-volontaire.

Ceux que cette proposition étonnerait voudront bien considérer que si l'antagonisme de la matière et de l'esprit dans l'unité du *moi* n'est pas un vain mot, il faut s'attendre à le voir reparaître dans l'unité des actes personnels, et que, si la logique de l'analyse sépare les éléments inconciliables en idée, la sincérité de l'expérience doit les réunir dans la réalité concrète. Quant à ceux qui soupçonneraient là un danger pour le dogme de la liberté, en vérité qu'ils se rassurent. Si nos activités, sensible et rationnelle, se pénètrent si avant, il résulte, j'en conviens, que la liberté humaine est, par un de ses côtés, limitée, chancelante, en proportion de l'élément de nécessité qui se mêle à ses déterminations. Il ne s'ensuit nullement que l'homme ne reste pas, en fin de compte, maître chez lui.

Dans les théories les plus subversives de la saine raison, il n'y a pas que de l'irraisonnable : le matérialiste veut que l'idée intellectuelle n'existe pas, parce que, pour lui, elle n'est rien sans l'image. Nous lui concédons qu'en fait l'idée est inséparable de l'image ; nous nions qu'on ne puisse conclure de l'universalité de l'idée jointe à l'image, la spiritualité du principe intelligent. De même, lorsque le déterministe prétend nier la liberté par le fait que nos impressions, amenées à un certain degré passionnel, se trouvent déterminées à leur acte, nous lui concédons l'existence d'un vouloir mixte, demi-rationnel et demi-sensible, d'actes qui ne jouissent que d'une liberté tempérée. Et nous lui nions deux choses : premièrement, que le vouloir soit une pure évolution de sensibilité ; deuxièmement, que dans la mesure où il procède de l'intellect, sa détermination soit nécessaire.

Mais, dira-t-on, ce régime est humiliant; et ne doit-on pas admettre, outre ces volitions impures, la série des actes *volontaires purs*, et par suite, libres absolument ? Mon Dieu, oui; l'âme raisonnable ne pénètre pas seulement la matière, mais encore elle la déborde; et nous aimons à penser que, dans

certains cas, le minimum de concours corporel réclamé par elle pour opérer n'entrave nullement la volonté, si ce n'est peut-être que le poids de la matière ne l'alourdisse toujours un peu et n'en retarde les actes. Mais enfin ces actes de volonté qui font la grande noblesse humaine sont, comme toutes les choses très nobles, peu communs; et l'on peut penser que la volonté commune, celle de tous les jours, travaille moins dans les hauteurs du pur intellect que dans la zone tempérée de la personne. Et, bien que tirant sa spontanéité d'elle-même, elle se soutient par l'appui sensible. Tout le monde peut agir par le seul motif intellectuel du devoir : celui-là seul peut se promettre de rester toute sa vie honnête homme, qui mêle de la passion à sa vertu; et celui-là seul peut espérer aimer Dieu de toute sa volonté, qui l'aime de toutes ses forces.

On voit par là que l'impression fait à la fois la force et la faiblesse de la volonté humaine; mais de toute façon elle en est le complément naturel. L'état d'âme le plus personnel est celui qui a le plus de chance de se réaliser, et notre vie est telle que nous sommes.

Ceci nous amène à nous demander quel serait le meilleur rendement de la force volontaire dans la régularisation de l'activité sensible.

Si la puissance de l'impression est telle qu'elle devient d'elle-même une sorte de vouloir; si d'autre part elle est soumise à l'idée, quel rôle reste-t-il à la partie proprement volontaire, si ce n'est de prendre les choses de très haut et de diriger les tendances dès leur début, c'est-à-dire dès la phase représentative ? A vrai dire, la place de la volonté est en haut. Plus elle agit dans un milieu d'idées, plus elle est chez elle, forte et libre. A mesure qu'elle se mêle aux activités inférieures, elle aliène sa nature; et il arrive un moment, où, à cause de l'étreinte des sens, il paraît que son consentement n'est plus le sien, et la conscience ne distingue plus quelle faculté se détermine, si c'est la volonté ou si c'est l'autre, tant leurs gestes se confondent!

Je sais bien que la volonté, dont le propre est d'être la puissance du choix raisonnable, est aussi cette force mystérieuse qui fait plier le reste de l'homme et dompte de son

poignet d'acier la horde bondissante des appétits. Les scolastiques ont bien exprimé ce double rôle de la volonté quand ils ont dit qu'elle avait deux pouvoirs, l'un politique, l'autre despotique : par le premier, elle règle les opérations de l'intellect; par l'autre elle s'impose aux activités — et à quelques-unes seulement — de la partie inférieure.

Quel que soit le fait de ce second pouvoir, elle n'en usera pas sans que l'ordre risque d'être compromis, et cela pour deux raisons : d'abord lorsque la volonté arrête un phénomène déjà lancé, elle n'en arrête pas toutes les conséquences. La loi de la conservation de l'énergie demande qu'une force acquise ne se perde pas; si on la violente, elle cède comme mouvement et continue sous une autre forme : l'acte volontairement interrompu se transformera en répercussion dans l'organisme, en troubles dans l'homme tout entier; l'arrêt ne se fera pas sans le frein de l'effort, et la conscience des troubles produits sera celle d'une force dépensée. Or, l'économie demande, pour le maximum de rendement, le minimum d'effort.

La seconde raison est que la volonté agissant ainsi ne peut moins faire que d'agir contre elle-même. Car la force à laquelle elle s'oppose n'est pas seulement la brutalité des sens si, comme on l'a vu, l'impression, étant mêlée d'intellectualité dès l'origine, n'échappe pas entièrement à la responsabilité. Or, le vouloir, s'opposant au vouloir, s'affaiblit d'autant, comme une force qui réagirait sur elle-même pendant une partie de son parcours.

Plus au contraire nous emploierons la volonté à régler nos idées et, par elles, le processus des opérations mixtes, plus la besogne sera facile et efficace. Je le sais, prétendre se renfermer dans cette éducation est utopique; mais ne peut-on y tendre ? A mesure que nous y tendrons, nous constaterons, à n'en pas douter, le retentissement extraordinaire qu'a fatalement sur le jeu entier des activités l'administration des idées personnelles, et ce que l'on gagne à substituer aux efforts despotiques sur soi-même, une éducation intelligente.

En un mot, l'impression se prend par le dedans ou par le dehors. Mais prenons garde que l'aborder par le dehors c'est la traiter en rivale de la volonté, et par le fait consacrer

d'avance sa supériorité possible. La fuir, c'est la craindre; la combattre, c'est encore la juger puissante et accentuer en nous le sentiment de notre faiblesse. Tout autre est la tactique qui prend l'impression par le dedans. Lorsque vous avez dissocié les éléments mentaux qui la composent, elle se dissout, n'ayant plus de raison suffisante pour exister.

On connaît l'expérience curieuse des larmes bataviques: une goutte de verre coulée dans l'eau en sort plus solide que le diamant; mais au moindre choc de sa partie effilée elle tombe en poussière. Cette partie vulnérable, c'est la pointe intellectuelle de nos états passionnels.

A celui donc qui veut réformer non plus des émotions importunes, mais sa vie, et qui s'avoue trop faible pour résister à sa passion, ne disons pas seulement : Combattez, ou fuyez, ou même méprisez. Car il répondrait, et c'est, hélas! ce que l'on répond : Comment combattrai-je un ennemi toujours vainqueur? comment fuirai-je ce que je porte avec moi? comment mépriserai-je mon maître?

Nous ajouterons encore : Voyez et cherchez à comprendre : la supériorité de votre ennemi, c'est vous qui la faites; ce n'est pas lui qui vous touche, c'est principalement votre esprit malheureux qui s'embarrasse à trouver, dans un objet étranger et indifférent, un prolongement de votre être. Voyez cela, non pas théoriquement, mais dans l'intime de vos idées. Le jour où vous aurez vu cet objet méprisable en soi, vous le mépriserez sans peine. Et puisque nous ne nous portons au mal que sous l'apparence du bien, détruisez ce bien qui est de l'esprit; vous ne verrez plus que le mal, qui est de la chose.

Un jeune étudiant raconte comment sa vie s'est faite sérieuse : les études médicales lui ont fait voir dans sa réalité la débauche, et du coup il s'est senti dégrisé. Il en est ainsi de toutes les passions, de celles de l'esprit comme de celles du cœur. Et si la première occasion des fautes est souvent la perception de la beauté, le premier souci de l'homme sensé doit être de percevoir mieux, afin de percevoir sans danger. Car de toutes les beautés matérielles quelle est celle qui, si on la regardait de plus près et à la loupe, ne deviendrait aussi bien répugnante?

« S'il y a, dit M. Ollé-Laprune[1], des sirènes[2] dont les séductions trompent les intelligences contemporaines, le moyen d'y échapper n'est pas de les fuir, mais plutôt d'attacher sur elles un long et ferme regard, d'écouter leurs voix avec une sérieuse et vigilante attention. Alors la séduction cesse ou la crainte s'évanouit. Ce qui demeure, tout faux prestige disparu, c'est la vérité. »

Et quand la vérité seule reste, nous pouvons nous abandonner à elle pleinement ; c'est la seule chose qui soit exigée de notre libre vouloir : laissons-la, respectons-la, elle saura terminer en nous son œuvre.

Victor POUCEL.

(*A suivre.*)

1. *La Philosophie et le temps présent.*
2. Des sirènes philosophiques. Cependant, et surtout peut-être pour les sirènes morales, la règle que nous donnons comporte un tempérament, parce qu'il faut savoir compter, en certaines circonstances, avec l'infirmité de la raison.

LE MARQUIS DE BEAUCOURT HISTORIEN

Dans la brillante introduction qui ouvre son ouvrage capital, l'historien du roi Charles VII semble plaider en faveur de la mobilité du caractère chez les grands personnages[1]. Ce n'est pas sans un véritable étonnement qu'on l'entend proclamer, avec Vauvenargues, que « le changement est la loi des hommes, comme le mouvement est la loi de la terre ». Il va jusqu'à demander ironiquement « qui, dans le cours d'une longue existence, demeure constamment fidèle à soi-même; quel est celui qui n'a pas donné un démenti aux promesses de sa jeunesse ». L'auteur, en écrivant ces lignes, oubliait qu'il y avait, de son vivant, au moins un homme de cette trempe et que cet homme c'était lui. « Dans toute sa vie, écrivait naguère sur sa tombe, un de ceux qui l'ont le mieux connu, il a été fidèle à son Dieu. Dans toute sa vie il a été fidèle à son roi. Sa foi profonde l'avait guidé dans sa fidélité aux traditions et lui avait montré où se trouvent la stabilité politique et la sécurité religieuse[2]. »

Laissons de côté pour le moment la politique et même la religion, pour ne considérer que l'œuvre de l'écrivain. Est-ce vingt-cinq ans, comme il s'en vante, n'est-ce pas plutôt quarante ans consécutifs que, malgré des écarts et des digressions, en dépit de fondations considérables qui à elles seules eussent absorbé de multiples activités et de fécondes initiatives, il a étudié le règne de l'énigmatique, de l'inconstant Charles VII, de ce souverain chez qui il y a eu, dit-il, autant d'hommes différents que de périodes de règne? En 1856, paraissait une brochure d'une centaine de pages, intitulée : *le Règne de Charles VII, d'après M. Henri Martin et d'après*

1. *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt, t. I, p. VIII.
2. *Le Marquis de Beaucourt*, par le comte Aymer de la Chevalerie, dans *la Vérité française* du 27 août 1902. — Cet article a été reproduit presque intégralement en tête du *Bulletin de la Société bibliographique*, septembre-octobre 1902, p. 205-213, avec portrait.

les sources contemporaines, par G. du Fresne de Beaucourt. L'auteur, né à Paris, le 7 juin 1833, n'était qu'un jeune homme de vingt-trois ans, à peine sorti de l'École des chartes. De 1881 à 1891, se succédaient, à la libraire de la Société bibliographique, les six volumes compacts de l'*Histoire de Charles VII.* Ils n'étaient pas seulement signés du même nom. C'était l'épanouissement du germe, l'évolution d'une pensée unique et supérieure qui avait dominé et rempli toute une vie. L'œuvre avait pu s'accroître prodigieusement ; l'ouvrier était resté identique à lui-même.

En quoi avait consisté un si énorme labeur, digne d'être accompli par un membre de cette famille du Fresne, à qui avait déjà appartenu le grand érudit picard, Charles du Fresne du Cange, c'est tout ce que je voudrais exposer ici.

I

Peu de figures, en notre histoire, ont été plus diversement appréciées, que celle de Charles VII. Désaccord profond, sans rien de commun avec les variétés de forme et de surface dues à des conceptions différentes dans la manière de peindre ou de raconter le passé. Il ne s'agit pas de la tâche intéressante mais superficielle qui consiste à gratter le style de convention des vieux auteurs, pour retrouver, sous leur blanc et insipide badigeon, la pure couleur locale. Certes, M. de Beaucourt avait trop conscience des nombreux devoirs de l'historien complet, pour ne pas se plier à cette moderne mais secondaire exigence. Dès le début de son livre, il ne nous épargne aucun détail des jouets d'enfant et de la garde-robe de « Monseigneur Charles », comte de Ponthieu et futur roi de France. Il nous dit le nom de la *barceresse* (berceuse) qui s'appelait Ouzanne Riou, et celui de la femme de chambre, Margot de Sommevère. Il nous apprend que le jeune prince fut élévé au *petit pot*, avec une « cullier d'argent blanc », et que ses *brasseroles* étaient en écarlate vermeille de Bruxelles ; ses béguins et couvre-chefs, en toile de Reims ; son *mantel*, en vert-gai de Londres ; sa houppelande « à grans decoppeures en vert herbeux ». Avis aux costumiers de théâtre et aux dramaturges romantiques ! L'historien vrai a d'autres

soucis que de rendre à un roi son vêtement authentique; il veut découvrir son caractère intime, mesurer sa part d'influence, heureuse ou malheureuse, dans les événements de son règne, et porter sur lui un impartial jugement. Or, si pour un souverain tel que le plus grand des monarques de l'Europe au dernier siècle, pour un Napoléon Ier, d'âpres controverses historiques ont pu se produire, il y a quelques années à peine, autour des appréciations de Taine, combien plus ardue est la tâche de débrouiller la vérité sur un roi du quinzième siècle, au sujet de qui tout a été dit, pour ou contre, sans qu'un verdict définitif fût encore sorti d'un jury aussi confus et de dépositions aussi contradictoires. Suivons d'abord les chroniqueurs et les annalistes.

Suivant Robert Gaguin, l'auteur du *Compendium de origine et gestis Francorum* (1497), Charles VII fut « courtoys, très victorieux et plain de mansuétude ». Nicoles Gilles, en ses *Très élégantes, très véridiques et copieuses annales* (1525?), vante le « sens », la « bonne conduicte » et le « bon conseil » du roi. Ce qu'il avance, il le prouve par l'énumération des faits : « Durant son règne, il releva la justice, et la remit en nature qui de long temps avoit esté abaissée et obmise; il osta toutes pilleries du royaulme, pourveut à expeller la division et scisme de l'église universelle; tellement que par son pourchas, bonne paix, union et concorde y ont esté mis. » Retenons cet éloge. La formule pourra varier ou s'étendre. Au fond, aucun panégyriste n'a dit plus simplement ni mieux. Belleforest (1579) y met plus de rhétorique; Jean de Serres (1600), plus de gravité dans l'expression; mais déjà perce le blâme, ou, si l'on veut, la légende. Déjà apparut, dans son *Inventaire de l'Histoire de France,* le roi « heureux en serviteurs », le monarque aux vertus compensées par des vices, le souverain soupçonneux et amoureux.

Pas n'est besoin d'être un Napoléon à Sainte-Hélène pour que, sur votre tombeau, comme

Sur un écueil battu par la vague plaintive,

le flux et le reflux des opinions humaines viennent se déferler ou se retirer tour à tour! Scipion Dupleix réagit contre Serres. Mézeray exagère à la fois qualités et défauts. Au fond, ils

exécutent tous des variations sur des thèmes plus ou moins connus. Le P. Daniel renouvela le premier la question par l'étude des documents originaux. Ce jésuite, dont Augustin Thierry a écrit que « s'il n'est pas dans le rang des grands écrivains, il est dans celui des meilleurs historiens » et encore « qu'on n'a pas d'*Histoire de France* préférable à la sienne »; dont M. Gabriel Monod disait récemment que son *Histoire de France* est « supérieure non seulement à toutes celles composées avant lui, mais à la plupart composées depuis », est le premier qui ait nettement discerné les éléments du problème, en s'appuyant directement sur les témoignages contemporains : « Il y a, écrivait-il, dans ce caractère qu'on fait de Charles VII, quelque chose de vrai et beaucoup de faux... La prétendue médiocrité de génie de ce prince pour le gouvernement, et son inapplication ne s'entendent guères avec les grands événements de son règne. » Et dénonçant la malignité qui cherche à relever son bonheur pour rabaisser son mérite, il concluait ainsi : « C'est faire injustice à Charles VII que de ne pas le regarder comme un des grands princes qui ayent porté la couronne de France. »

Nommer le P. Daniel, c'est avoir salué le précurseur éloigné de la renaissance historique du dix-neuvième siècle. Par-dessus le dix-huitième, c'est-à-dire le président Hénault, — très hostile, — Duclos et Anquetil, sautons jusqu'à l'immortelle génération d'Augustin Thierry et de Mignet, de Villemain, de Guizot, de Barante. Mignet, du premier bond, s'efforça de replacer Charles VII tellement haut qu'il le mit au-dessus de Louis XI et de Richelieu. Saluant dans ce souverain méconnu « les vues d'un législateur et les vertus d'un roi », il voulut voir surtout en son œuvre la préface des temps modernes et la première étape vers le pouvoir absolu : « Enfin, sur les débris de l'ancienne monarchie, s'élève la monarchie nouvelle, et cette grande révolution qui d'une royauté presque sans puissance fait une royauté presque sans limite, s'accomplit et par le concours de la noblesse, dont elle doit réduire la tyrannie, et de la nation dont elle doit amener l'affranchissement. »

Villemain, hanté par les idées de restauration, admire dans Charles VII moins un monarque victorieux qu'un roi *répara-*

teur. Il projette à son insu sur la seconde moitié du quinzième siècle quelque chose du spectacle que lui offrait, à l'époque où il écrivait ces lignes (1827), la France heureuse et prospère des règnes de Louis XVIII et de Charles X. « L'histoire, dit-il, souvent aussi peu sage que les contemporains, n'a point assez admiré ce régime politique qui laisse pour ainsi dire les États d'un tempérament vigoureux se rétablir eux-mêmes. On a cru que Charles agissait peu, parce que sa main était douce et légère; mais cette main touchait partout des blessures : le repos les guérit, et la France, ranimée par des progrès insensibles, s'aperçut un jour enfin qu'elle était unie, forte, paisible, sous un roi qu'elle aimait. »

Avec Guizot, l'on ne s'étonnera point que le jugement porté par l'illustre homme d'État sur Charles VII soit moins une page d'histoire qu'une feuille arrachée au tableau du mouvement de la civilisation à travers les âges.

A la fin du règne de Charles VII, toutes choses changent de face. C'est évidemment un pouvoir qui s'affermit, s'étend, s'organise; tous les grands moyens de gouvernement, l'impôt, la force militaire et la justice, se créent sur une grande échelle et avec quelque ensemble... C'est à la même époque que la taille, l'un des principaux revenus du roi, devint perpétuelle, grave atteinte portée à la liberté des peuples, mais qui a puissamment contribué à la régularité et à la force du gouvernement. En même temps le grand instrument du pouvoir, l'administration de la justice, s'étend et s'organise; les parlements se multiplient. Ainsi, sous les rapports de la force militaire, des impôts et de la justice, c'est-à-dire dans ce qui fait son essence, le gouvernement acquiert en France, au quinzième siècle, un caractère jusque-là inconnu d'unité, de régularité, de permanence; le pouvoir public prend définitivement la place des pouvoirs féodaux.

Il ne faut demander la même hauteur ou la même justesse de vues ni à Sismondi ni à Henri Martin, ni même à Michelet qui revient à la thèse du roi *bien servi*. Augustin Thierry s'arrêtera, lui, à la théorie du roi *témoin*.

Henri Martin, nous l'avons dit, paya pour tous les adversaires de Charles VII; il eut la mauvaise chance de s'attirer les premiers coups de M. de Beaucourt, alors jeune et vigoureux jouteur, à qui ne déplaisait sans doute point la fronde de David contre le colosse Goliath. Articles et brochures se croisèrent dans tous les sens. Martin criait au parti pris de

réhabilitation, à la passion royaliste ; M. de Beaucourt répondait par cette noble parole qu'il était fier de répéter un demi-siècle plus tard : « L'Histoire n'est pour nous ni un plaidoyer, ni une apologie : c'est un jugement. »

II

Cependant une nouvelle école surgissait, moins philosophique, plus positive, moins avide d'idées générales, plus curieuse de faits particuliers, désireuse surtout de ne rien omettre, et cherchant à condenser, dans la monographie d'un personnage ou d'un règne, tout un milieu ou tout un temps.

L'*Histoire de Charles VII et de son époque*, par Vallet de Viriville (1862-1865), appartient à ce genre nouveau. La patience des investigations y a fait surgir une immense quantité de matériaux de fraîche extraction. Viriville a commencé par étudier les premiers rôles de la scène, Jeanne d'Arc, Agnès Sorel, Isabeau de Bavière, Jacques Cœur ; il a rédigé des notes biographiques analogues pour le quinzième siècle aux fiches si bien documentées avec lesquelles MM. de Boilisle et Lecestre ont renouvelé, pour le plus grand accroissement des Mémoires de Saint-Simon, toute la galerie du grand siècle. Il a dressé des *Éphémérides*, base de la chronologie, et un *Itinéraire*, base de la topographie. Malgré tout, il est resté inférieur à sa tâche ; il manque d'ordre et de méthode. Il n'a réussi qu'à former un vaste répertoire et à publier des chroniques. Et puis ses appréciations sont si contestables ! C'est moins de Jeanne d'Arc qu'il s'est fait le paladin, que d'Agnès Sorel, la *Dame de beauté*, la « douce, généreuse, toute-puissante conseillère ».

M. de Beaucourt suit ses traces, consulte même ses notes manuscrites, mais il se sent capable d'élargir encore le cercle des informations et d'élever plus haut les questions, sans toutefois perdre jamais pied sur le sol non plus seulement exploré mais approfondi et retourné en tous sens. Il veut donner sur Charles VII un jugement qui plane dans une sphère inaccessible aux subjectivités, une appréciation objective qui soit la conclusion nécessaire de tous les témoignages, de tous

les actes; quelque chose comme la voix même et l'écho impersonnel du passé.

Certes, il ne dédaigne pas de fouiller çà et là les recoins laissés dans l'ombre par d'autres, mais il veut avant tout élever un édifice nouveau et définitif, large et solide, debout sur les indestructibles assises des faits authentiques, bien proportionné, bien éclairé.

Pour dominer son œuvre, il la divisa.

Six périodes distinctes lui parurent se dessiner dans cette vie de cinquante-huit ans et dans ce règne de trente-neuf. La première est le vestibule ou le portique de la royauté. Charles n'est encore que comte de Ponthieu, dauphin et régent (1403-1422); puis il n'est plus que le roitelet de Bourges (1422-1435); il redevient, grâce à Jeanne d'Arc, le roi de France, et du traité d'Arras à la trêve avec l'Angleterre (1435-1444) sa fortune s'est relevée. Une trêve de quelques années (1444-1449) lui permet d'affermir son autorité. Enfin il passe du repos à l'action, de la défensive à l'offensive et expulse les Anglais (1449-1453). Il ne lui reste plus qu'à administrer supérieurement ses États reconquis (1453-1461).

Veut-on se rendre compte maintenant des scrupules du marquis de Beaucourt historien? Il a tellement le sens, aujourd'hui de plus en plus développé, de la distinction des époques, que pour chacune de ces six périodes il n'exploite que des documents de même date; tout empiétement en dehors de ces étroites limites lui semblerait changer les aspects particuliers et fausser la physionomie d'un monarque toujours en voie de transformation.

Ce n'est pas assez. Pour plus de certitude de ne rien laisser de côté, chaque période encore sera subdivisée en quatre séries d'études. Six fois l'auteur envisagera séparément : 1° l'histoire militaire; 2° l'histoire politique; 3° l'histoire diplomatique; 4° l'histoire administrative. Au total vingt-quatre compartiments à remplir. Ils seront bondés. Beaucourt n'a pas seulement à y loger les chroniques, vieilles ou nouvelles, françaises ou bourguignonnes, nationales ou étrangères, Coussinot ou Chastellain, Thomas Basin ou Robert Blondel, Perceval de Cagny ou le Jouvencel, celles qu'il a

lui-même éditées, comme Mathieu d'Escouchy (1863), ou celles dont il souhaite et encourage la publication. Il a compulsé les *trente mille* actes de Charles VII ! Si l'uniformité de la méthode pouvait faire craindre quelque monotonie, l'originalité des sources et la variété des matériaux suffiraient amplement à écarter cette inquiétude.

III

L'histoire militaire, fondue à l'occasion avec l'histoire politique, n'est pas la partie la plus brillante de la manière de l'écrivain. Je n'oserais pas dire qu'il y a là un reflet de l'ouvrier sur l'œuvre. Cependant, pour quiconque a connu cette figure essentiellement grave et calme du marquis de Beaucourt, cette démarche digne et presque solennelle, cette attitude recueillie et studieuse, il n'y aura point là sujet d'étonnement. Il avait beaucoup plus les allures d'un chancelier de parlement que d'un maréchal de camp. Ses récits de combats sont simples et sobres, comme ses relations de campagnes sont des rapports nets et clairs, avec énumération de sièges, de prises de châteaux ou de villes, ou d'engagements suivis de la statistique des pertes. Je ne crois pas qu'il soit jamais entré bien avant dans l'âme des rudes gens de guerre de ces temps encore farouches, ni qu'il ait rien ressenti de leurs émotions. Mais n'y a-t-il pas dans ces courtes pages, froides et impassibles, quelque chose de l'admirable concision et de la sobre plénitude des bulletins de victoire de certains généraux, les meilleurs des temps modernes ? Comment dire plus et mieux en quelques lignes sur la bataille de Verneuil :

> Le 17 août (1424), Bedford, qui venait de prendre possession d'Ivry, parut à la tête de quatorze mille hommes, parmi lesquels se trouvaient des milices communales et des nobles normands et picards. La lutte fut courte mais acharnée : une attaque vigoureuse des archers anglais *décida la victoire*. Les pertes des ennemis s'élevèrent à environ seize cents hommes ; les nôtres à plus de sept mille. Au nombre des morts se trouvaient les comtes d'Aumale, de Buchan, de Tonnerre et de Ventadour, le vicomte de Narbonne, le sire de Graville, etc.; parmi les prisonniers, le duc d'Alençon, le maréchal de la Fayette, le sire de Gaucourt : *l'armée française était comme décapitée* (t. I, p. 16).

Le dernier trait est superbe et résume en un mot la situation. Ce que l'auteur ajoute ensuite : « Un tel désastre devait entraîner pour la cause royale des conséquences irréparables », etc., n'est que l'extension verbale de ce mot de la fin qui disait tout. Mais plus haut, comme ce « décida la victoire » est différent de ce qu'eût écrit un Augustin Thierry! Nous eussions, avec l'historien de la *Conquête d'Angleterre* et le peintre de la bataille de Hastings, assisté à cette manœuvre décisive et vu pour ainsi dire le comment et le pourquoi du succès des armes britanniques.

L'histoire politique est meilleure.

On lit et on relit avec intérêt et plaisir le chapitre consacré au meurtre de Montereau. Les faits se déroulent lentement, mais si bien à leur place! Ils s'enlacent comme les anneaux d'une chaîne, l'attention étant toujours amorcée par ce qui précède en vue de ce qui suit; ils passent sous les yeux, limpides et transparents, sans qu'apparaisse jamais de la part de l'impartial auteur aucune préoccupation autre que celle de dire la vérité et rien que la vérité, mais surtout, ce qui est infiniment plus rare, toute la vérité. La narration en prend, sans artifice aucun et par la seule marche des événements, un mouvement dramatique et presque poignant. L'angoisse, lente à épreindre le lecteur, ne le lâche plus qu'au dénouement. « Alarme!... alarme!... tuez!... tuez!... Mais déjà Jean sans Peur était mort sous les coups de plusieurs des chevaliers dauphinois. » (T. I, p. 171.)

C'est aussi une excellente dissertation que le chapitre consacré à la prétendue influence politique d'Agnès Sorel sur Charles VII. A partir de 1437, on sait qu'une merveilleuse transformation s'est opérée dans le caractère du roi. Sortant de sa longue léthargie, il exerce désormais une action personnelle qui va grandissant d'année en année. Il dirige en personne la campagne contre l'affreux routier Rodrigue de Villandrando; puis, en 1440, il triomphe de la *Praguerie*, cette rivale de l'*Escorcherie*. En 1441, il pacifie la Champagne, reprend Pontoise aux Anglais, entreprend une expédition en Guyenne. Les princes du sang se voient obligés de reconnaître son autorité; toutes les branches de l'administration sont réformées, la délivrance définitive du territoire est préparée.

Tout cela serait-il dû à l'inspiration de la demoiselle d'honneur venue à la cour dans les fourgons d'Isabelle de Lorraine, la reine de Sicile? L'historiographe du Haillan est le premier auteur de ce conte, vulgarisé par Brantôme. Le roi sensible, d'après lui, aux reproches de la Demoiselle de beauté « se mit à pleurer, et, de là en avant, prenant courage et quittant sa chasse et ses jardins, prit le frain aux dents; si bien que par son bonheur et vaillance, chassa les Anglois de son royaume » (t. III, p. 280). Il y a aussi le fameux quatrain de François I[er] :

> Plus de louange son amour sy mérite,
> Étant cause de France recouvrer,
> Que n'est tout ce qu'en cloistre peut ouvrer
> Close nonnayn ou au désert Ermyte.

Rien de tout cela ne tient devant la critique s'exerçant sur les témoignages contemporains et les documents des livres de comptes. M. de Beaucourt s'est vanté avec raison d'avoir « déraciné de notre histoire cette fable qui s'y est étrangement implantée ». Il a établi que les premières relations d'Agnès avec le roi ne peuvent remonter au delà de 1443 et qu'elle ne devint pas favorite en titre avant 1444. Poussant plus loin les recherches et faisant œuvre d'une réelle sagacité, il a reconnu en Pierre de Brézé l'auteur responsable de la corruption du roi. Le sénéchal de Poitou tenait le souverain par cette femme, qui était sa créature; par elle il assura son empire.

L'auteur de *Charles VII* a-t-il été aussi heureux dans ses conclusions sur la femme grande entre toutes les femmes de ce temps et peut-être de tous les temps de notre histoire, Jeanne d'Arc? Il serait hardi de l'assurer. Certes, M. de Beaucourt était un chrétien trop sincère pour ne pas reconnaître hautement la mission surnaturelle de l'héroïne.

Quand sonna, dit-il, l'heure de la miséricorde, pour délivrer de l'oppression ce royaume si rudement châtié, Dieu ne suscita ni un Josué, ni un Gédéon; mais, — selon la remarque d'un auteur contemporain, — voulant montrer que toute force vient de lui, et qu'il fait toutes ses œuvres merveilleusement et miraculeusement, il anima et enhardit un faible et tendre corps de femme, ayant vécu sans reproche dans l'exer-

cice d'une angélique pureté : c'est par une simple fille des champs que devait se manifester l'intervention divine (t. II, p. 203).

Ces lignes sont décisives.

Mais, fasciné par la figure du roi, n'a-t-il pas détourné trop tôt les yeux de celle qui était plus que reine, de l'envoyée providentielle du Roi du ciel? L'écrivain qui a le plus étudié l'épopée de Jeanne, en ces dernières années, le P. Ayroles a été plus d'une fois sur ce point en désaccord avec lui, et j'avoue être fortement tenté de me ranger à son avis. M. de Beaucourt semble avoir été mal à l'aise pour blâmer l'attitude de la grande noblesse qui si souvent traversa les projets de la *Vierge guerrière* et rompit l'élan de la *Libératrice*. La pauvre Jeanne dut faire parfois plus d'efforts pour triompher de ces oppositions inattendues et injustifiables, que pour faire perdre aux Anglais en quatre mois ce qu'ils avaient mis dix ans à conquérir. La force de la Pucelle consistait surtout, au point de vue humain, dans le concours que lui prêta le bon peuple de France.

Elle a trouvé parmi les foules non seulement ses constants approbateurs, mais aussi des soutiens qui ne lui firent jamais défaut. A sa suite les milices populaires, et généralement ceux qui étaient plus bas, eurent l'honneur de travailler à la libération du pays. Les chroniques observent que, dès la première heure, on voyait parmi ceux qui la suivaient des hommes à pied, armés comme le permettait leur condition... La noblesse pauvre consentait à combattre avec elle dans un rang qui semblait une déchéance [1].

Il est certain que les capitaines et les courtisans envieux de Jeanne firent échouer l'attaque contre Paris, ce qui fut un immense malheur. M. de Beaucourt fait retomber presque toute la faute sur La Trémoïlle; c'était le grand coupable en vérité, mais il n'était pas seul. N'est-ce pas d'ailleurs un tort grave et conscient, de la part d'un roi de vingt-six ans, qui depuis douze ans se trouvait à la tête des affaires, de n'avoir pas su secouer le joug de l'indigne favori, alors que le ciel se prononçait si visiblement en faveur de la cause royale? Sans négliger la prudence humaine, ne devait-il pas, comme

1. Ayroles, *la Vierge guerrière*, p. 183, 184.

dit Jacques Gelu « demander, chercher principalement et avant celui de tous les autres » le conseil de Jeanne[1]?

Mais le principal grief du P. Ayroles contre M. de Beaucourt est que l'historien de *Charles VII* a fait finir la mission de l'héroïne à Reims. Peut-être y croyait-il la religion intéressée, comme plus récemment un nouveau biographe de Jeanne, parce que dans le système contraire les prophéties des voix ne se seraient pas réalisées. Mais ce sont des questions fort controversées. Henri Martin, tenait pour la continuation de la mission; le P. Gazeau a soutenu jadis, dans les *Études*, le même système que M. de Beaucourt[2]. L'Église dira le dernier mot.

IV

L'élément le plus nouveau du *Charles VII* est l'histoire diplomatique du règne. Autant les relations de nos négociateurs des trois derniers siècles sont connues, grâce en partie au charme de leur style et au piquant de leurs portraits ou de leurs révélations, autant les ambassadeurs d'un temps qui confinait encore au moyen âge sont restés, eux et leurs démarches, enveloppés de pénombre. Textes rédigés en latin, lecture malaisée, dispersion dans les archives de l'étranger ou dans celles de province, tous ces obstacles ont plutôt détourné les travailleurs. M. de Beaucourt, au contraire, sentit son ardeur croître avec la difficulté. Dans ses rapports avec la Bourgogne et l'Angleterre, la Savoie ou le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche, les villes et les principautés italiennes, tantôt il retrouvait chez le roi la volonté tenace et finalement couronnée de succès d'un indispensable rapprochement avec le duc de Bourgogne, tantôt l'expansion de la France qui déjà organisait, comme feront Louis XIV et Napoléon, une sorte de Ligue ou de Confédération du Rhin.

Sans doute, Charles VII n'atteignit pas du premier coup au but de ses espérances agrandies et de ses légitimes ambitions. Dans la première période (1435-1444), la France est

1. Ayroles, *la Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 51.

2. *La Mission de Jeanne d'Arc, d'après les historiens de nos jours*, dans les *Études religieuses*, 1862, p. 673.

encore reléguée au second rang par l'Angleterre; à peine parvient-elle à nouer des intelligences en Allemagne, en Écosse ou en Castille; elle ne sait pas tirer parti de ses alliances; elle n'intervient pas dans les affaires de l'Église si troublée par le Concile de Bâle; elle est impuissante à empêcher la ruine de la maison d'Anjou, en Sicile; mais bientôt l'action diplomatique se relève avec le succès de nos armes. Tantôt rompant en visière à ses adversaires qui naguère l'encerclaient, tantôt portant ses prétentions sur leur propre territoire, partout faisant entendre par ses représentants une voix haute et ferme, le roi alterne entre les avantages d'une politique extérieure habile et ferme et ceux des revendications à main armée bien préparées, bien conduites, bien terminées. M. de Beaucourt débrouille tous ces écheveaux, non avec la main souple et légère d'un duc de Broglie racontant l'histoire de ce dix-huitième siècle où la diplomatie touche à tout et se joue de tout; mais avec une sûreté, une abondance, une exactitude d'information qui, même après les grandes publications des Léchaudé d'Anisy, des Delpit, des Siméon Luce, sans parler des vieilles collections de Rousset et de Rymer, ou de la moderne *Bibliothèque de l'École des chartes*, lui ont permis d'écrire : « Afin de bien éclairer notre marche et de mettre en lumière un sujet presque inabordé jusqu'à ce jour, nous avons dressé, pour chaque pays, un sommaire des relations diplomatiques, mettant à même de suivre d'un coup d'œil, avec précision et d'une façon aussi complète que possible, la marche des négociations entamées avec les diverses puissances. » Dans les pièces justificatives, si bien choisies, qui terminent la plupart des volumes, c'est une fête pour Beaucourt de reproduire quelque lettre originale de Charles VII « à son très chier et très amé cousin le duc de Savoye », conservée aux archives de Turin, ou quelque minute de missive « à très hault et puissant prince nostre très chier nepveu d'Angleterre, à très haulte et puissante princesse nostre très chière niepce d'Angleterre », dont la copie est aux *Chartes royales*, ou encore la correspondance de Charles avec François Sforza, de la bibliothèque du marquis Trivulce. On ne s'étonnera pas qu'avec cette tendance de son esprit et ce goût très caractérisé, l'auteur

de *Charles VII* ait contribué à fonder, avec le regretté M. de Maulde la Clavière, enlevé quelques mois seulement avant lui à la science française, la Société d'*Histoire diplomatique*.

Mais la vraie supériorité de M. de Beaucourt est dans l'histoire administrative. Le grand ouvrage de M. Dareste était son idéal. Il s'en aida, ainsi que de la thèse de M. Dansin sur le *Gouvernement de la France pendant le règne de Charles VII* (1858), thèse dont il combattit d'ailleurs la sévérité de jugement; mais il fit plus et mieux. Après chaque période, il couronne toutes ses études militaires, politiques et diplomatiques par un ou plusieurs bons chapitres sur la direction ou la réforme des affaires publiques, et dans cette superposition des quatre échelons, se rencontre sous sa plume une gradation d'intérêt qui partout ailleurs eût été descendante et non point ascendante. On a la fleur de sa manière et de ses procédés dans l'exposé final de l'administration royale de 1454 à 1461. Royauté, Parlement, États généraux, clergé, noblesse, tiers état, finances et armée, commerce et industrie, pas un des principaux rouages de la machine centrale ou de ses annexes provinciales qui ne soit démonté et examiné.

Le roi, qui en est devenu le premier moteur, y apparaît reconstituant son pouvoir avec un patient travail de réorganisation. Le principe d'autorité reconquiert sa force; les domaines royaux sont ravis au système des aliénations; les princes du sang doivent se contenter de larges pensions. Le Grand Conseil prend une importance croissante par suite des affaires multiples qui lui sont soumises et de la part personnelle qu'y prend le monarque s'étudiant continuellement « à trouver moyens bons au soulagement de son peuple » (t. VI, p. 354). Des réformes judiciaires sont opérées qui transforment les Parlements, où n'entrent plus, dit Thomas Basin, que « des hommes d'un caractère intègre, d'une moralité éprouvée, d'une grande science dans le droit ». La grande ordonnance d'avril 1454 a été justement appelée notre premier code de procédure. D'ailleurs, peu d'exécutions capitales : le glaive de la loi obtient plus que le couperet du bourreau.

L'Université est réformée comme la magistrature, l'armée

comme l'Université. Les mœurs publiques sont relevées par les ordonnances contre les blasphémateurs, l'interdiction de la fête des Fous et d'autres abus; mais elles l'eussent été plus efficacement sans doute, si le roi, dans ses dernières années, ne s'était complètement livré aux mignons ou aux femmes.

Enfin une excellente administration financière basée sur l'augmentation et le bon usage des recettes du domaine, la réglementation des aides, le contrôle confié à la Chambre des comptes, la juste répartition des tailles, prépara un extraordinaire développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie :

> Marchans gaignoient en toutes marchandises,
> Draps de soye et pierreries exquises.
> Celliers, greniers estoient combles et plains
> De vins, bledz, foingz, advoines et tous grains (t. VI, p. 386).

Cependant la prospérité matérielle n'étouffait point l'âme de la France. Le roi, qui ne voulait pas être un « âne couronné », aimait les clercs et protégeait les lettrés. Son entourage favori se composait de docteurs en théologie, de médecins ou physiciens, d'astrologues et de poètes. Il était amateur de livres et au besoin, en bibliophile avisé, se faisait prêter des manuscrits sans les rendre. Jean Chartier fut son historiographe. Il accueillit bien les Grecs chassés de Constantinople, faillit introduire l'imprimerie, restaura des châteaux et des églises, le Louvre et la Sainte Chapelle, oubliait de prendre Jehan Foucquet pour peintre, se montrait libéral envers les orfèvres, commandait des travaux de tapisserie et entretenait des musiciens, harpistes et ménestrels.

Tel était le père du dauphin Louis XI.

Ce roi fut un précurseur des Valois de la Renaissance, un des devanciers de la monarchie absolue et de l'État moderne.

Le marquis de Beaucourt, sans dissimuler aucun de ses torts ni la moindre de ses faiblesses, mais sans accepter complètement le reproche de lâche abandon envers Jeanne d'Arc et d'ingratitude à l'égard de Jacques Cœur, sans excuser ses scandaleux débordements, conclut ainsi :

> Il est impossible de ne pas reconnaître chez ce prince un sens droit

et un esprit judicieux, un sentiment profond de la dignité de sa couronne et des intérêts de son peuple ; une rare perspicacité à reconnaître les talents et les aptitudes, et à s'entourer des plus habiles et généralement des plus dignes de confiance... Son inviolable fidélité à tenir la moindre de ses paroles était proverbiale. On doit vanter sa dignité grave, jointe à une affabilité pleine de charmes ; sa tempérance, sa clémence égale à son humanité... Il montra de la bravoure à l'occasion, bien qu'il n'eût point la passion des armes. En toutes choses, il ne se départit point d'une sage modération qui lui assura l'amour de ses sujets, l'estime de ses alliés et même de ses ennemis... Si l'on ne va pas jusqu'à lui accorder, avec le P. Daniel, d'avoir été « un des grands princes qui aient porté la couronne de France », on peut dire de lui, avec plus de justesse, ce que Duclos a dit de son successeur : « Tout mis en balance, c'était un Roi. »

De même, sans égaler son biographe aux Guizot, aux Thierry et aux Taine, encore que la *reconstitution du pouvoir*, chez M. de Beaucourt, rappelle singulièrement, avec le luxe des métaphores en moins, la *reconstruction de la France* chez Taine, on peut dire de lui, tout pesé : c'était un historien.

V

L'histoire qu'il aimait et pour laquelle il était passionné n'emprunte à la littérature ou à la philosophie qu'un minimum de parure ou d'inspiration. Le sentiment esthétique ne l'anime que par exceptionnelles échappées. Mais elle est en contact permanent avec les sciences qui sont ses naturelles auxiliaires. Jusque dans l'*Album* destiné à illustrer ses six volumes compacts de texte savant et serré, M. de Beaucourt se montre, aussi bien que dans son étude sur *Charles VII protecteur des arts*, un archéologue, un paléographe, un érudit, voire un géographe, plutôt qu'un amateur épris d'impressions et accessible au charme extérieur de la forme ou à la poésie intime des choses. On pourrait lire, à titre de contraste absolu ou même de repoussoir, la singulière introduction de la *Sainte Lydwine de Schiedam*, de Huysmans. Les personnages du défilé de l'auteur naturaliste sont autrement vivants, heureux s'ils ne tournent pas à la caricature[1],

1. « Charles VII, insouciant et craintif, toujours vu de dos, prêt à décamper, se perd en de basses intrigues, pendant que l'ennemi lui rafle

mais ce n'est pas d'autre part une médiocre page que ce portrait de Charles par Beaucourt. Plus on regarde les photogravures de la vieille peinture sur bois arrivée aux mains de l'auteur, ou la célèbre toile du Louvre, et plus on se convainc qu'il a su analyser son personnage, et saisir la physionomie comme le caractère et les reproduire fidèlement.

La tête est forte ; le visage imberbe, d'une teinte mate, en dépit d'une complexion sanguine ; le front est large, saillant ; une arcade sourcilière prononcée recouvre des yeux petits, d'un gris vert, un peu troubles, mais qui n'en sont pas moins pénétrants : on comprend que sous l'action de ce regard, personne ne se crut assuré. Le nez est long ; la mâchoire assez forte ; la bouche petite ; la lèvre épaisse et sensuelle... l'ensemble exprime l'aménité, la bonté, une fermeté tempérée mais inflexible... avec un charme indéfinissable, quelque chose de triste, d'inquiet et de défiant. Ces traits accusés, ce visage amaigri portent l'empreinte de la souffrance. Et en effet, sauf de rares lueurs de bonheur, cette existence que l'on prétend s'être écoulée dans la frivolité, l'insouciance et les plaisirs, fut le plus souvent troublée, précaire, mêlée d'épreuves et de luttes. Avec l'âge l'amaigrissement ira en augmentant ; le visage se colorera ; les yeux seront moins vifs ; tout le masque s'imprégnera d'un cachet de sensualité en rapport avec les habitudes morales (t. IV, p. 80).

Sous le monarque, son historien voyait donc aussi l'homme et il nous les a rendus tous deux avec la même sincérité d'observateur. Son œuvre est complète et, pour cinquante ans au moins, définitive. On ne refait pas une pareille encyclopédie, sans qu'un demi-siècle ou plus de labeur collectif ait amené à la surface de nouveaux trésors de matériaux. Et pour prouver que je n'exagère rien, je suis timide à côté de la *Revue critique*, peu suspecte ordinairement de partialité ; elle a salué dans le *Charles VII* un « monument grandiose et qui, pendant plusieurs siècles, ne sera vraisemblablement pas remplacé ».

Nous voici arrivé à l'accueil fait soit en France, soit à l'étranger à cette magistrale publication, au fur et à mesure que ses volumes répondaient aux premières espérances. M. Léopold Delisle, dont les cinquante années d'adminis-

une à une ses provinces. » J.-K. Huysmans, *Sainte Lydwine de Schiedam*, 1901, in-12, p. 24.

tration à la Bibliothèque nationale et les dix-neuf cents travaux publiés n'ont pas absorbé l'étonnante activité, proclamait du haut de son expérience que l'*Histoire de Charles VII* « serait une des publications historiques les plus importantes de notre époque ».

M. Luchaire, avec sa compétence toute spéciale dans l'histoire du moyen âge, veut qu'on ouvre « avec respect le livre de M. de Beaucourt, fruit d'un travail de vingt-cinq années, œuvre méditée et consciencieuse »; et, adoptant la thèse de l'auteur, le savant maître disait encore : « Il a placé sous son vrai jour la grande figure de Charles VII, et rendu justice au roi intelligent et énergique qui a contribué plus que personne à la défense et à la réorganisation de la patrie francaise au quinzième siècle. »

M. Monod qui, dix ans après la *Revue des questions historiques*, fondait la *Revue historique* et dont l'enseignement à l'École des hautes études a rendu de si grands services à la diffusion des méthodes critiques, écrivait en 1892 et vient de répéter depuis, que le *Charles VII* est une œuvre durable, définitive par les recherches dont elle nous donne les résultats, admirable par la conscience, le souci constant de la critique exacte et de la sereine impartialité[1].

« L'œuvre de M. le marquis de Beaucourt est achevée, a écrit M. Léon Lecestre, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*; il a élevé à la gloire de Charles VII un monument impérissable où tous les faits de son règne sont relatés, discutés, mis en lumière, où rien n'est laissé à l'hypothèse ou au roman. Il convient de le féliciter d'avoir mené à bien ce grand travail, dont il serait injuste de ne pas reconnaître l'incontestable valeur. »

L'Académie des inscriptions et belles-lettres s'honora d'abord en ratifiant ces jugements. Par deux fois, en 1886, pour les trois premiers volumes, et en 1892, pour les trois derniers, elle décerna à M. de Beaucourt sa plus haute récompense, le grand prix Gobert. « Le résultat auquel il est arrivé, disait M. Gaston Paris, rapporteur, dans la séance annuelle du 19 novembre 1886, est digne de tant d'efforts, et le sujet

1. *Revue historique*, novembre-décembre 1902, *Nécrologie*, p. 328.

auquel il les a appliqués valait la peine. La période qu'il a fait revivre dans une forme simple, claire, attachante, par la plénitude et la précision des enseignements, est à la fois une des plus saisissantes et des plus importantes de nos annales. »

Le lauréat crut pourtant mériter mieux que des compliments. Depuis 1850, il était membre de la *Société d'archéologie*; depuis 1866, il était entré au conseil de la *Société d'histoire de France*, en remplacement du comte Beugnot, et, en 1882, il en était devenu président. Un jour, il crut l'heure sonnée de frapper, comme candidat, à la porte de l'Institut qui l'avait couronné. On lui offrait, dit-on, une place de membre libre; avec raison, il prétendit à mieux et sollicita, sur les instances de ses amis, celle de membre titulaire. Elle échut à un autre. Le public jugea qu'il en eût été digne plus que personne et lui maintint la double estime due à son talent et à son caractère. « L'orthodoxie inflexible de sa foi, écrit M. Geoffroy de Grandmaison, la noble intransigeance de ses opinions furent sans doute le seul obstacle qui l'empêcha d'y venir occuper un fauteuil... Sa parfaite humilité se consola bien vite d'un échec... La gloire ne troublait pas son cœur; il eût dédaigné d'en acheter les avantages les plus légitimes par le moindre compromis, par l'apparence même d'une concession qui, à ses yeux exigeants, lui aurait paru une atténuation de ses principes [1]. »

Les revues étrangères, telles que *The Academy*, l'*Archivio Veneto*, le *Literarisches Centralblatt*, du fond de leur lointaine sérénité, ne jugeant l'auteur que sur son œuvre, applaudirent à ses recherches approfondies et à ses consciencieux labeurs, au nombre et à la valeur des matériaux mis en œuvre. L'Europe savante fut unanime.

VI

Et cependant cet ouvrage monumental ne représente qu'une partie de la fécondité historique et de la dépense de travail

1. Geoffroy de Grandmaison, *le Marquis de Beaucourt*, dans *l'Univers* du 9 novembre 1902. Cette remarquable étude est la plus complète, la meilleure et la plus émue qui ait encore été consacrée à l'écrivain et au chrétien. Voir aussi la *Revue des études historiques*, septembre-octobre 1902, p. 535.

du marquis de Beaucourt. Bien que ramené presque invinciblement aux problèmes du quinzième siècle, il fit paraître des articles d'érudition sur les sujets les plus divers, notamment sur plusieurs grandes figures de la Révolution française ou de l'Empire. En 1864, il donnait à la *Revue indépendante* une étude sur *la Réhabilitation de Marie Stuart et la persécution au temps d'Élisabeth*; d'autres sur *Un Diplomate à la cour de Charles I*er*, le comte de Tillières* et sur *Un Officier général sous le premier Empire, le duc de Fézensac*. En 1862, il y avait écrit sur *Étienne Marcel et la Révolution, de 1356 à 1358*. Dans les *Mémoires des Antiquaires de Picardie*, il publiait *Blanche d'Aurebruche et ses trois maris* (1863). Mais trois personnages, les trois plus nobles victimes de la Terreur, ont eu seules le don de séduire sa vieille foi monarchique autant que son goût persévérant pour les recherches historiques : Madame Élisabeth, Marie-Antoinette et Louis XVI. Dès 1864, paraissait son *Étude sur Madame Élisabeth, d'après sa correspondance*. On y trouve un peu de tout, des lettres, des documents, des comptes de dépenses, des listes, mais que de jolies pages de lui, sur cette « vierge héroïque et chrétienne, sacrifiée de la main du bourreau, comme au temps de la primitive Église les Agnès et les Blandine »! Il semble que l'âme du rigide écrivain s'entr'ouvre et que pour la première fois nous sentions battre son cœur d'un sentiment qui est plus que l'admiration ou le respect; c'est à la fois de la vénération et de l'amour rétrospectifs.

Plus encore que la pieuse princesse, sœur de Louis XVI, Marie-Antoinette a trouvé, au dix-neuvième siècle, de fervents chevaliers de sa cause, des défenseurs épris de ses grandeurs, de sa beauté, de ses infortunes, de ses vertus. M. de Beaucourt fut et devait être de ceux-là.

En 1862, il débutait dans cette voie par un article critique sur *Marie-Antoinette et ses derniers historiens*. En 1895-1896, il avait la consolation de pouvoir, en dépit de supercheries qui rendaient sa tâche fort épineuse, publier en deux volumes les *Lettres de Marie-Antoinette*. Louis XVI n'avait pas été oublié. Entre sa sainte sœur et sa vaillante épouse, il occupait sa place, dans le trio des martyrs. Le recueil intitulé *Captivité et derniers moments de Louis XVI, récits originaux et*

documents officiels publiés par le marquis de Beaucourt (Paris, Picard, 1892) est un recueil documentaire des plus précieux.

Mais ni sa collaboration aux périodiques, ni ses contributions à la collection de la *Société d'histoire contemporaine*, pour laquelle il composa ces deux derniers ouvrages, ne tarissaient son inépuisable ardeur.

L'historien de Charles VII, de Madame Élisabeth, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, fut le fondateur de deux des plus importantes revues de notre époque. Il suffit de les nommer, tant leur mérite est universellement apprécié : la *Revue des questions historiques* (1866) et *le Polybiblion* (1868). Trente-six ans, il fut l'âme de la première et sut en faire le premier organe de la science de l'histoire unie à l'esprit chrétien[1]. Par la seconde, et par l'œuvre de la *Société bibliographique* (1868)[2], il ne s'est plus adressé seulement au monde des érudits : il a fait pénétrer « sur la table de famille, comme sur le bureau du savant et de l'écrivain », une mine de renseignements d'une richesse et d'une variété incomparables[3].

En même temps, le marquis de Beaucourt fut un chrétien véritablement exemplaire. La foi était sa lumière et sa force. Il n'avait qu'un idéal, dans sa vie publique aussi bien que dans sa vie privée : servir, aimer et honorer l'Église. Ce gentilhomme lettré, affranchi de toutes les vanités et de

1. Voir l'excellente notice de M. E.-G. Ledos, en tête de la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1902, p. 369-381 : *le Marquis de Beaucourt* (1833-1902). — M. Monod, bien que directeur de la revue rivale, vient de rendre à son aînée ce loyal hommage : « La *Revue des questions historiques*, qui fait paraître en ce moment son soixante-douzième volume, est un recueil de la plus haute valeur scientifique qui, jusqu'à l'apparition de la *Revue historique*, a été seul à représenter en France les études d'histoire générale. Elle a contribué puissamment à répandre dans le clergé de France le goût des travaux historiques et à initier aux bonnes méthodes les membres des sociétés savantes de province... »

2. Voir la *Chronique* du *Bulletin de la Société bibliographique*, octobre-novembre 1902, p. 210-216. On y trouve, à la suite des témoignages de regrets reçus par la Société, la liste des publications parues à cette date à la mémoire du marquis de Beaucourt.

3. Voir, dans *le Polybiblion* de septembre 1902, p. 271-274, *le Marquis de Beaucourt*, par M. Geoffroy de Grandmaison. Cette notice est distincte du feuilleton littéraire de *l'Univers* cité plus haut.

toutes les frivolités mondaines, se regardait comme redevable à Dieu d'abord, puis à son pays, de son influence, de ses labeurs, de sa fortune, de son temps. Catholique convaincu, il fut de plus un apôtre, apôtre par ses exemples et par ses écrits, par son action sociale et par la diffusion des bons livres. Il eut le culte de la vérité divine, le désir de la faire rayonner dans les milieux instruits et dans les masses populaires. Il sut prier, travailler et agir.

Henri CHÉROT.

BRIGITTE ET LYGIE

A PROPOS DE *L'ÉTAPE* ET DE *QUO VADIS?*

Deux livres ont, ces derniers temps, et très justement d'ailleurs, attiré l'attention du public : le *Quo Vadis?* et *l'Étape*; combien différents, à première vue ! Ils ont pourtant plus d'un point de rencontre.

L'un, le livre étranger, grâce au dramatique des événements et aux réalités quelquefois trop poussées de la description, a emporté de faciles suffrages : il ne blessait personne.

L'autre, le livre vécu et si français, a touché le vif de bien des existences modernes; dès lors, il a pu sembler cruel à quelques-uns, mais il demeure juste pour la plupart, aussi bien par sa thèse que par le poignant de ses situations.

Tous les deux ont prétendu dépeindre leur époque.

Dans le premier ouvrage — et c'est là le seul grand côté moral du livre — nous sentons aux prises le paganisme à son apogée et le christianisme naissant; nous le prévoyons dès le début : ceci tuera cela. Et assurément, il y avait de la hardiesse à nous montrer cette lutte inégale où les futurs vainqueurs n'apportent que leur sang; mais il y a tant de force dans cet apport du sang innocent !

« La proscription et la terreur ne se font pas avec les gens de bien, écrira plus tard, de cette époque, le comte de Champagny: les bandits sont en place quand les justes sont en prison[1]. » Or, c'est précisément cette oppression des justes qui a fini par avoir raison du crime de tous ces bandits officiels qu'étaient les gouvernants d'alors : spectacle consolant, qui pourrait encore nous réconforter aujourd'hui.

Dans le second ouvrage, l'auteur dépeint à traits serrés la double plaie dont se meurt le monde : le brusque déclassement qui est un des résultats les plus clairs de la démocratie; et surtout l'absence totale de Dieu dans la famille, absence qui n'est admise au

1. Champagny, *les Césars au IIIe siècle*, liv. IX.

foyer que parce qu'elle est voulue plus haut, dans l'État ; car finalement la faute originelle vient de l'État.

C'est donc aussi une lutte entre le dieu-État et l'autre, le Dieu qui a déjà terrassé le vieil Olympe.

La lutte n'est pas égale : elle sera toute à l'avantage du Dieu vainqueur du paganisme.

En effet, le dieu-État n'aura jamais d'autel ; s'il a des pontifes, ils demeureront tout au plus à la rue Cadet. Pour ses fidèles, il ne comptera que les fonctionnaires... et encore pas tous.

Telle est la large trame des deux livres... ; mais le fil qui resserrera cette trame, en y traçant le dessin du drame ? Évidemment, ce sera l'amour.

Dans les deux œuvres il y a donc un rôle principal au point de vue des conséquences : le rôle de la femme ; dans tout le récit, il y a une action réelle et sociale de la femme : Brigitte et Lygie sont à elles deux le ressort qui va mouvoir toute la machine du drame.

Mais comme la manière d'agir de ces deux femmes est différente !... Et, reconnaissons-le, à l'avantage de notre romancier français, combien la seule conception de ces deux rôles sépare et distance les deux auteurs !

Entre Lygie et Vinicius, l'amour naît tout d'un coup, ardent ; mais avec lui la lutte douloureuse commence dans le cœur de la femme.

On se souvient de cette première entrevue[1] « dans la fraîcheur lumineuse de l'atrium d'Aulus », cet atrium où l'on aimait les lis d'une façon si étrange ! « Jeune d'une jeunesse de mai nouveau et de fleur fraîchement éclose », Lygie, assise auprès de la piscine où le petit Aulus s'amuse à taquiner les poissons, écoute Vinicius... qui parle d'une voix tremblante et basse..., en murmurant des choses très douces..., mais si nouvelles pour la jeune vierge, « image vivante de l'aurore ! »

Elle écoute pourtant, « et cette musique étrange remuait son sang et pénétrait son cœur de faiblesse, d'épouvante et aussi de joie surnaturelle. Sur les cyprès immobiles tombait une lumière rouge, l'atmosphère en était tout imprégnée ; Lygie leva sur Vinicius ses yeux éveillés comme d'un songe,... et, soudain, il lui parut plus beau que tous les hommes !...

1. *Quo Vadis ?* chap. II, p. 31.

« — Ne devines-tu pas, Lygie, pourquoi je te parle ainsi, à toi ? murmurait Vinicius.

« — Non, chuchota-t-elle si bas, que Vinicius l'entendit à peine.

« Mais il ne la crut pas. »

Certes, le tableau est radieux, plus beau que le réel... C'est une idéale déclaration d'amour ; et, dans ce lointain charmant, si les choses ne se sont pas tout à fait passées de la sorte, nous voulons croire qu'il en a été ainsi.

Tel est donc dès le début de l'œuvre polonaise l'amorce de tout le drame : Vinicius veut avoir Lygie qui se donnerait volontiers, mais il y a un obstacle : Vinicius est païen et Lygie est chrétienne.

Or dans *l'Étape* la situation est analogue.

Jean Monneron aime passionnément Brigitte, qui d'ailleurs en fait autant; mais il y a un obstacle : lui aussi est païen, il n'a pas été baptisé et, par un scrupule qu'il croit honorable, il ne veut pas l'être.

Le rôle des deux femmes sera donc au fond à peu près le même : il leur faut conquérir l'âme de leur amant, et pour cela, faire disparaître le seul obstacle qui entrave leur cher amour : le paganisme. Mais si le travail est le même, le procédé sera tout à fait différent.

Lygie — ainsi le voulait sa situation et peut-être aussi les mœurs de l'époque — doit emporter par sa beauté l'âme du païen Vinicius. Elle ne le fait pas sans trouble, qui se répercute forcément dans l'âme du lecteur. Elle a peur de son propre amour, qu'elle sent grandir de jour en jour... c'est elle qui a le scrupule honorable qui retarde l'éclosion de leur bonheur.

Vinicius, blessé, languit longuement dans une maison chrétienne [1].

« Lygie ne tarda pas à s'apercevoir que plus elle cherchait à l'éviter, plus elle avait pitié de lui... et que, par cela même, il faisait naître en elle des sentiments de plus en plus tendres. La tranquillité l'abandonna. Elle se sentait prise dans un filet dont les mailles, à mesure qu'elle faisait des efforts pour le rompre, l'enserraient plus étroitement. Elle s'illusionnait de l'espoir que

1. *Quo Vadis ?* chap. v, p. 257.

l'âme de Vinicius s'ouvrirait aux vérités chrétiennes. Ces illusions étaient brèves.

« Un jour, qu'assise près de lui elle disait que hors de la doctrine chrétienne la vie n'existait point, lui, se souleva brusquement et, posant sa tête sur les genoux de la jeune fille : « La vie... « c'est toi ! » dit-il.

« Alors la respiration s'arrêta dans la poitrine de Lygie, la raison l'abandonna, une sorte de tressaillement l'agita des pieds à la tête. De ses mains, elle le prit aux tempes, s'efforça de le soulever. Mais, dans cet effort, elle se pencha vers lui, au point que ses lèvres touchèrent les cheveux de Vinicius. Un moment, ils luttèrent avec ivresse contre eux-mêmes et contre un amour qui les poussait dans les bras l'un de l'autre. Enfin, Lygie se releva... et s'enfuit. »

Comment pouvait-on nous peindre une lutte plus intime... et plus honnête?

Mais c'est une lutte, et elle sera douloureuse jusqu'au jour où l'apôtre Pierre leur dira enfin : « Paix à vos âmes... Aimez-vous en Notre-Seigneur et pour sa gloire, il n'y a pas de péché en votre amour. »

Ce jour-là, l'obstacle aura virtuellement disparu : Vinicius sera déjà presque chrétien.

Brigitte, elle, a des difficultés d'un autre genre à vaincre : elle doit se mouvoir dans un réseau de fils si emmêlés, si invisibles, et pourtant si tenaces!... Aussi, au rebours de Lygie, qui, nous l'avons vu, agissait par sa présence, Brigitte agit par son absence.

Mais elle agit... On sent qu'elle a une force familière à sa disposition : la prière.

Elle aime..., elle se tait..., elle prie, et elle attend l'heure de Dieu. Mais elle croit à sa prière. « C'est comme si j'avais reçu une promesse », s'échappera-t-elle à dire à son père incroyant. Et, cela dit, elle disparaît presque du roman. Elle ne fait que le traverser rapidement, comme avec des ailes; mais on sent que ces ailes emporteront l'âme du cher aimé.

A côté de la douce et troublante déclaration de Vinicius dans le jardin du patricien opulent, l'entrevue, ou plutôt la rencontre de Brigitte avec Jean peut sembler banale[1] : qu'on ne s'y trompe pas,

1. *L'Étape*, chap. II : l'Obstacle.

elle n'est pas moins puissamment ménagée, et au point de vue psychologique, les conséquences en sont tout aussi importantes.

Dans un coin perdu du jardin du Luxembourg, puis dans une rue fourmillante d'indifférents, ils sont trois à marcher côte à côte : le père, Brigitte et Jean Monneron, qui ne veut pas être conquis. Mais, « à la voir marcher ainsi près de lui, avec sa taille svelte, avec la ligne si douce et si réfléchie de son profil, avec ses beaux yeux bleus remplis d'âme, elle lui apparaissait comme plus charmante encore, comme plus digne d'être aimée pour toujours et uniquement ».

Le décor prête sa mélancolie d'automne à la scène. « Le ciel était tout voilé et comme tendu de neige, avec de grands nuages plus noirs sur le fond grisâtre. La brise arrachait aux platanes des volées de larges feuilles jaunes, qu'elle dispersait sur le gazon, et la lourde pesée du ciel d'automne continuait d'envelopper de mélancolie les statues lavées de pluie, les massifs glacés, le bassin frissonnant, le palais décoloré... Et l'étudiant pouvait reconnaître une image de son sort actuel dans cette vision de félicité qui passait, passait, et quand elle ne serait plus là, il ne resterait qu'un sinistre et solitaire décor d'hiver. »

Voilà le douloureux tableau de cette amoureuse rencontre. Brigitte y joue son personnage discret et courageux ; elle le poursuivra jusque dans les moments les plus critiques.

La voici qui entre chez son père, que Jean vient de quitter; la réponse a dû être donnée. Est-ce le oui tant désiré [1] ?

« Son joli visage avait aux joues la rougeur d'une émotion, qu'elle essayait pourtant de dominer.

« — Il est parti, mon père, et vous ne m'avez pas appelée? Vous avez de mauvaises nouvelles à me donner. Ne me ménagez pas. Je suis prête. Il n'accepte pas ?

« — Non, Brigitte, il n'accepte pas.

« — Je ne lui en veux pas, répondit la jeune fille.

« Elle avait pâli et s'était de la main appuyée à une chaise. Ses paupières battirent sur ses prunelles profondes, et, d'une voix où passait une angoisse :

« — Je voudrais vous poser une question, mon père, une seule. Oui ou non, croyez-vous qu'il m'aime ?

1. *L'Étape*, chap. VIII : Brigitte Ferrand.

« Le père hésita une seconde; puis, avec la décision d'un homme qui a pris, une fois pour toutes, son unique point d'appui dans la vérité, si périlleuses qu'en puissent être les conséquences :

« — Oui, Brigitte, je crois qu'il t'aime.

« — Ah ! merci, dit la jeune fille. Vous venez de me donner la force d'attendre tant qu'il faudra. Et maintenant, je vous promets que je ne vous en parlerai plus. Vous serez content de moi. Je saurai porter ma croix. »

Avec cette dernière phrase, presque mystique, se termine, on peut le dire, le rôle apparent de Brigitte. Elle ne se montrera plus qu'à la dernière scène, en face du père Monneron, rougissante, et qui balbutiera des mots inarticulés. Elle s'enfuira même de l'appartement, troublée comme Lygie, mais d'un trouble délicieux et sans remords, sachant, avec ce sûr instinct du cœur, qu'elle emporte en sa fuite son amant conquis irrévocablement.

Le rideau peut tomber, la pièce est jouée; mais cela n'a pas été une des moindres habiletés du dramaturge de nous montrer, en cette dernière scène où tout se décide, que cette décision si difficile est arrachée au père Monneron récalcitrant... par ce silence, ces larmes à peine tombantes, cette fuite de Brigitte. Toute la puissance de la cause est cachée dans cet effet inattendu : cette puissance latente est celle de la souffrance qui aime, qui prie et qui espère; c'est la véritable action de cette jeune fille dans le roman. Au point de vue religieux, la chose est indéniable; au point de vue littéraire, il a fallu une certaine hardiesse de conception pour faire d'un moyen aussi caché et, par nature, semblait-il, aussi négligeable, le véritable et le maître ressort de tout l'ouvrage.

La gloire en revient à M. Bourget, et ce ne sera pas la dernière en ce genre. Ainsi a-t-il su rajeunir cette éternelle donnée de tout roman : l'amour combattu et triomphant.

En résumé donc, l'esquisse, à première vue si incertaine, de Brigitte est aussi puissante, plus vraie, assurément non moins touchante que le dessin accusé de Lygie. Je dirai que l'action sociale de la femme s'y précise mieux, et dans le sens qu'indiquait, il y a déjà longtemps, Ozanam : « Le rôle des femmes chrétiennes ressemble à celui des anges gardiens : elles peuvent conduire le monde, mais en restant invisibles comme eux. » A condition,

ajouterons-nous, que ce silence ne soit pas de l'apathie, et que cette discrétion ne se transforme pas en indifférence.

Hélas!... plus que jamais il nous faut aujourd'hui de ces anges invisibles, mais militants; et moins que jamais nous pourrions prendre notre parti d'une indifférence qui ne serait que le dernier et très funeste avant-coureur de notre mort.

Félix HEAURA.

REVUE DES LIVRES

BIOGRAPHIE

Une créature du cardinal Dubois. — Intrigues et missions du cardinal de Tencin, par Maurice Boutry. Paris, Émile Paul, 1902. In-8, 326 pages.

Les personnages secondaires sont de moins en moins dédaignés par les historiens. Le cardinal Pierre de Tencin, qui malheureusement pour lui est surtout connu par sa sœur, méritait de l'être aussi par lui-même et vient de trouver son biographe. M. Maurice Boutry était-il bien préparé à traiter le sujet. Je ne sache pas qu'il l'ait prétendu et il faut lui tenir gré de sa modestie. Les correspondances qu'il publie, encore qu'elles manquent un peu de références, sont une contribution curieuse à l'histoire diplomatique de la cour de France et de la cour de Rome dans la première moitié du dix-huitième siècle. Or, la diplomatie travaillant rarement à découvert, on se trouve ici en présence de manœuvres souterraines peu dignes et peu glorieuses. Que d'intrigues et de bassesses pour parvenir au chapeau !

Dubois y arriva quand même, et Tencin aussi. M. Maurice Boutry est peu tendre pour le premier ministre du Régent. Sans doute, il eût modifié quelque peu ses opinions s'il avait pu avoir connaissance du tout récent ouvrage du P. Bliard : *Dubois, cardinal et ministre.* Il n'aurait point répété, par exemple (p. 43), que Dubois était pensionné par l'Angleterre. Le P. Bliard a démontré (t. I, p. 246) qu'il fut plutôt corrupteur que corrompu. Plusieurs détails sont également à relever. Pierre-François Lafitau (et non *Laffitau*) n'était plus jésuite quand il devint évêque de Sisteron (p. 205). Le conclave d'où sortit Innocent XIII fut-il si long ? Il ne dura qu'une quarantaine de jours. M. Boutry n'en a pas moins fait preuve d'un goût sérieux des recherches historiques et d'un art réel de composition. Ce n'est pas le premier et espérons que ce ne sera pas le dernier de ses travaux historiques.

Henri Chérot.

La Chevalière d'Éon, par G. Letainturier-Fradin. Paris, Flammarion, 1901. In-18, viii-390 pages. Prix : 5 francs.

La romanesque histoire du chevalier d'Éon continue, après cent ans, de défrayer la chronique et d'occuper les déchiffreurs d'énigmes, voire les amateurs du redoutable art de l'escrime. De ces derniers est le nouvel auteur. Ce n'est pas tant la lectrice d'Élisabeth de Russie ou le médecin de Sophie-Charlotte, reine d'Angleterre, qui a tenté M. Letainturier-Fradin dans la personne du chevalier Timothée de Beaumont d'Éon, que le vainqueur des assauts de Carlton house et sa sensationnelle rencontre avec le chevalier de Saint-Georges.

L'auteur avoue n'avoir guère été qu'un compilateur, et il donne à la fin de son ouvrage une bibliographie du sujet. Soit en la consultant, soit en suivant les références trop rares du texte ou de l'avant-propos, on se convainc facilement qu'il a puisé à de nombreuses sources, la plupart récentes et neuves. Du *Secret du Roi* à l'étude de M. Moiset, dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* en 1892, et des documents parus à la vente de mars 1900 à l'article de M. Fromageot dans le *Carnet historique et littéraire* en 1901, il a passé en revue nombre de publications. On regrettera cependant que la partie bibliographique soit si peu complète. Il a connu Vizetelly et Homberg. Mais n'y avait-il point place pour les articles de M. de Lescure dans le *Journal officiel* de 1875, pour celui du comte de Contades sur *le Chevalier d'Éon bibliophile*, dans les *Annales littéraires et administratives des bibliophiles contemporains* (1891) ?

Un reproche plus grave s'adresse au titre même du livre. Puisqu'il est avéré qu'Éon était un héros et non une héroïne, pourquoi avoir perpétué une fausse légende dans le livre même où on la combat? Autant vaudrait intituler *la Papesse Jeanne* un ouvrage sur le pape Jean VIII.

Les illustrations ne sont pas moins déplacées et regrettables. Mieux aurait valu soigner davantage les gravures historiques et s'abstenir de certaines fantaisies allégoriques qui sentent le journal hebdomadaire et la caricature, plutôt que l'érudition et la curiosité scientifique.

Mais M. Letainturier-Fradin a aimé son héros, et par là il mérite quelque indulgence. Il a vengé Éon du mépris hautain dont le

duc de Broglie, dans *le Secret du Roi*, avait écrasé le *gentillâtre* de Tonnerre, ce facétieux intrigant capable de griser les diplomates avec du vin de Bourgogne, au lieu de traiter gravement les choses graves. Mais il l'a trop exalté. Éon, comme Beaumarchais, son rival et son dompteur, appartient à une société décrépite, ne s'intéressant plus qu'aux scandales, n'admirant plus que les favorites et les roués. Des boudoirs de Versailles, que le futur agent de secret de Louis XV étonne par son audace et ses bonnes fortunes, jusqu'à ceux des cours de Russie et d'Angleterre, témoins de ses compromettantes assiduités auprès des souveraines, il rappelle simplement les fameuses *Aventures de l'abbé de Choisy déguisé en femme*, entremêlées de quelques scènes de *Don Juan*. Où l'auteur voit-il dans ces rôles d'alcôve ou de théâtre « loyalisme inébranlable, fidélité patriotique, actes sans nombre de bravoure, d'énergie », enfin une conception remarquable du devoir? Le chevalier d'Éon fut un bon capitaine de dragons, un diplomate sans scrupule et un maître chanteur. Rien de plus, rien de moins[1].

Henri Chérot.

ARCHÉOLOGIE

Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. Tome I. Architecture religieuse, par Camille Enlart. Paris, Picard, 1902. In-8, xxvi-813 pages. Prix : 15 francs.

C'est une chose rare qu'un bon manuel, en même temps pratique et sérieux : or, celui-ci, de M. Enlart, est très bon. Il a été composé pour les archéologues de profession et pour les simples amateurs. Les premiers y trouveront un excellent instrument de travail ; ils apprécieront, en particulier, la richesse des exemples cités pour les divers types architecturaux décrits au cours du livre : ces longues notes forment une vraie mine de précieux renseignements, tout spécialement pour l'étude des styles provinciaux.

Quant aux amateurs, ils ont là un ouvrage d'initiation très

1. Est-ce bien 1866 qu'il faut lire à la page 5 ? C'est *dic* et non *die*, *Cæsar* et non *Cesar*, *femina* et non *fæmina*, *Ægida* et non *OEgida*, *generis* et non *genevis*, que le typographe aurait dû mettre page 332; et comment reconnaître deux distiques, dans ces quatre vers latins si mal disposés, confondus avec leur titre ?

complet, très au courant, très clair, très bien adapté à leurs besoins : le chapitre premier, notamment, leur fournit ces notions générales d'architecture technique aussi difficiles à trouver bien résumées qu'indispensables à posséder. A la fin des chapitres est placé un répertoire des églises de France de chaque style, groupées par département et le plus souvent avec indication de leur date : chacun pourra ainsi trouver autour de lui les matériaux d'une étude directe des monuments, sans compter l'intérêt que présente l'inspection de cette statistique elle-même, malgré ses lacunes inévitables. La masse énorme des renseignements contenus dans le volume est bien ordonnée, mais peut-être regrettera-t-on la parcimonie avec laquelle ont été distribués, au cours de ses longs chapitres, les sous-titres, divisions, manchettes et autres indications fort précieuses dans un manuel qu'on ne lit guère d'une haleine, mais que l'on consulte sans cesse. La bibliographie, bonne d'ailleurs, aurait gagné, elle aussi, à être disposée suivant un ordre plus rationnel que l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Quoique M. Enlart ait eu surtout en vue de nous donner un livre de travail, il ne s'est pas interdit pour cela les considérations générales et on lira, en particulier, avec intérêt les pages fort pleines qu'il a écrites sur le caractère de *sincérité* particulier à l'architecture gothique, caractère qui forme son point de ressemblance avec l'architecture grecque et marque sa vraie supériorité sur celle de la Renaissance.

Après ce premier volume sur l'architecture religieuse et ses accessoires (pavements, cimetières, autels...), va bientôt en paraître un second sur l'architecture civile, monastique et militaire; plus tard, seront étudiées la peinture, la sculpture, l'iconographie et le mobilier. Joseph de Catellan.

ENSEIGNEMENT

La Formation du style par l'assimilation des auteurs, par Antoine Albalat. Librairie Armand Colin. 1 vol. in-18 jésus, 304 pages.

Il y a deux ans paraissait un ouvrage intitulé *l'Art d'écrire enseigné en vingt leçons*. Titre un peu bien paradoxal et qui fit

sourire, sans doute, plus d'un vieux professeur de rhétorique blanchi dans l'enseignement de l'art d'écrire. Mais l'auteur, qui était précisément M. Antoine Albalat, n'avait pas du tout, quoi qu'on ait pu dire, formé le dessein de faire de vous un écrivain en si peu de temps, et « la preuve je la treuve », comme disait La Fontaine, dans ce fait que voici un nouveau livre « où il s'agit d'exposer comment on peut apprendre à écrire en étudiant et en s'assimilant les procédés des bons écrivains ».

M. Albalat ne cache point son dédain pour les anciens rhéteurs. Il déclare, dans sa préface, que *l'Art d'écrire en vingt leçons* « est le rebours de tous les *cours de littérature* », et en nous donnant aujourd'hui *la Formation du style*, il essaye, dit-il, « de remplir une lacune ». Ces anciens, cependant, il ne faut pas les tourner trop en dérision ; ils avaient du bon, et, par exemple, ils insistaient beaucoup sur la nécessité de l'ordre, de la belle ordonnance, de la clarté : *lucidus ordo*, comme ils disaient en latin. Tout cela manque un peu à *la Formation du style*. Sur les quatorze chapitres de ce livre, il y en a six où l'auteur, longuement, trop longuement, nous redit ce que doit être une bonne description. On préférera sans doute et l'on trouvera plus intéressants et d'une utilité plus pratique les deux chapitres où M. Antoine Albalat, avec beaucoup de justesse et de finesse, nous montre dans l'antithèse un procédé de style familier aux grands écrivains, à Bossuet comme à Victor Hugo.

Précisément, à propos de l'antithèse, un petit mot encore, s'il vous plaît, en faveur de ces auteurs de *Manuels* « qui nous apprennent, d'après Quintilien, qu'on amplifie 1° les définitions ; 2° les circonstances ; ... 7° les contraires et les répugnants... » Et M. Albalat, dédaigneusement, ajoute : « Laissons ces subtilités. » — Pardon ! mais l'art d'écrire, comme tous les arts, est fait principalement de « subtilités », et, par exemple, si l'on veut étudier *la formation du style par l'assimilation des auteurs*, il faudra bien entrer dans quelques « subtilités ». Et ces *contraires*, ces *répugnants*, si bizarres sous leur dénomination archaïque, il ne faut pas s'en effrayer : ce ne sont point d'horribles et vagues fantômes, des revenants d'un autre âge ; ce n'est autre chose, en réalité, que l'antithèse où les meilleurs écrivains de tous les temps ont trouvé les plus puissants effets de style.

Tout cela n'empêche point ce nouvel ouvrage d'être un livre intéressant, que les professeurs et les élèves liront avec plaisir et profit. Ils y trouveront des citations nombreuses et bien choisies. Mais, à ce propos, une dernière remarque. A quoi faut-il attribuer, à quelle raison ou à quel prétexte, une singulière lacune? Parmi tant de noms et de longs exemples cités, pas une ligne, pas un seul mot de ce grand écrivain qui s'appela Louis Veuillot; et M. Albalat nous vante sans rire le talent de Sandeau et de Mignet! Oubli facile à réparer, et, sans doute, dans une troisième édition, quelques pages du maître prosateur serviront à illustrer magnifiquement les excellentes théories de l'auteur de *la Formation du style.*

Louis Chervoillot

LIVRES D'ÉTRENNES

L'Enseigne de vaisseau Paul Henry, par René Bazin. Tours, Alfred Mame et fils. 1 vol. in-4, 2e série, orné de 31 gravures. Prix : relié percaline, tranche dorée, 7 francs.

Dans une lettre écrite de Pékin et adressée à un journal français, Pierre Loti écrivait : « L'enseigne Henry, qui mourut, traversé de deux balles, sur la fin du dernier grand combat! Ses trente matelots, qui eurent tant de tués et qui furent blessés presque tous!... Il faudrait graver quelque part en lettres d'or leur histoire d'un été, de peur qu'on ne l'oublie trop vite, et la faire certifier telle, parce que bientôt on n'y croirait plus. » (*Figaro*, du 8 septembre 1901.) Cette histoire est écrite, et désormais l'oubli n'atteindra plus ces beaux faits d'armes. Elle a été écrite par les héros du drame, par Paul Henry, par Mgr Favier, par les matelots français, par les Missionnaires et les Frères assiégés, et ce sont leurs notes, leurs lettres ou leurs témoignages qu'a rassemblés M. René Bazin.

Contes de Bonne Perrette, par René Bazin. Tours, Mame et fils. 1 vol. in-4, 2e série, orné de 40 dessins. Prix : relié percaline, tranche dorée, 7 francs.

M. René Bazin semble avoir concentré dans les *Contes de Bonne Perrette* tout ce qu'il y a en lui d'ingéniosité subtile et d'émotion délicate, de poésie et d'observation. Il est superflu de

dire que M. Bazin ajoute encore à toutes ces qualités le charme du style. Aucun livre n'est plus varié. *Le Petit Chantre*, *Diane chasseresse* sont d'un observateur, d'un psychologue; *le Moulin qui ne tourne plus*, *Celui qui conduit la rivière*, sont à la fois d'un poète et d'un moraliste; *le Rat* est d'un fin humoriste. Bref, les *Contes de Bonne Perrette* donneront une idée très complète du talent si souple de M. René Bazin.

L'illustration ne contribuera pas peu à la diffusion de ce charmant ouvrage, et MM. Vulliemain, Rudaux et Aug. F. Gorguet ont su merveilleusement traduire tout le pittoresque et toute la poésie du texte.

Les Étapes héroïques, par Jules Mazé. Tours, Mame et fils. 1 vol. in-folio, orné de 33 gravures. Prix : relié percaline, tranche dorée, 9 francs.

Ces étapes, à la fois douloureuses et glorieuses, sont celles du corps d'armée et ensuite de l'armée de Mac-Mahon pendant la campagne de 1870. En une série de tableaux vigoureusement tracés, Jules Mazé a fait revivre, sous une forme saisissante, les *Charges merveilleuses et grandioses de Reichshoffen et de Floing*, le *Combat de Mouzon*, qui précéda la marche sur Sedan; l'admirable *Défense de Bazeilles*, par l'infanterie de marine; l'*Episode de la Dernière Cartouche*, qui tient une large place dans le volume. Enfin, dans la *Dernière Etape*, il nous montre l'*Ossuaire de Bazeilles*, où dorment du bon sommeil tant de héros.

Ce livre est certainement un des plus beaux qui aient été écrits sur cette partie, la plus intéressante, la plus émouvante de la guerre franco-allemande.

Le Petit Boscot, par Simon Boubée; illustrations de Zier. Tours, Mame et fils. 1 vol. in-4, 2e série. Prix : relié percaline, tranche dorée, 7 francs.

Le Petit Boscot est l'aventure d'un enfant du peuple qui, grâce à sa merveilleuse ressemblance avec Louis XVII, pensa bien un jour devenir roi des Français. Ce roman, qui n'est pas de pure fantaisie, est le dernier de ce pauvre Simon Boubée qui en a écrit de si émouvants. Celui-ci, nous n'hésitons pas à l'affirmer, est un de ceux où cet excellent romancier a mis le plus de vie, de

verve et de fantaisie; ce qui ne l'empêche pas d'être très sérieusement documenté et de nous présenter un tableau absolument véridique de la société au temps du Directoire. Zier a illustré ce récit avec le magistral talent que l'on connaît.

Le Wagon de troisième classe, par Jean Drault, illustrations de Gerbault et Guydo. Tours, Mame et fils. 1 vol. in-4 carré. Prix : relié en percaline, 5 francs.

Qui voyage en troisième classe? La grande masse du peuple et la petite bourgeoisie, c'est-à-dire la catégorie des gens dans laquelle Molière et ses disciples ont trouvé les héros de leurs scènes les plus bouffonnes. Et, à une époque où on voyage tant, Jean Drault a peut-être eu raison de nous montrer un coin de la comédie humaine dans le cadre de ce peu moelleux wagon de troisième classe qui chemine sur toutes les voies ferrées de France, accroché aux locomotives les plus lentes. A côté des dialogues comiques tels que : *la Fanfare de Port-Vendres*, *l'Homme enragé*, on trouvera la note émue avec *le Voyage de maman*, *Jacques et Pierre*, et surtout *le Poseur de rails*, où se trouve une curieuse silhouette d'humble curé de campagne lisant son bréviaire.

Le Wagon de troisième classe est orné de jolies illustrations de Gerbault et de Guydo qui en augmentent le très réel intérêt.

Nos origines nationales, par Henri Guerlin. Tours, Mame et fils. 1 vol. in-4, 1re série, orné de 89 gravures et cartes. Prix : relié percaline, tranche dorée, 8 fr. 50.

M. Henri Guerlin étudie dans cet ouvrage de quels éléments constitutifs s'est formé ce que nous appelons la Patrie française. Il reconnaît que nous devons aux Celtes, qui nous ont engendrés, tout ce qu'on tient de la nature, que les Romains nous ont civilisés en nous donnant le goût des lettres, des arts, la culture intellectuelle et le droit social, et que les Francs, enfin, conquérants de la Gaule romaine, nous ont apporté un régime politique, une organisation militaire, des lois et des coutumes durables. Mais l'historien, revenant sur les idées qu'il a développées poétiquement dans son *Epopée de César*, n'en fait pas moins ressortir, à travers les éléments divers dont nous sommes formés, l'unité, la permanence et la mission de notre race. A. S.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CLASSIQUES

L'abbé Boxler, agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique. — **Histoire de la Grèce ancienne** (classe de cinquième). Paris, Lecoffre, 1901. In-12, xi-518 pages. Prix : 3 fr. 50.

Voici un manuel qui épouvantera sans doute un peu les élèves de cinquième auxquels il est destiné : plus de cinq cents pages compactes, bourrées de faits et d'idées souvent bien abstraites, c'est, il faut l'avouer, un rude morceau pour des intelligences de 11 ans ; aussi bien, M. l'abbé Boxler a-t-il dû penser plus d'une fois, en l'écrivant, à ses élèves de l'Institut catholique. Pour ceux-ci, cette nouvelle histoire sera d'un très grand secours par sa sûreté d'information et par l'abondance des matières qui y sont condensées. Sur l'histoire des Grecs en Sicile ils y rencontreront des détails trop souvent omis dans les manuels analogues. L'histoire, si confuse, des luttes pour l'hégémonie de la Grèce au cinquième et au quatrième siècle est exposée avec une clarté et une finesse d'analyse remarquables. On regrettera, en revanche, de ne pas retrouver ces qualités au même degré dans le récit des invasions pélasgiques et doriennes, et des guerres de Messénie. M. l'abbé Boxler ne nous y indique pas assez clairement où il prétend nous fournir des données scientifiques, et où il ne veut que rappeler des légendes sans valeur. On pourrait aussi relever, dans tout le cours de l'ouvrage, un nombre relativement considérable de négligences de forme : des redites, des lapsus, vg. p. 5, Lamiaque pour Maliaque ; des phrases obscures, parfois même incorrectes (p. 24, 46, 270...) ; quelques légères erreurs de détail, vg. p. 56 : c'est après l'exil d'Œdipe, non après sa mort, que commence la lutte entre Étéocle et Polynice (cf. *Œdipe à Colone*). Les noms propres grecs sont orthographiés d'une façon quelque peu arbitraire : p. 277, on trouve à côté Chœrile et Phrynicus comme transcription de Χοιρίλος et de Φρύνιχος ; p. 276, Ἴακχος est rendu par Iacckos. Sans doute, ce sont là des défauts de détail qui laissent à l'ouvrage toute sa valeur ; mais ils rendent moins agréable l'usage d'un manuel qui mérite d'être souvent consulté.

J. de Catellan.

J. Brugerette, officier d'Académie, professeur licencié d'histoire et de philosophie. — **La Composition historique (1610-1789).** *Sujets et textes. Plans et développements. Références bibliographiques de dissertations, discours, let-*

tres, portraits, narrations, à l'usage des candidats aux divers baccalauréats et au brevet supérieur. Lyon, Librairie catholique, et Paris, Vitte, 1902. In-16, 328 pages.

Excellent manuel, et comme méthode et comme information. Les ouvrages de ce genre sont innombrables en matière littéraire; ils sont fort rares, au contraire, en matière historique, et pourtant tout aussi nécessaires, j'ose même dire, davantage. En littérature, les livres se trouvent plus facilement sous la main; en histoire, peu de bibliothèques sont assez bien montées pour permettre aux professeurs de se renseigner facilement et promptement, même sur un simple sujet de baccalauréat ès lettres, moderne ou classique.

M. l'abbé Brugerette a donc comblé une lacune, et il rend un important service.

Une introduction didactique renferme, et pour les maîtres et pour les élèves, de précieux conseils dont les uns et les autres auraient tort de se priver. Trop souvent les écoliers comptent sur la chance ou sur la mémoire! Avec cette méthode, s'ils savent s'en pénétrer, ils apprendront à déterminer le point précis d'une question et à en saisir l'étendue, à mettre en lumière l'ordre logique plus encore que l'ordre chronologique, et à composer, au lieu de quelques pages brillantes peut-être mais vides et fantaisistes, une dissertation véritable avec son préambule, son corps de preuves et sa conclusion. Le système de M. Brugerette est tout l'opposé du *chauffage*; mais c'est le seul qui puisse développer le jugement de l'élève et former sa main à écrire sensément[1]. Henri Chérot.

BEAUX-ARTS

André Mellerio. **Rome** : *la question d'art et la question politique.* Paris, H. Floury, 1901. In-8, xxix-91 pages. Prix : 2 fr. 50.

Après M. Geffroy, l'ancien et distingué directeur de l'École française de Rome, M. André Mellerio élève une vigoureuse protestation contre le vandalisme du gouvernement italien dans la ville des papes. L'auteur montre, avec documents à l'appui, les transformations maladroites et incohérentes que le pouvoir laïque, qui domine à Rome, a fait subir à la physionomie de la Ville Éternelle pour l'adapter de force aux exigences de la vie moderne. Pour atteindre ce but utilitaire, les Italiens n'ont pas reculé devant la destruction de certains monuments vénérables. On a donc raison de protester vivement, au nom de la religion et de l'art, contre ces dévastations deux fois sacrilèges. Si le gouvernement usurpateur se maintient longtemps encore à Rome, cette ville incomparable, patrimoine volé au monde catholique, perdra peu à peu ce caractère unique d'où lui vient son irrésistible attirance : elle est le confluent des temps antiques et

1. Page 160, lisez sans doute : *Defensio declarationis* CLERI *gallicani.*

des temps nouveaux, du paganisme disparu et du christianisme vivant, dont le visiteur rencontre à chaque pas le saisissant contraste. M. Mellerio a raison de le dire : Rome doit être déclarée *intangible* par tous les amis de l'art ; autrement, si l'œuvre néfaste se poursuit et s'achève, la postérité fera graver, sur les derniers débris de la ville profanée, ces mots vengeurs : *Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Italiani.*

Gaston Sortais.

Nota. — Nous recevons de M. L. de Combes, avocat, docteur en droit, ancien magistrat, une lettre rectificative au sujet du compte rendu qui a été fait de son ouvrage : *la Vraie Croix perdue et retrouvée.* (Numéro du 5 novembre 1902, p. 425.) — Les observations du savant auteur nous parviennent trop tard pour que le présent fascicule en donne connaissance à nos lecteurs. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Questions religieuses et sociales. — *Lettres apostoliques de Sa Sainteté Léon XIII*, texte latin avec la traduction française en regard, t. VI. Paris, Maison de la Bonne Presse, rue Bayard, 5. Prix : 1 franc.

— *L'Expulsion des Sœurs*, par A. Belanger. Abbeville, F. Paillart. Prix : 60 centimes.

— *Une loi injuste oblige-t-elle en conscience ?* par A. Belanger. De la collection *Science et Religion.* Paris, Bloud et Cie. Prix : 60 centimes.

Drames et comédies. — *De Charybde en Scylla*, comédie en deux actes, pour jeunes filles, par Amélie Amestoy. Paris, René Haton, rue Bonaparte, 35.

— *Wilhelmine, la jeune Boer*, comédie en deux actes et un épilogue, par Jehan Grech. Même librairie.

— *Flora, tout pour Orléans*, comédie-drame en trois actes, pour jeunes filles, par le Dr V. Boulai. Même librairie.

— *Papillon bleu*, opérette en deux actes et un épilogue, par Jehan Grech. Même librairie.

— *Pologne et Lithuanie*, drame historique en trois actes et un épilogue, pour jeunes filles, par Caritas. Même librairie.

— *Le Général de La Moricière*, drame historique en trois actes avec un prologue, par L.-M. Dubois. Même librairie.

— *Serafino le Bandit* (scènes de vendetta), drame en deux actes avec chants, par F.-A. Antonini. Même librairie.

— *Le Colonel comte de Villebois-Mareuil*, l'héroïsme français au Transvaal, drame héroïque et militaire en cinq actes, par Simon, marquis de Beau-Carré. Paris, A. Savaète, rue des Saints-Pères, 76.

— *Les Derniers Jours de Gilles de Retz*, drame en trois actes et un tableau, par L. Rousseau, officier d'Académie. Paris, Maison de la Bonne Presse, rue Bayard, 5.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 11. — A **Paris**, la Chambre discute un projet de loi tendant à réprimer le fait d'ouverture ou de tenue d'un établissement congréganiste, notamment d'une école, sans autorisation, que l'établissement appartienne ou non à un tiers, qu'il comprenne plusieurs congréganistes ou un seul. Après une séance de neuf heures, le projet est voté ; mais la liberté religieuse a été vaillamment défendue par MM. de Castelnau, Groussau, Lerolle, Ollivier, Xavier Reille, l'abbé Lemire et de Ramel.

— A **Lesneven**, plus de deux cents maires réunis sous la présidence de M. Pichon, sénateur, ont décidé de ne pas se soumettre à la circulaire ministérielle relative au certificat de résidence de leurs prêtres, et signé l'engagement de démissionner en masse si un seul d'entre eux était suspendu pour ce fait.

— Le conseil général des mineurs refuse d'accepter l'arbitrage et fait appel à toutes les corporations ouvrières pour une résistance commune. — Les Compagnies refusent d'entamer les nouvelles négociations demandées par les mineurs.

— A **Lille**, ouverture du Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

— A **Madrid**, la situation faite au ministère par l'opposition parlementaire et la dislocation de la majorité libérale, rend imminente la crise totale du cabinet.

12. — Le château d'**Eu** est détruit en grande partie par un incendie. La chapelle cependant, les collections de la bibliothèque, les tapisseries, les tableaux et les meubles anciens ont été préservés.

— A **Toulouse**, l'Institut catholique célèbre ses noces d'argent.

13. — A **Paris**, l'interpellation sur l'arrêt des constructions navales a failli amener la chute de M. Pelletan. Le débat s'est terminé par l'adoption d'un ordre du jour présenté par des ministériels, qui contient un désaveu implicite des actes du ministre.

— Le Sénat vote une proposition de loi relative à l'institution des conseils consultatifs du travail.

— Dans le **Nord** et le **Pas-de-Calais**, la grève semble toucher à sa fin.

— A **Nancy**, dans une lettre à ses diocésains, Mgr Turinaz rappelle les devoirs qui s'imposent aux catholiques en face des mesures que

prépare le gouvernement contre la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.

14. — A **Paris**, au Conseil des ministres, M. Combes a donné connaissance de la lettre préparée par lui, pour demander au Conseil d'État la modification du règlement précédemment arrêté au sujet de la loi des Congrégations.

— Par 248 voix contre 240, la Chambre invalide l'élection de M. le baron Dard, député de Béthune.

— Le ballon dirigeable de M. Lebaudy, *le Jaune*, a effectué des expériences très intéressantes et qui paraissent prouver un réel progrès sur les essais précédents en ce genre.

— Dans le diocèse de **Saint-Brieuc** vient de se fonder, avec l'approbation de l'évêque, une association en vue de parer à la situation faite ou qui va être faite aux prêtres.

— A **Lens**, le Congrès des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais vote la reprise du travail par 140 voix contre 40.

— Au **Maroc**, plusieurs tribus se sont révoltées; on n'est pas sans craintes de complications de ce côté.

15. — A **Douai**, la Cour a réformé le jugement du tribunal correctionnel de Lille, et acquitté le R. P. Rollin et M. l'abbé Mayet, poursuivis, le premier pour délit de prédication, le second pour délit de direction du patronage Saint-Sauveur.

— A **Lille**, les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais jettent les bases d'une organisation qui mérite d'attirer l'attention de tous les catholiques français. Séance de clôture du Congrès.

— A **Bruxelles**, le jour de la Saint-Léopold, un Italien, nommé Rubino, tire deux coups de revolver sur l'une des voitures du cortège royal : une balle a effleuré la tête du comte d'Oultremont, grand maréchal de la cour ; mais personne n'a été atteint.

— En **Espagne**, la crise ministérielle est terminée : M. Sagasta reste président du cabinet reconstitué.

— *La Semaine religieuse* de **Belley** publie une remarquable lettre-circulaire que Mgr Luçon a adressée au clergé de son diocèse, pour le mettre en garde contre « certains périls qui menacent le clergé de France dans les temps actuels ».

16. — A **Évreux**, M. Piou, l'infatigable président de *l'Action libérale populaire*, donne une magnifique conférence, comme à Lille et à Roubaix il y a huit jours.

17. — A **Paris**, M. Vallé, garde des sceaux, soumet à la signature du président de la République un décret enlevant à M. Lemercier ses fonctions de juge d'instruction au tribunal civil de la Seine. M. Worms, juge suppléant au tribunal civil de la Seine, remplace M. Lemercier.

— En **Corse**, Bastia proteste par des démissions en masse contre le transfert du gouvernement militaire à Ajaccio.

18. — A **Paris**, la Chambre vote l'urgence sur une proposition de M. Rabier, tendant à abroger les lois qui confèrent aux fabriques et consistoires le monopole des inhumations. Malgré les instances de MM. Fernand Brun et Lhopiteau, elle valide les élections de MM. du Roscoat à Guingamp et Loque à Orange.

— La Commission des congrégations adopte en principe le texte de la proposition Meunier :

Les membres des congrégations visées par l'article 18 ne pourront désormais exercer le ministère du culte, ni faire aucun acte de ce ministère, ni entrer à aucun titre dans le clergé paroissial, sans l'autorisation expresse du ministre des Cultes et à charge par eux de justifier préalablement qu'ils ne sont plus rattachés par aucun lien à ces congrégations. En aucun cas, la sécularisation d'un membre d'une congrégation non autorisée ne pourra s'effectuer dans le département où se trouvait l'établissement dont il faisait partie. Les infractions aux dispositions qui précèdent seront punies des peines édictées par l'article 8, § 2.

19. — A **Paris**, dans une grande conférence provoquée par la *Ligue pour la liberté de l'enseignement*, après des discours de MM. G. Berger, de Witt-Guizot et Brunetière, on a voté à l'unanimité un ordre du jour en faveur de la liberté d'enseignement.

— A **Constantinople**, le sultan reçoit en audience les patriarches et chefs chrétiens, et leur affirme qu'il ne fait aucune distinction entre musulmans et chrétiens.

— A **Rome**, la reine Hélène devient mère d'une petite princesse qui portera le nom de Mafalda.

— De partout on apprend des morts par congestion causée par le froid, qui a fait subitement son apparition.

20. — A **Paris**, l'Académie française a tenu aujourd'hui sa séance annuelle, dite des « Prix de vertu ». M. Henry Houssaye, qui présidait, a lu son très intéressant rapport sur les actes de vertu récompensés par l'Académie, et M. Gaston Boissier a fait le rapport sur les principaux ouvrages littéraires couronnés par la même académie.

— A **Madrid**, séance très orageuse aux Cortès. On y reproche à M. Sagasta son attitude au cours de la crise ministérielle. On l'accuse de n'être que le favori du roi et point du tout un chef de gouvernement. La discussion devient si violente, que M. Sagasta doit quitter la salle. Et le président, impuissant à rétablir l'ordre, lève la séance.

— Un échange de notes concernant la surveillance à exercer sur les anarchistes a lieu entre les divers États européens.

21. — A **Paris**, après avoir entendu une question du colonel Rousset au ministre de la Guerre sur les servitudes militaires dans les départements de la frontière, la Chambre discute une interpellation sur le

résultat, préjudiciable aux ouvriers, de la loi de 1900 qui a limité, sans tenir compte d'aucune considération, la durée du travail.

— Du 10 au 20 novembre, les Caisses d'épargne ont reçu 2 millions 718 068 fr. 57, et remboursé 23 722 432 fr. 91, soit un excédent de retraits de 21 004 364 fr. 34. Alors qu'au 31 août il existait encore un excédent de versements atteignant 705 000 francs, le chiffre des retraits dépasse actuellement de 103 188 920 fr. 95 celui des versements.

— A **Madrid**, séance aussi orageuse aux Cortès qu'hier; cependant le ministère obtient 161 voix contre 118.

— A **Panama**, signature de la paix entre le général Ferrera et le commissaire du gouvernement colombien.

— A **Manille**, l'avocat général, dans son rapport au secrétaire de la Guerre, déclare qu'un capitaine de l'armée américaine des Philippines reconnaît avoir fait subir la torture de l'eau à un Père augustin indigène, qui a succombé à la troisième épreuve. Le capitaine avait fait annoncer la mort de ce Père, sans indiquer la cause du décès.

22. — A **Rome**, le cardinal Gaëtano Aloisi-Msealla est mort subitement.

— A **Essen**, M. Fr. Krupp, fils du fondateur des usines d'Essen et son successeur dans la direction depuis 1887, est mort d'une congestion cérébrale.

23. — A **Madrid**, le Conseil des ministres s'est occupé de la nomination des membres de la commission chargée de réduire le budget du culte. Cette commission, présidée par le cardinal Sancha, se composera du nonce à Madrid et d'un autre dignitaire du Vatican pour le pape, et de MM. Montero Rios et de Groizard (ancien ministre de la Justice) pour l'Espagne.

24. — A **Paris**, la Chambre discute l'interpellation du baron Amédée Reille sur la réduction des effectifs de l'escadre de la Méditerranée.

— La décoration anglaise de Saint-Michel et Saint-Georges, qui n'avait jamais été conférée à un ministre d'aucun culte, vient d'être conférée par Édouard VII à un religieux français, le R. P. Hecht, qui s'est distingué pendant la guerre anglo-boer par son dévouement au service des malades.

25. — A **Paris**, inauguration des nouveaux locaux de l'Académie de médecine.

— M. **Rabier** est nommé rapporteur du projet de loi qui va soustraire les actions relatives aux immeubles des congrégations aux tribunaux dans le ressort desquels ils sont situés, pour les faire toutes ressortir à un même tribunal.

— M. **Ambroise Rendu**, président de la Commission d'assistance publique, dans un remarquable document, montre combien les œuvres

de charité privées sont indispensablement nécessaires, et combien il serait inhumain de les supprimer.

— Aux mines de **Rive-de-Gier** et dans plusieurs autres, le travail est repris.

— Pour le bassin de **Saint-Étienne**, les arbitres des patrons et des ouvriers remettent l'arbitrage entre les mains du tiers arbitre.

Paris, le 25 novembre 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction.

Louis ÉTIENNE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

ET LA LIBERTÉ

Il n'est pas besoin de présenter à nos lecteurs Jean Macé et sa *Ligue*. Ils les connaissent depuis longtemps. Et, pour cela même, ils auront suivi avec une particulière attention les grandes manœuvres d'automne de cette armée maçonnique qui, plus que l'armée française, a toute la confiance du gouvernement. Sans entrer dans le détail des opérations des « ligueurs », je voudrais dégager la pensée directrice des tacticiens qui les ont réglées. Autant que possible, je laisserai parler ces tacticiens eux-mêmes.

* * *

Voici d'abord comment ils préparaient leurs soldats à bien comprendre le thème du combat à livrer :

C'est à Lyon, où l'Église tint un si grand nombre de conciles œcuméniques qui prononcèrent tant d'excommunications, que les laïques se réuniront à deux reprises, sous l'œil inquiet de la congrégation et le regard encourageant de la France républicaine [1].

Quelle bravoure et quelle érudition ! Le « nombre si grand » de « conciles œcuméniques » qui se tinrent à Lyon est exactement de deux.

Monsieur Robelin, avant que d'écrire vos harangues, consultez, je vous prie, une bonne Histoire ecclésiastique. Sans doute, vous avez peu de loisirs : secrétaire général du conseil général de la Ligue française d'enseignement et son conférencier officiel, président de la Société d'encouragement à l'instruction en Seine-et-Oise, maire de Longjumeau, vos charges vous honorent et vous absorbent. Mais,

1. *Le Journal du Dimanche*, organe hebdomadaire de la Ligue de l'Enseignement, 21 septembre 1902.

d'autre part, quelle humiliation pour la *Ligue*, pour la Société d'encouragement à l'instruction, pour Longjumeau surtout, s'il est établi que vous parlez trop volontiers et avec trop d'assurance de choses que vous ne savez pas du tout ! Encore un coup, lisez l'histoire ecclésiastique; étudiez-la selon ces « méthodes rationnelles » tant recommandées par votre ami, M. Aulard, et dont ces imbéciles de congréganistes ne sauraient apprendre le secret que des esprits vraiment laïques. Au cas où vous aimeriez risquer, dans l'avenir, quelque allusion historique du genre de celle qui m'occupe, je me permets de vous signaler l'*Histoire des conciles* de Héfélé. C'est un ouvrage sérieux. Quoiqu'il soit d'un prêtre, il vous aidera à pratiquer les « méthodes rationnelles ». Vous n'en soupçonniez, je le sais bien, ni l'utilité, ni l'existence. Quel dommage ! En y jetant un coup d'œil, vous vous seriez pris à penser quelque bien de ces conciles de Lyon dont vous parlez avec autant d'indignation que d'ignorance.

Je n'en veux point reprendre ici l'histoire. J'en dirai un simple mot. Au second concile, en 1275, parut comme une lumière un de ces congréganistes dont M. Aulard estime qu'ils sont nés tout exprès pour « estropier » l'esprit humain. Il s'appelait Bonaventure. Il était doux et pur comme un ange, et savant comme jamais ne le fut M. Macé. Vous auriez eu plaisir à l'entendre. Sa mort — il mourut à Lyon, pendant le concile — vous eût parut belle et enviable. Pensez à lui, le 14 juillet; c'est le jour de sa fête.

Ah ! si vous aviez su cela, Monsieur Robelin, vous n'auriez pas mal parlé des conciles de Lyon.

Plus que ceux des conciles, les fastes de la *Ligue* sont familiers à M. Robelin, naturellement. Dans sa harangue, bien qu'il laisse à M. Émile Chaufour, secrétaire général de l'*Union démocratique pour l'éducation sociale*, l'honneur de présenter aux lecteurs du *Journal du Dimanche* « un historique documenté », il ne peut se tenir de résumer éloquemment les gloires de la « puissante fédération » :

C'est la *Ligue* qui, par son pétitionnement du million et plus de signatures, a permis la conquête de l'école laïque, gratuite et obligatoire... ; c'est la *Ligue* qui a su combler, par toute une harmonieuse

création d'œuvres complémentaires de l'École, la redoutable lacune qui existait entre celle-ci et le régiment... ; c'est la *Ligue* — encore et toujours elle — qui la première, il y a quatre années, au Congrès de Rennes, fit appel « à l'active propagande des sociétés fédérées pour parer aux graves atteintes portées à l'union morale et sociale de la France, par l'enseignement congréganiste à tous ses degrés ».

Pendant trois hivers successifs, des auditoires nombreux et enthousiastes acclamèrent le vœu de la *Ligue*, renouvelé solennellement dans les Congrès de Toulouse, de Paris et de Caen. On peut dire hardiment que c'est sous la poussée de l'opinion, ébranlée par l'agitation de la *Ligue*, que la loi des associations fut votée par les Chambres. L'article 14 de la loi, portant interdiction aux congrégations non autorisées de participer à l'enseignement, est la reproduction intégrale du vœu émis par nos congrès.

Quand on travaille avec un pareil succès à de si grandes choses, on prend goût à la besogne. Aussi le conseil de la *Ligue* a-t-il porté au programme du Congrès de Lyon « ces cinq mots dont l'assemblage produit un effet magique : *abrogation de la loi Falloux* ». Cette abrogation, explique M. Robelin, peut se faire en décrétant « la liberté d'enseignement avec l'égalité stricte des grades et un contrôle rigoureux », ou bien en rétablissant « le monopole de l'enseignement par l'État », ou bien en proclamant « cette doctrine » que, « pour tous les individus présentant les garanties exigées des membres de l'enseignement public », il sera accordé licence d'enseigner, ceux-là exceptés qui auraient un caractère « ecclésiastique ou congréganiste ». Cette troisième manière d'en finir avec la loi Falloux a toutes les préférences de M. le secrétaire général de la *Ligue* ; il espère qu'elle « réunira un grand nombre de partisans » ; le Congrès « choisira, d'ailleurs, en connaissance de cause » ; « toutes les doctrines seront exposées, discutées, sondées » ; mais il ne faut pas oublier que « la doctrine de la Révolution et l'œuvre admirable de la Constituante comportent toutes deux l'abolition » des ordres religieux ; « l'indépendance et la suprématie du pouvoir civil » sont à ce prix[1].

Les troupes de la *Ligue* en étaient à cette belliqueuse ardeur, quand on les conduisit à la parade. Le citoyen maire de Lyon, batailleur célèbre, fut pris d'une vraie *furia*

1. *Le Journal du Dimanche*, 21 septembre 1902.

de sabreur, à la vue de deux mille braves gens résolus à charger contre la congrégation. Il leur dit :

> Depuis cinquante ans que le système de la prétendue liberté fonctionne, vous en voyez les fruits monstrueux : toute la bourgeoisie française hypnotisée dans le culte du passé ; une magistrature qu'il a fallu épurer et qu'il faudra peut-être épurer encore ; une armée menaçant de devenir dangereuse pour ceux qu'elle devrait défendre ; toutes les puissances dirigeant le pays dressées contre le pays lui-même, s'efforçant de résister à l'évolution démocratique et socialiste, en perpétuelle insurrection contre la Révolution. Voilà où nous ont conduits la loi Falloux et la liberté d'enseignement secondaire.
>
> L'expérience a trop duré, il faut briser les chaînes libérales sous lesquelles succombe l'esprit de liberté [1].

Des bravos répétés, prolongés ont accueilli ce langage de général sans peur. Le thème du combat était compris. Il n'y avait plus qu'à figurer le mouvement.

*
* *

Voici comment les choses se passèrent.

L'un des vice-présidents de la *Ligue*, M. Arthur Dessoye, conseiller d'arrondissement de la Haute-Marne, était chargé du rapport. C'est une sorte de « professionnel » en la matière : à Toulouse, à Paris, à Caen, son infatigable parole a redit aux ligueurs le mot de combat contre l'école congréganiste [2]. L'habitude de ce jeu guerrier n'a point éteint les ardeurs de M. le conseiller d'arrondissement. Il a parlé à Lyon avec la belle flamme d'un néophyte en jacobinisme.

« L'État a le droit d'enseigner. » Il en a même le « devoir » en France. Sinon l'Eglise serait maîtresse des esprits. Pourtant il ne faut point de monopole. Ce serait tuer « l'émulation » dans l'Université. Et puis, qui sait à qui appartiendra l'État, dans l'avenir ? D'autre part, « la liberté sans réglementation » est absolument « inadmissible ». Alors, pour « contrôler » l'enseignement privé, on pourrait édicter les mesures qui suivent :

1. *Le Progrès de Lyon*, 26 septembre 1902.
2. Ces rapports sont réunis dans la brochure de M. Dessoye, intitulée : *l'Enseignement secondaire et la République*. Picard et Kaan, 1902.

Obligation de présenter des diplômes qui garantissent la capacité d'enseigner ;

Certificat d'aptitude pédagogique des directeurs ;

Feuillet signalétique de chaque directeur, professeur, surveillant, — retraçant sa vie entière, et mention spéciale relative aux congrégations ;

Inspection réelle, effective, exercée par les représentants de l'État investis des droits les plus étendus ;

Liberté des programmes et des méthodes, mais sous le visa de l'inspection académique, pour garantir la réalité de l'inspection ;

Enseignement civique obligatoire ;

Telles nous paraissent devoir être les règles générales d'une organisation de l'enseignement privé. Elles concilient tout à la fois les droits de l'État et ceux de la liberté.

Malgré le « talent » et la « vaillance » qu'on reconnaît à M. Dessoye dans la *Ligue*, son rapport n'obtint pas tous les suffrages. Je ne veux point dire que les conclusions heurtaient l'opinion générale. L'assemblée, qui en a voté d'autres, aurait tout aussi bien acclamé celles-là, si le président Buisson le lui avait demandé. Mais il ne pouvait le demander. Dans une lettre publique, qui ne lui avait pas échappé par distraction, il avait pris soin de faire connaître au pays ses propres idées sur la liberté d'enseignement : ces idées étaient assez radicales[1]. Et puis, M. Augagneur était là qui veillait, prêt à dénoncer, à flétrir, à empêcher toute faiblesse.

Il y eut pourtant, dit-on, « une discussion très vive ». M. Buisson insistait sur ce point que, sauf pour les congréganistes qui devaient être décidément exclus de l'école, « il fallait laisser à l'initiative individuelle le droit de s'exercer » ; qu'on ne pouvait « se laisser entraîner jusqu'à la théorie du monopole. Ce serait contraire aux principes de 89[2]. » « Dans une magistrale argumentation », M. Augagneur s'élevait contre ces conclusions : « Le droit d'enseigner n'est pas un droit naturel que chacun peut exercer à sa guise ; c'est un privilège dont on ne doit user que par délégation de l'Etat. Il ne doit pas y avoir de concurrence en matière d'enseignement. Il ne s'agit pas de le vendre, mais de le donner. Donc, interdiction absolue d'enseigner sans autorisation de l'État. Sans cela, la prochaine réforme ne sera qu'un leurre. Si vous laissez une fissure

1. Voir *le Temps*, 17 septembre 1902.
2. *Lyon républicain*, 27 septembre 1902.

dans la prochaine loi, quelle que soit cette fissure, l'Eglise y passera et vous aurez fait une œuvre stérile de légiste. La congrégation tournera encore votre loi. Elle inventera la congrégation laïque[1]. » On a dit que le monopole ferait disparaître l'émulation. « Les professeurs laïques ont assez de cœur pour que jamais l'émulation ne disparaisse. Il faut socialiser l'enseignement[2]. » Il serait ridicule de reculer devant le reproche de jacobinisme. « Ce n'est qu'avec des mesures jacobines qu'on pourra combattre efficacement l'Église. La Révolution française n'a été faite que par des jacobins[3]. » Cette « éloquence admirable », cette « remarquable hauteur de vues » transportent l'auditoire, qui éclate en « applaudissements enthousiastes » et demande que la harangue du maire soit imprimée et communiquée à tous les congressistes.

Les journaux assurent que « de nombreux orateurs » prennent part au débat. Mais nul ne rapporte leurs paroles.

Dans un article écrit après le Congrès, M. Robelin lui-même garde la même discrétion. Il nous assure que « les thèses les plus opposées ont été mises en présence ». Il nous parle de la « fougue », de la « sincérité d'accent », de « l'admirable maîtrise avec laquelle « les orateurs ont successivement développé l'éternelle question des rapports de l'individu et de l'État[4] ». Mais pas un nom n'est cité, ni un discours analysé avec précision. Cette réserve m'inquiète. Je voudrais bien savoir si, par exemple, M. Le Foyer a pris la parole et ce que, à sa thèse libérale, auraient répondu les tenants de la thèse jacobine[5], et comment se serait partagé l'auditoire...

Il faut nous contenter de dire que les assauts d'éloquence ont duré jusqu'à midi, sans qu'on ait pu aboutir à une proposition définitive.

1. *Lyon républicain*, 27 septembre 1902.
2. *Le Progrès*, 27 septembre 1902.
3. *L'Express de Lyon*, 27 septembre 1902.
4. *Le Journal du Dimanche*, 5 octobre 1902.
5. J'indiquerai plus loin la pensée de M. Le Foyer. — Dans les *Annales de la jeunesse laïque* (novembre 1902) M. Robelin a été moins discret : il a résumé les dires de M. Dessoye et de M. Chauvelon.

Mais, dit M. Robelin, « les deux mille délégués venus à Lyon étaient des gens pratiques et surtout des hommes de bonne foi ». Ils tirèrent « des conclusions qui, sans exiger d'aucun des partis en présence une concession ou une abdication, formulent cependant des mesures énergiques et efficaces à prendre contre l'action envahissante du cléricalisme[1] ».

Ce verbiage signifie exactement ceci : le soir, après la séance plénière, dans une salle de la Faculté des sciences, la question de la loi Falloux fut reprise. « A la suite d'une très longue et très cordiale discussion entre M. Augagneur, M. Buisson et les divers auteurs d'amendements, les huit propositions émises le matin sont réduites à deux, sur lesquelles porteront les votes[2]. » Peut-être le reporter que je cite fut-il mal informé ; peut-être aussi, la nuit portant conseil, les « deux propositions » arrivèrent-elles à se fondre en une, avant le jour. En tout cas, le lendemain, on lut aux ligueurs assemblés l'unique texte qui suit :

Le Congrès, estimant que le premier devoir de l'enseignement républicain est d'affirmer et d'appliquer sans restriction tous les principes inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et d'abord le principe de la liberté individuelle;

Considérant que la liberté d'enseigner n'y est pas et n'y pouvait pas être inscrite;

Qu'en effet la fonction éducative est un devoir des parents envers l'enfant et envers la société;

Que, dans une démocratie, l'enseignement doit s'appliquer essentiellement à garantir dès l'enfance la liberté du citoyen, et que c'est *l'office de l'État de la garantir effectivement*;

Considérant que, sous le nom trompeur de liberté de l'enseignement, la loi du 15 mars 1850 a organisé en France la liberté illimitée de l'enseignement ecclésiastique et congréganiste, en conférant aux congrégations et au clergé un ensemble de privilèges collectifs qui ont permis d'opposer en fait le monopole de l'Eglise au monopole de l'Etat;

Considérant qu'il y a lieu d'instituer un régime scolaire qui assure la véritable liberté de l'enseignement,

Emet les vœux suivants :

1° *Que la loi Falloux soit abrogée;*

1. *Loco citato.*
2. *Lyon républicain*, 27 septembre 1902.

2° Que l'enseignement des enfants et des adolescents constituant un service public, *l'Etat assure à tous un enseignement national et gratuit*;

3° *Que l'État puisse déléguer à des particuliers, individus ou collectivités, l'autorisation d'ouvrir des établissements auxiliaires d'enseignement aux conditions suivantes :*

a) Les professeurs, directeurs, surveillants, employés, à quelque titre que ce soit, *seront laïques.*

b) Les professeurs, directeurs, surveillants, employés, etc., de l'enseignement auxiliaire auront les mêmes grades que ceux exigés dans les établissements de l'enseignement national. Ils passeront, en outre, devant un jury spécial fonctionnant à Paris, un examen d'Etat donnant l'autorisation d'enseigner.

c) Les livres employés dans les établissements de l'enseignement auxiliaire devront être soumis au visa de l'autorité universitaire.

d) L'autorité universitaire aura sur les établissements de l'enseignement auxiliaire les mêmes droits de surveillance et d'inspection qu'à l'égard des établissements nationaux.

e) L'ouverture ou la fermeture d'un établissement de l'enseignement auxiliaire est prononcée par le recteur, les autorités administratives entendues, avec faculté d'appel devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le président de la *Ligue*, M. Ferdinand Buisson, oubliant les luttes et les principes de la veille, ajouta avec une fraternité touchante : « Messieurs, je demande au Congrès de se prononcer en faveur de ce vœu, dont l'importance n'échappera à personne et qui a été rédigé sur la proposition des divers orateurs que vous avez entendus, et notamment de M. Augagneur, maire de Lyon.

« Aussitôt, cris nombreux : « Vive Augagneur! Vive la République ! »

« *Le vœu est adopté à l'unanimité.*

« *Une voix.* — Messieurs, tous debout pour saluer l'œuvre accomplie aujourd'hui et dont la solution est certaine dans l'avenir!

« Toute la salle se lève et mille cris de : « Vive Augagneur ! « Vive la République! Vive Buisson! » se croisent de tous les côtés de l'amphithéâtre.

« C'est une magnifique manifestation républicaine.

« A la tribune, où se trouvent MM. Augagneur, Buisson, de Pressensé, Édouard Petit, Compayré, Robelin, Bataille,

Bertrand, Mmes Kergomard, Muratet et Desparmet-Ruello, les mains se serrent cordialement, et les notabilités présentes se félicitent de l'heureuse entente des congressistes pour le texte définitif[1]. »

Dès ce moment, les congressistes auraient pu se séparer. La parade était faite. Le reste qu'ils y ont ajouté n'était que des exercices accessoires. En rentrant dans leurs foyers, après les manœuvres, les soldats de la *Ligue* n'auront eu aux lèvres qu'une parole : chacun, se redressant au souvenir de l'exploit accompli, se sera vanté d'avoir enterré la loi Falloux.

Quelle gasconnade !

Le Congrès de Lyon n'aurait pas eu lieu que la loi Falloux eût été enterrée tout de même. M. Waldeck-Rousseau, on s'en souvient, donna jadis à M. Brisson un permis officiel pour cette inhumation[2]. Et M. Combes est trop ami de M. Brisson, trop fidèle héritier de M. Waldeck-Rousseau, pour laisser périmer ce permis déjà vieux. — Le vote des ligueurs ne saurait même fournir aux organisateurs des funérailles l'appui de ce qu'on appelle « l'opinion » : ils sont trop peu nombreux pour avoir, j'imagine, la prétention de représenter la France républicaine.

Alors, à quoi peut bien servir « la manifestation » de la *Ligue*? Dans l'article du *Journal du Dimanche* que j'ai déjà cité, M. Léon Robelin disait :

> Le Congrès donnera à nos amis le sentiment de leur force, à nos adversaires celui de la réflexion; quand ils entendront, à côté de Fourvières, deux mille laïques, réunis dans un pèlerinage laïque, entonner à l'unisson un hymne dédié à la science, à la vérité, à la raison.

Sans sortir de Lyon, la Vierge de Fourvières a trouvé, le 8 décembre, plus de deux mille hommes qui ont gravi à pied la montagne sainte, chantant à plein cœur :

> Nous voulons Dieu dans nos écoles.

Ce pèlerinage, fait malgré M. Augagneur, est plus signi-

1. *Le Progrès*, 28 septembre 1902.
2. *Journal officiel*, 15 février 1902.

ficatif, plus courageux que celui « des deux mille laïques réunis », près de l'Hôtel de Ville, « pour entonner » leur « hymne » maçonnique, sous la direction du citoyen maire. Si « la science, la vérité, la raison » sont quelque part, ce n'est assurément pas dans la clameur triomphale par laquelle les ligueurs ont voté l'abrogation de la loi Falloux.

Il convient de montrer ceci avec quelque insistance.

* * *

On sait que M. Aulard, le très docte professeur d'histoire de la Révolution, a contre l'enseignement chrétien toute la vigoureuse passion des jacobins de 93. Avant sa retentissante conférence du 15 avril 1899[1] et depuis, il n'a jamais manqué une occasion de dénoncer l'infirmité congénitale qui rend toute âme de croyant impuissante aux opérations raisonnables. Membre du conseil général de la Ligue de l'enseignement, il se devait à lui-même de renouveler ses accusations en plein congrès. Malheureusement, il lui a été impossible d'y venir. Mais il a tenu à dire « en quel sens » il aurait « opiné », s'il eût été présent. Dans une lettre publique à son « cher président » Buisson, il fulmine une excommunication qui retranche à tout jamais du corps enseignant « ceux qui veulent faire des enfants, des esclaves, des infirmes ». Plus « d'entrepreneurs d'obscurantisme », c'est-à-dire plus de congréganistes d'aucune sorte[2].

M. Buisson a-t-il été décidé par cette éloquence? Avait-il déjà le dessein de faire, lui aussi, son manifeste ? On en pensera ce qu'on voudra. Il est certain qu'il se trouvait dans une situation où le silence n'était guère possible... Vieux pédagogue, député fraîchement élu, nouveau président de la *Ligue*, comment aurait-il pu se taire dans un débat qui occupait le pays tout entier? Le regretté M. Jacquin venait de dispa-

1. *Revue bleue*, 22 avril et 3 juin 1899, et aussi *Études*, t. LXXIX, p. 507, 838.

2. La lettre de M. Aulard (10 septembre 1902) figure parmi les documents officiels du Congrès de Lyon. Elle enseigne, en la précisant, la même doctrine que les articles du même M. Aulard, parus dans *l'Européen*, 18 janvier et 28 juin 1902.

raître, démissionnaire de la magistrature suprême de la *Ligue*, pour consacrer le reste de ses jours à méditer sur ces deux fondements des États : la Justice et les Finances. Appelé à recueillir la succession d'un pareil homme, M. Buisson devait convaincre les plus sceptiques que sa vigilance honnête ne permettrait pas que des filoux audacieux missent la main sur cette intelligence de la jeunesse qui est la meilleure fortune de la France de demain... Il fit sa grande lettre au *Temps*[1] sur « la liberté inaliénable ».

Renchérissant sur M. Aulard, il ne veut, lui, pas plus des prêtres que des moines. Ses conclusions ne sont peut-être pas bien déduites ; mais elles sont schématisées, comme il convient à un professeur, et catégoriques, comme il convient à un chef.

Il me sera bien permis de m'en occuper, même après M. Brunetière[2] ; ce sera d'ailleurs uniquement pour y chercher un argument *ad hominem*.

« Éveiller et exercer le sens critique, l'habitude de la discussion, l'esprit de recherche sans limite et sans réserve, enseigner le doute », voilà, d'après M. Buisson, la fonction vraie du professeur, et c'est justement ce qu' « un religieux, une religieuse, un prêtre » sont incapables de faire jamais. « La vie qu'ils mènent, les vœux qu'ils ont faits, la terreur qu'ils ont de perdre la foi » les en empêchent.

Eh bien ! je garantis qu'on peut lire, d'un bout à l'autre, les comptes rendus, faits par les journaux lyonnais, du Congrès de la *Ligue*, on n'y trouvera pas trace que personne y ait fait métier « d'enseigneur de doute ».

Et pour m'en tenir au point capital, quel « sens critique », quelle habitude de la discussion », quel « esprit de recherche sans limite et sans réserve » peut bien révéler, chez les « ligueurs » de Macé, le vote unanime contre la loi Falloux que les journaux du parti saluent comme un triomphe mémorable et dont « les notabilités » du Congrès se sont félicitées comme

1. *Le Temps*, 17 septembre 1902.
2. Voir dans les *Débats*, 19, 21, 23 et 25 septembre 1902, la controverse Brunetière-Buisson.

d'un événement imprévu? Ah! il aurait fallu qu'un abbé Chanut vînt là, comme à l'Union Tolstoï de *l'Étape*, expliquer la loi de 1850, louer les congrégations, revendiquer l'égalité de tous dans la même liberté. Quelle tempête se fût déchaînée dans cette assemblée où M. Robelin avait annoncé pourtant qu'on « ferait entendre toutes les cloches [1] » ! Et lors même que M. Buisson, plus heureux que le juif Crémieux-Dax, aurait voulu et pu faire respecter la parole d'un contradicteur, est-ce que le vote en eût été changé ?

J'ai assisté, l'an dernier, à une conférence contradictoire où M. Buisson et M. l'abbé Naudet ont discuté, tour à tour, les mérites de la morale catholique et de la morale laïque [2]. Arrivé trop tard pour avoir une chaise dans la salle, j'eus du moins la chance d'être voisin d'un ouvrier. Le regard qu'il m'adressa, par manière de salut, quand il se sentit frôlé par une soutane, me révéla tout de suite la couleur de ses idées. J'étais content : j'allais pouvoir faire une expérience psychologique. M'écartant un peu, pour m'adosser à une muraille, je fis le sacrifice de *voir* les orateurs parler. Mes yeux s'attachèrent, pour ne plus le quitter, au visage du prolétaire dont l'âme ardente s'en était allée tout entière aux abords de la tribune d'où parlaient le professeur et l'abbé. Dès que commença la cantilène grave et monotone de M. Buisson, mon homme fut ravi; ses traits énergiques se détendirent, un demi-sourire, fait à la fois du désir d'apprendre et du plaisir de comprendre, entr'ouvrit et amollit ses lèvres. Aux bons endroits, il applaudissait avec une vigueur et un éclat fort sincères. Quand se tut le professeur de Sorbonne, il ajouta aux battements de mains, qui ne savaient plus s'arrêter, des bravos qui jaillissaient des profondeurs mêmes de ses opinions satisfaites.

L'abbé se leva. Les yeux de l'ouvrier s'ouvrirent plus grands, puis clignèrent un peu : à sa curiosité se mêlait l'inquiétude. Bientôt l'inquiétude alla grandissant. Le prêtre,

1. *Le Journal du Dimanche*, 21 septembre 1902.

2. Les journaux de la libre pensée ont peu parlé de cette conférence. C'est ce qui expliquera que j'y insiste ici.

suivant l'exposé du professeur avec une courtoisie et une précision sans défaillance, montrait que la morale catholique s'appuie aux mêmes fondements, s'élève selon les mêmes lois et se couronne par les mêmes sanctions que la morale laïque ; qu'elle possède, en outre et en propre, des sanctions, des lois, des fondements d'ordre suprarationnel, dont ses adversaires peuvent plaisanter, mais qu'ils ne démontreront jamais inexistants et à l'efficacité desquels ils ne sauraient contredire, sans contredire l'expérience même. A mesure que la réfutation se développait nette, logique, pressante, dans l'esprit de l'ouvrier se faisait un travail que je lisais sur son visage avec la même sûreté qu'on lit sur un cadran les mouvements d'une horloge bien réglée. Il sentait s'ébranler et s'effondrer, morceau par morceau, l'édifice qui, sous la parole de M. Buisson, s'était élevé solide et harmonieux dans son esprit. Il était anxieux. Des flots de colère montaient à ses lèvres frémissantes, qu'un mot maladroit ou blessant du prêtre eussent fait éclater. Ce fut pour lui un soulagement, lorsque le président de la réunion, M. Henry Béranger, redonna la parole à M. Buisson pour répliquer.

L'orateur parut diffus et embarrassé. Il essaya de suppléer à la netteté des idées par quelques violences de langage et quelques éclats de voix. Mon prolétaire applaudit encore, mais moins souvent, moins fort, moins joyeusement qu'à la première passe. La seconde réponse de M. Naudet acheva de le déconcerter.

Avant de congédier l'auditoire, le président, M. Henry Béranger, tira la moralité de la dispute : il dit que désormais la libre pensée et la religion, deux colonnes parallèles jusqu'ici, finiraient en montant par se rapprocher, dans les hauteurs lointaines du ciel. Alors l'ouvrier ne comprit plus rien du tout. Il sortit mécontent et songeur, tandis que de jeunes femmes, l'églantine rouge au corsage, s'en allaient radieuses, caquetant bruyamment sur la « force » de M. Buisson et sur « le petit nombre de calotins » qui s'étaient risqués dans la salle. Eh bien ! si la réunion, au lieu de prendre fin sur l'image grotesque du président, s'était terminée par un vote, l'ouvrier songeur et les femmes bavardes auraient ensemble levé leur main pour la libre pensée. C'était l'unique moyen de

donner raison à eux-mêmes et aux leurs. Aussi bien, ils étaient venus pour cela, — comme les « ligueurs » étaient venus à Lyon pour accepter et acclamer la consigne que leur proposerait le bureau du Congrès.

Voilà pourquoi, je le répète, alors même qu'on eût « fait entendre » là « toutes les cloches » et que la parole de l'abbé Chanut y eût été écoutée et applaudie, le vote final eût été le même.

Et M. Buisson n'en doute pas plus que moi.

Dans un livre qui lui est sûrement très cher entre tous ses écrits, il fait grand éloge du sens droit des foules. La page est à lire ; il faut la citer :

Une heure peut venir où le génie s'égare, où les pasteurs des peuples, pris de vertige, s'arrêtent et tournent un regard d'envie vers la grande unité catholique : ils sentent le peu qu'ils sont pour lutter contre elle dans leur dispersion et leur instabilité ; désespérant de la vaincre sans lui emprunter le secret de sa force, ils décident de l'imiter pour la mieux combattre ; reniant leur principe sous prétexte de l'amender, ils rebroussent chemin vers l'autorité.

A cette heure-là même, la foule des fidèles — qui est mieux qu'une foule parce qu'elle se compose d'unités indépendantes et souveraines — se redresse et résiste ; elle répond à cet ordre de retour en arrière par un *non possumus* d'un caractère nouveau, et les simples, les humbles, relevant leur drapeau à demi déchiré, lui jurent fidélité quand même, et, sous le feu de leurs propres chefs, poursuivent sans hésitation la marche en avant[1].

L'admirable scène ! Et comme l'occasion était belle de la renouveler à Lyon. Aussi bien, de quoi s'agissait-il, si ce n'est de savoir si, « reniant leur principe sous prétexte de l'amender », les hommes de la liberté emprunteraient à la « grande unité catholique », pour « la mieux combattre », les armes de l'autorité ? Et les chefs commandaient « ce retour en arrière ». Au lieu de dire « *non possumus* », « la foule des fidèles » cria bravo ; elle acheva de mettre en pièces « le drapeau à demi déchiré » par les chefs. Peuple et « pasteurs du peuple » étaient « pris de vertige ». Pas un ne s'est « redressé », pas un n'a « résisté ».

1. *Sébastien Castellion*, t. I. p. 413. Hachette, 1892.

Rien ne pouvait mieux établir combien sont imprudents les chefs de la *Ligue*, lorsque, pour ameuter l'opinion contre l'enseignement libre, ils l'accusent de ne savoir former que des esclaves jurant et marchant sur le mot d'un maître. C'est exactement ce qu'on a vu au Congrès de Lyon : sur la foi des docteurs du parti, deux mille « ligueurs » ont fait un acte inconscient.

Oui, un acte inconscient. Car le problème en cause est un des plus graves qui soient et des plus délicats.

Quelqu'un qu'on n'accusera certes pas d'être timide ni rétrograde écrivait, au moment même où les congressistes faisaient leur acte : « Pour décider impartialement, « objectivement » entre la thèse de la liberté et de l'autorité à l'heure présente, il faudrait une longue étude à la fois historique et philosophique qui permettrait de descendre jusqu'aux détails des circonstances et de remonter jusqu'aux principes les plus généraux de la politique. Honneur à celui qui ne reculera pas devant cette tâche[1] ». Parmi les votants de Lyon, combien ont abordé la question avec cette réserve, cette compétence ? Pas dix, pas un peut-être. Avant de se réunir, ils ont demandé un avis à leur journal, à leur presse violente, à cette «alcoolique échevelée que nous connaissons tous, qui parcourt en hurlant les trottoirs de nos rues, incapable de raisonner et ne sachant plus que vomir l'injure[2] ». Réunis, ils se sont livrés aux plus « spiritueux », pour employer le mot si juste de Joseph de Maistre sur les assemblées. Et ainsi éclairés, ils ont applaudi, sur une simple lecture, un vœu d'une rédaction compliquée à plaisir, comme doit l'être celle d'un compromis. Acte inconscient, je le répète.

Pour les meneurs, le cas est autre : autre doit être la qualification. Leur acte est odieux.

1. C. Bouglé, *la Crise du libéralisme*, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, septembre 1902. — Cette conférence faite à l'Université populaire de Montauban, le 18 février 1902, a été reproduite par l'auteur dans un volume récemment publié chez Cornély, sous ce titre : *Vie spirituelle et action sociale*.

2. *Ibid.*

*
* *

Il est odieux, entre autres raisons, parce qu'il est une faillite volontaire des déclarations personnelles du président de la *Ligue* et des principes, qui lui sont sacrés, de la Révolution.

Je rappelais tout à l'heure la controverse qui avait suivi le manifeste de M. Buisson sur « la liberté inaliénable ». Quoique cette controverse ait été courte et incomplète, il semblait bien en résulter que, dans l'opinion de M. Buisson, un congréganiste, « pris à part et considéré comme citoyen », ne pouvait être « frappé d'interdit ou d'exclusion », alors même que l'État se refuserait « à habiliter sa congrégation comme enseignante ». — Alors, que signifie le vœu souscrit par M. Buisson, que « les professeurs, directeurs, surveillants, employés, etc. » auxquels l'État pourra donner commission d'instituer « un enseignement auxiliaire » seront exclusivement « laïques » ? N'y a-t-il pas là un « interdit » non seulement contre l'être collectif qu'est une congrégation, mais encore contre « chacun de ses membres pris à part » ?

Je veux bien que cet « interdit » M. Buisson l'eût déjà prononcé dans sa lettre au *Temps*, et, quelques mois auparavant, dans un dialogue envoyé par lui à *la Raison* de Victor Charbonnel[1]. Mais il n'est pas moins sûr qu'il s'est défendu d'être aussi exclusif, quand il a répondu à M. Brunetière dans le *Journal des Débats*. Il y a des journalistes qui soutiennent le pour et le contre dans la même feuille ou ailleurs, au hasard de l'inspiration, du vent qui souffle. On ne savait pas — la remarque n'est pas de moi — que M. Buisson fût à « complexion aussi versatile[2] ».

Autre chose. Jadis, M. Buisson parlait de « garantir la liberté d'enseignement[3] ». Cela voulait dire, sans doute, qu'il avait aussi peu de goût que la *Société Condorcet* pour le rétablissement du monopole. Cette société compte parmi ses

1. *La Raison*, 2 mars 1902.
2. *Débats*, 29 septembre 1902.
3. *Le Temps*, 17 septembre 1902.

membres au moins quatre cents professeurs appartenant à ce que M. Aulard appelle « la gauche universitaire[1] ». Il y a là « une forte minorité, éloquente, obstinée, qui souhaiterait que l'État enseignât seul ». Mais la majorité écarte le monopole. M. Buisson est, avec M. Aulard, de cette majorité. Et ni l'un ni l'autre ne veulent du monopole, parce qu'ils redoutent deux choses affreuses : la « routine officielle » et une « orthodoxie d'Etat ».

Or, quelle faculté restera d'empêcher la « routine officielle » à « l'enseignement auxiliaire » consenti par le Congrès de Lyon à côté de « l'enseignement national et gratuit » ? Son nom même l'indique, il y aidera plutôt. Cet enseignement n'existe, en effet, que par « délégation » de l'État ; il ne se donne qu'avec un personnel gradué par l'Etat, muni, à la suite d'un « examen d'État », d'une sorte de carte de civisme, tenu de ne mettre aux mains des élèves que des livres estampillés par l'État ; — il s'exerce dans des maisons ouvertes sur « l'autorisation » de l'État, accessibles, comme les lycées officiels, aux inspecteurs de l'État. — Et là-dessus, je demande encore au nom de quels principes et en vue de quelles fins on investit l'État de droits aussi étendus sur l'enseignement privé, si ce n'est précisément au nom et en vue d'une « orthodoxie » dont l'État aurait nécessairement le magistère et la garde ?

Le *Temps* le déclare tout uniment.

> Le concile de la Ligue d'enseignement, après avoir entendu les plus éminents théologiens et Pères de la nouvelle Église, a promulgué les dogmes de son Syllabus... Les théocrates de la nouvelle Église se bornent à prononcer État au lieu d'Église et à remplacer la religion par l'antireligion.

On fait sonner bien haut qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir, « dans l'enseignement, une orthodoxie d'État ». Et on a l'air de défendre ainsi la liberté de tous. En réalité, on n'a souci que de sa propre liberté, la liberté d'adopter soi-même et d'enseigner aux petits Français le matérialisme, le scepticisme, l'anticléricalisme et même l'anarchisme. Le

1. *L'Européen*, 28 juin 1902.

Credo d'État qu'on déclare intolérable, c'est le *Credo* catholique, ou chrétien, ou simplement spiritualiste. Mais un *Credo* laïque l'État a tout droit de l'imposer; c'est son devoir impérieux. Et voilà pourquoi il lui appartient — j'emprunte à M. Chauvelon, membre de la *Société Condorcet*, cette jolie formule — d'assurer le « recrutement des professeurs, dans des conditions conformes aux exigences de la science et aux besoins d'une société laïque et démocratique ».

Si ce n'est point là introduire dans l'enseignement une « orthodoxie », qu'appellera-t-on de ce nom ? Et on a beau vouloir chercher à cette attitude une explication honorable; puisque les hommes qui essayent de « garantir » de la sorte « la liberté d'enseignement » sont d'ailleurs intelligents, il faut redire le mot du cardinal Perraud, dans ce discours d'Orléans qui a si fort irrité M. Combes : *quasi velamen habentes malitiæ libertatem.*

Que l'on revendique la liberté des professeurs de laïcisme tant que l'on voudra. Plus on la revendiquera entière et sans limites, et plus nous aurons raison de revendiquer la liberté du directeur d'école catholique, du professeur catholique, des livres catholiques, de l'élève catholique, du père de famille catholique. Notre liberté de penser est aussi sacrée que celle de M. Aulard, qui nous traite d'empoisonneurs publics. Autant que la sienne, elle est garantie par les principes de 89, même contre les prétentions de l'État. Oublier ces choses, les tenir pour incertaines en droit, et en fait impossibles, c'est mettre en faillite la Déclaration des droits de l'homme.

Nos adversaires n'entendent point qu'on les charge de ce crime. A la *Société Condorcet*, on pense qu'il est illogique et impolitique de donner la liberté à ceux qui sont les ennemis de la liberté[1]. M. Aulard se permet de « sourire » quand on lui parle des liens étroits de la liberté d'enseignement avec la liberté de penser[2]. Plus hardi encore, M. Buisson voit, dans la prétention de « la démocratie à élever ses enfants à

1. Projet Lanson et Rauh.
2. Lettre à M. Buisson, 10 septembre 1902.

sa guise et dans son esprit », la légitime évolution de ce mouvement de laïcisation sociale inauguré par la Révolution française[1].

Je me garderai d'opposer ici la Société générale d'éducation à la *Société Condorcet*, M. Brunetière à M. Buisson ou à M. Aulard M. Faguet. De tels contradicteurs ne sont point en crédit dans le monde de la *Ligue*.

Mais M. Le Foyer y a été applaudi quand il a prêché, à Lyon, la paix universelle, dans un discours que je pense résumer assez exactement, en le présentant comme un commentaire de cette strophe de Clovis-Hugues :

Nous traînerons dans les bruyères
Avec des rires et des chants
Le poteau qui veille aux frontières,
La borne qui garde les champs.
La république universelle
Éclora sous le sol vermeil :
Nous aurons été l'étincelle ;
Mais elle sera le soleil.

M. Le Foyer n'est pas suspect de cléricalisme ou d'esprit réactionnaire. Ceux qui s'intéressent au mouvement des universités populaires le savent depuis longtemps. Et ceux qui l'ignoraient ont pu l'apprendre, en lisant la brochure que cet anticlérical notoire a fait distribuer aux membres du Congrès de Lyon. Il y est dit qu'il faut « combattre sans cesse les dogmes, sans cesse la morale, sans cesse la politique de l'Église » — mieux encore, qu'il faut « ôter les âmes aux religions ». N'est-ce pas de quoi rassurer la *Ligue* ?

Et cependant je ne suis pas sûr que M. Le Foyer ait pu prononcer le plaidoyer en faveur de la liberté d'enseignement que contient la brochure. Aucun journal n'a signalé son intervention dans la discussion de la loi Falloux. N'aurait-on pas voulu le laisser parler ? Son plaidoyer n'est pourtant point sot.

Veut-on que l'école soit semblable à la République ? La République est faite de toutes les écoles comme de toutes les opinions. Si l'on nous objecte : l'enfant est faible, il ne peut juger, — nous n'aurons que trop

1. *La Raison*, 2 mars 1902.

de facilité à répondre : A ce compte, combien d'hommes sont des enfants ? Qu'en tirez-vous ? Considérez-vous comme moins sacrée la liberté de la presse et de la parole ? La liberté d'enseigner est le corollaire de la liberté de penser et d'exprimer sa pensée.

Ceci est pour répondre à M. Aulard.

Le monde moderne n'est pas la substitution du laïque au religieux ; il est la coexistence et une certaine collaboration — quand même — du laïque et du religieux... Les raisons qui valent pour laïciser l'État ne valent pas pour laïciser la société entière. Un enseignement, comme un individu, peut être sans être fonctionnaire. L'État a le devoir de choisir pour lui-même, il n'a pas le droit d'imposer à tous les choix qu'il fait.

Ceci est pour répondre à M. Buisson.

Le libre examen n'est pas soustrait au libre examen... L'enseignement de la liberté ne suffit donc pas à la liberté nécessaire de l'enseignement.

On doit laisser libre le dogmatisme des esprits et arrêter l'intolérance des actions. Distinction capitale qui a permis et limité l'institution d'un code pénal... Anéantir en droit la distinction sous prétexte que la ligne de démarcation est souvent, dans la complexité des faits, difficile à tracer, c'est la marque même de la tyrannie.

Ceci est pour répondre à la *Société Condorcet*.

N'est-ce pas que le plaidoyer de M. Le Foyer n'est point sot ? Il a moins d'imprévu et d'éloquence que celui de M. Clémenceau, mais il est plus complet et plus logique. C'est pourquoi je demeure surpris que M. Buisson n'en ait point fait comme le pivot du Congrès de Lyon. Peut-être eût-il été plus constant avec lui-même. Et sûrement, en prêchant la tolérance, même pour les Jésuites et leur enseignement, il eût fait œuvre plus courageuse et plus raisonnable qu'en armant l'État libre penseur du droit de définir des « erreurs » laïques, de les poursuivre judiciairement et de les condamner par l'amende, la prison, un amoindrissement des droits civiques.

Là-dessus, sans doute, on me demandera si pourtant je ne suis point d'avis, avec M. Waldeck-Rousseau, qu'il ne peut y avoir de « liberté contre l'ordre public [1] ».

1. *Journal officiel,* 22 janvier 1901, p. 119.

Nous touchons au fond même du débat soulevé par le vœu du Congrès de Lyon.

*
* *

Il n'est pas très sûr que M. Waldeck-Rousseau, quand il a lancé son aphorisme sur l'ordre public, ait beaucoup réfléchi aux éléments qui conditionnent essentiellement la vie sociale. Mais ni lui ni personne, j'espère, n'y contredira, si j'affirme que ces éléments sont un « minimum de ressemblance d'obéissance et de concentration ». J'emprunte la formule à un de ces jeunes maîtres de l'Université qui mettent au service de la démocratie toute la sève de leur esprit et de leur cœur. M. Bouglé est un fervent de ces « idées égalitaires », qui sont la chimère des Français et le fond même de la Révolution : l'analyse qu'il fait de la situation présente, ne sera donc pas suspecte.

Or, ayant ainsi défini les éléments essentiels de l'unité sociale, M. Bouglé en arrive à conclure que si, à considérer les choses *in abstracto*, la liberté « efface les ressemblances, encourage la désobéissance, contrarie la concentration », dans la réalité des faits, les « formes », les « traditions », les « tendances » d'une nation, la « conspiration des circonstances » et « la force des choses » sont autant de barrières qui contiennent les écarts de la liberté. Il constate encore que « l'histoire a inscrit jusqu'ici, au compte de l'autorité, singulièrement plus d'excès qu'au compte de la liberté ». Il observe enfin que l'aphorisme invoqué par M. Waldeck-Rousseau est un aphorisme « grâce auquel un gouvernement peut justifier tout l'arbitraire du monde ». On me permettra de citer tout ce passage :

> Il n'est pas de doctrine, il n'est pas d'association qui ne puisse être accusée d'attenter à l'ordre établi... Là où l'autorité jauge les opinions, là où on lui permet directement ou indirectement de les estimer compatibles ou incompatibles avec l'ordre, tolérables ou insupportables, la liberté est malade...
>
> Pour peu que vous alliez confier le soin de préciser les traits [de l'idéal social] à la grosse et rude main de l'État, vous risquez d'obtenir des résultats tout contraires à ceux qui paraissaient désirables; vous remettez l'unité sociale à la merci des fluctuations de la politique...
>
> Autant l'unité spontanée est féconde, autant l'unité contrainte est sté-

rile et comme maudite. Demander à l'État de refaire l'unité des âmes, de force s'il le faut, c'est remettre à l'État la crosse et la mitre, c'est le transformer en Église. C'est aider à la restauration d'un cléricalisme nouveau, qui parlerait au nom de la raison, de la science et de la liberté, mais qui ne serait peut-être ni moins dogmatique, ni moins intolérant que l'ancien [1].

En d'autres termes, l'ordre social qu'on invoque c'est, non pas une entité abstraite, mais une réalité présente, la République, la société moderne. Or, de la société moderne et de la République, il y a autant de définitions que de partis politiques et de systèmes sociaux. Qui choisira?

Le gouvernement existant.

Pourquoi? Il n'est pas infaillible; son autorité tient à une majorité de hasard ou à une émeute qui a réussi; ses services se réduisent parfois à la ruine financière, à l'effacement diplomatique, à la stagnation des affaires, à la guerre civile. Il choisira donc simplement parce qu'il est le gouvernement, parce qu'il existe. Et c'est uniquement pour continuer à exister, qu'il emploiera la force, toute la force publique, à imposer *sa* conception de la République et de la société moderne. Le droit pour le gouvernement actuel, de vivre, voilà, en définitive, le vrai nom de ce droit supérieur de l'ordre social, contre lequel il ne saurait y avoir de liberté.

Eh bien! ce droit de vivre n'est pas plus respectable que le droit de vivre de l'ancien régime. Peut-être l'est-il moins, puisqu'il diminue la France au lieu de la grandir. En tout cas, si les précautions prises pour protéger ce droit consistent à tendre tous les ressorts de l'autorité, comme aux plus beaux jours des despotismes monarchiques, on excuse ces despotismes et on enlève à la Révolution sa raison d'être. Quelles qu'elles soient, d'ailleurs, ces précautions égoïstes seront vaines : la marche des choses emporte, comme jeu de cartes, les petites combinaisons des politiques les plus avisés; à moins que la France ne doive disparaître bientôt, l'ère de ses transformations n'est pas close; et qui peut assurer si elles ne se poursuivront pas, en dégageant du chaos

1. *Revue de métaphysique et de morale*, septembre 1902. C. Bouglé, *la Crise du libéralisme*.

actuel ces éléments, nationaux entre tous, qu'on a appelés la plus profonde France ?

Une telle conjecture fera sourire M. Clémenceau et ceux qui l'applaudissaient, l'autre jour, au Sénat. Eux et lui ils savent, à n'en pouvoir douter, que rien ne saurait « arrêter la marche de l'humanité en route vers des destinées supérieures » et qu'on voit « éclater » de toutes parts ces « liens » dans lesquels l'Église prétend « enserrer » l'homme « pour le momifier dans le dogme[1] ». — Si ces affirmations tranchantes sont sûres d'elles-mêmes, pourquoi ne point laisser à la force des choses et du temps le loisir d'achever le triomphe commencé déjà et dont l'échéance ne saurait tarder? Mais non, nos ennemis ne sont pas sûrs. Leur irritation fiévreuse, leur immense effort, leurs ruses habiles, tout nous marque qu'ils ont peur de manquer ce lendemain qu'ils prophétisent. Ils feraient mieux de confesser leurs angoisses : leur conduite serait logique et claire. Ils feraient mieux surtout de comprendre l'histoire du siècle qui vient de finir.

De l'Église ou de la Révolution, qui a été, pendant ces cent années, maîtresse du gouvernement? Ni l'une ni l'autre, d'une façon absolue et constante. Mais la Révolution a eu, plus longtemps et pour une plus large part, à son service, les pouvoirs publics.

Nos adversaires, depuis Paul Bert, aiment le langage de la biologie. Ce sera mon excuse de l'employer ici. Il faut en convenir, à travers tout le dix-neuvième siècle, les pourvoyeurs de la vie française se sont relayés, avec un zèle et une patience inlassables, pour multiplier et fortifier, dans le corps social de la France, les cellules laïques. Le siècle achevé, les cellules catholiques sont nombreuses, vigoureuses; leur résistance étonne, irrite, inquiète les observateurs penchés sur l'organisme national. Ils se demandent comment les réduire. S'ils avaient l'esprit scientifique, ils verraient, dans le phénomène qu'ils constatent avec colère, l'accomplissement de la loi de sélection ; comme nous y voyons, nous catholiques, la marque de notre religion divine et le gage des vues de la Providence sur la France chrétienne.

1. *Journal officiel*, 31 octobre 1902, p. 1083.

Comprimés, opprimés, nous gardons bon espoir de survivre. Libres, nous serions sûrs d'une vie vigoureuse et large.

Au surplus, si l'on nous tue, on n'aura point prouvé que nous n'avions pas droit à la liberté.

La raison du plus fort *n*'est *jamais* la meilleure.

Nous avons droit à la liberté, parce que le gouvernement n'a aucun titre pour définir ou imposer un *Credo*. M. Clemenceau l'a reconnu, ces jours derniers. Et il raisonnait exactement comme M. de Mun[1]. Nous avons droit à la liberté, par ce que nous vivons dans un temps, dans un pays, sous un régime qui se réclament des principes — je ne dis pas des pratiques — de la Révolution française. Et nous aurions droit encore à la liberté, quand même notre régime et notre pays et notre temps se glorifieraient, avec M. Augagneur, de poursuivre l'idéal des conventionnels, ces tyrans qui, pour avoir raison de ceux qui concevaient autrement qu'eux le salut public, n'hésitaient pas à dresser les guillotines sanglantes.

L'on s'amuse à nous demander ce que nous ferions, si nous étions les maîtres. Au sujet du Congrès de Lyon, M. Robelin, le secrétaire général de la *Ligue*, a préjugé notre conduite future, qui, paraît-il, serait abominable, inévitablement.

M. de Mun, à qui M. Robelin reproche, bien à faux, de se dérober sur ce point délicat, s'en est expliqué dans ses lettres à M. Waldeck-Rousseau[2]. Ses explications sont excellentes. Je les fais miennes.

J'ajoute que nous pourrions répondre à nos adversaires : Vos proscriptions nous engagent à être des proscripteurs comme vous. Et encore : Si nous vous traitions comme vous nous traitez, vous feriez une révolution. — Il vaut mieux dire : La limite de votre pouvoir ne saurait être reculée par une prévision même certaine de la politique de vos adversaires. S'il y a une justice et un droit éternels — et vous en doutez

1. *Journal officiel*, 21 janvier 1901, 31 octobre 1902.
2. *La Loi des suspects*, p. 119. Perrin, 1902.

si peu que vous prétendez en préparer le règne dans la cité future — nous aurions tort de les violer à votre égard, comme vous avez tort de les violer au nôtre. Vous êtes le gouvernement: remplissez-en le devoir d'impartiale équité. Cette équité, ni vos passions politiques ne peuvent en limiter les exigences, ni nos défaillances dans l'avenir ne les peuvent rapporter par avance. Le devoir est en dehors de nous, au-dessus de vous. La nature des choses le définit. Respectez-le, par conscience et par honneur. Vous craignez, à ce respect, de perdre la vie. Vous la perdrez tout de même. Tout passe. Et puis, oseriez-vous donc défendre votre vie politique au prix de l'honneur et de la conscience? Vous, les promoteurs de la morale désintéressée, vous l'oseriez? Non, ce n'est pas possible... sans une infamante contradiction[1].

*
* *

Je ne voudrais pas terminer ces pages sans emprunter à M. Buisson un dernier mot. Ce n'est point, je l'assure en toute simplicité, pour risquer la chance d'être cité à la tribune de la Chambre. N'étant pas député, pareille aventure ne saurait m'advenir. Du reste, elle ne serait pas pour m'embarrasser beaucoup ; il me resterait toujours la ressource de demander, comme fit M. Aynard en un cas semblable : La citation est-elle exacte, oui ou non[2] ?

Tous ceux qui s'intéressent aux choses pédagogiques et religieuses savent que M. Buisson, déjà mûr, présenta à la Sorbonne, il y a une dizaine d'années, une thèse de doctorat ès lettres sur Sébastien Castellion. Sébastien Castellion est un humaniste, un libéral, un protestant. Naturellement, pour ces trois raisons, M. Buisson l'admire. Il le loue d'avoir eu la force d'âme de revendiquer, en face de l'autorité âpre

1. De temps à autre, nos ennemis rééditent le mot attribué par Ferry à Louis Veuillot sur le principe de la liberté. Une fois de plus, M. Eugène Veuillot vient de rétablir les faits, en reproduisant la réponse de son frère à la phrase « plombée » par Ferry et en montrant, de façon péremptoire, quelle avait été sur ce point, bien avant les lois scolaires, la doctrine constante de *l'Univers*. (Cf. *l'Univers*, 3, 5, 14 octobre 1902.)

2. *Journal officiel*, 17 octobre 1902, p. 2361.

et intraitable de Calvin, les droits de la liberté de penser. Emu par cette attitude fière, M. Buisson écrit :

On aime à parler des grands courants qui entraînent une époque. L'image est juste, mais qu'elle ne nous égare pas. Ces courants ne sont pas une sorte de phénomène fatal et mystérieux venant fondre, du dehors, sur l'humanité ; c'est de l'humanité même qu'ils sortent. Le plus souvent, on peut dire d'où ils sont nés, comment ils ont grossi, quelle main les a sinon créés, du moins élargis et dirigés, quelle autre leur a opposé des obstacles ou en a même détourné le cours. Et alors même qu'ils semblent devenir irrésistibles, alors même que la foule des humains se laisse aller passive au fil du fleuve puissant qui l'emporte, on voit, parfois, un homme qui seul le remonte, d'un élan désespéré, et il n'est pas sans exemple que cet homme finisse par être suivi de tous [1].

S'il y a aujourd'hui un « courant » d'intolérance et qui il menace, je n'ai point à l'apprendre au président du Congrès de Lyon. Le président de la commission des congrégations le sait également à merveille. Reste à savoir ce que ce dernier fera. Au Congrès de Lyon, comme « la foule », il a mieux aimé se « laisser aller passif au fil du fleuve puissant » qui emportait, pêle-mêle, tous les « ligueurs ». Au Palais-Bourbon, remontera-t-il le courant, « d'un élan désespéré » ? Sera-t-il « suivi de tous » ?

Le problème est posé. Sébastien Castellion, du fond du seizième siècle, doit s'y intéresser vivement.

D'une main fiévreuse, il doit feuilleter un vieux livre qu'il adressa jadis, par manière de « Conseil à la France désolée ». Et, sans doute, il doit moins que jamais comprendre « tant de déraison et d'aveuglissement » de la part de ces Français qui se préparent à étrangler d'autres Français. Il se répète à lui-même qu'on ne gagnera rien au « forcement des consciences » si ce n'est de faire des hommes « faintifs ». Voyant son historien engagé dans cette affaire, il rougit, il se lamente, il lui crie son apostrophe savante d'autrefois :

Ne soyez point opiniastre, comme alcumistes, lesquels aiment mieux dépendre sac et bagues, corps et entendement, et finablement mourir en soufflant les charbons, que de laisser leur forcenée entreprise.

1. *Sébastien Castellion*, t. II, p. 331.

Du « doux visionnaire » de Bâle ou du citoyen maire de Lyon, de Castellion ou d'Augagneur, qui l'emportera, Monsieur Buisson ?

Quel que soit votre choix, vive la liberté !

Paul DUDON.

LA BIBLE ET L'ASSYRIOLOGIE

APERÇU GÉNÉRAL SUR LEURS RAPPORTS

AU POINT DE VUE CRITIQUE ET EXÉGÉTIQUE

(Deuxième article[1].)

Sans doute il serait intéressant de parcourir, dans l'histoire biblique, tous les points touchés par les monuments assyriens et babyloniens; mais la nature et les proportions d'un article de revue ne s'y prêteraient pas. Il faut s'en tenir à un aperçu général. Aucun lecteur, je pense, n'a pu se méprendre à cet égard, averti par le titre, par le plan qui écartait à dessein du précédent exposé l'ordre chronologique et la prétention d'être complet. Pour les exemples, citations, références et autres détails, comment trouver, en pareille matière, une mesure exacte entre la surabondance et l'insuffisance ?

Un mot sur les remarquables prophéties qui annoncent la chute du royaume d'Israël : Amos, v, 2, 3, 27; vi, 1-7; — Osée, v, 9; ix, 3 *sqq.*; x, 3-8; — Isaïe, viii, 4; ix, 7-x, 4; xvii, 3-6; xxviii, 1-4; — Michée, i, 6-9. Les désastres prédits ne tardent pas à se réaliser. En 734, Téglathphalasar envahit le royaume des dix tribus, en soumet la région nord, et transplante ailleurs, dans son empire, une partie de la population. Quelques années plus tard, Samarie est assiégée par Salmanasar IV[2]; elle est prise dans les derniers jours de 722,

1. Voir *Études*, 20 novembre 1902.

2. Appelé Salmanasar V par M. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 5e édition, 1893, p. 405, etc., et *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III (1899), p. 209 *sqq.* Ce roi est toujours désigné sous le nom de Salmanasar IV par Tiele (1888), Kittel (1892), Mac Curdy (1894), Cornill (1898), Krall (1899), Budge et King (1900), R.-W. Rogers (1901), Sayce (1902), Winckler (1902), Hommel, Lehmann, etc. Le Salmanasar III de M. Maspero répond au Salmanasar II des autres auteurs. Son Salmanasar II est introuvable dans les deux ouvrages cités : au tome II, p. 665, note 1 de la grande *Histoire*, « Salmanasar II » est le même que

au début du règne de Sargon [1]. Une déportation de 27 290 habitants [2] achève la ruine du royaume; la royauté est abolie, et le pays devient une province assyrienne.

Le texte des monuments et celui de l'histoire biblique, soutenus et en partie complétés l'un par l'autre, offrent pour la série des événements de cette époque un tableau, par malheur assez fruste, mais bien suffisant pour nous faire apprécier l'importance des prédictions qui affirment solennellement les prochains malheurs d'Israël. Si un auteur, en

« Salmanasar III » du tome III, p. 52, note 1. Il est fâcheux que M. Maspero ait changé les dénominations communément reçues; il en résulte dans son *Histoire* une certaine confusion d'idées et plusieurs erreurs matérielles : ainsi, t. III, p. 113, note 1, une liste de rois d'Assyrie donne Rammânnirâri II et Rammânnirâri IV; entre les deux, aucun roi du même nom. En revanche, le texte du même volume (p. 4 et 5) nous présente un Rammânnirâri III à la fin du dixième siècle, et encore un Rammânnirâri III un siècle plus tard (p. 98, 99).

1. Au IV[e] Livre des Rois, chap. xviii, 10, si on suit la leçon des Septante, du Syriaque et de la Vulgate, qui donne le singulier *il la prit*, au lieu de la ponctuation massorétique qui marque le pluriel, le texte, au premier coup d'œil, semble dire que Salmanasar vivait encore lors de la prise de Samarie. M. Maspero écrit à ce sujet dans une note de son *Histoire*, t. III, p. 216 : « On a beaucoup agité la question de savoir si Samarie fut prise par Salmanasar, comme l'écrivain hébreu semble le croire (II Rois, xvii, 3-6; xviii, 9-10), ou par Sargon, comme le disent les scribes assyriens. Au début, plusieurs savants proposèrent une solution d'après laquelle Salmanasar et Sargon auraient été le même personnage... Plus tard, une opinion se produisit, d'après laquelle Samarie aurait été prise réellement sous Salmanasar, mais par Sargon, qui, alors général commandant l'armée de siège, aurait reporté au commencement de son propre règne cet exploit dont il était fier. (Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, 6[e] édition, p. 555-558.) Le plus simple est encore de s'en fier jusqu'à nouvel ordre au témoignage des documents contemporains, et de placer la chute de Samarie au début du règne de Sargon, comme Sargon l'affirme dans ses inscriptions. » J'ajoute : en acceptant ce dernier témoignage, on ne court pas le danger et on n'a pas le droit d'accuser d'erreur l'écrivain sacré. La conquête ne peut-elle pas s'attribuer à Salmanasar, qui l'a entreprise et poursuivie pendant trois ans, lors même qu'il serait mort quelques semaines avant le résultat définitif? D'autant plus que Sargon, alors en Assyrie selon toute probabilité, n'a pas *en personne* conduit le siège de Samarie à bonne fin. Nous ne blâmerions pas comme erronée chez un historien moderne une semblable façon de parler. Ne soyons pas plus exigeants pour les auteurs inspirés, qui écrivaient il y a plus de deux mille ans, en Orient, et sans viser à faire une œuvre scientifique.

2. Ainsi porte le texte cunéiforme publié par M. H. Winckler. D'après le texte fautif publié par Botta (et suivi d'abord par M. Schrader), M. Vigouroux et M. Maspero écrivent, avec une différence insignifiante, 27 280.

dépit des textes, attribue de sang-froid les Livres des Prophètes au temps des Macchabées ou au temps d'Hérode, le sens critique semble éteint chez lui ou profondément assoupi. M. Ernest Havet, à propos de l'accueil fait à sa théorie de la « modernité des prophètes », écrivait ingénument ces lignes toujours vraies : « Cette nouveauté n'eut aucun succès, ni au moment même, ni depuis. Les hébraïsants qui en ont parlé l'on rejetée, sans daigner même la discuter, comme une fantaisie qui ne pouvait être prise au sérieux ; ceux-là seulement l'ont ménagée qui n'en ont rien dit[1]. » On a ménagé de la même façon la théorie analogue de M. Maurice Vernes sur l'inauthenticité et la pseudépigraphie des écrits prophétiques. Ces discours si vivants, si passionnés, si fortement empreints de réalité contemporaine et de couleur locale, seraient des exercices de rhétorique élucubrés au cours du troisième siècle avant l'ère chrétienne[2] !

« Si les Prophètes sont contemporains des Séleucides, disait M. James Darmesteter en réfutant le second manifeste de M. Havet, il faut admirer l'érudition sans pareille et le génie de résurrection historique avec lequel ils ont su faire revivre non seulement l'esprit, mais le cadre même du passé... L'Assyrien des Prophètes est bien identique à celui du Livre des Rois, identique à celui des Annales assyriennes, à celui que nous voyons sur les bas-reliefs, lançant les chariots de guerre, brûlant les villes, suppliciant les prisonniers... » Et plus loin : « Lorsqu'on lit Jérémie, l'accord entre la parole du prophète et les événements historiques dont elle est le retentissement porte un accent de vérité si vivant que l'on s'étonne que le scepticisme puisse s'attaquer à l'ensemble de l'œuvre[3]. »

1. *Revue des Deux Mondes*, 1889, t. XCIV, p. 517 *sqq*.

2. M. Maurice Vernes a exposé son système, à ma connaissance, dans son *Précis d'Histoire juive*, 1889, p. 803 *sqq*., surtout à la suite de son étude *Du prétendu polythéisme des Hébreux* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études : *Sciences religieuses*, 3e volume), et même dans l'article *Bible* de *la Grande Encyclopédie*, t. VI. Le P. J. Brucker l'a réfuté solidement dans les *Études*, mai 1892, t. LVI, p. 13-24.

3. *Le Prophète d'Israël*, 1895, p. 131, 132, 140. Malheureusement les pages voisines trahissent le parti pris de nier les prédictions surnaturelles proprement dites. M. Darmesteter prétend que « le Prophète ne prédit jamais » (p. 137). Ce singulier paradoxe suppose l'oubli de mainte page des

Cependant M. Vernes prend en pitié les savants qui n'ont pas su voir dans le Livre de Jérémie « une composition libre, d'un caractère franchement pseudépigraphe ». A propos de VII, 18; VIII, 2, il déclare, en critique sûr de son fait: « Les allusions au culte de « la reine du ciel » et à l'astrolâtrie nous transportent en plein paganisme syro-phénicien ou syro-grec [1]. » Voici le passage du prophète :

Les enfants ramassent du bois,
les pères allument le feu,
Les femmes pétrissent la pâte
pour faire des gâteaux à la reine du ciel...

Il se trouve qu'au lieu de nous transporter dans le monde syro-grec, les expressions de Jérémie rappellent, à n'en pouvoir douter, un usage du culte babylonien. « La reine du ciel », c'est la déesse Ištar [2] : *šarrat šamê* est justement un des noms sous lesquels on l'invoque. L'offrande de gâteaux fait réellement partie de son culte. Bien plus, comme le savant assyriologue Jensen vient de le montrer, le mot hébreu *kawân*, *gâteau cuit*, employé seulement ici et dans un passage parallèle (XLIV, 17-19), est identique au mot babylonien *kamânu*, *kawânu*, usité, pour le même rite, avec le même sens; et, au jugement d'un autre assyriologue, M. Zimmern, ce terme technique, si bien saisi et conservé par Jérémie, a été emprunté à Babylone en même temps que le culte de la déesse [3]. Quant à l'astrolâtrie, pas n'est besoin pour l'expliquer de descendre à l'époque grecque, attendu que les divinités astrales étaient en honneur à Babylone depuis un bon nombre de siècles.

L'importance du Livre de Jérémie se comprend aisément. Avec quelques autres pages du texte sacré, il est seul à nous faire assister à l'agonie du royaume de Juda, aux intrigues, aux révolutions et aux ruines de ces dernières années. Ici, les inscriptions sont muettes, et la Bible complète l'histoire

plus grands prophètes, et une sorte d'horreur maladive, commune à beaucoup d'esprits de notre temps, pour tout ce qui touche au surnaturel.

1. *Du prétendu polythéisme des Hébreux*, 2e partie. p. 441.
2. Le caractère š se prononce *ch* (= *sh* anglais, *sch* allemand).
3. *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, 2e partie, p. 441.

profane. Car les rois babyloniens, à la différence des conquérants assyriens, font peu d'état de leurs exploits guerriers, pour en perpétuer le souvenir. Nabuchodonosor célèbre volontiers ses entreprises pacifiques, restauration ou érection de temples, construction de palais, entretien de canaux, superbes travaux de fortification et embellissement de Babylone; il se tait sur la conquête de Jérusalem, du moins dans les monuments retrouvés jusqu'à ce jour. Pourtant, par une bonne fortune extraordinaire, un tout petit fragment d'inscription confirme le témoignage d'Ézéchiel (xxix, 18-20), contesté par plusieurs critiques, sur l'expédition de Nabuchodonosor en Égypte.

La morale de tout cela, c'est que l'esprit critique le plus fin n'est pas dispensé d'étudier l'histoire. Il doit en comprendre mieux que personne la nécessité : il considère combien de choses les découvertes d'un demi-siècle nous ont apprises, que nos aïeux ne soupçonnaient pas; il se garde de dépasser dans ses conclusions la portée des données fournies par les faits, en sorte que les progrès de la science puissent ajouter sans cesse aux résultats obtenus, sans avoir jamais rien à en retrancher, comme on le disait récemment des travaux de Sylvestre de Sacy; en un mot, il sent qu'un heureux tempérament de confiance et de défiance de ses forces, beaucoup de réserve, l'horreur des affirmations hasardées et du ton tranchant sont une note essentielle du véritable esprit scientifique.

LA RELIGION ET LA MORALE

Ici encore nous ne ferons qu'effleurer ce vaste sujet.

Tous ceux qui ont entrepris d'expliquer la religion d'Israël par une simple évolution naturelle, en écartant la révélation, se sont heurtés à un fait capital dont ils n'ont jamais pu fournir aucune raison plausible : le monothéisme des Hébreux.

Inutile de rappeler l'hypothèse surannée qui voyait dans la croyance en un seul Dieu une propriété de la race sémitique, ou peut-être seulement des Sémites nomades[1]. D'autres se

1. Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, 4e édition, p. 6, 7; et *Histoire du peuple d'Israël*, t. I, chap. III et IV.

sont arrêtés à cette raison profonde que les Juifs étaient « d'un génie essentiellement unitaire[1] ». Mieux vaut reconnaître avec simplicité que le monothéisme israélite apparaît comme un phénomène à part, humainement inexplicable, et qu'il suffirait pour mettre une différence essentielle entre la religion d'Israël et celle des peuples voisins : Edomites, Moabites, Ammonites, Araméens de Damas et autres[2], Phéniciens, Palmyréniens, Nabatéens et, dans le sud de l'Arabie, Sabéens et Minéens, enfin et surtout Assyriens et Babyloniens, tous de la race sémitique, sont polythéistes. On connaît aujourd'hui, au moins de nom, environ seize cents dieux et déesses du panthéon chaldéen.

Écrite il y a douze ans, l'appréciation suivante de M. Loisy reste encore très juste : « La religion babylonienne était une religion naturaliste, ou, si l'on veut, cosmique, à la fois polythéiste, panthéiste et matérialiste. Des autorités respectables ont cru y trouver un fond de monothéisme, et l'on a beaucoup parlé d'un personnage divin, supérieur à tous les autres, et qui se serait appelé simplement : Dieu (*ilu*). Le fait est qu'il n'est mentionné dans aucun texte. Le nom de dieu est toujours commun en assyrien[3]. » Ce n'est donc pas une idée neuve et originale pour le fond, mais seulement dans la forme du raisonnement, que vient d'émettre le grand assyriologue allemand Fried. Delitzsch, dans une conférence de vulgarisation, en plaçant la croyance monothéiste en Chaldée au vingt-sixième siècle avant l'ère chrétienne. Sa démonstration est fort simple : *El* en hébreu, *ilu* en babylonien, désigne Dieu et signifie le *But* vers lequel tend l'activité humaine. Or ce But est nécessairement unique. Il ne faut donc pas nous étonner de trouver chez les Babyloniens, vers 2500 avant Jésus-Christ, des noms propres qui signifient « Dieu a donné », « Dieu est avec moi ». Malheureusement, *El*, *ilu* = *But*, n'est-ce pas une étymologie tout à fait

1. Philippe Berger, *Revue des Deux Mondes*, 1896, 15 novembre, p. 402.
2. Voir les inscriptions de Zindjirli (près d'Alep), par exemple celle de Panammou I[er], roi de Samalla au commencement du huitième siècle avant Jésus-Christ. (*Revue sémitique*, 1893, p. 81 et 165, traduction de M. J. Halévy.)
3. *Revue des Religions*, 1891, p. 6.

improbable? Ce But, en lui-même unique, *supposé connu comme tel*, n'est-ce pas une pétition de principe? Et ne doit-on pas traduire les exemples cités: « *un dieu* a donné », « *un dieu* est avec moi », ou mieux encore « *le dieu* a donné », c'est-à-dire, *le dieu invoqué, le dieu protecteur principal* de la ville, de la famille ou de l'individu?

M. Delitzsch a cru pouvoir aller plus loin et lire le nom de *Iahvé* sur des tablettes cunéiformes du temps d'Hammourabi (vingt-troisième siècle avant l'ère chrétienne). Mais comme il nous met seulement sous les yeux une transcription extrêmement contestable, et une planche de dessin si flou qu'il est impossible de contrôler la lecture en question, on ne saurait mieux faire, pour discuter ce témoignage avec profit, que d'attendre de nouvelles preuves[1].

Qu'on ne cherche pas ici un tableau de la mythologie chaldéenne. L'histoire religieuse de ce peuple est fort complexe; il faut tenir compte des époques et suivre, quand on le peut, l'histoire de chaque cité; car l'importance d'un dieu est liée à l'importance de la ville où son culte prédominait. Dans l'état actuel de la science il reste de l'obscurité sur bien des points.

Si quelqu'un voulait connaître un peu les principales divinités : la Triade suprême, Anou, dieu du ciel; Bel, dieu de la terre; Éa, dieu de l'océan; une autre Triade composée de Sin, le dieu-lune, Šamaš, le dieu-soleil, et Rammân (Adad), le dieu de l'orage; la déesse Ištar au culte célèbre en plusieurs cités; le grand dieu de Babylone, le puissant Mardouk, qui finit par se confondre avec Bel dans un même culte, et Ninib, Nergal, Nouskou, Nabou, Assour et tant d'autres, il pourrait lire les excellents articles de M. Loisy dans la défunte *Revue des Religions* (1891), ou seulement les

1. *Babel und Bibel*, ein Vortrag von Friedrich Delitzsch, treizième mille, 1902, p. 46, 47. Diverses réponses ont été faites à Delitzsch, par M. König, *Bibel und Babel*; par M. Barth, par M. S. Oettli. Ce dernier, dans sa brochure *Der Kampf um Bibel und Babel*, réfute bien, entre autres choses, le prétendu monothéisme chaldéen. M. Zimmern regarde comme très incertaine la lecture du nom Iahvé sur les tablettes du temps d'Hammourabi. (*Die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 468.)

quelques pages que M. Maspero consacre à ce sujet dans sa grande *Histoire* (t. I, p. 621-682).

Les Assyriens n'étaient point, comme Renan l'imaginait, « presque indifférents en religion [1] », mais au contraire profondément religieux. Cette foule d'êtres divins, aux rapports de parenté et aux attributions singulièrement compliquées dès les temps les plus anciens, à la nature assez inconsistante parfois et flottant dans le vague, se partageaient, en Assyrie et en Chaldée, de nombreux sanctuaires, un culte assidu, où se manifestaient de vrais sentiments de piété. Pour le montrer, faisons d'abord appel à la signification des noms propres.

Le caractère d'un peuple se reflète dans les noms propres, du moins si le nom propre d'un homme n'est pas, comme on voit arriver, un simple numéro d'ordre, une étiquette pour distinguer l'individu A de l'individu B, une appellation vide de sens, également apte à désigner un homme ou un chien. Chez les anciens, c'était l'expression brève et énergique du sentiment qui jaillissait de l'âme des parents à la naissance d'un fils. Chez les Grecs, par exemple, le nom exprimait d'ordinaire l'idéal de la vie qu'ils rêvaient. Leur goût pour la gloire, la politique, la beauté, le courage, la force, les chevaux, se traduit dans des noms comme Périclès, Agathoclès, Aristoclès, Thémistocle, Cléotime, Cléophon, Philoclès, Démosthène, Démocrite, Démagoras, Callias, Callisthène, Callimaque, Lysimaque, Polycrate, Hippocrate, Philippe, Speusippe, etc.

La plupart des noms propres sémitiques ont un sens religieux. Dans la Bible, nul ne l'ignore, on rencontre quantité de noms de personnes, dans la composition desquels entre le nom divin. Plusieurs expriment la reconnaissance envers Dieu pour l'heureuse naissance d'un enfant, ou pour quelque autre bienfait. Ainsi, parmi les noms bibliques, *Saül* signifie « demandé (à Dieu) » ; c'est à peu près, si l'on veut, Désiré. *Nathanael* ou *Elnathan*, *Nathanias* ou *Jonathan*, « Dieu (ou Iahvé) a donné », Deusdedit, Dieudonné. *Elchanan*, « Dieu a fait grâce » ou « Dieu a donné comme grâce ». En

1. *Histoire du peuple d'Israël*, t. III, p. 15.

deux endroits (II Reg., XXIII, 24 ; I Par., XI, 26) saint Jérôme a conservé à ce nom sa forme hébraïque ; deux autres fois, il en a rendu le sens par *Adeodatus* (II Reg., XXI, 19 ; I Par., XX, 5). *Hananias*, composé avec le nom de Iahvé, a le même sens. *Hanniel*, « grâce de Dieu », correspond au nom carthaginois *Hannibal*, « faveur de Baal ». Le nom d'*Ismael* est expliqué dans la Genèse (XVI, 11). L'ange dit à Agar : « Tu auras un fils, et tu l'appelleras *Ismael*, parce que *Iahvé a entendu* la voix de ton angoisse. » *Séméias* a un sens équivalent.

Voici des noms analogues chez les habitants des plaines du Tigre et de l'Euphrate. Entre dix mille environ, actuellement connus, on n'a que l'embarras du choix :

Marduk-abal-iddin, Mardouk a donné un fils.
Sin-aḫê-erba (Sennachérib), Sin a multiplié les frères.
Nabû-iqî-ša, Nabou a fait don.
Qîš-ili, Présent du dieu.
Qišti-Ea, Présent d'Éa.
Išme-Sin, Sin a entendu.
Sin-karâbi-išme, Sin a agréé mes hommages.
Bêli-išmeanni, Mon Maître m'a exaucé.
Imgur-Sin, Sin a accordé.
Damiq-Marduk, Mardouk est favorable.
Ilu-damiq, le dieu est favorable.
Bêl-îmuranni, Bel m'a regardé (favorablement).

Souvent, dans le nom donné à l'enfant, les Hébreux traduisent un sentiment général de foi, de confiance, de profond respect pour tel ou tel attribut de la Divinité, ou encore un souhait, une bénédiction pour la personne à qui le nom est appliqué. Même esprit religieux dans la composition d'une foule de noms propres assyriens et babyloniens. La pensée ne peut pas venir d'expliquer cela par une imitation ou un emprunt d'un peuple à l'autre. Ici et là une piété spontanée s'est rencontrée dans des expressions identiques, alors même qu'elle différait infiniment dans son objet. Comparons :

Hébreu. (Orthographe de la Vulgate.)	**Assyrien et babylonien.**
Banaias, Iahvé a bâti (établi).	*Sin-bani*, Sin bâtit (établit).
Abiel, Dieu est père (ou : mon père).	*Apil-Sin*, Fils de Sin.
Eliab, Dieu (ou : mon Dieu) est père.	*Mâr-Ištar*, Fils d'Ištar.

Abias, Iahvé est père (ou : mon père).	*Apil-ilišu*, Fils de son dieu.
Joab, Iahvé est père.	*Ilušu-abušu*, Son dieu est son père.
Abdiel, Serviteur de Dieu.	*Arad-Ea*, Serviteur d'Éa.
Abdias, Serviteur de Iahvé.	*Amat-Šamaš*, Servante de Šamaš.
Oziel, Force de Dieu (ou : Ma force est Dieu).	*Qurdi-Ašur*, Assour est ma force.
Ozias, Force de Iahvé (ou : Ma force est Iahvé).	*Sin-illatsu*, Sin est sa force.
Azarias, Iahvé aide. (Cf. *Hasdrubal*, Baal aide.)	*Adad-nirari*, Adad est mon aide.
Raguel, Ami de Dieu.	*Narâm-Sin*, Chéri de Sin.
Joachin, Iahvé établit.	*Ilu-mukîn*, Le dieu établit.
Gamaliel, Mon rémunérateur est Dieu.	*Gimil-Ea*, Présent d'Éa.
Tobias, Iahvé est bon (ou : est mon bien).	*Ṭâb-Bêl*, Bel est bon.
Melchias, Iahvé est roi (ou : mon roi).	*Šarru-Šamaš*, Šamaš est roi.
Michael, Qui est comme Dieu ?	*Manum-ki-Ašur*, Qui est comme Assour ?
Michæas, Qui est comme Iahvé ?	*Mannu-šanin-Šamaš*, Qui est égal à Šamaš ?
Joiada, Iahvé sait.	*Sin-kalama-idi*, Sin sait tout.
Phanuel, Présence de Dieu.	*Ana-pani-ili*, En présence du dieu.

Pân-Bêl-adagal, mot à mot : « Je vois (ou : verrai) la face de Bel » peut fort bien signifier : « Je sers (ou : servirai) Bel (cf. l'article précédent, p. 436); *Pân-Ašur-lâmur*, « Puissé-je voir la face d'Assour », veut dire probablement : « Puissé-je pénétrer dans le sanctuaire d'Assour ! » ou bien : « Qu'Assour tourne vers moi sa face ! » Comparez : *Ana-Šamaš-allaku*, « Je vais à Šamaš », *Ana-Šamaš-lîṣi*, « Qu'il paraisse devant Šamaš ! », *Ana-Šamaš-têr*, « Tourne-toi vers Šamaš ! », *Lûṣa-ana-nûri-Marduk*, « Qu'il paraisse (ou : que je paraisse) à la lumière de Mardouk ! »

Il ne semble pas que les Assyriens aient jamais espéré vivre un jour en société directe avec les êtres divins, ni conçu l'ambition de les contempler face à face. Le psaume suivant exprime, au contraire, un vif sentiment de l'impuissance des hommes à franchir la distance qui les sépare de leurs dieux. La traduction est de M. l'abbé François Martin, maître de conférences d'assyriologie à l'Institut catholique de Paris :

Mon dieu irrité, que ton cœur s'apaise;
Ma déesse irritée, sois miséricordieuse à mon égard.
Qui connaît, ô mon dieu, ta demeure ?
Ton habitation magnifique, ton séjour,
Je ne les verrai jamais.
[*Je saute une ligne dont le sens me paraît incertain.*]
O toi, mon dieu, pardonne.
Tourne vers moi ton cou que tu en as détourné;
Tourne ta face, du haut des cieux, ton auguste refuge,
Et fortifie-moi.
Que tes lèvres répondent ce qui m'est bon ; dis : « Que je prospère[1] ! »
Avec ta bouche pure, dis : « Que je prospère ! »
Au travers de la tribulation fais-moi passer intact;
C'est vers toi que je crie :
Fixe pour moi des destins de vie.
Prolonge mes jours, fais-moi présent de la vie[2].

Le psalmiste hébreu s'est élevé plus haut ; il a entrevu, une fois ou l'autre, qu'un jour le juste serait tiré du scheol et reçu auprès de Dieu. On a beaucoup discuté sur le sens du psaume XLIX (Vulg., XLVIII). Dans son commentaire sur le Livre des Psaumes, M. Kirkpatrick résume ainsi la question et la solution qu'il pense, avec une certaine hésitation, pouvoir lui donner : « Le méchant devient la proie du scheol ; le psalmiste au contraire en est délivré. Mais dans quel sens ? En cette vie ou après la mort ? Une étude attentive du contexte, et les locutions semblables qui se lisent ailleurs, semblent montrer que le psalmiste espère avec confiance être préservé de la mort prématurée, qui est la peine des méchants, mais ne se réjouit pas d'avance d'échapper à la mort, et n'exprime pas non plus sa foi en la résurrection[3]. » Oui, toute la question est de savoir si « racheter l'âme du scheol » (℣ 16) signifie ici *écarter une mort prématurée* ou bien *tirer l'âme du scheol après la mort*, et lui donner la vraie vie pour toujours. « Une étude attentive du contexte » me fait regarder le second sens comme nécessaire. Voici mes raisons : 1° le début solennel du psaume (℣ 2-5), semble annoncer une idée un peu nouvelle ; 2° il y a une opposition évidente entre le verset 16 et tout ce qui précède (7-15) :

1. Mieux sans guillemets : *dis que je prospère*, ou *ordonne que je prospère !*
2. *Textes religieux assyriens et babyloniens*, transcription, traduction et commentaire par François Martin, 1900, p. 39.
3. *The Book of Psalms with introduction and notes*, 1902, p. 273.

Ils mettent leur confiance dans leurs biens;
ils sont glorieux de leurs vastes richesses.
Mais [1] personne ne pourra se racheter,
ni donner à Dieu sa rançon,
(Le prix de son âme est trop cher :
il ne sera jamais payé),
Pour continuer à vivre toujours,
et ne point voir la mort.
. . . .
Mais Dieu rachètera mon âme du scheol,
et il me recevra !

Il est clair que le verbe « racheter » doit être pris dans le même sens au verset 16 et au verset 8. Or, au verset 8, il ne s'agit point du tout d'écarter *une mort prématurée*, mais *de vivre toujours et de ne voir jamais la mort*. De plus, tout ce qui suit se ramène à cette pensée : *Un jour ou l'autre* le riche, l'impie, doit descendre au scheol. Sa peine, aux yeux de l'auteur du psaume, n'est pas d'y être précipité *plus ou moins tôt*, mais de n'y rien emporter de ses richesses (℣ 18) et surtout d'y rester plongé dans les ténèbres *éternellement* (℣ 20). Si les paroles du verset 16 signifient : « Je serai préservé d'une mort prématurée », que devient le contraste superbe qui fait l'objet du psaume, et où se trouve donc l'avantage du juste sur l'impie [2] ?

A quelques lecteurs peut-être le terme de « psaume », employé plus haut à propos d'un texte assyrien, aura paru étrange. C'est un terme reçu. Déjà en 1885, une publication remarquable de M. Zimmern portait le titre de « Psaumes pénitentiaux babyloniens » (*Babylonische Busspsalmen*); dans le livre de M. Morris Jastrow, *The religion of Babylonia and Assyria* (1898) [3] , un chapitre est intitulé « Penitential

1. Lire *'akh* au lieu de *'āḥ*.

2. Pour plus de détails, en particulier pour la traduction du psaume LXXIII (Vulg., LXXII) dont je ne dis rien ici, voyez l'article du P. Alfred Durand sur *les Rétributions de la vie future dans les Psaumes*. (*Études*, 5 novembre 1899.)

3. De cet ouvrage, qui a beaucoup de mérite, une traduction allemande a commencé cette année de paraître par fascicules, « entièrement revue et retravaillée par l'auteur et mise au courant des derniers progrès de la science ». La préface, datée de juillet 1902, ne se montre pas tout à fait au courant de la publication des *textes cunéiformes*. Il y est dit que neuf parties des *Cuneiform Texts*, publiés par le *British Museum*, ont paru jusqu'alors. Or, les parties XI-XIII ont paru depuis longtemps; la treizième est datée du 11 mai 1901; la quinzième est du 1er octobre 1902.

psalms ». Ces pièces en effet présentent des traits de ressemblance incontestables avec les chants liturgiques des Hébreux. La prière d'un pénitent qui implore le pardon de ses fautes, les cris de détresse d'un suppliant accablé de maux et abandonné, l'appel fréquent à la miséricorde divine, rappellent maint passage des psaumes bibliques. Citons quelques lignes d'un texte de ce genre :

Les fautes que j'ai faites, je ne les connais pas...
Le Seigneur dans la colère de son cœur m'a regardé,
le dieu dans la fureur de son cœur m'a visité...
Je cherche (du secours); nul ne me tend la main;
je pleure, et près de moi je ne trouve personne.
Je crie; personne ne m'entend.
Triste, gisant à terre, sans lever les yeux,
vers mon dieu miséricordieux je me tourne en gémissant.

Un peu plus loin :

L'humanité est stupide (mot à mot : bouchée); personne ne comprend.
De tout ce qui existe, qui comprend ?
Agit-on mal, agit-on bien, personne ne (le) comprend.
Seigneur, ne détruis pas ton serviteur [1] !

Inutile de transcrire les passages bibliques parallèles que tout le monde reconnaît.

Ailleurs, dans les textes cunéiformes, le pénitent se sent coupable de fautes inconnues : il a offensé son dieu ou sa déesse par un crime qu'il ignore. « Ma petitesse, je ne la connais pas; le crime que j'ai commis, je ne le sais pas. » M. F. Martin traduit ainsi et remarque avec beaucoup de raison que le mot « petitesse » doit se prendre ici au sens moral de « faiblesse », comme le prouve le parallélisme (*loco citato*, p. 15, 17). Mais alors, je prendrais volontiers dans le même sens le premier verbe de la ligne suivante, et au lieu de traduire : « Quand j'étais petit, j'ai péché », ce qui s'entendrait « des fautes commises avant l'âge de discernement » (p. XIX), je dirais plutôt : « *Je suis petit* (*faible*), j'ai péché. »

Question fort intéressante. Quelle idée ces adorateurs de

1. *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, vol. IV, pl. 10, recto, l. 42 *sqq.*, verso, l. 1, 29 *sqq.*, et H. Zimmern, *Babylonische Busspsalmen*, p. 61 *sqq.*

Mardouk et d'Istar se faisaient-ils du péché ? Ils comprennent sous le nom de péché toutes sortes de manquements, soit à la loi naturelle, soit aux prescriptions des rites religieux. Ces violations de la loi morale ou religieuse sont un sujet d'irritation pour les dieux et, par suite, une source de maux pour les hommes. Pour aujourd'hui arrêtons-nous seulement à ce point de vue particulier. Le prochain article, en étudiant la prière dans la Bible et dans les textes cunéiformes, nous offrira l'occasion naturelle d'analyser plus intimement la notion de péché familière aux anciens Sémites.

Le mal physique effet du mal moral, cette pensée se rencontre souvent dans l'Ancien Testament : la mort prématurée, la maladie, diverses infirmités physiques sont regardées comme un châtiment du péché. Les transgresseurs de la Loi sont menacés de toutes sortes de fléaux de cette nature. Pour leur attentat contre l'arche de Iahvé, les Philistins sont affligés d'une horrible maladie, Oza est puni de mort. Azarias est frappé de la lèpre pour avoir usurpé les fonctions sacerdotales. Les amis de Job développent longuement cette thèse : « Point de mal qui ne vienne d'une offense de Dieu. » On pourrait citer dans le même sens force passages des psaumes. A mesure qu'approchent les temps messianiques, la révélation se complète et le problème du mal s'éclaircit un peu. On considère déjà que le juste « a été enlevé de peur que sa sagesse ne fût gâtée par la malice, et son âme séduite par les appâts trompeurs... Arrivé au terme en peu de temps, il a rempli une longue carrière, car son âme était agréable au Seigneur; aussi s'est-elle hâtée de quitter ce milieu pervers. » (Sag. iv, 11-14.) Enfin Notre-Seigneur, qui venait expier le péché par la souffrance et diviniser celle-ci, laisse entendre, il est vrai, que le mal physique est souvent la suite ou la peine du péché (Jo., v, 14), mais il enseigne aux hommes que leurs maux peuvent avoir, dans le plan de la Providence, une plus noble raison d'être, une portée incomparablement plus haute (Jo., ix, 1-3; Luc, xiii, 1-4).

Pour obtenir la guérison d'un mal, il faut tout d'abord éloigner la cause du mal. Mieux la cause sera connue, mieux on agira contre elle pour en conjurer les effets. La formule de « l'exorciste » babylonien sera d'autant plus efficace, qu'elle

sera dirigée d'une façon plus précise contre la source du mal. De là une première nécessité pour le coupable d'avouer sa faute. « Comment le péché pouvait-il être remis sans être confessé ? Cela n'est pas moins contraire aux principes de la magie sympathique qu'au droit naturel et divin. C'est ici qu'intervient l'exorciste. Il confesse son pénitent sans exiger un aveu trop spécial. Il énumère sous la forme interrogative tous les péchés qu'on peut commettre. Le pécheur garde le silence, on ne lui demande pas même de répondre à cette interrogation qui s'adresse plutôt au dieu, il suffit que le péché soit nommé. La première tablette *šurpu* ressemble à ces manuels de piété où le pénitent est invité à reconnaître ses fautes dans un formulaire interrogatif[1]. » De ce texte fort long (210 lignes), je vais citer quelques passages pour faire pénétrer le lecteur dans la conscience babylonienne :

Incantation. [Je vous invoque], grands dieux,
[... dieu et] déesse, seigneurs de la délivrance,
[pour un tel fils d'un] tel, dont le dieu est un tel, la déesse, une telle,
... qui est malade, inquiet, troublé, affligé.
A-t-il offensé son dieu, offensé sa déesse ?
A-t-il donné un refus au lieu d'une promesse, une promesse au lieu d'un
. . . . [refus ?
A-t-il séparé du père le fils,
a-t-il séparé du fils le père ?
A-t-il séparé de la mère la fille,
a-t-il séparé de la fille la mère ?
A-t-il séparé de la belle-mère la belle-fille,
a-t-il séparé de la belle-fille la belle-mère ?
A-t-il séparé le frère de son frère ?...
A-t-il refusé de relâcher un captif, de délivrer un enchaîné ?...
N'a-t-il pas péché contre un dieu, n'a-t-il pas offensé une déesse ?
A-t-il affligé un dieu, méprisé une déesse ?
Y a-t-il faute contre son dieu, manquement envers sa déesse,
violence contre son aïeul, haine contre son frère aîné ?
A-t-il méprisé père et mère, offensé sa sœur aînée,
donné en petit, refusé en grand,
dit oui pour non
et non pour oui ?...
A-t-il employé une balance fausse ?...
S'est-il servi d'argent faux, pas servi d'argent vrai ?
A-t-il déshérité un fils légitime, établi un fils illégitime ?
A-t-il tracé des limites fausses, pas tracé des limites justes ?

1. *Revue biblique*, 1901, p. 396, dans l'article du P. Lagrange précédemment loué.

A-t-il franchi (?) bornes, frontières, limites ?
Est-il entré dans la maison de son prochain ?
S'est-il approché de la femme de son prochain ?
A-t-il versé le sang de son prochain ?
A-t-il volé l'habit de son prochain ?
S'est-il élevé contre un supérieur ?
A-t-il eu la franchise en sa bouche et la fausseté dans son cœur ?...
A-t-il enseigné des choses ténébreuses, a-t-il fait savoir ce qu'il ne faut [pas ?...
A-t-il trempé les mains dans la magie ou la sorcellerie ?
Est-ce pour une faute grave qu'il aurait faite,
pour les péchés nombreux qu'il aurait commis,
pour une société qu'il aurait dispersée,
pour une famille bien unie qu'il aurait désunie ?
Est-ce pour tous les mépris qu'il a pu avoir pour son dieu et sa déesse ?
Aurait-il promis de cœur et de bouche sans tenir sa promesse ?
Aurait-il, dans une offrande, méprisé le nom de son dieu,
Aurait-il retenu ce qu'il aurait consacré [1] ?...

Après un résumé très exact de ce morceau, le P. Lagrange signale plusieurs traits notables dans des textes voisins : « Quelquefois il s'agit seulement de manquements à la charité en ne se prêtant pas à des services que l'état social exigeait : refuser l'eau d'un canal dont on a demandé l'usage pour un jour, refuser un vase d'eau; naturellement aussi tout ce qui portait atteinte à la cité et au bien général : parler contre les intérêts de la cité, arracher les plantes ou couper les roseaux, tuer du gibier trop jeune... » (*Revue biblique*, *loco citato*, p. 397.) On voit par là que les Babyloniens n'avaient pas le sens moral trop perverti et n'étaient pas même dépourvus, sur quelques points, d'une certaine délicatesse de conscience.

A côté du péché il existait un redoutable artisan de malheur : la sorcellerie. La puissance attribuée aux sorcières était illimitée, allant jusqu'à bouleverser la nature, changer les destinées d'ici-bas, influer sur les décisions des grands dieux, déchaîner contre un homme une armée de mauvais génies. L'envoûtement, les potions magiques, certaines manipulations bizarres, ou plus simplement le « mauvais œil », la susurration de quelques paroles sinistres suffisaient

1. H. Zimmern, *Beiträge zur Kenntnis der babylonischen Religion*. Deuxième tablette *šurpu* (= la première dans la publication, celle qui est en réalité la première n'ayant pas été retrouvée).

à opérer ces prodiges. Contre ce pouvoir malfaisant, les exorcistes étaient appelés à lutter au moyen de leurs incantations. Ils s'efforçaient de rompre le sortilège, soit en le rétorquant contre la sorcière, soit en chassant le mauvais démon par un impératif catégorique : « Va-t'en ! » soit enfin en adressant des prières aux dieux, surtout aux dieux du feu et de la lumière [1].

Parmi les causes possibles d'un mal, la longue incantation citée plus haut n'a garde d'oublier l'ensorcellement. Après l'énumération de toutes sortes de péchés, vient la série des diverses façons dont un homme peut tomber sous le coup d'un sortilège :

Rompu soit le sortilège, quel qu'il soit !...
Que par l'image de son père ou de sa mère il ait été ensorcelé,
Que par l'image de son frère aîné ou de sa sœur aînée il ait été ensorcelé,
soit qu'il ait rencontré un ensorcelé,
soit qu'un ensorcelé l'ait rencontré,
qu'il ait dormi dans le lit d'un ensorcelé,
qu'il se soit assis sur le siège d'un ensorcelé,
qu'il ait mangé dans le plat d'un ensorcelé,
qu'il ait bu dans la coupe d'un ensorcelé...

Comment deviner par quel objet le sortilège a pu se transmettre ? L'exorciste se contente d'en passer en revue un certain nombre, ceux qui sont d'un usage plus fréquent ou qui se trouvent en des endroits plus fréquentés :

Il cherche, il cherche !
il cherche au lit,
il cherche sur le siège,
il cherche dans le plat...,
il cherche au flambeau,
il cherche au soufflet,
il cherche à la tablette et au roseau pour écrire,
il cherche à l'étable...,
il cherche au canal...,
il cherche à la sortie de la ville et à l'entrée de la ville...,
il cherche à la sortie de la maison et à l'entrée de la maison,
il cherche dans la rue,
il cherche dans la maison du dieu, etc.

La troisième tablette *šurpu* présente une liste détaillée de

1. L. Tallqvist, *Die assyrische Beschwörungsserie Maqlû*, 1894, Introduction ; et encore L.-W. King, *Babylonian Magic and Sorcery*, 1896.

divers modes d'ensorcellement. Il y est question du charme « par le péché et le forfait », et, de plus, — chose bien digne d'attention, — le mal d'un pécheur est réputé contagieux, tout comme le mal d'un ensorcelé :

> Charme par le parler avec un pécheur,
> charme par le manger le pain d'un pécheur,
> charme par le boire l'eau d'un pécheur...,
> charme par le prendre fait et cause pour un pécheur.

L'office d'exorciste n'était donc pas une sinécure. Il faut en dire autant des fonctions du *bârû* ou prêtre-devin. Les prêtres de cette classe jouent un rôle souverainement important, puisqu'ils peuvent, par leurs oracles, diriger les entreprises du roi. Sennachérib les consulte pour savoir la cause de la mort violente de son père Sargon. Par leurs bonnes réponses, Asarhaddon est encouragé à rebâtir Babylone. Écoutons le prophète Ézéchiel, bien informé : « Le roi de Babylone se tient à la bifurcation de la route pour consulter le sort; il mêle les flèches, il interroge ses dieux domestiques, il inspecte le foie. » (XXI, 26, Vulg., ℣ 21.) L'extispicine, c'est-à-dire l'examen du foie ou des entrailles des animaux, était en effet un des modes les plus ordinaires de divination. Le *bârû* pratiquait aussi la divination par la coupe. De l'huile est versée dans une coupe pleine d'eau, ou, inversement, de l'eau sur l'huile, et la divination se fonde sur la manière dont l'huile se comporte, suivant la façon dont elle s'enfonce et remonte, selon qu'elle fait corps ou se divise, qu'elle se porte à droite ou à gauche [1]. Comparez ce qui est dit (Gen., XLIV, 5) de la coupe dont Joseph se servait pour la divination, et consultez les commentateurs sur ce passage. Divers présages se tiraient aussi du vol des oiseaux, des naissances, de certains phénomènes anormaux ou monstrueux. Tel oracle nous apprend que si une truie met bas un petit qui a huit pattes et deux queues, le souverain du royaume verra croître sa puissance [2].

Un événement insignifiant, pris comme bon ou mauvais

1. Zimmern, *loco citato*, 3e partie, Introduction.
2. R. Campbell Thompson, *The reports of the Magicians and Astrologers of Nineveh and Babylon*, 1900, n° 277.

présage, pouvait être gros de conséquences. C'est là probablement le sens et l'importance du message suivant, qui se lit sur une petite tablette d'argile, longue d'environ quatre centimètres sur deux centimètres de largeur : « Au roi mon maître, ton serviteur Naboûa. Que Nabou et Mardouk bénissent le roi mon maître ! Le septième jour du mois de Kislev, un renard est entré dans la ville; dans le parc d'Assour, il a sauté dans une citerne. On l'a retiré, on l'a tué [1]. »

Enfin, l'astrologue tirait ses oracles de la considération du ciel, des divers aspects et phases de la lune, des éclipses, de la position relative des astres, du tonnerre, et il concluait à la prospérité du pays ou à quelque malheur prochain.

Plusieurs auront de la peine à se représenter cet état d'âme des anciens Chaldéens. Enveloppés de tant d'êtres invisibles et énigmatiques, dieux et génies protecteurs ou démons malfaisants dont la présence s'attachait à toutes sortes d'objets; exposés en tout lieu, jour et nuit, à des influences mystérieuses, à des rencontres funestes, sans compter les présages fâcheux sur l'avenir, ils devaient, semble-t-il, vivre dans de continuelles angoisses, sans goûter jamais un instant de repos. Mais non. La vie ne paraît point leur avoir été trop insupportable, loin de là. Ils conservent, nous le verrons, beaucoup de liberté d'esprit et de bonne humeur. D'ailleurs, par un certain côté, le mystère plaît. Rien de séduisant comme de pouvoir lire dans l'avenir par le regard d'un voyant. Quelle tentation pour les Hébreux! Facilement ces superstitions eussent pénétré chez eux, si les prophètes n'avaient lutté contre elles énergiquement. Citons seulement une de ces invectives éloquentes contre la magie babylonienne.

STROPHE

L'orgueilleuse Babylone ne sera pas sauvée par sa Magie.

Tu te fiais à ta malice,
    et tu disais : « Nul ne me voit ! »
Ta sagesse avec ta science
    ont causé ton égarement,
Lorsque tu disais dans ton cœur :
    « Moi, personne autre que moi ! »

1. R.-Fr. Harper, *Assyrian and babylonian letters*, nº 142.

Mais un malheur fondra sur toi,
que tu ne sauras conjurer;
Et la ruine t'accablera,
sans que tu aies pu l'écarter;
Elle fondra sur toi soudain,
et ses coups seront imprévus!

Garde donc tes enchantements,
et tes sortilèges nombreux,
OÙ TU PEINAS DÈS TA JEUNESSE!
Peut-être ils pourront te servir;
peut-être ils te rendront terrible!

ANTISTROPHE

Ses Astrologues impuissants périront avec elle.

De tant consulter es-tu lasse?
Qu'ils se lèvent donc, qu'ils te sauvent,
Ceux qui font la carte du ciel,
et qui observent les étoiles,
Et te font savoir chaque mois
d'où viendront les événements!

Les voilà, tels des brins de paille:
au feu ils seront consumés.
Ils ne pourront pas s'échapper
hors des étreintes de la flamme:
Braise, mais point pour se chauffer,
ni foyer pour s'asseoir devant!

Tels ils seront alors pour toi,
ceux avec qui TU AS PEINÉ
dans la magie DÈS TA JEUNESSE.
Ils se disperseront chacun chez soi;
et tu n'auras point de sauveur!
(Isaïe, XLVII, 10-15.)

ALBERT CONDAMIN.

(*A suivre.*)

LA

RAISON ET LES ACTIVITÉS INFÉRIEURES

ESSAI DE PSYCHOLOGIE TEMPÉRÉE

(Quatrième article et fin[1].)

II. — L'ACTIVITÉ VÉGÉTATIVE

Nous arrivons à un chapitre nouveau, mais remarquons avec combien peu de heurt et de surprise : les activités que nous avons dû séparer pour être clair, font dans le sujet une suite continue ; on passe de l'une à l'autre avec moins d'effort encore et moins de bruit qu'il n'en faut pour tourner la page d'un livre.

Car le sujet n'est pas plusieurs, il est un ; et cette unité est très unie. Le « moi » s'étend du centre au dehors par un dégradé incessant, et tellement parfait, que, malgré la distinction métaphysiquement nécessaire du *moi* et du *non-moi*, il se trouve sur la limite un mur mitoyen, au sujet duquel nous doutons de nos droits : le *moi* plonge dans le monde extérieur de véritables racines ; il repose à sa base sur un substratum inorganique qui est la partie non vivante ; partie dont le principe substantiel est sans doute bien le sien, puisqu'elle est active, quoique non vivante du corps ; cependant le *moi* ne se l'attribue pas avec la même assurance qu'il fait pour les autres parties. Il la considère volontiers comme une propriété collective du monde extérieur et de lui-même. De plus, le renouvellement vital nous maintient en échange incessant avec le dehors ; et entre le dedans et le dehors, sur toute la surface des organes, nos cellules sont dans un état d'agonie perpétuelle. Le *moi* les rend au *non-moi*, d'où il les a reçues, et à l'extrémité nous sommes déjà cadavres.

La continuité, si grande avec le dehors, à l'intérieur est parfaite :

1. Voir *Études*, 5 et 20 novembre, et 5 décembre 1902.

Il existe en bas de notre être une force qui règle les mouvements nécessaires à la vie, et dont le champ est notre corps. Cette force se charge de multiples fonctions organiques, différenciées suivant les parties, mais qui peuvent se résumer d'une manière très simple : par la nutrition, les substances étrangères sont élevées à la vie et incorporées au sujet, et c'est le premier des actes immanents. De l'assimilation dérive naturellement l'accroissement ; de l'accroissement, la multiplication. Celle-ci prend divers aspects suivant les espèces : tandis que pour les organismes inférieurs, la multiplication cellulaire limite l'individu et devient immédiatement génération; qu'à un degré plus haut, elle étend le sujet sans le perfectionner davantage, elle se poursuit chez les êtres supérieurs par la différenciation des tissus et des organes. — Or, le premier des phénomènes végétatifs, l'assimilation, est un phénomène chimique vitalisé. Il en est de même de la désassimilation. — Et l'une et l'autre de ces deux fonctions primordiales, connues dans le détail, donneraient peut-être l'entière explication physique des multiples fonctions secondaires exercées par les organes, ainsi que des mouvements corporels. En tout cas, elles en sont une partie essentielle, et elles roulent le vivant, de sa naissance à sa mort, par le double cours de leurs flots inverses.

On voit par là combien étroitement les opérations végétatives sont unies aux actions physico-chimiques. Elles ne s'en séparent pas, ou plutôt elles les absorbent, tout en y ajoutant quelque chose d'essentiellement différent : car les forces de la matière brute, à l'état pur, vont du dedans au dehors, et passent d'une substance à une autre : dans le vivant, elles agissent au profit de la substance même dont elles émanent. Cette remarque n'est pas vaine; le philosophe a le droit de l'opposer aux empiétements du chimiste matérialiste ; elle a pour elle l'invincible bon sens, qui veut la vie irréductible aux forces brutales. Mais en même temps on peut dire que le chimiste dont nous parlons a raison comme chimiste ; il ne se trompe que comme philosophe.

L'activité végétative mêlée par le bas aux forces inorganiques, est chez la plante nettement délimitée en haut par son essence propre : la végétalité est à l'état pur. Il n'en est

plus ainsi des animaux. Avec la première donnée de conscience, apparaît la sensibilité. Mais cette faculté ne va pas seule; elle demande un substratum qui est précisément le fait végétatif; car il ne peut y avoir aucun phénomène de conscience si ce n'est d'une modification ; et ce qui ne change pas, ne peut ni jouir, ni souffrir. Le concours végétatif requis pour la sensation, l'est aussi pour l'état passionnel. Seulement dans le premier cas, le substratum est une modification élémentaire; dans le second, c'est une fonction organique ou un groupe de fonctions. Ainsi, la honte est intimement liée à des variations circulatoires, la peur, à des troubles digestifs.

Pour rechercher les limites du concept de végétalité, nous avons dû remonter des phénomènes inférieurs ; pour remarquer la continuité de la végétalité dans l'être sensible, il faut suivre l'ordre inverse, et s'attacher à l'évolution des phénomènes. A mesure que l'image pénètre dans les couches inférieures du composé humain, elle s'y fait plus chaude, plus active, et la conscience de sa transformation, ce sont précisément les états passionnels ; jusqu'au moment où elle devient pur mouvement, et sort de la conscience pour grossir le cours des activités végétatives. Ainsi il y a un point de l'évolution de l'idée triste où l'hyperexcitation des glandes lacrymales se confond avec elle et constitue l'état de tristesse. En deçà, comme l'ont remarqué Lange et James [1], on ne trouverait plus que l'idée froide. Et au delà, il n'y a plus qu'une sécrétion.

Cette évolution des phénomènes psychiques, considérée en dehors de tout système, est bien ce que nous apprend l'expérience, à condition de l'interpréter sagement. Car nous ne soutenons pas ici la thèse phénoméniste de M. Fouillée sur les *idées-forces* : l'évolution est bien la loi du sujet vivant, non de phénomènes sans substance. Par elle, nous pouvons apprendre comment l'activité inférieure, pour être soustraite à la surveillance de l'âme, ne l'est pourtant pas entièrement à son domaine. Nous retenons encore et dirigeons le phénomène psychique, après qu'il a échappé à nos yeux.

N'était cette relation avec l'activité supérieure, la végéta-

1. Voyez à ce sujet Ribot, *Psychologie des sentiments*.

lité a bien son mécanisme à elle : c'est une machine aux rouages multiples et compliqués, dont, fort heureusement pour notre tranquillité, nous ignorons le fonctionnement. Sans que nous ayons d'autre peine que de lui fournir un peu de combustible, les excitants physiques l'entretiennent, et elle travaille à notre profit. Le mieux serait donc de la laisser aller de confiance, elle n'en irait que mieux. Mais c'est impossible : la sollicitude de notre petite santé nous fait porter la main à tout instant sur les clés et les vis de réglage, et nous faisons comme l'écolier qui démonte à tout instant sa montre avec son couteau, sous prétexte de l'arranger. D'autres fois, comme les industriels pressés de commandes, nous brûlons notre machine pour gagner du temps. Enfin, l'intervention supérieure forcément est incessante : car la végétalité n'a pas en soi toute sa raison ; une machine ne fonctionne pas à vide : il faut que, suivant les besoins, quelqu'un la dirige et l'applique à sa destination ; ces applications diverses sont déterminées, non seulement par les actes de volonté formellement exprimés, mais encore et surtout par les opérations les plus immédiatement en contact : ces impressions, ces remuements continuels des couches profondes, que nous avons entrevus dans le composé humain.

Ainsi jointe à l'activité supérieure, la végétalité est complète : elle tient d'elle-même les multiples fonctions de l'organisme, et de l'activité supérieure, la possibilité de fournir un travail extérieur. C'est ce concours de la nature et de l'individu, que doit étudier la psychologie tempérée.

La part de la nature, nous ne l'étudierons pas comme telle; cela est de la physiologie. Notre rôle est de voir la part de l'individu, et en quoi la pure végétalité est modifiée par l'activité supérieure qui la pénètre.

Ce qu'il convient de remarquer en premier lieu, c'est que, comme il s'agit d'une psychologie humaine, nous allons nous retrouver, même au plus bas des activités végétatives, en face de la rationalité. Et très peu d'observation suffira pour nous convaincre que son influence n'est pas négligeable.

Voyez, par exemple, le rehaussement de vitalité que donne la nouveauté aux actions. On se sent tout frais au début des

tâches nouvelles; le changement d'occupation est le meilleur remède à la fatigue; et cette influence de la nouveauté va jusqu'au fond : l'estomac est plus actif, les jours de fête, si l'on change la cuisine ou le menu. Mais, qu'on y songe, ceci s'accorde mal avec les lois de la végétalité et même de l'animalité : la plante souffre des changements de régime; l'animal ne témoigne jamais cet inquiet besoin du nouveau. C'est qu'il suit la seule loi de l'habitude, et la facilité de l'action croît pour lui en raison directe de la répétition des actes.

Pour l'être intelligent, la loi est autre : l'activité intellectuelle est un excitant de la tonalité, et le mouvement provoqué par la perception initiale se transmet intégralement jusqu'au bout. Que par le temps et l'habitude, l'esprit se trouve incapable de maintenir son activité vis-à-vis du même objet et, par le fait, cette diminution d'activité devient pour le corps lassitude. La fatigue se produit, non par excès de travail, mais par défaut. Il faut procurer à l'esprit l'occasion de percevoir des rapports nouveaux; et l'on se reposera en subtituant à la première occupation un travail différent, qui ne sera pas, en soi, moins pénible. Cela est si vrai, qu'il suffit parfois du choc d'une idée, provoquée ou volontaire, d'une lettre reçue, d'un devoir brusquement imposé, pour rendre au corps des forces que l'on croyait absentes, et qui n'étaient que cachées.

Tout le monde peut faire des constatations de ce genre : elles demandent, il est vrai, une certaine générosité d'esprit, parce que l'on est porté à recevoir sans réserves les témoignages de la conscience au sujet de la fatigue; pourtant, le témoignage de la physiologie est bien différent. Ce que peut fournir de travail l'énergie potentielle accumulée dans le plus débile des organismes humains est incroyable. — Voyez, ce ne sont pas les corpulents qui mènent le monde : ce sont les pâles, les amaigris, et nous sommes effrayés de voir quelles dépenses se permettent ces vaillants, dont le corps semble avoir été résorbé par l'âme.— Mais quoi donc ? si la réserve matérielle était suffisante aux fonctions végétatives, comment la fatigue se produirait-elle, et comment surtout l'impossibilité ? Je réponds : parce que le contact de

l'intellectualité ne se fait pas bien. Nous aurions dans nos muscles, dans nos nerfs, dans nos cellules cérébrales de la force physiologique à soulever le monde, nous ne soulèverions pas sans effort un fétu, si cette force n'était pas actuée suivant sa loi. Or, la loi de l'activité inférieure humaine est que l'intellectualité l'excite et la dirige ; si le contact n'y est pas, l'impérium volontaire, passant par le dehors, est à moitié perdu, et le courant vital ne circule pas comme il faut. Voulez-vous tirer tout le profit de vos forces ? Faites le contact intime, et alors vos impressions se résoudront d'elles-mêmes en actes. Et voilà pourquoi une résolution, si elle n'est pas sentie, demande tant d'effort ; pourquoi encore ce qui plaît est le plus facile ; pourquoi la nouveauté et la distraction donnent des forces, en proportion de l'activité intellectuelle et personnelle qu'elles provoquent.

Maintenant que nous avons mis la main sur le lien qui rattache l'activité végétative au reste de l'âme, il faut tâcher d'en tirer profit et examiner l'éclosion des phénomènes végétatifs; non pas de tous, mais des individuels. En d'autres termes, toutes les fois que le fonctionnement végétatif présentera une particularité, nous nous demanderons quelle en est la cause; si c'est la provocation extérieure ou celle de l'idée. L'un et l'autre de ces cas sont possibles. Et pour circonscrire nettement la question, nous n'entendons pas ramener tous les accidents à une évolution psychique. Il est certain qu'une tuile tombant sur la tête d'un passant la cassera, si elle tombe de haut, indépendamment de toute habitude d'esprit; mais en dehors de ces phénomènes extérieurs, il en est qui peuvent être attribués, soit à la cause du dehors, soit à celle du dedans.

La machine dont nous parlions tout à l'heure peut s'arrêter ou s'emballer de deux manières : parce qu'un corps étranger s'est introduit accidentellement dans les rouages, ou parce que le mécanicien a fait une maladresse. Le mauvais fonctionnement de l'estomac peut être causé par l'introduction d'une substance nuisible, et aussi bien par l'introduction d'une idée : j'entends d'une idée intérieure, faite sentiment, qui entretient un état plus ou moins avoué de dégoût ou de tristesse ; et, arrivés à ce point, je ne dirai pas que les trou-

bles digestifs en sont l'effet : ils en sont un élément constitutif.

Les phénomènes de ce genre appartiennent de droit à la psychologie tempérée, dont l'objet est l'unité des états physiques et des états psychiques.

L'activité végétative a un rôle bien défini : elle doit prendre place à son moment dans le circuit vital, et lier l'activité immanente du sujet à l'activité transitoire qui le rattache au monde extérieur. Son rôle est fatal. Quoi que fasse l'esprit, il ne l'empêchera pas de le remplir. Mais il peut être cause qu'elle le remplisse de plusieurs manières. Tantôt les évolutions de l'état perceptif à l'action s'accompliront par le trajet le plus complet en passant par les états passionnels intermédiaires, et cela, c'est l'ordre ; tantôt elles seront brusquées avant terme, et il s'ensuivra des réalisations avortées et monstrueuses, que nous pouvons considérer comme le désordre des fonctions inférieures.

Règle générale : les fonctions physiologiques sont plus normales, à proportion que la loi de l'action est plus complètement observée ; c'est un fait d'expérience. Quels sont les fidèles au vieil adage : *Mens sana in corpore sano* ? ce sont les hommes d'action. Les faibles, les névrosés, ce sont les intellectuels, les raffinés ; je veux dire ceux chez qui l'élément intellectuel ou sensible s'est accumulé comme en un terme, et souvent nous avons vu des hommes épuisés par la vie sédentaire des études, ou parce qu'ils s'étaient renfermés dans des émotions égoïstes, reprendre et déployer des forces ignorées, dès qu'ils se sont retrouvés au grand air, mêlés à l'action et à la lutte.

Ce n'est pas que la vie d'études soit fatalement pernicieuse à la santé ; elle ne l'est que mal comprise. Et pour faire ici une première application de la loi énoncée plus haut, une accumulation d'intellectualité n'est nuisible que si elle est condamnée à rester immobile. Celui qui emmagasinerait stérilement dans son cerveau des réserves de pur savoir, surtout vivifiées par la passion de connaître, serait assez semblable à l'imprudent qui entasserait des matières explosives sur le poêle de sa chambre à coucher. Il n'a rien à craindre au contraire, celui qui les descend dans des caves

sûres, pour les employer au fur et à mesure de ses besoins. Ainsi étudier ne serait pas autre chose que de vivre.

La question des irrégularités dans les phénomènes inférieurs revient donc à celle-ci : comment l'âme peut-elle entraver le plein développement de son activité? quels sont les arrêts, volontaires ou non, provoqués dans ces diverses phases? comment, sur le courant vital, peut-il s'établir des courts-circuits, dont l'énergie mesure la perte nette à enregistrer au compte de nos forces?

Pour répondre à cette question nous rechercherons les arrêts qui peuvent se produire dans chacune des trois phases psychologiques parcourues plus haut. Quand je dis arrêts, il faut s'entendre: les arrêts ne peuvent être absolus, la loi de conservation de l'énergie s'y oppose. Il y a plutôt changement. La représentation ordonnée de soi vers une action extérieure éloignée, s'aiguille vers un terme différent, ou, à cause de l'obstacle rencontré, déraille au milieu de sa course.

1° *Dans la phase représentative.*

C'est par l'attention que se fixent les états représentatifs ; si, par l'apport croissant des idées, l'esprit est maintenu dans son état de représentation quand il devrait évoluer suivant sa loi, il se produira une accumulation d'énergie; à un moment, le ressort trop bandé se détendra avec violence, et au lieu de la transition normale entre la perception et l'acte, la représentation se réalisera brusquement.

Lorsque l'objet de la représentation est extérieur au sujet, pour intense que soit son idée, il n'en existera pas davantage. Tout au plus, il sera créé subjectivement par l'hallucination.

Mais les phénomènes végétatifs sont du sujet même ; on conçoit donc, dans cet ordre, la puissance réalisante de l'attention.

Sitôt que l'un d'eux a reçu une existence subjective par la croyance, il s'empare à son tour de l'attention, — nous nous intéressons trop à nous-mêmes ! — et ainsi, par une série de réactions croissantes, il s'assure finalement une existence indépendante, une vie propre. Ce phénomène était primiti-

vement la petite herbe rampante à l'ombre, dans un coin du jardin. Les rayons de l'attention ont exalté l'activité de sa sève; aussi, avec la fièvre des plantes tropicales, elle a crû, elle envahit tout, elle étouffe le jardin et déborde par-dessus les clôtures.

Le fait est de tous les jours, bien qu'il ne soit pas commode à soumettre à l'expérimentation. Et j'admire M. Fouillée, qui rappelle à son gré un vieux mal de dents par simple attention [1]; nous ferions la même expérience sans succès que cela ne signifierait pas grand'chose. Je n'admire pas moins Gustave Flaubert, qui savait mieux user de son imagination, et se désaltérait en plein désert en répétant : « Glace à la fraise [2] ! » La première condition pour modifier un phénomène et surtout le provoquer, c'est d'y croire ; et il faut disposer, pour se duper soi-même en des choses évidentes, de ressources peu communes.

Mais si nous ne pouvons expérimenter sur nous-mêmes ainsi à froid, il y a d'autres manières de procéder : dans les hypnotisés, la persuasion crée un état représentatif intense, sans que la raison ni la volonté interviennent pour le dissiper. On voit alors les modifications organiques, le sommeil d'abord, puis les divers symptômes suggérés apparaître docilement comme la floraison des images correspondantes. Un second bon terrain d'expériences est la neurasthénie, mais toutefois il est plus inégal, parce que le sujet est maître de lui-même, et que seul le plein discernement lui manque pour arrêter à temps les troubles fâcheux. Mais enfin, quels que soient le sujet et les circonstances, un fait interne considéré comme réel peut le devenir par le fait, sans qu'il soit nécessaire de recourir, pour expliquer cette transformation, à je ne sais quels agents mystérieux : l'évolution naturelle de la représentation peut faire ces merveilles.

Cette loi d'évolution est générale ; mais comme nous remarquons plus aisément les cas extrêmes que les communs, ce sont ceux-là qu'il faut citer. Voici un jeune ouvrier qui souffre pendant plusieurs mois d'accès effroyables, parce

1. *Psychologie des idées-forces.*
2. Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires.*

qu'il a été mordu par un chien qu'il croyait épileptique; il est guéri par l'injection dans l'avant-bras d'un centimètre cube d'eau stérilisée : il croyait que c'était le remède de M. Pasteur [1]. — Voici encore le cas, cité par le Dr Dubois, d'un homme qui souffre un an du genou, pour avoir vu opérer le genou ankylosé de son frère [2]. Et tant d'autres, non moins étranges, mais qu'on ne songe pas à contester, — quand on pense qu'en plein moyen âge, saint Thomas avait déjà constaté la possibité de devenir lépreux par persuasion [3] !

Si l'on médite soigneusement les leçons que renferment ces sortes d'exemples, on s'apercevra du péril que ferait courir à la vérité une certaine opposition entre les faits corporels réels et les imaginaires, comme si les deux ordres s'excluaient. Ils s'excluent en tant que concepts ; en réalité, ils se rejoignent en un point commun. Car il faut bien que l'objectif et le subjectif se rejoignent quelque part, et s'il y a déjà communication du connaissant et du connu, lorsque l'un et l'autre sont deux êtres distincts, qu'en sera-t-il lorsqu'ils ne le sont pas ? Là, dans le sujet, aucune représentation n'est indifférente : chacune est active, elle fait son objet comme son objet la fait elle-même, et l'on peut dire aussi bien que le phénomène est connu par ce qu'il est — et qu'il est par ce qu'il est connu.

Dites-moi : qu'est-ce que la contagion de l'exemple, si ce n'est la représentation en activité ? Lorsque je suis en société et que mon voisin bâille, je connais son acte comme quelque chose de distinct. Mais bientôt cette représentation spéculative change d'aspect : elle est une connaissance intime qui est à la fois la représentation et la chose représentée : l'image musculaire du geste de bâiller. Avoir cette image présente à un certain degré d'intensité, c'est bâiller. L'idée et la chose se sont fondues en un seul phénomène.

Et ces deux degrés de la connaissance spéculative et de la

1. *Revue thomiste*, mars 1897.

2. *De l'influence de l'esprit sur le corps*. Berne, 1901. Je dois au précieux opuscule, et à son auteur, bien des idées que j'expose ici.

3. « Corpus transmutatur præter ordinem principiorum naturalium, præcipue per aliquam imaginationem fixam... aut etiam immutatur ad febrem vel lepram. » (*De potent.*)

connaissance pratique ne sont pas toujours si rapprochés que, pris à deux points de leur parcours, il ne puissent présenter de la contradiction. Il est nécessaire d'apprécier ce détail du mécanisme psychologique pour expliquer des antinomies qui étonnent souvent. Comment peut-il se faire, dit-on, qu'un phénomène d'auto-suggestion persiste lorsque je ne me crois plus suggestionné? Le fil qui paraissait unir le fait végétatif à son idée-cause est brisé, et il subsiste encore ; comment cela se fait-il ? C'est donc que votre théorie n'était qu'un ingénieux système. Vous voyez bien que les désordres de l'activité inférieure ont assez d'autonomie pour se maintenir par eux-mêmes. C'est donc eux qu'il faut attaquer directement, et c'est une chimère que de prétendre régler des fonctions physiologiques par de la philosophie !

J'insiste sur cette objection, qui est capitale. C'est elle le grand retranchement des neurasthéniques convaincus, et elle met en défiance bien des hommes prudents contre les prétentions, vaines à leurs yeux, de l'âme raisonnable. On pourrait y répondre ainsi :

Figurez-vous le sujet comme une surface unie, où tout se passe au grand jour, et vous aurez de lui une psychologie très simple : si entre deux états, l'un, de connaissance et l'autre, état végétatif, il y a désaccord, ce désaccord nous l'accepterons comme un fait. Les états n'ont pas de rapport entre eux. Ce sont, si l'on veut, deux figures tracées aux deux extrémités d'un tableau, l'une ronde, l'autre carrée, sans avoir de lien commun que leur adhérence accidentelle au même plan.

Mais je donne au sujet, je dois lui reconnaître une troisième dimension : il s'étend aussi en profondeur, et les activités indépendantes à la surface de la conscience, pénétrant chacune de leur côté et déviées suivant les pentes, se rejoignent dans la région intime. C'est là qu'une étude attentive résoudrait l'antinomie que nous venons de signaler. Car dans la partie superficielle il y a contradiction entre les états et pas de contact; mais dans la moelle, le contact se fait et la contradiction n'existe plus ; l'idée jouit de sa pleine activité. Elle se réalise sous forme d'impression, bien avant d'avoir réussi à rien faire comme idée pure.

La difficulté n'est donc pas que nos mouvements intérieurs, nos modifications organiques puissent dériver immédiatement d'un état perceptif; c'est qu'une idée puisse s'opposer à elle-même, l'idée qui se sent à celle qui se parle. Cela est pourtant, et j'ai essayé de montrer, au début de ce travail, l'activité personnelle entraînant loin de leur point de départ, vers sa direction préférée, nos idées et nos perceptions primitives. Il faut en revenir là. Et vous verrez alors comment les idées dont vous parlez, en contradiction avec vos états corporels, ce ne sont pas les vôtres.

Lorsque Gustave Flaubert garda huit jours dans la bouche le goût de l'arsenic, qui avait empoisonné Mme Bovary, lorsqu'il fut empoisonné lui-même au point d'avoir, coup sur coup, deux indigestions très réelles [1], quelle était son idée ? — Il savait son arsenic aussi fictif que sa glace à la fraise dégustée en esprit dans le désert. Mais ce jugement théorique restait impuissant en face d'une certaine persuasion intime et prenante, dont l'excès d'attention était la cause.

Si donc vous voulez ramener l'ordre en bas, ramenez-le en haut. Prenez une vue des choses plus uniforme, et redressez dans leur marche, si vous le pouvez, les généralisations hâtives, les associations sans fondement; en un mot, ces opérations de raison mixte qui ont altéré la perception primitive. Débarrassez le canal intérieur des engorgements produits par l'attention; c'est de là que viennent l'arrêt et le débordement dans les champs de la végétalité. Et vos idées, une fois en liberté dans la bonne voie, couleront d'elles-mêmes vers la réalisation la plus conforme à la nature, la plus salutaire à l'individu.

2° *L'arrêt dans la phase émotive.*

Ce qui fait encore le désordre, c'est la fixation des états passionnels. Il y a ici, à l'origine, non pas seulement de l'ignorance, mais de l'égoïsme encore, et cet égoïsme est très répandu.

1. Taine, *De l'intelligence*, t. I.

Le moderne civilisé est un être dont le mécanisme émotif est compliqué. Si la force des convictions religieuses, au moins celle d'une rare générosité, ne le pousse pas, il s'arrête à cette sorte de complaisance qui s'épanouit dans le secret du « moi ». Le jouisseur caractéristique de notre époque est un recueilli : le monde lui paraît fade, à part certains états subjectifs et raffinés. Et c'est à propos : les plaisirs du dehors s'usent vite, le temps des idées originales paraît passé, toutes les choses sont vieilles ; il reste à chercher le neuf en soi, et dans l'émotion. C'est le grand art de ceux qui prétendent tirer de la vie le meilleur parti possible.

Mais, en dehors même de l'enseignement chrétien, par lequel nous savons comment la maladie est la juste peine du péché, il est encore vrai, philosophiquement, que cette tendance à ériger en fin les états passionnels ne s'accorde pas avec le bon exercice de l'activité végétative. Tout arrêt dans le circuit vital est un gaspillage de la force. L'importance concédée volontairement par l'esprit aux états passionnels, les états corporels en profitent. Une fois maîtres, ils commandent à leur tour, et l'on est ensuite interdit, bien à tort, de se trouver si inférieur vis-à-vis d'une partie de soi-même.

Pour juger entièrement les désordres de ce genre, il faudrait en suivre les conséquences non seulement sur les individus, mais sur les familles. On verrait comment certaines dispositions corporelles ont dérivé peu à peu, à travers les générations, d'habitudes morales ; et qui nous dit qu'il serait impossible de déterminer, par le concours de la psychologie et de la physiologie, les lois précises d'après lesquelles les tempéraments suivent les mœurs ? Mais une pareille entreprise sortirait de ce cadre. Nous faisons présentement abstraction de l'hérédité ; et, du reste, la loi qui se vérifierait adéquatement dans un intervalle de plusieurs générations, fait son œuvre partielle dans les individus. Au moins peut-on dire que celui qui cultive sa sensibilité pour le plaisir, met la division dans son âme, et tôt ou tard, il s'apercevra qu'il n'est pas bien d'établir ainsi un État dans l'État.

Ne disons rien du domaine abandonné par la personne aux passions basses : le danger est là trop visible. Mais que de

fois les faiblesses de l'égoïsme se déguisent sous un extérieur indifférent, parfois même louable ou pieux!

Parmi ces sortes d'états émotifs, les plus dangereux, ce sont peut-être ceux dont le danger préoccupe moins, les plus vagues. L'émotion vague se décrit difficilement parce que son état perceptif nous échappe presque en entier. Et cependant elle peut être très intense. Il arrive que l'intellectualité se disperse sur une telle quantité d'objets à la fois, qu'elle ne saurait se dire ce qu'elle pense; elle n'atteint aucune chose, mais ce qu'il y a d'infini dans sa généralisation des choses; ou bien, ce qui la saisit, c'est le nombre des mystères : elle s'occupe en chaque objet de ce qu'elle pourrait voir et ne voit pas; il suit de pareilles occupations mentales des états d'émotion fort peu précis : une fierté vague de mener sa pensée si loin, et en même temps des langueurs étranges, des tristesses qui enveloppent tout l'être par le sentiment de ce qu'il a de chétif, et arrachent la plainte de Mowgli, l'enfant-loup :

> Ahi ! mon cœur est lourd de choses que je ne comprends pas [1].

Celui qui n'a jamais eu dans son âme ces tombées de crépuscule, préludes de consolantes clartés, est à plaindre. Il est fixé et immobile, et satisfait des choses particulières. Il ne sentira jamais le besoin de soulever pour lui-même les questions résolues pour tout le monde, de refaire ses certitudes sur une base vivante, de se tourner, contre la multitude des petites pensées du vulgaire, vers un idéal d'action aussi noble que son âme. Mais il n'est pas moins à plaindre, celui qui s'adonne au rêve comme à une volupté, et rassasie dans la solitude de son esprit un égoïsme aussi dangereux que celui des sens : car tous les pas qu'il fait vers la jouissance l'éloignent de la vraie liberté, et le conduisent à des surprises où son indolence le trahira. Mais alors le rêve, faut-il le condamner? Certainement oui, si après la période flottante, il n'arrive pas à se préciser, s'il ne conduit à aucun but. L'homme ne se grandit que par l'action, et rien ne le déprime plus que les accumulations de complaisance réfléchie.

1. Rudyard Kipling, *les Histoires de Mowgli.*

Après cela, viennent les émotions plus précises, j'entends quant à leur objet, mais toujours indéterminées par rapport à l'action; les rechercher est encore un danger. C'est un mauvais état d'âme que celui du badaud qui parcourt les rues en quête d'accidents, seulement pour voir. Les personnes les plus sensibles sont quelquefois les plus friandes de ces aubaines qui remuent en elles les fibres de la terreur et de la pitié, mais sans douleur : leur égoïsme prend plaisir au seul ébranlement de l'activité subjective, qui renforce agréablement la conscience du *moi*. Il n'est guère plus sain de s'enfermer trois heures dans une salle de spectacle, afin d'y pleurer à son aise et pour son argent. Outre que peu de gaspillages sont plus regrettables que celui des larmes quand on songe aux innombrables douleurs qui méritent la pitié, de pareilles habitudes ont leurs conséquences. Les amateurs d'émotions sont presque aussi infailliblement sur le chemin de la névrose, que le buveur sur celui de l'alcoolisme ; ou plutôt, cultiver l'émotion, c'est déjà être névrosé et s'avancer de gaieté de cœur dans cette région fertile en vains repentirs, qui commence à la nervosité et finit à l'hystérie.

L'égoïsme a bien des formes, il prend même celle de la vertu. L'arrêt passionnel est à craindre pour tous ceux qu'une grande pensée travaille, mais qui n'ont pas les moyens d'action suffisants pour régulariser le cours de l'émotivité. Alors l'enthousiasme, sans point d'application, se résout en phénomènes corporels; la chaleur s'entretient et s'exalte par une série d'excitations physiologiques, le subjectif et l'inconscient gagnent de plus en plus aux dépens de la liberté intérieure. Pourquoi ne pas le dire? Ce danger menace aussi bien ceux qui font profession de piété, lorsque, dans les débuts de leur ferveur, ils ne sont pas soutenus par une main expérimentée et aussi par leur propre bon sens. Rien n'est plus facile à celui qui a goûté les premières douceurs du sacrifice et de la prière, que de s'y abandonner inconsidérément comme si, même dans l'usage des meilleures choses, Dieu n'exigeait pas la maîtrise de soi et l'activité raisonnable. Or, ils ne sont pas rares, ceux qui, pour avoir trop confondu les manifestations sensibles de la charité avec le véritable dévouement, fléchissent bientôt en dehors de la voie droite : les uns, les

plus heureux encore, éprouvent dans leur santé l'évolution fatale de leurs états sensibles ; et avant d'avoir pris part à l'action, regagnent les ambulances. Chez d'autres, les désordres contenus plutôt dans la zone de la représentation se propagent à travers la mentalité. On voit l'importance pratique qu'il y a à ne pas entretenir en soi les émotions, même les plus légitimes, du moins en tant qu'elles seraient subjectives et empêchées de se terminer à des actes. Dans la phase passionnelle comme dans la perceptive, la meilleure administration des forces relativement à l'hygiène, concorde avec le régime de la meilleure production et de la plus grande puissance.

3° *Dans la phase active; rapports de la végétalité avec la détermination volontaire.*

Nous avons signalé les principales perturbations du circuit vital. Arrivés à la phase de l'action, il nous reste à préciser comment ces perturbations se produisent, et comment intervient la volonté.

Qu'elle intervienne toujours et également, et que nos troubles inférieurs nous soient tous imputables au même degré, nous nous garderons bien de le prétendre ; les troubles, cette piteuse et interminable kyrielle de maux nerveux dont souffrent les enfants du siècle, en un sens ils sont nécessaires et fatals. Mais en un autre, ils ne le sont pas non plus tout à fait. Car si la loi de la réalisation des idées est fondamentale et de nature, il est laissé à l'activité personnelle de déterminer comment elle s'appliquera ; et, en définitive, lorsque le cours normal de nos opérations internes a été dévié, si nous recherchons le coupable, il faudra bien que nous le trouvions là même où est la faculté maîtresse de la détermination, et le seul responsable, c'est la cause libre.

L'intérêt est donc de savoir comment la volonté peut troubler l'action. Mais il faut prendre garde aux apparences : de même que nous avons découvert deux espèces de *savoirs*, parfois bien différents l'un de l'autre, peut-être nous aurons à résoudre l'antinomie des deux vouloirs. Cette difficulté est à peine différente de la première.

L'antinomie des vouloirs apparaîtra dans cette remarque préliminaire : que dans l'ordre végétatif, souvent, plus la volonté agit et triomphe, plus il arrive qu'elle est vaincue. Ce principe à forme brutale ne vient pas ici pour le plaisir de l'antithèse. Ceux mêmes qui n'ont pas le douloureux avantage d'expérimenter sur une neurasthénie, peuvent constater, en des occasions communes, la parfaite insubordination des phénomènes inférieurs.

D'abord, des mouvements corporels : les amateurs de bicyclette savent que, dans les débuts, quand l'allure est encore timide, il suffit de vouloir éviter un obstacle pour s'y précipiter. Lorsqu'on tient entre les mains un objet précieux et fragile, gare à celui qui s'occupe trop de ne pas le casser! Rappelez-vous l'histoire de Jacques[1] et de sa cruche. « Je sais bien que tu la casseras, dit le père. — Non, proteste le timide Jacques, je ne la casserai pas. » Et il la casse. « J'avais bien dit, conclut le père, qu'il la casserait ! » D'autres phénomènes corporels, joints à une émotion et à une fonction, ne sont pas moins réfractaires. Vouloir surmonter une impression de dégoût en se forçant à manger, c'est provoquer plus activement les protestations antipéristaltiques. Si vous êtes timide et si vous vous sentez rougir, je vous conseille de vous en empêcher par un effort : vous rougirez bien mieux. On dirait même que les activités organiques les plus en dehors du champ de conscience, les plus fatales, conservent une sourde hostilité contre les ingérences volontaires, et les ordres reçus deviennent parfois un signal de rébellion. Ainsi, j'ai pu constater que des inflammations de l'épiderme, dues à une cause extérieure, s'établissaient à poste fixe tant que la volonté s'acharnait à les guérir; mais lorsqu'on avait pris son parti de les négliger, elles disparaissaient.

Enfin, la volonté ne réussit pas à régler les fonctionnements les plus simples. Voici à ce sujet une expérience facile : si l'on s'attache à écouter attentivement sa respiration, avec la volonté d'en régulariser les mouvements, on obtient l'inverse de ce qu'on se propose, surtout si l'on a pris la

1. *Le Petit Chose.*

précaution de se tenir dans une position un peu gênante et qui encourage l'effort : à genoux, par exemple. Après un instant d'application, une oppression légère se produit, puis une gêne croissante. On se rend compte alors que pour rendre à la respiration sa liberté, il faut la rendre elle-même à l'inconscient. Mais si l'expérience a été prolongée, cela n'est plus bien commode : il faut se distraire et porter son esprit sur d'autres objets. Cette petite expérience me semble assez suggestive, parce qu'elle explique à qui veut comprendre, comment toute une série de troubles végétatifs peuvent naître et s'enraciner sous l'influence de l'attention et de l'effort volontaires, et prendre sur le sujet une autorité autrement effrayante. L'explication de la grande neurasthénie est en germe dans cette petite neurasthénie de laboratoire.

Dans les cas dont nous parlons, peu importe que l'attention ait été volontaire; elle produit son effet particulier de réalisation comme représentation pure, et crée un vouloir sensible, antagoniste du vouloir libre qui l'a fait naître. La volonté, elle, n'a d'activité, comme telle, que dans sa sphère propre. Elle est la faculté du choix libre, et c'est là qu'est sa force. Elle décide, elle oriente, elle dirige d'en haut, elle n'impose pas violemment, car la force physique, séparée de l'état mixte de représentation, est déjà en dehors d'elle; et lorsqu'on dit qu'elle a autorité sur les mouvements spontanés de l'individu, il faut se garder d'oublier que ses ordres s'exécutent par des intermédiaires.

Faisons la simple expérience suivante : après avoir posé l'extrémité des cinq doigts sur la table, proposons-nous de les soulever successivement deux par deux, le pouce et le médius ensemble, puis l'index et l'annulaire, le médius et l'auriculaire, les trois autres restant fixés à la table. Faisons des prodiges d'effort volontaire, nous n'arriverons à exécuter ce mouvement, facile d'ailleurs, que lorsque les images motrices se seront coordonnées suivant l'effet à produire. Ces images elles-mêmes se forment-elles au gré du vouloir pur? Je ne le pense pas; l'image musculaire obéit à un vouloir mixte. Un exemple de M. Ribot éclaircira ma pensée : un monsieur, atteint d'aboulie au point de perdre l'usage de ses membres, fut le premier, dans un accident de voiture, à

se sauver par la portière[1] : sa faculté de vouloir était restée entièrement inefficace jusqu'au moment où la jonction fut rétablie entre l'impression vivante et le vouloir impersonnel.

Ainsi la méthode conseille que la volonté ne s'ingère pas trop dans les activités inférieures. Personne, il est vrai, ne peut se flatter d'être entièrement sage ; et lorsqu'un phénomène est mal parti, il faut l'atteindre plus loin, où l'on peut, dans la zone sensible, dût-on se fatiguer à la course. Mais au moins doit-on reconnaître que le mieux serait de ne l'arrêter nulle part, et de veiller seulement à ce qu'il parte bien. C'est en haut, à l'origine, qu'il y a le moins de mouvement et que nous avons le plus de force. Louerait-on un cocher qui, au lieu d'arrêter ses chevaux en tirant les rênes, sauterait à bas de son siège pour mettre des bâtons dans les roues ? Lorsque la volonté est ou se croit obligée d'intervenir plus bas qu'elle, la végétalité en souffre toujours : il y a effort, et cet effort est à son compte[2].

Lorsqu'une machine est en marche, ce qu'elle a d'utile, c'est ce qu'il y a de silencieux, de facile dans son mouvement. Le bruit, les secousses, les jets de fumée, les grincements, les échauffements, voilà l'effort, c'est-à-dire le travail perdu. Dans le fonctionnement de notre corps il en va de même. A parler en rigueur, aucune de nos dépenses n'est perdue, mais toutes ne sont pas utiles. L'action est servie par l'évolution naturelle et spontanée de l'activité ; l'effort qui s'y ajoute, c'est la conscience des forces mal dirigées et des résistances intérieures. Le rôle du mécanicien est de diminuer l'effort, et par là d'augmenter le rendement.

Il ne faut donc pas penser de celui qui travaille qu'il va se fatiguer. La fatigue vient de l'effort, non de l'activité normale, loi de la vie. L'homme, dont l'organisme n'a pas été antérieurement lésé, et qui se fatigue sans rendre plus de travail utile que les autres, travaille maladroitement.

Et les forces perdues dans l'effort, que deviennent-elles ? Elles s'éparpillent, se divisent, pénètrent dans le sujet par

1. *Maladies de la volonté.*
2. Ce serait une erreur de croire que l'effort est dans la volonté ; mais il peut se produire à la suite de l'acte volontaire.

toutes les fissures qu'elles rencontrent, se résolvent en mouvements élémentaires, et jettent le trouble là où elles auraient dû produire l'action. Lorsque, par exemple, nous avons maintenu trop longtemps notre attention sur un objet, la perception primitive, au lieu de poursuivre droit et d'enrichir le trésor vital, se cheville mal à propos dans les organes perceptifs; l'image encombre le cerveau et prédispose à l'hallucination; les mouvements musculaires qui président à la concentration attentive, comme la tension des muscles de la tête, se renforcent et créent un état conscient et pathogène. Que l'effort se prolonge et se répète, les désordres s'accentueront, l'activité musculaire sera en contention permanente. Et remarquez-le, rien ne dit que la somme des énergies soit changée, que la représentation suive son cours vers l'extérieur ou qu'elle reste emprisonnée; mais le résultat utile est bien différent.

D'autres fois, la dérivation de l'activité s'étendra davantage : s'il évite la migraine et l'incapacité d'action, le sujet éprouve alors mille impulsions diverses. La force s'est transmise de proche en proche; mais ayant perdu dans sa dérivation multiple son unité, elle a perdu son utilité. Au lieu d'une tendance déterminée, il n'y a plus qu'un vague besoin d'agir, — tantôt sous la forme d'un fourmillement de motions intérieures, comme on en éprouve après une émotion vive qui n'a pas trouvé de débouché; — d'autres fois, ce sont des manifestations isolées, des explosions d'organes, des larmes et des rires sans cause, des apparitions de phénomènes les plus invraisemblables et les plus désordonnés. Enfin l'énervement se manifeste de mille manières, mais toujours il traduit la perte de l'effort; si nous pouvions l'évaluer mécaniquement, nous trouverions qu'il représente l'énergie stérile. Et cette énergie, dans la mesure où la dérivation de l'activité était évitable, nous l'avons tournée contre nous.

4° Perturbation indirecte. Le drainage des forces au profit d'un état dominant.

Quelles que soient la variété et la bizarrerie des pertur-

bations psychologiques, elles ne se produisent pas au hasard, et dans le désordre général, il persiste un ordre particulier. Le phénomène dévié exalte l'activité d'un côté, et en même temps il la ralentit d'un autre. Il est vrai que la loi de la conservation de l'énergie ne se vérifie pas en psychologie comme en physique, mais il est évident qu'on en retrouve l'analogie. Une compensation s'établit entre les facultés à mesure qu'elles se développent : ce n'est pas que tous les esprits soient équivalents, mais un même esprit peut se développer de bien des manières équivalentes. Il est en quelque sorte nécessaire que les penseurs soient distraits; s'ils se corrigent, ils perdront quelque chose de leur pensée. Une certaine flânerie est nécessaire à un certain art, et jamais La Fontaine n'aurait donné au monde ses *Fables*, s'il avait vaincu sa paresse! — Je croirais même que parmi les déficits attribués facilement à la prédisposition organique, plusieurs n'existent que conséquemment à une direction mentale incompatible avec la qualité dont on se croit privé. Cela paraît assez dans le défaut de mémoire, lorsqu'il porte sur une classe d'objets. Bien des gens, qui n'ont pas mauvaise mémoire par ailleurs, mettent au compte de leur conformation cérébrale qu'ils ne puissent retenir les noms ou les chiffres. Cependant, le cas d'une lésion accidentelle écarté, un tel défaut n'est pas une réalité qu'on aurait reçue de la nature; seulement, la mémoire elle-même est individuée suivant l'originalisation intellectuelle. Il est clair que si quelqu'un s'occupe davantage du côté abstrait et général des choses et des événements, il s'intéresse moins qu'un autre aux noms et aux chiffres, et comment les retiendrait-il? Ils ne lui disent rien! Lorsque des faits nouveaux se présentent, il s'en assimile la philosophie; mais la particularité dédaignée échappe, parce qu'elle n'a trouvé en lui aucune adhérence. Il ne complétera sa mémoire que s'il a le bonheur d'être impressionné un jour ou l'autre, par l'importance qu'ajoute le détail positif à la beauté de l'ensemble ou à la solidité du système.

Ainsi, un état même corporel peut se former par dérivation, les activités physiologiques étant drainées au profit de l'état dominant. On me pardonnera de revenir, pour rendre la

chose plus palpable, à notre vieil exemple de *Peau-d'Ane*. Lorsque le fils du roi se fut laissé aller aux mille pensées qu'éveillait en lui le petit anneau d'or, il en perdit le sommeil et l'appétit et tomba dans la langueur.

C'est l'exemple des ravages causés dans un organisme par l'activité de l'idée : ravages indirects, car ce n'est pas l'idée de l'anneau qui fait la maladie de langueur, mais l'équilibre interne veut cela. Un étudiant de ma connaissance, dans les temps où il se passionne pour son travail, perd brusquement l'appétit : c'est que ses idées sont devenues trop puissantes; et l'estime pratique des questions intellectuelles est si grande, que l'estime du manger disparaît par contre-coup. Dans cet état, il n'a plus pour s'obliger à se nourrir que des raisons impersonnelles et des injonctions volontaires : mais l'estomac n'a pas coutume de marcher à ce régime; ajoutons, pour que le procès-verbal soit complet, que la crainte du mal au cœur se met de la partie et fait le reste. Mais remarquez bien, la cause de son mal, est-ce parce qu'il travaille? Ce n'est pas le travail qui est dangereux, c'est l'état mental exclusif. Et cela est vrai au point qu'il suffit de proposer un matin à notre étudiant une marche forcée pour lui faire sentir l'utilité de la nourriture : il sait qu'il en a besoin, parce qu'il va dépenser ses forces, et sans avoir rien fait pour guérir son corps, que changer son âme, il déjeune de grand appétit.

Si nous connaissions bien la clé merveilleuse avec laquelle on peut, dans bien des cas de fatigue, se remonter soi-même, combien de misères on éviterait! — Quand l'épuisement vient de ce que le travail a été au-dessus des forces, il n'y a rien à faire, si ce n'est d'éviter à l'avenir le surmenage, par une prudente économie. Mais souvent aussi, plus souvent que beaucoup ne pensent, l'épuisement est disproportionné; la cause de fatigue a disparu et la fatigue demeure, et l'on voit des infortunés réduits à une entière incapacité ou à une demi-vie par l'écoulement mystérieux des forces. Ces cas de neurasthénie, autour desquels se morfond l'ingéniosité des traitements, et s'affolent toutes les combinaisons de la pharmaceutique, sont corporels il est vrai, mais tout psychologiques dans leur raison d'être; le drainage des forces végétatives les entretient : les réserves nutritives s'accumulent ou

se résorbent au profit d'une activité cérébrale désordonnée; la circulation, la respiration, au lieu de suivre le règlement normal se sont mises au service d'un état émotif permanent; de là des congestions, des essoufflements, des troubles de toutes sortes qui réagissent à leur tour sur la mentalité et persuadent qu'on est très malade. On l'est en effet. Si aucune diversion n'arrête le détournement des fonctions au profit d'un état, il n'y a pas de raison pour que le mal s'arrête.

Nous ne le suivrons pas dans sa progression; cela nous entraînerait hors des limites que nous nous étions proposées. Arrêtons-nous donc ici, et tirons la conclusion de cette étude.

Tous les phénomènes qui procèdent de nous nous appartiennent. Nous pouvons subir malgré nous ce qui est en dehors de nous. Mais c'est diminuer la personne humaine que la considérer comme principalement passive et esclave dans l'exercice même de son activité. Les phénomènes inférieurs se rattachent, par ce qu'ils ont d'actif, aux opérations de la sensibilité, et l'âme raisonnable peut avoir le dernier mot de ce qui se passe chez elle.

Nous savons que la raison et la volonté n'ont pas de prise directe sur les états végétatifs; mais nous avons entrevu par quelle évolution les mouvements se transmettent, dans le continu du composé humain, de la partie la plus élevée à la plus basse. Retenons de cela une chose : la prétendue nécessité des perturbations inférieures est hypothétique. La nécessité consiste en ceci, que l'état supérieur étant posé, l'état inférieur se réalisera infailliblement, et l'hypothèse est que l'état supérieur soit posé : car dans la mesure où l'intelligence intervient dans nos déterminations, elles ne sont pas nécessaires. Mettons l'ordre dans notre esprit, et tout le reste s'en trouvera bien.

Plus on y réfléchit, plus cette hygiène fondamentale, qui, au premier coup, étonne peut-être par la brutalité de son expression et semble à quelques-uns s'iriser de sophismes sur les bords, paraît simple et vraie. J'ajoute que l'expérience la confirme pleinement.

Elle la confirme dans les cas les plus extrêmes. Si ce n'eût

été trop nous écarter de l'étude des cas moyens, nous aurions abordé le terrain plus spécial des affections nerveuses, et nous aurions pu montrer comment des neurasthéniques endurcis ont pu, après avoir usé sans profit tous les médicaments et tous les systèmes, remonter la longue et dure pente de leurs misères, et cela non par des efforts désespérés, non par je ne sais quel fanatisme insufflé avec art, mais par une méthode claire et rationnelle, en attaquant le mal au seul endroit vulnérable : dans leurs idées et la fausse conviction où ils étaient entretenus sur leur état. — Autant les troubles corporels sont nécessaires dans l'hypothèse d'un état psychique déterminé, autant leur disparition est certaine, si l'âme est ramenée à l'état normal ; — et les phénomènes, une fois brisé le lien qui les rattachait au sujet, tombent comme des feuilles mortes.

Et c'est malheureusement ce que refuse de voir la masse des praticiens et des habiles. Ils ont fait de l'objet de leur science quelque chose d'absolu comme une métaphysique, et ils s'imaginent que l'effet des traitements corporels a dans l'organisme la même rigidité que dans leurs formulaires. Ils oublient une chose : l'activité inférieure humaine suit d'autres lois que celles de la végétalité pure, et la vraie et complète médecine serait une sœur cadette de la psychologie.

Et les physiologues se consument dans de savantes expériences. Ils savent comment se comportent les muscles sous l'excitation électrique : ils renouvellent les phénomènes artificiellement et font des digestions dans des cornues. C'est bien; mais encore ne faut-il pas oublier que les choses ne se passent pas en réalité comme ils le constatent; ce n'est pas de l'électricité qui excite la contraction de nos muscles, la digestion ne se fait pas dans notre estomac comme dans une éprouvette. En tout cela, c'est notre âme qui agit, et un élément essentiel vient s'ajouter aux opérations organiques : nos joies et nos tristesses, nos impressions de toutes sortes, lesquelles participent à toutes les fluctuations de l'intellectualité.

Ils ont imaginé, pour couvrir le mystère qui leur échappe, le mot vraiment trop commode de *nerveux*. Si l'on y réfléchit, ce mot n'a pas de sens. On souffre d'insomnies nerveuses,

de dyspepsies nerveuses, de faiblesses, de douleurs nerveuses, je n'entreprends pas l'énumération ; et en remontant plus haut l'échelle des activités, on qualifie encore les peurs, les émotions, les manies de nerveuses, et l'étiquette complaisante se pique aussi bien sur les phénomènes sensitifs que sur ceux de la végétalité. En bon français, qu'est-ce que cela veut dire ? Avons-nous un organe de la faiblesse, de l'indigestion, de la peur, de la timidité, comme nous avons celui de la circulation ou de la digestion ? Avons-nous un organe du mystère ? Et parce que ce pauvre système nerveux est le plus immédiatement appliqué à transmettre les impressions et à provoquer les mouvements, faut-il le rendre responsable de tout ce qui se passe de désordonné dans l'organisme ? Il n'est en vérité pas plus responsable que le système vasculaire ne l'est des troubles de la circulation. Mais c'est là une inconséquence où viennent fatalement buter tous ceux qui referment leur science au-dessus des manifestations organiques, et ne voient que le fait de l'ébranlement sans se demander d'où il vient.

Il n'appartient qu'à la psychologie tempérée de remuer avec profit ces utiles questions. Et c'est pourquoi je me sentirai heureux si j'ai réussi, non pas à résoudre toutes les difficultés qui ont pu se présenter à vous, chers lecteurs, mais au moins à exciter des curiosités et à provoquer, sur ce sujet, des réflexions meilleures que les miennes. Je le désire, car cette psychologie, dont je n'ai fait que tracer quelques linéaments, est, avant tout, la science de l'action et du plus grand domaine de soi. A chacun de l'utiliser selon qu'il le juge à propos, et de chercher par son aide, plus que par les aveugles efforts et les impuissantes thérapeutiques, à faire valoir sagement ce capital de forces que Dieu a déposé en chacun de nous, pour l'employer avec profusion à sa gloire.

Victor POUCEL.

L'ÉVOLUTION DU CLERGÉ ANGLICAN

W.-CH. LAKE (1817-1897)

Un danger assez imprévu menace l'Église anglicane; une transformation dont manifestement le lent travail remonte loin, mais enfin qui ne s'était pas encore accusée de façon notable, est mise brusquement en évidence et s'impose aux réflexions de tout le pays. Depuis quelques années les statistiques officielles constatent une diminution croissante et relativement considérable dans le recrutement du clergé. Le fait est indiscutable et, sans songer à le nier, les intéressés, évêques et congrès ecclésiastiques, se demandent ce qu'il faut essayer pour arrêter le mal avant qu'il ne soit trop tard. Journaux et revues leur viennent en aide, et pendant de longues semaines, grâce à l'usage anglais qui autorise la collaboration de tous à une discussion pendante, grâce au souci, très anglais aussi, de la chose commune, lettres, directions, lamentations, panacées de toute provenance se sont accumulées dans le débat sous cette rubrique inquiétante : *Dearth of candidates for holy orders*, la grève des vocations [1].

« L'*Église* n'est plus une carrière, disent les uns, la dîme perd chaque jour de sa valeur, le train de maison se fait trop coûteux, les espérances d'avancement trop incertaines, les subsides pour les vieux jours trop dérisoires. »

« La foi s'en va, disent les autres, et nous ne voyons plus le moyen de signer des formulaires qui pour nous n'ont plus de sens [2]. »

1. Les publications initiales autour desquelles se groupent les communications sont surtout le *Winchester Diocesan Conference report* et l'enquête lancée par le *Commonwealth*, octobre-novembre 1901. Voir aussi le *Guardian*, le *Pilot* et un article curieux de la *Saturday Review*, 5 octobre 1901.

2. L'évêque de Winchester et le chanoine Scott Holland se refusent à reconnaître l'importance de ce facteur; j'avoue ne pas pouvoir entrer dans leurs raisons.

« C'est la prose qui vous tue, intervient un autre ; faites donc appel à l'héroïsme des jeunes, proposez-leur hardiment sept ou dix ans de pauvreté, de célibat, d'obéissance ; semez l'enthousiasme et vous récolterez les vocations [1]. »

« Permettez-moi, dit un quatrième, de vous indiquer les sept causes de l'état qui nous préoccupe [2]... » et la discussion continue...

Ils ont tous raison. Il semble pourtant qu'entre tant de causes, deux se détachent dont l'action est plus étendue, plus directe et plus efficace. Jusqu'ici le clergé anglican se recrutait d'autant plus facilement que les conditions de cette carrière étaient plus ondoyantes, ses obligations plus vagues, ses responsabilités moins bien définies. Or nous sommes, et l'anglicanisme lui-même, à l'heure des situations nettes. Il y a vingt ans, il n'était pas tout à fait nécessaire de croire à la divinité du Christ pour prêcher dans la chaire de Westminster ; aujourd'hui, un incrédule hésitera fort avant de prendre les ordres et voilà, de ce chef, bon nombre de candidats écartés. L'autre cause est plus consolante pour ceux qui s'intéressent à l'avenir du christianisme en Angleterre. Il y a moins de ministres parce qu'on se fait aujourd'hui du ministère une idée bien plus sévère, bien plus haute, bien plus parfaite qu'autrefois. Jadis la vie d'un clergyman, même excellent, différait à peine de celle d'un laïque, et les écoles les plus exigeantes ne lui demandaient, en outre d'une correction absolue et du respect de lui-même, qu'un certain air plus religieux que clérical, rien en un mot qui fût de nature à épouvanter un candidat honnête homme et à lui imposer, au seuil du presbytère, une longue et sérieuse réflexion [3]. Tout cela est bien changé. Le *High churchman* de main-

1. *Saturday Review*, 5 octobre 1901. D'ailleurs — et la constatation en est piquante — il ne s'agit pour l'auteur de cet article, que d'un héroïsme provisoire, *for the first seven or ten years*. La même thèse est reprise ailleurs (*Pilot*, 15 février 1902), mais sans adoucissement de ce genre, par le révérend Dolling qui a qualité, plus que personne, pour parler d'abnégation et de dévouement.

2. *Pilot*, 19 octobre 1901.

3. Ce qui complique singulièrement le problème, c'est qu'il est strictement resserré aux limites de l'Angleterre et de l'Église anglicane. En Irlande, — je ne parle évidemment pas du clergé catholique, — en Écosse et dans les mille sectes anglaises, les vocations abondent comme autrefois.

tenant se croit prêtre, au sens étroit et rigoureux du mot, par une contagion inévitable; chez le *Low churchman* lui-même, bien qu'il garde ses anciennes répugnances contre le *sacerdotalisme*, la conception du ministère ecclésiastique s'est transformée.

Ainsi de quelque côté que l'on vienne et à quelque parti qu'on appartienne, les vocations sont plus rares précisément parce qu'on reconnaît aujourd'hui plus que jamais la nécessité d'une vocation.

Ici, comme toujours, la meilleure façon de comprendre le présent est de regarder le passé. Comme tout ce qui vit, le clergé anglican a beaucoup évolué au cours du dernier siècle; mais, comme tout ce qui est anglais, il a évolué lentement. Voici, fort à propos, un livre important qui nous permet de suivre cette évolution dans l'un des deux camps qui se partagent l'anglicanisme. Avec le doyen de Durham, William-Charles Lake, nous voyons la *Haute Église* s'avancer paisiblement de Keble et de Pusey jusqu'à lord Halifax. Le spectacle en vaut la peine, et alors même qu'il ne résumerait pas cinquante ans d'histoire religieuse, nous trouverions encore quelque profit à admirer chez un homme sage et grave ce don si rare, fait de générosité, d'intelligence et de franchise, qui consiste à s'adapter au progrès intérieur d'une idée que l'on croit juste, et à suivre de toute l'âme les conséquences de cette idée.

I

Avouons-le dès l'abord, W.-Ch. Lake est un homme de second plan, mais de tels hommes offrent souvent un intérêt non certes plus vif, mais plus direct que les initiateurs eux-mêmes. Pour ceux-ci, en effet, nous sommes tentés de ne pas les distinguer assez de l'idée qui s'est incarnée en eux et qui pourtant est bien loin de les définir. L'homme risque de nous retenir par ce qu'il a précisément d'original et d'incommunicable, par cet ensemble de dons singuliers qui lui auraient attiré des imitateurs et des disciples sur toutes les routes où il lui aurait plu de marcher. Cela est vrai, en particulier, du mouvement religieux qui, depuis soixante-

dix ans, travaille l'Église d'Angleterre. Il est tout entier dans Newman, mais Newman est autre chose que le mouvement d'Oxford. Charles Lake, au contraire, son disciple, ne nous distraira en aucune façon de notre étude, et, comme le disait un critique, « en lui on peut suivre les changements qui ont affecté la vie religieuse d'une portion si considérable du pays [1] ».

Il a été élevé en pleine légende, ou, pour parler plus exactement, lui et le groupe de ses condisciples ont travaillé de toute l'ardeur de leurs jeunes années à la formation d'une légende qui devait consacrer à tout jamais dans l'histoire religieuse d'Angleterre le grand nom de Thomas Arnold [2]. Quand je parle ici de légende, je n'entends diminuer en rien la gloire du réformateur de Rugby, mais je veux seulement marquer comment se forma autour d'Arnold cette atmosphère d'admiration enthousiaste, de poétique dévouement et de ferveur conquérante, en dehors de laquelle un homme, si méritant qu'il soit, ne peut devenir un héros. Chose vraiment remarquable, il a suffi d'une douzaine d'enfants pour immortaliser la trop courte carrière de l'un des plus fameux des éducateurs de ce siècle. Le prestige exercé par lui n'avait pas été soudain. Arnold était *headmaster* déjà depuis deux ou trois ans et Rugby ressemblait encore, à peu près, comme les autres *public schools*, à une « caverne de brigands [3] ». Mais pendant que les amis de Tom Brown méditaient quelque nouvelle sottise, un petit homme se promenait gravement, entouré de quelques camarades, dans les vastes cours. Il s'appelait Arthur Stanley et commençait de façon précoce ce métier de charmeur qu'il devait exercer toute sa vie. C'était un de ces gentils enfants, d'apparence un peu féminine et qui semblent n'avoir jamais subi que l'influence maternelle. « Il n'y avait aucun jeu dont il sût les règles, nous raconte soixante ans plus tard un contemporain encore

1. *The Academy*, 25 janvier 1901. — Lake, né en 1817, a été nommé doyen de Durham en 1869, a pris sa retraite en 1894, et est mort en 1897.

2. Sur Th. Arnold, cf. un article très important de M. Dimnet. (*Revue du clergé français*, 1er janvier 1900.)

3. Arnold, *Sermons*, t. V, p. 74. Il suffit de se rappeler *Tom Brown* pour voir que le mot n'est pas si fort qu'il le paraît.

indigné, il ne savait pas même lancer une balle aussi bien qu'une petite fille, et quant à sauter[1]!... » Rien en lui d'ailleurs de sentimental, ni même, à proprement parler, de tendre. Il n'eut peut-être dans toute sa vie qu'une seule vraie passion, celle qui l'attacha pour toujours à Thomas Arnold. A peine arrivé au collège, il avait été, en effet, conquis par l'intensité de vie que révélaient les moindres paroles de cet homme extraordinaire. L'élite de ses condisciples, Lake, Vaughan et quelques autres, commençait aussi, sans doute, à être subjuguée, mais sans avoir conscience encore, de la séduction grandissante. Stanley les aida à démêler plus vite ce qui se passait en eux, et bientôt, pour cette poignée de fidèles, Arnold devenait le véritable héros, ou, comme dit encore W. Lake, le « premier amour ».

Ce bon doyen Lake a quelque peine à pardonner à Stanley, son meilleur ami d'alors, les excès où les conduisait leur enthousiasme. La petite bande passait toutes les récréations à deviser de choses sérieuses, à commenter la dernière classe du héros, son dernier sermon.

Le cricket avait été jusque-là mon meilleur ami, raconte-t-il mélancoliquement dans ses *Mémoires*, mais, une fois devenu l'intime de Stanley, il me fallut bien renoncer aux jeux. Presque toujours, lui, Charles Vaughan et moi nous passions nos temps libres à nous promener en causant, grosse sottise que depuis je me suis souvent amèrement reprochée[2].

Lake se rappelait mieux encore, et avec une reconnaissance sans bornes, ce qu'il devait à son maître.

Si on me demande, écrit-il, en quoi consistait la puissance éducatrice d'Arnold et ce qui en lui impressionnait le plus les enfants que nous étions alors, je dirai que tout venait de ce que nous sentions en lui véritablement un grand homme, d'une grande valeur morale unie à des qualités intellectuelles de premier ordre... Dès notre premier contact direct avec lui, nous comprenions que nous avions affaire à un homme fortement religieux, à quelqu'un qui ne ressemblait à aucun de nos autres maîtres et qui voulait notre bien passionnément. Je vois encore le jour où j'éprouvai cela pour la première fois. Dans la *fifth form*

1. Article dans les *Good words*, octobre 1895, reproduit en partie dans les *Memorials* de Lake, p. 4.
2. P. 12.

(avant-dernière classe) j'avais été paresseux, et mon bon vieil original de professeur ne me cotait guère. Je n'avais vu Arnold de près qu'une fois et pour recevoir une forte punition. Quand je me présentai à mon examen de passage, j'avais de lui une peur terrible. L'examen fut convenable. Arnold me dit gravement : « Maintenant, Lake, je vois que vous pouvez bien faire si vous voulez, et je compte que vous voudrez. » Ces quelques mots m'ont changé de fond en comble et je n'ai plus été paresseux depuis[1].

Depuis le beau livre que Stanley a écrit sur Arnold, nous avons pris l'habitude de nous représenter le biographe comme l'héritier par excellence et le témoin de la doctrine de son maître. Lake proteste à maintes reprises, dans ses *Mémoires*, contre cette confusion et n'entend pas que son brillant camarade garde, pour ainsi parler, le monopole d'Arnold. La question est sérieuse. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de déterminer la vraie place d'Arnold dans l'histoire religieuse du siècle dernier. Oui ou non, les libéraux de l'*Église large* peuvent-ils se réclamer d'un pareil ancêtre? Lake soutient expressément que non et, à mon sens, il prouve son dire.

Certes, quand Arnold entra en campagne pour relever cette Église anglicane qui lui paraissait mourir d'indifférence, de mondanité et de formalisme, il ne se donna pas le temps de réfléchir assez pour bien savoir où se cachait la source du mal. Pensant que non pas seulement la superstition, mais l'idée même de sacerdoce était pour l'anglicanisme un principe de ruine et de mort, il se lança à corps perdu contre cette idée et avec d'autant plus de violence qu'à ce moment même, Newman et ses amis d'Oxford prétendaient s'appuyer avant tout sur la « succession apostolique » pour leur œuvre de réformation.

En dépit de mille différences entre la théologie assez rudimentaire d'Arnold et celle de Newman, nous n'avons aucune peine aujourd'hui à reconnaître chez ces deux *leaders* l'unité vivante d'une commune inspiration et d'un même esprit. Mais il allait arriver, cette fois encore, que les soldats d'une même cause laisseraient l'ennemi commun, pour s'attaquer réciproquement.

1. P. 6-8.

Comme Newman, Arnold combattait pour rendre à l'idée d'*Église* son importance trop oubliée, et comme lui encore, et avant lui, il proposait courageusement aux anglicans les exemples de Rome.

Aucun homme sensé, avait-il écrit à cette époque où personne ne pouvait prévoir les futures conversions, aucun homme sensé ne met en doute les imperfections de la Réforme. Rome possède des institutions, des pratiques qu'il y aurait grand avantage à restaurer parmi nous. Le service quotidien, la communion fréquente, les souvenirs de la vocation du chrétien, constamment rappelés par les crucifix ou les oratoires au bord des routes, la commémoration des saints de tous les temps et de tous les pays... les ordres religieux, surtout ceux de femmes [1].

Ne dirait-on pas vraiment, comme le remarque Lake, que cette page a été écrite en 1895, par un ritualiste fervent.

Enfin et surtout — et c'est par là qu'il diffère radicalement du *latitudinaire* — Arnold était le plus déterminé, le plus passionné des croyants. Il se peut qu'en bonne logique, sa théologie ait manqué souvent de cohésion, mais il adhérait ardemment « aux grandes vérités surnaturelles du christianisme [2] ». Ne pas croire — dans le sens le plus étroit, le plus complet, le plus exclusif de ce mot — ne pas croire au Christ lui paraissait inconciliable avec l'intégrité absolue du caractère et il ne serait jamais arrivé à comprendre comment les libéraux avancés de l'*Église large* peuvent se dire chrétiens.

II

Ce qui vient d'être dit sur l'enseignement d'Arnold nous donne une idée du petit bagage doctrinal que le jeune Ch. Lake apportait à Oxford, quand, en 1835, il fut admis au collège de Balliol. Son âme, naturellement grave et religieuse, était devenue solidement chrétienne au contact d'Arnold, et sa pensée plus froide, plus calme et plus souple que celle de son maître, s'ouvrait toute grande aux doctrines et aux

1. Lake, p. 15. Cf. aussi une longue lettre au *Guardian*, p. 278-280. — Remarquons, toutefois, qu'Arnold aurait voulu délivrer les ordres religieux *from the snare and sin of perpetual vows*.

2. Cf. *ibid.*, p. 280.

influences nouvelles qui pourraient corriger ou achever l'enseignement de Rugby. 1835, Oxford, cette date et ce nom disent assez quelle doctrine allait s'offrir au jeune homme, quelle influence allait le saisir.

A Balliol, Lake retrouvait l'aimable petit collégien à qui il avait jadis sacrifié tant de parties de cricket. Stanley, le *little Stan*, comme on l'appelait alors, sans avoir beaucoup grandi, commençait à être une façon de personnage. C'est lui qui le conduisit aux sermons de Newman, sans se douter de l'effet que cette parole pourrait avoir sur son ami.

Newman est pour ainsi dire le fondateur de l'Église anglicane telle que nous la voyons aujourd'hui, — écrira Lake plus de cinquante ans après, au lendemain de la mort du grand cardinal, — c'est lui qui pendant douze ans a eu sur Oxford et sur l'Église d'Angleterre une influence que personne n'a égalée dans le passé et n'égalera dans l'avenir. C'est à ces douze années que nous sommes redevables des *principes qui ont* transformé notre Église et qui ne sont pas encore arrivés à leur plein développement [1].

Trop jeune et surtout trop timide pour prendre directement part à la campagne tractarienne, Lake s'abandonna, d'esprit et de cœur, à la direction des sermons de Saint-Mary's et il s'enrôla tacitement dans cette armée d'étudiants fervents et fidèles, dont souvent leur chef, timide lui aussi, ne savait pas même les noms. Essayant de réaliser dans le secret de la vie intérieure les théories que d'autres adeptes plus en vue défendent par la plume et par la parole, de pareilles recrues sont la meilleure force d'un mouvement religieux. Elles le justifient, le modèrent, le contrôlent, et au moment où les clairvoyants prédisent la faillite de l'aventure, elles en préparent dans l'ombre le succès définitif.

Cette heure, l'heure des mauvais augures, venait de

1. *Guardian*, 27 août 1890. — Plus tard, à propos d'une nouvelle biographie de Keble où l'on tendait à effacer un peu le rôle de Newman, Lake protesta dans le *Church Times* : « ... Je ne puis, en vérité, être surpris à la vue des efforts que l'on fait pour montrer que Newman n'a pas été, après tout, la *leading force* du mouvement. Mais enfin, l'histoire est l'histoire : et on ne saurait nier que l'esprit nouveau qui ébranla dès 1833 l'anglicanisme, dont nous constatons aujourd'hui les effets et qui doit amener chez nous des modifications plus nombreuses encore et plus importantes peut-être, — ne soit venu principalement de Newman. » (Cf. *Memorials*, p. 312.)

sonner pour le mouvement d'Oxford. Le *leader*, découragé, s'était retiré à Littlemore, où seuls les intimes et les fidèles étaient admis. Ce fut le moment que l'ancien élève d'Arnold choisit pour se présenter à Newman. Il ne lui avait pas encore parlé, depuis cinq ou six ans qu'il était à Balliol. Élève d'Arnold, Littlemore, première visite, je relève toutes ces circonstances, parce qu'aucune d'elles n'était indifférente à l'extrême sensibilité de Newman. Quarante ans plus tard, il se rappelait encore cette démarche et il redisait sa gratitude avec une émotion toute fraîche :

Mon cher doyen de Durham, merci de votre sermon, si intéressant en lui-même et où vous parlez trop aimablement de moi. Il me remet en mémoire votre première démarche d'expresse bienveillance envers moi, quand, à ma grande surprise, je vous aperçus devant ma porte, à Littlemore. Et cet autre mot de vous qui circulait alors au sujet des attaques de Golightly... C'était si différent de votre ami, le pauvre Stanley, qui, jusqu'à son dernier jour, n'a jamais eu, que je sache, un mot aimable pour moi[1]...

III

Après la conversion de Newman, il y eut comme un temps d'arrêt dans la vie religieuse d'Oxford. Les tractariens restés anglicans cachaient leur déception et leur tristesse, et de part et d'autre, lassé par de si longues et violentes controverses, on se tournait vers d'autres travaux. Agitée déjà au cours des années précédentes, la question des réformes universitaires commençait à absorber toutes les activités. Il était temps de secouer enfin le long sommeil de la plupart des collèges, de rajeunir les méthodes, de créer de nouvelles chaires, en un mot de renouveler par les universités la vie scientifique et littéraire du pays.

Dans cette orientation nouvelle, les hommes de Balliol jouent un rôle prépondérant et acquièrent à leur collège une sorte d'hégémonie intellectuelle qu'il devait conserver jusqu'à nos jours. W.-Ch. Lake était de cette élite. Habile et brillant *debater*, *scholar* élégant, esprit sûr et sensé, il se spécialisait dès lors dans les choses de l'éducation, recevait

1. *Memorials*, p. 259, 260. — La lettre est très importante et j'en donnerai plus bas l'autre moitié.

du gouvernement différentes missions pédagogiques[1] et entrait dans les commissions qui préparaient alors la réorganisation de l'enseignement secondaire. Peu s'en fallut même qu'il ne fût mis à la tête de Rugby, lorsque le successeur d'Arnold, Tait, fut nommé évêque de Londres. Ayant échoué dans cette candidature, Lake obtint une petite cure de village et, comme tant d'autres grands dignitaires anglicans, il passa plusieurs années dans ces modestes fonctions. C'est là qu'en 1869 son ami Gladstone vint le chercher pour le nommer doyen du Chapitre et recteur de l'Université de Durham.

Cependant d'étranges événements se préparaient. Le mouvement de renaissance religieuse et de réforme ecclésiastique lancé par Newman et proscrit de l'Université par les évêques, se formait peu à peu dans quelques paroisses isolées et allait bientôt, sous le nom de *ritualisme*, commencer une révolution dont le dix-neuvième siècle ne devait pas voir la fin[2]. Déjà l'on pouvait presque prévoir les conséquences désastreuses de l'insigne maladresse des évêques : d'une part, il n'y aurait plus à Oxford de forces suffisantes pour arrêter ou retarder la laïcisation imminente ; d'autre part, on donnait au mouvement qu'on voulait arrêter une puissance nouvelle, en le contraignant à multiplier les centres de son action et à se mettre en contact avec les masses populaires et la petite bourgeoisie. L'Église anglicane est encore malade des suites de cette double imprudence, elle ne s'en remettra peut-être jamais.

Je n'ai pas à raconter ici les premières aventures du ritualisme, la soudaine réapparition des cérémonies romaines dans des églises anglicanes, l'enthousiasme et la colère des foules, l'affolement des évêques, la résistance inutile des faiseurs de lois, l'emprisonnement de plusieurs membres du jeune clergé, la victoire définitive du culte et des ministres persé-

1. C'est ainsi qu'il fut envoyé en France pour y étudier l'organisation des écoles militaires.

2. *Sur les Origines newmaniennes du ritualisme.* Cf. ces mots de l'*Apologie de Newman* : « I considered... that the Anglican Church must have a ceremonial, a ritual and a fulness of doctrine and devotion which it had not at present. »

cutés. M. Thureau-Dangin nous doit cette histoire et nul ne l'écrira comme lui. Ce qui est de mon sujet est de noter les impressions de la fraction la plus vivante de la *Haute Église* en face de ces innovations et de suivre, dans leur ralliement insensible au ritualisme, les tractariens de la première heure restés fidèles à Newman.

Il y eut d'abord chez eux un peu de surprise et presque de gêne. Je le vois moins aux protestations embrouillées de Pusey qu'à une petite ligne de R. Church, le futur doyen de Saint-Paul. Celui-ci rencontra pour la première fois le jeune groupe ritualiste, Mackonochie, Lowder et les autres aux funérailles de Keble (1860). Ces hommes, d'une culture assez ordinaire et qui, la veille encore, étaient mêlés, pour des questions de rituel, à des bagarres populaires, n'excitent manifestement chez cet *oxfordman* raffiné qu'une sympathie de raison. « Il y avait là, dit-il, un bizarre mélange d'anciens convertis et de nouveaux : Mackonochie, Lowder et autres de cette espèce, excellents garçons, mais qui tout de même avaient l'air un peu bien sombre. »

Remarquez ce demi-embarras des mains qui se rapprochent, l'inquiétude de ces hommes qui se savent amis et qui ont de la peine à se reconnaître, c'est un indice de la lente évolution du « clergyman » vers un type moins insulaire et une preuve que les idées de Newman sur le sacerdoce ont fait du chemin depuis vingt ans.

Grave, un peu solennel et très vieille école, Lake partageait sur ce point — comme sur les autres d'ailleurs — les impressions de son ami [1]. Pas plus que Church, il n'était alors et ne serait jamais à proprement parler un ritualiste. Encore moins devait-il donner dans certaines exagérations et puérilités du parti. Il gardait des usages du passé tout ce qui pouvait se plier sans contresens aux exigences des idées nouvelles et, d'un autre côté, il ouvrait discrètement la porte aux innovations rituelles qui lui semblaient répondre, non certes à une fantaisie de collectionneur ou d'esthète, mais aux besoins nouveaux de la vie intérieure et à l'enrichissement progressif de la foi. Les circonstances allaient le mettre en

1. « We were always entirely agreed in opinion. » *Memorials*, p. 73.

état d'apporter à la cause persécutée un concours généreux et efficace. C'est le plus beau moment de sa vie.

Il était en effet l'ami de l'homme qui, en qualité d'évêque de Londres, puis bientôt comme primat de Cantorbéry, jouerait un des principaux rôles dans la campagne de défense et de résistance anglicane qui s'ouvrait contre les novateurs. Au temps déjà lointain de leur jeunesse universitaire, Tait et lui s'étaient liés d'une de ces bonnes amitiés anglaises qui nous paraissent froides parce qu'elles mettent des années à percer l'écorce du *gentleman* raide et timide, mais qui n'en sont pas moins pleines de robuste et affectueuse confiance, et qu'aucune divergence dans les idées n'entame jamais. Pour qui a été quelquefois témoin des petites manœuvres des *arrivistes*, il y a un vif plaisir à voir avec quelle liberté et simplicité d'allures, Lake, encore simple curé de campagne, traite avec l'évêque nommé de Londres, que l'on sait très accrédité auprès du pouvoir et qui probablement ne s'arrêtera pas en si beau chemin.

Laissez-moi vous dire, lui écrit-il, que vos récentes et tristes épreuves, en ouvrant plus vastes devant vous les perspectives de la souffrance humaine, vous ont rendu plus apte à votre charge... L'esprit de tendresse et de sympathie a si grandement manqué à nos évêques anglais ! Je suis très sûr que vous gouvernerez paternellement votre diocèse, que vous serez juste et bon pour tous les partis [1].

Quelques années plus tard, quand Tait sera nommé archevêque de Cantorbéry (1868), Lake ne lui tiendra pas un autre langage et lui rappellera les sentiments du fameux évêque Butler, qui disait autrefois, en refusant ce même poste : « Je suis trop faible pour porter le poids d'une église qui s'écroule [2]. »

Ce ton de liberté s'accuse dans les lettres, parfois très amusantes, où Lake attirait l'attention de son ami sur des personnages très méritants et que leur modestie même laissait en dehors de la faveur des deux pouvoirs. Tait, qui

1. *Memorials*, p. 194, 195.
2. *Memorials*, p. 212.— « He was too weak to bear the weight of a falling Church. » Pour l'historien de l'évolution de l'anglicanisme, ce mot, venu d'un tel homme, est important à retenir.

était aussi peu *high-church* que possible, tenait cependant beaucoup à avoir, sur les conflits de candidatures ecclésiastiques, l'impression de son ami.

J'attendais une lettre de vous, — lui écrivait encore celui-ci au sujet d'une chaire d'Oxford vacante et d'un candidat qui, sur certains points, pouvait sembler insuffisant, — je savais bien que vous mouriez du désir d'avoir mon avis sur la *Regius professorship*. Donc, tout bien pesé, moi, je choisirais un prunier alors même que la moitié de ses fruits ne serait que des prunelles. Mozley est un *bûcheur*, vraiment bon et sûr, et *enfin !* on ne rencontre pas un Mozley tous les jours. Évidemment vous n'en avez jamais fait grand cas, — (quand donc *pace summa dixerim*, avez-vous apprécié un homme de génie !) — mais Church et moi nous l'estimons fort [1].

En 1878, il lance le premier, pour la succession prochaine de l'évêque de Durham, un de ces noms qui s'imposent et que pourtant l'administration risque parfois d'oublier :

Quoi qu'il arrive, laissez-moi attirer votre attention sur Lightfoot. Il vous faudra bien l'avoir quelque jour : vous avez besoin de quelques savants au banc des évêques. Il touche à la cinquantaine et a déjà refusé une fois ou deux l'épiscopat. *Verbum sat* [2] *!*

Qu'on veuille bien lire encore ce petit billet de Noël, que, je ne sais par quelle fantaisie, Lake écrivit en latin :

Pontife vénérable, très illustre et très cher... votre lettre m'a fait grand plaisir. Ma dernière lettre avait été courte, vous les aimez ainsi, et je me demandais si cette concision n'avait pas donné à certains mots un petit air d'impertinence qui aurait froissé vos oreilles habituées aux compliments des flatteurs : *quod aures tuas obsequentium blanditiis assuetas offendere potuisset* [3].

Tait était encore évêque de Londres quand le ritualisme, campé dans quelques-uns des quartiers pauvres de la capitale, commença à agiter l'opinion. La situation était difficile. L'évêque rendait justice au dévouement admirable de cette extrême droite de son clergé, mais, homme politique avant

1. *Memorials*, p. 230.
2. *Memorials*, p. 237. Cf. aussi, p. 239 : « Laissez-moi vous recommander... Rawlinson... très capable... idées très justes des choses, c'est-à-dire les vôtres et les miennes. »
3. *Memorials*, p. 257. Noël, 1881.

tout, il ne pouvait s'aventurer jusqu'à leur donner publiquement raison. L'émeute, cependant, grondait autour des paroisses « romanisantes » et de toutes parts la foule et le clergé, périodiquement affolés par l'ombre de « la grande enchanteresse », — c'est l'Église de Rome, — demandaient des mesures répressives. Arrivé dans ces conjonctures au faîte des dignités anglicanes (1868), Tait ne montra ni plus d'indépendance, ni une intelligence plus clairvoyante de ce grand mouvement religieux qui, à travers bien des imprudences et des enfantillages, ne cessait de progresser. Il fit passer en 1874, à la Chambre des Lords, le *Public Worship Regulation Act*, mesure imprudente et dont quelques évêques allaient indignement abuser. Cependant, malgré tous les actes de politique et de faiblesse, Tait penchait de plus en plus vers la modération et vers la paix. C'est que, de près ou de loin, Lake ne cessait pas de prendre énergiquement auprès de lui la défense des inculpés. N'ayant pu réussir à arrêter le *bill* de 1874, il essayait d'amener doucement l'archevêque à tenir cette mesure pour non avenue et à se joindre lui-même au mouvement.

Votre meilleur moyen d'avoir la paix, lui disait-il, en août 1878, est d'accepter le ritualisme. C'est de ce côté-là que souffle l'esprit religieux de notre époque et vous n'avez rien de mieux à faire que de vous préparer de différentes façon à développer la beauté des cérémonies du culte. Si vous ne vous y mettez pas, je ne vois, pour vous, chef de l'Église, d'autre alternative que de vous rallier à la stagnation du *statu quo*, le pire des dangers pour une Église. Il faut que vous avanciez, *you must move*, et aussi bien en religion qu'en politique, donner au peuple quelque chose qui le prenne...

Je crois qu'on peut faire beaucoup, *quanquam in re difficili*, et je ne veux pas que vous passiez aux yeux de la postérité pour le grand homme qui a retardé le déluge, de façon à lui permettre de noyer plus complètement ses successeurs[1].

Un autre jour, craignant que l'archevêque ne donnât sa faveur à une machination antiritualiste qui essayait de faire supprimer les prières aux funérailles, Lake change de style et écrit au fils de Tait un assez macabre message :

1. *Memorials*, p. 229.

Mon cher Crawfurd, faites-moi le plaisir de lire, à haute voix, ces vers à déjeuner; ou, s'ils vous semblent trop funèbres, tout de suite après le service :

UN ENTERREMENT SILENCIEUX

Ἀρχιεπισκοπῳ διψυχῳ και ἀκαταστατῳ.

On l'enterra silencieusement à la nuit tombante,
Sans prières ni hymnes de deuil,
Selon le rite lugubre du sinistre John Knox,
Et à la flamme d'une chandelle d'un sou.

Son corps ne fut béni dans aucune abbaye ! A quoi bon ?
Et on ne le drapa dans aucune robe sacerdotale...
Mais il fut conduit au lieu du repos
Vêtu d'un manteau de Genève [1].

Mais déjà, pour juger et condamner son œuvre, Tait n'avait plus besoin des conseils et des sollicitations de son ami. La lumière lui venait maintenant, abondante et cruelle, de la violence et du fanatisme où se laissaient aller les hommes de son propre parti. L'évêque de Manchester, Frazer, menait cette fougueuse avant-garde et on allait voir une fois encore, comme au temps de Wesley et de Newman, qu'il n'est pire danger pour l'Église anglicane que les évêques anglicans.

Manchester, écrivait en 1880 l'évêque d'Ely au doyen Lake, ne semble pas soupçonner le moins du monde qu'il vit et agit à un de ces moments critiques où les chefs d'une Eglise peuvent tout pour la renouveler ou pour la détruire, selon que oui ou non ils sauront tâter avec exactitude le pouls de leur temps et assouplir le mécanisme d'une loi rigide aux nécessités d'une époque de transition [2].

Il s'agissait bien de souplesse. L'imagination surexcitée de cet excellent homme lui représentait qu'il y allait de toute l'Église et que sa mission, à lui, était non seulement de crier au feu plus fort que ses frères de l'épiscopat, mais d'isoler violemment le foyer incendiaire de tout contact avec le reste du bâtiment.

C'est à peine une métaphore, puisque — chose vraiment remarquable à la fin du dix-neuvième siècle — on put voir

1. Ces vers sont la parodie d'une pièce qui est dans toutes les anthologies anglaises.
2. *Memorials*, p. 249.

des ministres anglicans conduits en prison, sur la demande de leur évêque, pour contravention à la loi que quelques années plus tôt le primat d'Angleterre avait fait passer.

Lake, non content d'aller visiter les condamnés, les défendit généreusement dans la presse.

N'en déplaise, écrivait-il au *Times*, le 22 décembre 1880, n'en déplaise à un évêque de qui nous pensions être en droit d'attendre une vue plus large des choses, tout ritualisme n'est pas enfantillage. Le dévoûment et l'abnégation des *leaders* de ce parti auraient pu les préserver au moins de cette accusation. Pour n'en rien dire de plus, le ritualisme est la manifestation de l'ardente piété de ces hommes, et cette manifestation est chère à plusieurs des âmes les plus religieuses parmi nous...

On voit le progrès qu'ont fait dans sa vie intérieure des idées qui auraient étonné et gêné les premiers disciples de Newman. Lake se garde encore d'aller aussi loin que les ritualistes, mais il les comprend, il les approuve dans l'ensemble et il est de cœur avec eux :

Tant s'en faut que je sois moi-même gagné à toutes les pratiques des ritualistes extrêmes. Plusieurs de ces pratiques ne sont à mes yeux qu'une faible imitation de l'Eglise de Rome, mais nous devons beaucoup à ce mouvement...

On dira que l'Église doit couper court à toute divergence qui tend à un schisme ; mais, je vous le demande, y a-t-il jamais eu dans l'anglicanisme (et je pourrais ajouter, dans l'Église de Rome) un mouvement de réforme qui, pour un temps, n'ait pas paru tendre au schisme. Dans l'Église romaine, l'introduction de chaque nouveau grand ordre religieux semblait toujours dangereuse. On ne les accepta jamais qu'avec beaucoup d'hésitation, et une fois cordialement acceptés, ils sont devenus les plus solides soutiens de l'Église. Je sais que la politique de notre Église a toujours été différente. Elle a rejeté de son sein les enthousiastes irréguliers, chassé les premiers puritains, chassé Baxter, chassé les Wesleyens, et enfin elle n'a pas eu de cesse que le Dr Newman ne l'ait quittée. L'expérience ne nous a donc rien appris[1].

Un peu traînant et lourd quand il écrit de longue haleine, Lake se montre avec tous ses avantages dans les controverses de presse. Toujours digne et mesuré, il écrit cependant alors avec une demi-vivacité et une ferveur qui mettent

1. P. 246, 247.

plus en relief la hauteur de ses vues et la généreuse indépendance de son caractère. Le *Guardian*, habituellement si modéré d'allure, ayant parlé avec un excès de bienveillance d'un synode antiritualiste imaginé par l'évêque de Manchester, le doyen de Durham envoya au journal la lettre suivante. Je la cite presque en entier à cause des renseignements nombreux et précis qu'elle renferme pour nous :

Il y avait jadis un *Guardian* qui, pendant quelque vingt ans, soutenait tous ceux qui essayaient de donner un ton plus élevé à la doctrine et aux cérémonies de l'Église anglicane. Hélas! nous avons tous vieilli depuis. Est-ce lui ou moi qui avons changé, je ne sais; mais, sous sa figure nouvelle, j'ai quelque peine à reconnaître mon vieil ami.

Le voici, en effet, favorable à un évêque anglais qui se trouve dans une situation fâcheuse, puisque enfin il a sinon procuré, du moins permis l'emprisonnement d'un prêtre zélé et pieux.

Or, Monsieur, en ce qui concerne l'acte le plus important du culte, je veux dire la célébration de la sainte eucharistie, l'Église d'Angleterre n'avait pratiquement jusqu'ici aucun rituel. Qui a changé tout cela? Qui a habitué les anglicans à regarder l'eucharistie comme la plus auguste fonction de l'Église? Les ritualistes plus que personne, et c'est parce que l'évêque Frazer et d'autres, insensibles à ce progrès, auraient mieux aimé laisser au service anglican son ancienne insignifiance, que nous désapprouvons hautement leurs attaques contre ceux qui ont été — même au prix de quelques exagérations — les principaux instruments de cette grande renaissance.

Nous devons plus encore aux ritualistes. L'évêque de Manchester et d'autres avec lui impliquent toujours qu'ils sont, eux, les seuls « à lutter contre l'incrédulité » et à faire « la vraie besogne du temps présent ». Eh bien, je reconnais les services éminents rendus par l'évêque, mais je suis convaincu que lorsqu'il dédaigne les autres moyens d'apostolat, il est dans une illusion complète. La plus belle série de conférences sur le « Déisme » ou l'« Agnosticisme » est bien moins efficace dans la lutte contre l'infidélité, que les essais d'évangélisation des foules semi-païennes de nos grandes villes... Qui a tenté cela? La fraction la plus enthousiaste de la *Haute Église*... et à ces gens-là de telles cérémonies sont précieuses, source de courage et de réconfort. Les évêques de Manchester et de Liverpool peuvent se permettre de traiter avec mépris les secours que ces apôtres de l'Évangile puisent dans les cérémonies de l'Église, mais on me permettra peut-être à moi aussi de douter que cette « belle simplicité protestante » soit vraiment apte à élever et évangéliser les masses, et à suffire aux besoins des âmes vraiment religieuses. Qu'il s'agisse de choses naturelles ou surnaturelles, le cœur humain n'aime ni le froid ni l'ennui, et l'évêque de Manchester regrettera peut-être un jour d'avoir fait tant d'efforts pour

entraver les tentatives qui auraient voulu mettre dans le culte public de son diocèse plus de beauté et de vie[1].

Amenée à cette crise d'injustice, de violence et de ridicule, la querelle allait, par une réaction nécessaire, s'apaiser. Le parti ritualiste, grandi et fortifié par cette apparente défaite, allait se développer dans l'ombre et poursuivre, avec patience et ténacité, sa politique conquérante. J'ai noté avec quelque longueur le rôle joué par Lake dans cette première phase, moins à cause de l'importance ou de l'efficacité de ce rôle, que parce que c'était là une occasion excellente de suivre chez un esprit modéré la marche incessante d'un même mouvement religieux. Sans rompre aucunement la belle unité active et progressive de sa vie, d'autres soucis, vers ce temps-là, l'absorbaient davantage. Ce n'est pas ici le moment de le suivre, soit lorsqu'il intéresse toute l'Angleterre à la restauration de la cathédrale de Durham, soit lorsqu'il étend et transforme l'Université, dont il est le chef. Nous voulions voir le type du *clergyman*, du haut dignitaire anglican, au point où l'on conduit la double influence de la formation universitaire et du mouvement d'Oxford. Il me semble que le voici.

Lake en est l'exacte image. En le regardant vivre, nous voyons un type nouveau de clergyman s'ébaucher et arriver en quelques années à un rare degré d'excellence. Chez lui, comme chez ses principaux collègues d'Oxford ou de Cambridge, nous voyons peu à peu se fondre cette majesté glaciale qui, chez les évêques, doyens ou chanoines d'autrefois, tenait lieu trop souvent de science et de vertu. A l'ancienne raideur succède un grand air de vraie noblesse, une dignité simple, légèrement contrainte au premier abord par une inguérissable timidité, mais qui bientôt laisse paraître beaucoup de grave et accueillante bonté[2]. Fierté et indépendance ont crû avec le mérite personnel. Jamais « loyalisme » ne fut plus sincère, jamais les primats de Cantorbéry

1. *Guardian*, 5 décembre 1881. Cf. *Memorials*, p. 253-256.

2. Liddon écrivait à Lake, à propos de l'évêque Wilberforce : « What a contrast to *the common type of dignified icicle* that one has so often seen on an episcopal throne. » *Memorials*, p. 194, 195.

ne furent écoutés avec plus de respectueuse déférence, et cependant jamais on ne résista avec plus de vigueur et de constance aux exigences tyranniques des deux pouvoirs. La vie religieuse afflue partout, intense quelquefois, toujours sérieuse. L'ambition même, qui jadis ne songeait pas à se cacher, cède chez plusieurs au sens ravivé des responsabilités de l'épiscopat. Church, simple curé de village pendant des années, refuse le siège primatial, et Lightfoot n'accepte Durham qu'après des hésitations infinies. Tout cela, au dire des anglicans eux-mêmes et, entre autres, de W.-Ch. Lake, de près ou de loin, tout cela vient de Newman. En même temps, la plupart de ces hommes gardent l'empreinte d'Oxford et de Cambridge. Distinction d'esprit et de style, élégance de parole, science solide chez un grand nombre et chez les autres ces clartés de tout que donne la formation universitaire, ils comptent, ils marquent à des titres divers dans la vie littéraire et scientifique de leur temps. Leur caractère propre, leur définition est dans la rencontre de ces deux courants d'influences, dans la consécration de la plus haute culture humaine à une cause qui n'est pas de la terre et que le monde ne comprend pas. Homme d'église, homme du monde, homme de lettres, il semble, en vérité, qu'à ce moment de son histoire, le haut dignitaire anglican ait donné toute sa mesure et touché à ce point de perfection qu'on ne peut dépasser sans sortir en quelque façon de sa nature ou sans prendre le chemin de la décadence.

IV

A Dieu ne plaise que je parle ici de décadence, mais avec la fin du dix-neuvième siècle, la transformation du clergé anglican s'accuse chaque jour plus rapide et plus profonde. On éprouve un mélancolique plaisir à écouter ces vieux doyens qui, d'une cathédrale à l'autre, se confient leurs doléances, ou doucement résignées sur leur propre vie qui s'échappe, ou défiantes en vue des modernités qui percent de toutes parts.

Mon vieil ami, très, très cher, écrit à Lake le doyen de Llandaff en

mai 1897, je ne puis pas dire que la fin soit très proche, mais je suis de plus en plus maigre et faible. Je me lève, je descends, mais je ne suis bien et tranquille que dans mon lit.

Lassitude, somnolence, manque d'appétit, tout me dit que ce misérable corps s'en va. Pas d'illusion possible. Ma meilleure demi-heure est la première du jour, quand, encore au lit, j'essaye d'entrer dans la chambre de mon âme et de prier mon père qui est là, au plus profond. J'espère et je sens parfois qu'il m'entend.

Je lis le journal, du moins en diagonale, et quelque biographie. J'espère que ce n'est pas un péché que de prendre encore plaisir au monde que je quitte... Vos lettres si belles me seront chères jusqu'à la fin.

Mon bon vieil ami, lui écrivait deux ans plus tôt le doyen Goulburn, un de ses camarades de Balliol, c'est curieux que nous ayons eu tous deux la même pensée ; moi aussi, je me mets à ravauder mes vieux sermons pour les publier. C'est chez moi une forte conviction que la moitié des erreurs contemporaines sur la personne du Christ remonte à des erreurs fondamentales sur la personne même de Dieu. Et donc j'ai vite conclu qu'il fallait aborder avant tout le sujet de la personnalité divine.

Dur sujet, à le traiter philosophiquement, et très au-dessus de mes forces... J'ai fait venir les *Bampton Lectures* de Illingworth, pour mettre un peu de jour dans mes ténèbres. Très fort, mais que c'est difficile à comprendre. Vous iriez beaucoup plus vite, vous qui avez une bien meilleure tête que moi. Et puis j'y trouve en deux ou trois endroits l'empreinte très nette de pied fourchu. Il dit, verset 9, expressément que plusieurs prophéties de l'Ancien Testament n'ont pas été et ne seront jamais réalisées, lesquelles ? Ce maudit rationalisme pousse partout à Oxford, dans l'affreux temps où nous sommes[1]...

Autant et plus que cette invasion de l'esprit critique, la laïcisation progressive des universités inquiétait depuis de longues années les amis de l'Église anglicane. Un petit mot du sage Lightfoot à Lake nous met au courant de cette inquiétude. Un chanoine de Durham venait de mourir, et l'évêque se trouvait embarrassé pour lui trouver un successeur.

Les trois conditions, haute culture grecque, don d'enseigner, aptitudes canonicales, se rencontrent difficilement en un même homme aujourd'hui *où si peu d'hommes distingués* entrent dans les ordres[2].

Lake lui-même, optimiste pourtant, se lamentait de voir

1. La lettre est de janvier 1895.
2. *Memorials*, p. 296.

presque rompue cette antique alliance entre l'Université et l'Église.

Que nous sommes pauvres, disait-il, en hommes cultivés !

et il suppliait ses amis moins tolérants et moins avisés de ne pas repousser, en dépit de quelques hardiesses de pensée et de critique, le jeune clergyman en qui il reconnaissait l'héritier direct d'une partie de l'héritage newmanien :

C'est pourquoi je vous conjure d'empêcher qu'on attaque Gore. Parmi ceux qui sont en chemin vers le premier rang, il me paraît être seul capable de diriger la pensée religieuse [1].

N'aimez-vous pas ce vieillard qui ne se contente pas de gémir avec les derniers survivants de l'âge d'or, mais qui, généreusement, intelligemment, défend ainsi parmi les hommes nouveaux ceux qui promettent de conserver à travers des modifications plus ou moins profondes les traditions du passé ? D'ailleurs, ni Lake, ni ses vieux amis ne se trompent, et ils pourraient à bon droit redire sur eux-mêmes la plainte d'Arthur :

For now I see the true old times are dead,
When every morning brought a noble chance
And every chance brought out a noble knight...
But now the whole Round Table is dissolved
And the days darken round me, and the years
Among new men, strange faces, other minds [2].

En effet, quelque chose allait disparaître avec ces vieillards : le type du haut dignitaire anglican tel que nous le contemplions tantôt dans sa distinction sereine. *New men, strange faces, other minds.* Des hommes nouveaux arrivaient, recrutés de moins en moins dans les milieux académiques et qui, par conséquent, diffèrent moins du clergé catholique et des ministres *dissenters* ; des esprits qui, d'un côté, moins huma-

1. *Memorials*, p. 316.

2. *The passing of Arthur.* — Car, je le vois bien, le vieux temps est mort, ce beau temps où chaque matin apportait une nouvelle aventure, où chaque aventure nouvelle trouvait un bon chevalier... Maintenant plus rien ne reste de la Table ronde et la nuit s'épaissit autour de moi, parmi des hommes nouveaux, des visages étranges et des esprits inconnus.

nisés par la culture universitaire, iront plus vite et plus impitoyablement au bout des analyses dissolvantes, et qui, de l'autre, s'adonneront aux choses religieuses avec une étroitesse plus grande; des âmes enfin qui, si elles évitent le scepticisme, se montreront peut-être plus pleinement religieuses, plus pratiquement convaincues de l'opposition entre l'Évangile et le monde, entre la douceur de vivre et les austérités de l'esprit chrétien. L'histoire nous apprendra si cette transformation, une fois accomplie, aura été utile ou non à la conservation et au développement de l'anglicanisme. Je n'avais ici qu'à montrer chez le vieux doyen de Durham l'intelligence de cette nouvelle phase d'évolution et l'effort généreux pour s'y adapter autant que possible, tout en restant fidèle aux habitudes et aux doctrines d'autrefois.

Nous sommes sans doute de pauvres diables, écrivait-il un jour, nous autres qui essayons d'être à la fois libéraux et orthodoxes, car aucun parti ne se souciera de nous défendre. Néanmoins gardons cette ligne : c'est la plus nécessaire en ce temps-ci[1].

Oui, la plus nécessaire et la plus efficace, et la seule qui assure et consacre les vrais progrès. Car Lake est avant tout pour le progrès.

Je pense, disait-il une autre fois, quand on parlait du choix de Temple pour l'évêché de Londres, je pense que le choix ne serait pas mauvais. Ou il ira de l'avant lui-même, ou, ce qui est peut-être aujourd'hui le principal mérite d'un évêque, il laissera les autres aller de l'avant[2].

Lui, plus il allait et plus il se rapprochait des ritualistes. Chose intéressante, Newman, resté son ami, l'encourageait dans ce sens.

Voilà qui ne vous paraîtra pas très logique, lui écrivait le cardinal, mais je me réjouis de voir votre parole au service de l'*English Church Union*. J'éprouve beaucoup de sympathie pour les ritualistes, *I feel great sympathy with the ritualists*, car je sais les principes élevés qui les inspirent, le grand succès de leur zèle et aussi l'injustice et l'indignité de la campagne menée contre eux. A tous ces titres, je me plais à croire que leur seconde génération verra le triomphe, à moins que,

1. P. 207.
2. P. 270. « One of the main requirements for a Bishop in these days. »

comme en vérité je l'espère et suis porté à le croire, cette seconde génération ne devienne catholique.

Il leur manque une base intellectuelle comme celle que les *Evangelicals* admettent et qui pratiquement leur suffit. Ceux-ci disent : « Je ne sais qu'une chose : j'étais aveugle et maintenant je vois. » A quoi les ritualistes s'accrochent-ils[1] ?

De son côté, Lake croyait, dans une bonne foi parfaite, que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de Rome était de donner libre cours au ritualisme.

On ne m'ôtera pas de l'idée, écrivait-il, que si Newman avait vécu de nos jours, il n'aurait jamais passé à l'Eglise de Rome[2].

Ce n'est pas qu'il y eût dans ce noble cœur la moindre amertume envers cette puissante rivale. Personne peut-être, parmi les anciens tractariens, n'a parlé du catholicisme romain avec plus de respect et de sympathie. Un des grands soucis des dernières années de sa vie fut d'empêcher de tout son pouvoir la propagande schismatique que certains évêques anglicans essayaient d'organiser en Espagne, en Portugal et même en Italie. Il criait bien haut sa répugnance pour ces attaques mesquines et profitait de chaque occasion pour redire sa tendresse, *warm feelings*, envers l'Église qui a eu dans le passé l'évêque Fisher et Thomas Morus, dans le présent Lacordaire et le cardinal Newman[3].

Ainsi, peu à peu, il touchait à l'extrême droite ritualiste.

Je ne vois presque personne, écrivait-il en 1894 à lord Halifax, avec qui je me sente en plus complète sympathie qu'avec vous[4].

Ce témoignage est d'une importance capitale, si l'on se rappelle que Lake l'a successivement rendu à son maître Arnold, à Newman et au doyen Church. Certes, Church lui-même, s'il eût vécu assez longtemps pour assister aux derniers progrès du ritualisme, n'aurait jamais écrit cette phrase. Mais Church, si grand qu'il soit et précisément parce qu'il mêle une personnalité plus originale et plus haute aux idées qu'il a reçues de Newman, Church ne représente pas aussi parfaitement leur exacte évolution. Avec Lake, au

1. P. 259, 260. — 2. P. 322. — 3. P. 278, 279. — 4. P. 315.

contraire, l'idée et l'idée seule avance et se transforme devant nous, dans cette marche impersonnelle, insensible et conquérante. On voit quel long chemin elle a parcouru.

Le 15 juillet 1896, moins d'un an avant sa mort, Lake, qui depuis deux ans avait quitté Durham, vint à Londres, et, sur le seuil de la belle église de l'Oratoire, à côté de lord Halifax, il rendit un solennel hommage au cardinal Newman, dont on inaugurait la statue. Après la cérémonie, le bon vieillard se rendit en voiture chez le doyen de Westminster, où les rares survivants des anciens jours de Rugby s'étaient réunis en vue de faire élever dans l'abbaye un monument à la mémoire d'Arnold. Cette journée résume et symbolise toute la vie du doyen Lake et une bonne partie, la meilleure, de l'évolution de l'anglicanisme pendant la période la plus vivante de son histoire.

On dit souvent que les Anglais manquent de logique et l'on dit bien, si l'on veut parler de logique abstraite et raisonnante : nul n'excelle comme eux à concilier les extrêmes et à percer paisiblement de petits sentiers entre les deux termes du dilemme le plus rigoureux. Mais ils n'en sont pour autant que plus capables de rendre par leur vie témoignage à la logique profonde des choses, à la marche nécessaire des idées. Nous autres Français, nous ne pouvons pas nous résigner à tant de lenteurs et nous ne concevons pas que des amis de Renan, qu'un Stanley et un Jowett continuent à prêcher dans l'abbaye de Westminster et dans la chapelle de Balliol. Nous ne prenons pas garde qu'au moment même où leur belle sérénité nous scandalise, leurs disciples immédiats commencent à tirer les conséquences logiques des leçons et des exemples qu'ils ont reçus. Stanley officie à Westminster, mais déjà tel de ses élèves, Green par exemple, ne se sent plus le droit de rester curé de village, ni même simple bibliothécaire de Lambeth, et depuis Green, le mouvement de laïcisation à Oxford et à Cambridge ne s'arrête plus.

Ainsi dans l'autre camp, dans cette *High Church* qui tend de plus en plus à représenter la vraie Église anglicane. Quand Newman quitte l'anglicanisme, catholiques et protestants harcèlent également ses disciples qui, sans croire devoir

suivre son exemple, entendaient demeurer fidèles aux doctrines reçues de lui. « A d'autres les théories et les controverses, répondaient-ils d'une même façon à ce double assaut, nous ne voulons pas raisonner, mais continuer à vivre : plus de sermons éloquents, plus de discussion sur les notes de l'Église idéale : un fait est constant, notre Église est vivante; inférieure à d'autres ou leur égale, peu nous importe : en elle et avec elle nous vivrons. »

Et ce parti ne manquait ni de sincérité ni de sagesse, puisque, en somme, la vie vraie ne trompe jamais. Mais voici un résultat imprévu. Peu à peu, en eux et par eux, l'idéal anglican se transforme; chaque progrès, chaque réforme nouvelle le rapproche davantage de l'idéal catholique, tant et si bien qu'à l'heure présente on peut se demander si l'anglicanisme, en tant qu'Église chrétienne indépendante et séparée de la catholicité, garde une raison d'être, un sens, une vraisemblance, de longues chances de vie. Ce sont là des questions qu'on n'a pas le droit de traiter à la légère et de soulever en courant, mais quelle que soit la solution que l'avenir leur réserve, l'historien futur de ce siècle, le dernier siècle peut-être de l'anglicanisme, devra faire un magnifique éloge de tant d'hommes vraiment admirables, curés de village, universitaires, doyens et évêques anglicans qui, par leur fidélité patiente et généreuse aux inspirations de leur conscience et aux lumières grandissantes de leurs doctrines, auront, sans le savoir, sans le vouloir, hâté l'heure d'une suprême défaite, plus glorieuse que la victoire.

Henri BREMOND.

L'ALGÈBRE DE LA LOGIQUE

Le dernier livre de M. Couturat[1] est venu, il y a un an, attirer, une fois de plus, l'attention sur l'algèbre de la logique. Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'exposer brièvement les origines et les fondements de cette science toute récente, si curieuse et si fort en faveur dans le monde des logiciens. Depuis trente ans, peu à peu, elle se constitue. En 1874, Stanley Jevons publie son grand traité : *The principles of science : a treatise on logic and scientific method*[2]. Presque au même temps, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, en Italie, philosophes et mathématiciens poursuivent les mêmes travaux. Ce sont, pour ne citer que les principaux noms, MM. Delbœuf[3], Schröder[4], Peirce[5], Mac Coll, Peano[6], Whitehead[7]. Il faudrait à cette liste ajouter la série des articles publiés par les revues spéciales, les mé-

1. *La Logique de Leibniz d'après des documents inédits*. Alcan, 1901. — Un chapitre spécial (chap. VIII) étudie les divers essais de calcul logique tentés par Leibniz; mais au cours de l'ouvrage entier sont répandues des données intéressantes sur ce calcul. Voir en particulier les chapitres I (La Syllogistique), II (La Combinatoire), IV (La Caractéristique universelle), VI (La Science générale).

2. Londres, 2 vol. in-8, 2e édition, 1877. — Sur Stanley Jevons, cf. Liard : *les Logiciens anglais contemporains*. Alcan.

3. *Logique algorithmique*. Liége et Bruxelles, 1877.

4. *Der Operationskreis des Logikkalküls*. Leipzig, 1877. — *Vorlesungen über die Algebra der Logik*. Leipzig, de 1890 à 1895, 3 volumes.

5. MM. Peirce et Mac Coll ont écrit dans diverses revues américaines ou anglaises. Ce dernier a exposé son système au Congrès international de philosophie de 1900. V. t. III, p. 135-183.

6. *Arithmetices principia nova methodo exposita*. Turin, 1889. (Cette méthode est l'algèbre même dont nous traitons.) — *Principi di geometria logicamente espositi*. Turin, 1889. — *Formulaire de mathématiques*, publié par M. Peano et ses collaborateurs, à partir de 1893, dans la *Rivista di matematica* de Turin, et qui, outre l'algèbre de la logique, doit embrasser toutes les branches du savoir mathémathique, étudiées toutes au moyen du même raisonnement symbolique. Noter que la *Rivista* paraît aujourd'hui en français sous le nom de *Revue de mathématiques*.

7. *A treatise on universal algebra and its applications*. Cambridge, University Press, 1898.

moires présentés aux sociétés savantes[1]. Notamment, la part faite à l'algèbre logique au Congrès international de philosophie en 1900[2] témoigne de l'importance qui lui est dès aujourd'hui acquise[3].

*
* *

L'algèbre de la logique, dans ses origines, présente un fait remarquable : elle fut inventée deux fois à cent cinquante années d'intervalle. Au milieu du siècle dernier, Georges Boole, le prédécesseur et le maître de Jevons, posa les principes de la science nouvelle. Il croyait découvrir des méthodes inconnues. Mais, longtemps avant lui, Leibniz en avait donné les grandes règles. Entre les deux conceptions indépendantes l'une de l'autre il y a beaucoup d'analogies; il y a aussi de notables divergences. Nous les indiquerons rapidement, car il est utile de voir quels points rapprochent ou séparent ces deux grands esprits.

Toute sa vie, Leibniz fut hanté par le désir de réduire le raisonnement au calcul : transformer chaque proposition en une formule; puis, d'après des règles fixes, semblables à celles de l'algèbre, combiner et manipuler ces formules pour arriver à de nouvelles formules, c'est-à-dire à de nouvelles propositions. Il se flattait d'empêcher ainsi toute erreur dans la déduction; ce qui, pensait-il, conduirait à un double résultat : les discussions philosophiques seraient supprimées, leur tumulte remplacé par un paisible calcul, et l'on découvrirait des vérités nouvelles, peut-être même toute vérité possible[4]. N'était-ce pas ce que Viète avait fait en inventant

1. Voir, en particulier, la *Revue de métaphysique et de morale*. Nous y renverrons plusieurs fois le lecteur, principalement aux articles de M. Couturat; aussi la désignerons-nous par les lettres *R. M. M.*

2. Les mémoires présentés au congrès ont été réunis en volumes chez A. Colin sous le titre de *Bibliothèque du Congrès international de philosophie*. Voir le tome III intitulé : *Logique et histoire des sciences* (in-8, 688 pages). Près de la moitié du volume est consacrée à l'algèbre logique ou à ses applications.

3. Le P. Hontheim, S. J., dans une courte brochure d'une grande clarté, a exposé les principes de cette algèbre : *Der logische algorithmus* (Berlin, Dames, 1895). On y trouvera, avec beaucoup d'exemples concrets, un grand nombre de formules intéressantes. M. Homans a résumé les points principaux de cet ouvrage dans la *Revue néo-scolastique*, août 1902.

4. Témoin le passage suivant cité par M. Couturat (p. 98) : « Quando

l'algèbre ? Grâce au symbolisme littéral, les raisonnements de l'arithmétique, souvent si compliqués, se transformaient en un jeu de signes souple et rapide. Était-il impossible de découvrir un ensemble de symboles assez flexibles pour s'adapter à tout raisonnement, qu'il s'agît de qualité aussi bien que de quantité ? A ces questions, il serait prématuré de répondre dès à présent; l'issue montrera seule si une telle tentative était chimérique ou non.

Leibniz hésita longtemps entre divers systèmes. A plusieurs reprises il s'engagea, et fort avant, sur la piste que devaient fouler nos plus modernes logiciens. M. Couturat a tracé avec soin l'histoire de tous ces essais[1]. Quant à nous, entre les multiples conceptions du philosophe, retenons uniquement celle qui revit dans l'œuvre de ses successeurs.

D'une idée — d'un concept, pour employer le terme consacré — on peut considérer soit l'extension, c'est-à-dire l'ensemble des objets à qui elle s'applique, soit la compréhension, c'est-à-dire la réunion des notes ou qualités abstraites qu'elle implique. Dans le premier cas, l'idée d'homme désigne la classe constituée par tous les êtres humains ; dans le second, la réunion des qualités d'être corporel, vivant, animé, raisonnable. C'est l'extension que l'algèbre logique envisage dans un concept; car elle seule présente quelque chose de sensible et offre une matière à l'intuition, source des principes qui régissent tout le calcul[2]. Ainsi, les symboles qui figureront en nos formules désignent directement des classes, et, par leur intermédiaire, des concepts.

Avant toute autre chose, il faut définir les relations qui

orientur controversiæ, non magis disputatione opus erit inter duos philosophos quam inter duos computistas. Sufficiet enim calamos in manus sumere, sedereque ad abacos, et sibi mutuo (accito, si placet, amico) dicere : Calculemus ! » Cf. les titres d'opuscules (cités p. 98) : *Calculus ratiocinator, seu artificium facile et infallibiliter ratiocinandi. Res hactenus ignorata.* — *Discours touchant la méthode et l'art d'inventer pour finir les disputes et pour faire en peu de temps de grands progrès.* — *Projet où essai pour arriver à quelque certitude, pour finir une bonne partie des disputes et pour avancer l'art d'inventer.*

1. *Op. cit.*, chap. VIII, p. 323-388.

2. Leibniz ne vit pas aussi clairement cette vérité. Tour à tour, il se place aux deux points de vue. De là, l'incertitude de ses tentatives. Cf. Couturat, p. 32 et 387.

peuvent exister entre ces symboles et les opérations ou combinaisons dont ils sont susceptibles. Puis, on verra comment relations et opérations servent à traduire les propositions.

Les relations sont l'*inclusion* et l'*égalité*.

La classe a est dite incluse dans b quand tout élément de a appartient à b : les Français sont inclus dans les Européens. Cette relation s'écrit $a < b$[1].

Les deux mêmes classes sont dites égales, quand tout élément de a appartient à b et inversement. C'est le cas des triangles équiangles et des triangles équilatéraux. On écrit alors : $a = b$. L'égalité équivaut à la double relation $a < b$ et $b < a$; aussi peut-on ne considérer que la seule notion d'inclusion comme primitive et indéfinissable; par elle on définira celle d'égalité[2].

Enfin, si l'on veut nier l'existence de ces relations entre deux classes, on emploiera des signes particuliers : « a n'est pas inclus dans b » : $a \not< b$; « a n'est pas égal à b » : $a \neq b$[3]. Le premier de ces symboles n'est guère usité; le second aura, au contraire, un emploi fréquent.

Les opérations du calcul logique sont l'*addition* et la *multiplication*.

La somme de deux classes a et b est une nouvelle classe $a + b$ constituée par tous les éléments qui appartiennent à l'une *ou* à l'autre. On peut ajouter deux classes qui renferment des éléments communs : les femmes et les enfants. Alors la somme comprend évidemment ces éléments. On peut même additionner deux classes identiques. Le résultat est égal à chacune des parties de la somme. C'est la loi appelée par Leibniz loi de répétition inutile et connue depuis

1. Pour faciliter la lecture de cet exposé, nous emploierons les signes déjà connus de l'algèbre. La plupart des auteurs, ayant à mêler symboles logiques et symboles mathématiques, ont tenu à les distinguer; mais personne encore n'a su imposer un symbolisme uniforme. Ce n'est pas une des moindres difficultés, lorsqu'on aborde le calcul logique, que de se familiariser avec cette multitude de signes nouveaux et parfois bizarres.

2. Ainsi fait M. Peano. La définition de Leibniz était différente : il considérait comme égales deux classes qui peuvent toujours se substituer l'une à l'autre.

3. Leibniz écrit : a *non* $= b$.

Schröder sous le nom de loi de *tautologie*. Elle s'énonce par l'égalité :

$$a + a = a.$$

En effet les êtres qui appartiennent à la classe a ou à la même classe a, ne sont autres que les êtres qui constituent a.

A l'algébriste surpris de ne pas retrouver dans cette formule de coefficient numérique, nous rappellerons que l'addition logique n'ajoute pas des quantités, mais *combine des ensembles*. Que les éléments de ces ensembles soient *comptés* une fois ou deux fois dans l'ensemble final, il importe peu : leur présence seule ou leur absence est à considérer. A ceux qui estimeraient inutile d'émettre des vérités aussi banales que celle-ci : « Quiconque est homme ou homme, celui-là est homme », nous répondrons que, sans doute, la formule $a + a = a$ ne traduira jamais une proposition énoncée. C'est, comme l'indique si bien le nom donné par Leibniz, une règle qui permet de simplifier les sommes où le même terme figure plusieurs fois : on se contente de l'écrire une fois. Voici un exemple : soit la somme des classes indiquées : les femmes (a), et les enfants (b). Si la classe des enfants se compose des petits garçons (c) et des petites filles (d), si celle des femmes comprend aussi les petites filles (d) et celles qui ne sont plus enfants (e), la somme $b + a$ équivaut à la somme $c + d + d + e$, c'est-à-dire, en vertu de la loi de tautologie, à $c + d + e$. La formule en question n'a pas d'autre sens.

Le produit de deux classes a et b est la classe ab constituée par tous les éléments qui appartiennent *simultanément* à l'une *et* à l'autre. Le produit n'existe pas toujours : les deux classes des vieillards et des enfants n'ont pas de produit, ou ont un produit nul. Le produit des deux classes précitées, les femmes et les enfants, sera la classe des petites filles[1]. On voit,

1. Cet exemple montre quelle différence profonde sépare les opérations logiques des opérations arithmétiques. Nous ne retrouvons rien ici de la définition arithmétique de la multiplication : une opération où le multiplicande est répété un nombre de fois égal au nombre d'unités du multiplicateur. Bien plus, cette opération, en logique, n'est d'aucune façon réductible à l'addition. Si on donne des noms communs à ces combinaisons d'ordres tout différents, c'est qu'elles ont entre elles des analogies formelles, c'est-à-

d'après la définition de la somme, que le produit des deux classes a et b, s'il existe, est contenu dans leur somme. On écrit alors : $ab < a + b$. Si les deux classes multipliées sont identiques, le produit sera encore égal à chacun des facteurs. Seconde loi de tautologie :

$$aa = a.$$

On peut avoir à additionner ou multiplier plus de deux classes. On opère alors sur les deux premières, puis sur le résultat obtenu et sur la troisième, et ainsi de suite. C'est le procédé arithmétique.

A ces opérations, qui combinent des termes différents, il convient d'ajouter la *négation*, qui porte sur un terme unique. La négation de la classe a est la classe constituée par tous les êtres qui n'appartiennent pas à a. Nous la désignons[1] par le symbole $\bar{a}$. Ainsi la négation de la classe « homme » comprend le monde des esprits, des animaux, des végétaux, de la matière inanimée : tout ce qui n'est pas l'homme. On voit que la négation de $\bar{a}$ n'est autre que a. C'est la relation algébrique :

$$-(-a) = a.$$

Il est aisé de donner de ces diverses opérations une représentation graphique. Figurons par une ligne (on le ferait aussi à l'aide d'une surface ou d'un volume) l'ensemble des êtres : soit la longueur MN. La classe a découpe dans cet ensemble de points une certaine longueur, ou un ensemble AA'; la classe b, l'ensemble BB'; la classe c, CC'.

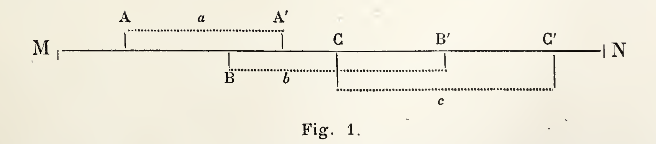


Fig. 1.

dire des lois communes que nous étudierons plus tard. Ces appellations, du reste, ne sont pas nettement définies chez Leibniz. Dans plusieurs essais, il désigne la multiplication par le symbole + : il considère alors les rapports de compréhension. En effet, multiplier les extensions n'est pas autre chose qu'ajouter les compréhensions. De plus, Leibniz, pour cette même raison, eut rarement l'idée de mêler ces deux opérations dans un seul calcul. (Cf. Couturat, p. 362 et 364.)

1. Ici seulement nous abandonnons le symbolisme de l'algèbre ordinaire

La somme $a + b$ sera figurée par la longueur AB', $a + c$ par AA' et CC', $a + b + c$ par AC'. Le produit ab par BA', bc par B'C. Les produits ac et abc n'existent pas ou sont nuls. La négation $\bar{a}$ est figurée par AM et A'N [1].

*
* *

Il s'agit maintenant de traduire le langage en formules : on le fait de bien des façons.

On sait que la logique répartit les propositions en quatre groupes suivant que le sujet est pris dans toute son extension, ou pour une partie de cette extension, suivant que la proposition renferme ou ne renferme pas de négation. Etudions ces propositions une à une.

La proposition universelle affirmative : « Tout Français (a) est européen (b). » On peut d'abord exprimer que la première classe est contenue dans la seconde : $a < b$. C'est la traduction la plus directe, mais non la plus commode pour le calcul : il vaut mieux avoir à manipuler des égalités. On exprime alors que tout Français est un individu qui est à la fois français et européen : $a = ab$; ou bien que, si on ajoute la classe des Français à celle des Européens, on ne lui ajoute rien de nouveau : $b = a + b$; enfin qu'il n'existe pas d'individu, qui, en même temps, soit français et non-européen, c'est-à-dire que le produit de ces deux classes est nul : $a\bar{b} = 0$. Tout cela apparaît avec évidence sur la figure suivante :

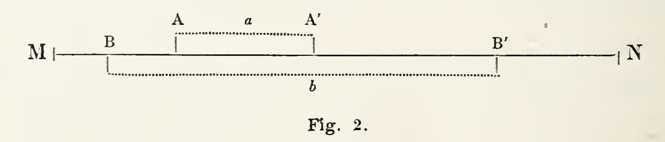


Fig. 2.

La proposition universelle négative : « Aucun Chinois (a) n'est européen (b) » se réduit à la proposition : « Tout Chinois (a) est un non-Européen ($\bar{b}$). » Il suffit donc de remplacer dans

et nous plaçons le signe de la négation au-dessus de la lettre affectée. Nous évitons ainsi l'emploi des nombreuses parenthèses, car on ne serait pas libre de les supprimer et d'écrire comme en algèbre : $a + (-b) = a - b$. Au lieu de $\bar{a}$ ou $-a$. Leibniz écrit *non - a*.

1. Il va sans dire qu'il ne saurait être ici question de *sens* des longueurs.

les formules précédentes b par $\bar{b}$ et on a les quatre transcriptions analogues :

$$a < \bar{b}, \quad a = a\bar{b}, \quad \bar{b} = a + \bar{b}, \quad ab = 0.$$

A a A'
M B B' N
b

Fig. 3.

Quand on aborde les propositions particulières, la question devient plus délicate, et nous reviendrons aux controverses soulevées sur ce point. Voici comment on peut procéder. Nous avons à traduire la particulière affirmative : « Quelque Turc est européen ». Nous désignons par a la classe entière des Turcs. Une partie de cette classe sera figurée par ay, y étant la classe indéterminée des êtres caractérisés par une propriété quelconque. On traitera cette partie ay de a comme nous traitions tout à l'heure la classe entière et on écrira :

$$ay < b, \quad ay = aby, \quad b = ay + b.$$

Mais le symbole y manque de précision, et il existe une méthode plus parfaite. L'universelle affirmative et la particulière négative : « Aucun Turc n'est européen » et « Quelque Turc est européen » sont exactement contradictoires. Chacune de ces propositions est la négation de l'autre. Dès lors, pour traduire la seconde, il suffira de nier l'égalité qui exprimait la première :

$$a \neq a\bar{b}, \quad \bar{b} \neq a + \bar{b}, \quad ab \neq 0.$$

Formules qui signifient : les Turcs non-européens ne constituent pas toute la classe des Turcs; — si on ajoute aux non-Européens la classe des Turcs, on modifie la première classe (donc il y a des Turcs européens); — il y a des individus qui sont à la fois turcs et européens. Cette dernière formule, la plus simple à interpréter, est aussi la plus commode.

De la particulière négative on aura les traductions correspondantes : « Quelque Turc n'est pas européen » :

$$ay < \bar{b}, \quad ay = a\bar{b}y, \quad \bar{b} = ay + \bar{b};$$

ou, en la considérant comme contradictoire de l'universelle affirmative[1] :

$$a \mathrel{\not=} ab, \qquad b \mathrel{\not=} a + b, \qquad a\bar{b} \mathrel{\not=} 0.$$

Une même figure représentera ces deux dernières propositions.

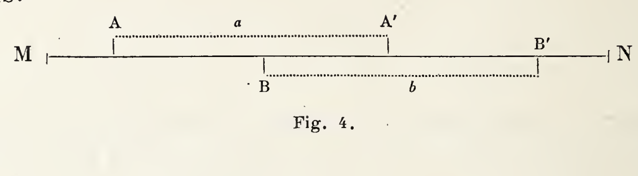


Fig. 4.

*
* *

On entrevoit déjà le caractère de l'algèbre logique; on devine comment elle se plie aux exigences de la pensée. Mais il est temps d'achever notre aperçu historique.

Leibniz mort, deux de ses disciples, deux Allemands, poursuivent son œuvre : Lambert et Segner. Ils ajoutent quelques contributions aux découvertes du maître. Puis, durant un siècle, à l'édifice dont les fondements sont là épars, nul ouvrier ne vient poser de nouvelles assises. C'est à peine, du reste, si on y prend garde : plusieurs fragments de Leibniz ont été publiés; mais les philosophes négligent ces pages noires de formules algébriques, et les mathématiciens, tout occupés du calcul infinitésimal, la grande invention leibnizienne, ne songent pas à ces maigres opuscules. La plupart des essais dorment, manuscrits, sous la poussière, dans la bibliothèque de Hanovre[2] : l'algèbre logique est chose morte.

1. Les deux méthodes sont connues de Leibniz. (Cf. Couturat, p. 350 et 386.) La première sera reprise et développée par Jevons; la seconde n'a été retrouvée que beaucoup plus tard par M. Mac Coll. Nous n'avons indiqué que les principales traductions algébriques des propositions. Pour exprimer la relation « *tout a est b* », M. Poretski (*R. M. M.*, 1900, p. 169) a trouvé, outre les trois égalités déjà citées, les « formes » suivantes dont il démontre l'équivalence :

$$\bar{b} = \bar{a}\bar{b}, \qquad \bar{a} = \bar{a} + \bar{b}, \qquad \bar{a} + b = 1, \qquad a + \bar{b} = ab + \bar{a}\bar{b}, \qquad \bar{a}b = \bar{a}b + a\bar{b}.$$

Le symbole 1 désigne l'ensemble des êtres, toute la longueur MN (cf. fig. 2). En remplaçant b par $\bar{b}$ et inversement on a les traductions de l'universelle négative; et, en substituant le signe $\not=$ au signe $=$, celles des particulières correspondantes.

2. Aujourd'hui même, nous dit M. Couturat, après les éditions d'Erd-

Vers 1850 seulement, en Angleterre, elle réapparaît avec Georges Boole[1]. Nous l'avons dit, cet auteur ne connaissait pas les tentatives de Leibniz. Voici comment il fut amené à sa découverte[2] : Conclure par inférence directe ou par syllogisme était, lui semblait-il, une opération analogue à la résolution d'une ou deux équations. Ne pourrait-on pas étendre le problème et, d'un nombre quelconque de prémisses, tirer, en vertu de règles mécaniques, toutes les conclusions possibles ? Les lois du syllogisme deviendraient une simple application de cette logique élargie, comme l'équation du premier degré à deux inconnues est un cas particulier de la théorie générale. Mais, pour atteindre à ce degré d'abstraction, il est nécessaire de remplacer termes et relations par des symboles, de faire de la logique un calcul.

Ici quelques explications sur la nature du calcul ne seront pas inutiles pour éclaircir et la conception de Boole, et tout ce que nous aurons à dire sur l'algèbre logique. Un calcul est un art de manipuler certains signes d'après des lois fixes de combinaison. Ces signes, en eux-mêmes, n'ont aucune valeur; ils ne sont définis que par leurs propriétés formelles, c'est-à-dire par la façon dont ils se combinent. Mais on conçoit que, sous peine de faire du calcul un jeu innocent et stérile, les signes doivent représenter quelque chose. Un système d'interprétation établira donc une double correspondance : 1° entre les objets concrets et les symboles, par exemple entre les longueurs linéaires et les chiffres; 2° entre les combinaisons des symboles et certaines opérations concrètes, par exemple entre la combinaison de deux chiffres exprimée par le signe + (addition) et la juxtaposition bout à bout de deux longueurs. La validité du calcul est indépendante de cette correspondance, tellement indépendante, que le calculateur, oubliant leur interprétation, joue

mann et de Gerhardt, les fragments les plus importants sont demeurés inédits. Il a pu les utiliser pour son ouvrage, rectifiant ainsi quelques idées généralement admises sur la découverte de Leibniz. Chez lui, elle nous apparaît beaucoup plus étendue que partout ailleurs.

1. 1815-1864. Sur Boole, v. Liard, *op. cit.*, chap. v. — Le principal ouvrage de Boole : *An investigation on the laws of thought, on which are founded the mathematical theories of logic and probabilities*, 1854.

2. Liard, *op. cit.*, p. 101.

avec les symboles comme avec de purs dessins vides de sens. Ce sont des osselets entre ses mains, des osselets qui portent tous un nom ou une valeur. Mais tant qu'il jongle, il ne prend point garde à ces inscriptions : son unique souci est de conduire ses osselets suivant des règles déterminées. Arrivé au terme, alors seulement, il lira les numéros ; ou, parlant sans métaphore, il interprétera le résultat et passera des signes obtenus aux objets correspondants. Pour que le calculateur puisse appliquer tel système d'interprétation qu'il lui plaît, il suffit que ce système vérifie les lois formelles du calcul, qu'il se prête aux règles du jeu. Quoi de plus différent que des groupes d'unités ; des longueurs continues, des forces motrices, des intensités lumineuses ? Quoi de plus disparate que les combinaisons suivantes : le recensement successif de deux groupes d'unités, la juxtaposition de deux longueurs ; l'application en un même point, dans un même sens, de deux forces motrices ; la convergence sur un même point de rayons émanés de deux foyers lumineux ? Et pourtant ces quatre objets si divers pourront se représenter par les mêmes symboles ; les quatre combinaisons par une seule opération entre ces symboles : l'addition ; cela parce que tous, objets concrets, combinaisons, jouissent des mêmes propriétés formelles que les symboles algébriques et leur addition[1].

Dès lors, s'il existe des symboles de l'algèbre une interprétation *logique* qui vérifie ces mêmes propriétés formelles, on peut à ces symboles faire correspondre des concepts et à leurs combinaisons des opérations logiques. Or, Boole découvre qu'il en est ainsi ; seulement, tandis que l'interprétation géométrique, grâce à certaines conventions, s'applique au symbolisme algébrique entier, la correspondance logique ne sera que partielle. Toute l'ambition de l'inventeur anglais, c'est de la rendre aussi étendue que possible.

Les éléments de son calcul sont, comme chez Leibniz, des classes ; leur multiplication (Boole dit : *élection*) est l'opération que nous connaissons déjà. Rien de changé non plus à la négation. Mais l'addition est définie d'une façon nouvelle :

1. Ces propriétés seront bientôt énumérées en détail.

la somme $a+b$, constituée par tous les éléments de a ou de b, suppose que ces deux classes *n'ont pas d'éléments communs*. Cette conception permet d'introduire la soustraction. La différence $a-b$ sera, comme en algèbre, la classe qui, ajoutée à b, reproduit a : la différence des classes « homme » et « blanc » représente les individus des races noires, jaunes et rouges. Pareille définition n'aurait eu chez Leibniz aucun sens[1]; car le terme qui, additionné à b (blanc), reproduit a (homme), est, pour lui, indéterminé : à la race blanche ajoutez soit les races noires, jaunes et rouges; soit la classe constituée par ces trois races et une partie plus ou moins étendue des blancs; soit même l'humanité entière, le résultat sera toujours le même : la classe des hommes. On le montrerait aussi aisément par une représentation graphique analogue à la figure 2.

Du même coup est supprimée la formule étrange $a+a=a$. Sans doute, la somme $a+a$ n'a aucun sens, tandis qu'elle en a un en algèbre; mais, du moins, on évite ce quasi-scandale, cette cause inévitable de divorce entre la logique et le calcul ordinaire : la première loi de tautologie.

Reste cependant la seconde loi : $aa=a$. Voilà pour troubler l'accord entre les deux sciences. Boole a su tourner la difficulté. Il observe que la formule $xx=x$, et en général $x^n=x$, est vraie en algèbre à une condition, c'est que x ne puisse représenter que les valeurs 1 et 0. D'où, cette loi fondamentale : « Les symboles logiques devront être traités comme des symboles quantitatifs susceptibles des seules valeurs 1 et 0[2]. »

Mais que seront en logique ces valeurs 1 et 0? Elles sont aisées à définir. On appelle, en arithmétique, module d'une opération le terme qui, combiné par cette opération avec une quantité quelconque, ne modifie pas cette quantité. Le module de l'addition est 0, celui de la multiplication 1, puisque $a+0=a$ et $a\times 1=a$. 0 et 1 désigneront en logique les modules des deux mêmes opérations. Or, celui de l'addition

1. A vrai dire, cette opération se traduit très simplement dans le symbolisme leibnizien. Les hommes, moins les blancs, ce sont les individus qui sont hommes et ne sont pas blancs. Donc : $a\bar{b}$.

2. Cf. Liard, *op. cit.*, p. 116.

est évidemment la classe vide ou nulle, celle qui ne renferme aucun élément. Nous avons déjà rencontré cette classe et nous l'avons appelée 0. Le module de la multiplication est la classe universelle, celle qui comprend tout ce qui peut être objet du discours. En la désignant par 1, on a bien $a \times 1 = a$, puisque tout individu de a appartient en même temps à a et à cette classe universelle.

Entre les deux conceptions, celle de Leibniz et celle de Boole, laquelle doit-on préférer? La discussion ne peut porter que sur un point : la manière d'entendre l'addition. Eh bien, malgré les avantages du système de Boole, avantages que nous avons tenu à faire ressortir, Jevons revient très nettement à la théorie leibnizienne[1]. Il fait d'abord à son devancier un reproche d'ordre tout spéculatif : les lois générales du raisonnement dominent celles du raisonnement sur les nombres; la logique est antérieure à l'algèbre; elle ne doit donc pas en être, en quelque façon, déduite : il faut, au contraire, la constituer à part; c'est la science des nombres qui sera un corollaire de la science de la pensée. Ces observations sont justes; elles traduisent exactement la pensée de Leibniz et de nos plus modernes logiciens, mais elles ne modifient pas le système en lui-même. Il en va autrement pour le second grief.

Sans doute, n'ajouter que des classes qui soient *sans communication*, rapproche la somme logique de la somme arithmétique. Mais cette condition imposée n'a aucune raison d'être. « On fit sortir de la place les vieillards et les enfants; — on en fit sortir les femmes et les enfants » : dans ces deux affirmations, il y a évidemment, au point de vue formel, la même opération de l'esprit. Et pourtant, à cette opération, dans le premier cas, répondrait une combinaison logique déterminée; dans le second cas, aucune[2]. Ce n'est pas

1. *Pure logic, or the logic of quality apart from quantity, with remarks on Boole's system and the relation of logic and mathematics*. London, 1864. Cf. Liard, *op. cit.*, p. 149.

2. Pour exprimer cette phrase dans ses formules, Boole eût été obligé de faire une décomposition analogue à celle que nous avons effectuée plus haut sur ces deux mêmes classes. Rien n'est plus contraire à nos habitudes de pensée.

rationnel. Que les classes ajoutées soient ou ne soient pas exclusives l'une de l'autre, c'est, comme disent les logiciens, affaire de *matière* et non de *forme*. On n'a donc pas à s'inquiéter de cette distinction dans un symbolisme qui traduit les lois *formelles* de la pensée.

Quant à la destruction de ce beau parallélisme entre les deux calculs logique et algébrique, il n'y a pas là pour nous contrister : nous avons déjà renoncé à tirer le premier du second. Du reste, les analogies les plus curieuses demeurent, et puisque nous admettons la relation $aa = a$ qui supprime tout exposant, pourquoi reculer devant la relation $a + a = a$, qui supprime les coefficients? Ainsi achève de se dessiner la différence entre les deux algèbres : celle qui compte des unités, mesure des grandeurs, et celle qui combine des ensembles, compare des touts et des parties. Et cette différence a bien, elle aussi, le droit d'être marquée[1].

*
* *

Nous ne suivrons plus maintenant les développements progressifs de l'algèbre logique : ce serait une œuvre infinie. Depuis les travaux de Jevons, la science est constituée; nous nous contenterons d'en indiquer les principales lois.

Les opérations logiques restent ce que Leibniz les avait faites. Voici quelles sont les propriétés fondamentales de l'addition et de la multiplication. Ces propriétés, comme en arithmétique, sont la base de tout le calcul. Nous indiquerons en même temps quelques-unes de leurs conséquences les plus immédiates.

Les deux opérations sont *univoques*, c'est-à-dire qu'elles conduisent à un résultat unique et déterminé. Cette propriété est la condition nécessaire pour qu'une opération soit définie : nous avons vu que la soustraction, si on essayait de l'introduire dans le système leibnizien, ne serait pas univoque.

Elles sont *commutatives*, c'est-à-dire que l'on peut, dans

1. C'est cette différence que M. Whitehead exprime en disant que l'algèbre logique est une algèbre non numérique, l'autre une algèbre numérique : les nombres y interviennent nécessairement comme coefficients.

la combinaison de deux classes, intervertir l'ordre des termes. Cette propriété, que Leibniz appelle « principe de l'ordre indépendant », est évidente d'elle-même. Elle se traduit par les formules :

$$a + b = b + a, \qquad ab = ba. \qquad \text{(I)}$$

Elles sont *associatives*, c'est-à-dire que si l'on doit additionner ou multiplier trois classes, on peut soit combiner les deux premières, puis le résultat obtenu et la troisième, — soit combiner la première avec le résultat de l'opération effectuée sur les deux dernières :

$$(a + b) + c = a + (b + c), \qquad (ab)c = a(bc). \quad \text{(II)}$$

C'est encore une propriété évidente et indémontrable. Il est clair, par exemple (seconde formule), qu'appartenir à la partie commune à a et à b, et appartenir en même temps à c, c'est la même chose qu'appartenir à a et à la partie commune à b et c. Tout Français soldat qui est brave est un Français qui est soldat et brave.

On démontre sans peine — mais il faut le démontrer — que ces lois se généralisent et que, dans une somme ou un produit quelconque, on peut intervertir l'ordre de tous les termes, et en remplacer autant que l'on voudra par le résultat de leur combinaison effectuée :

$$a + b + c + d + e = (b + e) + d + (c + a).$$

Autre propriété : la multiplication est *distributive* par rapport à la somme : si on doit multiplier une somme par une classe, il suffit de multiplier chaque partie de la somme par cette classe et d'ajouter les deux produits. Inversement, la somme est *distributive* par rapport au produit : si on doit ajouter une classe à un produit, il suffit d'ajouter cette classe à chaque facteur du produit et de multiplier les deux sommes.

$$(a + b)c = ac + bc, \qquad ab + c = (a + c)(b + c). \quad \text{(III)}$$

De ces deux formules, la première est simple : tout officier (a) ou soldat (b) qui est brave (c) est ou un officier brave

(ac) ou un soldat brave (bc). Elle est, du reste, bien connue dans l'algèbre ordinaire. La seconde formule, au contraire, est particulière à l'algèbre logique. Un exemple : nos officiers d'infanterie sont ou d'anciens sous-officiers (a) sortis de Saint-Maixent (b), ou des élèves de Saint-Cyr (c). C'est dire que ce corps est constitué par des hommes qui sont d'anciens sous-officiers ou d'anciens saint-cyriens ($a+c$), des anciens élèves de Saint-Maixent ou de Saint-Cyr ($b+c$). On peut aussi donner de la loi une représentation graphique[1].

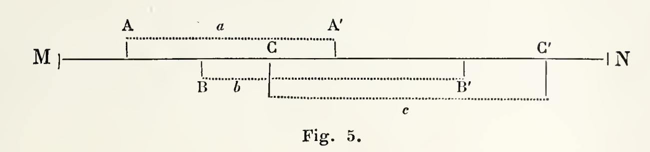


Fig. 5.

$(a+b)$ est ici figuré par AB', $(a+b)\,c$ par CB'. Or, telle est aussi la représentation de $ac+bc$, puisque ac est figuré par CA', bc par CB'. De même $ab+c$ est figuré par BC'. Or, $a+c$ l'est par AC', $b+c$ par BC', donc $(a+c)\,(b+c)$ l'est aussi par BC'.

Les lois *distributives* se généralisent aussi. Une démonstration facile établit les formules suivantes :

$$(a+b+c+\ldots)\,m = am+bm+cm+\ldots$$
$$abc\ldots+m=(a+m)\,(b+m)\,(c+m)\ldots$$
$$(a+b)\,(c+d)=ac+ad+bc+bd$$
$$ab+cd=(a+c)\,(a+d)\,(b+c)\,(b+d).$$

Deux propriétés restent à indiquer, toutes deux connues. L'une exprime que la classe nulle est *module* de l'addition, la classe universelle *module* de la multiplication :

$$a+0=a, \qquad a\times 1=a. \qquad \text{(IV)}$$

L'autre est la loi de tautologie sous sa double forme :

$$a+a=a, \qquad aa=a. \qquad \text{(V)}$$

Venons à la négation. Deux propriétés la caractérisent :

1. Ce schéma ne représente pas l'exemple précédent.

la somme d'un terme et de sa négation est égale à la classe universelle. En effet tout ce qui existe ou appartient à la classe a, ou ne lui appartient pas. C'est le principe du milieu exclu. Le produit d'un terme et de sa négation est égal à la classe nulle : rien n'existe qui, en même temps, appartienne à a et ne lui appartienne pas. C'est le principe de contradiction :

$$a + \bar{a} = 1, \qquad a\bar{a} = 0. \tag{VI}$$

On a dans ces deux formules la définition formelle de la négation. Puisqu'elles sont symétriques en a et $\bar{a}$, on peut considérer $\bar{a}$ comme la négation de a, ou a comme la négation de $\bar{a}$. C'est la propriété algébrique déjà rencontrée : $-(-a) = a$.

Pour démontrer que deux classes sont contradictoires, il suffit de démontrer qu'elles vérifient les formules précédentes. La classe universelle est la négation de la classe nulle, puisque en vertu des principes IV :

$$1 + 0 = 1, \qquad 0 \times 1 = 0.$$

*
* *

Le lecteur aura observé que la plupart des propriétés fondamentales sont communes aux opérations de la logique et de l'algèbre. Font exception cependant la seconde loi distributive, les lois de tautologie, les lois de la négation. Il aura, de plus, remarqué un fait très curieux et très fécond en conséquences : les propriétés de l'addition et de la multiplication sont identiques. Entre la double série de relations qui les traduisent, il existe une symétrie telle qu'il suffit d'échanger les signes des opérations et, là où ils interviennent, les modules 0 et 1, pour passer d'une série à l'autre. C'est ce qu'on appelle le dualisme des formules logiques.

On avait quelque chose d'analogue en algèbre : les lois commutative et associative sont communes aux deux opérations ; mais bientôt la symétrie est rompue : la loi distributive ne vaut que pour le produit. Désormais, les égalités déduites des relations fondamentales porteront la marque de ce vice originel : elles ne seront pas convertibles par dualisme.

Il en est autrement en logique : pas une des relations fondamentales qui ne possède sa symétrique. Or, toute identité[1], c'est-à-dire toute égalité nécessaire, découle de ces relations premières qui sont convertibles; elle le sera donc, elle aussi, et le dualisme s'étend à toutes les formules de cette algèbre. Dès qu'une égalité sera démontrée, en faisant l'échange des signes et des modules, on découvre une nouvelle égalité, vraie par le fait même.

On a par exemple la relation[2] :

$$a + ab = a,$$

qui se prouve ainsi :

$$a + ab = a1 + ab = a(1 + b) \quad \text{(principes IV et III)}.$$

Or $\quad 1 = \bar{b} + b \quad$ (principe VI).

Donc $\quad a + ab = a(\bar{b} + b + b) = a(\bar{b} + b) \quad$ (principe V)

$$a + ab = a1 = a \quad \text{(principes VI et IV)}.$$

De cette relation on tire en vertu du dualisme :

$$a(a + b) = a.$$

Ces deux formules expriment la première des lois d'*absorption* ; le produit ab ou la somme $a + b$ ont été absorbés dans le terme a.

La seconde loi d'*absorption* nous fournira un nouvel exemple. Elle s'énonce ainsi :

$$ab + \bar{a}c + bc = ab + \bar{a}c.$$

On a en effet[3] :

$$ab + \bar{a}c + bc = ab + \bar{a}c + bc(a + \bar{a})$$
$$= ab(1 + c) + \bar{a}c(1 + b) = ab + \bar{a}c.$$

1. Mais non les équations ou égalités accidentelles, celles qui traduisent une proposition comme serait $a = ab$.

2. Cette relation dont le sens est clair (ajouter à a une partie de a, savoir ab, ne modifie pas a) a un intérêt spécial : elle a été choisie par M. Whitehead comme relation fondamentale et indémontrable. Par elle, il prouve la deuxième loi distributive. — Le calcul qui suit démontre du même coup la relation $1 + b = 1$ et, par dualisme, $b.0 = 0$.

3. En langage parlé : Les éléments de bc font partie de a ou de $\bar{a}$. S'ils

D'où la seconde forme de cette loi :

$$(a+b)(\bar{a}+c)(b+c)=(a+b)(\bar{a}+c).$$

Citons encore, sans la démontrer, la formule suivante qui est à elle-même sa symétrique :

$$ab+bc+ca=(a+b)(b+c)(c+a).$$

Le dualisme logique a une connexion étroite avec les lois dites de Morgan : La négation d'un produit égale la somme des négations de ses facteurs ; — la négation d'une somme égale le produit des négations de ses termes.

En formules :

$$\overline{ab}=\bar{a}+\bar{b}, \qquad (\overline{a+b})=\bar{a}\bar{b}.$$

N'être pas soldat brave ($\overline{ab}$), c'est ou n'être pas soldat, ou n'être pas brave ($\bar{a}+\bar{b}$); — ne pas appartenir à l'ensemble de ceux qui sont soldats ou braves ($\overline{a+b}$), c'est n'être ni l'un ni l'autre ($\bar{a}\bar{b}$).

De ces lois, si l'on voulait, on pourrait faire des axiomes. Alors il suffirait d'admettre comme primitive une seule des deux séries de relations fondamentales. Les formules de Morgan, qui transforment entre eux sommes et produits, permettraient de démontrer la seconde série. On verrait, en ce calcul, comment, devant changer le signe des classes, on est amené à permuter les symboles 0 et 1.

Cependant, à cet ordre on doit préférer celui que nous avons indiqué. Les lois de Morgan ne sont pas évidentes au premier abord. Elles demandent, pour être saisies, une certaine réflexion. Il vaut donc mieux les présenter comme des théorèmes[1], et l'on conserve de la sorte la parfaite symétrie des propriétés fondamentales. En tout cas, ce qui ressort de ces

appartiennent à a, constituant la classe abc, ils sont compris dans ab ; s'ils appartiennent à $\bar{a}$, constituant $\bar{a}bc$, ils sont compris dans $\bar{a}c$. Donc, de toute façon, l'ensemble bc fait déjà partie de $ab+\bar{a}c$. On peut donc soit l'exprimer, soit le supprimer. Ceci est une *explication*, non une démonstration.

1. Ainsi pense M. Couturat. Il blâme M. Peano d'avoir postulé la loi de Morgan pour définir la somme de deux classes (en s'appuyant sur la notion de produit). V. *R. M. M.*, 1899, p. 627. — Quant à la démonstration de la loi

quelques explications sur l'enchaînement des diverses propositions de notre algèbre, c'est le soin que prennent logiciens et mathématiciens à n'admettre comme indémontrables que le plus petit nombre de relations, et à suspendre à ces rares points d'appui tout le réseau de leurs déductions.

GUILLAUME DE JERPHANION.

(*A suivre.*)

de Morgan, elle se fait ainsi : $\bar{a} + \bar{b}$ est la négation de ab si $(\bar{a} + \bar{b})\,ab = 0$ et $\bar{a} + \bar{b} + ab = 1$. Or :

$$(\bar{a} + \bar{b})\,ab = \bar{a}ab + a\bar{b}b = 0.b + a.0 = 0$$

$$\bar{a} + \bar{b} + ab = \bar{a} + \bar{b}\,(a + \bar{a}) + ab = \bar{a}\,(1 + \bar{b}) + a\,(\bar{b} + b) = \bar{a} + a = 1.$$

La seconde formule se déduit de la première par dualisme.

JULES BARBEY D'AUREVILLY

D'APRÈS

SA CORRESPONDANCE INÉDITE ET AUTRES DOCUMENTS NOUVEAUX[1]

M. E. Grelé, qui n'aime ni « l'ultramontanisme », ni « l'absolutisme », ni la polémique outrancière, ni la critique personnelle, et qui appelle Renan le « suave », est un admirateur passionné de Barbey d'Aurevilly. Et nous ne songeons pas à nous en étonner, puisqu'il fut dans la destinée du brillant écrivain d'être aimé davantage malgré ses idées que pour elles-mêmes, et de rencontrer souvent plus de justice et de sympathie ailleurs que parmi ses frères.

Car il n'est pas interdit de reconnaître que nous n'avons pas fait, dans notre littérature, à ce grand « enfant terrible » du catholicisme, inquiétant et compromettant parfois, la part méritée, — celle que nous accordons trop facilement à de vagues Planche ou Janin, pour ne parler que des critiques.

Nous saurons donc gré à M. E. Grelé d'avoir apporté à l'histoire littéraire l'importante contribution d'un livre d'érudition savante et de ferveur artistique.

Né d'une vieille famille normande qui compte bien, comme il l'a dit, « des poissonniers, des corsaires et des chouans », Barbey ne prit qu'assez tard ce titre de d'Aurevilly, qu'un de ses oncles portait et qui était le nom d'une terre. Son père, un terrible homme, qui par les circonstances manqua sa vie, et pour s'en venger bouda son temps, l'envoya faire ses études au collège Stanislas. Le jeune provincial de Saint-Sauveur-le-Vicomte rencontra sur les bancs un pâle adolescent du Midi, Maurice de Guérin. Il se lia avec lui d'une amitié qui nous vaudra plus tard la publication de l'œuvre du jeune poète, incomplète et trop tôt interrompue par la mort, et de celle de sa sœur Eugénie, « la

1. *Jules Barbey d'Aurevilly, d'après sa correspondance inédite et autres documents nouveaux,* par Eugène Grelé. L. Jouan, éditeur, rue Saint-Pierre, 111, Caen. 1 vol. grand in-8, 400 pages. Prix : 7 fr. 50.

divine ignorante », « la blanche colombe du Cayla », comme il l'appelle.

Barbey songe alors à la carrière militaire; son père, en horreur de la société qu'il aurait à défendre, l'envoie faire son droit à Caen. C'est là qu'il perd, avec la foi, tout le patrimoine austère et même un peu renfrogné des idées de sa famille, et qu'il se déracine pour un temps de sa race. C'est là aussi qu'il découvre Trébutien, le fidèle et fanatique ami de tant d'années, qui sera longtemps son correspondant, son conseil et... son éditeur. Tous deux fondent, à la consternation des vieilles familles normandes, la républicaine et matérialiste, éphémère d'ailleurs, *Revue de Caen*.

Ensuite, transplanté à Paris, loin de cette Normandie qu'il trouve alors maussade, il nous apparaît pendant de longues années dévoré du feu romantique, en proie au mal de jouir, goûtant et rejetant toute doctrine, toqué de dandysme (ce travers qu'il gardera toujours et qui a fourni contre lui, à ses ennemis, de si faciles traits), tourmenté de littérature, passionné de succès mondains, errant des salons où ses fusées d'esprit étincellent, aux salles de rédaction où trop souvent on l'éconduit. Le puissant Buloz lui ferme les portes de sa *Revue* en disant : « Il a un talent d'enragé, mais je ne veux pas qu'il f...iche le feu à la boutique. » Cependant, après des essais brillants dans divers journaux, même journaux de mode, il entre aux *Débats* où on l'enferme dans la critique littéraire et philosophique. Il y publie un article sur la *Vie d'Innocent III*, de Hurter.

De cette période d'une quarantaine d'années — la moitié de sa vie — qui coïncide avec les beaux jours de l'ère romantique, il gardera toujours l'amour du paradoxe et du panache, de l'étrange et du truculent, et un certain goût païen pour la perversité sensuelle dont la saveur coupable lui reste aux lèvres. Mais à cette date de 1846 — sa trente-huitième année — il a lu énormément et a travaillé sans relâche. Un lent et profond changement s'est opéré dans ses idées et, sous l'influence de l'incroyable Raymond Brucker, qui doit plus tard convertir Paul Féval, sans doute aussi grâce aux persévérantes prières que son frère, le P. Léon d'Aurevilly, fervent religieux eudiste, adressait à Dieu, il revient brusquement et complètement au catholicisme, aux idées traditionnelles, à sa famille, à la Normandie. Sur toute cette

période et sur toute celle qui suit, l'étude magistrale de M. Grelé nous apporte une foule de documents intéressants et inédits.

Nous voyons bientôt Barbey directeur de la *Revue du monde catholique*, où il débute par un article retentissant en faveur des Jésuites, — ce qui n'enthousiasme pas du tout M. Grelé. — Il est en même temps membre d'une certaine société catholique industrielle et artistique, qui se propose la réforme de l'art religieux. Mais la révolution de 1848 tua la *Revue* et la société et le fit nommer — pour peu de temps — président d'un cercle de 20 000 ouvriers.

Les quarante dernières années de sa vie nous le montrent menant, à côté d'une vie modeste, pauvre et d'une haute probité, la bataille désintéressée et infatigable autour de ses idées religieuses, politiques et littéraires. Tout a été dit sur l'incomparable éclat de cette polémique et sur ses excès, sur cette imagination prestigieuse dans laquelle il y a trop de flammes pour qu'un peu de fumée ne s'y trouve pas mêlée ; mais on s'est montré injuste à l'égard de cette intelligence universelle, parfois d'une si étonnante puissance de vues, même politiques et catholiques, de ce chevalier sans peur de l'autorité, qui trouva le moyen d'être à la fois un épistolier précieux et charmant (dans la vie, ce terrible avait un cœur d'une tendresse exquise), un conteur et un romancier d'un relief et d'une originalité rares, un journaliste verveux et varié, un critique dont les audacieux paradoxes ont souvent fait méconnaître les aperçus neufs et profonds. Peut-être aussi n'a-t-on pas jugé sans partialité ce style qui n'est pas simple, sans doute, mais dont la fougue éblouissante a des éclairs de glaive et des parures de roi.

Ballotté des journaux impérialistes, où on le trouve trop impérialiste, aux feuilles catholiques, où il paraît à quelques timides trop catholique, échoué dans des périodiques du boulevard, éclectiques et légers, pauvre et fier quand même, « le connétable de lettres », comme on l'a appelé, entouré d'admirations panachées, — on trouve autour de lui, vers 1860, Spuller, Ranc, Isambert et Gambetta (!), — chante en ses romans épiques les Chouans et la Normandie, dont l'amour lui est revenu avec les idées familiales, et construit, pierre à pierre, article par article, son grand ouvrage : *les Œuvres et les Hommes*.

Ah! s'il avait voulu se laisser imposer ce « léger mors d'acier

fin » que Veuillot le priait d'accepter pour l'atteler avec lui aux destinées de *l'Univers*! Mais le fringant étalon qu'il était rejeta toute contrainte. Il serait intéressant de rechercher ce qu'une discipline, une règle acceptées eussent apporté d'équilibre, de mesure et de vraie force à certains talents impétueux de notre époque.

Il n'a manqué vraisemblablement à leur fantaisie débridée, pour être goûtée de tous, à leur génie altier, pour être complet, que ce petit mors d'acier fin que repoussa d'Aurevilly. Mais nous nous gardons de mettre une semblable théorie sur le compte de M. Grelé. Elle n'est point dans son livre. S'il regrette souvent l'excessive personnalité de son héros, il ne lui viendrait sans doute pas à l'idée qu'elle aurait trouvé son remède dans l'acceptation d'une certaine discipline religieuse, catholique.

Barbey mourut les armes à la main, âgé de quatre-vingts ans, muni des sacrements. Depuis plusieurs années, celui qui avait si longtemps incliné devant le catholicisme son intelligence et son cœur, avait enfin conformé sa vie aux exigences de ses préceptes. Et s'il nous était permis d'exprimer un regret, nous dirions que, pour nous catholiques, l'ouvrage si remarquable de M. Grelé n'est pas, à notre gré, ni assez détaillé, ni assez complet, au sujet de la conversion de Barbey d'abord, et de son retour à la pratique des sacrements ensuite. Il y a là une lacune que des documents auraient pu combler, et nous ne doutons pas que l'auteur eût trouvé sur ce point, auprès de M. Léon Bloy[1], de définitifs renseignements. Certes, nous ne dissimulons pas nos sympathies, notre admiration même pour le robuste et fier écrivain, l'auteur de tant de pages superbes pénétrées de la plus pure orthodoxie, animées d'une foi crâne et toute française, mais est-il besoin d'avertir nos lecteurs qu'en applaudissant à cet heureux essai de réhabilitation littéraire en faveur de l'illustre « connétable », nous ne demandons pas aujourd'hui le bénéfice d'une amnistie plénière pour tous ses écrits. Le 2 novembre 1859, dans la préface de la deuxième édition des *Prophètes du passé*, d'Aurevilly défendait avec une verve éloquente, aiguisée de

1. Et aussi auprès de Mlle Louise Read, qui s'est attiré la reconnaissance de tous les amis des lettres et des admirateurs de Barbey d'Aurevilly, en se faisant l'Antigone de ses derniers jours et en gérant aujourd'hui sa gloire avec autant d'intelligence que de délicat dévouement.

sophisme, la thèse « qu'un écrivain n'a ni le droit, ni la puissance d'ailleurs d'effacer un mot de ses œuvres ». « Un livre publié, ajoutait-il, est un acte accompli, et s'il fut une erreur ou une faute, les irréparables fautes ne se rachètent qu'en se confessant. »

Or, nous croyons que la confession n'est pas la seule manière de réparer; il est d'autres réparations tout aussi indispensables, et sans lesquelles le fait de se confesser ne serait qu'une vaine cérémonie. La gloire de Barbey eût-elle été amoindrie, et tout au contraire les lecteurs catholiques, au lieu de lui montrer cette défiance soupçonneuse dont il a tant souffert, n'auraient-ils pas popularisé son renom, s'il avait effacé de la plupart de ses romans, au nom de la morale chrétienne, les peintures troublantes et perverses qu'il y a semées, semble-t-il, avec la complaisance tranquille d'un païen ?

Plus tard, quand paraîtra la deuxième partie de l'ouvrage de M. Grelé, nos réserves pourront être précisées et justifiées. Alors, sans doute, on nous présentera la description détaillée de son œuvre littéraire. C'est l'homme, c'est la vie que M. Grelé nous a fait connaître dans son livre.

En somme, l'étude remarquable est en même temps une bonne action. C'est l'aumône considérable d'un jeune homme de savoir et de goût qui sait admirer, — chose rare en notre temps, — le chevalier d'une cause qu'il n'aime pas, aumône de gloire au Cid valeureux et imprudent, magnifique et solitaire, qui se battit toute sa vie, sans soldats, au milieu des vaincus.

Ludwig BOURGAREL.

SOUVENIRS
DU
GÉNÉRAL MARQUIS ARMAND D'HAUTPOUL[1]

Ces Mémoires offrent un réel intérêt. Le jour qu'ils jettent sur la cour de Charles X à Prague, est vif et coloré. Nous y rencontrons un tableau complet de l'éducation du comte de Chambord durant quelques mois, et ce tableau est tracé de main de maître par un gouverneur du jeune prince.

Le marquis d'Hautpoul, officier très distingué de l'Empire et de la Restauration, était doué d'un sens politique remarquable et savait manier la plume comme l'épée. Sa famille — une vieille race du Languedoc — avait préféré, sous la Révolution, végéter dans la misère, aux environs de Paris, plutôt que d'émigrer. Né en 1780, sorti le premier de Polytechnique en 1802, il avait suivi les armées de l'Empereur, du camp de Boulogne à Austerlitz, de Wagram à Moscou, de Lutzen à Dresde et à Paris. Mais, en 1815, il accompagnait Louis XVIII en exil et restait dans ses terres durant les Cent-Jours. C'est qu'il avait compris, si grand admirateur qu'il fût de Napoléon, que les vrais gouvernements ne sont point ces pouvoirs nés d'un décret et perdus avec une bataille. De là son ralliement réfléchi et définitif à la cause de la légitimité et au principe de l'hérédité.

Sous la Restauration, il fut successivement commandant de l'École d'artillerie de la Garde, inspecteur de Saint-Cyr, membre de la commission de Saumur, enfin commandant de l'École d'état-major.

Il était donc capable, ou personne, de diriger l'éducation d'un prince. Son plan est en effet très remarquable. Rien de plus élevé et de plus sensé, de plus large et de plus pratique, de plus respectueux du passé et de mieux adapté au présent, que ces

1. *Souvenirs du général marquis Armand d'Hautpoul. Quatre mois à la cour de Prague. L'éducation du duc de Bordeaux* (*1833-1834*). Publiés d'après le manuscrit appartenant à M. Hennet de Bernoville, avec une introduction et des notes, par le comte Fleury. Paris, Plon, 1902. In-8, xii-420 pages. Prix : 7 fr. 50.

Principes généraux sur lesquels doit être basée, au dix-neuvième siècle, l'éducation d'un prince exilé ayant droit au trône de France (p. 57-74). Sans être un chef-d'œuvre de génie, comme la *Politique tirée de l'Écriture sainte* ou le *Télémaque*, c'est, à notre avis, un chef-d'œuvre de bon sens. Ce Mémoire débute par des considérations supérieures sur les causes et les conséquences de la Révolution française, l'avilissement et l'instabilité des gouvernements modernes, le découragement des honnêtes gens, l'indifférence des masses. Pour préparer le retour du jeune prince, on devra en faire le roi non d'un parti, mais de tous les Français. L'idéal serait qu'il présentât, unies en sa personne, « les vertus de saint Louis, la loyauté chevaleresque de François Ier, la bravoure et la bonté de Henri IV, la grandeur de Louis XIV, l'habileté et l'énergie de Napoléon ». Il devra, du moins, s'inspirer de leurs exemples, être le type de la fermeté d'âme civique aussi bien que du courage militaire, apprendre à connaître les hommes, savoir leur parler et les comprendre, n'accorder de faveurs qu'aux services rendus à l'Etat. Hautpoul insiste beaucoup sur le tort fait à l'ancien régime par le favoritisme.

Quant à l'instruction du prince, elle doit être étendue et variée, basée sur les études classiques ordinaires, développée par un savoir approfondi de l'histoire et une connaissance suffisante des sciences. L'art militaire sera pour lui l'objet d'une occupation sérieuse; enfin il s'exercera, sans s'y adonner avec excès, aux exercices du corps.

En politique, point de dissimulation, de finesse et de détours, mais la franchise et la loyauté.

Sincèrement croyant et fidèle observateur de ses obligations de chrétien, « c'est dans la religion qu'il doit trouver la force de vaincre ses passions et de remplir les devoirs du rang élevé où Dieu l'a fait naître ; mais il doit le faire sans faste, sans affectation, avec cette simplicité qui appartient à la véritable conviction ».

Malgré un aussi beau programme, le marquis d'Hautpoul se heurta, en fait, à d'innombrables difficultés de détail, eut toutes les peines du monde à entrer en fonction, et fut réduit à se retirer volontairement bientôt.

Le reste de sa vie fut consacré à écrire ses Mémoires, dont ce volume n'est qu'un fragment.

En donnant ces *Souvenirs* au public, le comte Fleury a mis au

service de l'histoire contemporaine une source d'informations de première valeur. Son introduction est vive et intéressante. Il résume d'un mot heureux la pensée du marquis d'Hautpoul, qui ambitionnait de *nationaliser* le futur Henri V. Mais, dans ses notes, il a rencontré la Congrégation et les Jésuites. Il le fallait bien. Hautpoul en parle si souvent ! Ici, l'exactitude du commentaire laisse quelque peu à désirer. Déjà M. Geoffroy de Grandmaison, dans un de ses excellents feuilletons littéraires de *l'Univers*, a remis au point les erreurs, soit de l'auteur, soit de l'annotateur, sur la Congrégation. Il y aurait beaucoup à dire aussi sur les idées du marquis d'Hautpoul concernant le rôle des Jésuites en général, et l'attitude particulière des deux jésuites momentanément précepteurs du jeune prince. Quelques mots sur certaine note de M. le comte Fleury compléteraient ces observations.

Hautpoul est partisan de la liberté d'enseignement. Dieu en soit béni ! De son temps, un pareil sentiment était assez rare. Il constate que les Jésuites « auraient pu être d'un grand secours pour l'instruction publique », que celle-ci était depuis trop longtemps mal dirigée, que, même sous la royauté restaurée, elle était envahie par des principes voltairiens et révolutionnaires ; il assure que « grand nombre de pères de famille désiraient pour leurs enfants un enseignement plus religieux », à preuve, dit-il, l'empressement avec lequel ils coururent aux collèges des Jésuites. Il ajoute :

La concurrence de ces collèges avec ceux qui existaient laissant à chaque père de famille la facilité du choix, *personne n'eût osé se plaindre, puisque c'eût été une liberté de plus.* Mais lorsqu'on eut découvert que les Jésuites s'étaient introduits mystérieusement, qu'ils s'étaient cachés sous un nom supposé, on se livra à des suppositions fâcheuses, on fut inquiet, comme on l'est généralement de tout ce qui se passe dans l'ombre (p. 20).

Bravo, général, pour vos idées libérales, mais permettez-moi de vous dire que si le gouvernement était trop timide, vous étiez, vous, par trop naïf !

S'imaginer que « personne n'eût osé se plaindre » de la liberté d'enseignement accordée aux pères de famille, est d'une candeur qui désarme la critique. Hélas ! à quel spectacle assistons-nous donc aujourd'hui, et à quelles luttes nos pères n'ont-ils pas été mêlés, depuis bientôt un siècle, pour conquérir la liberté contre le monopole universitaire, ou la maintenir contre la tyrannie néo-

jacobine ! Si aujourd'hui nous l'avons perdue, c'est, sans doute, que des rivaux et des adversaires se plaignaient. Et alors, à l'émulation, ils ont préféré l'oppression et la persécution.

— Mais ce nom de *Pères de la Foi* ?

— Aussi bien était-ce de leur faute, si on continuait, très à tort d'ailleurs, de le leur donner, et cela parce que quelques-uns d'entre eux l'avaient porté avant le rétablissement de la Compagnie de Jésus par Pie VII.

— C'était, dit-on, une manière mystérieuse de se faufiler !

— Et quand cela eût été vrai ? Ici, je laisse la réponse à Henri IV, répondant, il y a trois siècles, aux remontrances du Parlement de Paris : « Vous dites : Ils entrent comme ils peuvent ; aussi font bien les autres, et suis moy-mesme entré comme j'ay peu en mon royaume. »

Sur l'imprudence qu'il y eût à appeler auprès du jeune comte de Chambord les deux jésuites Druilhet et Deplace, Hautpoul se retrouve dans le vrai. Il est d'ailleurs, ici, d'accord avec les deux Pères eux-mêmes, qui ne s'en cachaient pas. Plus tard, ils se rencontrèrent, le général et l'un des religieux, à Toulouse. Deplace lui répéta « qu'on avait fait une faute » (p. 386). Mais j'eusse souhaité que M. le comte Fleury eût renvoyé, à ce sujet, aux pages si bien informées de Cretineau-Joly (t. VI, p. 343 *sqq.*) et à l'admirable lettre du Père général Roothaan. Ce sera, je l'espère, une addition à la seconde édition que méritent ces Mémoires, et le distingué écrivain ne manquera pas d'y joindre une menue correction. Montrouge ne sera plus assimilé à Saint-Acheul, comme type d' « établissement d'instruction florissant ». La campagne de Montrouge, acquise en 1816, fut un noviciat, une maison de retraite, un troisième an, un scolasticat de première année de philosophie, mais point un collège. Il y a erreur également (p. 19, note 1) sur l'article 7 de la loi de 1880. La liberté d'enseignement ne fut pas alors retirée aux Jésuites, et là où ils furent expulsés, ce fut à coups de décrets, non en vertu d'une loi.

L'ouvrage du marquis d'Hautpoul, mis en lumière par M. le comte Fleury, n'en est pas moins remarquable et digne d'être lu par ceux qui s'intéressent à l'histoire de la politique et à celle de l'éducation.

Henri CHÉROT.

UN DERNIER MOT AU R. P. MANDONNET

On nous demande si nous répondrons aux articles que la *Revue thomiste* continue à publier contre le probabilisme. Nous nous en tenons à ce que nous disions en terminant l'article sur *le Décret de 1680* (*Études* du 21 juin 1902, p. 845, 846). Le ton et les procédés de discussion employés par le R. P. Mandonnet, dans son article sur *les Dangers du probabilisme* (*Revue thomiste* de novembre 1902), nous engagent plus que jamais à le laisser seul dans ses « exercices de dialectique ». Notre respect pour sa robe, surtout dans les circonstances actuelles, et la courtoisie qui est une loi de notre revue, spécialement à l'égard des auteurs catholiques, ne nous permettraient pas de qualifier suivant la vérité son exposé d'un système de morale enseigné, depuis au moins trois siècles, dans d'innombrables chaires théologiques, et en particulier à Rome, sous les yeux et avec l'approbation des papes; et les censures qu'il inflige, d'accord avec les pires pamphlétaires, à tous les docteurs probabilistes, dont beaucoup furent pourtant parmi les théologiens les plus considérés de l'Église.

J. BR.

REVUE DES LIVRES

BIOGRAPHIE

Hippolyte Flandrin, *sa vie et son œuvre*, par Louis FLANDRIN, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de l'Université. Préface de Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. Vingt planches hors texte. Paris, Laurens, 1902. In-8, XI-338 pages. Prix : 12 francs.

Voici non point une ennuyeuse et lourde monographie, mais une intéressante biographie, moitié familiale, moitié artistique, consacrée à la mémoire du plus grand peintre religieux en France au dix-neuvième siècle. Elle est due à la plume d'un neveu du maître, ancien élève de M. Brunetière. M. Louis FLANDRIN écrit avec cette élégance, cette justesse, cette sobriété de forme qui caractérisent les meilleurs critiques de l'école universitaire. Combien son style exact, ses jugements précis, ses réflexions sensées nous reposent du jargon à la mode, en pareille matière !

Et combien son héros aussi, l'admirable dessinateur, élève d'Ingres, contraste par la simplicité de sa manière, la pureté et la douceur de sa touche, l'harmonieuse suavité de ses figures, la gravité sereine de ses scènes religieuses, avec les recherches d'effet, les contrastes heurtés et violents, les complications tourmentées et les audaces brutales de la décadence actuelle !

On ne trouvera pas seulement dans ce volume le grand Hippolyte Flandrin des fresques immortelles de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Germain-des-Prés, mais aussi le portraitiste des membres de sa famille ou des bourgeoises de son temps. Ce côté de son riche talent était moins connu et pourtant méritait d'être mis en lumière. Depuis le portrait du gendarme, à trente francs, jusqu'à celui de Napoléon III, l'artiste a produit une série remarquable de ces œuvres plus près de la réalité que de l'imagination, où son pinceau, toujours idéaliste, a mis quelque chose de sa belle âme.

Enfin, on ne lira point sans émotion la douloureuse, mais

vaillante histoire de ses pénibles débuts dans la mansarde sans feu de 1830, jusqu'au récit de sa mort, à Rome, en 1864, dans ce décor de la Ville Éternelle, témoin de son premier apprentissage, de ses prières de chrétien, de ses extases devant les chefs-d'œuvre de Raphaël, de sa vie toute de foi et d'enthousiasme.

Henri Chérot.

Journal intime de Mgr Dupanloup. Extraits recueillis et publiés par L. Branchereau, supérieur du grand séminaire d'Orléans. Paris, Téqui, 1902. 1 vol. in-18, xi-356 pages.

Il n'y a qu'un mot pour traduire l'impression que laisse la lecture du *Journal intime de Mgr Dupanloup* : c'est une révélation. On connaissait le polémiste, l'écrivain, le maître de ce qu'on appelle aujourd'hui la science de l'éducation, l'homme d'action et de combat, voire le directeur de conscience; la copieuse biographie de Mgr Lagrange n'avait rien caché au public de ce que les familiers savaient du prêtre et de l'évêque. Dans les notes spirituelles qu'on vient de mettre au jour apparaît un Mgr Dupanloup bien différent de celui que l'on se représentait d'après tout le bruit fait de son vivant autour de sa personne et dont l'écho n'est certes pas éteint.

C'est une sorte d'examen de conscience, tracé au jour le jour, sans nul souci de la forme; très souvent même la phrase est inachevée ou incorrecte; celui qui écrit cela ne s'adresse qu'à lui-même. Et voici ce que l'on découvre, non sans étonnement, en parcourant cette écriture révélatrice : une âme très pieuse, très intérieure, poursuivant avec humilité et persévérance la lutte contre une nature fougueuse et exubérante. L'évêque d'Orléans savait mieux que personne qu'il avait besoin de modération et de calme. C'est presque à chaque page qu'il s'avertit, se réprimande, se trace la ligne à suivre : « Supprimer cette tension violente et perpétuelle qui tourne à la manie, à la maladie. Toutes les fois que je m'aperçois que mon action devient impétueuse, il faut m'arrêter doucement, tout court, et la suspendre. Rien n'en ira plus mal, tout au contraire en ira mieux et plus vite. »

Une autre fois, on dirait qu'il s'efforce à se traduire à lui-même l'idéal de tranquillité d'esprit et de maîtrise de soi qu'il voudrait atteindre; les expressions affluent : « Le repos sacré : *declinare*

a turba, *requiescere*, *tacere*, *exspectare*, *sedere*. Surtout me taire, écouter, laisser parler. *Sedere in altitudine et circumspectare : EPISCOPUS*. » Ce dernier mot est écrit en capitales. Il dit tout, en effet. Pour bien voir et bien *surveiller*, il ne faut point trop s'agiter.

Avec la lutte contre son défaut dominant l'effort continu pour s'acquitter fidèlement de ses exercices de piété, selon le règlement qu'il s'est prescrit. C'est là encore un trait saillant de cette vie cachée que nous révèle le *Journal*. Il y a là des aveux naïfs et touchants, faits pour surprendre, pour scandaliser peut-être certaines gens qui ne connaissent ces choses que par les livres dévots. Un évêque qui a tant de peine pour faire sa méditation, qui la fait mal et la manque quelquefois, qui s'adonne à de menues pratiques de bonnes femmes! Mais rien de plus édifiant pour ceux qui savent par expérience personnelle. Cet homme à l'activité dévorante, au tempérament de feu, aime à se recueillir dans une allée bien solitaire; les arbres, les fleurs, la lumière, le silence lui parlent de Dieu et lui causent de religieuses émotions dont on retrouve fréquemment la trace dans les pages du *Journal*. Les vieux cantiques, « ses chers cantiques » le ravissent, et il chante à pleine voix en promenade ou en voyage. Cela le console et lui donne de la ferveur. D'autres confidences vous apprennent ce qu'il met au-dessus de tout dans les fonctions de sa charge épiscopale. Plusieurs, apparemment, ne s'en douteraient guère : « Les petits séminaires et les catéchismes! Il est évident que je n'ai que cela à faire, à finir sur la terre. Tout le reste est beaucoup moins mon œuvre. Si Dieu me demande quelque chose en ce monde, s'il veut qu'il y reste quelque chose de moi, quelque lumière, c'est cela. Pour ce double objet, je dois tout suspendre. Je le vois avec évidence, toutes les fois que mon esprit est hors de l'entraînement. »

On voudrait tout citer de ce livre que l'illustre évêque a fait sans le vouloir, et qui est bien le plus beau de tous ceux qu'il a écrits. A vrai dire ce n'est pas un livre, c'est le miroir où se reflète, vivante et agissante, une âme énergique, tout appliquée à son progrès moral; et il n'y a pas spectacle plus beau ni plus intéressant que celui-là.

Joseph Burnichon.

Les Grands Hommes de l'Église au XIXe siècle. — II. *J. H.*

Newman, essai de psychologie religieuse, par Georges GRAPPE. Préface de Paul Bourget. Paris, Béduchaud. 1 vol. in-12, XVII-168 pages.

Félicitons d'abord M. GRAPPE de la façon dont il a compris ce que devaient être les volumes de cette série des *Grands Hommes de l'Église au XIXe siècle.* Cet usage des séries n'a de sens et d'utilité que si l'on renonce décidément à faire tenir en peu de pages une biographie détaillée. Qu'avons-nous besoin d'un sec *memento*? Nous voulons un portrait d'âme, une étude qui tire pour nous les leçons d'une vie d'homme ou d'une carrière d'écrivain. L'auteur nous en prévient nettement dès le *sous-titre*, il entend écrire un *essai de psychologie religieuse.* L'idée est heureuse, elle nous promet un livre et nous sauve de ces ennuyeux travaux de vulgarisation banale qui rendent fades les plus beaux sujets.

Le malheur est que, toujours dans le même souci d'ardente curiosité, l'auteur se borne à étudier la psychologie de la conversion. J'ai cru comme lui, jadis, que là était la partie la plus attrayante de cette vie. Aujourd'hui j'en suis moins sûr et je dirai quelque jour pourquoi. Mais la jeunesse ne doute de rien. Avec une belle assurance, M. Grappe commence son avant-dernier chapitre par cette phrase : « Du jour où Newman fut converti, sa carrière se trouva brisée à jamais », et il intitule bravement ce chapitre de la vie catholique de Newman : *l'Heure du repos.*

Du repos ! mais ne sait-il pas que la guerre recommença presque dès le lendemain de la conversion, aussi acharnée parfois et souvent, je le crois du moins, plus pénible pour cette délicatesse extrême que d'incessantes défiances exaspéraient chaque jour davantage. Comment M. Grappe n'a-t-il pas eu la curiosité de creuser à fond ce second problème, le problème du lendemain de la conversion et des tempêtes dans le port? Quoi qu'il en soit, il était rigoureusement nécessaire de parler plus longuement de l'activité de Newman à Dublin et à Edgbaston, et de ce double apostolat de la plume et de l'amitié où se concentre pendant quarante ans sa vie intense.

Il me semble voir aussi, tout le long du livre, une tendance à *romancer* un peu les choses, soit que l'auteur prête à Newman les tendances successives de nos jeunes générations (v. g. p. 41, 42),

soit qu'il s'oublie à forcer un peu la couleur de ses tableaux. On ne peut pas parler de la *tendresse délicieuse* de Wiseman pour Newman; on ne peut pas tant insister sur la tendresse de Newman pour Pusey; on ne peut pas montrer Edgbaston comme le rendez-vous de la *plus haute noblesse anglaise*, etc. etc. Puisque j'en suis aux minuties de détail, je prierai l'auteur de corriger dans une nouvelle édition quelques distractions de recherche ou de plume. L'Oxford du dix-huitième siècle n'avait pas toujours brillé par l'excellence de sa vie religieuse, comme on semble le dire (p. 10). Le propre de l'empreinte d'Oxford n'est pas davantage comme on nous le dit (p. 11), de « méditer religieusement sur la religion anglicane ». Newman ne semble jamais avoir eu — en tout cas, il perdit assez vite — le *goût des cérémonies du culte* qu'on lui prête (p. 28). Plus loin, M. Grappe écrit : « Toute une coterie romaine ne pouvait supporter ce génie. » (P. 142.) Je crains qu'il n'y ait eu beaucoup d'Anglo-Saxons dans cette « coterie romaine ». Je lui rappelle aussi que Keble était mort au moment où Newman fut nommé cardinal. Mais une confusion, qui revient sans cesse et qu'il faut à tout prix éclaircir, est celle que je remarque toutes les fois qu'il est question de Thomas Arnold. Je me demande si M. Grappe le distingue toujours de Mathieu Arnold. Th. Arnold n'a jamais confiné au scepticisme (p. 24); encore moins — s'il est possible — fut-il un *dilettante de la religion nationale* (p. 57). Th. Arnold fut aussi peu dilettante que notre Bonald. Il y a de l'excès aussi à parler de la *merveilleuse éducation de criticisme* qu'Arnold donnait à ses élèves de Rugby (p. 69). Je me perds d'ailleurs tout à fait quand je lis (p. 70) que « l'arnoldisme était beaucoup plus une doctrine philosophique que religieuse ». Je veux que le *credo* d'Arnold ait été assez sommaire, mais celui-ci fut un croyant et plutôt un fanatique. Enfin, il n'est pas exact que Stanley ait attendu « le tard de son existence » pour écrire la vie de son maître. L'histoire d'Arnold est, au contraire, un des premiers livres de Stanley.

La chronologie des étapes de la conversion de Newman reste aussi un peu incertaine. Toujours un peu dans la pensée inconsciente de rendre son récit plus pathétique, l'auteur sonne trop tôt l'heure des doutes sur l'anglicanisme et du grand découragement de Newman. Il est de même parlé beaucoup trop tôt de la *disgrâce* du grand converti (p. 131). Que M. Grappe me permette

encore de lui signaler une phrase de la page 86 qui trahit sa pensée sans doute et celle de Newman : « Il reste encore anglican, il considère que toute religion permet de faire son salut sur la terre, en dépit de sa théologie qui peut être fausse. Le grand chrétien trouve en lui, pour le soutenir dans l'angoisse, son admirable *religion intérieure.* » Non, bien que Newman ait mieux parlé que personne de la religion intérieure, il n'en reste pas moins l'homme qui a dit : « Toute la question est de savoir si, en conscience, je puis rester anglican. »

Je suis plus à l'aise maintenant pour louer le fond même de ce travail, cet effort constant et si souvent heureux pour lire dans les profondeurs de la conscience de Newman. La remarque (p. 15 et 16) sur la sensibilité de celui-ci est excellente et donne la clef de presque toute cette vie. Les « audaces soudaines de pensée volontaire », notées page 17, sont aussi d'une observation très juste. Sur ce terrain, Newman ne fut jamais timide, comme M. Grappe semble l'insinuer à plusieurs reprises. La formule : « cet indécis, sans volonté à force de cœur » (p. 77), qui nous flatte parce qu'elle rapproche Newman de nos plus chères faiblesses, me paraît beaucoup moins heureuse. Voici enfin une remarque très newmanienne et qui montre combien M. Grappe a su profiter de son intimité avec la moins formaliste et la plus délicate des intelligences de notre temps : « Les esprits les mieux doués ont en eux un *besoin de classification* auquel ne satisfaisait pas la position prise par Newman. » (P. 107.)

Enfin, plus encore que les autres mérites de ce travail, je voudrais louer la façon personnelle et vivante, l'*earnestness* avec laquelle l'auteur cherche à fixer cette difficile et toujours fuyante ressemblance. A-t-il réussi pleinement ? Son Newman est-il le vrai Newman ; l'auteur n'a-t-il rien oublié d'essentiel, n'a-t-il pas risqué certains éloges qui auraient un peu surpris les contemporains du cardinal[1] ? Je ne sais vraiment, mais je reste plein d'admiration pour la jeune et vaillante plume qui a abordé avec tant de décision un sujet devant lequel une autre plume, déjà mûre et sans doute trop paresseuse, hésite depuis bien longtemps.

Henri Bremond.

1. Je fais ici allusion à un certain « désir infini d'action charitable » (p. 150) qui m'a un peu surpris.

LIVRES D'ÉTRENNES

La Madone. *Représentations de la Vierge dans l'art italien*, par A. Venturi. Traduit de l'italien. Paris, Gaultier, Magnier et Cie. Grand in-8, ix-444 pages. 400 illustrations dans le texte, 17 planches hors texte. Prix : 40 francs.

Les meilleurs juges en matière d'histoire de l'art ont salué comme un événement l'apparition du livre de M. Venturi sur les représentations de la sainte Vierge dans l'art italien. Nous sommes heureux d'en signaler une édition française, dont les possesseurs n'auront rien à envier à ceux qui lisent l'italien. L'éminent historien d'art étudie successivement les portraits de la Madone et les représentations des épisodes de sa vie, de sa mort et de sa glorieuse assomption. Partant des plus anciennes œuvres connues, il montre ce que les productions des âges suivants ont ajouté, retranché, modifié aux types primitifs ; c'est, en un mot, l'évolution artistique du type de la Madone italienne qu'il raconte et qu'il fait revivre sous nos yeux par d'admirables reproductions, depuis les plus naïfs essais jusqu'à la perfection que réalisa le génie de Léonard de Vinci, de Raphaël, de Michel-Ange, du Corrège, de Titien. Nous ne devions pas attendre à plus tard pour faire connaître à nos lecteurs ce magnifique volume, véritable galerie d'art marial : c'est assurément un des plus beaux cadeaux d'étrennes qu'on puisse offrir à des amis doués de goût et d'aspirations idéales. Mais il mérite mieux que cette brève mention ; les *Études* y reviendront. Si l'on voulait examiner le texte de M. Venturi suivant la rigueur théologique, on y trouverait par-ci par-là quelques expressions à reprendre. Mais, somme toute, et bien que l'auteur n'ait prétendu parler de la Vierge qu'au point de vue de l'art, il est juste de le dire, tant par son texte que par les merveilleuses gravures qui en sont comme les pièces justificatives, il a élevé un superbe monument à la gloire de la Mère de Dieu.

J. Br.

De la maison Mame, un beau volume sur *l'Océanie*, grand in-8 illustré. Sous la conduite de A. Saint-Yves, les jeunes voyageurs feront une intéressante croisière des ports de l'Australie à ceux

des Indes néerlandaises, des Philippines à la Nouvelle-Calédonie, et de là aux fjords de la Nouvelle-Zélande.

Dans *les Galla*, édité par la maison Oudin, on ne trouvera pas seulement un ouvrage de géographie descriptive, mais une étude très complète sur *un peuple antique*, une *grande nation africaine*, dont le P. Martial de Salviai, missionnaire capucin, a scruté à fond l'histoire, les mœurs, la religion, l'organisation sociale et la vie domestique. Le texte est abondamment illustré d'après des photographies.

Arc-en-ciel, par J. Fenneteau (Cattier, Tours), est un recueil de poésie et de prose, d'histoires, d'études et de chants qui « aspire à calmer un peu la migraine chez ceux qui ont à souffrir des douleurs lancinantes de la névrose... » Donc étrennes pour les malades.

De la même maison, une histoire touchante de Marie Caddell : *Une famille catholique sous le règne d'Élisabeth*. Pas d'illustrations ; l'intérêt se soutient de lui-même sans le secours des images.

Chez Plon, *la Légende des Bêtes*, joli album pour les tout petits... et pour les autres. Ces *Bêtes*, on les a prises un peu partout, au paradis terrestre, dans l'arche de Noé, dans la Bible, dans la Fable et dans l'histoire vraie. Il y aurait lieu, en les présentant aux enfants, d'y ajouter un commentaire, pour qu'ils ne mettent pas tout à fait sur le même rang le coq de saint Pierre ou la baleine du prophète Jonas avec le cheval de Troie ou les oies du Capitole. Les dessins de Vimar sont pleins de fine gaieté.

Mme Jeanne Leroy et Mlle Suzanne Minier, la première tenant la plume, la seconde le crayon et le pinceau, ont confectionné deux grands albums que je signale à l'attention des personnes qui ont le devoir de donner des étrennes et de celles qui ont le droit d'en recevoir.

Sur la couverture de l'un d'eux un maître chat nous présente le titre du livre : *Petites Bêtes et Petites Gens*. Celles-ci — j'entends nos bambins — y apprennent de celles-là, à savoir un petit lapin, un petit mouton, un petit âne, des petits poussins, voire

un petit veau, etc., de bonnes leçons de propreté, de politesse, d'obéissance et d'autres qualités que doivent avoir les enfants bien élevés.

L'autre, *l'Enfant à travers les âges*, s'adresse à des esprits plus mûrs. Il intéressera particulièrement les messieurs et les demoiselles qui comptent de douze à quinze printemps, et d'autres encore, si j'en juge par quelqu'un à qui il ne reste pas beaucoup plus de cheveux sur la tête que feuilles aux arbres en cette saison.

La Chaumière aux ravenelles, issue de la même collaboration, forme un volume en toilette plus modeste et dont le mérite réside en un récit très attachant et de bonne littérature.

Joseph de Blacé.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES

Mgr Schmitz. — **Les Béatitudes de l'Évangile et les promesses de la démocratie sociale**, traduit de l'allemand par l'abbé L. Collin. Paris, Lethielleux, 1902. In-12, 320 pages. Prix : 3 fr. 50.

Dans l'un de ses plus beaux tableaux, le pieux peintre allemand Führich « représente un jardinier redressant et fixant solidement à un tuteur, en forme de croix, un arbre qui gisait à terre ».

Il serait difficile de traduire, sous un symbole plus expressif, le contenu du livre de Mgr Schmitz. « Ce qui agite le monde actuel sous le nom de *question sociale*, n'est pas autre chose que la question de savoir si les huit béatitudes du christianisme doivent encore trouver leur application dans nos sociétés contemporaines, ou bien si elles doivent céder la place à ce que l'incrédulité présente à l'ouvrier comme la vraie félicité. »

Certes, Mgr Schmitz ne se désintéresse pas du sort matériel des ouvriers. Pendant la dernière moitié de sa vie, il s'est attaché à rendre moins précaire leur condition. Ce souci de leur bien-être ne fut point étranger à la fondation de plusieurs établissements et de plusieurs associations qui lui durent l'existence. Mais, à ses yeux, le relèvement matériel était subordonné au relèvement moral ; la question économique, à la question religieuse. Il était convaincu que le dernier secret du bonheur, pour l'ouvrier comme pour les autres classes de la société, est dans les huit béatitudes. A la croix sera toujours réservé de redresser tout ce qui gît, de lui infuser la force et, à défaut de la joie, la résignation.

Nous recommandons, pour les bibliothèques populaires surtout, le livre de Mgr Schmitz. A peu près, tout y est clair, sage, judicieux. Nous n'avons relevé que la pensée suivante, qui, du moins dans sa forme, est réellement outrée : « L'homme n'a pas le droit d'employer exclusivement ou *en grande partie*, le dimanche, le jour du Seigneur, à la récréation, même quand celle-ci est morale. » Il serait excessif, en effet, d'exiger de tout homme indifféremment qu'il consacre, même le dimanche, la plus grande partie du jour aux exercices religieux.

François Tournebize.

Le P. Hilaire de Barenton, O. M. C. — **La Science de l'Invisible ou le Merveilleux naturel et la Science moderne.** Paris, Bloud. 1 vol. in-12 (col-

lection *Science et Religion*). Prix : 60 centimes.

Depuis longtemps les savants, aussi bien que les théologiens, ont recherché l'origine de deux sortes de faits merveilleux : la baguette divinatoire et la vision à travers les corps opaques, tels que les murs, les métaux, et la terre qui nous cache certains cours d'eau. Il serait intéressant et utile d'avancer la solution de ces problèmes, en rattachant ces connaissances mystérieuses à des phénomènes naturels bien avérés, et de cesser de se perdre dans des considérations philosophiques douteuses. Remercions le R. P. Hilaire d'avoir tenté cette tâche difficile, et donné des explications très vraisemblables. Comme base de son travail, il décrit les différentes espèces de radiations, celles de Hittorf, de Rœntgen, de Sagnac, de Becquerel, de Lebon, et les expériences physiologiques de Reichenbach, Krafft, de Chardonnet et de Rochas; enfin, les applications des radiations à la télégraphie sans fil et à la radiographie.

Augustin Poulain.

HISTOIRE

L. de Combes. — **La Vraie Croix perdue et retrouvée.** Paris. Édit. de *l'Art et l'Autel*, 1902. 1 vol. in-8.

A la suite du compte rendu que j'ai consacré à son ouvrage *la Vraie Croix perdue et retrouvée*, dans les *Études* du 5 novembre (p. 424), M. de Combes m'a fait l'honneur de me communiquer quelques observations où j'ai eu le plaisir de constater que sur la plupart des points nous étions entièrement d'accord. Pour le fait de l'origine du labarum, si certains des arguments de M. de Combes me paraissent peut-être peu concluants, je reconnais que sa thèse est en elle-même parfaitement soutenable, peut-être même la plus probable, et qu'en tout cas, elle est défendue par lui à l'aide de plus d'un excellent argument. Quant à ce qui est de l'effectif des légions au temps de Constantin, si M. de Combes y comprend les contingents extraordinaires de *stationarii*, de *limitanei*, etc., cet effectif a fort bien pu atteindre et même dépasser quinze mille, je suis sur ce point tout à fait de son avis; mais on pouvait se méprendre sur le sens de sa phrase. Il me reproche l'expression d' « inscription du labarum » appliquée à l'*In hoc vinces* : de fait un autre terme eût été plus exact, bien que la phrase incriminée me paraisse suffisamment claire.

En remerciant M. de Combes de ses savantes explications, je suis heureux de rendre hommage de nouveau à la réelle érudition avec laquelle il a groupé dans son ouvrage les renseignements les plus complets et les plus précieux sur l'histoire des vénérables reliques de la Croix; je ne puis que souhaiter de le voir bientôt, avec la même compétence, nous conduire, comme il le promet, de l'*Invention à l'Exaltation de la sainte Croix*.

J. de C.

BIOGRAPHIE

Vie de Xavier Bouquet des Chaux, zouave pontifical, vo-

lontaire de l'Ouest, prêtre. Lyon, Paquet, 1902. In-8, illustré, xv-181 pages. Prix : 2 fr. 50.

Un souffle d'héroïsme, d'abord militaire, puis sacerdotal, passe à travers ces pages. Le pur et vaillant jeune homme qui les remplit de ses exploits guerriers, puis de ses vertus apostoliques, était doux et modeste, mais dévoué et vaillant. Il avait de l'agneau et du lion.

Élevé par les Lazaristes de Montdidier, il arrivait à l'âge de la liberté et du choix d'une carrière, quand là-bas, sur les hauteurs de Castelfidardo, les Piémontais se campaient pour écraser sous le nombre les Pontificaux de La Moricière. Parmi la poignée de soldats improvisés mais indomptables que les envahisseurs rencontrèrent au plus fort de la mêlée, se trouvait Xavier. Le bras cassé, il s'était assis contre une meule, faisant jusqu'au bout le coup de feu avec les défenseurs de la ferme à jamais illustre des Crocettes. Retour en France, après avoir été fait prisonnier. Cinq ans de stage dans une étude de notaire.

Mais voici que les Garibaldiens marchent sur Rome, en 1867. Des Chaux est parti, malgré son père, avec un peu d'argent retiré de la vente de sa montre, rejoindre, sous le feu de Mentana, ses anciens camarades. Enfin, c'est la brèche de la porte Pia, en 1870. Il est là encore, commandant les derniers feux de salve, à côté du brave Mauduit. Nouveau retour en France, mais c'est pour se battre contre les Allemands. A la fin de la guerre, des Chaux est capitaine. Alors une vocation plus haute l'entraîne et le subjugue. A trente-six ans, il se fait séminariste, devient un prêtre zélé et meurt à la peine.

Rome avait eu le soldat. Le Forez, son pays natal, eut le saint.

Henri Chérot.

Les Contemporains. Vingtième série. Maison de la Bonne Presse.

Les éditeurs des *Contemporains* n'ont plus besoin d'encouragements, et leur belle publication se fait à elle-même, par son propre mérite, la meilleure et la plus retentissante des réclames. Mais c'est un devoir, c'est aussi un vif plaisir, quand on vient de feuilleter l'un de ces beaux volumes illustrés, d'applaudir chaleureusement à l'idée qui a fait naître et guidé cette chrétienne entreprise.

Voilà, sous vos yeux, les personnages les plus marquants et les plus notoires du dernier siècle. L'homme, ses origines, son caractère, sa formation intellectuelle et morale ; l'œuvre, scientifique, littéraire, militaire ou politique : tout cela est raconté, décrit, expliqué par des écrivains compétents qui puisent leurs informations aux sources les plus sûres. Œuvre de vulgarisation excellente, et à laquelle les esprits les plus divers peuvent s'intéresser, les plus doctes et les plus simples.

De ces pages qui offrent l'intérêt d'un bon roman, jamais la pensée grave, religieuse, catholique,

n'est absente. Nouveau mérite que je trouve à ces belles biographies : c'est à savoir de n'appartenir point à ce genre neutre et déplorable de biographies où l'auteur, par respect humain sans doute, n'ose rien dire des croyances religieuses de son héros. Ici l'on est chrétien, franchement, et on juge en chrétien les hommes et les choses du siècle. Vous aurez, par exemple, à la fin de la belle étude que MM. E. et J. Franceschini ont consacrée à Louis-Napoléon, la joie pieuse de retrouver la prière que le prince impérial avait composée et qu'il conservait dans son livre de messe : « Mon Dieu, je vous donne mon cœur, mais vous, donnez-moi la foi. Sans foi, il n'est point d'ardentes prières, et prier est un besoin de mon âme... »

Quand on fait profession d'être au courant des choses qui s'impriment à l'heure actuelle, il arrive souvent que l'on vous demande conseil et l'on vous dit : Indiquez-nous pour notre bibliothèque scolaire ou paroissiale, pour notre patronage, quelques bons ouvrages modernes, très intéressants. A cette question, voici, ou je me trompe fort, la meilleure réponse : Mettez premièrement à l'usage du peuple lisant la collection entière, les vingt séries des *Contemporains*. Il n'y a point d'ouvrages qui soient en même temps à meilleur marché et plus capables de satisfaire honnêtement les curiosités populaires et de conserver dans les âmes les idées saines, les bons sentiments et les croyances religieuses.

Louis Chervoillot

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Questions religieuses. — *La Religion démontrée* [1], par le R. P. Hilaire. Prix net, franco par la poste, broché : 3 fr. 75 ; cartonné : 4 fr. 25. — Pensier, Mende (Lozère).

Livres d'étrennes. — *Napoléon et Larrey* [2]. Récits inédits de la Révolution et de l'Empire, d'après les mémoires, les correspondances officielles et privées, les notes et les agendas de campagne, par Paul Triaire, correspondant de l'Académie de médecine, lauréat de l'Académie française. 1 vol. petit in-4, orné de 16 planches hors texte, dont 8 aquarellées à la main, d'après les dessins de M. Pille. Prix : relié percaline, tranche dorée, 20 francs. 16 exemplaires sur papier du Japon, avec une composition originale de l'artiste, à 150 francs. — Tours, A. Mame et fils.

— *Le Rachat* [3], par J. Bertheroy. Illustrations d'A. Paris. 1 vol. in-4. Prix : relié percaline, tranche dorée, 7 francs. — Tours, A. Mame et fils.

— *Les Mille et une Nuits* (extrait pour enfants) illustrées par A. Robaudi. 1 vol. in-4. Broché : 6 francs ; relié : 9 francs. — Paris, Librairie Laurens, rue de Tournon, 6.

1. V. *Études* du 5 septembre 1902, p. 695.
2. V. *Études* du 20 juillet 1902, p. 278.
3. V. *Etudes* du 20 décembre 1901, p. 842.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 26. — A **Rennes**, la Cour d'appel, déclarant « que les congrégations non autorisées qui, sous le coup de la prohibition légale, ont cessé d'exister dans le délai imparti, n'ont pu être contraintes de maintenir, en ce même délai, l'existence de fait que la loi leur dénie et proclame illicite », et « qu'en promulguant le régime nouveau, le législateur n'a pas au même instant porté atteinte à l'ancien; qu'il a ménagé entre les deux états de choses une période transitoire durant laquelle la loi n'a pas été applicable », infirme la sentence du tribunal soumettant à la liquidation les biens ayant appartenu jadis aux Carmélites, et en rend la libre disposition aux propriétaires actuels.

— A **Marseille**, les inscrits maritimes se mettent en grève.

27. — A **Paris**, le Conseil d'État, toutes sections réunies, déclare qu'il y a « abus » dans la pétition des soixante-quatorze évêques.

— La Chambre criminelle de la Cour de cassation rejette le pourvoi de M. et Mme Vincendon-Dumoulin, condamnés pour bris de scellés. L'arrêt porte que les scellés ont été apposés par ordre du gouvernement en vertu de la loi permettant la fermeture de l'école, et que les commissaires de police, agissant en vertu d'une délégation préfectorale, avaient le droit d'apposer les scellés.

28. — A **Paris**, le *Journal officiel* publie le décret modifiant le règlement d'administration publique du 16 août 1901 pour l'application de la loi du 1er juillet 1901, et soumettant à l'une ou à l'autre des deux Chambres les demandes des congrégations. D'après la note adoptée par le Conseil d'État, le gouvernement aura « toute liberté de soumettre aux Chambres les demandes des congrégations suivant le mode qui lui paraîtra le plus expédient ».

— La Chambre des députés adopte une proposition de loi de M. Ch. Bos interdisant le cumul du mandat de conseiller municipal de Paris et de celui de député.

— Sur 61 congrégations d'hommes ayant demandé l'autorisation, le gouvernement propose d'en autoriser cinq : les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, les Cisterciens de Lérins, les Trappistes, les Missions africaines et les Pères Blancs.

Décembre 1er. — A **Mazatouska**, près de la frontière turco-bulgare, sanglante bataille entre des bandes bulgares et des réguliers turcs.

2. — A **Paris**, le Conseil des ministres supprime l'indemnité concor-

dataire de l'archevêque de Besançon et des évêques de Séez et d'Orléans, à cause de leur rôle actif dans la signature de la pétition.

3. — A **Madrid**, le ministère est mis en minorité : M. Sagasta donne sa démission de manière irrévocable.

— A **Bruxelles**, très violent tumulte à la Chambre, provoqué par les députés socialistes à propos de la discussion d'un projet de loi réprimant les cris et chants obscènes.

— A **Berlin**, la discussion du nouveau tarif douanier est l'occasion de scènes tumultueuses au Reichstag.

— A **Londres**, le bill de l'enseignement est voté à la Chambre des communes et transmis aussitôt à la Chambre des lords.

4. — A **Berlin**, au Reichstag, la séance, commencée à dix heures du matin, dure jusqu'à minuit, plus orageuse que toutes les autres.

5. — A **Rome**, on remet à la Chambre des députés 177 volumes contenant 3 millions et demi de signatures contre le projet de loi sur le divorce.

— A **Breslau**, l'empereur allemand fait un gracieux accueil à une délégation ouvrière, et prononce un discours contre les socialistes.

— A **Madrid**, constitution d'un cabinet Silvela.

— A **Londres**, par 147 voix contre 37, la Chambre des lords vote le bill de l'enseignement.

— A **Athènes**, constitution d'un cabinet Delyannis.

6. — A **Paris**, la Chambre vote les deux douzièmes provisoires réclamés par le gouvernement. Séance de clôture des plus orageuses.

8. — L'Allemagne et l'Angleterre font remettre un ultimatum au président de la République du **Venezuela** : elles réclament une indemnité d'environ 13 millions pour préjudices causés à leurs nationaux.

9. — A **Paris**, le ministre des Finances soumet à la Commission du budget un projet de loi autorisant l'émission de monnaie de nickel.

Paris, le 10 décembre 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

Louis ÉTIENNE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

TABLE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1902

39e ANNÉE

TOMES 90, 91, 92, 93 DE LA COLLECTION

TOME 90

LIVRAISON DU 5 JANVIER

LIVRAISON DU 20 JANVIER

LIVRAISON DU 5 FÉVRIER

LIVRAISON DU 20 FÉVRIER

LIVRAISON DU 5 MARS

LIVRAISON DU 20 MARS

TOME 91

LIVRAISON DU 5 AVRIL

LIVRAISON DU 20 AVRIL

LIVRAISON DU 5 MAI

LIVRAISON DU 20 MAI

LIVRAISON DU 5 JUIN

LIVRAISON DU 20 JUIN

TOME 92

LIVRAISON DU 5 JUILLET

LIVRAISON DU 20 JUILLET

LIVRAISON DU 5 AOUT

LIVRAISON DU 20 AOUT

LIVRAISON DU 5 SEPTEMBRE

LIVRAISON DU 20 SEPTEMBRE

TOME 93

LIVRAISON DU 5 OCTOBRE

LIVRAISON DU 20 OCTOBRE

LIVRAISON DU 5 NOVEMBRE

LIVRAISON DU 20 NOVEMBRE

LIVRAISON DU 5 DÉCEMBRE

LIVRAISON DU 20 DÉCEMBRE

FIN

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.



